1. 4. 31

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES JUSQU'À PRÉSENT DANS LES DIFFÉRENTES LANGUES DE TOUTES LES NATIONS CONNUES:

CONTENANT

Ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile, & de mieux avéré, dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré,

Touchant leur Situation, leur Etendue, leurs Limites, leurs Divisions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions, leurs Lacs, leurs Rivières, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Citez & leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.

AVEC LES MOEURS ET LES USAGES DES HABITANS, LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES, LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES;

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE MODERNE, QUI REPRESENTERA

L'ÉTAT ACTUEL DE TOUTES LES NATIONS:

ENRICHIE DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Nouvellement composées sur les Observations les plus autentiques;

DE PLANS, ET DE PERSPECTIVES; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VÉGÉTAUX, HABITS, ANTIQUITEZ, &c.

NOUVELLE EDITION,

Revue sur les Originaux *des* Voyageurs, *& où l'on a non-seulement fait des* Additions *& des* Corrections *très-considérables;*

Mais même ajoûté plusieurs nouvelles Cartes & Figures, qui ont été gravées par & sous la Direction de J. VANDER SCHLEY, Elève distingué du célèbre PICART LE ROMAIN.

TOME DIX-SEPTIÈME.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT,

M. DCC. LXIII.

Avec Privilége de Sa Majesté Impériale & de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-Frise.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT
DES
EDITEURS DE HOLLANDE.

RIEN de plus facile que de former de beaux Projets; rien de plus difficile ſouvent que de les bien exécuter. Cette vérité, que nous n'avons que trop éprouvée, nous tiendra lieu d'excuſe auprès du Public pour le long retardement de ce dernier Volume ſur les Indes Orientales. Les cauſes de ce délai naiſſent de la nature même de l'Ouvrage.

On avoit d'abord conſideré que pluſieurs Morceaux de l'Hiſtoire des Etabliſſemens Hollandois aux Indes ſe trouvoient répandus dans les Parties précédentes de ce Recueil, & qu'il en reſtoit encore un grand nombre d'autres. L'idée de réunir, par des renvois, ces premiers Morceaux aux derniers, ſous la Vie de chacun des Gouverneurs Généraux pour la Compagnie Orientale de ces Provinces, paroiſſoit belle, & nous l'avons ſuivie; mais les embarras ſe multiplioient à chaque pas. Il ſeroit trop long de les détailler ici. Le Plan eſt expliqué dans l'Introduction. C'eſt tout ce qu'il importe au Lecteur de connoitre avant que d'examiner le Livre.

Le mérite qui nous revient d'une Compilation en ce genre, eſt celui d'un Artiſan qui raſſemble, façonne & met en œuvre des Matériaux diſperſés, brutes & hors d'uſage, pour en conſtruire un Edifice régulier, ſoumis aux loix de l'Ordre & de la Simmetrie. De

la

Digitized by Google

la façon dont on a employé ceux que l'on avoit amaſſés de toutes parts, depuis longtems, nous ôſons nous flatter d'avoir aſſez bien rempli notre objet, s'il nous eſt permis d'en juger par les peines qu'il en a couté, & les ſoins infinis qu'on y a apportés. Cet Ouvrage pourra même paroître nouveau à la plupart des Lecteurs, tant par ſon arrangement, que par une agréable varieté de nombre d'Evénemens auſſi ignorés que très intéreſſans.

Les ſix premiers Articles de la ſeconde Partie de ce Volume, qui contient l'Hiſtoire Naturelle, *accompagnés de leurs treize Planches, ſont tout ce qui nous reſtoit à donner du dernier Volume de l'Edition de Paris, ſur les Indes Orientales. Nous avons ſeulement fait quelques augmentations à l'Article des* Arbres, Plantes, Fruits, & autres Productions, *qu'on a auſſi mieux rangés ſelon l'ordre alphabétique, & dans les Deſcriptions & dans les Figures.*

C'eſt un beau ſpectacle que celui qu'offrent les Mers & les Terres des Indes, dans ce grand nombre de Poiſſons, d'Ecreviſſes, de Cancres, de Quadrupedes & d'Oiſeaux extraordinaires par leur forme, leur coloris & leurs propriétés ſingulieres: En ſatisfaiſant à cet égard au deſir de divers Amateurs, nous avons eû l'attention, pour épargner les frais aux Acheteurs, de faire entrer, dans une Planche, le plus de Figures qu'il a été poſſible. Nous ſommes perſuadés qu'on les trouvera d'ailleurs très bien exécutées.

Pour profiter du tems que demandoit la premiere partie de ce XVII. Volume, on a imprimé ſéparément la ſeconde, & même le XVIII. Tome en avance. Le Public, recevant ainſi deux Volumes à la fois, ſe plaindra ſans doute moins d'un délai dont nous ſouffrons toujours le plus.

HISTOIRE

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES VOYAGES,
DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVme SIÈCLE.
DIX-SEPTIÈME PARTIE.
LIVRE SEPTIÈME.

VIES DES GOUVERNEURS GÉNÉRAUX, AVEC L'ABREGÉ DE L'HISTOIRE DES ETABLISSEMENS HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

L'Histoire de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales n'eſt pas moins admirable, que celle de la célèbre Republique, où elle a pris naiſſance. Egalement foibles dans leurs commencemens, les mêmes vertus, qui avoient ſervi à l'érection de l'une, ont operé la grandeur de l'autre. La tyrannie les fit éclore. Mais il ſeroit inutile de ramener le Lecteur à des événemens, dont on lui a déja donné le détail dans l'Introduction & dans les premiers Voyages des Hollandois, qui compoſent

INTRODUCTION.

le dixième Volume. Après y avoir repréſenté l'origine & les progrès d'une Compagnie, qui, juſqu'à la concluſion de la Tréve de douze ans, n'avoit encore pû obtenir aucun état fixe, on ſe borne à cette Epoque, pour continuër l'Hiſtoire abregée de ſes Etabliſſemens aux Indes, ſous une forme de Gouvernement plus régulière. Lorſque certains faits remarquables, arrivés depuis, tels que ſont la Fondation de Batavia, les deux Siéges de cette Capitale, la Conquête de Macaſſar, auront été précedemment traités dans l'étenduë convenable, on ſe contentera d'y renvoyer en peu de mots, ſans cependant pouſſer le ſcrupule juſqu'à éviter quelques repétitions néceſſaires pour la liaiſon d'un petit nombre de moindres faits, diſperſés de côté & d'autre, qu'il ſeroit trop ennuyant de faire chercher au Lecteur, en interrompant chaque fois l'ordre de la narration, qui ſera celui des années; de façon que tout ce qui précedera la datte de la nomination d'un Gouverneur Général, & tout ce qui ſuivra celle de ſa demiſſion, doit être regardé comme particulier à ſa Vie, ou, enfin, comme ſervant de ſimple éclairciſſement à des points, dont on n'aura pas eû encore occaſion de parler. C'eſt le Plan le plus naturel qu'on aît cru pouvoir imaginer, pour relever, par les principaux traits de l'Hiſtoire générale, les Avantures perſonnelles de ces Gouverneurs, ſouvent peu intéreſſantes en elles-mêmes. On ne laiſſera pas que d'y admirer quelquefois les bizarres effets d'une Fortune, qui ſemble ſe plaire à tranſporter & placer ſur ce Théâtre brillant de l'Inde, des Hommes qu'elle a tirés de la lie du Peuple, & perſecutés même en Europe, ce qui prouveroit, quand il ſeroit moins inconteſtable, que dans tous les Tems, dans tous les Pays, & dans toutes les Conditions, il naît des Héros, qu'une heureuſe conjonction des circonſtances, & d'un Génie propre à les ſaiſir, eſt capable de produire avec éclat dans le Monde.

I. Pierre Both, Gouverneur Général, natif d'Amersfort, fut nommé, en cette qualité, par l'Assemblée des Dix-Sept, & muni d'une Commission des Etats Généraux, dattée du 21 Novembre 1609; après un premier Voyage qu'il avoit fait, en 1599, comme Amiral de quatre Vaisseaux, pour compte de la nouvelle Compagnie de Brabant à Amsterdam. Dans ce Voyage, qu'il fit de conserve avec quatre autres Navires de l'ancienne Compagnie, pendant une partie de la route, il s'étoit borné à Bantam, d'où il avoit envoyé deux de ses Vaisseaux, sous les ordres de Paul *van Caerden*, à l'Isle de Sumatra, & revint lui même, au mois d'Août ou de Septembre 1601, en Hollande, avec une Flotte de sept Navires, chargés de poivre.

Vie de Pierre Both, Ier. Gouverneur Général des Indes.

1609.

Premier Voyage, comme Amiral.

On lui donnoit dès lors quelquefois le titre de Général, aussi bien que celui d'Amiral; mais ce ne fut qu'à son second Voyage, comme on vient de le dire, qu'il prit celui de Gouverneur Général, qu'ont depuis porté tous ses Successeurs. Son Instruction l'autorisoit à recevoir, des Membres du Conseil des Indes, le serment de fidélité aux Etats Généraux & à la Compagnie.

Second Voyage, en sa nouvelle qualité.

Ce fut avec ce titre & cette autorité qu'il partit au mois de Janvier 1610, à la tête d'une Flotte de huit Vaisseaux, qui souffrit beaucoup d'une violente tempête, dont elle fut accueillie en approchant du Cap de Bonne-Espérance. Le Vaisseau Amiral, ayant perdu son gros mât, se vit obligé, avec deux autres, de relâcher à l'Isle Maurice, d'où, après s'être un peu remis en état, ils ne tardèrent pas de continuer leur route pour Bantam, & malgré leur situation, ils y arrivèrent assez heureusement au mois de Janvier de l'année suivante.

1610.

Tempête qu'il essuye.

Arrivée à Bantam.

1611.

Les Hollandois, qui étoient aux Indes, virent avec étonnement, pour la première fois, des femmes de leur Nation, qu'on avoit permis, aux

Premières Hollandoises aux Indes.

BOTH. 1611. Matelots & aux Soldats d'y mener avec eux. Il s'en trouvoit, ſur cette Flotte, trente-ſix, dont deux étoient mortes; mais, en échange, les autres avoient eû quelques enfans pendant le Voyage.

Origine de l'Etabliſſement des Hollandois à Jacatra.

LE nouveau Gouverneur Général, après un court ſéjour à Bantam, ayant mouillé, au commencement de cette année, dans la Rade de Jacatra, il y jetta les premiers Fondemens de l'Etabliſſement des Hollandois dans le Royaume de ce nom, au moyen d'une Convention, qu'il fit avec le Roi *Widiak Rama*, qui leur accordoit la liberté du Commerce, &, pour leur argent, un Emplacement convenable dans ſes Etats, ſous promeſſe d'aſſiſtance mutuelle de part & d'autre. Telle fut l'origine de la première Loge, que les Hollandois bâtirent à Jacatra, ſur le bord de la Mer, à l'Orient de la Rivière.

1612. L'ANNÉE ſuivante, Both s'étant rendu aux Moluques, y trouva les affaires dans une ſituation des plus critiques, par le refus que les Eſpagnols, fiers de leurs avantages, faiſoient d'obſerver les Conditions de la Tréve, ſous prétexte qu'ils n'en avoient point reçu l'ordre du Roi leur Maître. S'ils l'avouoient, ce n'étoit que dans les occaſions, où il leur importoit d'y obliger les Hollandois, qui, de cette façon, ſe voyoient conſtamment expoſés à des ſurpriſes, & à des perfidies, contre leſquelles leur bonne foi n'avoit pas toûjours été en garde. Cette conduite tenoit en ſuſpens les Indiens, qui ne ſavoient qu'en croire. D'un côté, les Hollandois ſoûtenoient hardiment la choſe par leurs paroles; mais, de l'autre, les Eſpagnols la nioient encore plus hardiment par leurs actions; & les Alliés de ceux-là commençoient à prêter l'oreille à ceux-ci, quand le Roi de Ternate reçut une Lettre, que les Etats Généraux lui avoient écrite, à ce ſujet, & qui étoit conçue en ces termes.

Les Eſpagnols nient la Tréve aux Moluques.

Elle eſt confirmée au Roi de Ternate par les Etats Généraux.

„ IL a plû au Tout Puiſſant, dans ſa Bonté Divine, de benir tellement
„ les armes, que nous avions priſes pour la deffenſe de nôtre Liberté &
„ des Priviléges de nôtre Patrie, contre le Roi d'Eſpagne & de Portugal,
„ qu'après quarante-deux ans d'une Guerre ſanglante & continuelle, par
„ Mer & par Terre, ce Monarque, voyant nôtre Union, nos Forces &
„ nôtre Conſtance s'accroitre, par les Alliances, que nous avions faites, de
„ tems en tems, avec de puiſſans Rois & Princes nos Voiſins, a trouvé en-
„ fin à propos de nous offrir ce que nous requerrions de lui à main armée
„ depuis ſi longtems; ſavoir, que nos Provinces ſont des Pays libres, ſur
„ leſquels il n'avoit rien à prétendre, & qu'il conſentoit à faire, avec
„ nous, une Tréve pour pluſieurs années. Cette offre, qui nous a paru
„ être une nouvelle faveur du Ciel, a été par nous acceptée avec joye,
„ après avoir pris, ſur ce ſujet, l'avis des Rois & Princes nos Amis & Al-
„ liés; ſi bien qu'après pluſieurs Conferences & Négociations, nous avons
„ enfin conclu, le 9 d'Avril, une Tréve de douze ans. Entre autres Con-
„ ditions de ce Traité, eſt celle de la liberté de la Navigation & du Com-
„ merce, pour nôtre Etat en général, & pour chacun des Habitans de ces
„ Provinces en particulier, non-ſeulement dans tous les Pays & Royaumes
„ de ce Monarque, & avec tous les Peuples avec leſquels nous & nos
„ Sujets avons exercé & fait exercer le Commerce & la Navigation avant la
„ Guerre; mais encore dans tous les Pays du Monde ſans exception, avec

tous „

Bote. 1612.

„ tous les Peuples, Etats & Royaumes qui y ſont; Sa Majeſté faiſant deſ-
„ fenſes expreſſes à ſes Officiers, à ſes Sujets, & à tous ceux qui depen-
„ dent d'Elle, d'aporter aucun trouble ou empêchement, ſoit directement
„ ou indirectement, à la ſuſdite Navigation, & au Commerce déja établi,
„ ou à établir, par Nous ou par nos Sujets, avec quelques Rois, Princes,
„ Etats & Peuples que ce ſoit. Deſorte que Vôtre Majeſté ſe trouve com-
„ priſe dans cette Tréve, avec tous les Rois, Etats, Puiſſances, Peuples
„ & Republiques des Indes, de même que de toutes les autres Parties de
„ l'Univers. Ainſi V. M. & vos Peuples peuvent trafiquer librement avec
„ nous & avec les nôtres, pendant le tems de douze ans, ſans craindre
„ aucun acte d'hoſtilité de la part des Sujets du Roi d'Eſpagne & de Por-
„ tugal. Vous pouvez entretenir vos Alliances avec nous, en contracter
„ de nouvelles, uſer de la liberté de la Navigation & du Commerce, ſans
„ aprehender que, pour ce ſujet, il y aît aucun trouble, ſoit par Mer ou
„ par Terre, directement ou indirectement; & ſi le cas arrivoit que, con-
„ tre toute attente, & contre les promeſſes ſolemnelles, qui nous ont été
„ faites, leſquelles ſont ſignées de la propre main du Roi d'Eſpagne, &
„ ſcellées de ſon ſceau, on vint à attenter quelque choſe au préjudice (ce
„ que nous ne pouvons pas croire) V. M. peut ſe tenir aſſurée, qu'il ne
„ nous manquera ni volonté, ni pouvoir, ni nombre de Vaiſſeaux & de
„ Canons, ni Munitions de Guerre, ni Troupes, tant de nos propres Pro-
„ vinces que de celles des Rois, Potentats & autres nos Alliés, qui nous
„ ont promis tout ſecours pour l'exécution de toutes les Conditions por-
„ tées dans l'Accord de Tréve, & particulièrement pour ce qui regarde
„ les Sujets & Pays de V. M., & des autres Rois, Princes, Peuples &
„ Republiques des Indes, pour deffendre V. M., ſes Pays & ſes Sujets,
„ leur procurer la reparation des pertes & dommages qu'ils pourroient
„ avoir ſoufferts, & faire entretenir les Traités qui ont été ci-devant re-
„ ciproquement faits entre nous, & ceux que nous pourrons faire à l'ave-
„ nir. Cependant, nous ne doutons pas qu'il ne ſe trouve encore des Offi-
„ ciers, Miniſtres, ou d'autres Créatures du Roi d'Eſpagne & de Portu-
„ gal, qui s'efforceront de donner d'autres idées à V. M. & aux autres
„ Rois, Princes, Peuples & Republiques, & de leur perſuader des cho-
„ ſes contraires à ce que nous diſons ici; Mais nous aſſurons V. M., par ces
„ Préſentes, que c'eſt la pure vérité; que nous avons des intentions ſin-
„ cères, & que V. M., ſes Sujets, & tous les Rois, Princes & Puiſſances
„ peuvent s'y fier; Ainſi nous vous prions d'ajouter foi à ce que nous vous
„ diſons & promettons, de continuër les marques de vôtre Amitié envers
„ nous, & envers nos Sujets, d'entretenir la Navigation & le Commerce,
„ de faire fleurir l'une & l'autre, & de faire obſerver tout ce qui eſt, ou
„ qui ſera règlé dans nos Traités d'Alliance. Nous ferons aſſurément la
„ même choſe de nôtre part, & nous eſpérons que Dieu, qui eſt le Roi
„ des Rois, qui connoit les plus ſecrettes penſées des hommes, & ce qu'ils
„ ont de ſincérité, tiendra en ſa ſainte garde la Perſonne de V. M., les nô-
„ tres, & nos Sujets de part & d'autre, & nous comblera de proſperité.
„ A la Haye en Hollande, le 16 de Septembre, l'an de nôtre Sauveur
„ Jeſus Chriſt 1609".

BOTH. 1612.

CETTE Lettre perſuada bien les Ternatois de la vérité du fait; mais elle ne détruiſoit pas les obſtacles, que la continuation des hoſtilités, entre les Eſpagnols & les Hollandois, mettoit à l'exécution de leurs projets particuliers. Dans le chagrin ſecret que le Roi de Ternate en reſſentoit, il auroit bien voulu ſe reconcilier avec celui de Tidor, & l'engager à travailler avec lui à la liberté des Moluques, & à en chaſſer deux Nations étrangéres, dont la Guerre ne ſervoit qu'à les aſſujettir de plus en plus; Mais le Roi de Tidor ne ſe trouva pas dans les mêmes diſpoſitions, plutôt parce-qu'il connoiſſoit que la choſe étoit impoſſible, que par prédilection pour les Eſpagnols ſes Alliés. D'ailleurs, il étoit perſuadé, que le Roi de Ternate, une fois libre de ſa contrainte, ne manqueroit pas de renouveller ſes efforts pour ſubjuger enſuite les Moluques. La Réponſe du Roi de Tidor fut communiquée au Gouverneur Both, qui y fit une Replique fort remarquable, & ces deux Piéces repandent trop de jour ſur les événemens de ce tems, pour les refuſer à la juſte curioſité des Lecteurs.

Le Roi de Ternate ſollicite celui de Tidor à la Paix, dans la vue de procurer la liberté aux Moluques.

LETTRE *du Roi de Tidor au Roi de Ternate, reçuë le 6 May* 1612.

Réponſe du Roi de Tidor, qui eſt d'avis qu'il faut commencer par reconcilier les Eſpagnols avec les Hollandois.

„ TRÈS cher Fils, Roi de Ternate. Je vous ſouhaite toute ſorte de „ proſpérité, & la ſanté. La Lettre, que vous m'avez envoyée par „ *Foucke*, l'un de vos Officiers, m'a été renduë, & j'en ai fort bien com- „ pris le contenu. Vous me repréſentez qu'il faudroit employer toutes ſor- „ tes de moyens pour tâcher de rétablir la Paix, entre les Ternatois & les „ Tidoriens, & la Religion des Maures dans les Moluques, ce qui m'a „ donné beaucoup de joye, comme étant une choſe legitime, & ordon- „ née de Dieu, & de Mahomet ſon Prophête. Moi, vôtre Oncle, qui „ ſuis un Homme d'âge, j'approuve fort vôtre deſſein. Mais comme au- „ jourd'hui les choſes ne ſont pas dans l'état où elles étoient au tems de „ nos Predéceſſeurs, ainſi que vous le ſçavez auſſi fort bien, puiſque les „ Iſles de Tidor & de Ternate ſont en partie peuplées d'Eſpagnols & de „ Hollandois, il y auroit des meſures particulières à prendre pour faire une „ Paix qui fût durable, qui feroient d'engager ces deux Nations à y entrer. „ C'eſt-là, ſelon mon ſentiment, l'unique moyen de parvenir à ce but, & „ de nous bien reconcilier enſemble.

„ COMME vous êtes le plus ancien des quatre Rois des Moluques, c'eſt „ vous qui avez le plus de pouvoir & de moyens pour faire réüſſir cette „ grande affaire; car, ſelon l'expérience que l'âge a dû me donner, je ne „ puis pas comprendre qu'on en puiſſe venir à bout autrement; ou bien, ſi „ les Eſpagnols & les Hollandois n'y ſont pas compris, la Paix ne ſauroit „ être de durée. Par cette raiſon je perſiſte dans mon ancien ſentiment, „ ſavoir, que nous ne pouvons rien réſoudre ni conclure, à cet égard, que „ ces deux Nations ne ſe ſoyent accordées. Sans celà, nous ne pouvons „ faire une Paix qui ſoit ſolide. Ce ne ſeroit que ſuivre les anciennes traces „ qui nous ont été marquées, & la coutume, qui eſt comme établie aux „ Moluques, ſavoir de ceſſer de nous faire la Guerre, lorſque nous en ſom- „ mes las, & que nous ſommes épuiſés, & les Lettres, par leſquelles nous „ nous nous en ſollicitons, ne ſeroient que comme des ſignaux de nous „ arrê-

„ arrêter pour quelque-tems, afin de reprendre haleine. Si les Ternatois „ n'approuvent pas cette propoſition, ce ſera leur faute: & ſi les Tido- „ riens s'y oppoſent, ce ſera la mienne & celle de mes Sujets. Je le ré- „ pete encore; Pour faire une Paix durable, & qui établiſſe la ſureté de „ nôtre Religion, il faut que les Eſpagnols & les Hollandois ſoyent recon- „ ciliés. C'eſt-là l'unique moyen de faire un Traité qui puiſſe ſubſiſter.

Both. 1612.

„ J'ai deſſein d'aller faire un tour à *Gamma-Lamma* (*a*), pour conferer, „ ſur ce ſujet, avec le Gouverneur. Lorſque je ſerai de retour, je vous en- „ verrai quelqu'un de mes Conſeillers, pour vous donner avis de ce qui ſe „ ſera paſſé, & pour vous porter une Réponſe déciſive, par laquelle vous „ puiſſiez ſavoir, s'il y aura lieu d'eſpérer que l'affaire réüſſiſſe.

„ A l'égard de ce que vous me marquez, que le Roi vôtre Père eſt en- „ tre mes mains, la choſe eſt en effet véritable, dans un ſens. Si les Eſ- „ pagnols l'avoient fait priſonnier dans Ternate, ou à la priſe de Gamma- „ Lamma, les Droits du Pays m'obligeroient à m'employer, de tout mon „ pouvoir, auprès d'eux, pour lui procurer la liberté; car telle eſt la cou- „ tume des Moluques; Mais quand les Eſpagnols ſe rendirent Maîtres de „ Gamma-Lamma, il échapa de leurs mains, & ſe retira à *Sabougo* (*b*). „ Ainſi, s'il eſt priſonnier, c'eſt vôtre propre faute. Il étoit libre. C'eſt vous „ & les Seigneurs Ternatois qui l'obligeâtes d'aller ſe mettre entre les mains „ des Eſpagnols, & ce fut cette demarche qui cauſa le rétabliſſement de „ vos affaires. Vous vous ſervites de lui comme d'un Médecin, pour gue- „ rir vôtre maladie, parcequ'elle vous mettoit tous en danger de périr. Sa „ retraite de Ternate, & la réſignation qu'il fit de ſa Perſonne entre les mains „ des Eſpagnols, furent les ſeules cauſes de vôtre ſalut, & c'eſt par-là que „ le nom des Ternatois dure encore.

„ Vous devez donc faire vos réflexions là-deſſus, & chercher d'autres „ moyens de tirer le Roi vôtre Père de ſa Priſon. Je ne ſuis pas en état „ d'obtenir celà des Eſpagnols, par ma ſimple interceſſion. Je me recom- „ mande bien à vous, & je ſouhaite, que les Ternatois & les Tidoriens „ puiſſent traiter enſemble, de bonne foi & ſans diſſimulation".

(*a*) Forteresſe des Eſpagnols dans l'Iſle de Ternate.
(*b*) Place de l'Iſle voiſine de Gilolo.

Lettre *du Sieur Pierre Both, Gouverneur Général, au Roi de Tidor. A Maleye dans l'Iſle de Ternate, le* 18 *May* 1612.

Replique du Gouverneur Both pour juſtifier ſa Nation.

„ Puissant Roi, Dieu veuille combler Vôtre Majeſté de proſpérités ſur „ la Terre, & la faire règner heureuſement! Le Roi de Ternate, „ nôtre Frère, nous ayant communiqué la Lettre, que V. M. lui a écrite, „ contenant certain projet pour rétablir la Paix, entre les Ternatois & les „ Tidoriens, nous avons vû que V. M. ne croit pas qu'il puiſſe y avoir „ de Paix durable entre ces deux Peuples, à moins que les Hollandois & les „ Eſpagnols n'y concourent, & qu'ils ne la faſſent auſſi entr'eux. C'eſt „ ſans doute avec beaucoup de raiſon que V. M. parle ainſi, & ce ſeroit-là „ le véritable moyen d'arrêter cette grande effuſion de ſang, qui dure de-

„ puis

BOTH. 1612. „ puis ſi long-tems. Dans cette diſpoſition d'eſprit, où nous voyons V. M., „ nous eſtimons qu'il eſt de nôtre devoir de lui repréſenter amplement ce „ qui a été réſolu, ſur ce ſujet, dans nôtre Pays, & ce qui a été exécuté „ dans celui-ci, en conſéquence des réſolutions qui y ont été priſes, afin „ que V. M. puiſſe entièrement connoître que nous ſommes innocens de „ tout le mal qui ſe fait, & que ce n'eſt pas nous qui ſommes cauſe que „ la Guerre ſe continue, au grand préjudice de vôtre Nation & de la nôtre.

„ APRÈS une Guerre, qui avoit duré environ quarante-deux ans, dans nô- „ tre Pays, entre les Eſpagnols & nous, nous étant rétablis dans la jouiſ- „ ſance de nos Droits & Priviléges, & maintenus dans l'exercice de nô- „ tre Religion, il a été fait & publié, depuis quelques années, une Tré- „ ve, dans laquelle ſont réciproquement compris nos Amis & Alliés, „ ainſi que V. M. le verra plus amplement dans la Lettre de nôtre Prince, „ ici jointe. Cette Tréve devoit avoir lieu, & être publiée & obſervée „ ici, dans les Indes, un an après avoir été publiée en Europe dans nôtre „ Pays, c'eſt-à-dire, tant entre nos deux Nations, qu'entre nous & nos „ Alliés reciproques.

„ DE nôtre part, nous avons fait tous nos efforts pour l'obſerver, & „ pour en exécuter les conditions. On nous a envoyé, de Hollande, des „ gens exprès, qui ont paſſé par l'Eſpagne, pour en apporter les avis par- „ tout dans les Indes, & l'on étoit convenu que, de leur côté, les Eſpa- „ gnols feroient les mêmes diligences. Cette publication fut faite immé- „ diatement après la nouvelle reçuë, d'abord par mon Capitaine, enſuite „ par moi-même & en mon nom, dès que je fus arrivé ici, & je fis offrir, „ aux Eſpagnols, d'obſerver la Tréve dans tous ſes points, proteſtant, „ qu'au cas qu'ils en fiſſent refus, ni ma Nation, ni moi, ne ſerions point „ coupables des maux, & de l'effuſion du ſang humain, qui pourroient s'en „ enſuivre.

„ MAIS Dom Juan *de Silva*, & les autres Officiers du Roi d'Eſpagne, „ au lieu de répondre à nos bonnes intentions, s'excuſèrent de publier la „ Tréve, ſous prétexte qu'ils n'en avoient point reçu l'ordre de leur Roi. „ Ainſi la faute de la continuation de la Guerre tombe néceſſairement ſur „ les Eſpagnols, ſoit ſur le Roi, ou ſur ſes Sujets; Sur le Roi, s'il n'a pas „ envoyé, dans le tems requis, les ordres néceſſaires pour l'exécution & „ l'obſervation de la Tréve, ou s'il a expedié un contre-ordre ſecret, pour „ faire ſuſpendre, & pour revoquer l'ordre qu'il avoit donné publiquement; „ Sur ſes Sujets, s'ils n'ont pas mis en exécution les ordres qui leur avoient „ été envoyés.

„ CEPENDANT nous ſommes pleinement aſſurés, qu'il y a déja deux ans, „ c'eſt-à-dire avant le départ de Dom Juan de Silva des Manilles, que lui „ & les autres Officiers étoient fort bien informés de la Tréve, & que la „ Copie du Traité en fut apportée ici, aux Moluques, par Dom *Jeronimo*. „ Outre celà, nous apprîmes dès lors, par les Portugais qui vinrent à Ban- „ da & à Amboine, que la Tréve avoit été publiée à Goa & à Malaca, „ par ordre du Roi d'Eſpagne; d'où il paroit que ce n'eſt que par le goût „ qu'ils avoient pris à faire des captures & des conquêtes ſur nous; ayant „ remporté la Victoire ſur l'Amiral François *Wittert*, qu'ils eſpéroient qui

„ ſe-

Répresentation du Cours ordinaire [illegible]*E & celle des* INDES.

Afbeelding van de ordinaire [illegible]SE ZEEN regeeren.

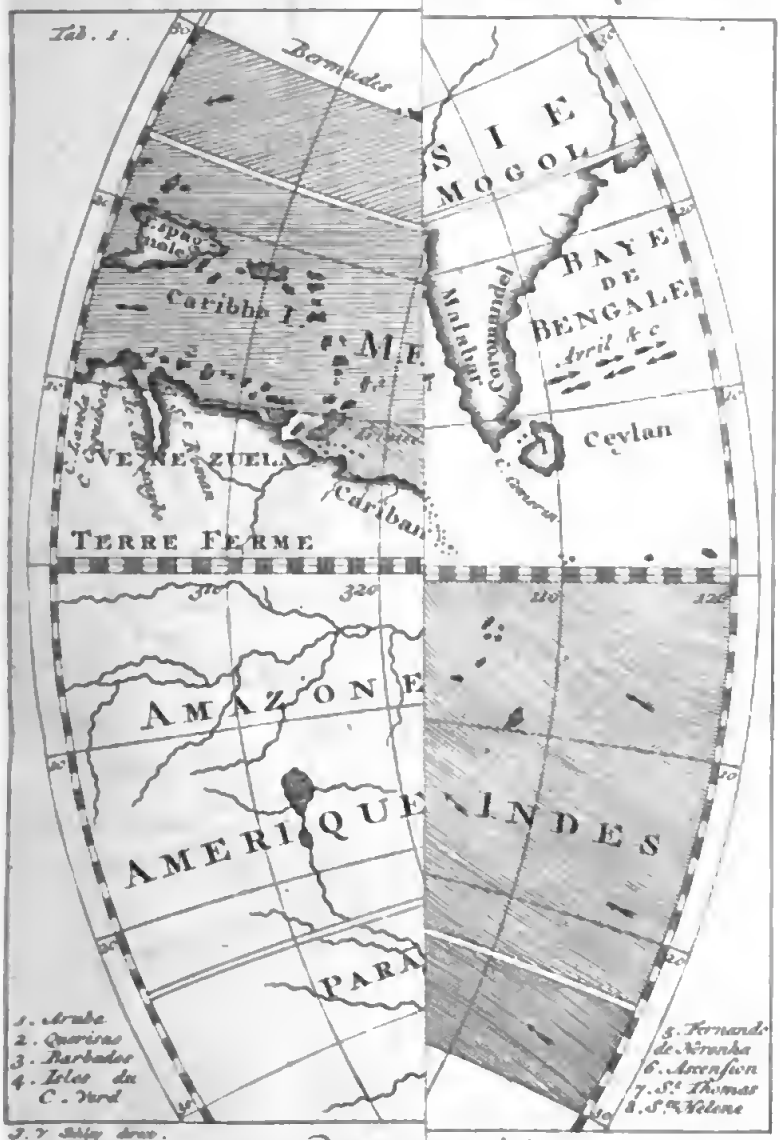

Remarq[illegible]*SE,*
qui varient si [illegible]ents regnent.

Nota, dat de PYLE-WINDEN,
en dat de Verk[illegible]den regeeren.

Digitized by Google

Répresentation d nde *M E R* DU *S U D.*

Afbeelding van e ZUID - ZEE regeeren.

J. v. Schley direx.

Remarquez. *VENTS* DE *CÔTE.*

Nota, dat d T - WINDEN aan.

Digitized by Google

„ ſeroit ſuivie de beaucoup d'autres avantages; Victoire, obtenuë dans un „ tems où la Trêve auroit dû avoir eu ſon effet, & fait ceſſer toutes les „ hoſtilités; il paroit, dis-je, que c'eſt par cette ſeule raiſon, qu'ils n'ont „ voulu ni admettre ni obſerver la Trêve, d'autant plus qu'ils auroient été „ tenus de reſtituër tout le butin fait ſur cet Amiral, avec les Pays qu'ils „ avoient uſurpés depuis ſur les Côtes de Sabougo & de Gilolo, & de ren- „ dre & remettre en liberté le vieux Roi de Ternate, l'Amiral Paul *van* „ *Caerden*, & les autres Priſonniers, qu'ils pouvoient avoir entre leurs „ mains. Both. 1612.

„ Pour nous, quoique nous tâchions d'obéïr exactement aux ordres de „ Noſſeigneurs les Etats Généraux, & de nôtre Prince, & que nous ayions „ fait tous nos efforts, pour parvenir à l'exécution de la Trêve, & arrê- „ ter l'effuſion du ſang, ce n'eſt pas que nous manquions de moyens ni de „ forces pour reparer au quadruple les pertes, qui nous ont été occaſion- „ nées frauduleuſement par l'inexécution de la Trêve; & nous prétendons „ bien le faire, en nous vangeant, en tems & lieu, & uſant de repréſail- „ les ſur le Roi d'Eſpagne, ſur ſes Sujets, & ſur tous leurs Adhérens.

„ Il ſeroit à ſouhaiter que le déſir inſatiable, qu'ont les Eſpagnols, d'exer- „ cer leur Empire ſur les Corps & ſur les Ames, que les pratiques, qu'ils „ font pour cet effet, & que les moyens qu'ils employent, fuſſent auſſi „ bien connus à V. M. qu'ils nous le ſont. V. M. ne ſerviroit pas comme „ de pont aux Eſpagnols, pour paſſer à la tyrannie & aux maſſacres, ainſi „ qu'Elle ſait, au grand chagrin de tous les Peuples des Moluques. Au „ reſte, Elle peut compter ſurement, que la recompenſe qu'Elle recevra de „ ſon attachement pour eux, & des ſervices qu'Elle leur rend, ſera d'éprou- „ ver à ſon tour leur déſir inſatiable de dominer, & leur cruauté, qui a „ été pouſſée, dans nôtre Pays, juſqu'à faire périr, par les mains des Bour- „ reaux, plus de quarante mille perſonnes, & en Amérique, ſoit par le fer „ ou dans les Mines, pluſieurs millions d'Habitans, dont le ſang crie con- „ tinuellement vengeance au Ciel.

„ Mais comme il ſeroit trop long de rapporter, à V. M., tous les ex- „ emples qu'on a de leur barbarie, je me contenterai de lui en remettre „ devant les yeux deux, qui ne doivent pas lui être nouveaux, puis qu'ils „ ſont arrivés aux Indes.

„ Lors de la première Conquête que les Portugais firent de Malaca, & „ du Pays aux environs, ils reçurent de grands Services d'un nommé *Nina-* „ *che Juan*, dont la fidélité pour eux ne pouvoit jamais être aſſez recom- „ penſée. Il poſſedoit l'Office de Sabandar, & il l'avoit exercé avec hon- „ neur depuis ſa jeuneſſe. Cependant la reconnoiſſance, que les Portugais „ lui témoignèrent, fut de le priver de cet Emploi; ingratitude, qui jetta „ Juan dans un tel deſeſpoir, qu'ayant fait dreſſer un échaffaut au milieu „ d'un bucher, il s'y fit brûler tout vif en préſence du Peuple, aimant „ mieux finir ainſi une vie, que l'âge ne lui pouvoit permettre de conſer- „ ver encore longtems, que de vivre dans la honte, & même, ſelon les „ apparences, dans l'attente d'une mort ignominieuſe, qui ſembloit lui „ être préparée pour recompenſe des ſervices qu'il avoit rendus.

„ L'autre exemple eſt celui d'*Abdalla*, Roi de *Campar*. Il avoit aban-

BOTH. 1612.

„ donné ſes Femmes, ſes Parens, ſes Sujets, ſon Royaume, pour le „ ſervice d'Albuquerque & des mêmes Portugais. Pour prix de ces ſervi- „ ces, qui étoient au-delà de toutes les bornes, il ſe vit reduit à porter „ ſa tête ſur un échaffaut, & à la perdre publiquement par la main d'un „ Bourreau.

„ IL n'eſt pas néceſſaire de rappeller ici ce qu'ils ont fait à un des Pré- „ deceſſeurs du Roi de Ternate. On peut dire, preſque à la lettre, que „ la chair de ce miſerable Prince put encore dans cette Iſle, & que ſes „ Sujets en ſentent tous les jours l'infection, quelque ſoin que les Portu- „ gais ayent pris de le bien ſaler (*a*). Ils font profeſſion ouverte d'aſſaſſi- „ ner les Princes & les Rois, ainſi qu'il eſt malheureuſement arrivé au Pè- „ re de nôtre Prince. Deux Rois de France ont péri ſucceſſivement par „ leurs intrigues, & ils ont dirigé les mains des parricides qui ont donné „ la mort à ces Monarques. Ils ont envoyé des Aſſaſſins, pour ſe defai- „ re de nôtre Prince, de la feue Reine d'Angleterre, & du Roi actuelle- „ ment règnant. Ils n'en font aucun ſcrupule; les Jeſuites, qui ſont leurs „ Docteurs impies, leur enſeignant cette doctrine, & la ſoutenant haute- „ ment.

„ C'EST là, puiſſant Roi, ce que j'avois à vous repréſenter. Les vœux „ les plus néceſſaires, que je puiſſe faire, pour le bien de V. M., c'eſt qu'El- „ le puiſſe être entiérement delivrée de l'eſclavage & du tyrannique joug „ des Eſpagnols. Pour cet effet je vous offre les armes & les forces de „ L. H. P. les Seigneurs Etats Généraux, & du Prince Maurice. Nous „ ſavons combien ce joug doit être peſant à V. M. & à ſes Sujets, par „ l'expérience que nous en avons fait, pour l'avoir porté autrefois".

1613.

ON trouve, ſous l'année 1613, trois Traités faits par le Gouverneur Both, ou en ſon Nom, le premier, avec le Roi de *Bouton*, en datte du 5 Janvier, le ſecond, avec les Chefs de l'Iſle de *Machian*, du 16 du même mois, & le troiſième, avec *Modafar*, Roi de *Ternate*, du 4 de Mars. Ce dernier Traité ne regardoit que quelques arrangemens pour prévenir les difficultés qui pouvoient naître des différends au ſujet de la Religion entre les Hollandois & les Ternatois; mais, par le ſecond, où ceux-ci ſont auſſi compris, les deux Parties contractantes ſe promettoient une aſſiſtance mutuelle contre leurs Ennemis communs, avec la condition, pour les Inſulaires, de ne vendre leurs Cloux de Girofle qu'aux ſeuls Hollandois, qui les leur payeroient à cinquante pièces de huit le *Babar*, ſans en pouvoir jamais hauſſer ni baiſſer le prix de part & d'autre.

Traités d'Alliance entre les Hollandois & divers Princes des Moluques.

Commerce excluſif du Girofle, en faveur des premiers.

LE Traité, que le célébre *Apollonius Schot*, Commandeur, fit, par ordre du Gouverneur Both, avec le Roi de Bouton, contient un plus grand nombre d'Articles intéreſſans. Le Commandeur s'engageoit, à proteger ſon Pays & ſes Sujets, contre toute violence, ou invaſion étrangère; à laiſſer, proviſionellement, pour cet effet, quatre pièces de Canon, & quelques Hollandois, dans un Poſte fortifié ſur le Rivage de l'Iſle; à ſolliciter, du Gouverneur Général, une Garniſon plus forte, avec un Vaiſſeau ou Yacht

Conditions de leur Alliance avec le Roi de Bouton.

(*a*) Ce Roi, qui ſe nommoit *Babou*, étant mort Priſonnier des Portugais, ils coupèrent ſon corps en morceaux, qu'ils ſalèrent pour le tranſporter à Goa.

Digitized by Google

Yacht, deſtiné à pourvoir aux beſoins des deux Nations; à interceder, auprès du Roi de Macaſſar, pour qu'il ſe deſiſtât de toutes hoſtilités contre le Roi de Bouton, ou ſes Sujets; à ne point troubler ceux-ci dans leur Religion, Police, ou Gouvernement, renvoyant le châtiment des Contrevenans, de part & d'autre, à leurs Juges competens reſpectifs; à s'employer pour obtenir, du Roi de Ternate, le redreſſement de quelques griefs particuliers; à procurer, par la première occaſion, une bonne quantité de Monnoyes de Cuivre, qui auroient cours dans les Etats de Bouton, pour la commodité du Commerce reciproque; &, enfin, à ne point moleſter le Roi & ſes Sujets, ni permettre qu'ils fuſſent moleſtés par d'autres Nations (*b*). Both. 1613.

Engagemens de ce Prince.

Le Roi de Bouton déclaroit, de ſon côté, qu'ayant appellé les Hollandois à ſon ſecours, il promettoit de faire une Guerre offenſive & deffenſive contre leurs Ennemis, ou ceux du Roi de Ternate; d'aſſiſter les premiers dans leur prochaine Expédition de Solor; de leur accorder le Commerce excluſif avec ſes Etats; de fixer un prix aux marchandiſes & vivres qu'il en tireroient, ſans payer aucuns droits; de leur permettre la culture des Terres, & le libre uſage de ſes Ports & Rades; de les y proteger, en cas de beſoin, contre toutes moleſtations ſoit du dedans ou du dehors; d'obliger tous ſes Sujets à ſemer du riz pour l'avantage mutuel des deux Nations, & le bien des Moluques en général; de tolerer les Mariages des Hollandois avec des Filles libres de ſon Royaume, qu'il n'empêcheroit poin d'embraſſer le Chriſtianiſme; de laiſſer, aux Hollandois, la faculté d'acheter des Eſclaves, ſous la condition de ſe reſtituër reciproquement les Fugitifs, ou de convenir de leur prix avec le Propriétaire; &, enfin, d'écrire, à ceux de Banda, pour les informer de l'Alliance perpetuelle qu'il avoit contractée avec les Hollandois, les exhorter à faire auſſi une Paix ſolide, & les avertir, qu'au cas qu'ils vinſſent à attaquer ſes nouveaux Alliés, il rappelleroit ſon Frère, & tous ſes Sujets, qui ſe trouvoient à Banda.

Utilité que retirent les Contractans.

Naturel des Inſulaires de Bouton.

Ce dernier engagement du Roi de Bouton fut, dans la ſuite, fort utile aux Hollandois, qui, en revanche, reconnurent toûjours, par des ſecours prompts & efficaces, les ſervices qu'ils reçurent de ce Prince. Mais on ne pût jamais porter ſes Sujets, quoique bien intentionnés, à prendre d'autres manières, & à faire les choſes qui étoient néceſſaires pour leur propre deffenſe, ou pour leur utilité; tant la coutume & la moleſſe avoient d'empire ſur eux.

Reduction des Iſles de Solor & de Timor.

Leur Commerce & leur importance.

L'Expédition de *Solor* & de *Timor* eut lieu encore dans le courant du même mois, & leur reduction fournit, aux Hollandois, l'occaſion de faire alliance avec divers Princes de ces Iſles, où ils laiſſèrent du monde, pour s'aſſurer de leur Commerce, qui conſiſte principalement en Bois de Santal, & en Cire; Objet peu conſidérable aujourd'hui, mais, relevé alors par des raiſons de convenance, que Scot expoſe ſur la fin de ſa Relation, dont on donnera ici le précis.

Rapport d'Apollonius Scot touchant cette Expédition.

„ Le 9 de Janvier 1613, je partis à bord du *Terveer*, en compagnie du „ Yacht la *Demie-Lune*, que nous avions rencontré ſur nôtre route, & de „ quel-

(*b*) Le Commis, qu'on laiſſa à Bouton, ſe nommoit Gregoire *Cornelisſoon*.

BOTH. 1613. „ quelques Bâtimens Ternatois, pour nous rendre à Solor, où nous arri-
„ vâmes, le 17, devant le Fort des Portugais. Auſſi-tôt nous avons fait
„ feu du *Terveer*, ſur une Batterie qui défendoit l'entrée de la Rade, &
„ nous l'avons démontée; mais le gros tems nous ayant empêché de faire
„ deſcente, nous avons été contraints de retourner à bord, avec perte d'un
„ homme ſeulement, après avoir brûlé, ce jour-là, une partie de la Ville.
„ Le 21, nous nous ſommes emparés d'une Galiote, que les Ennemis
„ avoient touée contre le Rivage, & nous avons mis le feu à pluſieurs
„ Maiſons. Le 29, on a brûlé le reſte.

„ QUELQUES jours après, on fût averti, que deux Frégattes Portugaiſes,
„ & une Navette, qui revenoient de la Chine, avoient relâché à Timor,
„ où les Aſſiegés de Solor avoient trouvé moyen de faire ſavoir ce qui ſe
„ paſſoit, & de demander des ſecours; ſurquoi j'y détachai le Yacht, avec
„ la Galiote & une Coracorre, qui prirent la Navette chargée de Bois
„ de Santal, & une Galiote, qu'ils brûlèrent, après en avoir enlevé la
„ Cargaiſon. Les Habitans de Timor, voyant la déroute des Portugais,
„ ſe ſont jettés ſur le reſte, & les ont pillés & diſperſés.

„ CETTE expédition faite, & nos gens de retour à Solor, où nous a-
„ vions été joints, le 3 d'Avril, par le Vaiſſeau le *Zélande*, que le Général
„ nous avoit envoyé des Moluques, on réſolut, le 5, de faire deſcente
„ au côté occidental du Fort, que nous avons battu, le 7, de ſept pièces,
„ qui tiroient inceſſamment ſur les dehors, dont les Ouvrages étoient gar-
„ nis de terre. Le 9, outre cette première Batterie, nous avons encore
„ fait porter à terre deux autres canons, auſſi de fer, qui ont abattu une
„ Tour quarrée, qui nous incommodoit beaucoup. Le 18, nous avons
„ été renforcés du *Patane*, venu d'Amboine; après quoi, nous avons fait
„ ſommer encore une fois la Place, en déclarant que ſi elle ne ſe rendoit
„ pas, il n'y auroit plus de capitulation ni de vie à eſpérer pour perſonne;
„ ſurquoi ils ſe ſont rendus.

„ LE 20, ils ſont ſortis du Fort, avec armes & bagages, nous laiſſant la
„ moitié de leurs marchandiſes, & toutes les munitions de Guerre, qui
„ conſiſtoient en ſix barils de poudre, du poids de ſept quintaux, un gros
„ canon de fer, une pièce & huit gros fauconneaux de fonte, ſans comp-
„ ter quelques pierriers. Nous leur avons fait cette compoſition, parce
„ que leur ſecours de Timor approchoit, & qu'il auroit été difficile de
„ l'empêcher d'entrer dans le Fort; outre que nous devions ménager nos
„ Soldats & nos Munitions, la Place étant encore en état de ſe défendre
„ long-tems, & de faire périr beaucoup de monde. Auſſi les Portugais
„ ne ſe ſont-ils réſolus à capituler, qu'à la ſollicitation de leurs femmes &
„ de leurs enfans.

„ IL eſt ſorti, du Fort, plus de mille perſonnes, dont au-delà de deux
„ cens cinquante Noirs & Métifs, capables de porter les armes, & environ
„ trente Portugais, tant ſains que malades, avec ſept Moines Dominicains.
„ Le reſte des Portugais de Timor en eſt revenu deux ou trois jours après
„ la reddition du Fort; de-ſorte que, tous enſemble, les Ennemis for-
„ moient le nombre de quatre vingts neuf Blancs, & de quatre cens cin-
„ quante Métifs. La Capitulation portant que ceux qui voudront ſe reti-

„ rer

„ rer, à Malaca, en auront la liberté, tous les Portugais en ont profité, à Both.
„ la reſerve de deux ou trois; Les autres Chrétiens Noirs ſe joindront 1613.
„ ſans doute à nous.

„ On a tiré plus de huit cens coups de gros canon contre le Fort, qui
„ eſt avantageuſement ſitué ſur une hauteur, au bord de la Mer, & bâti de
„ bonne Maçonnerie. Il y a, de chaque côté, une vallée aſſez profonde, ſur
„ tout celle de l'Orient, dont la montée eſt fort eſcarpée; mais, du côté
„ de l'Occident, elle deſcend en pente douce vers les Terres. Les Portu-
„ gais y avoient des Ouvrages avancés de terre & de bois. De l'autre
„ côté, ils n'étoient enfermés que d'une ſimple muraille, le lieu étant, d'ail-
„ leurs, preſque inacceſſible par ſa nature.

„ Les Portugais étoient maîtres de pluſieurs Villages, la plûpart habi-
„ tés par de nouveaux Chrétiens. On en comptoit une dixaine dans l'Iſle
„ où étoit le Fort, & dans celle de *Serbite*, qui eſt tout près, avec environ
„ deux mille huit cens Familles d'Inſulaires, tous bien armés d'arcs, de
„ fuſils, de boucliers & de ſabres. Chaque Village étoit gouverné par un
„ Commandant & un Prêtre, qui animoient ces Peuples contre nous. Auſ-
„ ſi ſont-ils entiérement à la dévotion des Ennemis.

„ Après avoir fait partir la plus grande partie des Portugais, je me ſuis
„ rendu à Timor, pour traiter avec les Rois de la Côte intérieure de l'Iſle.
„ Les principaux ſont ceux de *Coupan*, de *Mena* & d'*Aſſon*, tous Idolâtres,
„ mais de meilleure foi que les Maures. Ils m'ont promis de nous vendre
„ tout le Bois de Santal que leurs Pays pourroient fournir; & ils ont auſſi
„ beaucoup de Cire à très bon prix. Je laiſſe ici le Capitaine *van de Velde*,
„ qui aura l'œuil ſur ce Commerce. Si nous pouvons nous en rendre maî-
„ tres, en l'interdiſant aux Chinois, il nous ouvrira, ſans doute, celui de la
„ Chine, où il ſe fait une grande conſommation de Bois de Santal, de
„ même que ſur la Côte de Coromandel, & en divers autres Lieux des In-
„ des.

„ Les Rois Maures de Solor, qui ſe ſont déclarés en nôtre faveur, ne
„ paroiſſent pas moins bien diſpoſés à nous recevoir, que ceux de Timor;
„ & quoiqu'il n'y aît pas tant de profit à faire, avec la première de ces Is-
„ les, il eſt cependant bon de veiller à ſa conſervation, parce qu'elle nous
„ aſſure celle de la ſeconde. D'ailleurs on en pourra tirer commodément
„ des vivres pour les Moluques, & il y a encore diverſes raiſons, qui doi-
„ vent nous engager à nous y maintenir.

„ Avant que de rapporter ce que j'ai appris, de pluſieurs Priſonniers ou
„ Déſerteurs Portugais, touchant les deſſeins de cette Nation, & les pré-
„ paratifs qui ſe font dans les Pays où elle domine, je remarquerai, en
„ général, que nous avons un intérêt eſſentiel à pourvoir à la ſureté, & à
„ la commodité des Indiens, qui nous ſont comme ſoûmis, parceque dès
„ que nous les laiſſerons dans l'embarras, ils nous abandonneront, ſans en
„ excepter même les Ternatois, quelque étroitement qu'ils ſemblent être
„ unis avec nous.

„ Il eſt certain qu'il ſe forme de gros Nuages au-deſſus de nos têtes
„ dans les Indes; &, ſelon toute apparence, ils ſont prêts à crever ſur les

BOTH. 1613. „ Moluques, ſur Amboine, & ſur Banda, peut-être encore avant la fin „ de cette année (*c*).

„ LE Roi d'Eſpagne, qui aſpire à la Monarchie univerſelle de l'Euro- „ pe, n'a paru ceder, dans nôtre Patrie, que pour gagner du tems, raſ- „ ſembler ſes Forces, & nous écraſer premièrement dans les Indes, pour „ pouvoir enſuite pouſſer, avec plus de ſuccès, ſes ambitieux deſſeins en „ Europe. Ainſi nous devons nous attendre à tout ce dont ſa diſſimula- „ tion, ſa mauvaiſe foi, ſa haine, & ſa tyrannie ſont capables; mais ſa „ diſſimulation n'eſt pas moins à craindre, pour nous, auprès des Indiens, „ que le reſte.

„ UN Pilote Portugais m'a dit fort ſenſément, qu'il paſſoit pour con- „ ſtant, à la Cour, & parmi les Peuples d'Eſpagne & de Portugal, que nos „ Forces ne venoient que de nôtre Commerce aux Indes, & que c'eſt uni- „ quement par ſon moyen, que nous nous ſommes trouvés en état de re- „ ſiſter à ce Monarque.

„ IL m'a auſſi aſſuré, que les treize derniers Vaiſſeaux, qui ſont arrivés „ ici, ont été ſuivis d'autant de Gallions, juſqu'au Cap de Bonne-Eſpé- „ rance, ſous le Commandement du jeune Don Louïs *Fayardo*. Cette Eſca- „ dre avoit mis en Mer ſous prétexte d'aller croiſer ſur les Corſaires; „ Mais le bruit couroit, parmi les Eſpagnols, qu'elle étoit deſtinée pour „ les Manilles, quoiqu'on n'en eût aucune certitude.

„ CE même Pilote m'a encore déclaré, que Chriſtophe de *la Hotte*, ci- „ devant Gouverneur de Gamma-Lamma, fut envoyé, des Manilles, ſur „ la fin de l'année paſſée, par Dom Juan de Silva, au Viceroi de Goa, „ avec beaucoup d'argent comptant, & des Lettres de change, pour faire „ équiper promptement ſept gros Navires, & vingt Frégattes, qu'il doit „ conduire à Malaca, & enſuite aux Manilles, dès que la ſaiſon ſera fa- „ vorable, pour y joindre les Forces qui y ſont, & aller faire un grand ef- „ fort aux Moluques, dans le mois de Décembre prochain.

„ IL ſçait, de plus, que le même Gouverneur des Manilles a envoyé, „ à Macao, un Général Eſpagnol, nommé *Tolledo*, pour en amener un Gal- „ lion, que les Eſpagnols y ont fait acheter, avec ordre d'y joindre ſix „ autres, qui s'y ſont rendus de Malaca, & de les conduire aux Manilles.

„ J'AI appris, qu'il eſt venu deux Vaiſſeaux d'Eſpagne, exprès pour „ apporter des avis au Viceroi de Goa, & l'ordre d'envoyer ſes Forces „ joindre celles des Manilles, afin de faire fondre le tout à la fois ſur les „ Hollandois. C'eſt dans la même vuë qu'on fait conſtruire trois gros „ Vaiſſeaux, en un lieu nommé *Pintados*.

„ CEUX qu'ils ont à *Cayta* ſont, le *Gouda* & l'*Amſterdam*, que montoit „ l'Amiral Wittert, tous deux pris ſur nous; le *S. Eſprit*, le *S. Jean Bap-* „ *tiſte*, le *Jean de Lupas*, Navire du plus gros calibre; le *S. André*; le *S.* „ *Marc*,

(*c*) Scot fait profeſſion de tenir les avis qu'on va lire, d'un Pilote Portugais. Cependant le titre de ſa Relation porte, que le deſſein ſecret du Roi d'Eſpagne fut découvert dans une Lettre écrite, par un Pilote Portugais, à Mathieu *Couttels* à Bantam, en datte du 5 Juillet 1613.

„ *Marc*, petit Bâtiment; & l'on y en attendoit encore deux des Ports de Both. 1613.
„ Caſtille, avec de nombreux Equipages & quantité de Munitions pour cette Flotte.

„ On conſtruit, aux Manilles, trois Galères neuves, & il y en a une „ autre depuis longtems. On compte que la Flotte ſera compoſée de dix-„ huit gros Navires, vingt Frégattes & quatre Galères, & montée de cinq „ mille hommes de Troupes règlées, outre les Equipages. Mais, pour „ les ſix Vaiſſeaux, qui ſont partis pour Macao, on doute qu'ils puiſſent s'y „ joindre. Don Juan de Silva commandera cette Armade, & c'eſt par cette „ raiſon qu'il eſt demeuré dans le Gouvernement des Manilles, au-delà „ de ſon terme.

„ Je ſuis encore informé que Don *Jeronimo de Silva*, après la priſe de „ *Marieco* (*d*), avoit envoyé une Frégatte à Malaca, porter des avis, à „ Chriſtophe de la Hotte, qui devoit conduire l'Armade Portugaiſe de Goa „ à Malaca, ainſi qu'il a été dit, pour la mener enſuite aux Manilles, & „ de-là ſe rendre aux Moluques dans le mois de Décembre ou de Janvier „ prochain.

„ Cette Frégatte avoit relâché à Bouton, pour faire de l'eau; mais le „ Roi a fait arrêter le Pilote, qui étoit deſcendu à Terre. Ce Prince, & „ Henry *van Raay*, ont tâché de ſe rendre maîtres de la Frégatte; ce qui „ leur auroit réüſſi, ſi un Traitre n'en avoit averti l'Equipage.

„ Depuis que je ſuis ici, il y eſt venu un *Kitchil* de Macaſſar, avec d'au-„ tres Députés, & trente-trois Coracorres, qui apportoient des préſens au „ Capitaine de ce Fort, à qui ils m'ont demandé la permiſſion de parler; „ ce que je leur ai refuſé. Ils prétendent exiger un Tribut des Habitans „ de Solor, qui ont répondu qu'ils n'étoient Tributaires que du Roi de „ Ternate. Je ne me ſuis ſervi, en cette occaſion, que de raiſons pour „ les combattre.

„ Ces Gens là étoient bien inſtruits des préparatifs des Portugais & „ Eſpagnols, qu'ils faiſoient ſonner fort haut, diſant qu'ils tenoient ces „ nouvelles des Portugais établis dans leur Pays, & de quelques Eſpagnols „ des Manilles, qui avoient relâché, avec une petite Galère, à Macaſſar, „ en allant à Ternate. Ils rapportoient encore que nos Gens avoient „ été maſſacrés à *Maſulipatnam*, & que nôtre Comptoir avoit été livré au „ pillage.

„ Plusieurs autres Portugais m'ont confirmé les rapports du Pilote. S'il „ vient des Vaiſſeaux de Hollande, il ſera bon de les faire partir prompte-„ ment pour les Moluques. Il ſeroit encore à propos qu'il y en eût quel-„ ques-uns, qui, en paſſant, vinſſent relâcher à ces Iſles-ci, où l'on a be-„ ſoin de fer, de planches & de poutres.

„ J'espérois que le Gouverneur Général viendroit ici de Banda, où il „ étoit; mais je crains qu'il ne ſoit obligé de s'y arrêter plus longtems, „ qu'il ne croyoit, à cauſe des affaires que les Anglois lui ont ſuſcitées. S'il „ n'arrive pas, & que je ne reçoive point de nouveaux ordres, je partirai „ pour

(*d*) Fort de l'Iſle de Tidor.

BOTH. 1613. „ pour Bantam, vers la fin d'Août, & le Vaiſſeau, que je monterai, ſer-
„ vira enſuite à tranſporter des vivres, & d'autres choſes ici & aux Mo-
„ luques, qu'on peut, je le repéte, avitailler plus commodément de ces
„ Iſles que d'ailleurs".

Apparition du Gouverneur Both à Banda, & demêlés avec les Anglois.

C'EST là tout ce qu'on trouve de l'apparition du Gouverneur Both à Banda, & des demelés qu'il y eût avec les Anglois; mais on ſçait que ceux-ci, dès l'année 1609, avoient excité les perfides Bandanois à reprendre les armes contre les Hollandois, qui, depuis, leur faiſoient une Guerre continuelle. L'objet de la jalouſie des Anglois étoit le Commerce des Noix Muſcades. Ils avoient des Gens à *Pulo Ay*, & à *Pulo Rhun*, deux des Iſles du Reſſort de Banda, qui étoient chargés d'acheter ces précieuſes Epiceries des Inſulaires.

1614. Son Départ. SUIVONS le Gouverneur juſqu'au dernier période de ſa Vie, qui fut autant funeſte que ſes Exploits avoient été glorieux. Après avoir dirigé, avec beaucoup de prudence, les affaires des Indes, l'eſpace d'environ cinq ans, & poſé, en divers Lieux, les baſes d'une Puiſſance, dont on ne ceſſera plus d'admirer les progrès rapides, étant retourné à Bantam, il y inſtalla, le 20 Décembre 1614, Gerard *Reynſt* ſon Succeſſeur, & partit, le 2 de Janvier de l'année ſuivante, avec quatre Vaiſſeaux richement chargés, pour revenir en Hollande; mais ayant mouillé à l'Iſle *Maurice*, pour s'y rafraichir, deux (*e*) de ces Vaiſſeaux, dont il montoit l'un, eurent le malheur, dans une violente tempête, d'être repouſſés en Mer, & enſuite jettés contre la Côte, où ils périrent avec la moitié de leurs Equipages, & parmi eux le Gouverneur Both (*f*) lui-même.

1615.

Naufrage où il périt, avec deux de ſes Vaiſſeaux.

TELLE fut la fin tragique de ce Fondateur de l'Empire Hollandois aux Indes, à qui les fables de la Mer ont ravi l'honneur du Mauſolée, que ſes Services lui auroient mérité à de ſi juſtes titres. Son Portrait eſt le premier en rang de ceux de ſes Succeſſeurs, qui pendent dans la grande Salle du Conſeil au Château de Batavia, & dont les Vignettes de cet Ouvrage repréſentent fidèlement les traits, & les habillemens.

(*e*) Valentyn dit *trois* Vaiſſeaux, & l'on doit remarquer ici, d'avance, que ce n'eſt pas le ſeul endroit où ſon récit ſe trouvera differer du nôtre; mais on peut compter ſur nos éclairciſſemens, qui viennent de ſource.

(*f*) C'eſt vraiſemblablement de cet accident, qu'une des Montagnes de l'Iſle Maurice a retenu le nom du Gouverneur, qui lui eſt donné, dans un Journal de l'an 1689, où le Pilote, nommé Govert *van Leeuwen*, à bord du *Petit Coeq*, Vaiſſeau de Rotterdam, remarque, „ qu'il y a, dans l'Iſle Maurice,
„ encore une Montagne, appellée *Pierre*
„ *Both*". Deux ans après ce Naufrage, Pierre *van den Broek* y relâcha, pour en recueillir les débris.

Vie de Gérard Reynſt, II. Gouverneur Général des Indes.

II. Gerard Reynst, Gouverneur Général, natif d'Amſterdam, étoit du nombre des Directeurs de la Compagnie Orientale, depuis le premier Octroi, quand il fut élû, le 20 Février 1613, par l'Aſſemblée des Dix-Sept, en cette qualité, ſous une Capitulation de cinq ans de réſidence fixe aux Indes, ſi la Compagnie le jugeoit à propos, ſans y comprendre le tems du Voyage, en allant ni en revenant, avec les appointemens de ſept cens florins par mois, & mille en une ſomme pour ſon Service. On lui fit encore quelques autres conditions, dont la principale lui conſervoit le droit de reprendre, à ſon retour, ſa Place de Directeur de la Chambre d'Amſterdam, quoiqu'elle pourroit ſe trouver alors remplie par un autre, & que le nombre de vingt fût complet dans cette Chambre. L'Etat lui fit préſent auſſi d'une Chaîne d'or de la valeur de mille florins, & d'une Médaille, ſous la promeſſe que ſes bons ſervices ſeroient reconnus & recompenſés en ſon tems. Muni d'une Commiſſion du Prince Maurice, & des Inſtructions de l'Aſſemblée des Dix-Sept, approuvées par les Etats Généraux, à qui il avoit de même prêté le Serment ordinaire, Reynſt partit, le 2 de Juillet de cette année, du Texel, avec une Flotte conſidérable, & mouilla ſucceſſivement aux Iſles du Cap Verd, d'Annobon & de Comorre, où il ſe procura, à bon prix, une abondance de rafraichiſſemens.

1615.

Sa Capitulation.

Son Départ & ſa Route.

Van den Broek eſt envoyé dans la Mer-rouge.

Après un mois de ſéjour aux Iſles de Comorre, la Flotte Hollandoiſe s'avança vers l'entrée de la Mer-rouge. La Compagnie n'y ayant point encore envoyé de Vaiſſeaux, on réſolut au Conſeil de détacher Pierre *Van den Broek*, ſur le *Naſſau*, avec la qualité de Capitaine-Major, pour s'informer de la nature du Commerce, & des facilités qu'on pouvoit eſpérer dans les Ports. Il viſita ceux d'*Aden*, de *Chibiri* & de *Cutſini*, ou *Kiſſen*, & laiſſa même des Facteurs dans les deux premiers; de ſorte qu'on doit regarder

REYNST. 1615. Reynſt comme le premier Fondateur du Commerce des Hollandois dans la Mer-rouge. Van den Broek s'étoit ſeparé, le 2 d'Août, du Gouverneur, qui ayant continué ſa route juſqu'à Bantam, y fut inſtallé, par ſon Prédeceſſeur, ainſi qu'on l'a dit, le 20 Décembre 1614, en qualité de ſecond Gouverneur Général des Indes.

Le Gouverneur arrive à Bantam.

Il ſe rend de Jacatra à Banda, avec une Flotte d'onze Vaiſſeaux.

Dès le lendemain, le Général Reynſt, qui s'étoit rendu tout de ſuite à Jacatra, y fit, avec le Roi, une nouvelle Convention, & mit à la voile, encore dans le courant du même mois, à la tête d'une Flotte d'onze Vaiſſeaux, pour aller châtier les Bandanois, dont la deſtruction étoit enfin décidée. Tandis qu'il ſe trouvoit à l'ancre devant *Japara*, il y fut joint par Van den Broek, qui lui ayant fait rapport de ſes découvertes dans la Mer-rouge, dont il témoigna être fort ſatisfait, en reçut ordre de paſſer par l'Iſle de Bouton, pour y établir un nouveau Facteur. Sa Commiſſion exécutée, il alla mouiller, le 6 d'Avril 1615, dans la Rade d'Amboine, & rejoignit, deux jours après, aux Iſles de Banda, le Général Reynſt, qui étoit à l'ancre, avec ſes onze Navires, ſous le Fort de *Naſſau*, dans l'Iſle de *Neira*.

Rencontre de Van den Broek, qu'il envoye à Bouton.

Les Anglois ſont contraints de quitter Amboine.

Ce Général, pendant ſon ſéjour à Amboine, contraignit les Anglois de partir de cette Iſle, où les Chefs de trois Habitations les avoient reçus & trafiquoient avec eux, malgré les Conventions qui ſubſiſtoient entre les Hollandois & ces Inſulaires, par rapport au Commerce excluſif des Cloux de Giroſle, ſtipulé en faveur des premiers.

Eruption du Volcan de Banda, & autres Dangers qui menacent les Hollandois.

Le jour même que la Flotte de Reynſt fit voile d'Amboine, le Mont *Gounong-Api*, qui n'avoit pas ceſſé de brûler depuis dix-ſept ans, s'étoit ouvert avec un bruit prodigieux. Il avoit jetté tant de flammes, de groſſes pierres & de cendre, que le canon du Fort en ayant été couvert, s'étoit trouvé hors d'état de ſervir. Dans une guerre fort animée, & qui ne paroiſſoit pas prête à ſe rallentir du côté des Bandanois, la Garniſon Hollandoiſe auroit été fort en danger, ſi l'arrivée de la Flotte ne l'en eut délivré.

Ils ſe rendent maîtres de Pulo-Ay.

Le 14 de May, le Général envoya le *Naſſau*, l'*Eole*, le *Neptune*, l'*Etoile du Matin*, avec deux Frégattes, une Chaloupe & dix Canots bien armés, pour ſe rendre maîtres de *Pulo-Ay*. Adrien *Van der Duſſen* commandoit les Soldats, les Japonois & les Matelots, au nombre de neuf cens hommes. L'ancre fut jettée ſous le Fort de Pulo-Ay, & la deſcente s'étant faite promptement, on chaſſa les Bandanois de leurs retranchemens; après quoi l'on attaqua le Baſtion qui donnoit ſur le rivage, & qui fit d'abord une vigoureuſe réſiſtance; mais, enfin, il fut emporté au bout d'une demie heure. Les Japonois furent les premiers à y arborer leurs Drapeaux. Les Bandanois voyant le Baſtion pris, abandonnèrent la Place, & s'enfuirent vers les Montagnes.

Mais ils en ſont enſuite chaſſés avec perte.

Cependant la fatigue de cette journée ayant obligé les Hollandois à prendre quelque repos, les Inſulaires profitèrent de leur négligence, & revenant ſur leurs pas, ils rentrèrent, ſans oppoſition, dans le Fort, du côté des Terres, ſeparé par une muraille de la partie qui regardoit la Mer; Ils mirent auſſi-tôt le feu au Pagode, & aux Magazins, remplis de noix muſcades, de macis, de riz, & d'autres marchandiſes. Enfin, la flamme &

la

Digitized by Google

la fumée, qu'un vent de la Montagne pouſſoit vers les Hollandois, & le feu des Ennemis, les contraignirent d'abandonner honteuſement la Place le troiſième jour, après y avoir perdu beaucoup de monde. A la première attaque ils n'avoient eû que neuf hommes tués, & quinze à ſeize bleſſés; mais la retraite leur en couta vingt-ſept des premiers, & cent ſoixante & dix des derniers. Deux de leurs transfuges, qui étoient paſſés du côté des Bandanois, leur firent le plus de mal, en tirant continuellement contre eux de deſſus un arbre.

Reynst. 1615.

Chagrin qu'en conçoit le Général.

Cette fatale nouvelle étant arrivée à Neira, en même tems que tous les bleſſés, cauſa beaucoup de chagrin au Général Reynſt, qui eût à ſe reprocher de n'avoir pas été en perſonne à l'expédition de Pulo-Ay, comme Van den Broek le lui avoit conſeillé, en lui diſant, avant ſon départ, que ceux qui l'en diſſuadoient n'étoient pas de ſes amis. Les Soldats étant rebutés par ce mauvais ſuccès, il ne fut pas poſſible de rien entreprendre davantage cette année. Ce fut auſſi la dernière de la vie du Général Reynſt, qui mourut d'une dyſſenterie, à Jacatra, le 27 de Décembre.

Sa mort.

Van den Broek, dont il eſt néceſſaire de ſuivre les traces, pour lui voir jouër, dans peu, un rolle des plus intéreſſans, avoit quitté le Général d'abord après l'expédition de Pulo-Ay, pour exécuter, par ſon ordre, quelques Commiſſions aux Moluques, & de-là ſe rendre, en qualité de Préſident, aux Ports de la Mer-rouge, dont on lui devoit la connoiſſance. Il mouilla le 11 de Janvier 1616, à Chihiri, où il retrouva les Hollandois qu'il y avoit laiſſés; mais n'ayant pû obtenir la permiſſion d'établir des Facteurs à *Mocka*, dont il viſita le Pays, il abandonna la Mer-rouge, & prit la route de *Surate*, où après bien des difficultés, le Gouverneur lui accorda, comme aux Anglois, la liberté de louër une Maiſon, & d'y laiſſer quelques-uns de ſes gens juſqu'à ſon retour, ſous promeſſe que, dans l'intervalle, il s'efforceroit de lui obtenir l'agrément du Grand Mogol ſon Maître.

Van den Broek eſt renvoyé à la Mer-rouge.

1616.

Ses efforts infructueux à Mocka.

Premier Comptoir qu'il établit à Surate.

Ayant remis à la voile, Van den Broek s'empara, près de *Baſſaïm*, d'une Frégatte Portugaiſe, qu'il emmena à Bantam, & qui fut une bonne priſe pour la Compagnie. Sur ſa route, il mouilla à *Calecut*, où les ordres du Général le chargeoient de demander, au Samorin, l'exécution d'un Traité précedemment conclu avec l'Amiral Pierre *Willemſz*, & dont il trouva que les Anglois avoient retiré l'avantage, ſous le nom emprunté des Hollandois. En arrivant à Bantam, le 18 de Novembre, il y apprit la mort du Général Reynſt, & le Préſident *Coen* ne tarda pas de le renvoyer aux mêmes Lieux d'où il venoit, avec ordre d'attaquer les Portugais, par tout où il pourroit les rencontrer; mais il ne devoit trouver, dans cette nouvelle Courſe, qu'une infinité d'avantures malheureuſes, dont il y a peu de choſe à tirer pour l'Hiſtoire générale.

Son retour à Bantam & ſa nouvelle Courſe.

Vie de Laurent Reaal, III. Gouverneur Général des Indes.

1616.

III. LAURENT REAAL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, auſſi d'Amſterdam, & Docteur en Droit, ſortit du Texel, au mois de May 1611, en qualité de Commandant de quatre Vaiſſeaux. En 1615, on le trouve déja pourvû du Gouvernement des Moluques, & le 19 Juin de l'année ſuivante, il fut nommé proviſionnellement Gouverneur Général, par les ſuffrages unanimes du Conſeil des Indes, aſſemblé pour lors à Ternate.

Tranquillité des Moluques, malgré les menaces des Eſpagnols.

DANS ce Poſte, qu'il remplit avec beaucoup de diſtinction, juſqu'en 1618, il jouït conſtamment d'une tranquillité qu'on n'auroit pas dû attendre, à l'aſpect du danger, dont on ſe croyoit menacé de la part des Eſpagnols. Mais l'ardeur de Don Juan de Silva avoit été ſi mal ſecondée par les autres Gonverneurs, qu'au lieu qu'il eſpéroit ſe rendre, aux Moluques, ſur la fin de 1613, ou au commencement de 1614, il eut le chagrin de ne ſe voir en état de partir que deux ans après.

CETTE lenteur donna le tems, aux Hollandois, de ſe fortifier, en attendant les ſecours qu'ils ſe promettoient de l'Europe. Le péril étoit trop grand & trop preſſant, pour que la Compagnie ne ſe hatât de le prévenir. Elle envoya des Flottes plus nombreuſes qu'à l'ordinaire, & beaucoup de Troupes & de Munitions, dont la plus grande partie étoit deſtinée pour les Moluques. Les Eſpagnols, reſtant toûjours dans l'inaction, Laurent Reaal ſçut profiter habilement des circonſtances, pour leur enlever tantôt un Fort, tantôt une petite Iſle, & pour faire de nouveaux Etabliſſemens, qu'ils ne jugèrent pas même devoir empêcher, parce qu'ils regardoient ces petits progrès comme les derniers efforts d'une Nation foible, à la veille d'être foudroyée par l'orage qui ſe formoit contre elle aux Philippines.

CEPENDANT, en Hollande, on ne s'en tint pas ſeulement à envoyer les ſecours néceſſaires pour réſiſter aux Ennemis; mais il fut réſolu d'agir offenſivément; &, dans la vuë d'operer une puiſſante diverſion, on fit partir,

tir, au mois d'Août 1614, ſept Vaiſſeaux, ſous le commandement de l'Amiral George *Spilberg*, qui ayant paſſé par le Détroit de Magellan, ſe rendit longtems redoutable aux Eſpagnols ſur les Côtes du Chili & du Perou, & battit une Flotte Royale, commandée par Dom Rodrigue de *Mendoza*, & compoſée de huit Vaiſſeaux, preſque tous de gros Galions, montés de trois à quatre mille hommes d'Equipage.

REAAL. 1616.

Expédition glorieuſe de Spilberg, ſur les Côtes du Chili & du Perou.

Le Combat, qui ſe donna le 18 de Juillet 1615, fut très vif, quoiqu'il ne coutât, aux Hollandois, que quarante hommes tués, & environ ſoixante bleſſés. Les Eſpagnols eurent trois Navires coulés à fond, celui de l'Amiral, celui du Vice-Amiral, & un autre. Tout le reſte fut diſperſé, & Spilberg victorieux, ayant achevé de ravager les Côtes, ſe rendit, par la Mer du Sud, aux Philippines.

En y arrivant, au mois de Février 1616, il apprit, que la Flotte de Silva, qui avoit longtems attendu ſa venuë, étoit enfin partie, quelques jours auparavant, pour les Moluques; qu'elle étoit compoſée de dix Galions, d'une grandeur prodigieuſe, de deux Yachts & de quatre Galères; & qu'elle portoit deux mille Eſpagnols de Troupes de débarquement, avec une groſſe Armée d'Indiens, de Chinois & de Japonois. Cependant la Flotte Hollandoiſe prit ou détruiſit preſque tous les Champans & les autres Bâtimens, qui étoient dans le Golfe de Manille; après quoi l'on ſe décida pour ſuivre celle de Silva; mais Spilberg mouilla, le 29 de Mars, à la Rade de Ternate, ſans avoir appris aucune nouvelle de ſa route.

Son arrivée aux Philippines, & de-là aux Moluques.

Si cette Armade ſe fut préſentée, elle auroit trouvé plus de difficultés, que ſon Général ne ſe l'étoit promis. Jean Dirkſz *Lam*, qui commandoit douze Vaiſſeaux de Guerre Hollandois aux Iſles de Banda, auroit pu rejoindre promptement ceux qui étoient aux Moluques, pour s'oppoſer aux efforts des Ennemis; mais, n'ayant pas voulu perdre le tems à les attendre, il s'étoit emparé, le 10 d'Avril, du Fort de Pulo-Ay, où ſes Troupes, ſous les ordres du même Van der Duſſen, qui l'avoit emporté & perdu l'année précedente, avoient fait paroître une bravoure extraordinaire, tant à la priſe du Fort, qui fut nommé la *Revanche*, qu'à la reduction de l'Iſle entière, dont les Habitans, avec ceux des Iſles voiſines, furent obligés de ſe ſoumettre, & d'accepter un nouveau Traité d'Alliance, à des conditions fort favorables pour la Compagnie, s'ils les euſſent obſervées.

Priſe de Pulo-Ay par les Hollandois.

Spilberg partit, le 18 de Juillet, avec deux Vaiſſeaux, pour ſe rendre à Bantam, après avoir viſité les Places des Moluques, où il laiſſoit tout en bon état de deffenſe. La Ville & la Fortereſſe de *Maleye*, dans l'Iſle de Ternate, étoient gardées par cinq Compagnies de cent hommes chacune, commandées par des Officiers d'expérience. Il y avoit auſſi de bonnes Garniſons dans les Iſles de Tidor, de Motir, de Machian & de Bachian, de même qu'à Amboine, & dans les autres Forts de ſa dépendance. Le Gouverneur Général de l'Iſle ſe nommoit Adrien Maartenſz *Blok*, fameux par le Combat qu'il livra, au mois de Janvier 1612, près des Iſles du Cap Verd, contre une Flotte Eſpagnole de dix-ſept Vaiſſeaux, dont il ne s'étoit échapé que quatre. Sa prudence égaloit ſa bravoure; & les mêmes qualités ſe trouvant réunies au ſuprême degré dans la perſonne du Général des Moluques, on

Bon état de leurs Places aux Moluques & à Amboine.

REAAL. 1616.

ſouhaitoit, plutôt qu'on ne craignoit, de voir arriver les Eſpagnols dans ces Iſles.

Sort de l'Armade de Don Juan de Silva.

CE ne fut qu'à Jacatra, où Spilberg mouilla au mois de Septembre, qu'il apprit enfin que cette formidable Armade avoit fait route du côté de Malaca, dans le deſſein de détruire premièrement les Hollandois à Bantam & à Jacatra, pour pouvoir, avec d'autant plus de facilité, reduire enſuite les Moluques; mais qu'ayant perdu ſon Général, Don Juan de Silva, qui étoit mort à Malaca avec de grands ſoupçons d'avoir été empoiſonné, cette Flotte, extrêmement affoiblie, pendant un ſi long & ſi penible Voyage, ſe voyant ſans Chef, s'étoit diſperſée, & que la plûpart des Vaiſſeaux, qui la compoſoient, avoient repris la route des Manilles.

Avantures de Guillaume Schouten & de Jacques le Maire.

TANDIS que Spilberg étoit encore à la Rade de Jacatra, il y vit arriver le Vaiſſeau la *Concorde*, de Hoorn, ſous la conduite de Guillaume *Schouten* & de Jacques *le Maire*, qui étant partis de Hollande, au mois de Juin 1615, avec le deſſein de tenter le paſſage dans la Mer du Sud, par quelqu'autre endroit que le Détroit de Magellan, qui étoit compris dans l'Octroi de la Compagnie, avoient effectivement trouvé un nouveau paſſage, qui fut nommé le *Détroit de le Maire*, & pénétrant dans la Mer du Sud, ils étoient venus ici, en dernier lieu, des Moluques. Mais dès qu'on ſçut que leur Vaiſſeau avoit été chargé par de ſimples Particuliers, le Préſident, Jean Pieterſz Coen, le fit confiſquer au profit de la Compagnie, & diſtribua l'Equipage ſur tous les autres Vaiſſeaux, malgré les repréſentations de Schouten, à qui il laiſſa la liberté de ſe pourvoir en Hollande par les voyes ordinaires de la Juſtice.

Soins que Reaal donne au Commerce.

ON doit s'étonner, avec raiſon, que la même penſée ne fut pas venuë au Général Reaal, qui s'étoit, au contraire, empreſſé de faire, à ces Avanturiers, l'accueil le plus favorable à Ternate. Cependant perſonne n'étoit plus attaché que lui aux intérêts de ſa Compagnie, dont il n'avoit pas ceſſé d'étendre le Commerce, même beaucoup plus loin que les ſoins, qu'il devoit donner à la ſûreté de ſes Etabliſſemens, ne ſembloient lui permettre; Auſſi les Retours, des dernières années de ſon adminiſtration, amenèrent, en Hollande, des richeſſes immenſes.

1618.

CE ne fut qu'avec peine, & ſur ſes vives inſtances, que les Directeurs de la Compagnie ſe déterminèrent, le 31 Octobre 1617, à lui accorder ſa demiſſion, qui ne lui parvint qu'au mois de Juin de l'année ſuivante. Un an après ſeulement, il rencontra Coen, ſon Succeſſeur, près de l'Iſle de Bachian, & s'en retourna avec lui, par Amboine, à Jacatra, où juſqu'à la Conquête de cette Place il eut beaucoup de part aux meſures qui ſe prenoient alors contre les Anglois & les Javanois, Ennemis de ſa Nation, aſſiſtant le nouveau Chef de ſes ſages conſeils & de ſes lumières, dans ces circonſtances critiques, & employant avec lui toutes ſes facultés pour affermir l'état chancellant de la Compagnie aux Indes. Etant parti, le 5 d'Août 1619, à bord du Yacht la *Licorne*, il arriva heureuſement, le 20 de Janvier 1620, en Hollande.

Sa demiſſion, ſon départ, & ſon arrivée en Europe.

Ses ſervices ſont bien recompenſés.

SI ſes ſervices avoient été importans, jamais il n'en fut auſſi de mieux recompenſés. On lui tint compte de ſes Appointemens à ſix cens florins par

par mois, depuis qu'il avoit exercé les fonctions de Gouverneur Général, juſqu'à ſon arrivée. On y ajouta, en préſent, une ſomme de mille écus, & une autre de deux mille florins, outre une Médaille d'or à la diſcrétion de la Chambre d'Amſterdam, avec une Inſcription honorable, en monument de la ſatisfaction que la Compagnie reſſentoit de ſes bons & fidèles ſervices. REAAL.

DANS la ſuite, il fut élevé aux Emplois les plus diſtingués de l'Etat, & il étoit Vice-Amiral de la Flotte auxiliaire de dix Vaiſſeaux, que les Etats Généraux envoyèrent, en 1626, au Roi d'Angleterre, qui l'avoit créé Chevalier l'année précedente, en conſidération de ſon éclatant mérite (*a*), & à Divers Emplois dont il eſt revêtu,

(*a*) Son Diplôme en eſt un Témoignage autentique, qui appartient, par diſtinction, à ſa Vie, outre qu'il pourra paroître aſſez curieux. Le voici.

„ UNIVERSIS, AT SINGULIS, CUJUSCUNQUE „ LOCI, Status, Gradus, Ordinis, ac Conditionis, ad quos Præſentes pervenerint, „ *Gulielmus Segar*, Miles, alias dictus *Garterus*, Principalis Rex Armorum Regni „ Angliæ, ſalutem in Domino ſempiternam.

„ Cum omnium omnino ſit veritatem, ac „ honeſtatem tueri, & teſtimonium virtutis „ cuilibet bono perhibere, tum mea imprimis intereſt, qui Rex Armorum florentiſſimi Regni Angliæ ſum juratus, & regia „ authoritate ſub magno Angliæ Sigillo munitus, ut Genealogias Virorum Nobilium, „ atque virtute præclarorum, una cum Armis, ſive Clypeis, Gentilitiis ac Inſignibus (tam exteris, quam ſubditis) in Officio Armorum fideliter conſervem, eorumque dignitatibus, honoribus, præeminentiis, quoties rogatus fuerim, atteſter. „ Quorum in numero, quum, per Diploma „ ſub magno Angliæ Sigillo, 7mo die Februarii, annoque Regni primo Domini „ noſtri CAROLI, Magnæ Brittanniæ, &c., „ Regis, conceſſum, Dominum *Laurentium* „ *Reaal*, Amſtelodamenſem, Juris Doctorem, & quondam nomine Illuſtrium Dominorum Ordinum Provinciarum Unitarum „ Inferioris Germaniæ Gubernatorem in India Orientali, & nunc Vicarium Thalaſſiarchæ claſſis ſubſidiariæ, propter egregia ſua munera, merita eximia, eruditionem præclaram, nec non conatus laudabiles in tam excellenti viro exiſtentes, titulo, honore, & Dignitate Ordinis Equeſtris, ſive Equitis Aurati, ab Illuſtriſſima „ ſua Majeſtate ornatum, & condecoratum „ fuiſſe invenerim, & rogatus ab illo fuerim, me, prædictum *Garterum* (ad officium quoniam meum proprie pertineat) hujus „ ſuæ dignitatis in Armorum Archiva, non „ tantum mentionem fieri velle ſed & libris „ officii inſerere, & in perpetuum conſervare antiquum Familiæ ſuæ clypeum Gentilitium, ſeu inſignia, videlicet in campo „ cæruleo Lilliam auream inter duos Angues „ etiam aureos exſurgentem, & ut priſtinæ „ ſuæ Criſtæ loco (liliæ nempe Aureæ inter „ duas Alas cæruleas) novam aptamque majus excogitarem, excogitatam depingerem, „ depictamque illi, ſine cujuſpiam præjudicio aſſignarem; pro virtute ergo Officii „ mei, ut voto ſuo (quoad in me eſt) reſponderem; ſibi, & ſuis ſupra Galeam, è „ tortilio, inter duas Alas cæruleas Roſam „ Angliæ rubram duobus Anguibus aureis, „ cuimum viridem Caducel in morem ſuccingentibus, (in Dignitatis iſtius in illum, a „ Regia ſua magnæ Brittanniæ Majeſtate, „ haud Immerito non ita pridem collatæ memoriæ Immorituræ Symbolum) excogitavi, depinxi, & aſſignavi, prout latius in „ margine depingitur. Quam Criſtam prædictus ego *Garterus*, virtute Officii mei, „ confirmo, concedo, aſſigno, prænominato Nobili Viro *Laurentio Reaal*, Equiti „ Aurato, &c., poſteriſque ſuis, ad utendum, gerendum, & ferendum, in Clypeis, „ Vexillis, Armatura, & quocunque, prout „ ſibi, & illis, libitum & placitum erit juxta „ jus ſæciale. In cujus rei teſtimonium manum meam appoſui, & Sigillum Officii mei „ affixi. Datum Londini decimo die Februarii, An. Dni 1626. Annoque Regni Domini noſtri CAROLI, Dei Gratia, Magnæ „ Brittanniæ, Franciæ, & Hiberniæ Regis, „ Fidei Defenſoris, ſecundo".

GULIELMUS SEGAR GARTERUS.

Au deſſous de l'Ecuſſon d'Armes on lit cette Deviſe, *Invidia florenti Infeſta*, qui fait alluſion aux deux Serpens, & à la Roſe; & le Diplôme étoit muni du Sceau d'Office du Roi d'Armes, avec ſon nom autour, SIGILL. GARTERII PRINCIPALIS REGIS ARMORUM.

Digitized by Google

REAAL. à la Cour duquel il parut auſſi comme Ambaſſadeur de la Republique. Enfin, il occupa ſucceſſivement, dans ſa Ville, les Poſtes de Directeur de la Compagnie des Indes, de Membre du Conſeil des Trente-ſix, d'Echevin, de Commiſſaire de la Banque, & de Curateur des Biens & des Succeſſions des Orphelins, & mourut le 21 Octobre 1637, raſſaſié de jours, & couronné de gloire & d'honneurs, dont il eſt rare que les plus grands Hommes jouïſſent, à ce point, dans leur propre Patrie. On a même donné ſon nom à un Quartier d'Amſterdam, appellé l'*Iſle de Reaal*, comme pour immortaliſer ſa mémoire, d'ailleurs célebrée dans les Ecrits du Chevalier *Hooft* (*b*), & de *Vondel* (*c*), ce Prince des Poëtes Hollandois, ſon Ami intime (*d*). Reaal ſacrifioit lui-même quelquefois aux Muſes (*e*), & il avoit l'eſprit auſſi orné de belles connoiſſances, que l'ame douée des éminentes qualités qui l'avoient rendu ſi propre à ſes différens Emplois. Sa phiſionomie étoit des plus heureuſes, & ſon air modeſte annonçoit un de ces anciens Héros Bataves, qu'on diſtingue particulièrement à ce beau caractère.

Sa mort, & ſon éloge.

(*b*) Dans certain Poëme, où il le nomme *la Fleur & l'Ornement de la Jeuneſſe des Campagnes que l'Amſtel arroſe*; ce qui fait voir que ſes grandes qualités s'étoient developpées de bonne heure.

(*c*) Par un beau Sonnet Hollandois ſur ſon Inſtallation comme Chevalier, & par un Sixain, pour être mis au bas de ſon Portrait, de la main de Thomas *Keyſer*, fameux Peintre.

(*d*) Voyez l'*Eloge de la Navigation*, dont ce Poëte lui avoit fait la Dedicace.

(*e*) Valentyn en donne un Echantillon, dans un Sonnet Hollandois, que Reaal addreſſa au Chevalier Conſtantin *Huygens*, Seigneur de Zuylichem, connu par ſes Poëſies Latines, & qui a été ſucceſſivement Sécretaire de trois Princes d'Orange.

Reaal n'étoit pas moins Connoiſſeur de la belle Latinité qu'Amateur de la Poëſie; *deux qualités*, ajoûte Valentyn en badinant, *qui ſont fort rares dans un Gouverneur Général des Indes*; mais auſſi ne les exige-t-on pas, pour un Poſte, où il y a certainement bien d'autres choſes plus eſſentielles à faire.

IV. JEAN

IV. Jean Pietersz Coen, Gouverneur Général, nâquit à Hoorn, le 8 Janvier 1587, ſuivant *Velius* dans ſa Deſcription de cette Ville. Ses Parens l'ayant deſtiné de bonne heure au Commerce, il eut l'occaſion de s'y former, pendant quelques années, dans la Maiſon des *Piſcatori*, fameux Négocians de Rome; & à l'âge de vingt ans, c'eſt-à-dire en 1607, il partit, en qualité de Sous Commis, à bord du Vaiſſeau la *Nouvelle Hoorn*, pour les Indes Orientales, d'où il revint, l'an 1611, ſur le même Navire, & avec le même caractère.

Vie de Jean Pietersz Coen, IV. Gouverneur Général des Indes.

1618.

Premier Voyage.

Le 12 May de l'année ſuivante, la Chambre d'Amſterdam, qui l'avoit nommé Premier Commis, & Commandant des deux Vaiſſeaux les *Provinces* & l'*Eſperance*, le renvoya, pour la ſeconde fois, aux Indes, où, par ſa capacité & ſa diligence, il ſçut ſe rendre ſi néceſſaire aux Chefs de ſa Nation, qu'en 1613, il fut élevé, non-ſeulement au rang de Conſeiller, mais encore à la Dignité de Directeur Général du Commerce; titre inconnu juſqu'alors, & à celle de Préſident à Bantam, avec ordre, à tous les Comptoirs extérieurs, de lui envoyer réguliérement les Etats de leurs effets & deniers, pour être examinés, & portés par lui ſur les Livres généraux, dont il devoit former, chaque année, une Balance juſte, qui montrât, d'un coup d'œuil, le profit ou la perte. Coen, au fait de ces Calculs, & de la manière de tenir les Livres à l'Italienne, ne tarda pas de prendre une idée nette du Commerce de la Compagnie Orientale, & de ſe mettre en état de juger, mieux que perſonne, de ce qui étoit à ſon avantage ou à ſon préjudice.

Second Voyage.

Ses Emplois diſtingués.

Il occupa ce Poſte de Directeur Général du Commerce avec une diſtinction ſi éclatante, que l'Aſſemblée des Dix-Sept, dans la néceſſité de déférer aux inſtances du Général Reaal, ne crut point trouver de ſujet plus propre à lui ſucceder au Gouvernement Général des Indes.

Il eſt nommé Gouverneur Général.

COEN. 1618.

SA Nomination, dattée du 31 Octobre 1617, mais qu'il ne reçut qu'au mois de Juin de l'année ſuivante, étoit accompagnée d'une Commiſſion des Etats Généraux, & d'une autre du Prince Maurice. C'eſt en vertu de la première, que Coen ôſoit écrire aux Directeurs de la Compagnie (*a*) qu'il ne pouvoit point obéïr à leurs Ordres, à moins qu'ils n'euſſent été approuvés dans l'Aſſemblée des Etats Généraux; ce qui lui attira bien, de la part de ces Meſſieurs, une Réponſe fort vive, mais dont il ſe mit peu en peine. C'eſt au dixième Volume de ce Recueil qu'on doit recourir, pour y voir ouvrir le Théâtre de ſon Adminiſtration, par le récit ſuivi de divers événemens ſurprenans, qui conduiſirent, cette même année, les Hollandois à la *Fondation de* BATAVIA, aujourd'hui le Centre de leur Puiſſance aux Indes Orientales.

Fondation de Batavia.

1619.

Différends avec les Anglois, & leur origine.

1620.

LA douceur & la patience, qui avoient ouvert l'entrée des Indes, aux Hollandois, n'étoient pas les vertus favorites des Anglois; auſſi leurs progrès ſe trouvoient-ils, depuis longtems, proportionnés à cette difference de genie & de conduite. La jalouſie, qu'en conçurent les Anglois, ſe convertit bien-tôt en une animoſité, dont les effets, d'abord ſourds, dégenerèrent enfin en une rupture ouverte de leur part, après que le ſentiment de leur foibleſſe aux Indes, les eut portés à s'aſſurer de l'appui des Souverains & des Peuples de ces Contrées, à la faveur des impreſſions ſiniſtres qu'ils leur avoient données contre leurs paiſibles Rivaux, dont la bonne foi les auroit laiſſés ſans défiance, s'ils n'euſſent pas eu, de longue main, pour Ennemis, les Eſpagnols, qui les avoient obligés à ſe tenir toûjours ſur leurs gardes; Ceux-ci, par ce moyen, contre leur intention, contribuèrent beaucoup au ſalut des Hollandois. Les forces que la Compagnie étoit contrainte d'entretenir aux Moluques & à Banda, ſe trouvèrent à propos pour achever l'ouvrage de ſa délivrance, par l'heureuſe Révolution, dont on vient de parler.

On a recours à la voye des Négociations.

LA Guerre qui ſe faiſoit aux Indes n'étoit qu'entre les deux Compagnies Angloiſe & Hollandoiſe, ſans que leurs Souverains paruſſent extérieurement y prendre part en Europe. La Compagnie Angloiſe avoit compté de profiter des travaux que les Hollandois avoient ſoufferts dans les Indes, & les progrès qu'elle fit, en peu d'années, temoignèrent de la ſolidité de ſes vuës politiques; Mais, fruſtrée tout-à-coup de ces eſpérances, & ne ſe promettant plus rien de la force ouverte, elle eut recours à la voye des Négociations, qui ne pouvoit manquer de lui procurer de grands avantages, par les égards que les Etats Généraux devoient avoir pour ſon Roi. Ce Monarque, qui intervint à ſa demande, leur fit ſavoir ſes intentions ſur cette Guerre, & témoigna qu'il ſouhaitoit de la voir terminée. Le même deſir animant les Etats, la difficulté ne rouloit plus que ſur les conditions de l'accommodement.

Aſſociation des deux Compagnies.

LES Hollandois avoient expoſé, en leur particulier, ſans aucune ſocieté avec d'autres Nations, leurs biens & leurs vies, pour obtenir, aux Indes, les Etabliſſemens qu'ils y avoient alors. Naturellement ils auroient bien voulu ſe les conſerver ſans partage avec des Etrangers, qui loin d'y contribuër, n'avoient cherché qu'à les détruire. Il fallut pourtant s'y réſoudre, par la néceſſité de conſerver la bonne intelligence entre les deux Nations.

(*a*) Dans une de ſes Lettres, trouvée parmi les Papiers du Gouverneur Général *Camphuis*.

tions. Leurs Compagnies entrèrent en alliance, pour joindre leurs armes, attaquer les Eſpagnols & les Portugais, leurs Ennemis communs, les dépouiller des avantages que la Guerre entre ces deux Compagnies leur avoit donné lieu d'obtenir, particulièrement au préjudice de celle de Hollande, & les chaſſer des Pays, qu'ils avoient de nouveau envahis; après quoi, le Commerce devoit être commun aux deux Nations dans ces Pays délivrés à fraix communs, & par les armes communes; & les conditions, qui devoient y être obſervées, furent règlées avec beaucoup d'exactitude, dans la vûe de prévenir de nouvelles diſputes. Conv. 1620.

Mais les Anglois n'avoient pas réſolu qu'il leur en coutât beaucoup pour s'acquérir la poſſeſſion d'une partie de ces Iſles qui produiſent les Epiceries. Leur Compagnie n'envoya ni munitions, ni argent, ni ordres, pour aider au recouvrement de ce qu'on avoit perdu, moins encore à faire de nouvelles Conquêtes. Laiſſant le ſoin de tout aux Hollandois, elle ne doutoit pas que leur propre intérêt ne les portât à ſe rétablir dans leurs anciens droits, ſur tout voyant qu'ils étoient aſſez en état de le faire, par les moyens que leur fourniroit une Place, telle qu'étoit alors Batavia. D'un autre côté, la Compagnie Hollandoiſe avoit encore moins entendu aſſocier au fruit de ſes nouvelles peines, ceux qui n'y auroient point eu de part; & elle ne s'y voyoit engagée par aucune clauſe des Traités. Elle prétendoit que les Lieux, où il faudroit que le Commerce fut commun, ſeroient conquis à fraix communs, & que s'il ne s'agiſſoit que de s'y établir, & non de les conquerir, les Etabliſſemens ſe feroient de même; ou que ſi les Anglois vouloient l'abandonner, & qu'elle fut obligée d'agir ſeule, elle agiroit auſſi pour elle ſeule, ſans leur faire part des avantages que ſes forces & ſes ſoins pourroient lui donner. Ses défauts.

Entre les clauſes du Traité, qui fut conclu au mois de Juillet 1619, il y en avoit une, qui établiſſoit un Conſeil compoſé de Membres des deux Nations, ſous le nom de *Conſeil de Deffenſe*, qui devoit réſider à Batavia. L'Article huitième portoit; „ qu'à l'égard des Iſles Moluques, de celles „ de Banda & d'Amboine, la Compagnie Angloiſe auroit par tiers le Com„ merce qui s'y feroit; c'eſt-à-dire qu'elle fourniroit le tiers de toutes les „ marchandiſes, qui y ſeroient portées & débitées, & qu'elle auroit le „ tiers de tous les fruits & des denrées qui en proviendroient, & la Com„ pagnie Hollandoiſe devoit faire les deux tiers des fourniſſemens, & reti„ rer auſſi les deux tiers des fruits ". Principales conditions du Traité.

D'autres Articles contenoient les conditions ſuivantes; „ Comme un „ Trafic de cette importance ne ſe peut maintenir ſans une vigoureuſe „ deffenſe, &c. les deux Compagnies entretiendront, à fraix égaux, vingt „ Navires de Guerre, ou plus ſi on le juge à propos, chacun du port de ſix „ à huit cens tonneaux, & monté de cent cinquante hommes, avec trente „ pièces de canon, de huit juſqu'à dix-huit livres de balle. Le Conſeil de „ Deffenſe règlera le nombre des petits Bâtimens à rames. Les Forts ſe„ ront entretenus du produit des droits & tributs, à fixer par le Conſeil, „ qui ſera compoſé de huit perſonnes des plus conſidérables des Indes, où „ les Anglois & les Hollandois préſideront alternativement. Ce Conſeil „ décidera & règlera toutes les affaires qui concerneront la deffenſe par

COEN. 1620.

„ Mer, & diſpoſera des Navires de Guerre, leſquels ne pourront être em-
„ ployés en Marchandiſes, ſi ce n'eſt quelquefois pour en tranſporter ſeu-
„ lement d'un lieu à l'autre, avec le conſentement du Conſeil de Deffenſe.
„ Les Forts demeureront reſpectivement entre les mains des Poſſeſſeurs
„ actuëls. Ceux dont on pourra s'emparer, ſeront partagés, ou l'on y
„ mettra Garniſon commune, ſelon que le Conſeil de Deffenſe le jugera
„ le plus convenable. Aucune des deux Compagnies ne pourra exclure
„ l'autre du Commerce aux Moluques, ni d'aucun autre lieu, ſoit par Con-
„ ſtruction de Forts, ou par Contrats; & il ſera libre à chacune de trafiquer
„ par tout". Ce Traité devoit ſubſiſter vingt ans, & en cas de différends, le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux s'en reſervoient le jugement.

On propoſe en commun la reduction des Iſles de Banda.

COMME les Iſles de Banda étoient un des principaux objets, que la Compagnie Angloiſe avoit eu en vûe, ſes Officiers s'étoient fait une eſpèce de devoir de fournir d'armes & de vivres les Habitans, en fomentant leur revolte, qui, juſqu'à la publication de la Paix, n'avoit pû être entiérement étouffée. Non ſeulement ils s'étoient ſouſtraits à la juriſdiction du Fort de Naſſau, & avoient vendu tous leurs fruits aux Etrangers, ſur tout aux Portugais; mais ils exerçoient encore journellement toutes ſortes d'hoſtilités contre les Hollandois. Ainſi la premiére affaire que le Gouverneur Coen mit ſur le tapis dans le Conſeil de Deffenſe, fut la reduction des Bandanois, & le rétabliſſement des affaires à Amboine & dans les autres Moluques.

Les Anglois ſe déclarent hors d'état d'y contribuër.

QUOIQUE les Commiſſaires Anglois reconnuſſent la néceſſité de faire ce que propoſoient les Hollandois, & l'obligation où ils étoient de les aſſiſter dans cette entrepriſe, ils déclarérent néanmoins que le pouvoir leur manquoit, n'ayant ni Vaiſſeaux, ni Fonds, & qu'ainſi ils ſe trouvoient hors d'état de rien fournir; déclaration qui fut enrégitrée dans toute ſon étenduë le premier de Janvier 1621. Coen y répondit ſéchement, que puis que les Anglois ne vouloient pas contribuër au rétabliſſement des affaires communes dans ces Iſles, il l'entreprendroit ſeul, au profit de ſes Maîtres, & que s'il ſe voyoit privé du ſecours de ſes Alliés, il comptoit ſur celui du Ciel, dont il avoit déja reçu de ſi grandes faveurs. En effet, Coen mit à la voile dès le 13 du méme mois pour Amboine, où il relâcha le 13 de Février, & le 27, il mouilla l'ancre ſous le Fort de Naſſau dans l'Iſle de Neira.

1621.

Les Hollandois l'entreprennent ſeuls.

Obſtacles qu'ils rencontrent de la part des Anglois.

UN des Commiſſaires Anglois, qui avoit aſſiſté, le 1er de Janvier, aux déliberations du Conſeil de Deffenſe, ſe trouvant à Amboine, lorſque le Gouverneur Général en partit pour Banda, ne craignit pas de mettre des Lettres entre les mains des Hollandois mémes, pour les rendre à ſes Compatriotes de la petite Iſle de *Pulo Rhun*, à qui il donnoit avis des deſſeins du Gouverneur, leur écrivant toutes les particularités qu'il en ſavoit, dont ils ne manquèrent pas de faire part aux Bandanois. On apprit auſſi, qu'avant que la Flotte eut paru, ces mémes Anglois de Pulo Rhun avoient envoyé quatre piéces de canon à *Lonthoir*, Ville ſituée dans la grande Iſle de Banda; Mais les Habitans n'eurent pas le tems de les mettre en batterie, ſans quoi ils auroient pû empêcher le paſſage aux Vaiſſeaux Hollandois.

D'au-

D'autres Anglois, qui ſe trouvoient à Lonthoir, aidèrent les Habitans à ſe deffendre, & l'un d'eux ſervit même le canon. Coen les fit avertir de ſe retirer, & leur fit déclarer tout ce qui avoit été réſolu dans le Conſeil de Deffenſe, au ſujet des Iſles de Banda, d'Amboine & des autres Moluques. Cet avis ne produiſit aucun effet; Les Anglois demeurèrent avec les Bandanois; ils agirent de concert avec eux, & n'eurent pas le moindre égard pour leurs nouveaux Alliés. COEN. 1621.

Deux premières tentatives inutiles.

Le Gouverneur avoit eû deſſein de débarquer par le côté méridional de la grande Iſle, dans un endroit nommé *Luchuy*, & pour cet effet il ordonna, au Vaiſſeau *le Cerf*, d'y mouiller l'ancre. A peine avoit-il fait ſa manœuvre, que le canon des Anglois l'incommoda tellement, que l'Equipage fut obligé de le touër vite avec deux ancres, & de le remorquer enſuite avec une Galère. Ceux qui avoient été ſur le pont du Vaiſſeau firent leur déclaration que c'étoit un Anglois qui avoit tiré, qu'ils l'avoient reconnu & vû bien diſtinctement. Mais, quand, à l'occaſion, l'on fit ce reproche aux Anglois, ils nièrent le fait.

Les Hollandois n'ayant pû debarquer en cet endroit, allèrent d'un autre côté faire une nouvelle tentative, qui ne leur réuſſit pas mieux, à cauſe du feu du canon Anglois. Mais à la troiſième, qui ſe fit en deux endroits à la fois de chaque côté de l'Iſle, ils attaquèrent promptement la Ville de Lonthoir, & la prirent. Les Habitans des petites Villes de *Madiangé*, *Luchuy*, *Orontatte* & *Sammer*, qui étoient bien moins en état de faire réſiſtance, les abandonnèrent & s'enfuirent. Ceux de *Combir*, de *Celamme*, d'*Ouden-Denner*, & de *Wayer*, ſe ſoûmirent d'abord, auſſi bien que ceux des Iſles de Roſſingyn & de Pulo Rhun. Ils conſentirent tous qu'on détruiſit leurs Retranchemens & leurs Forts, & livrèrent leur canon, leurs armes, & toutes leurs munitions de Guerre. Enſuite tous les Habitans des Iſles de Banda s'étant aſſemblés, renouvellèrent les anciens Traités, & reconnurent la Souveraineté des Etats Généraux.

Conquête de ces Iſles.

Ceux d'entre les Habitans de Lonthoir qui s'étoient diſperſés à la priſe de leur Ville, & qui faiſoient le plus grand nombre, ſe tinrent cachés & mêlés parmi ceux des autres Places. Quelques-uns revinrent pourtant bientôt après, & firent auſſi leur paix. La plûpart ſe retirèrent dans les Montagnes, où ils furent joints par ceux de diverſes autres Places; Ils s'y maintinrent longtems; mais les Hollandois leur coupant les ſubſiſtances, les obligèrent, au bout de quelques années, de partir ſucceſſivement de l'Iſle, après que les premiers Gouverneurs de Banda en eurent fait périr un fort grand nombre. On en repartit auſſi autour de huit cens à bord des Vaiſſeaux, qui les tranſportèrent à Batavia.

On ne porta point la Guerre dans l'Iſle de Pulo Rhun, parceque les Habitans n'y avoient pris aucune part; mais s'étant volontairement ſoûmis, ils furent desarmés comme les autres. Les Anglois avoient eſperé de les détourner de leur réſolution, & pour y mieux réuſſir, ils avoient fait des Retranchemens dans une autre petite Iſle voiſine de Pulo Rhun, & y avoient mis neuf pièces de canon en Batterie, pour s'en ſervir, au cas qu'ils puſſent engager les Inſulaires à faire réſiſtance. On ne voulut point exiger ce canon, dans la vûe d'éviter de nouveaux différends avec les Anglois,

COEN. 1621.

glois, qui, de leur côté, témoignèrent extérieurement leur joye d'un ſi heureux ſuccès. *Ompbrey Filts Herbour*, leur Commandant, qui montoit le Navire l'*Exchange*, & qui étoit à l'ancre à la Rade d'Amboine, lorſqu'on y reçut cette nouvelle, fit faire une ſalve de treize coups de canon, pour en féliciter les Officiers du Fort Hollandois.

Etat où Coen trouve les affaires à Amboine.

TELLE eſt la façon dont les Iſles de Banda ont été rangées ſous l'obéïſſance des Etats Généraux. Il reſtoit encore à rétablir l'ordre & la tranquillité à Amboine. Dès l'année 1615, le Gouverneur Blok, conſiderant l'inconvenient qu'il y avoit de ne conſulter, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, que deux ou trois des principaux Orancaies Chrétiens ſur les affaires qui regardoient ceux du Pays, avoit créé un Conſeil National, d'abord ſeulement compoſé de ſept Membres; mais en voulant remédier au mal, il ne put empêcher que la jalouſie des autres Orancaies, qui ſe voyoient exclus de ce Conſeil, ne leur fournit occaſion de ſe revolter contre les Hollandois, à qui ils donnèrent bien de l'occupation pendant deux ans, juſqu'à ce qu'on eût formé un autre Conſeil, dans lequel les Chefs de chaque Habitation avoient ſéance. Leur nombre étoit de quatorze, & parmi eux trois, qui portoient le titre de Rois. Cet Etabliſſement politique devint d'un grand ſecours pour reprimer les Brigandages des Rebelles. Herman *Van Speult*, Licutenant Gouverneur d'Amboine, après avoir reduit par la faim, ceux de *Hoetoemoeri*, qui durant trois mois s'étoient vigoureuſement deffendus dans une Forteresſe preſque imprenable, jugea à propos, pour mieux imprimer la terreur parmi les autres mal-intentionnés, de convoquer les Orancaies avec toutes leurs Coracores, pour faire une tournée dans ces Iſles. La Flotte, compoſée de trente-cinq Bâtimens, montés d'environ quatre mille Inſulaires, & de ſoixante Européens, partit, au mois de Novembre 1618, & ne revint pas ſans avoir rétabli l'ordre par tout. Depuis ce tems, la même expédition s'étoit faite chaque année, avec le double but d'écarter les Etrangers qui venoient acheter le Girofle à haut prix; mais à l'arrivée de Coen les choſes avoient bien changé de face, & la plûpart des Orancaies refuſoient d'envoyer leurs Coracores, gagnés par les intrigues du Prince *Kimelaha Hidajat*, Stadhouder pour les Diſtricts de Ceram qui relevoient du Roi de Ternate.

Il y rétablit le bon ordre.

LA première choſe que fit le Gouverneur Général, fut de convoquer tous les Orancaies des Iſles d'Amboine. L'Aſſemblée générale ſe tint le premier de Juin; mais on n'y vit point paroître Hidajat ni quelques autres. Les Députés préſens renouvellèrent ſans difficulté le ſerment de fidélité, & ceux, dont on avoit lieu de ſe plaindre, furent, à cette condition, de nouveau reçus en grace. Comme ils avoient rejetté leur faute ſur Hidajat, Coen lui envoya Copie de leurs déclarations, les accompagnant des exhortations les plus ſérieuſes, avec menace d'employer d'autres moyens s'il ne changeoit point de conduite.

Démiſſion & départ du Général.

LA tranquillité ainſi rétablie à Amboine, Coen retourna triomphant à Batavia, & ne reſpirant plus que le deſir de jouïr d'un doux repos à l'ombre de tant de lauriers, il demanda ſa démiſſion par une Lettre, en datte du 11 May de cette année. Les Directeurs lui firent, en réponſe, les plus vives inſtances, pour l'engager à continuër l'exercice de ſes fonctions encore

Digitized by Google

core deux ou trois années, ſous l'augmentation de deux cens florins d'appointemens par mois; mais au cas qu'il perſiſtât dans la réſolution de quitter, on l'autoriſoit, avec le Conſeil des Indes, à nommer proviſionnellement à ſa place telle perſonne qu'ils en jugeroient la plus capable. Ainſi, profitant de cette permiſſion, Coen, après avoir établi Pierre de *Carpentier* pour ſon Succeſſeur, partit le 31 de Janvier 1623, à bord du Navire le *Dortrecht*, & arriva en Zelande le 23 Octobre ſuivant, ramenant cinq Vaiſſeaux richement chargés. Valentyn obſerve, comme une choſe fort remarquable, que le poivre ſeul, qui conſiſtoit en dix-neuf mille balles, fut tout vendu à un petit nombre de Marchands, qui en payèrent quarante-cinq tonnes d'or.

Coen. 1622.

1623.

Tant d'avantages, qne Coen avoit procurés à la Compagnie, méritoient bien les recompenſes qui lui furent accordées. On lui paya ſes Appointemens de Directeur Général à quatre cens florins par mois, & le double de cette ſomme, depuis qu'il eut reçu ſa Commiſſion de Gouverneur Général juſqu'à ſon retour, ſa Table franche, avec un préſent de trois mille florins & un autre de dix mille, pour les ſervices rendus dans ces deux Emplois; ſept mille florins pour la Fondation de Batavia, & trois mille pour la Conquête des Iſles de Banda; outre une Chaîne d'or de la valeur de deux mille florins, avec une Médaille portant une Inſcription honorable; une Epée de quatre cens florins, ſans compter encore une ſomme de vingt mille florins pour quelques prétenſions.

Recompenſes de ſes ſervices.

L'Octroi accordé à la Compagnie expirant en 1622, l'on vit naître, à cette occaſion, entre les Directeurs & quelques-uns des Intéreſſés, des différends, qui enfin allèrent ſi loin, que les Etats furent obligés d'en prendre connoiſſance. Ces ſages Médiateurs appaiſèrent tout par leur prudence. Les Comptes furent rendus, & l'on fit une diſtribution de vingt-cinq pour cent, qui furent payés en girofle, à raiſon de ſoixante ſols la livre; Après quoi, la Compagnie obtint un nouvel Octroi pour vingt-une autres années, à commencer du 1er Janvier 1623; mais L. H. P. ayant trouvé enſuite néceſſaire d'éclaircir quelques Articles de cet Octroi, y en ajoutèrent trois nouveaux le 13 Mars de la même année. Le précedent Octroi de 1602, & le Traité fait avec l'Angleterre, en ſont la baſe. Ces Articles roulent principalement ſur la reddition des Comptes, & ſur l'emploi des Directeurs, à qui l'on accordoit, en conſidération de leurs peines, un pour cent du provenu net des effets vendus, y compris les Priſes, tous faux fraix premièrement deduits. Enfin, il leur étoit ordonné, après le payement des Dettes de la Compagnie, de faire chaque année, ſoit en marchandiſes, ou en deniers comptans, une repartition de dix, quinze, vingt, ou plus pour cent, ſuivant ce qui reſteroit en Caiſſe outre les Equipemens néceſſaires &c.

Renouvellement de l'Octroi de la Compagnie.

Après cet Octroi, les Etats Généraux & la Compagnie prirent la réſolution d'envoyer une puiſſante Flotte aux Indes, par le Détroit de le Maire, pour attaquer les Eſpagnols dans leurs Etabliſſemens en Amerique. Cette Flotte, qu'on nommoit la *Flotte de Naſſau*, étoit compoſée d'onze Vaiſſeaux, ſous les Ordres de Jacques *l'Hermite*, Amiral, & de Geen Huigen *Schapenham*, Vice-Amiral. Elle mit à la voile le 29 Avril de cette année.

Envoi d'une puiſſante Flotte par le Détroit de le Maire.

V.

Vie de Pierre de Carpentier, V. Gouverneur Général des Indes.

1623.

Ses avancemens en peu de tems.

V. PIERRE DE CARPENTIER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, apparemment natif d'Amſterdam, quoiqu'on ignore les premières circonſtances de ſa vie, fit le Voyage des Indes en qualité de principal Commis, à bord du Vaiſſeau la *Fidélité*, qui partit en 1616, & deux ans après, Coen, nommé au Généralat, étant à Amboine, l'établit Conſeiller ordinaire, & Directeur Général du Commerce à ſa place. Il en remplit les fonctions d'une manière ſi ſatisfaiſante, qu'en 1623, ſon Prédéceſſeur le jugea digne de lui ſucceder une ſeconde fois dans le premier Poſte des Indes, où il ne donna pas de moindres preuves de ſa capacité & de ſa prudence. Auſſi l'état naiſſant de la nouvelle Batavia demandoit-il des ſoins & des travaux immenſes pour y porter toutes choſes à une certaine conſiſtance.

Découverte d'une grande Conſpiration de la part des Anglois à Amboine.

LES premiers inſtans de ſon Adminiſtration furent marqués par un événement, dont les ſuites fâcheuſes ont longtems agité les Nations Angloiſe & Hollandoiſe, tant aux Indes qu'en Europe. C'eſt le fameux *Maſſacre d'Amboine*, ainſi nommé par les Anglois, qui ne vouloient pas reconnoître un Acte de Juſtice dans l'exécution de leurs Compatriotes, convaincus d'avoir tramé une grande Conſpiration contre les Hollandois de cette Iſle.

Aveu des Complices Japonois.

UN Japonois, que ſa curioſité indiſcréte avoit rendu ſuſpect, donna lieu à faire cette découverte. On ſe ſaiſit de ſa perſonne, & l'ayant examiné, il avoua que les Soldats de ſa Nation, qui étoient au ſervice des Hollandois, avoient réſolu de s'emparer de la Forteresſe, ſollicités à cet effet par les Anglois, au Comptoir desquels ils s'étoient tous aſſemblés depuis trois mois, pour y déliberer ſur le tems & ſur la manière d'exécuter l'entrepriſe.

AUSSI-TÔT on envoya desarmer les Japonois, on les arrêta priſonniers, & chacun avoua le fait dans toutes ſes circonſtances, ſans varier. Il demeura pour conſtant, par leur confeſſion, qu'à la ſollicitation de Gabriel *Towrſon*, premier Commis, & des autres Officiers Anglois, les Japonois leur

leur avoient promis d'aider à ſurprendre le Fort. Toutes les circonſtances des tems, des déliberations, & des lieux où elles avoient été tenuës, étoient bien marquées. Les Priſonniers reconnurent encore, qu'ils avoient eu pluſieurs Conferences particulières, entr'autres avec Abel *Price*, Chirurgien Anglois, qui étoit alors détenu pour une méchante action, dont il s'étoit rendu coupable. On le confronta avec les onze Japonois, qui avoient dépoſé contre les Anglois, & ſon aveu confirma leurs déclarations unanimes. CARPENTIER. 1623.

Accuſation des Anglois contre leur Chef.

TOWRSON, qui ſe trouvoit le principal Auteur de la Conſpiration, fut mandé pour comparoître devant le Conſeil, qui lui ordonna de faire venir tous ſes gens, qu'on arrêta l'un après l'autre, donnant, à Towrſon, le Comptoir même pour priſon, où l'on mit des Gardes. Les Priſonniers voulurent d'abord nier le fait; mais ayant entendu les témoignages des onze Japonois, & du Chirurgien Anglois, ils confeſſèrent d'une voix; Que vers le premier de Janvier de cette année, preſque tous les Commis Anglois des Comptoirs ſitués hors d'Amboine, y étant venus, Gabriel Towrſon les avoit fait aſſembler dans ſa Chambre, & leur avoit dit, qu'il avoit à leur propoſer une affaire importante, mais que comme il y alloit de la vie, ſi la choſe venoit à être découverte, il ne pouvoit la confier que ſous le ſerment, qu'il leur fit prêter à chacun ſur les ſaints Evangiles.

Ouverture de ſon projet.

APRÈS avoir pris ces précautions, il déclara, qu'il ſavoit une voye de ſe rendre maître du Fort d'Amboine, & leur ayant fait ouverture des moyens qu'il croyoit pouvoir employer avec ſuccès, quelques-uns des Aſſiſtans objectèrent que les Anglois étoient trop foibles pour former une pareille entrepriſe; mais Towrſon leur dit, qu'il avoit gagné tous les Japonois qui ſervoient à la Garde du Fort; qu'ils ſe joindroient à lui; qu'on ſurprendroit les Hollandois à l'impourvu, lors qu'il y en auroit peu dans la Place, ou lors que le Gouverneur en ſeroit abſent avec une partie de ſes gens.

QU'ON attendroit qu'il y eût des Vaiſſeaux Anglois à la Rade d'Amboine, tant pour ſoûtenir l'Action, que pour en tirer du monde, afin de s'en ſervir & de groſſir la Troupe des Conjurés; qu'on auroit ſoin de mander à point nommé tous les Commis des autres Comptoirs, avec leurs Domeſtiques & leurs Eſclaves; qu'il étoit aſſuré d'avoir aſſez de monde; qu'on devoit ſeulement ſe préparer à le ſeconder, & qu'il trouveroit bien les moyens de venir à bout de ſon deſſein; que les Habitans de *Loubou* étoient d'intelligence, & qu'ils paroitroient, au tems marqué, avec leurs Coracores.

ENSUITE, Towrſon entrant dans le détail de l'ordre qu'on obſerveroit, leur dit, que les Japonois, qui ſervoient dans le Fort, prendroient ſoin qu'il ſe trouvât deux d'entr'eux ſur chaque Baſtion; que les autres demeureroient dans la ſalle pour obſerver le Gouverneur, & ſaiſir le moment de l'aſſaſſiner; qu'ils ſe rendroient maîtres des Baſtions, & introduiroient les Anglois dans la Place; qu'on tueroit autant d'Hollandois qu'il ſeroit beſoin pour empêcher qu'ils ne fiſſent réſiſtance, & qu'on feroit les autres priſonniers.

QU'ON pilleroit tous les effets de la Compagnie Hollandoiſe, & qu'ils ſeroient partagés entre les Anglois & les Japonois, après que chacun des derniers auroit prélevé la ſomme de mille réales de huit; que ceux d'entre

CARPENTIER. 1623. les Bourgeois qui ne voudroient pas ſe ſoumettre, ſeroient tués ſur l'heure même, ou perſecutés dans leurs familles & dans leurs biens.

QUE le tems de l'exécution n'étoit pas encore préciſement déterminé; mais que les Conſpirateurs devoient bientôt s'aſſembler pour le fixer & prendre leurs meſures; qu'on devoit alors convenir des ſignaux & de tout l'ordre qu'il faudroit tenir; que tous les Japonois en ſeroient informés à tems, & qu'on pourvoiroit ſi bien à tous les inconveniens qui pourroient ſurvenir, qu'il n'y auroit pas lieu de douter d'un heureux ſuccès.

Interrogatoire de ce Commis & ſa confeſſion.

ON députa des Officiers du Conſeil d'Amboine pour aller interroger Towrſon, à qui ils demandèrent, qui l'avoit meu à former une ſi noire conſpiration? Il répondit que c'étoit le deſir de l'honneur & du gain. On voulut ſavoir encore à qui la gloire & le profit en devoient revenir, & pour qui il prétendoit ſe rendre maître de la Forteresſe?

SES explications firent connoitre, que ſi ſon projet eut réuſſi, il en auroit promptement donné avis aux Anglois de Bantam, & leur auroit demandé des ſecours; que s'ils lui en euſſent envoyé, il auroit remis le Fort entre les mains de ceux qui ſeroient venus, pour en prendre poſſeſſion au nom de la Compagnie Angloiſe; & que s'ils n'euſſent pas voulu entrer dans cette affaire, il auroit tâché de garder le Fort pour lui, & de s'aſſurer de l'alliance des Inſulaires.

Repentir qu'il témoigne de ſon deſſein.

L'INTERROGATOIRE fini, le Gouverneur ſe plaignit amérement de l'inhumanité qu'on avoit réſolu d'exercer en ſa perſonne & en celles des autres Hollandois, diſant à Towrſon que c'étoit là une cruelle recompenſe de tant d'égards qu'il avoit eus pour lui, & de tant d'amitiés qu'il lui avoit témoignées; que ſon ingratitude étoit déteſtable, & ne pouvoit qu'exciter l'horreur de tous les honnêtes gens. L'Accuſé ne répondit que par un grand ſoûpir, en ajoutant; *Plût à Dieu que ce fût à recommencer! je ne m'engagerois pas comme j'ai fait.* Cet Interrogatoire, terminé par cette marque de repentir, eſt datté du 9 de Mars 1623; jour qui avoit été pris pour l'exécution du Complot.

Nombre des Dépoſans.

LES Dépoſans étoient au nombre d'onze Japonois, quatorze Anglois, & un Portugais, Capitaine des Eſclaves des Hollandois; ils ſignèrent tous leurs confeſſions, & la plûpart furent condamnés au ſupplice.

ON n'entrera point ici dans le détail de toutes les raiſons, que les deux partis employèrent en Europe, pour la deffenſe de leur Cauſe. Il ſuffira d'obſerver, que ſi, d'un côté, les faits paroiſſoient bien conſtatés, par les confeſſions des Complices mêmes, & les dépoſitions des Témoins; de l'autre, on produiſoit une déclaration de ſept Anglois, revenus d'Amboine, qui les repréſentoient ſous une face toute différente; mais leurs plaintes, que le reſſentiment, l'envie de ſauver leur honneur, & d'autres motifs de cette nature, pouvoient avoir dictées, ne ſembloient pas devoir prévaloir ſur les déciſions d'un grand nombre de Juges, qui avoient prêté ſerment à Dieu & à leurs Supérieurs, ni les rendre ſuſpects de la plus noire & de la plus déteſtable impoſture qui fût jamais. Si l'on n'avoit eu beſoin que d'un prétexte, pour exclure les Anglois du Commerce des Moluques, on en auroit trouvé aſſez d'autres, ſans faire perdre la vie à tant d'innocens. D'ailleurs, quel avantage en revenoit-il aux Hollandois? En puniſſant quelques-

Raiſons qui juſtifient les Hollandois.

ques Anglois, comme coupables de trahiſon, il ne s'enſuivoit pas que leur Compagnie eût part à leur crime. Auſſi ne s'en eſt-on jamais pris à elle, ni à ſes Officiers aux Indes. Cette raiſon ſeule, que le bon ſens admet même avec la prévention la plus marquée, juſtifie au moins les Hollandois ſur les vuës intéreſſées qu'on voudroit leur attribuër; mais elle n'empêche pas d'avouër, qu'il eût été beaucoup plus prudent, à tous égards, de renvoyer cette affaire en Europe, & de laiſſer, à la Cour d'Angleterre, le jugement des Coupables; malgré tout ce qu'on pourroit alléguer en faveur du Droit des Hollandois, & des formalités obſervées dans leurs procedures. CARPENTIER. 1623.

Suites de cette affaire.

LA Relation en ayant été publiée en Hollande, les Anglois la firent ſupprimer auſſi-tôt, & n'y oppoſèrent pas moins une Réponſe fort vive, qui ne reſta point ſans Replique. Ces divers Ecrits ne ſervoient qu'à aigrir de plus en plus les Eſprits de part & d'autre, tandis que les Etats Généraux, avec leur prudence & leur modération ordinaires, s'efforçoient d'appaiſer un différend, dont les ſuites pouvoient devenir funeſtes à leur Republique. On crut y avoir réuſſi, en faiſant, avec le Roi Charles Ier, un nouveau Traité d'Alliance, en datte du 7 de Septembre 1625, qui fut nommé le *Traité de Southampton*, & dont un des Articles aboliſſoit généralement toutes Lettres de Repréſailles contre les Sujets de l'un ou de l'autre des Confédérés; mais, deux jours après, ce Monarque le revoqua, par une Proteſtation en faveur de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, fixant le terme de dix-huit mois pour obtenir la ſatisfaction qu'il exigeoit, au ſujet des dommages & outrages qu'elle avoit ſoufferts, de la part de celle de Hollande, à Amboine, & ailleurs, tant en deça qu'au-delà de la Ligne.

Négociations longues & infructueuſes.

LES incidens d'une Négociation longue & infructueuſe, & ceux qui ſurvinrent dans le ſiſtême Politique de l'Europe, tinrent cette affaire indéciſe pendant pluſieurs années. On avoit d'abord rappellé en Hollande tous les Conſeillers d'Amboine, pour répondre de leur conduite; mais les Anglois éludèrent longtems l'examen & la confrontation de leurs Témoins contre les Accuſés, & s'ils y conſentirent, ce ne fut que ſous des conditions qui devoient toujours rendre également vaine la Sentence, que les Commiſſaires délegués auroient pu prononcer en conſéquence, parcequ'ils la vouloient abſolument à leur avantage; ainſi il ne fut point poſſible de rien terminer avant la grande Révolution qui arriva en Angleterre.

APRÈS la Guerre ſanglante, dont elle fut ſuivie, entre cette nouvelle Republique & celle des Provinces Unies, la Paix s'étant faite, le 15 d'Avril 1654, les Articles, qui regardoient l'affaire d'Amboine, furent couchés en ces termes;

Commiſſion établie pour juger ce différend.

„ LES Etats Généraux des Provinces Unies feront juſtice de ceux qui „ ont eû part au Maſſacre d'Amboine, (la Republique d'Angleterre ne „ pouvant qualifier autrement cette Action) au cas qu'il en reſte encore „ quelqu'un en vie. De plus, on nommera des Commiſſaires de part & „ d'autre, & en même tems l'on marquera le tems & le lieu où ils devront „ agir, leſquels par ces préſentes feront & demeureront, ſont & demeu„ rent autoriſés à examiner, accommoder & terminer les différends entre „ les Habitans & Peuples de chaque Nation, leurs griefs & les injures re-

CARPENTIER. 1623.

„ ciproques, qui peuvent avoir été faites, tant aux Indes Orientales qu'en „ Groenland, en Moſcovie, au Breſil, & ailleurs, depuis l'an 1611, juſ„ qu'au 18 de May 1625. V. ſt. Et en cas que les dits Commiſſaires ne „ puiſſent s'accorder dans le tems de trois mois, à compter du jour qui „ ſera fixé à la fin du préſent Traité, pour la première Conference, tous „ les ſusdits différends, qui reſteront à terminer, ſeront remis à l'arbitra„ ge des Cantons Suiſſes Proteſtans, qu'on priera d'en accepter la Commiſ„ ſion, & de prononcer leur Sentence dans l'eſpace de ſix mois, après „ l'expiration des trois mois ſusmentionnés ".

LES Commiſſaires, qui furent nommés par les deux Republiques, s'etant à la fin accordés, il ne fut plus queſtion de l'arbitrage des Suiſſes. La Sentence fut renduë le 30 d'Août ſuivant, V. ſt., & elle portoit en ſubſtance;

Sentence des Arbitres.

„ QUE tous differends, procès & prétenſions, tant contenuës dans les „ Actes & Mémoires remis devant les Juges Arbitres, que toutes autres „ qu'on pourroit encore former de la part de la Compagnie Angloiſe, ſans „ aucune exception quelconque, demeureroient éteintes, annullées & a„ néanties; que cette Compagnie ne pourroit rien prétendre en aucun lieu „ ſur la Compagnie Hollandoiſe, pas même à titre de Douane ou Péage, à „ Ormus, ou à Gamron, ou en quelqu'autre endroit de la Perſe que ce „ fût; & que la dite Compagnie Hollandoiſe ne pourroit être inquiétée, „ par celle d'Angleterre, ſur de pareils prétextes, ou tels autres, ſans pré„ judice néanmoins, pour cette dernière Compagnie, de ſes droits & pré„ tenſions contre le Roi de Perſe, & contre tous autres, excepté les Hol„ landois.

„ DE la même manière demeureront annullées, aſſoupies & éteintes „ toutes les prétenſions de la Compagnie Hollandoiſe contre celle d'Angle„ terre, de quelque eſpèce, qualité & nature qu'elles puiſſent être.

„ QUE la Compagnie Hollandoiſe reſtitueroit, à celle d'Angleterre, „ l'Iſle de Pulo-Rhun, dans l'état où elle étoit alors, étant permis, aux „ Hollandois, d'en emporter tous les uſtenciles, armes & munitions de „ Guerre, les marchandiſes, & tous les effets mobiliaires qu'ils pouvoient „ y avoir.

„ QUE la Compagnie Hollandoiſe payeroit, à celle d'Angleterre, quatre„ vingts cinq mille Livres ſterlings, moitié à la fin du mois de Janvier pro„ chain, & l'autre moitié dans le mois de Mars ſuivant.

„ QUE par ce moyen toutes les prétenſions, tant desdites Compagnies „ que des Particuliers de chaque Nation, demeureroient éteintes & an„ nullées.

„ QU'À l'égard de celles des Particuliers, pour les pertes qu'ils auroient „ ſouffertes dans l'Iſle d'Amboine en 1623, la Compagnie Hollandoiſe „ payeroit trois mille ſix cens quinze Livres ſterlings, dans le mois de Jan„ vier ſuivant, aux divers Particuliers de Londres, dénommés dans la Sen„ tence, comme Héritiers de ceux qui ſont morts audit lieu & dans la di„ te affaire d'Amboine; moyennant quoi, perſonne ne pourroit plus in„ tenter aucune Action aux Hollandois, ni les inquiéter pour cauſe dudit „ fait ".

IL

Il ſembloit que cette Sentence devoit avoir mis fin à tous les différends; mais on ne tarda pas d'éprouver le contraire. Le tems fixé pour les payemens étant expiré, les Hollandois offrirent d'y ſatisfaire. On ne put convenir des termes ni de la forme des Quittances & des Actes néceſſaires, & l'on en vint à de nouvelles Proteſtations de part & d'autre. Les Anglois ne prétendoient pas que la Sentence eut terminé tous les différends des Particuliers, & les Hollandois ſoutenoient l'opinion oppoſée. On voulut recourir à la voye de l'arbitrage des Suiſſes, accepté dans le Traité de Paix; mais le tems limité à cet effet étant écoulé, les Anglois refuſèrent de s'y ſoûmettre. Cependant il fut enfin dreſſé un Acte, le 9 de May 1655, en vertu duquel de nouveaux Commiſſaires devoient s'aſſembler à Amſterdam, pour prononcer ſur les nouvelles queſtions, & au cas qu'ils ne puſſent encore s'accorder, l'arbitrage en ſeroit déferé aux Cantons Suiſſes, en conſéquence du Traité de Paix.

Carpentier 1623.

Nouvelles diſputes ſur ſon exécution.

Cette nouvelle affaire, à laquelle les Hollandois ne s'étoient pas attendus, n'eut point de ſuites. Cromwel, occupé d'autres objets plus importans, leur laiſſa le tems de reſpirer, & les Commiſſaires nommés de la part des Anglois, ne recevant point leurs appointemens, ſe mirent peu en peine d'exécuter leur Commiſſion. Dans la ſuite, les affaires des Anglois ayant encore pris une nouvelle face, par le rétabliſſement de la Famille Royale, la Compagnie Angloiſe fit ceſſer ſes difficultés, à l'égard des Sommes qu'elle devoit toucher, & ce point fut enfin vuidé.

De quelle façon ce point eſt enfin terminé.

Mais elle ſe reſerva encore le ſujet de querelle qui regardoit la reſtitution de Pulo-Rhun, ſtipulée par le Traité de 1654, & en dernier lieu par celui de Whitehal du 14 Septembre 1662, ſe plaignant de tems à autre qu'on la lui refuſoit, & que les gens qu'elle envoyoit, dans cette Iſle, y étoient conſtamment traverſés par les Hollandois, qui ſoûtenoient au contraire que c'étoit à deſſein que les Anglois ne s'en mettoient pas en poſſeſſion; & voici de quelle façon les Directeurs de la Compagnie s'en exprimoient dans un Rapport fait aux Etats Généraux le 20 d'Octobre 1664:

Autre ſujet de plaintes des Anglois touchant Pulo-Rhun.

Deffenſe des Hollandois.

„ A l'égard de l'évacuation de Pulo-Rhun, le Général & le Conſeil des
„ Indes ont écrit que pluſieurs fois il n'a tenu qu'aux Anglois de rentrer
„ en poſſeſſion de cette Iſle. La dernière fois, ils étoient allés la demander avec un Acte à la main, ſi craſſeux qu'il en étoit preſque tout effacé, & lequel ils diſoient être du Roi de la Grande Bretagne; ce qui fit
„ que nos gens eurent peine à le croire original, parce qu'on ne néglige
„ guéres une telle Pièce, tant à cauſe de ſon importance que pour le reſpect du Monarque dont elle eſt émanée; Il y eut donc des Négociations
„ & des Conferences ſur ce ſujet pendant quelques ſemaines. Enfin nos
„ gens, craignant que les Anglois n'interprétaſſent cette difficulté comme
„ un refus, ſe contentèrent d'une aſſurance par écrit qu'on leur donna,
„ que l'Acte en queſtion étoit réellement ſous le ſceau du Roi; ſurquoi ils
„ ſe retirèrent, bien perſuadés que les Anglois alloient prendre poſſeſſion
„ de l'Iſle; Mais il ſe trouva qu'ils n'avoient ni Vaiſſeaux, ni monde pour
„ cet effet, & ils furent contraints de dire qu'ils en attendoient d'Angle-
„ terre, par où nos gens reconnurent qu'ils n'avoient préſenté cet Acte que
„ pour avoir un refus, & faire des proteſtations, afin de les emporter à

CARPENTIER. 1623.

„ Londres, & de former, ſelon leur coutume, de grandes prétenſions „ contre nous. En attendant, comme nos gens crurent que ces Anglois „ pourroient bien faire quelque nouvelle tentative, ſoit par la force, ou „ par la ruſe, pour parvenir à leur but, ils ſe virent dans la néceſſité de „ renforcer les Garniſons de leurs Places, & de pourvoir à la ſureté des „ Côtes voiſines; car Pulo-Rhun manquant d'eau douce & des choſes les „ plus néceſſaires à la vie, on ne doutoit pas que de pareils Voiſins ne „ cherchaſſent bientôt à ſe mettre mieux à leur aiſe, & ne fiſſent naître „ quelque nouveau ſujet de diſpute, quoique nous euſſions fort recommandé à tous nos gens, d'éviter ſoigneuſement de leur en fournir la moindre occaſion. Cependant depuis deux ans qu'ils ſont là, & qu'ils y ont „ deux Vaiſſeaux, ils ont pris à tâche de débaucher les Habitans du Pays, „ ſi bien qu'ils en ont tiré une partie des Epiceries que nous devions avoir, „ & ils ſeroient allés plus loin, ſi l'on n'eut pas fait châtier ceux qui les favoriſoient. Ainſi nous ſommes expoſés à leurs intrigues, à leurs artifices, pour tirer nos marchandiſes, & avec cela nous ne devons pas nous „ attendre à autre choſe, ſi ce n'eſt que pendant qu'ils ſeront occupés à „ nous nuire, il faudra encore que nous leur fourniſſions les denrées dont „ ils manquent, & dont ſouvent l'on n'eſt pas trop bien pourvû; ou autrement nous ſerons traités de cruëls, de barbares; on nous décriera dans „ le monde, & l'on ſe prévaudra de ces prétextes pour nous déclarer la „ Guerre quand on en aura envie ".

Paix de Breda qui met fin à ces démêlés.

CETTE même année 1664, la poſſeſſion de la Côte de Guinée ayant excité une nouvelle Guerre, entre la Grande Bretagne & la République, les Anglois furent obligés d'abandonner Pulo-Rhun, d'où la Paix de Breda, concluë en 1667, les a exclus depuis, en terminant des différends, qui avoient duré près de quarante-cinq ans. L'ordre hiſtorique demandoit qu'on en continuât le récit ſans interruption juſqu'à la fin, auſſi ſuccintement qu'il nous étoit poſſible (*a*); & le Plan de cet Ouvrage nous invite à reprendre ici le fil des Affaires dans les Indes, au même point où nous les avions laiſſées.

1624.

Mauvaiſes diſpoſitions des Indiens.

LES Peuples voiſins d'Amboine, perſuadés qu'un événement de la nature de celui dont on vient de rapporter les ſuites, ne pouvoit manquer de faire naître une nouvelle Guerre entre les Hollandois & les Anglois, commencèrent dès lors à ſe flatter qu'elle leur fourniroit bientôt l'occaſion de rompre tous les engagemens qui les lioient aux premiers, & en attendant ils n'en laiſſoient échaper aucune de leur nuire, maltraitant, pillant & tuant les Gens de la Compagnie, tandis qu'ils favoriſoient ſes Ennemis, & leur vendoient hautement leurs cloux de Girofle au préjudice des Traités.

Meſures qu'on prend pour les réduire.

Le Gouverneur d'Amboine fit pluſieurs inſtances pour obtenir ſatisfaction de tant de deſordres; mais on ne faiſoit ſeulement pas ſemblant d'écouter ſes plaintes. C'étoit toujours Hidajat, qui ſuſcitoit ces troubles; & quoiqu'il mourût cette année 1624, *Leliato*, ſon Succeſſeur, ne continua pas moins à tenir la même conduite. Van Speult, ayant auſſi vainement employé

(*a*) Les Pièces de ce fameux Procès ſe trouvent dans *Aitzema*, & autres Hiſtoriens.

employé les menaces, réſolut enfin de recourir à la force, pour tirer raiſon de ces inſultes. Il venoit de reprimer les Peuples de quelques Iſles ſituées à l'Orient de la grande Ceram, qui donnoient azile aux Fugitifs Bandanois; mais les Habitans de la Partie Occidentale, nommée *Houwamohel*, ou la *Petite Ceram*, ſoutenus par les Ternatois, n'étoient pas ſi faciles à réduire. L'arrivée de la *Flotte de Naſſau* mit le Gouverneur en état d'exécuter un projet, que le mauvais ſuccès de ſes premiers efforts l'obligeoit de diſſimuler depuis quelque tems. CARPENTIER. 1625.

Arrivée de la Flotte de Naſſau.

CETTE Flotte, après avoir fait beaucoup de mal aux Eſpagnols, ſans pouvoir atteindre ſon but principal, qui étoit la Conquête du Perou, mouilla à la Rade d'Amboine, le 4 d'Avril 1625, ſous le Commandement de Schapenham, l'Amiral Jacques l'Hermite étant mort dans le Voyage. Au commencement du mois ſuivant, le Gouverneur van Speult & Jean van Gorcum, nommé pour lui ſucceder, s'embarquèrent tous deux à bord de ces Vaiſſeaux, qui ſe rendirent ſur la Côte de Ceram, attaquèrent *Loubou*, Forteresſe du Stadhouder de Ternate, s'en emparèrent & la détruiſirent, avec tous les Villages des Environs, dont les Habitans furent contraints de ſe ſauver dans les Montagnes. Cette Expédition fut terminée par l'Abbatis de tous les Girofliers qu'on put découvrir dans une aſſez grande étendue de terrain, mais principalement de ceux qui étoient le plus à portée du Rivage; après quoi la Flotte prit la Route de Batavia, où elle fut ſéparée. Van Speult, qui étoit parti en même tems, & que les Ordres des Directeurs appelloient en Hollande, pour y répondre de ſa conduite dans la fameuſe affaire d'Amboine, mourut à Mocka, le 14 Juillet de l'année ſuivante.

Heureuſe Expédition contre Louhou.

Départ & mort du Gouverneur d'Amboine.

VAN Gorcum, ſon Succeſſeur, ne tarda pas d'éprouver de nouvelles chicanes de la part du Stadhouder de Ternate, au ſujet des Limites entre le Roi ſon Maître & la Compagnie. On en vint même aux voyes de fait de part & d'autre. Cependant elles furent ſuſpenduës par une Convention, du 5 Juillet 1626, qui laiſſoit les choſes ſur l'ancien pied, en attendant la déciſion du Roi de Ternate & du Gouverneur Général de Batavia, ſous l'engagement formel de ne vendre de cloux de Girofle qu'aux ſeuls Hollandois; promeſſe, dont on ne tint pas plus de compte qu'auparavant, de ſorte que les Etrangers continuoient d'enlever la meilleure partie de ces Epiceries. 1626.

Nouveaux demêlés avec les Ternatois.

EN 1627, on vit arriver, à Amboine, Gilles *Seiſt*, Commiſſaire envoyé de Batavia, avec les Vaiſſeaux l'*Orange* & la *Brille*, pour prendre connoiſſance de l'état des affaires de ce Gouvernement, & de celui des Moluques. 1627.

Avanture de la Flotte de Schram.

IL étoit venu, au mois de Novembre de l'année dernière, des Ports de la Hollande, en compagnie de l'Amiral Wybrand *Schram*, qui commandoit une Flotte de neuf Navires. Celui qu'il montoit & un autre, furent attaqués, à la hauteur de Sierra Liona, par un fameux Corſaire Hollandois, nommé *Claes Compaen*, qui répandoit la terreur dans ces Mers. Après un Combat des plus vifs, que Schram eut à ſoûtenir contre quatre Vaiſſeaux bien armés, il obligea les Pirates de lui abandonner la Rade & de s'éloigner fort maltraités. Valentyn dit qu'on ignore quel fut le ſort du reſte de

CARPENTIER. 1627. de ſa Flotte; mais nous trouvons la plûpart des noms de ſes Navires dans un Recueil de Journaux manuſcrits de ce tems.

Etat d'Amboine. L'ETAT où Seiſt trouva l'Etabliſſement d'Amboine n'étoit pas des plus favorables, puiſque dans tout ce Gouvernement il n'y avoit que 450 hommes, & que la Garniſon du Fort n'en pouvoit mettre en parade que 84, y compris encore quelques Maçons & Charpentiers; mais il y amenoit deux Compagnies de 160 Soldats, dont 32 furent envoyés à Ternate, & ce renfort vint extrêmement à propos pour contenir dans le devoir ceux des ſujets de la Compagnie, qui n'attendoient que le moment favorable de ſe joindre aux Ternatois. Le Capitaine *Hitou*, qui commandoit à 3 mille hommes, menaçoit continuellement de leur ſecours, pour obtenir juſtice ſur les griefs qu'il allégnoit à la charge des Hollandois. Les Ternatois, à Louhou, avoient recommencé leurs inſolences, & le Kimelaha, leur Chef, ſe contentoit d'en promettre ſatisfaction ſans la donner jamais.

Nouveau Roi à Ternate. A Ternate même, où Seiſt paſſa d'Amboine, les aſpects ne préſageoient rien de bon aux Hollandois. Le vieux Roi Modafar, qui, depuis peu, avoit déclaré la Guerre, avec eux, aux Caſtillans & aux Tidoriens, étant mort le 16 Juin de cette année, *Kaitsjili Hbamſa*, qui fut proclamé à ſa place, à l'inſçu du Gouverneur le Fevre, ſembloit être entiérement dévoué aux Caſtillans, qui venoient de le renvoyer à Maleye, après avoir été vingt-trois ans leur Priſonnier à Manille. Cependant, loin de reconnoître les ſervices qu'il leur devoit, & qu'ils étoient en droit d'en attendre, il fit, à leurs Ennemis, pluſieurs confidences importantes, dont la ſincérité parut d'autant moins ſuſpecte, qu'il avoit toujours à craindre que les Eſpagnols, pour peu qu'il ne ſe ſoumit pas aveuglement à leurs volontés, ne lui oppoſaſſent l'ancien Roi de Ternate, nommé *Sabid*, qui étoit encore en leur puiſſance, & qu'ils avoient juſques-là refuſé aux vœux de ſes Peuples, à moins que ceux-ci ne ſe déclaraſſent contre les Hollandois, pour aider à les chaſſer des Moluques. C'eſt ainſi que les meſures des Eſpagnols produiſirent, par un effet contraire à leurs vuës, une reconciliation entre ce Roi & les Hollandois, au lieu de la Guerre, qui paroiſſoit être ſur le point de s'allumer entre ceux-ci & les Ternatois.

Il répond mal à l'attente des Eſpagnols.

Avanture du Gouverneur de Banda. AVANT que de quitter les Moluques, diſons un mot de l'avanture qu'eut, cette même année, le Gouverneur de Banda, nommé Pierre *Vlak*, qui, dans une promenade, où il s'étoit hazardé avec une Compagnie choiſie, fut emmené Priſonnier à *Kelibon*, dans l'Iſle de Ceram, par ſes propres Rameurs, Inſulaires de Pulo-Rhun, qui ne vouloient lui rendre ſa liberté, qu'en échange de celle de tous leurs Compatriotes, Captifs des Hollandois. Van Goreum, informé de cet événement, aſſembla en diligence 12 Coracores d'Amboine, & ſe rendit devant Kelibon, où après quelques menaces, il obtint ſans rançon les Priſonniers, à la reſerve du Premier Commis, Jacques *Senepaar*, qui, quelque-tems auparavant, ayant voulu paſſer de Kelibon à Banda, étoit apparemment péri dans ce trajet, puis qu'on n'en eût jamais de nouvelles. Van Goreum ramena cette Compagnie le 10 Novembre à Amboine, d'où le Gouverneur Vlak, un peu remis de l'indiſpoſition qui lui étoit ſurvenuë dans cette chagrinante promenade, ne tarda pas

pas de retourner à ſon Poſte, après avoir gratifié les Rajas & Orancaies d'Amboine, qui l'avoient délivré, de quelques Médailles d'or, qui ſe conſervent encore dans leurs familles. CARPENTIER. 1627.

Ce Gouverneur, Médecin de ſa profeſſion, venoit de remplacer Guillaume *Janszoon Admiral*, enfant trouvé d'Amſterdam, dont la fortune étoit auſſi ſingulière que ſon caractère facetieux. Valentyn en rapporte quelques traits aſſez plaiſans, ſurtout celui de la diſtinction qu'il fit entre deux femmes, ſe diſant l'une ſa Mère & l'autre ſa Nourrice, qui ſe préſentèrent à lui, lors de ſon retour à Amſterdam, & dont il ne voulut reconnoitre que la dernière, à qui il fit du bien depuis, rebutant la première, qui avoit eû la cruauté de l'expoſer dans la ruë. De ſon Prédeceſſeur.

Tandis que nous ſommes ſur le Chapitre des avantures particulières, nous ne pouvons guères paſſer ſous ſilence celles de Nicolas *Colf*, Capitaine de la Garniſon de Banda, un de ceux qui furent faits priſonniers avec le Gouverneur Vlak, & qui n'étant encore que ſimple Sergent à Amboine, avoit eû le bonheur de marier une riche Veuve Hollandoiſe, qui s'étoit formé une idée avantageuſe de ſes moyens, à la vuë d'un Coffre fort, rempli de pierres, que les Matelots, chargés de le tranſporter chez elle, & gagnés par quelque argent, laiſſèrent tomber dans la Mer, comme par accident, à la grande ſatisfaction intérieure du Fiancé, qui en témoignoit être inconſolable. Dans la ſuite, ne réuſſiſſant pas moins par ſa valeur que par ſon adreſſe, il parvint, après un grand nombre de belles Actions, au grade de Capitaine, qu'il occupa longtems, avec une diſtinction ſi marquée de la part du Conſeil ſouverain des Indes, qu'ayant été envoyé à Batavia, les fers aux pieds, par le Gouverneur actuel de Banda (*b*), pour s'être emparé de certain Fort ſans ſon ordre, fut non-ſeulement promené en triomphe dans Batavia, une groſſe chaîne d'or au cou, mais renvoyé l'année ſuivante au Gouverneur de Banda, les fers aux pieds, & la chaîne d'or dans une boëte, avec ordre de l'accompagner en perſonne chez le Maréchal, de lui faire ôter les fers, de le décorer enſuite de la chaîne, & de lui laiſſer à l'avenir la direction des affaires Militaires; Exemple rare d'une juſtification éclatante, en faveur de Subalternes, qui, plus encore aux Indes qu'ailleurs, ont preſque toujours tort vis-à-vis de leurs Supérieurs, dont le pouvoir tyrannique ne tend, pour l'ordinaire, qu'à édifier leur fortune aux dépends de leurs Maîtres & d'une infinité de Particuliers, victimes de leurs paſſions, de leur cupidité, ou de leur ignorance. Et de ſon Capitaine.

On a vû que le Gouverneur Général de Carpentier, qu'il eſt tems de conduire à ſon terme, étoit exemt de ce reproche. Sans avoir fait des Conquêtes, pendant ſon Adminiſtration, il ſçut maintenir & affermir, par ſa prudence, les Poſſeſſions de la Compagnie, dont il étendit moins les Limites que le Commerce, tant à Batavia que dans les autres Parties des Indes. Quelques Ecrivains lui attribuent perſonnellement l'honneur de la Découverte de la *Carpentarie*, Terre Auſtrale, ſituée entre la Nouvelle Guinée, Eloge du Général de Carpentier. Il n'a pas découvert la Carpentarie.

(*b*) Ce n'étoit plus Vlak, mais un de ſes Succeſſeurs, dont Valentyn ne ſçait pas le nom au juſte.

CARPENTIER. 1627. Guinée & la Nouvelle Hollande; mais c'eſt ſans aucun fondement apparent, puis qu'on fixe cette Découverte à l'année 1628, dans laquelle il revint en Hollande, le 12 de Juin, avec cinq Vaiſſeaux richement chargés.

Son Retour. Il étoit parti, à bord du *Fréderic Henri* (*c*), de Batavia, le 12 Novembre de l'année précédente.

Appointemens & Préſens qu'on lui accorde. En conſidération des ſervices qu'il avoit rendus, comme Conſeiller & Directeur Général, il obtint auſſi quatre cens florins par mois, & le double pour le tems qu'il fut revêtu de la Dignité de Gouverneur Général juſqu'à ſon arrivée dans ces Provinces, avec un préſent de dix mille florins, une chaîne d'or & une Médaille du prix de deux mille, une Epée de quatre cens, & le payement d'une prétenſion de quatre mille florins.

Ses Emplois ultérieurs & ſa mort. Au mois d'Octobre ſuivant il fut élû Directeur de la Compagnie des Indes, dans la Chambre d'Amſterdam, Poſte qu'il occupa encore pluſieurs années, n'étant mort que le 5 Septembre 1659. L'année d'après ſon retour, on l'envoya à Londres, en qualité d'un des Plenipotentiaires pour terminer les différends de la Compagnie avec les Anglois; & nous ſavons que pendant ſon ſéjour en Angleterre, les Directeurs, avant que de rappeller le Général *Specx*, le ſollicitèrent fortement de retourner aux Indes, comme Gouverneur Général; mais il s'en excuſa, ſous les témoignages de la plus vive reconnoiſſance, pour une offre qui lui étoit ſi glorieuſe (*d*).

(*c*) *Hollandia*, ſelon d'autres.
(*d*) Il laiſſa un Fils, nommé *Philippe*, qui étoit Commis de Poulo Ay en 1661.

VI. JEAN

VI. Jean Pietersz Coen, Gouverneur Général, avoit trop mérité de la Compagnie, par ſes ſervices éclatans, pour qu'on ſe relachât ſi aiſément ſur les premières inſtances qui lui avoient été faites dans la vuë de l'engager à reſter aux Indes. Si l'on ne put lui refuſer d'abord ſa demiſſion, qu'il demandoit comme une grace, à peine fut-il arrivé qu'on le preſſa vivement de reprendre ſa Charge. Valentyn dit que cette invitation lui fut faite ſeulement par *quelques* Membres de l'Aſſemblée des Dix-Sept; mais c'eſt ce qui ne paroit nulle part dans les Regiſtres de la Compagnie, & ce qui n'eſt même pas croyable, après les témoignages de ſatisfaction générale, qu'il avoit reçu de tous les Membres de ce Corps. Quoiqu'il en ſoit, Coen accoutumé à prendre promptement ſon parti, ne tarda point à ſe déterminer, & dès le mois d'Octobre 1624, il accepta pour la ſeconde fois le Généralat des Indes. Il n'eut qu'à propoſer ſes conditions. On lui accorda douze cens florins de paye par mois, & pour ſa Table, qui devoit être de huit à dix couverts, à l'honneur de la Compagnie, il lui étoit permis de tirer, de ſes Magaſins, autant de vin, d'huile, de beurre & de vinaigre qu'il en auroit beſoin dans une juſte œconomie, entre deux cens réales de huit par mois; Mais dans le tems qu'il ſe préparoit à partir, il ſurvint un Orage des Indes, qui l'empêcha d'entreprendre de ſi-tôt ce Voyage.

Suite de la Vie de Jean Pietersz Coen, VI. Gouverneur Général des Indes.

1627.

Conditions auxquelles il accepte de nouveau cette Charge.

C'étoit la fameuſe Exécution d'Amboine, dont les Anglois vouloient faire rejaillir la vengeance juſques ſur Coen, quoiqu'il ne pût avoir aucune part à un évenement arrivé un mois après ſon départ pour l'Europe; Mais on a vû combien la Conquête de Jacatra & des Iſles de Banda les avoit indiſpoſés contre lui, & c'en fut aſſez pour les engager à s'oppoſer de toutes leurs forces à ſon retour aux Indes. Dans l'intervalle, Coen occupa l'Emploi de Directeur de la Compagnie à la Chambre de Hoorn ſa Patrie, juſqu'au moment qu'il trouva enfin le moyen de ſuivre ſa deſtination, en dépit de tous les obſtacles que ſes Ennemis mortels lui avoient ſuſcités.

Obſtacles qu'il rencontre de la part des Anglois.

Les ſentimens ſont fort différens ſur le départ de ce Gouverneur Général des Indes. Les uns prétendent qu'il s'embarqua ſecrettement, déguiſé en Canonier; & les autres ſoutiennent le contraire. Valentyn rapporte fort au long l'Entretien ſingulier que Coen auroit eû avec le Capitaine de ſon Bord, qui après lui avoir refuſé d'aſſembler le Conſeil du Vaiſſeau à ſa requiſition, à moins qu'il ne ſçut dequoi il s'agiſſoit, s'étoit emporté juſqu'à l'accabler d'injures & de menaces; ce qui n'empêcha pas Coen de revenir continuellement à la charge, avec tant de modération & de fermeté, qu'il vainquit enfin l'obſtination du Capitaine, dont la ſurpriſe fut encore plus grande, lorſque Coen ne parut devant le Conſeil que pour demander qu'on fit venir inceſſamment à bord l'Amiral de la Flotte, à qui il avoit à communiquer des choſes de la dernière importance. Le ton impoſant avec lequel il parla aux Membres du Conſeil, ne les tint pas longtems en ſuſpens, pour lui donner ſatisfaction, dans la crainte de ſe rendre eux-mêmes reſponſables. L'Amiral fut appellé, quoique fort tard, & cette Scéne finit par l'ouverture de la Commiſſion de Coen, qui, en attendant,

Quelques uns le font partir ſecrettement pour les Indes.

H. Coen. 1627. avoit pris un habit convenable à ſon Caractère. Il eſt aiſé de ſe repréſenter quel dût être l'étonnement, & de l'Amiral & des Membres du Conſeil, de voir un ſimple Canonier métamorphoſé tout-à-coup en un Gouverneur Général des Indes; mais la confuſion & la frayeur de l'inſolent Capitaine du Vaiſſeau ſeroient difficiles à décrire. Cependant Coen, après une vive reprimande, voulut bien lui pardonner ſa faute, ſous la promeſſe que le Capitaine lui fit de ne plus y retomber de ſa vie, ayant appris par cet exemple, combien il eſt ſouvent imprudent de mépriſer & de maltraiter, ſur-tout à tort, des Perſonnes qu'on ne connoit pas.

Que ce ſoit un conte ou non, l'Auteur aſſure l'avoir entendu plus d'une fois raconter à diverſes Perſonnes aux Indes, dont quelques-unes prétendoient même avoir lû de vieux Papiers, où ce fait étoit rapporté dans toutes ſes circonſtances. Quant à l'eſſentiel de la choſe, ſavoir le départ ſecret du Général, la queſtion ſemble décidée par David Pieterszoon *de Vries*, qui, dans la Relation de ſon Voyage, fait en Compagnie de Mr. Coen, dit poſitivement, „ qu'on fut fort ſurpris de le voir à bord de la *Galeaſſe* de Hoorn, „ perſonne ne ſachant qu'il étoit du Voyage". C'eſt ce qui eſt de plus confirmé par la tradition conſtante tant aux Indes qu'en Europe, & il eſt d'ailleurs certain, comme le prouve une Lettre de l'Aſſemblée des Dix-Sept, du 15 Avril 1626, que juſques-là les Anglois avoient trouvé moyen de faire différer ſon renvoi aux Indes.

D'autres ſont d'une opinion contraire.

Ceux qui ſoutiennent que Coen partit publiquement ſe fondent ſur ce qu'il étoit accompagné de ſon Epouſe & de ſa Famille; & il paroit auſſi, par les Journaux du mois ſuivant, qu'on en étoit bien informé en Hollande; mais celà n'empêche point que juſqu'au moment que la Flotte fit voile, ce ne pût être encore un myſtère. Valentyn combat par diverſes conjectures cette dernière opinion, qu'il trouve peu convenable à la dignité de l'Etat, à l'honneur de la Compagnie, & au caractère héroïque du Général même, qui n'ayant d'ailleurs rien à ſe reprocher ne pouvoit guères conſentir à un déguiſement que ce Théologien taxe de lâche & de reprehenſible dans les principes de la Morale, ſans faire attention qu'ils ne ſont pas toujours de miſe en Politique. Cependant nous nous rangerions volontiers à ſon avis; ſi celui de deux Perſonnes bien inſtruites des affaires de la Compagnie ne prévaloit en faveur du ſentiment contraire.

Circonſtances de ſon Voyage.

Quoiqu'il en ſoit, Coen, après un ſéjour de trois ans & demi dans ſa Patrie, pendant lequel il s'étoit marié, partit à bord de la *Galeaſſe* de Hoorn, le 19 Mars 1627, avec la même Commiſſion qui lui avoit été donnée la première fois. La Flotte qu'il conduiſoit aux Indes, étoit compoſée de neuf Vaiſſeaux, à bord de l'un desquels *Mauſſabek*, Ambaſſadeur de *Schah Abas*, Roi de Perſe, s'en retournoit dans ſon Pays. Coen mouilla heureuſement à la Rade de Batavia le 27 Septembre, & le 30, le Général de Carpentier lui remit les rênes du Gouvernement qu'il en avoit reçu lui-même.

Conſpiration des Javanois pour le maſſacrer.

Si le retour de ce Fondateur de Batavia fut un ſujet de joye pour ſa Nation, il cauſoit d'autant plus de chagrin aux Anglois & aux Javanois. Ceux-ci ne tardèrent pas de former une dangereuſe Conſpiration pour lui ôter la vie. Dans une Lettre de Batavia, publiée en Hollande au mois de Juin 1628, le fait ſe trouve rapporté de la manière ſuivante.

„ Les

„ Les Javanois, mécontens du Gouverneur Général, ayant formé le II. Coen. 1627.
„ Complot de le massacrer, équipèrent une Pirogue où se mirent les Conju-
„ rés, qui arrivés à la Barrière de Batavia s'annoncèrent au Comptoir du
„ Receveur, Corneille *van Masyck*, comme venant d'un autre Endroit, &
„ y délivrèrent en même tems leurs *Crisses*, ou poignards, selon l'usage;
„ Mais ils furent trahis par un jeune Garçon, qu'ils avoient acheté, de
„ quelques Chinois, lequel s'étoit apperçu qu'ils tenoient d'autres armes
„ cachées sous la Charpente de leur Pirogue, & qu'ils en vouloient par-
„ ticulièrement à la personne du Général, à qui il se hâta d'en donner avis.
„ Aussi-tôt on se mit en devoir de saisir les Conjurés. L'un d'eux cher-
„ chant à s'évader, fut tué après qu'il eut massacré un Soldat; Les autres,
„ voyant leur dessein découvert, prirent la fuite, & n'osant pas retourner
„ à Bantam, où ils craignoient d'être poignardés, par ceux qui les avoient
„ envoyés, ils allèrent joindre une autre Troupe de 7 à 800 Javanois dans
„ le Bois près de la Ville, de l'autre côté de la Rivière. Le Capitaine
„ *Adrien* fit une Course contre eux, & revint blessé sans aucun succès.
„ On se vit obligé de tenir une forte Garde de ce côté-là, & d'envoyer
„ toutes les nuits des Pirogues armées contre les Bantamois, avec les-
„ quels les Anglois paroissoient être d'intelligence. Comme il n'y avoit
„ auparavant qu'un petit nombre de Troupes à Batavia, on arma toute la
„ Bourgeoisie, on garnit de Canons les Avenuës, & l'on prit toutes les
„ mesures nécessaires, pour se mettre en état de défense, parce qu'on soup-
„ çonnoit que les Javanois avoient dessein de mettre le feu à la Ville, &
„ qu'avant le départ du Général de Carpentier on avoit déja arrêté quel-
„ ques Incendiaires".

Le récit de Valentyn diffère un peu dans ses circonstances. Selon lui c'étoient plusieurs Pirogues, chargées de fruits, dans lesquelles on trouva ensuite des armes cachées. Les Conjurés s'étoient rendus avec leurs denrées sur le Marché, pour y attendre le Général, qui alloit tous les soirs faire visite au Capitaine des Chinois; mais la Garde dont il étoit accompagné, les empêcha d'exécuter leur dessein. Cependant ils sortirent cette même nuit armés de javelots, tuèrent un Soldat, François de Nation, & l'Inspecteur du Marché; après quoi ils passèrent du côté des Anglois, où la Ville étoit ouverte. Le Général ayant fait visiter là-dessus les Pirogues, on y trouva encore deux des Conjurés, dont l'un blessa mortellement le Capitaine Adrien, mais fut percé à son tour par un Soldat, que le Javanois, s'enfonçant la picque à travers du corps, & se glissant le long de la hampe, auroit immolé à sa fureur, si un second coup ne l'eut jetté mort par terre. Valentyn ajoute que les Javanois formèrent depuis une nouvelle Conspiration contre le Général, qui en fut averti par un jeune Garçon Chinois; mais ce n'est apparemment qu'une seule & même histoire. Autre récit du même fait.

Tandis que Coen se voyoit ainsi à tous momens en danger de la vie, un nouvel orage, qu'il sçut également prévenir, menaçoit aussi la Capitale des Etablissemens de sa Nation aux Indes. C'étoit le fameux Siège que l'Empereur de Java vint mettre devant cette Ville en 1628, & que ses Troupes furent obligées de lever au bout de quatre mois, ainsi qu'un second, que le même Prince entreprit encore l'année suivante, avec aussi peu 1628. Siège de Batavia par l'Empereur de Java.

II. Coen. 1629.

de ſuccès. On en a donné la Relation au Dixième Volume de ce Recueil. Coen ne vit pas la fin de ce ſecond Siège.

Particularités de la vie & de la mort de Coen.

Comme on a rapporté ſa mort au même endroit, il ne nous reſte qu'à en ajoûter ici quelques circonſtances. Ses Ennemis ont voulu en attribuër la cauſe ſubite à l'avis qu'il reçut de l'arrivée du Conſeiller Specx, qui ne pouvoit que reſſentir vivement l'outrage ſanglant qu'il lui avoit fait dans la perſonne de ſa Fille naturelle, âgée de treize ans, laquelle ayant eu le malheur de ſuccomber aux traits de l'Amour, dans la Maiſon même du Gouverneur, dont elle ſervoit l'Epouſe, en qualité de Fille d'honneur, ce Maître rigide & d'une vertu farouche, crut ne pouvoir expier ſa faute, ſi excuſable aux yeux de l'humanité, que par l'exécution d'une Sentence étrange, qui la condamnoit à être fouettée publiquement, de la main du Bourreau, & ſon Séducteur, Pierre *Kortenhoef*, jeune Orphelin de dix-ſept ans, à perdre la tête ſur un Echaffaut, avec confiſcation de biens, quoique ces deux Amans infortunés ſe fuſſent promis mutuellement de s'allier enſuite par l'union conjugale. Mais, quelle apparence que Coen, qu'on avoit toujours vû intrépide au milieu des dangers les plus éminens, pût redouter aſſez la préſence d'un homme, dont le rang & l'autorité le tenoient d'ailleurs fort au deſſous de lui, pour mourir d'effroi à la nouvelle de ſon approche? Que *Van Rechteren*, dans la Relation de ſon Voyage, le faſſe mettre à table, encore *ſain & vigoureux*, le ſoir du 21 qu'il déceda, ſelon lui, entre minuit & une heure, le ſentiment d'un nouveau débarqué de la Flotte de Specx ne ſauroit prévaloir ſur celui de Pierre Van den Broek, ancien Directeur du Commerce à Suratte, & de David Pieterzen de Vries, qui tous deux préſens à Batavia, lors de la mort de ce Gouverneur Général, témoignent qu'elle arriva le 20, à minuit, des ſuites d'une dyſſenterie, dont il étoit affligé depuis longtems; & il n'eſt pas rare, aux Indes, de voir des perſonnes atteintes de la même maladie, expirer aſſez ſubitement, par l'exténuation de toutes leurs forces, ou comme une lampe qui s'éteint faute d'huile, après avoir donné quelques lueurs brillantes, mais de peu de durée. Velius remarque que Coen, tout foible qu'il fût, étoit monté, encore la veille de ſa mort, ſur la Galerie de ſon Logement, pour découvrir l'Ennemi avec une Lunette d'approche, & de Vries ajoute qu'il venoit d'ordonner le même jour le dernier Ouvrage à la Fortereſſe. Il étoit âgé de quarante-deux ans, ſix mois & douze jours. Son corps fut inhumé le 22, avec une pompe extraordinaire, dans l'Hôtel de Ville, qui ſervoit encore alors de Temple; Mais dès qu'on eut achevé de bâtir l'Egliſe Hollandoiſe, ſes os y furent tranſportés & dépoſés, ſous une Tombe fort ſimple, ainſi que ſes Armoiries (*b*), accompagnées des marques d'honneur convenables à la dignité d'un Gouverneur Général des Indes. C'eſt le premier qui ſoit mort à Batavia, & le ſeul juſqu'ici qui aît occupé deux fois cet éminent Poſte.

Son Eloge.

Les événemens de ſa Vie ſont l'éloge de ſa bravoure & de ſa prudence. Il fut l'inſtrument de la grandeur de la Compagnie, comme il avoit été celui

(*b*) Il portoit un Cocotier en pal, qu'il avoit apparemment pris de l'ancien nom de Batavia, dont la fondation pouvoit bien lui tenir lieu de Quartiers de Nobleſſe.

lui de ſa propre fortune. L'état où il trouva les affaires aux Indes, n'admet point de comparaiſon, entre ſes Actions & celles des autres Gouverneurs Généraux, malgré toutes les Conquêtes faites par quelques-uns de ſes Succeſſeurs, parce qu'ils n'ont qu'étendu les bornes d'une puiſſance, dont il avoit affermi les fondemens chancellans, dans un tems où la Compagnie ne poſſedoit encore qu'Amboine & les Iſles de ſon Gouvernement, devenu ſi important, depuis qu'on a réuſſi à y concentrer le riche Commerce du Girofle, comme celui des Noix Muſcades à Banda, ſa ſeconde Conquête, après Jacatra, ſeule capable d'éterniſer ſa Mémoire. II. Coen. 1629.

Son caractère étoit celui de la candeur & de la bonne-foi; s'il ſçut triompher de ſes Ennemis, jamais il ne dût ſes victoires à aucune de ces voyes obliques, toujours indignes de l'honnête homme, de quelque zèle qu'on veuille ſe parer pour l'intérêt de ſes Maîtres; Mais, quoiqu'incapable lui-même de tromperie, il n'entendoit pas moins l'art de la prevenir dans les autres, & de leur dérobber la connoiſſance de ſes deſſeins (*c*). Il étoit circonſpect, taciturne, infatigable au travail, expéditif dans les affaires, prompt de conſeil, autant que d'exécution, ſobre & modeſte, ennemi du faſte, juſqu'à paroitre mépriſable aux yeux de ceux qui, à l'exemple des vains Orientaux, ne conſidèrent un homme qu'autant qu'il frappe par ſa figure extérieure. On lui reproche trop de partialité pour ſes Concitoyens, & trop de dureté même envers ceux qui avoient le malheur de s'attirer ſa disgrace; défauts, où le penchant, qui le portoit naturellement à la vertu, a pu le faire tomber, avec peu d'égard pour les foibleſſes humaines dans les autres; Mais, défauts, au reſte, qui ſont bien compenſés par ſes qualités héroïques, & par les grands ſervices qu'il a rendus à ſa Patrie (*d*). Caractère.

Sa Veuve partit trois mois après, à bord du *Hollandia*, un des ſept Navires de la Flotte que Pierre Van den Broek ramena en Hollande, & dont les Cargaiſons furent eſtimées huit millions; il perdit un huitième Vaiſſeau, où le feu prit ſous les Iſles Açores. Ce grand Homme, à qui la Compagnie a auſſi des obligations infinies, étoit revenu cette même année à Batavia, de Suratte, où il avoit été revêtu, pendant près de dix ans, du titre de Chef & Directeur des Comptoirs d'Arabie, de Perſe & des Indes, dont on a fait depuis autant d'Emplois différens. C'eſt le premier Fondateur du Commerce des Hollandois dans ces Quartiers, où l'on a remarqué qu'il fut d'abord envoyé par le Général Reynſt, & ſes ſuccès ſont rapportés amplement dans la Relation de ſes Voyages. Riches retours des Indes ſous l'Amiral Van den Broek.

L'Histoire n'a pas oublié de faire honneur à la Compagnie Orientale, d'avoir partagé cette année ſes profits avec l'Etat, en lui fourniſſant pour deux cens mille écus de ſalpêtre; ce qui mit en état de faire commodément le fameux Siège de Bois-le-Duc, & de pouſſer avec vigueur la Guerre. Préſent utile que la Compagnie fait à l'Etat.

(*c*) Van Rechteren raconte qu'un Chinois, chargé d'exécuter auprès de lui une Commiſſion importante, l'avoit obſervé une journée entière, & que Coen gardant comme lui le ſilence, il étoit parti ſans lui rien dire. On peut voir dans la Relation de ce Voyageur, & dans celle de *Bontekoe*, ſes deſſeins & leur ſuccès touchant le Commerce à la Chine & au Japon, ainſi que l'Etabliſſement aux *Piſcadores*, & dans l'Iſle de *Formoſe*.

(*d*) Valentyn, qui aimoit les Pointes, a eu ſur-tout beau jeu pour épitaphier ce Général, dont le nom, dans ſa Langue, ſignifie *audacieux, hardi, intrépide*.

VII. Jac-

Vie de Jacques Specx, VII. Gouverneur Général des Indes.

1629.

Son origine & ſes Emplois.

VII. JACQUES SPECX, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, originaire du Brabant, mais né à Dortrecht, où ſon Père s'étoit refugié pour cauſe de Religion, & d'une Famille connue, ſon Ayeul ayant été Conſeiller, & ſa Sœur Abbeſſe du Monaſtère de Florival, fit, en 1609, le Voyage des Indes, en qualité de Sous Commis, à bord du *Griffon*, & fut placé, la même année, comme Chef du Commerce au Japon, où il reſta juſqu'en 1613 (*a*), y revint l'année ſuivante, & ne quitta ce Poſte qu'en 1621, pour occuper, à Batavia, celui de Préſident des Echevins; &, le 9 Septembre 1622, on le trouve revêtu du Titre de Conſeiller extraordinaire des Indes. Les Directeurs, qui le croyoient encore Commis au Japon, lui envoyèrent cette année ſon rappel, qui lui fut reïteré en 1626, ainſi qu'à Martin *Sonk*, pour leur faire rapport de vive voix de l'état du Commerce dans ce Pays-là & dans la Chine.

Il établit le premier Comptoir Hollandois au Japon.

ON doit le regarder comme un des principaux Fondateurs de celui du Japon en particulier, & c'eſt auſſi lui qui a bâti la première Loge Hollandoiſe à *Firando*, en 1616, ainſi qu'on le peut voir amplement dans *Montanus* & autres Hiſtoriens.

Son retour en Europe, & départ pour les Indes.

DE retour en Hollande, avec la Flotte de 1627 ou 1628, Specx s'embarqua de nouveau, le 25 Janvier 1629, à bord du Vaiſſeau *Hollandia*, accompagné de ſa Femme & de ſes Sœurs, en qualité d'Amiral d'une Flotte de huit Navires, avec le Titre de Conſeiller ordinaire des Indes, & le premier en rang après le Gouverneur Général; deſorte que celui-ci étant mort

(*a*) Il paroit qu'il ne faiſoit pas alors une réſidence fixe au Japon, puis qu'en 1611, il y retourna, de Patane, avec Pierre *Segerſzoon*, à bord du Yacht le *Brak*, de la Flotte de Pierre Both, Premier Gouverneur Général des Indes.

Digitized by Google

mort deux jours avant ſon arrivée à Batavia, Specx fut nommé, d'une commune voix, le 25 Septembre, pour remplir proviſionellement ſa Place. Quoiqu'en diſe Valentyn, il n'a point été confirmé directement par l'Aſſemblée des Dix-Sept; & dans la Lettre qu'on lui écrivit, on ſe contentoit de lui ſouhaiter qu'il pût deſſervir cette Charge avec autant de zèle, de vigilance & de ſuccès que ſon Prédéceſſeur l'avoit fait d'une manière ſi louable. On ajoutoit, que quant à ſa Commiſſion, on y ſongeroit inceſſamment; mais il ne paroit pas qu'elle lui aît jamais été expediée. Cependant il en donnoit lui-même à d'autres, tant au nom des Directeurs qu'en celui des Etats Généraux & du Prince d'Orange.

Specx. 1629. Il ſuccede au Généralat.

Si l'on excepte les derniers événemens du ſecond Siége de Batavia, dont on lui a vu partager la gloire avec ſon Prédéceſſeur, il ne s'eſt rien paſſé de remarquable pendant ſon Gouvernement, ayant fait ſa principale occupation d'étendre le Commerce de la Compagnie, & de le fortifier par des Traités avec les Princes Indiens, comme il termina, en 1630, les différends qui avoient ſubſiſté, depuis quelques années, entre les Hollandois & les Stadhouders du Roi de Ternate dans les Diſtricts d'Amboine & de Ceram, quoique ce ne fût encore qu'un palliatif de peu de durée.

1630. Traité avec le Roi de Ternate.

Après avoir rempli les devoirs de ſa Charge avec beaucoup d'approbation, l'eſpace de trois ans moins dix-huit jours, Specx fut relevé, le 7 Septembre 1632, par Henry *Brouwer*, & partit le 3 ou le 4 Décembre, avec ſa Famille, à bord du *Prince Guillaume*, un des ſept Vaiſſeaux de la Flotte qu'il ramena en Europe au mois de Juillet de l'année ſuivante. Son Succeſſeur le reconduiſit juſques dans le Detroit de la Sonde, où il promit aux Equipages de toute la Flotte, une gratification de trois mois de gages, pour faire le tour par le Nord des Iſles Brittaniques, parceque les Anglois arrêtoient les Vaiſſeaux des Indes dans la Manche.

1632. Rappel du Général Specx.

Le Journal de Van Rechteren contient les circonſtances de ce Voyage, & l'on ignore entiérement celles du reſte de la Vie de Jacques Specx. Il avoit été marié deux fois; d'abord à une Fille du Conſeiller Penſionaire *Buis*, & en ſecond lieu, à la Demoiſelle *Doublet*, dont le Pére prenoit le Titre de Seigneur de *St. Anneland*. Il eut de la première un Fils & une Fille, qui ſe ſont mariés à Utrecht; le Fils avec une Demoiſelle de *Lennep*, dont il eut pluſieurs Enfans, tous morts jeunes, & la Fille avec le Sr. Barthelemy de *Gruiter*, Seigneur de *Groenewoude*, ancien Chef du Comptoir de Maſulipatnam, en 1643, & depuis Conſeiller & Bourguemaître de la Ville d'Utrecht, décedé en 1685. De ce Mariage nâquirent quatorze Enfans, dont huit Fils, qui furent preſque tous tués dans la Guerre de 1693 & 1695.

Circonſtances touchant ſa Famille.

On a rapporté, ſous la Vie du Général Coen, la cataſtrophe d'une autre Fille naturelle de Specx, & nous y ajouterons ſeulement que cette affaire, pendant ſon Gouvernement, attira beaucoup de chagrins au Préſident *Vlak*, au Fiſcal *Van den Heuvel*, & au Docteur *Bontius*, avec leſquels il ne vouloit pas aller à la Communion, ce qui fit qu'on la leur interdit pour quelque tems; après quoi il conſentit cependant à leur réadmiſſion, moyennant une réparation équitable en faveur de ſa Fille. C'eſt à quoi aboutirent les effets de ſon animoſité, quoiqu'échauffée encore par les

Suites du Procès fait à ſa Fille naturelle.

SPECX. 1632.

ſollicitations d'un Oncle de l'infortuné Kortenhoef, dont Valentyn nous a conſervé une Lettre, remplie de toute l'amertume d'un cœur ulceré, qui ne reſpire que la vengeance. On y voit néanmoins que les Directeurs de la Compagnie avoient fait reſtituër d'abord, aux Parens de ce jeune homme en Hollande, les deniers qu'ils prouvèrent être compris ſous la confiſcation de ſes biens; ce qui denote ſuffiſamment qu'ils desavouoient cette Sentence barbare; mais Coen étant mort, les Juges auront ſans doute rejetté toute la faute ſur lui, & qui connoit le pouvoir d'un Gouverneur Général de ſon caractère, ſera moins ſurpris de leur condeſcendance à ſes volontés.

Ses diſſenſions avec le Clergé de Batavia.

Au reſte, nous obſerverons encore, que durant toute l'Adminiſtration de Specx, il n'y a ſorte de chicanes auxquelles le Conſiſtoire de Batavia ne ſe ſoit vû expoſé de ſa part, faiſant prévaloir, en toute occaſion, ſa propre autorité ſur les Droits & Immunités Eccléſiaſtiques, au grand ſcandale & préjudice de la Religion; ce qui pourroit bien lui avoir fait du tort en Hollande, où il eſt certain du moins que le Clergé cenſura hautement ſes prétenſions. Auſſi dans les Remarques particulières ſur chaque Gouverneur Général, qu'on nous a communiquées de ſource, nous ne trouvons pas un ſeul mot qui puiſſe faire juger de la ſatisfaction ou du mécontentement de la Compagnie, au ſujet de ſes derniers Services.

VIII. HENRY

VIII. Henry Brouwer, Gouverneur Général, dont on ignore l'origine, quoiqu'on le croye nâtif d'Amſterdam, doit avoir fait de bonne heure le Voyage aux Indes, puiſqu'en 1613 il commandoit déja une Flotte de quelques Vaiſſeaux. On lit du moins, dans la Relation originale de Van den Broek (*a*) „ que le Général Reynſt mouilla, au mois „ de Novembre, en paſſant à *Iiba de Brava*, (une des Iſles de Sel) pour „ voir ſi le Commandeur *Henry Brouwer* y avoit laiſſé des Lettres". Il n'y a aucun doute que ce ne ſoit le même dont il s'agit ici, & qui remplaça Specx cette année au Japon, en qualité de Commis. Il en fut relevé l'année ſuivante, au commencement de Septembre; après quoi, l'on ne trouve plus nulle mention de lui juſqu'en 1617, qu'il étoit Directeur de la Chambre d'Amſterdam; Poſte qu'il occupoit encore quinze ans après, lorſqu'il fut envoyé à Londres de la part de la Compagnie, pour traiter de ſes différends, touchant Pulo Rhun, avec les Anglois, qui l'accuſèrent de mauvaiſe foi & en portèrent de vives plaintes (*b*).

Vie de Henry Brouwer, VIII. Gouverneur Général des Indes.

1632.

Il eſt d'abord Commis au Japon, & enſuite Directeur de la Compagnie.

Sa Négociation à Londres.

Ce fut immédiatement après cette Négociation qu'il accepta le Généralat des Indes, aux mêmes conditions que Coen s'étoit ſtipulées; mais il ne voulut s'engager que pour trois ans de réſidence fixe, & en conſervant le Titre de Directeur de la Chambre d'Amſterdam; de façon que ſi à ſon retour le nombre s'en trouvoit complet, il y ſeroit admis comme ſurnumeraire, ſans cependant jouïr d'aucune Proviſion, à compter du tems de ſon départ, juſqu'à ce qu'il rentrât dans le nombre des vingt par la mort d'un des Directeurs actuëls.

Conditions auxquelles il accepte le Généralat des Indes.

Ces conditions faites, Brouwer prêta le ſerment ordinaire aux Etats Géné-

Sa Commiſſion.

(*a*) Cette circonſtance a été ſupprimée dans la Traduction Françoiſe.

(*b*) Voyez *Aitzema*.

BROUWER. 1632. Généraux, & en reçut ſa Commiſſion, ſignée auſſi du Prince d'Orange & de l'Aſſemblée des Dix-Sept. C'eſt le dernier Général qui, dans l'eſpace de cent-dix ans, c'eſt-à-dire de 1632 à 1742, ſoit parti d'ici, & aît été ainſi muni de la Commiſſion de Leurs Hautes Puiſſances & de celle des Stadhouders.

Départ & arrivée aux Indes. LE Navire qui le portoit aux Indes avec ſon Epouſe, & une jeune Fille de deux à trois ans, ſe nommoit le *Zutphen*, Capitaine Nicolas *Braun*, & pour Commis Henry *Krayvanger*. L'Equipage étoit compoſé de 298 perſonnes. Il mit à la voile en compagnie des Vaiſſeaux le *Delfshaven* & la *Lionne*, dans le courant du mois de Mars 1632, ſans qu'on nous apprenne d'autres particularités du Voyage juſqu'à ſon arrivée à Batavia, le 5 Septembre. Deux jours après, le nouveau Général prit poſſeſſion de ſon Poſte, qu'il occupa trois ans trois mois & vingt-quatre jours; Intervalle qui ne nous fournit encore ni Conquêtes, ni Evénemens remarquables.

1633. CE ne ſera peut-être pas ſuppléer deſavantageuſement à ce vuide, que d'inférer ici les principales circonſtances de l'Ambaſſade que Brouwer fit faire, l'année ſuivante, au Roi de *Bali*, Iſle peu connuë, quoique ſi voiſine de Java, & aſſez ſouvent frequentée par les Vaiſſeaux des Moluques; d'autant plus que nous en avons la Relation originale en Manuſcrit, & que Valentyn même paroit l'avoir entièrement ignorée.

Ambaſſade au Roi de Bali, pour le ſolliciter contre l'Empereur de Java.

„ APRÈS avoir paſſé le Détroit de *Balamboangh*, où les Courans ſont fort
„ rapides, on s'approcha de la Côte de Bali, & l'on reconnut ſucceſſive-
„ ment *Sanſit* & *Pangeroukan*, dont le Sabandar étant venu à bord nous promit
„ d'envoyer ſur le champ à *Gilgil*, pour informer le Roi de nôtre arrivée
„ & lui demander audience, n'étant permis à aucun Etranger de ſe rendre
„ à la Cour ſans l'agrément du Prince. C'eſt ce qu'il ne manqua pas d'exé-
„ cuter dès le lendemain, 26 de Fevrier; & deux de nos Eſclaves Baliens
„ accompagnèrent ſes Gens à Gilgil, chargés d'une Lettre au Sr. Jean
„ *Courten*, pour le preſſer de faire enſorte que nous fuſſions expediés le plus
„ promptement qu'il ſeroit poſſible. Mais le Sabandar nous en donnoit
„ peu d'eſpérance, parceque le Roi étoit dans l'affliction de la mort de ſes
„ deux Fils aînés, dont le dernier devoit être brûlé au bout de quelques
„ jours, avec 42 de ſes Femmes & Concubines, ſuivant la coutume du
„ Pays. Cet Officier nous amena une vache, & nous fit ſervir des rafrai-
„ chiſſemens; attention que nous reconnûmes par d'autres préſens.

„ EN attendant j'allai à terre pour viſiter Pangeroukan, & *Bouleling*, en-
„ viron une lieuë au-delà à l'Oueſt, d'où je revins par le premier de ces
„ deux Villages à Sanſit, qui n'en eſt éloigné que d'une demi lieuë à l'Eſt,
„ ſans y avoir rien vû de remarquable. Le Pays eſt plat le long du Riva-
„ ge devant ces trois Places. Sanſit & Bouleling ſont arroſés par de bel-
„ les Rivières, où l'on peut faire de l'eau commodément. L'ancrage eſt
„ bon à une petite portée de canon de ce dernier endroit du côté de l'Eſt;
„ mais à l'Oueſt, vers le haut Pays, & le Détroit de Bali, on ne doit pas
„ trop s'approcher de la Côte, de peur de donner ſur les Bancs de ſable &
„ les Rochers.

„ LE 6 Mars au ſoir, Courten arriva à bord, de Gilgil, & fut ſuivi, le
„ lendemain matin, de deux Députés du grand Roi, deux de *Guſty Poni-*
„ *da*,

„ *da*, & quatre de *Juro Mandewan*, ſes deux principaux Miniſtres, qui „ nous rapportèrent que le dernier Fils mort de ce Prince avoit été brû- „ lé le 28 du paſſé, & que S. M., par un effet de l'affection qu'Elle portoit „ à Mr. le Gouverneur Général, s'étoit hâtée de les envoyer vers nous „ pour prendre Copie de ſa Lettre au Roi, à qui elle devoit être pre- „ mièrement communiquée, avant qu'on put en obtenir audience, afin „ de voir ſi les Titres de S. M. étoient bien mis, & ſi le contenu lui en ſe- „ roit agréable, auquel cas Elle nous accorderoit d'abord audience; ſinon, „ il faudroit voir ce qu'il y auroit à faire. BROUWER. 1633.

„ SUR cette requiſition, ayant donné Copie de la Lettre du Général, les „ Députés ſont repartis le 8 au matin, pour Gilgil, accompagnés du Sous- „ Commis Charles *Quina*, avec le Cheval Perſan, qui ſe ſeroit engourdi en „ reſtant à bord plus longtems; mais à l'égard des autres préſens, comme „ il auroit été extrêmement penible de les tranſporter par terre, à cauſe „ des mauvais Chemins, des Montagnes & des Vallons, qu'on rencontre „ ſur cette route, le Roi avoit ordonné à un Lamaneur Javanois, de conduire „ nôtre Vaiſſeau à *Padang*, ou à *Couterawas*, dans une bonne Rade, d'où „ l'on pouvoit ſe rendre facilement à la Cour; Ainſi, levant l'ancre la mê- „ me nuit, après avoir reçu, de la part de *Pannackan T'jous*, Frère du Roi, „ un préſent de deux vaches, deux porcs, deux chèvres, & quelques ſacs „ de riz, nous fîmes voile à l'Eſt-Nord-Eſt avec un vent frais du Sud-Eſt, „ & le lendemain 9, nous paſſâmes un grand nombre de Villages, toute „ cette Iſle étant extrêmement peuplée. Le 10, nous entrâmes dans le „ Détroit de *Lomboc*, d'où nous eûmes bientôt la vûe de deux autres Iſ- „ les, nommées *Pulo Rouſſa* & *Quyba*; Nous dirigeâmes nôtre cours entre „ la première & la Côte de Bali, pour tâcher de gagner la Baye de Cou- „ terawas, que nous dépaſſâmes le 11, ſans le ſavoir, & où l'on revint „ pourtant mouiller le lendemain, après bien des peines, à la faveur d'une „ vingtaine de grandes Pirogues, que le Roi avoit envoyées pour nous „ y conduire, celle de Padang nous ayant paru trop étroite à ſon en- „ trée.

„ LE 13, Courten vint, de Gilgil, à bord, pour nous informer que „ les préſens devoient être tranſportés le lendemain à la Cour, d'où quel- „ ques Députés du Roi étoient en chemin pour les prendre. A leur arri- „ vée, le jour ſuivant, nous les envoyâmes à terre, où nous trouvâmes „ ſept chariots & pluſieurs chevaux, qui les chargèrent avec nos bagages. „ On ſe mit en marche, ſous l'eſcorte de douze Picquiers de la Garde du „ Roi, pour Gilgil, & à moitié chemin ou environ, nous rencontrâmes un „ Ambaſſadeur du Roi, qui après nous avoir félicité ſur nôtre arrivée, „ deſcendit de ſa Voiture pour nous faire aſſeoir à la manière du Pays, à „ côté de lui, dans un cercle de plus de mille hommes, ſans compter un „ nombre infini de Spectateurs, que la ſimple curioſité y avoit attirés en „ foule. On nous y préſenta le betel de la part du Roi, & ayant pris quel- „ ques rafraichiſſemens, nous montâmes ſur la Voiture du Roi, avec „ l'Ambaſſadeur, dont le Cortège s'étant diviſé, la moitié devant & l'autre „ moitié derrière, juſqu'à la Ville, y borda les ruës en deux hayes, entre „ leſquelles nous paſſâmes pour nous rendre au Logement qu'on nous avoit

Brouwer. 1633. „ préparé, où nous trouvâmes de nouveaux Députés du Roi, qui nous y „ firent une réception magnifique.

„ Le 15, les préſens furent conduits à la Cour, & délivrés en grande „ cérémonie à *Pannackan Patiekan*, Fils du Roi, repréſentant ſon Père, & „ aſſiſté de tous les Grands Officiers du Royaume, qui s'excuſèrent de ne „ pouvoir nous procurer audience de S. M., étant Elle-même indiſpoſée „ & d'ailleurs plongée dans la plus vive affliction, tant à cauſe de la mort „ de ſes deux Fils aînés, que parceque la Reine Mère ſe trouvoit dange- „ reuſement malade, & ne laiſſoit même aucune eſpérance de vie. Ce- „ pendant on nous promit de prendre inceſſamment en déliberation la Let- „ tre de Mr. le Gouverneur Général, qui fut lue en pleine Aſſemblée, & „ de nous faire part de la réponſe de ce Prince, dès qu'on auroit pu lui „ communiquer la Lettre. Après beaucoup de complimens de cette na- „ ture, qui n'avançoient pas nos affaires, nous ſommes retournés à nôtre „ Logement, & le ſoir nous avons été faire viſite à Guſty Ponida, pour „ lui remettre nos préſens, & le preſſer de nous expédier le plutôt poſſi- „ ble, puiſque l'affaire, pour laquelle Mr. le Général nous avoit envoyés, „ ne ſouffroit point de délai, au cas que S. M. agréât ſes propoſitions. „ C'eſt à quoi il s'offrit de tout ſon cœur, en nous témoignant cepen- „ dant ſon regret de l'obſtacle qu'y apportoit la maladie de la Reine „ Mère.

„ Cette Princeſſe mourut effectivement le lendemain, & Guſty Poni- „ da, que nous allâmes de nouveau ſolliciter, nous déclara nettement, „ qu'il n'y avoit encore rien à faire pour nous, & qu'il faudroit atten- „ dre juſqu'après les Funérailles pour obtenir audience; ajoûtant néan- „ moins que le Roi, par pure complaiſance à nôtre égard, avoit ordonné „ que cette Cérémonie ſe fit dans huit jours, contre leur ancienne coutu- „ me, qui ne permettoit pas de brûler leurs Morts qu'au bout d'un mois & „ ſept jours; attention, dont tous les Grands avoient été ſurpris; & qu'a- „ près celà S. M. ne manqueroit pas de prendre en conſidération l'offre de „ Mr. le Général (qu'il nommoit *requête*) pour y répondre de la manière „ qu'Elle le jugeroit convenir à l'amitié qui ſubſiſtoit entre les deux Na- „ tions. L'après-midi nous remîmes nos préſens à Pannackan T'jous, Frè- „ re du Roi, qui nous fit un accueil des plus gracieux. Nous délivrâmes „ auſſi, les jours ſuivans, ceux qui étoient deſtinés pour les autres Grands, „ qui tous en parurent également ſatisfaits, & nous promirent leur faveur, „ ne doutant point du ſuccès de nôtre Commiſſion auprès du Roi, qui, ſe- „ lon eux, avoit aſſez de monde, & ne manquoit que de Vaiſſeaux pour le „ tranſport; que *Madura*, *Sourabaya*, *Greſſic* & *Joartan*, ne lui valoient pas la „ peine de les attaquer, & qu'il pouvoit s'en rendre maître quand il lui „ plairoit; que S. M. méditoit quelque choſe de plus grand contre le Ma- „ taram; mais qu'Elle ne commenceroit rien avant que d'être en état de „ pouſſer avec éclat l'entrepriſe. Nous leur apprîmes la Paix que ce Prin- „ ce venoit de faire avec les Portugais, en leur repréſentant la néceſſité „ de réünir nos efforts pour en prévenir à tems les funeſtes effets.

„ Tandis qu'on nous repaiſſoit ainſi de ces belles eſpérances à Gilgil, le „ Sous-Pilote de nôtre Yacht le *Texel*, nous apporta, le 20, un Billet du Pas- „ teur

„ teur *Hornius*, qui nous marquoit, qu'il étoit arrivé la veille à Couterawas, à bord du Yacht *Zouburch*, avec une Lettre de Mr. le Gouverneur Général, nous priant de lui procurer inceſſamment la permiſſion de nous venir joindre pour nous communiquer ſes nouveaux ordres. A l'inſtant nous nous rendîmes auprès de Güſty Ponida, qui ne pouvant lui-même parler au Roi, s'excuſa d'abord de prendre la choſe ſur ſoi; mais enfin, à force de prières, il ſe détermina à nous accorder nôtre demande, ſeulement pour une couple de perſonnes tout au plus; après lui avoir repréſenté que le Yacht en queſtion étoit le même, dont Mr. le Gouverneur Général faiſoit mention dans ſa Lettre au Roi, & qu'il l'envoyoit expreſſement pour ſavoir la réſolution de S. M., qui décideroit de l'envoi d'un plus grand nombre de Vaiſſeaux deſtinés à l'expédition projettée; d'où il pouvoit aiſément conclure que les intentions de Mr. le Général étoient droites & ſincères, & que l'affaire ne ſouffroit point de remiſe. Surquoi Güſty Ponida nous dit que la Reine Mère ſeroit brûlée le lendemain, & que deux ou trois jours après, nous aurions ſûrement réponſe; ajoûtant qu'il étoit fâché de ces contretems, mais que nous voyions nous mêmes qu'il n'y avoit au moins point de ſa faute; en quoi nous devons auſſi lui rendre juſtice. Brouwer. 1633.

„ Le 21, de grand matin, nous avons envoyé le Sous-Commis Charles Quina, avec quatre Chevaux à Couterawas, pour en amener le Paſteur Hornius, qui arriva le ſoir à nôtre Logement, & nous remit nos dépêches.

„ Ce même jour, vers le midi, le corps de la Reine Mère a été brûlé hors de la Ville, avec 22 de ſes Femmes Eſclaves; & nous croyons devoir faire un rapport exact des Cérémonies barbares qui ſe pratiquent ici en pareille occaſion, dont nous avons été les témoins oculaires.

Etranges Cérémonies des Baliens aux Funérailles de leurs morts.

„ On tire d'abord le corps, de la Maiſon, par un grand trou fait exprès à la muraille du côté droit de la porte, dans la ridicule opinion de tromper le Diable, que ces Inſulaires croyent aux aguets ſur le paſſage ordinaire. Les Femmes Eſclaves, deſtinées à tenir compagnie au Mort, précèdent ſelon leur rang, les moins diſtinguées les premières, chacune ſoutenuë d'une vieille femme par derrière, & portée dans un *Badi*, fort artiſtement compoſé de bambous & orné de fleurs de toutes parts. On met devant elles un cochon de lait rôti, du riz, du betel, & d'autres fruits pour en faire offrande à leurs Divinités; & ces malheureuſes victimes de la plus horrible Idolâtrie ſont ainſi menées en grand triomphe, au ſon de divers Inſtrumens, à l'endroit où elles doivent être poignardées & brûlées enſuite.

„ Chacune y trouve ſon échaffaut particulier, à-peu-près de la forme d'un auge, élevé ſur quatre poteaux courts, & bordé de planches des deux côtés. Après leur en avoir fait faire trois fois le tour, à meſure qu'elles arrivent, toujours aſſiſes dans leur Badi, on les en tire immédiatement l'une après l'autre, pour les mettre dans ces auges. Auſſi tôt cinq hommes & une ou deux femmes s'en approchant, leur ôtent toutes les fleurs dont elles ſont parées, tandis que, portant à diverſes repriſes leurs mains jointes au-deſſus de la tête, elles élèvent les pièces de l'offrande, dont les autres

„ fem-

BROUWER. 1633. „ femmes, poſtées derrière, s'emparent de même, & qu'elles jettent par „ terre, ainſi que les fleurs. Quelques-unes lâchent enſuite un pigeon, ou „ un poulet, pour marquer par-là que leur ame eſt ſur le point de s'envoler „ vers le ſéjour des Bien-heureux.

„ A ce dernier ſignal, on les dépouille de leurs habits juſqu'à la ceinture, „ & les quatre hommes, ſaiſiſſant la victime, deux par les bras, qu'elle „ tient étendus, deux par les pieds, ſur leſquels elle reſte debout, le cin- „ quième ſe prépare à l'exécution, & le tout ſe fait ſans qu'on lui bande les „ yeux. Les plus courageuſes demandent quelquefois le poignard, qu'el- „ les reçoivent de la main droite, le paſſent dans la gauche, & l'ayant bai- „ ſé reſpectueuſement, s'en piquent le bras droit, ſucent le ſang qui dé- „ coule de la playe, s'en rougiſſent les lèvres, & en impriment une gout- „ te ſur le front, du bout du doigt qu'elles ont mouillé dans la bouche; a- „ près quoi, rendant le poignard à leur Meurtrier, elles reçoivent, au cô- „ té droit, un premier coup entre les fauſſes côtes, & un ſecond, du mê- „ me côté, ſous l'omoplate, le poignard enfoncé juſqu'au manche, de biais, „ la pointe vers le cœur; & dès que les frayeurs de la mort commencent „ à ſe peindre ſur leur viſage, ſans qu'il leur échape jamais la moindre „ plainte, on les laiſſe doucement tomber ſur le ventre, on leur tire les „ pieds par derrière, & on les dépouille en même tems de leur dernier vê- „ tement, deſorte qu'elles reſtent abſolument nuës.

„ CEUX qui poignardent les femmes ont 250 petites pièces de cuivre, de „ la valeur de cinq ſols, pour leur ſalaire. Les plus proches Parens, s'ils „ ſont préſens, ou d'autres perſonnes louées à cet effet, viennent enſuite „ laver ces corps ſanglans, & les ayant bien nettoyés, ils les couvrent de „ bois, de façon qu'on n'en voit que la tête, & y mettant le feu, ils ſont „ ainſi réduits en cendres.

„ TOUTES ces femmes ſont déja poignardées, & pluſieurs même en flam- „ mes, avant que le Mort arrive, porté dans le plus ſuperbe Badi, de for- „ me pyramidale, ayant onze degrés en hauteur & davantage, lié de cor- „ des par le haut aux quatre coins, & ſoutenu en équilibre par un grand „ nombre de perſonnes, proportionné à la qualité du Mort, & qui va quel- „ quefois à pluſieurs centaines. De chaque côté du corps ſont aſſiſes deux „ femmes, l'une tenant ſon Paraſol, & l'autre un Chaſſe-mouches de crin „ de cheval, pour en écarter ces inſectes. Deux de leurs Prêtres précè- „ dent de loin, dans une voiture particulière, tenant chacun en main une „ longue corde, attachée au Badi, comme pour donner à connoître qu'ils „ mènent le Mort au Ciel, & ſonnant de l'autre main une clochette, avec „ un tel bruit de gongues, de tabourins, de fluttes & d'autres inſtrumens, „ que toute cette cérémonie a moins l'air d'une pompe funèbre que de la „ plus joyeuſe fête de Village.

„ QUAND le Mort a paſſé tous les buchers, qui ſont rangés en file ſur ſa „ route, on le poſe ſur le ſien, qui eſt tout de ſuite allumé, & l'on brûle „ en même tems la chaiſe, le banc &c. dont il ſe ſervoit pendant ſa vie. „ Tous les Aſſiſtans ſe mettent alors à faire bonne chère, tandis que les „ Muſiciens ne ceſſent de frapper l'oreille d'une mélodie bruyante, aſſez „ agréable, ce qui continuë juſqu'au ſoir, que les corps étant conſumés,

„ les

„ les Parens & les Grands s'en retournent chez eux, laiſſant ſeulement une bonne garde pendant la nuit auprès des os; Mais, cette fois, on ne conſerva que ceux de la Reine Mère, ceux des autres femmes ayant été ramaſſés & jettés le même ſoir, contre la coutume; ce qu'on nous fit encore valoir comme une attention marquée pour nous, dans la vuë de nous expédier plus promptement, en abrégeant ces cérémonies. Brouwer. 1633.

„ Le lendemain, les os de la Reine Mère furent rapportés avec une pompe égale à celle de la veille, dans ſon ancien Logement, où l'on obſerve encore les formalités ſuivantes. Chaque jour une troupe de Muſiciens & de Picquiers y accompagne pluſieurs vaiſſeaux d'argent, de cuivre & de terre, remplis d'eau; ceux qui les portent ſont précedés de deux jeunes Garçons, tenant des rameaux verds, & marchant devant d'autres chargés du miroir, du badjou, ou vêtement, de la boëte au betel du Mort, & de ſes autres meubles ordinaires. On lave devotement les os pendant un mois & ſept jours; après quoi, les remettant dans un petit Badi fort propre, on les porte, ſous le même Cortège que le corps, en un Lieu nommé *Labee*, où ils ſont entièrement brûlés, les cendres recueillies ſoigneuſement dans des urnes, & jettées en Mer, à une certaine diſtance du Rivage, ce qui termine la cérémonie.

„ Quand un Prince ou une Princeſſe du Sang Royal vient à déceder, ſes Femmes ou Eſclaves courent autour du corps, faiſant des cris & des hurlemens affreux. Toutes demandent avec inſtance de mourir pour leur Maître ou Maîtreſſe; mais le Roi déſigne le lendemain, nom par nom, celles dont il fait choix.

„ De ce moment juſqu'au dernier de leur vie, elles ſont conduites chaque jour, de grand matin, ſur autant de chariots & au ſon des inſtrumens, hors de la Ville, pour y faire leurs dévotions, ayant les pieds enveloppés de linge blanc, parcequ'il ne leur eſt plus permis de toucher la terre à nû, & qu'elles ſont regardées comme conſacrées. Les jeunes filles, peu au fait de ces exercices religieux, en ſont inſtruites par les vieilles femmes, qui les affermiſſent en même-tems dans leur réſolution.

„ Une femme, qui a perdu ſon Mari, vient lui offrir journellement de nouveaux mêts; mais voyant qu'il n'y touche point, elle recommence chaque fois ſes lamentations ordinaires, pouſſant l'affection à ſon égard juſqu'à baiſer & arroſer de ſes larmes, les trois ou quatre premiers jours après ſa mort, ce qu'elle chériſſoit le plus en lui pendant ſa vie.

„ Ce deuil ne dure cependant que juſqu'à la veille des funérailles, pour celles qui ſe ſont dévouées à la mort, parcequ'on leur fait paſſer toute cette journée & toute la nuit ſuivante, ſans fermer l'œil, dans des danſes & des réjouïſſances continuëlles. On s'empreſſe de leur offrir tout ce qui peut flatter leur goût; & dans la quantité de liqueurs qu'elles avalent, il leur reſte peu d'objets capables d'effrayer leur imagination, d'ailleurs échauffée par les promeſſes de leurs Prêtres, & le déplorable aveuglement où ſont ces Payens ſur les délices d'une autre vie.

„ On n'oblige cependant aucune Femme ou Eſclave à ſuivre cette barbare coutume; mais celles qui veulent s'y ſouſtraire, & les autres qu'on en excepte, quoique pour l'ordinaire elles s'y offrent toutes avec un é-

Brouwer. 1633. „ gal empreſſement, ſont renfermées dans un Couvent pour le reſte de leurs „ jours, ſans qu'on leur permette jamais la vûe d'un homme. Si quelqu'u- „ ne trouve le moyen de s'évader de ſa priſon, & qu'on la ſaiſiſſe, ſon pro- „ cès eſt tout fait; elle doit être poignardée, traînée dans les ruës, & jet- „ tée aux chiens pour en être dévorée, ce qui eſt le ſupplice le plus ignomi- „ nieux dans cette Iſle.

„ Aux Funérailles des deux Fils du Roi, morts depuis peu, il y eût 42 „ Femmes de l'un, & 34 de l'autre, poignardées & brûlées de la façon qu'on „ vient de le dire; mais les Princeſſes du Sang Royal ſautent elles mê- „ mes dans le feu, comme firent chacune des principales Epouſes de ces „ deux Princes, parcequ'elles ſe croiroient deshonorées, ſi quelqu'un por- „ toit la main ſur elles. On pratique, à cet effet, au deſſus du bucher, „ une eſpèce de pont, qu'elles montent, tenant de la main un papier collé „ ſur le front, leur robbe retrouſſée ſous les bras; & dès qu'elles ſentent la „ chaleur des flammes, elles ſe précipitent dans le braſier, qui eſt fermé „ d'un enclos quarré de paliſſades de cocotier. Si la fermeté les abandon- „ noit à cet aſpect frémiſſant, il y a toujours un Frère ou un des plus pro- „ ches Parens, prêt à les y pouſſer, & à leur rendre, par affection, ce cruël „ office.

„ On nous raconta encore que la première Femme du cadet de ces deux „ Princes, fille de la Sœur du Roi, avoit demandé conſeil à ſon Père, Roi „ de *Couta*, ſi elle devoit ſe brûler ou non, parceque n'ayant vêcu qu'envi- „ ron trois mois avec ſon Mari, elle croyoit que cette raiſon & ſa grande „ jeuneſſe l'autoriſoient à choiſir préferablement la vie; Mais, reſpectant „ moins la voix du ſang dans un enfant chéri, que les préjugés de la naiſ- „ ſance, ce Père lui repréſenta, avec tant de force, les ſuites de la flétriſſure „ qu'elle attireroit par-là ſur elle & ſur toute ſa Famille, que cette jeune in- „ fortunée, s'armant de courage, ſauta gayement dans le feu qui dévoroit „ déja le corps de ſon Epoux.

„ A l'égard des Rois règnans, toutes leurs Femmes ou Concubines, ſou- „ vent au nombre de cent, à cent cinquante, ſe dévouent volontairement „ aux flammes, & c'eſt une diſtinction que l'uſage leur accorde ſur les au- „ tres, qui doivent être auparavant poignardées. Comme elles marchent „ ainſi ſans contrainte, il étoit arrivé, à la mort du feu Roi de Bali, qu'une „ de ſes Femmes, prête à ſuivre l'exemple de ſes Compagnes, manquant tout- „ à-coup de conſtance à la vuë de cet horrible appareil, avoit eû cepen- „ dant aſſez de préſence d'eſprit, en approchant du pont, pour demander à „ s'écarter un inſtant, ſous prétexte de ſatisfaire aux néceſſités naturelles; „ ce qui lui ayant été accordé, ſans défiance, elle prit la fuite à toutes jam- „ bes. La ſingularité du fait, plutôt qu'aucun motif de compaſſion, lui valut „ depuis ſa liberté, & l'on nous aſſura qu'elle venoit encore tous les jours „ au Marché, pour vendre ſes denrées; mais qu'elle étoit regardée de tous „ les Grands avec le dernier mépris, quoiqu'une longue habitude l'eût ag- „ guerrie à ſupporter patiemment leurs plus mordantes railleries.

„ Un autre objet de l'indignation de ces Peuples, & pour une cauſe auſſi „ fort ſingulière, c'eſt la Femme Eſclave, que le ſort appelle à la vile fonc- „ tion de purifier le corps de ſa Maîtreſſe deffunte pendant un mois & ſept „ jours.

„ jours. On la croiroit trop honorée de pouvoir l'accompagner dans l'autre „ monde, avec celles qui forment ce nombre; & c'eſt pourquoi on lui laiſ„ ſe la vie, avec la liberté de ſe retirer où elle veut à la Campagne, & de „ pourvoir elle-même à ſa ſubſiſtance. BROUWER. 1633.

„ POUR prévenir l'infection des cadavres, qu'on garde ſi long-tems dans „ un Pays où les chaleurs ſont d'ailleurs exceſſives, on eſt obligé de les „ frotter journellement de ſel, de poivre & d'aromates, tant qu'ils ſoyent „ exténués juſqu'à la peau & les os, après quoi on les nettoye proprement „ de toutes ces drogues, qui forment une croute de trois ou quatre doigts „ d'épaiſſeur, & c'eſt ainſi qu'ils ſont réduits en cendre. Le cercueil, qui „ renferme le Mort, eſt troué par le fonds, pour donner iſſuë aux humeurs, „ qu'on reçoit dans un baſſin, qui eſt vuidé chaque jour en grande céré„ monie".

LA Relation, que nous traduiſons preſque de mot à mot, dans le récit de ces étranges coutumes, parce qu'on ne les trouvera nulle part expliquées avec cette exactitude, ou du moins ſans des différences conſidérables, nous laiſſe à deſirer d'autres éclairciſſemens ſur l'intérieur de l'Iſle & les mœurs de ſes Habitans, dont nos Hollandois, occupés de leurs affaires de Commerce, n'auront apparemment pas eû de même occaſion de s'inſtruire.

CEUX qui avoient fait le Voyage par terre, de Pangeroukan, ou du Nord de l'Iſle, à Gilgil, remarquèrent ſeulement, ſur cette route, deux grands Etangs, ou Lacs d'eau douce, fort bonne, dont le principal, qui eſt ſans fond, s'étend une lieuë de chemin dans le Pays entre des Montagnes, & a ſon flux & reflux comme la Mer, avec un Volcan ſur ſon bord, qui vomit continuellement de la fumée. Ces eaux ſervent à arroſer tout le Pays, au moyen de bambous creux qui les conduiſent ſur les champs de riz & juſques dans les Habitations. Deux Lacs intérieurs dans l'Iſle. Volcan.

LA Montagne de Gilgil, qui eſt la plus haute de l'Iſle, produit d'un de ſes côtés, une grande quantité de bois de ſandal; mais d'une eſpèce fort inférieure à celui de Solor & de Timor, ſujet à la vermoulure, & à perdre ſon odeur en moins de tems. L'autre côté de la Montagne renferme beaucoup de ſouffre; mais les Habitans ignorent la façon d'en préparer le ſalpêtre. Montagne de Gilgil. Bois de ſandal. Souffre.

SUR l'article des Mœurs, la Relation ajoute, à la ſuite des coutumes barbares de ces Peuples, une ſimple explication de quelques-uns de leurs titres faſtueux. Celui de *Guſty*, qu'on a lû ſouvent, ne ſignifie que *Conſeiller*; mais le Roi, ſes Frères, ſes Sœurs & ſes Fils, ſont diſtingués par le nom de *Dewa*, c'eſt-à-dire *Dieu*, appellant leur Idole même *Dewa Ratus*, ou le *grand Dieu*; Dans les degrés plus éloignés de la Tige Royale, on n'employe que le Titre de *Sund Jang*, qui répond à celui d'*Ange*, & ces épithètes ſont les mêmes pour les deux Sexes; La différence qu'on en fait ne conſiſte que dans les noms propres. Mais continuons le Journal des Facteurs Hollandois; pour voir au moins quel fut le ſuccès de la Commiſſion dont ils étoient chargés. Titres faſtueux de la Famille Royale.

„ LE 23 au matin, une femme, nommée *Jure Lantingh*, qui ſert de „ Meſſagère au Roi, & à qui nous nous étions addreſſés pour ſolliciter nô„ tre audience, vint nous annoncer que nous l'aurions le lendemain, ou le Continuation du Journal des Hollandois.

BAOUWER. 1633.

„ jour ſuivant ſans faute. Nous ne manquâmes pas de nous rendre le 25, „ au *Seban*, avec Guſty Ponida, pour voir l'effet de cette promeſſe; mais „ la même femme ayant demandé l'ordre du Roi, nous pria de ſa part de „ revenir l'après-midi, parce que S. M. étoit alors occupée. En y retournant, nous rencontrâmes une vieille femme de Guſty Ponida, chargée de „ nous dire qu'il n'y avoit encore rien à faire pour ce jour là; ſurquoi les „ Srs. Courten & Quina ſe rendirent auprès de ce Miniſtre, à qui ils renouvellèrent leurs inſtances, lui repréſentant que ſi le Roi étoit diſpoſé „ à accepter l'offre de Mr. le Gouverneur Général, & à tenter, ſous ſa „ protection & aſſiſtance, quelque Entrepriſe par Mer contre le Mataram „ de Java, nôtre Ennemi commun, il ſeroit plus que tems de nous le faire „ connoître, parceque le Yacht *Zouburch*, qui n'attendoit que cette déciſion pour ſe rendre à Amboine, & en ramener les Vaiſſeaux & Chaloupes néceſſaires, devoit profiter de la Mouſſon, qui tiroit à ſa fin, & ne „ pouvoit différer plus longtems ſon Voyage.

„ Le lendemain matin nous ſommes retournés au Seban, en compagnie „ du Paſteur Hornius, du Sr. Courten & de quelques autres. On nous „ y fit encore attendre la réponſe du Roi juſqu'à midi, qu'on vint nous „ dire que S.M. avoit pris médecine, & ne pouvoit point nous admettre; „ de ſorte que nous partîmes de la Cour tout auſſi ſavans que nous y étions „ allés. Cependant nous fûmes invités, vers le ſoir, à la Maiſon de Guſty „ Ponida, où nous trouvâmes Guſty *Bonoga*, Juri *Kintur Baby* & Jure Lantingh, chargés des ordres du Roi, & en préſence de qui Guſty Ponida „ nous déclara ſans détour, que S. M. de Bali, vivant en amitié avec Mr. „ le Général comme avec *Key Patee*, (ainſi qu'il nommoit le Mataram, le „ traitant à l'égal des autres petits Rois de l'Iſle, ſujets de S. M.,) Elle n'avoit aucune raiſon de faire la Guerre à ce dernier, & ne pouvoit par „ conſéquent point nous accorder nôtre *demande*; mais que ſi nous voulions venir, les uns & les autres, trafiquer dans ſes Etats en qualité d'Amis, nous y ſerions également bien reçus; à quoi nous répondîmes que „ Mr. le Général ne requerroit point l'aſſiſtance de S. M. par aucun „ motif de crainte pour le Mataram; mais qu'ayant appris que S. M. étoit en Guerre continuelle avec ce Prince, & ne manquoit que de Vaiſſeaux pour le tranſport de ſon monde & des vivres, Mr. le Général, „ dans la vuë de favoriſer ſes intentions, & par un effet de ſa bonne & „ ſincère affection envers S. M., avoit bien voulu lui offrir liberalement ſes „ ſecours, d'autant plus que l'étroite alliance où le Mataram paroiſſoit être „ avec les Portugais, lui laiſſoit à apprehender qu'ils n'attentaſſent quelque „ entrepriſe ſur les Etats de S. M., & que Mr. le Général avoit cru „ qu'Elle aimeroit mieux les prévenir que d'en être prévenuë" &c.

Mauvais ſuccès de cette Ambaſſade.

Les Hollandois, auxquels ſe joignit enſuite le Sr. *Deutecom*, Commandant du Yacht le *Negapatnam*, s'arrêtèrent encore ici pendant plus de quinze jours, ſans pouvoir obtenir d'autre réponſe, ni même audience du Roi, quoiqu'ils furent appellés pluſieurs fois à la Cour, avec l'eſpérance de les ſatisfaire. On les renvoyoit toujours ſous de nouveaux prétextes; enfin, après avoir bien exercé leur patience, ils ſe virent obligés de partir, chargés d'une ſimple Lettre de ce Prince, & de quelques Préſens pour le Gouverneur

verneur Général, ſans tirer, de leur Ambaſſade, d'autre fruit que la permiſſion d'échanger leurs Marchandiſes contre du riz, & du pady, qu'ils ne trouvèrent meme pas en grande abondance. Ils ſe plaignirent amérement de cette indifférence à Guſty Ponida, leur Hôte & leur Ami, qui s'excuſa ſur les incidens ſurvenus à ſon grand regret, avec des proteſtations de zèle d'autant moins ſuſpectes, que lui-même, quoiqu'un des principaux Officiers de la Cour, n'avoit pas vû le Roi depuis longtems; mais les Hollandois crûrent s'appercevoir qu'ils étoient contrecarrés par d'autres Grands du Parti d'un nouveau Roi de *Balamboangh* dans l'Iſle de Java, qu'ils virent même à la Cour, où il répandoit ſes préſens à pleines mains. La Relation le nomme *Singe Scharry*, & comme elle le traite d'Uſurpateur, qui ayant expulſé *Carewan*, légitime Roi de ce Pays, venoit d'en être chaſſé à ſon tour avec toute ſa Famille, il y a apparence qu'il cherchoit à s'appuyer de la protection tant du Roi de Bali que du Mataram de Java, pour ſe remettre en poſſeſſion de ſes Etats. C'eſt du moins ce qu'on croit pouvoir inférer de l'inſinuation qui fut faite aux Hollandois, de ne point aſſiſter ceux de Balamboangh, au cas qu'ils fuſſent en Guerre contre ce dernier Prince; propoſition que le Commandeur Deutecom rejetta hautement, en diſant qu'il étoit venu ici pour des affaires d'une toute autre importance.

BROUWER. 1633.

A quelle cauſe on l'attribuë.

A la ſuite de cette Relation, nous en trouvons une autre, qui offre encore de nouvelles preuves de l'attention conſtante que le Général Brouwer donnoit aux affaires de la Compagnie. Les Sous-Commis (*c*) de deux Vaiſſeaux qu'il envoyoit ſur la Côte de Sumatra, pour y charger du Poivre, dont on demandoit une quantité extraordinaire en Europe, avoient ordre en même-tems de faire tous leurs efforts pour obtenir la diminution des Droits exceſſifs que le Roi d'Achem avoit impoſés ſur cette Epicerie, en repréſentant à ſes Officiers, que Mr. le Général & le Conſeil de Batavia n'attendoient que de ſavoir les intentions de S. M. pour joindre leurs Vaiſſeaux aux Bâtimens de ce Prince, & le ſecourir efficacément contre les Habitans de Malaca, leurs Ennemis communs.

Expédition ſur la Côte de Sumatra.

Ces Commis s'étant rendus à *Indrapoura*, y trouvèrent les choſes entièrement changées de face. Le Roi & les principaux Marchands le plus affectionnés aux Hollandois, étoient péris par les Armes des Troupes d'Achem, avec une partie des Habitans de la Ville; & le reſte avoit pris la fuite, abandonnant tous leurs effets au pillage, ainſi que leurs Proviſions de Poivre, dont on avoit brûlé ou emporté pluſieurs centaines de Bahars; de ſorte que les Officiers du Roi d'Achem n'étoient pas en état d'en livrer autant qu'on auroit voulu, & ils demandoient encore que les Hollandois remontaſſent la Rivière juſqu'à la Ville, à plus de deux lieues du Rivage, pour le recevoir à bord de leurs propres Bâtimens, ſans rien pouvoir changer d'ailleurs aux ordres du Roi, par rapport aux Droits établis.

Révolution à Indrapoura.

Le Commiſſaire de ce Prince, diſtingué par le Titre de *Kud-Joroan*, n'oſoit pas deſcendre au bord de la Mer, dans la crainte d'être inſulté par les Habitans, & il lui en avoit déja couté un bras, pour s'être hazardé contre

(*c*) Ils ſe nommoient *Grauman* & *Soury*. Le Premier Commis étoit Jean *Ooſterwyk*.

BROUWER. 1633. contre eux; mais cette même raiſon empêchoit les Hollandois de courir les risques d'un trajet, dont ils avoient de plus à redouter les fatigues, & la ruine de leurs Equipages par les maladies. Cependant, après avoir viſité quelques autres Lieux, ſans trouver de Poivre, que le Roi d'Achem avoit fait tranſporter à *Ticou* & *Priaman*, pour le vendre aux Anglois, on fut contraint de revenir à Indrapoura, où l'on obtint enfin, du Commiſſaire Achemois, que les Marchands de la Ville apporteroient leur Poivre ſur le Rivage, ſuivant l'ancienne coutume; mais en payant, au Roi ſon Maître, les mêmes Droits qu'à Ticou & Priaman, ou autres Lieux de la domination de ce Prince.

PEU de jours avant leur départ, les Hollandois apprirent du Kud-Joroan, qu'une certaine Femme, nommée *Radia Prompuan*, de *Lammanjuta*, ſe diſant Niéce du feu Roi d'Indrapoura, étoit arrivée dans la Ville de ce nom, accompagnée d'un grand nombre de Fugitifs & Habitans de ces Quartiers, pour ſe faire ſimplement reconnoître Reine en vertu du Droit de ſa naiſſance, ſans cependant rien prétendre au préjudice du Roi d'Achem & de ſes Officiers, promettant au contraire de vivre avec eux en bonne amitié & intelligence pour prévenir la ruïne ultérieure du peu d'Habitans qui étoient échappés du dernier Maſſacre. On lui avoit d'abord accordé une audience favorable, & le caractère ambitieux & turbulent de ces Peuples, faiſoit craindre au Commiſſaire Achemois, une revolte générale, ſi les ſecours qu'il eſpéroit du *Panglima* de Priaman, ne le mettoient en état d'en prévenir les effets. En attendant il ſe tenoit neutre & ne bougeoit presque pas d'auprès les Hollandois. On reprocha à ceux-ci d'être d'intelligence avec cet Officier, comme ils l'avoient été autrefois avec Raja Nauda, & autres Grands, ajoutant qu'il n'en iroit plus de même, parceque le Commerce ne ſe feroit deſormais que de l'avis de tout le Peuple; à quoi les Hollandois ſe contentèrent de répondre, qu'ils ne demandoient pas mieux, & que leur but n'étoit point de préjudicier perſonne.

Nous rapportons ce petit trait d'Hiſtoire, parceque Valentyn & d'autres ne rangent point Indrapoura parmi les Conquêtes du Roi d'Achem, qui peut-être auſſi ne le conſerva pas long-tems.

1634. ON doit faire honneur au Gouverneur Général Brouwer, de la Loge de pierre qui fut conſtruite, par ſon ordre, l'année ſuivante 1634, à *Judia*, Capitale du Royaume de Siam, & qui paſſoit alors pour la plus belle que les Hollandois euſſent aux Indes. Il avoit auſſi en quelque façon jetté les premiers fondemens de leur Commerce dans ce Royaume, quand il y paſſa en 1613, pour ſe rendre au Japon.

Brouwer eſt un des premiers Fondateurs du Commerce à Siam.

Troubles à Amboine.

LES troubles continuant toujours dans le Gouvernement d'Amboine, un des premiers ſoins du Général Brouwer fut d'y envoyer quelques renforts de Troupes, dont on retira de bons ſervices. La Flotte des Coracores remporta auſſi divers avantages ſur les Rebelles. Mais le Commiſſaire *Van den Heuvel*, Fiſcal des Indes, arrivé de Batavia, pour prendre connoiſſance de l'état des trois Gouvernemens Orientaux, n'approuvant pas la conduite du Sr. Arthus *Gyſels*, Gouverneur d'Amboine, écrivit fortement contre lui, & l'accuſa de pluſieurs malverſations, dont il ne put vérifier que la moindre partie; encore n'étoit-ce que des objets de très mince importance. Cependant,

Démêlé d'un Commiſſaire avec le Gouverneur, & ſes fâcheuſes ſuites pour le premier.

dant, de retour à Batavia, il allégua tant de faits à ſa charge, qu'il le fit rappeller. Van den Heuvel, qui fut nommé à ſa place, commença ſon adminiſtration, avec moins de prudence & de modération que ſon Prédéceſſeur, qui lui prédit auſſi qu'elle ne dureroit pas longtems. Ce dernier ſe juſtifia ſi bien, à ſon arrivée à Batavia, qu'on jugea à propos de le renvoyer à Amboine, en qualité de Commiſſaire, avec ordre de relever Van den Heuvel, & d'établir Deutecom à ſa place. L'ancien Gouverneur, ſenſible à cet affront, s'exhala en injures contre le Gouverneur Général & le Conſeil des Indes, au point qu'il fut condamné à ſe retracter publiquement ſur l'échafaut; après quoi il devoit ſubir la peine du fouët, & enfin celle d'avoir la langue percée; mais on obtint grace pour ces deux derniers articles. C'eſt le même que les Anglois voulurent employer depuis comme Plénipotentiaire, avec le Réſident *Boſwel*, contre la Compagnie Hollandoiſe, dont les Directeurs refuſérent de traiter avec lui, & à juſte titre.

Brouwer. 1634.

1635.

Le Général Brouwer ayant accompli le terme de ſon engagement, avec une approbation univerſelle, réſigna ſa Charge le dernier jour de cette année, ou le premier de la ſuivante, & partit le 4 Janvier 1636, à bord du Vaiſſeau la *Nouvelle Amſterdam*, un des huit de la Flotte qu'il ramena heureuſement cette année en Hollande. Sa réadmiſſion en qualité de Directeur dans la Chambre d'Amſterdam rencontra beaucoup de difficultés; mais à la fin il s'en déſiſta; & après avoir déferé toutes ſes autres prétenſions à la diſpoſition de l'Aſſemblée des Dix-ſept, il lui fut accordé la ſomme de 24000 florins, outre les 2 pour Cent, qui lui revenoient des Priſes faites ſur les Ennemis.

Retour du Général Brouwer en Europe.

1636.

Dans la ſuite, la Compagnie des Indes Occidentales l'envoya, en 1641, avec la même qualité de Gouverneur Général, en Amerique, pour exécuter certain projet, contre le Chili; mais il mourut dans cette expédition, vers le milieu de l'année ſuivante, à *Karel Mappa*, Place qu'il avoit priſe & brulée. On enterra ſon corps à *Baldivia*, & ſes entrailles près d'un Havre qui porte ſon nom. Les Géographes du Siècle paſſé l'ont donné auſſi à une Terre encore plus Orientale que l'Iſle des Etats, dont on lui attribuoit la découverte; mais les Navigateurs modernes la regardent comme imaginaire.

Sa nouvelle Commiſſion pour l'Amérique, & ſa mort.

Terre imaginaire à laquelle on a donné ſon nom.

IX. Antoine

Vie d'Antoine van Diemen, IX. Gouverneur Général des Indes.

1636.

IX. ANTOINE VAN DIEMEN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, nâtif de Cuylenbourg, où ſon Père étoit Bourguemaître, & ſon Ayeul maternel, du nom de *Hoevenaar*, Conſeiller. Nos Mémoires manuſcrits diſent que ce fut pour ſe ſouſtraire aux pourſuites de ſes Créanciers, qu'il prit le parti d'aller aux Indes, ſous un nom emprunté, & avec un titre qui ne le diſtinguoit guères du commun des Soldats (*a*); mais il s'en tira bientôt par ſa capacité extraordinaire dans l'Art de l'Ecriture, & quelques Placets, qu'il fit pour ſes Camarades, ſuivant Valentyn, furent ſi admirés, que le Gouverneur Général d'alors, qui étoit apparemment Coen, le prit comme Clerc dans ſa Sécretairerie. Peu après, le Poſte de Teneur de Livres général étant venu à vaquer, on fut obligé de faire battre la Caiſſe, pour inviter juſqu'aux ſimples Soldats à venir offrir leurs ſervices à cet effet; mais il ne ſe trouva perſonne que lui en état d'en remplir les fonctions. De Premier Commis, il paſſa aſſez rapidement à ce Grade, enſuite à celui de Conſeiller ordinaire des Indes, tel qu'il paroit, le ſixième en rang, par un Réſultat de l'Aſſemblée des Dix-ſept, du 15 Avril 1626; & enfin à celui de Directeur Général, qualité qui ne réſidoit pas encore dans le Premier Conſeiller, ainſi que depuis, mais pour laquelle on choiſiſſoit le plus propre des Membres de ce Collége. En 1631, il vint en Hollande comme Amiral d'une Flotte, & retourna bientôt à Batavia, avec le double titre de Premier Conſeiller, & de Directeur Général, après qu'on lui eût accordé, par décompte, 400 florins d'Appointemens par mois, depuis qu'il avoit deſſervi ce dernier Poſte juſqu'à ſon arrivée ici, outre une Chaine d'Or, & une ſomme de 2500 florins, dont on lui fit préſent, de même qu'un mois

Le mauvais état de ſes affaires l'oblige d'aller aux Indes.

Ses premiers Emplois.

Second Voyage.

(*a*) *Adelborſt*, Cadet ou Appointé.

mois de Gages à ſon Epouſe, en dédommagement des fraix que ce départ précipité lui avoit occaſionnés. Ce fut, comme on l'a dit, le dernier Decembre 1635, ou le 1er. Janvier 1636, qu'il ſucceda au Général Brouwer, dans le Gouvernement des Indes. VAN DIEMEN. 1637.

Au commencement de l'année ſuivante, il ſe rendit à Amboine avec une Flotte de 17 Vaiſſeaux, montés de deux mille hommes, en compagnie de deux Conſeillers extraordinaires des Indes. Comme les Kimelahas, ou Stadhouders Ternatois, ne ceſſoient de faire une cruëlle Guerre à ſa Nation dans ces Quartiers, le Gouverneur Général les attaqua d'abord avec tant de vigueur, qu'après une réſiſtance des plus opiniâtres, il s'empara de leurs quatre Forteresſes à *Luciela*, ſe rendit également maître de quelques autres Habitations des Rebelles, & força les Orancayes, ou Chefs de ces Inſulaires, à prêter ſerment de fidélité à la Compagnie, & à renouveller les anciens Traités. Ses Exploits à Amboine.

En 1638, le Général van Diemen parut une ſeconde fois à Amboine. La Flotte qu'il y conduiſoit étoit compoſée du même nombre de Vaiſſeaux que la précedente. Il y eut, avec le Roi de Ternate, pluſieurs Conférences, qui produiſirent une nouvelle Convention, par laquelle les anciens Traités furent confirmés. Ce Prince desapprouvant la conduite de ſes deux Stadhouders, les fit arrêter, & livra Leliato au Général, qui le ramena à Batavia, où il fut depuis décapité par ordre de ſon Maître; mais le Roi Hhamſa eut bientôt à ſe repentir d'avoir relâché l'autre, qui refuſa de lui donner entrée ſur ſes propres Terres. Ainſi il reſtoit toujours des Rebelles & des Mécontens, qui continuèrent encore longtems d'occuper la vigilance des Hollandois. Ces derniers ſouffrirent quelques échecs en 1639, & ils coururent même de grands riſques, par le défaut des renforts ordinaires de Batavia, qui étoient utilement employés ailleurs. 1638. Convention qu'il conclut avec le Roi de Ternate.

C'est à Ceylon où l'on venoit d'ouvrir un théatre à des événemens plus importans. Deux premiers Voyages que les Hollandois firent dans cette Iſle en 1602 & 1603, l'un heureux, ſous George *Spilberg*, l'autre malheureux, par Sebald *de Weert*, qui y fut miſérablement aſſaſſiné (*b*), leur avoient appris à connoitre les avantages & les difficultés qu'ils trouveroient à y former un Etabliſſement de Commerce. Auſſi ne perdoient-ils point cet objet de vuë, quoique le caractère de la Nation Chingulaiſe, & la puiſſance des Portugais, y furent de grands obſtacles pendant longtems. Premiers Voyages des Hollandois à Ceylon.

Après la concluſion de la Trève de douze ans, les Etats Généraux & le Prince Maurice de Naſſau écrivirent des Lettres, remplies de témoignages d'amitié, à *Cenuwieraut*, Empereur de Ceylon, à qui elles furent portées, en 1612, par le Vaiſſeau le *Lion Noir*, de la Flotte de Pierre Both, Premier Gouverneur Général des Indes. Le Sous-Commis, nommé Marcel de *Boſchhouder*, les remit dans une Audience qu'il eut de ce Prince, avec qui il parvint bientôt auſſi à conclure une Alliance à des conditions très favorables pour les Hollandois; mais quand il voulut partir de *Candi*, il n'en put obtenir la permiſſion, & l'Empereur, qui ne faiſoit rien ſans le conſulter, l'éléva ſucceſſivement aux Dignités de Prince de *Mingone*, Chevalier Boſchhouder eſt envoyé à l'Empereur de Candi.

(*b*) Voyez la Relation de ce malheureux Voyage.

VAN DIEMEN. 1638.

lier de l'Ordre du Soleil d'Or, Préſident du ſuprême Conſeil de Guerre, Vice-Préſident du Conſeil Privé, & Amiral Général, tandis que ſes Compatriotes, qu'il avoit laiſſés à *Cotjaar*, y furent ſurpris & maſſacrés par les Portugais; attentat dont l'Empereur ſe mit en devoir de tirer promptement vengeance. Le Prince de Mingone, honoré du commandement d'une Armée nombreuſe, & l'année ſuivante de celui d'une petite Flotte, remporta divers avantages ſur eux, tant par Mer que par Terre. Son Credit augmenta tellement en cette Cour, qu'il fut enſuite chargé, avec le Prince d'*Oeva*, de la Tutelle & de l'Adminiſtration pendant la minorité du Prince héréditaire. La découverte qu'il fit d'une conſpiration contre la Famille Royale, & d'autres Exploits militaires, le mirent de plus en plus en faveur auprès de l'Empereur, ſur l'eſprit duquel il eut aſſez d'aſcendant pour l'empêcher de marier ſa Belle-fille, dont l'Impératrice, en mourant, lui avoit recommandé le ſoin, ainſi que de ſes autres Enfans.

Fortune brillante de ce Commis.

Ses Exploits contre les Portugais.

Il repaſſe en Europe.

PARVENU à un tel degré de fortune, Boſchhouder obtint enfin, en *1615*, la permiſſion de ſe rendre à Mazulipatnam, pour en amener les ſecours promis contre les Portugais. *De Haze*, Chef de ce Comptoir, l'accompagna à Bantam, où le Général Reynſt étant mort, & les affaires ſe trouvant en aſſez mauvais état, par la Guerre des Moluques & de Banda, on jugea à propos de l'envoyer en Hollande, à ſes fortes inſtances, pour faire l'ouverture de ſa Commiſſion aux Etats Généraux, au Prince Maurice & à la Compagnie. Mais les diſtinctions auxquelles il prétendoit à la faveur de ſes Titres d'honneur, n'empêchant pas les Directeurs de le traiter comme un de leurs Serviteurs, il en conçut tant de chagrin, qu'oubliant ſon devoir & ſon ſerment, il paſſa à Coppenhague, & ſigna, le 30 Mars 1618, une Convention avec *Chrétien IV*, Roi de Dannemarc, de qui il obtint, pour le compte de l'Empereur de Ceylon, un Vaiſſeau & un Yacht, montés d'un bon nombre de Soldats & de Matelots. Boſchhouder partit encore la même année, avec ſon Epouſe & ſa Famille; mais ſa mort, qui fut ſuivie de celle de ſon Fils, dont le Roi de Dannemarc étoit Parrain, fit évanouïr tous ſes vaſtes projets, avec les belles eſpérances de la nouvelle Compagnie Orientale établie à Coppenhague, qui ne put point recouvrer les fraix de ſon Equipement, parceque l'Empereur de Candi les trouvant exorbitans, nia d'en avoir jamais donné l'ordre.

Fait un Traité avec le Roi de Dannemarc.

Meurt en route.

Efforts des Portugais pour barrer l'entrée de l'Iſle aux étrangers.

LE départ de la Flotte Danoiſe, compoſée de cinq Vaiſſeaux de la Compagnie, outre les deux, dont on vient de parler, après bien des deſaſtres, qui ne ſont pas de notre ſujet, donna occaſion, aux Portugais de Ceylon, de ſe fortifier dans tous les endroits de l'Iſle, abordables pour les Vaiſſeaux étrangers. Cependant ils furent battus, en 1630, par l'Armée de l'Empereur, qui mourut deux ans après, & *Raja Singa*, ſon Succeſſeur, les contraignit de faire la Paix; mais voyant qu'ils ne cherchoient qu'à la rompre, dès qu'ils le pourroient avec quelque avantage, ce Prince appella, en 1636, les Hollandois à ſon ſecours.

L'Empereur appelle les Hollandois à ſon ſecours.

On prend le parti d'aſſiſter ce Prince.

LA Lettre qu'il écrivit, à cet effet, au Gouverneur de Paliacatte, Charles *Reyniersz*, contenant le récit de ſes Guerres avec les Portugais, & les promeſſes qu'il faiſoit aux Hollandois, s'ils l'aſſiſtoient à chaſſer ces perfides Ennemis de ſon Iſle, ayant été expediée à Batavia, le Gouverneur Géné-

Digitized by Google

Général & ſon Conſeil, pour ne point négliger une ſi belle occaſion, chargèrent tout de ſuite le Gouverneur Reynierſz du ſoin de cette importante affaire. Jean *Thyſſen*, Capitaine de Vaiſſeau, qui avoit été auparavant à Ceylon, & Adrien *Helmont*, Commis, furent nommés pour aller exécuter la Commiſſion auprès de Raja Singa, dont ils eurent Audience le 19 Novembre 1637; mais comme ils n'étoient pas autoriſés à rien conclure, & qu'ils devoient faire premiérement leur rapport à l'Amiral de la Flotte, qui étoit devant la Barre de Goa, on convint que le Prince lui enverroit une Ambaſſade pour régler le tout enſemble, & prendre de concert les meſures néceſſaires, en conformité de ſes intentions.

Van Diemen. 1638.

Commiſſaires qui lui ſont envoyés.

Son Ambaſſade à l'Amiral Hollandois devant Goa.

Dans l'intervalle, Raja Singa reçut une Lettre écrite au Prince de *Mately*, ſon Frère, par Diego *de Melo de Caſtro*, Gouverneur Portugais de Colombo, qui, ſur l'avis de l'arrivée des Hollandois à la Cour de Candi, & du motif qui les y avoit amenés, les repréſentoit comme des Rebelles, déteſtés de toutes les autres Nations Européennes ou Indiennes, & ſe plaignoit amèrement de l'atteinte que le Roi donnoit à la Paix, en traitant avec ces Ennemis mortels des Portugais. Raja Singa voulut que les Commiſſaires priſſent Copie de cette Lettre pour la communiquer à l'Amiral de la Flotte, diſant qu'il étoit trop accoutumé aux diſcours inſolens des Portugais pour s'en offenſer, & qu'il n'y répondroit que par de grands complimens, tandis qu'il tâcheroit de s'emparer de leur Fort de *Mankeware*, ſitué au Sud-Oueſt de l'Iſle, en attendant l'arrivée des Vaiſſeaux Hollandois.

Plaintes & injures des Portugais de Ceylon.

Après avoir reçu des honneurs extraordinaires à la Cour de Candi, les Commiſſaires Hollandois en partirent le 27 du même mois, ſous une forte Eſcorte, avec trois Ambaſſadeurs du Roi, & s'embarquèrent le 4 Decembre à bord de leur Yacht, lequel joignit le 19 la Flotte commandée par l'Amiral Adam *Weſterwoldt*, à qui Raja Singa promettoit dans ſa Lettre, ſur ſa Parole Royale, que s'il l'aidoit à s'emparer de Colombo, & de Baticalo, les Conquêtes ſe partageroient entr'eux, & que les Hollandois auroient non ſeulement la liberté de conſtruire une Forteresſe en tel Endroit qu'ils jugeroient à propos; mais qu'on conviendroit encore ultérieurement pour leur livrer tout le Poivre & toute la Canelle du produit de l'Iſle, &c.

Promeſſes que Raja Singa fait aux Hollandois.

Pendant que les Ambaſſadeurs de Ceylon étoient auprès de la Flotte, dont l'Amiral s'empreſſoit de leur faire tout le bon accueil imaginable, ils eurent le ſpectacle d'un Combat Naval, qui fut donné le 4 Janvier 1638, à l'Armade Portugaiſe, compoſée de ſix gros Gallions, ſavoir, le *Bon Jeſus*, Amiral, commandé par le Général Antoine *Telles de Meneſes*, monté de 76 Pièces de Canon de fonte, & de 300 Européens, outre 100 Negres; le *Sta. Sebaſtien*, Vice-Amiral, Capitaine Antonio *Meneſes Bourette*, 50 Canons de fonte, 150 Blancs & 200 Negres; le *Madre de Deos*, Contre-Amiral, Capitaine Louïs *Gonſalves*, 35 Canons de fer & de fonte, 130 Blancs & 120 Negres; le *Sta. Barthelemy*, Capitaine Don Louïs de *Caſtel Branco*, 26 Canons de fer & de fonte, 100 Blancs & autant de Negres; le *Sta. Franciſco de Borje*, Capitaine Domingo *Ferera*, 26 Canons de fonte & de fer, 100 Blancs & 100 Negres; & le *Sta. Philippo*, Capitaine Don Diego de *Waes Conſezi*, 24 Canons de fer & de fonte, avec le même nombre

Combat Naval entre leur Flotte & l'Armade Portugaiſe.

Noms des Gallions Portugais.

VAN DIEMEN. 1638. de Blancs & de Negres que les deux précedens. Ces ſix Gallions étoient accompagnés d'une vingtaine de Fregattes de Guerre.

Noms des Vaiſſeaux Hollandois. LA Flotte Hollandoiſe conſiſtoit en ſept Vaiſſeaux, trois Yachts & une Fregatte; ſavoir les Vaiſſeaux l'*Utrecht*, Amiral, commandé par le Sr. Adam *Weſterwoldt*, Conſeiller extraordinaire des Indes, Capitaine René *Wybrants*, & Commis Jacques *Nolpe*, monté de 42 Piéces de Canon de fonte & de fer, avec 150 hommes, dont 35 Soldats, ſous les ordres du Lieutenant *Hans Maegdelyn*; le *Fliſſingue*, Vice-Amiral, Jean *van Twiſt* (*c*), Premier Commis, Fiscal & Commiſſaire, Capitaine *Hubrechtſz*, 38 Canons de fonte & de fer, 140 hommes, dont 20 Soldats, & le Sergeant Corneille *Bloom*; les *Armes de Rotterdam*, Contre-Amiral, Capitaine, le Commandeur Herman *Baeck*, Teneur de Livres, Jean *van Wolfwinckel*, avec le même nombre de Canons de fonte & de fer, & 130 hommes, y compris 20 Soldats; le *s'Gravenhage* (ou *la Haye*) Premier Commis, Floris *van Caſtel*, Capitaine *Keert-de-Coe*, & Sous-Commis Jacques *van Capel*, 34 Canons de fonte & de fer, 110 hommes, dont 20 Soldats; le *Harderwyck*, Capitaine Paul *Claeſſen*, Sous-Commis Pierre *Brubaert*, 36 Canons de fonte & de fer, 115 hommes, dont 20 Soldats; le *Veere*, Capitaine *Kien*, Commis Laurent *de Marſchalck*, 30 Canons de fer, 105 hommes, dont 20 Soldats; le *Texel*, Capitaine Corneille *Valck*, Sous-Commis *van Wielyck*, 24 Canons de fonte & de fer, 77 hommes, dont 12 Soldats; le *Bredam*, Capitaine François *Thyſſen*, Sous-Commis Jean *Vos*, 24 Canons de fonte & de fer, 77 hommes, dont 12 Soldats; les Yachts, le *petit Amſterdam*, Capitaine Jacques *Struyck*, 8 Canons de fer, & 25 hommes; le *petit Enckhuyſen*, Capitaine René *Deliſſen*, 2 Canons de fonte, 6 de fer, & 20 hommes; le *Faucon*, Capitaine Jean *Thyſſen*, Commis Adrien *Helmondt*, 16 Canons de fer, 40 hommes, dont 6 Soldats; & la Fregatte le *Dauphin*, Capitaine Pierre *van Camere*, 6 Canons de fer, & 20 hommes.

Relation du Combat. LES Portugais, qui depuis le commencement du mois d'Octobre avoient équipé leur Armade à la vuë de la Flotte Hollandoiſe, ſortirent de la Barre de Goa, le 4 Janvier avant le jour. Dès que les Vaiſſeaux Hollandois s'en apperçurent ils levèrent leurs ancres, & gagnèrent en Mer à petites voiles, formant une demi-lune, pour attirer l'Ennemi loin du Rivage. Le vent de Terre ſouffloit avec un peu de fraicheur, & la Mer étoit fort agitée. Les Portugais diviſèrent leurs Vaiſſeaux en deux Eſcadres, le Général portant ſur l'Amiral Hollandois, & le Vice-Amiral, avec ſon Eſcadre, ſur les Vaiſſeaux le *Rotterdam*, le *Veere* & le Yacht le *Faucon*, reſtant lui-même un peu en arriere, parcequ'il n'étoit pas ſi bon voilier que ſes autres Gallions. Comme l'Armade avançoit à pleines voiles, elle atteignit à neuf heures du matin la Flotte Hollandoiſe, à la diſtance d'environ trois miles de la Barre; l'Amiral, le Contre-Amiral & le Gallion le *St. Barthelemy*, auprès des Vaiſſeaux l'*Utrecht*, le *s'Gravenhage* & le *Harderwyck*, commençant à envoyer de loin quelques bordées à l'Amiral Hollandois, qui arborant là-deſſus le Pavillon rouge, leur répondit à ſon tour, & ce feu, entre les trois Gallions & les trois Vaiſſeaux Hollandois, continua bien pendant trois

(*c*) C'eſt l'Hiſtorien qu'on ſuit ici.

trois heures, ſans que les autres Vaiſſeaux ou Gallions puſſent ſe joindre à cauſe du calme, mais ils n'en faiſoient pas moins vivement jouër de loin leur groſſe Artillerie. En attendant le Vice-Amiral Portugais & le reſte des Gallions ayant auſſi pris part au Combat, les Vaiſſeaux le *Veere* & le *Rotterdam* le ſaluèrent vigoureuſement, & les autres Vaiſſeaux Hollandois firent également bien leur devoir pour en venir aux priſes avec les Ennemis. Le vent de Mer ſe renforçant, & la Flotte Hollandoiſe ayant par-là gagné au lof des Portugais, on voulut les aborder; le Yacht le *Texel*, & la Fregatte le *Dauphin*, équipés en Brulôts, firent tous leurs efforts pour accrocher quelqu'un des Gallions, mais ils ne purent rien effectuer, parce que les Portugais, qui s'en apperçurent, ſe tinrent au deſſus du vent, évitant ces Brulôts, & les autres Vaiſſeaux Hollandois, autant qu'il leur étoit poſſible. L'Amiral Weſterwoldt, à bord de l'*Utrecht*, penſa accrocher le Général Portugais, qui s'éloignoit en portant ſur ſes autres Vaiſſeaux; ce qui fit juger, aux Hollandois, que les Portugais craignoient l'abordage. Ainſi Weſterwoldt voyant qu'il pouvoit atteindre leur Vice-Amiral, força de voiles ſur lui, & parvint à le cramponer; mais il ſe dégagea, quoique ce ne fut pas ſans perte. Les Portugais tiroient principalement contre le Vaiſſeau de l'Amiral Hollandois, qui n'en reçut que peu de dommage dans ſes Agrêts. Le Gallion le *St. Barthelemy* fut ſucceſſivement abordé par le *Veere*, dont il ſe dépêtra, & par le *'s Gravenbage*, après que ce dernier lui eut lâché toute ſa bordée. Le *Fliſſingue*, remarquant que le Général Portugais cherchoit à délivrer ce Gallion, l'accrocha de même au lof, & le feu y ayant pris un peu après, gagna ſi rapidement les deux Vaiſſeaux qui le tenoient ſous leur puiſſance, que quelque effort que fiſſent leurs Equipages, ils furent tous trois conſumés par les flammes; accident, qui modéra la Victoire des Hollandois, parce que le reſte de l'Armade, ne voulant pas ſe laiſſer aborder, ſe retiroit peu à peu vers la Barre de Goa, tandis que les Vaiſſeaux le *Rotterdam*, le *Veere* & le *Texel*, lui donnèrent la chaſſe, dans la diſtance d'un mile & demi juſques ſous les Forts, faiſant, de part & d'autre, un feu continuel de leur groſſe Artillerie. Les autres Vaiſſeaux étoient occupés à ſauver les Equipages & les Agrêts, Voiles, Mâts &c. des Navires brûlés.

Van Diemen. 1638.

Un des Gallions abordé brûle avec deux Vaiſſeaux Hollandois.

Retraite de l'Armade.

Dans ce Combat, qui ne finit que l'après midi, les Hollandois eurent environ trente-cinq hommes tués, avec le Capitaine Baeck, qui en pourſuivant l'Ennemi fut emporté par un boulet de Canon; & une cinquantaine de bleſſés, la plûpart à bord du Vaiſſeau Amiral. La perte des Portugais, ſuivant les informations qu'on en reçut, ſe montoit à ſoixante & dix-huit Européens, & autour de cent cinquante Mulâtres ou Indiens, outre quelques Fidalgos ou Nobles Portugais. Les Hollandois firent priſonniers à bord du Gallion le *St. Barthelemy*, le Capitaine Don Louïs de Caſtel Branco, avec ſon Beaufrère Don Franciſco *de Souſa*, & le Père Laurent *de Merinda*, Jéſuite, ainſi que quatre-vingt-neuf Portugais, & quarante neuf Mulâtres ou Négres, qui furent ſauvés avec les Equipages du *Fliſſingue*, & du *'s Gravenbage*, par les Yachts & par les Chaloupes des autres Vaiſſeaux. Ces Priſonniers furent rançonnés depuis pour la ſomme de deux mille deux cens réales de huit, & l'échange de quelques Hollandois,

Perte de part & d'autre.

VAN DIEMEN. 1638. dois, qui étoient tombés entre les mains des Portugais. Ceux-ci perdirent encore, deux mois après, une Caraque chargée de poivre & de canelle, à laquelle le feu prit par accident, & le Gallion *Madre de Deos*, qui ſauta en l'air; ce qui diminua beaucoup leur puiſſance navale aux Indes.

Etonnement des Ambaſſadeurs de Ceylon.

LES Ambaſſadeurs de Ceylon, qui étoient à bord du Yacht le *Faucon*, & qui furent témoins oculaires de ce Combat opiniâtre, ne pouvoient aſſez admirer la bravoure des Hollandois, mais ſurtout l'ardeur & l'intrépidité qu'ils avoient montré, en abordant d'auſſi gros Gallions, ſi ſupérieurs à leurs Vaiſſeaux, par le nombre d'hommes, & par la quantité & la qualité de l'Artillerie, ſans compter l'avantage que la proximité des Forts donnoit, aux Portugais, ſur des Ennemis en pleine Mer, qui ne pouvoient tirer d'autres ſecours que de leurs propres Vaiſſeaux. Ces Ambaſſadeurs déclarèrent auſſi qu'ils ne vouloient pas de preuve plus convaincante de la haine mortelle que les Hollandois portoient aux Portugais, puiſqu'ils venoient de ſi loin les chercher juſques dans leurs Ports, & les combattre avec tant de furie.

Les Hollandois reçoivent un renfort de deux Vaiſſeaux.

APRÈS le Combat, la Flotte Hollandoiſe alla mouiller ſous les Iſles ſituées au Sud de Goa, pour y reparer ſes Vaiſſeaux, qui avoient beaucoup ſouffert dans leurs Agrets. Le bonheur lui en amena deux excellens, le *Bois-le-Duc*, de Suratte, & l'*Henriette-Louiſe*, de Batavia, le premier richement chargé de diverſes ſortes de Marchandiſes, qui, pour moins de riſque, furent reparties à bord de toute la Flotte; & le ſecond portant de l'Argent pour les Comptoirs de Suratte, où il fut envoyé à bord de deux Yachts, tandis que le *Faucon* eut ordre de tranſporter à Batavia les Malades & les Bleſſés, pour y être traités dans les Hôpitaux. La Flotte étoit encore compoſée de ſept Vaiſſeaux & de deux Yachts.

Coſter eſt envoyé à Ceylon.

LES Portugais ſe tenant tranquilles depuis leur échec, le Conſeil de la Flotte Hollandoiſe réſolut de détacher le Vaiſſeau le *Texel*, & les Yachts le *Petit-Amſterdam* & le *Dauphin*, montés de cent dix Matelots & de ſoixante & dix Soldats, ſous les Ordres de Jacques *Coſter*, pour ſe rendre à l'Iſle de Ceylon, avec les Ambaſſadeurs, qui furent chargés de remettre au Roi, une Lettre, dans laquelle l'Amiral Hollandois promettoit à ce Prince, de lui amener, vers le mois de May, de plus grandes forces, & le prioit, en attendant, de faire, de concert avec le Sr. Coſter, les arrangemens néceſſaires, pour attaquer alors les Portugais, conjointement par Mer & par Terre.

Il arrive avec les Ambaſſadeurs du Roi.

COSTER mouilla le 2 d'Avril à la Rade de *Tricoviel*, au Nord-Eſt de l'Iſle de Ceylon, d'où les Ambaſſadeurs ſe rendirent en toute diligence à Candy, pour informer le Roi de l'arrivée de ces Vaiſſeaux, & lui faire rapport de la Commiſſion qu'ils avoient exécutée auprès de l'Amiral Hollandois.

CE Prince, depuis leur départ, n'étoit pas reſté ſans affaires. Les amas de canelle, de poivre & de cire, qu'il avoit faits, ſans déguiſer aux Portugais que c'étoit pour ſes nouveaux Amis, l'ayant brouillé avec les premiers, ils avoient voulu ſurprendre ſa Ville, ſur le rapport d'un Prêtre, que le Roi en étoit ſorti avec la plûpart de ſes Troupes pour marcher vers les Quartiers méridionaux de l'Iſle; mais ayant rebrouſſé chemin à la nouvelle de leur approche, & s'étant mis en Embuſcade, il les avoit

Victoire de ce Prince ſur les Portugais.

avoit défaits, & obligés de prendre la fuite avec perte de ſoixante & dix Portugais, parmi leſquels ſe trouvoient le Général Diego de Melo de Caſtro, deux Capitaines, & d'autres Officiers, outre environ huit cens Chingulais, leurs Sujets, ſans compter encore ceux qui furent pris ou tués dans la pourſuite. Le Roi, en mémoire de cette Victoire, fit enſuite préſent de l'Epée du Général Portugais à l'Amiral Hollandois.

VAN DIEMEN. 1638. Mort du Général Diego de Melo de Caſtro.

TANDIS que les Ambaſſadeurs avoient pris la route de Candy, Coſter, ſans perdre de tems, s'étant concerté avec le *Modeliaar*, ou Gouverneur de la Province de *Mattaclape*, réſolut de ſe rendre devant Baticalo, où il débarqua cent-dix Soldats & Matelots, diviſés en deux Troupes, qui, à l'aide des Habitans, élevèrent deux Batteries, l'une à l'Eſt, & l'autre au Sud de ce Fort, où l'on plaça quatre Pièces de Canon. Le 14 de ce mois, le Roi y arriva avec un Corps de deux mille hommes, ayant laiſſé le gros de l'Armée ſous les Ordres du Prince de Mately ſon Frère devant Colombo pour en faire le Siége. Coſter fut reçu du Roi avec les plus grandes marques d'amitié & de confiance.

Préparatifs pour l'attaque de Baticalo.

TOUTES les meſures étant priſes entr'eux pour l'attaque du Fort, l'Amiral Weſterwoldt parut enfin, le 10 de May, avec ſa Flotte, compoſée des Vaiſſeaux le *Maeſtricht*, *Harderwyck*, *Rotterdam*, *Veere*, & le Yacht le *Petit-Enckhuyſen*, montés de huit cens quarante hommes, y compris Officiers, Soldats & Matelots, qui débarquèrent tous le lendemain, avec ſix Pièces de Canon, qu'on mit d'abord en Batterie, pour protéger la deſcente que les Troupes devoient faire dans l'Iſle où étoit ſitué le Fort Portugais.

Arrivée de la Flotte Hollandoiſe.

CETTE deſcente ſe fit le 18 au matin, fort heureuſement, avec cinq cens hommes bien armés, & comme, dans l'intervalle, les Batteries n'avoient ceſſé de jouër pendant quatre heures, en cauſant un dommage conſidérable au Fort, les Portugais arborèrent le Drapeau blanc, & envoyèrent deux Députés à l'Amiral, à qui ils convinrent de rendre le Fort & la Ville, dont ils ſortirent ſans armes & bagages; les Portugais & Mulâtres, au nombre de cent, avec leurs femmes & leurs enfans, pour être tranſportés à Nagapatnam, à bord d'un Yacht Hollandois, & là être mis en liberté; mais quant aux Habitans, qui ſe montoient à plus de cinq cens hommes, ils furent livrés au Roi, qui en fit exécuter cinquante des principaux, pour ſervir d'exemple, parce qu'ils avoient autrefois aſſaſſiné un de ſes premiers Officiers. Ces malheureux furent empalés autour du Fort, & leurs femmes & enfans réduits à la condition d'Eſclaves.

Redditlon du Fort Portugais.

LE Fort de Baticalo, ſitué dans une Iſle d'environ deux lieues de tour, étoit à trois Baſtions, & revêtu de hautes murailles aſſez fortes, munies de douze Pièces de Canon de fonte & de fer, & de cinq Fauconneaux de bronze. Les Munitions de Guerre n'y manquoient pas, & l'on y trouva des proviſions de riz pour deux mois; mais l'eau, que les Aſſiégés étoient obligés de tirer des dehors du Fort, leur ayant été coupée, ils en auroient eû bientôt diſette. On y mit une Garniſon de cent hommes, & Coſter eut l'honneur d'être nommé Commandant de la premiere Place qu'il avoit conquiſe pour ſa Nation dans cette Iſle.

Sa ſituation.

Coſter en eſt nommé Commandant.

APRÈS la reddition de Baticalo, l'Amiral Weſterwoldt fit, avec le Roi de

VAN DIEMEN. 1638. Traité fait avec le Roi de Candy.

de Candy, un Traité, par le premier Article duquel ce Prince reconnoiſſoit & acceptoit les Hollandois en qualité d'Amis, d'Alliés, & de Protecteurs de ſon Royaume, contre les Portugais leurs Ennemis communs.

SUIVANT le ſecond Article, tous les effets, qui ſe trouveroient dans les Places, comme Baticalo, & autres Fortereſſes, dont on feroit conjointement la Conquête, devoient être partagés par moitié égale entre le Roi & les Hollandois.

PAR le troiſième Article, ces derniers étoient tenus de pourvoir ces Places de Garniſons, d'Artillerie, & de Munitions de Guerre, le Roi s'obligeant, de ſon côté, à faire fortifier, à ſes fraix & dépens, celles de ces Places que les premiers jugeroient être hors d'état de deffenſe.

EN vertu du quatrième Article, le Roi ſe chargeoit auſſi de la paye des Troupes, qui ſeroient employées à tenir Garniſon dans ſon Pays.

LE cinquième Article renferme une promeſſe de ſa part, de faire bâtir, en faveur des Hollandois, une Maiſon de pierre, dans les Lieux où il n'y en auroit point, pour garantir leurs Marchandiſes contre le feu, ou autres inconveniens; ainſi qu'un Magaſin à poudre, qui ſerviroit en même tems aux Munitions de Guerre & Agrêts de Vaiſſeaux.

EN conſéquence du ſixième Article, le Roi devoit ſe conſulter préalablement avec les principaux Officiers Hollandois ſur toutes les entrepriſes de Guerre qu'il voudroit former contre les Portugais.

PAR le ſeptième Article, ce Prince s'engageoit de faire conſtruire inceſſamment, dans ſes Etats, quelques Fregattes à rames, que les Hollandois fourniroient d'Equipages & de Munitions de Guerre, pour la ſureté des Rivières, Rades & Ports de l'Iſle, contre les invaſions ou attentats des Ennemis communs.

LE huitième Article aſſuroit aux Hollandois le payement entier tant de l'Equipement actuel que de ceux qui pourroient être faits enſuite chaque année pour le ſervice du Roi, lequel payement ſe feroit en toutes ſortes de Marchandiſes du produit de l'Iſle, à l'exception de la Canelle *de Matte*, ou Canelle ſauvage.

LE neuvième Article accorde aux Hollandois le libre Commerce avec exemption de tous Droits, dans les Etats du Roi, de qui ſeul ils devoient acheter la canelle, le poivre, la cire & les dents d'Eléphant, ſous promeſſe, à l'égard des Eléphans, que ſi S. M. en vendoit à des Etrangers, Elle en fourniroit un pareil nombre aux Hollandois au même prix.

LE dixième Article contient une interdiction expreſſe de tout Commerce des Sujets du Roi avec d'autres Nations Européennes ou Indiennes, dont les Vaiſſeaux ne ſeroient admis dans aucun des Ports de Ceylon, à l'exception des Barques des Habitans de *Davey* & de *Tanjour*, voiſins de cette Iſle.

LE Roi s'engageoit, par l'onzième Article, pour le payement des fraix des Equipemens qui ſe feroient à ſes Ordres, d'envoyer chaque année, à Batavia, au moins une ou deux Cargaiſons de canelle, de poivre, de cardamome, d'indigo, de cire, ou telles autres Marchandiſes, & ſi le montant excedoit celui des fraix, il lui ſeroit bonifié par échange, ou en deniers comptans, à ſon choix.

LE douzième Article permet aux Facteurs Hollandois le libre Trafic dans

dans tous les Etats du Roi, & ordonne aux Sujets de leur fournir les Bêtes de ſomme néceſſaires pour tranſporter les Marchandiſes qu'ils auront achetées, à condition que ces Hollandois ſoyent ſoûmis à la juriſdiction de leurs ſupérieurs, comme les Habitans de Ceylon à celle du Roi. Van Diemen. 1638.

Selon le treizième Article, toute Perſonne qui aura contracté avec les Hollandois pour quelques Marchandiſes, ne pourra les livrer à d'autres, qu'après avoir donné ſatisfaction aux premiers, qui à ce défaut, ſont autoriſés à les ſaiſir & arrêter pour les y contraindre, de même que les Débiteurs, qui refuſent de les payer, ſous la ſimple condition d'en informer le Roi, ou ſes Gouverneurs.

Le quatorzième Article défend à chacun de hauſſer ou baiſſer le prix fixé aux Monnoyes par le Roi & les Hollandois, ſous peine aux Contrevenans, de quelque Nation que ce ſoit, d'en être punis arbitrairement ſuivant l'exigence du cas, avec confiſcation de tous leurs biens au profit de S. M. ſeule.

Si quelques Hollandois coupables de mauvaiſes actions venoient à ſe refugier dans les Etats du Roi, l'Article quinze ordonne qu'ils ſoyent extradés, & établit la même Loi réciproquement à l'égard des Chingulais qui ſe ſeroient jettés entre les mains des Hollandois.

L'objet du ſeizième Article eſt l'interdiction de toute Correſpondance des Sujets de part & d'autre avec les Portugais, leurs Ennemis communs, ſous peine de punition corporelle aux Chingulais qui leur auroient vendu quelques Marchandiſes.

Le dix-ſeptième Article porte l'excluſion formelle de tous Prêtres, Moines ou autres Eccleſiaſtiques de la Religion Romaine, attendu qu'ils ne cherchent qu'à ſoulever les Sujets contre leurs Souverains, pour conquérir, par ce moyen, les Pays où ils ſont tolerés.

Les Priſes que les Vaiſſeaux Hollandois au ſervice du Roi pourroient faire ſont adjugées, par l'Article dix-huitième, à la Compagnie ſeule, à la condition de reparer à ſes fraix les dommages que ſes Vaiſſeaux auroient ſoufferts en pareilles occaſions. Si les Hollandois tranſportent, de leurs Vaiſſeaux dans les Forteresſes, quelques Pièces de Canon pour être employées au ſervice du Roi, ils ſeront toûjours les maîtres de les retirer, ſans que perſonne puiſſe y mettre la moindre oppoſition.

Telles étoient en ſubſtance les conditions de cet important Traité, qui fut ſigné à Baticalo le 23 May de cette année. Le Roi, en vertu des engagemens qu'il y avoit pris, fournit d'abord, à compte des fraix qui étoient à ſa charge, quatre cens bales de canelle, quatre-vingt-ſept quintaux de cire, & trois mille cinquante-neuf livres de poivre. Livraiſon que le Roi fait en vertu de ce Traité.

Ce Prince nomma enſuite deux Ambaſſadeurs pour accompagner l'Amiral Weſterwoldt à Batavia, & mettre le dernier ſceau à l'Alliance qu'il venoit de conclurre avec les Hollandois. Leur commiſſion étoit trop agréable pour qu'on ne les renvoyât pas chargés de Préſens beaucoup plus conſidérables que ceux qu'ils avoient portés au Gouverneur Général & aux Conſeillers des Indes. Son Ambaſſade à Batavia.

L'Armée du Roi continuoit en attendant le Siége de Colombo, & les Por- Siége de Colombo.

VAN DIEMEN. 1639.

Portugais ayant d'ailleurs été battus en diverſes rencontres, on ſe flattoit qu'ils ne pourroient plus y tenir longtems après l'arrivée d'Antoine *Caan*, Conſeiller ordinaire des Indes, qu'on y envoya l'année ſuivante, de devant Goa, & qui s'empara, le 1er de May, de *Trinquemale*, autre Fortereſſe ſituée auſſi du côté Oriental de l'Iſle.

Priſe de Trinquemale.

1640.

Celle de *Negombo*, du côté Occidental, tomba, le 9 Février 1640, au pouvoir de Philippe *Lucaszoon*, Directeur Général des Indes, qui mourut dans ſon retour à Batavia le 5 Mars; mais les Hollandois ne conſervèrent pas longtems ſa Conquête, dont les Portugais ſe rendirent de nouveau maîtres le 8 de Novembre de la même année.

Et de Negombo, repriſe par les Portugais.

Coſter emporte d'aſſaut Punto-Gale.

Dans l'intervalle, Coſter avoit emporté d'aſſaut, le 13 de Mars, la Ville de *Punto-Gale*, Fortereſſe conſidérable, au Sud de Ceylon, dont il fut le premier Gouverneur; mais ayant été obligé de faire en perſonne un Voyage à Candy, pour mettre ordre à bien des choſes qu'on négligeoit en cette Cour, & ne recevant aucune ſatisfaction ſur ſes juſtes demandes, il s'exhala en menaces & en injures, dont le Roi fut ſi piqué qu'il le fit inhumainement maſſacrer par les Chingulais qu'on lui avoit donnés pour le reconduire; Action d'autant plus déteſtable, qu'elle étoit la funeſte récompenſe d'un homme, qui avoit ſoûmis & cedé, à ce Prince, Baticalo, Trinquemale & Punto-Gale, avec toutes les Terres de leurs dépendances, quoique le Traité n'obligeât pas les Hollandois à cette complaiſance. Depuis ce tems, Rája Singa, leur cherchant toutes ſortes de querelles, favoriſoit ſous main les Portugais, pour les mettre en état d'occuper ſes nouveaux Alliés, dont il commençoit à redouter la puiſſance.

Le Roi le fait aſſaſſiner.

Conduite perfide de ce Prince.

Premieres tentatives vaines des Hollandois contre Malaca.

Passons au récit d'une autre Conquête, qui devoit l'affermir encore davantage. C'eſt celle de la fameuſe Ville & Fortereſſe de *Malaca*. Le mauvais ſuccès de l'Expédition de l'Amiral Matelief (*d*) contre cette Ville, en 1606, n'empêcha pas les Hollandois d'y revenir peu de tems après, dans le deſſein de s'emparer d'une Place ſi importante pour la ſureté de leur Commerce. Verhoeven, en 1608, (*e*) fut encore obligé de ſe déſiſter de cette entrepriſe, qui auroit exigé des forces beaucoup ſupérieures aux ſiennes. D'autres Ordres, donnés par la Compagnie, en 1623 & 1627, ne furent pas mieux exécutés. Il en réſultoit néanmoins toujours quelques avantages, qui préparoient de loin les choſes pour la conſommation de ce grand ouvrage.

Relation du Siége de cette Fortereſſe.

Dès le commencement de cette année 1640, les Portugais ſe trouvoient ſi reſſerrés dans leur Ville, qu'à peine pouvoient-ils ſe procurer les ſecours les plus néceſſaires à la vie. Le Conſeil de Batavia réſolut auſſi-tôt de profiter de la ſituation où les Yachts de la Compagnie, ſecondés des Bâtimens du Roi de *Johor*, venoient de réduire ces fiers Ennemis. Pour cet effet, on fit partir, au mois de May de la même année, un renfort de trois Vaiſſeaux, ſous le Commandement du Sergent Major Adrien *Antoniszoon*, bon Officier, qui fut chargé de la conduite du Siége.

Après avoir tenu la Ville preſqu'entierement bloquée pendant quelque tems,

(*d*) Voyez le Recueil des Voyages pour l'Etabliſſement de la Comp. Holl. des Indes Orientales. (*e*) *Ubi ſuprà.*

Digitized by Google

tems, on ſe prépara pour la deſcente. Les Hollandois avoient douze Vaiſſeaux, & ſix Chaloupes, montés d'environ quinze cens hommes, outre un nombre pareil de Malais, que le Roi de Johor leur avoit envoyés à bord de quarante Bâtimens du Pays. Le débarquement ſe fit le 2 d'Août, à une bonne demi-lieue au Nord du Fauxbourg, d'où l'Ennemi ayant été délogé, on s'y établit, & l'on éleva deux Batteries de ſeize Pièces de Canon à la portée du piſtolet du Rempart de la Forteresſe. On y fit pluſieurs brêches, ſans en rendre l'aſſaut plus praticable. Rien ne paroiſſoit vaincre l'obſtination des Portugais, acharnés à ſe deffendre. Ce Siége meurtrier dura juſqu'à la fin de l'année, ſans que les Hollandois viſſent encore le moindre jour à s'emparer de la Ville. Leurs eſpérances ne ſe ſoutenoient que par les avis qu'ils recevoient journellement du mauvais état de la Garniſon, qu'on aſſuroit n'être plus compoſée que de deux cens Européens, & de quatre à cinq cens Mulâtres, qui manquoient de tout. Les Portugais avoient eû la cruauté de chaſſer leurs femmes, leurs enfans, & toutes les bouches inutiles hors de la Ville, où la Famine étoit ſi âpre, qu'une Mère déterra ſon propre enfant, & le mangea, après l'avoir encore gardé deux jours. La Peſte faiſoit auſſi de grands ravages, qui n'épargnèrent pas les Hollandois. Le Général Antoniszoon, Jacob *Koper*, ſon Succeſſeur, le Commiſſaire Jean *de Meere*, & le Commandeur Pierre *Van den Broek* (*f*) y perdirent la vie. Tout l'ancien Conſeil de Guerre étant mort, on en avoit formé un nouveau, compoſé des principaux Officiers qui reſtoient à l'Armée, & à bord de la Flotte. Le Commandement en Chef étoit dévolu à un des Capitaines de Vaiſſeau, nommé *Minne Willemszoon Caartekoe*, qui, de concert avec le Conſeil, réſolut enfin de faire un dernier effort contre la Ville, qui n'offroit plus qu'une foible réſiſtance.

VAN DIEMEN. 1640.

Le 14 Janvier 1641, à la pointe du jour, & la prière faite, avec beaucoup de ferveur, tous les Soldats & les Matelots en ſanté, au nombre d'environ ſix cens cinquante, furent repartis en trois Diviſions, dont la premiere étoit conduite par le Capitaine Laurent *Forſſenburg*, la ſeconde par le Commis *Hurdt*, & la troiſième par un autre Commis, nommé Nicolas *Janszoon Houtkooper*, ſous les ordres du Sergent Major *Lamotius*, chargé de faire les diſpoſitions générales de l'Attaque. Ces Troupes trouvèrent, au Baſtion *S. Domingo*, une réſiſtance auſſi vigoureuſe qu'inattenduë de la part des Portugais, qui après leur avoir abandonné ſucceſſivement quatre autres Baſtions, les obligèrent de ſe retirer juſqu'au dernier Poſte qu'on venoit d'emporter, d'où l'on ſe flattoit de pouvoir enfin réduire les Aſſiégés, avec moins de riſque, à la faveur de la groſſe Artillerie, lorſque le Commandeur Caartekoe, qui étoit malade, ſe préſenta ſur les remparts de la Ville, & accorda, fort à contre-tems, une Capitulation à l'Ennemi, dont les Soldats furent conduits d'abord au Camp Hollandois; mais on permit aux Habitans de reſter dans la Place, ſous la condition néan-

1641.

Sa reddition.

Capitulation qui lui eſt accordée.

(*f*) Ce grand Homme, qu'on a vû figurer avec éclat ſous la Vie du Gouverneur Général Coen, ayant diſſipé, en Europe, par ſes largeſſes, les Biens conſidérables qu'il voit amaſſés aux Indes, y étoit revenu dans un aſſez pauvre état.

VAN DIEMEN. 1641. néanmoins de porter, à l'Egliſe de St. Paul, toutes leurs richeſſes en or, en argent & en pierreries. On pourvût à leur ſureté, & l'on mit ſi bon ordre à tout qu'il n'y eut perſonne qui oſât attenter à la vie des Portugais, ni à l'honneur de leurs femmes, quoique les Soldats, dans les premiers inſtans, ſe montraſſent fort avides au pillage. Les Malais de Johor, qui avoient manqué de courage à l'Attaque, étoient les plus acharnés au ſac de la Ville; mais on les prévint à tems.

Circonſtances de la priſe de cette Place.

C'EST ainſi que cette Ville fameuſe tomba enfin au pouvoir des Hollandois, qui donnèrent, dans ſa Conquête, une nouvelle preuve de la bravoure des Bataves, digne d'être transmiſe à la Poſtérité la plus reculée. En effet, Malaca, par ſa force & par ſon opulence, tenoit, après Goa, le premier rang entre toutes les autres Places de l'Orient, & elle avoit été anciennement le Siége des Rois Malais. Les Portugais s'y étoient maintenus pendant ſix-vingts ans. S'ils ſe virent obligés de ſe rendre, ce ne fut qu'après une deffenſe auſſi opiniâtre que l'attaque, & lorſque la longueur d'un Siége meurtrier, la peſte & la famine, eurent triomphé de leur courage, plutôt que les Ennemis qu'ils avoient à combattre. On compte que de vingt mille Habitans qu'il y avoit dans la Ville, au commencement du Siége, il n'en reſtoit pas trois mille. Le plus grand nombre avoit pris la fuite; mais celui des morts ne laiſſoit pas que de monter encore à plus de ſept mille. Les Hollandois en perdirent au-delà de quinze cens, la plûpart par les maladies. Le Gouverneur Portugais, Manuel *de Souſa Coutinho*, ne ſurvécût que deux jours à cet évenement. Les Vainqueurs ſe piquèrent de lui accorder une ſepulture honorable. Les autres Officiers de ſa Nation, les Eccleſiaſtiques, les principaux Bourgeois, & les Soldats, furent envoyés une partie à Batavia, & l'autre à Nagapatnam; de ſorte que la Ville ne demeura preſque peuplée que de Mulâtres & de Négres; & durant quelques mois la maladie contagieuſe y fit encore de grands ravages. Jean *Van Twiſt*, Conſeiller extraordinaire des Indes, qui arriva dix-ſept jours après la reddition de Malaca, qu'on traitoit de *miraculeuſe*, fut le premier Gouverneur de cette Place, & ſes ſoins, aidés de ceux du Commiſſaire Juſte *Schouten*, parvinrent bientôt à y établir toutes choſes dans l'ordre convenable. C'eſt du propre Rapport du dernier qu'eſt tirée la Rélation qu'on donne ici de ce memorable Siége.

Van Twiſt en eſt le premier Gouverneur Hollandois.

Blocus de Goa.

LA Fortereſſe de Goa continuoit de faire auſſi, depuis longtems, un des principaux objets de l'attention du Gouvernement Hollandois de Batavia; & l'année d'après le Combat que l'Amiral Weſterwoldt avoit livré aux Portugais, Corneille *Simonszoon Van der Veer*, qui commandoit une autre Flotte, attaqua, ſous les Forts de cette Ville, trois gros Gallions, nommés le *Bon Jeſus*, le *Bon Ventura*, & le *St. Sebaſtien*, & les brûla ſans perdre un ſeul de ſes Vaiſſeaux. Il fit, à cette occaſion, un grand nombre de Priſonniers, & s'il avoit eû deux à trois mille hommes de plus, Goa n'auroit pas réſiſté longtems; mais la premiere idée de s'emparer de cette Fortereſſe fit enſuite place à la réflexion qu'elle ſeroit plus à charge qne profitable, & qu'il valoit mieux y tenir une Flotte pour veiller ſur les Gallions Portugais. Ainſi il y en avoit encore une, de ſix Vaiſſeaux, en 1640, ſous les Ordres du Commandeur Dominique *Bouwens*, qui fut relevé, l'année ſuivante,

Trois Gallions Portugais détruits devant cette Place.

ſuivante, par Matthieu *Quaſt*, lequel s'empara d'un Gallion richement chargé, & arrivé en dernier lieu de Portugal; mais ayant été bleſſé à la jambe, d'un éclat de bois, ce brave Officier perdit la vie peu de tems après. Son Succeſſeur ſe nommoit Corneille Leendertszoon *Blaeuw*. On touchoit à une Epoque qui devoit laiſſer reſpirer plus tranquillement les Portugais.

Van Diemen. 1641. Autre Gallion pris.

1642.

Ambaſſade du Viceroi de Goa à Batavia.

La nouvelle de l'avenement du Duc de Bragance au Trône de Portugal, ſous le nom de *Don Juan IV*, étant arrivée à Goa, le Viceroi Comte d'Aveiras envoya, en 1642, des Ambaſſadeurs à Batavia, chargés d'y communiquer les eſpérances fondées qu'on avoit d'une Alliance intime entre ce Prince & la Republique, & d'inſiſter en conſéquence ſur une ſuſpenſion d'Armes pour les Indes. Ces Ambaſſadeurs furent bien reçus; mais on voulut attendre des Avis ultérieurs de l'Europe, avant que d'entrer en négociation avec eux. On ne reſta pas longtems en ſuſpens à cet égard, & dès le 8 d'Octobre la Treve de dix ans fut publiée à Batavia, comme enſuite dans toutes les Indes.

Concluſion de la Treve de dix ans.

Mal obſervée par les Portugais à Ceylon.

Mais le Viceroi Portugais l'obſerva ſi mal à Ceylon, qu'après bien des diſcuſſions inutiles, dont on trouve le détail dans *Baldeus*, le Gouvernement de Batavia prit enfin la réſolution d'y envoyer le Directeur Général *Caron*, en qualité de Général & d'Amiral de ſes Forces dans cette Iſle, avec la Commiſſion de reprendre, s'il étoit poſſible, la Forteresſe de Negombo ſur les Portugais. Il l'emporta d'aſſaut le 9 Janvier 1644, & la fortifia ſi bien, que le Gouverneur *Maſcarenas*, qui voulut ſurprendre cette Place après le départ de Caron, échoua dans ſon entrepriſe, & fut obligé de ſe retirer avec perte de beaucoup de monde.

1644.

Caron reprend Negombo d'aſſaut.

Convention avec les Portugais.

Sur la fin de cette année, le Gouverneur Général chargea le Conſeiller *Maatzuiker* de ſe rendre à Goa, en qualité d'Ambaſſadeur, pour tâcher de terminer à l'amiable les différends qui avoient fruſtré juſques là les effets de la Treve entre les deux Nations aux Indes. Le Viceroi n'y paroiſſoit pas facile d'abord; mais ſe voyant ſérieuſement menacé de la Guerre, il conſentit enfin à l'Accommodement, qui fut ſigné le 10 de Novembre, & l'on prétend que le ruſé Maatzuiker ſçut tirer, du Comte d'Aveiras, ſix cens mille florins plus que ne portoient ſes ordres. C'eſt en vertu de cette Convention, qu'on proceda l'année ſuivante au réglement des limites des deux Nations dans l'Iſle de Ceylon, où Raja Singa reſtoit le ſeul obſtacle à la tranquillité des Hollandois.

Mort du Roi d'Achem à qui la Reine ſuccede.

Perte que ſouffre la Compagnie.

La mort les avoit délivrés, & purgé en même tems la Terre, d'un autre Monſtre de cruauté & de perfidie; C'eſt le Roi d'Achem dans l'Iſle de Sumatra. La Reine lui ſucceda paiſiblement en 1641, & tout alloit à ſouhait pour la Compagnie, ſans la perte conſidérable qu'elle ſouffrit ſur une très grande partie de bijoux de prix, que le Roi avoit commandés, & que la Reine refuſa de payer enſuite. André *Soury* fut envoyé en 1643 en qualité d'Ambaſſadeur auprès de cette Princeſſe, pour la féliciter, de la part de la Compagnie, ſur ſon avenement au Trône.

Suite des affaires aux Moluques.

Le Gouvernement d'Amboine jouïſſoit, vers le même tems, d'un repos momentané, que les Rebelles & les Mécontens étoient accoutumés

VAN DIEMEN. 1644. à troubler depuis bien des années. Le Stadhouder Louhou ſe voyant reduit à l'extrémité, par l'abandon d'un grand nombre de ſes Adhérens, qui s'étoient ſoûmis, fit enfin auſſi ſa paix en 1642, ſous promeſſe de ſe comporter à l'avenir comme un fidéle Sujet du Roi de Ternate ſon Maître, & comme l'Ami des Hollandois. Diverſes Lettres qu'il produiſit, pour juſtifier ſes précedens attentats, firent connoitre juſqu'où alloit le caractere perfide de ſon Prince, à qui cependant on n'en temoigna rien; Mais, ſoit qu'il le ſçut, ou qu'il eut conçu quelque mécontentement contre ſon Stadhouder, il le peignit des plus noires couleurs dans ſa Lettre au Gouverneur *Demmer*, demandant qu'on ſe ſaiſit de Louhou & de toute ſa Famille, & qu'on les fit mourir comme coupables de trahiſon, tant envers lui qu'envers la Compagnie. Le Roi vouloit en même tems qu'on lui envoyât, à Ternate, le jeune *Madjira*, d'une Race illuſtre, accompagné de tous les Orancayes, pour l'établir Stadhouder à ſa place.

Le Stadhouder Louhou ſe reconcilie avec les Hollandois.

Le Roi le ſacrifie à ſon reſſentiment, & établit Madjira à ſa place.

Le Gouverneur, qui avoit encore beſoin de Louhou, lui cacha ſoigneuſement cet ordre, & le traita même avec plus de politeſſe que de coutume; mais le 14 May 1743, l'Amiral Caan ayant convoqué à la Fortereſſe tous les Sujets, tant de la Compagnie que du Roi, leur fit la lecture de ces Lettres, leur ordonna de conduire Madjira à Ternate, pour y être inſtallé, & termina cette aſſemblée par s'aſſurer de Louhou & de ſon Frère. On eut recours au miniſtere de Madjira, pour ſe faire livrer les autres Perſonnes de cette Famille. La fille du Stadhouder, dont le Roi avoit fait ſa Concubine, cinq ans auparavant, lorſqu'il ſe trouvoit à Cambello, lui fut renvoyée à Ternate; mais Louhou, ſa Mére, ſa Sœur, & ſon Frère, eurent la tête tranchée le 17 Juin, dans le Fort de la Victoire à Amboine. Telle fut la fin de ce turbulent Stadhouder Ternatois, qui, moins criminel que ſon Maître, dont il ſervoit les volontés ſecrettes, ſembloit mériter plus de grace.

On ſe ſaiſit de Louhou & de toute ſa Famille.

Ils ſont décapités à Amboine.

CAAN partit là deſſus pour Ternate, avec Madjira, qu'il ramena à Amboine & l'établit Stadhouder pour le Roi de Ternate, qui avoit donné, aux Gouverneurs Hollandois, la Commiſſion d'exercer la ſouveraine autorité dans tous les Diſtricts de ſa dépendance à Amboine, avec le droit de punir les Rebelles, & d'y faire, en un mot, tout ce qu'exigeroit le ſervice de la Compagnie. On s'en ſervit pour exécuter encore, par ſes Ordres, trois autres des principaux Auteurs des troubles, qui furent décapités le 16 Septembre, & le 31 Novembre ſuivant, Leliato eut le même ſort à Batavia, où il avoit été detenu depuis cinq ans. Le *Hmam*, ou Prêtre Mahometan, de Cambello, également condamné au ſupplice, ſe ſauva dans les Bois, où il perit de faim & de miſere. L'année d'après, le 24 de Mars, le Himam de Louhou perdit auſſi la tête, ſur un nouveau commandement du Roi de Ternate, qui envoya en même tems deux Commiſſaires à Amboine, chargés d'exiger le payement d'une amende, que ce Prince avoit infligée au reſte de ſes Sujets rebelles, qu'il avoit pardonnés. Les Macaſſarois eurent beaucoup de part aux troubles de ces dernieres années; & s'ils augmentèrent l'embarras des Hollandois, ils en furent auſſi fort maltraités en pluſieurs occaſions. Les choſes continuèrent ſur le même pied encore long-

Caan fait un tour à Ternate avec Madjira.

Importante Commiſſion que le Roi lui donne.

Autres Séditieux punis de mort.

longtems, & durant tout cet intervalle, nous ſommes obligés de paſſer ſous ſilence un grand nombre d'évenemens particuliers, quoiqu'aſſez remarquables, pour ne nous borner qu'aux principaux. VAN DIEMEN. 1644.

AVANT que de quitter Amboine, ajoutons qu'on y reſſentit, au mois de May de cette année 1644, un Tremblement de Terre des plus violens, qui y cauſa un dommage conſidérable, ſur tout aux Ouvrages du Fort la Victoire, & aux Edifices publics. Violent Tremblement de Terre à Amboine.

PARMI les événemens particuliers qui illuſtrent le Gouvernement du Général Van Diemen, on ne doit pas oublier de remarquer d'abord que c'eſt lui qui établit le premier le Commerce de la Compagnie dans le Royaume de *Tonkin* en 1637. Charles *Hartſink*, qu'on y envoya, & que le Roi avoit adopté pour ſon fils, y fit ſucceſſivement trois Voyages, avec de belles apparences qui ne ſe ſont pas ſoutenuës. Etabliſſement du Commerce au Tonkin.

IL en eſt de même des eſpérances qu'on avoit conçuës du Comptoir érigé quelque tems auparavant à *Camboya*, où, en 1643, l'infortuné *Regemortes*, qui, revêtu du caractère d'Ambaſſadeur ſe croyoit à l'abri de toute violence, fut aſſaſſiné avec les perſonnes de ſa ſuite, par ordre du Roi, au moment qu'on l'introduiſoit à ſon audience. Ce fatal événement fut ſuivi du maſſacre des Hollandois qui étoient reſtés dans la Loge; Il leur en couta encore la perte de deux Vaiſſeaux. Une partie des Equipages furent auſſi égorgés, & les autres réduits à l'eſclavage; mais au bout de trois ans, ceux qui étoient reſtés en vie obtinrent la liberté de s'en aller à bord d'un de ces Bâtimens, qui, après bien des infortunes, les rendit enfin à Batavia. Le Monſtre qui règnoit alors à Camboya, étoit un Uſurpateur, dont l'élevation avoit fait couler des torrens de ſang dans le ſein de ſa propre famille. Les Portugais avoient trouvé moyen de le gagner par leurs préſens. Cataſtrophe des Hollandois à Camboya.

DEUX ans avant cette cataſtrophe, le Général Van Diemen avoit fait viſiter, par quelques Hollandois, le Royaume de *Laos*, qui borne au Nord celui de Camboya, tous deux ſitués ſur le *Mecon*, ſortant des Montagnes du Pegu pour ſe jetter, par deux Embouchures, dans la Mer à l'Eſt de Siam, après un cours d'environ trois cens lieues. Ils mirent onze ſemaines à remonter ce Fleuve dans de petites Pirogues, depuis Camboya juſqu'à *Winkjan*, Capitale du Pays des Laos, où le Roi fait ſa réſidence. Dans quelques endroits, ils trouvèrent la Rivière fort large, dans d'autres fort étroite, & remplie de roches. Souvent même pour éviter des cataractes affreuſes, qui s'oppoſoient à leur paſſage, ils étoient obligés de porter leurs effets un bout de chemin ſur leurs épaules. Le rivage leur offroit, par intervalles, des Bourgs & des Villages aſſez bien bâtis à la façon du Pays. Ils rencontrèrent auſſi de fort hautes Montagnes, & diverſes petites Iſles formées par la Rivière. On croit devoir donner ici quelque étenduë à une Relation unique, & qui regarde des Contrées ſi peu connuës. Récit d'une de leurs Ambaſſades au Roi de Laos.

„ LE Commis, Gerard *Van Wuſthof*, Chef de cette Ambaſſade, étant ar-
„ rivé dans les environs de la Capitale, quelques Officiers vinrent lui de-
„ mander communication particuliere de ſes Lettres de Créance, avant
„ qu'il lui fut permis de les remettre. Ces Lettres ayant été examinées &
„ trouvées en bonne forme, trois grandes Pirogues, montées chacune de
„ qua-

VAN DIEMEN. 1644.

„ quarante Rameurs, furent envoyées pour prendre l'Ambaſſadeur & ſon „ Cortége. On mit les Lettres dans la principale ſur un vaſe d'or, poſé „ ſous un dais magnifique. Les Hollandois ſe placèrent derriere. Un „ *Tevinia*, ou Viceroi particulier, étoit chargé de les conduire au Loge- „ ment que le Roi leur avoit fait préparer. Ils y furent complimentés par „ un autre Tevinia, au nom de ce Prince, qui leur fit offrir des rafraichiſ- „ ſemens & quelques préſens. On ne tarda pas de fixer le jour de l'Au- „ dience, à laquelle l'Ambaſſadeur fut introduit avec beaucoup de pompe. „ Un élephant portoit la Lettre du Gouverneur Général, ſur un *Doulang*, „ ou baſſin d'or. Cinq autres élephans étoient pour l'Ambaſſadeur & pour „ ſes gens. On paſſa devant le Palais du Roi, au milieu d'une double haye „ de Soldats, & l'on arriva enfin auprès d'une des Portes de la Ville, dont „ les murailles étoient de pierre rouge, aſſez hautes, & environnées d'un „ large foſſé ſans eau, mais tout rempli de broſſailles. Après avoir marché „ encore un quart de lieue, les Hollandois deſcendirent de leurs élephans, „ & entrèrent dans les tentes qu'on leur avoit fait dreſſer, en attendant „ les ordres du Roi. La plaine étoit couverte d'Officiers & de Soldats, „ qui montoient des élephans ou des chevaux, & qui campoient auſſi tous „ ſous la toile.

„ Au bout d'une heure, le Roi parut ſur un élephant, ſortant de la Vil- „ le, avec une Garde de trois cens Soldats, les uns armés de mouſquets & „ les autres de piques. Après eux venoit un train de pluſieurs élephans „ tous montés par des Officiers armés, & ſuivis d'une Troupe de Joueurs „ d'Inſtrumens & de quelques centaines de Soldats. Le Roi, que les Hol- „ landois ſaluèrent en paſſant devant leurs tentes, ne leur parut âgé que „ de vingt-deux ans. Peu de tems après, ſes femmes défilèrent auſſi ſur „ ſeize élephans. Dès que les deux Cortèges furent hors de la vue du „ Camp, chacun rentra dans ſa tente, où le Roi fit porter à dîner aux „ Hollandois.

„ A quatre heures après midi, l'Ambaſſadeur fut invité à l'Audience, „ & conduit à travers une grande place, dans une cour quarrée environ- „ née de murailles avec quantité d'embraſures. Au milieu ſe voyoit une „ grande pyramide, dont le haut étoit couvert de lames d'or du poids „ d'environ mille livres. Ce monument étoit regardé comme une Divini- „ té, & tous les Laos venoient lui rendre leurs adorations. Les préſens „ des Hollandois furent apportés & poſés à l'air, à quinze pas du Prince. „ On conduiſit enſuite l'Ambaſſadeur dans un grand Temple, où le Roi ſe „ trouvoit avec tous ſes Grands. C'eſt là qu'il lui fit la revérence ordinai- „ re, tenant un cierge de chaque main, & frappant trois fois la terre de „ ſon front. Après les Complimens uſités en pareille occaſion, le Roi lui „ fit préſent d'un baſſin d'or, & de quelques habits. Les perſonnes de ſa „ ſuite ne furent pas oubliées. On leur donna auſſi le divertiſſement d'un „ combat ſimulé, & d'une eſpèce de bal, qui fut terminé par un très beau „ feu d'artifice. Ils paſſèrent cette nuit là hors de la Ville, de même que „ le Roi, ce qui étoit ſans exemple, & le matin on les ramena dans leur „ Logement avec quatre élephans. Depuis ce jour, l'Ambaſſadeur fut en- „ core traité pluſieurs fois à la Cour, & on s'efforça de lui procurer tous

„ les

„ les amuſemens imaginables. Après s'être arrêté ici pendant deux mois, „ il en partit pour retourner à Camboya, où il n'arriva qu'au bout de „ quinze ſemaines, fort ſatisfait du ſuccès de ſa Commiſſion; mais la ré- „ volution de Camboya ne permit pas depuis d'en recueillir les fruits qu'on „ s'en étoit promis. Van Diemen. 1644.

„ Le Royaume de Laos produit une grande quantité de benjoin, dont „ l'eſpèce eſt la plus parfaite des Indes Orientales. On y tronve auſſi beau- „ coup d'or, du muſc, de la gomme-lacque, des cornes de rhinoceros, „ des dents d'élephans, des peaux de cerfs ou d'autres animaux, & de „ la ſoye". Productions du Pays.

Le Commerce, qu'on s'efforçoit d'établir dans ces trois petits Royaumes, étoit principalement lié avec celui du Japon, qu'on ſe propoſoit d'étendre avec des avantages conſidérables; mais on ſait dans quelles entraves il fut réduit en 1641, par l'ordre que les Hollandois reçurent de l'Empereur, de démolir la Loge de pierre, que le Préſident Caron avoit fait bâtir à Firando, & de ſe retirer à *Decima*, petite Iſle, qui fait partie de la Ville de *Nangaſacki*, où ils ſont dans une eſpèce de priſon, ſous la dépendance totale des Japonois. Les Portugais y avoient été relegués avant eux, & les Hollandois ne comptoient guères de leur ſucceder dans la même place. Entraves du Commerce Hollandois au Japon.

L'année ſuivante 1642, fut célèbre par le Voyage d'Abel Janſen *Tasman* aux Terres Auſtrales, où il découvrit une Côte inconnuë, à laquelle il donna le nom de *Nouvelle Zelande*, après avoir doublé la Pointe la plus méridionale de la Nouvelle Hollande, qui fut appellée la *Terre de Diemen*; deſorte qu'on ſe trompe en attribuant perſonnellement ſa découverte au Gouverneur Général de ce nom; & il eſt apparent que la promeſſe que faiſoit Thevenot dans la Préface de ſon Recueil, de publier enſuite le *Voyage de Diemen aux Terres Auſtrales*, ne regardoit que celui de Tasman, dont on trouva le Journal dans quelques Cahiers incomplets d'un cinquième Volume, que ce ſavant Collecteur préparoit lorſqu'il mourut. Cette Relation ayant été donnée dans le XVIme Volume de ce Recueil, on ſe diſpenſe d'en rapporter ici les circonſtances. Découverte de la Nouvelle Zelande & de la Terre de Diemen.

Erreur qui l'attribuë au Général de ce nom.

Un autre Voyage fameux, fait l'an 1643, c'eſt celui des Vaiſſeaux le *Caſtricum* & le *Breskens*, entrepris par le Sr. *de Vries*, pour la découverte de la Côte Orientale de Tartarie, de la Côte Occidentale de l'Amerique & des Iſles riches en Mines d'Or & d'Argent qu'on ſuppoſoit être ſituées à l'Orient du Japon. On renvoye auſſi le Lecteur à la Relation pluſieurs fois publiée de ce malheureux Voyage. Voyage fait à l'Eſt du Japon par ordre du Général.

La grande Egliſe de Batavia, & celle du Château, conſtruites ſous le Gouvernement de notre Général, ſont des Monumens dûs à ſa gloire. Ces deux Egliſes furent commencées en 1640, & chaque Perſonne au Service de la Compagnie fut obligée de contribuër un mois de ſes Gages dans cette dépenſe. Le Général legua à ſa mort quarante mille écus pour bâtir une nouvelle Egliſe. Deux Egliſes bâties de ſon tems à Batavia.

L'Ecole Latine, érigée en 1642, eſt encore une de ſes fondations. Ecole Latine.

Ce fut auſſi lui qui mit le premier la main au Recueil des *Statuts de Batavia*, tiré des Ordonnances & Réſolutions de la Régence; Ouvrage qui, continué & achevé par un de ſes Succeſſeurs, le Général Maatzuyker, ſert encore Code de Loix formé par ſes ſoins.

VAN DIEMEN. 1645.

encore de Code universel dans tous les Etablissemens Hollandois aux Indes Orientales.

Réglement pour les Ecclesiastiques.

ON lui doit de même un Réglement général, qui fut fait en 1643, pour les Ecclesiastiques, & qui contient près de cent Articles.

Van Diemen demande sa demission.

ACCABLÉ sous le poids de tant d'occupations, & sentant de jour en jour ses forces diminuër, à mesure qu'il avançoit en âge, le Général Van Diemen avoit sollicité sérieusement sa demission, sans recevoir d'abord que de nouvelles instances aussi pressantes de vouloir bien continuër ses services; mais, inflexible à cet égard, on se vit enfin obligé, à regret, de lui accorder sa demande. On exigea seulement, de lui, qu'avant son départ il fit choix d'un sujet qu'il croiroit le plus capable pour remplir provisionnellement sa Place, en attendant l'approbation de Mrs. les Directeurs; mais sa mort avoit devancé de quelque tems l'arrivée de cet Ordre.

Ses dernieres Dispositions.

DURANT sa maladie, qui ne fut pas longue, il fit assembler, devant son Lit, les Conseillers des Indes, & leur proposa, le 12 Avril 1645, le Sieur Corneille *Van der Lyn*, Directeur Général, pour son Successeur, sous le Titre de *Président du Conseil des Indes*, jusqu'à-ce qu'il fut ultérieurement disposé à cet égard par la Compagnie. Deux jours après, dans une autre Assemblée du Conseil, il recommanda son Epouse aux Membres, qui lui promirent de la laisser occuper les Appartemens du Gouvernement jusqu'à son départ pour l'Europe, ou jusqu'à-ce que Mrs. les Directeurs eussent nommé un autre Général à sa place. Il mourut le 19 du même mois, sans laisser d'Enfans, & fut inhumé le 21 dans l'Eglise Hollandoise, qu'il avoit fait construire.

Sa mort.

Récompense accordée à sa Veuve.

SA Veuve, nommée Anne *van Aalst*, partit encore la même année avec la Flotte commandée par l'Amiral Maximilien *le Maire* pour revenir en Hollande, où étant arrivée, les Directeurs, en considération des services signalés de son Epoux, & dans la vuë d'animer l'émulation parmi les Officiers de la Compagnie, lui accordèrent non-seulement une récompense de 20 mille florins, mais on laissa encore suivre, par pure libéralité, tous les effets & meubles qu'elle avoit amenés en quantité extraordinaire.

VALENTYN dit au commencement de la Vie du Gouverneur Van Diemen, que cette Dame se remaria ensuite à Mr. Gibert *Van der Holack*, Député aux Etats Généraux; & à la fin, il lui fait épouser Mr. *Constant*, qui avoit été Directeur en Perse, & avec lequel elle étoit revenuë des Indes, sans expliquer mieux si ce fut en secondes ou en troisièmes Noces.

Digitized by Google

X. Corneille Van der Lyn, Gouverneur Général, natif d'Alkmaar, Ville de la Hollande Septentrionale, arriva à Batavia en 1627, à bord du Vaiſſeau la *Nouvelle Hoorn*, en qualité d'Aſſiſtant, & parvint ſucceſſivement aux Emplois de Sous-Commis, de Premier-Commis, de Teneur de Livres général, & enfin de Conſeiller extraordinaire des Indes. Depuis deux ans il étoit entré dans le Conſeil ſupérieur, lorſqu'en 1640, le Directeur Général Lucaszoon étant mort, il fut établi à ſa Place.

Vie de Corneille van der Lyn, X. Gouverneur Général des Indes.

1645-50.

Ses premiers Emplois.

On a vû de quelle façon ſon Prédéceſſeur le propoſa pour remplir le Poſte de Gouverneur Général, ſans en prendre néanmoins le titre, mais ſimplement ſous celui de Préſident du Conſeil des Indes, quoique ce fût contre les Inſtructions éventuelles de la Compagnie. Auſſi l'Aſſemblée des Dix-ſept, dans ſon Reſcrit du 10 Octobre 1646, trouvant ce réſultat un peu extraordinaire, ordonna aux Conſeillers des Indes „ de déferer à leur „ Préſident la qualité de Gouverneur Général, & de l'autoriſer proviſion- „ nellement à cet effet, juſqu'à-ce qu'il en pût être autrement diſpoſé".

De quelle façon il parvient au Généralat des Indes.

Son Adminiſtration n'a été marquée d'aucun événement conſidérable. Le ſeul qui mérite quelque attention, c'eſt l'Alliance qu'il conclut cette année avec *Souſouhounan Ingalaga*, Empereur de Java, qui venoit de ſucceder à ſon Père, contre lequel les Hollandois avoient ſoutenu ces deux Sièges, ſi célèbres dans l'Hiſtoire. Le jeune Prince, plus heureux en Guerre, & d'une valeur diſtinguée, ſe rendit Maître des Etats de *Damak*, de *Pajang*, de *Japan*, de *Panaraga*, de *Cadiri*, de *Touban*, de *Laſſem*, & de *Balamboang*, & mit ſous le joug tous ces Rois de Java, auparavant ſi fameux. Celui de *Cheribon*, dont il avoit épouſé la Fille, lui ayant cedé le Pays qu'il poſſédoit le long du Rivage entre cette Place & *Samarang*, ſa domination s'étendoit ainſi ſur toutes les Côtes de l'Iſle à l'Orient de Batavia.

Alliance avec l'Empereur de Java.

VAN DER LYN. 1645-50.

Ambaſſade qu'on fait à ce Prince.

UNE des premieres choſes que fit ce Prince, après ſon avenement au Trône de ſon Père, fut de rechercher l'amitié des Hollandois, offrant de faire la Paix avec eux, pourvu qu'ils rompiſſent celle qu'ils avoient concluë tout récemment avec le Roi de Bantam; ſurquoi le Conſeil de Batavia envoya deux Ambaſſadeurs à l'Empereur, & retint en attendant les ſiens en ôtage. Les premiers, qui étoient le Receveur *Wonderer*, & Jean *Barentzoon*, partirent, le 8 d'Avril, à bord d'un Yacht pour ſe rendre à Japara, & de-là, par Terre, à *Mataram*, où ils arrivèrent le 26 du même mois. Ils furent reçus par quatre des premiers Conſeillers de l'Empereur, & conduits au Palais, qui n'étoit encore bâti que de bambou, & garni de nattes, ſur leſquelles on les pria de s'aſſeoir pour quelques momens; mais il ſe paſſa bien quatre heures avant qu'on leur apportât le betel & le tabac; après quoi on leur préſenta du thé dans des taſſes. Un de ceux qui les ſervoient ne put s'empêcher de dire que c'étoit un triſte régal pour des gens de bon appetit. Quelques femmes vinrent enſuite trois à trois en rang, ayant chacune un plat de porcelaine ſur la tête, avec des fruits du Pays & divers ouvrages de leurs mains. Dès qu'elles eurent mis bas leurs plats, les unes prirent place auprès des Ambaſſadeurs, tandis que d'autres, pour leur procurer du divertiſſement, exercèrent leur talent pour le chant & pour la danſe.

Audience qu'il accorde.

L'EMPEREUR parut ſur le midi, vêtu d'une robbe d'écarlate, avec une longue pipe à la bouche, & accompagné de quatre de ſes principaux Miniſtres. Son Chancelier ſuivoit, tenant un Livre de feuilles de Palmier, avec une plume, qui paroiſſoit être de fer, pour écrire ſur ces feuilles. Le Prince s'étant aſſis ſur une natte qu'on avoit étendu exprès, ſes grands Officiers ſe jettèrent à genoux devant lui, avec un grand nombre d'autres Javanois de ſa ſuite. L'Empereur leur ordonna de complimenter les Ambaſſadeurs en ſon nom, ce qu'ils firent; & au bout de quelques momens, il ſortit de l'appartement, en faiſant dire aux premiers qu'ils pouvoient aller au Marché, où ils trouveroient un Logement préparé, & que quand ils ſe ſeroient repoſés une couple de jours, il traiteroit de la Paix avec eux.

Conditions du Traité de Paix.

ELLE fut concluë le 1er. de May, ſans la condition de la rupture avec le Roi de Bantam, dont l'Empereur ne ſe déſiſta que lorſque les Ambaſſadeurs eurent déclaré nettement, qu'ils ne pouvoient point l'admettre. Ceux-ci étant partis le 3, arrivèrent le 9 à Batavia; mais il ſurvint des difficultés qui retardèrent la redaction du Traité juſqu'au 24 Septembre, jour auquel il fut ſigné à Batavia, avec les nouveaux Ambaſſadeurs que l'Empereur y avoit envoyés, & qui propoſèrent ces ſix conditions.

EN premier lieu, qu'on donneroit au Souſouhounan Mataram une ſpécification des étoffes & autres raretés, qui arrivoient chaque année de l'Etranger à Batavia, & qu'on feroit en même tems une Ambaſſade à S. M.

EN ſecond lieu, que ſi S. M. vouloit envoyer quelques Perſonnes, ſoit Prêtres, ou autres, dans des Pays lointains, les Hollandois ſeroient tenus de les y tranſporter à bord de leurs Vaiſſeaux.

EN troiſième lieu, que tous les Javanois, Sujets du Mataram, qui étoient Priſonniers à Batavia, ſeroient remis en liberté.

EN quatrième lieu, qu'on extraderoit, de part & d'autre, tous les Debiteurs ou Malfaiteurs fugitifs, ſans exception, ſur la premiére requiſition qui en ſeroit faite.

EN

En cinquième lieu, qu'au cas que l'Empereur vint à faire la Guerre à quelqu'un de ſes Ennemis, on ſeroit obligé de l'aſſiſter, comme S. M. promettoit auſſi de ſon côté de le faire. VAN DER LYN. 1645-50.

Et en ſixième lieu, qu'on accorderoit aux Négocians Sujets de l'Empereur la liberté de ſe rendre par tout où ils voudroient avec leurs marchandiſes, & que les Malais qui frequentoient les Etats de S. M. jouiroient du même privilege.

Ces Conditions examinées & peſées murement, on trouva bon d'accepter les quatre premières ſans reſtriction, de même que la cinquième, mais avec la clauſe qu'on ne ſeroit tenu de s'aſſiſter mutuellement que contre les Ennemis déclarés de part & d'autre. On accorda encore le ſixième & dernier Article, ſous la reſerve néanmoins, que les Sujets de l'Empereur ne navigueroient point aux Iſles d'Amboine, de Banda & de Ternate, & qu'ils n'iroient pas à Malaca, ni ne paſſeroient devant cette Ville, qu'avec Paſſeport Hollandois, qu'ils ſeroient obligés de venir prendre à Batavia. Les Ambaſſadeurs Javanois ayant accepté ces reſtrictions, le Traité fut conclu dans les formes. Les troubles domeſtiques qui occupèrent depuis l'Empereur, & les ſcènes tragiques dont ſes Etats furent le Théâtre, ſervirent de Garans de la Paix que les Hollandois avoient concluë avec ce Prince.

Celui de Ceylon n'étoit pas ſi tranquille. Maatzuyker, après avoir conclu le Traité qui régloit entr'autres les différends ſur les limites entre les Portugais & les Hollandois dans cette Iſle, y avoit ſuccedé, le 30 Avril 1646, au Sieur Jean Thyſſen *Payart*, en qualité de troiſième Gouverneur de Punto-Gale. On étoit alors en Guerre ouverte avec Raja Singa, qui fit aſſaſſiner, le 19 May de la même année, le Commandeur Adrien *Van der Stel*, dont il envoya la tête, envelopée dans un mouchoir de ſoye, à la Forteresſe des Hollandois, & emmena Priſonniers à Candy 688 hommes de leur Nation. Quelque tems auparavant, Nicolas *Overſchie*, Chef de Negombo, avoit fait ſaiſir, hors des limites de la Compagnie, les Eléphans privés de l'Empereur, qui en fut ſi outré, qu'ayant raſſemblé ſes principales forces, il obligea les Hollandois de ſe rendre à diſcretion. Demêlés avec l'Empereur de Ceylon.

Pour remédier à tout, Maatzuyker écrivit à l'Empereur, que Payart & Overſchie avoient agi ſans ordre, & que c'étoit la raiſon pour laquelle ils étoient rappellés. Il lui notifioit en même tems ſa nomination au Poſte du premier, & offroit de lui reſtituer les quatre Elephans qu'on lui avoit enlevés, dès que S. M. voudroit bien recevoir la Lettre & les Préſens du Gouvernement de Batavia. Dans une ſeconde Lettre Maatzuyker donnoit à l'Empereur les plus fortes aſſurances que jamais l'intention des Hollandois n'avoit été de s'emparer de ſes Etats, mais de les protéger contre les Portugais, & d'en faire joüir les fruits à S. M. pour le payement de leurs fraix de Guerre; que ſi S. M. pouvoit ſe deffendre elle-même on étoit prêt à s'en deſiſter; qu'on ne lui demandoit autre choſe que d'obtenir, à un prix raiſonnable, les productions de ſes Etats, ſuivant la Convention faite avec l'Amiral Weſterwoldt, & que ſi S. M. vouloit bien deſigner une Place pour l'aſſemblée des Commiſſaires reſpectifs, on travailleroit immediatement à terminer les différends de part & d'autre. Efforts du Gouverneur Maatzuyker pour les appaiſer.

VAN DER LYN. 1645-50.

MAIS Raja Singa n'en continuoit pas moins les hoſtilités, & il exerça encore long-tems la patience du Gouverneur Hollandois, qui lui écrivoit Lettres ſur Lettres, ſans ſe rebuter de ne point recevoir de réponſe, ni de ſatisfaction à ſes juſtes demandes. Cette conduite moderée, qui étoit toûjours accompagnée d'une infinité de complaiſances & d'attentions pour tout ce qui pouvoit flatter le goût de ce Prince farouche, triompha enfin de ſon opiniâtre roideur, au point que la Paix fut ſignée en 1649, & quoiqu'il y eut bien encore quelques petits demêlés de tems à autre, on ne laiſſa pas que de reſter aſſez tranquille dans la poſſeſſion des avantages qu'on s'étoit procurés. L'année ſuivante 1650, Maatzuyker fut relevé par Jacques de *Kittenſteyn*, ſous le Titre de Préſident, à qui il laiſſa une Inſtruction, qui répand beaucoup de jour ſur les affaires de Ceylon, mais qui eſt d'une trop grande étenduë pour pouvoir trouver ici place.

Il parvient à diſpoſer l'Empereur à la Paix.

Elle ſe conclut en 1649.

Maatzuyker eſt rappellé de ce Poſte.

CONTINUONS ici en peu de mots l'Hiſtoire des principaux événemens des Moluques. La mort du Capitaine *Hitou*, & la Conquête de la partie de l'Iſle d'Amboine qui porte ce nom, donnerent lieu, au Gouverneur *Demmer*, d'en abolir la Régence Nationale, conſiſtant en quatre Chefs, outre le Capitaine, & de déclarer la Compagnie Souveraine du même Pays. Le coup étoit hardi, & il ne faloit pas moins de fermeté pour le ſoutenir contre le mécontentement général des fiers Habitans de Hitou. *Touloucabeſi*, un des Prétendans à la Dignité de Capitaine, ne pouvant digerer un changement qui fruſtroit tout à coup ſes eſpérances, leva de nouveau l'étendart de la revolte, & ayant formé un Parti conſidérable de ceux de ſes Compatriotes qui voulurent ſuivre ſa fortune, il eut l'audace de faire ſavoir au Gouverneur Hollandois que ſa Loi & ſa Religion l'obligeoient à cette démarche.

Affaires des Moluques.

Abolition de la Régence Nationale de Hitou.

Nouveaux Troubles.

PEU de tems après la Flotte des Coracores eut ordre de s'aſſembler, & dans l'Expédition qu'elle fit le long des Côtes d'Amboine & de Ceram, les Troupes détruiſirent un grand nombre d'Habitations ſur les Montagnes, & obligèrent les Inſulaires de venir s'établir près du Rivage. Le Gouverneur, qui pénetra dans des endroits qu'on avoit toûjours crus inacceſſibles aux Européens, en fit plus en un mois que tous ſes Prédeceſſeurs n'avoient fait avant lui, pour reprimer les Rebelles juſques dans leur azyles impraticables.

Heureuſe Expédition contre les Rebelles.

MAIS il ne ſe crut pas aſſez en force cette fois, pour aller attaquer les Fugitifs qui avoient accompagné Touloucabeſi à *Capaba*, d'où le Gouverneur comptoit d'ailleurs qu'ils ſeroient bientôt obligés de deſcendre, faute de ſubſiſtances. Cependant il ſe trompoit, & l'on eut à ſe repentir depuis, de ne point leur avoir voulu accorder la grace qu'ils avoient vainement ſollicitée. Le Gouverneur prétendoit qu'ils ſe rendiſſent à diſcretion. Il entreprit, à l'occaſion d'une autre Expédition, de les forcer juſques dans leur retraite; mais il y trouva des difficultés inſurmontables. Une ſeconde tentative ne lui réüſſit pas mieux.

Touloucabeſi reſte à reduire.

Diverſes attaques inutiles.

EN attendant on avoit remporté d'autres avantages. Le Capitaine *Verbeiden* s'etoit ſaiſi de deux des Chefs des Rebelles, qui furent exécutés à Amboine. Quelques mois après on en condamna encore cinq à être décapités. *Patiwani*, leur principal Heros, & qui s'étoit rendu redoutable aux

aux Hollandois, fut tué dans une rencontre qu'il eut avec un Enſeigne nommé *Swagers*, qui y perdit auſſi la vie. Enfin l'on brûla quelques Habitations ſur la Côte Méridionale de Ceram, d'où Tonloucabeſi tiroit ſes ſubſiſtances. VAN DER LYN. 1645-50.

On réſolut de l'attaqner une troiſième fois. Ponr cet effet le Gouverneur partit le 10 Avril 1645, avec ſept Vaiſſeaux & quinze Coracores, cinq Compagnies de Soldats, 150 Matelots & 140 hommes deſtinés à porter les proviſions. Une Hauteur, qu'on croyoit dominer Capaha, & qui n'avoit pû être emportée auparavant, le fut cette fois; mais comme on ne trouva pas ce poſte auſſi avantageux qu'on ſe l'étoit promis, on retourna à bord, & le Gouverneur ne voyant aucune apparence de ſe rendre maître de Capaha, à moins que de ſacrifier beaucoup de monde, il ſe contenta de laiſſer quelques Vaiſſeaux & Coracores pour en faire le blocus.

Les Orancayes de Hitou, que Demmer avoit menacés, parce qn'il les ſoupçonnoit de fournir ſous main des ſecours à l'Ennemi, firent ſemblant d'employer leurs offices à gagner Touloucabeſi, qui de ſon côté témoigna être diſpoſé à la paix, dont il demandoit ſeulement de ſavoir les conditions.

Ses Députés parurent deux ou trois fois au Château ſans rien faire. On exigeoit qu'il y vint lui même; & c'eſt ce qu'il auroit enfin accepté, ſi l'Orancaye *Buros* ne l'en eut detourné, en l'animant avec les autres à continuër la Guerre.

Ce dernier, qui venoit de rejoindre les Rebelles après avoir obtenu ſa grace, tomba bientôt entre les mains des Hollandois, & le 4 de Septembre il paya de ſa tête cette perfidie. Avant ſa mort il avoua que toutes les négociations précedentes des Orancayes n'avoient eu pour but que de gagner du tems, & que loin de ſonger à la Paix, ils avoient même établi, avec un nouveau Capitaine Hitou, quatre nouveaux Chefs, dont Touloncabeſi ne faiſoit point nombre, quoiqu'il ſe trouvât à la tête des Rebelles déclarés. On tint cet aveu ſecret pour empêcher les autres Orancayes de prendre la fuite vers eux.

Au mois d'Octobre ſuivant la Flotte des Coracores, qui, dans ces tems de troubles, faiſoit déja denx fois par an ſa tournée, reparut devant Capaha; & le Gouverneur Demmer, chagrin que cette Guerre durât ſi long-tems, reprocha vivement aux Orancayes de Hitou d'en être la cauſe, par les ſecours qu'ils fourniſſoient ſous main aux Rebelles, & leur déclara en même tems qu'ils ne devoient pas ſe flatter de voir jamais rétablir leur Régence Nationale. Ces Orancayes, pour ſe juſtifier, offrirent de ſe tranſporter avec leurs Familles au Château, plutôt que de reſter expoſés à de pareils ſoupçons qu'ils ne méritoient pas. Mais le Gouverneur leur répondit nettement qu'il avoit déja aſſez de Scélerats au Château, & qu'ils feroient beaucoup mieux de ſe rendre à Capaha, où il pourroit les attaquer comme ſes Ennemis déclarés, puiſqu'ils feignoient ſeulement d'être ſes amis.

En attendant il laiſſa dix Coracores ſur leur Rivage, ponr leur interdire la pêche, & paſſa avec dix-hnit autres à Cambello, d'où étant de retour le dernier jour de ce mois ſur la Côte de Hitou, il demanda aux Orancayes,

VAN DER LYN. 1645-50.

cayes, ce qu'ils avoient avancé aupres de ceux de Capaha, pendant ſon abſence. La réponſe ambiguë qu'il en reçut, lui fit bien redoubler ſes menaces; mais il ne jugea pas à propos de rien entreprendre contre Capaha, d'où après le depart de la Flotte les Rebelles eûrent la liberté de ſe pourvoir de vivres le long de cette Côte. On apprit auſſi qu'ils avoient envoyé de nouveau des Députés aux Rois de Maçaſſar, d'Achin & de Tidor, pour en ſolliciter des ſecours, ſans trop d'eſpérance de les obtenir. Bientôt les Rebelles de Capaha, devenant de jour en jour plus hardis & plus opiniâtres, mirent trois Coracores en Mer avec leſquelles ils exerceoient la pyraterie. On en envoya là-deſſus ſix du Château pour couvrir ce Rivage. *Soumayl*, Lieutenant de Touloucabeſi, qui s'étoit rendu à bord d'une Pirogue à *Caybobo* pour en rapporter des vivres, fut atteint par un Bâtiment de Madjira & tué avec ſes gens. Tout commençoit à manquer aux Rebelles, dont les femmes & les enfans venoient journellement ſe rendre aux Hollandois, & il règnoit d'ailleurs de grandes diſſenſions parmi eux.

Entrepriſe hardie du Capitaine Verheiden.

LE Capitaine Verheiden, très bon Officier, mais qui s'étoit attiré la diſgrace du Gouverneur, ayant été envoyé devant Capaha, comme en un exil, pour punition de ſa faute, entreprit courageuſement de la reparer, en ſe rendant maître de ce Poſte imprenable. Le 24 Juillet 1646, il partit, avec Gibert *van Mourlag* ſon Lieutenant, & un Détachement de 187 hommes, Soldats, Matelots & Indiens, diviſés en quatre Troupes. L'Enſeigne *Willemszoon* marchoit le premier à la tête de 26 hommes. Van Mourlag ſuivoit avec 40 Soldats & Matelots. Après lui Verheiden conduiſoit le Corps de Bataille, conſiſtant en 23 Soldats & 44 Matelots, ſous les Ordres des Pilotes *Liman* & *Iſewyn*; & l'Arriere Garde de 25 Soldats & de 20 Indiens étoit menée par le Sergent *Janszoon*.

DANS cet ordre ils ſortirent de leur Fort la nuit, par un beau clair de Lune, & gravirent avec beaucoup de peine la Montagne de Capaha, dont le chemin étoit embarraſſé en divers endroits par des abbatis de gros Arbres, ſur leſquels il fallut grimper, ce qui fut cauſe que la plupart ſe trouvèrent ſeparés, & qu'il n'y eut qu'environ la moitié de cette Troupe, qui put gagner le ſommet de la Montagne.

Il s'empare du Poſte imprenable des Rebelles.

VERHEIDEN, réſolu néanmoins d'exécuter ſon deſſein à tout prix, exhorta ſes Soldats à s'armer de courage, & fit paſſer premièrement l'Avant-Garde, qui arriva à la pointe du jour au ſommet, où l'on ne trouva point de Sentinelles.

MAIS on eut à ſuivre un Défilé, où il ne pouvoit marcher qu'un homme de front. L'Enſeigne ſe mit à la tête de la file, & l'on s'avança de cette façon juſqu'aux Habitations. Une vieille femme dont ils furent d'abord apperçus, & qui avoit commencé à donner l'allarme en criant, *Hollanda*, *Hollanda*, fut tuée immediatement d'un coup de fuſil; & continuant de faire feu dans les Habitations, les Ennemis encore entre les bras du ſommeil, ſe reveillèrent en ſurſaut, & ne ſongèrent plus qu'à enfiler les portes & les trous de leurs Cabanes, pour ſe ſauver. Quelques-uns ſe précipitèrent du haut des rochers embas, & ceux qui n'y trouvèrent pas une mort ſubite, pouſſoient des cris affreux dans ſon attente. On ne fit qu'un petit nombre de Priſonniers, & parmi eux deux frères & un fils de

de Touloucabesi, qui ne dut lui-même son salut qu'à une de ses femmes, laquelle voyant qu'on alloit le saisir, se jetta entre deux, & fut tuée d'un coup de fusil, tandis qu'il prit la fuite. On fit un butin considérable dans les Maisons, où il y avoit encore une bonne provision d'Armes & de Munitions de Guerre, mais presque point de Vivres. Vander Lyn. 1645-50.

Cette action avoit étrangement surpris tous les Habitans, qui s'étoient souvent moqués des Hollandois, en leur disant qu'aucun d'eux ne pourroit jamais parvenir à Capaha, à moins qu'il ne lui crut des ailes. Cependant ils y étoient montés sans ce secours; mais de quelle façon, c'est ce que ces Indiens ne comprenoient pas. En attendant toutes leurs espérances se trouvoient par là évanouïes.

Mourlag se rendit encore le même jour, par terre, au Château, pour donner part de cette bonne nouvelle au Gouverneur, qui se transporta le lendemain à Capaha avec une suite nombreuse.

Les deux frères de Touloucabesi, interrogés en sa présence, avouèrent naïvement qu'ils n'avoient entrepris cette Guerre qu'à l'instigation des Orancayes qui étoient restés dans le plat Pays, & que tous les Chefs de la Côte de Hitou, à l'exception de ceux de deux Habitations, leur avoient promis par serment de ne jamais les abandonner, mais de les assister de toutes leurs forces, comme ils l'avoient fait aussi de tems à autre, jusqu'à ce que la Pêche leur eut été interdite. Les Macassarois leur avoient d'abord vendu de la poudre; mais depuis ils s'en étoient pourvûs eux-mêmes. Touloucabesi entendoit parfaitement sa préparation & ils trouvoient, sur la Montagne, du salpêtre & du souffre en abondance. Aveu des Prisonniers.

Les Orancayes de *Leytimor*, que le Gouverneur avoit amenés, détruisirent entierement ce nid de Rebelles. On trouva sur le Rivage, en retournant au Château, environ deux cens quatre-vingt Fugitifs de Capaha, avec quelques femmes des principaux Chefs, & entr'autres une de Touloucabesi, tous extenués par la faim, & qui furent reçus en grace.

Après avoir de nouveau reprimandé vivement les Orancayes de Hitou, Demmer les exhorta à ne point recéler les Coupables s'ils ne vouloient pas être traités eux-mêmes comme des Rebelles. La crainte leur fit promettre tout, & bientôt ils en amenèrent deux, *Pati Touban* & *Wangsa*; Trois autres rodèrent encore quelques mois dans le Bois de *Ceyt*, & passèrent à Kelang, d'où deux, *Telissema* & *Ridjali*, se retirèrent successivement à Bouro & à Macassar. Le Prince *Pantigaloon* les y prit sous sa protection, & engagea le dernier à écrire l'Histoire du Pays de Hitou, dont Valentyn a tiré de grands secours pour la sienne. *Bakar* resta caché à Kelang jusqu'au mois de Janvier de l'année suivante 1647, que le Gouverneur d'Amboine lui envoya ses Lettres de grace.

Touloucabesi, las d'errer de côté & d'autre, se rendit enfin, sur tout lors qu'il apprit que plusieurs Orancayes de Hitou étoient detenus en prison pour l'amour de lui & de Ridjali, & vint, le 19 Août 1648, au Château, accompagné des Orancayes qu'il avoit demandés. Sa confession fut la même que celle de ses frères. Il rejettoit toute la faute sur ceux qu'on avoit exécutés, & même sur Madjira, Stadhouder du Roi de Ternate. Touloucabesi se rend à discretion.

VAN DER LYN. 1645-50. Il offrit d'embraſſer le Chriſtianiſme pour ſauver ſa vie; mais s'étant rendu indigne de cette grace, il eut la tête tranchée le 3 de Septembre. Immediatement après ſa mort, Demmer envoya onze Orancayes de Hitou à Batavia pour y reſter priſonniers, & le Gouverneur fit en même tems desarmer tous les Habitans de cette Côte.

Il eſt decapité.

Le Stadhouder Madjira, qui devoit ſon élevation à la faveur des Hollandois, ayant été appellé à Ternate, en étoit revenu deux ans auparavant, dans des ſentimens peu conformes à ceux qu'on étoit en droit d'attendre de ſa reconnoiſſance. Il protegeoit ſous main les Rebelles, les empêchoit de ſe ſoumettre, & paroiſſoit n'agir en celà que par les ordres du Roi de Ternate; mais ce Prince, mécontent de lui à ſon tour, le dépouilla de ſa principale autorité, & en revêtit le Sr. de *Vlaming* nouveau Gouverneur d'Amboine.

Revolution de Ternate.

Le Roi Hhamſa, le plus fourbe des hommes, mourut peu de tems après, & eut pour Succeſſeur *Mandarsjah*, fils du Roi Modafar, Prince doué d'excellentes qualités, & d'un caractère fort pacifique. En vain Madjira & ſes Adhérens tâchèrent-ils de l'indiſpoſer par toutes ſortes de fauſſes inſinuations contre les Hollandois. Ceux-ci ſe juſtifièrent ſi bien, que le Gouverneur d'Amboine obtint la confirmation des pouvoirs qui avoient été accordés à ſes Prédeceſſeurs. Le nouveau Roi fit payer, de ſes revenus, douze mille écus que le feu Roi étoit reſté redevable à la Compagnie, à qui il ceda de plus toutes les Habitations de ſes Domaines de Ceram, ſoit Chrêtiennes ou Payennes, & ordonna qu'on lui renvoyât d'abord tous les Mahometans Sujets de Ternate, à l'exception de ſon Stadhouder. Ce Prince, en donnant ainſi ſa confiance aux Hollandois, ne pouvoit manquer de s'attirer la haine des Grands de ſon Royaume. Auſſi le depoſèrent-ils, le 31 Juillet 1650, & ils élurent à ſa place l'imbecile *Manilha*, ſon Frère cadet. Mandarsjah n'eut d'autre parti à prendre que de ſe jetter entre les bras de ſes Amis, en ſe ſauvant avec ſa famille & ſes treſors qu'il put faire emporter, dans le Fort d'Orange à Ternate. *Van den Bogaarde*, qui en étoit Gouverneur, ſe hâta d'en avertir celui d'Amboine.

La nouvelle de ce fatal événement y cauſa une conſternation d'autant plus grande, que Vlaming en étoit parti depuis peu pour Batavia, & qu'on n'avoit pas des Troupes de reſte à envoyer au ſecours de Ternate. Cependant le Commandant *Cos*, pour prévenir le mauvais effet qu'une telle revolution pouvoit produire auprès des Peuples d'Amboine & de Ceram, en fit donner part au Stadhouder Ternatois, en l'exhortant à reſter fidéle à ſon legitime Maître, dont la Compagnie ne manqueroit pas d'épouſer efficacement la deffenſe contre un tas de Mutins qu'il ſeroit facile de reduire. Madjira feignit d'ignorer le tout, & promit de remplir exactement ſon devoir; mais auſſi éloigné d'un parti que de l'autre, il ne ſongea, dès ce moment, qu'à profiter de l'occaſion pour ſe faire Roi des Pays dont il n'avoit que l'adminiſtration; & ce deſſein ne tarda pas de produire de nouveaux troubles. On verra, ſous le Gouvernement ſuivant, quelles meſures l'on prit à Batavia, pour arrêter les funeſtes progrès de cette revolution de Ternate.

Il

Il ne nous reſte qu'à remarquer, que ſelon Valentyn, le Général Van der Lyn, après avoir gouverné cinq ans & huit mois, ſe demit de ſa Charge, le 7 Octobre 1650, fort mécontent de ce que Meſſieurs les Dix-ſept avoient rappellé ſon Ami, le Sr. François Caron, Premier Conſeiller & Directeur Général, qu'il voulut accompagner pour l'aider à défendre ſa cauſe; Mais nous ſommes informés de ſource que ſa reſignation ne fut point volontaire, & que l'ordre lui avoit été envoyé de revenir avec ſa Famille par les premiers Vaiſſeaux, après qu'il auroit remis les rênes du Gouvernement entre les mains du Sr. Charles *Reynierszoon*.

Van der Lyn. 1645-50. Reſignation du Général Van der Lyn.

On ne nous explique pas ce qui lui attira cette disgrace. Tout ce que nous en ſavons c'eſt que la Compagnie étoit peu ſatisfaite de ſon adminiſtration. Etant parti de Batavia le 20 Janvier 1651, à bord du Vaiſſeau la *Princeſſe Royale*, & de retour en Hollande, il y eut quantité de conférences tant avec lui qu'avec le Sr. Caron (*a*), avant que le premier put obtenir ſa demiſſion dans les formes. A la fin pourtant elle lui fut accordée, & on lui bonifia auſſi les Arrérages de ſes Appointemens; mais la Compagnie, *pour des raiſons*, lui refuſa le préſent ordinaire, dont ſes Prédeceſſeurs avoient été gratifiés.

Mécontentement qu'il donne à la Compagnie.

Son retour en Hollande.

Valentyn ajoute que Van der Lyn occupa depuis le Poſte de Bourguemaitre dans ſa Ville pendant pluſieurs années; mais il ignore le tems de ſa mort. Son Epouſe, qu'il avoit ramenée des Indes, ſe nommoit *Livina Poleth*. Il ne nous paroit pas qu'il en ait eu des Enfans.

(*a*) Ceſt ce même Caron, qui paſſa enſuite au ſervice de la Compagnie des Indes de France.

Vie de Charles Reynierſz. XI. Gouverneur Général des Indes.

1650-3.

XI. CHARLES REYNIERSZOON, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit natif d'Amſterdam, mais on ignore les premières circonſtances de ſa Vie, juſqu'environ l'an 1634, qu'il occupoit le Poſte de Gouverneur de la Côte de Coromandel. En 1639, il fut élevé au rang de Conſeiller ordinaire des Indes, & nos Mémoires manuſcrits portent qu'il arriva, en 1645, à Batavia, revêtu de la même qualité, à bord du Vaiſſeau *la Salamandre*, ce qui peut faire préſumer qu'il étoit entre-tems retourné en Europe. On le trouve enſuite comme Préſident des Echevins juſqu'au 29 May 1650, année où il fut élevé au Gouvernement Général des Indes, par préference au Sr. Jean Maatzuyker, quoique plus ancien Conſeiller, à cauſe que celui-ci avoit profeſſé autrefois la Religion Catholique Romaine.

Ses premiers Emplois.

Envoi d'une Flotte à Ternate.

LA nouvelle de la revolution de Ternate étant parvenuë à Batavia preſque dans le même tems, on s'empreſſa d'y envoyer une puiſſante Flotte, dont le Commandement fut donné au Sr. de Vlaming, qui étoit revenu depuis peu d'Amboine. Il mit à la voile le 23 Decembre, & mouilla à Bouton au commencement de l'année ſuivante. Il y vit encore le Roi de cette Iſle, à qui il avoit fait déja une viſite à ſon premier paſſage, pour le remercier des faveurs qu'il avoit accordées aux Equipages de cinq Vaiſſeaux Hollandois, peris ſur le Banc de *Sangori*, au mois de Mars 1650. Si ce Prince eut ſuivi l'avis des Grands de ſa Cour, tous ces Infortunés auroient été cruellement maſſacrés. Mais Vlaming, en garde contre le caractère perfide des Maures, ne ſe détermina cependant à ſe rendre dans ſa réſidence, que ſous une Eſcorte de cinq cens Soldats, & d'un grand nombre de Matelots. Les vents & les courans contre leſquels l'Amiral eut à lutter dans le Détroit de Bouton, retardérent beaucoup ſon Voyage. Enfin il parut devant l'Iſle de Machian après trois mois d'une Navigation des plus penibles. Il y apprit que les Revoltés ne ſe croyant pas aſſez en

force

force à Ternate, étoient paſſés ſur la Côte de Gilolo, où il réſolut de les aller attaquer tout de ſuite avec la Flotte; mais le bruit de ſon arrivée avoit déja porté l'imbecille Manilha & la plûpart de ſes Adhérens, à ſe reconcilier avec Mandersjah, par l'entremiſe du Prince *Calamatta* ſon autre Frère. Il n'y eut que l'Amiral de Ternate, nommé *Kaitsjili Saydi*, Prince du Sang Royal, qui refuſât de ſe ſoumettre. Vlaming, le trouvant retranché juſqu'aux dents, jugea à propos de revenir devant Machian, dans le deſſein de châtier les Habitans de cette Iſle, qui favoriſoient les Rebelles. On parvint à les faire deſcendre de leurs Montagnes, & Vlaming fut forcé de les recevoir en grace, contre ſon intention, par un événement inopiné, qui le jettoit dans un embarras inexprimable.

Reynierſz. 1650-3.

Manilha ſe reconcilie avec le Roi ſon Frère.

Saydi Amiral de Ternate refuſe de ſe ſoumettre.

C'étoit la revolte de Madjira, dont on venoit d'apprendre la nouvelle d'Amboine. *Amblau*, *Manipa*, *Leſſidi*, & divers autres Lieux de ce Gouvernement avoient été pillés, & cent quatre-vingts Hollandois miſerablement aſſaſſinés par les Inſulaires. Le Commis Barent *Zeeuw*, Chef du Comptoir de Louhou, tout aveugle qu'il fût, découvrit aſſez à tems les mauvais deſſeins du Stadhouder Ternatois; mais celui-ci avoit tellement faſciné les yeux du Sr. Cos, Commandant d'Amboine, que d'autres avertiſſemens qu'on voulut lui donner, furent également mépriſés. Madjira avoit pris la fuite; mais on s'étoit ſaiſi de Jean *Pays*, Chef de *Hative*, un de ſes Complices. Ils avoient formé le projet de ſe faire Rois, le premier des Maures & le ſecond des Chrêtiens.

Revolte de Madjira.

Jean Pays un des Complices eſt arrêté.

Vlaming renvoya d'abord le Bâtiment qui lui avoit apporté ces triſtes nouvelles, & il le ſuivit lui-même avec une ſeule Flutte. Le 24 Avril ayant mouillé devant Cambello, il fit venir à ſon bord le Commandant Cos, le Capitaine Verheiden, & le Capitaine Lieutenant *Danen*, pour ſe concerter avec eux ſur les moyens d'arrêter promptement les progrès de la revolte. Un de ſes premiers actes de vigueur fut de faire décapiter *Lecatoulin*, Orancaye d'*Ouriën*, l'un des Traitres, & il laiſſa à Cambello un Officier avec quarante-cinq Soldats, pour garder ce Poſte; après quoi s'étant rendu à Amboine, il fit renouveller, aux Orancayes de Hitou & d'*Ibamabou*, le ſerment de fidélité à la Compagnie.

Retour de Vlaming à Amboine.

Il fait décapiter un des Traitres.

Le 14 de May *Tamin Amſana*, un des Oncles maternels du Roi de Ternate, arriva ici, avec la commiſſion de Stadhouder de ce Prince. On le reçut très bien, & il fut logé au Château pendant quelque tems; mais on ne jugea pas à propos de l'établir dans ſon Poſte, l'exemple de Madjira & de ſes Prédeceſſeurs n'ayant que trop fait connoître combien l'autorité de ces Officiers étoit dangereuſe tant pour le Roi que pour la Compagnie.

Arrivée d'un nouveau Stadhouder de Ternate.

Abolition de cette Charge.

On commença ce mois-ci à fortifier la Côte de Hitou par divers Ouvrages; mais avant qu'ils fuſſent en état, les Ennemis y firent une deſcente avec 14 Coracores, pillérent quatre Habitations, tuérent dix-neuf perſonnes, & en emmenérent trente-neuf priſonniers. Cette irruption cauſa tant de frayeur aux Peuples de Hitou, qu'abandonnant le Rivage, ils ſe ſauvérent tous dans les Montagnes. Cependant, malgré ces apparences, on n'ignoroit pas que la plûpart étoient devoués aux Rebelles.

Irruption de l'Ennemi ſur la Côte de Hitou.

Ravages. 1650-3. Ravages des Hollandois.

En attendant Vlaming partit pour Banda, après avoir ravagé l'Iſle Manipa, où il fit abbattre tous les Girofliers & Arbres fruitiers, y laiſſant trois Vaiſſeaux & trois Compagnies de Soldats, ſous les Ordres du vaillant Capitaine Verheiden, qui acheva de ruïner cette Iſle, & de vanger la mort de ſa Sœur, femme du Commis *Comans*, ſur laquelle les Rebelles avoient exercé les plus horribles barbaries. Amblau & d'autres Lieux eurent le même ſort que Manipa; mais ces dégâts nuiſoient moins aux Rebelles qu'ils ne rempliſſoient un objet des plus importans pour la Compagnie.

Projet de Vlaming par rapport au Giroſle.

Le Gouverneur Vlaming avoit compris depuis longtems combien la trop grande abondance de Cloux de Giroſle lui étoit devenuë onereuſe; mais ſes tentatives pour la reduire, en 1650, manquèrent de ſoulever contre lui les Habitans de ces Iſles, de qui la Compagnie s'étoit engagée de prendre toute la recolte à un prix fixe. Il ne pouvoit s'offrir de plus belle occaſion que celle-ci pour exécuter ſon projet de détruire tous les Girofliers, ſur les Terres du Roi de Ternate & ailleurs, hors de l'Iſle d'Amboine. C'eſt dans ce but qu'ayant invité ce Prince à Amboine, il l'engagea à l'accompagner à Batavia, où l'on s'étudia à lui faire une reception des plus magnifiques.

Il conduit le Roi de Ternate à Batavia.

Traité important qu'on conclut avec lui.

Le Traité qu'on conclut avec lui le 31 Janvier 1652, contenoit ces trois Articles principaux.

I. Que tous les Girofliers dans les Etats du Roi, à Ternate & à Amboine, ſeroient détruits.

II. Qu'on payeroit, pour cet effet, au Roi, chaque année, la ſomme de 12000 écus, à ſon Frère Calamatta 500, & aux autres Grands 1500, tant qu'ils reſteroient fidèles au Prince & à la Compagnie.

III. Enfin, qu'il n'y auroit plus de Stadhouder du Roi à Amboine.

C'est ainſi qu'au moyen d'une mince dépenſe de 14000 écus par an, la Compagnie, ſans être ſurchargée de Cloux de Giroſle, reſtoit abſolument maîtreſſe de cette branche conſidérable de Commerce. On n'eut pas de peine à gagner ce point ſur le Roi, à qui l'on fit comprendre que ſans celà jamais on ne parviendroit à rétablir la tranquillité dans ſes Etats.

Vlaming le ramene aux Moluques avec une Flotte.

Huit jours après, ce Prince fut renvoyé aux Moluques, en compagnie de Vlaming, qui y conduiſoit une nouvelle Flotte de dix Vaiſſeaux. On ravagea en paſſant l'Iſle de Bouro, dont les Habitans s'étoient auſſi revoltés. Vlaming y apprit que le fameux Kaitsjili Saydi, ne pouvant plus tenir à Gilolo, avoit joint les Rebelles d'Amboine. Il réſolut d'abord de le chercher; mais il le trouva encore cette fois dans un Poſte extrêmement avantageux, nommé *Locki*, dont il entreprit néanmoins le Siège.

Saydi paſſe à Amboine.

Comme la préſence du Roi à Amboine, loin d'operer le moindre effet ſur l'eſprit de ſes Sujets rebelles, l'expoſoit chaque jour à de nouvelles avanies de leur part, Vlaming jugea à propos de le renvoyer à Ternate, où les Revoltés, à la tête desquels ſe trouvoit alors le Prince Calamatta, avoient recommencé les hoſtilités.

Les Rebelles ſont chaſſés de leurs Forteresſes.

Malgré le départ du Roi, & la maladie dont Vlaming fut atteint, ce Général intrepide avoit continué depuis quelque tems de reſſerrer de ſi près Madjira & Saydi, qu'ayant eû avis qu'ils ſongeoient à prendre la fuite, il forma le hardi deſſein de les forcer, coute qui coute, pour leur couper

Digitized by Google

couper la retraite, & terminer par-là cette Guerre. Ce fut le 30 Juin de grand matin qu'il mit ce projet en exécution. Sa foibleſſe ne l'empêcha pas de conduire lui-même la principale Troupe, appuyé ſur un bâton, mais avec tant de courage & de précipitation, qu'en moins d'une heure il ſe rendit maître des ſept Forteresſes de l'Ennemi, ſituées l'une au deſſus de l'autre. Madjira & Saydi, reveillés aux cris de *Hollanda*, n'eurent que le tems de ſe ſauver en chemiſe. Un rang entier de Soldats fit feu ſur le premier, qui tomba à terre. Cependant il ſe releva & prit la fuite, laiſſant les Maures dans la perſuaſion qu'il ſavoit le ſecret de ſe rendre invulnerable. On les chaſſa encore ſucceſſivement de divers autres Poſtes de Houwamohel, d'où ils paſſèrent ſur la Côte de Kelang & de Manipa. Madjira ayant raſſemblé ſon monde en un Lieu inacceſſible de cette derniere Iſle, ſe rendit à Macaſſar, & Saydi à Gilolo, pour y ſolliciter des ſecours.

Ravitaill. 1650-3.

Fuite de Madjira & Saydi.

Peu après, Vlaming ordonna, le 28 Août, une grande exécution de plus de vingt Orancayes, Aſſaſſins des Hollandois. Les uns furent roués, d'autres étranglés, & d'autres jettés dans la Mer, où on les aſſomma de coups. Un Prêtre Maure ſauta d'une Redoute en bas, & ſe caſſa la jambe. Vlaming lui fit repeter le même ſaut, qui lui couta la vie. Les Peuples d'Ihamahou, conſternés par la fuite honteuſe de Madjira & de Saydi, livrèrent, au Général Hollandois, trois de leurs principaux Orancayes & un Prêtre, qu'on retint priſonniers à la Citadelle.

Exécution de pluſieurs Meurtriers.

Enfin, tous les Habitans de la Côte Orientale de Houwamohel s'étant ſoûmis, & les choſes paroiſſant aſſez tranquilles dans ces Quartiers, Vlaming ſe rendit aux Iſles de *Xoula*, dont le Stadhouder Ternatois, nommé *Terbile*, également Rebelle à ſon Maître, lui fut livré par le Sengadi de *Mangoli*, ſon propre Beaufrère, avec ſeize des principaux Ternatois de la ſuite de Saydi, qui avoit paſſé par ces Iſles. Terbile voulut s'évader; mais on le ſaiſit de nouveau, & ſon Beaufrère fut établi Stadhouder à ſa place.

Vlaming paſſe aux Iſles de Xoula.

Le Stadhouder Terbile lui eſt livré.

Après qu'il eut envoyé de-là un renfort de deux cens hommes avec deux Yachts à Ternate, Vlaming partit pour Manipa. La Troupe du Lieutenant François *Male* ayant découvert le Poſte où Madjira avoit laiſſé ſon monde, on réſolut de détruire ce nid de Rebelles. Vlaming ſe mit pour cet effet en marche, le 4 Decembre, avec 150 Soldats & 166 Louhounois; mais il trouva la Montagne heriſſée de tant de difficultés, qu'il commençoit déja à deſeſperer de ſon entrepriſe; Cependant, irrité par les injures de l'Ennemi, & remarquant qu'on pouvoit gagner le ſommet de la Montagne avec moins de peine, par un autre côté, il y envoya les Lieutenans Male & Laurent *Keller*, tous deux braves Officiers, qui ſe cachèrent cette nuit dans les broſſailles. Le lendemain, à la pointe du jour, ils attaquèrent les Ouvrages de l'Ennemi avec tant de furie, qu'ils s'en emparèrent l'épée à la main, après une foible réſiſtance, & forcèrent la plûpart des Rebelles à ſe précipiter du haut de la Montagne en bas, ou à ſe ſauver à travers des Chauſſe-trapes, & des tas d'Epines dont ils s'étoient couverts. On les fit pourſuivre par douze Troupes, &, obligés, à la fin, de ſe rendre à diſcrétion, ils furent reçus en grace, à condition qu'ils abattroient tous leurs Girofliers, & que chaque Orancaye donneroit un de ſes fils

Ses Exploits à Manipa.

REVNIERSZ. 1650-3. fils en ôtage. On amena, à Vlaming, Sengadi *Cowofa* & ſept des principaux Orancayes; mais, craignant l'arrivée des ſecours de Macaſſar, il ne jugea pas à propos de prendre, pour le coup, d'autre vengeance de ces Rebelles.

Et à Bonoa. CETTE Expédition heureuſement terminée, l'Amiral Hollandois ſe rendit, avec le Major Verheiden, & deux Yachts, dans la Rivière de l'Iſle de Bonoa, dont le Sengadi refuſoit encore de ſe ſoumettre. On s'empara, le 22 Decembre, de ſon principal Fort, d'où s'étant ſauvé avec ſes gens, il fallut les aſſiéger dans un autre Poſte, qu'on ne put les empêcher d'abandonner auſſi, au mois de Janvier 1653, en même tems que l'Iſle entière.

Nouvelle exécution de Chefs rebelles. DE retour à Amboine, le 15 de ce mois, Vlaming aſſembla un Conſeil de Guerre pour faire le Procès aux Coupables. Le Stadhouder Terbile, & onze des principaux Ternatois du Parti de Saydi, furent condamnés à perdre la tête, *Befilole*, Roi d'*Iba*, & *Toulapia*, Roi de *Nollot*, à être auſſi décapités, après qu'on leur auroit coupé la main droite, & un Prêtre Maure, nommé *Liſſaloon*, à être roué vif. Cette exécution eut lieu le 6 de Fevrier. On admira la fierté avec laquelle Terbile parut ſur l'échaffaut, & préſenta le cou au Boureau, ſans marquer la moindre émotion dans ſa contenance.

Flotte de Macaſſar. EN attendant, ſur l'avis qu'on eut du départ d'une Flotte de Macaſſar, compoſée d'une centaine de Jonques, avec plus de ſix cens hommes, ſous les ordres de *Dain Bolecan*, & de Madjira, Vlaming s'étoit d'abord rendu aux Iſles de Xoula, avec quelques Yachts & Chaloupes, croyant d'y rencontrer l'Ennemi; mais ayant appris à Manipa l'arrivée de cinq Jonques à Bouro, il ſe hâta d'y paſſer, & envoya l'ordre au Major Verheiden, à Bonoa, de venir inceſſamment le joindre.

Vlaming va à ſa rencontre.

Priſe d'un Fort à Bouro. ON ne trouva point les Jonques, mais bien un petit Fort où les Macaſſarois firent une vigoureuſe défenſe. Cependant, le Lieutenant Male s'étant emparé d'une éminence qui dominoit ce Fort, les Ennemis furent contraints d'en ſortir, abandonnant une pièce de canon, & quelques mouſquets, & autres armes. On leur brûla auſſi deux Jonques.

Attentat des Inſulaires contre Verheiden. LES Hollandois eurent, à cette occaſion, deux hommes tués & quatorze dangereuſement bleſſés. Là-deſſus Vlaming fit offrir le pardon aux Inſulaires de Bouro, s'ils vouloient deſcendre; mais le Guide, au lieu de s'acquitter de ce meſſage, forma, avec *Cadjali*, fils d'un Sengadi, un complot qui faillit à couter la vie au brave Verheiden, que Cadjali, lui tendant de loin la main, en ſigne d'amitié, engagea à ſe rendre à terre, où il fut aſſailli par une troupe de gens armés de dards & de javelots, qui tuèrent un de ſes Soldats. Les Rameurs conſternés, ayant regagné la Barque, s'éloignèrent au plus vite.

Comment il échape au danger. Le Major n'eut d'autre parti à prendre que de ſe jetter dans l'eau pour les ſuivre à la nage. Il parvint avec bien de la peine à s'accrocher à la proüe du petit Bâtiment, où il rentra heureuſement avec quatre ou cinq autres, tandis que le Soldat qui étoit à l'avant les menaçoit continuellement de faire feu ſur eux.

Changement de ſcene à Ternate. AU mois de Mars, on apprit de Ternate, que les Princes Calamatta & Manilha s'étoient reconciliés avec le Roi leur Frère, à qui ils avoient livré la Forteresſe des Rebelles à Gilolo, & pluſieurs de leurs principaux Chefs; mais

mais que Saydi & quelques autres s'étoient ſauvés à *Sabou*, où ils ne pourroient cependant pas tenir longtems. Le Prince Calamatta feignit de ne s'être joint aux Rebelles que dans la vuë de rétablir les affaires de ſon Frère; mais il eſt beaucoup plus apparent, qu'ayant remarqué que Saydi n'approuvoit pas ſon choix, & qu'il formoit un grand parti contre lui parmi les Rebelles, il ſaiſit l'occaſion de ſe tirer de leurs mains, & de s'en faire encore un mérite. On voulut bien l'en croire en faveur de l'importance du ſervice qu'il venoit de rendre. Reynierssz. 1650-3.

Apparition de la Flotte de Macaſſar.

La Flotte de Macaſſar, qu'on attendoit depuis ſi longtems, parut enfin le 6 Mars à la hauteur de Manipa, au moment que Vlaming, qui étoit à l'ancre devant la Pointe Occidentale de cette Iſle, ſe préparoit à aller la chercher ailleurs. Elle étoit forte de quarante Bâtimens ſous les ordres de l'Amiral Dain Boulecan, mais Madjira ne s'y trouvoit pas. Le vent contraire, pour les Vaiſſeaux Hollandois, & la lenteur des Coracores à s'aſſembler, donnèrent occaſion, aux deux premières Jonques de Macaſſar, d'entrer ſans obſtacle dans la Rivière de Kelang. Les autres voulant traverſer la *Paſſe de Naſſau*, eſſuyèrent une vive canonade du Vaiſſeau le *Zas de Gand*. Les Ennemis perdirent deux Jonques; mais le reſte de leur Flotte gagna la Rivière *Aſſaboudi*, où les Macaſſarois ſe retranchèrent d'abord ſi bien, qu'ils ſe trouvèrent à l'abri de l'Artillerie des Vaiſſeaux Hollandois. Ainſi l'on en vint à des pourparlers amiables avec eux; mais, peu ſatisfait de leurs réponſes, Vlaming attaqua leurs Ouvrages, s'en rendit maître, & brûla cinq Jonques aux Ennemis. Enſuite ayant fait fortifier deux Poſtes pour les tenir en reſpect, il ſe rendit à Amboine.

Hoſtilités entre elle & les Vaiſſeaux Hollandois.

Exécution de Jean Pays, & d'autres Traîtres.

Comme il y apprit que le Roi de Ternate avoit fait mourir deux des principaux Chefs des Rebelles, Vlaming en prit occaſion de proceder au jugement de Jean Pays, qui avoit été renvoyé de Batavia à Amboine, pour y recevoir ſa ſentence. Convaincu du crime de haute trahiſon, il fut condamné à être décapité & écartelé, de même que quelques autres Orancayes à perdre auſſi la tête. L'exécution ſe fit la nuit du 21 May, parcequ'on craignoit quelque ſoulevement de la part des Inſulaires; mais le lendemain leurs principaux Chefs ayant été convoqués au Château, le Gouverneur, après les avoir exhortés à la fidélité envers la Compagnie, leur montra tout à coup les têtes des Coupables, pour donner plus de poids au pardon général qu'il accordoit à ceux qui pouvoient avoir été leurs Complices, & pour s'attacher d'autant mieux les autres par un effet de la terreur dont ils furent ſaiſis à cet aſpect tragique. Le malheureux Pays, originaire d'Amboine, étoit doué de grandes qualités, & ſon talent pour la Chaire avoit été admiré en pluſieurs occaſions; mais, préferant la pompe mondaine à la ſimplicité eccleſiaſtique, le Poſte de Chef de Hative, qu'il obtint du Gouverneur Demmer, ne ſervit qu'à augmenter ſon ambition naturelle, juſqu'à lui inſpirer le projet de ſe faire Roi des Chrêtiens d'Amboine, à la faveur d'une trahiſon des plus déteſtables. Quelques-uns attribuent ſon crime à un deſir de vengeance contre Vlaming, pour en avoir été traité une fois avec le dernier mepris; mais un motif ſi particulier ne ſemble pas avoir pu s'étendre à la ruine générale

REYNIERZ. 1650-3.

des Hollandois dans cette Iſle. Il eſt beaucoup plus naturel de ſuppoſer que Jean Pays, quoique Chrétien en apparence, fut toujours Mahometan dans l'ame, & ce ſentiment eſt appuyé de divers indices.

Conſpiration des Chinois dans l'Iſle de Formoſa.

On doit ici interrompre le récit des événemens d'Amboine & de Ternate, pour rapporter les circonſtances d'une autre Conſpiration à laquelle les Hollandois furent expoſés environ le même tems, dans l'Iſle de *Tayouan*, ou *Formoſa*, où, depuis leur départ des *Piſcadores* en 1624, ils avoient formé un Etabliſſement aſſez conſidérable (*a*).

Les Chinois de Formoſa, ayant conçu le deſſein horrible de maſſacrer tous les Hollandois, ordonnèrent, à cet effet, pour le 7 Septembre 1652, un grand Feſtin, auquel ils s'étoient propoſés d'inviter leurs principaux Officiers, & en les ramenant le ſoir de pénetrer avec eux dans la Forteresſe, & de s'en rendre maîtres. L'Auteur de ce Complot étoit un Capitaine Chinois, nommé *Fayet*; mais *Pauw*, autre Capitaine, & ſon propre Frère, à qui il avoit communiqué ſon projet, lui ayant fait de vaines remontrances pour l'en détourner, par la conſidération des difficultés d'une pareille entrepriſe, il en donna connoiſſance à tems au Gouverneur Nicolas *Verburg*, qui, ſurpris de cette découverte, retint proviſionnellement Pauw en arrêt, & envoya ſur le champ quelques hommes au Quartier des Chinois, qu'ils trouvèrent tous en mouvement; deſorte que les premiers ſe crurent fort heureux de pouvoir regagner au plus vite la Forteresſe.

Comment elle eſt découverte.

En attendant Fayet voyant ſon deſſein trahi, ſe rendit à la tête d'environ 16000 hommes, à un Village nommé *Sakam*, où il prit poſte, pillant & maſſacrant tout ce qui ſe préſentoit à ſa rencontre. Cependant il ne put empêcher un Ecuyer, nommé *Marinus*, & trois Palfreniers, de paſſer, le ſabre à la main, à travers ce Village, & d'entrer heureuſement dans la Forteresſe, où ils firent rapport au Gouverneur de tout ce dont ils avoient été les témoins oculaires.

Vigoureuſe réſiſtance des Hollandois.

Sur ces entrefaites, un Facteur Hollandois, nommé *Danker*, à la tête de 120 hommes de ſa Nation, & ſoutenus de 2000 Formoſois Chrétiens, raſſemblés à la hâte, repouſſa d'abord l'Ennemi, & l'obligea de prendre la fuite. Fayet fut tué dans cette Escarmouche, où périrent encore 1800 hommes de ſon parti, & l'on fit priſonnier le Lieutenant de Fayet, nommé *Louegua*, qui fut rôti vif devant un petit feu, & trainé enſuite à la queuë d'un Cheval par toute la Ville; après quoi ſa tête fut miſe ſur un piquet. Deux autres Capitaines Chinois, qui avoient ouvert le ventre d'une Negreſſe, & arraché l'Enfant dont elle étoit groſſe, furent roués & écartelés. Un grand nombre de Femmes & d'Enfans tombèrent auſſi entre les mains des Hollandois.

CETTE

(*a*) Le Voyage de *Bontekoe* étant entre les mains de tout le monde, on y a déja renvoyé le Lecteur pour s'inſtruire de l'origine de ces deux Etabliſſemens. Tavernier accuſe fauſſement les Hollandois d'avoir maſſacré les Anglois à Formoſa pour s'emparer de cette Iſle. On a des preuves inconteſtables que Martin *Sonk*, qui en fut le premier Gouverneur, acheta des Inſulaires mêmes l'Emplacement néceſſaire pour la Compagnie. La Réſolution priſe touchant cet Achat, le 19 Fevrier 1625, eſt ſignée par ce Gouverneur, & par quatre Membres du Conſeil de Formoſa.

Digitized by Google

Cette Revolte, qui dura quinze jours, couta la vie à 4000 hommes, & 5000 femmes, ſans compter les Enfans du côté des Chinois. Ce qu'il y eut d'admirable, c'eſt que les Hollandois ne perdirent aucun Soldat, & qu'il n'y eut de tués que ceux qui faiſoient leur demeure à la Campagne. Sans la délation du Chinois Pauw, c'en étoit fait de l'Etabliſſement des Hollandois dans cette Iſle. Le Gouverneur recompenſa auſſi généreuſement le ſervice qu'il rendit à cette occaſion. Le nombre des Chinois, dans l'Iſle de Formoſa, devoit être conſidérable, puisque, le 10 de May 1651, la Capitation impoſée ſur eux ſe monta à plus de 200000 florins. On verra, par la ſuite, quel fut le ſort fatal de cette Colonie. Retraite. 1650-3.

Dans cet intervalle la Guerre avoit recommencé à Ceylon entre les Hollandois & les Portugais, & l'Empereur de Candy s'étoit déclaré pour les premiers, qui s'emparérent d'abord de la Fortereſſe de *Caliture*; mais ils perdirent à leur tour, au mois de Janvier 1653, le Fort d'*Angurattote*, par la faute de Raja Singa, qui ne les avertit pas à tems du deſſein de l'Ennemi, ſur lequel il venoit de remporter un avantage. Cependant les ménagemens qu'on lui devoit engagérent le Gouverneur Kittenſteyn à le remercier de ce fidèle avis, quoique fort inutile. Ses Troupes eurent encore cette année quelques autres ſuccès, dont les Hollandois ne tirérent pas plus de fruit. Le Raja, de ſon côté, auroit voulu qu'on entreprit le Siége de Colombo, principale Fortereſſe des Portugais, & c'eſt à quoi l'on trouvoit trop de difficultés, avant l'arrivée des puiſſans renforts qu'on attendoit inceſſamment tant de Batavia que de la Hollande. Guerre avec les Portugais à Ceylon.

Ce fut en 1652, que les Hollandois prirent poſſeſſion du *Cap de Bonne Eſpérance*, qui eſt devenu depuis un de leurs plus conſidérables Etabliſſemens. Lorſqu'en 1648 la Flotte de retour vint y mouiller, un habile Chirurgien, nommé Jean Antoine *Van Riebeek*, s'étant avancé dans les Terres, beaucoup plus loin que perſonne ne l'avoit fait encore, eut l'occaſion de s'aſſurer de la bonté & de la fertilité du Pays aux environs de la Baye *de la Table*, dont il fit, tant de vive voix que par écrit, un Rapport ſi exact & ſi favorable, que Mrs. les Dix-ſept réſolurent de l'envoyer, ſur la fin de l'année 1651, avec quatre Vaiſſeaux & quantité de matériaux & de proviſions pour y fonder une nouvelle Colonie, & faire de cette Baye un lieu de rafraichiſſement pour les Navires & les Equipages de la Compagnie. Etabliſſement Hollandois au Cap de Bonne Eſpérance.

Van Riebeek y aborda le 6 Avril 1652. Ses premiers ſoins furent donnés à la conſtruction d'un Fort de bois & de terre, à quatre Baſtions, qu'il nomma *Keerdekou*, pourvû de Logemens commodes, d'un Magaſin pour les Marchandiſes & d'un Hôpital pour les Malades. A une demi-lieue du Fort il fit bâtir une vaſte Ecurie, deſtinée à recevoir les beſtiaux que les Hottentots venoient échanger, & qui étoient enſuite repartis aux Payſans. On y mit une Garde de 150 hommes avec de bons Chevaux, pour empêcher les Hottentots, plus legers à la courſe que les Hollandois, d'enlever le bétail dans les Prairies, d'ailleurs à couvert par la Rivière *du Sel*, qu'ils n'auroient pu repaſſer ſi vite. Enfin, cette Colonie, par l'activité & les ſages meſures de ſon Fondateur, qui en fut auſſi le premier Com- Van Riebeek en eſt le Fondateur.

Reynierſz. 1650-3. mandant, s'étendit & s'accrut bien-tôt à un point qu'on ne ſauroit aſſez admirer, quand on rapproche ſon état préſent de ſon origine (*b*).

Occupation de l'Iſle Maurice. L'Isle *Maurice*, qui en dépendoit autrefois, & qui avoit eu pour premiers Facteurs Pierre *de Goyer* & Adrien *Van der Stel*, juſqu'en 1644, mais abandonnée enſuite, fut de nouveau occupée en 1650, par ordre des Directeurs de la Compagnie, pour en éloigner les autres Européens qui venoient y charger du bois d'ébene, dont on réſolut en même tems qu'il ne ſeroit coupé que quatre cens piés par année, afin d'en maintenir le prix. Cependant l'Iſle fut encore abandonnée environ trois ans après.

Rappel & Mort du Gouverneur Reynierſz. Le Gouverneur, dont nous terminons ici la Vie, a eu peu de part aux événemens remarquables de ſon tems. Comme on ne lui trouvoit ni la capacité, ni la vigueur requiſes pour une Charge ſi importante, & que d'ailleurs une atteinte d'apoplexie le rendoit encore moins propre à en exercer les fonctions, Mrs. les Directeurs lui écrivirent de revenir avec les premiers Vaiſſeaux; mais il étoit déja mort avant l'arrivée de cet Ordre, le 18 May 1653, âgé d'environ cinquante ans. On dit que pendant ſon Généralat, qui ne fut que de deux ans & cinq mois, il épouſa une Demoiſelle *de Witt*, dont il avoit été Parrain en 1634, lorſqu'il étoit Gouverneur de la Côte de Coromandel, & qu'il laiſſa apparemment Veuve ſans Enfans.

Son zèle religieux avoit produit deux Réſolutions louables, l'une en 1651, pour faire abattre les Temples des Chinois & des Maures; l'autre de l'an 1652, pour exhorter les Miniſtres de l'Evangile à s'employer ſérieuſement à la Converſion des Chinois.

(*b*) Voyez la *Deſcription du Cap de Bonne Eſpérance* par *Kolbe*.

XII. Jean

XII. Jean Maatzuiker, Gouverneur Général, étoit né le 14 Octobre 1606, à Amſterdam, du moins à ce que Valentyn ſuppoſe, quoique la plûpart de ſes Parens fuſſent établis à Haerlem. On a déja eû occaſion de remarquer qu'il avoit été élevé dans la Religion Catholique Romaine. Quelques-uns prétendent même qu'il auroit été Jeſuite, & Valentyn témoigne avoir des raiſons particulieres de le croire. Comme il avoit étudié la Juriſprudence à Louvain, les Directeurs de la Compagnie, qui connoiſſoient ſa capacité extraordinaire, l'envoyèrent aux Indes en 1636, à bord du Vaiſſeau le *Prince Guillaume*, avec le Titre de Penſionaire de la Cour de Juſtice de Batavia, & la Commiſſion d'aſſiſter ce Conſeil de ſon avis & de ſes lumières en toutes affaires. Deux ans après il fut nommé Baillif de Batavia, Charge qu'il exerça avec quelques autres Emplois juſqu'en 1641, qu'il parvint au Grade de Conſeiller extraordinaire, & en 1644, à celui de Conſeiller ordinaire des Indes.

Vie de Jean Maatzuiker XII. Gouverneur Général des Indes.

1653.

On l'a cru Jeſuite.

Premiers Emplois qu'il exerce aux Indes.

Ce fut cette année qu'on l'envoya en qualité d'Ambaſſadeur, auprès du Comte d'Aveiras, Vice-Roi Portugais de Goa, avec qui il conclut un Traité de Paix à des conditions fort avantageuſes pour la Compagnie.

La même année Maatzuiker préſida au jugement du fameux Procès de ce Juſte *Schouten*, Conſeiller extraordinaire des Indes, & Préſident du Conſeil de Juſtice, dont Tavernier, qui le nomme *Scot*, depeint le crime dans ſes affreuſes circonſtances, moins pour en inſpirer l'horreur qu'il mérite, qu'à deſſein d'en faire rejaillir la honte ſur toute une Nation, à laquelle ce Voyageur auroit dû plutôt faire honneur de la ſévérité de ſa juſtice en cette occaſion remarquable.

On a rapporté, ſous la Vie du Général Van der Lyn, les événemens de Ceylon, depuis 1646, juſqu'en 1650, intervalle dans lequel Maatzuiker, revêtu de la qualité de Gouverneur de cette Iſle, donna tant de preuves écla-

MAATZUIKER. 1653.

éclatantes de ſa prudence. De retour à Batavia, ayant remplacé le Sr. Caron comme Directeur Général du Commerce, le ſecond Poſte des Indes, il fit encore mieux connoître ſes talens ſupérieurs aux Directeurs, par un Avis important qu'il leur addreſſa en datte du 18 Janvier 1651, ſur les affaires des Hollandois aux Indes Orientales.

Il parvient au Généralat qu'il occupe vingt-cinq ans.

IL occupa ce nouveau Poſte avec la plus grande diſtinction juſqu'au 18 May 1653, qu'à la mort du Général Reyniersz, arrivée à trois heures du matin, il fut élû à ſa place une heure après, par les Conſeillers des Indes, en conformité de l'Inſtruction de 1617, & approuvé enſuite par l'Aſſemblée des Dix-ſept. S'il ſouffrit un Paſſe-droit à l'avenement de ſon Prédeceſſeur, à cauſe de ſa premiere Religion, il en fut bien dedommagé, par une Adminiſtration de vingt-cinq années entieres, qui vont nous fournir tant d'événemens intéreſſans, que pour les expoſer avec quelque ordre, il nous paroit néceſſaire de former des Articles ſéparés de chacun des Gouvernemens principaux qui y a ſervi de Théatre. On reviendra enſuite à ceux de ces événemens particuliers, qui n'auront pû y trouver place, & le tout ſera terminé par les dernieres circonſtances perſonnelles de la Vie du Général, dont nous écrivons l'Hiſtoire. Ainſi, reprenant ici le fil des affaires aux Moluques, nous le continuërons ſans interruption juſqu'à la fin de ce long terme.

Diviſion des événemens de ſa Vie.

§. I.

Département des Moluques.

Suite des affaires aux Moluques.

AU mois de Juin 1653, Vlaming remit en Mer pour chercher Madjira, dont il n'avoit point de nouvelles certaines; mais ne le trouvant plus aux Iſles de Xoula, il ſe rendit à Ternate, où pendant ſon ſéjour l'on déclara la Guerre au Roi de Tidore, qui favoriſoit les Rebelles. Cependant ſur l'avis que Madjira étoit retourné aux Iſles d'Amboine, avec trois Coracores & neuf Champans, Vlaming revint, le 10 Septembre, au Camp d'Aſſahoudi, & après avoir fait les diſpoſitions néceſſaires pour tenir en échec les Macaſſarois, qu'il ne ſe crut pas en état de pouvoir encore reduire, il ſe détermina à prendre la route de Batavia, avec le deſſein d'en ramener de puiſſans renforts.

La Guerre eſt declarée au Roi de Tidore.

Départ de Vlaming pour Batavia.

Echec des Ennemis qui vouloient ſe retirer.

LES Ennemis reſpirant par ſon départ, voulurent ſe ſouſtraire à la faim qui les devoroit dans leur Poſte, & 400 hommes s'embarquèrent à bord de cinq Jonques; mais les Hollandois ne leur permirent pas de s'éloigner du Rivage, ſans fondre ſur eux avec tant d'impetuoſité, qu'ils s'emparèrent d'abord d'un de leurs Bâtimens. Les Macaſſarois eurent enſuite leur revanche par la faute de l'Equipage d'une Chaloupe Hollandoiſe, qui tomba entre leurs mains, & dont ils maſſacrèrent tout de ſuite huit hommes, ſans compter une douzaine de bleſſés. Cependant leurs Compatriotes, redoublant d'efforts, reprirent la Chaloupe & firent un carnage général des Ennemis. On apprit d'un des Priſonniers que leur deſſein étoit de repaſſer à Macaſſar, & qu'ils devoient être ſuivis encore de trois Champans, mais que Dain Bolecan, avec deux autres Chefs, 300 Macaſſarois

rois & 250 Malais reſteroient à Aſſahoudi, dont le Major Verheiden jugea à propos de lever le blocus peu après, pour ſe fortifier ſur la Côte de Hitou & ailleurs, contre la Flotte de Macaſſar, qui étoit attenduë à tous momens. MAARTZMER. 1653.

Celle des Coracores d'Amboine fit, dans l'intervalle, une Expédition aux Iſles des *Papous*, dont le ſuccès auroit pu être des plus heureux, ſi deux Coracores chargées des Proviſions, ne ſe fuſſent écartées du reſte de la Flotte. Ces Inſulaires infeſtoient la Mer par leurs Pyrateries, ſans être proprement attachés aux Rebelles. Ceux-ci perdoient toujours quelques-uns de leurs Partiſans. Le 6 Decembre les Orancayes de ſept Négreries ayant demandé à ſe ſoumettre, le Gouverneur Guillaume *Van der Beek*, Beau-Pere de Vlaming, les reçut en grace. Expédition contre les Iſles des Papous.

La Flotte que le dernier ramena de Batavia, à la fin de ce mois, étoit compoſée de ſix Vaiſſeaux, une Galliote, une Chaloupe & trois Tingangs. Elle avoit à bord 500 hommes ou 10 Compagnies de Soldats. Deux de ſes Vaiſſeaux s'emparèrent, près de Bouton, de 10 Jonques ennemies, chargées de riz; mais le lendemain les Hollandois perdirent un Tingang, ſur lequel il ſe trouvoit trente-deux hommes, qui furent tous maſſacrés par les Ennemis, à la reſerve de cinq hommes, qu'ils emmenèrent Priſonniers à Macaſſar, d'où ils n'obtinrent leur liberté qu'à la Paix. Retour de Vlaming avec de nouveaux renforts. Différentes rencontres avec les Jonques de Macaſſar.

Les Yachts Hollandois prirent encore, du côté de Bouro, une Jonque ennemie, à bord de laquelle 37 hommes furent faits Priſonniers & mis aux fers. Mais on manqua le reſte de la Flotte de Macaſſar en deux ou trois autres occaſions. 1654.

La diſette augmentant de plus en plus dans le Camp ennemi d'Aſſahoudi, les Kimelahas Madjira & *Hafi* ſe ſeparèrent, & le dernier paſſa à Kelang avec cinq Coracores; mais le premier joignit les Macaſſarois dans la Rivière des *Meurtriers*. Comme on parvint à détruire tous les Arbres qui ſervoient à leur ſubſiſtance, les Ennemis s'en vangèrent, le 27 Mars, en tombant ſur le Village de Louhou, auquel ils mirent le feu, tuant tout ce qui ſe préſentoit devant eux; après quoi ils voulurent auſſi attaquer la Fortereſſe, au nombre d'environ mille hommes; mais le Canon des Hollandois diſſipa bien-tôt ces furieux, qui, au bout de deux jours, ſe retirèrent à *Laala* ſur la Côte de Ceram, & s'y fortifièrent de nouveau, tandis que Vlaming, de ſon côté, faiſoit conſtruire contre eux un grand nombre de Redoutes, & prenoit par tout les meſures convenables pour ſoutenir les efforts de tant d'Ennemis qu'il ſe voyoit ſur les bras. Madjira ſe ſepare de ſes Adhérens. Les Ennemis brûlent Louhou, mais ſont repouſſés.

Au mois de Juin, la Paix fut faite avec le Roi de Tidore, & Saydi revint de Ternate à Aſſahoudi, accompagné du Houkom *Tomagola*. Il amenoit 21 Coracores neuves, & 5 Jonques; mais mal pourvuës d'hommes & de vivres. Paix avec Tidore & retour de Saydi à Aſſahoudi.

Le mois ſuivant Verheiden, qui avoit reçu quelques renforts de Ternate, attaqua, le 29, les Fortereſſes de l'Ennemi à *Caboula*, & les emporta d'aſſaut, avec perte de 10 hommes tués & de 60 bleſſés. On comptoit parmi les morts un Lieutenant & trois Enſeignes. Verheiden eut un coup de feu à l'épaule gauche. Les Ennemis laiſſèrent ſur le carreau 130 hom- Verheiden s'empare de Caboula.

MAATZUIKER. 1654.

hommes; mais ces Fortereſſes n'étant d'aucun avantage eſſentiel, on les brûla peu de tems après.

Vlaming renonce à l'attaque d'Aſſahoudi.

LE dernier jour du mois d'Août Vlaming ayant fait aſſembler toutes les Coracores au nombre de 45, auxquelles ſe joignirent 8 Vaiſſeaux, 10 Chaloupes & Tingangs, ſe rendit, le 6 Septembre, avec toutes ces Forces, devant Aſſahoudi; mais après avoir bien examiné la ſituation de ce Poſte, où l'Ennemi n'avoit pas moins de neuf Forts, il ſe déſiſta, pour cette fois, de ſon entrepriſe.

Arrivée du Roi de Ternate à Amboine.

SUR ces entrefaites le Roi Mandersjah, que ce Général avoit invité à Amboine, pour l'aider à reduire ſes propres Sujets rebelles, arriva de Ternate, avec le Prince Calamatta, ſon Frère & les Rois de Gilolo & de Bachian à bord d'un Yacht, qui devoit être encore ſuivi d'une Flutte & de 4 Coracores, montées de 800 Ternatois. Vlaming conſeilla à ce Prince d'attendre ici ces renforts, tandis qu'il ſe rendroit devant Laala avec deux Vaiſſeaux, & une partie des Coracores.

Défaite des Macaſſarois à Laala.

LA réſiſtance que Vlaming rencontra de la part des Macaſſarois dans ce Poſte, fut ſi opiniâtre, qu'après cinq jours de Siège, lorsqu'on en vint à un aſſaut général, ces Peuples, dont la bravoure eſt connuë, déclarérent qu'ils ne vouloient point de quartier, prévoyant bien qu'on ne leur en feroit pas, & ſe jettant dans la Mer juſqu'à la ceinture, on les voyoit courir en forcenés entre les Chaloupes, & contre les Armes à feu des Hollandois, qui les tuoient les uns après les autres, de ſorte qu'il n'en rechapa que 60, pour aller porter à leurs amis la nouvelle de la priſe de Laala, où l'on trouva 7 Canons, 20 Mousquets & une très petite quantité de balles & de poudre. Le nombre des morts de l'Ennemi ſe montoit à 700 hommes, outre près de 400 qu'on fit priſonniers, & que Vlaming accorda, pour Eſclaves, à ceux qui s'en étoient ſaiſis. Les Amboiniens en avoient auſſi caché pluſieurs dans leurs Coracores à l'inſçu des Hollandois. C'étoit une Victoire fort importante, & d'autant plus agréable pour ces derniers, qu'elle leur avoit couté bien peu de monde.

Départ de la Flotte pour Bouton.

LE Roi de Ternate n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il abandonna le blocus d'Aſſahoudi, dont il étoit déja las, & vint joindre le Général à Laala pour le féliciter ſur ſa victoire. On réſolut de ſe rendre avec lui à Bouton, dans la vuë de ſecourir le Roi de cette Iſle, nommé *Adli*, qui avoit donné pluſieurs preuves de ſon attachement aux Hollandois.

Vlaming paſſe à Macaſſar.

Vlaming ayant mis ordre à tout, paſſa à Macaſſar, pour s'informer ſi l'on y préparoit une nouvelle Flotte; mais il ne put s'en procurer aucun avis certain, parce qu'après la mort du Roi, & celle du fameux Régent Crayn Pantigaloon, l'élection d'un nouveau Roi occupoit alors entiérement ces Peuples.

Et de-là à Batavia.

Ainſi Vlaming continua ſa route pour Batavia dans l'eſpérance d'en ramener des ſecours. Il y arriva le 6 Novembre de cette année. Dans l'intervalle, on rebâtit à neuf, ſuivant ſes ordres, la plûpart des ouvrages de la Citadelle d'Amboine.

Il revient à Bouton.

A ſon retour à Bouton le 17 Decembre, il fut fort ſurpris d'apprendre

Mandersjah en fait dépoſer le Roi.

que Mandersjah eut fait dépoſer le Roi de cette Iſle, à la requiſition de ſes Sujets, ſi animés contre lui, qu'il ne fut pas poſſible enſuite de lui ſauver

ver la vie. Comme le mal étoit ſans remède, Vlaming étouffa ſon reſſentiment contre Mandersjah, & reconnut le nouveau Roi que ce Prince avoit établi pendant ſon abſence. MAATZUIKER. 1655.

On ſe rend maître de Tibore.

L'ANNEE ſuivante 1655 commença par une Expédition contre *Tibore*, Village ſitué au côté occidental de *Pangeſane*. On s'en rendit maître avec tant de promptitude, que les Ennemis ſurpris ſe virent contraints de prendre la fuite dans le plus grand deſordre. On leur tua bien deux cens hommes. Leur Roi & la plûpart de ſes fils étoient du nombre des morts. Cette Action ne couta que trois hommes aux Hollandois & Ternatois, qui firent un grand butin, ſur-tout en Eſclaves, que le Général abandonna aux Soldats, pour recompenſer leur bravoure. La Forteresſe que les Ennemis avoient conſtruite en ce lieu pouvoit paſſer pour imprenable par ſa ſituation naturelle.

Vlaming retourne à Amboine.

APRÈS quelques autres courſes dans ces parages, Vlaming ayant eu avis que les Macaſſarois d'Aſſahoudi avoient ſurpris deux Chaloupes Hollandoiſes, & infeſtoient de nouveau la Mer par leurs pyrateries, ſe hâta de retourner à Amboine, où il arriva le 22 Février. Son premier ſoin fut de renvoyer, dans la Rivière d'Aſſahoudi, un de ſes Vaiſſeaux, qui y détruiſit un grand nombre de Bâtimens ennemis. Le Commandeur Cos eut ordre de ſe rendre à Kelang, & d'y bâtir un Fort, ſur l'avis qu'on eut que Madjira s'étoit établi dans cette Iſle.

Ordres qu'il donne à tout.

Nouvelle rebellion du Prince Calamatta.

TANDIS que Vlaming mettoit ainſi bon ordre à toutes choſes, il arriva un événement des plus inopinés, qui ne pouvoit qu'embarraſſer furieuſement ſes meſures. C'étoit la nouvelle rebellion du Prince Calamatta, qui s'étoit flatté que le Roi ſon Frère l'auroit nommé Roi de Bouton, de préference à tout autre; mais, fruſtré dans ſon eſpérance, il en conçut un tel chagrin, que dès ce moment il ne chercha plus que l'occaſion favorable d'en tirer vengeance. Elle ſe préſenta bientôt dans le différend qui s'éleva ſur l'exercice de l'autorité entre le Prince *Colofino*, Amiral, & le *Gougougou Douwani*, premier Miniſtre de Ternate, que Calamatta fit inhumainement aſſaſſiner dans le Golfe de *Cajeli* de l'Iſle de Bouro, ainſi que deux autres des plus fidèles Officiers du Roi ſon Frère. Ce Prince auroit eû le même ſort s'il n'eut été averti à tems du péril qui le menaçoit: Il fut aſſez heureux de rejoindre le Commandeur Cos, à bord d'un petit Bâteau, & de ſe refugier enſuite au Château la Victoire, où il arriva le 6 Avril, avec *Bokje Bouton* ſa nouvelle Epouſe.

Occaſion de ſa revolte.

Le Roi ſe ſauve à Amboine.

Pour-parlers inutiles avec les Rebelles.

Cos ſe rendit d'abord dans la Baye de Cajeli, où il fut ſuivi, peu après, par Vlaming, pour prendre connoiſſance de l'état des choſes, & tâcher d'y apporter promptement remède. On apprit que le Prince Calamatta & ſes Adhérens s'étoient fortifiés à une demi journée en remontant la Rivière *Woabbo*, ſur laquelle Vlaming fit auſſi conſtruire une Forteresſe, pour en boucher l'entrée & la ſortie, voyant que Colofino, qu'il avoit envoyé aux Rebelles, quoique fort ſuſpect lui-même, tardoit trop à revenir. A la fin cependant il parut, contre toute attente; mais la réponſe qu'il apportoit, n'étant rien moins que ſatisfaiſante, Vlaming renvoya l'Eſpion dont Colofino étoit accompagné, avec une replique ſéche au Prince Calamatta, qui là-deſſus déclara ſans détour, „ qu'il ne deſcendroit point vers

MAATZUIKER. 1655.

„ le Général, ni n'entendroit à rien avant qu'on ne lui eut livré Man-
„ dersjah, pour lui faire porter la peine qu'il avoit méritée à ſon égard".
Ainſi toute négociation fut rompuë.

Vlaming retourne à Aſſahoudi.

LE Général Hollandois ayant eu avis qu'il règnoit de grandes diſſen-
ſions entre les Ennemis à Aſſahoudi, où la diſette étoit d'ailleurs fort
grande, partit le 8 de May pour s'y rendre, dans la vuë de profiter de ces
circonſtances. En arrivant il trouva la Flotte des Coracores d'Amboine,
forte de 37 Bâtimens, dont il envoya 30 à *Liſſabatta* & à *Hatouwe*, pour
faire proviſion de *Sagou*, moëlle d'arbre qui tient lieu de pain dans ces
Quartiers. Ces Coracores s'emparèrent de quelques Bâteaux qui en étoient
chargés, ravagèrent *Nuniali*, & revinrent le 27, amenant priſonnier un
Orancaye rebelle, que Vlaming fit pendre tout de ſuite.

Vaine tentative contre ce Poſte.

CE Général entreprit le 29 une deſcente contre Aſſahoudi, ſans pou-
voir engager les Ennemis à ſe montrer en Campagne; mais étant marché
plus loin, ils firent quelques ſorties, dans une desquelles Crayn *Bouta Touba*,
Général Macaſſarois, perdit la vie. Dayn Bolecan, qui lui ſucceda dans le
Commandement, ne paſſoit pas pour être auſſi brave, mais il ne lui cedoit
rien du côté de la prudence.

Retour de Mandersjah à Ternate.

APRÈS avoir vû encore échouer cette nouvelle tentative, Vlaming
prit le parti de congedier la Flotte des Coracores, & laiſſant devant Aſſa-
houdi quelques uns de ſes Vaiſſeaux, avec ordre d'en continuër le blocus,
il jugea à propos de reconduire le Roi Mandersjah à Ternate, pour le ré-
tablir dans ſes Etats, terminer les différends, & faire abattre en paſſant
tous les Girofliers dans les Iſles de Bachian & de Machian, en exécution
du Traité de 1653. Il réuſſit parfaitement à ce dernier égard, ſi impor-
tant pour la Compagnie.

Meſures vigoureuſes du Général Hollandois.

A ſon arrivée à Ternate le 26 Juin, avec un nombre reſpectable de
Vaiſſeaux & de Troupes, Vlaming réinſtalla d'abord le Roi Mandersjah
dans la grande Salle du Fort d'Orange, en préſence de tous les Grands
bien intentionnés du Royaume, & fit publier en même-tems une Amniſ-
tie générale pour tous les Rebelles, dont il n'excepta que le Prince Cala-
matta, le Kimelaha *Tico*, & ſept à huit de ſes principaux Adhérens, qui s'é-
toient rendus indignes de cette grace. Huit à neuf autres Mutins furent
condamnés à être poignardés, & parmi eux *Sadaha Sougale*, que le Prince
Calamatta avoit envoyé de Bouro à Ternate, dans la vuë d'y fomenter la re-
bellion; mais ce ruſé Traitre fut arrêté, par le Gouverneur *Huſtaert*, &
tranſporté à Amboine, d'où Vlaming le ramena ici pour en faire un châ-
timent exemplaire. On confiſqua au profit du Roi tous les Biens des Pro-
ſcrits. La Compagnie épargna encore les ſommes qu'elle devoit payer au
Prince Calamatta, & aux autres Grands qui perſiſtoient dans la Revolte.
Pendant ſon ſéjour à Ternate, Vlaming eut la curioſité de faire le tour de
l'Iſle. Le Gouverneur Caſtillan de *Gamma-Lamma* vint à ſa rencontre, &
l'invita fort poliment dans ſa Fortereſſe, que le Général Hollandois trouva
en beaucoup meilleur état que celle d'Orange.

Exécution qui ſe fait par ſes ordres.

Il revient à Aſſahoudi, dont il ſe rend maître.

TOUT étant pacifié dans l'Iſle, Vlaming en partit pour retourner à Am-
boine, avec trois Vaiſſeaux & deux Chaloupes. Il arriva le 22 Juillet
devant Aſſahoudi, & ſe prépara auſſi-tôt à l'Aſſaut, qui fut fixé au 29.

La

La veille il ordonna des prières publiques sur toute la Flotte, pour implorer la benediction du Ciel en faveur de cette entrepriſe. Le Lieutenant Male fut commandé, avec quatre Compagnies de Matelots, pour former l'attaque; le Capitaine Lieutenant *Van Outhoorn* eut ordre de ſe poſter ſur la Rivière avec 400 Soldats & 40 Matelots, & l'Enſeigne *Buttendyk*, à la tête de quelques Enfans perdus, devoit tâcher de grimper de nuit ſur le Rocher par le côté du Nord, & parvenu au ſommet répandre l'allarme parmi les Ennemis, tandis qu'on les attaqueroit de tous côtés. On examina de jour l'endroit où le Rocher étoit le plus acceſſible, & profitant de l'obſcurité, ces Enfans perdus le gravirent avec une peine incroyable, ſe tenant aux buiſſons & aux racines des arbres. Arrivés à 4 heures du matin au ſommet, où ils ſe trouvèrent beaucoup plus haut que la Forteresſe des Ennemis, le Trompette, qui accompagnoit l'Enſeigne Buytendyk, ſonna l'Air favori de *Guillaume de Naſſau*, & au même tems l'Artillerie de la Flotte ayant donné le ſignal de l'attaque, les Troupes deſcendirent ſur le Rivage, & marchèrent contre les Ennemis, qui ſe voyant aſſaillis de toutes parts, ne ſongèrent qu'à chercher leur ſalut dans la fuite. Ainſi l'on ſe rendit bientôt maître de leurs Forteresſes, qui s'étoient accrues à neuf, & l'on y trouva 30 baſſes & fauconneaux, avec 4 petites pièces de métal, mais peu de butin. Cette Victoire ne couta aux Hollandois que deux hommes tués, outre quelques bleſſés, & parmi eux le brave Lieutenant François Male, qui en mourut auſſi peu de tems après. Les Ennemis ne perdirent perſonne, s'étant tous ſauvés ſur le *Roodenberg*, ou la *Montagne rouge*, occupée par les Inſulaires de Bonoa, qui y avoient deux Forteresſes. Mais, trop petites pour contenir tant de monde, les premiers ſe retirèrent ſur la Montagne de *Calike*; Les derniers, las de la Guerre, demandèrent grace & l'obtinrent, pour animer d'autres à ſuivre le même exemple.

MAATSUIKER. 1655.

Les Ennemis ſe ſauvent à Calike.

Il reſtoit à réduire encore les Ennemis à Calike. On y marcha le 5 Août avec 350 hommes, ſous la conduite d'un Prêtre Maure, qui après avoir deſerté le parti des Rebelles, s'étoit offert de livrer le Prince Saydi aux Hollandois, à qui il donna ſon fils pour otage. Ce Traître fit ſi bien qu'on ſe rendit non ſeulement maître de ce Poſte, mais qu'on ſe ſaiſit encore de Saydi, de ſa femme & de ſon fils. Le Prêtre, marchant à la tête de l'Avant-garde, fut le premier à mettre la main ſur ce Prince, qui, beaucoup plus robuſte que lui, l'auroit terraſſé en un inſtant, ſi l'un des Soldats, volant à ſon ſecours, n'eut porté, à Saydi, un grand coup de ſabre à la jambe gauche, ce qui l'ayant fait tomber avec ſon Adverſaire, on ſe jetta ſur lui, & tandis qu'il ſe debattoit encore, *Tabalile*, Capitaine Ternatois, lui coupa le pouce de la main gauche pour avoir ſa bague. On le porta au Général Hollandois, qui auroit bien ſouhaité de le conſerver en vie pour lui donner la mort qu'il avoit méritée, & le faire ſervir d'exemple aux autres Rebelles; mais la perte du ſang qui couloit abondamment de ſes bleſſures, l'avoit rendu ſi foible, que paroiſſant ſans mouvement, Vlaming lui pouſſa juſqu'à trois fois la hampe de ſa pique dans la bouche, en lui diſant par raillerie; *Dormez-vous Mr. l'Amiral? Allons! reveillez vous;* mais il n'en reçut point de réponſe. A peine Saydi eut-il une

Mort du Prince Saydi.

MAATZUIKER. 1655. seule fois ouvert les yeux, qu'il les referma tout de ſuite, en détournant la tête avec le dernier mépris, pour ne point voir le plus grand de ſes Ennemis. On l'abandonna là-deſſus à la fureur des Soldats, qui pour ſe venger de toutes les fatigues qu'il leur avoit fait eſſuyer pendant ſi longtems, le meurtrirent de coups, encore vivant, enſuite le hachèrent en pièces, & précipitèrent ſes membres du haut en bas de la Montagne.

TELLE fut la fin du fameux Prince Saydi, Grand Amiral de Ternate, & principal Chef des Rebelles. Son fils, âgé de quatorze ans, fut transporté à Batavia, & ſa femme renvoyée dans l'Iſle de Bonoa ſa Patrie.

Fuite des Macaſſarois. LES Macaſſarois ne perdirent à cette occaſion que vingt hommes, la plûpart ayant encore eû le bonheur de ſe ſauver, & la négligence d'un Enſeigne, à qui Vlaming avoit confié la garde du Pas de *Tanouno*, acheva de favoriſer leur retraite juſqu'à *Hatoupetola*, près de Liſſabatta; mais

Leur défaite totale. le 24, ils y furent attaqués par l'Enſeigne *van Mamalo*, & les Montagnards Alfourois, avec tant de ſuccès qu'il ne s'en échappa qu'un très petit nombre. La plûpart furent tués. L'Amiral ou Général Dain Bolecan, le Vice Amiral, *Malim Bougis*, le Chef d'Eſcadre *Karaleſa*, l'Epouſe legitime de Madjira, & une de ſes Concubines, étoient parmi les morts, & l'on fit Priſonniers deux Frères de Dain Bolecan, avec quelques femmes, ſœurs & enfans des principaux Macaſſarois, que Vlaming envoya au Roi de Ternate, pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. On ſaiſit encore, en d'autres rencontres, environ 250 Fugitifs de la même Nation, qu'on employa depuis avec fruit aux travaux des Fortifications d'Amboine.

Soumiſſion des Kelangois. TROIS jours avant cette défaite, les Kelangois auſſi las de la Guerre que de leur Kimelaha *Dagga*, Frère de Madjira, avoient apporté la tête de ce Chef au Général Hollandois, qui à ce prix voulut bien les recevoir en grace. Ainſi il ne reſtoit plus, des principaux Rebelles, que le Prince Calamatta, le Kimelaha Haſi, & Madjira, dont la puiſſance n'étoit pas fort à craindre. Les deux premiers continuoient leur ſéjour à Cajeli dans l'Iſle de Bouro; mais le dernier, qui ne pouvoit point les ſouffrir, & qui avoit entièrement joué ſon rolle, ſe tenoit à *Wayſamma*, n'attendant que l'occaſion de repaſſer à Macaſſar, ou de ſe retirer ailleurs.

VLAMING ayant les mains plus libres, ſe rendit dans le Golfe de Cajeli, dont il fit fermer la Rivière & tous les Canaux par de gros cables, & des abattis d'arbres, mit une garde de 46 hommes dans le Fort, & y laiſſa quel-

Sort fatal des Hollandois à Bouton. ques Bâtimens, pour couper toute retraite aux Ennemis; Ce Général paſſa enſuite à Bouton, dont il trouva la Forteresſe *Djangan Kata* détruite, la Garniſon Hollandoiſe, après ſept aſſauts, s'étant fait ſauter avec plus de deux cens Macaſſarois qui y étoient entrés. La Flotte, qui en avoit formé le Siége, étoit compoſée de 700 Bâtimens montés de 20 mille hommes. Le Roi de Bouton avoit été obligé de ſe rendre tributaire de celui de Macaſſar; malheur dont le premier attribuoit la faute au Commandeur *Roos*, qui, contre ſes avertiſſemens reïterés, avoit abandonné trop tôt le Détroit de Bouton, quoiqu'il ne l'eût fait que par l'ordre exprès de ſon Chef, qui ne prévoyoit pas alors que le danger fut ſi proche; mais comme il n'y avoit plus de remède, ce dernier partit là-deſſus pour Macaſſar, dans l'intention d'en tirer vengeance.

IL

Il arriva, le 1er d'Octobre, devant la Ville, où il envoya d'abord un de ſes Priſonniers, chargé de porter, au Prince *Crongron*, le Plan de la priſe d'Aſſahoudi, & le poignard de Malim Bougis, Vice-Amiral de Macaſſar, tué à l'attaque de Hatoupetola. Ce préſent inſultant lui fut renvoyé par le même Meſſager, ſans autre réponſe, & les Macaſſarois n'ayant point voulu accepter ſon défi de venir avec tous leurs Bâtimens contre ſon ſeul Vaiſſeau, Vlaming, après une vive canonade ſur la Ville, ſe vit obligé de retourner devant Bouton, où il ne mouilla qu'au bout d'un mois. Pendant ſon abſence Roos y étoit revenu, & avoit laiſſé dans l'Iſle des traces de ſa fureur en apprenant le ſort de ſes Compatriotes. Vlaming fut d'autant plus fâché de cette conduite, qu'il manquoit d'eau, & que les Inſulaires effrayés ne lui accordoient plus aucune confiance.

MAATZUIKER. 1655.

Vlaming va défier le Roi de Macaſſar.

Il revient à Bouton.

A peine fut-il parti d'ici qu'il apprit avec un redoublement de chagrin, la mort de deux des meilleurs Officiers de la Compagnie, Verheiden & Buitendyk, dont on a vanté plus d'une fois la bravoure. Le premier ayant été nommé Commandant du Fort de *Solor*, avoit entrepris le Siége d'*Amakone*, Place Portugaiſe dans l'Iſle de *Chimaar* près de *Timor*; mais, lâchement abandonné de ſes Soldats, dans une ſurpriſe des Ennemis, il fut taillé en piéces. Le ſecond, ſe trouvant dans ſon Tingang ſur la Côte de Macaſſar, éloigné des Vaiſſeaux, ſe vit tout-à-coup environné par 30 Bâtimens ennemis, dont il coula à fond un des principaux, en mit un autre hors de combat, & ſoûtint vigoureuſement les efforts de ce grand nombre d'Ennemis pendant longtems, juſqu'à ce qu'enfin le feu ayant pris à ſes poudres, il ſauta en l'air, avec 24 Soldats dont il étoit accompagné, quoique d'autres prétendent, avec autant de vraiſemblance, qu'il périt par les armes des Macaſſarois.

Mort de Verheiden & de Buitendyk.

Les Vaiſſeaux diſperſés de la Flotte de Vlaming ne le rejoignoient que pour lui apporter de mauvaiſes nouvelles. Une des plus fâcheuſes fut le départ de la Flutte *Hillegaartsberg*, & de 7 Yachts à Rames, ou Chaloupes, qui, dans une tempête, avoient fait route vers Batavia, peut-être moins par néceſſité, que par mécontentement contre Roos, dont on connoiſſoit l'humeur farouche & incommode. Celui-ci, qui avoit cherché Vlaming juſques devant Macaſſar, revint auprès de lui au mois de Novembre, dans le Détroit de Bouton, avec 2 Vaiſſeaux & 2 Chaloupes. Comme il étoit d'ailleurs homme de tête & entreprenant, l'Amiral jugea à propos de l'envoyer à Solor, pour l'oppoſer aux Portugais, & le Capitaine Lieutenant *Keller* eut ordre en même tems de ſe rendre aux Iſles de Xoula avec 7 Chaloupes, parcequ'on craignoit que Calamatta, obligé d'abandonner Bouro, ne cherchât à s'établir dans ces Iſles.

Autres diſgraces.

On ne tarda pas d'apprendre que ce Prince s'étoit en effet échappé de Bouro, dès le mois d'Octobre, avec onze Bâtimens neufs & un grand nombre d'Inſulaires, à la faveur d'un Canal qu'il avoit fait creuſer au deſſus du Fort Hollandois, pour paſſer de la Riviere Woabbo dans une Crique d'eau ſalée, d'où ayant gagné la Mer, il ſe rendit d'abord à Manipa, dont il ſe flattoit d'attirer à ſon parti les Habitans; mais il en fut ſi bien reçu, qu'il ſe vit obligé de ſe retirer avec perte de quelques hommes tués & bleſſés. Le Roi de Bachian, qui ſe trouvoit parmi ces derniers, mourut enſuite de ſa bleſſu-

Calamatta ſe ſauve aux Iſles de Xoula.

Le Roi de Bachian eſt bleſſé à mort.

MAATZUIKER. 1655. bleſſure. Calamatta étoit paſſé à Xoula *Beſi*, d'où après avoir fait main baſſe ſur tous les ſujets fideles au Roi ſon Frère, & amis des Hollandois, le mauvais tems l'avoit contraint de relâcher à Bachian, avec l'eſpérance de porter auſſi les Habitans à la revolte; mais, trompé dans ſon attente, il revint à Xoula Mangoli, s'empara du Village de ce nom, & de celui de Waytima, dont les deux Sengadis furent forcés de ſe ſauver dans les Bois avec leur monde.

SUR ces entrefaites Vlaming parut au commencement de Decembre devant Xoula Mangoli, où il fut ſuivi le 16 par Keller, qui depuis ſon départ du Détroit de Bouton avoit cauſé beaucoup de dommage aux Ennemis. Calamatta s'étant retiré ſucceſſivement de Mangoli & de *Fockoïve*, Vlaming, dans l'incertitude où étoit ce Prince, laiſſa le Capitaine Lieutenant Van Outhoorn avec une Flutte devant Xoula *Teïſabo*, pour avoir l'oeil ſur les demarches des Rebelles, & retourna lui-même à Bouro, pour retirer la Garniſon du Fort, qui ignoroit encore la fuite du Prince Calamatta.

1656. IL revint à Amboine le 3 Janvier 1656. Un mois après on y reçut la nouvelle de la Paix concluë entre l'ancien Gouverneur Van der Beek & le Roi de Macaſſar, à des conditions fort avantageuſes pour ce Prince. On y avoit ſtipulé que les Priſonniers de part & d'autre ſeroient remis en liberté, à l'exception de ceux qui auroient changé volontairement de Religion; que le Roi pouvoit recevoir à Macaſſar autant de Mutins d'Amboine qui ſeroient diſpoſés à s'y rendre, & qu'il lui ſeroit libre d'exiger le payement des ſommes qui lui étoient dues de la part de ces derniers. Il y avoit encore d'autres Articles également favorables aux Macaſſarois, & qui chagrinoient beaucoup Vlaming, dans un tems où il triomphoit des Ennemis à Amboine.

Paix avec le Roi de Macaſſar.

Réunion des Chefs rebelles à Bouro.

LES Chefs des Rebelles, privés des ſecours de Macaſſar, paroiſſoient faciles à reduire. Cependant ils s'étoient réunis à Bouro, où peu s'en fallut que le Prince Calamatta & Madjira ne tombaſſent entre les mains du Capitaine Lieutenant David *Perdrix*, qui s'empara d'un Bâtiment où étoit le Roi de Gilolo, qu'il fit priſonnier avec 30 hommes. Ce Prince avoit fait trop de mal pour lui accorder quelque grace; mais, dans la crainte que ſa mort ignominieuſe n'excitât de nouveaux troubles, Vlaming donna ordre, au Capitaine Lieutenant Perdrix, de le jetter ſecrettement dans la Mer, lui & 25 de ſes gens. On n'épargna que les femmes & les enfans.

Le Roi de Gilolo pris, eſt jetté dans la Mer.

Calamatta repaſſe aux Xoulas, & delà à Macaſſar.

L'OBJET du retour du Prince Calamatta n'étoit que d'enlever des Otages pour s'aſſurer de la fidélité des Habitans. Il ſe rendit enſuite à Xoula Beſi, d'où il paſſa peu de tems après à Macaſſar, emmenant un grand nombre d'Inſulaires qu'il vendit pour l'eſclavage.

Départ de Vlaming pour Batavia.

AU mois de May Vlaming, relevé par le Sr. Huſtaert, Gouverneur des Moluques, partit pour Batavia, après avoir fait, à Amboine, divers arrangemens politiques, dans le but d'affermir de plus en plus l'état de cette Colonie. Il créa un nouveau Conſeil national, compoſé des Orancayes Chrêtiens & Maures de Leytimor & de Hitou, où il fit tranſporter tous les Habitans de Houwamohel, de Bonoa & de Kelang, aſſigna, à leurs principaux Chefs, des Logemens près du Château, & diſperſa tellement ces Peuples, que les Perſonnes d'une même famille ne pouvoient plus avoir aucune

cune communication enſemble. Le bonheur, qui avoit accompagné juſqu'ici Vlaming, ſembla l'abandonner en quittant Amboine; Il perdit un de ſes Yachts par le mauvais tems, & l'expédition qu'il avoit méditée contre les Portugais de Timor, fut ſans ſuccès. Cependant il ramena les debris de ſa Flotte à Batavia, & ſervit depuis dans la Guerre de Bantam, où il donna encore de nouvelles preuves de ſa bravoure. MAATZUIKER. 1655.

SON Succeſſeur fit, au mois de Novembre de cette année, une Convention avec les Peuples de la Côte Orientale de Ceram, qui avoient demandé à renouveller le Traité conclu l'année précedente & leur hommage à la Compagnie; mais ces derniers engagemens ne furent pas mieux obſervés. Paix avec les Ceramois Orientaux.

LE 17 Janvier 1657, on eut avis que les affaires du Prince Calamatta ſe trouvoient dans le plus mauvais état à Macaſſar, la Cour même ayant pris parti contre lui en faveur de Madjira, qui avoit juré de vanger la mort de ſon Frère, étranglé par les ordres de ce Prince. 1657. Mauvais état du Prince Calamatta à Macaſſar.

POUR aſſurer d'autant mieux la tranquillité d'Amboine, le Gouverneur Général ordonna d'envoyer à Batavia tous les Orancayes des Peuplades qui avoient été reçuës en grace, & leſquels, avec leurs femmes & leurs enfans, étoient au nombre de 282 perſonnes. Maatzuiker imagina encore un autre moyen dans le même but de tenir en reſpect les Habitans; Ce fut de ne leur payer que 25 pour Cent du montant de la recolte du Girofle, qui avoit été fort abondante cette année, & de continuër par la ſuite à leur retenir toûjours une partie des Sommes qu'ils auroient à prétendre de la Compagnie. Moyens pour aſſurer la tranquillité à Amboine.

LE Conſeil de Batavia, ſachant que les Habitans de la Côte Orientale de Ceram, malgré leurs engagemens, ne ceſſoient de favoriſer les Ennemis, & de leur accorder azyle, donna ordre, au Gouverneur Huſtaert, de faire conſtruire une Redoute dans leur Pays. Un Commis, nommé *Danen*, y fut envoyé avec quatre Coracores, & les matériaux néceſſaires à cet effet; mais ayant trouvé 1500 hommes aſſemblés pour s'oppoſer à ſon entrepriſe, il ſe vit contraint de s'en retourner, & le mauvais tems lui fit perdre ſes quatre Coracores. Cependant il eut le bonheur de ſe ſauver avec la plus grande partie de ſon monde. Quelque tems après, Herman Van Outhoorn parvint néanmoins à bâtir, ſur le Roc de *Gouli Gouli*, un petit Fort de bois, qui fut enſuite revêtu de murailles. Guerre contre les Peuples de Ceram.

LES Habitans, qui avoient pris la fuite & s'étoient retirés dans l'Iſle de Goram, commirent divers meurtres contre les Hollandois, à qui ils enlevèrent huit Coracores, que les Inſulaires, qui les montoient, avoient lâchement abandonnées. Le Gouverneur fit faire le procès aux Chefs, qui furent condamnés à être promenés par la Ville en habits de femmes, & à payer une amende de cent écus; Une Chaloupe Hollandoiſe, ſurpriſe par les Goramois, & ne voyant aucun jour à ſe ſauver, ſe fit ſauter en l'air avec 12 de ces Inſulaires. Les Macaſſarois avoient approviſionné de riz leur Iſle, dont le Rivage étoit défendu par trois petits Forts. 1658.

LES affaires des Hollandois avoient pris une meilleure tournure à Bouro. Les Kimelahas Haſi & Tico, reduits à l'extrémité, ayant demandé à faire leur Paix, le Gouverneur accorda le pardon au premier, qui parut au mois d'Octobre au Château la Victoire, avec pluſieurs Orancayes, qu'on reçut Les Kimelahas Haſi & Tico ſont reduits.

égale-

MAATZUIKER. 1659. également en grace à certaines conditions. Tico, craignant encore trop la colére de ſon Roi, ſe tenoit caché dans les Bois; mais on le ſaiſit quelque tems après. Il fut envoyé enſuite à Batavia, & remis en liberté depuis.

Grand renfort de Batavia. ON reçut de cette Ville un renfort conſiderable de 4 Vaiſſeaux, 2 Chaloupes, & 400 Soldats, dont on envoya une partie à Banda & l'autre à Ternate. La Flotte des Coracores ayant été aſſemblée, le Gouverneur d'Amboine ſe rendit, au mois d'Octobre 1659, devant Goram, où après quelques eſcarmouches meurtrieres on s'empara d'un des Forts de cette Iſle, & l'on fit un grand nombre de Priſonniers. Au mois de Fevrier, les Habitans de Goram, de *Ceram-Laout* & de *Keffing*, las de la Guerre, firent leur Paix, ce qui acheva de rendre la tranquillité générale à Amboine.

Paix avec les Ceramois.

1663. LES Eſpagnols, dont l'Etabliſſement aux Moluques étoit devenu plus onereux que profitable, prirent, en 1663, le parti d'évacuër tous les Forts qu'ils y tenoient encore, & de ſe retirer à Manille.

Départ des Eſpagnols des Moluques.

1669. LE Roi de Ternate, tranquille Poſſeſſeur de ſes Etats, par la faveur des Hollandois, les ſervit depuis fort fidélement dans les deux Guerres qu'ils eurent à ſoutenir contre les Macaſſarois juſqu'en 1669, & dont il retira auſſi de grands avantages. Le Prince Calamatta ſon frère, qui avoit fixé ſon ſéjour à Macaſſar, s'étoit reconcilié avec lui, & il reparut à Batavia parmi le nombre des Princes, qui y furent conduits en triomphe après la Conquête de l'Iſle de Celebes. (*Voyez le Tom. XV.*)

Guerres & Conquête de Macaſſar.

1674. LA Guerre ayant ceſſé de toutes parts dans ces Quartiers Orientaux, un autre fléau ravagea les Iſles d'Amboine pendant les années 1671, 1673 & 1674, qui furent accompagnées de diverſes ſecouſſes de tremblemens de Terre les plus furieuſes qu'on y eut encore reſſenties. Le dommage qu'elles cauſérent étoit immenſe. La plûpart des Maiſons furent renverſées & 2322 perſonnes enſevelies ſous leurs ruines, ou périrent d'une autre maniere.

Violens tremblemens de Terre à Amboine.

1675. EN 1675, mourut le Roi Mandarsjah, auquel ſucceda ſon Fils aîné *Kaitsjili Sibori*, communément appellé le Roi *Amſterdam*, qui renouvella tous les Traités conclus entre la Compagnie & ſes Ancêtres; mais les écarts de ce jeune Prince rendirent ſon régne des plus malheureux.

Mort du Roi de Ternate.

§. II.

Département de l'Iſle de Java.

Affaires de Java & de Bantam. LE nouvel Empereur de Java, occupé à épandre le ſang de ſa Famille & de ſes Sujets, entretenoit encore la Paix avec les Hollandois, quand le Roi de Bantam, qui avoit fait la ſienne preſque dans le même tems, l'enfreignit de nouveau en 1652, & amena, devant Batavia, une Armée de 60 mille hommes pour en former le Siége. Cette Expédition n'aboutit cependant qu'à brûler ou détruire les Moulins à ſucre, les Maiſons & les fruits de la Campagne aux environs; mais la déſertion d'un grand nombre d'Eſclaves mécontens, qui paſſoient journellement du côté des Bantamois, fut l'effet le plus préjudiciable de cette petite Guerre. Quelque tems après, c'eſt-à-dire en 1656, l'Empereur jugea auſſi à propos de ſe brouiller avec les Hollandois, & de leur interdire l'entrée de ſes Ports; mais on lui envoya le Sr. Jean *Van Zyll*, qui, dans cinq Ambaſſades conſécutives qu'il remplit à la Cour, parvint à applanir toutes les difficultés.

1652-68.

En

En 1659, Arnold de Vlaming conclut enfin auſſi la Paix avec le Roi de Bantam. La même année celle de l'Empereur, à cauſe de ſon Alliance avec les Macaſſarois, fut encore rompuë juſqu'en 1664, & rétablie alors. En 1668, on vit arriver, à Batavia, deux Ambaſſadeurs de ſa part, chargés d'une Lettre pleine de témoignages d'Amitié, & comme il demandoit quelqu'un qui poſſedât bien la Langue Malaye, pour pouvoir traiter avec lui d'affaires importantes, le Commis *Verſpreet*, homme fort capable, eut ordre de ſe rendre à ſa Cour, où il fut reçu avec beaucoup de diſtinction, & admis à l'Audience du Prince, qui ne l'entretint que de choſes indifferentes; mais les Grands lui inſinuérent que S. M. verroit avec plaiſir qu'on lui fit une pareille Ambaſſade chaque année; & qu'elle reclamoit, au reſte, les Droits d'entrée & de ſortie, que les Javanois payoient à Batavia pour leurs Marchandiſes, & qui montoient bien annuellement à 10 mille réales. Après cette ridicule prétenſion, Verſpreet partit, ſans plus revoir l'Empereur, qui mourut dans le cours de l'année 1670.

Maatzuiker. 1652-68.

1670.

Mort de l'Empereur.

Pangoran *Aria Mataram* ſon fils, qui lui ſucceda, eut, comme lui, de violens demêlés avec ſon Frère, & divers Grands de l'Empire, dont il avoit enlevé les femmes; mais ces Revoltés furent entiérement défaits dans une Bataille. Le nouvel Empereur conſerva la Paix avec les Hollandois, qui lui rendirent à leur tour les ſervices les plus importans.

Guerres que ſon Succeſſeur eut à ſoutenir contre les Macaſſarois.

La premiere occaſion s'en préſenta en 1675. Un Prince de Macaſſar, nommé Crain *Montemarano*, qui s'étoit ſauvé de ſon Pays, fort mécontent, ayant abordé à *Demon*, à l'Orient de *Sourabaja*, avec une Troupe nombreuſe de ſa Nation, répandoit la terreur ſur cette Côte de l'Iſle de Java, où il exerçoit toutes ſortes de brigandages par Mer & par Terre. Comme ſa Troupe s'accroiſſoit journellement par une infinité de Vagabonds & de Mécontens Javanois, l'Empereur, ne ſe croyant pas aſſez en force pour chaſſer ce Pyrate, envoya, le 29 Mars de cette année, ſon Fils en Ambaſſade à Batavia, avec un préſent de 240 vaches & de quelques bufles. Son objet étoit de requerrir l'aſſiſtance du Gouvernement Hollandois, dans un cas qui intéreſſoit la ſureté commune. Ainſi l'on ne balança point à la lui promettre, & l'on détacha d'abord, de ce côté-là, un gros Corps de Troupes, ſous les Ordres du Capitaine *Holſtein*; mais cet Officier n'apportant pas toute la diligence convenable à l'exécution de ſa Commiſſion, on y envoya le Major *Poleman*, bien malgré lui, dans un tems où il ſollicitoit vivement la permiſſion de revenir en Hollande.

1675.

Les Hollandois lui accordent des ſecours.

A ſon arrivée, ſur la fin de l'année ſuivante, il fit débarquer ſes Troupes & celles du Souſouhounan, à la faveur d'une ruſe de Guerre qui lui réuſſit au mieux. Il n'avoit d'abord demandé que la permiſſion de pouvoir faire de l'eau, ce que l'Ennemi lui accorda, moyennant quelques préſens, & la promeſſe de repartir tout de ſuite. On mit l'Artillerie & les Munitions à terre dans des tonneaux, dont on ſe ſervit en guiſe de batterie & d'épaulement, pour faire feu ſur les Macaſſarois, & l'on s'empara, les deux ou trois premiers jours, de quelques Paggers ou Fortins des Ennemis; mais cette expédition n'ayant pas laiſſé que de couter beaucoup de monde, le Major Poleman écrivit à Batavia pour avoir des renforts. En attendant il brûla les Barques des Macaſſarois, détruiſit leurs Habitations, & preſſa tellement

1676.

Succès d'une belle ruſe de Guerre.

MAATZUIKER. 1676. les Ennemis, qu'ils ſe virent reduits à prendre la fuite dans les Bois, où Crain Montemarano, avec quelques centaines de Macaſſarois, perdirent la vie.

Au lieu de ſoutenir le brave Major Poleman, ſes Ennemis, à Batavia, trouvèrent le moyen de faire envoyer enſuite un autre Chef à ſa place; ce qui n'empécha pas qu'il ne ſe tirât d'affaire & ne revint triomphant à Batavia, en dépit de ſes Envieux. Mais avant que de continuër ce recit, nous devons rapporter ici les circonſtances d'un autre événement, qui va fournir le motif d'une nouvelle Guerre dans l'Iſle de Java.

Nouvelle Guerre de Java.

CERTAIN Prince Javanois, nommé *Tarouna Djaja*, iſſu des Princes de Madura, ſuſcita une rebellion dans l'Empire; On le croyoit bâtard de l'Empereur régnant, & il eſt certain au moins que ſa Mére ſortoit du Sérail de ce Prince, lorſqu'il la maria à celui de Madura. Ce jeune homme avoit épouſé la fille de *Cadjoran*, Prêtre Maure, qui ſçut le perſuader ſi fortement de ſon illuſtre origine, que dès ce moment l'ambitieux Tarouna Djaja ne s'occupa plus que de projets de vanger l'affront fait à ſa Mére, de pourſuivre ſon droit à la Couronne, & de forcer l'Empereur, les armes à la main, de le reconnoître pour ſon héritier legitime.

CADJORAN, ſon Beau Pére, qui paſſoit pour un Saint dans l'eſprit des Peuples, s'étoit fait un gros parti de Madurois & de Javanois, qui fut encore augmenté des debris des Macaſſarois de Crain Montemarano, dont le Fils, Crain *Gliſſon*, s'étoit retiré à Madura avec eux. Ce dernier s'engagea de ne point mettre bas les armes qu'il n'eût établi Tarouna Djaja ſur le Trône du Souſouhounan, & en échange il devoit être reconnu Roi des Pays de Sourabaja & de Paſſarouwan. Ses premières armes furent accompagnées de ſuccès ſi rapides, qu'en peu de tems il ſe rendit maître de tous les Ports de Mer du Souſouhounan, juſqu'à Cheribon; ce qui obligea l'Empereur à reclamer, du Gouvernement de Batavia, les ſecours ſtipulés par les anciens Traités.

On y employe des Troupes de Macaſſar.

TANDIS que ces choſes ſe paſſoient dans l'Iſle de Java, il s'étoit élevé de grands différends à Macaſſar, entre le Roi de Palaka & celui de Goa, qu'on ne crut pouvoir mieux appaiſer qu'en faiſant venir ces Princes à Batavia, où ils parurent tous deux. Le premier, qui craignoit qu'on ne l'y retint priſonnier, avoit amené environ 4000 hommes d'élite, qui furent repartis en différens Quartiers de la Ville, où ils commettoient, pendant la nuit, toutes ſortes d'excès. D'ailleurs leur entretien coutoit beaucoup à la Compagnie. On ne trouva pas d'expédient plus propre, pour ſe defaire de ces Hôtes incommodes, qu'en engageant leur Chef à les mener au ſecours de l'Empereur de Java, & l'on s'eſtima fort heureux qu'il acceptât la partie contre toute attente.

Speelman eſt nommé Généraliſſime de l'Armée.

LE Gouvernement de Batavia, allarmé lui-même par les progrès journaliers de Tarouna Djaja dans les Etats du Souſouhounan, jugea à propos d'envoyer Corneille Speelman, ce grand Vainqueur de Macaſſar, en qualité de Général & d'Amiral, au ſecours de l'Empereur de Java, contre ces Rebelles. Il partit le 29 Decembre 1676, avec des forces reſpectables, & en peu de tems il parvint à faire rentrer les Peuples de la Côte ſous l'obéïſſance de leur Souverain legitime.

L'EMPEREUR, pour en marquer ſa ſatisfaction à la Compagnie Hollandoiſe,

Digitized by Google

doiſe, lui accorda divers nouveaux Privileges, comme l'exemption de tous Droits d'entrée & de ſortie à travers ſon Pays; & la permiſſion d'établir des Comptoirs de Commerce dans tous ſes Ports & en tels Lieux de l'intérieur de l'Empire qu'on le jugeroit convenable, ainſi que d'avoir des Chantiers à *Rembang* ou ailleurs, à la ſeule charge de payer, une fois pour toutes, une réale d'Eſpagne aux Officiers du Prince. MAATZUIKER. 1677. Grands Privileges que l'Empereur accorde aux Hollandois.

Les Marchands de la Compagnie, qui acheteroient du Souſouhounan, ou qui lui vendroient quelques denrées, payeroient deux pour cent au deſſus du prix de la Marchandiſe.

Le Souſouhounan promettoit de livrer annuellement, à Batavia, 4 mille laſts de riz, au prix du Marché, ou à celui des lieux où les Hollandois viendroient le charger à bord de leurs Vaiſſeaux.

Les Habitans de Batavia, & tous autres Sujets des Hollandois établis en divers lieux de Java, en produiſant le paſſeport de la Compagnie, ſeroient toujours préferés aux étrangers dans l'achat des denrées au prix commun, moyennant qu'ils payaſſent trois pour cent de Droits d'entrée & de ſortie, & une réale d'Eſpagne de chaque laſt de riz.

L'Empereur promettoit auſſi de ne ſouffrir dans ſes Etats aucuns Macaſſarois, ni Malais ou Maures, qui auroient la moindre liaiſon avec eux, à l'exception de ceux qui ſeroient pourvûs de paſſeports Hollandois; mais leſquels n'auroient cependant point la liberté d'y fixer leur domicile.

Les Hollandois pouvoient attaquer leurs Ennemis dans tous ſes Ports, & les Sujets de l'Empereur devoient leur prêter par tout main forte, & les aſſiſter également à recouvrer les effets naufragiés ſur les Côtes de l'Iſle.

Le Souſouhounan acceptoit de payer, pour les fraix de Guerre déja faits, depuis un an, & encore à faire, la ſomme de 250 mille réales en argent comptant, la moitié encore cette année, & l'autre moitié les années 1678 & 1679; promettant en outre de livrer, à Batavia, chacune de ces trois années, la quantité de trois mille laſts de riz, pourpeu que la tranquillité fut favorable à la recolte.

Ce Prince étoit auſſi convenu de s'en tenir à l'Accommodement raiſonnable que les Hollandois pourroient faire avec les Ennemis; mais au cas que la Guerre dut durer plus longtems que juſqu'à la fin de Juillet de cette année, il payeroit encore 20 mille réales par mois, au deſſus des ſommes ſtipulées.

Les Hollandois, de leur côté, s'engageoient de faire occuper par leurs Troupes la Montagne de Japara, pour la ſureté du Souſouhounan; mais à ſes fraix & depends.

Ce nouveau Traité fût ſigné le 28 Fevrier, à Japara, entre le Général Speelman, & le Plenipotentiaire du Souſouhounan, qui le ratifia enſuite, de même que ſes quatre Fils.

Speelman marcha immédiatement après contre Sourabaja, où Tarouna Djaja s'étoit fortifié, & reſtoit encore maître de tout le Pays aux environs de cette Place, ainſi que des Villes de *Greſſic*, de *Cidajou*, de *Cadiri*, de *Wiraſaba*, de *Kakapar* & de *Paſſarouwan*, dans une étenduë de plus de Priſe de Sourabaja.

MAATZUIKER. 1677.

ſoixante lieues juſqu'à la Mer du Sud. Sourabaja fut emporté, & Tarouna Djaja contraint de prendre la fuite à Cadiri, abandonnant 104 piéces de Canon, partie de métal & le reſte de fer; mais lui & ſon Beau-Pére ayant ſçu adroitement perſuader aux Javanois que les Hollandois ne cherchoient qu'à s'emparer de leur Pays, la crainte determina la plupart de ces Peuples à ſuivre le parti de Tarouna Djaja plutôt que celui de leur Empereur, qu'ils accuſoient de les avoir livrés à ces généreux Alliés.

Fuite du Souſouhounan.

L'EFFET de cette prévention fut ſi prompt & en même tems ſi général, que Tarouna Djaja ne trouvant plus d'obſtacles à pénétrer dans l'intérieur du Pays, s'avança juſqu'à *Mataram*, d'où le vieux Souſouhounan ſe retira lâchement avec ſes Fils, ſans ôſer faire la moindre réſiſtance. Tarouna Djaja entra là-deſſus dans la Ville, mais il n'y fit pas un long ſéjour, & ſe hâta de retourner à Cadiri avec un butin immenſe. Il fit revêtir d'un mur de pierre cette derniere Ville, bien réſolu de s'y deffendre mieux qu'à Sourabaja, ſi les Hollandois ſe propoſoient de le venir attaquer encore dans cette Place.

Il meurt en chemin.

LE timide Souſouhounan tomba malade en chemin, & mourut à *Tagalwangi*, à une journée de *Tagal*, non ſans ſoupçon d'avoir reçu du poiſon au lieu de médicamens. Ses quatre Fils ainés l'avoient déja abandonné, & il n'étoit reſté auprès de lui que deux jeunes Princes, l'un âgé de dix-ſept ans & l'autre de douze. Le Souſouhounan fut enſeveli à Tagalwangi, d'où il a retenu le nom depuis. La nouvelle de ſa mort augmenta encore la confuſion dans le Pays, & occaſionna d'abord que pluſieurs des Habitans, qui avoient été ſoûmis, rejoignirent les Rebelles.

Speelman établit ſon fils ainé à ſa place.

CEPENDANT le Général Speelman y mit bientôt ordre, & marcha avec toute ſon Armée à Japara, où parut en même tems le Fils ainé de l'Empereur, nommé Pangoran *Depati Anom*, qui prit le titre de Souſouhounan, & pria le Général Hollandois de vouloir être ſon Protecteur, ſous promeſſe de ne rien faire que de ſon conſentement, & de renouveller les Traités avec la Compagnie. Ses inſtances étoient d'autant plus vives, que ſes Frères exigeoient chacun une portion de l'Empire, en vertu du Partage qu'ils prétendoient que le Souſouhounan leur Père en avoit fait entr'eux; ce que l'Ainé nioit, & les informations que prit Speelman l'ayant convaincu du droit inconteſtable de ce Prince, il le proclama Empereur de Java, ſur la fin de cette année.

Nouveaux Avantages que ce Prince accorde à la Compagnie.

APRÈS ſon avénement, le nouvel Empereur, qui ſe faiſoit appeller Souſouhounan *Amangkourat*, n'eut rien de plus preſſé que de reconnoitre le grand ſervice que la Compagnie venoit de lui rendre. Il confirma le précedent Traité conclu avec ſon Pére, reconnut la Dette de 310 mille réales, & des 3 mille laſts de riz, ceda non ſeulement ſon Droit ſur le Royaume de Jacatra, mais l'étendit même juſqu'à la Rivière de *Pamanoukan*; accorda le Commerce excluſif de l'Opium, des Toiles & du Sucre dans ſes Etats, & donna à la Compagnie la Province de Samarang avec toutes les Terres & Habitations de ſa dépendance, à condition que les revenus en ſeroient employés annuellement à l'acquit de ſa dette, & qu'enſuite on lui en tiendroit compte.

SPEEL-

Speelman ayant ainſi établi ce Prince ſur le Trône, fut appellé à Batavia au mois de Janvier 1678, à l'occaſion de la mort du Gouverneur Général, pour occuper le Poſte de Directeur Général du Commerce. Maatzuiker. 1678. Rappel de Speelman.

§. IV.

Département de l'Iſle de Ceylan.

Malgré l'alliance des Hollandois avec l'Empereur de Candy, les Portugais avoient reçu, à Colombo, de puiſſans renforts, qui arrêtèrent longtems les premiers dans leurs projets de Conquête, quoi qu'ils euſſent remporté, par Mer, deux avantages conſidérables ſur les derniers. L'Empereur, las d'attendre les ſecours promis de Batavia, pour entreprendre le Siége de Colombo, étoit retourné à Candy, avec ſon Armée, après un aſſez violent échec qu'elle eut à ſouffrir au mois de Janvier 1655. Ainſi il ne ſe paſſa rien de fort important juſqu'à l'arrivée du Sieur Gerard *Hulſt*, Directeur Général du Commerce & Premier Conſeiller des Indes. Il étoit arrivé de Hollande, l'année précedente, pour remplir ce Poſte, & éclairer de près, à ce qu'on croyoit, la conduite du nouveau Gouverneur Général, lequel en prit du moins une telle défiance, que pour ſe défaire de ce témoin importun, il imagina un moyen qui ne pouvoit manquer de le faire donner dans le piége. Les affaires de Ceylan y ſervirent de prétexte. Maatzuiker repréſenta dans le Conſeil, avec beaucoup d'énergie, la néceſſité qu'il y avoit d'envoyer un habile Général pour exécuter le projet formé de s'emparer de Colombo, & il ajouta que l'objet étoit d'une ſi grande importance, qu'il ne prétendoit point s'y ſouſtraire lui-même, mais qu'il étoit prêt à ſe charger du Commandement de cette Expédition, à moins que les Membres du Conſeil ne trouvaſſent bon d'élire quelqu'un d'entr'eux plus capable de remplir les vuës de la Compagnie. Enſuite allant aux opinions, Hulſt, qui devoit parler le premier, quoique frappé d'une propoſition à laquelle il ne ſe ſeroit jamais attendu, loua fort cette offre généreuſe de la part du Gouverneur Général; mais il fut d'avis que ſa préſence étoit trop néceſſaire, à Batavia, pour qu'il put conſentir à l'en voir partir, & qu'il étoit bien plus de ſon devoir d'offrir lui-même ſes ſervices à cet effet. Il ſe flattoit que d'autres des Membres de l'Aſſemblée imiteroient ſon exemple. Cependant perſonne ne témoigna la moindre envie de ſe charger de cette Commiſſion, & il y a apparence qu'ils étoient la plûpart, ſi non tous, de concert avec Maatzuiker, qui tenant Hulſt dans ſes filets, exalta juſqu'aux nuës ſon zèle, ſa vigueur, ſa prudence & ſa grande expérience, qui le rendoient beaucoup plus propre que lui pour une Entrepriſe de cette nature. Les autres Membres y applaudirent tous d'une voix, & félicitèrent le nouveau Général ſur un choix qui lui faiſoit plus d'honneur qu'il ne lui étoit agréable.

Affaires de Ceylan. 1655. Maatzuiker y envoye le Directeur Hulſt pour s'en défaire.

On ne ſauroit s'empêcher de rapporter, à cette occaſion, d'après Valentyn, deux circonſtances aſſez remarquables. La première prouve que le ſecret du Général Maatzuiker ne fut pas bien gardé, & qu'il l'avoit effectivement confié aux autres Membres du Conſeil des Indes, puis que le facetieux

Prédictions ſur ſon ſort.

MAATZUIKER. 1655. tieux Abraham *Pittawyn*, Procureur du Conſeil de Juſtice, & Ami intime de Hulſt, l'en avoit averti, en ſe mettant en deuil pour lui, qu'il regardoit comme mort, parceque, ſuivant l'explication qu'il lui en donna, on l'enverroit dans peu à Ceylan, d'où il ne reviendroit jamais. Hulſt, qui ne croyoit rien avoir à craindre de pareil, ſe moqua de lui, & traita ſa prédiction de ridicule. En revoyant Pittawyn, qui, le jour de ſa nomination, changea ſon petit deuil en grand, il lui avoua qu'il avoit deviné juſte contre ſon attente; mais que cela ne vouloit pas dire que ſes jours fuſſent en danger; à quoi Pittawyn repartit, que celui qui avoit ſçu ſi adroitement l'envoyer à Ceylan, ſauroit bien auſſi l'empêcher d'en revenir, & même le faire périr plutôt qu'il ne penſoit. L'autre circonſtance encore plus digne d'attention, eſt la prédiction de *Vondel*, ce célébre Poëte Hollandois, lequel, dans un rêve, l'avertit „ de ſe defier des *Colombes*, qui, toutes ſimples qu'el„ les ſoyent, le menaçoient d'un ſort funeſte (*a*)".

Il eſt tué devant Colombo. 1656.

EN effet, l'infortuné Hulſt le trouva devant Colombo, dont le nom fait une alluſion ſinguliere avec celui de ces oiſeaux domeſtiques. Il fut tué d'un coup de balle le 10 Avril 1656, tandis qu'il étoit occupé à reconnoître les Ouvrages, & à faire éteindre le feu d'une Galerie, où les Portugais avoient jetté des artifices. Il aſſiégeoit la Ville depuis le 9 Novembre de l'année précedente, après s'être emparé, le 15 Octobre auparavant, de la Forteresſe de Caliture.

Priſe de cette Ville.

VAN DER MEYDEN, Succeſſeur de Kittenſtein, dans le Gouvernement de Ceylan, ayant pris le Commandement des Troupes, continua les opérations du Siége de Colombo, & ſe rendit maître, le 12 May, de cette Ville, dont les Hollandois ont fait depuis leur principal Comptoir, & que les Portugais avoient poſſedée pendant 150 ans.

Autres Conquêtes. 1658.

EN 1658, la Ville de *Tutucorin* ſur la Côte de Madure ſe rendit, le 18 Fevrier, au Major *Van der Laan*, l'Iſle & le Fort *Manaar* le 22 du même mois, à l'Amiral Ryklof Van Goens, qui s'empara encore, le 27 Avril, du Fort *Caïs*, & le 22 Juin, du Château de *Jaffanapatnam*, & au mois d'Août, la Ville de *Nagapatnam*, ſur la Côte de Coromandel, tomba au pouvoir du même Major Van der Laan, qui s'en mit en poſſeſſion, par Capitulation, ſans tirer un ſeul coup de fuſil. Ainſi les Portugais furent entiérement chaſſés de l'Iſle de Ceylan, & des deux principales Places qu'ils occupoient ſur la Côte oppoſée de la Presqu'Iſle de l'Inde. On paſſe rapidement ſur toutes ces Conquêtes, dont Baldeus rapporte les circonſtances.

Mauvaiſe humeur de Raja Singa à cette occaſion.

TANT de ſuccès mirent Raja Singa de ſi mauvaiſe humeur, qu'il fallut employer la force pour le chaſſer des environs de Colombo & de *Regamwatte*, où il exerçoit des hoſtilités ouvertes contre les Hollandois; Ce Prince, qui leur redevoit d'ailleurs des ſommes immenſes pour les fraix de la Guerre, avoit d'abord prétendu qu'ils remiſſent Negombo & Colombo à ſes Officiers. On lui offrit la premiere avec promeſſe de démolir les principales Fortifications de la ſeconde; mais ne ſe contentant pas d'une partie, il perdit le tout par ſon opiniâtreté déraiſonnable, & la Compagnie reſta depuis

(*a*) Il faut lire le Poëme Hollandois dans les Oeuvres de Vondel, *Tome II. pag.* 132.

depuis en poſſeſſion de ces Places, qui lui appartenoient par double droit de Conquête & d'Hypoteque. MAATZUIKER. 1660.

LE victorieux Van Goens ſucceda, en 1660, à Van der Meyden, à qui il n'avoit pas rendu de bons offices auprès du Gouvernement de Batavia; mais le dernier s'étant pleinement juſtifié, eut bientôt ordre de retourner à ſon Poſte, revêtu de la nouvelle dignité de Conſeiller ordinaire des Indes. Van Goens lui remit l'année ſuivante les rênes du Gouvernement, qu'il reprit en 1663, juſqu'à l'arrivée du Sieur Huſtaert, qu'on avoit nommé à ſa place; mais Van Goens, de retour à Batavia, ſe fit ſi bien valoir, qu'il fut renvoyé pour le relever l'année d'après. Ces fréquens changemens procedoient d'une animoſité, dont on reconnoit les traits dans divers Mémoires volumineux, que Valentyn nous a conſervés, & qui ſont moins curieux par cet endroit que par les éclairciſſemens de toute eſpèce qu'on y trouve ſur l'état ancien de cette Iſle.

Changemens des Gouverneurs Hollandois.

1663.

LA même année 1664, Raja Singa, qui avoit transferé ſa Cour de Candy à *Nilobe*, & qui ne s'occupoit qu'à faire tout le tort poſſible aux Hollandois, ſe vit tout à coup expoſé à une Rebellion preſque générale de la part de ſes Sujets, qui s'attroupant tumultueuſement au Palais, la nuit du 21 Decembre, égorgérent la plûpart des Grands de ſon parti, & ne ſe propoſoient pas de faire un ſort moins rigoureux au Prince, s'il n'eut prévenu leur furie, en ſe ſauvant avec une cinquantaine d'hommes dans les Montagnes. Les Mutins, qui auroient pû aiſément le ſaiſir, ſi le courage ne leur eut manqué à ſa pourſuite, marchèrent à Candy & proclamèrent le jeune Prince ſon fils Empereur à ſa place; mais voyant que leur nouveau Souverain, plus chagrin de l'infortune de ſon Pére, que diſpoſé à s'en prévaloir, l'avoit ſuivi dans ſa retraite, avec la Princeſſe ſa Tante Sœur du Roi, cet évenement inattendu jetta les Revoltés dans une conſternation, qui ne tarda pas de les diviſer les uns contre les autres. Tandis qu'ils s'égorgeoient ainſi, ſans ſavoir pour qui, ni dans quelle vue, un des Grands de l'Empire, devoué à Raja Singa, ayant pris les armes en ſa faveur, parvint à appaiſer la ſédition, & à rétablir l'Empereur ſur le Trône.

1664.

Rebellion des Chingulais contre Raja Singa.

CE Prince, dont la cruauté faiſoit le caractère, inventa tous les ſupplices que cette déteſtable paſſion pouvoit lui ſuggerer pour châtier les Coupables, & croyant apparemment que les Bourreaux Hollandois le ſurpaſſeroient encore à cet égard, il envoya l'un des principaux Rebelles, nommé *Ambombile Rals*, au Gouverneur de Colombo, avec priére de le punir ainſi qu'il le méritoit; mais loin de condeſcendre à ſes volontés, le Criminel fut délivré de ſes chaines, & traité comme un homme de qui l'on pouvoit retirer de bons ſervices. Le Gouverneur lui donna le titre de Don *Ryklof*, ſon nom de Bapteme, & lui aſſigna des gages, qu'on lui payoit exactement tous les mois. C'étoit une grande faute, de la part de Raja Singa, d'avoir livré un Ennemi irrité entre les mains d'un autre Ennemi plus puiſſant; mais il faut croire que ce Prince ruſé & politique ne ſe porta à une démarche ſi ſurprenante, que dans la vuë de perſuader ſes Sujets de l'étroite liaiſon qui ſubſiſtoit entre lui & les Hollandois, & ce qui ſemble le confirmer, c'eſt qu'il ne marqua pas le moindre reſſentiment à ceux-ci de l'avoir abandonné dans une conjoncture ſi preſſante. On auroit pu ſe faire

un

MAATZUIKER. 1664. un grand mérite de cette assistance, & il étoit assez de l'intérêt de la Compagnie de saisir une occasion si favorable; mais quels que furent les motifs qui en empêchèrent le Sieur *Roothaas*, qui commandoit à Colombo, en l'absence du Gouverneur Hustaert, parti depuis peu pour Batavia, il est certain que la Compagnie n'en souffrit point de préjudice, par l'attention qu'apporta Van Goens, l'année suivante, à étendre ses limites, & à occuper tous les Postes abandonnés par les Troupes du Raja, qui se confina lui-même dans ses Montagnes.

Cruautés de ce Prince. QUOIQU'IL ne put ignorer que sa tyrannie avoit été la seule cause de la revolte de ses Sujets, il n'en continua pas moins à les traiter avec plus de barbarie que jamais. Il fit empoisonner secrettement son propre Fils, moins pour le punir d'un crime auquel il n'avoit point eu de part, que pour ôter aux Peuples toute espérance de lui offrir de nouveau la Couronne, à un âge où il se seroit trouvé plus disposé à la recevoir, & mieux en état de la défendre. Mais ce qu'il y a d'inconcevable dans la conduite barbare de l'Empereur de Candy, c'est qu'il envoya de même au supplice la plûpart des Grands qui avoient été les fidéles Compagnons de son infortune. On n'en peut guères imaginer d'autre raison, que la crainte qu'ils ne prétendissent trop de sa reconnoissance. Depuis cette revolte, Raja Singa fixa sa résidence dans la Ville de *Dietlige*, où il se croyoit le plus en sureté contre de pareils attentats.

LA Relation de *Knox*, qu'on peut consulter ici (*b*) pour quelques autres circonstances de cette revolte, contient encore les avantures de divers Ambassadeurs Hollandois prisonniers, & le Journal de M. de *la Haye* (*c*) fait le récit de l'Expédition de ce Viceroi François dans l'Isle de *Ceylan*, ce qui termine cet Article.

(*b*) Voyez le Tome XI. pag. 114 & suiv.
(*c*) Même Volume pag. 265 & suiv.

§. V.

MAATZUIKER. 1662.

§. IV.

Département de la Côte de Malabar.

Guerre Malabare.

L'HISTOIRE de la Conquête des Villes Malabares a été rapportée dans le XVI. Volume de ce Recueil (*a*), ainſi l'on ſe contente d'y renvoyer le Lecteur, & de reprendre ici le fil des événemens que la Relation de Schouten laiſſe à déſirer depuis la levée du Siège de Cochin. Les Vaiſſeaux ayant mis à la voile, s'avancèrent juſqu'au nouveau Fort d'Orange, dans l'Iſle de Vaypin, où le Général établit, pour Commandant, le Capitaine Pierre *du Pon*, bon Officier, à qui il laiſſa 7000 hommes, bien pourvûs de toutes ſortes de munitions, avec l'ordre de ſerrer de près la Ville de Cochin, & d'en incommoder les Habitans. La plus grande partie de l'Armée ſe rendit enſuite à Cranganor, où l'on mit 500 hommes en Garniſon, aux ordres du Capitaine *Verſpreet*.

Traité fait avec le Samorin.

EN attendant Van Goens, avant de partir pour Batavia, conclut, le 7 de Fevrier, avec le Samorin, un Traité par lequel ce Prince s'engageoit de joindre aux Hollandois un Corps de deux mille Naïres; de leur fournir journellement trois cens Travailleurs; de livrer à la Compagnie, au prix du marché, tout le poivre qui ſe recueilloit dans ſes Etats, ſans en payer de Droits; non plus que pour le Bois, le Cardamome, la Cire & les autres Marchandiſes qui y ſeroient achetées par les Hollandois. La Compagnie promettoit, de ſon côté, de conſerver, pour le Samorin, la Ville de Cranganor, Paliport & Vaypin, s'il étoit poſſible, juſqu'au mois de Novembre ſuivant, & au cas qu'on vint à ſe rendre maître de Cochin, de partager avec lui l'Artillerie Portugaiſe qui ſe trouveroit dans cette Fortereſſe; après quoi le Samorin devoit faire démolir Cranganor, dont le Roi ſeroit compris dans ce Traité, ainſi que tous les Princes de Malabar, qui voudroient avoir part à la même Alliance.

Nouvelle tentative ſur Cochin.

ON ne perdoit point de vuë le projet de s'emparer de Cochin. Au mois de Septembre le Sr. Huſtaert, ancien Gouverneur d'Amboine, y revint avec une belle Flotte, & un nombre conſidérable de Troupes. Van Goens, rétabli de l'indiſpoſition qui l'arrêtoit à Batavia, ſuivit quelque tems après. Toutes les diſpoſitions faites, on commença, au mois de Novembre, l'attaque de la Ville. Le brave Major Pierre du Pon fut le premier qui ſe fit voir ſur l'un des Baſtions; Cette action intrépide cauſa une telle conſternation parmi les Aſſiégés, qu'ils furent contraints de rendre la Fortereſſe le 7 Janvier 1663, au Général Van Goens, qui deux jours après la fit occuper par 24 Compagnies de ſes Troupes. Le Général, pour recompenſer la valeur des Srs. *Bax*, *Van Rheede* & *Van Schuylenbourg*, les nom ma

1663.

Reddition de cette Ville.

(*a*) Pag. 193-205.

MAATZUIKER. 1663. ma Capitaines effectifs, de ſimples ſurnuméraires, ce que le Conſeil de Batavia voulut bien approuver, en conſidération de la bonne conduite de ces Officiers; mais il ordonna au Général de ne plus le faire une autre fois. Le Capitaine Poleman s'étoit encore fort diſtingué à ſon ordinaire. On trouva peu de butin dans la Ville, parceque les Portugais, prévoyant bien qu'ils ne pourroient la garder, avoient envoyé à Goa leurs meilleurs effets. La Garniſon obtint de ſortir avec tous les honneurs de la Guerre.

Priſe de Cananor. APRÈS la reddition de Cochin, Huſtaert, accompagné des Capitaines du Pon & Van Rheede, partit, avec le gros de l'Armée, pour Cananor, qu'il attaqua vigoureuſement, & s'en empara par Capitulation, au bout de quelques jours, le 13 Fevrier de cette année, l'Ennemi ne pouvant point ſe flatter de recevoir de renforts. Les Portugais y étoient établis depuis cent ſoixante-un ans. La plûpart ſe retirèrent à Goa; mais Antonio *Cardoſa*, Gouverneur de Cananor, fut décapité par ordre du Viceroi, qui jugeoit qu'il auroit pû mieux deffendre cette Forteresſe.

Le Gouverneur Portugais eſt décapité.

Paix entre le Portugal & la Republique. LA Conquête de deux Places ſi importantes fit d'autant plus de plaiſir à Batavia, qu'elle précedoit immédiatement la publication de la Paix, qui avoit été ſignée le 6 Août 1661, entre le Roi de Portugal & les Etats Généraux, mais dont les Ratifications ne furent echangées que le 24 Decembre de l'année ſuivante. Comme c'étoit le terme fixé pour la ceſſation des hoſtilités, auſſi ſe moqua-t'on, en Hollande, de toutes les repréſentations que firent enſuite les Miniſtres Portugais, dans la vuë d'obtenir la reſtitution de ces deux Villes.

Politique des Hollandois à l'égard du Samorin. LE Samorin & les autres Princes, qui avoient ſollicité les Hollandois pour chaſſer les Portugais de leur Pays, n'aſſiſtèrent leurs Alliés que de quelques ſubſiſtances. D'abord après la reddition de Cochin, le premier mit tout en œuvre pour ſe faire auſſi déclarer Roi de cette Ville; mais ſa demande lui fut poliment refuſée. On s'excuſa de même de le mettre en poſſeſſion de l'Iſle de Vaypin, ſur laquelle il formoit des prétentions injuſtes. La ſaine Politique ne permettoit pas de le rendre encore plus puiſſant qu'il n'étoit, ni de ſervir ſes projets ambitieux.

Arrangemens de Commerce. ON ne s'occupa plus que des meſures pour ſe conſerver les nouvelles Conquêtes, & d'autres arrangemens de Commerce. Le Commis *Van Weerden*, depuis Chef de Cananor, fut blâmé de ne s'être pas ſtipulé le Commerce excluſif du Poivre, du Cardamome & de l'Opium en faveur de la Compagnie, dans la Convention qu'il fit avec le Roi de Cananor. Il fallut enſuite remédier comme on put à cet oubli, en s'accommodant avec un Négociant Maure, qui s'étoit emparé de tout ce Commerce depuis pluſieurs années. On lui livroit, en échange, à lui ſeul, les Marchandiſes de la Compagnie. Un objet des plus eſſentiels, pour les Hollandois, c'étoit d'empêcher le trafic de la Canelle ſauvage qui croit ſur cette Côte. Au moyen d'un mince préſent annuël de 46 Ducats, le Roi de Calicoulang promit de l'interdire à ſes Sujets.

Soumiſſion du Roi de Porca. VERS le même tems, le Roi de Porca, qui avoit toujours tenu le parti des Portugais, fut auſſi forcé de ſe mettre ſous la protection de la Compagnie, à qui il permit de bâtir une Loge dans ſon Pays. Enfin, l'on fit divers

divers Traités avec tous ces Princes pour s'assurer les avantages de Commerce, que ceux des Armes donnoient lieu de se procurer. Ce fut un grand bonheur que Raja Singa se tint tranquille à Ceylan, pendant qu'on étoit occupé ailleurs. MAATZUIKER. 1670.

C'est ainsi que dans l'espace de trois ans, toute la Côte de Malabar fut reduite, & est restée depuis sous la puissance de la Compagnie. D'abord on trouva bon d'en faire une dépendance du Gouvernement de Ceylan; mais ensuite on y a envoyé des Commandans particuliers. Reduction de toute cette Côte.

En 1670, les Hollandois eurent une nouvelle Guerre à soutenir contre le Samorin, qui avoit permis aux Anglois de bâtir une Loge à Calicut. Ce fut aussi vers ce tems que les François, sous le Directeur Caron, établirent un Comptoir à *Mirseou*; mais le mauvais état de leurs affaires les obligea de l'abandonner deux ans après. Nouveaux demêlés bientôt appaisés.

§. V.

Département de la Côte de Coromandel, & affaires du Mogol.

1672.

C'est à cette Epoque qu'on commence l'histoire des événemens sur une Côte de l'Inde, où, à l'exception de la prise de Nagapatnam, rapportée sous l'Article de Ceylan, en 1658, ils s'étoient bornés jusqu'ici aux simples avantures de Commerce, & à l'établissement de divers Comptoirs avec la permission des Princes du Pays. Affaires de Coromandel.

Le Viceroi François, Mr. de la Haye, obligé d'abandonner la Baye de Trinquemale, avoit fait voile, avec une partie de sa Flotte, vers *St. Thomé* ou *Meliapour*, Place de la Côte de Coromandel, dont il s'empara sur les Maures. Tandis que le Roi de Golconde en faisoit le Siège par Terre, & les Hollandois par Mer, le Commandeur *Quaalbergen*, avec 13 Navires, y attaqua, au mois d'Août 1673, une Escadre de 10 Vaisseaux Anglois (*a*), & la mit en déroute après quatre heures d'un Combat très vif, dans lequel il se rendit maître de leur Vaisseau Vice-Amiral, le *President*, de 41 piéces de Canon, & de 130 hommes, ainsi que du *Samson*, Contre-Amiral, de 36 piéces & 120 hommes; L'*Antilope*, Vaisseau de 34 piéces & de 112 hommes, coula à fond la nuit suivante. Après le départ de Van Goens, qui ne pouvoit plus tenir dans ces parages, à cause du mauvais tems, les François perdirent deux de leurs Vaisseaux par la tempête, ce qui augmenta leurs embarras, la Flotte de Mr. de la Haye se trouvant par là presque anéantie. Les François s'emparent de St. Thomé, dont les Hollandois font le Siège.

1673.

Combat naval de ceux-ci avec les Anglois.

Le Roi de Golconde poussoit en attendant le Siège de la Place, que les François défendoient avec une opiniâtreté admirable; mais sans Vaisseaux, sans Provisions & sans aucune espérance de secours, ils furent enfin contraints de rendre la Ville par Capitulation, le 6 Septembre 1674, à Mr. Antoine *Pavillon*, Gouverneur de la Côte de Coromandel, qui les renvoya en France à bord de deux Vaisseaux Hollandois, & du dernier des leurs. Le

1674.

Reddition de St. Thomé, & renvoi des François.

(*a*) L'Angleterre & la France s'étoient alors liguées pour faire la Guerre à la Republique.

Digitized by Google

MAATZUIKER. 1662. Le Roi de Golconde fit d'abord raſer St. Thomé, pour qu'elle ne ſervit plus de retraite à de nouveaux Ennemis.

On a déja vû une partie de ces évenemens dans le Volume XI. (*b*) ce qui n'empêche pas de les rappeller ici, parce qu'on en avoit de nouveaux à y ajouter, & l'on peut lire, au Tome XIII (*c*), la Relation curieuſe de deux viſites que le Roi de Golconde fit, aux Hollandois, à Maſulipatnam; la première en 1676, & la ſeconde en 1678.

Ambaſſade Hollandoiſe au Grand Mogol.

Son Royaume tomba quelques années après au pouvoir du Grand Mogol *Eurang-Zeb*, à qui le Gouvernement de Batavia envoya, en 1662, Mr. *Dirk van Adrichem*, Directeur de Surate, en qualité d'Ambaſſadeur, lequel obtint de ce Prince un Firman, fort avantageux pour le Commerce de la Compagnie dans les Provinces de Bengale, d'Orixa & de Pattena. Suivant la coutume orientale cet Ambaſſadeur ne parut pas à Delly ſans de riches préſens. Ceux qu'il en rapporta n'y répondirent guères. C'étoient deux Robbes d'honneur, l'une pour lui, l'autre pour le Gouverneur général, & un beau poignard garni de pierreries.

Firman qu'il accorde à la Compagnie.

1663. L'année ſuivante Eurang-Zeb ayant formé le projet de conquérir le Royaume d'Arrakan, où Chah-Souſa ſon Frère s'étoit retiré (*d*), s'addreſſa à la Régence de Batavia pour en requerir deux Vaiſſeaux, à bord deſquels il ſe propoſoit de faire tranſporter les Troupes du Bengale, Pays entre-coupé d'une infinité de Rivières & de Canaux, qui offroient trop d'obſtacles à leur Marche. Les Hollandois lui accordèrent ſa demande avec d'autant plus d'empreſſement, qu'ils regardoient cette occaſion comme très favorable pour chaſſer entiérement les Portugais du Royaume d'Arrakan; mais en attendant le Grand-Mogol, qui avoit ſçu attirer ces Pirates & les engager à lui prêter leurs Galeres, remercia la Compagnie de ſes deux Vaiſſeaux, dont il n'avoit plus beſoin, & ſe rendit maître de l'Iſle de *Sundiva*, & de tout le Royaume d'Arrakan à l'aide des Portugais, qu'il plaça enſuite à *Decca*, où il les tenoit abſolument ſous ſa puiſſance; de ſorte qu'ils furent encore plus cruellement dupes que les Hollandois ne l'avoient été, des belles promeſſes de ce Prince auſſi ruſé que fourbe, qui ne pardonna pas aux prémiers d'avoir ſervi auparavant le Roi d'Arrakan contre les Mogols.

Ce Prince en requiert des ſecours pour conquérir Arrakan.

Il préfere ceux des Portugais, & trompe les uns & les autres.

1665.

(*b*) Pag. 174 & ſuiv.
(*c*) Pag. 347.
(*d*) Voyez Tom. XVI. pag. 168.

§. VI.

Département de l'Iſle Formoſe, & affaires de la Chine.

1661. Les Conquêtes des Hollandois, dans diverſes parties des Indes Orientales, ſous le Gouvernement de Maatzuiker, furent mitigées par la perte de l'Iſle *Formoſe*, dont les Chinois, ſous l'Amiral *Coxinga*, s'étoient rendus maîtres. On en a auſſi donné la Relation au Tome XVI. (*a*), &

Perte de l'Iſle Formoſe.

(*a*) Pag. 188-193.

& cet Extrait, paroiſſant ſufire à notre deſſein, ceux qui deſiréroiént de plus grandes lumières tant ſur l'événement même que ſur ſes cauſes, peuvent ſatisfaire leur curioſité, dans l'Ecrit ſi connu ſous le titre de *Formoſe négligée*. C'eſt une Apologie très ſolide de la conduite du Gouverneur Coyet, à qui l'on imputa à tort la perte de cette Iſle. On y voit qu'il n'oublia rien, de tout ce qu'exigeoit le ſoin de ſa conſervation; mais il avoit, à Batavia, des ennemis, qui interprétoient mal ſes rapports, & qui empêchoient le Conſeil de déferer à ſes inſtances reïterées, pour obtenir des ſecours capables de conjurer à tems l'orage. Ceux qu'on ſe détermina enfin à lui envoyer, furent rendus inutiles par la faute de leurs Chefs, qui l'abandonnèrent lâchement à ſon ſort, ſous prétexte qu'il n'y avoit rien à faire pour eux.

Maatzuiker. 1661.

Apologie du Gouverneur Coyet.

L'infortuné Coyet, arrivé à Batavia, fut mis en priſon, & traité avec la dernière ignominie. On aſſure même que la fureur de ſes ennemis le conduiſit ſur l'échafaut, & que le Bourreau lui paſſa le glaive au-deſſus de la tête. Banni enſuite pour ſa vie durant à Pulo-Ay, une des Iſles de Banda, il n'obtint ſa liberté en 1674, qu'à l'interceſſion du Prince d'Orange, & d'autres Perſonnes diſtinguées de l'Etat, bien convaincuës de l'innocence de ce digne Officier, dont le mérite & les talens avoient paru avec éclat en différentes occaſions. La Compagnie, en le faiſant élargir, lui permettoit de revenir en Hollande, à condition qu'il s'engageroit, par ſerment, de ne point paſſer au ſervice de quelque Etat étranger pour aller aux Indes. On avoit dépoſé, entre les mains des Directeurs, la ſomme de 25 mille florins pour ſureté de l'exécution de ſa promeſſe. C'étoit faire ſon éloge, que de prendre de telles précautions.

Procès qu'on lui fait.

La Compagnie, qui avoit poſſedé 37 ans le beau Gouvernement de Formoſe, fit de vaines tentatives, les deux années ſuivantes, pour le recuperer à l'aide des Tartares, nouveaux maîtres de la Chine; mais avant que d'en parler, nous rapporterons ici en peu de mots ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors entre ces Peuples & les Hollandois.

Vains efforts pour reprendre Formoſe.

Après la fameuſe révolution de cet Empire, & ſur l'avis qu'on eût que le Souverain Tartare, qui en occupoit le Trône, avoit deſſein d'ouvrir ſes Ports aux Nations étrangéres, on réſolut, à Batavia, d'y envoyer, de Tayovan, au mois de Janvier 1653, le Commis *Schedel*, a bord d'un Yacht richement chargé, mais qui fut obligé de revenir ſans rien effectuer, à cauſe des obſtacles que les Portugais de Macao lui avoient ſuſcités.

Mauvais ſuccès de diverſes Expéditions à la Chine.

1653.

Sur l'inſinuation qui fut faite aux Hollandois, que pour ſolliciter, avec fruit, la liberté du Commerce, ils devroient premiérement envoyer, à la Cour de Pekin, une Ambaſſade diſtinguée, avec de magnifiques préſens, le Conſeil de Batavia ſe hâta d'en demander la permiſſion à Mrs. les Dix-ſept, & d'expédier de nouveau deux Yachts à Canton, dont les Portugais leur firent encore interdire l'entrée.

En attendant l'Ordre étant arrivé, de Hollande, d'envoyer une Ambaſſade à l'Empereur de la Chine, on nomma, à cet effet, Pierre de *Goyer* & Jacob de *Keizer*, qui partirent le 24 Juin 1655, avec une ſuite de 14 Perſonnes, & de riches préſens. Cette Ambaſſade, dont *Nieuhof* a publié la Re-

1655.

MAATZUIKER. 1661. lation, couta, à la Compagnie, près de cent mille florins, qui furent encore dépensés à pure perte.

Le dessein de s'emparer de Macao, formé à Batavia, en 1660, & celui de venger la perte de Formose, deux ans après, n'eurent pas un meilleur succès. On avoit destiné, à cette dernière Expédition, une Flotte de 12 Vaisseaux, sous les Ordres de l'Amiral *Bort*, accompagné du Sr. Constantin *Nobel*, qu'on députoit au Viceroi Tartare de Canton. Cette Flotte revint à Batavia, au mois de Mars 1663, après avoir perdu un de ses Navires. 1663.

Tous ces revers n'empêchèrent pas le Conseil Hollandois de renvoyer la même année l'Amiral Bort à la Chine, avec une Flotte de 16 Vaisseaux, à bord de laquelle se trouvoient 1234 Matelots, & 1034 Soldats, outre 47 Volontaires. On convint, avec les Tartares, qu'on attaqueroit de concert les Pirates Chinois de Coxinga, de qui l'on avoit appris la mort dans le dernier Voyage. Ce fameux Corsaire, jadis Tailleur d'un des précedens Gouverneurs de Formose, ne survêcut guères plus d'une année à sa Conquête. On raconte, qu'ayant été fait prisonnier par les Tartares, il se coupa, à belles dents, la langue & les doigts antérieurs de la main, pour que ses Ennemis ne le forçassent à déclarer ou à écrire des choses qu'il ne vouloit pas leur faire connoitre. Son Fils, nommé *Simpsia*, ou *Sepoan*, lui avoit succedé, & c'étoit contre lui que se préparoit cet Armement formidable.

Mort de Coxinga.

Le vaillant Capitaine Poleman commandoit les Troupes Hollandoises. Il s'empara d'abord des Isles de *Quemuy*, d'*Aymoy* & de *Goetze*, dont les Habitans furent taillés en pièces par les Tartares; mais vû le peu d'accord qui régnoit entre ces derniers & leurs Alliés, par rapport aux opérations ultérieures, ceux-ci remirent à la voile le 1er Janvier 1664, pour *Peboe*, ou les Isles *Piscadores*, dont on se rendit maître, après quelque résistance, & l'on alla ensuite mouiller devant la Forteresse de Zélande, dans l'Isle de Formose. Il s'y trouvoit encore une centaine de femmes & d'enfans des Hollandois. Les Chinois offrirent de rendre ces Prisonniers, & même la Place, moyennant une rançon de dix mille Tayls d'argent, la moitié payable en avance. Les Hollandois demandoient premiérement les Prisonniers, qu'on leur refusa, & quand on en vint aux négociations, ils poussérent si loin leurs prétensions pour les fraix de cette Guerre, que les Chinois, se moquant d'eux, rompirent les Conférences. Les Otages furent renvoyés de part & d'autre. Les Troupes se rembarquèrent, & l'Amiral Bort ramena à Batavia cette belle Flotte, dont on auroit pu se promettre de plus brillans succès, si l'on se fut mieux entendu avec les Tartares, pour fondre d'abord sur les Jonques des Chinois de Coxinga, qui se foumirent ensuite à payer Tribut aux derniers, & à se couper la chevelure. 1664.

L'EMPEREUR *Canghi*, ou *Cambi*, accorda cependant, aux Hollandois, la permission de venir trafiquer à *Hockfieuw*, tous les deux ans; mais on souhaitoit que ce privilége ne fut limité à aucun terme, & c'est dans la vuë de l'obtenir qu'on envoya, à la Chine, en 1666, une nouvelle Ambassade, à la tête de laquelle étoit le Sr. Pierre *Van Hoorn*, Conseiller extraordinaire des Indes, accompagné de Nobel, & d'une suite nombreuse. Cette Ambas- 1666.

Etat du Commerce dans ces Quartiers Orientaux.

Digitized by Google

baſſade, dont Nieuhof a auſſi donné la Relation, fut encore infructueuſe, & Van Hoorn revint, à Batavia, au mois de Janvier 1668, avec la permiſſion de l'Empereur de lui envoyer des Ambaſſadeurs de huit en huit ans, & de continuër le Commerce, non à Hockſieuw, mais à Canton, ſeulement tous les deux ans une fois. Son Fils, qui parvint au Trône, ſe contenta de leur confirmer les mêmes priviléges. La perte de Formoſe, ſi bien ſituée pour le Commerce de la Chine & du Japon, ne pouvoit qu'en diminuër extrêmement les avantages. On vit également tomber ceux des Comptoirs établis dans les Royaumes de Tonkin, de Cambodia, & de Siam, dont les événemens ultérieurs n'offrent rien qui paroiſſe mériter l'attention des Lecteurs.

Maatzuiker. 1668.

Nota. Voyez pour tout ceci les Relations de la Chine.

* * * * *

Après avoir achevé cette eſpèce de tournée dans les Indes Orientales, diſons un mot ici de l'Etabliſſement du Cap de Bonne Eſpérance.

Cap de Bonne Eſpérance. 1659.

Cette Colonie, qui par les ſoins du Sr. Van Riebeek ſon Fondateur, devenoit de jour en jour plus floriſſante, échapa, en 1659, à une Conſpiration tramée dans ſon ſein pour ſa ruine totale. Le Vaiſſeau l'*Eraſme* ſe trouvant ici à la Rade en très mauvais état, après avoir eſſuyé une violente tempête, les Soldats de la Garniſon du Fort, la plûpart Anglois, Ecoſſois, & Irlandois, formèrent le déteſtable projet d'en maſſacrer les gens de l'Equipage, quand ils deſcendroient pour couper du bois. Les Conjurés devoient après celà s'emparer du Fort, & faire main baſſe ſur tous les Hollandois, tant Officiers de la Compagnie, que Bourgeois libres, en conſervant ſeulement la vie aux femmes qu'ils voudroient ſe choiſir pour compagnes. Enſuite, au moyen d'un ſignal, ils ſe propoſoient d'attirer à terre le reſte de l'Equipage, & de le ſacrifier également à leur perfidie. En cas de réuſſite ils auroient fait vendre le Navire aux Portugais d'Angola, & ſi le coup eut manqué, ces Malheureux s'en ſeroient ſervi pour ſe retirer en Portugal; mais le Barbier trahit leur confiance, & le Commandeûr, averti à tems de cet horrible complot, prit de ſi bonnes meſures, qu'il en prévint heureuſement l'exécution, en ſe ſaiſiſſant des principaux Complices, qui furent gardés étroitement dans les Priſons du Fort juſqu'à l'arrivée de la Flotte qu'on attendoit des Indes. L'Amiral *Sterthemius*, qui la commandoit, ayant reçu, de leur part, une Requête, où ils faiſoient bien l'aveu de leur crime, mais alléguoient pluſieurs griefs à la charge du Sr. Van Riebeek, qui les traitoit en eſclaves, jugea à propos, de l'avis du Conſeil de la Flotte, de renvoyer à Batavia la déciſion de cette affaire.

Conſpiration qu'on y découvre.

Les Criminels ſont renvoyés à Batavia.

Le Commandeur du Cap eût encore d'autres démêlés avec les Hottentots, dont il avoit d'abord acheté quelques Terres pour la Compagnie. La Guerre, qui ſurvint entre les Hollandois & ces Peuples, ayant donné lieu aux premiers d'étendre ſucceſſivement leurs poſſeſſions à meſure qu'ils en chaſ-

Démêlés avec les Hottentots.

MAATZUIKER. 1659. chaſſoient les derniers, ceux-ci voulurent en avoir ſatisfaction; mais après quelques hoſtilités, ils conclurent la Paix, au mois de Janvier de l'année ſuivante. On y ſtipula, en faveur des Hollandois, la liberté de cultiver les Terres à trois journées de chemin à la ronde. Depuis cette Paix, les Hottentots ſont reſtés fort tranquilles.

1662. VAN RIEBEEK, ayant gouverné plus de dix ans ſa Colonie, avec une vigilance dont le ſuccès fait l'éloge, partit pour Batavia, & fut remplacé, en 1662, par le Sr. Zacharie *Wagenaer*, qui eut trois Succeſſeurs, ſous le titre de *Commandeurs*; mais en 1672, le Sr. *Ysbrand Godsken*, Conſeiller extraordinaire des Indes, y arriva en qualité de *Gouverneur*, avec Ordre exprès de Mrs. les Dix-ſept de faire bâtir au Cap une nouvelle Forteresſe, qui eſt celle qui y ſubſiſte encore.

Depart de Van Riebeek.

1672.

Ysbrand Godsken 1er Gouverneur du Cap.

Fortereſſe qu'il y bâtit.

RIEN n'eſt plus ordinaire que de voir, à Batavia, des Ambaſſades de diverſes Contrées des Indes; mais celle de *Cbodja Moraad*, qui y parut, en 1675, de la part de l'Empereur d'Abyſſinie, mérite une remarque particulière. Cet Ambaſſadeur étoit chargé d'une Lettre pour le Général Maatzuiker, à qui elle prodigue les épithétes les plus magnifiques, comme à celui qui eſt „ l'Ornement de la Religion Chrétienne, ſa Colomne, ſon Bou„ clier & ſa Cuiraſſe; qui eſt venu à la place de la Robbe d'Aron, qui eſt „ doué de Talens divins, riche en honneur & en dignité, ſans avoir be„ ſoin de beaucoup de titres .... *le Capitaine de Batavia*". Cette chute eſt plaiſante; mais la Titulature du Monarque d'Abyſſinie eſt bien plus curieuſe.

1675.

Ambaſſade de l'Empereur d'Abyſſinie à Maatzuiker.

Titres que prenoit ce Prince.

„ MOI *Alaf Saggied* (ou *Saddzyd*) Fils de Sulthan *Alam Saggied*, le „ Chef ſuprême de mon Empire, ſinguliérement aimé de Dieu, Pillier „ de la Foi, iſſu de la Tribu de Juda, Fils de David, Fils de Salomon, „ Fils des Colomnes de Sion, Fils de la main de Marie, Fils de Nahu, ſe„ lon la chair, Fils des Sts. Pierre & Paul, *Par la Grace de Dieu*, Empereur „ de la haute & baſſe Mauritanie, & de pluſieurs Royaumes & Seigneu„ ries; Roi de Noa & des Caffres, de Feriger, d'Angala, de Baeim, de „ Balingaſa, d'Aden, de Gur & d'Ajanou, où le Nil a ſa ſource".

Caractère de Maatzuiker.

ON trouve pluſieurs autres Lettres de Princes Orientaux qui donnoient le titre de *Roi* au Général Maatzuiker, & quelques Voyageurs ont prétendu qu'il le prenoit lui-même; mais c'eſt une calomnie abſurde. Si l'éclat de la Royauté étoit néceſſaire à ſon Poſte, il n'en paroiſſoit pas moins modeſte dans ſon habillement, & affable avec tout le monde; zélé à remplir ſes devoirs, il vouloit que chacun en fit autant, & malgré les occupations de ſa Charge, il écrivoit aſſez ſouvent aux Paſteurs extérieurs, pour leur envoyer des Livres de dévotion, & les exhorter à veiller au ſalut des ames de leurs Troupeaux.

Il redige les Statuts de Batavia.

ON lui doit non ſeulement la continuation du grand Recueil des Placards ou Ordonnances, commencé par Antoine Van Diemen, mais encore l'Extrait qu'il en a fait ſous le titre de *Statuts de Batavia*; Ouvrage qui ſert de Code, pour tous les Tribunaux de Juſtice, où la Compagnie a des Etabliſſemens, & qu'il a pouſſé juſqu'à ſon tems.

IL avoit l'eſprit auſſi actif que delié, mais un peu tourné à la malice.

Au

Au moyen d'une lunette d'approche & d'un tuyau, qui communiquoit de son Appartement dans la Sécretairie privée, il épioit tout ce que faisoient ses Clercs, & les reprimandoit ensuite sur des faits, dont ils ne croyoient pas avoir de témoins étrangers. Ces surprises arrivoient si souvent, & elles se trouvoient en même tems si justes, que quelques-uns le soupçonnérent d'abord de Magie; mais d'autres moins crédules, ayant observé ce tuyau, se doutérent de son usage, & pour s'en assurer ils mirent au devant un Carton, qu'ils avoient soin d'ôter quand le Gouverneur paroissoit dans la Chambre; de sorte qu'il fut quelque tems sans savoir ce qui manquoit à son tuyau, & sans pouvoir gronder ses Clercs; mais la ruse qu'il avoit employée eut son effet, qui fut de les tenir plus assidus à leur ouvrage.

MAATZUIKER. 1675. Ruse qu'il employe pour contenir ses Clercs.

Ses Ennemis avoient autant à craindre, que ses Amis à se défier de sa politique. On a vû avec quelle adresse il sçut se défaire du Sr. Hulst, dont il avoit conçu de l'ombrage, & le Sr. *Van Dam*, Gouverneur de Banda, & ensuite d'Amboine, qui lui confia sa Promise, eut le chagrin, à son arrivée à Batavia, de la trouver mariée au Gouverneur général, lequel ne fit que rire de toutes les injures dont il accabloit ce Couple perfide, avouant lui-même qu'il n'avoit pas tant tort, & qu'il falloit au moins lui laisser la satisfaction de se plaindre, puis que c'étoit aussi tout ce qu'il en auroit, & qu'il seroit plus avisé une autre fois. Cette Dame, riche & belle, étoit Fille de Mr. Fréderic *Abbema*, ancien Pasteur de Viane, & ensuite de Ternate; elle avoit été mariée au Sr. *Cos*, Gouverneur d'Amboine, qui mourut en 1664. Maatzuiker étoit veuf depuis l'année précedente.

Son Mariage avec la Promise du Sr. van Dam son Ami.

Sa nouvelle Epouse eut beaucoup à souffrir de la mauvaise humeur de ce Vieillard bizarre, qui sembloit se plaire à lui chercher chicane, & même à lui faire des affronts sanglans. Valentyn en rapporte un trait singulier. Elle lui avoit donné par mégarde une chemise, à laquelle la Couturiere avoit oublié d'attacher une manche. La mode étoit alors de porter de courts pourpoints à manches fenduës, qui laissoient voir la chemise. Le Gouverneur s'habille à part, se rend d'abord au Conseil, & revient ensuite se présenter dans un cercle de Dames, qui tenoient compagnie à son Epouse, affectant de montrer son bras nud, sans rien dire encore, jusqu'à ce qu'elle se fût apperçuë elle-même de la bevuë innocente qu'elle avoit commise. On peut juger du vacarme que fit Maatzuiker, après s'y être préparé avec tant de malice. Son Epouse avoit aussi toutes les peines du monde à lui faire mettre un habit neuf, & elle n'en venoit à bout qu'en le substituant adroitement au vieux, sur lequel elle faisoit prendre de nuit la mesure; mais c'étoit toujours même couleur & même etoffe. Il perdit cette vertueuse Epouse le 27 Novembre 1674.

Chagrins qu'il cause à son Epouse.

Mort de cette Dame.

Le Gouverneur général ne lui survécut guères plus de trois années, étant mort le 4 Janvier 1678, après une maladie de six semaines, âgé de 71 ans, 2 mois & 23 jours. Son Corps fut inhumé le 7, dans la principale Eglise de Batavia, avec beaucoup de pompe. On distribua de fort grandes Médailles d'or (*b*) à ses funérailles, dont les fraix furent restitués,

Et de Maatzuiker. 1678.

(*b*) Elles portoient d'un côté ses Armes, & celle de sa naissance, & celle de sa mort. & de l'autre son nom, sa dignité, la date

MAATZUIKER. 1678.

tués, par Mrs. les Directeurs, à ſa Succeſſion, qui étoit très conſidérable, comme on peut le croire. Un de ſes Neveux aux Indes, nommé Guillaume *Maatzuiker*, qui a été auſſi Gouverneur de Banda, doit en avoir obtenu la meilleure partie (*c*). Sa Sœur, Religieuſe ſéculière, qui a vêcu encore longues années à Haerlem, en hérita deux cens mille florins, & cent mille tombérent en partage au Fils d'une autre Sœur, nommé Henry *de Boer*, fameux Comédien d'Amſterdam (*d*), que ſon Oncle avoit ſouvent tâché d'attirer aux Indes, pour lui procurer quelque Emploi plus convenable; mais le Neveu, content de ſon ſort, lui écrivit en réponſe; „ qu'il aimoit mieux ſe voir ici tantôt Prince, tantôt Roi, & ſe retrou„ ver libre, après avoir joué ces beaux rolles, que de ſe rendre *eſclave* „ pour toujours aux Indes". On peut dire, en effet, que telle étoit la condition de ſon Oncle, qui paſſa près de 41 ans de ſa vie dans les premiers, & les plus pénibles Emplois au ſervice de la Compagnie.

Ses Héritiers.

Ce n'eſt pas qu'il n'eût aſſez ſouvent demandé, quoiqu'avec beaucoup de modeſtie & de diſcretion, à pouvoir jouïr du repos de ſes longs travaux; mais on l'avoit toujours animé à les continuër d'une année à l'autre. Cependant, ſur la fin, les affaires ſouffroient de ſon grand âge, le Commerce particulier gagnoit le deſſus, & l'on ne trouvoit pas, dans quelques-uns des Conſeillers des Indes, les qualités requiſes à leurs Emplois. Pour tâcher d'y remédier, l'Ordre fut expédié, à Batavia, de remercier les trois Conſeillers ordinaires, Laurent *Pith*, Pierre Antoine *Overtwater*, & Pierre *Van Hoorn*, ainſi que les Conſeillers extraordinaires, Antoine *Pavilloen* & Sybrand *Abbema* (*e*), nullement dans l'intention de flêtrir leur honneur, qu'on mettoit au contraire à couvert, en leur laiſſant le rang après le dernier des Conſeillers actuëls, ſoit ordinaires ou extraordinaires; & peu s'en fallut même qu'on ne congédiât auſſi Maatzuiker, bien loin que les autres duſſent leur disgrace à de ſimples plaintes de ſa part, comme le dit Valentyn, qui ſe trompe également à d'autres égards (*f*). Le Général étoit mort avant l'arrivée de cet Ordre (*g*), qui n'en fut pas moins exécuté, & l'on croit que c'eſt plutôt le Directeur général Van Goens, qui l'avoit effectué, par ſes Rapports particuliers; mais on n'eut pas lieu de s'appercevoir que les choſes en allaſſent mieux.

Cinq Conſeillers des Indes ſont remerciés.

On ne peut s'empêcher de rapporter ici une circonſtance bien ſingulière de la Vie de Maatzuiker, d'autant plus qu'elle regarde le Sr. Arnold de Vlaming Van Outshoorn, dont nous avons eû ſouvent occaſion de parler

Rêve ſingulier de Maatzuiker.

(*e*) Ce même Gouverneur de Banda étoit mort dès 1675, ainſi il y a erreur ici.

(*d*) Il s'établit enſuite à Haerlem, où il bâtit une belle Maiſon.

(*e*) Valentyn a oublié le dernier.

(*f*) Outre cette preuve, qu'il donne du grand crédit de notre Général, auprès de Mrs. les Directeurs, il ajoute, qu'ils lui avoient permis de prendre autant d'appointemens qu'il jugeroit lui-même être convenable. Nous ſommes très fondés à corriger ces deux erreurs, qui ſont d'ailleurs palpables.

(*g*) Barent *Fokkenſz*, qui en étoit le porteur, partit d'ici le 3 Novembre 1677, & arriva le 10 Avril ſuivant à Batavia. Valentyn lui fait faire le trajet, à bord d'une Galiote, dans l'eſpace de 3 mois, & dit qu'il deſcendit près de la Porte-d'eau, tout botté, ce qui ne s'étoit jamais vû.

Digitized by Google

parler avec éloge. Ce dernier étant parti de Batavia au mois de Decembre 1661, en qualité d'Amiral de la Flotte qui revenoit en Europe, le Gouverneur général rêva, le 11 Fevrier 1662, qu'il le voyoit en danger de perir, & qu'il l'entendoit reclamer ſon ſecours. Maatzuiker ſe réveilla en ſurſaut, & s'étant rendormi un moment après, il crut alors être temoin de l'infortune de ſon Ami, englouti dans les flots. Cette idée le frappa ſi fort, qu'il marqua le jour, l'heure, & toutes les particularités de ſon réve, dont il donna connoiſſance le lendemain au Conſeil, & remit en même tems ce billet cacheté au Sécretaire, à qui il recommanda de le bien garder juſqu'à ce qu'on auroit reçu des nouvelles de cette Flotte, par la voye du Cap de Bonne Eſpérance. On fut informé depuis, que le malheureux Vlaming avoit réellement fait naufrage avec ſon Vaiſſeau, nommé *la Cour de Hollande*, & quelques autres, au jour & à l'heure que Maatzuiker eût cette eſpèce de viſion, qui ne paſſera pas pour une fable, après en avoir ainſi dépoſé le récit dans les Archives de la Régence. La certitude que le Général attachoit d'avance à un ſimple rêve, eſt preſque auſſi remarquable, que la façon dont elle fut vérifiée enſuite.

MAATZUIKER. 1678.

Vie de Ryklof Van Goens, XIII. Gouverneur Général des Indes.

1678.

XIII. Ryklof Van Goens, Gouverneur Général, nâtif d'Embden, ſuivant les uns, & ſuivant d'autres, de *Geuns*, petit Village en Ooſt-friſe, dont ils prétendent auſſi qu'il avoit pris le nom. Quoiqu'il en ſoit, c'étoit un de ces Héros, qui n'empruntent point leur nobleſſe de leur origine, & qui ſont les premiers de leur Famille. On ignore en quelle qualité il paſſa aux Indes, mais il eſt apparent qu'un jeune étranger inconnu, comme lui, ne fut avancé que quand il eut l'occaſion de faire éclater ſon mérite. La première fois qu'on le trouve nommé dans les Papiers de la Compagnie, c'eſt avec le titre de premier Commis & Membre du College des Commiſſaires pour les affaires matrimoniales, en 1646 & 1647. L'année 1652, il fut envoyé en Ambaſſade à l'Empereur de Java, avec qui il ſtipula divers avantages pour la Compagnie (*a*). Les deux années ſuivantes, il paroît comme Préſident de la Chambre des Orphelins, & dans le cours de la dernière, il avoit été en Perſe en qualité de Commiſſaire; en 1655, il commandoit la Flotte qui arriva en Hollande, d'où il retourna, en 1657, aux Indes, à bord du Vaiſſeau l'*Orange*, après avoir été élevé au Grade de Conſeiller extraordinaire.

Ses premiers Emplois.

Ses exploits à Ceylan, & ſur les Côtes de Malabar & de Coromandel, ont déja fourni matière à trois Articles importans de la Vie de ſon Prédéceſſeur, & on lui vit exercer tour à tour les Emplois de Superintendant, de Général & d'Amiral, avec autant d'intelligence que de bravoure. Il eut deux fois l'honneur d'être nommé au Gouvernement de Ceylan, & la ſatisfaction de le laiſſer, en dernier lieu, à ſon Fils, Ryklof Van Goens, *le jeune*, Conſeiller extraordinaire des Indes. Le Pere, qui avoit été fait Conſeiller

(*a*) Il eſt fait mention de lui dans le Traité que le Général Speelman conclut avec le Fils & Succeſſeur de ce Prince, en 1677.

ler ordinaire depuis 1661, fut appellé en 1675 à Batavia pour remplir le Poſte de Directeur général, qui eſt le ſecond des Indes. Le Gouverneur général & les Conſeillers le reçurent à ſon arrivée le 2 Juin, au bas de l'Eſcalier du Château, & le 20 du même mois il fut inſtallé dans ſa nouvelle dignité. A la mort de Maatzuiker, le 4 de Janvier 1678, il parvint au Gouvernement général, pour lequel Mrs. les Directeurs l'avoient déſigné du vivant même de ſon Prédéceſſeur qui touchoit à la fin de ſa longue carrière.

Van Goens, 1678.

Il parvient au Poſte de Gouverneur général.

Dans ces deux derniers Poſtes, le Sr. Van Goens ne fit rien de fort remarquable. Les événemens de Java & des Moluques en ſont preſque les ſeuls Articles.

§. I.

Département de l'Iſle de Java.

La Guerre de Java ſubſiſtoit toujours. Après le rappel de Speelman, Mr. de St. Martin eut le Commandement de l'Armée juſqu'à nouvel ordre. A peine le premier étoit-il parti, que Tarouna Djaja, délivré d'un Ennemi ſi redoutable, recommença ſes Courſes, & força d'abord pluſieurs Places. On jugea à propos d'envoyer, à Japara, Antoine Hurdt, ancien Gouverneur d'Amboine, en qualité de Supérintendant, Général & Amiral de la Côte Orientale de Java, avec trois Compagnies d'Inſulaires d'Amboine.

Affaires de Java.

Tarouna Djaja recommence ſes Courſes.

Hurdt eſt nommé Général en Chef.

Ce nouveau Général, réſolu d'attaquer Tarouna Djaja, dans Cadiri, partagea ſes Forces en trois Corps, dont il conduiſoit l'un, & les Capitaines *Tak* & *Reneſſe* étoient à la tête des deux autres. Il fit planter 5 pièces de Canon ſur le bord de la Rivière, qu'il paſſa, & s'empara de la Ville après cinq jours de Siége au commencement de Decembre. Le Prince de Sourabaja, à qui l'on avoit vû faire des prodiges de valeur, fut tué dans l'aſſaut, au moment qu'il entroit par la Porte. Peu s'en fallut qu'on ne ſe ſaiſit de Tarouna Djaja, qui ne s'échapa qu'à la faveur de deux chariots chargés d'Argent, qu'il répandoit à pleines mains pour ſe faire ouvrir les paſſages; mais on s'empara de ſon Tréſor, qu'on nommoit *Boukit Peirac*, ou le *Mont d'Argent*, & qui renfermoit des richeſſes immenſes. Les Soldats meſuroient entr'eux l'Or & l'Argent par pleins chapeaux. On leur abandonna tout ce butin, qu'ils diſſipérent preſque auſſi vite. La belle Porcelaine, qu'ils dédaignoient, tomba en partage au Prédicateur *Manteau*.

Attaque & priſe de Cadiri.

Mort du Prince de Sourabaja.

Djaja échape à force d'Argent.

Il laiſſe des Tréſors immenſes.

L'Empereur ne reclama que les Tréſors enlevés à la Couronne, & en particulier le Diademe d'Or, enrichi de Perles & de Diamans, d'un prix ineſtimable. On l'appelloit la Couronne de *Madjapahit*. Ce fut, dit-on, un des Soldats du Capitaine Tak qui la trouva, & la lui remit entre les mains (*a*). On ajoute, que ce Soldat avoit déclaré, qu'alors la principale

Couronne d'un grand prix trouvée par un Soldat.

(*a*) Suivant *Frikius*, c'étoit un Tambour, qui avoit trouvé cette riche Couronne, qu'on eſtimoit 7 millions. Il obtint ſon Congé & 40 mille florins de recompenſe,

Van Goens. 1678. le pierre, qui manquoit quand ſon Capitaine rendit la Couronne, y étoit encore ; mais l'affirmation d'un ſimple Soldat ne fourniſſoit pas une preuve ſuffiſante pour attaquer en Juſtice un Officier de diſtinction, qui ſoutenoit la negative. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que l'Empereur en voulut toujours du mal au Capitaine Tak, dont il ſe vangea auſſi cruellement depuis.

Hurdt la met ſur la tête de l'Empereur.

Après l'heureuſe reddition de Cadiri, le *Général* Hurdt mit cette Couronne ſur la tête du Souſouhounan, qu'il fit proclamer Empereur de Java, à la tête de l'Armée.

Réjouiſſances à Batavia.

Ces grandes nouvelles cauſérent une joye inexprimable à Batavia, où l'on étoit dans les plus vives inquiétudes au ſujet du Sr. Hurdt, qui n'avoit jamais ſuivi le métier des Armes. On prit même des meſures en cas de malheur, & l'on renvoya le Major Poleman, avec quelques Renforts, à Sourabaja, où le Général étant auſſi arrivé, reçut l'ordre, au mois de Janvier 1679, de lui remettre le Commandement de l'Armée. Hurdt auroit fait la Paix avec les Ennemis, ſi le Major ne s'y fut oppoſé, par le motif d'une juſte défiance pour leurs promeſſes illuſoires, qui n'avoient d'autre but que de gagner du tems. Après le départ du premier, ſon Succeſſeur attaqua & emporta la Forteresſe où Crain Gliſſon s'étoit retiré, près de *Sipandji*, à quelques miles de Sourabaja; mais ayant eû le malheur de tomber de ſon Cheval, qui ſe cabra, en voulant ſauter dans la Rivière, ce brave Officier, qui avoit très bien ſervi la Compagnie, tant à Macaſſar qu'à Malabar, & ailleurs, mourut des ſuites de ſa chute, le 31 Juillet de cette année. Durant ſa maladie, il eut le chagrin d'apprendre que le Sr. Jacob *Coeper* venoit le relever. S'il eut vêcu encore deux mois, il auroit eu la ſatisfaction de recevoir la nouvelle de ſa promotion au grade de Conſeiller ordinaire des Indes. Il fut enterré à Sourabaja, où l'on voit ſa Tombe avec une Epitaphe fort honorable.

1679.

Rappel de Hurdt, à qui Poleman ſuccéde.

Ce dernier s'empare de la Forteresſe de Crain Gliſſon.

Sa mort funeſte.

Diſpoſitions de Coeper ſon Succeſſeur.

Coeper, qu'on envoyoit comme Général, étant arrivé le 10 de Juin à Samarang, détacha d'abord le Capitaine *Sloot*, avec 27 Compagnies d'Européens & 2 de Bouguis, au Sud de Java, pour ſe joindre à l'Armée de l'Empereur, & marcher à *Carta Soura di Ningrat*, dans le deſſein d'enlever Cadjoran, Beau-pere de Tarouna Djaja, qui s'y étoit fortifié, tandis que Coeper, de ſa perſonne, ſe rendit à bord des Vaiſſeaux à Sourabaja, & de-là avec ſes Troupes, conſiſtant en 8824 hommes, devant *Cacapar*, retraite de Crain Gliſſon, dont il entreprit le Siége, après s'être laiſſé amuſer, pendant deux mois, par de vaines Négociations de Paix.

Bravoure de Raja Palaka.

Le fameux Raja Palaka, qui, comme on l'a dit, avoit été mandé à Batavia, où ſes Macaſſarois commettoient de grands desordres, & s'étoit laiſſé perſuader de marcher avec eux au ſecours de l'Empereur de Java (*b*), ſe trouvoit préſent à cette expédition, qui lui fournit l'occaſion de faire preu-

qu'il devoit toucher à ſon retour en Hollande; mais ayant preſque achevé ſon Voyage, il mourut près de l'Iſle Ferro. Cependant la ſomme promiſe fut payée à ſes ſœurs à Middelbourg.

(*b*) Voyez ci-deſſus, pag. 183, où il eſt fait auſſi mention de Raja Goa, à l'égard duquel nous remarquerons ici, qu'ayant offert de même ſes ſervices à la Compagnie, il partit pour Cheribon, où, peu après ſon arrivée, il fut empoiſonné, & revint mourir à Batavia.

Digitized by Google

preuve de ſa bravoure ordinaire. Ayant reçu une bleſſure au front, il promit d'emporter la Place dans trois jours, ce qu'il exécuta le 21 Octobre. Ce Raja paſſa le Fleuve à la nage, une planche ſur ſa tête, pour ſe garantir des coups, & ſe cacha dans une hute ſur l'autre rive, en attendant les Troupes qui devoient le ſoutenir; l'aſſaut fut rude, & couta la vie à la plupart des Macaſſarois de Crain Gliſſon, qui lui-même, bleſſé à mort, ſe ſauva auprès de Tarouna Djaja ſur la Montagne d'*Antang*, où il expira au bout de cinq ſemaines. Il avoit 2000 hommes portant les armes, dont 300 furent faits priſonniers avec 2 des principaux Chefs. Les autres Grands, qui l'accompagnoient, s'étant rendus enſuite, on les transporta à Macaſſar à bord des Vaiſſeaux. Les Bouguis de Raja Palaka firent ſur eux un grand butin d'Eſclaves & de toutes ſortes d'Armes. Les Hollandois n'eurent que deux hommes tués & huit bleſſés, tandis qu'on comptoit bien 500 morts du côté des Ennemis. On leur prit 8 petites pièces de Canon, qu'on donna à l'Empereur, & quelques Baſſes.

VAN GOENS. 1679.

Priſe de Cacapar.

Mort de Crain Gliſſon.

Soumiſſion des Macaſſarois.

Le Capitaine Sloot n'avoit pas été moins heureux dans ſon expédition contre Cartaſoura, où il prit Cadjoran dans ſa Forteresſe, & le fit poignarder; mais il retint priſonniers ſes deux Fils avec pluſieurs des principaux Chefs. Ceci ſe paſſa dans le courant du mois de Septembre.

Cadjoran eſt ſaiſi & mis à mort.

D'un autre côté, Coeper, maître de Cacapar, ne tarda pas à ſe mettre en devoir d'aller chercher Tarouna Djaja, qui rejettoit avec inſolence les propoſitions qu'on lui avoit faites juſqu'à deux fois. On s'empara de toutes les avenuës, pour l'affamer dans ſa retraite. Environ mille Macaſſarois, hommes, femmes & enfans, qui ſe ſouvenoient encore de la priſe de Cacapar, vinrent ſe rendre d'abord aux Hollandois. Le 10 Decembre, Coeper s'empara des deux principaux Forts de l'Ennemi ſitués ſur la pente d'une Montagne eſcarpée, & que Tarouna Djaja jugeoit imprenables. Ce dernier ne ſe ſauva qu'à la faveur d'une groſſe pluye, & quoique pourſuivi pendant deux lieuës de chemin, il gagna une Montagne inacceſſible, n'ayant auprès de lui que mille hommes, tandis qu'environ deux mille autres, excedés de faim & de fatigue, tombérent entre les mains des Vainqueurs.

Sort de Tarouna Djaja ſon Gendre.

Il ne ſe ſauve qu'avec peine.

Les proviſions commençant à manquer, Coeper fut obligé de ſe retirer par la Montagne de *Briana*, auprès du Souſouhounan, où il apprit que *Aria Sindou-Raja*, Général de l'Armée de ce Prince, étoit arrivé de Mataram avec 4 mille hommes, & que Tarouna Djaja, abandonné de la plûpart des ſiens, ne ſe trouvoit qu'à une petite journée de-là, ce qui avoit engagé l'Empereur à détacher, le même jour, le Capitaine *Jonker*, qui étoit de garde auprès de lui, avec ſes trois Compagnies d'Amboiniens, pour tâcher de couper le paſſage à ce Rebelle. Le Général Javanois, à la tête de mille hommes, ſe rendit à Antang, pour s'y mettre en embuſcade. L'on envoya auſſi mille autres Javanois pour ſoutenir le Capitaine Jonker, & un pareil nombre à un troiſième Poſte. Ces Troupes étoient pourvuës de vivres & de munitions pour huit jours, & leurs ordres portoient de tomber toutes à la fois ſur Tarouna Djaja, qui fut ſaiſi le 25 Decembre, avec 174 Madurois, & 68 Macaſſarois, quoiqu'il en vint un plus grand nombre

Le Capitaine Jonker eſt envoyé pour le prendre.

ſe

Van Goens. 1678. Relation de cette Expédition.

ſe rendre à diſcretion quelques jours après. La relation de cette Expédition mérite d'être ici rapportée.

„ Le Capitaine Jonker ayant reçu ordre, du Général Coeper, de veiller „ à la ſureté du Souſouhanan Among Kourat, & de lui ſervir de Garde, „ avec ſon monde à Sourabaja dans la vieille Cour Impériale, le Général „ partit là-deſſus pour Paſſarouwan, dans la vuë de chercher Tarouna „ Djaja, qui avoit pris la fuite de ce côté-là.

„ En attendant l'Empereur, averti que ce Rebelle ſe tenoit ſur la Mon„ tagne de *Galiot*, ou ſur celle de *Selimban*, qui n'eſt pas fort éloignée de „ Cadiri, demanda, au Capitaine Jonker, s'il ne ſeroit point diſpoſé à le „ ſaiſir, comme il lui étoit fort facile. Le Capitaine témoigna qu'il ne „ demanderoit pas mieux; mais qu'il n'ôſoit quitter ſon Poſte ſans ordre. „ L'Empereur répondit qu'il prenoit la choſe ſur lui, d'autant plus que la „ Compagnie y étoit d'ailleurs fort intéreſſée.

„ Jonker accepta donc la commiſſion, & après s'être bien concerté „ avec ſes gens, il partit, à la tête de 3 Compagnies, faiſant environ 200 „ hommes à cheval, ſans compter ceux qui étoient chargés des vivres, „ des munitions, & de quelques pièces d'Artillerie. Arrivé au pied de la „ Montagne, il l'inveſtit tellement, que Tarouna Djaja ne pouvoit plus ſe „ procurer une ſeule goute d'eau d'aucun de ſes côtés. Sur celà Jonker „ lui envoya quelques Députés avec un Drapeau blanc; mais ils furent „ maltraités par les gens de Tarouna Djaja, qui l'ayant appris, voulut „ reparer leur faute, par l'envoi de quatre de ſes Députés, auſſi avec un „ pareil Drapeau, au Capitaine Jonker, lequel en fit mourir trois, & ren„ voya le quatrième pour informer ſon maître des raiſons qu'il avoit eû „ d'en agir de la ſorte.

„ Tarouna Djaja, preſſé de la ſoif & de la faim, ayant encore 3 mille „ ames auprès de lui, ne laiſſa pas que de renvoyer d'autres Députés au „ Capitaine, pour le prier de le recevoir en grace. Il diſoit que les Aſtro„ logues lui avoient prédit, que malgré le grand rolle qu'il jouëroit dans „ le monde, il ſeroit vaincu & pris par ſes ennemis, & qu'il croyoit ce „ fatal moment enfin venu; mais qu'il ſe promettoit, de la part du Capi„ taine Jonker, en qualité de Naturel d'Amboine, un traitement favo„ rable.

„ Avant qu'il ſe fût ainſi ſoûmis, le Général Coeper écrivit une Lettre „ fulminante au Capitaine Jonker, ſur ce qu'il avoit eû l'audace d'aban„ donner ſon Poſte, lui ordonnant de revenir tout de ſuite. Jonker s'ex„ cuſa ſur le Commandement exprès de l'Empereur, qui l'empêchoit d'o„ béïr à ſes ordres. Coeper le rappella encore une ſeconde & une troiſième „ fois; mais le Capitaine lui fit ſavoir en réponſe, qu'*il tenoit le gibier en ſa „ puiſſance, & qu'il ne retourneroit pas ſans le lui amener.*

„ Là-deſſus Tarouna Djaja fit lier en faiſceaux ſes piques, javelots, „ & criſſes, & les envoya, avec tous ſes gens, au Capitaine Jonker, ſe fai„ ſant précéder de ſes Courtiſans, de ſes Femmes, & de ſon Fils, encore „ fort jeune. Il ſuivit lui-même, & vint ſe jetter aux pieds de Jonker, „ qui le releva auſſi-tôt. Son habillement étoit à la Portugaiſe, de ſatin „ noir,

„ noir, avec un turban de même couleur, à fond d'Or ſur la tête, & un „ long bâton noir à la main; il parloit peu, ſuivant ſa coutume, & ſe con- „ tentoit de répondre avec beaucoup de modération aux queſtions qui lui „ étoient faites, ſans attribuër qu'à lui-même la cauſe de ſa dis- „ grace".

Van Goens. 1678.

Les effets qu'il déclara avoir enlevé de Mataram, conſiſtoient en 19 mille réaux d'Eſpagne, 60 Catis d'Or en lingots; quelques ſelles, l'une d'Or & les autres d'Argent, avec tout ce qui en dépend; la vieille Couronne d'Or de Madjapahit, dont il a été fait mention, & diverſes piéces d'ornement, ou de vaiſſelle d'Or & d'Argent. Tous ces effets étoient reſtés à Cadiri, ainſi que la plupart des ſommes immenſes qu'il avoit extorquées du Pays. Il dit qu'après la priſe de cette Place, ſon deſſein étoit de ſe rendre, s'il n'en eut été empêché par la continuation des hoſtilités. Le nombre de perſonnes qui partagèrent ſa priſon, ſe montoit à 681, y compris femmes & enfans. On lui demanda ſa Couronne de Sultan; mais il aſſura qu'il n'en avoit point, & qu'il n'étoit pas Sultan, quoique ſes adhérens à Cadiri lui donnaſſent ce titre.

Circonſtances touchant ce Rebelle.

Le Capitaine Jonker lui avoit promis ſon pardon & la vie; mais le malheureux Tarouna Djaja ſemble avoir été la victime de la jalouſie que le Général Coeper conçut au ſujet de ſa capture, qui valut à Jonker 3380 réales de recompenſe. Quoiqu'il en ſoit, on prétexta que le Priſonnier avoit tenu des diſcours peu reſpectueux contre l'Empereur, & qu'il s'étoit même trouvé muni d'un poignard, dont il méditoit de ſe ſervir pour tuër ce Prince, le jour qu'il fut conduit à ſon audience. Comme il étoit au pouvoir des Hollandois, le Souſouhounan avoit prié Coeper de l'envoyer à la Cour, ayant à lui parler d'affaires importantes, & le Général eut toujours tort de condeſcendre à ſa demande, ſans l'avis du Conſeil de Guerre. Auſſi Valentyn l'accuſe-t-il nettement d'avoir fait cacher, parmi les effets qu'on portoit après Tarouna Djaja, le funeſte poignard qui devoit cauſer ſa perte la nuit ſuivante, & il ajoute, qu'il craignoit encore que ce Priſonnier d'Etat ne ſe plaignit de quelques actions violentes & odieuſes de ſa part, dont il avoit une parfaite connoiſſance. Ce fut l'Empereur lui-même qui lui donna le premier coup de Criſſe, & ſes Conſeillers achevèrent cette exécution barbare.

Jalouſie du Général Coeper, qui lui cauſe la mort.

Il eſt poignardé par l'Empereur & ſes Grands.

Jonker l'apprit avec autant de chagrin, que de fureur, & dans les tranſports de ſon reſſentiment, il jura pluſieurs fois que s'il n'étoit retenu par le reſpect qu'il devoit à ſes Maîtres, il caſſeroit le con à l'Empereur & à ſes indignes Miniſtres, qu'il traita toujours depuis avec le dernier mépris. Tarouna Djaja lui avoit fait préſent de ſon Criſſe à poignée d'Or, enrichie de pierreries, & d'un Arc de pur Or, d'un travail exquis. Coeper demandoit pour lui cet Arc, & une belle Femme de Crain Gliſſon; mais Jonker lui refuſa l'un & l'autre, ce qui ne ſervit qu'à les brouiller encore davantage.

Brouillerie entre Coeper & Jonker à ſon occaſion.

1680.

Après la mort de Tarouna Djaja la Principauté de Madura revenoit au Sou-Jouhounan, qui la donna au Pangoran *Tſiacra di Ningrat*; mais les Habitans de *Sammanap* ayant refuſé de le reconnoître, il n'eut que la Partie Occi-

Madura rentre ſous le pouvoir de l'Empereur.

VAN GOENS. 1680. dentale de l'Iſle, & *Mansjan-Woulang* obtint la Partie Orientale, dont les Peuples, deux ans après, ſe mirent ſous la protection de la Compagnie.

A l'égard de Java, la Partie Orientale de l'Empire de Mataram ſe trouvoit entièrement pacifiée par la défaite des Rebelles; mais il reſtoit encore à ſoumettre le *Panombahan* de *Giri*, à deux ou trois lieuës de Sourabaja, Ennemi ſecret de l'Empereur, & d'autant plus dangereux, que l'hypocriſie ſervoit de voile à ſes perfidies. Tandis qu'il affectoit d'être détaché du Monde & occupé du Ciel, il intriguoit ſourdement, refuſoit de ſe préſenter à l'Empereur par un preſſentiment de la punition de ſes crimes, excuſoit ſa deſobéïſſance ſur ſon âge & ſes infirmités, & le ſupplioit de ne point le détourner de ſes contemplations. Il avoit aidé ſous main Tarouna Djaja, & induit les Habitans de Sammanap à ne pas reconnoître pour leur Chef le Pangoran Tsjacra di Ningrat. Ce perfide Hypocrite, neveu du Prince de Sourabaja qu'il haïſſoit depuis long-tems, & proche parent de l'Empereur, trouva moyen, ſous le précédent Régne, de ſe défaire de l'un, en trompant la crédulité de l'autre. Il ſe rendit à la Cour, ſe proſterna devant l'Empereur, & lui baiſa les pieds avec une douleur apparente. Le Souſouhounan, ſurpris de cette démarche, lui en ayant demandé le ſujet, il répondit qu'il étoit venu lui offrir ſa vie, & qu'il aimoit mieux finir ſes jours avec honneur, qu'être mis à mort ignominieuſement pour crime de trahiſon. Il ajouta qu'il n'étoit entré dans la Conſpiration formée contre ſa Perſonne, que parce qu'il en craignoit les Complices, & conclut par accuſer le Prince de Sourabaja, Beau-père de l'Empereur, & ſes trois fils, qui furent aſſaſſinés par ſon ordre exprès. Le Panombahan reçut des remercimens d'un ſervice ſi digne de ſa noirceur d'ame, & retourna à Giri, content d'une belle femme qu'il obtint en recompenſe.

Nouvelle Guerre contre le Panombahan de Giri.

Ses Crimes.

AMANG-KOURAT I., Héritier préſomptif de l'Empire, & qui n'avoit alors qu'onze ans, crut que l'Empereur ſon Père ne s'étoit porté à cette extrémité que pour de juſtes raiſons; mais, mieux informé dans la ſuite, il diſſimula ſon reſſentiment, & remit juſqu'à ſon avénement à l'Empire le deſſein de venger la mort de ſon Ayeul & de ſes trois Oncles.

Reſſentiment du nouvel Empereur.

LE 19 Janvier 1680, il envoya ſignifier au Panombahan, qu'il eût à venir lui rendre compte de ſes actions. Trop criminel pour ôſer comparoître, il fit réponſe qu'il étoit en état de ſe juſtifier de tout ce qu'on lui imputoit, nommément d'avoir occaſionné & fomenté la revolte de Sammanap & ſouffert les Macaſſarois dans ſon Pays; qu'il n'étoit point aſtreint aux ordres de paroître à la Cour; qu'il avoit été diſpenſé de cette obligation par feu l'Empereur qui l'avoit nommé *Frere*, & que bien plus, celui d'aujourd'hui l'avoit honoré du titre de *Pere*; que d'ailleurs ſon Emploi ne lui permettant pas de s'abſenter de Giri, il ne pouvoit s'en éloigner qu'à la diſtance de *Greſſic*, où il conſentoit de ſe trouver, ſi l'Empereur le jugeoit à propos. Amang-kourat, peu ſatisfait de ces vaines excuſes, s'avança juſqu'à Sourabaja, & fit ce trajet à pure perte; ce qui le détermina à mettre le Panombahan à la raiſon par la force des armes. Il marcha à Giri, avec ſes Troupes & les Hollandois, & l'y attaqua le 25 Avril.

Vains prétextes que lui allègue le Panombahan pour ſa juſtification.

LE

Le Combat fut rude, le ſuccès d'abord douteux, mais enfin déciſif, & funeſte pour le Panombahan & les ſiens. Bleſſé au genou, il ſe fit transporter ſur la montagne où ſon Temple étoit bâti, & où un Madurois le poignarda la nuit ſuivante. Tous ſes Fils, s'étant rendus à diſcrétion, eurent le ſort de leur Pere. Ils furent maſſacrés, ainſi que tous ceux de leur race, qui avoient participé à la revolte, les premiers le lendemain du Combat, les autres le 30 de ce mois & le 1er. de May. Les Hollandois perdirent dans cette action le Capitaine *Altmeyer* & 15 hommes.

Van Goens. 1680. Sa mort & celle de tous ſes Proches coupables de rebellion.

Dès que la tranquillité fut rétablie à Giri, dont l'Empereur nomma Gouverneur *Radin Anga Caſuma*, neveu du Panombahan, le Sieur Coeper mit à la voile de Sourabaja pour *Wanna Carta*, où il arriva avec l'Armée le 13 Septembre.

Tranquillité rétablie à Giri.

Il reſtoit encore à réduire le Pangoran *Pougar*, à qui Coeper, le Capitaine Sloot, & l'Empereur même écrivirent pour l'exhorter à ſe ſoumettre, mais ſur ſon refus, le Prince s'empara de Mataram & l'obligea, lui & les Grands de ſa Cour, de s'enfuir à *Bagalain*, abandonnant entre autres 44 pièces de canon & 400 vieilles femmes. Cependant après pluſieurs rencontres il vint, un an après ſon expulſion de Mataram, à Ambal le 17 Novembre de cette année, accompagné de ſes Proches & de ſes principaux Conſeillers, s'offrir à Coeper ſans condition, & ſous promeſſe qu'il ſuivroit en tous points les ordres qui lui ſeroient donnés, ſoit de marcher contre *Nimrod*, l'un des Ennemis de l'Empereur, ou de ſe ſoumettre à ce Prince. Coeper le reçut avec les marques d'amitié, & de diſtinction qu'il méritoit en qualité de Frere de l'Empereur, & exigea de lui la ſoumiſſion qu'il promettoit. Le Pangoran tint parole, renonça à toutes ſes prétenſions, partit pour Carta-Soura avec une pompeuſe ſuite, eſcorté de 15 Hollandois, & ſe ſoumit à l'Empereur ſon Frere.

Autre Guerre contre le Pangoran Pougar.

Soumiſſion de ce Prince.

Nimrod, le dernier des Rebelles, étoit un ruſé Macaſſarois, Eſclave fugitif de Batavia, qui retiré au Pays de Bagalain, dépendance de Mataram, y vivoit avec les Bandits dans les Montagnes, où il ſe tint tranquille auſſi longtems que Java fut exempte de troubles; mais dès que Tarouna Djaja eut levé l'étendart de la revolte, il ſe joignit à Cadjoran, & ſervit ſous lui en ſecond. Après la mort de ce Chef, Nimrod, ſerré de près par le Capitaine Sloot, ſe ſauva à *Salinga*, d'où s'étant allé renfermer dans une Forteresſe, nommée *Maſſchier*, il exigeoit des Contributions, dans tous les environs, juſqu'à ce qu'enfin attaqué, & vaincu par les Hollandois, il perdit la vie avec beaucoup de monde, au mois de Decembre 1681. Coeper annonça cette nouvelle à Batavia, où il y eut des réjouiſſances publiques pour l'entière réduction des Rebelles.

Derniere Guerre contre Nimrod.

Sa défaite & ſa mort.

1681.

Au reſte les Princes de Cheribon, que Tarouna Djaja avoit obligés, par ſon invaſion, de ſe choiſir un Protecteur, dans la perſonne du Roi de Bantam, s'étoient mis ſous la protection de la Compagnie, d'un côté parce qu'ils n'avoient aucun ſecours à eſpérer de feu l'Empereur, & de l'autre, parce que Sultan *Sapoh*, l'aîné de ces Princes, voyant Amang-kourat à la veille de ſuccéder à ſon Pere, ne vouloit rien avoir à faire avec un homme, qui, malgré toutes ſes requiſitions, avoit retenu ſa Concubine, & diſpoſé d'elle en faveur de Sultan *Anom*, ſon Frère cadet.

Les Princes de Cheribon ſe mettent ſous la protection de la Compagnie.

VAN GOENS. 1680.

§. II.

Département des Iſles Moluques.

Cruautés du Roi de Ternate.

LE jeune Roi de Ternate, dont nous avons annoncé les écarts funeſtes, étoit un Prince inhumain, ſanguinaire, qui ne comptoit pour rien la vie d'un homme, & qui dans ſes caprices ſe ſoucioit auſſi peu de tuer ſes propres Femmes, que les moindres de ſes ſujets. A peine eut-il épouſé la Princeſſe *Rooze*, qu'il ſe dégouta d'elle & chercha le moyen de s'en défaire; mais s'étant apperçue de ſon deſſein, elle s'enfuit à Macaſſar avec quelques-uns de ſes Eſclaves. Il ſe remaria enſuite avec la Veuve d'un Chinois, qui avoit un fils, de la femme duquel il devint ſi éperdûment amoureux, qu'impatient de la poſſéder, il noya la mere dans un Bain & fit égorger le fils.

Son acharnement contre la Compagnie.

NON moins avide du ſang des Employés de la Compagnie, ce Prince ne reſpirant que leur perte, tant à Ternate que dans l'Iſle d'Amboine, ſur laquelle il formoit des prétenſions, il chargea un nommé *Pati Lima*, Maure de Ceram, Renegat & Transfuge, d'une Lettre adreſſée à tous les Habitans des Iſles d'Amboine, ſur-tout à ceux des Côtes de Hitou & de Bouro, avec plein pouvoir de leur déclarer, de ſa part, „qu'autant par attachement „ pour leur Croyance, que par obéïſſance aux Ordres de leur Souverain, „ en vertu d'un ancien droit, ils euſſent à maſſacrer tous les Hollandois, à „ ſe ſoumettre à lui & à le reconnoître pour leur Roi". Le Renegat, après s'être acquitté de ſa Commiſſion en divers lieux, vint ſur la Côte de Hitou, & remit la Lettre à *Haſſan Souleyman*, ci-devant Prêtre, mais homme ruſé, le plus opulent de toute la Côte; où rien ne ſe faiſoit d'important ſans ſon avis. La Lettre fut portée à la Moſquée, ouverte & lûe à tous les Prêtres, Princes & Grands que l'on y avoit convoqués. Ils délibérèrent & réſolurent, conformément à la volonté du Roi de Ternate, d'effectuer le Maſſacre le plutôt poſſible. Un ſeul Orancaye nommé *Healoſſy*, qui perſiſtoit dans la fidélité de ſes Ancêtres envers la Compagnie, alla de nuit trouver le Sieur *Van Thye*, Commandant de Hila, à qui il revéla le Complot, & lui dit que s'il différoit de ſe ſaiſir de Pati Lima, il en perdroit l'occaſion. Le Commandant, lié d'amitié & d'intérêt avec Haſſan, craignit qu'en arrêtant l'un, il n'expoſât l'autre, qui étoit auſſi criminel. Il allégua, à Healoſſy, de mauvaiſes raiſons, auxquelles celui-ci répondit par des menaces qu'il en parleroit au Gouverneur d'Amboine. Enfin Van Thye ſe contenta de s'aſſurer de celui qu'il avoit le moins à ménager. Pati Lima fut pris dans un Village de l'Iſle *Honimoa*, & conduit à Amboine, où il ſubit un ſupplice proportionné à ſon crime, dont on avoit eû la conviction la plus évidente, par la Lettre du Roi de Ternate, qui fut trouvée ſous ſa ceinture. Il fut roué & écartelé. Haſſan Soleyman ſe tira d'affaire, ſans qu'on ſache comment, mais probablement par la connivence du Commandant de Hila, & peut-être même du Gouverneur d'Amboine.

Moyens qu'il met en uſage.

Priſe & punition de ſon Confident.

Scélerateſſe inutile à laquelle il a recours.

LE Roi Amſterdam ne ſe rebutant pas de ce mauvais ſuccès, imagina, ſous le Gouvernement du Sieur *Padbrugge*, une autre ſcélerateſſe encore plus-

plus énorme. Il invita ce Gouverneur, avec pluſieurs des principaux Employés de la Compagnie & leurs Epouſes, à un ſoupé dans ſon Palais, où il méditoit de faire périr tous les hommes. Sa Sœur aînée, par un preſſentiment que ce projet pourroit bien être funeſte à ſon Auteur & à elle, avoit tâché inutilement de l'en diſſuader. Comme elle faiſoit les honneurs de la Table, la Femme & la Fille du Gouverneur, ainſi que pluſieurs autres, remarquèrent, dans ſa contenance, quelque préſage d'un événement ſiniſtre. On en eut bien-tôt une preuve dans les inſtances du Roi, qui vouloit qu'on fit ſortir les Gardes du Gouverneur pour célébrer la ſanté du Prince d'Orange, par une décharge de leurs mouſquets; mais Padbrugge s'en défendit ſous de bonnes raiſons, & voyant qu'elles ne ſatisfaiſoient pas le Roi, il fit certain ſignal à ſa Fille, qui, là-deſſus, feignit de tomber en défaillance. Cet accident ſimulé ſervit de prétexte au Gouverneur pour quitter la table, & prenant congé avec tous les Convives, il ſuivit ſa Fille, que l'on tranſporta en litière à la Forteresſe, juſqu'où le Roi voulut l'accompagner à toute force. Il en demanda l'entrée pour lui & ſa ſuite; mais le Gouverneur la lui refuſa poliment, & ſe tint en ſûreté contre les attentats de ce Prince, qui ne tarda pas de les faire éclater, par l'exemple de quelques Soldats que l'on trouva maſſacrés, tant ſur les chemins de Ternate, que dans la Forêt voiſine. VAN GOENS, 1680.

N'AYANT pû aſſouvir ſa rage de l'une ou de l'autre manière, il défendit à ſes ſujets de porter deſormais aucunes denrées au Marché pour la ſubſiſtance des Hollandois. Enſuite il fit tranſporter ſecrettement, de ſon Palais, qui n'étoit pas loin de la Forteresſe d'Orange, ce qu'il y avoit de plus précieux en ameublemens, & ſe retira dans les Terres. Ces démarches n'annonçoient que trop clairement une rupture, quoique contre le ſentiment des Grands & de ſon Conſeil, qui n'attendoient qu'une occaſion favorable pour ſe détacher de leur Souverain, & ſe jetter entre les bras de la Compagnie. Ses préparatifs à la Guerre.

IMMÉDIATEMENT après ſon départ, le Prince *Alam*, ſon premier Miniſtre, l'Amiral *Ali* & le Kimelaha *Marafaoli*, ſe rendirent ſans ſuite auprès du Gouverneur, dont ils demandèrent la protection, avec offre d'être reçus comme Otages pendant la Guerre, ou d'être envoyés à Batavia ſelon ſon choix, pourvû qu'il les diſpenſât de ſervir contre leur Prince. Le Gouverneur accepta leur offre avec plaiſir, leur donna un appartement dans la Forteresſe & eut pour eux tous les égards poſſibles, en attendant l'occaſion de les embarquer pour Batavia, où on ne leur fit pas moins d'accueil. Soumiſſion des Principaux de la Cour.

QUANT à la Sœur aînée du Roi, alors mariée avec le premier Miniſtre, & que rien ne pouvoit raſſûrer contre la crainte de porter un jour, avec ſon Epoux, tout le poids de la vengeance de ſon Frere, elle ſe refugia à la Cour du Roi de Tidore, dont elle ſe hâta d'épouſer le Fils, qu'elle avoit aimé auparavant, & qu'elle ne fut pas fâchée de ſubſtituer à ſon vieux Epoux, ſous prétexte de garantir ſa vie. Parti que prend ſa Sœur aînée.

SUR la fin de cette année, ceux de Bouro ſe déclarèrent pour le Roi Amſterdam, par une Revolte, qui occaſionna, au commencement de l'année ſuivante, une Guerre entre ces Peuples & les Hollandois d'Amboine. Après l'arrivée des ſecours de Batavia, partie des Rebelles fû- Revolte à Bouro. 1681.

VAN GOENS. 1681. rent passés au fil de l'épée, & partie d'autres exécutés par les mains des Bourreaux. Ceux, à qui on laissa la vie, devinrent esclaves des Officiers & des Soldats, qui les avoient fait prisonniers. Cependant le Roi se renforçoit, & n'ôsoit paroître en rase campagne. Toutes ses opérations se bornoient à des embuscades sans succès, & dès qu'il étoit attaqué ou poursuivi, il prenoit la fuite, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & toujours plus avant dans les terres. Il écrivit au Prince de Mangindanao une Lettre peu conforme à la vérité, & par laquelle, après s'être déchaîné contre la conduite de la Compagnie, il le prioit de lui envoyer des Vaisseaux & des munitions de guerre. Enfin cette vie errante commença tellement à ennuyer les Grands qui l'avoient suivi, que manquant du nécessaire faute de recolte des champs ravagés ou non ensemencés, ils résolurent, avec le peu de Ternatois ses Adhérens, de lui ôter la vie pour se tirer de la misere, persuadés que s'ils le livroient mort au Gouverneur, ils pourroient se réconcilier avec la Compagnie. Ils dépêchèrent, au Sieur Padbrugge, un Prêtre, qui s'étoit offert de l'égorger, mais il lui défendit de mettre la main sur son Prince, sous peine d'en être puni, & n'exigea que de le lui amener vif. Le Prêtre en fit son affaire, & aussitôt le Gouverneur envoya un Détachement à *Sawou*, où étoit le Roi. Le Lieutenant *Cromhuysen* l'y surprit assis sur une natte dans une Chaumière, se faisant oindre le corps par la Reine, à qui l'on vola deux bagues, chacune de la valeur de 5 à 6000 Ecus, qu'elle avoit mises de côté.

Punition des Rebelles.

Opérations du Roi.

Cruelle résolution des siens & de ses Adhérens.

Il est surpris & conduit à la Forteresse.

LE ROI, investi à l'improviste & hors d'état de défense, se rendit de bon gré, & se laissa conduire à la Forteresse, où la Reine le suivit. Chemin faisant, elle se souvint d'avoir oublié ses Bijoux dans l'excès de son émotion. Elle en parla au Lieutenant, qui, malgré ses recherches, ne put lui en restituer qu'un seul, dont un Soldat s'étoit emparé. Le Gouverneur reçut honorablement le Roi & la Reine; après quoi, il s'embarqua pour Manado, d'où il fit voile au Nord-Oest vers l'endroit le plus reculé de Celebes, dont les Habitans, qu'il instruisit de la disgrace du Roi, prêtèrent serment de fidélité à la Compagnie. Il avoit envoyé provisionnellement l'Enseigne *Franszoon*, avec quelque monde armé, à l'Anse de *Tormini*, ou au Golfe du gros Village *Gorontalo*, avec plein-pouvoir non-seulement d'informer de l'état actuel du Roi de Ternate, tous les Princes qu'il rencontreroit; mais aussi de les convoquer à Manado, ou à Gorontalo, pour y prêter serment à la Compagnie, attendu que le Roi étoit déchû de ses droits, & que pour cette raison ils devoient regarder comme Ennemis tous ceux qui s'étoient rangés de son Parti. Cromhuysen, ayant reçu ordre du Gouverneur, qui avoit mis à l'ancre dans le Détroit de *Lembe*, de se transporter à *Saccana*, y brula 6 Villages, *Databan*, *Passan* & autres endroits de leur dépendance.

Expédition du Sieur Padbrugge à Celebes.

PENDANT ce tems-là Padbrugge passa à la Rivière de Gorontalo, & y apprit que les Habitans avoient bouché aux Hollandois le chemin de *Gommougou*. Il y envoya une poignée de Soldats, avec ordre de se frayer le passage; mais on les empêcha de pénétrer au-delà de *Padang*, sous prétexte que tels étoient les ordres du Roi, en les assûrant qu'aussi-tôt après l'arrivée de ses Ambassadeurs, le chemin leur seroit ouvert. En effet, ils vin-

Endroits brûlés par Cromhuysen.

vinrent le même jour à bord du Vaiſſeau avec des préſens de fruits & des proteſtations que tout étoit au ſervice de la Compagnie & de ſon Gouverneur. Padbrugge leur dit que ſi leur Roi & d'autres vouloient s'épargner des déſaſtres, ils pouvoient ſe rendre au Vaiſſeau & y donner des aſſûrances de leur ſoumiſſion à la Compagnie. Peu accoutumés à un pareil langage, ils ne daignèrent point y faire réponſe; ce qui obligea le Gouverneur de ſe préparer à attaquer le Fort de Padang. Il fit prendre les devants aux Barques armées & à une Chaloupe, & tandis qu'il n'étoit encore qu'à moitié chemin de l'endroit, il eut avis par une des Barques que ſes gens avoient été repouſſés avec perte. Auſſi-tôt faiſant force de voiles, il s'avança juſqu'aux murs, qu'il grimpa. Cette hardieſſe étourdit ſi fort les Ennemis, qu'ils prirent l'épouvante & ſe ſauvèrent par deux Portes de derrière, au nombre de 900 hommes, tandis qu'il n'en reſtoit, aux Hollandois, qu'environ une quarantaine, encore falloit-il en retrancher une douzaine de lâches; de ſorte qu'il ne fut pas poſſible de pourſuivre les Fuyards. De ſon côté Padbrugge n'eut que 4 hommes tués & quelques bleſſés; de l'autre on en comptoit juſqu'à 24 de tués, parmi leſquels pluſieurs Chefs apparentés à des Princes, outre une grande quantité de bleſſés, dont le plus conſidérable & le plus furieux étoit le Roi de Gorontalo.

Van Goens. 1681.

Réponſe du Gouverneur à des Députés.

Siége & priſe du Fort de Padang.

Le Gouverneur mit Garniſon dans le Fort, alla prendre des Troupes fraîches à Gommougou, & ayant été joint à ſon retour par Cromhuyſen avec la plus grande partie des Chaloupes, il en forma deux Eſcadres, & marcha par terre droit à Gorontalo. Au bruit de ſa marche, les Habitans du lieu & ceux de *Limbotto*, lui envoyèrent des Députés, qui, au nom de leurs Rois, demandèrent pardon à genoux & ſe rendirent à diſcrétion. Padbrugge prétendit que leurs Princes vinſſent eux-mêmes en perſonne. Il n'y eut que *Kaitsjili Bea*, Roi de Gorontalo, qui s'en défendit. On ſe ſaiſit, non ſans beaucoup de peine, des trois ou quatre principaux Auteurs de la Guerre, & à la fin on vint à bout de ſurmonter, par de ſortes ménaces, l'opiniâtreté du Roi Bea. Il ſe préſenta avec environ 2000 hommes, & malgré toute ſa fierté & ſon orgueil, il fut contraint de s'humilier & de livrer ſes armes. On mit ſon Paraſol en piéces pour marque de ſon aſſujettiſſement à l'autorité de la Compagnie, & on le déclara indigne de régner plus long-tems. Après cet affront, le Gouverneur lui laiſſa la liberté, ſous promeſſe qu'il ne feroit aucune difficulté d'être conduit à bord d'un des Vaiſſeaux, d'où il ſe ſeroit ſauvé, ſi un Sergent, qui le pourſuivit, ne l'avoit arrêté & bleſſé d'un coup de ſa hallebarde. Pendant le trajet de Gorontalo à Ternate, il eſſaya encore d'échapper, en ſe jettant dans l'eau au riſque de ſa vie, & lorſqu'il ſe vit deſtitué de toute eſpérance, il exhala ſa fureur en menaces, & imprécations. Ses Sujets & ceux de Limbotto furent punis par une obligation de fournir annuellement pour le ſervice de la Compagnie 150 poutres & 72 groſſes planches propres à la conſtruction des affuts de Canon, outre une Contribution de 50 Eſclaves pour ſervir à bord de la Flotte Hollandoiſe, ſinon, d'en payer la valeur, ſoit en Or ou en Argent. De plus il fut décidé qu'à l'avenir chaque Village n'auroit que ſon Roi particulier avec titre de *Raja*

Progrès ultérieurs de Padbrugge.

Traitement fait au Roi de Gorontalo.

Son deſeſpoir.

Taxes impoſées ſur ſes Sujets & ceux de Limbotto.

VAN GOENS. 1681. *Raja Laout* & Raja *Agama*, c'eſt-à-dire *Roi de la Mer* & *Roi du Service divin.*

Iſles dépeuplées pendant la Guerre.

PADBRUGGE trouva les Iſles de *Bangay* & de *Gape*, autrement appellées le *petit Bangay*, entièrement dégarnies d'Habitans. Ces Inſulaires, à leur requiſition, avoient été tranſportés à *Mondoue*, par ordre de Raja Palaka, après que leur Roi *Caboudo* eut été aſſaſſiné de la main de deux Officiers Ternatois. Telles furent les ſuites de la Guerre imprudemment entrepriſe par le Roi Amſterdam, & ſi heureuſement terminée à l'avantage de la Compagnie, dont ce Prince n'étoit plus qu'un Vaſſal. Il fut envoyé, avec la Reine, à Batavia, où ils arrivèrent le 6 Octobre: On s'empreſſa à leur faire une reception des plus diſtinguées, pour tâcher d'effacer, autant qu'il étoit poſſible, l'idée de leur ſujettion actuelle.

Arrivée du Roi de Ternate à Batavia.

* * * * *

Troubles de Sumatra en différentes années.

CETTE même année les Forces de la Compagnie furent encore employées à reprimer de nouvelles revoltes dans l'Iſle de Sumatra, dont il eſt bon de remarquer ici que preſque toute la Côte Occidentale avoit été réduite par la Flotte du Sieur Pierre *de Bitter* en 1664. L'année ſuivante, les Habitans de *Pauw* maſſacrèrent le Commiſſaire *Gruis*, le Sr. *Van Iperen*, 2 Capitaines, 3 Lieutenans, 2 Commis & 130 Soldats de la Garniſon du Fort voiſin dans l'Iſle de *Tsjingo*; mais après avoir vangé ce meurtre, & diſſipé les Revoltés en 1666, les Hollandois étoient reſtés les maîtres de toute cette étenduë de Côtes entre *Sillebar* & *Baros*, où ils établirent divers Comptoirs, dont celui de *Padang* eſt le principal depuis 1667. Le Commandant, qui y réſide, eſt en même-tems Stadhouder de l'Empereur de *Maningcabo*, à qui la Compagnie a cedé, ſous diverſes reſtrictions & limitations, la Souveraineté ſur tous les Peuples qui habitent le long du Rivage, & leſquels occupent ſouvent les Hollandois par leurs fréquentes ſéditions. Il y en eut une en 1670, qui fut cependant bien-tôt appaiſée.

CELLE de 1680, paroiſſoit plus ſérieuſe; mais ſur les rapports que le Gouvernement de Batavia en reçut à tems, on y envoya un renfort d'environ 1200 hommes, avec leſquels on attaqua les Rebelles de *Bajang* & de *Trouſang*, qui furent battus & contraints de ſe retirer dans les Montagnes. Les Vainqueurs demeurèrent en poſſeſſion de deux Mines d'Or, que les Habitans leur avoient cachées.

Mines d'Or de Sillida.

ON travailloit depuis quelques années à exploiter d'autres Mines, dont le Sr. Pierre *Hartzing*, avoit promis monts & merveilles aux Directeurs de la Compagnie. Le Sr. Benjamin *Olitſch*, Saxon, y arriva en 1681, avec les renforts dont on vient de parler, & le Titre d'Inſpecteur de ces Mines de *Sillida*; mais loin que l'effet répondit à l'attente, on trouva enſuite que les fraix excédoient de beaucoup les profits.

* * * * *

Affaires de Ceylan, 1678-81.

DANS le cours de l'année 1678, on ſe crut auſſi menacé, à Ceylan, d'une nouvelle Guerre de la part de Raja Singa, qui n'eut pourtant point de ſuites.

ſuites. Cet Empereur ayant fait marcher une Armée de 30000 hommes pour aſſiéger *Maluwane*, Forteresſe à deux petites lieuës de Colombo, ſon Général, nommé *Jennekool*, pour ſe vanger de quelques mauvais traitemens qu'il en avoit reçus, paſſa, le 20 Juillet, avec 300 de ſes meilleurs Soldats, du côté des Hollandois. Van Goens, le jeune, Gouverneur de Colombo, lui fit bon accueil, & lui donna en préſent une chaine d'Or de la valeur de 300 écus; mais dès que l'Empereur eut été informé de la trahiſon de ce Général, il fit maſſacrer toute ſa Famille, & ordonna en même tems à ſes Troupes de lever le Siége. VAN GOENS. 1680.

Le 7 Novembre ſuivant, un Prince Chingulais, du ſang du dernier Empereur, & qui avoit vêcu depuis 6 ans parmi les Hollandois, auprès de qui il s'étoit refugié, trouva moyen de s'évader avec toute ſa ſuite. On perdit par-là non-ſeulement ce qu'il en avoit couté pour fournir à ſon entretien honorable, mais encore l'eſpérance d'en obtenir jamais la recompenſe, au cas qu'il parvint à monter ſur le Trône de Candy, où il ſembloit devoir être porté par les vœux des Chingulais, dont il avoit gagné l'affection auſſi bien que celle des Hollandois.

Le ménagement, qu'on devoit toujours au Raja, engagea Van Goens à lui envoyer, au mois de Mars 1679, un nouveau préſent fort riche, ſous l'eſcorte de deux Compagnies de Soldats. Le grand nombre de Chingulais armés, qui vinrent le prendre ſur la frontiere, donna d'abord de la défiance aux Hollandois. Cependant on le leur remit, avec beaucoup de cérémonies. Lorſqu'il fut queſtion de ſe ſéparer, après s'être amicalement congediés de part & d'autre, aucune des deux Troupes ne vouloit partir la premiére. La nuit qui approchoit, augmentant l'inquietude des Hollandois, ils ſe déterminèrent enfin à ſe retirer en préſence des Chingulais, qui laiſſèrent la premiere Compagnie paſſer tranquillement une aſſez grande Riviére; mais dès qu'ils la virent de l'autre côté, ils fondirent à dos ſur la ſeconde, qui ſe deffendit ſi bien en retraite, qu'elle parvint auſſi à paſſer la Riviére, quoiqu'avec perte du Lieutenant qui commandoit toute la Troupe, & de deux Soldats. Les Chingulais y curent pluſieurs hommes tués & bleſſés. Perfidie des Chingulais.

Le Sr. Laurent *Pyl* ayant relevé, la même année, le jeune Van Goens, envoya, en 1680, à Raja Singa, un Ambaſſadeur nommé *Mierop*, avec de nouveaux préſens, qui furent bien reçus, & le vieux Empereur ſe tint depuis fort tranquille.

* * * * *

Le Gouverneur Général, qui ne jouïſſoit pas d'une ſanté robuſte, ayant demandé & obtenu ſa démiſſion, accompagnée d'un témoignage honorable de ſatisfaction de la part de Mrs. les Directeurs, pour les ſervices importans qu'il avoit rendus à la Compagnie, il eut le choix de revenir en Europe, ou de reſter aux Indes, en conſervant le rang après le Gouverneur actuël; mais il préfera le premier parti, & s'embarqua, le 25 Novembre 1681, à bord du Vaiſſeau *le Pays de Schouwen*, accompagné de Me. Jeanne *Van* 1681.

Dernières circonſtances de la Vie de Van Goens.

Son retour en Europe.

VAN GOENS. 1681. Sa Mort.

Ommeren, ſon Epouſe. L'année ſuivante il arriva heureuſement au Texel (*a*); mais ſa maladie augmentant de jour en jour, il mourut quelques ſemaines après, le 14 Novembre 1682, à Amſterdam, quoique ſon Corps fut transporté à la Haye & inhumé dans l'Egliſe du Cloître, où l'on voit encore ſes Armoiries, qui ſont d'une grandeur extraordinaire, placées à côté du Banc des Conſeillers de la Cour de Hollande.

Il laiſſe trois Fils.

OUTRE l'ainé de ſes Fils, qui avoit été Gouverneur de Ceylan, & lequel, après un Voyage en Hollande, retourna aux Indes en 1685, avec le Titre de Conſeiller ordinaire, le Gouverneur Général en laiſſa encore deux autres, dont l'un fut Membre du Conſeil de Juſtice; mais Valentyn ignoroit la qualité du troiſième (*b*).

(*a*) Valentyn raconte une hiſtoire qui s'étoit paſſée à bord du Vaiſſeau entre Van Goens & un des Directeurs, à qui le premier avoit refuſé de ceder ſa Place, ſous prétexte qu'il ne dépendoit ni de lui, ni de Mrs. les Dix-ſept, quoique ſes Seigneurs & Maîtres, de le congédier; mais en même tems & ſur-tout de L. H P., dont il tenoit ſa Commiſſion, &c. Nos Mémoires laiſſent cette anecdote pour le compte de l'Auteur, attendu qu'il n'en eſt fait aucune mention dans les Papiers de la Compagnie.

(*b*) Dans la Liſte imparfaite qu'il donne ailleurs des Membres du Conſeil de Juſtice, on trouve, ſous l'année 1677, Mr. *Volger Van Goens*, & ſous l'année 1698, un autre Mr. *Ryklof Michiel Van Goens*, arrivé de Delft à Batavia, en la même qualité. Ce dernier étoit Vice-Préſident de ce College en 1706, & revint, deux ans après, comme Amiral en Hollande.

XIV. CORNEILLE

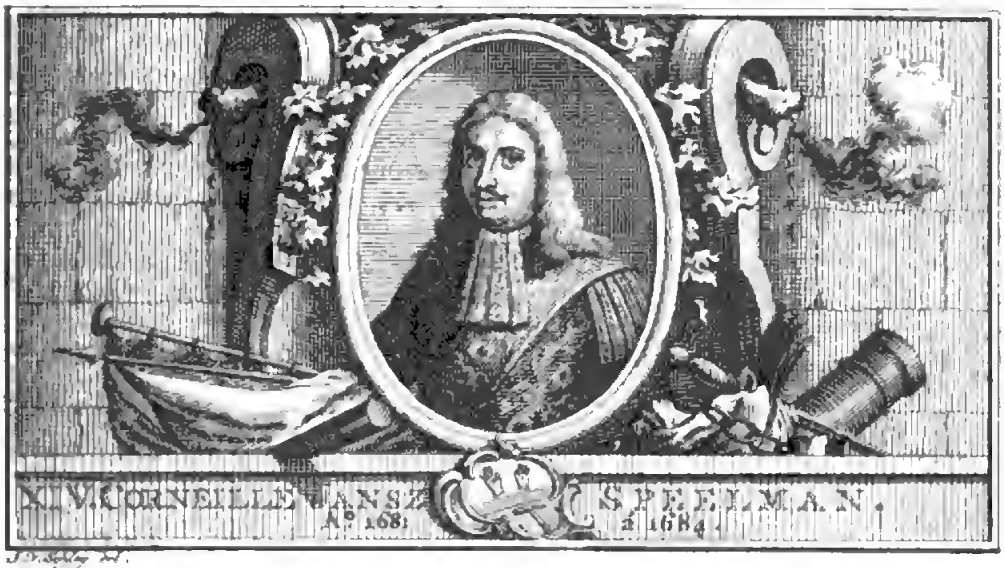

XIV. Corneille Speelman, Gouverneur Général, étoit de Rotterdam, où il nâquit le 3 Mars 1628, & arriva à Batavia, en 1645, à bord du Vaiſſeau le *Hillegersberg*, en qualité d'Aſſiſtant, fut fait Teneur de Livres en 1648, Sous-Commis l'année ſuivante, & Commis en 1652. Il obtint le Poſte de Teneur de Livres général en 1657, ſuivant nos Mémoires, ou deux ans plutôt ſelon Valentyn, dans les Liſtes duquel on le trouve d'abord parmi les Echevins, & depuis 1659 à 1661, à la tête des Commiſſaires pour les Succeſſions des Chinois.

Vie de Corneille Speelman, XIV. Gouverneur Général des Indes.

1681.

Ses premiers Emplois.

On l'envoya, en 1663, comme Gouverneur à la Côte de Coromandel, où il donna de grandes preuves de ſon habileté à tenir les Livres, ayant mis ceux de ce Comptoir en un tout autre ordre l'année d'après; mais il fut rappellé de ce Poſte au ſujet d'une affaire dont il ne ſe ſeroit tiré qu'avec peine. Heureuſement pour lui, la Compagnie ſe trouvoit alors en Guerre avec le Roi de Macaſſar, & plus on avoit beſoin d'un bon Général contre la plus brave Nation de l'Orient, moins ſe préſentoit-il de Sujets qui vouluſſent accepter un Emploi ſi dangereux.

Il eſt nommé Gouverneur de Coromandel.

Speelman, dont le grand cœur ne redoutoit point de périls, parut, aux yeux de tout le Conſeil, le ſeul propre à cette entrepriſe. Le motif de ſon rappel, dont il ne fut plus queſtion depuis, fit place aux inſtances les plus vives pour l'engager à ſe charger du Commandement de la Flotte & de l'Armée. Après s'être fait beaucoup prier, il ſe rendit enfin, & l'on a vû de quelle manière ſa bravoure triompha juſqu'à deux fois (*a*) des Macaſſarois, qu'il réduiſit entièrement ſous la puiſſance de la Compagnie.

Ses exploits à Macaſſar.

De

(*a*) A la première il étoit auſſi Commiſſaire des trois Gouvernemens Orientaux d'Amboine, de Banda & de Ternate.

SPEELMAN. 1681.

DE retour à Batavia, avec tant d'illuſtres témoins de ſa Victoire, tout le monde s'empreſſoit à rendre ſes hommages à un Héros qu'on regardoit comme la terreur & le fléau de l'Orient, ce qui ne cauſoit pas peu de jalouſie aux premieres perſonnes de la Régence. Le Gouverneur Général lui annonça, que Mrs. les Dix-ſept l'avoient fait, en 1667, Conſeiller extraordinaire des Indes; mais il l'en remercia fort fiérement, ajoutant, „ que ſi Mrs. les Dix-ſept n'avoient rien de mieux à lui donner, il préfé„ reroit de reſter tel qu'il étoit". Cependant il ne fut élevé qu'en 1671, au grade de Conſeiller ordinaire.

LE bruit de l'arrivée de la Flotte Françoiſe de Mr. de la Haye dans les Mers des Indes en 1672, le fit encore choiſir pour commander celle qu'on devoit envoyer à ſa rencontre, & il en avoit accepté la Commiſſion, dont il ſe vit enſuite diſpenſé par le vaillant Van Goens, qui diſſipa cette Flotte ennemie.

Dans l'Iſle de Java.

LA Guerre de Java fournit bientôt, à Speelman, une autre occaſion de donner de nouvelles preuves de ſa bravoure & de ſa prudence, & s'il n'eut pas la gloire de la terminer, ce fut un avantage pour lui d'être appellé, à la mort de Maatzuiker, à remplir le Poſte de Directeur général du Commerce des Indes (*b*); il y fut inſtallé le 13 May 1678 (*c*). Le Conſeil avoit prévenu les Ordres de Mrs. les Dix-ſept, qui l'élevoient à la même Dignité, à l'occaſion du changement, dont on a parlé ſous l'Article précedent.

Il eſt fait Directeur général du Commerce.

Sa grande capacité.

CE grand Homme manioit auſſi bien la plume que l'épée, & n'étoit pas moins entendu dans le Commerce que dans la Guerre. On peut dire que jamais Directeur, ni avant, ni après lui, n'égala ſa capacité pour cet Emploi pénible. Souvent il écrivoit une main de papier par jour, tandis qu'il dictoit des Lettres aux uns, & qu'il parloit encore à d'autres, ſans que la diverſité des objets qui l'occupoient à la fois, lui occaſionnât la moindre diſtraction. Cette force d'eſprit étoit accompagnée d'une robuſte conſtitution de corps, d'autant plus ſurprenante dans un Homme, qui joignoit les plaiſirs de Bacchus à ceux de Venus, & les pouſſoit même quelquefois à l'excès, ce qui obligea ſon Epouſe, Me. Petronelle *Wonderel*, Fille du Receveur général de ce nom, de ſe ſéparer volontairement de lui, quoiqu'elle en eut un Fils, dans le tems qu'il n'étoit encore que Conſeiller ordinaire, ſans que la fortune ultérieure de ſon Epoux, ni les attentions infinies qu'il avoit pour elle, ayent pû engager depuis cette Dame vertueuſe à retourner entre ſes bras.

Négligence dans ſon Adminiſtration comme Gouverneur Général.

IL parvint au Généralat des Indes le 25 Novembre 1681; mais ce fut en même tems le terme de ſa gloire. Devenu ſon propre maître, il ne ſçut plus ſe gouverner ſoi-même. Ses débauches l'entrainèrent dans des négligences très préjudiciables aux affaires, au grand mécontentement de ſes Maîtres, qui le lui témoignèrent de la manière la plus vive en différentes occa-

(*b*) Le 23 Avril il fut réſolu de le ſaluër à ſon arrivée par une triple décharge de 7 pièces de Canon, & de la Mouſqueterie, honneur qu'on rend depuis à tous les Conſeillers des Indes, qui reviennent d'une Expédition militaire.

(*c*) On le trouve comme Préſident des Echevins, juſqu'au 28 de ce mois.

occaſions. Speelman eut cela de commun avec Van Goens, ſon Prédéceſſeur, qu'il ſe diſtingua dans les Emplois ſubalternes, & qu'il ne fit plus rien de remarquable dès qu'il ſe trouva à la tête de la Régence. Ainſi les événemens de ſon Adminiſtration, qui fut d'ailleurs courte, ne nous arrêteront pas longtems. SPEELMAN. 1681.

La nouvelle Guerre de Java en fournira les principaux; encore ſerons-nous obligés de rappeller quelques détails; qui appartiennent à l'Article précédent, & d'anticiper ſur d'autres faits particuliers, pour ne point interrompre ſi ſouvent le fil de la narration d'une même affaire.

Malgré la concluſion de la Paix avec le Roi de Bantam, Sultan *Agong*, ce Prince ne diſcontinua pas de moleſter les Sujets de la Compagnie & de retenir leurs Eſclaves, juſqu'à ce que parvenu à l'âge de 63 ans, il réſigna, en 1680, la Couronne à ſon Fils aîné, *Abou il Naſaar Abdul Cabar*, communément appellé Sultan *Hadji*, ſe réſervant de gros Revenus pour aller paſſer le reſte de ſes jours à *Tirtajaſſa*, Ville à 6 miles de Bantam. Le Roi de Bantam réſigne ſa Couronne à ſon Fils.

Le nouveau Roi n'eut pas plutôt pris les rênes du Gouvernement, qu'il envoya des Ambaſſadeurs à Batavia y notifier l'abdication de ſon Pere & ſon avénement au Trône. Ils étoient encore chargés de propoſer le renouvellement des anciennes Alliances; mais on leur repréſenta, „ qu'ayant „ été violées de tems à autre par le Sultan Agong, qui non-ſeulement avoit „ retenu les Eſclaves & les Employés de la Compagnie, mais attaqué „ hoſtilement ſes Yachts, pillé le Comptoir d'Andragiri, maſſacré le Chef „ avec les Subalternes de cet Etabliſſement, & ravi tous leurs Biens, la „ Régence ne pouvoit traiter avec ſon Succeſſeur, à moins que préalablement il ne redreſſât ces griefs & reparât les pertes". Celui-ci envoye des Ambaſſadeurs à Batavia. Réponſe à leur demande.

Les Ambaſſadeurs s'excuſérent ſur ce qu'ils n'avoient aucun ordre là-deſſus, & le nouveau Roi répondit aux inſtances de ceux que la Régence trouva bon de lui envoyer de ſon côté, qu'il ſe croyoit diſpenſé de donner ſatisfaction de choſes arrivées avant ſon tems & ſans ſa participation; qu'il prioit ſeulement la Compagnie de vouloir bien le reconnoître en ſa qualité de Roi & lui accorder ſon amitié, étant diſpoſé à lui rendre tout ce qu'il pouvoit encore y avoir d'Eſclaves retenus par ſon Pere. On conclut avec lui un nouveau Traité, & l'année ſuivante la Compagnie Angloiſe renouvella le ſien, par lequel elle le reconnut également Roi de Bantam. La Régence de Batavia lui envoya, la même année, le Sr. Jean *Van Hoorn*, Conſeiller extraordinaire des Indes, en qualité d'Ambaſſadeur, pour le féliciter ſur ſon avénement au Trône. Traité avec le nouveau Roi.

Cependant ce Prince n'y étoit pas encore des mieux affermi; il avoit congédié honnêtement les anciens Miniſtres, & fait choix d'autres en qui il avoit plus de confiance, ce qui déplut tellement à ſon Pere, qu'il réſolut de le détrôner, & de lui ſubſtituer un autre de ſes quatre Fils. Agong attira dans ſon parti un grand nombre de ſujets, mécontens des nouvelles impoſitions que les gros Revenus, qu'il s'étoit réſervés, rendoient néceſſaires pour le ſoutien de l'Etat. Quelque ſecrettes que fuſſent ces menées, le nouveau Sultan les pénétra, & dit cruement à ſon Pere, qu'actuellement il lui convenoit moins de s'ingérer des Affaires du Royaume que de Brouillerie entre lui & ſon Pere.

SPEELMAN. 1682.

vivre tranquillement à Tirtajaſſa, ou d'entreprendre le Voyage de la Mecque, le menaçant que s'il continuoit d'intriguer avec ſes Ennemis, il ſeroit obligé de prendre des meſures pour le repos de ſes Etats, & la ſûreté de ſa Couronne.

Leurs préparatifs de guerre.

LE Pere, enflammé de colere, hâta ce qu'il avoit réſolu d'exécuter, & arma ouvertement contre ſon Fils, autant qu'il lui fut poſſible. Celui-ci, non moins déterminé à lui réſiſter, chargea le Pangoran *Wiragouna*, auparavant Maçon, & aſſez bon Architecte (*d*), de conſtruire au plutôt, dans la Ville, un Fort où il pût ſe retirer en cas de beſoin.

Bantam aſſiégée.

AGONG vint avec une nombreuſe Armée ſe préſenter fiérement devant Bantam, en brula les dehors & força ſon Fils, abandonné des ſiens, à l'exception de quelques-uns de ſes Confidens, de ſe réfugier dans le Fort. Il y fut aſſiégé & réduit à une telle extrémité, tant par le feu des Batteries de ſon Pere, que par l'aſſiſtance des Anglois & des Danois, que malgré toute ſa défenſe, l'expérience & la bravoure de ſon Capitaine Jacques *de Roy*, il lui étoit impoſſible de tenir plus long-tems. Dans ce fâcheux état il dépécha Wiragouna à Batavia, où le Pangoran arriva à travers de mille dangers. Il y demanda du ſecours avec d'autant plus d'inſtance, qu'en qualité d'Allié, le Roi s'intéreſſoit à la conſervation du Comptoir & des Effets de la Compagnie; mais malgré un avis poſitif qu'eut la Régence, que le tout étoit déja ravagé & détruit, malgré même une Lettre preſſante de la propre main du Roi, elle prit la réſolution de s'entre-mettre pour la réconciliation du Pere & du Fils, ſans ſe mêler d'une affaire ſi délicate.

Fâcheux état du nouveau Roi.

Entremiſe de la Régence pour leur réconciliation.

EN conſéquence elle écrivit aux deux Princes, & fit partir 4 Vaiſſeaux ayant à bord 3 Capitaines & 200 hommes commandés par le Major St. Martin, par précaution contre tout événement. A leur arrivée à la Rade de Bantam, ils firent parvenir les Lettres à leur adreſſe, en offrant aux Princes les bons offices de la Régence par le moyen du Major St. Martin, qu'elle avoit nommé Général de ſes Troupes, & chargé de l'arrangement de ſes Affaires dans le Pays. On attendit quelques jours la réponſe d'Agong, qui cependant n'en canonnoit pas moins vigoureuſement le Fort. A la fin, voyant qu'il ne daignoit point répondre aux offres obligeantes de la Régence, & que l'on ne heſitoit pas même de faire feu ſur ſes Vaiſſeaux, le Général ſe mit en devoir d'exécuter l'ordre qu'il reçut de Batavia de ſecourir le Prince aſſiégé, qui étoit aux abois. Il ſe prépara à la deſcente; mais comme il étoit naturellement fort lent, & qu'il y avoit déja trois mois qu'il vouloit débarquer ſes gens, vis-à-vis la Rivière, ſans pouvoir l'effectuer, le Capitaine Jonker avertit ſourdement la Régence, que ſi on ne leur donnoit un Chef plus expéditif, le Roi & les Troupes s'en trouveroient mal. Sans ôter le Commandement au Sieur St. Martin, on lui adjoignit le Sieur Tak, pour lui ſervir de conſeil. Celui-ci, trois jours après ſon arrivée, fit la deſcente dans un endroit auquel on ne s'étoit point atten-

Elle donne du ſecours au nouveau Roi.

(*d*) C'étoit un Déſerteur Hollandois, Renegat, qui revint dans la ſuite à Batavia, & embraſſa de nouveau le Chriſtianiſme. Il ſe nommoit Henry Lucaſz *Cardeel*, natif de Steenwyk.

attendu, défit l'Ennemi & délivra le nouveau Roi. St. Martin en fut piqué, & ayant ſçû qui l'avoit deſſervi, il conçut une haine implacable contre le Capitaine Jonker, dont il ſe vengea dans la ſuite. SPEELMAN. 1682. Il eſt délivré par le Sieur Tak.

D'UN autre côté le Capitaine *Hartzing* s'empara du Fort de *Tangorang*, & obligea Agong, quoiqu'à la tête de 50,000 hommes, de s'enfuir avec tant de précipitation, qu'il abandonna toute ſa groſſe Artillerie pour regagner d'autant plutôt Tirtajaſſa, où il ſe renforça. Néanmoins l'Ennemi ne laiſſoit pas d'incommoder beaucoup les Troupes de la Compagnie, par les ſorties qu'il faiſoit de ſes Barques armées ſur différentes Rivières; mais les Vaiſſeaux en occupèrent bientôt les embouchures, & tinrent les Barques ſi bien en reſpect, qu'aucune n'ôſa revenir à la charge. Priſe du Fort Tangorang. Fuite d'Agong.

Dès que le Prince ſe vit ſi heureuſement, & ſi promptement dégagé, il voulut que ſon Pavillon fût arboré à côté de celui d'Hollande, tant pour inſpirer de l'épouvante à l'Ennemi, que pour marquer l'eſtime qu'il portoit à la Compagnie. En effet, autant il faiſoit de cas des Hollandois, autant il témoignoit de mépris pour les Anglois & autres Européens, qui, contre la foi des Traités, avoient pris les armes contre lui. Sa fureur alla même ſi loin, que ſans les remontrances du Général, il les auroit tous fait égorger, & n'eût point épargné leurs Biens, Il permit au contraire, à ſa réquiſition, qu'ils ſortiſſent francs & libres du Royaume, avec lequel il leur interdit tout Commerce, & leur défendit d'y rentrer. Il en vouloit aux Anglois plus qu'aux autres; auſſi enjoignit-il, au Pangoran Wiragouna, de clouër leurs fenêtres, d'abattre leurs galeries, & chargea ſon Capitaine de Roy d'arracher, du frontiſpice de la Maiſon de Jean *Fiſcher*, le Drapeau de cette Nation, qu'il déchira en pluſieurs piéces, & qu'il diſtribua à ſes gens pour s'en faire des écharpes. Perſonne ne voulut accommoder les Anglois, ni de Navires, ni de Chaloupes pour le tranſport de leurs Marchandiſes & Effets à Batavia. Ils obtinrent de la Compagnie des Vaiſſeaux, ſous promeſſe de lui en payer le fret. Dans cet intervalle le Sieur Tak emporta le Village de *Markeſari*, après un ſanglant Combat. L'année ſuivante il attaqua la Ville de Tirtajaſſa, qu'Agong défendit avec beaucoup d'opiniâtreté. Tak, s'étant apperçu que le jour ne lui étoit pas favorable, s'y prit de nuit avec tant de ſuccès, que l'Ennemi, accablé d'une pluye de grenades & de feux d'artifice, demanda à capituler, mais inutilement. Il fit les derniers efforts, mit le feu à la Ville la troiſième nuit de l'attaque, & ſe retira derrière les Montagnes. Tak entra dans Tirtajaſſa, que les flammes achevoient de conſumer. Il trouva quelque butin dans le Palais, quantité de Canons de fer ſur les Remparts, mais il n'y avoit point de Munitions de bouche. Enſuite il paſſa la Rivière, & n'y ayant vû que quelques Forts abandonnés, il ſongeoit à retourner ſur ſes pas, lorſqu'une groſſe Troupe de Bantamois vint à l'improviſte lui couper le paſſage. Il y laiſſa quantité des ſiens, les uns faute de ſavoir nager, & la plupart en oppoſant leur bravoure à la ſupériorité du nombre. Pour lui, il échappa à la faveur de 4 ou 5 Barques qu'il regagna fort à propos. Il ſe vengea de cet échec ſur Tartajaſſa, dont il augmenta l'incendie, revint à Bantam, & plaça la plus grande partie de ſes Troupes dans un Camp retranché, ſous la conduite du Capitaine Hartzing.

Eſtime du nouveau Roi pour la Compagnie, & ſon reſſentiment contre les Anglois.

Combat ſanglant. 1683.

Tirtajaſſa eſt attaquée & priſe.

Echec du Sieur Tak & ſes ſuites.

PEU

SPEELMAN. 1683.

PEU de tems après, le Capitaine *de Ruiter* aſſiégea & prit la Ville d'*Anir*, la derniere des Places maritimes, & ſans laquelle l'Ennemi ne pouvoit occuper plus longtems les Montagnes; auſſi vit-on bien-tôt nombre de Grands venir ſe ſoumettre au jeune Roi, & poſer à ſes pieds leurs armes liées en trouſſeau. Il leur promit le pardon; mais, conſidérant enſuite le mal qu'ils lui avoient fait & la ſituation où il s'étoit trouvé, il les fit mourir petit à petit par des tourmens extraordinaires. La Régence exhorta ce Prince à la clémence, d'autant plus néceſſaire que de pareilles cruautés épuiſoient d'habitans le Pays, qui n'étoit déja que trop dépeuplé.

Priſe d'Anir par de Ruiter.

Soumiſſion de pluſieurs Grands & leur ſort.

LE vieux Roi ne tarda pas auſſi à ſe rendre à la merci de ſon Fils, qui, à la premiere vûe, auroit immolé ſon Pere à ſa fureur, ſi le Sieur Tak ne l'eût émû par des ſentimens d'humanité, que la nature auroit dû lui inſpirer. Il le regarda avec le dernier dédain, dans la poſture la plus humiliante, & voulut tout au moins l'enfermer dans une étable; mais il avoit trop d'obligation au Général Hollandois pour ne point déférer à ſes prières. Il tint Agong deux ans en priſon à Bantam, & la Régence, craignant que tôt ou tard il n'ajoutât un parricide à l'aſſaſſinat de pluſieurs Javanois, qui s'étoient intéreſſés pour la délivrance de leur vieux Roi, elle fit tranſporter ce malheureux Prince à Batavia en 1686, où il vécut, pendant quelques années, dans un des Baſtions du Château aux dépens de la Compagnie. Après ſa mort, arrivée environ l'an 1695, ſon corps fut envoyé à Bantam pour y être inhumé dans le Tombeau de ſes Ancêtres.

Celle du vieux Roi, qui eſt mis en priſon.

Sa détention à Bantam & à Batavia.

Sa mort & ſa ſépulture.

PAR reconnoiſſance pour les importans ſervices que le jeune Roi avoit reçus de la Compagnie, il la gratifia, le 17 Avril 1684, du Privilege excluſif d'acheter du Poivre dans ſes Etats, & d'y vendre des Toiles blanches ou peintes. En revanche on lui quitta, au nom de la Régence, la ſomme de 60,000 Ecus, dont il étoit redevable pour les fraix de la Guerre; à condition néanmoins, que ſi l'Octroi ou Privilege venoit à être revoqué, dès lors la Dette retomberoit à la charge du Roi. La choſe, ainſi concluë, fut rédigée par écrit, confirmée par ſerment de part & d'autre, & ſignée par le Prince, le Sieur Tak, le Capitaine *Wanderpool*, le Commis *Vander Schuur*, & *Wan Abdul Bagous*, Capitaine des Malais.

Reconnoiſſance mutuelle du nouveau Roi & de la Compagnie.

CE ſeroit ici le lieu de parler des impreſſions que les événemens de Bantam firent en Europe, & ſur-tout en Angleterre; mais comme ce détail nous meneroit trop loin, on renvoye le Lecteur à la Continuation de l'Hiſtoire d'*Aitzema* par *Sylvius*, où il trouvera amplement à ſatisfaire ſa curioſité. En attendant les Affaires entre les Compagnies Hollandoiſe & Angloiſe reſtèrent ſur le même pied dans le Royaume de Bantam, ſans que celle-ci fît la moindre démarche pour s'y rétablir. Au contraire, elle en perdit inſenſiblement l'idée; à quoi ne contribuèrent pas peu les Troubles excités en Angleterre par Jacques II., & l'élévation de Guillaume III. au Trône Britannique.

Broüilleries entre les Anglois & les Hollandois.

A peine le jeune Roi de Bantam fut-il ainſi affermi dans la poſſeſſion de ſes Etats par les armes de la Compagnie, que le Pangoran *Pourabaja* ſon Frere ſe mit du Parti d'un Balien, nommé *Sjeich Joezef*, autrefois Eſclave, & l'un des principaux inſtigateurs du vieux Roi de Bantam contre le jeune

Entrepriſe de Sjeich Joezef contre l'Empereur.

ne Prince. Sjeich avoit réſolu de marcher à Mataram; il le ſuivit avec 3000 des ſiens, dans l'idée de tenter fortune avec lui; mais faiſant attention à ſa démarche, & au peu d'avantage qu'il avoit à attendre d'un homme ſi vil, il changea d'avis & crut qu'il valoit mieux ſolliciter ſa grace par une Ambaſſade à Batavia. Il ſe flattoit d'autant plus de l'obtenir, qu'il n'étoit coupable d'autre crime que d'avoir aidé ſon Pere. SPEELMAN. 1683. Ce Rebelle eſt ſuivi & abandonné du Pangoran Pourabaja.

Le Capitaine Ruys, que l'on avoit détaché à *Kawarang*, apprit qu'un ſecond Balien, Eſclave évadé, nommé *Sourapati*, s'étoit fixé dans le voiſinage avec 70 ou 80 autres Fugitifs. Il eſſaya de les gagner par la perſuaſion, & les ayant trouvé diſpoſés à recevoir leur pardon de la Compagnie, elle y conſentit. Enſuite Ruys mit aux trouſſes de Sjeich Joezef le Lieutenant *Van Happel*, qui dirigea ſa marche au Nord, tandis que deux Détachemens ſe portèrent au Sud pour l'empêcher de pénétrer par Mataram à Sourabaja, & de paſſer de-là à Macaſſar, dont le Roi étoit ſon proche parent. Ces derniers le joignirent près du Lac de *Sagara Nakan*, le mirent en fuite, & menacèrent de pendre aux arbres ceux des vaincus qui avoient échappé au fil de l'épée, s'ils ne ſe rendoient à diſcrétion. Van Happel ayant ſçû le lieu de la retraite de Sjeich, alla le trouver traveſti en Maure, & l'engagea par ſtratagême à ſe ſoumettre; ce qui arriva ſur la fin de cette année 1683. Plein de confiance d'être favorablement reçu, comme on l'en avoit aſſûré, Sjeich vint à Batavia, d'où on l'embarqua pour le Cap de Bonne Eſpérance, de crainte qu'il ne ſe fît un Parti parmi les Javanois, chez qui il étoit en réputation de ſainteté. Il mourut dans ſon exil.

Sourapati ſe ſoumet avec d'autres.

Pourſuite & défaite de Sjeich.

Il eſt pris & tranſporté au Cap.

De ſon côté, le Capitaine Ruys envoya Sourapati, devenu Lieutenant des Baliens, ſonder les ſentimens du Pangoran Pourabaja, qui ſe montra incliné à la réconciliation. En conſéquence Guillaume *Kuffeler*, Enſeigne du Poſte de *Tandjong Poura*, Forteresſe à 28 miles de la Rivière Kawarang, fut chargé par la Régence de remettre au Prince des Lettres de grace. Déja le Pangoran avoit, en ſigne de ſoumiſſion, lié ſes armes en faiſceau ſelon la coutume, excepté ſon Criſſe & quelques ornemens de parade, lorſque Kuffeler, voulant avoir, ſans la participation de Sourapati, tout l'honneur de la négociation, exigea du Prince ſon Criſſe & le reſte. Il pouſſa même les choſes ſi loin, que le Pangoran, indigné de ſon procedé, s'eſquiva avec tout ſon monde à la pointe du jour. L'Enſeigne s'en prit à Sourapati, & l'outragea de parole & de fait, juſques-là que les Baliens eurent honte de la lâcheté de leur Chef, & l'obligèrent, à force de menaces, de ne plus ſervir ſous lui, & de tirer raiſon de l'affront fait à ſa perſonne. Sourapati fondit ſur la tente de Kuffeler, & lui tua 28 hommes. Celui-ci courut à Batavia, & rendit la conduite de l'autre ſi criminelle, que l'on dépêcha, à Cheribon, le Sieur Coeper, avec deux Capitaines, pour le pourſuivre. Sourapati ſe jetta entre les bras du Souſouhounan, dont il fut reçu & traité en Favori.

1684.

Diſpoſition du Pangoran Pourabaja à rentrer en grace.

Sans effet par la faute de l'Enſeigne Kuffeler.

Suites d'un démêlé entre celui-ci & Sourapati.

Cependant le Pangoran Pourabaja ne tarda pas d'envoyer des Ambaſſadeurs à la Régence, & ſur la foi des Lettres de grace, qui lui furent accordées, il ſe rendit à Batavia, où pendant un ſéjour de pluſieurs années il jouït des honneurs attachés à la Dignité de Conſeiller des Indes. Ce Prince étoit le ſeul de qui l'on pût ſavoir au juſte lequel des deux, de Kuffeler ou

Réconciliation du Pangoran avec la Compagnie.

SPEELMAN. 1684.

de Sourapati, avoit tort ou raiſon; mais on conſidéroit moins l'origine que la ſuite du différend: auſſi ce dernier eut beau ſe juſtifier par écrit; il ſuffiſoit qu'il fût coupable de meurtre. Néanmoins l'affaire reſta aſſoupie quelque tems; mais on verra ci-deſſous de quelle façon elle fut terminée.

Sourapati ſe juſtifie en vain.

Précautions qu'on prend contre le Roi de Ternate.

Le Roi de Ternate continuoit d'être gardé de près à Batavia, où il n'offroit plus qu'un fantôme de ſa grandeur paſſée; la Régence, connoiſſant ſa férocité, lui deffendit de faire mourir aucun de ſes Sujets, qui n'étoient plus reſponſables de leurs actions qu'à la Chambre de Juſtice. On ſe diſpenſa de lui payer, & à ſes Grands, les 12 mille écus pour détruire les Girofliers, mais on leur quitta ce qu'ils devoient à la Compagnie, ſe réſervant de leur faire des dons gratuits, ſelon qu'ils s'en rendroient dignes par leur conduite. On menaça d'ailleurs le Roi, ſur les inſtances de la Reine, qui craignoit le ſort de ſes autres Femmes, que s'il avoit pour elle de mauvaiſes manières, il éprouveroit, à tous égards, les effets du reſſentiment de la Régence. Le Roi promit de ſe comporter d'une façon également ſatisfaiſante pour la Reine, & pour tous ceux qui s'intéreſſoient à ſa conſervation, & à ſa tranquillité. Attendu l'impuiſſance actuelle de ce Prince, la Régence lui remit généreuſement une Dette de 41,865 écus, & avança aux Grands un an de Gages qu'elle leur avoit fixés. Elle réſolut auſſi d'établir, à Ternate, un Conſeil de douze perſonnes, qui, conjointement avec le Roi, dirigeroient les affaires d'Etat ſous certaines conditions. L'année ſuivante 1684, elle trouva bon de lui payer encore mille écus, de faire les frais de nouveaux habillemens, & de certaines proviſions dont il avoit beſoin, & d'acquitter toutes ſes Dettes, qui montoient à 44 mille écus, mais en retranchant tous les ans 2000 écus de ſes appointemens, pour rembourſer cette avance. Enſuite elle lui permit, ſur la fin de cette année, de retourner à Ternate, où il vêcut depuis en fort bonne intelligence avec les Officiers de la Compagnie.

Générosité de la Compagnie envers ce Prince.

Il eſt renvoyé dans ſes Etats.

Mort du Général Speelman.

Nous revenons au Général Speelman, dont la mort avoit terminé la carrière, ainſi que celle de ſon ſecond, le Sr. Balthaſar Bort, Directeur général du Commerce, qui expira quelques heures après lui le 4 Janvier 1684. Le premier fut inhumé le 15 dans la principale Egliſe de Batavia, avec une pompe dont on n'y avoit pas encore vu d'exemple (*e*). Le Roi de Ternate & quantité de Grands, avec les Ambaſſadeurs de divers Princes Indiens aſſiſtèrent à ſes Funerailles, qui coutèrent une ſomme exceſſive de 131,400 Rixdales, y compris les Médailles d'Or & d'Argent, que les Exécuteurs Teſtamentaires avoient fait diſtribuër, ayant d'un côté ſes Armes, & de l'autre ſon nom, ſa qualité & les dattes de ſa naiſſance & de ſa mort.

(*e*) Valentyn donne 4 pages *in folio* à la deſcription du Cortége.

XV. JEAN

XV. Jean Camphuis, Gouverneur Général, né à Haerlem, le 18 Juillet 1634, & dans ſa jeuneſſe Garçon Orfevre, dont il avoit pris le marteau pour ſes Armes, fit le Voyage des Indes comme Aſſiſtant, à bord du Vaiſſeau le *Dragon*, qui arriva en 1654 à Batavia, où il fut d'abord employé dans la Sécretairie du Gouverneur Général Maatzuiker, qui l'en fit Premier Clerc en 1667, après lui avoir ſucceſſivement conferé les titres de Sous-Commis & de Commis. Depuis 1671 juſqu'en 1675, on l'envoya trois fois en qualité de Chef de Comptoir au Japon, & dans cet intervalle il fut auſſi Membre du Conſeil de Juſtice. Au mois de Mars 1677, il devint Sécretaire de la Régence, Poſte qu'il occupa avec beaucoup de diligence, & où il donna particulièrement ſes ſoins à rechercher, dans les Archives de la Compagnie, les Mémoires néceſſaires pour écrire l'hiſtoire mémorable de la *Fondation de Batavia*, dont nous avons fait uſage. Le 4 Avril 1678, peu de tems après la mort du Général Maatzuiker, & à l'occaſion de la démiſſion des cinq Conſeillers ordinaires & extraordinaires, il fut élevé à cette derniere Dignité, & le 25 Novembre 1681, lors du départ du Général Van Goens, à la premiére, qu'il remplit juſqu'au 11 Janvier 1684, jour de la mort de Mrs. Speelman & Bort, l'un Gouverneur & l'autre Directeur général du Commerce des Indes.

Vie de Jean Camphuis. XV. Gouverneur Général des Indes.

1684.

Ses premiers Emplois.

Il écrit l'hiſtoire de la Fondation de Batavia.

Suivant l'ordre de Mrs. les Dix-ſept, le Conſeil aſſemblé, après avoir invoqué le nom de Dieu, & prêté le ſerment accoutumé, ayant procedé à l'élection d'un nouveau Gouverneur Général, par voye de ſcrutin, on fut bien ſurpris de trouver que la plupart des ſuffrages ſe fuſſent réunis en faveur de Camphuis, quoiqu'il fût un des derniers des Conſeillers ordinaires, & même haï de tous ſes Collégues, dont chacun lui donna ſa voix, dans l'attente que les autres feroient un choix différent, en quoi ils ſe virent tous trompés. Après avoir prêté ſerment à l'Aſſemblée, il reçut celui

De quelle façon il parvient au Généralat.

CAMPHURS. de tous ſes Membres; mais il ne fut proclamé que le 2 Mars ſuivant,
1684-5. âgé alors d'environ 50 ans.

Affaires de Bantam. IL ne ſe paſſa rien de fort intéreſſant pendant les deux premières années de ſa Régence; ſi ce n'eſt, comme on l'a dit, qu'on reçut, au mois d'Avril 1684, le privilege accordé par le jeune Roi de Bantam à la Compagnie, & qu'en 1685, le Conſeil réſolut de donner le nom du Général au Fils du Pangoran Pourabaja Frère de ce Prince, à qui l'on fit un préſent convenable. Cette même année le Sr. Van Hoorn fut de nouveau envoyé en Ambaſſade à la Cour de Bantam, pour y traiter d'Affaires importantes.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

1686. Au commencement de l'année ſuivante, le Sr. Tak, Beau-frère de Van Hoorn, alla auſſi comme Ambaſſadeur auprès du Souſouhounan, pour lui demander, à ce qu'on diſoit, la tête de Sourapati, ou que celui-ci obtint ſa grace, ſoit au nom de la Compagnie, ou au nom de l'Empereur. On ajoutoit encore, que non ſeulement ce Prince la lui avoit accordée; mais qu'il lui avoit même donné ſa Fille, & s'étoit étroitement engagé avec ſon Gendre, contre Tak, à qui il en vouloit, par rapport à la groſſe pierre qu'il le ſoupçonnoit d'avoir ôtée à la Couronne de Madjapahit, & qu'il fit tuër avec tout ſon Cortege. Quoiqu'il en ſoit, le tems fit connoître qu'Amangkourat avoit eu beaucoup de part à ce maſſacre, commis par une troupe apoſtée de Baliens, le 8 Février. D'ailleurs, comme il ne cherchoit qu'à ſuſciter des embarras à la Compagnie, la Régence ſuſpendit les affaires de Macaſſar, juſqu'à ce que celles de Java fuſſent en meilleur état, & prit toutes les précautions poſſibles pour retirer ſain & ſauf, de Carta-Soura, le reſte de ſes Sujets qui avoient été de l'Ambaſſade. Dans la ſuite elle fit conduire, à Batavia, le Pangoran Pougar, à quel effet elle envoya exprès deux des Vaiſſeaux de la Compagnie.

Ambaſſade à l'Empereur de Java.

Sa haine contre l'Ambaſſadeur Tak.

Il le fait maſſacrer.

1687. QUANT à Sourapati, il enleva à l'Empereur ſes meilleurs Chevaux, ſes Armes, & généralement tout ce qu'il trouva à ſa bienſéance, avec quoi il s'enfuit à Paſſarouwan, dont il uſurpa les environs juſqu'à la Principauté de *Madion* & de *Panaraga*, de ſorte que de 21 excellens Diſtricts, l'Empereur ne tira aucun revenu de long-tems. A la vérité Sourapati y fut inveſti pendant 7 à 8 ans conſécutifs par 100 mille Javanois, mais qui ſe retirèrent en 1697, ſans avoir rien effectué.

Le Souſouhounan eſt pillé par Sourapati.

Uſurpations & excurſions de ce Brigand.

LA préſence de ces Troupes n'empêcha pas qu'il ne fit, dans cet intervalle, deux fortes incurſions juſqu'à Carta-Soura, d'où il ramena près de 2000, tant femmes qu'enfans, avec un gros butin, détruiſant & brûlant ce qu'il ne pouvoit enlever aux Javanois, qui n'étoient pas en état de lui réſiſter, ſans le ſecours de la Compagnie. Telle fut la reconnoiſſance de Sourapati pour les bienfaits de l'Empereur, & telle la gratitude de ce Prince pour les ſervices reçus de la Compagnie, dont les depenſes, qu'elle avoit faites à ſon occaſion, de tems à autre, juſqu'en 1682, augmentèrent l'ancienne Dette de quelques Tonnes d'Or. Dans la ſuite, il ne ſe mêla plus de rien, ſinon qu'il rompit ſes alliances, viola ſes engagemens, & porta préjudice aux prérogatives de la Compagnie. On reviendra aux dernières.

Ingratitude de l'Empereur envers la Compagnie.

nières circonſtances de ce Prince, & du Rebelle, qui occupa ſi long-tems ſes forces & celles des Hollandois. CAMPHUIS. 1687.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Le jeune Roi de Bantam mourut en 1687, & fut remplacé par ſon Fils *Abou il Falaal Mohhammed Jachia*. Ce Succeſſeur eut une Guerre à ſoutenir contre un certain Roi de l'Iſle de Borneo, qui poſſedant une Négrerie à 18 ou 20 miles de la Rivière, s'empara non-ſeulement de *Succadana* & de deux Villages appartenans au Royaume de Bantam, mais encore ſe ſaiſit réiterativement de 16 ou 17 *Pantsjalangs*, dont il fit les Equipages priſonniers & eſclaves. Abou il Falaal demanda du ſecours à la Compagnie, qui lui envoya 4 Vaiſſeaux avec du monde & des munitions, & en donna le Commandement au Sr. *Goens*. Le Roi ennemi ſe ſauva d'abord vers les Montagnes, où un Commis Anglois, qui étoit ſon appui, le ſuivit quelques jours après, nonobſtant que ſon Poſte fut imprenable & à l'épreuve du Canon. Vû de mauvais œil par les Fuyards, l'Anglois fut obligé de ſe retirer avec les ſiens dans un Village voiſin de Succadana, & de ſe rendre aux Hollandois. Lui & les autres occupèrent les trois Rivières, & bouchèrent ainſi toutes les iſſuës par où le Roi pouvoit faire ſa retraite. Cependant Goens, qui par inadvertance s'étoit emporté le pouce d'un coup de fuſil, & qui n'avoit plus la force de conſommer l'expédition, laiſſa le Commandement des Troupes au Sieur *Klaaszoon*, qui vainquit l'Uſurpateur, remit le Roi de Bantam en poſſeſſion de ſes trois Négreries, & revint à bord de l'Eſcadre, où mourut le Sieur Goens lorſqu'à peine elle avoit fait 3 lieues de trajet vers Batavia. Le Roi de Bantam, en récompenſe de ce Service, envoya à la Régence deux Navires chargés de poivre avec un peu de terre dans un baſſin d'argent, pour lui marquer le recouvrement de ſes trois Négreries, & lui rembourſa, ſelon la coutume, les fraix qu'elle avoit faits à cette occaſion.

Mort du Roi de Bantam.

Guerre entre ſon Succeſſeur & un Roi de Borneo.

Terminée par le ſecours de la Compagnie.

Accident & mort du Général Goens.

Gratitude d'Abou il Falaal.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Vers le même tems, les Anglois de *Bancolo* & de *Batang Kapas*, dans l'Iſle de Sumatra, porterent de grandes plaintes en Europe contre les Hollandois. Le jeune Roi de Bantam, ayant auſſi chaſſé les premiers de Sillibar, Territoire de ſa dépendance, ils s'étoient retirés dans ces deux endroits, & avoient élevé une Forteresſe à Bancolo contre toutes ſortes de droits. En effet, la Compagnie Hollandoiſe poſſédoit ces Pays à titre de Conquête, ou de Ceſſion de la part de ſes Habitans naturels, avant que les Anglois s'y fuſſent établis, & quant aux hoſtilités auxquelles ceux-ci ſe virent expoſés, elles regardoient également les Hollandois, qui les avertirent même du deſſein des Inſulaires, dont ils reçurent les premiers coups.

Griefs malfondés des Anglois à Sumatra contre les Hollandois.

La Compagnie étoit alors en Guerre contre le Roi de Jamby, dont le Pere, Sultan *Inguelaga*, peu après la révolution de Bantam, avoit été fait priſonnier par les Hollandois; ſon Fils *Kiay Gedé*, jeune homme effeminé, qui

Guerre entre ceux ci & le Roi de Jamby.

CAMPHUIS. 1687. qui régnoit à ſa place, avoit pour concurrent & pour ennemi un Frère nommé *Pringgabaja*, beaucoup plus propre au Gouvernement, & cheri de tous les Peuples; mais il fut obligé de ſe refugier dans le haut Pays auprès de l'Empereur de Manincabo dont il épouſa la Fille. Ce Pangoran Pringgabaja tomba quelques années après entre les mains des Hollandois, qui l'envoyèrent en exil à Pulo Ay, une des Iſles de Banda.

Mort de la Reine d'Achin & de l'Empereur de Candy.

LA vieille Reine d'Achin étoit morte en 1688, & l'année d'auparavant le fameux Raja Singa, Empereur de Candy, avoit auſſi enfin payé le même tribut à la Nature. On ſe rappelle combien ce Prince avoit cauſé d'allarmes & d'inquietudes aux Hollandois pendant le cours de ſon long règne; mais les mauvais ſuccès de ſa perfide Politique lui ayant inſpiré, ſur ſes vieux jours, des ſentimens plus moderés & plus pacifiques, il recommanda fortement à ſon Fils & Succeſſeur, *Vimala Darma Souria Maharaja*, de vivre en bonne intelligence avec la Compagnie, qui n'eut jamais aucun différend avec ce Prince, d'ailleurs livré aux ſuperſtitions de ſa Religion, & dépendant preſque entièrement de ſes Prêtres.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

1684. Révolution de Golconde.

Au mois d'Octobre 1685, le Roi de Golconde ayant été obligé de prendre la ſuite à l'approche de l'Armée du Grand Mogol, à qui il n'avoit pas payé le Tribut annuel depuis quelque tems, le Peuple, qui en attribuoit la faute aux Adminiſtrateurs *Madona* & *Akkuna*, maſſacra ces deux Frères, leſquels peu auparavant avoient forcé un Banian, nommé *Chodenda*, Courtier de la Compagnie, à livrer à la Monnoye une grande quantité de cuivre, ſans lui en avoir jamais payé la valeur, ce qui mit cet homme hors d'état d'acquitter une ſomme d'un million de florins qu'il devoit à la Compagnie, & que ſes Employés avoient laiſſé accumuler d'année en année. Ce fut ce qui engagea à envoyer en 1686, le Sr. Laurent *Pit* le jeune, Chef du Comptoir de Mazulipatnam, pour faire à ce ſujet des repréſentations au Roi de Golconde, qui l'écouta favorablement, & nomma même des Commiſſaires pour examiner & traiter avec lui l'affaire. Mais comme les deux Miniſtres accuſés étoient morts, les Plénipotentiaires du Roi lui répondirent qu'on pouvoit mettre à leur charge tout ce qu'on vouloit, & qu'ils ne croyoient pas qu'ils euſſent exercé une telle violence. Cependant le Roi offrit de payer la Dette de Chodenda, au cas que celui-ci voulut jurer qu'elle étoit légitime, ce qu'il refuſa, ſous prétexte que ſa Religion ne le lui permettoit pas, de ſorte que l'affaire en reſta-là, & que l'on ne retira aucun fruit de l'Ambaſſade du Sr. Pit, qui avoit couté encore au delà de 30 mille florins à la Compagnie. En attendant, on avoit arrêté & envoyé à Palleacate, le Chef du Comptoir de Golconde & ſon ſecond, dont la conduite n'etoit pas exempte de ſoupçons au ſujet de cette Banqueroute.

Perte que fait la Compagnie.

Ambaſſade du Sr. Pit à ce ſujet.

1686.

Son mauvais ſuccès.

Priſe de Mazulipatnam.

DE retour à Mazulipatnam, le Sr. Pit convoqua auprès de lui les Chefs des quatre Comptoirs extérieurs, fit venir des Troupes de Ceylan, & ayant donné ordre à tout, il s'empara des deux Portes de la Ville, d'où il chaſſa les Maures & les Gentils. Enſuite il exigea qu'on lui remit la Douane du Roi,

Roi, & après quelques difficultés, les Maures voyant qu'il ſe préparoit à les y attaquer, compoſèrent pour leur ſortie. On fit des Inventaires de tout ce qui ſe trouvoit dans la Ville, & on laiſſa aux Maures & aux Gentils la liberté d'y reſter, ou d'en partir avec leurs effets. La Place fut immédiatement renforcée de 12 Baſtions & d'un Foſſé, ſans le moindre obſtacle, ſi ce n'eſt que les Maures avoient coupé l'eau à la Garniſon; mais on y remédia bientôt en faiſant ſur eux une vigoureuſe ſortie, dans laquelle ils perdirent 30 à 40 hommes; après quoi, ils ne refuſérent plus rien aux Hollandois; au contraire, ils firent, à différentes repriſes, des propoſitions fort avantageuſes, juſques-là que le Roi ſe vit contraint d'accepter la Paix, à la condition qui lui fut preſcrite de payer, dans l'eſpace de cinq années conſécutives, la ſomme de 120 mille Ducats en dédommagement de la perte que la Compagnie avoit ſoufferte, & le Traité ſigné, on lui remit la Ville.

CAMPHUIS. 1687.

Accommodement avec le Roi de Golconde.

L'ANNÉE ſuivante, le malheureux Roi de Golconde tomba au pouvoir d'Eurang-Zeb, qui s'empara de ſes Etats, & traita le Vaincu avec la derniere indignité, juſqu'à lui faire manger la pouſſiere ſous ſes pieds. Son dernier ſort fut d'être conduit priſonnier dans une Forteresſe, où le poiſon termina ſans doute bien-tôt ſes jours. La Compagnie ne put que ſe reſſentir des déſaſtres de cette Guerre. Les Soldats du Mogol avoient pillé le Comptoir de *Nagelwanze*, & maltraité cruëllement ſes Employés. Un grand Incendie, qu'il y eut cette année à Mazulipatnam, lui cauſa encore bien du dommage.

1688.

Sort fatal de ce Prince.

Décadence du Commerce Hollandois ſur cette Côte.

SUR ces entrefaites on vit arriver, à Coromandel, un nouveau Commiſſaire général, chargé, par Mrs. les Dix-ſept, d'y rétablir les choſes, de la façon qu'il le jugeroit le plus à propos. C'étoit le Sr. Henry Adrien de *Rheede*, Seigneur de *Meydrecht*, auquel on avoit joint le Sr. Jean *Baccherus*, dont l'Ambaſſade au Grand Mogol fut ſuivie de très bons effets pour le Commerce tant à Golconde que dans d'autres Endroits. En attendant le premier exerçoit un pouvoir preſque illimité ſur cette Côte. Les deux Employés *Janſzoon* & *Carſtenſzoon*, arrêtés pour l'affaire de Chodenda, furent envoyés par ſon ordre, en 1689, à Batavia, où l'on ſe contenta de les tenir en priſon, ſans inſtruire leur procès, les Membres de la Régence ne voulant rien avoir à faire avec ce grand Commiſſaire. Ce fut lui qui, de ſon autorité, transfera, en 1690, le Comptoir général de cette Côte, de Palleacatte à Negapatnam, où il fit conſtruire, à des fraix immenſes, qu'on fait monter à 12 tonnes d'Or, cette belle Forteresſe, qui paſſe pour la meilleure de toutes les Indes, quoique ſon utilité ſoit à peine connuë, n'étant pas même en état, à ce qu'on prétend, de protéger les Vaiſſeaux dans la Riviére.

Arrivée du Commiſſaire général Van Rheede.

1690.

Negapatnam Comptoir général.

LA même année, le 10 Juillet, le Sr. Laurent Pit battit une Eſcadre Françoiſe de 6 Vaiſſeaux, commandée par Mr. *du Queſne*, qui avoit paru ſur la Côte de Coromandel, après s'être emparé de deux Bâtimens Hollandois à la hauteur de l'Iſle de Ceylan. Le Combat fut rude, mais ſe termina aſſez promptement par la retraite des François, qui coupérent leurs cables pour gagner au large.

Combat entre le Sr. Pit & une Eſcadre Françoiſe.

DE-

CAMPHUIS.
1684.

* * * * *

Brouillerie avec les Perſans.

DEPUIS 1683, la Compagnie étoit en Guerre avec les Perſans, qui refuſoient de lui livrer la ſoye au prix de la Convention, tandis qu'ils la donnoient à meilleur marché aux Anglois. On avoit équipé, à Batavia, trois Vaiſſeaux de Guerre, ſous le Commandement du Sr. *Cazembrood*, qui, à ſon arrivée dans le Golfe de Perſe, y en trouva 5 autres, & avec cette Eſcadre de 8 Navires, ſe rendit maître, le 4 Août 1684, de l'Iſle *Kismis*, & de ſa Forteresſe, après s'être emparé, devant Gamron, de 13 Navires Maures. En attendant le Directeur *Van den Heuvel*, & le Sr. Herbert *de Jager*, s'étoient rendus à Iſpahan, pour voir s'il n'y avoit pas moyen d'accommoder l'affaire à l'amiable; mais le Sophi ne voulant entendre à rien, qu'on ne lui eut remis l'Iſle Kismis, & relâché tous les Bâtimens arrêtés, on s'y détermina le 27 Juin de l'année ſuivante; après quoi les affaires furent remiſes ſur un meilleur pied, mais ſeulement encore pour un certain tems.

Priſe de l'Iſle Kismis.

1685.

Sa reſtitution.

1689.

SUR de nouvelles difficultés la Compagnie envoya, en 1689, au Sophi *Schah Solyman*, le Sr. Jean *Van Leenen*, Conſeiller extraordinaire, en qualité d'Ambaſſadeur, accompagné du Sr. Jean *Keyts*, Directeur en Perſe, qui mourut en chemin, & d'une ſuite d'environ 40 perſonnes, dont le nombre diminua beaucoup par les maladies & les fatigues de ce pénible Voyage. L'Ambaſſadeur fit une Entrée royale dans Iſpahan, & y reçut les plus grands honneurs. Son Préſent fut accepté avant ceux des Ambaſſadeurs de 8 ou 10 Nations étrangères, qui s'y trouvoient en même tems. Le 13 Octobre 1691, on lui remit la Lettre du Sophi pour le Gouverneur Général Camphuis, avec quelques préſens, qui ne ſont jamais équivalens à ceux de la Compagnie; mais elle obtint une diminution de 14400 *Tomans*, ſur les Droits de l'année précédente, & le renouvellement des anciennes Conventions. Cependant on ne tarda pas d'éprouver encore le peu de fond qu'il y avoit à faire ſur les belles promeſſes des ruſés Perſans.

Ambaſſade à Iſpahan & ſon ſuccès.

1691.

Son retour.

* * * * *

Etrange brouillerie entre le Gouverneur & ſon Conſeil.

IL arriva, en 1686 ou 1687, une étrange affaire dans le Conſeil des Indes, qui en diviſa le Chef & les Membres. C'étoit à l'occaſion du choix d'un Baillif de Batavia. Le Gouverneur général ſe déclaroit pour le Sr. *Dispontyn*; mais tous les autres donnoient leur voix au Sr. de *Bollan*, & pouſſoient plus vivement la choſe qu'il ne convenoit contre la premiere Perſonne du Gouvernement, qui en tout cas peut prendre ſur ſoi de faire ce qu'il juge à propos, à la charge d'en répondre. La conduite bruyante des Conſeillers choqua le Sr. Camphuis, qui vit bien que s'il cedoit en cette rencontre, ſon autorité ne ſeroit plus reſpectée dans la ſuite. Il voulut donc abſolument que ſon Candidat eut la préference. On s'y oppoſoit encore avec beaucoup de chaleur, quand un des Membres du Conſeil, dans l'excès de ſon emportement, lui dit, *que ceux qui l'avoient fait Gouverneur général pouvoient bien auſſi le défaire, ou le dépoſer de ſa Charge.* Camphuis, peu accou-

accoutumé à un langage ſi impérieux, dans une Aſſemblée où il préſidoit, & plus éloigné que jamais de ſe laiſſer preſcrire la loi par ſes inférieurs, répondit, avec ſon ſang froid ordinaire, *que ſi Mrs. les Conſeillers avoient aſſez de pouvoir pour le dépoſer, il n'avoit plus rien à faire ici, & qu'il leur ſoubaitoit le bon jour*; en même tems il ſe retira, & ne reparut plus de deux ans dans l'Aſſemblée. Les autres continuoient de s'y trouver régulierement aux jours marqués pour vaquer aux affaires, mais s'ils prenoient quelque réſolution qui ne fut pas du goût du Gouverneur, il l'annulloit ſans s'embarraſſer de rien, & diſpoſoit de tous les Emplois à ſa fantaiſie, ſans qu'ils oſaſſent plus lui contredire. Les Conſeillers en portèrent des plaintes amères, que la modération du Général rendit toujours vaines. Sa conduite fut approuvée au grand chagrin de ſes Antagoniſtes, qui ne voyoient plus en lui un Gouverneur Général, mais un Deſpote, exerçant une autorité, dont il n'y avoit jamais eû d'exemple dans ce Poſte. C'en étoit aſſez pour faire rechercher ſa faveur, & rendre ſes ennemis odieux. Quant à l'Emploi de Baillif, il fut rempli proviſionnellement par le Sr. *Van Mook*, Sénéchal du Pays, qui à ſa mort en 1680, laiſſa ces deux Poſtes vacans, dont Camphuis confera le premier au Sr. Diſpontyn, & voulut bien donner le dernier au Sr. de Bollan, pour qui il avoit d'ailleurs beaucoup d'eſtime. Malgré ſa douceur naturelle, Camphuis fit voir qu'il ne pardonnoit pas aiſément une offenſe reçuë, & ce fut, dit Valentyn, à ſon inſtigation que Mrs. les Dix-ſept remercierent en 1689, le Sr. Antoine Hurdt, Directeur général, en lui laiſſant le choix de reſter aux Indes comme Franc-Bourgeois, ou de revenir en Hollande. Il prit le dernier parti, mais mourut encore la même année, & le Sr. Pit ayant également payé le tribut à la nature l'année ſuivante, les affaires publiques prirent une face plus favorable, parceque ces deux Perſonnages étoient les principaux que Camphuis avoit toujours trouvés contraires à ſes intentions. CAMPHUIS. 1691.

Affaire bruyante entre le Sr. de St. Martin & le Capitaine Jonker.

On a parlé ailleurs de la haine que portoit le Général de St. Martin au fameux Capitaine Jonker, Naturel d'Amboine. Le premier ne trouva que cette année 1689, l'occaſion de s'en vanger, par un affront ſanglant qu'il lui fit un jour dans ſa maiſon, en le laiſſant debout tandis qu'il invita un autre Capitaine des Baliens, qui avoit été ſon Eſclave, à s'aſſeoir en ſa préſence, quoique celui-ci s'en excuſât, par reſpect pour ſon ancien Maître. Jonker, ne pouvant digérer une injure ſi atroce, témoigna au Sr. de St. Martin que s'il le tenoit hors de ſa maiſon il laveroit ſes mains dans ſon ſang, jurant qu'il le lui paycroit bien, tôt ou tard, & là-deſſus il ſortit pour aller ſe plaindre au Gouverneur général, qui deſapprouva fort la conduite de St. Martin, & promit de lui en parler, ce qui étoit tout ce qu'il pouvoit faire, à cet égard, chacun étant d'ailleurs maître chez ſoi. Jonker, peu ſatisfait de cette réponſe, chercha depuis cent occaſions d'aſſouvir ſa fureur contre le Sr. de St. Martin. Il donna pluſieurs feſtins à tous les Conſeillers des Indes, auxquels ce Général, invité comme les autres, n'avoit garde de paroître. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit atteindre ſon but, & qu'un de ſes Neveux, nommé Raja *Bungſo*, convaincu d'avoir voulu attenter ſur la vie du Sr. de St. Martin & du Général Camphuis, avoit été

CAMPHUIS. 1691.

été écartelé, ce Capitaine se laissa emporter à de si grandes violences, même contre la Compagnie, dans les environs de Batavia, où il mettoit tout à feu & à sang, qu'on se vit obligé de recourir aux mesures les plus vigoureuses pour dompter ce dangereux Rebelle. Dans une rencontre qu'il eut avec un gros Détachement de la Garnison, le Lieutenant *Holscher*, dont il ne se défioit pas, lui déchargea un si furieux coup de sabre sur la tête, qu'il tomba à ses pieds, tandis qu'un des Soldats de la Troupe, en lui tirant un coup de fusil, acheva de lui ôter la vie. Cependant il blessa encore au bras le Lieutenant en lui jettant sa zagaye. On lui coupa d'abord la tête, & ceux de ses Partisans, qui ne furent pas pris, se sauvèrent dans les montagnes. Quelque tems après, le 27 May 1690, on en fit rouer 8 & pendre 27, & l'on compte que tant à Batavia qu'à Japara, il y eut bien 108 personnes exécutées pour l'affaire du Capitaine Jonker, en qui la Compagnie perdit un de ses plus braves Officiers.

Sur la fin de la Régence de Camphuis on vit arriver, à Batavia, le même Chodja Moraad, qui y avoit été du tems de Maatzuyker, & qui y revenoit en qualité d'Ambassadeur du nouvel Empereur d'Abyssinie, avec une Lettre de ce Prince, non moins singuliere que la précedente, pour le Gouverneur général, *qui étoit*, y dit-on, *la gloire & le plus noble Sultan des Sultans des Hollandois, comme le plus grand Roi des Rois de l'Empire de Java, le Général* JEAN, &c. On peut juger du reste par cet échantillon, qui promet plus de belles paroles que de riches présens; ceux que l'Ambassadeur Abyssin amenoit, ne consistoient aussi qu'en 5 Chevaux, mais *de la plus noble race*, 20 Esclaves & 2 Autruches. La Lettre finit par prier le Général de ne point mépriser ce présent, en l'assurant que l'Empereur ne pouvoit l'offrir à quelqu'un qui en fut plus digne.

Cérémonie de la résignation du Général.

Les infirmités du Gouverneur général l'ayant obligé à demander plusieurs fois sa demission, il l'obtint enfin de la maniere la plus honorable. L'Assemblée des Dix-sept lui laissa la liberté de revenir en Europe, ou de rester aux Indes, en conservant son rang après le Gouverneur général, & ses Appointemens, avec une Garde d'un Enseigne, un Sergent, un Caporal, & 12 hommes aux frais de la Compagnie. Il choisit le dernier parti, & résigna son Emploi le 24 Septembre 1691, entre les mains du Sr. Guillaume *Van Outhoorn*, Premier Conseiller & Directeur général, que Mrs. les Dix-sept avoient nommé pour lui succeder. Les deux Généraux étoient assis au haut bout de la Table, & les Conseillers des Indes suivoient chacun selon son rang; à droite des deux Généraux furent placés les Membres du Conseil de Justice avec les deux Fiscaux, & à gauche les Echevins de la Ville. Le reste de l'espace de la Salle du Conseil étoit occupé par un grand nombre de personnes de distinction, que la curiosité y avoit attirées pour voir cette cérémonie. Toutes les Clefs de la Ville & du Château ayant été apportées sur la Table, Camphuis se leva & fit un beau Discours sur les devoirs de la Charge dont il avoit eu l'honneur d'être revêtu jusqu'ici, & qu'il quittoit avec joye pour se reposer des travaux qui y étoient attachés; après quoi, prenant les Clefs, il les remit à son Successeur en l'avertissant qu'elles étoient un peu pesantes. Ensuite

il

il ſe retira dans ſon appartement, & ſe rendit le même jour à ſa Maiſon de Plaiſance. L'Ambaſſadeur Abyſſin, qui étoit préſent à cette ſolemnité, ne pouvoit aſſez témoigner ſon admiration au ſujet de la tranquillité avec laquelle tout s'étoit paſſé, tandis qu'un pareil changement auroit couté, diſoit-il, des milliers de têtes dans ſon Pays. CAMPHUIS, 1691.

Sa retraite.

CAMPHUIS avoit fait bâtir une belle Maiſon hors de la Porte-Neuve ſur la Rivière & le Chemin de Jacatra, accompagnée d'un Jardin où ſe voyoient les Plantes les plus rares des Indes, avec les Veſtiges de ce fameux Fort que les Hollandois ne défendirent qu'en jettant des ordures ſur les Javanois (*f*). C'étoit dans ce Lieu de délices que notre Général avoit pris ſa retraite. Il alloit ſouvent à l'Iſle *Edam*, qui lui appartenoit, & où il avoit auſſi une belle Maiſon conſtruite à la manière du Japon, avec un Jardin planté de tout ce que l'Orient pouvoit fournir de plus digne de l'attention de ce curieux Amateur des merveilles de la Nature (*g*). Ses Amis en partageoient avec lui le plaiſir, & il invitoit fréquemment de grandes Compagnies qu'il y retenoit pendant quelques jours. Il avoit un goût décidé pour les Ouvrages & pour les Mets du Japon, dont ſa Table étoit ſervie régulierement tous les Jeudis. Le repos qu'il s'étoit flatté de trouver dans ſa retraite, ne laiſſa pas que d'être troublé de tems en tems, par de petits chagrins & embarras qu'on lui ſuſcitoit, & qui lui firent regretter plus d'une fois d'avoir dépoſé une autorité qu'on employoit enſuite contre lui-même.

Sa mort.

IL mourut dans ſa Maiſon de Plaiſance le 18 Juillet 1695, & fut enſeveli avec les honneurs funebres dûs à la Dignité dont il avoit été revêtu. Ses Biens, qui étoient conſiderables, paſſerent pour la plus grande partie à ſes Amis, principalement à Mrs. *Chaſtelein* & aux Fils du Sr. *Parvé*, qu'il affectionnoit beaucoup, & qu'il inſtitua ſes Héritiers, à la charge de donner, à ſa ſœur, mariée contre ſon gré au Sr. *Van Dilzen*, qu'il ne pouvoit ſouffrir, une penſion alimentaire de 6 florins par jour ſa vie durant, dans ſa Maiſon de Plaiſance, où elle finit auſſi ſes jours en 1714. Après la mort de Camphuis, on diſtribua à ceux qui avoient porté ſon corps, des Médailles d'Or de la peſanteur de 66 florins, qui n'étoient pourtant pas les plus groſſes; mais celles-ci & d'autres encore avec des chaines d'Or furent données en particulier aux Enfans dont il avoit été Parrain &c. Ces Médailles portoient d'un côté ſon Nom, la datte de ſa naiſſance à Haerlem, celle de ſa réſignation comme Gouverneur Général des Indes Hollandoiſes, & celle de ſa mort, arrivée à pareil jour que ſa naiſſance, de ſorte qu'il avoit préciſément 61 ans. On liſoit de l'autre côté 8 Vers Hollandois, qu'il avoit compoſés, ou du moins fournis lui-même à cet effet, & dans leſquels, ſous l'idée de ſon Nom, qui ſignifie *Mai-*

Médailles diſtribuées à ſes funerailles.

(*f*) Voyez ci-deſſus pag. 96.

(*g*) C'eſt à lui, dit Valentyn, qu'on eſt redevable de l'exiſtence d'un grand & ſuperbe Ouvrage de *Rumphius*, l'ancien, qu'il fit copier avant que d'envoyer l'Original à bord du Vaiſſeau le *Waterland*, lequel coula à fond en 1692, avec l'Amiral *Keyts*, après s'être battu contre quelques Vaiſſeaux François.

CAMPHUIS. 1691. Eloge de ce Général.

Maiſon de Combat, il exprimoit ſes eſpérances pour la félicité éternelle (*b*). Il préfera ſans doute ces Vers à la repréſentation de ſes Armoiries, qu'il paroit avoir adoptées moins par vanité que pour ſe reſſouvenir de ſa premiere profeſſion, ou pour montrer qu'il ne cherchoit pas à en effacer la mémoire. On a remarqué qu'il avoit été Garçon Orfevre. Lors qu'il parvint au Généralat des Indes, il donna, au Prédicateur *Schaak* à Amſterdam, la commiſſion de lui faire faire un ſuperbe Service par ſon ancien Maitre, qu'il lui indiqua, & lequel fut fort étonné d'apprendre la fortune de ſon Garçon *Jan*, qu'il ne ſe rappella qu'avec peine. Ayant reçu ce Service, Camphuis en témoigna ſa reconnoiſſance à Mr. Schaak, & recompenſa généreuſement l'Ouvrier. Ce trait ſeul de la Vie de notre Général vaut le plus bel éloge de ſa vertu ſolide, & ſon élévation fait celui de ſa capacité extraordinaire. Il étoit affable envers tout le monde, mais ferme ſur ſes droits, parloit peu, mais avec énergie, & ſavoit ſe faire aimer autant que reſpecter des Européens & des Indiens. Officieux, ſincere, modeſte & religieux, il emporta au Tombeau la réputation d'un parfait honnête homme, & quoiqu'il ne fut point marié, on ne le vit jamais livré aux excès de libertinage, qui ſont ſi ſcandaleux & ſi communs dans ces Contrées Orientales.

(*b*) Voici ces Vers pour les Lecteurs qui entendent cette Langue.

Myn aardze Camphuis *was vergaan,*
Myn Tobernakel kon niet ſtaan:
Dog ik zag op een vaſt gebouw,
Dat eeuwig zyn, en duuren zou,
Een plaats, door Jeſus toegezeid,
En in zyn's Vaders huis bereid:
Wel zalig is dien man zyn lot
Die heeft een timmering by God.

XVI. GUILLAUME

XVI. Guillaume van Outhoorn, Gouverneur Général, nâquit le 4 May 1635, dans l'Iſle d'Amboine, au Comptoir de *Larike*, dont ſon Père étoit alors Chef, quoiqu'il fut depuis Gouverneur de Banda, ce qui le mit en état d'envoyer ſon Fils en Hollande, & de lui faire donner une éducation convenable. Il y étudia le Droit, & devint habile Juriſconſulte. Valentyn avoit vu un Ecrit de ſa façon, qu'il dit lui mériter cet éloge. Le jeune Van Outhoorn n'étoit âgé que de 24 ans, quand, en 1659, il retourna aux Indes, à bord du Vaiſſeau le *Malaka*, en qualité de Sous-Commis. En 1664, il étoit Membre du Conſeil de Juſtice; en 1672, Receveur Général; en 1678, Conſeiller extraordinaire; & en 1679, Conſeiller ordinaire des Indes. On le trouve auſſi, en 1683, comme Préſident du Conſeil de Juſtice. Ce fut lui qui ſucceda en 1689, au Sr. Antoine Hurdt, dans le Poſte de Directeur général du Commerce, & le 24 Septembre 1691, on a vu de quelle façon il fut établi Gouverneur Général à la place du Sr. Camphuis. Il vêcut en meilleure intelligence que ſon Prédéceſſeur avec les autres Membres de la Régence, & la Paix profonde qu'il entretint par tout avec ſes voiſins, ſervit à rendre Batavia & les Etabliſſemens de la Compagnie aux Indes, plus floriſſans qu'on ne les avoit jamais vûs. Une Adminiſtration ſi tranquille ne nous fourniſſant preſque aucun de ces grands événemens, dont la plûpart des Articles précedens ſont marqués, on ne ſera pas ſurpris de trouver celui-ci plus rempli de faits particuliers, quoiqu'aſſez curieux, ce qui nous empêche de les reſſerrer dans des bornes moins étenduës.

Vie de Guillaume Van Outhoorn, XVI. Gouverneur Général des Indes.

1691. Il fait ſes Etudes en Hollande.

Ses Emplois aux Indes.

Tranquillité de ſa Régence.

OUTHOORN. 1692.

* * * * *

Tolucco, nouveau Roi de Ternate.

A commencer par les Moluques, nous dirons ſimplement que depuis la mort du Roi Amſterdam, arrivée le 14 Avril 1690, les Grands du Royaume en eurent l'Adminiſtration juſqu'au 20 Juillet 1692, auquel jour le Prince *Tolucco* ſon Frere, mais Fils naturel du Roi Mandarsjah, fut établi & couronné Roi de Ternate. Il prit le nom de *Tattahal Wanhou Calbahoum Kaitsjili Tolucco*, & eut, par grace ſpéciale de la Compagnie, droit de vie & de mort ſur ſes Sujets, à l'exception des Grands du Royaume, ſinon avec le conſentement du Gouverneur général & de ſon Conſeil. C'étoit un Prince trop ſenſuël pour cauſer de l'inquietude aux Hollandois; d'ailleurs il paroiſſoit chérir ſincérement leur amitié, ſur-tout celle du Général Van Outhoorn, dont il voulut donner le nom à l'un de ſes Fils.

Différend de ce Prince avec le Roi de Tidore.

On ne trouve pas le moindre évènement digne de remarque, qui ſe ſoit paſſé aux Moluques ſous ſon régne, juſqu'en 1702, qu'il s'éleva un différend entre ce Prince & *Hhamza Fabaroddien*, Roi de Tidore, qui, dans une viſite, frappa le premier au viſage, en préſence du Gouverneur *Rooſelaar*, & de ſes Conſeillers. La diſpute fut pouſſée ſi loin, d'un côté par les mépris de l'Injurié, & de l'autre par les reproches de l'Aggreſſeur, qu'il poſſedoit ſa Royauté en Uſurpateur, que peu s'en fallut qu'ils n'en vinſſent à ſe faire une Guerre ouverte.

* * * * *

Aſſaſſinat de la Reine de Dompo. Etrange bevûe du Sr. Prins.

Il régnoit depuis long-tems de plus vifs démêlés entre les Rois de l'Iſle Celebes. La premiere affaire fâcheuſe, qui y arriva, en 1691, ce fut l'aſſaſſinat de la Reine de *Dompo*, commis par le Roi de *Tambora*. Le Gouverneur *Prins*, trompé par un faux avis, le manda à la Régence de l'Iſle & convoqua les Grands du Pays & les Alliés, par devant leſquels il accuſa le Roi de *Bima* de ce meurtre. L'Aſſemblée ayant été autoriſée par la Compagnie de connoître du crime & de le punir, ſuivant les Loix du Pays, procéda contre le Roi accuſé & le condamna à expirer ſous le poignard. Mais Prins, qui probablement commençoit à douter de la vérité des éclairciſſemens qu'il avoit reçus, jugea devoir ſuſpendre l'exécution de la Sentence pendant quelque tems, & trouva moyen de convertir la peine de mort en un Banniſſement à Batavia. Enſuite il eut, du Sjahbandar *Yuniur*, des informations bien différentes, & qui conſtatoient l'innocence du Roi de Bima. Il demanda que la ſeconde Sentence fût encore modérée; mais le Roi de *Boni*, qui étoit le fameux Raja Palacca, s'y oppoſa, & lui dit „ que ce Prince ayant été accuſé de ſa propre bouche & jugé par les „ Grands comme coupable, les Loix du Pays, que lui Gouverneur n'ignoroit pas, n'admettoient aucun changement, & qu'au moins le Banniſſe„ ment devoit avoir lieu; qu'au reſte ſi lui Gouverneur étoit porté à favoriſer le Roi condamné, il dépendoit de lui de prier la Régence de revoquer le jugement ſur des preuves d'innocence qui étoient venuës trop „ tard". Le Sieur Prins ne pouvoit prendre cette voye, ſans s'accuſer lui-

Condamnation injuſte du Roi de Bima & ſes ſuites.

lui-même d'imprudence dans un cas auſſi grave. Il ne voulut point abſolument que la Sentence fût exécutée, & mourut peu de tems après. Ouverture. 1692.

Le Roi de Bima étoit toujours détenu en priſon, & celui de Boni, mécontent de l'inobſervation des Loix à l'égard du prétendu Criminel, ſe mit en Campagne & fit de ſi grands mouvemens du côté de Macaſſar, que le bruit s'en étant répandu à Batavia, la Régence jugea à propos que le Sieur *Hartzing* reprît la qualité & les fonctions de Gouverneur. Celui-ci étoit bien le ſeul capable de parer aux inconvéniens qui pouvoient réſulter de la bevûe du Sieur Prins & des préparatifs de Raja Palacca. Il trouva que le Roi avoit raiſon de prétendre que l'on traitât l'affaire ſelon les Loix de l'Iſle. En conſéquence il eut ſoin que le Banniſſement du Roi de Bima fût exécuté, quoiqu'il ſe propoſât de ménager ſon rappel & de le rétablir dans ſon Royaume; mais cet infortuné Prince mourut de douleur dans ſa priſon. Son banniſſement & ſa mort.

Malgré ſa capacité, Hartzing tint envers Raja Palacca une conduite aſſez bizarre. Il ſe rendit d'abord trop familier avec ce Prince, enſuite trop réſervé, & à la fin ſi ombrageux, qu'il ne lui confioit rien. De-là bien des maux, auxquels le Sieur *Van Thye* ſçut remédier en ſe conciliant l'amitié du Roi, qui n'en vouloit point à la Compagnie, mais au Sjahbandar Junius & à d'autres qu'il n'aimoit pas. Conduite du Sr. Hartzing envers Raja Palacca. Celle du Sr. Van Thye.

L'année 1696, la mort enleva ce Raja, qui laiſſa le Royaume à *Lapatauw* ſon Neveu. Pendant ſa vie, il avoit deſtiné à celui de *Soping*, en dépit du Roi de Goa, une de ſes Concubines qu'il conſidéroit beaucoup. Appuyés par celui-ci, les Sopingois ſe donnèrent une autre Reine; tellement que la Concurrente en porta des plaintes au nouveau Roi de Boni, qui leur envoya demander pluſieurs fois la raiſon d'un pareil changement, & les pria de rétablir cette Princeſſe dans ſes droits. Comme il entrevoyoit, dans leurs réponſes, peu de déference pour ſes ſollicitations, il ſe mit en état de les y forcer par les armes. Il communiqua ſon deſſein au Sieur Van Thye, dont il requit l'avis. Le Gouverneur lui conſeilla, ſur de bonnes informations du Capitaine *Waſſelbourg*, de retirer ſes Troupes & de ne prendre aucune part à ce différend. Lapatauw ſe rendit aux raiſons qui lui furent alleguées, & ſes Alliés, prêts à le ſuivre au premier clin d'œil, quittèrent les armes à ſon exemple. Peut-être eût-il mieux valu les agacer contre le Roi de Goa, n'eût-ce été que pour affoiblir & humilier ce Prince, qui préſumoit trop de ſa puiſſance. 1696. Mort de Raja Palacca. Son Succeſſeur s'intéreſſe pour une de ſes Concubines. Il ſe rend aux diſſuaſions du Sr. Van Thye.

La mort de Raja Palacca & l'avénement de ſon Parent au Thrône avoient achevé de diſſiper les inquiétudes de la Régence. Mais quatre ans après on en eut de nouvelles à l'occaſion de *Dain Mabani*, l'un des principaux Princes de la Cour de Soping, qui fut aſſaſſiné par ordre d'*Arou Teko*, également illuſtre & le plus proche Héritier de la Couronne de Boni. Celui-ci eût peut-être ignoré toute ſa vie l'affront fait à ſon honneur, s'il n'avoit éclairé de près les galanteries de l'autre, ou ſi *Saëna* ſon Epouſe avoit été aſſez diſcrete, pour garder le ſecret ſur ſes intrigues amoureuſes. Il y avoit déja quelques années, qu'elle s'étoit proſtituée à Dain Mabani, même avant l'an 1695, lorſqu'Arou Teko, après avoir contribué 1700. Nouveau ſujet d'inquiétude dans l'aſſaſſinat de Dain Mabani par Arou-Teko.

OUTHOORN. 1709.

tribué avec quelques autres Princes de Macaſſar & les Troupes de la Compagnie, à vaincre, dans l'Iſle de *Sumbawa*, les Rois de Bima & de Dompo ligués contre Raja Tambora, au lieu de quitter l'Iſle à l'exemple de tous les Alliés, y fit le métier de Brigand, enlevant hommes & bétail, juſqu'à ce qu'expoſé au reſſentiment du Roi de Boni, il s'en mit à couvert ſous la protection de la Compagnie. Il s'étoit aſſocié, outre quelques Bouguis, le Prince Macaſſarois Crain *Jerenica* & le Bandit *Pomelican*, qui depuis 11 à 12 ans s'étoit ſauvé de Celebes.

Brigandage de celui-ci.

Infamie de ſon Epouſe & ſa fuite.

Le premier fut tué dans l'Iſle *Salamparan*; le ſecond, beaucoup plus coupable, échappa aux Baliens. A ſon retour Arou Teko ne ſavoit encore rien du commerce de ſon Epouſe avec Dain Mabani. Il remarquoit ſeulement en elle des bizarreries, & une certaine répugnance, fondée ſur l'appréhenſion de ſa perte & de celle de ſon Amant. Elle s'éclipſa & ſollicita ſon divorce, ſans autre ſujet que celui de mettre leur vie en ſûreté. Arou Teko eut beau la ramener chez lui par la douceur; elle s'enfuit à Goa.

Démêlés entre divers Princes. Effet de l'entremiſe de la Compagnie.

Cependant pluſieurs Princes des Cours de Boni & de Soping eurent quelques démêlés, à l'occaſion desquels ils s'adreſſèrent à la Régence. Elle interceda ſi efficacement pour eux auprès du Roi des uns & de la Reine régnante des autres, que tous ces Princes, parmi leſquels Arou Teko étoit le plus conſidérable, rentrèrent en faveur & furent non ſeulement rétablis dans leurs Dignités & leurs Biens, mais reçus ſous la protection de la Compagnie. Par la même occaſion on opéra auſſi la réconciliation des Rois de Boni & de Goa, qui étoient à la veille d'une rupture.

Suites de l'affaire de Dain Mabani.

Ce dernier avoit encore Saëna à ſa Cour. Il écrivit à Arou Teko, qu'il exhorta à conſentir au divorce, & inſiſta fortement ſur leur ſéparation. L'Epoux ſe rendit à Goa, tant pour faire ſes ſoumiſſions à ce Prince, qu'afin de réſoudre ſa Femme à le ſuivre. Il perdit ſes peines & revint ſeul; mais un matin à ſon reveil, il apprit que Saëna lui avoit été ramenée par un Grand-Prêtre qui étoit aveugle. Elle ſe jetta aux pieds de Teko, lui confeſſa ſon crime, & prit de concert avec lui des meſures pour ſe rejoindre avant le tems preſcrit par la Loi de Mahomet. Il fit confidence de la choſe au Gouverneur Van Thye, en informa les Rois de Boni & de Goa, & s'en expliqua avec Dain *Malaba*, Frère aîné de Dain Mabani, dont il exigea la vérité du fait, la reſtitution d'une bague & d'un mouchoir, ainſi que des Billets que Saëna devoit lui avoir écrits. A ces conditions il promettoit de ſe déſiſter de ſes pourſuites, & faute de quoi il le menaçoit de vuider leur querelle par les armes. Dain Mabani, l'Amant de ſon Epouſe, nullement diſpoſé à ſe battre, lui renvoya la bague, à l'exception du mouchoir, qu'il dit avoir donné à ſa Mere, & ajouta que tant s'en falloit qu'il eût ſéduit Saëna, qu'au contraire c'étoit elle qui l'avoit corrompu. Dain Malaba tâcha d'excuſer ſon Frère & obtint ſa réconciliation, pourvû qu'il rendit les Billets, livrât deux Entremetteuſes d'amour, & vint demander pardon. L'affaire fut remiſe au jugement des Frères de Teko, qui accepta l'arbitrage. En attendant leur arrivée de *Mandhar*, le Roi de Boni le piqua ſi ſenſiblement du côté de l'honneur, que

Teko

Teko l'assûra que dès le lendemain il auroit la Vie de Dain Mabani, ou qu'il perdroit la sienne. Le Roi l'ayant averti que son Ennemi devoit se trouver à un Combat de Cocqs, il profita de l'occasion & aposta ses gens, qui egorgèrent Mabani, non loin du Château. OUTHOORN. 1700.

Le jour même de cet assassinat, le Sieur Van Thye en manda la nouvelle à Batavia, & défendit à Arou Teko de paroître dans les environs du Château, ou dans la Négrerie de *Vlaardingen*. Il eût mieux rempli le devoir d'un Gouverneur actif & résolu, si l'ayant fait appréhender, il l'avoit condamné à mort selon les Loix de Macassar & de Boni. Non seulement il auroit répondu par-là aux vœux de tous les Rois & Princes du Pays, mais satisfait à l'équité de la Compagnie: au-lieu qu'en donnant à l'Assassin tout le tems de s'évader, il exposa la Régence à de grands embarras, & prépara bien de la besogne à son Successeur. Les uns l'accuserent d'avoir connivé à l'assassinat, d'autres d'avoir épargné le Meurtrier pour une somme d'argent; mais Valentyn, à qui ces présomptions ne paroissent pas vraisemblables, excuse en quelque sorte le Gouverneur. Il met en doute si, en punissant de mort Arou Teko, il eut été approuvé par la Régence, qui dans des cas aussi graves s'en réserve toujours la connoissance & la décision, quoique d'ailleurs il ne disconvienne pas que malgré la défense du Sieur Van Thye & celle du Roi de Boni, l'Assassin revint plusieurs fois avec une nombreuse suite à la Négrerie de Vlaardingen, sans que l'un ou l'autre se donnassent le moindre mouvement. Quoi qu'il en soit, innocent ou coupable, la mort enleva le Gouverneur peu de tems après, & servit à sa justification.

Faute du Sr. Van Thye en cette occasion.

Justifié par sa mort.

La Régence nomma à sa place le Sieur *Beernink*, & lui donna, sur l'affaire d'Arou Teko, des ordres qui ne marquoient que trop visiblement l'incertitude du parti que l'on avoit à prendre, tantôt de procéder rigoureusement à sa condamnation de mort, en ménageant les intérêts de la Compagnie, & tantôt d'engager secrettement, par tous les moyens possibles, les Grands à solliciter sa grace auprès de la Régence. Un autre embarras étoit que le nouveau Gouverneur ignoroit l'état actuel du Gouverneur de Macassar. On lui remit pour son instruction tous les Papiers de ce qui s'y étoit passé depuis l'an 1693, & on lui recommanda sur-tout le soin de conserver l'équilibre entre les Alliés de la Compagnie, de tenir le Roi de Boni dans les bornes du devoir, & de prendre à l'égard de celui de Goa & de ses Grands telles mesures que ses Papiers lui dicteroient être nécessaires. On le chargea encore de ne point commettre la Régence dans de fâcheuses affaires auxquelles des voyes de fait pourroient donner lieu, mais au contraire de prévenir la ruine de l'un ou l'autre parti, & d'accommoder à l'amiable les différends par l'interposition de l'autorité de ses Supérieurs; de maintenir tous les Princes de Sumbawa, ci-devant opprimés par ceux de Celebes, dans la possession de leurs droits, & de rendre la Compagnie d'autant plus recommandable aux Habitans fugitifs, en les rétablissant dans les Biens, dont ils étoient furtivement dépouillés. Quant au massacre de Dain Mabani, sur lequel on n'avoit encore que de legers éclaircissemens, mais dont la Cour de Goa sembloit respirer la vengeance, le Sieur Beernink devoit prendre garde, que par sa jonction avec celle de Soping,

Instructions du Sr. Beernink son Successeur.

OUTHOORN. 1700. Soping, le Roi de Boni ne lui fût inférieur en forces, & que de deux puiſſantes Couronnes l'une ne l'emportât ſur l'autre par un Parti conſidérable, au préjudice de l'autorité de la Compagnie.

Inſtances de la Compagnie pour la punition d'Arou Teko.

QUOIQUE la Régence eût déja écrit, en termes fort preſſans, au Roi de Boni & à la Reine régnante de Soping, de ne pas laiſſer impuni l'aſſaſſinat de Dain Mabani, néanmoins le Roi, qui ſouhaitoit ſi ardemment la mort d'Arou Teko, & la Reine, qui étoit la plus offenſée, dirent que la choſe ne les regardoit pas, & eſtimèrent qu'il valoit mieux paſſer là-deſſus que prononcer Jugement. De-là le Sieur Beernink conclut, que pour ne point compromettre l'honneur de la Compagnie & lui attirer ſur les bras les puiſſans amis d'Arou Teko, le meilleur ſeroit de lui pardonner ſon crime.

Alternative qu'elle propoſe aux Cours de Boni & de Soping.

Mais la Régence crut qu'il étoit de ſon devoir d'enjoindre au Roi & à la Reine qu'ils euſſent à punir exemplairement le Meurtrier, ſans égard pour ſon rang, en ajoutant, que ſi de part & d'autre on conſentoit à l'impunité, aucun des autres Alliés ne ſe mêleroit de l'affaire, bien moins encore la Compagnie, à qui il ne convenoit pas de riſquer ſon honneur par une Sentence, qui, quoique juſte, deviendroit un objet de mépris; qu'ainſi la Régence jugeoit plus à propos, au cas que les Cours de Boni & de Soping ſe laiſſaſſent induire ſous main à reprendre les pourſuites contre Arou Teko, elles intercedaſſent alors pour lui, & demandaſſent ſa grace, au lieu d'inſiſter ſur un Jugement; que par ce moyen on ſauveroit l'honneur de la Régence, & l'on inſpireroit, ſuivant leur intention, à Arou Teko, un attachement d'autant plus fort pour les deux Cours & pour la Compagnie.

1701. LA Régence envoya divers Préſens au Roi de Boni; à Dain Tahalile, Veuve du Raja Palacca; à *Dato Riwato*, Reine régnante de Soping, & aſſûra le Roi de Goa qu'elle lui feroit parvenir, dans une boëte d'Argent, l'Acte de rénonciation aux Pays de *Polong Bangkit*, dont elle lui avoit promis la reſtitution du tems du Sieur Van Thye. Dès 1697, & pendant les deux années ſuivantes, elle avoit rendu, ſur de ſimples repréſentations du même Gouverneur, à ce Monarque, aux Grands de ſa Cour & à pluſieurs autres Princes de Celebes, les Provinces de *Maros* & de *Sodiang*, avec leurs hautes & baſſes Contrées, dont la conquête avoit couté tant de ſang aux Hollandois, & qu'on ne pouvoit même eſpérer de reprendre ſur les Macaſſarois auſſi facilement que ſous le Gouvernement du Sieur Speelman. Une autre particularité enore plus remarquable, c'eſt que cette année la Régence déchargea le Roi de Goa du payement de tout ce qu'il devoit en vertu du Contract de Bonaye, en ſtipulant ſimplement que cette décharge n'auroit lieu qu'autant qu'il ne romproit ou n'enfreindroit pas l'Alliance qui ſubſiſtoit entre lui & la Compagnie.

Ses Préſens à divers Princes.

Conquêtes qu'elle reſtitue.

Article ſtipulé en faveur du Roi de Goa.

Autres reſtitutions.

DANS la ſuite elle renonça encore au Fort de *Pannakoke*, à pluſieurs beaux Diſtricts, ſur-tout à l'Iſle de *Cadjang* & à divers Pays le long du Rivage de Celebes; autant de démembremens des vaſtes Conquêtes du Sieur Speelman, que quelques Gouverneurs de Macaſſar arrachérent, pour ainſi dire, des mains de la Régence, ſous de ſpécieux prétextes, & en lui faiſant enviſager de grands Domaines comme des Territoires de peu de conſéquence. Une bonne Carte de l'Iſle de Celebes, entre les mains du Conſeil de Batavia, lui en auroit pu faire voir l'importance. D'un autre côté le

Roi

Roi de Boni obtint gratuitement, après le décès de la Reine Dain Tahalile, la ceſſion de *Bonteyn* avec toutes ſes Dépendances, & uſurpa de tems en tems pluſieurs autres Régions, ſur leſquelles on ferma les yeux. Par là ces Rois, également ambitieux, mais dont on avoit ſi avantageuſement reſtreint les frontières, parvinrent à les reculer, & à ſe rendre tout à la fois redoutables à leurs Voiſins & incommodes à la Compagnie. OUTHOORN. 1701.

LE Gouverneur Beernink, après avoir ſondé les Rois de *Doubou*, de *Tanetta*, de *Wadjou*, de Boni & autres Princes ſur les motifs & les circonſtances de l'aſſaſſinat de Dain Mabani, vit clairement que l'on s'étoit trompé, en croyant que l'on vouloit mettre tout ſur le dos de la Compagnie, ſans que perſonne s'en mêlât, afin que lorſqu'elle auroit condamné à mort Arou Teko, ſa ſentence ſervît de riſée. Loin de-là, il fut convaincu que toute la faute venoit, ou du Sieur Van Thye, ou de la Régence, pour n'avoir pas condamné ſur le champ l'Aſſaſſin au dernier ſupplice. D'ailleurs il étoit apparent que, forcés par d'autres raiſons d'Etat, ceux de Goa s'oppoſeroient à une peine capitale, & que le Roi de *Tello*, ami d'Arou Teko, ſuivroit leur exemple; mais d'un autre côté il étoit certain que le Roi de Boni & la plûpart des autres Alliés tomboient d'accord ſur un Banniſſement, & que ſi la Compagnie y concouroit par ſon ſuffrage, non ſeulement ce châtiment auroit lieu malgré toute oppoſition, mais auſſi qu'elle conſerveroit ſon autorité en entier, outre que l'on donneroit également ſatisfaction aux Alliés & aux Mécontens. Ce parti étoit le ſeul praticable, le meilleur & le plus ſûr de tous les expédiens, vû qu'il tendoit encore à montrer aux Grands, que déſormais leur naiſſance ne les mettroit non plus à couvert du bras de la Juſtice que les petits; au lieu que le moyen, propoſé par la Régence au Roi de Boni & à la Cour de Soping, d'employer leurs bons offices en faveur d'Arou Teko, étoit d'une impoſſibilité ſi abſoluë, que le Roi ne conſentiroit jamais à ſon pardon, lui qui craignoit l'Aſſaſſin plus qu'aucun de tous les autres Princes, & qui en déſiroit la mort avec tant d'ardeur.

Embarras touchant la condamnation d'Arou Teko.

CEPENDANT Arou Teko, à qui le Gouverneur avoit fait remettre un Préſent de la part de la Régence, prit cette faveur pour un indice qu'il n'étoit pas ſi criminel aux yeux de la Compagnie qu'il ne pût contrevenir, avec moins d'offenſe que ci-devant, à la défenſe de s'approcher du Château de Vlaardingen. Il traverſa hardiment à cheval cette Négrerie & en parcourut le circuit: il fit plus, il donna à connoître qu'il ſeroit bien aiſe de s'aboucher avec le Gouverneur & de ſoumettre ſon cas au jugement de la Régence. Il s'étoit vanté qu'il ſe tireroit d'affaire au moyen de ſa bourſe; mais il reconnut bientôt ſon erreur; s'étant préſenté dans l'Anti-chambre du Château avec une ſuite de cinq ou ſix perſonnes, il demanda humblement ou ſon abſolution, ou ſa mort. On lui dit que l'on travailleroit promptement à inſtruire ſon Procès, mais qu'il devoit ſe conſoler d'en attendre la déciſion dans une des places du Château. Incontinent le Gouverneur y convoqua, pour le 10 Novembre à neuf heures du matin, tous les Rois & Princes alliés, afin de terminer l'affaire par ſuffrages. Arou Teko, au deſeſpoir de s'être livré ſi aveuglément au pouvoir de ſes Juges, eut recours à de nouvelles offres d'Argent, & tâcha au moins de ſe rendre

Il contrevient à la défenſe à lui faite.

Il ſe rend au Château, où il eſt arrêté.

Convocation de tous les Princes alliés.

OUTHOORN. 1701. le Gouverneur propice, en lui faiſant un aveu ingenu de tous ſes crimes, ſur-tout d'avoir reparu dans des endroits, dont lui & le Roi de Boni lui avoient défendu l'accès; autant de tranſgreſſions dont il demanda pardon à genoux. L'Aſſemblée ne s'ouvrit pas moins au jour marqué, par une Harangue, que le Sieur Beernink finit par requerir les Alliés de confirmer chacun leur avis de leur propre ſeing. Le Roi de Boni démentit Arou Teko de lui avoir ordonné l'aſſaſſinat de Dain Mabani; celui de Goa ſe juſtifia de ce qu'il lui avoit imputé touchant Saëna ſon Epouſe, & Arou *Manpou*, ſon propre Frère, interrogé ſur ce qu'il avoit à alleguer pour ſa juſtification ou condamnation, répondit qu'il ne ſe mêloit point de ſes affaires. Sur quoi le Gouverneur expoſa à l'Aſſemblée le cas du Criminel en 35 articles, de la vérité deſquels Arou Teko convint en préſence des Commiſſaires que l'on avoit nommés pour ouïr ſa défenſe. Enfin, il fut décidé, à la pluralité des voix, qu'il ſeroit banni & relegué au Cap de Bonne Eſpérance; ce qui fut changé dans la ſuite.

Il demande pardon.

Les Rois de Boni & de Goa ſe purgent de ſes accuſations.

Son aveu.

Sa Sentence.

CINQ jours après cette Aſſemblée, les Alliés en tinrent une autre dans le Jardin de la Compagnie, à l'occaſion de *Crain Aganouja*, Roi de Tanetta, qui en avoit calomnieuſement impoſé, en prêtant au Gouverneur quelque mauvais deſſein, dont il diſoit s'être apperçu dans un entretien ſecret qu'il avoit eu avec lui depuis peu. On le condamna à une Amende pécuniaire, qui fut payée par le Roi de Boni.

Le Roi de Tanetta eſt condamné à une Amende.

1702. Nous avons dit que la Régence étoit d'avis que les Cours de Boni & de Soping ſollicitaſſent ſécrettement auprès d'elle le pardon d'Arou Teko. Le Gouverneur reçut de nouveaux ordres de procéder contre lui ſuivant toute la rigueur des Loix, ſans s'embarraſſer de ſa naiſſance, ni de la puiſſance de ſes Frères; mais en même tems de tâcher ſous main, & à l'inſçu des Alliés, que le Roi de Boni, la Reine Dain Tahalile & autres Grands, le priaſſent de s'adreſſer à la Compagnie pour obtenir ſa grace; que ſi le Roi s'y refuſoit, lui Gouverneur eût à engager d'autres Princes à faire cette démarche, qui rendroit Arou Teko & ſes Amis ſenſibles au bienfait de la Compagnie, & qu'alors on enverroit un Vaiſſeau pour l'amener à Batavia avec ſa Femme, ſes Enfans & ſa ſuite. Beernink s'en ouvrit au Roi de Loubou, qui, loin de lui laiſſer entrevoir d'aucun côté quelque apparence de ſuccès, lui conſeilla plutôt de mettre la Sentence d'Arou Teko en exécution, & de partager ſes Biens à la ſatisfaction commune de tous les Alliés. Quoique prévenu que ſa propoſition ſeroit mal reçue du Roi de Boni, il la riſqua, & eut une réponſe d'autant plus aigre & menaçante, que ce Prince étoit perſuadé qu'Arou Teko lui envioit ſa Couronne, & qu'il abuſeroit de ſon pardon au préjudice de la tranquillité. Le Roi de Goa ſe récria contre l'indulgence pour un Téméraire qui ſouleveroit toute l'Iſle, ſi jamais il avoit les coudées franches. En effet, tandis qu'il étoit encore détenu ſous Sentence & étroitement gardé à vûe, il donna lieu de conjecturer, par une dangereuſe entrepriſe, ce que l'on auroit à attendre de lui après ſon élargiſſement. Il écrivit au Chef du Comptoir Anglois à Banjar Maſſin, dans l'Iſle de Borneo, une Lettre, où il diſoit, que dès qu'il ſeroit en liberté, il ſeroit voir, ſoit à Macaſſar ou à Batavia, la manière dont on ſe propoſoit d'en agir avec lui, & que ſi on ne lui

Nouveaux ordres de la Régence au ſujet d'Arou Teko.

Mais ſans aucun ſuccès.

Dangereuſe entrepriſe d'Arou Teko.

lui rendoit pas juſtice à ſa fantaiſie, il ſe porteroit à Banjar-Maſſin ſuivi d'une nombreuſe Troupe, afin d'aider les Anglois à ſe maintenir dans cet endroit, où non ſeulement ils avoient déja conſtruit un Fort, mais invité ceux de Célebes à venir les joindre & à s'enrôler ſous leurs Drapeaux de bon ou de mauvais gré. OUTHOORN. 1702.

SUIVANT un Décret du Conſeil, Arou Teko fut tranſporté dans une Chaiſe fermée à bord d'un Vaiſſeau, avec ordre au Capitaine de prendre garde qu'il ne lui échappât. Pour plus grande ſûreté, on embarqua avec lui 12 hommes ſous la conduite d'un Sergent, que l'on chargea d'un Billet cacheté, qu'il ne lui étoit permis d'ouvrir que dans un cas de naufrage, ou de quelque autre danger imminent. Ce Billet portoit, qu'en pareilles circonſtances il eût à maſſacrer Arou Teko. Peu de tems après ſon départ tous ſes Biens furent partagés entre ceux qui y avoient prétention. Saëna, ſon Epouſe, dont il avoit demandé la mort au Gouverneur, déceda le 7. Septembre, & lorſqu'il fut arrivé à Batavia, la Régence, au lieu de le releguer au Cap de Bonne Eſpérance, trouva plus à propos de le confiner dans l'Iſle de Ceylan.

Il eſt embarqué pour Batavia avec des précautions.

Partage de ſes Biens.

Mort de ſon Epouſe.

Son Banniſſement à Ceylan.

LE Roi de Boni tenoit encore les petits Princes alliés dans une ſujettion qui approchoit de l'eſclavage. Il avoit même paru ſi ambitieux de ſa ſupériorité, ſi éloigné de les rétablir dans leur indépendance primitive, que le Gouverneur Beernink, deſeſpérant de le ramener au degré de pouvoir que ſouhaitoit la Compagnie, crut devoir ſe déſiſter de ſes remontrances inutiles, excéder ſes ordres & lui accorder cette autorité comme un droit légitime ſur des Princes qui étoient déja accoutumés à porter le joug. La démolition des Murs de Goa s'étoit effectuée conformément à la Convention de Bonaye, malgré le repentir du Roi & les clameurs de ſes Enfans contre le premier Miniſtre Crain Bontoſonggo, qui s'y étoit engagé par promeſſe.

Déference blâmable du Sr. Beernink pour le Roi de Boni.

Démolition des Murs de Goa.

1703.

DAIN Tahalile, Veuve de Raja Palacca & Reine de Boni, conſervoit toujours l'affection particuliere que ſes bonnes qualités perſonnelles lui avoient acquiſe, tant parmi les Boniens que chez les Bouguis & autres Habitans de Celebes. La Régence n'avoit pas moins d'eſtime pour cette Princeſſe, perſuadée qu'auſſi long-tems qu'elle vivroit, elle employeroit ſes ſoins à prévenir tout ſujet de diſpute & de révolte dans l'Iſle de Macaſſar. Auſſi dans la vûe de cultiver ſon amitié, & pour lui donner des marques de reconnoiſſance, la Compagnie réſolut de lui envoyer de riches Préſens, qui ſeroient continués d'une année à l'autre. Ci-devant on s'étoit oublié au point d'admettre les Rois de Boni & de Goa à une même Audience; ce qui avoit occaſionné, ou de grandes diſcordes, ou une meilleure harmonie entre ces deux Princes, contraire aux intérêts de la Compagnie, témoin, ſur-tout le Mariage du premier avec la Fille du ſecond: alliance qui répugnoit à la ſaine politique. Pour éviter déſormais de pareils inconvéniens, le Gouvernement de Batavia ordonna expreſſément, qu'on y veillât avec ſoin, quoique d'ailleurs il s'en fallût tant que cette alliance eût aſſoupi l'ancien différend des Rois de Boni & de Goa, qu'au contraire ils étoient devenus ſi ennemis, que l'un ne demandoit pas mieux que d'attaquer l'autre.

Marques d'eſtime de la Compagnie pour la Reine Dain Tahalile.

Inſtruction particuliere du Gouverneur Erberveld.

OUTHOORN. 1703.

* * * * *

Mort de l'Empereur de Java.

CETTE année 1703, mourut le Souſouhounan Amang-kourat, dans le courant du mois d'Août, après un règne de 26 ans, ayant nommé ſon Fils, le Pangoran *Depati Anom*, ſon Succeſſeur à l'Empire de Java avec l'approbation générale des Grands. Ce Prince, alors âgé de 33 à 34 ans, boitoit de la jambe droite, & avoit le nom d'être fort cruel. Dès qu'il fut élevé au Trône, il envoya des Ambaſſadeurs à la Régence de Batavia avec une Lettre, par laquelle il informoit la Compagnie du décès de l'Empereur ſon Père & de ſon Avénement à l'Empire.

Notification de ſon Fils à la Compagnie.

Celle de Pougar ſon Oncle.

EN même-tems le Pangoran Pougar ſon Oncle, proclamé Empereur par ceux de Mataram, de Waras & de Bagaleen, envoya également des Ambaſſadeurs à Batavia y faire la même notification. Le Capitaine *Hogerlinde*, en ce tems-là Chef de Tamarang, reconnut & reçut mal à propos les Miniſtres de Depati Anom, ſans ſavoir s'ils étoient dûement qualifiés, & ſans en avoir les ordres de ſes Supérieurs. Il fut mandé à Batavia, où les Ambaſſadeurs des deux Compétiteurs eurent audience le lendemain de leur arrivée. L'Aſſemblée fut d'abord d'avis de laiſſer le Fils en poſſeſſion du Trône de ſon Père; mais le contenu de ſa Lettre, peu ſatisfaiſante, indiſpoſa tous les Membres. Il ne parloit ni de renouveller les Alliances, ni de payer ou de cautionner les Dettes de la Couronne. On ſe rappella qu'il s'étoit toujours déclaré l'ennemi juré de la Compagnie, & que l'on avoit intercepté de ſes Lettres, où il diſoit qu'il n'attendoit que le moment qu'il ſeroit bien affermi ſur le Trône, pour lui faire ſentir ce qu'il méditoit dans l'ame. Ces raiſons déterminerent la Régence à ne point agréer ſa nomination. Elle trouva à redire à la baſſe condition de ſes Ambaſſadeurs, & convint de lui écrire qu'il en envoyât d'autres d'un rang à pouvoir traiter avec eux.

La Régence refuſe de reconnoître Depati Anom.

1704.

TANDIS que l'on gagnoit ainſi du tems par des prétextes, on prenoit des meſures non ſeulement pour mettre le Pangoran Pougar ſur le Trône, mais pour l'y maintenir contre les efforts de ſon Concurrent, ſuivant la réſolution qui en fut priſe dans le Conſeil le 18 Mars. Cependant les Troupes ſe raſſemblerent, non ſans cauſer de l'inquiétude à Depati Anom. Il en fit demander pluſieurs fois la raiſon, & envoya au Sieur Knol, qui s'étoit déja porté à Samarang, juſqu'à trois Ambaſſadeurs avec 70,000 Ecus & des ordres exprès de renouveller les anciennes Alliances, & d'acquieſcer à tout ce que la Compagnie exigeroit de lui. Ces Ambaſſadeurs arriverent à *Tingkar* préciſément lorſque les Troupes étoient en mouvement, ce qui les obligea de précipiter leur retour, & l'argent, dont un bon uſage eût peut-être contribué à changer la face des affaires, tomba, on ne ſait entre quelles mains.

Elle ſe déclare pour le Pangoran Pougar.

Vaine tentative de Depati Anom envers la Compagnie.

ENFIN, le 19 Juin, la Régence reconnut formellement Pougar Empereur de Java, & lui donna un Sceau pareil à celui qu'elle avoit donné à Amangkourat. Elle en informa les Rois de Bantam, de Goa & de Boni, ainſi que les Princes Macaſſarois, en les requerrant, comme fidèles Alliés de la Compagnie, de l'aider dans la Guerre qu'elle avoit deſſein d'entreprendre con-

Elle reconnoît Pougar Empereur, & en donne avis à ſes Alliés.

contre Depati Anom; mais ces Princes s'excuſerent poliment d'y prendre part, pour n'avoir aucun démêlé avec cette Cour. On n'en commença pas moins les opérations. Les Capitaines Knol & Bintang eurent ordre de marcher à Damak & de s'en rendre maîtres. Leur Armée n'étoit que de 1500 hommes. Knol en prit mille & alla à la rencontre de Depati Anom qu'il mit en fuite, quoique fort de 40,000 combattans, pendant que Bintang, avec le reſte de l'Armée, attaqua & emporta la Place. C'eſt à quoi ſe borna la première Campagne. La ſeconde produiſit des événemens plus intéreſſans.

Outnoam. 1704.

Ils s'excuſent d'entrer en guerre.

Fruit de la premiere Campagne.

* * * * *

La Guerre qui ſubſiſtoit entre la France & la Republique, donna occaſion à la Compagnie de s'emparer de Pondichery, ſur la Côte de Coromandel. Au mois d'Août 1693, le Sr. Laurent Pit ſe rendit devant cette Place, avec une Eſcadre compoſée de 19 Navires, pluſieurs Bots & Demi-Bots, doubles Chaloupes & Bâtimens du Pays. Il fut mis à terre plus de 1500 hommes de Troupes réglées ſous pluſieurs bons Officiers, nombre de Matelots, des Bouguis, des Macaſſars, des Chingulais, plus de 2000 hommes, 15 ou 20 piéces de Canon de fonte de 18 livres de balle, 24 piéces de Campagne, 6 mortiers & des munitions en abondance. Pondichery fut attaqué vigoureuſement, & après avoir réſiſté pluſieurs jours, le Sieur *Martin*, qui en étoit Gouverneur, voyant qu'il ne pouvoit plus tenir, fit battre la chamade le 6 Septembre, après quoi l'on dreſſa les Articles de la Capitulation, en vertu de laquelle, on délivra généralement tout ce qui ſe trouvoit appartenir à la Compagnie de France dans cette Fortereſſe, dont la Garniſon fut renvoyée en Europe l'année ſuivante à bord des Vaiſſeaux de retour de la Compagnie Hollandoiſe. Après la Paix de Ryswick de 1699, les François rentrèrent en poſſeſſion de la Place, moyennant 16000 Pagodes d'or, valant 96000 liv. de France, qu'ils en payèrent aux Hollandois, pour les acquiſitions & fortifications que ceux-ci y avoient faites.

1693.

Priſe de Pondichery par les Hollandois.

1699.

Reſtitution de cette Place.

La Compagnie eut, cette même année, de fâcheux démêlés avec le Gouverneur Maure de Suratte, au point que l'on fut obligé d'abandonner ce Comptoir, pendant quelques années de ſuite. Ces extorſions étoient duës à une cauſe des plus injuſtes. Les Maures, ou Mahometans de Suratte, avoient perdu deux de leurs Vaiſſeaux richement chargés, dont des Pirates Européens s'étoient emparés, ſur les Côtes de l'Arabie. Le Gouverneur s'en prit aux François, aux Anglois & aux Hollandois qui avoient des Comptoirs dans cette Ville. Il vouloit en particulier que ces deux dernières Nations en portaſſent par moitié le dommage. Le Sr. *Ketting*, Directeur du Commerce, fut forcé à ſigner, le 4 Fevrier 1699, un Acte par lequel il engageoit la Compagnie à payer aux Maures la ſomme de 24000 roupies, c'eſt-à-dire environ trois millions ſix cens mille florins d'Hollande, & à faire eſcorter leurs Navires allant à la Mecque ou en revenant, par deux ou trois Vaiſſeaux Hollandois, aux fraix des Commerçans Maures. Le Conſeil de Batavia jugea à propos, pour de bonnes raiſons,

Demêlés avec les Maures de Suratte.

OUTHOORN. 1699. sons, d'accorder ce second Article, dans l'espérance qu'il pourroit contribuër à appaiſer les Maures. Ces Convois eurent lieu, pendant deux ou trois ans, avec un ſi grand préjudice pour la Compagnie, qu'elle y perdit trois ou quatre de ſes Vaiſſeaux. Ce ne fut pas le tout. Les Maures inſiſtérent ſur le payement de la ſomme promiſe par le premier article du Contract extorqué aux Employés de la Compagnie, qu'ils arrêterent dans leur Comptoir, juſqu'à ce qu'ils euſſent ſatisfait non ſeulement pour eux, mais encore pour les Anglois. Le Sr. Henry *Zwaardekroon*, qui remplaça Ketting ſur la fin de cette année, ayant voulu, quelques années après, faire des démarches pour retirer ce Contract, il ſe vit expoſé au même traitement que ſon Prédéceſſeur, & ne dut la liberté qu'à l'arrivée d'une Flotte ſous les ordres du Sr. *de Vos*, qui venoit le relever de ce Poſte; mais à peine les Vaiſſeaux eurent-ils remis à la voile, que les Maures continuèrent leurs violences contre le nouveau Directeur & les autres Employés.

ENFIN, laſſés de voir que toutes les voyes de la douceur ne produiſoient rien, les Hollandois s'emparérent d'un Navire Maure, revenant de la Mecque à Suratte, à bord duquel ſe trouvoit le propre Prêtre du Grand Mogol, Perſonnage qui étoit dans la plus haute faveur auprès de ce Prince, & qui jouïſſoit d'une reputation de ſainteté parmi ceux de ſa ſecte. Cependant cette capture n'apporta d'abord aucun ſoulagement aux Employés, qui étoient toujours reſſerrés dans leur Loge à Suratte, parceque le Prêtre Mahometan affectoit, au commencement, de prendre ſa priſon en patience; mais remarquant un jour, à bord du Vaiſſeau, plus de mouvemens qu'à l'ordinaire, dont il demanda la raiſon, ſur la réponſe qu'il reçut, qu'on ſe préparoit à combattre 5 Vaiſſeaux de Guerre François, qu'on découvroit à peu de diſtance, ce qui n'étoit pourtant qu'une feinte, les Vaiſſeaux étant Hollandois, la peur le ſaiſit tellement, que pour garantir ſa vie, qu'il croyoit par tout en danger, il conſentit à ſe laiſſer fourrer à fond de calle, dans l'endroit le plus obſcur, le plus ſale & le plus puant du Navire, d'où il écrivit bientôt au Gouverneur Maure de Suratte & au Grand Mogol même, les Lettres les plus lamentables & les plus preſſantes pour qu'on lui procurât ſa liberté, moyennant l'élargiſſement des Hollandois du Comptoir, ce qui produiſit ſon effet, l'ordre étant venu de la Cour de les relâcher, de leur rendre le Contract, & de les faire ſortir de la Ville: condition ſenſible pour le Commerce de la Compagnie, qui avoit d'ailleurs amplement reparé ſes pertes par la priſe de pluſieurs Bâtimens Maures. On fit la même année 1705, une tentative inutile pour s'y rétablir. Cependant les Hollandois y revinrent environ deux ans après, & depuis on les y laiſſa tranquilles.

Heureuſe feinte qui procure la liberté aux Employés de la Compagnie.

LES Perſans leur avoient auſſi occaſionné de nouveaux embarras & de nouveaux fraix. A peine le Sr. Van Leenen, fut-il de retour de ſon Ambaſſade, en 1693, qu'il fallut renvoyer la même année, le Sr. Herbert de Jager (*a*), & le Sr. *Lycogton*, à la Cour d'Iſpahan, au ſujet de quelques

Nouveaux démêlés avec les Perſans.

(*a*) Il viſita en paſſant les Ruines du Palais de *Darius* dans l'ancienne *Perſepolis*, dont il deſſina une fort belle Vuë, que Valentyn a donnée.

ques équivoques qu'on avoit glissées dans la Convention, & dont les Commissaires de la Compagnie ne s'étoient pas apperçus, faute d'entendre bien à fond la Langue Persane. Le Sr. de Jager, qui la possedoit parfaitement, parvint à lever les difficultés. On continua le Commerce pendant quelques années, avec plus ou moins de succès; mais en 1700, les Persans retinrent leur soye, sous prétexte de sa rareté, quoiqu'ils en eussent envoyé des parties considérables à Alep, & en Moscovie. L'année suivante le Sr. *Hoogkamer*, qu'on venoit de faire relever par le Sr. *Wichelman* dans le Poste de Directeur du Commerce en Perse, eut ordre de se rendre à Ispahan, pour tâcher de terminer ces différends. L'Ambassade fut encore nombreuse, la réception des plus gracieuses, les dépenses énormes, & les demandes accordées d'abord, mais limitées ensuite, par rapport à la soye, qui en faisoit le principal article. Le Sr. Hoogkamer eut beaucoup à lutter contre l'avidité de quelques grands Officiers de l'Empire, qui formoient des prétensions exorbitantes pour les présens ou dons gratuits particuliers, auxquels on ne se croyoit tenu en aucune maniere. Le Sophi *Shah Hossein*, qui avoit succedé à son Pere, mit fin à ces longues contestations, & passa sur tout ce qu'on avoit souhaité, sans que cela empêchât l'Athemad-Daulet de susciter de nouvelles chicanes, que l'Ambassadeur ne put mieux lever qu'en promettant une grosse somme à ce Premier Ministre. Au reste jamais personne n'avoit été traité avec plus de distinction à la Cour d'Ispahan, que le fut Hoogkamer, & le Conseil de Batavia ne témoigna pas être moins satisfait de la façon dont il avoit executé sa Commission, avec une prudence & une habileté qui lui attira beaucoup de considération à son retour dans cette Ville; mais il n'y fut pas long tems à l'abri des derniers revers de la fortune. Envelopé dans de malheureux procès en 1706, il s'evada de Batavia avec quelques Anglois, & se rendit à Borneo, où, dans la suite, attaqué par les Insulaires, qui avoient mis le feu au Vaisseau, à bord duquel il comptoit de s'échapper de leurs mains, il se sauva, à ce qu'on croit, dans les Montagnes de l'Isle, & comme il se trouvoit alors fort mal de la fièvre, il y a toute apparence qu'il termina bientôt sa triste vie de maniere ou d'autre; du moins l'on n'en entendit plus parler depuis.

Outhoorn, 1700.

Ambassade du Sr. Hoogkamer à Ispahan.

Son succès.

Il semble que le Général Van Outhoorn eut quelques vuës particulières d'ouvrir un Commerce dans l'Ethiopie. L'Ambassadeur d'Abyssinie subit, par son ordre, divers interrogatoires en 1692, & en 1697, dont Valentyn donne le dernier rapport, avec de nouvelles remarques sur le premier, qu'il n'a pas inseré de même. On y trouve des éclaircissemens, qui devoient être alors fort curieux; mais il ne paroit pas qu'on en ait profité, sans doute à cause des difficultés qui auroient accompagné cette entreprise.

Informations que donne l'Ambassadeur d'Abyssinie touchant son Pays.

* * * * *

Malgré l'état florissant où le Commerce avoit été porté sous le Gouvernement du Sr. Van Outhoorn, & la Direction du Sr. Van Hoorn, Mrs. les

Embarras pour remplir le Poste de Gouverneur général.

OUTHOORN. 1701-3. les Dix-ſept ne voyoient pas avec plaiſir une alliance ſi étroite entre les deux premieres Perſonnes de leur Empire aux Indes. C'eſt ce qui les porta, dès le 26 Septembre 1701, à remercier le Beau-pere, pour mettre le Gendre à ſa place. Le 3 Juillet 1702, après l'expiration des quinze jours que cet Ordre donnoit au premier pour opter s'il vouloit reſter aux Indes, ou revenir en Europe, il déclara de ſon côté qu'il étoit prêt à réſigner; mais le dernier déclara du ſien qu'il ne ſe ſentoit pas les qualités requiſes pour cette Charge. Enſuite ils ſortirent l'un & l'autre du Conſeil pour laiſſer le cours libre aux déliberations. Comme le cas étoit ſans exemple, & que Mrs. les Dix-ſept n'y avoient point pourvu, on crut ne pouvoir rien faire à cet égard ſans le Gouverneur général, qui, après quelques excuſes, ſe laiſſa perſuader à reprendre proviſionnellement ſes fonctions. Dans l'Aſſemblée du 4 Juillet le Sr. Van Hoorn réïtera ſon refus, & pria les Membres de vouloir faire choix d'un autre d'entr'eux. Le 9, encore mêmes complimens. Tout ce qu'on put obtenir de lui fut, qu'il conſerveroit ſon Emploi de Directeur juſqu'à l'arrivée des Ordres ultérieurs de la Patrie; mais le Sr. Van Outhoorn inſiſta là-deſſus pour qu'on lui accordât ſa démiſſion, & qu'on procedât à l'Election de ſon Succeſſeur. Etant ſorti, le Sr. Van Hoorn fit difficulté de donner ſa voix dans une affaire qui concernoit ſon Beau-père. Les Conſeillers, toujours également embarraſſés, prièrent celui-ci de continuër à remplir ſon Poſte. Le 7 Juin 1703, le Sr. Van Hoorn, perſiſtant dans ſon refus, & dans la demande de ſa démiſſion comme Directeur général, & le Sr. Pyl, premier Conſeiller, s'étant excuſé d'accepter cette dernière Charge à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmités, elle fut conferée au Sr. Abraham *Van Riebeek*, ſecond Conſeiller en rang, ſous l'approbation de Mrs. les Dix-ſept, de façon qu'il n'étoit en attendant que comme Adjoint au Sr. Van Hoorn, qui, nommé Gouverneur général ſans l'être, formoit, pour ainſi dire, un double Occupant dans chacun de ces deux Poſtes, tandis qu'il y avoit ſept Conſeillers ordinaires des Indes, par l'admiſſion du Sr. *Van Zwol*, que Mrs. les Dix-ſept avoient nommé en cette qualité, quoique la ſixiéme Place, qui devoit vaquer, ſuivant leurs intentions, fut encore remplie. Voilà un cas bien extraordinaire, & qui n'eut, ni n'aura ſans doute jamais d'exemple.

1704. Le Sr. Van Hoorn l'accepte à la fin. ENFIN, pour en venir à l'iſſuë de ces longues conteſtations, nous ajouterons que la réponſe de Mrs. les Dix-ſept étant arrivée le 20 Juillet 1704, & contenant de nouvelles inſtances au Sr. Van Hoorn, de vouloir accepter le Généralat, il témoigna avoir beſoin encore de quelques jours pour ſe décider ſur une affaire ſi importante, comme s'il n'avoit pas eû le tems d'y réfléchir depuis trois ans. Cependant, le 28 du même mois, il donna à connoitre, par écrit, qu'il acceptoit la Charge, à condition que les Srs. *Zwaardekroon*, *de Haan* & *de Roo*, ſeroient nommés, ſous l'approbation de Mrs. les Dix-ſept, Conſeillers extraordinaires des Indes, & le Sr. *Garſin*, Sécretaire intime de la Régence; ce qui lui ayant été accordé, par le Conſeil, il fut inſtallé Gouverneur général, & ſon Beau-pere obtint en même-tems ſa démiſſion de cette Place éminente, dans

dans laquelle il avoit rendu de bons & fidéles ſervices, pendant près de 13 ans. OUTHOORN. 1704.

AYANT pris le parti de reſter aux Indes, il fut traité à l'égal de ſon Prédéceſſeur, tant pour la Garde que pour le Rang, & les Appointemens, qu'il devoit conſerver ſa vie durant, dont il comptoit filer les jours avec le plus parfait agrément ſous l'adminiſtration de ſon propre Gendre; mais celui-ci s'étant auſſi retiré cinq ans après, le Beau-pere vit encore trois autres Gouverneurs généraux, qui lui firent avouër, en plus d'une occaſion, l'amertume qu'il éprouvoit de ſe voir ſoumis à une autorité, qu'il avoit exercée lui-même. Sans cette idée chagrine, ſa retraite ne pouvoit être d'ailleurs que fort agréable. Il mourut le 27 Novembre 1720, âgé de 85 ans, 6 mois & 25 jours. C'étoit le ſecond qui eût réſigné ſa Charge, & terminé enſuite ſa carrière à Batavia. On ne nous apprend ni le nom, ni aucune circonſtance de la vie de ſon Epouſe, dont il eut cette Fille unique, mariée au Sr. Van Hoorn ſon Succeſſeur, qui la perdit au bout de quelques années.

Retraite de l'ancien Général.

Sa mort.

Vie de Jean Van Hoorn, XVII. Gouverneur Général.

1704. Ses premiers Emplois.

XVII. JEAN VAN HOORN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, né à Amſterdam, en partit fort jeune avec ſon Pere pour les Indes, à bord du Vaiſſeau l'*Alpben*, mais ſans gages ni titre. Il arriva à Batavia en 1663, fut fait Sous-Aſſiſtant en 1665, Aſſiſtant en 1671, Sous-Commis en 1673, Commis & Premier Clerc en 1676, Sécretaire proviſionnel de la Régence en 1679, Sécretaire abſolu en 1680, Poſte qu'il remplit avec beaucoup d'approbation juſqu'au 11 Août 1682, que le Sieur Speelman, à ſon avenement au Généralat, l'eleva, de ſa propre autorité, à la Dignité de Conſeiller extraordinaire des Indes, ce que Mrs. les Dix-ſept deſapprouvèrent hautement, & caſſant la réſolution de Speelman, ils voulurent nommer eux-mêmes le Sr. Van Hoorn, pour montrer qu'ils n'avoient rien contre ſa Perſonne. Il fut deux fois envoyé en Ambaſſade au Roi de Bantam, la derniere en 1688. Deux ans après il obtint le Grade de Conſeiller ordinaire des Indes, & en 1691, le Poſte de Directeur général, dont il exerça les fonctions avec une habileté & une intelligence peu communes.

Etat floriſſant du Commerce ſous ſa Direction.

LE Commerce fleuriſſoit par-tout d'une façon extraordinaire. Les Employés ſubalternes faiſoient bien leurs affaires, & celles de leurs Maîtres. Le Directeur lui-même amaſſa des richeſſes immenſes, que perſonne ne lui envioit, parceque l'acquit en étoit légitime, & que tous les autres ſe trouvoient auſſi à leur aiſe. Le ſeul chagrin que témoignoient quelques-uns, c'étoit de voir la faveur qu'il accordoit aux Chinois, dont il tiroit ſes principaux profits. Mais il ſavoit ſi bien le reparer, par ſes bonnes façons envers tout le monde, qu'on ſortoit toujours content de ſon audience.

Il ſuccede au Général Van Outhoorn ſon Beau-pere.

ON vient de voir de quelle maniere il remplaça ſon Beau-pere dans le Gouvernement général des Indes. Il nous reſte à y ajouter que l'exemple de Speel-

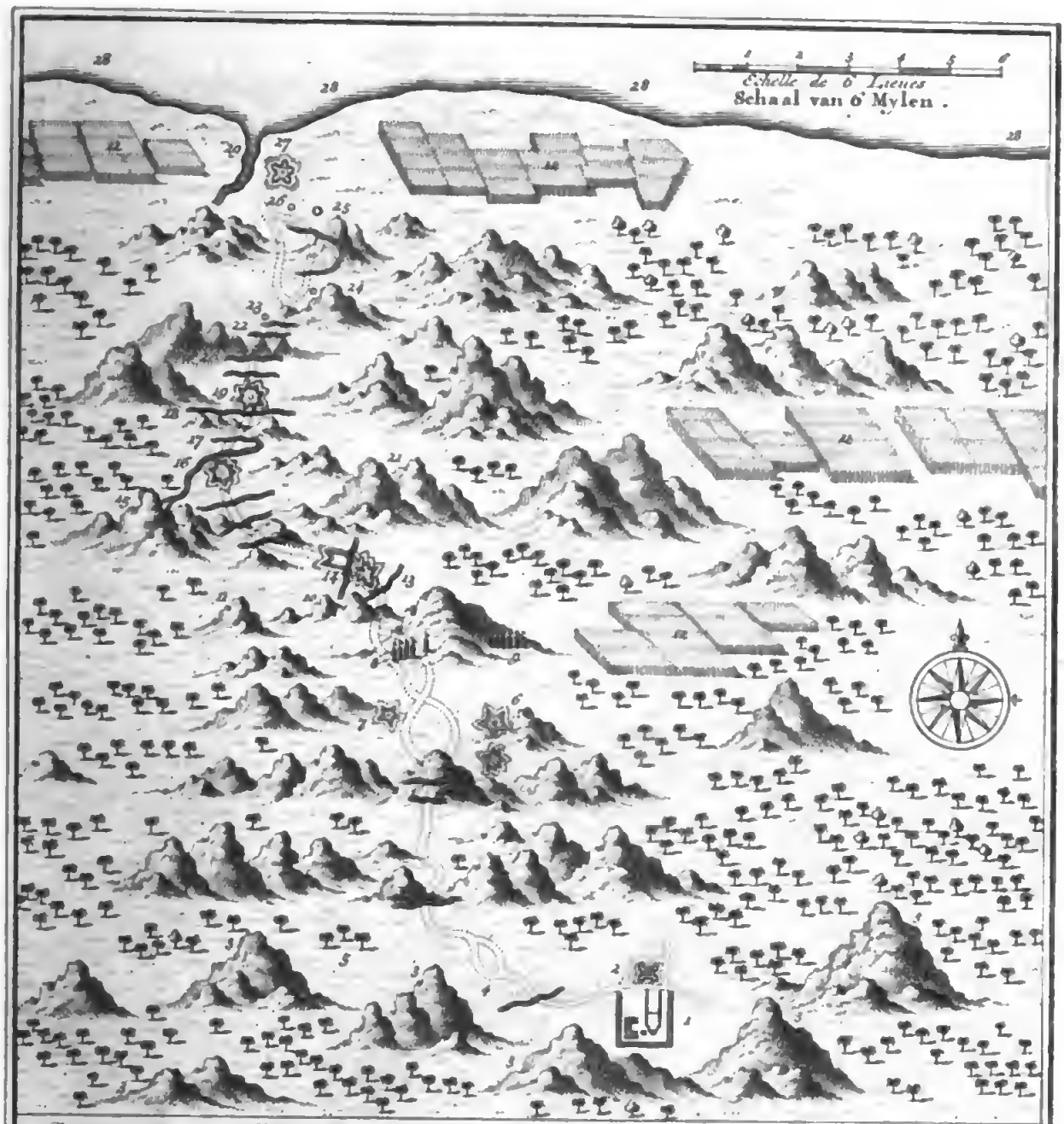

CARTE DU CHEMIN ENTRE SAMARANG ET CARTASOERA.
KAART VAN DEN WEG TUSSCHEN SAMARANG EN CARTASOERA.

1 Cartasoera .
2 La nouvelle Forteresse
De nieuw gemaakte Veſting
3 Montagnes de Cartasoera
't Cartasoera's Gebergte
4 Votre dernier Camp
Onze laatſte Leger-plaats .
5 Rochers perilleux
Gevaarlyke Rotſen .
6 Fort abandonné par l'Ennemi
Verlaatene Dagger des Vyands
7 Salatiga
8 Brabo
9 Champ de Bataille
Het Slag-veld
10 Bulberg } Mont.
11 Spitsberg }
12 Champs de Ris
Ryſt-velden
13 Riv. Lora
14 Fontaine
15 Top Libayang (Mont pointu)
16 Oppanan
17 Swaxel
18 Dodol
19 Kendayangang
20 Lygoe
21 Champ des Jaunes du Soesoehoenan
Leger-plaats der Jaunaren des Soesoehoenans
22 Saban
23 Cantjar
24 Crimas .
25 Calebarre
26 Rappa
27 Samarang
28 La Rivage Zee-ſtrand
29 Riviere de Samarang
De Rivier van Samarang

Speelman, qu'il ſuivit, en avançant les Srs. Zwaardekroon, de Haan & de Roo, au Grade de Conſeillers extraordinaires, & le Sr. Garſin à celui de Sécretaire intime, quoique le Conſeil y eut conſenti, ne fut pas mieux pris par Mrs. les Dix-ſept, qui retardèrent long-tems leur approbation, par rapport aux deux derniers Conſeillers. Le premier avoit été nommé en Hollande preſque dans le même-tems qu'il le fût aux Indes. En attendant les autres n'en continuèrent pas moins leurs fonctions. VAN HOORN 1704.

Desaveu d'une promotion de ſa part.

Dans les commencemens de ſon Adminiſtration, le Général ne vivoit pas en bonne intelligence avec le Directeur Van Riebeek, qui étoit aſſez bruſque à ſon égard, & qui, doué d'une éloquence mâle, ſoutenant ſon avis avec fermeté, emportoit ordinairement la plupart des ſuffrages; mais les choſes changèrent bien de face entre ces deux premiers Officiers, lorſque le Gouverneur, qui avoit perdu ſon Epouſe, devint Gendre du Directeur, en mariant ſa Fille ainée, Veuve du Sr. Gerard *de Heere*, Conſeiller extraordinaire & Gouverneur de Ceylan. La Benediction Nuptiale leur fut accordée, (*a*) avec beaucoup de ſolemnité, le 16 Novembre 1706, jour anniverſaire de la naiſſance de l'Epoux, âgé de 53 ans.

Mauvaiſe intelligence entre lui & le Sr. Van Riebeek.

Il ſe remarie avec la Fille de ce Directeur général.

(*a*) Le Prédicateur *Van Holten* avoit pris pour Texte le dernier verſet du Chap. 3. du Cantique des Cantiques. Son Sermon, qui ne devoit durer qu'une demi-heure, lui fut bien payé, par un préſent de mille écus.

1705.

* * * * *

Continuation de la Guerre de Java.

Ce fut ſous ſon Gouvernement que commença tout de bon, en 1705, la fameuſe Guerre de Java entre le nouvel Empereur & le Pangoran Depati Anom; Guerre qui dura quelques années tant contre ce Prince, que contre le Rebelle Sourapati; & Guerre, dont on veut que notre Général ait été la principale cauſe, par vengeance contre le dernier Empereur Amang-kourat, ſur qui il rejettoit l'aſſaſſinat du Sr. Tak ſon Beau frère. Quoiqu'il en ſoit, ſuivons-en les événemens, dont le récit a déja été conduit juſqu'à la ſeconde Campagne, qui s'ouvrit cette année.

Ouverture d'une ſeconde Campagne.

Le Sieur Herman de Wilde, chargé du Commandement de l'Armée, partit, le 4 Juillet, pour Samarang, accompagné du Prince de Madura ſon Lieutenant Général, & de *Tſjakra Ningrat*. Il avoit ſous ſes ordres 6 à 7000 Javanois, non compris d'autres Indiens, 7 à 8000 Européens, auxquels ſe joignit une belle Troupe de Madurois, que l'on attendoit depuis ſix ſemaines. L'Armée ne s'ébranla qu'après l'arrivée du nouvel Empereur. De Wilde comptoit fort ſur la défection de *Djaja de Ningrat*, Général de Depati Anom, qui en effet vint le trouver, & lui livra *Koudapajong*, *Tontan* & *Salatiga*, trois Poſtes de réſiſtance. L'Ennemi, dont les forces montoient à environ 30,000 hommes, occupoit en demi-lune une Montagne vis-à-vis d'un Paggar, ou petit Fort, & s'étendoit ſur un terrein à la diſtance de deux miles. Quoiqu'il manquât de Canon, & n'eût que quelques Baſſes, il auroit pû ſans peine, à la faveur d'une poſition ſi avantageuſe, repouſſer l'Armée de la Compagnie; mais dès qu'il vit le Capitaine Knol

Défection du Général de Depati Anom.

Forces de l'Ennemi.

Sa fuite.

Van Hoorn. 1705. approcher de la Montagne, il prit la fuite avec beaucoup de précipitation du côté de Carta Soura, où Depati Anom étoit resté. On poursuivit les Fuyards jusqu'à près de trois miles de-là, & l'on entendit 9 coups de Canon, qui étoient le signal donné au Pangoran de se retirer de la Ville. Plusieurs Grands vinrent se soumettre au nouvel Empereur. Il reçut d'eux le serment de fidélité; mais il fit étrangler ou poignarda plutôt, de sa propre main, comme on le croit, l'un de ses sept Fils, pour avoir servi sous les Drapeaux de Depati Anom. Ensuite l'Armée entra dans Carta Soura, tandis que le feu en consumoit le Palais & les environs. On trouva dans cette Capitale 4 à 500 belles Piéces d'Artillerie sans affuts, outre une grande quantité de munitions de guerre.

L'Empereur punit de mort un de ses Fils.

Il est proclamé par le Prince de Madura.

Incontinent le Prince de Madura proclama solemnellement Pougar Empereur de Java, suivant la volonté du Commandant en Chef, le Couronnement n'ayant pû avoir lieu, parceque la Couronne étoit entre les mains de Depati Anom. Avant de prendre congé de l'Empereur, de Wilde conclut avec lui le 5 Octobre, un nouveau Traité, par lequel, en renouvellant les anciennes Alliances, ce Prince cédoit en propriété à la Compagnie tous les Pays situés à l'Occident des Rivières & des Montagnes depuis l'embouchure du *Donan*, & le long de ce Fleuve à l'Occident jusqu'à *Passarouwan*, où commence le Lac, suivant, au Nord, jusqu'à l'embouchure du *Tsiboram*; à l'Orient & au Nord d'un Marais inaccessible jusqu'à *Tsisatia* près du Village *Madura*; depuis là au Nord-Est par-delà les Montagnes de *Dailour* jusqu'au Mont *Soumana* ou *Soubang*; en outre au Midi & à l'Orient du Mont *Bonkokom* jusqu'auprès du Fleuve *Lassari*, y compris le District de *Gabang*. Il renonçoit aux Provinces de *Sammanap* & de *Pamacassam*, dans l'Isle de Madura, les laissant sous la protection de la Compagnie; confirmoit la donation de *Samarang* avec ses dépendances; y ajoutoit *Torrabaja*, *Gamoula*, & tous les Villages qui y appartiennent, à condition que les revenus des Douanes, établies en ces endroits, resteroient affectés à l'Empire. En révanche la Compagnie s'obligeoit de restituer à l'Empereur 60 Villages des Territoires de Samarang & de *Caligrave*, tenant quitte ce Prince de toute Dette, nommément d'une somme de plusieurs tonnes d'or, qu'elle avoit à prétendre, soit de lui ou de la Couronne. Enfin l'Empereur reconnoissoit les Princes de Cheribon & leurs Etats pour indépendans.

Nouveau Traité entre l'Empereur & la Compagnie.

Départ du Sr. de Wilde.

Après la conclusion de ce Traité, de Wilde reprit le chemin de Batavia, où il arriva en 5 jours, n'ayant employé qu'environ 4 mois à cette Expédition.

Retraite de Depati Anom.

Cependant le Pangoran Depati Anom s'étoit retiré auprès de Sourapati, dans le dessein de se renforcer avec lui de l'un ou de l'autre côté, & de tâcher, sinon de débusquer son Rival du Trône de ses Ayeux, du moins d'empêcher qu'il n'en jouït tranquillement.

1706.

Arrivée des Chefs de l'Armée à Samarang.

Le Sieur Govert *Knol* fut nommé cette année Général en Chef de l'Armée, & eut pour second le Sieur *Van Bergen*, ci-devant Capitaine à Bantam. Ils arrivèrent le 4 Août à Samarang. Les Troupes, qu'ils trouvèrent assemblées le 23, étoient au nombre d'environ 30,000 hommes, dont seulement la moitié équippés à la Guerre. Elles ne se mirent en marche

que

que le 9 Septembre. Dès le 3 du mois le Prince de Sourabaja, qui ne marqua dans la ſuite que trop d'attachement pour Sourapati, avoit donné avis que le Capitaine *de Roode* s'étoit emparé du Pays de *Cadourwang*, & que quatre des plus notables de ce Diſtrict avoient mis bas les armes après la mort de leur Chef. Il ajoutoit que le Pangoran Depati Anom, ayant reçu les Lettres ſécrettes qui lui avoient été adreſſées, de la part de la Régence, avoit répondu qu'il ne croyoit point avoir offenſé la Compagnie; que ſon intention n'étoit pas de rien entreprendre contre elle, mais que ſi elle lui faiſoit violence, il ſauroit lui réſiſter. Quelques jours après, le Pangoran envoya dire par un de ſes Gens qu'il n'étoit point éloigné d'un accommodement, pourvû que la Compagnie voulût le rétablir ſur le Trône de ſon Père, & lui en donner des aſſûrances munies de ſon Sceau; mais qu'avant tout il en feroit part à Sourapati ſon Allié & l'appui de ſa juſte Cauſe, d'autant plus qu'il lui avoit promis de ne rien conclure ſans ſon conſentement.

VAN HOORN. 1706.

Avis que leur donne le Prince de Sourabaja.

Celui qu'ils reçoivent de Depati Anom.

On jetta, à 4 miles de *Pananggongan*, 5 ponts ſur la Rivière. Quoique l'Ennemi y eût élevé un Fort de 9 pieds de haut & de difficile accès par des abattis, il fut emporté, ſans autre perte qu'une dixaine de Madurois & de Javanois, outre 50 à 60 bleſſés. Il en couta à l'Ennemi pluſieurs Officiers de marque.

Fort pris ſur l'Ennemi.

L'Armée n'étoit plus qu'à environ deux miles de *Bangel*, lorſqu'un Corps de quelques mille hommes, que l'on avoit envoyé viſiter les chemins & éclaircir un Bois pour le paſſage de l'Armée ſur deux Colonnes, fut ſurpris & mis en déroute. Le Sieur *de Bevere* fut chargé d'y conduire un renfort de 4 Compagnies Hollandoiſes & de 15 autres de Troupes nationales, avec défenſe expreſſe de ſortir du Bois & de tomber ſur l'Ennemi; mais, emporté par ſon ardeur, l'Officier s'avança à un mile & demi au-delà du Bois & s'engagea dans un malheureux Combat, qui eût entraîné la deſtruction de l'Armée, ſi le Général Knol ne l'avoit prévenue avec autant de ſageſſe que de promptitude. De Bevere ne manqua point de prétextes pour excuſer ſa diſgrace, qu'il imputa en partie à la mauvaiſe conduite des Javanois; mais il avoit contre lui les régles de la Guerre, qui enjoignent l'obéiſſance aux ordres du Général. On comptoit que dans cette Action, où il étoit le double plus fort que l'Ennemi, il avoit perdu 138 hommes, parmi leſquels 3 Enſeignes & 6 Sergens Hollandois, quelques Lieutenans & Enſeignes nationaux. Sourapati, qui avoit commandé en cette occaſion, eut 4 Demangs avec 150 Soldats tués, & 50 bleſſés.

Echec d'un Détachement de l'Armée.

Faute du Sieur de Bevere.

Perte de part & d'autre.

Tandis que l'Armée ſe préparoit à marcher en avant, le Capitaine de Roode manda que ceux de *Pranagara* & de pluſieurs Villages, ainſi que le *Mangkonagara* d'une Communauté dans la Principauté de *Madion*, avec tout le Pays, étoient venus ſe ſoumettre.

Progrès du Capitaine de Roode.

Sourapati s'étoit porté à Bangel & l'avoit fortifiée à la hâte. On éleva quelques Ouvrages à la portée du Canon de la Place, & vers la moitié de cette diſtance on conſtruiſit 5 Redoutes, afin d'attaquer à la fois l'Ennemi par autant d'endroits différens. L'aſſaut fut donné à la Place le 16 Octobre à 6 heures & demie du matin. Elle ne tint que juſqu'à 9 heures, malgré l'épaiſſeur & la hauteur de ſes Boulevards, qui avoient près d'un demi

Approches de Bangel.

Priſe d'aſſaut.

VAN HOOAN. 1706. demi mile d'étenduë. Le Capitaine de Bevere y grimpa le premier; & quoiqu'il en fût dangereuſement culbuté par un coup de pique, qu'il reçut au nœud de ſon écharpe, il remonta la brêche, y planta ſon Etendard, & effaça, par ce trait de bravoure, la honte qu'il s'étoit attirée le mois précédent.

Bravoure du Capitaine de Bevere.

Sourapati, bleſſé d'un éclat de grenade, ſe fit porter ſur un brancard à *Randa Tellou*, d'où ayant été tranſporté contre ſon gré à Paſſarouwan, il y mourut de ſa bleſſure trois ſemaines après. La perte des Aſſiégeans ſe réduiſit à 4 ou 500 hommes, la plûpart Madurois & Soldats du Capitaine Vander Horſt, qui, ayant été repouſſés juſqu'à trois fois, revinrent à la charge, tuèrent à l'Ennemi 50 des ſiens, entre autres quatre principaux Officiers, & en bleſſèrent un grand nombre. Le Prince de Sourabaja ne fut que ſimple Spectateur, & prétexta n'avoir eu aucun ordre du Général de faire agir ſes Troupes. On négligea de profiter de la conſternation, & l'on donna à l'Ennemi le tems de ſe remettre & de ſe fortifier à Paſſarouwan, dont on auroit pû s'emparer facilement du jour au lendemain. Bien plus, le Conſeil de Guerre crut avoir aſſez fait juſques-là; il trouva bon d'abandonner toutes les Places conquiſes, & réſolut de mettre les Troupes en Quartiers d'Hyver à l'abri des incommodités de l'Arrière-ſaiſon. En conſéquence l'Armée s'achemina vers Sourabaja; ce que la Régence prit en fort mauvaiſe part. Elle en écrivit au Général Knol, & lui demanda „ ce „ qu'il avoit fait de ſon épée pour abandonner des Poſtes qu'on avoit ſub„ jugués avec tant de peine, & à quelle fin on s'étoit empreſſé à annon„ cer par des réjouiſſances publiques les ſuccès des armes de la Compa„ gnie"? En effet, cet abandon releva tellement le courage abattu de l'Ennemi, qu'il ôſa dans la ſuite ſe préſenter vis-à-vis de Sourabaja, & que pour ſe garantir de ſes inſultes, il fallut placer du Canon ſur une éminence voiſine, & établir des Gardes dans les déhors.

Mort de Sourapati. Perte des Aſſiégeans.

Conduite du Prince de Sourabaja.

Imprudente déciſion du Conſeil de Guerre.

Lettre de la Régence au Sieur Knol.

Audace de l'Ennemi.

En ſe retirant de Bangel, où l'on trouva une grande abondance de vivres, l'Ennemi mit le feu à *Calianjer*, Village maritime & le plus commerçant qu'eût Sourapati. Le Tranſfuge *Nalladika* brula 60 autres Villages dans les environs de Sourabaja, & la Ville de *Greſſic*, dont il étoit ci-devant Temangon, fut preſque entièrement réduite en cendres.

Ses incendies.

Ainsi finit la Campagne ſans autre avantage que celui de s'être défait de Sourapati, & de n'avoir plus à combattre que le Pangoran Depati Anom, qui, après avoir vendu tous ſes Bijoux à ſon Défenſeur, erroit çà & là abandonné de la plûpart de ſes Généraux, ayant à peine dequoi ſoutenir ſon état & entretenir ſa ſuite, dont il retranchoit journellement une partie.

Fin de la Campagne.

1707. Au mois de Juin 1707, de Wilde alla prendre, à Samarang, le Commandement du gros de l'Armée. Sur l'avis qu'il étoit en chemin pour Carta Soura, le Soufouhounan y envoya ſes deux Fils, & s'y rendit lui-même pour le complimenter ſur ſon heureuſe arrivée. On leur amena le fameux Vagabond *Perwata Sari*, qui fut publiquement maſſacré de 23 coups de poignard. Les Capitaines Beilwits & de Roode quittèrent leur poſition ſur la Rivière *Solo*, & ſuivirent l'Armée dans ſa marche par le Pays de *Jagaraga* vers la Principauté de Madion. De Wilde & le Général Knol chargèrent le premier de ſe porter à *Tandourang*, Fort de la Compagnie, avec ſa Bri-

Le Sieur de Wilde va à l'Armée.

Punition d'un Vagabond.

Fort démoli.

gade

gade composée d'Européens & de Nationaux; de démolir ce Fort & de déloger l'Ennemi d'un autre qu'il occupoit sur les frontières du *Cadouwang* & de *Paranaga*. Beilwits l'emporta d'assaut, & n'eut que deux hommes de tués & 6 de blessés. La prise de ce Poste, à l'entrée d'un défilé fort étroit entre les Montagnes de Java, ouvrit à l'Armée le passage par la Province de Paranaga dans la Principauté de Madion, & facilita la jonction des Troupes avec la grande Armée, qui eut lieu au mois d'Août. VAN HOORN. 1707. Autre Fort emporté. Jonction des Troupes.

On passa la Rivière de Cadiri sur un Pont, & l'on ne rencontra aucun ennemi jusqu'à la hauteur de *Cacappar*, où le Général Knol fit prendre les devants à l'Enseigne *Herri* avec un Détachement, pour savoir s'il y avoit de l'eau de source; mais l'Ennemi, qui s'étoit retranché aux environs de la Montagne, les enveloppa si brusquement, que l'Enseigne y perdit la vie, outre un Sergent, un Caporal & 6 Soldats. Détachement surpris par l'Ennemi.

Par la réunion du Prince de Sourabaja, du Panombahan de Madura, des Capitaines Sergeant & Vander Horst, l'Armée se trouva forte de 60,000 hommes, y compris les *Batoos* ou Goujats. On résolut de forcer l'Ennemi dans ses Retranchemens, qui empêchoient l'entrée du Pays de Pananggongan, ainsi que l'accès à Bangel & à Passarouwan. Ils consistoient en un Mur de pierre, & le Poste étoit d'ailleurs si fortifié par la nature, que 10,000 hommes pouvoient en repousser 50,000; joint à cela la bravoure & l'expérience de deux Chefs, les Ingabeis *Loor* & *Kidol*. Malgré ces difficultés, Knol persista dans le dessein de risquer l'attaque à quelque prix que ce fût. Elle se fit dès le même jour avec tant de conduite de la part des Officiers, d'intrépidité du côté des Soldats, & sur-tout des Madurois; mais en même-tems avec tant de danger & de peine, qu'à la fin le succès couronna les travaux. L'Armée rentra tout de suite dans les beaux & fertiles Pays de Pananggongan, de Derma & de Bangel, que l'on avoit imprudemment abandonnés l'année précédente. On envoya construire un Fort sur la rive du Calianjer, auquel on employa 2000 Javanois. Force de l'Armée. Celle des Retranchemens de l'Ennemi. Succès de l'attaque & ses suites. Fort construit.

Il y avoit précisément un an que le Capitaine de Bevere s'étoit fait battre; on prit de si bonnes précautions contre un nouvel événement, que l'Ennemi fut chassé de son Poste à coups de Canon. Ayant reparu en force dans le Champ de *Singirie*, il entama les Madurois, que le Capitaine Bintang avec sa Brigade couvroit à l'Aîle gauche. Ceux-ci soutinrent courageusement le premier choc, mais accablés par le nombre, ils lâchèrent pied & donnèrent occasion à l'Ennemi d'enfoncer la Brigade, qui perdit un Lieutenant & 15 hommes. Le Capitaine de Roode la dégagea avec la sienne, & cette débandade rendit l'affaire si sérieuse, que sans quelques Matelots, qui avoient la direction de l'Artillerie, & qui la firent jouer, sans en avoir l'ordre, toute l'Armée eût été en risque d'être taillée en pièces. Elle essuya une seconde attaque à la proximité de Passarouwan, où Depati Anom fondit sur elle avec ses deux Généraux & les fils de Sourapati, mais que 37 à 38 Baliens & deux Officiers, qui tenoient du côté de la Mer chacun un Poste de 60 hommes, attaquèrent à leur tour & pous- L'Ennemi est chassé de Bangel. Combat à Singirie. Danger de l'Armée, & sa victoire.

VAN HOORN. 1707. poussèrent dans l'eau jusqu'à la ceinture. Le Prince de Sourabaja, dont l'amitié pour Sourapati s'étoit manifestée en diverses occasions, se distingua fort dans celle-ci, non par zèle pour les intérêts de la Compagnie, mais par ressentiment de ce que les fils du Rebelle avoient brûlé ses Villages & enlevé ses Bufles. Au reste cette défaite obligea la race de Sourapati de s'enfuir dans les Montagnes de *Malang*, & la priva à jamais de toutes ses usurpations, dont elle jouissoit depuis 20 ans, nommément de 21 Districts depuis les confins de Java & de Demon jusqu'à Sourabaja, de toutes les Terres au Midi du même côté, & de l'autre jusqu'à Cadiri, ainsi que du titre de *Radin Aria Wiranagara*, le plus respectable après celui de Prince du Sang.

Valeur du Prince de Sourabaja, & pourquoi.

Fuite de la race de Sourapati, dépouillée de ses usurpations.

Têtes apportées aux Généraux.

Traitement fait au corps de Sourapati, & au Prince de Sammanap.

On apporta aux Sieurs de Wilde & Knol, à leur entrée dans Passarouwan, les têtes de l'Ingabei Loor, de *Kiay Maas* & de 10 ou 12 autres Personnages du premier ordre. Quant à la perte des vaincus, elle dut avoir été très considérable, eu égard à la prodigieuse quantité d'oreilles que l'on exposoit de jour à autre dans la Ville. Quantité de Grands & autres Adhérens du Pangoran Depati Anom revinrent des Montagnes implorer la clémence de la Compagnie. On rasa le Temple de Sourapati, on exhuma son cadavre, & on en brula les ossemens avec ceux de plusieurs autres, dont les cendres furent jettées au vent. *Sederma*, Prince de Sammanap, qui avoit favorisé l'Ennemi, n'en porta pas loin l'impunité. Il fut poignardé à Sammanap en plein Conseil par ordre de la Regence. L'Ingabei de *Torrebay*, autre Perfide, évita le même sort, en prenant la fuite.

Retour du Sr. de Wilde à Batavia & sa mort, favorable au Sr. de Bevere.

Dès que la répartition des Troupes en Quartiers d'Hyver fut réglée, de Wilde retourna à Batavia, où il mourut peu de jours après son arrivée, heureusement pour le Sieur de Bevere, qui, malgré les Piéces qu'il y avoit déja produites pour se justifier de l'affaire de Derma en 1706, auroit eu en sa personne un Antagoniste aussi rigide que le Sieur Knol étoit résolu de lui faire expier sa contravention aux ordres du Commandant en Chef de l'Armée. La mort enleva encore cette année *Sedjena Poura*, Prince de Japara, & le vieux Panombahan de Madura, auquel succeda *Souria Nagara*, préferablement au Fils aîné, que l'on sçut engager par des promesses à se désister de sa prétension.

1708.

Ouverture de la 5me Campagne sous le Sieur Knol.

Depati Anom lui offre de se soumettre.

Différens sentimens dans le Conseil.

Comme l'Empire de Java ne pouvoit espérer d'être tranquille aussi longtems que le Pangoran Depati Anom en envieroit la possession, la Régence envoya le Sieur Knol vers les Montagnes de Malang, avec ordre de se saisir de la personne de ce Prince s'il étoit possible, & avec plein-pouvoir de traiter avec lui, au cas qu'il voulût se soumettre. Depati Anom n'étoit déja que trop las de lutter contre sa mauvaise fortune; il dépêcha au Général, qui étoit arrivé à Sourabaja, des Ambassadeurs pour lui offrir sa soumission. Sur ce que le Sieur Knol, faisant mystere de ses ordres, dit qu'il n'en avoit point par écrit d'accepter l'offre, les sentimens furent partagés dans le Conseil. Les uns croyoient qu'il ne falloit pas aller si vîte en besogne dans une affaire de si grande importance; les autres soutenoient qu'il étoit nécessaire de la finir sans délai; & ceux, qui portoient leur

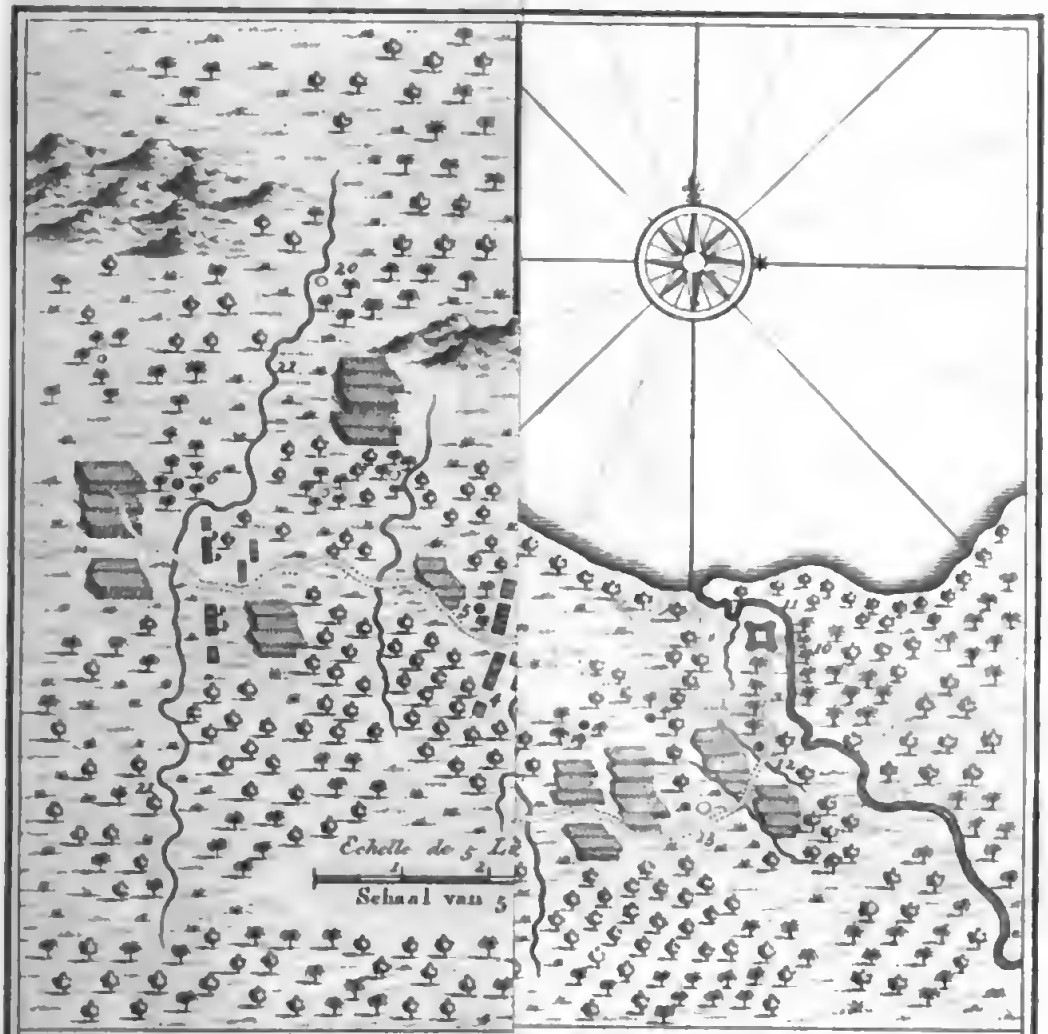

PLAN de l'EXPÉDITION de MANGERANG DEPATI ANOM.

AFTÉKENING der EXPEDITIE NGERANG DEPATI ANOM.

Dessiné pg.t 1708.

1. Le 17. Juillet, on marcha au [Den 17 July gemarcheert in't] Campement de Packal.
2. Le [Den] 18. à [te] Delléo.
3. Le [Den] 19. à [te] Mantok.
4. Ici vers le Midi on fit halte, & environ 1. heure, on se remit en marche. Hier tegen de Middag halte gehouden, en omtrent 1. Uur weder op de Mars begeeven.
5. Le [Den] 20. à [tot] Benteng.
6. Le [Den] 21. à [ ] Le 27. au mat[in] décampâmes avec [met] nos Troupes de [ ] Depati Anom[ ] Den 27.'s Mor[gens] met Pangeran [van] Capt. Hoffen Anom opgel[ ] Bintang.
7. Environ les [ ] Bangaja. [ ] sœur, nous arr[ivâmes] Campem.t de Tesiega. [ ] repartîmes au [ ] Omtrent 5. U[ ] den Avond, q[ ] in het Camp[ ] met den D[ ] opgebrooken [ ]

avec ses Troupes de [ ] gyn Troepen van]

Insf. [Vaand.] Weber.
Lieut. [Luyt.] Borcel
p. Maîtres de l'Artillerie.
Artillery-Meesters.

h. Ens: [Vaand.] Warnar.
i. Keesjong.
k. Dain Mabella
l. Mohhammed.
m. Dain Mangoppo.
n. Babandang.
o. Depati Issakra de Ningrat avec ses Madurois. [met zyn Madureers]

J. V. Schley fecit

leur vûe plus loin, jugeoient qu'il ſeroit injuſte de ne point tenir ce que l'on auroit promis à ce Prince en plein Conſeil; qu'on n'étoit pas même autoriſé à lui faire une pareille promeſſe, & qu'ils ne vouloient y avoir aucune part. Knol, ayant écouté ces différens avis, ſe contenta de dire que l'on iroit recevoir le Pangoran le 17 Juillet, & tout le Conſeil s'en rapporta à ſa déciſion. Au tems fixé il partit avec 2 Capitaines & une Eſcorte de 990 hommes, & rencontra le 21 à *Landean*, ſur les frontieres de Sourabaja & de Djapan, Depati Anom, qui lui dit que s'il n'eût été averti, par de bons amis dans l'Armée de la Compagnie, qu'on lui caſſeroit le cou lorſqu'il ſe ſeroit rendu à elle, il y avoit long-tems qu'il en auroit fait le pas.

VAN HOORN. 1708.

Knol va trouver le Prince.

Knol, ayant amené le Prince à Sourabaja, l'introduiſit dans le Conſeil, & lui préſenta ſes Lettres de grace, par leſquelles non-ſeulement on lui promettoit l'entière abſolution du paſſé, mais encore une pleine liberté comme à un Prince du Sang, avec pouvoir de gouverner une portion de Pays ſous l'autorité ſouveraine de la Compagnie. Perſuadé de l'accompliſſement de ces promeſſes, Depati Anom s'embarqua le 24 Août pour Batavia avec ſes trois Fils, ſes Femmes, ſes Concubines & ſa ſuite.

Il l'amene à Sourabaja & lui remet des Lettres de grace.

Deux jours après, le Sieur Knol ſe mit en marche vers les Montagnes de Malang, & vint d'autant plus facilement à bout d'exterminer la plus grande partie des autres Ennemis de la Compagnie, que différemment à ce qui s'étoit pratiqué juſqu'alors, le butin étoit pour le Soldat, ſans en excepter les Eſclaves.

Ses ſuccès contre les Rebelles.

Cependant l'infidèle & ambitieux Prince de Sourabaja fut créé Surintendant de toutes les Provinces maritimes de l'Empire de Java en conſidération des marques de bravoure, qu'il avoit données l'année derniere au Combat de Singirie. Ce Poſte le rendit plus altier & plus inhumain que jamais. Une femme Japonoiſe, dont il avoit fait aſſaſſiner l'oncle ſans ſujet & malgré les ſervices qu'il en avoit reçus, déclara au Sieur Knol qu'elle avoit porté & reporté pluſieurs de ſes Lettres à Sourapati, qui l'avoit chargée de lui remettre de ſa part un Criſſe à poignée d'or. Knol en informa l'Empereur, & lui conſeilla de tuer au plutôt une vipere qu'il nourriſſoit dans ſon ſein. Ce méchant homme avoit un puiſſant Parti, poſſédoit de vaſtes Domaines, & pouvoit en trois fois 24 heures armer 60,000 hommes. L'Empereur heſita ſur la propoſition, & n'y conſentit que par les menaces qu'il ſeroit abandonné de la Compagnie. Il prit l'occaſion d'un Combat de Tygres, auquel il invita tous les Princes & les Grands de l'Etat, & lorſqu'il fut fini, le Prince de Sourabaja, averti que l'Empereur avoit à lui parler d'affaires d'importance, paſſa juſqu'à la troiſième porte du Palais, où, ne pouvant plus ni avancer, ni reculer, il fut poignardé à la ſourdine. Ses deux freres, qui l'avoient accompagné au divertiſſement & qui l'attendoient à la premiere porte, ſe doutèrent de ce qui étoit arrivé, & comme ils eurent ordre de ſe préſenter devant l'Empereur, ils demandèrent grace à genoux. *Jangrana*, l'aîné des deux, eut le Gouvernement de Sourabaja, non en qualité d'*Adepati*, mais comme *Pouspadita*, ou l'un des Chefs ordinaires de Java. Revenons à Depati Anom.

Emploi dont eſt revêtu le Prince de Sourabaja.

Accuſé d'aſſaſſinat & de trahiſon.

Il eſt poignardé.

Un de ſes Freres le remplace.

VAN HOORN. 1708.

Arrivée de Depati Anom à Batavia.

Propos que lui tient sa Belle-Mere.

APRÈS 12 jours de trajet, il arriva à la Rade de Batavia, sans être salué d'un seul coup de Canon. Sa Belle-Mere, Princesse fort spirituelle, & dont les cheveux étoient blanchis par l'âge, affligée d'une réception si seche, lui parla en ces termes: „ Mon Fils, ne vous l'ai-je pas dit, que „ vous eussiez mieux fait de disputer en courageux Empereur, jusqu'à la „ derniere goute de votre sang, le droit que Dieu, votre Pere & tous les „ Conseillers de la Cour vous avoient donné, & de mourir plutôt avec „ gloire les armes à la main qu'avec mépris comme un vil Esclave, „ tel que vous allez devenir, maintenant que vous vous êtes laissé prendre „ au piége. Vous voyez déja un commencement de ce que je vous ai „ prédit; ce n'est que le prélude de ce que vous avez encore à attendre". Le Prince la consola, en lui donnant de meilleures espérances, quoiqu'il n'eût guères lieu d'en avoir lui-même.

Sa réception.

DEPATI ANOM fut reçu à bord par le Sieur Vander Horst, Introducteur des Ambassadeurs & des Grands de Java, ainsi que par le Sieur *Heirmans*, qui le conduisirent au Château. Il refusa jusqu'à trois fois de remettre à l'Introducteur son Crisse, qu'il garda au côté, jusqu'à ce qu'étant entré dans la Salle de l'Assemblée, il le quitta, ôta de sa tete la Couronne, posa l'un & l'autre avec son Sceptre aux pieds du Gouverneur Général, & tint ce Discours à l'Assemblée. „ Je suis, non seulement par le „ droit de ma naissance, que je tiens de Dieu, mais aussi par la volonté „ de mon Pere de benite mémoire, & en vertu de la déclaration qu'il fit „ publiquement en présence de tous les Membres de son Conseil, peu de „ tems avant sa mort, je suis celui qui fus proposé & choisi pour son Suc- „ cesseur; choix que les Conseillers de l'Empire ont unanimément confirmé „ du sceau de leur approbation.

Son Discours à l'Assemblée.

„ MAINTENANT je ne sache point avoir jamais offensé la Compagnie, „ ou vous, Messieurs, en quoi que ce soit, ni porté préjudice à vos in- „ térêts. Aussi ne saurois-je me figurer les raisons pourquoi vous m'avez „ si durement persécuté, moi qui suis l'Héritier légitime de l'Empire & „ un fidèle Allié, jusqu'à me dépouiller de ma Couronne, me priver de mon „ Trône, & en disposer en faveur d'un autre, qui n'y a pas la moindre om- „ bre de droit.

„ MAIS, que dirai-je de plus? L'affaire est faite, il n'y a plus de re- „ tour. Je me contente seulement de vous prier, que conformément à vos „ promesses & suivant la teneur de ces Lettres de grace, dont je vous „ fais, Messieurs, des remercimens, il vous plaise me donner ma liberté „ comme à un Prince du Sang, & une portion de Pays que je gouverne „ en Prince libre, & indépendant de l'Empereur, mais soûmis à votre au- „ torité, & dont les Revenus puissent suffire pour ma subsistance & celle „ de ma Famille, selon mon état. J'ôse vous promettre, Messieurs, que „ je perdrai à jamais le souvenir de mon Empire, & que la tranquillité „ sera mon unique objet. Au reste ce sont-là les conditions stipulées en- „ tre moi & ceux de vos sujets qui en ont eu le pouvoir, & sous lesquelles „ je me suis rendu à eux".

Sa méfiance à l'égard du Sieur Vander Horst.

LE Sieur Vander Horst ayant voulu interpréter ce Discours, Depati Anom s'y opposa plusieurs fois avec beaucoup de vivacité, de crainte que le

le connoiſſant pour ſon mortel ennemi, il n'en tordît le ſens à ſon desavantage. Enfin le Gouverneur Général desavoua, au nom de l'Aſſemblée, les promeſſes contenuës dans les Lettres de grace, comme hazardées par le Sieur Knol & ſon Conſeil, & dit ſimplement au Prince, qu'il ſeroit déliberé ſur ſes demandes. En même-tems il lui rendit ſon Criſſe, ſon Sceptre & ſa Couronne, en ajoutant qu'il pouvoit les garder auſſi long-tems qu'il ſe comporteroit en fidéle ſujet de la Compagnie. Depati Anom fut reconduit à ſon logement au Château, non pour lui faire honneur, mais pour être ſûr de ſa perſonne. Quoiqu'ainſi gardé à vûe & ſans autre accès que des Sieurs Vander Horſt, Heirmans & Garſin, il trouva moyen d'envoyer Copie de ſes Lettres de grace & un détail de ſon état actuel au Roi de Bantam ſon proche Parent. Celui-ci prit la choſe ſur un ſi haut ton, que le Gouverneur Général même ſe vit obligé d'entreprendre le voyage de Bantam pour l'adoucir.

Van Hoorn. 1708.

On desavoue ce qui lui a été promis.

Il en informe le Roi de Bantam.

Environ un mois après l'arrivée du Prince à Batavia, la Régence conclut de l'embarquer pour Ceylan, où on lui aſſigna ſa réſidence à Point-de-Gale, une Garde d'un Enſeigne, d'un Sergent & de 24 Soldats, une penſion de 250 écus par mois, outre le riz & autres proviſions néceſſaires, tant pour ſa ſubſiſtance que pour celle de ſes trois Fils, de 19 femmes & de 52 hommes de ſa ſuite. C'eſt dans ce lieu qu'il a fini ſes malheureux jours.

Il eſt envoyé à Ceylan.

* * * * *

L'heureuse iſſuë de cette Guerre en juſtifia peut-être les motifs, qui, dans la balance de l'équité, ont toujours paru ceder à des raiſons d'Etat impénétrables pour le vulgaire. Quelques-uns prétendent que Mrs. les Dix-ſept en furent extrêmement mécontens, tandis que d'autres ſoutiennent qu'ils n'ont jamais expliqué leurs ſentimens à cet égard, ce que nous laiſſerons à ſa place. On ne manqua cependant pas d'attribuër à cette cauſe le rappel du Général Van Hoorn, & Valentyn, indécis ſur ce point, panche plus à croire que ce fut au ſujet de ſa ſeconde alliance avec le Directeur général, ce qui ne lui paroit pas ſans vraiſemblance. En effet, quand même l'on auroit desapprouvé la Guerre dans ſon origine, ſon ſuccès ne permettoit plus d'en faire un crime à ceux qui l'avoient entrepriſe. D'ailleurs, ſi la Compagnie croyoit avoir lieu de s'en plaindre, il lui eut été facile de donner ſes ordres en conſéquence. A l'égard du rappel de Van Hoorn, Valentyn poſe en fait qu'il ne s'y attendoit pas, & que ce fut à regret, ſur un ſecond Reſcript de Mrs. les Dix-ſept, qu'il ſe vit obligé, le 30 Octobre 1709, de réſigner ſa Place au Sr. Van Riebeek ſon Beau-Pere, & il allégue, en faveur de ſon opinion, les Maiſons que le premier faiſoit alors bâtir ſur la grande Riviére; mais voici ce que nos Mémoires, tirés des Papiers de la Compagnie, portent, en propres termes; „ que ſur ſes inſtances très ſérieuſes, & ſouvent réïterées, ſa démiſſion lui fut accordée, au mois de Mars 1708, de la façon la plus „ honorable, & qu'on nomma en même-tems le premier Conſeiller & Directeur général, Abraham Van Riebeek, pour remplir ſa Place; mais „ que

1709.

Réflexion ſur les motifs de la Guerre de Java.

Rappel du Sr. Van Hoorn, & examen de ſa cauſe.

Van Hoorn. 1709. „ que le Sr. Van Hoorn, au lieu de s'en demettre d'abord après la ré-
„ ception de cet ordre, ayant differé à le faire juſqu'à ſon départ en
„ Automne 1709, Mrs. les Dix-ſept prirent la choſe en fort mauvaiſe
„ part, & écrivirent, au mois de Novembre de la même année, à la Ré-
„ gence de Batavia, que ſi, contre toute attente, il n'avoit pas encore
„ réſigné, à l'arrivée de ce ſecond ordre, il eut à le faire immédiate-
Son retour en Europe. „ ment, & à revenir par la première occaſion, & qu'en 1710, il ramena
„ heureuſement la Flotte de retour des Indes, dont il fut remercié & gra-
„ tifié d'une Médaille avec une Chaine d'Or, de la valeur de 1500 flo-
„ rins". Le Sr. Van Hoorn ayant prévenu ce ſecond ordre, il s'enſuit qu'on ne peut point le citer à ſon préjudice, & le Préſent qu'il reçut acheve de mettre ſa réputation à couvert de tout blâme. Van Hoorn s'acheta une belle Maiſon à Amſterdam; mais il n'y vécût pas long-tems,
Sa mort. étant mort le 21 Février 1711. On l'enſevelit, ſans la moindre pompe funebre, le ſoir à la lueur de quelques lanternes, dans un Tombeau qu'il s'étoit choiſi lui-même quinze jours ou trois ſemaines auparavant.

Circonſtances touchant ſa Famille. Sa Veuve ſe remaria l'année ſuivante avec Mr. Corneille *Bors van Waveren* &c. Echevin & Conſeiller de la Ville d'Amſterdam, & l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales.

La Fille unique qu'il avoit eu de ſon premier lit, épouſa, après la mort de ſon Père, Mr. Jean *Trip*, Sécretaire de la Ville d'Amſterdam, & Fils du Bourguemaître de ce nom. Elle convola en ſecondes noces avec Mr. Lubbert Adolphe *Tork*, Seigneur de *Roozendaal*, &c. Conſeiller au College d'Amirauté à Amſterdam, de la part de la Province de Gueldre.

Ses richeſſes immenſes. On ne croit pas que jamais Gouverneur Général des Indes fut ſi opulent que l'étoit le Sr. Van Hoorn, à qui les Papiers publics donnoient 100 Tonnes d'Or, & Valentyn dit qu'il n'a trouvé perſonne aux Indes qui oſât évaluër, ou qui ſçut à quoi ſe montoient ſes Richeſſes. Mais, vanités des vanités! s'il eut le tems d'amaſſer des Biens, il ne l'eut pas d'en joüir, & l'on peut dire qu'il paſſa preſque toute ſa vie dans un brillant eſclavage.

XVIII. Abraham Van Riebeek, Gouverneur Général, étoit Africain de naiſſance. Il reçut le jour le 18 Octobre 1653, au Cap de Bonne Eſpérance, où ſon Père ſe trouvoit alors à la tête de la nouvelle Colonie, qu'il avoit formée. Dans ſa jeuneſſe il fut envoyé en Hollande, & y étudia le Droit avec beaucoup de ſuccès. A l'âge de 23 ans, en 1676, il partit pour la Chambre d'Enckhuyſen, à bord du Vaiſſeau la *Liberté*, en qualité de Sous-Commis, arriva l'année ſuivante à Batavia, où il épouſa bien-tôt Mlle. Eliſabeth *Van Boſten*, & fut admis le 2 Août 1678 comme Membre ſurnumeraire dans le Conſeil de Juſtice. En 1684, le Gouverneur Camphuis lui confera le Poſte de Sécretaire intime de la Régence, qu'il remplit avec beaucoup de reputation, juſqu'en 1690, lorſqu'il fut fait Conſeiller extraordinaire, & en 1693, Conſeiller ordinaire des Indes. Quoiqu'élevé, dès le 7 Juin 1703, à la Dignité de Directeur général, ce ne fut pourtant que le 31 Janvier 1704, que le Sr. Van Hoorn s'en dépouilla entièrement pour revêtir celle de Gouverneur général, dans laquelle le Sr. Van Riebeek ſon Beau-père lui ſucceda encore le 30 Octobre 1709, ainſi que nous l'avons amplement rapporté ſous les deux Articles précédens.

Vie d'Abraham Van Riebeek, XVIII. Gouverneur Général des Indes.

1709.

Né en Afrique il fait ſes études en Hollande.

Emplois qu'il occupe aux Indes.

Sa Régence ne fut pas heureuſe, ni marquée d'événemens fort intéreſſans. L'Iſle de Java venoit d'être pacifiée, mais celle de Celebes ne tarda pas de redevenir le théâtre à de nouvelles Guerres inteſtines entre ſes Princes.

1710.

Affaires de Macaſſar ſous ſon Gouvernement.

Pour ſe former une idée nette de ces différends, il eſt néceſſaire de remonter à leur origine. Le Roi de Boni avoit trois Fils, *Sampowali*, *Arou Parang* & *Arou Manpou*. Il étoit convenu avec le Roi de Goa ſon Beau-père, que Sampowali l'aîné lui ſuccéderoit après ſon décès. Arou Parang s'étoit marié avec la Fille de *Dain Mangimba*, Général en Chef des Boniens; de ſorte que ſa poſtérité, n'étant point iſſuë du Sang Royal, n'avoit aucun

Brouillerie entre les Rois de Boni & de Goa.

VAN RIEBEEK. 1710.

cun Droit au Trône, à moins qu'il n'eût d'autres Enfans avec quelque Princeſſe. Il en prit une de Boni à ſon choix & au gré de ſon Père; mais qu'il quitta au bout de trois jours, au lieu de neuf, ſuivant les Loix du Pays, probablement à la ſuggeſtion de Mangimba. Ils s'enfuirent tous les deux; le Prince à la Cour de Goa; le Général dans les Montagnes de Mandar. Le Roi de Boni, en colere contre ſon Fils, requit le Roi de Goa de le lui renvoyer. Celui-ci répondit qu'il n'avoit pû refuſer azyle à un Prince qui lui appartenoit de ſi près, & s'excuſa de le lui livrer dans l'excès de ſon emportement. En même-tems il fit conſulter le Gouverneur de Macaſſar, qui, d'accord avec ſon Conſeil, lui conſeilla de remettre le Prince entre ſes mains, & s'offrit de travailler à ſa réconciliation.

Mort du dernier.

DANS l'intervalle le Roi de Goa vint à mourir. Les Grands déliberérent s'ils nommeroient Arou Parang pour lui ſucceder préferablement à Sampowali, qui avoit moins de vivacité & d'eſprit. Crain Boutoſongo, homme d'un grand âge & conſommé dans les affaires, appuya le droit de l'Aîné & inſiſta fortement ſur la dernière volonté du feu Roi. En conſéquence Sampowali fut élevé au Trône de Goa, mais contre l'uſage qui demandoit l'approbation de tous les Rois de Celebes, Alliés de la Compagnie, & de deux Commiſſaires du Gouverneur, & de ſon Conſeil comme repréſentant la Compagnie. D'un autre côté le Roi de Boni ſe plaignit de cette Cour, & s'emporta en plein Conſeil contre la violence qu'elle lui faiſoit au ſujet de ſon ſecond Fils Arou Parang. Il demanda l'aſſiſtance des Alliés. à quoi l'on conſentit, pourvû qu'il ne moleſtât ou n'offenſât pas les Rois qui auroient reçu les deux Fugitifs.

Son Fils aîné lui ſuccéde.

La Guerre ſe déclare.

CE fut-là le ſignal d'une Guerre ouverte entre les Rois de Boni & de Goa. La Compaagnie prit le parti du premier, lui fournit 3 Compagnies, chacune de 48 hommes, commandées par le Capitaine *Steenbergen*, avec un train d'Artillerie & des munitions de bouche. L'Armée s'étant raſſemblée à *Jongay*, qui étoit le Rendez-vous général, ſe mit en marche vers Goa. On la comptoit forte d'environ 6,000 Combattans, par conſéquent fort ſupérieure à celle de l'Ennemi; mais dont les Troupes étoient mieux armées. A peine en vinrent-elles aux mains, que les Boniens tournèrent le dos. Auſſi-tôt le Capitaine Hollandois tâcha de rallier les Fuyards, & lorſqu'il ſe preparoit à repouſſer l'Ennemi, il apperçut le Roi de Boni dangereuſement bleſſé, qui le pria de voler au ſecours de celui de *Loubou*, auquel il devoit ſa vie, & qu'il voyoit alors en riſque de perdre la ſienne. En effet, elle ne dépendoit que d'un moment de plus de la durée du Combat. Déja ſon Etendart, le Tambour d'Etat & autres ornemens de la Royauté, avoient été abandonnés dans la fuite au pouvoir de l'Ennemi. Il dit au Capitaine Steenbergen que ſon ſecours lui étoit inutile après que ſes gens s'enfuïoient comme des lâches, & laiſſoient derrière eux juſqu'à leur Artillerie; tellement qu'il fallut quitter le Champ de Bataille & rentrer dans le Camp, tandis qu'à l'aſpect des Troupes de la Compagnie, ceux de Goa prenoient le parti de ſe retirer. Outre le Roi de Boni, bleſſé de deux balles à la jambe, le Prince Manpou, le plus jeune de ſes Fils, reçut un coup de feu au ventre. Le Colonel *Arou Palenna* eut

Fuite des Boniens.

Leur Roi eſt bleſſé.

Perte de part & d'autre.

en la tête coupée, & *Arou Gourou Tojoumat*, l'un d'entre les principaux Loubounois, fut tué avec beaucoup d'autres, dont on évaluoit le nombre à cent hommes, ſans le reſte des bleſſés. Quant à la perte de l'Ennemi, on n'en put rien ſavoir de poſitif, ſinon que le Prince Arou Parang avoit eu une bleſſure à la jambe, & que le fils de Crain *Bontemenompo* étoit parmi les morts. VAN RIEBEEK. 1710.

Le Roi de Boni, hors d'état de commander l'Armée, en donna la conduite au Roi de Loubou, lui adjoignit celui de *Tanetta* & *Arou Belo*; mais à condition qu'ils n'entreprendroient rien qu'avec l'avis du Capitaine Hollandois. Il ſe tint, au Quartier général, un Conſeil de Guerre, auquel il fut appellé. On y réſolut que pour faire les approches de Goa avec plus de ſûreté, on éleveroit des Redoutes & des épaulemens à meſure que l'on avanceroit chemin. L'Ennemi en conſtruiſit de ſon côté; ce qui donna lieu à diſputer le terrain, tantôt dans l'un, & tantôt dans l'autre endroit, avec plus ou moins d'avantage ou de perte de part & d'autre. Dans un ſecond Combat le Roi de Goa, qui s'étoit trop expoſé, eut le même ſort que le Roi de Boni avoit eu dans le premier. Il fut vigoureuſement repouſſé, bleſſé de trois balles & obligé de ſe retirer dans ſa Capitale, en laiſſant ſur la place onze de ſes principaux Chefs, dont les têtes furent apportées au Quartier général des Alliés. A l'arrivée de deux Ambaſſadeurs qu'il y dépêcha, on convint d'écrire à ce Prince, à ſon premier Miniſtre & aux autres Grands de ſa Cour, une Lettre, par laquelle les Alliés les requéroient amiablement, au nom de la Régence, de remettre entre les mains du Roi de Boni le Prince ſon Fils, en les aſſûrant qu'alors la Guerre ſeroit finie. Ils ajoutoient qu'un acquieſcement à cette demande ſatisferoit beaucoup la Compagnie, au lieu que par leur refus ils ſeroient cauſe de l'effuſion ultérieure du ſang innocent qu'il leur étoit ſi facile d'épargner, & dont les Alliés proteſtoient qu'ils ne vouloient être nullement reſponſables: qu'au reſte ils pouvoient compter que loin de ſe rebuter de leur obſtination, on redoubleroit de force & de vigueur. Cette propoſition, tout à la fois amiable & menaçante, n'attira que du mépris & des excuſes ſur l'inflexibilité d'Arou Parang, qui ne vouloit abſolument point entendre aux raiſons du premier Miniſtre, ni aux perſuaſions des Grands du Royaume. On recommença les opérations, & il fut réſolu de forcer l'Ennemi dans ſes Retranchemens. Après deux ſorties infructueuſes, il abandonna celui vis-à-vis la Porte de *Maraſſa*, au moment qu'il étoit menacé d'un aſſaut général. On le délogea de quelques Poſtes au-delà de la Rivière, & les Maroſiens parvinrent à s'établir ſi près de la Ville de Goa, qu'ils pouvoient facilement y jetter des grenades.

Le Roi de Loubou commande en Chef.

Celui de Goa eſt bleſſé à ſon tour.

Tentative inutile des Alliés pour un accommodement.

Leurs ſuccès.

Dans cette extrémité le Roi de Goa envoya des Ambaſſadeurs demander une ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle ils s'expliqueroient ſur la réſolution finale de la Cour. On ne leur accorda qu'un ſeul jour de répit, & on les congédia ſans autre eſpérance d'accommodement, ſinon de ſe conformer à la volonté de la Régence. Quelques jours ſe paſſèrent en négociations pour la ſûreté d'Arou. Il exigeoit l'envoi d'une troupe de ſoldats qui l'eſcortaſſent, lui, ſa Femme & ſes Enfans, juſqu'au Fort Rotterdam, & que les Alliés occupaſſent Theyn & Goa, tant pour éviter

Suſpenſion d'armes.

VAN RHEEDE. 1710. les embarras que pour le raſſûrer contre ſes craintes. Le Gouverneur *Van Tholl* lui ayant promis ce qu'il ſouhaitoit, & voulant être obéi ſans délai, enfin ce Prince, eſcorté par 36 Européens, un Sergent & deux Caporaux, vint avec une ſuite d'environ 1600 perſonnes au Fort, ſe rendre ſous la Sauvegarde de la Compagnie. On y renouvella les Alliances avec ſon Frere le Roi de Goa, qui l'avoit accompagné. Pour lui, il fut détenu comme priſonnier juſqu'au 23 Août 1713, qu'ennuyé de ce genre de vie, il ſe ſauva de la Forteresſe, dans le deſſein d'entreprendre une nouvelle Guerre contre le Roi ſon Pere.

Arou l'arang ſe rend, ſous la Sauvegarde de la Compagnie.

Sa détention & ſon évaſion.

1711. La Régence ayant répeté une quarantaine d'Inſulaires de Saleyer, qui s'étoient refugiés auprès du Roi de Boni, ce Prince les renvoya au Gouverneur. Lorſqu'ils furent arrivés au Fort le Capitaine Steenbergen leur demanda à chacun leurs Criſſes. Soit qu'ils ignoraſſent que ce fût l'uſage de les livrer en pareille occaſion, ou qu'ils craigniſſent quelque mauvais traitement, ils ſe mirent à crier *Amoc*, ou *tuë*, *tuë*, & ſe jetterent à main armée ſur tous ceux qui étoient préſens, bleſſerent le Capitaine d'un coup de Criſſe dont il mourut trois jours après, & faillirent de tuer le Gouverneur même. On aſſomma la plûpart de ces Fugitifs à coups de croſſe de fuſil, & on ſe ſaiſit du reſte, non ſans qu'il en eût couté la vie à 7 ou 8 Européens.

Fugitifs de Saleyer renvoyés à la Compagnie.

Maſſacre, à quelle occaſion.

1712. Les Grands de Goa démirent leur Roi & ſubſtituerent à ſa place celui de Tello, ſans qu'ils en euſſent d'autre droit que leur bon plaiſir, & quoi qu'ils fuſſent bien moins encore autoriſés à exercer ces actes de Souveraineté ſans l'approbation de la Compagnie, à laquelle ils n'avoient pas même donné un avis préalable de leur réſolution.

Les Grands de Goa dépoſent leur Roi.

1713. Il y eut quelque tumulte, occaſionné par le Roi de Tambora, ce Meurtrier de la Reine de Dompo, qu'il avoit poignardée en l'abſence du Prince ſon Epoux, dont il reſpiroit la mort; aſſaſſinat au ſujet duquel le Roi de Bima, injuſtement accuſé, fut banni en 1691. Quoique le vrai Coupable, reconnu pour tel, & en punition de la hardieſſe qu'il avoit eue alors de s'attaquer aux Troupes de la Compagnie avec 2,000 hommes, eût ſouffert un empriſonnement de pluſieurs années au Cap, & qu'il dût ſon élargiſſement aux ſoins du Sieur Van Hoorn; néanmoins l'envie de s'aggrandir ne lui permit pas d'être tranquille. Au contraire, étant venu du Cap à Batavia, il y intrigua par lettres, & excita à Bima, par de ſourdes pratiques, une émeute, qui, loin de le mettre en poſſeſſion de ce Royaume, de celui de Dompo, & de toute l'Iſle de Sumbawa; comme il l'avoit eſpéré autrefois & l'eſpéroit encore, ne ſervit qu'à le faire reconduire dans ſa Priſon au Cap de Bonne-Eſpérance.

Emeute à Bima excitée par le Roi de Tambora.

Il eſt renvoyé en priſon au Cap.

Aux Moluques, il s'étoit auſſi élevé de nouveaux différends entre Tolucco Roi de Ternate, & *Garcea Haſſanodin*, Roi de Tidore, qui venoit de ſucceder à ſon Pere & d'hériter de ſa haine implacable contre le premier, lequel, pour lui donner à ſon tour de l'embarras, s'aviſa de s'approprier un petit chemin dans l'Iſle de Gilolo, qui de tout tems avoit été commun aux Sujets reſpectifs. Il y poſta une Garde avec ordre d'empêcher les autres d'y paſſer; de ſorte qu'ils étoient ſouvent obligés de faire un détour de 20 journées de chemin.

Nouveau différend entre les Rois de Tidore & de Ternate.

DANS

Dans la vûe de prévenir de fâcheuſes ſuites, le Gouverneur *Peterſom*, qui avoit intention de faire du chemin un paſſage public, le demanda pour la Compagnie, avec d'autant plus de raiſon, que tout le Pays lui appartenoit, & que Tolucco n'y exerçoit d'autre autorité que par ſa faveur. Il lui dit auſſi de retirer ſa Garde; mais le Prince refuſa hautement l'un & l'autre, tellement que le Gouverneur ſe vit obligé d'en écrire ſérieuſement à la Régence, qui fit embarquer quelques Troupes avec autant de munitions & d'attirails de guerre qu'elle crut néceſſaire pour dompter l'opiniâtreté du Roi. Dès que ce ſecours fut arrivé, le Gouverneur & le premier Commis ſe rendirent au Palais & demanderent amiablement à Tolucco, s'il vouloit céder le chemin d'un Pays qu'il ne gouvernoit que par conceſſion, ou que l'on employeroit des moyens pour l'y contraindre, en ajoutant qu'ils avoient ordre de lui retirer les 6,400 Ecus d'Appointemens annuels. Il fut moins interdit de ce meſſage, qu'intimidé des préparatifs de guerre; mais le ſort du Juge ſuprême du Pays, ſon principal & inflexible Inſtigateur, que l'on arrêta, & relegua à Banda, le rendit ſi docile, qu'il abandonna le chemin de *Dodingo* à la Compagnie. Elle y fit conſtruire un Fort, qui fut garni de 12 Piéces de Canon & gardé par 15 hommes.

Van Rheede. 1713.

Refus qu'il fait au Gouverneur.

La Compagnie s'en approprie l'objet.

A Amboine, la mort avoit enlevé, en 1709, le fameux Haſſan Souleyman, le plus riche, le plus ſpirituël & le plus dangereux de tous les Maures de la Côte de Hitou, qu'il gouvernoit à ſa fantaiſie. Malgré ſes fréquentes conſpirations en faveur du dernier Roi de Ternate, malgré tant de prévarications qui lui avoient merité la mort plus d'une fois, la Compagnie le favoriſa toujours, & lui accorda des diſtinctions, dont on ne pouvoit qu'être ſcandaliſé à bien des égards. Mais les raiſons d'Etat ne s'accordent ſouvent guères avec les ſentimens des Particuliers. Cependant, la Politique du Conſeil de Batavia ne lui permit pas de mettre le Neveu de Souleyman à ſa place, qui fut donnée à un autre.

Mort de Haſſan Souleyman à Amboine.

Nous quittons ces deux Gouvernemens & celui de Banda, qui n'offrent plus que des événemens fort ordinaires, pour revenir à l'Iſle de Java, où il ſe préparoit de nouveaux troubles, qui éclatérent quelques années après.

En 1712, la Régence reçut deux Ambaſſadeurs du Souſouhounan, dont la miſſion regardoit principalement deux Articles, qui étoient, 1°. de ſavoir ſi la Compagnie approuveroit, que le Prince héréditaire ſuccedât au Trône après le decès de l'Empereur ſon Pere, âgé pour lors de 60 ans, & au cas que ce fût le ſentiment de la Compagnie, de prendre, à cet égard, une ferme réſolution, afin de prévenir les difficultés qui pouvoient naître dans la ſuite, à l'occaſion de ſon avénement à l'Empire, dont le Roi de Bantam continuoit par ſes ſoins d'aſſurer la ſucceſſion; 2°. de requerir l'aſſiſtance ultérieure de la Compagnie, ſuppoſé que les bruits de préparatifs de Guerre que faiſoient Jangrana & Wira-Deridja ſon Frere, Princes de Sourabaja, euſſent quelque fondement.

Premiere Ambaſſade de l'Empereur de Java à Batavia.

Cette Ambaſſade fut ſuivie d'une autre qui eut pour objet des affaires d'importance. Le 2 May 1713, la Régence de Batavia nomma des Députés pour aller recevoir & complimenter les Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui apportoient, à la Compagnie, des Préſens conſidérables. Ayant été

Seconde Ambaſſade du même Prince.

VAN RIEBEEK. 1712.

admis à l'Audience, le Gouverneur Général les pria de rappeller au Soufouhounan le ſouvenir des embarras où la Compagnie s'étoit plongée à ſon occaſion, les riſques qu'elle avoit courus, les ſommes qu'elle avoit dépenſées, les promeſſes qu'il lui avoit faites en conſéquence, & l'obligation où il étoit de les accomplir. Ces Miniſtres furent renvoyés avec un beau Chameau pour Préſent réciproque à leur Maître.

Déclaration de la Régence.

Mouvemens du Pouspadita de Sourabaja & de ſes Alliés.

CEPENDANT le Pouspadita de Sourabaja & ſon Frere continuoient de ſe préparer à la guerre. Ils avoient conclu avec le Prince de Balamboan une Alliance, dans laquelle étoient entrés les fils de Sourapati. Le Pouspadita fut mandé à la Cour, & refuſa de s'y rendre, perſuadé que l'Empereur lui ôteroit la vie comme au Prince ſon Frere aîné. Tandis qu'ils raſſembloient ſecrettement leurs forces du côté de Paſſarouwan, les Baliens étoient en rumeur dans le voiſinage de Demon. On crut que c'étoit par rapport à certains griefs contre le Capitaine *Boreel*, mort en 1710, peu de tems après qu'ayant été chargé de ramener à l'obéiſſance de l'Empereur, ſoit par la douceur ou par la force, ceux de leur Nation dans les environs de Panaroukan, il avoit inveſti leur Village & fait main baſſe ſur eux contre ſa parole pour s'enrichir de leurs dépouilles, nonobſtant qu'ils euſſent mis bas les armes. Une raiſon plus forte engagea les Baliens à ſe réunir à une ou deux portées de Canon de Paſſarouwan, la voici. Le Gouverneur de *Gombong* avoit fait ſignifier à celui de *Winongan* de venir recevoir les ordres de l'Empereur. Arrivé avec une nombreuſe ſuite, on lui dit que le Lieutenant de la Forteresſe lui remettroit la Lettre du Soufouhounan. Il en conçut du ſoupçon, & rebrouſſa chemin; mais lorſqu'il ſe vit pourſuivi, il battit le Détachement & regagna Gombong. Auſſitôt ceux de Winongan, de Djapa, de Madura & autres s'attrouperent & formerent une Armée qui ſe mit en Campagne. L'Aîle droite en fut défaite. Les deux fils de Sourapati, dont l'un étoit Gendre du Prince de Balamboan, réparerent cette perte par les ſecours qu'ils en obtinrent; de façon que cette Armée s'empara non-ſeulement de Bangel, Callanjer, Gombong & Pananggongan, mais qu'elle reſſerra les Montagnes de Malang au point que la communication de Paſſarouwan fut coupée par terre, & rendue dangereuſe par mer.

Rumeur des Baliens, à quelle occaſion.

QUELQUES années s'écoulèrent pourtant encore avant que les choſes en vinſſent à une Guerre, dont ces premiers mouvemens devoient être ſuivis; mais nous bornant à en rapporter ici l'origine, voyons ce qui s'étoit paſſé juſqu'à cette époque dans d'autres Quartiers des Indes.

Mort de l'Empereur de Candy & du Grand Mogol.

LA mort avoit enlevé, dès 1707, deux puiſſans Monarques, l'un paiſible, l'autre remuant, qui avoient été remplacés par un méchant, & par un bon Prince. C'eſt de l'Empereur de Candy & du Grand Mogol, dont nous voulons parler. Le Fils & Succeſſeur du premier, nommé *Wira Pouccaram Narendra Singa*, âgé alors de 17 ans, étoit d'un caractere féroce & perfide, qui faiſoit craindre, aux Hollandois, de voir un ſecond Raja Singa reſſuſcité en ſa perſonne. Cependant nous ne trouvons rien qui ait vérifié ces inquietudes.

Succeſſeur du premier & ſon caractere.

SHAH *Alem Bhadur*, qui étoit monté ſur le Trône du fameux Eurang-Zeb, ne tenoit auſſi rien du naturel de ſon Pere. La Compagnie réſolut

Succeſſeur du dernier.

en

en 1710, de lui envoyer une Ambaſſade ſolemnelle. On choiſit, pour la remplir, le Sr. Corneille *Bezuyen*, Directeur à Suratte; mais étant mort dans l'intervalle, la Commiſſion fut donnée, l'année d'après, à ſon Succeſſeur le Sr. *Ketelaer*, qui fut très bien reçu à la Cour du Mogol, & à qui l'on accorda toutes ſes demandes, par la faveur d'une Dame Portugaiſe, nommée *Donna Juliana Dias da Coſta*, Gouvernante du Serrail de l'Empereur; mais le 28 Fevrier 1712, le jour même que l'Ambaſſadeur recevoit les complimens ſur l'heureux ſuccès de ſa Négociation, ce fut le dernier de la vie de ce Prince, qu'on diſoit avoir été poignardé par un de ſes Généraux, qui fut ſur le champ taillé en piéces par les Gardes.

Van Reede, 1713.

Ambaſſade qu'on lui envoye de Batavia.

Mort du Grand Mogol.

Donna Juliana ſe hâta de donner part de ce triſte événement à l'Ambaſſadeur, pour qu'il ſe précautionnât contre les violences des Troupes que les quatre Fils du Mogol aſſembloient chacun de ſon côté dans la vûe de s'emparer du Trône de leur Pere. La plupart des Princes & des Grands de l'Empire ſe declarérent bien pour *Moſoddien*, l'ainé de ces Princes, qui fut auſſi reconnu par ſes deux Freres cadets, mais le ſecond, nommé *Mahmud Azem*, avoit la ſupériorité en Argent & en Troupes.

Troubles à cette occaſion.

Dans cette confuſion générale on ne penſoit guéres à l'Ambaſſadeur Hollandois, qui avoit fait murer les portes de ſon Jardin, pour y mettre les effets de la Compagnie, & s'étoit pourvû d'une Garde de 200 hommes du Pays; foible ſecours, qui ne diſſipoit pas ſes inquiétudes continuelles, tandis qu'il perdoit ſon tems & ſon argent ſans ſavoir quel ſeroit le ſuccès de ſes affaires. L'embarras du Sr. Ketelaer augmenta encore par l'ordre qu'il reçut, le 3 de Mars, de l'ainé des Princes, de ſe joindre à lui avec tout ſon monde pour l'aſſiſter contre ſon Frere. L'Ambaſſadeur s'en excuſa poliment ſur ce que la choſe n'étoit pas en ſon pouvoir, & qu'il ſe trouvoit d'ailleurs malade. Ses raiſons furent admiſes, & pour empêcher que les autres Princes ne lui fiſſent la même réquiſition, & ne l'y forçaſſent peut-être, on lui conſeilla de ſe retirer dans la Ville de Lohor, qui s'étoit déclarée pour l'ainé, & où il fit tranſporter dès le même ſoir tous ſes effets.

Embarras & inquiétudes de l'Ambr. Hollandois.

Le prix exorbitant qu'il payoit de ce nouveau Logement, l'engagea à retourner, le 2 Avril, dans ſon Jardin hors de la Ville, après que Moſſoddien, Vainqueur de tous ſes Ennemis, ſe fut affermi ſur le Trône. Il en eut Audience le 7 du même mois, & obtint de ce Prince les mêmes avantages que ſon Prédéceſſeur lui avoit accordés. La première Sultane lui fit auſſi l'honneur de paſſer devant ſon Jardin pour voir les Hollandois de ſa ſuite. Elle étoit accompagnée de Donna Juliana, dont la fortune mérite d'être rapportée. Cette Dame, Fille d'un Portugais, Médecin du Prince Shah Alem Bhadur, eut tant de ſoins & tant d'attentions pour ce Prince pendant les neuf années qu'Eurang-Zeb ſon Pére le tint en priſon, que depuis qu'il eut recouvré ſa liberté, mais ſur tout après ſon avenement au Trône, il voulut reconnoitre les ſervices importans qu'elle lui avoit rendus. Il l'éleva aux plus grands honneurs, lui aſſigna des appointemens conſidérables, & lui forma une Cour nombreuſe. C'étoit ſon oracle, & l'ame de ſes Conſeils. Officieuſe & deſintéreſſée, elle s'étoit acquis l'amitié

Son Audience & honneurs qu'il reçoit.

Hiſtoire d'une Dame Portugaiſe en cette Cour.

VAN RIEBEEK. 1713.

& l'eſtime de tout le monde. Les Chrêtiens d'Agra la regardoient comme leur Mère. Ce furent eux, qui après la mort de Shah Alem Bhadur, la détournèrent du deſſein qu'elle avoit formé de ſe retirer à Goa, & la perſuadèrent d'accepter les offres du nouvel Empereur Moſoddien, à la Cour duquel elle étoit en credit & en autorité une ſeconde Madame de Maintenon. Les Hollandois partagèrent conſtamment ſa faveur, dont ils ſe promettoient, pour l'avenir, les plus heureux effets, lorſque l'année ſuivante, une nouvelle révolution fit perdre la tête à Moſoddien, & mit *Farochſieer* ſur le Trône des Mogols. Ce dernier avoit enlevé, au Bengale, une ſomme conſidérable du Comptoir de la Compagnie, à qui l'Ambaſſade du Sr. Ketelaer couta d'ailleurs 3 Tonnes d'Or, ſeulement en Préſens, outre les fraix, qu'on faiſoit monter à 30 mille florins; autant d'argent jetté ſans le moindre fruit. Les nouveaux Préſens qu'il fallut faire encore au nouvel Empereur n'en eurent pas davantage. C'eſt tout ce que nous en ſavons.

Nouvelle révolution au Mogol. Pertes de la Compagnie.

Autres revers en Perſe.

En Perſe, la Compagnie ſouffrit cette année 1713, un dommage de 5 Tonnes d'Or par l'imprudence du Directeur Pierre *Macare*, qui s'étant refugié ſous la protection du Sophi, fut reclamé ſans qu'on pût l'obtenir, juſqu'en 1716, que le même Ketelaer, envoyé en Ambaſſade à ce Prince, le diſpoſa à le lui remettre entre les mains. Tranſporté à Batavia, & mis aux fers dans les Priſons de la Compagnie, le Conſeil de Juſtice entama ſon Procès, en conſéquence de divers Ordres de Mrs. les Dix-ſept touchant cette affaire, dont Valentyn a eu de bonnes raiſons de ſupprimer les particularités.

Revolte à Sumatra.

Tous ces revers ne provenoient point de la faute du Gouverneur général; mais ils n'en étoient pas moins fort deſagréables pour Mrs. les Directeurs en Hollande. A cela ſe joignit, en 1713, une Revolte de la part des Habitans de la Côte Occidentale de Sumatra, où l'on fut obligé d'envoyer quelques Troupes. Il y eut auſſi de grandes diſſenſions dans le Gouvernement de Malaca, dont on vit les deux premiers Membres, M.s, *Six* & *Van Suchtelen*, dépoſés de leurs Emplois & condamnés à des Amendes, par le Conſeil de Juſtice de Batavia, pour cauſe de deſobéïſſance, mais enſuite rétablis en honneur & en dignité par la Régence, au grand étonnement de bien des gens, qui ne comprenoient rien à de ſi étranges procédures, dont chacun expliquoit les motifs à ſa fantaiſie.

Liſte du bagage qu'on accorde au retour en Europe.

Enfin, ce fut la dernière année de la Vie de notre Général, qu'on vit paroitre pour la première fois aux Indes, un Ordre de Mrs. les Dix-ſept, portant *Liſte & Réglement* de ce qu'un chacun, ſuivant ſa qualité, peut prendre à bord du Vaiſſeau à ſon retour en Europe.

Caractère du Sr. Van Riebeek.

On voit, par cet Abregé d'hiſtoire, que le Sr. Van Riebeek n'eut point d'occaſions favorables pour faire montre de ſon grand genie, dont on ne doit pas juger par les fréquentes conteſtations qu'il avoit, tantôt avec le Directeur *Douglas*, tantôt avec l'un ou l'autre Membre du Conſeil ſuprême des Indes, & tantôt avec les Employés ſubalternes. Les Sieurs Van Zwol & Chaſtelein étoient les ſeuls, dans le Conſeil, qui oſaſſent prendre le parti du Directeur, que le Général traitoit ſi mal, en pleine Aſſemblée, qu'il étoit ſouvent obligé d'en tenir le lit quelques ſemaines de ſuite. On par-

parvint cependant, par l'entremiſe de ces deux Conſeillers, à les reconcilier, du moins en apparence, mais ſous la condition, de la part du Gouverneur, que *ce qui étoit écrit, reſteroit écrit*, & ſeroit envoyé en Hollande. Sa langue & ſa plume étoient également redoutables. D'ailleurs honnête-homme, ſpirituël, vigilant & modeſte, le Sr. Van Riebeek n'avoit contre lui que ſon humeur chagrine, qui le rendoit inſupportable à lui-même & aux autres. Son front ne ſe déridoit jamais, & perſonne ne pouvoit ſe vanter de l'avoir vû ſourire. Sa trop grande ſévérité ne ſe laiſſoit point adoucir par les Préſens. Il étoit inacceſſible à la corruption, deſintéreſſé, ſans être généreux, à ſon aiſe, par ſes revenus, mais peu riche de ſes propres fonds. Il avoit une grande paſſion pour les Chevaux, & faiſoit ſouvent des Courſes à une Terre qui lui appartenoit à 7 ou 8 lieues de Batavia, ſuivi ordinairement par une Cavalcade de quelques Femmes eſclaves, aſſiſes ſur des Anes. VANRIEBEEK. 1713.

Ce qu'il fit de principal, pendant ſa Régence, ce fut cinq ou ſix Expéditions, ſur les frontières des Royaumes de Jacatra & de Bantam, ou vers la Mer, au Midi de l'Iſle. Il y fit même faire un Chemin, & bâtir un Village, pour être averti en peu de jours s'il arrivoit des Vaiſſeaux ſur cette Côte. Quelques perſonnes prétendent que ces Expéditions ont été fort avantageuſes pour la Compagnie, à divers égards, d'abord parcequ'on recevoit depuis le *Picol* de ſouffre au prix de trois quarts d'écu, & en ſecond lieu parce qu'on avoit appris à connoître mieux l'intérieur du Pays, ainſi que ſes frontières; Mais Valentyn met en doute ſi pour cela un Gouverneur général devoit s'abſenter de Batavia ſi long-tems, plutôt que de laiſſer ce ſoin à d'autres, outre que ces Excurſions le fatiguoient beaucoup, & ne ſe faiſoient pas ſans couter la vie à pluſieurs Javanois, obligés de ſuivre à pied le Général & ſes Officiers, qui montoient de bons Chevaux. Ses Expéditions dans le Pays.

Ce fut dans une de ces Expéditions, où l'on ent beaucoup à ſouffrir des chaleurs brûlantes du jour, & d'un froid exceſſif de nuit, que notre Général ſe trouva ſi mal, qu'il ſe vit obligé de ſe faire porter par quelques hommes, ne pouvant plus ſe tenir à cheval, & de revenir à Batavia, où il n'arriva encore que par le plus heureux hazard du monde, ayant été ſéparé de ſa Troupe, & égaré dans des Lieux déſerts, par la faute de ſon Guide. Mais s'il échappa en cette occaſion aux dangers éminens dont ſa vie étoit à chaque inſtant menacée, ce ne fut que pour la terminer au bout de quelques ſemaines dans ſa réſidence, où il mourut, le 17 Novembre 1713, & fut inhumé le 20, avec la pompe accoutumée. Son Epouſe ne lui ſurvécut que de cinq mois, & ſes Enfans revinrent l'année ſuivante en Hollande. Le Fils acquit le titre de Seigneur de *Bunſchoten*. La Fille cadette s'étoit mariée à Batavia avec le Sr. Gerard *Van Ooſten* ſon Couſin, & Mme. Bors Van Waveren, dont il a été parlé ci-devant, ſe retrouvoit alors veuve pour la troiſieme fois. Sa Maladie. Et ſa Mort. Enfans qu'il laiſſe.

Ajoutons ici, que ſuivant nos Mémoires, le Gouverneur Général Van Riebeek avoit ſollicité, dès l'an 1710, ſa démiſſion, à cauſe de ſa maladie dangereuſe, & que dans la ſuite il renouvella ſes inſtances à cet effet, entr'autres par rapport aux vives diſſenſions qui régnoient entre lui & ſon Conſeil; mais que ſa demande lui fut refuſée chaque fois.

XIX. CHRISTOPHE

Vie de Chriſtophe Van Zwol, XIX. Gouverneur Général des Indes.

XIX. CHRISTOPHE VAN ZWOL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit d'Amſterdam, d'où il partit, en 1683, à bord du Vaiſſeau la *Demoiſelle Anne*, comme Aſſiſtant, fut fait Teneur de Livres en 1686, Commis & Premier Clerc de la Régence en 1690, Sécretaire intime proviſionnel en 1695, & effectif l'année ſuivante. Il occupa cet Emploi à la parfaite ſatisfaction de ſes Supérieurs juſqu'en 1708, qu'il parvint au grade de Conſeiller extraordinaire, & deux ans après à celui de Conſeiller ordinaire, ſur la nomination de Mrs. les Dix-ſept, en vertu de laquelle il fut admis comme *ſeptième* Conſeiller, contre la coutume. On en a expliqué la cauſe. Au départ du Sr. Van Hoorn, ſon rang de Premier Conſeiller l'appelloit au Poſte de Directeur général; mais les cabales qu'on forma en faveur du Sr. Douglas, firent obtenir, à celui-ci, la préference, quoiqu'il n'égalât pas le premier par ſa capacité, étant d'ailleurs d'une conſtitution peu robuſte. A la mort du Gouverneur Général Van Riebeck, le 17 Novembre 1713, le Sr. Van Zwol, encore Premier Conſeiller, l'emporta à ſon tour ſur le Directeur, par la pluralité des ſuffrages, ayant eû 7 voix, & ſon Compétiteur ſeulement 5. S'il en faut croire Valentyn, pour le compte de qui nous le laiſſons, ce choix occaſionna enſuite beaucoup de débats dans l'Aſſemblée de Mrs. les Dix-ſept, où ceux d'Amſterdam ſe déclaroient pour le Sr. Douglas, & ceux de Zelande pour le Sr. Van Zwol, qui fut à la fin approuvé, & inſtallé en ſa nouvelle Dignité le 18 May 1715.

1713.

Ses premiers Emplois.

Paſſe-droit qui lui eſt fait pour le Poſte de Directeur général.

Comment il parvient au Généralat des Indes.

1715.

LA Guerre qu'on eut cette année avec le Samorin de Calicut ſur la Côte de Malabar, obligea la Régence d'y envoyer, au mois de Septembre, 1573 hommes de Batavia, ſous les ordres de 4 Capitaines & de quelques autres Officiers.

Guerre avec le Samorin.

CETTE Guerre avoit été occaſionnée par l'action imprudente autant qu'injuſte du Sr. Barent *Ketel*, Commandant de Malabar, qui, de ſa propre autorité,

Son occaſion.

autorité, ſans aucun ordre, & contre l'ancien Traité, s'étoit émancipé d'y faire conſtruire un Fort de pierre. Le Samorin le fit prier de le démolir, & ſur ſon refus ce Prince ſe mit en marche pour l'y contraindre. Ketel alla à ſa rencontre; mais fut battu, & perdit 40 hommes. Il ſe retira honteux à Cochin, tandis que le Samorin s'empara du Fort qui n'étoit pas encore achevé, où il tua 30 hommes, & d'une Loge revêtuë de paliſſades, qu'on lui rendit par compoſition. Ketel ayant été mandé l'année ſuivante à Batavia, pour y répondre de ſa conduite, l'on envoya, à ſa place, le Sr. *Hertenberg*, en qualité de Commandant de Malabar, & le Sr. *Bakker*, comme Général, avec le Sergent Major *Bergman* & 1500 hommes de nouvelles Troupes, ſous les ordres de 5 Lieutenans, qui furent avancés au Grade de Capitaines.

VAN ZWOL. 1717.

Le Commandant Ketel eſt battu.

Envoi de nouveaux renforts.

L'ARMÉE, qui étoit forte de 3000 hommes, auxquels s'en joignirent 15000 du Roi de Cochin, attaqua vigoureuſement le Samorin, qui après un combat des plus opiniâtres fut mis en fuite & pourſuivi quelques milles dans les Terres. Ce Prince, qui d'abord n'avoit pas tort, mais qui l'eut enſuite, n'ayant voulu entendre à aucune raiſon, perdit environ 3000 hommes dans cette Guerre, qui n'en couta qu'autour de 200 aux Hollandois.

Défaite du Samorin.

ENFIN le Sr. Bakker fit la Paix avec lui au mois de Janvier 1718, heureuſement pour la Compagnie, qui avoit alors ſur les bras des Ennemis bien plus formidables.

1718.

Paix avec ce Prince.

L'ÉTINCELLE qui couvoit ſous la cendre dans l'Iſle de Java, depuis 1713, avoit allumé le feu d'une nouvelle Guerre contre l'Empereur, & jetté Batavia dans une conſternation d'autant plus grande, qu'elle tiroit tous ſes grains de Java. Les tranſports de riz & d'autres denrées ceſſerent tout d'un coup, & le Gouverneur Général, moins Guerrier que grand Politique, avoit eu depuis quelque tems, comme on vient de le voir, aſſez de beſogne avec la Guerre de Malabar, ſans prendre part à celle de Java, qui étoit encore pire.

Nouvelle Guerre de Java.

DANS ces circonſtances, où le Prince de Madura ſe liguoit ouvertement avec les Princes de Sourabaja & le Prince de Balamboang, dans la vûe de ſe rendre maître de Madura avec l'aſſiſtance de quelques Baliens, la Compagnie ne pouvoit ſe diſpenſer de ſoûtenir ſes Alliés les Princes de Sammanap & de Pamacaſſan. On mit le Sieur *Gobius* à la tête des Troupes, & l'on en embarqua un bon nombre d'autres pour Java, ſous le commandement du Capitaine *Chavonnes*. Le Prince de Madura, ſans attendre le ſecours des Baliens, voulut ſurprendre les deux autres Princes, qui l'obligerent de ſe ſauver dans des Barques de Pêcheurs, avec ſon Fils, ſon Frère, ſes Femmes & ſes Enfans. Chavonnes les reçut à bord de ſon Vaiſſeau, mit le Pere ſous la garde d'une Sentinelle, & le Fils ſous celle de l'Enſeigne *la Roſe*. Le malheur voulut que les deux Princes vainqueurs abordaſſent le Vaiſſeau pour informer le Capitaine du ſuccès du Combat. Auſſi tôt le Fils, voulant garantir ſa vie, qu'il craignoit de perdre s'ils étoient découverts, bleſſa legèrement de ſon Criſſe l'Enſeigne, dont il fut tué. L'Oncle enfonça ſon Poignard dans le dos de la Sentinelle, & le Pere perça de ſon Epée le Capitaine, qui, malgré ſa bleſſure, lui porta un coup mortel à la poitrine. Ainſi périt Chavonnes, ſans avoir ſçû pourquoi, ni qui étoit

La Compagnie prend la défenſe de deux de ſes Alliés.

Défaite & fuite du Prince de Madura.

VAN ZWOL. 1718.

son Ennemi. On se saisit de l'Oncle, le seul avec l'Enseigne qui avoit échappé au massacre. Il fut livré au Général Gobius, poignardé par ordre du Premier Ministre de la Cour de Java, & sa tête envoyée à l'Empereur avec celles des deux autres Princes.

Succès du Sieur Gobius contre les Rebelles.

LES opérations de la Campagne eurent tout le succès possible. On chassa l'Ennemi de Sourabaja, on abattit son orgueil, mais on ne put vaincre son opiniâtreté, & quoique la Guerre fût autant que finie, l'année suivante fournit à l'esprit de revolte une nouvelle occasion de reprendre les armes. Mais ne passons point les bornes que nous prescrit la Vie courte que nous écrivons.

Grand Commerce des Jonques Chinoises à Batavia.

ON a parlé ci-devant des efforts inutiles que la Compagnie avoit faits, à différentes reprises, jusqu'en 1685, pour établir un Commerce règlé avec la Chine. Depuis ce tems les Jonques de cet Empire y avoient suppléé, en apportant, à Batavia, leurs marchandises, pour lesquelles ils prenoient du poivre & d'autres denrées en échange; de sorte qu'on épargnoit par-là les fraix qu'il auroit fallu faire pour entretenir la Navigation avec les Ports de la Chine, & que la Compagnie y trouvoit encore un avantage très considérable. Mais au mois de Mars 1717, le Conseil de Batavia, ayant jugé à propos de forcer les Chinois à lui livrer leur Thé un tiers au dessous du prix qu'ils en demandoient, sans quoi l'on ne leur permettroit pas de décharger leurs Jonques, on ne les y vit plus revenir, & l'Empereur de la Chine, outré de ce traitement, rappella l'année suivante tous ses Sujets, qui n'étoient pas domiciliés à Batavia, sous peine de faire leurs femmes, leurs enfans & tous leurs parens esclaves. Le dommage, que la privation de ce Commerce lucratif causa à la Compagnie en général, & à Batavia en particulier, étoit immense, & l'on eut toujours à se reprocher le pernicieux effet d'une politique aussi fausse qu'injuste & tyrannique à tous égards.

Violence qui les empêche d'y revenir dans la suite.

Préjudice considérable qu'en souffre la Compagnie.

Autres pertes.

MALGRÉ cette perte, & celle de plusieurs bons Vaisseaux, malgré les dépenses d'une Guerre onereuse sur la Côte de Malabar, & dans l'Isle de Java, on vit cependant les Actions de la Compagnie monter de 10 pour cent, & se soutenir assez avantageusement durant la Régence du Sr. Van Zwol, qui, à ce qu'on assuroit, d'après un des Directeurs, avoit fait gagner, à ses Maîtres, dès la première année, dix millions de plus que le Sr. Van Riebeek, qu'on n'accusa jamais de malversation, mais bien de trop de relâchement dans le Commerce, qu'il n'entendoit aussi pas des mieux.

Avantages que le Sr. Van Zwol procure à ses Maîtres.

Eloge de ce Gouverneur Général.

SON Successeur, sans y être beaucoup plus versé, en avoit pénétré, depuis long-tems, les principaux abus; il usa de douceur & de fermeté pour les corriger, portant par tout un œil attentif, mais circonspect à y appliquer des remedes qui opéroient d'une façon merveilleuse & presque imperceptible. Valentyn raconte comment il s'y prit pour retirer, des mains de six Monopoleurs distingués, le Trafic de l'Amphion à Batavia, dont ils s'étoient emparés, au grand préjudice des Marchands particuliers, ou Bourgeois libres de cette Ville, qu'il protégeoit en toutes occasions.

EN un mot, Van Zwol avoit toutes les bonnes qualités de son Prédécesseur, & n'en avoit point les défauts. Actif, laborieux, & zélé pour le Service de ses Maitres, il joignoit plus de modération à une candeur égale, qui

qui ne lui permettoit jamais de déguiſer ſes véritables ſentimens. C'eſt ce dont il donna une preuve remarquable, en proteſtant ſeul, dans le Conſeil des Indes, contre la dépoſition du Pangoran Depati Anom, parce qu'il ne vouloit pas participer à une injuſtice ſelon ſon idée. Son deſintéreſſement & ſa fidélité incorruptible parurent aſſez dans la médiocrité de ſes moyens. Ils ſuffiſoient d'ailleurs à ſa façon de vivre toute ſimple & toute unie. On ne lui connoiſſoit de penchant favori que pour le travail, auquel un genie vaſte & une grande facilité à s'exprimer nettement dans ſes Ecrits, le rendoient d'autant plus propre. VAN ZWOL. 1718.

CEPENDANT cette application continuelle ne pouvant, d'un autre côté, que nuire à ſa ſanté, il contracta une maladie qui l'enleva au bout de trois mois, le 12 Novembre de cette année 1718, âgé de 57 à 59 ans. Ses funérailles ſe firent le 26 du même mois, avec la pompe ordinaire. Sa mort.

VALENTYN ne parle de ſa Famille que pour remarquer qu'elle ſe reſſentit par après de la haine ſecrette que le Sr. Van Zwol devoit avoir portée au Sr. Zwaardekroon ſon Succeſſeur, qu'il cherchoit continuellement à employer en qualité de Général, tantôt à Malabar, & tantôt à Java, mais à quoi le dernier ſe refuſoit toujours.

Vie de Henry Zwaardekroon XX. Gouverneur Général des Indes.

1718. Ses premiers Emplois.

XX. HENRY ZWAARDEKROON, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, natif de Rotterdam, partit en 1684, pour les Indes, à bord du Vaiſſeau le *Purmerend*, qui y portoit le Commiſſaire général Adrien Van Rheede, à la ſuite duquel il s'étoit engagé comme *Cadet* (Adelborſt) alors âgé de 23 à 24 ans. En 1686, il fut fait Teneur de Livres, la même année Sous Commis; en 1689, Commis, & en 1694, Premier Commis de Batavia, où ſa figure avantageuſe le faiſoit briller parmi la Jeuneſſe de cette Ville, au point qu'ayant été un jour chargé, de la part d'un des principaux Membres de la Régence, d'aller demander en mariage une jeune Demoiſelle de condition, elle lui dit fort naïvement „ que s'il parloit pour lui-même, elle „ ne ſeroit pas embarraſſée de lui répondre". Ce petit conte, qui eſt de Valentyn, ne doit rien diminuër de l'idée du mérite réel, qui forma bientôt la fortune de cet aimable jeune Homme. Sur la fin de la même année il fut envoyé, en qualité de Commandant, à Jaffanapatnam, dans l'Iſle de Ceylan, d'où il paſſa, en 1699, comme Directeur, à Suratte. Il y donna des preuves extraordinaires de ſa capacité dans le maniement des affaires du Commerce. A ſon retour à Batavia en 1703, le Gouverneur Van Outhoorn lui confera le Poſte de Sécretaire intime de la Régence, qu'il remplit juſqu'au 4 Août de l'année ſuivante. On a vu de quelle façon il fut alors élevé au Grade de Conſeiller extraordinaire des Indes, tant par le Sr. Van Hoorn, que par Mrs. les Dix-ſept preſqu'en même-tems, ſans quoi ſa promotion auroit pû être ſujette à des difficultés de la part de ces derniers, ainſi que le fût celle de deux autres de ſes Collégues, qu'on a nommés. Ses talens ſe déployèrent encore avec honneur dans le Département qui fut commis à ſes ſoins. Il en reſta chargé juſqu'en 1715, qu'il fut créé Conſeiller ordinaire des Indes.

Comment il parvient au Généralat.

LE lendemain de la mort du Gouverneur Van Zwol, le Conſeil aſſemblé,

blé, ſe trouva fort embarraſſé ſur le choix d'un Succeſſeur, Mr. *Caſteleyn*, le premier en rang, quoique fort capable, ayant d'abord déclaré qu'il ne ſe ſentoit pas les qualités requiſes pour cette Charge. Mr. *de Haan*, qui n'étoit pas moins propre à la remplir, trouva des raiſons d'excuſe dans ſon grand âge; & Mr. Zwaardekroon, plus en état que les deux autres de porter ce fardeau, s'y refuſa juſqu'à trois fois; mais, enfin, il l'accepta, ſur les inſtances réïterées de ſes Collégues; il ne fut cependant confirmé & inſtallé dans les formes qu'en 1720. ZWAARDEKROON. 1719.

Affaires de Java, & mort du Souſouhounan.

En attendant le Souſouhounan Pakouboana avoit terminé ſa carrière au mois de Fevrier de l'année précedente, âgé de 71 ans, après en avoir régné 16, ſans avoir rien fait de mémorable, quoiqu'il eut preſque toûjours été en Guerre.

Son Fils aîné lui ſuccéde.

Son Fils aîné, *Mangko Nagara*, âgé de 40 ans, lui ſuccéda au Trône, & prit le nom d'*Amangkourat II.*, avec tous les Titres de ſon Pere; mais il n'en jouït pas auſſi tranquillement qu'il ſe l'étoit imaginé. Deux de ſes Freres, ayant d'abord attenté à ſa vie, ſe mirent en état, à l'aide d'un aſſez puiſſant Parti, de lui conteſter ſon droit par la force des armes; de ſorte que la Compagnie ſe trouva enveloppée dans une nouvelle Guerre.

Attentat & entrepriſe de deux de ſes Freres.

Elle duroit encore, lorſque 9 Rebelles, parmi leſquels deux proches Parens de l'Empereur, lui furent amenés. Après les avoir fait publiquement ranger en ligne & lier côte à côte, il ordonna à ceux de ſes principaux Courtiſans, qui avoient de l'amour pour leur Souverain, de le lui témoigner, en puniſſant ces Perfides. Incontinent quelques Grands ſe jetterent ſur eux, & les poignarderent. Les uns furent inhumés, mais la plûpart laiſſés en proye aux oiſeaux. Le reſte des Rebelles s'étoient retirés dans les Montagnes de Malang, dont ils ravageoient les environs. On fut obligé d'embarquer de nouveaux renforts pour l'Armée, qui avoit aſſez de peine de reprimer ces deſordres. Le Pangoran *Blitar*, l'un des trois Chefs des Rebelles, mourut au mois de Janvier. Les deux autres, ainſi que les Partiſans du Prince de Sourabaja, poignardé en 1708, ſe ſauvèrent dans les Etats du Prince de Balamboang, ſous la protection duquel ils s'étoient mis. 1722.

Priſe de neuf Rebelles.

Leur punition.

Retraite du reſte des Rebelles.

Mort d'un de leurs Chefs.

Les Princes Javanois révoltés viennent ſe rendre à Batavia.

Enfin l'année ſuivante les Princes Javanois, qui juſqu'alors avoient fait la Guerre à la Compagnie, ſe rendirent à ſa diſcrétion. Ils arrivérent le 19 Juillet à Batavia avec leurs Femmes & Enfans, au nombre de 44 perſonnes. Le Prince de Carta Soura, ou ſon Frere, & le jeune Fils de l'Empereur occupèrent le logement des Ambaſſadeurs près de la Porte-Neuve. Le Prince de Sourabaja & le fils de Sourapati furent mis dans d'autres appartemens de la Forteresſe, & le Prince héréditaire de Java, qui s'étoit joint aux Rebelles, reſta, juſqu'à nouvel ordre, ſous la garde du Sr. *Dubbeldekop*, Commiſſaire, Commandant & Chef de la Côte Nord-Oueſt de Java. Telle fut la fin de cette fameuſe Guerre, qui avoit couté tant de ſang & tant de Treſors.

Découverte d'une horrible Conſpiration contre cette Ville.

Batavia venoit d'échaper au danger éminent de ſa ruïne totale. Un nommé Pierre *Erberfeld* avoit fait un Complot avec pluſieurs Javanois, & quelques autres Chefs Indiens, pour ſurprendre la Ville, la Citadelle & les Forts, maſſacrer le Gouverneur Général, les Conſeillers, en un mot tous les

ZWAARDE-KROON. 1722. les Chrêtiens qui ſe trouvoient dans l'Iſle. La Conſpiration fut heureuſement découverte à tems. On s'aſſura de la perſonne du Chef, & d'un grand nombre de ſes Complices. Après avoir été pluſieurs fois appliqués à la queſtion, ils avouérent leur crime dans toutes ſes déteſtables circonſtances.

ERBERFELD étoit âgé de 58 à 59 ans, Bourgeois de Batavia, Chrêtien, du moins de nom, & né d'un Pere Européen (*a*), mais d'une Mere Javanoiſe: Outre ce Chef, la Sentence nomme pluſieurs des Conjurés tant Javanois qu'autres Indiens, avec trois de leurs femmes. Suivant leur propre confeſſion, ils étoient convenus; „ Premiérement de maſſacrer les Hollandois & „ autres Européens, & par conſéquent tous les Chrêtiens ſans en épargner „ aucun, dans l'attente qu'après ce coup, les Peuples de l'Iſle de Java, auſſi „ bien que les Etrangers, comme Chinois, Negres, Macaſſars, demeurant „ à Batavia, & dans ſes Environs, ſe joindroient d'abord aux Rebelles, ou „ du moins ſe ſoumettroient à eux, ſans quoi l'on devoit tuër tous ceux „ qui feroient la moindre réſiſtance. Erberfeld, pour donner plus de relief „ à ſon autorité, avoit pris le titre de *Thowang Guſti*, qui ſignifie Grand „ Seigneur ou Premier du Gouvernement, & ſon ſecond, nommé *Catadia*, ſe faiſoit appeller *Rading*, ou Prince. La Conſpiration avoit été „ tramée dans la Maiſon du premier, ſituée hors de la Ville ſur le Chemin „ qui mêne au Fort de Jacatra, & les Conjurés s'étoient auſſi ſouvent aſ„ ſemblés dans une autre Maiſon de plaiſance, qui lui appartenoit, ſur le „ *Sunder*, d'où ils entretenoient correſpondance avec quelques Princes Ma„ hométans, & pluſieurs Chefs Indiens, qu'ils avoient gagnés. Ils étoient „ à quatre chargés d'écrire les Lettres & d'interpreter les Réponſes en au„ tant de langues, tandis que d'autres ſe répandoient dans différens Diſ„ tricts, pour y vendre & diſtribuër des Billets marqués de certains ca„ racteres, qu'ils aſſuroient avoir la vertu de rendre invulnerables ceux „ qui les portoient ſur eux. L'attaque étoit fixée au premier jour de l'an, „ à porte ouvrante, & les Conjurés devoient ſe gliſſer partie dans la Vil„ le, partie dans la Citadelle. Pour prévenir toute diſpute entr'eux, ils „ avoient fait un Réglement, qui aſſignoit à chacun ſon titre & ſes fonc„ tions. Le Chef régneroit dans la Ville & la Citadelle, & ſon Lieute„ nant ſur le Plat-Pays juſqu'aux Montagnes. Les autres, en qualité de „ *Pangorans*, de *Mantris*, & de *Tommagons*, formeroient leurs Conſeils, „ ou commanderoient les Troupes. Ils avoient eu la précaution de s'aſſu„ rer des moyens pour être ſoutenus par un Corps de 17 mille hommes, „ tirés de différens endroits aux environs de Batavia, & diviſés en plu„ ſieurs Détachemens, dont chacun, au premier ſignal, devoit ſe mettre „ en mouvement vers l'endroit qui lui ſeroit indiqué pour s'emparer à la „ fois de toutes les portes, & empêcher qne perſonne ne pût ſe ſauver de „ leurs mains. Tout ce projet avoit été entiérement arrêté trois jours a„ vant qu'il dût s'exécuter, & les meſures étoient ſi bien priſes, que le „ ſuccès paroiſſoit immanquable".

Sentence des Criminels.

Il

(*a*) Ce Pere, natif de la Weſtphalie, mort Conſeiller & Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie Bourgeoiſe de la Ville, lui avoit laiſſé de grands biens.

Il y avoit deux ans, que Catadia ſollicitoit Erberfeld à entrer dans cet horrible complot. La Sentence de ces deux malheureux portoit; „ qu'ils „ ſeroient étendus & liés chacun ſur une croix, où ils auroient la main „ droite coupée, & ſeroient tenaillés aux bras, aux jambes, & aux mam- „ melles, de façon que les tenailles ardentes en emporteroient des mor- „ ceaux de chair; qu'ils auroient enſuite le ventre ouvert du bas en haut, le „ cœur arraché & jetté au viſage, la tête tranchée & miſe ſur un poteau, „ le corps écartelé & ſes parties expoſées hors de la Ville pour ſervir de „ pature aux Oiſeaux". ZWAARDE-KROON, 1722. Leur Supplice.

Quatre autres Criminels étoient condamnés à ſubir le même ſupplice, à l'exception que leurs corps ne ſeroient pas écartelés, mais qu'ils demeureroient vivans ſur la rouë. Dix devoient être rompus ſans recevoir le coup de grace, & les trois femmes étranglées. Cette Sentence, prononcée le 8 d'Avril 1722, fut exécutée le 22 du même mois. Les 14 Criminels, qui avoient été expoſés encore en vie, étoient tous morts avant les 6 heures du ſoir. Le Dimanche 24 on rendit à Dieu des Actions de graces publiques pour la découverte de cette horrible Conſpiration.

Dans la ſuite on ſaiſit encore une trentaine des Complices, qui furent tous mis à mort les uns après les autres. La Maiſon, où demeuroit ordinairement Pierre Erberfeld, fut abbatuë & raſée juſqu'aux fondemens. A ſa place on érigea une colomne d'ignominie, dont le chapiteau étoit ſurmonté d'une tête de mort, & au devant de cette colomne on liſoit, en 5 différentes Langues, l'Inſcription ſuivante. *Ici a été autrefois le Domicile de l'execrable Traitre Pierre Erberfeld, ſur laquelle place il ne ſera jamais bâti juſqu'à la fin des ſiécles. Batavia le 22 Avril 1722.* Autres Complices arrêtés depuis. Monument d'ignominie.

On ne ſait pas préciſément par qui cette trahiſon fut découverte. Les uns diſent que ce fut par un Eſclave, d'autres par une femme, & d'autres enfin, par quelques-uns des Conjurés mêmes. Quoiqu'il en ſoit, il y a apparence que le Gouverneur général en fut informé par le Roi de Bantam, puiſqu'Erberfeld, en écrivant à ce Prince pour lui faire confidence de ſon projet, ajouta, qu'après qu'il ſe ſeroit emparé de Batavia, & qu'il y auroit mis fin à la Domination des Chrêtiens, il iroit combattre l'Empereur de Java. Ainſi le Roi de Bantam, qui commençoit à craindre pour lui-même, crut, dit-on, ne pouvoir mieux faire, pour prévenir ſes attentats audacieux, que de le dénoncer à la Compagnie. On ignore par qui le Complot fut découvert.

Cette année on vit arriver, ſur la Côte de Java, deux des trois Vaiſſeaux que la Compagnie des Indes Occidentales avoit envoyés l'année précédente, ſous le Commandement de l'Amiral Jacob *Roggeveen*, pour „ faire la découverte des Terres inconnuës ſituées dans la Mer du Sud „ à l'Oueſt de l'Amérique". C'eſt ainſi que s'exprime le Journal de cette fameuſe Expédition, dont nous avons eu l'Original en Manuſcrit entre les mains. Comme il eſt aſſez conforme à la Relation qui en a été publiée en François (*b*), on renvoye le Lecteur à celle-ci, notre plan n'embraſſant point les Obſervations Marines, qui pourroient rendre l'autre infiniment plus recommandable aux Navigateurs. Cependant on remarque- Expédition du Sr. Roggeveen aux Terres Auſtrales, pour la Comp. d'Occident.

(*b*) *Hiſtoire de l'Expédition de trois Vaiſſeaux.* La Haye 1739.

ZWAARDE-KROON. 1722.

quera, pour concilier les récits, que deux des Vaiſſeaux, qui paſſèrent par le Détroit de le Maire, le troiſième ayant pris par celui de Magellan, ne s'éleverent pas à une plus grande hauteur que celle de 60 degrés 44 min. de Latitude Auſtrale. L'*Iſle de Paques*, dont ils firent la découverte, gît par les 27 d. 4 m. de Lat. Merid., & par les 265 d. 42 m. de Longitude; mais on ne parle pas de *Geans*, que d'autres prétendent y avoir été vûs. Comme cette Iſle eſt la ſeule que Roggeveen eut trouvée, dans une diſtance de 658 lieues à l'Oueſt de *Kopayapo*, il en conclut que *Davids*, *Dampier* & *Waffer* ont inventé à plaiſir tout ce qu'ils ont écrit d'une Côte de la Terre Auſtrale inconnuë, que le premier ſe vantoit fauſſement d'avoir découverte. L'Amiral ne traite guères mieux l'Auteur de la Relation du Capitaine *Schouten*, dont il avoit vainement voulu ſuivre la route, ſans pouvoir la reconnoître; ce qui fut cauſe de la perte d'un de ſes Navires. Enfin, ayant terminé cette longue Courſe à Batavia, il eut le chagrin de voir confiſquer les deux autres par la Régence, en vertu du privilège excluſif de la Compagnie Orientale. Cependant celle d'Occident gagna dans la ſuite ſon Procès, & les Etats Généraux condamnèrent la première à la dédommager, puiſqu'il étoit manifeſté que les Vaiſſeaux de la dernière n'avoient exercé aucun Commerce dans les Indes.

Remarques ſur cette route.

Confiſcation des deux Vaiſſeaux à Batavia.

Procès à cette occaſion.

Si cette jalouſie étoit ſi grande entre des Compatriotes, on peut juger de celle que cauſoit la nouvelle Compagnie, qui venoit d'être érigée à Oſtende. Les Ecrits qui parurent alors pour & contre en ſont autant de monumens. Les Hollandois ſoutenoient que l'établiſſement de cette Compagnie étoit oppoſé au 5e Article du Traité de Munſter, & que les Peuples de la Flandre Autrichienne ne pouvoient faire aucun Commerce aux Indes. Bientôt les Anglois prirent part à la querelle. La Guerre alloit éclater entre les deux partis, quand on convint, par la médiation de la Cour de France, de régler les intérêts de l'un & de l'autre dans un Congrès, qui devoit ſe tenir à Aix la Chapelle. Peu de tems après, cette diſpoſition fut changée à la requiſition du Roi de France, qui avoit nommé M. le Cardinal de Fleury pour y aſſiſter. Ainſi on choiſit un endroit plus à portée de la Cour, d'où S. Em. ne pouvoit s'abſenter long-tems. Cambray fut propoſé & accepté. Déja les Miniſtres étrangers y avoient loué des Hôtels, quand on remontra encore que cette Ville étoit trop éloignée de Paris. Un Voyage, que le Roi devoit faire à Compiegne, détermina les Plénipotentiaires pour Soiſſons. On y debattit les raiſons de part & d'autre; mais rien ne fut décidé dans ce Congrès; & l'on en demeura aux Articles préliminaires, ſuivant leſquels les Cours intéreſſées étoient convenuës que les privileges de la Compagnie d'Oſtende ſeroient *ſuſpendus pour ſept ans*, à condition que les Vaiſſeaux qu'elle avoit envoyés aux Indes avant la ſignature des Preliminaires, reviendroient librement en Europe, mais qu'elle n'y en expédieroit plus.

Erection d'une nouvelle Comp. Orient. à Oſtende.

Négociations à ce ſujet.

Son privilége eſt ſuſpendu pour ſept ans.

Dans le cours de l'année 1720, la Compagnie Hollandoiſe avoit reçu une Flotte extraordinaire de 26 Vaiſſeaux des Indes richement chargés; mais les retours de l'année ſuivante furent encore bien plus conſidérables. Ils compoſoient le nombre de 33 Navires, dont la Charge avoit couté d'Achat 98 Tonnes d'Or, 33169 fl. 17: Six de ces Vaiſſeaux, qui arrivèrent les

Grands retours des Indes en Hollande.

les premiers dans les Ports de la Republique n'avoient mis que 7 mois & ſix jours à faire le Voyage. ZWAARDE-KROON.

1723.

Comme dans le même-tems la Compagnie Angloiſe reçut auſſi 3 de ſes Navires des Indes, en particulier de la Chine, d'où ils apportoient plus de 425,000 livres de Thé, de différentes eſpèces, & que d'ailleurs les Vaiſſeaux de la nouvelle Compagnie d'Oſtende revenoient auſſi chargés de cette Marchandiſe autrefois ſi précieuſe, le prix en tomba ſi fort, qu'on vendoit le Thé à Amſterdam, *par brouëttées*, le long des ruës. L'année 1722, fut plus malheureuſe tant pour les Hollandois, que pour les Anglois. Les premiers cependant reçurent 22 de leurs Vaiſſeaux; mais une violente Tempête en avoit fait périr deux de la même Flotte, dont il ne s'étoit ſauvé qu'un homme de l'un, & deux de l'autre, & pour comble de disgrace, on apprit, que le même malheur étoit arrivé à 6 Navires de Noël de l'année précédente, allant aux Indes, dans un affreux Ouragan, qu'ils eſſuïèrent le 16 Juin à la Rade du Cap de Bonne Eſpérance. On n'en put retirer que peu d'effets, & quelques deniers comptans. La plûpart des Equipages y périrent; on en compta 208 hommes du premier Vaiſſeau, 205 du ſecond, 59 du troiſième, 62 du quatrième, & 1 du cinquième; mais tous ceux du ſixième furent ſauvés. Il ſe trouvoit, dans la Rade du Cap, 3 Vaiſſeaux Anglois, & 1 Navire François, qui eurent le même ſort, & dans certain Ecrit publié en 1733, les premiers évaluent leur perte, en cette occaſion, à plus de 200,000 Livres ſterlings. Mais le coup étoit bien plus terrible pour la Compagnie Hollandoiſe, ſur-tout en y ajoutant encore la perte de ſix de ſes Vaiſſeaux de retour en pleine Mer ſur la fin de la même année. Mais ceux qui revenoient ſucceſſivement, en nombre plus qu'ordinaire, la mettoient bien en état de ſe conſoler de ces disgraces, & de ſoutenir la gageure contre ſes rivaux de Commerce.

Abondance & bas prix du Thé.

Perte que la Comp. fait de pluſieurs de ſes Vaiſſeaux.

Il eſt à remarquer que celui de la Chine s'étoit peu-à-peu rétabli, d'abord au moyen des Bâtimens Portugais, mais enſuite par le retour de quelques Jonques à Batavia, d'où le Sr. Van Zwol les avoit bannies. Son Succeſſeur, ſe conduiſant par des principes mieux entendus, remit, à cet égard, les choſes ſur l'ancien pied, & s'acquit par-là autant de gloire, qu'il procura d'avantage à la Compagnie.

Retour de quelques Jonques de la Chine, à Batavia.

C'est à ſes ſoins qu'elle doit auſſi la culture du Caffé dans l'Iſle de Java, où il a réuſſi au-delà de toute attente, & eſt devenu depuis une branche conſidérable de Commerce. Le Général commença d'en faire planter les arbres dans ſa belle Terre de *Cadauwang*, à 4 lieues de la Ville. Quelques années en ayant fait voir les fruits, bientôt les Habitans imitèrent cet exemple. La Compagnie fit avec eux un Contract, en vertu duquel on leur payoit le Caffé à raiſon de 15 écus le *Picol*, d'environ 125 livres.

Culture du Caffé dans l'Iſle de Java.

Enfin, le Général Zwaardekroon, qui avoit amaſſé de grandes richeſſes, & qui ſe propoſoit d'en joüir dans le repos, obtint la permiſſion qu'il avoit ſollicitée de réſigner ſa Charge, ce qu'il fit le 8 Juillet 1725, en prenant le parti de reſter aux Indes. Pour dire ici deux mots à ſa louange,

1725.

Réſignation du Général.

ZWAARDE-KROON. 1725. Son éloge.

louange, c'étoit ce qu'on appelle un Homme du beau monde, galant, agréable, ſplendide. Sa Maiſon de Plaiſance, à Cadauwang, dans la ſituation la plus riante, avoit l'air d'une petite Cour, par le grand nombre de Perſonnes de diſtinction, que la politeſſe du Général invitoit à en partager avec lui les charmes. Au reſte, intelligent, habile & expéditif, il s'attacha avec autant de ſoin que de ſucces, à rétablir pluſieurs branches de Commerce, qu'il avoit trouvées dans un état de décadence (*c*).

(*c*) Valentyn fait remarquer, qu'il portoit les mêmes Armes que la Compagnie; une *Epée*, comme en ſigne de l'autorité dont il devoit être revêtu, & une *Couronne* ou Guirlande, comme pour déſigner la recompenſe, que lui méritoient ſes ſervices. Ces Armes *parlantes* n'ont pas été bien repréſentées dans notre Figure.

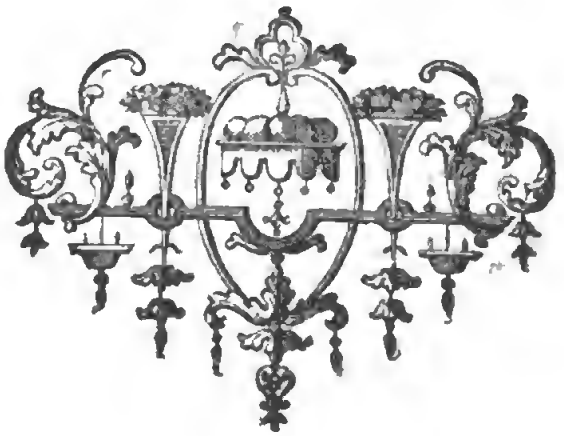

XXI MATHIEU

XXI. MATHIEU DE HAAN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit né à Dortrecht, en 1663, & avoit ſuivi ſon Pere, Notaire de cette Ville, qui partit le 26 Octobre 1671, avec ſa Famille pour les Indes, où ſes Parens, Mrs. *Van den Broeke*, occupoient des Emplois conſidérables. Le Pere de notre Général y alloit lui-même en qualité de Sous-Commis, pour la Chambre de Rotterdam, & ſes trois Fils en obtinrent le titre de *jeunes Aſſiſtans*, quoique le ſecond, dont nous écrivons la vie, ne fut alors âgé que de 8 ans. Le Pere arriva à Batavia avec ſes trois Fils & une Fille, après avoir perdu ſon Epouſe, nommée Jeanne *Van Wyngaarden*, dans le Détroit de la Sonde. Il ne lui ſurvêcut que 17 jours. On ne nous apprend rien de la fortune des Frères du jeune *Mathieu*, qui fut envoyé bientôt à Suratte, où il ſervoit, en 1676, comme Aſſiſtant proviſionnel; en 1681; Aſſiſtant, en 1683, Teneur de Livres; en 1685, Sous-Commis, & en 1695, Commis. De retour à Batavia, il parvint ſucceſſivement aux Emplois de Sous-Commis du Château en 1696, de Premier en 1698, de Sécretaire intime du Gouvernement en 1700, Membre adjoint de la Régence en 1704, Conſeiller extraordinaire des Indes en 1709, ordinaire l'année ſuivante, & Directeur Général en 1722. Dans l'intervalle de ces différentes promotions il avoit auſſi été Préſident des Echevins, & Colonel de la Bourgeoiſie de Batavia. Enfin, il fut nommé le 8 Juillet, & inſtallé le 7 Août 1725, Gouverneur Général des Indes.

Vie de Mathieu de Haan, XXI. Gouverneur Général des Indes.

1725.

Ses premiers Emplois.

LA ſeconde année de ſa Régence on ne compta pas moins de 36 Vaiſſeaux, richement chargés, qui revinrent fort à propos des Indes en Hollande, dans un tems où le Commerce de la République étoit menacé par la ſituation critique que préſentoient alors les affaires de l'Europe.

1727.

Retours conſidérables des Indes en Europe.

CE fut cette même année 1727, qu'on obtint, comme on l'a dit, la ſuſpen-

DE HAAN. 1727.

sion du Privilege de la Compagnie d'Oſtende, pour 7 ans; mais à peine avoit-on gagné ce point important, que quelques Avanturiers, réchappés du fameux Syſteme de 1720, trouvèrent moyen d'engager la Cour de Dannemarc à pouſſer le Commerce des Indes directement à Coromandel, au Bengale & à la Chine. La nouvelle Compagnie d'Altena étoit du même genre que celle d'Oſtende; & elle rencontra les mêmes obſtacles. L'Angleterre & la Republique éclaterent dès qu'elles apprirent qu'il y avoit une Banque établie dans cette Ville pour recevoir les Actions des Souſcripteurs, avec cette Inſcription ſur la Porte, en caractères dorés: *C'eſt ici la nouvelle Maiſon des Indes pour négocier à Tranquebar, à la Chine & autres Lieux.*

Erection d'une nouvelle Compagnie Danoiſe des Indes Orientales.

Le Roi d'Angleterre, en qualité d'Electeur de Hannovre, fit répandre dans Hambourg, un avertiſſement, par lequel il deffendoit à tous ſes Sujets d'Allemagne de faire aucun Commerce de ces Actions, ni d'y prendre aucune part, ſous peine de payer le quadruple de la ſomme fixée pour cet effet, & ceux qui n'en auroient pas le moyen, ſeroient condamnés aux travaux publics. Les Etats Généraux s'unirent avec S. M. Brit. contre l'établiſſement de la nouvelle Compagnie. Le Lord *Glenorchi*, conjointement avec Mr. d'*Aſſendelft*, Miniſtre de L. H. P., préſentèrent au Roi de Dannemarc un Mémoire de remonſtrances & d'opoſitions. Ce Prince trouva mauvais qu'on voulût lui impoſer des Loix dans une affaire qu'il croyoit ne regarder que le Commerce & le Gouvernement de ſes Etats. On ſoutint ſon droit avec une égale chaleur de part & d'autre; mais enfin le projet de la Compagnie tomba de lui-même.

Opoſitions des Hollandois & des Anglois.

Elle tombe d'elle même.

Un Hollandois, nommé Joſias *Van Aſperen*, Marchand d'Amſterdam, étoit le Promoteur ſecret de cette affaire. On jugea que ſon engagement, dans une Compagnie étrangère, le rendoit coupable de felonie ſuivant les Loix de la Republique, & le grand Officier d'Amſterdam lui fit ſon procès. Ce *Chevalier errant des Actions*, comme on l'appelloit, alla enſuite offrir ſes Services aux Cours de Berlin & de Stockholm. La première rebuta le projet qu'il lui préſenta pour ériger à Stettin une Compagnie des Indes; mais il fut mieux reçu à la dernière.

Projets de Joſias Van Aſperen, Hollandois.

1729.

Les retours des Indes, en 1729, pour la Compagnie Hollandoiſe, furent encore des plus conſidérables. De 25 Vaiſſeaux, qui arrivèrent dans le cours de cette année, la Charge des 20 premiers avoit couté d'achat 4 millions, 630 mille florins.

Riches retours des Indes en Hollande.

Le Gouverneur Général avoit terminé ſa carrière le 1er Juin de la même année. Il fut enſeveli le 4 de ce mois avec les honneurs dus à ſon rang. Le Sr. Valentyn, qui étoit ſon Concitoyen, & qui écrivoit de ſon tems, fait les plus grands éloges de ſes vertus & de ſes qualités éminentes. Sa capacité extraordinaire lui avoit ſeule frayé les voyes à ſa fortune. Son caractère généreux & bien-faiſant l'en rendoit digne à double titre; mais comme chacun a ſes ennemis, & que le plus grand mérite n'eſt d'ailleurs jamais exempt de défauts, les Amis de ſon Prédéceſſeur lui ont reproché des foibleſſes, qui, dans le vrai ou dans le faux, juſtifient ces vérités.

Mort du Sr. de Haan.

Son éloge.

ON:

De Haan. 1729.

On l'a accuſé, dans certain Ecrit public, d'une lenteur & d'une irréſolution, qui gâtoit tout ce qu'il y avoit de bon en lui, & qui portoit préjudice aux affaires. On prétend qu'à l'inſtigation d'un de ſes favoris, qui en vouloit à Mr. Zwaardekroon, il s'étoit laiſſé aller à des meſures, qui, paroiſſant avantageuſes pour ſes Maîtres, tendoient à ruïner ce dernier, & à vexer les Habitans, qu'on forçoit à livrer leur Caffé, à la Compagnie, au prix de 6 écus le Picol, au lieu de 15 que l'ancien Général leur avoit promis, & qu'il exigeoit lui-même de ſes propres livraiſons. C'étoit-là, dit-on, ce qu'on cherchoit, pour le noircir dans l'eſprit de Mrs. les Directeurs, & le faire rappeller des Indes; mais on ajoute, qu'ayant découvert le piége dans la ſuite, ils réſolurent au contraire de donner un riche préſent à Mr. Zwaardekroon, pour lui marquer leur ſatisfaction de ſes Services. Il y a d'autres traits de cette nature, que nous paſſons ſous ſilence.

Défauts qu'on lui reproche.

Vie de Thierry Durven, XXII. Gouverneur Général des Indes.

1729-31.

Son prompt rappel de ce Poſte.

XXII. Thierry (Diederick) Durven, Gouverneur Général, Avocat, de Delft, en partit à bord du Vaiſſeau *le Grimmeſteyn*, & arriva à Batavia l'an 1706, en qualité de Conſeiller de Juſtice, fut fait Conſeiller extraordinaire des Indes en 1720, & ordinaire en 1724, & parvint au Généralat le 1er Juin 1729. Il n'occupa ce Poſte éminent que juſqu'au 28 May 1732. Les Directeurs l'avoient rappellé en Europe dès l'année précedente. Divers autres Employés reçurent en même-tems l'ordre de l'accompagner dans ce Voyage. Ce changement ſubit prouve aſſez le peu de ſatisfaction que le nouveau Général & ſes partiſans donnoient à la Compagnie. Sans parler du caractère perſonnel de Mr. Durven, dont on a peut-être trop chargé les traits, il ſemble au moins qu'on ne ſauroit le juſtifier ſur des faits auſſi publics que les Taxes énormes qu'il impoſa aux Chinois, que les ſupplices affreux auxquels il condamna les malfaiteurs de cette Nation opprimée, & que les faveurs qu'il accordoit à des Créatures indignes. Ces accuſations ſont revêtuës de tant de circonſtances, qu'on doit les croire fondées, & nous ſommes fâchés de ne rien trouver qui les rende ſuſpectes. Mais une ſimple démiſſion du Service laiſſe la Cauſe de Mr. Durven indéciſe pour le Public & pour nous.

Retours avantageux des Indes.

Les retours des Indes continuoient cependant d'être toujours extrêmement avantageux. Ces deux années 1730 & 1731, on en vit arriver 63 avec de riches cargaiſons; mais les Algeriens s'emparèrent, en 1730, de deux des Navires qui étoient partis de la Hollande. Mr. *Schryver* les fit pourtant relâcher moyennant la ſomme de 157000 florins, c'eſt-à-dire la moitié de l'Argent comptant qui ſe trouvoit à bord, & ſa conduite fut d'autant plus approuvée, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen que celui-là de prévenir la confiſcation des Vaiſſeaux, & la déclaration de Guerre de ces Corſaires Barbareſques contre la Republique.

Priſe de deux Vaiſſeaux de la Comp. par les Algeriens,

Rançonnés enſuite.

L'Oc-

Digitized by Google

DURVEN. 1731.

L'OCTROI de la Compagnie d'Oſtende fut enfin entièrement revoqué par l'Article 5 du Traité de Vienne de 1731; mais il y eut encore bien des conteſtations par rapport à ſes Vaiſſeaux qui exerçoient le Commerce aux Indes, à la faveur du Pavillon & des Paſſeports de quelques autres Princes étrangers. Les Anglois & les Hollandois en avoient attaqué & ſaiſi deux dans le Gange. Il en étoit arrivé un troiſième nommé l'*Apollon*, à Hambourg, où il fut déchargé & ſa Cargaiſon venduë. Les Miniſtres des Princes qui avoient accordé leurs Pavillons & leurs Paſſeports demandoient ſatisfaction à l'égard des premiers: Ceux d'Angleterre & de Hollande ſe plaignoient au ſujet du dernier, & l'Empereur ſe declaroit pour le maintien des Droits d'une Ville libre & Imperiale, ſans approuver ce qui pouvoit avoir été fait de la part de ſes Sujets d'Oſtende contre la teneur des Traités. Mais enfin, ceux-ci, en le faiſant, autoriſoient leurs Rivaux à les traiter de la ſorte.

Revocation de la Comp. d'Oſtende.

Démêlés au ſujet de ſes Vaiſſeaux aux Indes.

LE fameux Joſias Van Aſpéren avoit fait approuver en Suede, ſon Projet pour l'Erection d'une Compagnie des Indes Orientales, quoique ſon nom ne fut pas exprimé dans l'Octroi, qui eſt du 14 Juin 1731, au Commiſſaire *König* & Compagnie. Il s'étendoit à 15 ans, & uniquement aux Lieux par delà le Cap de Bonne Eſpérance, où le Commerce étoit permis à toutes les Nations, mais non dans les Poſſeſſions des Européens.

Erection d'une Compagnie des Indes en Suede.

XXIII. THEODORE

Vie de Dirk Van Cloon, XXIII. Gouverneur Général des Indes.

1732.

XXIII. Theodore (Dirk) Van Cloon, Gouverneur Général, né à Batavia, fut envoyé en Hollande pour y faire ſes Etudes, & retourna aux Indes en 1720, à bord du Vaiſſeau *'t Huys Aſſenburg*, en qualité de Sous-Commis. Il devint Premier Commis en 1724, & la même année Conſeiller extraordinaire, comme en 1730, Conſeiller ordinaire des Indes. Mrs. les Dix-ſept, en rappellant le Sr. Durven, en 1731, nommèrent le Sr. Van Cloon Gouverneur Général à ſa place; mais il ne fut inſtallé que l'année ſuivante dans ce Poſte.

Ses premiers Emplois.

Jugement & exécution de Pierre Vuyſt, Gouverneur de Ceylan.

La premiere & preſque la ſeule affaire importante qui ſoit arrivée aux Indes durant ſa courte Adminiſtration, c'eſt l'exécution de Pierre *Vuyſt*, Conſeiller extraordinaire des Indes, ancien Fiſcal, Directeur de Bengale, & en dernier lieu Gouverneur de Ceylan, d'où il avoit été tranſporté à Batavia le 24 Fevrier 1730, & detenu depuis les fers aux pieds & aux mains dans les Priſons de cette Ville. Ses crimes odieux, qui ont fait trop de bruit pour pouvoir les paſſer ſous ſilence, ſe trouvent amplement détaillés dans ſa ſentence, dont nous allons donner ici le précis. Elle contenoit trois principaux chefs d'accuſation & de conviction.

„ Le premier, d'avoir violé les Privileges, en erigeant un Conſeil de Guer-
„ re ſous le faux prétexte de néceſſité indiſpenſable, d'avoir par-là porté
„ atteinte à l'Autorité Souveraine, & de s'être rendu Criminel de Leze-
„ Majeſté; Conſeil néanmoins dont il avoit été tout à la fois Préſident,
„ Juge & Bourreau. Le ſecond, d'avoir prétexté une Trahiſon dans le
„ Pays, mais qui n'exiſtoit que dans ſon idée, & offenſé de puiſſans Mo-
„ narques, Aſſociés & Alliés de la Republique des Provinces-Unies, nom-
„ mément les Rois de la Grande Bretagne & de Portugal, ainſi que l'Em-
„ pereur de Candy, comme s'il n'avoit voulu avoir aucun égard pour les
„ Vaiſ-

„ Vaiſſeaux qui faiſoient voile aux Indes Orientales ſous le Pavillon de ce Prince. Le troiſième, de s'être conduit, avec ſon prétendu Conſeil, d'une maniere abſolument contraire aux Coutumes & à toutes les Règles du Droit, juſqu'à faire appréhender, ſous ombre d'équité & de juſtice, appliquer à la Queſtion, avec une cruauté extraordinaire, & mettre à mort par différens genres d'affreux ſupplices, 19 perſonnes innocentes, ſans aveu préalable; d'avoir à force d'inſupportables & longs tourmens, épuiſé de vigueur & de biens un plus grand nombre de malheureux; d'avoir enfin par ſa tyrannie & ſes forfaits, d'autant plus exécrables qu'il y ajoutoit l'invocation du nom de Dieu, non-ſeulement réduit au deſeſpoir, ruiné & détruit les Habitans de l'Iſle, mais privé l'Etat de bons & utiles Sujets". VAN CLOON. 1732.

CETTE Sentence, renduë par le Conſeil de Juſtice de Batavia le Lundi 19 May 1732, portoit en outre „ que Pierre Vuyſt ſeroit conduit au lieu ordinaire des Exécutions, où, lié & garotté ſur une chaiſe, il auroit la gorge coupée avec un couteau, le corps diviſé en quatre parties & brulé au-deſſous de l'Echaffaut, avec confiſcation de tous ſes Biens & Appointemens juſqu'alors échûs, & condamnation aux fraix & miſes de la Juſtice".

SON exécution n'eut lieu que le 3 du mois ſuivant, Mardi de la Pentecôte. Telle fut la fin de ce fameux Criminel, dont le ſang & les cendres furent ſoigneuſement ramaſſés & jettés dans la Mer avec le Gril qui avoit ſervi à conſumer ſon corps, afin qu'il ne reſtât de lui aucune marque qui pût en rappeller le ſouvenir.

MALGRÉ cet exemple, le Succeſſeur de Vuyſt, nommé *Verſluys*, gouverna preſque auſſi deſpotiquement que lui; mais il s'y prit avec plus d'adreſſe, & ſans faire mourir perſonne. Egalement convoiteux du bien d'autrui, & avide à s'en emparer, il ne ſe vit pas plûtôt établi dans ſon Poſte, qu'il fit mettre le riz à un ſi haut prix, que la plûpart des Habitans ſe trouvoient hors d'état de s'en procurer le néceſſaire. Les repréſentations humbles & réïterées qu'ils en firent au Gouverneur ne ſervirent à rien, & les choſes allèrent toujours de mal en pis juſqu'à ce qu'on en fut enfin informé en Hollande. On y eut égard aux plaintes des pauvres Habitans, & l'on envoya un autre Gouverneur nommé *Doembourg*, dans l'Iſle de Ceylan, avec l'ordre très precis de ménager les Sujets de la Compagnie, & de les traiter avec la douceur convenable.

Mauvaiſe conduiſe de ſon Succeſſeur.

On envoye un autre Gouverneur à ſa place.

LE nouveau Gouverneur, à ſon arrivée dans l'Iſle de Ceylan, trouva des obſtacles à prendre poſſeſſion de ſa Charge. Verſluys refuſa abſolument de la lui réſigner. Ce changement le porta au deſeſpoir à un point, qu'il fit faire feu ſur les Vaiſſeaux de la Compagnie, qui venoient d'arriver à la Rade de Colombo; mais il fut enfin obligé de ceder à la force. On s'aſſura de ſa perſonne, & on le tranſporta à Batavia, où il fut mis aux arrêts. Pendant qu'il y étoit, on examina les griefs qui avoient été portés à ſa charge, & l'on inſtruiſit ſon procès. Quelque tems après il fut relâché, ſous caution

Oppoſition du premier.

On lui fait ſon procès.

VAN CLOON. 1735.

tion d'une groſſe ſomme d'Argent, qu'il conſigna, pour avoir plus de liberté & de moyens de travailler à ſa deffenſe. On ignore ce qui s'eſt paſſé depuis au ſujet de cette affaire, qui ſera peut-être demeurée indeciſe.

Mort du Général Cloon.

EN attendant le Général Van Cloon mourut dans ſa Maiſon de Plaiſance nommée *Molenvliet*, près de Batavia, le 10 de Mars 1735, ſans avoir rien fait de remarquable; mais on louë ſa capacité & ſon bon caractère.

XXIV. ABRAHAM

XXIV. Abraham Patras, Gouverneur Général, nâtif de Grenoble, s'engagea comme ſimple Soldat au Service de la Compagnie, partit en 1690, à bord du Vaiſſeau le *Hobrée*, fut fait Aſſiſtant en 1696, Teneur de Livres en 1698, Sous Commis en 1703, Commis en 1709, Premier Commis en 1713, Viſitateur général en 1720, Directeur de Bengale en 1724, une ſeconde fois en 1730, Conſeiller extraordinaire des Indes en 1732, & Gouverneur Général en 1735.

Vie d'Abraham Patras, XXIV. Gouverneur Général des Indes.

1735.

Ses avancemens, du plus bas grade juſqu'à celui de Conſeiller extraordinaire n'ont rien qui ſurprenne, parce qu'ils étoient dûs à ſon mérite, à ſes talens & à ſes vertueuſes qualités. Mais le dernier ſaut eſt un *Coup de fortune* bien ſingulier & ſans exemple. A la mort du Sr. Van Cloon, le Conſeil aſſemblé, comme de coutume, pour proceder à l'Election d'un Succeſſeur, les ſuffrages ſe trouvèrent égaux entre le Sr. *Valckenier* & le Sr. Patras, celui-ci ſeulement Conſeiller *extraordinaire*, & l'autre Conſeiller *ordinaire*. On n'avoit jamais encore agité la queſtion ſi les Membres d'une Claſſe *inférieure* étoient éligibles de pair avec ceux d'une Claſſe *ſupérieure*. Ainſi l'on ſe ſépara ce ſoir-là ſans pouvoir décider les conteſtations des deux partis; mais le lendemain on convint de s'en remettre au *ſort*. Les *Dez* furent jettés, &, *par un point*, le Sr. Patras remporta le prix.

Il parvient du plus bas au premier Poſte.

Circonſtance ſinguliere, de ſon élection.

C'étoit un Homme des plus reſpectables, qui avoit blanchi au Service de la Compagnie, & s'étoit concilié l'affection de tout le monde; mais ſon grand âge ne lui promettoit pas de jouïr long-tems de ſa dernière fortune; auſſi mourut-il le 3 May 1737, regretté d'un chacun, laiſſant de grands Biens à ſa Famille, qui tient encore un rang diſtingué en Hollande.

1737.

Sa mort & ſon éloge.

Vie d'Adrien Valckenier, XXV. Gouverneur Général des Indes.

XXV. ADRIEN VALCKENIER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, d'une Famille diſtinguée d'Amſterdam, arriva à Batavia en 1725, à bord du *Lindſchooten*, en qualité de Sous-Commis, fut fait Commis en 1726, Teneur de Livres général en 1727, Conſeiller extraordinaire en 1730, Conſeiller ordinaire des Indes en 1733, Directeur général en 1736, ayant manqué auparavant, comme on l'a vû, le Poſte de Gouverneur général, auquel il parvint le 3 May de l'année ſuivante.

1737. Ses premiers Emplois.

Naufrage de huit Vaiſſeaux de retour au Cap.

LA Compagnie, qui depuis l'année derniere avoit reçu 44 Vaiſſeaux des Indes, ſouffrit ce mois-ci un échec bien ſenſible, par la perte de huit autres de retour, nommés *Yperode*, *Goudrian*, *Flora*, *Paddenburg*, *Weſterwyk*, *De Buys*, *Duynbeek* & *Rodenrys*, qui, le 20 au ſoir, veille de leur départ du Cap de Bonne Eſpérance, y furent ſurpris d'une tourmente des plus terribles qu'on ait jamais vû, & dont on attribuë la cauſe à quelque tremblement de Terre, au deſſous des eaux, parceque le vent, du moins dans la Rade, ne ſoufloit pas avec aſſez de force pour les élever à une hauteur ſi prodigieuſe, & pour exciter une agitation ſi violente, qu'il ſembloit que les abimes de la Mer ſe mêlaſſent avec les vagues pour tout détruire. Cependant les Vaiſſeaux en ſoutinrent l'effort juſqu'au lendemain matin entre 9 & 10 heures, que les uns furent engloutis, & les autres briſés contre les Rochers, ou pouſſés ſur le Rivage. L'un de ces Navires reçut un coup ſi furieux, qu'il ſe rompit par ſon milieu en largeur, comme s'il eut été ſéparé par une ſcie. Un Barquentin fut jetté à terre à une diſtance étonnante, & ce ſaut épouvantable ne couta la vie qu'à un ſeul homme. Preſque tout l'Equipage du *Weſterwyck*, qui étoit échoué, ſe ſauva homme par homme, dans la grande marmite du Cuiſinier, au moyen de deux cordes attachées l'une au Vaiſſeau, & l'autre ſur le Rivage. Ce fut un bonheur qu'on eut envoyé la veille une Chaloupe de chaque Vaiſ-

Circonſtances de cet accident.

ſeau

Digitized by Google

Valckenier. 1737.

ſeau avec du monde à terre, pour la derniere fois. De 740 hommes qui compoſoient les Equipages de ces 8 Navires, il n'en périt que 207. Le *Papenburg* vit, à ſon départ du Cap le 30, deux ou trois hommes aſſis ſur les débris d'un Vaiſſeau, & auxquels la groſſe mer empêchoit encore de donner ſecours. On ſauva auſſi une bonne partie des Effets, par les ſoins de la Régence du Cap, qui fit pendre immédiatement ſur le Rivage quatre Caffres, & arrêter quelques Matelots pour en avoir volé, ce qui ſervit à reprimer le pillage.

Furieux Ouragan au Bengale.

Au mois de Novembre ſuivant un Ouragan affreux, ſuivi d'une grande Inondation, réduiſit le Bengale dans un état des plus déplorables. Des milliers d'Habitans y trouvèrent la mort ſous les ruines de leurs Maiſons ou au fond des eaux. On peut juger des triſtes effets d'un vent, que les Relations de Hougly aſſurent avoir été capable d'emporter des Vaiſſeaux de 60 tonneaux, par deſſus les plus grands arbres, juſqu'à deux miles dans les Terres. Les Anglois en perdirent deux de 500 tonneaux; mais ceux des Hollandois ne furent qu'endommagés. La miſere que ces dégâts occaſionnèrent dans le Pays étoit inexprimable.

1740.

Relation du Soulevement & du Maſſacre des Chinois à Batavia.

Nous touchons à l'événement le plus mémorable de tous ceux dont nous avons fait l'Hiſtoire. C'eſt celui du Soulevement & du Maſſacre des Chinois à Batavia, en 1740. On en a diverſes Relations, & celle que nous allons donner ici n'en comprend pas moins de ſept, qui, à quelques circonſtances près, ſont abſolument les mêmes. Toutes annoncent une Conſpiration générale formée depuis long-tems par ces Peuples, pour ſe rendre maîtres de l'Iſle de Java, après qu'ils en auroient détruit tous les Européens. Ils ne devoient épargner que le Gouverneur & le Directeur Général, qu'ils deſtinoient à porter le Paraſol, l'un du Gouverneur & l'autre de la Gouvernante de leur Nation. Ils auroient empalé les Conſeillers; ils auroient brûlé les Vieillards, & les vieilles femmes; ils auroient fait un hachis de Mrs. *Imhoff* & *Thedens*, qu'ils regardoient comme leurs plus mortels ennemis, & ils les auroient mangés. Les jeunes filles jolies leur auroient ſervi de Concubines; quelques unes ſeroient paſſées à la ſuite de la Gouvernante, & le reſte, ainſi que les jeunes hommes, auroient été enchainés & réduits à l'eſclavage.

Tel étoit, de l'aveu même des Chinois, le Plan général de cette horrible Conſpiration. Un de leurs Lieutenans, nommé *Niloco*, en avoit conçû le monſtrueux deſſein, dès l'année 1734; mais la mort ne lui laiſſa tout au plus que le tems d'en faire jurer l'exécution à ſon fils *Nikoekong*, Capitaine des Chinois. Celui-ci avoit dans ſon parti quatre de ſes frères, nommés *Nicoangeong*, *Nilierkong*, *Nitjetkong*, & *Niehoekong*. A la tête de ces Conjurés, ſe trouvoit certain Vagabond, que la plûpart de nos Relations diſent être fils naturel du dernier Empereur de la Chine. Il avoit aſpiré à la Couronne de cet Empire, mais ayant manqué ſon coup, il s'étoit vû obligé de prendre la fuite, à bord d'une des Jonques, qui étoient venuës de la Chine l'année précédente. Le mécontentement des Chinois de Java lui parut une occaſion favorable pour établir ſa fortune. Ses offres de ſervices furent acceptées avec joye, & l'idée de la Royauté, qui en devoit

VALCKENIER. 1740.

être le prix, flattoit trop ſon ambition, pour qu'il négligeât aucun des moyens qu'il croyoit propres à aſſurer le ſuccès de ſon entrepriſe.

Ce Proſcrit, qui ſe nommoit *Tayoewan-ſoey Oey*, commandoit un gros Corps de Rebelles dans le Haut Pays, d'où il entretenoit des intelligences ſecrettes avec ceux de la Ville & des environs, dont le nombre ſe montoit autour de trente mille hommes. Une de ſes Lettres, addreſſée au Capitaine *Toalang*, & interceptée dans la ſuite, fera connoître ſa politique, & ſes dangereuſes machinations. Voici la Traduction de cette Lettre.

„ Quelque grande que ſoit la Ville de Batavia, elle peut être gagnée „ ſi vos Cœurs ſont unis; au-lieu que s'ils ne ſont pas d'accord, bien „ que Dieu ſoit tout-puiſſant, il faut que l'entrepriſe échouë, & s'en „ aille en fumée. Car quoique l'Empereur de la Chine ſoit un Tar„ tare, cependant ſon Régne eſt durable, parce qu'il a de bons ſentimens, „ qu'il traite avec douceur les moindres de ſes Sujets, & qu'il en eſt aimé „ pour cette raiſon. J'ai ſous moi, dans le Haut Pays, 60000 hommes. La „ Chine eſt une Région vaſte & étenduë; néanmoins ſi les Cœurs ne ſont „ pas ſinceres, elle ne peut ſubſiſter en entier; & Batavia au contraire eſt „ ſi petite!: combien donc ſeroit-il plus facile de la détruire, en cas qu'il „ ne s'y trouve point de ſincérité & de droiture dans les Cœurs. Ici les „ Chinois ſont mal-traités & opprimés d'une maniere inſupportable; auſſi „ me ſuis-je mis à leur tête par compaſſion, & les ai raſſemblés pour „ combattre Batavia. Je remercie Dieu de ce qu'ayant marché le 15, pour „ la premiere fois, j'ai remporté la victoire; ce qui me donne lieu de pen„ ſer que Dieu me ſera en aide. J'ai reçu deux Envoyés, qui m'ont „ apporté de très bons avis. C'eſt pourquoi je vous écris cette Lettre, „ afin que les Priſonniers puiſſent être élargis, & que conjointement avec „ le Capitaine & le Lieutenant ils viennent me joindre demain. Alors je „ me conſulterai ultérieurement. Je vous prie donc de vouloir bien aſ„ ſembler du monde, & de me ſeconder auſſi efficacement au dedans, „ que je vous ſecourerai au dehors. Au reſte je n'ai rien de plus à „ vous dire".

L'oppression, dont il eſt fait mention dans cette Lettre, étoit un faux prétexte, fondé ſur ce que la Régence, ne pouvant endurer plus longtems les Vols & les Meurtres que les Chinois commettoient de jour en jour, avoit jugé à propos d'envoyer à Ceylan une bande de 50 d'entre eux, convaincus ou ſoupçonnés de larcin. Cette voye de la douceur, qui ne tendoit qu'à procurer à ces Brigands plus de facilité de gagner leur vie ſans crime, loin de ramener les autres à leur devoir, ne ſervit qu'à les rendre d'autant plus réſolus dans leur Complot, dont l'exécution étoit fixée au 9 d'Octobre, Fête anniverſaire de leur principale Idole. Dès le 26 du mois précédent, quatre Chinois, nommés *Limſouko*, *Oey-Tbeko*, *Oyet-Somko* & *Khouw-Tſinko*, ou *Khou-Thſingſeeng*, avoient averti la Régence que ceux de leur Nation couvoient un pernicieux deſſein; mais quelque vraiſemblable que fût cet avis, on avoit peine à y ajouter foi, tant on étoit prévenu de la timidité naturelle des Chinois, & de la ſécurité où l'on devoit être à l'égard d'une Nation, qu'on regardoit comme Alliée, & qui

qui depuis tant d'années jouiſſoit de toute la liberté poſſible ſous la Protection de la Compagnie. Cependant la prudence vouloit que l'on ſe précautionnât contre tout événement. Ce jour-là, à 8 heures du ſoir, le Conſeil s'aſſembla & tint ſéance juſqu'à 11 heures. Nikoekong, Capitaine des Chinois, y fut mandé & interrogé ſur la Conſpiration, dont il proteſta ne rien ſavoir, & affecta beaucoup de ſurpriſe de ce qu'on le croyoit capable de trahiſon. On le congédia, & ſur le champ tous les Officiers eurent ordre de redoubler d'attention pour la ſûreté de la Ville, de renforcer les Corps-de-Garde, & de les pourvoir d'une quantité ſuffiſante de Munitions de guerre. En même tems on leur enjoignit de ne laiſſer paſſer aucun Chinois, & de faire feu ſur quiconque d'entr'eux s'obſtineroit à leur réſiſter. VALCKENIER. 1740.

Le 27, la conſternation ſe répandit dans la Ville, d'autant plus que l'on y comptoit 7 à 8000 Chinois & au-delà de 60000 dans les environs, qui s'étoient attroupés & diſperſés de côté & d'autre en différens Corps plus ou moins nombreux. La crainte d'en être aſſailli à l'improviſte, au dedans & au dehors, fit que l'on envoya des Patrouilles battre les ruës & les carrefours; ce qui dura régulièrement toutes les nuits juſqu'au 2 Octobre. Dans cet intervalle, les premiers avis, qu'on avoit eus de la Conſpiration, furent confirmés par celui que reçut le Sr. *Thornton*, Directeur de la Maiſon des Orphelins de la Ville. Il portoit qu'une multitude innombrable de Chinois, tous armés, s'étoit campée dans ſa Terre.

Le 6, on garnit de monde & de munitions tous les Poſtes extérieurs, & environ midi pluſieurs Meſſagers de Juſtice & Crieurs publics annoncerent qu'on eût à ne pas moleſter les Chinois & à les laiſſer continuer leur trafic, ſous peine de la vie en cas de déſobéïſſance; mais ſur les 9 heures du ſoir on leur fit défenſe d'ouvrir leurs portes & de ſortir de leurs maiſons, à moins de s'expoſer à être tués à coups de fuſil. Enſuite deux Compagnies de Marchands, de Facteurs, de Clercs & d'Employés, chacune de 218 hommes ſous les armes, furent reparties en différens Quartiers de la Ville, de manière à s'entre-ſecourir en cas de beſoin. La nuit s'étant paſſée ſans tumulte, elles furent congédiées le matin, avec ordre de ſe repréſenter au premier coup de tambour.

Tandis que l'on travailloit ainſi à ſe garantir dans la Ville, & que l'on ſe préparoit à faire tête dans le Haut Pays, ces Perfides, ſous le voile d'amitié, requirent la Régence de leur permettre de dreſſer, ſelon leur coutume, 24 *Wayeangs*, ou Théatres, à la faveur deſquels ils ſe propoſoient d'aſſouvir leur rage. On n'avoit que trop lieu de s'en douter; on rejetta leur demande, & l'on démolit les Théatres qu'ils avoient déja élevés ſans octroi.

Sur le rapport que 10 à 12000 Chinois s'étoient portés le 4, à *Tanna-Abang* (a), qu'ils s'étoient logés à *Paningaran* au-delà du Diſtrict de *Grogol* à 3 lieues de chemin de Batavia, & qu'ils y avoient conſtruit un Retranchement muni d'Artillerie, on envoya de ce côté-là le Capitaine Jean *Van Ooſten*, ſous la conduite de Mrs. Imhoff & *Van Aarden*, l'un Conſeiller ordinaire, l'au-

(a) Négrerie ou petit Village à une lieue & demie à l'Occident de la Ville.

VALCKENIER. 1740.

l'autre extraordinaire, avec 200 Européens, quelques Compagnies franches de Baliens, de Macaſſars & de Milice nationale, outre quelques-uns des Chinois les plus notables de la Ville, qui devoient ſervir de Députés pour ſavoir de leurs Compatriotes le motif d'une entrepriſe auſſi deſeſperée, & ce qu'ils avoient deſſein de faire ultérieurement. Ils répondirent qu'à moins que l'on n'affranchit & ne rappellât les Priſonniers de leur Nation qui étoient à Ceylan, ils étoient réſolus de combattre & de répandre juſqu'à la dernière goutte de leur ſang.

CEPENDANT les Partis Chinois ne ceſſoient de ravager les Terres & d'en enlever le Bétail; mais les Troupes ayant été ſucceſſivement renforcées juſqu'à 1800 hommes par de nouveaux ſecours, tant d'Infanterie que de Cavalerie, les deux Chefs réſolurent le 8 d'attaquer l'Ennemi, dont les débris furent obligés de chercher leur ſalut dans les Bois & les Bocages. S'étant réunis, les Chinois commencerent à diriger leur marche vers Batavia, ſurprirent & réduiſirent en cendres le Poſte *de Qual* (*b*), qui n'étoit occupé que par 15 hommes, dont ils tuerent le Sergent & deux Soldats. Un autre Détachement de 27 hommes, deſtiné pour renforcer la Garniſon de *Tangerang*, & commandé par l'Enſeigne *Rengers*, tomba près de *Cadouwang* (*c*) entre les mains d'un de leurs Partis, qui hâcha inhumainement l'Officier en piéces, & mit ſur le carreau un Sergent & 11 hommes, le reſte ayant heureuſement échappé par la fuite.

Défaite des Rebelles.

LA nouvelle de la défaite des Chinois avoit prévenu le retour des deux Conſeillers, qui rentrèrent victorieux dans Batavia avec leurs Troupes, à l'exception des Grenadiers & d'un grand nombre de Baliens, qu'ils avoient laiſſés à Tanna-Abang ſous le Commandement du Capitaine Van Ooſten. Ce fut un coup de foudre pour Nikoekong. Il étoit alors chez Mr. *de Haze*, Préſident de la Chambre des Echevins & Colonel de la Bourgeoiſie; mais ſi ému, qu'on lui en demanda la raiſon. On le prit à part, on lui dit qu'il étoit trahi par ſes Complices, on ajouta que s'il vouloit faire un aveu ingénu du Complot, il pourroit encore en obtenir le pardon; autrement qu'il devoit s'attendre à une fin des plus cruelles. Il déclara ſimplement qu'il venoit d'apprendre qu'il y avoit quelques armes chez un Fabriquant de Cercueils Chinois, & en pluſieurs autres endroits qu'il nomma, en proteſtant de nouveau qu'il n'avoit aucune connoiſſance ultérieure de la Conſpiration. On trouva qu'il avoit accuſé juſte, hormis quelques autres armes qui étoient cachées dans la goutière de ſa Maiſon. Elles furent toutes portées à l'Hôtel de Ville.

ON ent avis que d'autres Partis Chinois avoient inſulté le Fort de Tangerang & celui de *Nieuwendam* (*d*); & qu'y ayant été vigoureuſement repouſ-

(*b*) A l'embouchure de la Rivière *Tangerang*, ſur les frontiéres du Royaume de Jacatra & de Bantam, à 13 lieues par mer de Batavia, & à 9 par terre. Ce n'eſt qu'une ſimple Garde, entourée de bambous, & compoſée d'un Sergent, de 2 Caporaux & de 12 Soldats, pour empêcher la Contrebande.

(*c*) Terre à environ 4 lieues de chemin de la Ville, & qui appartenoit ci-devant au Général Zwaardekroon.

(*d*) Situé dans les Terres, à 3 lieues de la Ville, entre le grand Chemin & la grande Rivière, afin d'empêcher le paſſage de-là à Batavia.

Digitized by Google

pouſſés, ils s'étoient repliés du côté de *Maronde* (*e*) & de *Tanjong-Paryok*, mais principalement au-deſſus de Tanna-Abang & vers *Bacaſſy* (*f*), où ils avoient ſurpris de nuit & maſſacré le Lieutenant *Arends*, l'Enſeigne *Hompel*, quelques Bas-Officiers & 50 hommes; qu'entre autres horreurs commiſes dans toutes ces Places, ils y avoient aſſaſſiné deux des Habitans, nommés Arnold *de Groot* & Salomon *Hermſon*; que la femme du premier s'étoit ſauvée dans un Canot & réfugiée à l'Iſle *Edam*; qu'ils avoient emmené celle du ſecond avec ſon Enfant dans des Forêts, & qu'elle y avoit paſſé deux ou trois jours, juſqu'à ce qu'elle eût été délivrée de leurs mains par le Capitaine Van Ooſten, qui, les ayant attaqués, en avoit tué une partie & mis l'autre en fuite. Cet Officier leur enleva dans cette Eſcarmouche 6 Baſſes de bronze, qu'on prétend avoir été volées autrefois dans l'un ou l'autre Jardin. VALCKENIER. 1740.

Le même jour à midi on fit ſavoir par Cri public aux Chinois, qu'aucun d'eux n'eût la hardieſſe d'ouvrir ſes fenêtres après le Soleil couché, d'allumer ni feu ni chandelle, bien moins encore de ſe tenir ſur ſa porte, ou de paroître dans les ruës, au riſque d'être tué. A 4 heures après midi on plaça l'une des deux Compagnies de Commis & d'Employés devant les murs de l'Egliſe-Neuve, ayant en front la *Porte-Neuve*, & l'on diſtribua l'autre aux quatre Baſtions du Château, en face duquel on poſta la Bourgeoiſie, tant à pied qu'à cheval. A 6 heures du ſoir on rapporta au Gouverneur-Général, que les Chinois s'avançoient en force vers une des Portes de la Ville, nommée *Dieſtpoort*, que malgré les décharges que l'on y faiſoit ſur eux, ils tâchoient de mettre le feu au Pont-levis, & qu'ils ſe diſpoſoient à attaquer la Garde Bourgeoiſe à l'oppoſite du Baſtion *Zelandia*. Comme ils bruloient tout ce qui ſe préſentoit à leur vûe, & que déja l'on découvroit un embraſement du côté de la Porte d'*Utrecht*, une des Compagnies Hollandoiſes, commandée par le Capitaine *Van der Linden*, quitta le Château & vint ſe ranger en avant de l'Egliſe Hollandoiſe pour avoir l'œil ſur ceux des Conjurés domiciliés dans la Ville. L'autre ne s'ébranla qu'à minuit, & alla s'étendre ſur les Remparts du Château, tandis que 50 hommes de renfort marcherent à la Porte-Neuve. De crainte d'un ſurcroît d'incendie, on prit le parti de jetter dans l'eau, non ſeulement 10000 livres de poudre qui ſe trouvoient dans les Moulins du *Waterplaats* (*g*), mais encore 8 tonneaux pleins de cette munition avec quelques Caiſſes remplies d'armes, de grenades & de feux d'artifice, que l'on tira du Laboratoire ſur le *Buffels-Velt* Plaine vis-à-vis du Château. En même tems on détacha vers le Baſtion Zelandia, où la Barrière retenoit l'Ennemi, l'Infanterie & la Cavalerie Bourgeoiſes ſous le Capitaine *Moll*. Il en vint aux mains avec les Chinois, qui firent grande réſiſtance; mais ſe ſentant bleſſé à

(*e*) Auſſi nommé *Meeſter Cornelis*, petit Poſte au bord de la Mer, à l'embouchure de la Rivière *Maronde*, à 3 lieues de la Ville, pour prévenir les ſurpriſes.

(*f*) Situé à l'Orient, & éloigné de 7 à 8 lieues de la Ville.

(*g*) C'eſt proprement un Poſte deſtiné à couvrir les Moulins à poudre, ſitué au Midi du Fauxbourg à la diſtance d'environ une demi-lieue de la Porte d'Utrecht, qui eſt expoſée au Couchant de la Ville.

VALCKENIER. 1740. à la tête d'un coup de fusil, il quitta la partie, après avoir perdu quelques-uns des siens. Sa retraite obligea le Détachement, privé de son Officier, d'en suivre l'exemple. Dans ces entrefaites survint le Lieutenant *Harmingson*, suivi d'une Compagnie de Grenadiers. Celui-ci rétablit si bien le Combat, qu'il prit aux Chinois quelques Canons, dont il amena une couple dans la Ville, & en jetta autant dans les Fossés. Trop supérieurs en nombre, ils tinrent ferme jusqu'à 3 heures du matin, lorsque 6 petites Piéces de Campagne, que l'ancien Echevin Thornton, chargé du Commandement des Troupes du Pays par ordre du Gouverneur Général, avoit eu soin d'envoyer à propos, les forcerent, à la faveur du feu de la grosse Artillerie du Bastion Zelandia & de celle de la Porte de Dieft, à prendre la fuite, en abandonnant 2 Piéces de Campagne & 3 Drapeaux. Dans leur retraite ils mirent le feu aux maisons des environs, se jetterent sur le Waterplaats qu'ils méditoient de prendre d'assaut, & s'efforcèrent de pénétrer dans les Moulins à poudre. Après quelques vigoureuses, mais vaines attaques, on les foudroya de deux gros Canons, qui les mirent en déroute; & ceux des Fuyards les moins alertes furent passés au fil de l'épée. Il y eut moins à faire au Laboratoire, où il ne se présenta qu'une poignée de Chinois, que trois hommes chasserent de-là, qu'ils tuerent en partie, & dont les Baliens acheverent le reste.

Le 9, pendant que les Compagnies de Commis & d'Employés rentroient dans la Ville, & qu'ils étoient occupés à se partager aux Bastions du Château, les Chinois mirent le feu aux quatre coins de leurs maisons. On y dépêcha de l'Hôtel de Ville une Compagnie Bourgeoise, qu'ils attaquerent à son arrivée. Leur intention étoit, que les flammes venant à se communiquer au Chantier, l'embrasement répandroit une allarme générale dans la Ville, & qu'ils profiteroient du desordre pour en égorger les Habitans. Ce nouvel & horrible attentat fut comme le signal donné aux Chrétiens pour la conservation de leur vie & pour la perte de celle de tous les Mutins dans Batavia. Ainsi commença le Massacre, que le Conseil autorisa par une Ordonnance, aussi rigoureuse que nécessaire, de n'épargner aucun des Chinois, à l'exception de leurs Femmes, Concubines, Esclaves & Enfans. On enfonça leurs portes, on les arracha de leurs maisons, & le Carnage en fut si grand, que le sang, répandu dans les ruës à la hauteur de la cheville du pied, ruisseloit dans les Canaux & dans la Rivière. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que ces gens, malgré leur nombre & la quantité de leurs armes, se laissoient tuer & poignarder sans résistance, comme des moutons à la Boucherie. Il n'échappa en ce jour à la fureur commune que ceux qui se sauverent sur les toits de leurs maisons pour éviter la présence d'une foule d'Européens, la plûpart Matelots, moins acharnés au massacre qu'au pillage.

Horrible Carnage des Chinois.

Quant à Nikoekong, il s'étoit fait transporter au Château avec ses Oncles dès les 6 heures du matin. Ce scelerat, dont la conduite simulée pendant tous ces troubles n'avoit pû donner prise contre lui, quoique griévement suspect de perfidie, rentra adroitement dans sa voiture, sans autre danger que d'avoir été reconduit par 12 coups de fusil, qui lui furent lâchés

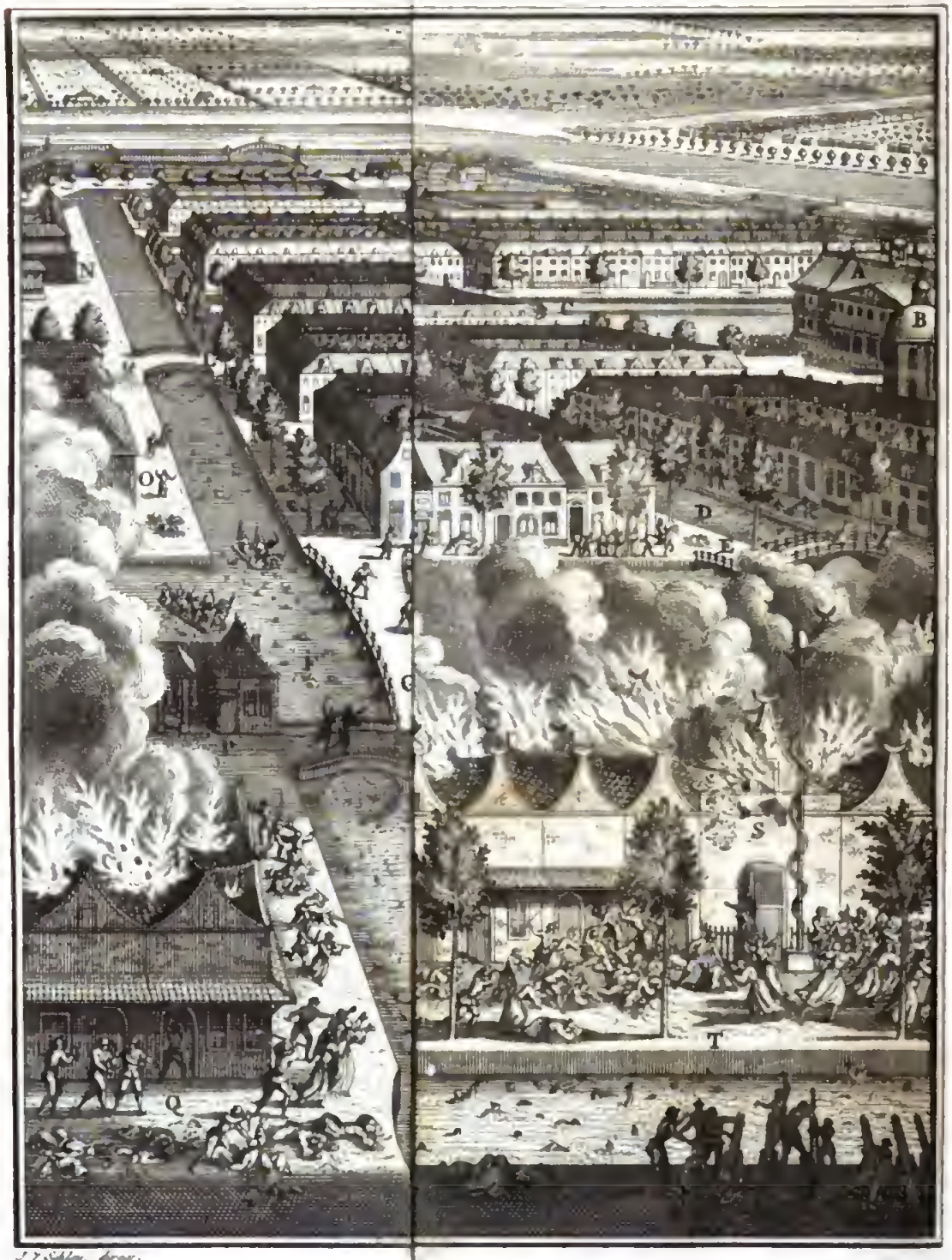

TABLEAU de la Partie d'E des CHINOIS, le 9 Octob. 1740.

AFBEELDING van dat Gedee INEZEN geſchied is, den 9 Octob. 1740.

chés par la Garde du Pont entre la place vis-à-vis le Château & la Ville, mais qui porterent à faux. De retour chez lui, il y raſſembla 3 à 400 Eſclaves munis d'armes; de ſorte qu'on n'ôſa le matin forcer ſa maiſon. Comme par la faute des Pillards, pluſieurs Chinois avoient garanti leur vie, ils mirent le feu à leurs habitations en differens Quartiers; ce qui augmenta tellement l'incendie, que l'on craignit pour la Ville. On courut au ſecours des maiſons des Chrétiens les plus voiſines, qui furent toutes heureuſement préſervées des flammes.

Valckenier. 1740. Incendies dans différens Quartiers.

L'après-midi une Compagnie de Commis & d'Employés, commandée par ſon Lieutenant *Van Suchtelen*, eut ordre de partir du Château, de ſe joindre à la Cavalerie, & d'entourer la demeure de Nikoekong, où le Capitaine Van Ooſten avoit auſſi pris poſte avec la Compagnie des Grenadiers & 2 Piéces de Canon deſtinées à démolir, ou à brûler cette maiſon, afin de l'obliger, lui & ſes Eſclaves, à évacuer leur azyle. Ils firent diverſes ſorties; mais furent toujours mal reçus par les Bourgeois, les Soldats & Matelots, qui les tenoient inveſtis du côté du *Bazaer*, de celui de *Roewa-Malaca*, & de la grande Rivière. Lorſqu'on eut remarqué qu'ils étoient fort affoiblis par leurs pertes, les Charpentiers, la hâche à la main, eſcortés par les Grenadiers, s'ouvrirent un chemin juſques dans les Chambres, & y firent un nouveau maſſacre. Peu de tems après, le feu prit à la maiſon avec beaucoup de violence. Les uns voulurent s'évader & furent tués; d'autres, ne trouvant point d'iſſuë, périrent dans les flammes, ou s'étranglerent eux-mêmes; quelques-uns ſe précipiterent dans des Puits; pluſieurs ſe jetterent dans la Rivière, & y furent aſſommés par des Matelots dans des nacelles ſur la rive. Voyez ci-deſſous les renvois du Plan de ce Maſſacre. (*b*).

La Canonade dura tout l'après-midi juſqu'au lendemain, ſans que l'on ôſât percer dans le fond de la maiſon du Capitaine Chinois, où il y avoit des Coupures, des Munitions de guerre & des Fougaſſes comme dans une Place forte. On apprit que la maiſon de ſon Frère, ſituée dans le voiſinage, étoit en feu. Elle fut conſumée juſqu'aux fondemens, avec d'autres qui lui étoient contiguës, non ſans cauſer une extrême inquiétude, parce qu'on les diſoit & croyoit toutes minées. En effet, on y entendit à minuit un épouvantable fracas, ſuivi d'un plus violent, qui fit ſauter en l'air quantité de pierres dont quelques perſonnes furent bleſſées, mit en piéces des croiſées de fenêtres & dégarnit pluſieurs toits de leurs tuiles à une diſtance conſidérable. Entre autres maiſons Chinoiſes, où l'on découvrit des matiéres combuſtibles & de l'orpiment, deſtiné, ſelon toute apparence, à empoiſonner les eaux de ſource, on en remarqua une, dont la platte-forme au-deſſus de la porte étoit flanquée de trois petits Canons. Une Compagnie de Marine fondit ſur cette maiſon fermée, & après en avoir retiré l'Artillerie, elle y mit tout à ſang & au pillage.

A

(*b*) A. Maiſon de Ville. B. Egliſe neuve Holl. C. Quay du Tygre. D. — du Lion. E. Pont de la Redoute du Milieu. F. La grande Rivière. G. Pont du Bazaer. H. Quay Verd. I. Heere-Straat. K. Quay du Cayman. L. Ruë du Prince. M. Porte Rotterdam. N. Magaſin au fer. O. Arſenal. P. Poiſſonnerie. Q. Zand-zee. R. De Grip. S. Maiſon du Capit. des Chinois. T. Roewa Malaca.

VALCKENIER. 1740.

A meſure que le Carnage diminuoit, l'incendie augmentoit dans l'enceinte & au-delà de la Ville, avec cette différence que les Pompes ſervîrent utilement à Batavia, & que faute d'un pareil ſecours, les flammes ne s'éteignirent ailleurs que lorſque le tout fut réduit en braſier. Tel fut le ſort des Fauxbourgs du *Sud*, & de l'*Oueſt*, depuis la Porte de Dieſt juſques par delà celle d'Utrecht.

Le Lundi, 10 du mois, on vit les rues de la Ville & celles des Fauxbourgs jonchées de corps morts. *Nilier-kong*, l'un des Frères du Capitaine Chinois, prêt à s'eſquiver dans une Barque hors de la Porte Neuve, & le Lieutenant *Tan-Sjango*, caché dans ſon Jardin, furent ſaiſis & ramenés garottés à Batavia. Ces priſes intéreſſoient moins la Régence & le Peuple que la capture de Nikoekong, que l'on avoit cherché inutilement la veille & la nuit. Il s'étoit tenu dans quelque recoin de ſa maiſon, à l'abri des dangers dont il étoit environné; mais n'ayant pû y réſiſter plus long-tems, il crut pouvoir s'éclipſer le matin, traveſti en femme parmi ſes Eſclaves, à qui l'on avoit défendu d'ôter la vie, mais ſa phyſionomie le trahit. Reconnu par Mr. *Van Dyck*, Vice-Préſident de la Chambre des Echevins, qui voulut s'aſſûrer de ſa perſonne, il ſe jetta dans l'eau, d'où un Domeſtique le tira de force & le remit entre les mains du Vice-Préſident. Celui-ci le confia aux ſoins du Capitaine Van Ooſten, Commandant des Grenadiers. On le conduiſit ſur le champ au Château, où il fut renfermé, pieds & poings liés, dans le Baſtion le *Rubis*, ſous bonne garde.

Capture du Capitaine des Chinois.

On employa tout le jour à découvrir & à tuer ceux des Chinois qui s'étoient ſouſtraits au Maſſacre de la veille. Une Compagnie de Cavalerie & celle de Grenadiers ſortirent pour le même effet de la Ville, autour de laquelle rôdoient encore quelques bandes de Conjurés, mais ſi découragés, qu'après la perte de quelques-uns des leurs, ils tournèrent le dos. Cependant le feu, loin de diſcontinuer, ſe répandit dans deux ruës, nommées *Chitſe-* & *Lepel-ſtraat*. Il y ſauta auſſi une Mine; ce qui faillit d'embraſer les Magazins à Sucre, à Cordages & Agrêts, que l'on garantit par le ſecours des Pompes & de Voiles mouillées.

Le feu ayant ceſſé le 11., le petit Peuple ſe remit à piller avec tant d'avidité & de fureur, qu'on s'entre-tuoit les uns les autres. L'Officier *Weerman* envoya d'abord 12 hommes pour arrêter le deſordre. Ils furent menacés & obligés de revenir ſur leurs pas. La Cavalerie fut auſſi peu reſpectée; de ſorte qu'il fallut y joindre une Compagnie de Grenadiers, la Bourgeoiſie à cheval & l'Infanterie. Tout cela ne fit aucune impreſſion ſur la multitude. Enfin le Capitaine Van Ooſten s'étant avancé avec une douzaine d'hommes au ſon des Flûtes & des Tambours, ſignifia à la Populace & aux Matelots qu'ils euſſent à ſe retirer paiſiblement, ou qu'il auroit les en faire repentir. Quelques coups de mouſquet en l'air mirent la confuſion parmi eux, & les déterminerent à abandonner chacun leur butin, ſous promeſſe que tout ce qui avoit été pillé, ſoit en or & argent monnoyé, ſoit en vaiſſelle & bijoux, leur ſeroit diſtribué. Ces effets, ou plutôt ces tréſors, furent portés & dépoſés à l'Hôtel de Ville.

Ce

Ce jour-là l'Officier, qui occupoit le petit Fort de *Ryswick*, manda que comme il n'avoit pû tenir avec 6 hommes contre une ſi grande ſupériorité d'Infidèles, il avoit abandonné ce Poſte, après y avoir mis le feu pour empêcher l'Ennemi de s'y loger. VALCKENIER. 1740.

Malgré le rétabliſſement de la tranquillité au dedans & au dehors de la Ville, tout le monde continua d'être ſous les armes & de faire ſoigneuſement la Garde. Le 14, le Cornette *Chits*, étant allé reconnoître les environs avec la Compagnie de Cavalerie, celle de Grenadiers & quelques autres d'Infanterie Bourgeoiſe, attaqua ſur le Chemin de *Sondbar* une troupe de Chinois, en tua 200 & leur prit 5 Drapeaux, un fuſil, une Cote de maille à chaînons de cuivre & un Plaſtron de cuir de Buffle, Trophées qu'il apporta au Gouverneur.

On avoit commencé dès le 11, à enlever les cadavres, dans les Maiſons Chinoiſes, les Ruës, les Foſſés & les Canaux; on acheva de purger la Ville de l'infection le 15, juſqu'au 19. Suivant la ſupputation que l'on fit des Malheureux, qui avoient péri dans le Maſſacre général, & qui furent aſſaſſinés depuis, ſoit dans la Ville ou hors de ſon enceinte, on en évalua le nombre à 10000. Parmi plus de 40 Drapeaux, dont les Chrétiens s'emparèrent lors de cette Scène tragique, il s'en trouva 5, dont les Deviſes, traduites en Langue vulgaire, ſignifioient: N°. 1, *Perſéverance dans l'ancienne fidélité*; N°. 2, *Choix de jours favorables & de tems à propos*; N°. 3, *Le grand jour de* Joosje *dans le mois d'Octobre*; N°. 4, *Pour le ſecours de nos Infortunés & Opprimés*; N°. 5, *Notre unique eſperance en Dieu.*

Le 18, on reçut des avis que le gros des Chinois s'étoit niché dans les Moulins à ſucre ſur le Chemin de Tangerang, & que les allans & les venans y étoient maſſacrés ſans diſtinction. Sur quoi la Régence aſſemblée réſolut unanimement qu'il ſeroit ordonné au Capitaine *Crummel* de nettoyer les Routes, de combattre & d'exterminer cette race d'Infidèles à quelque prix que ce fût. On lui donna un Corps d'Européens, de Baliens de Macaſſars, & de Cavalerie Bourgeoiſe, faiſant à-peu-près 2000 hommes, mais qui augmentèrent conſidérablement par les renforts dont ils furent joints pendant leur Marche au Poſte d'*Ankee*, où le Lieutenant *Gernits* les attendoit avec un Caporal, 24 Soldats & 6 Charpentiers. Delà l'Armée dirigea ſa Marche ſur *Piſing* & le long du *Moockervaart*. Inſtruit par 2 Eſpions que l'Ennemi avoit fortifié le Moulin *Camal*, le Commandant y envoya un bon Détachement ſous le Capitaine Moll. Après 3 ſorties également funeſtes pour les Chinois, le Moulin fut abandonné & réduit en cendres. Celui de *Capok* eſſuya 3 attaques, & ſubit le même ſort. Enſuite on dépêcha un Exprès au Gouverneur Général avec 4 de leurs Etendarts & la tête d'un Porte-Enſeigne, réputé être, par ſon équipage, un des Chefs des Conjurés. Expédition hors de la Ville.

Dans le reſte du Diſtrict il ne ſe montra que quelques petits Partis, qui à l'aſpect des Troupes s'enfoncerent dans les Bois, où il n'étoit pas poſſible de les ſuivre. L'Armée ſe porta aux environs de Cadouwang, puis à Tangerang. On y apprit, du Lieutenant *Korenaar*, Commandant du Fort, que *Patang Koeda*, *Cadouwang*, *Salapadjang*, *Boedjong-Renje*, *Tolonaga* & *Campon*.

VALCKENIER. 1740.

pon Malaya, autant de Moulins à ſucre ſitués le long de la Riviere, fourmilloient de Chinois. Il fut réſolu de les déloger ſucceſſivement de ces 6 Moulins. En conſéquence l'Armée décampa le 21, à la pointe du jour pour Parang Koeda avec deux Canons. Après avoir défilé par un chemin fort étroit entre les Cannes de ſucre, elle découvrit l'Ennemi ſur une Hauteur garnie d'un Bois & de Maiſons de chaque côté. La vivacité du feu, auquel elle ſe vit d'abord expoſée, ne l'empêcha pas de s'avancer en Lignes ſerrées juſqu'au pied de la Hauteur, d'où les Chinois deſcendirent, précédés de 50 à 60 Buffles, pour mettre les Troupes en deſordre; mais ces Animaux ayant pris, contre leur attente, un chemin différent, les Chrétiens firent ſur les Infidèles des décharges ſi vives & ſi continuës pendant une demi-heure, qu'ils furent contraints d'abandonner la Hauteur, & de s'enfuir par le Bois & les Cannes. On mit le feu au Moulin & à toutes les Maiſons voiſines. Les Trophées, remportés ſur eux en cette occaſion, conſiſterent en une ſorte de mousquet, d'environ une demi-livre de balle & de plus de 10 pieds de long, en un Drapeau, pluſieurs hoyaux, hâches, couperets & coutelas.

Publication de l'Amniſtie.

L'ARMÉE, de retour à Cadouwang, y reçut de Tangerang un renfort de 48 Européens, des Munitions de guerre & de bouche. Peu de tems après arriva le Traducteur Jean *Simon*, avec 2 Copies d'un Acte d'Amniſtie, que la Régence avoit trouvé bon de publier en date du 22 de ce mois. Il fit aux Habitans la lecture de l'une en Langue Malaye, pour leur en donner avis, & de l'autre en Langue Hollandoiſe, aux Troupes pour leur ſervir de défenſe d'attaquer ceux qui mettroient les armes bas. Après quoi, ces Copies furent affichées aux dernieres Hayes du Jardin du lieu, afin que perſonne n'en prétextât cauſe d'ignorance. Par cet Acte la Régence accordoit, à tous les Chinois qui, ſoit par crainte ou de force, ſe trouvoient parmi les Rebelles, le terme d'un mois pour rentrer ſous l'obéiſſance de la Compagnie. On y promettoit le pardon à quiconque livreroit le Commandant des Rebelles vif ou mort, avec une recompenſe de 1000 Ecus dans le premier cas, de la moitié dans le ſecond, & 500 Ecus, outre ſa grace, à celui qui remettroit, entre les mains de la Compagnie, quelqu'un de leurs Chefs, mort ou vif.

LE 25, à midi, 500 Chinois ſous 7 Drapeaux, ſe préſenterent aux Poſtes avancés que l'on avoit établis, pour la garde des Ponts ſur le Mookervaart. Ayant été relancés juſqu'au Bois, on détacha auſſitôt à leurs trouſſes le Capitaine Moll & les Cornettes Chits & *Donker*, avec 2 Compagnies de Cavalerie. Ils en taillerent une partie en piéces & diſſiperent le reſte.

Succès dans les environs de Batavia.

ON ne marcha au Moulin de Salapadjang, qu'après avoir mis des Eſpions en Campagne & pris toutes les précautions poſſibles. Le Capitaine Crummel forma ſes Troupes entre des Cannes de ſucre de moyenne hauteur, plaça tous les Européens au centre derrière l'Artillerie, partagea les Baliens ſur les 2 Aîles, & les couvrit de la Cavalerie. En cet ordre l'Armée continua de s'approcher du Moulin. L'Ennemi ne tarda point à débouquer. Il s'avança irréguliérement, mais non juſqu'à la portée du Canon; étendit ſon Aîle gauche le long d'un Chemin creux, & ſe porta en avant. Dès qu'il fut parvenu à une certaine diſtance, on fit jouer l'Artillerie; elle

ne

ne put l'ébranler. On l'attendit de pied ferme, juſqu'à ce qu'étant aſſez près pour en venir aux priſes, les Baliens, les Macaſſars, les Mandares & les Javanois, conduits par l'Ajudant Donker, & ſecondés par toute la Cavalerie, ſe jetterent ſur les Chinois, avec tant de furie, que ceux-ci abandonnerent au-plutôt le Champ de Bataille pour ſe retirer, dans un Bois voiſin. On ne put les pourſuivre par des routes inconnuës & inacceſſibles; on ſe contenta de brûler le Moulin, ſauf la maiſon, qui étoit entourée d'un mur de pierre, & que l'on conſerva comme un épaulement dont on pourroit avoir beſoin dans la ſuite. En même-tems on fit marcher 2 Détachemens, l'un de Cavalerie, de Troupes Nationales & de Marine, l'autre de Baliens, vers les Moulins de Cadouwang & de Boedjong-Renje, qu'ils détruiſirent par les flammes. Ce dernier Détachement ramena un vieux Chinois, qui avoit demandé quartier & s'étoit offert d'aller propoſer à ſes Compatriotes un Pardon au nom de la Compagnie, & le rétabliſſement de leur Trafic, s'ils vouloient ſe ſoumettre. L'arrivée inattenduë des Troupes & la terreur les avoient obligés de ſe ſauver tous à Campon Malayo. Revenons pour un moment à Batavia. VACLXXXVIII. 1740.

Nikonkong, Capitaine des Chinois, y fut transferé du Baſtion le Rubis, à l'Hôtel de Ville, où étoient détenuës ſa Femme, ſa Belle-Mere & ſes Concubines. On l'appliqua à la torture; mais on ne put lui arracher aucun aveu, quoique ſes Complices ajoutaſſent de plus en plus à ſa conviction, en ne ceſſant de mettre le feu dans le Haut-Pays à tous les Jardins, de ſaccager & de ruiner les Habitations.

L'Armée ſe remit en marche le 26 à 5 heures du matin, & s'achemina droit aux Moulins de Tolonaga & de Campon Malayo. Elle apprit ſur la route, par un Exprès de Nicolas *Gyſepyl*, Maître de l'Iſle Onruſt, qu'il avoit repris la veille le Poſte de Qual ſur les Chinois, & qu'il ſe diſpoſoit à attaquer ce qui reſtoit de Moulins dans les environs de la Terre du Marchand *Simong*. Chemin faiſant, on acheva de conſumer Boedjong-Renje, & l'on incendia Tolonaga. Suivant les rapports, Campon Malayo devoit être l'endroit le plus formidable pour les préparatifs de guerre. On fut ſurpris de n'y rencontrer que très peu de Chinois; encore s'enfuirent-ils par la Riviere du côté de Bantam. Il ſe trouva, dans les avenuës, qui conduiſoient au Moulin, 6 Canons de bois garnis de fer, un de 6 livres de balle, une petite Piéce de bronze, quelques autres de fer, pluſieurs armes à feu & tranchantes, un tonneau de poudre, des enclumes, des vis, de la mitraille & quantité d'inſtrumens de différente eſpèce. A l'exception des armes utiles, le tout fut jetté dans l'eau, ainſi qu'une proviſion de riz & de viande, qui auroit ſuffi pour la ſubſiſtance de 4 à 500 hommes pendant le cours d'une année. On réduiſit en cendres le Moulin, les Magaſins & les Maiſons; on rompit 4 Canons de bois, & l'on hâcha en piéces les *Champangs* avec leſquels l'Ennemi auroit pû paſſer la Riviere.

Comme il ne ſe préſentoit rien de plus à faire, l'Armée alla reprendre ſon Camp de Cadouwang. Gyſepyl vint y apporter la nouvelle qu'ayant côtoyé la Riviere & viſité les 6 Moulins détruits, il n'avoit fait rencontre d'aucun Chinois; mais qu'il étoit informé que la plûpart des Javanois ſe tenoient avec leurs Femmes du côté de Bantam, & que faute de Batteaux,

que

VALCKENIER. 1740. que l'on avoit mis en piéces, ils ne pouvoient repaſſer la Riviere. Il ajouta qu'un Envoyé du Roi de Bantam s'étoit rendu auprés de lui, & l'avoit aſſûré que 1000 hommes armés épioient, par ordre de ce Prince, les Chinois le long de la Riviere, & qu'ils en avoient déja tué plus de 300; que pour lui, il s'étoit emparé de 2 Moulins ſitués à l'autre rive, & auxquels il avoit fait mettre le feu.

LE 31 Octobre & le 1 Novembre furent employés à reconnoître les bords du Mookervaart, & le Bois à dos du Camp, où les Détachemens n'ayant apperçu aucun Ennemi, l'Armée, après avoir laiſſé à Tangerang, 48 hommes avec leurs Officiers, renforcé de 50 Baliens le Poſte de Cadouwang, & renvoyé les 24 Soldats à Ankee, ſe prépara le 2 à retourner à Batavia, conformément aux ordres du Gouverneur Général & de la Régence.

CEPENDANT une partie des Rebelles s'étoit ſoumiſe, & avoit profité de l'Amniſtie; mais le plus grand nombre perſéveroit dans le crime & l'aggravoit par de nouveaux forfaits. Des environs de Bacaſſy, où ils s'étoient raſſemblés, ils vinrent ſe répandre dans les Terres de Maronde, de *Tſiling* & de *Toegoe*; ce qui obligea les Chrétiens, tant au dedans qu'au dehors de la Ville, d'être d'autant plus ſur leurs gardes pour prévenir un ſecond événement.

DANS l'intervalle du 6 au 7, le Lieutenant *Sobiers*, Commandant du Fort Tanjong Paryok, en donna avis, avec ces circonſtances que les Chinois s'étoient logés dans 6 Moulins à ſucre entre *Ansjol* & *Sondbar*, deux desquels ils avoient fortifiés, en y creuſant à l'entour un Foſſé de la largeur d'environ 2 toiſes; que le circuit & les chemins en étoient embarraſſés par des abattis d'arbres & ſemés de Chauſſe-trapes, & qu'abondamment pourvûs d'armes, ils brûloient tout & portoient le dégât dans les Campagnes. Par une autre nouvelle on ſçut que les Baliens, poſtés vers les Jardins de Mrs. le Directeur & *Nolthenius*, les avoient chaſſés & mis en fuite; que 2000 de ces Rebelles ſouhaitoient de ſe ſoumettre; qu'ils demandoient la ſignature de leur Capitaine & une Sauve-garde du Général; qu'alors ils obéiroient dans l'inſtant & mettroient bas les armes. On leur expédia, de la part du Gouverneur Général & de la Régence, un Sauf-conduit en Langue du Pays, qui leur indiquoit de quelle maniere ils pourroient revenir & ſe ſoumettre.

PEUT-ÊTRE que bien d'autres, de même ſentiment que leurs Compatriotes *Limtſouko*, *Oey-Tbeko*, *Oyet-Somko* & *Khouw-Tſinko*, s'étoient méfiés du Placard, & n'avoient voulu riſquer le pas qu'avec plus de certitude. Voici la Lettre que ceux-ci écrivirent à ce ſujet au Capitaine *Moor*, & qui fut traduite du Malays en Hollandois par le Sr. *Evertzon*, premier Clerc juré de la Chambre de Juſtice de Batavia.

„ Nous remercions humblement le Capitaine Moor d'un Papier qu'il a
„ rendu public, & par lequel il nous eſt permis, à nous viles Créatures,
„ de revenir à Batavia; mais nous craignons d'établir là-deſſus notre con-
„ fiance, attendu que ce Papier n'eſt qu'un ſimple Ecrit, non ſigné de la
„ main du Capitaine Moor, ni confirmé du ſceau de la Compagnie. Pour
„ ces raiſons nous avons renvoyé ce Papier original ou Placard, après en
„ avoir

„ avoir tiré & gardé une Copie, par celui-là même qui nous l'a remis. VALCKENIER
„ Le nom du Diſtrict ou de l'endroit, où nous ſommes actuellement, eſt 1740.
„ *Kalteban*. Quelque empreſſement que nous ayons de retourner à Batavia,
„ néanmoins nous craignons ſi fort, que nous n'ôſons nous en repoſer ſur
„ cet Ecrit ou Placard.

„ Le jour du Maſſacre des Chinois dans Batavia, nous nous ſommes ré-
„ fugiés ici. Maintenant nous voyons que le Capitaine Moor & l'*Orangs*
„ *Boeſſaer*, ont compaſſion de nous, pauvres gens, qui vivons ici dans la
„ miſere & dans la plus grande inquiétude. C'eſt pourquoi nous reque-
„ rons que l'Orangs Boeſſaer, daigne nous accorder des Lettres de Par-
„ don, & qu'elles nous ſoient apportées par le Capitaine Chinois, ou au-
„ trement des Lettres de même nature, ſignées du Capitaine Moor, &
„ confirmées du ſceau de la Compagnie. Alors nous nous rangerons in-
„ continent ſous ſon obéiſſance, puiſque nous n'ôſerions être aſſez hardis
„ pour lui réſiſter.

„ Nous vous ſaluons, Capitaine Moor, ainſi que l'Orangs Boeſſaer, &
„ vous prions de nous pardonner, &c".

Entre le 10 & le 14 de ce mois, on ſe défit d'une trentaine d'obſtinés Rebelles, qui, ayant obtenu le Pardon, promis par l'Amniſtie, avoient été repris ſur l'Ennemi, & reconduits dans la Ville. Les uns furent punis de mort, les autres envoyés à la Chine.

Le 15, la Régence réſolut de fixer au 23 ſuivant un Jour ſolemnel d'Actions de Graces & de Prieres dans toutes les Egliſes de la Ville, pour remercier Dieu de ce que par ſa puiſſante aſſiſtance elle avoit été préſervée de deſtruction & délivrée de la main de ſes Ennemis; pour implorer ſes benedictions ſur les Armes, les Pays, le Commerce & la Navigation de la Compagnie, & pour le prier de détourner les fléaux dont elle avoit été frappée ſans ceſſe depuis quelques années.

Le 16, on requit les Princes de Cheribon, Alliés de la Compagnie, par un Billet, de faire marcher le plutôt poſſible, au Fort de Tanjong Poura, 3000 de leurs Sujets, avec ordre de s'y poſter ſous le Canon, & d'attendre la jonction d'un Détachement de 500 hommes, que les Chefs des Cantons où croît le Pinang devoient y envoyer, ſuivant l'intention de la Régence, pour prendre à dos les Chinois, lorſque les Troupes de Batavia les attaqueroient dans leurs Cantonnemens.

Le 17, il ſe répandit un faux bruit, forgé par des mal-intentionnés, & qui ſe ſoutint juſqu'au 22, ſavoir, que tous les Eſclaves des Habitans ſeroient maſſacrés; ce qui fut cauſe que pluſieurs, ſaiſis d'effroi, déſerterent les maiſons de leurs Maîtres: mauvais exemple, qui auroit eu de fâcheuſes ſuites, ſi la Régence n'eut fait afficher un Avertiſſement, par lequel il promettoit, à celui qui dénonceroit l'Auteur de ce bruit, une récompenſe de 300 écus.

Enfin, le 22, veille du Jour ſolemnel d'Actions de Graces, chacun fut averti de ſe rendre à l'Egliſe, & le 23, pendant la ſolemnité, les Patrouilles roulerent dans la Ville & les dehors, pour prévenir l'exécution de tout mauvais deſſein. Après le Service Divin, les Drapeaux déployés furent plantés ſur les Remparts, les Pavillons arborés ſur les Vaiſſeaux

Jour ſolemnel d'Actions de Graces.

VALCKENIER. 1740.

à la Rade, au ſon des Cloches, & au bruit du Canon, tant du Château & des Fortifications autour de la Ville, que des Poſtes extérieurs & de l'Iſle Onruſt.

Manifeſte du Général & ſes griefs contre quelques Membres de la Régence.

ON venoit d'étouffer l'hydre de la Rebellion des Chinois; mais il en renaiſſoit une autre dans le ſein même de la Régence. Le 6 Decembre au matin, le Conſeil ſuprême s'étant aſſemblé, ſelon la coutume, le Général tira de ſa poche un Manifeſte, par lequel il communiquoit aux Membres; „ qu'il avoit été obligé, depuis quelque tems, de s'abſenter des „ déliberations à cauſe de pluſieurs tumeurs & puſtules, dont il s'étoit trou„ vé incommodé au point qu'il ne lui avoit pas été poſſible de s'habiller: „ que maintenant il en étoit preſque tout-à-fait guéri & en état de repren„ dre, en ſa qualité, la direction des Affaires publiques: que toutes les In„ ſtructions, les Ordonnances & les Coutumes de la Compagnie établiſ„ ſoient, comme un fondement inébranlable, que le Gouverneur Général „ devoit être & reſter le Chef ſuprême, non-ſeulement de tous les Em„ ployés de la Compagnie en général, mais auſſi en particulier des Trou„ pes & de leurs Officiers, qui lui étoient abſolument ſubordonnés, & „ ne recevoient qu'immédiatement de lui leurs ordres, ſoit avec la concu„ rence des Conſeillers, ſoit par l'autorité privée du Gouverneur & Capi„ taine général ſelon les cas: qu'en conſéquence il déclaroit ne s'être dé„ porté d'une partie de ſon pouvoir & de ſon autorité, par Réſolution „ du 8 Octobre dernier, que pour les raiſons qui y étoient contenuës, & „ qu'à cauſe de l'exigence & de la néceſſité des conjonctures, en conſtituant „ les Conſeillers de la Régence Commiſſaires particuliers des Portes & de „ l'Hôtel de Ville de Batavia; mais qu'il croyoit être plus que tems qu'il „ revoquât cette Commiſſion en vertu de ſon Emploi: qu'ainſi, entant que „ Gouverneur Général, il ſe dégageoit de ce lien dès l'inſtant, dans l'in„ tention d'exercer lui ſeul cette autorité prêtée, annullant pour cet effet „ la dite Commiſſion, dont lui Gouverneur Général avoit chargé Mrs. les „ Conſeillers, extraordinairement & indépendamment de leurs fonctions: „ qu'en outre il exigeoit d'eux la reſtitution des Clefs des Portes de la „ Ville, dont le ſoin leur avoit été confié à cette occaſion, & leſquelles „ il entendoit qu'ils remiſſent au Baillif du Lieu; le tout pour la raiſon que „ les circonſtances, qui avoient rendu leur Commiſſion néceſſaire, ne ſub„ ſiſtoient plus, & que les affaires avoient entiérement changé de face; „ vû d'ailleurs que le danger apparent de la part des Chinois, qui mena„ çoient la Ville de ſa ruine totale, n'étoit plus à craindre, & que le „ reſte de ces Rebelles, qui ſe tenoit encore dans le Haut-Pays, ſuivant „ les rapports journaliers, paroiſſoit être réduit à l'impuiſſance d'attaquer „ la Ville ou le Château: que même l'une & l'autre, ainſi que les Poſtes „ extérieurs, étoient déja en très bon état de défenſe, & ſuffiſamment „ munis de tout le néceſſaire: que cela étant, lui Gouverneur Général pour„ roit, ſans la moindre peine, à l'aide d'Employés inférieurs, & des Offi„ ciers ſubalternes des Troupes, pourvoir à tout ce que la néceſſité deman„ deroit dans la ſuite: qu'outre tous les principes & les motifs allegués ci„ deſſus, lui Gouverneur Général ſe trouvoit obligé de révoquer, ſans aucun „ délai, la ſuſdite Commiſſion, eu égard à la conduite deſpotique, tumultueu-

„ ſe

„ ſe & arbitraire de quelques-uns d'entre les Conſeillers, qui, bien qu'ils „ ſçuſſent que l'autorité, qu'on leur avoit cédée, ne pouvoit & ne devoit s'é- „ tendre plus loin qu'à procurer aux Départemens, commis à leur ſoin, „ tout ce qui étoit requis pour leur défenſe contre l'attaque de l'Ennemi, à „ préparer & à tenir prêt tout ce dont ils avoient beſoin; néanmoins, „ malgré qu'ils fuſſent toujours aſſujettis au ſouverain Commandement & „ à la ſubordination inſéparable du Gouverneur & Capitaine Général, ils „ avoient oſé amplifier leur Commiſſion juſqu'à donner des ordres direc- „ tement contraires à ceux du Gouverneur, & à s'arroger non-ſeulement „ le pouvoir de ſe mêler des Affaires à ſon inſçû, mais même d'empiéter „ ſur ſon autorité & ſur celle de ſes principaux Officiers; que, ſans parler „ d'autres démarches, que lui Gouverneur Général ſe réſervoit de détailler „ à la première occaſion, il étoit pleinement informé, que quelques Com- „ miſſaires des Portes Neuve, de Dieſt & d'Utrecht avoient entrepris, mê- „ me avant que la Régence eût encore pris certain réſultat inconſiſtant „ à cet égard, de contremander & d'empêcher l'exécution d'un Ordre que „ le Sergent Major avoit donné de ſa part aux Officiers des Portes, qu'ils „ euſſent pour ce tems-là à laiſſer jouïr les Officiers Chrétiens de la Bour- „ geoiſie des honneurs militaires accoutumés: qu'en outre Mrs. les Conſeil- „ lers Guſtave Guillaume d'Imhoff & Elie de Haaze, s'étoient émancipés, „ de leur propre chef, & ſans en avoir donné préallablement connoiſſance „ au Gouverneur Général, (ſi ce n'eſt que le lendemain le premier lui en „ parla *tellement quellement*, par maniere de converſation dans une courte „ viſite qu'il lui fit) d'aller le Samedi, 26 Novembre dernier, reconnoître „ & chercher les Chinois, & de ſe faire accompagner non-ſeulement par „ un Détachement de 12 Cavaliers de la Bourgeoiſie, & de 200, ou plu- „ tôt, comme on le diſoit, de 700 Nationaux, tant à pied qu'à cheval, „ & munis de leurs armes; mais encore par une foule d'Employés de la „ Compagnie, parmi leſquels ſe trouvoient, au grand étonnement d'un cha- „ cun, outre pluſieurs autres, François Rykloff *de Geus*, Capitaine de la Com- „ pagnie Bourgeoiſe du Quartier Oriental de la Ville; Chriſtophe *Moll*, Ca- „ pitaine de la Cavalerie Bourgeoiſe; le Cornette Pierre *Donker*; Ferdinand „ *de Roy*, Commiſſaire des Nationaux; le Lieutenant *Cunes*, prépoſé à l'Ar- „ tillerie de la Ville; *Souta Wangſa*, Capitaine des Javanois Orientaux; Dayn „ *Malella*, Capitaine des Macaſſars; *Babanda*, Capitaine des Baliens, & un „ Lieutenant national, nommé *Akin*: que cependant on ne ſauroit diſconve- „ nir que ces deux Conſeillers, non plus que les ſuſdits Officiers, Bour- „ geois, Nationaux & Employés, ne peuvent entreprendre de pareilles „ Expéditions ſans Ordre exprès, ou Commiſſion du Gouverneur Géné- „ ral, bien moins encore dans ce tems critique, où l'on n'avoit qu'à pei- „ ne chaſſé les Rebelles du Fauxbourg, & que n'ayant encore aucune „ notion de leurs deſſeins, il ne convenoit nullement de ſouſtraire aux „ ordres, que le Commandant en Chef pouvoit avoir à rendre ſur le „ champ, l'aſſiſtance néceſſaire des Employés, des Militaires & des „ Officiers, & de l'empêcher par-là de s'en ſervir au plutôt dans le be- „ ſoin: qu'auſſi lui Gouverneur Général ſe trouvoit abſolument contraint „ de révoquer cette Commiſſion, dont on avoit ſi fort excedé les bor- „ nes,

VALCKENIER. 1740.

VALCKENIER. 1740. „ nes, afin de prévenir les desordres & les suites qui pourroient résulter d'u-
„ ne liberté illégitime de disposer des Employés de la Compagnie, des Mili-
„ taires & des Officiers, au préjudice du Chef, en qui résidoit le souverain
„ Commandement: que lui Gouverneur Général ne pouvoit, sous aucun pré-
„ texte, souffrir plus long-tems de pareils procedés, ni permettre que la
„ Commission, qu'il avoit donnée, produisit des effets ultérieurs, d'autant
„ plus qu'il avoit découvert, par des preuves récentes, à sa plus grande
„ indignation, que quelques Membres de la Régence, qui avoient pris
„ goût à ce petit Commandement, s'efforçoient à vûe d'œil de parvenir
„ à un plus haut dégré de supériorité: que dans ce dessein, & à leur instiga-
„ tion, on avoit pris plusieurs fois privativément dans le Conseil des Indes
„ des Résolutions tout-à-fait irrégulieres & défectueuses sur des Affaires
„ militaires, sans juger qu'il fût nécessaire d'avertir ou de consulter le
„ Gouverneur, Commandant & Capitaine Général: que bien plus, il lui
„ étoit revenu qu'à la sollicitation, & sur la proposition de Mr. d'Imhoff,
„ l'on avoit poussé la hardiesse au point d'arrêter, dans l'Assemblée de
„ Vendredi dernier, une Résolution inouïe touchant certaine Enquête
„ des susmentionnés excès & procedés irréguliers des Commissaires
„ subordonnés; Enquête, faite en conformité des ordres précis du Gou-
„ verneur, par le Sergent-Major, & dont il étoit décidé qu'il lui seroit
„ demandé la minute, sans en donner avis ou communication au Com-
„ mandant en Chef; & qu'au cas que le Major s'en défendît, par respect
„ dû à son supérieur, on le menaceroit d'une pénalité (dont le bruit pu-
„ blic annonçoit que l'on étoit aussi déja convenu par une Résolution se-
„ crette), & qu'il lui seroit absolument enjoint de produire ces informa-
„ tions à la prochaine Assemblée: que cependant chaque Membre de la
„ Régence, qui étoit obligé de reconnoître la subordination, devoit être
„ convaincu que ces sortes de Résolutions turbulentes & injurieuses en
„ tout sens au souverain Commandement, ne pouvoient ni ne devoient é-
„ maner du Conseil des Indes contre la personne du Sergent-Major, &
„ touchant de pareilles inquisitions particulieres, que le Gouverneur Gé-
„ néral avoit droit de faire prendre aussi souvent qu'il lui plaisoit, sans
„ la participation des Conseillers ses Adjoints, auxquels il n'étoit pas per-
„ mis de les limiter par des restrictions, ou d'y apporter des obstacles,
„ puisqu'ils n'avoient aucun pouvoir exécutorial, relativement à la per-
„ sonne du Gouverneur Général, & qu'ils pouvoient beaucoup moins faire,
„ en conséquence de ce qui avoit été en outre résolu le même jour, des dis-
„ positions pour obliger le Gouverneur de produire à l'Assemblée toutes
„ les informations qu'il avoit trouvé bon de se procurer à la charge des
„ Membres de la Régence, non de tous, comme le dicte cette Résolu-
„ tion, mais uniquement de ceux qui avoient excedé leur Commission
„ contre leur serment & leur devoir, & qui s'étoient arrogé, d'une ma-
„ nière aussi inouïe que punissable, un pouvoir par lequel ils avoient porté
„ atteinte à l'autorité de leur Commandant en Chef: que lui Gouverneur
„ Général déclaroit, qu'attendu de si grands excès par eux commis, & au-
„ tres de même nature, qu'il feroit mettre au jour à la première occasion,
„ il étoit indispensablement obligé, malgré sa patience connuë, de répri-
„ mer

„ mer enfin la conduite peu reſpectueuſe de ces Mrs., en ſe ſervant des moyens, qui, quoique inuſités, tendoient néanmoins à ſa conſervation; moyens qu'il croyoit propres à le maintenir dans les prérogatives „ de ſon haut Rang, & dans l'inviolable exercice de l'autorité dont il avoit „ été ſi honorablement revêtu par Mrs. les Directeurs; ne pouvant point „ ſouffrir, que par une pluralité de ſuffrages on voulût extorquer de lui „ de pareilles informations, perſuadé qu'il appartenoit au Gouverneur Général non-ſeulement d'en faire, ſans l'entremiſe des Membres du Conſeil, ou de qui que ce fût; mais même qu'il étoit tenu, en vertu de „ ſes Inſtructions, de ſe les procurer, d'avoir l'œil à tout, d'épier les actions d'un chacun, d'employer à cet effet telles perſonnes qu'il jugeroit à „ propos, & de ſe comporter à ces égards de manière qu'il pût en répondre à ſes Seigneurs & Maîtres, ſans que ni lui Gouverneur en particulier, ni ceux en général qu'il employoit à ces fins, fuſſent ſujets à aucune Défenſe, Ordonnance ou Juriſdiction de la part des Conſeillers ſes Adjoints, Membres de la Régence: qu'enfin, lui Gouverneur Général recommandoit très ſérieuſement à tous les Membres de la préſente Aſſemblée de ſe ſouvenir que chacun d'eux, ſuivant ſon Emploi, ſon devoir „ & le ſerment ſolemnel qu'il avoit prêté entre les mains du Gouverneur „ Général en fonction, étoit & continuoit d'être dans l'obligation de „ lui marquer une dûe obéïſſance & fidélité, & qu'ils ne devoient point „ s'émouvoir ou s'inquiéter à la vûe des Soldats armés, tant dans la Salle de l'Aſſemblée qu'au dehors, puiſque ce n'étoit point pour intimider „ les bien-intentionnés, ou pour leur faire violence; mais ſeulement par „ rapport à la preſſante néceſſité de mettre fin au concert ou complot „ formé par quelques Membres mal-intentionnés contre la Perſonne de „ leur légitime Commandant en Chef, ainſi qu'au ſuſdit téméraire attentat „ de Vendredi dernier, qu'ils avoient déja pouſſé ſi loin, que ſi lui Gouverneur Général ne mettoit en uſage des moyens de rigueur, il étoit fort „ apparent, à juger de toutes les circonſtances de l'affaire, qu'en peu de „ tems il ſeroit prévenu par ſon Adverſaire, qui, aſpirant avec impatience „ à la gloire d'être revêtu du ſouverain Commandement, avoit déja pluſieurs fois donné évidemment à connoître ſon mauvais deſſein de ſe „ l'aproprier ſous l'un ou l'autre prétexte, quoique perſonne dans la Régence, quel qu'il pût être, ne fût en droit d'exécuter une pareille entrepriſe, ſinon dans le ſeul cas que le Gouverneur Général ſe rendît „ coupable de trahiſon: qu'il demandoit de plus qu'on lui découvrit immédiatement & ſans délai tout ce qui s'étoit paſſé & conclu dans cette invalide Aſſemblée en ſon abſence, ſoit ſous le titre de ſecret, ou ſous „ telle autre dénomination, ſans lui en avoir donné préalablement avis, „ ou communication poſtérieure, afin d'être en état de prendre les meſures néceſſaires pour le prompt redreſſement de ces procedés irréguliers: „ qu'à cette fin il enjoignoit aux Sécrétaires, ſous le ſerment de leurs Charges, de lui donner, ſans aucun détour, les éclairciſſemens qu'il prétendoit, comme à leur Gouverneur Général & légitime Commandant en „ Chef de la Régence".

VALCKENIER. 1740.

Après cette Déclaration, le Gouverneur Général réïtera, avec plus de

VALCKENIER. 1740.

vivacité qu'auparavant, les ordres qu'il avoit donnés aux Sécretaires, & exigea à toute force qu'ils lui montraſſent les Réſolutions ſecrettes que l'on avoit priſes contre ſa perſonne pendant ſon abſence. Ils l'aſſûrerent qu'ils n'en ſavoient rien; mais continuant de hauſſer la voix, il inſiſta ſur ſa demande, & voulut que les Régiſtres fuſſent apportés & mis ſur la table. Le Sécretaire *Otto* ayant obéi, il lui commanda de lire les Articles où il étoit queſtion de ſa perſonne. Otto ayant cherché quelque tems, lui préſenta la Notule du 2 Décembre, qui n'avoit été ni réſumée, ni approuvée. Là-deſſus le Conſeiller ordinaire d'Imhoff pria le Sécretaire de montrer les Articles qui le concernoient, lui & le Major; mais le Gouverneur Général s'emporta contre le Conſeiller, & prétendit que l'Article fût lû à haute voix. On entendit alors que le Major, ſur les plaintes de quelques Membres de la Régence, étoit occupé à faire dreſſer des Déclarations contre ceux qui avoient été chargés du Commandement aux Portes de la Ville. Sommé de comparoître à l'Aſſemblée, le Major s'y préſenta, & ſur la queſtion qu'on lui fit ſi ces Mrs. avoient agi de leur propre chef, ou par ordre, il avoua qu'ils s'étoient comportés ſuivant leur Commiſſion. On lui demanda enſuite la minute de la Déclaration préſentée aux Capitaines des Portes d'Utrecht, de Dieſt & de la Porte-Neuve pour qu'ils la ſignaſſent, & comme il s'en deffendit pluſieurs fois ſous prétexte qu'il l'avoit égarée, on lui dit que ce n'étoit pas ainſi qu'on ſe moquoit de la Régence, & on lui accorda terme juſqu'à la prochaine Aſſemblée, pour produire en même tems la Déclaration, ſous peine de correction.

Scene bruyante à cette occaſion.

Le Sécretaire, ayant continué la lecture de la Notule, en vint à une Réſolution ultérieure de l'Aſſemblée, portant que l'on donneroit à connoître au Gouverneur Général l'étonnement avec lequel elle avoit appris de bonne part, qu'il tiroit d'une maniere clandeſtine des Déclarations contre elle & à la charge de ſes Membres, requerrant d'en avoir communication, & que ce meſſage lui ayant été fait par le Directeur Général, après la ſéparation de l'Aſſemblée, il avoit répondu, témoin le rapport couché au Régiſtre, qu'il enverroit ces Déclarations à la Régence dès qu'il auroit reçu celles dreſſées par ſes Membres contre ſa perſonne. A peine le Sécretaire eut achevé de lire cet Article, que le Gouverneur Général cria au menſonge, & ſoutint que bien loin d'avoir été diſpoſé à produire ſes Déclarations, il s'en étoit défendu, en ajoutant que s'il conſentoit à la propoſition, au moins il vouloit qu'au préalable les Déclarations tirées contre lui par les Membres lui fuſſent remiſes. Le Sécretaire, taxé par-là de menteur & de fauſſaire, aima mieux ſe taire que ſe juſtifier, vû qu'il étoit impoſſible de faire entendre raiſon. Ce fut pour cela même que les premiers Conſeillers en rang, & entr'autres Mr. d'Imhoff, prirent également le parti du ſilence, en attendant que quelqu'un des précedens ouvrît la bouche pour ſe plaindre d'un ſi cruël procedé. Il y en eut des ſuivans, qui proteſtèrent contre la violence, & dirent avec une noble hardieſſe, en préſence des Troupes, qu'on les traitoit, non en Conſeillers des Indes, mais comme des Déroteurs. Mrs. Guillot, Nolthenius & Van Aarden ne furent pas plus ménagés, tant le Gouverneur Général, outré de colere, ſe déchaînoit contre quiconque ôſoit lui adreſſer la parole. Il échapa, à Mr. Van Suchtelen,

de

de dire, en obſervant les Grenadiers rangés autour de la table, qu'il étoit accoutumé à ces bonnets, & qu'il en avoit vû plus d'une fois en ſa vie. Auſſi-tôt le Gouverneur l'avertit de ſe taire, on qu'il le prendroit à partie comme un des Coupables. Le Conſeiller Van Schinne dit que pour lui, il n'avoit point d'avis à donner dans une pareille Aſſemblée, & Mr. d'Imhoff ſe contenta de faire ſigne à Mr. Guillot d'être tranquille, puiſque tous autres diſcours n'aboutiroient qu'à proſtituër encore plus l'honneur de la Régence. VALCLENIER. 1740.

Ensuite le Gouverneur demanda où étoient les Clefs des Portes de la Ville. Quelques-uns & entr'autres Mr. d'Imhoff, dédaignèrent de ſatisfaire à une demande, d'autant plus ridicule, qu'ayant journellement le rapport des Troupes de tous les Poſtes, le Gouverneur pouvoit, ou du moins devoit ſavoir qui étoient les dépoſitaires des Clefs. D'autres répondirent qu'elles étoient aux Portes ſous la garde des Officiers Commandans. Le Sécretaire *Cluyſenaar* fut chargé de leur expédier un Hallebardier pour qu'ils euſſent à ſe rendre, chacun en perſonne, avec les Clefs, à l'Aſſemblée; mais le Capitaine des Troupes, qui en inveſtiſſoient la Salle, ayant fait ſouvenir le Gouverneur que l'Officier de garde au *Vierkant*, en avoit toujours par-devers lui les Clefs, ſuivant un ancien uſage, on envoya contre-ordre à ce Poſte. Le Hallebardier revint bientôt faire raport qu'ayant trouvé les Portes du Château fermées il ne pouvoit exécuter ſa Commiſſion. On lui donna un billet, qui enjoignoit de le laiſſer paſſer; circonſtance remarqnable que l'on apprit par cette occaſion. On ſçut même que l'on avoit levé le Pont-levis & fermé les Barrières; que toute la Garniſon étoit ſous les armes, & commandée par le Major Duurvelt; que l'on avoit envoyé aux Portes divers ordres confus, tantôt de lever les Ponts, tantôt de ne laiſſer entrer aucun Mahometan, tantôt encore de leur permettre le paſſage, mais en petit nombre à la fois.

A peine le Hallebardier eut-il été redépêché, que le Gonverneur Général rentra dans ſa première fureur, en préſence des Soldats, contre les Membres de la Régence, & que jettant des regards enflammés de colere ſur Mrs. d'Imhoff, de Haaze & Van Schinne, il les traita de Séditieux & de Conſpirateurs, leur annonça leur arrêt, & appella l'Officier, qui, de la porte de la Salle, où il s'étoit tenu poſté, vint ſe mettre derrière le Siége de Mr. d'Imhoff. Les trois Conſeillers reſterent aſſis, mais lorſque le Gouverneur leur eut dit juſqu'à deux fois qu'ils pouvoient ſe lever, Mrs. d'Imhoff & de Haaze répondirent qu'ils ne tenoient leurs places que de leurs Seigneurs & Maîtres; qu'ils ſe ſoumettroient volontiers au Jugement de l'Aſſemblée, mais non à ſes ordres deſpotiques, & qu'ils n'étoient point dans l'intention de quitter leurs places. Cette réponſe fut ſuivie d'une proteſtation preſque unanime contre la violence, l'injuſtice & l'offenſe faites à la liberté de l'Aſſemblée. Le Gouverneur cria qu'il prenoit tout ſur lui, qu'il pouvoit en répondre, & qu'il en répondroit en qualité de Capitaine Général. Arrêt de trois Conſeillers ordinaires des Indes.

Jusques-là l'Officier avoit attendu le moment de faire ſa charge; mais le Gouverneur, ennuyé ſans doute lui-même, le fit retirer. Il continua de murmurer, de quereller par intervalles, & de reprocher au Conſeiller d'Imhoff qu'il étoit la cauſe du malheur de quelques-uns de ſes Collegues. Ainſi s'écoula le tems juſqu'à onze heures, que les Clefs, qu'on ne ceſſoit de de-

Digitized by Google

VALCKENIER. 1740. demander, furent apportées par un Officier, qui les posa à côté du Gouverneur. Alors il déclara de nouveau qu'il révoquoit la Commission aux Portes, quoiqu'elle n'eût pas été donnée aux Membres de son autorité privée, mais de l'avis unanime de toute l'Assemblée. Il ajouta qu'il reprenoit le soin de tous les détails, & témoigna qu'il devoit des remercimens aux Membres pour autant, qu'en ces jours-là ils avoient pris à cœur le bien public. Les uns soûrirent, d'autres firent semblant de ne point l'entendre. Pendant ces Complimens, l'Officier & un Hallebardier portoient les Clefs des Portes au Logement du Gouverneur, qui se leva & ordonna au Capitaine de ranger son monde en double haye près d'une grande Jalousie qui est à l'entrée de la Salle. En même tems il lui enjoignit de laisser sortir tous les Membres de l'Assemblée, à l'exception des trois Conseillers auxquels il avoit annoncé l'arrêt, & que si on lui opposoit de la résistance, il eût à pénétrer dans la Salle avec la Garde. De si affreux ordres, donnés à la face de toute une Assemblée, joints au départ du Gouverneur, exciterent de nouvelles protestations, si non de tout le Corps, du moins de la plus grande partie; mais dont le Gouverneur se soucioit aussi peu, que des remontrances amiables de Mrs. Van Aarden, *Laakeman*, & autres, qui tâchoient d'adoucir ce Chef irrité & inflexible. Il fendit la presse & s'enferma soudainement dans la Galerie de son Domicile, dont l'avenuë, pour plus grande précaution, étoit gardée par quatre Hallebardiers munis de pistolets chargés, outre que les Grenadiers formoient un rang depuis la porte de la Salle d'Assemblée jusques sur le perron, tant pour assurer l'exécution de l'entreprise, qu'afin de garantir la Personne du Gouverneur.

Les Membres de la Régence se regarderent les uns les autres, ne sachant quel parti prendre. Ils s'étoient flattés qu'avant la séparation d'une Assemblée si tumultueuse, on auroit trouvé moyen de gagner sur l'esprit du Gouverneur Général, si non de congédier les Soldats, du moins de les faire attendre à la porte de la Salle, puisqu'on n'avoit jusques-là encore rien discuté sur cette fâcheuse affaire. Quelque violent & tyrannique que fût le traitement envers les Conseillers arrêtés, néanmoins l'équité vouloit qu'on leur accordât le tems de plaider leur cause; mais Mrs. d'Imhoff & de Haaze n'avoient encore pû rien alleguer pour leur justification, & Mr. Van Schinne, accusé, au milieu d'une troupe de Soldats armés, d'avoir complotté avec d'autres de déposer le Gouverneur & de l'envoyer en Hollande, ne s'étoit autrement purgé de cette calomnie, qu'en disant qu'il tenoit pour mal-honnête homme quiconque lui attribuoit un pareil dessein: expression dont s'étoient aussi servis Mrs. Guillot & Nolthenius à l'égard de la prétenduë secrette Résolution que le Gouverneur soutenoit avoir été prise contre sa personne. Une négation, aussi forte que celle de Mr. Van Schinne, auroit conduit à la source de cette fausse accusation, si on lui avoit donné le tems de se justifier.

Ce n'étoit pas ce que l'on cherchoit; aussi, pour éviter toute apologie, le Gouverneur ne quitta l'Assemblée avec tant de précipitation, que pour se mettre en sureté, & pour faire exécuter par la force des armes, sans courir lui-même aucun hazard, le violent projet qu'il avoit formé contre les trois principaux Membres d'une respectable Assemblée, mais deshonorée

rée par ſa conduite envers ces Conſeillers, qui étoient en ſon chemin depuis long-tems. VALCKENIER. 1740.

Après le départ du Gouverneur, les Arrêtés ſe tournant du côté de leurs Collegues, leur demanderent ce qu'il y avoit à faire dans ces circonſtances, en proteſtant devant Dieu & devant les hommes contre tout ce qui pouvoit réſulter de l'outrage fait à la Souveraineté légitime de l'Etat, & déclarant que comme Membres, ils ne ſouffriroient pas que l'autorité, qu'ils partageoient avec d'autres, & qu'ils avoient légitimement reçue de Dieu & de leurs Supérieurs, fût foulée aux pieds; qu'au contraire ils étoient prêts à la maintenir juſqu'à la dernière extrémité. Ils déclarerent encore qu'au cas qu'il plût à l'Aſſemblée de conclure que le Gouverneur Général ne s'étoit porté à ces excès de violence que pour exécuter le deſſein du Conſeil, ils s'en conſoleroient avec ſoumiſſion, & attendroient du tems les occaſions de faire éclater leur innocence.

Cependant on s'apperçut bientôt, à l'irréſolution de quelques Membres, qu'ils manquoient de vigueur, quoique nombre d'autres, ſur-tout les Conſeillers extraordinaires & Mr. Laakeman, Préſident du Tribunal de Juſtice, ſcandaliſés au dernier point d'un ſi odieux événement, marquoient aſſez de courage pour maintenir efficacement l'autorité avilie d'un College établi par le Souverain, & reſpecté dans les perſonnes de leurs Prédéceſſeurs. Après quelques déliberations, ſur un ſujet ſi affligeant, on convint de faire appeller l'un des Sécretaires par un Hallebardier qui, au grand ſcandale d'un chacun, entra en pleine Aſſemblée, avec deux piſtolets chargés. Le Sécretaire, qui étoit ſi ſaiſi de crainte, qu'à peine ôſoit-il paroître, avoit été mandé à l'occaſion d'une Députation, compoſée de Mrs. le Directeur Thedens, Van Suchtelen & Van Aarden, qu'on envoyoit au Gouverneur Général, pour lui repréſenter amiablement les conſéquences d'un pareil procedé, & le prier, au nom de l'Aſſemblée, de revenir à la Salle, avec offre que s'il vouloit ſeulement en retirer les Soldats, afin que l'on pût, ſans honte & ſans proſtitution de la dignité du Corps, avoir la liberté de parler, les Membres lui donneroient, en pleine Aſſemblée, ſatisfaction ſur les griefs qu'il formoit à la charge des Accuſés, & que, conjointement avec eux, il prendroit à leur ſujet les concluſions qu'il jugeroit à propos.

Il étoit irrévocablement décidé que le Gouverneur n'entendroit à aucune raiſon; l'expédient fut ſans ſuccès. Il fit entrer le Directeur, & laiſſa, par un mépris marqué, les autres Députés devant la porte, expoſés aux inſultes des Hallebardiers armés, qui les obligerent de s'éloigner. Le Directeur, n'ayant pû, malgré toute ſon éloquence, perſuader le Gouverneur, en rapporta à l'Aſſemblée une propoſition, auſſi ignominieuſe qu'inacceptable pour gens d'honneur. Elle conſiſtoit en ce que ne pouvant conſentir à la ſatisfaction offerte, il n'en vouloit d'autre, ſinon, que les trois Conſeillers arrêtés paſſaſſent un Acte, par lequel ils ſe reconnuſſent coupables de ce dont on les accuſoit, ſans quelques autres clauſes ſi dures & ſi humiliantes, que le Directeur eut honte d'en faire rapport. Mr. de Haaze répondit qu'il aimeroit mieux, dès l'heure même, mourir innocent, que conſerver ſa vie au prix d'un aveu contraire à ſa conſcience.

VALCKENIER. 1740.

DANS ces entrefaites les trois Conſeillers, qui paroiſſoient être l'objet de la haine du Gouverneur, offrirent, ſous parole d'honneur, de s'enfermer dans leurs Maiſons juſqu'à ce que l'Aſſemblée eût réglé ce qu'elle croiroit néceſſaire touchant leurs perſonnes, & que ſi leurs Collegues étoient de ce ſentiment, ils ſe ſoumettroient, pour le mieux, au pouvoir tyrannique & illégitime que leur Gouverneur, ſous le titre de Capitaine Général, avoit exercé ce jour-là avec tant de violence contre les Membres & le Corps de la Régence. Ils firent plus : ils conſentirent, pourvû que l'Aſſemblée fût ſatisfaite de ce qui s'étoit paſſé, & qu'il n'arrivât rien de plus, d'acquieſcer à ſon approbation. Le Directeur Général ſe chargea une ſeconde fois du Meſſage, & reçut pour réponſe que le Gouverneur n'étoit point encore content; que néanmoins il vouloit bien permettre, aux trois Conſeillers, d'avoir leurs Maiſons pour arrêt, au lieu de les faire renfermer dans les Priſons du Château, comme il ſe l'étoit propoſé; mais auſſi qu'ils ſeroient eſcortés par des Soldats devant & derriere leurs Caroſſes, & gardés chez eux par des Sentinelles, ſans aucun accès. Cette révoltante propoſition occaſionna de nouveaux murmures, & de nouvelles delibérations entre les Membres. Les trois Conſeillers offrirent d'en paſſer par-là, en cas que l'Aſſemblée l'ordonnât, & de couvrir, par leur conſentement, l'odieux de cette démarche, qui aviliſſoit la dignité & l'autorité légitimes de cet illuſtre College.

PERSONNE ne voulut y donner ſon ſuffrage, & les deux principales Têtes de l'Aſſemblée n'avoient point aſſez de fermeté pour entreprendre la défenſe de l'honneur outragé des Repréſentans du Souverain; tellement que le tems ſe paſſa en deliberations confuſes & indéciſes, pendant leſquelles on ſe ſouvint, entre autres particularités, que le Gouverneur, lors qu'il attendoit les Clefs des Portes de la Ville, avoit reproché à Mr. d'Imhoff, que le 2, (ce dût être le 8 Novembre) il s'étoit hazardé de dire dans la Salle qu'*au cas que l'année ne fût pas ſi avancée, on trouveroit encore bien le moyen* . . . . propos que le Gouverneur interprétoit dans le ſens que ſi les Vaiſſeaux n'étoient pas à la veille de faire voile pour l'Europe, on pourroit bien enlever le Gouverneur Général, & l'embarquer pour la Hollande. Il eſt vrai que ce diſcours non-fini fut tenu, mais par maniere de converſation, & nullement dans l'idée que le Gouverneur prêtoit au Conſeiller, & qu'aucune perſonne raiſonnable ne lui auroit attribuée. Mr. d'Imhoff dit là-deſſus qu'il n'y avoit point de confiance entre eux, puiſque l'on donnoit à un diſcours particulier une interprétation ſi maligne, & qu'il avoit été ſans doute rapporté au Gouverneur par quelqu'un qui fréquentoit l'Aſſemblée. Le Directeur Schagen déclara qu'il lui en avoit fait la confidence; auſſi fut-il remercié en termes convenables au ſujet. Il répondit qu'il n'avoit pas lieu d'être porté pour ces Mrs., qui le traitoient toujours avec dureté, mettoient toutes choſes ſur ſon compte, & trouvoient à redire à tout.

CEPENDANT Mrs. Crul & Thedens s'étoient rendus juſqu'à deux fois auprès du Gouverneur, qu'ils avoient trouvé furieux & inexorable. Ils rapporterent qu'il ne vouloit point entendre parler d'entremiſe, ni recevoir de

de remontrances; qu'il prétendoit abſolument que ſes ordres fuſſent mis en exécution; qu'il ſe rendoit reſponſable de tout ce qui en arriveroit; qu'en permettant aux trois Conſeillers d'être chez eux en arrêt, c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, & qu'il ſe repentoit de s'y être prêté. Enfin Mrs. Crul & Thedens finirent par dire qu'ils s'excuſoient d'être porteurs de tout autre Meſſage de cette nature; que le Gouverneur affectoit des contretems, ou qu'il étoit à table, ou ſur ſon lit, & laiſſoit les Membres de la Régence en butte à la licence des Militaires, qui de plus en plus devenoient inſolens, & que le Gouverneur même traitoit tout cela de bagatelle. Le Sécretaire fut le dernier qu'on lui dépêcha ſur les quatre heures après-midi. Cet Exprès l'aſſûra, que toute la Régence étoit prête à venir s'expliquer avec lui, & que les trois Conſeillers, contre leſquels il étoit ſi irrité, lui donneroient ſatisfaction du tort qu'ils pouvoient lui avoir fait, ou que s'il refuſoit de leur parler, les autres Membres le ſupplioient de leur accorder audience. Il répondit qu'il n'étoit pas néceſſaire de prendre cette peine. Le Sécretaire ayant été renvoyé pour tâcher de le perſuader, il le congédia avec cette autre réponſe, qu'il ne parloit à perſonne, & qu'il n'avoit rien de plus à dire. Là-deſſus il fut décidé d'une voix unanime que les trois Conſeillers obéiroient proviſionnellement. En conſéquence tous les Membres ſortirent de la Salle, à l'exception du Sécretaire Otto. Après rapport fait ſur des informations particulieres, entra le Major Duurvelt, qui dit, que par ordre du Gouverneur Général, ces Mrs. étoient ſes Arrêtés. On lui répondit que les ordres du Général ſeroient reſpectés. Enſuite il demanda les épées des trois Conſeillers, leſquelles lui furent remiſes, non ſans qu'on lui fît ſentir qu'il étoit excuſable d'en agir de cette maniere, lui qui ſavoit ſi peu les Coutumes militaires, ou qui peut-être n'avoit jamais ſervi en Hollande; mais qu'autrements ces Mrs., eu égard à leur rang, pouvoient bien être arrêtés ſans ſe dégarnir de leurs épées; que ſi néanmoins il falloit qu'ils les livraſſent pour raiſon de leur Arrêt, il en ſeroit aſſez tems lorſqu'ils entreroient chez eux, & que cet affront ne tendoit qu'à proſtituer encore plus l'honneur de la Régence. Le Major promit d'en parler au Gouverneur Général, & voulut rendre les épées, que les trois Conſeillers refuſerent. Ils lui dirent qu'en attendant, il pouvoit les conſigner au Capitaine Van Ooſten, qui avec le Lieutenant Hemmingſon, & les Grenadiers gardoit encore la Salle. Le Major, de retour, annonça que le Gouverneur Général ne vouloit pas que les Arrêtés conſervaſſent leurs épées; qu'il laiſſoit à leur option, ou d'être eſcortés de jour par 24 Grenadiers, qui ſous un Officier ſeroient de garde à leurs Maiſons, ou d'attendre la ſoirée. On répondit que le Gouverneur en diſpoſeroit comme il le jugeroit à propos. Le Major retourna ſur ſes pas, & rapporta que le Général faiſoit ſes complimens aux trois Conſeillers, & qu'il s'en remettoit à leur choix. Surquoi ils prirent le parti d'être plutôt menés en arrêt à la vûe de tout le monde, que dans l'obſcurité de la nuit. Avec la permiſſion du Major ils ſortirent de la Salle, marcherent chacun le long d'une double haye de Grenadiers juſqu'à leurs Maiſons, où ils arriverent vers les 5 heures du ſoir. Une heure après le

VALCKENIER. 1740.

VALCKENIER. 1740. Capitaine Crummel vint ſignifier qu'on leur interdiſoit tout accès, excepté celui de leurs Epouſes, Enfans & Domeſtiques (*i*).

Envoi des trois Conſeillers priſonniers en Hollande.

Des procedés auſſi violens & auſſi inouïs, qui furent ſuivis de l'envoi des trois Conſeillers priſonniers en Hollande, ne pouvoient guères mériter l'approbation de Mrs. les Directeurs; Auſſi en témoignerent-ils leur mécontentement d'une façon bien ſenſible au Général Valckenier, qui ayant demandé & obtenu auparavant ſa démiſſion étoit parti lui-même, au mois de Novembre 1741, pour revenir dans ſa Patrie. Mais en arrivant au Cap, il y trouva des Ordres de ſes Maitres, en vertu deſquels il fut arrêté & renvoyé à Batavia (*k*), pour y répondre de ſa conduite, tant à l'égard du Maſſacre des Chinois, que par rapport à l'empriſonnement des trois Conſeillers ordinaires. Ce fameux procès, qui ne fut jamais bien dévoilé aux yeux du Public, a laiſſé le champ libre aux amis & aux ennemis de Mr. Valckenier, pour le condamner ou le juſtifier, ſuivant leurs informations, leurs préjugés, ou leurs différens intérêts. Sans prendre aucun parti entr'eux, ſans entrer dans les reproches odieux qu'ils ſe ſont faits les uns aux autres, nous dirons ſeulement que les premiers paroiſſent aujourd'hui avoir gagné le deſſus, & qu'ils prétendent être munis d'une infinité de Documens, qui prouvent avec la derniere évidence, que ſans les ſoins de ce Gouverneur Général c'en étoit fait du principal Établiſſement de la Compagnie aux Indes. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt que ces malheureuſes diſſenſions, entre le Chef & les Membres de la Régence de Batavia, ne ſont pas indifférentes dans la Cauſe des Chinois. Avouons-le franchement avec des Perſonnes auſſi éclairées qu'impartiales, la Revolte de ces Peuples étoit déteſtable; ils méritoient la punition qu'ils en ont reçuë; mais les cauſes qui ont produit ce terrible effet y ſeroient-elles auſſi oppoſées qu'on nous l'aſſure, & l'humanité auroit-elle preſcrit les bornes de la vengeance qu'on en a priſe?

1741. Départ du Général, qui eſt arrêté au Cap & renvoyé à Batavia.

Jugemens pour & contre à ſon ſujet.

Nous quittons cette matière deſagréable pour voir ce qui ſe paſſa, à Batavia & dans l'Iſle de Java, tandis que l'ancien Général & ſon Succeſſeur déſigné, tous deux Priſonniers d'Etat, étoient en route, celui-ci pour ſe rendre en Europe, & celui-là pour retourner aux Indes.

(*i*) On ſent aſſez par le ſtyle de cette Relation hiſtorique, que ce ſont les trois Conſeillers qui plaident leur Cauſe. Il eſt juſte de laiſſer expoſer à chacun ſes raiſons.

(*k*) Etant parti le 12 d'Août 1742, du Cap de Bonne Eſpérance, à bord du Vaiſſeau la *Sara Jacoba*, il arriva quelque tems après à Batavia, & fut mis en priſon au Château, tandis que les Sieurs Cornelle *Philipe*, Avocat Fiſcal, & Guillaume Vincent *Helvetius* eurent les Arrêts dans leurs Maiſons.

XXVI. JEAN

XXVI. Jean Thedens Gouverneur Général, natif de Friederichſtad, fit le Voyage des Indes à bord du Vaiſſeau l'*Union*, en 1698, en qualité de ſimple Soldat, & paſſa de 1702 à 1736, aſſez rapidement de l'Emploi d'Aſſiſtant, par tous les Grades ſupérieurs juſqu'à celui de Conſeiller ordinaire des Indes. Le 2 de Decembre 1740, Mrs. les Dix-ſept l'adjoignirent au Directeur général *Schagen*, auquel il devoit ſucceder en cas de vacance de ce Poſte, ou du premier de la Régence des Indes. Comme Mr. d'Imhoff, qui étoit nommé pour remplacer Mr. Valckenier, lequel avoit obtenu ſa démiſſion, ſe trouvoit aux Arrêts, Mr. Thedens ſe vit, par cette circonſtance, à la tête du Gouvernement lorſqu'il y penſoit le moins. Quoiqu'il ne fut pas confirmé dans un Poſte qu'il n'occupoit que proviſionnellement, on ne ſauroit lui refuſer le rang de Général, qu'il conſerva comme ancien juſqu'à ſa mort, arrivée en 1748 (*a*).

Vie de Jean Thedens, XXVI. Gouverneur Général des Indes.

1741-3. Il s'engage comme ſimple Soldat.

De quelle façon il parvient au Gouvernement.

Les Chinois qui avoient échappé au Maſſacre de Batavia, s'étoient raſſemblés en Corps dans le Haut Pays, où ils ravageoient les Terres & cauſoient une grande diſette & cherté de vivres. On envoya contre eux le Commiſſaire *Roos* avec 8000 hommes. A ſon approche ils prirent la fuite, abandonnant une très bonne Forteresſe, qu'ils avoient élevée à 8 lieues de la Ville. Après en avoir infeſté les environs pendant quelque tems, ils ſe retirèrent près du Souſouhounan, avec qui ils prirent des engagemens ſolemnels pour exterminer tous les Européens. Ils formerent le projet de ſurprendre un Fort Hollandois, peu éloigné de la Réſidence Impériale, où il y avoit 200 hommes en Garniſon. Pour cet effet l'Empereur manda au-

Déronte des Chinois dans le Haut-Pays.

Leur Alliance avec l'Empereur de Java.

(*a*) Made. ſa Veuve vivoit encore en 1752.

THEDENS. 1741-3.

auprès de lui le Capitaine commandant, le Lieutenant & l'Ecrivain, pour leur demander la raiſon qui les empêchoit de fréquenter ſa Cour depuis quelque tems. Mais le Capitaine, averti du danger par deux Fils de ce Prince, qui étoient dans le Fort; pour ſe former à la façon de vivre des Hollandois, répondit hardiment qu'il n'ignoroit pas la trahiſon que l'Empereur méditoit contre la Compagnie, en recompenſe des ſervices importans que lui & ſes Ancêtres en avoient reçus. L'Empereur irrité eut recours aux plus terribles menaces pour faire avouër aux trois Officiers Hollandois de qui ils tenoient cet avis. Apprenant que c'étoit de ſes propres Fils, il les envoya querir, & les fit maſſacrer immédiatement, de même que le Capitaine, le Lieutenant & l'Ecrivain, dont les corps furent jettés dans des cavernes. Là-deſſus les Javanois, joints aux Chinois, marchèrent à la Forteresſe. La Garniſon, manquant de vivres, fut enfin obligée de ſe rendre après une vigoureuſe défenſe. L'Empereur, fléchi par les prières de ſa Mere, accorda la vie aux Hollandois, mais il les fit tous circoncire & les repartit entre ſes Troupes. Ce Prince s'empara encore de quelques petits Poſtes de la Compagnie. Avec l'Artillerie & les Munitions qu'il y trouva, il ſe rendit devant Samarang, principal Comptoir de la Côte de Java, & ſerra cette Place de ſi près, que les Aſſiégés n'en purent ſortir pendant ſix mois. La Regence de Batavia fut obligée de dégarnir les Comptoirs extérieurs pour former un Corps d'environ 12000 hommes, tant Européens que Nationaux, qu'on envoya au ſecours des Aſſiégés, avec une grande quantité de proviſions de toute eſpèce. Ce renfort étant entré dans Samarang, on fit une ſortie générale ſur les Ennemis, avec un ſuccès ſi heureux, que quoiqu'ils fuſſent au nombre d'environ 200 mille hommes, on parvint à les mettre en fuite, abandonnant dans leurs Ouvrages toute leur Artillerie, qui conſiſtoit en 200 piéces de Canon, pluſieurs Mortiers, avec une immenſe quantité de Munitions & de Bagages. Après cette Victoire, les Hollandois reprirent ſucceſſivement tous leurs Poſtes. L'Empereur fut contraint de leur renvoyer les Priſonniers qu'il avoit faits ſur eux, & de ſe déclarer contre les Chinois, dont il fit mourir un grand nombre. Son Premier Miniſtre, qui étoit l'Auteur de cette malheureuſe levée de bouclier, voulant éviter la colere de ſon Maître, ſe refugia auprès des Hollandois; mais il fut envoyé à Batavia, & jetté dans les priſons de la Forteresſe. Les Chinois, pour ſe vanger du Souſouhounan, proclamerent ſon troiſième Fils Empereur de Java à ſa place, & le Pére ſe vit même reduit à chercher ſon ſalut dans les Montagnes, ſans pouvoir ſe flatter d'être ſoutenu par les Hollandois, à cauſe de l'éloignement & de la ſituation des Lieux. D'ailleurs, comme on n'avoit plus rien à craindre de la part des Rebelles, on ſe mettoit peu en peine de ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur de l'Iſle, tandis qu'on pouvoit être tranquille.

Ce Prince fait maſſacrer deux de ſes Fils & trois Officiers Hollandois.

Il s'empare du Fort de ces derniers.

Siége de Samarang.

Secours qu'on y envoye.

Heureuſe ſortie.

L'Empereur ſe déclare contre les Chinois.

Il proclame ſon Fils à ſa place.

CETTE grande Victoire fut célébrée à Batavia le 29 Novembre 1741, par un Jour ſolemnel d'Action de Graces, ſous une ſalve de 341 piéces de Canon, & l'on expedia le Vaiſſeau *'t Huys ten Duyne*, exprès pour en apporter l'agréable nouvelle en Hollande. Ce fut dans le cou-

courant de ce mois, que le Général Valckenier s'embarqua pour revenir en Europe; mais comme il s'étoit démis de ſa Charge depuis quelque tems, nous ne pouvions placer ces derniers événemens que ſous l'Adminiſtration de ſon Succeſſeur *ad interim*, qui ne nous en fournit point d'autres. THEDENS. 1741-3.

L'OCTROI de la Compagnie, qui ſubſiſtoit depuis 40 ans, expirant au 1er. Janvier 1741, fut renouvellé ſeulement pour une année, & en 1742, encore pour une autre année. Les Etats Généraux étoient occupés, dans ce tems-là, d'affaires plus importantes, & d'ailleurs il s'agiſſoit de donner une meilleure conſiſtance à l'état chancellant de la Compagnie des Indes Orientales. C'eſt à quoi l'on travailloit depuis l'arrivée de Mr. d'Imhoff, à l'Article duquel nous allons paſſer. Prolongation de l'Octroi de la Compagnie.

XXVII. GUSTAVE

Vie de G. G. Baron d'Imhoff, XXVII. Gouverneur Général des Indes.

XXVII. Gustave Guillaume Baron d'Imhoff, Gouverneur Général, nâtif de Lier en Oſtfriſe, s'engagea au ſervice de la Compagnie, & arriva à Batavia l'an 1725, à bord du Vaiſſeau le *Cockenge*, en qualité de Sous-Commis. L'année ſuivante il fut fait Commis; en 1730, Sécretaire de la Régence, & la meme année Fiſcal des Eaux. En 1733, il obtint le Grade de Conſeiller extraordinaire des Indes.

1743.

Ses premiers Emplois.

Il eſt envoyé à Ceylan comme Gouverneur.

Imprimerie qu'il y établit.

Echantillon des Ouvrages qu'il fait publier.

On l'envoya en 1736, en qualité de Gouverneur à Ceylan, où entr'autres bons effets de ſon adminiſtration, on vit ſortir, de l'Imprimerie qu'il y avoit établie, pluſieurs Livres de Pieté, la Bible & les quatre Evangeliſtes, en Caractères Chingulais pour l'inſtruction des Inſulaires. L'Oraiſon Dominicale, que nous avons fait graver, fut le premier fruit de ſes ſoins, dont les Miſſionnaires de Tranquebar, qui l'avoient ſecondé, parlent avec les plus grands éloges. En effet, quand on conſidere les difficultés qui ſe préſentoient à l'exécution de ce deſſein, on ne peut qu'être ſurpris de la conſtance qu'il a fallu pour les ſurmonter. Avant ſon départ, en 1737, il fit aſſembler les Malabares & Chingulais de Colombo, leur diſtribua des Livres de Prières & un Catechisme, & les exhorta à vivre en bons Chrétiens.

Il revient en Europe.

L'Empereur de Candy lui envoya une Ambaſſade de cinq Perſonnes de diſtinction pour lui ſouhaiter un heureux Voyage. Le Gouverneur s'étoit toujours empreſſé à cultiver ſoigneuſement l'amitié de ce Prince, & à rétablir la tranquillité parmi les Habitans de l'Iſle, qui s'étoient revoltés ſous le Gouvernement de feu Mr. Doemburg ſon Prédéceſſeur; de ſorte que Mr. d'Imhoff laiſſa les choſes dans un meilleur état qu'il ne les avoit trouvées.

Retourne à Batavia.

Pendant ſon ſéjour en Hollande, Mr. d'Imhoff, qui avoit été élevé à la dignité

ORATIO DOMINICA IN LINGUA CINGALAEA

අපෙ සවාමීදරුවානන්වන යෙසුස් ක්‍රියනුස්
වහන්සෙගෙ යාඥාව යැ

සවයිගයනලගයෙහි අපෙ පියාණෙනි නමුන්
වහන්සෙගෙ නමය පූජාවෙවයි නමුබයාන්
සෙගෙ රාජ්‍යය ඒසවෙවයි සවයිගයන =
ලගයෙහි සෙම හැමියෙදින් නමුබයන්සෙගෙ
කැමැත්ත යෙදෙන්සවෙවයි අපෙ නිතිපත
බොජනය අපට අදදෙවාවයුරනවාහොඳෙ =
අපෙවරදකාරයින්සේ අපි සෑමාවෙනසෙම
අපෙවරදවත්න් සෑමාවෙන්වාගෙඳෙ අපව
උපදුවලට අහුනොකර නපුරෙනුන් අපහල =
වාඅරිනවාහොඳෙ මක්නිසාද රාජ්‍යයන් වලල =
හකමුන් මොසෙයන්සයුකාලවමනමුන්වහා =
න්සෙගෙනියාහැ ආමෙන්

dignité de Conſeiller ordinaire, fournit à Mrs. les Directeurs divers projets pour continuër efficacément l'ouvrage ſalutaire qu'il n'avoit pu que commencer, & cependant avec beaucoup de ſuccès, en faveur de cette Colonie, dont perſonne ne connoiſſoit mieux que lui les beſoins & l'importance. D'Imhoff 1740.

Ses avis furent bien reçus, & dans la vuë de profiter de ſes lumières à d'autres égards, on jugea à propos de le renvoyer à Batavia, pour y aſſiſter aux délibérations du Conſeil ſuprême des Indes.

On s'apperçut bientôt du changement que ſa préſence apportoit dans ce College, où le Gouverneur Général trouvoit plus de réſiſtance que de coutume, ce qui put contribuër à augmenter la haine qu'il avoit conçuë depuis quelques années contre Mr. d'Imhoff, & qu'il pouſſa ſi loin peu de tems après.

Ce fut le 2 Decembre que Mrs. les Dix-ſept, en accordant au Gouverneur Général la démiſſion qu'il avoit demandée, nommérent Mr. d'Imhoff pour le remplacer, & ce fut le 6 du même mois, c'eſt-à-dire quatre jours après, que le dernier ſubit les Arrêts à Batavia, de la façon dont on a rendu compte. Mr. Valckenier ne tarda pas de l'envoyer en Hollande, où il apprit, en 1741, la premiere nouvelle de ſa promotion. L'accueil qu'on lui fit ne pouvoit être plus gracieux, & jamais Priſonnier d'Etat ne ſe vit livrer avec tant de ſatisfaction & de diſtinction entre les mains de ſes Juges. Il eſt arrêté & envoyé en Hollande. 1741.

Son Procès fut ce qui l'inquieta le moins. Ses *Conſiderations ſur l'Etat préſent de la Compagnie* &c. qu'il remit à Mrs. les Directeurs, parurent auſſi les occuper davantage. La Chambre des Dix-ſept fit, en conſéquence des principaux Articles, de beaux Réglemens, qui ont été publiés. On peut y avoir recours (*a*). Les autres objets ſont entrés plus ou moins dans ſes Inſtructions particulieres. Nouveaux Réglemens qu'on fait ſur ſes propoſitions.

Il n'eſt pas poſſible de faire en un ſeul mot le plus bel éloge du nouveau Gouverneur Général, qu'en diſant que Mrs. les Dix-ſept firent conſtruire tout exprès un Vaiſſeau de Guerre long de 160 pieds, auquel ils donnérent le nom de *Reſtaurateur* (Herſteller) pour le tranſporter aux Indes. 1742. Son départ comme Gouverneur Général.

Il mit à la voile, du Texel, le 29 Octobre 1742, muni d'une Commiſſion de L. H. P., & accompagné de pluſieurs bons Officiers Militaires, que la Compagnie avoit pris à ſon Service; ſavoir, 1 Colonel, 1 Lieutenant-Colonel de Cavalerie, 2 Lieutenans Colonels d'Infanterie, 1 Lieutenant Commandant de l'Artillerie, 4 Majors, 1 Capitaine de Cavalerie, 4 Capitaines d'Infanterie, 3 Lieutenans, 2 Lieutenans d'Artillerie, & 5 Enſeignes. Promotion de vingt-quatre Officiers Militaires.

Après une Navigation auſſi heureuſe que courte, Mr. d'Imhoff étant arrivé au Cap de Bonne Eſpérance, le 21 Janvier 1743, il fut réſolu, le lendemain, de l'inſtaller, le 26, dans la Salle du Conſeil, où tous les Officiers & Employés, tant de la Colonie que des Vaiſſeaux, furent appellés, ainſi 1743. Arrivée & inſtallation de Mr. d'Imhoff au Cap.

(*a*) Voyez le Réglement du 26 Juillet 1742, & celui de Batavia en Juin 1743.

D'IMHOFF. 1743. ainſi que les Membres du Conſeil de Juſtice, les Prédicateurs, &c. Quand tout le monde fut entré, Mr. d'Imhoff adreſſa à l'Aſſemblée un fort beau Diſcours, dont nous rapporterons ici les principaux traits.

Diſcours qu'il fait à cette occaſion.

„ L'occasion qui vous aſſemble ici (leur dit-il) n'eſt pas moins rare que „ remarquable; rare, parcequ'on n'y vit peut-être jamais arriver ce dont „ nous ſommes aujourd'hui témoins; remarquable, en ce que les circon- „ ſtances, qui ont rapport à cet événement, ſont toutes extrêmement dignes „ d'attention.

„ Lorsque je me trouvai auprès de vous, il y a environ deux ans, dans „ une ſituation bien différente, j'étois déja revêtu de la même qualité en „ laquelle vous allez me reconnoitre ſolemnellement. A peine vous avois- „ je quitté que la nouvelle de ma promotion à cette Charge éminente, „ qui paroiſſoit alors venir trop tard pour apporter du remede à mes pro- „ pres affaires, dût fournir, à toute perſonne attentive, un nouveau ſujet „ d'étonnement, & lui faire penſer qu'il falloit peut-être qu'un redreſſe- „ ment général précedât le mien, & que, comme un autre Joſeph, je „ fuſſe vendu à des Madianites avides & barbares, pour ſoulager & l'E- „ gypte & Caanan dans leur grande détreſſe. C'eſt ainſi qu'il plait ſou- „ vent au Tout-Puiſſant de manifeſter ſa force dans la foibleſſe de ſes „ chetives créatures" &c. Mr. d'Imhoff termina ce Diſcours par les exhortations les plus pathétiques qui arrachèrent des larmes à ſes Auditeurs.

Tout le monde ſe rendit enſuite de la Salle d'Aſſemblée ſur le Perron du Château, au devant duquel les Troupes de la Garniſon & les Compagnies de la Bourgeoiſie, tant de Cavalerie que d'Infanterie, étoient ſous les Armes. La Cloche ayant ſonné, on fit lecture de la Commiſſion de L. H. P.; & l'on prêta ſerment de fidélité au nouveau Gouverneur Général, ſous les acclamations les plus vives de la part des Habitans, tandis que l'air retentiſſoit des décharges de la Mouſqueterie & de l'Artillerie tant du Château que des Vaiſſeaux à la Rade. Le Gouverneur Général avoit fait préparer un grand Diné, auquel il invita tous les Officiers & Employés de la Compagnie, ainſi que les plus notables d'entre les Bourgeois.

Feſtin qu'il donne aux Officiers & Employés du Cap.

Après le repas on diſtribua à tous les Convives une Médaille d'Argent, portant d'un côté le Buſte du Baron d'Imhoff avec ſon Nom & ſon Titre; & ſur le revers la Compagnie ſous la figure d'une Femme, de la façon qu'on la repréſente, avec la Légende *ſpes meliorum temporum*, & dans l'Exergue le nombre de l'Année MDCCXLIII. Cette ſolemnité ſe termina dans le meilleur ordre, & à l'égale ſatisfaction de tout le monde.

Médailles diſtribuées aux Convives.

Grands changemens à Batavia.

A ſon arrivée à Batavia, le 23 May de cette année, le Gouverneur Général n'y fut pas reçu avec moins de joye & d'affection de la part des Habitans. Sa préſence ſembloit y ramener le repos. Cheri de tout le monde par ſon affabilité, autant que craint des méchans pour ſa juſtice, chacun ſe rangeoit à ſon devoir, chacun tâchoit d'imiter ce noble exemple. Le Général viſita en perſonne divers Comptoirs extérieurs, pour prendre inſpection de tout, & mettre les affaires de Police & de Commerce en bon ordre. Il ſupprima à Batavia le *Quartier des Métiers*, réduiſit le nombre des Employés dans la Sécretairie à 36 perſonnes, & permit

Digitized by Google

mit à tous les Habitans d'exercer un Commerce libre avec les Iſles Philippines, en payant les Droits d'Entrée & de Sortie. Toutes les affaires de la Compagnie furent affermées, & l'on ſe promettoit de ces divers changemens un profit conſidérable. Au mois de Juin, on publia, au nom de Mrs. les Directeurs, une *Notification* tendant à favoriſer leurs Employés, & les Habitans de Batavia, par rapport au Commerce du Thé entre cette Ville & les Provinces Unies. Les Maiſons, qui avoient été réduites en cendres par le dernier Incendie, étoient rebâties, & les Chinois, à qui l'on avoit aſſigné un quartier hors de l'enceinte de la Ville, exerçoient tranquillement leur Commerce. Enfin, la Guerre de Java venoit d'être ſuivie d'une heureuſe Paix, & le Roi de Bantam étoit entré dans une nouvelle Alliance avec les Hollandois. D'Imhoff. 1743.

Cette année l'Octroi de la Compagnie fut prolongé pour 12 ans, ſur une Reconnoiſſance de 3 pour Cent des Dividendes annuelles. Prolongation de l'Octroi de la Compagnie.

Le 16 Fevrier 1745, la Régence de Batavia publia un grand Manifeſte contre le Prince rebelle de Madura, à qui l'on faiſoit la Guerre. Deux Officiers Hollandois, nommés *Sterrenberg* & *Smout*, à la tête de quelques Troupes, battirent en deux rencontres environ 3170 Madurois & Baliens, & les mirent en fuite, avec perte de 200 hommes tués, & d'un grand nombre de bleſſés. Parmi les derniers ſe trouvoit le Fils du Prince de Madura. On leur prit encore 10 Baſſes & 3 piéces de Canon. Les Rebelles dans le Haut-Pays faiſoient de tems à autre des mouvemens, mais de peu de conſéquence. 1745. Guerre contre le Prince de Madura.

Les Anglois ayant pris trois Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes de France, qu'ils vendirent à Batavia, la Cour de Verſailles en demanda la reſtitution aux Etats Généraux, & ce fut un des motifs qui la portèrent à revoquer les privileges accordés aux ſujets de la Republique, par le Traité de Commerce de l'an 1739; mais après bien des Négociations (*b*) l'affaire fut ajuſtée entre les deux Compagnies, moyennant 3 millions de Livres, que celle de Hollande paya à celle de France, pour la Charge de ces Vaiſſeaux, qui furent renvoyés en France aux fraix de la premiere, & le Baron d'Imhoff échappa ainſi à la ſatisfaction qu'on avoit exigée contre lui au ſujet de ſa conduite. Grand démêlé entre les Compagnies de Hollande & de France.

Ce Général ſe retrouva bientôt impliqué dans une ſeconde affaire également fâcheuſe pour l'Etat & pour la Compagnie. Le Marquis *del Puerto*, Ambaſſadeur d'Eſpagne, préſenta à L. H. P., en 1747, deux Mémoires, conçus en termes extrêmement violens, où il ſe plaignoit & demandoit la ſatisfaction la plus éclatante au ſujet d'une Expédition que Mr. d'Imhoff avoit fait faire ſur la Côte Méridionale de la Nouvelle Eſpagne, dans la vuë, diſoit-il, non-ſeulement d'y exercer un Commerce illicite, mais encore de favoriſer les Ennemis déclarés de la Couronne d'Eſpagne. On accuſoit les Hollandois d'être parus comme Aggreſſeurs ſur cette Côte, où ils avoient débarqué du monde, dont 16 hommes étoient tombés entre les mains des Eſpagnols. 1747. Autre querelle avec la Cour d'Eſpagne.

Les

(*b*) Tout le monde a vû les Mémoires de Mr. l'Abbé *de la Ville*, & de Mr. *Saladin d'Anex*, Syndic de la Compagnie des Indes de France.

d'Imhoff. 1747.

Les Etats Généraux firent à ce Mémoire une réponſe à tous égards auſſi moderée que conforme à l'équité & à la juſtice; elle portoit; „ que „ comme cette affaire étoit entiérement inconnuë à L. H. P., & qu'Elles ne ſouhaitoient rien plus que d'entretenir, avec S. M. Cath., la „ bonne intelligence qui ſubſiſtoit, ſuivant les Traités, entre les deux „ Nations, Elles avoient donné connoiſſance du contenu de ce Mémoire „ aux Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales de ces Provinces, & pris, du reſte, telles meſures qui puſſent faire ceſſer les motifs „ de plaintes de S. M. Catholique, &c."

Comme il falloit du tems pour tirer de ſi loin les informations requiſes, l'affaire en eſt reſtée là juſqu'à la mort du Baron d'Imhoff, dont la Cour de Madrid *exigeoit la punition la plus prompte & la plus rigoureuſe*; mais, en attendant, les Priſonniers Hollandois, à l'exception de trois ou quatre, qui ont eû le bonheur de ſe ſauver, croupiſſoient miſerablement dans les Priſons d'Eſpagne, & toutes les démarches, qu'on a faites pour obtenir leur liberté, ont été inutiles.

Différends avec les Anglois.

Environ le même tems, il s'étoit auſſi élevé des différends entre les Hollandois & les Anglois aux Indes. Ces derniers ſe plaignirent de quelques desordres commis par les premiers, au ſujet de certaines prétenſions que formoient les Gouverneurs des Fortereſſes Hollandoiſes. Le Comte de *Sandwich* préſenta le 17 Janvier 1748, un Mémoire à L. H. P., pour demander la revocation de la déclaration, donnée par ces Gouverneurs Hollandois, & tendant à ravir, aux ſujets de la Grande Bretagne, le droit inconteſtable de pouvoir naviguer librement & exercer le Commerce dans toutes les Places neutres des Indes.

Le Comte de *Holderneſs* revint à la charge par un nouveau Mémoire, qu'il remit ſur le même ſujet, le 24 Novembre de l'année ſuivante. Cet Ambaſſadeur exigeoit auſſi une prompte & entiere ſatisfaction à l'égard de l'aſſaſſinat des Equipages de 2 Navires Chinois, qui trafiquoient ſur la Côte de Sumatra, à la faveur des Paſſeports du Gouverneur Anglois de *Bancoul*. Les Etats Généraux promirent & firent donner la ſatisfaction qu'on leur demandoit ſur ces deux articles, & le Réſident d'*Ayrolles* témoigna, en 1751, par Mémoire, à L. H. P., que Sa Majeſté Brittannique étoit très contente en particulier de la punition exemplaire qui avoit été exercée à Batavia, contre les malheureux Auteurs de ce meurtre horrible &c.

Le Baron d'Imhoff, qui ne devoit pas trouver beaucoup d'agrément à répondre à toutes ces plaintes, avoit ſollicité, par Lettre du 28 Janvier 1746, la permiſſion de pouvoir revenir l'année ſuivante; mais il fut prié & il accepta enfin de continuër à remplir ſa Charge. Il ne s'attendoit peut-être pas à l'honneur qu'il eut bientôt de ſe voir le Lieutenant immédiat du grand Prince, que la Republique venoit de ſe donner pour Chef, & à ſon exemple auſſi la Compagnie des Indes Orientales.

GUIL.

GUIL: CHAR: HENRY FRISO,

PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU, &c. &c. &c. STADHOUDER HÉRÉDITAIRE, CAPITAINE ET AMIRAL GÉNÉRAL DE L'UNION, SUPRÊME DIRECTEUR ET GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES INDES ORIENTALES HOLLANDOISES,

D'Immoff. 1748.

Installation du Prince d'Orange, comme suprême Dir. & Gouv. Gen. des Ind. Or.

fut mis, sous ces deux dernières Qualités, à la tête de la noble COMPAGNIE, d'abord par la Chambre d'Amsterdam, le 1er Decembre 1748, & successivement par les autres Chambres. Son installation se fit à la Haye le 16 Avril 1749. La Députation étoit composée des 12 DIRECTEURS suivans. 1749.

POUR la Chambre d'AMSTERDAM, Mrs. *Six*, *Vry Temmink*, *Boudaan*, *Scheerenberg* & *Backer*. Pour celle de ZELANDE, Mrs. *Van Borsele* & *Duvelaer de Campen*. Pour DELFT, Mrs. *de Vreedenburch* & *Van der Goes*. Pour ROTTERDAM, Mr. *Senserf*. Pour HOORN, Mr. *Abbekerk Crap*. Et pour ENKHUISEN, Mr. de *Bleiswyk*. Ils étoient suivis de 4 *principaux Participans jurés*, savoir, Mrs. *Emtink*, *Citters Willemsz*, *de Foreest* & *de Loosen*; des deux *Avocats* de la Compagnie, Mrs. *Hartman* & *Sweerts*, & de 12 *Participans*, Députés des 6 Chambres, nommément Mrs. le Comte *de Moens*, *de Marselis*, *de Jever*, *Van der Giesen* & *Is. de Pinto*, de la part de la Chambre d'AMSTERDAM; *Marsis* & *Lampsius*, pour celle de ZELANDE; *Bogaart de Beloys* & *de Schuylenburgh*, pour DELFT; *Castelein*, pour ROTTERDAM; *Schagen*, pour HOORN; & *Druyff* pour ENKHUISEN.

CES Députés se rendirent dans 12 Caroſſes à la Cour de S. A. S., où ils furent reçus par les Gentils-hommes de ce Prince, à qui ils remirent le DIPLOME de son Installation dans un Coffret d'Agathe Orientale, garni en Or, & d'un grand prix. Mr. Hartman, Premier Avocat de la Compagnie, lui adressa en même tems un beau Discours, auquel S. A. S. fit une réponse des plus gracieuses.

LE Réglement, sur lequel la Compagnie déferoit à ce Prince l'autorité & les prééminences de *suprême Directeur & Gouverneur Général*, sous l'approbation de L. H. P., contenoit 15 Articles, dont voici la substance.

„ I. QUE S. A. S. présideroit dans l'Assemblée des Dix-sept, dans les Con-
„ férences de la Haye, & dans toutes les Chambres ou tous les Départe-
„ mens de la Compagnie des Indes Orientales, où Elle auroit Voix délibe-
„ rative & concluante, soit en Personne, ou par ses Représentans, qui
„ ne pourroient occuper d'autres Emplois, mais devoient être du nombre
„ des principaux Participans domiciliés dans les Provinces de Hollande &
„ de Westfrise ou de Zelande.

„ II. QUE S. A. S., soit par Elle-même, ou par ses Représentans, pour-
„ roit proposer toutes affaires qui ont quelque rapport au bien-être de la
„ Compagnie.

D'IMHOFF. 1749.

„ III. Qu'Elle favoriſeroit & maintiendroit tous les Droits, Octrois, „ Privileges, Réglemens, Inſtructions &c. des Chambres, Miniſtres & „ principaux Participans.

„ IV. Que S. A. S. convoqueroit, ou feroit convoquer, toutes les Aſ„ ſemblées & Conférences extraordinaires, au tems & lieu qu'Elle jugeroit „ convenable.

„ V. Que S. A. S. auroit ſoin que les Directeurs & Employés, qui „ devoient ſe conduire ſuivant les anciens Réglemens, ne priſſent aucu„ ne part dans quelque Commerce, Livraiſon, Vente d'Effets, de Maté„ riaux, Fabriques, &c., & que par rapport à la collation des Charges, „ Bénéfices &c., ils ne reçuſſent point de préſens, ou de retributions, „ ſoit en Argent, ou en valeur, ſoit par voye d'échange avec d'autres „ Emplois & Bénéfices; le tout ſous peine de caſſation & d'infamie.

„ VI. Que les abus, qui peuvent s'être introduits & avoir été mis en „ pratique de tel tems que ce ſoit, ne ſeroient point tolerés; mais que „ S. A. S. tiendroit & feroit tenir efficacément la main à l'obſervation des „ Inſtructions & des Réglemens.

„ VII. Que tous Différends entre les Chambres reſpectives ou leurs „ Miniſtres, ſeroient remis à la déciſion de S. A. S.

„ VIII. Que S. A. S. feroit l'Election d'un Directeur ſur une Nomi„ nation de trois Perſonnes.

„ IX. La même choſe par rapport aux Places vacantes d'Avocats ou „ d'autres Employés de conſidération.

„ X. Touchant les Charges à remplir aux Indes, *etc.*

„ XI. Que S. A. S. donneroit une attention particuliere à l'Oecono„ mie, & feroit à ce ſujet, de concert avec les Directeurs & les princi„ paux Participans jurés, les Réglemens qui ſeroient jugés néceſſaires.

„ XII. Que de la même maniére il ſeroit donné des Ordres ultérieurs „ relativement à l'Adminiſtration aux Indes.

„ XIII. Qu'à l'égard des Fortereſſes & Poſtes de la Compagnie, ainſi „ que par rapport aux Affaires Militaires dans ce Pays-là, S. A. S. for„ meroit & feroit exécuter tels Réglemens qu'Elle jugeroit convena„ bles.

„ XIV. Que comme il eſt raiſonnable que les principaux Participans „ ayent de tems à autre connoiſſance de l'état des Affaires de la Compa„ gnie, pour autant qu'elles ne doivent pas être traitées dans le ſecret, „ S. A. S. le jugeant néceſſaire, convoqueroit une Aſſemblée générale „ des principaux Participans, qui pourroient faire des propoſitions, leſ„ quelles approuvées par la pluralité des Voix, ſeroient portées à la Cham„ bre des Dix-ſept, dont on communiqueroit le réſultat à l'Aſſemblée „ ſuivante des principaux Participans.

„ XV. Que les Directeurs & les principaux Participans pourroient „ déférer à S. A. S. tous les Points & Articles qui ne ſeroient pas bien „ exprimés dans le préſent Acte, au moyen d'une déclaration ultérieure, „ ſous l'approbation & ratification de L. H. P".

Les Appointemens de ſuprême Gouverneur Général de la Compagnie ne furent point fixés, parceque le Prince refuſa généreuſement de les accep-

cepter, en témoignant: „ qu'Il ſeroit plus que ſatisfait de voir l'ef- d'Imhoff. 1749.
„ fet déſiré des ſoins qu'Il employeroit pour la faire fleurir de plus en
„ plus".

S. A. S. nomma, le même jour 16, pour ſes Repréſentans à la Chambre d'Amſterdam, Mrs. Philippe *Van der Gieſen*, & Joſué *Van der Poorten*, qui y furent introduits le 31 du même mois.

Les Relations de Batavia ſont remplies du détail des Fêtes brillantes & des ſolemnités qui y ſuccedèrent à la nouvelle de l'élévation de S. A. S. au Stadhouderat, & à celle de ſon inſtallation en qualité de ſuprême Gouverneur Général des Indes Hollandoiſes. Le premier de ces heureux événemens fut célébré le 30 May 1748, Jour anniverſaire de la Conquête de Jacatra, auquel ſe fait auſſi le changement de la Magiſtrature de cette fameuſe Ville. On y fêta le ſecond événement le 22 Juin 1750, préciſément un an après celui du rétabliſſement de la Paix générale en Europe; autant d'occaſions, où le Baron d'Imhoff fit éclater ſa magnificence, ainſi que ſon attachement pour S. A. S., qui l'avoit créé, en 1748, Lieutenant Général d'Infanterie; mais ce grand Homme touchoit à la fin de ſa brillante Carrière. Il mourut le 1er de Novembre 1751, & fut enterré le 5, avec une pompe funebre vraiment Royale. Fêtes à Batavia. 1750. Mort du Baron d'Imhoff.

Ce ne fut qu'après ſa mort qu'on reçut en Hollande divers avis intéreſſans, que nous ajouterons ici, ſans pouvoir en garantir l'autenticité dans toutes leurs circonſtances. Suivant des Lettres particulieres de Batavia du 14 Juillet 1751, il y avoit eû, quelque tems auparavant, une nouvelle Revolte de la part des Habitans de *certain* Diſtrict de l'Iſle de Java, qu'on ne deſigne pas. On l'attribuoit à une cauſe auſſi ſinguliere que myſtérieuſe. „ *Certain* Potentat Indien, vieux & caſſé, qui faiſoit ſon „ ſéjour à Bantam, ayant abdiqué en faveur d'une de ſes Femmes, la „ nouvelle Reine fut détrônée & enlevée en 1749. On mit un jeune „ Prince à la place du vieux, qui étoit venu à mourir dans l'intervalle. „ L'année ſuivante les Indiens, informés de ce qui s'étoit paſſé, rede- „ mandèrent leur Reine; mais il étoit impoſſible de les ſatisfaire, atten- „ du qu'elle avoit auſſi payé le tribut à la nature. Ce fut le prétexte „ qu'ils prirent pour tomber tout à coup ſur les Poſſeſſions des Hollan- „ dois, dont ils ruinèrent d'abord une partie, & s'étoient même portés „ juſques devant Jacatra. Les Hollandois avoient ſucceſſivement rem- „ porté deux Avantages ſignalés ſur ces Rebelles, & les avoient enfin „ entièrement diſperſés de ce côté là; deſorte qu'on eſpéroit de pouvoir „ bientôt délivrer la Ville de Bantam, qu'ils tenoient aſſiégée par une „ Armée formidable, d'autant plus que l'Empereur de Java paroiſſoit diſ- „ poſé à ſécourir les Hollandois de toutes ſes forces, pour mettre plus „ promptement fin à cette Guerre". 1751. Avis d'une nouvelle Revolte dans l'Iſle de Java.

Cette attente fut heureuſement remplie par l'arrivée d'un Renfort conſidérable, & voici ce qu'on en trouve rapporté dans une Lettre du Capitaine du Vaiſſeau de la Compagnie le *Guſtave Guillaume*, parti du Texel, pour Batavia, le 18 Novembre 1750.

„ Le 16 Juillet 1751 (dit-il) je mouillai en bon état à l'Iſle Onruſt, où

„ je

D'Imhoff. 1751. „ je reçus immédiatement ordre de me rendre à Bantam. J'y arrivai le „ 20, avec 204 hommes tous en ſanté, qui le lendemain mirent coura„ geuſement pied à terre. Les autres Troupes Hollandoiſes, qui ſe trou„ voient dans le Fort, entreprirent là-deſſus une Attaque, avec tant de „ bravoure, que l'Ennemi ſe vit contraint de prendre la fuite. On „ lui brûla ſes Négreries, on s'empara de 5 de ſes Forts, on lui enleva „ 30 piéces de Canon, & l'on jetta ſon autre Artillerie au bas des Rem„ parts. Le même jour, avant le coucher du ſoleil, nous rentrâmes dans „ le Château de Bantam, où l'on célébra joyeuſement cette Victoire, „ depuis laquelle la plûpart des Chefs des Ennemis ſont venus nous de„ mander grace, & s'offrir eux-mêmes pour Sujets de la noble Com„ pagnie. La tranquillité ainſi rétablie, je ſuis parti avec tout mon mon„ de pour Batavia, &c.

On y étoit ſur pied de toutes parts; les Troupes avoient été envoyées dans les environs de la Ville pour en chaſſer les Indiens, & les Bourgeois gardoient la Forteresſe. La puiſſance des Rebelles étoit conſidérablement diminuée par tous ces échecs, ſelon une Lettre ultérieure du 24 Sept. 1751, apportée par le Navire la *Fidelité*. „ Cependant (ajoute-t-on) „ *Klay Tappy*, leur Chef, ne laiſſe pas que de donner encore bien de la „ tablature aux Hollandois, s'étant retiré, après la grande Bataille du 24 „ Juillet, avec 400 des ſiens, ſur la Montagne de *Monara*, où il s'eſt „ retranché; mais on apprend dans le moment que les Hollandois, joints „ aux Bantamois bien intentionnés, l'ont attaqué avant-hier de trois „ côtés à la fois, & ſe ſont rendus maîtres de la Montagne avec perte „ d'un homme tué, & de 12 bleſſés. Les Ennemis, en prenant la fuite „ ont abandonné toute leur Artillerie, 3 Drapeaux, & quelques armes à „ la main. La Montagne, qui étoit leur Lieu d'aſſemblée, a été enſuite „ occupée par 60 Soldats Européens, 300 Orientaux & 200 Bantamois. „ On ajoute qu'il y avoit, auprès de cette Bande, 4 Chefs, dont l'un a été „ tué à l'attaque de la Montagne, deux ſe ſont vûs abandonnés de leurs „ propres gens, & le quatrieme s'eſt enfui avec 600 hommes. On a „ promis à celui qui livreroit le dernier, mort ou vif, une récompenſe de „ 4 mille écus".

Mais par une autre Lettre du 19 Decembre, qu'un Vaiſſeau avoit apportée du Cap de Bonne Eſpérance en Angleterre, les affaires de l'Iſle de Java ne paroiſſoient pas ſur un pied fort favorable pour les Hollandois, à qui leurs Victoires avoient couté beaucoup de ſang & de tréſors. Cette Lettre porte; „ que le Prince de Bantam venoit de remporter un grand „ Avantage ſur eux, les ayant coupés de leurs Factories à *Lampon*, & s'é„ tant mis en poſſeſſion de ce Diſtrict; qu'un Prêtre Chinois, réchappé „ du Maſſacre de Batavia, & qui commandoit un Corps de 12 mille hom„ mes, la plûpart Javanois, avoit mis les Hollandois en déroute juſqu'à „ deux fois; que néanmoins ceux-ci, à la faveur des renforts qu'ils a„ voient reçus, n'avoient pas tardé de prendre leur revanche de l'Enne„ mi, en l'attaquant à leur tour avec beaucoup de ſuccès, ce qui n'avoit „ pas empêché les Rebelles de brûler les Magaſins Hollandois qui étoient

„ rem-

„ remplis des Epiceries & autres Marchandiſes qu'on devoit envoyer „ cette année en Europe".

D'IMHOFF. 1751.

Quoiqu'il en ſoit de ces avis, où il paroit régner plus de vérité dans les faits, que de clarté dans leurs cauſes, on ſe rappellera les bruits qui coururent alors ſur le compte du Baron d'Imhoff, qu'on accuſoit d'avoir fait enlever la Reine dont parle la premiere Lettre; mais il nous manque des Mémoires ſur cette affaire, qui eſt peut-être de nature à être tenue ſecrette.

Vie de Jacob Moſſel, XXVIII. Gouverneur Général des Indes Oriental.

1751.

Ses premiers Emplois.

Il eſt élu Gouvern. Général par le Ser. Prince Stadhouder.

1752.

Son inſtallation.

XXVIII. JACOB MOSSEL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, natif d'Enkhuyſen, arriva à Batavia, à bord du Vaiſſeau le *Haringluyn* en 1720, encore fort jeune, fut fait Aſſiſtant proviſionnel en 1724, & Aſſiſtant la même année, Teneur de Livres en 1730, Sous-Commis en 1732, Commis en 1736, Premier Commis en 1738, Gouverneur de Coromandel en 1740, Conſeiller extraordinaire en 1744, Conſeiller ordinaire des Indes, en 1746, Directeur général en 1751, & d'abord après la mort de Mr. d'Imhoff, le Conſeil des Indes l'établit proviſionellement Gouverneur général, qualité en laquelle il fut élu, le 8 Octobre ſuivant, par S. A. S., ſur la nomination de Mrs. les Repréſentans de ce Prince & de l'Aſſemblée des Dix-ſept, & créé en même tems Lieut. Général d'Infanterie. Son inſtallation ſe fit le 24 Juillet 1752, avec beaucoup de ſolemnité, quoique dans la plus profonde triſteſſe, occaſionnée par l'affligeante nouvelle qu'on avoit reçu, douze jours auparavant, de la mort de S. A. S., dont le Conſeil des Indes régla le Deuil pour 3 mois, ſur le pied qu'on le prit dans les Provinces-Unies.

Fête brillante qu'il donne.

LE 2 de Novembre ſuivant, jour anniverſaire de la naiſſance de S. A. R. Madame la Princeſſe Gouvernante, cette Fête fut célébrée à Jacatra, dans un Edifice ſuperbe, conſtruit exprès vis-à-vis le Jardin de Mr. Moſſel *Van Stralen*, & avec une magnificence qui fait un honneur infini à ce Général, mais dont la deſcription nous meneroit trop loin, quand même elle ſeroit moins étrangere à cet Ouvrage (*a*).

Bon état des affaires de la Compagnie.

LES bonnes nouvelles des Indes, & l'heureuſe arrivée de pluſieurs Vaiſſeaux, tant à Batavia que dans les Ports de la République, firent remonter, cette

(*a*) On la trouve dans le *Nederlandſch Gedenk-Boek* de 1754. Part. Ire. pag. 1——16.

cette année, au prix ordinaire de 600 pour cent ; les Actions de la Compagnie, qui vers le milieu de l'année precedente étoient tombées au-deſſous de 500 pour cent de l'ancien Capital. Mort. 1753.

Liſte & repartition des Vaiſſeaux à Batavia.

Pour donner une idée de l'extenſion du Commerce de la Compagnie, nous ajouterons ici la Liſte des Vaiſſeaux qu'on expedia de Batavia en 1753, vers diverſes Côtes des Indes. Le 9 Février, l'*Amitié* à Timor & l'*Oranje-Zaal* à Coromandel & Bengale; le 16, le *Sanſonnet* à Banjar-maſſin, & la *Gertrude* à Java, Timor & Macaſſar; le 13 Mars, le *Batavia* à Baſſora & Gamron; le 16, le *Gouverneur Général* à Bengale & Mocha; le 1er Avril, le *Brochet* par Coromandel à Bengale; le 6, *Woitkensdorp* & *'t Huis ten Duine* à Coromandel, & *Witsburg* au Japon; le 10, *Thornoliet* par la Cochinchine, Ceylan & Malaca à Suratte; le 11 May, *Slooterdyk* par Siam à Ceylan, & le *Poirier* à Siam; le 5 Juin, *Vlietluſt* au Japon; le 19, *Stralen* par Palliacatte à Bellaſor; le 26, *Bloemendaal* & les *Trois Cerroques* à Suratte, la *Fidélité*, la *Fortune*, & la Barque *Jacatra* en Perſe, le *Scheibeek* ſur la Côte Occidentale de Sumatra, & le *Kerkwyk* à Baſſora; le 31 Juillet, l'*Amiral de Ruyter*, & le *Pylsweert* à Malabar, & le *Wimmenum* & la *Paix* à Suratte; le 10 Août, *Cattendyke* par Java à Ceylan; le 28, le *Delfi* par Malaca à Bengale le 4 Septembre, le *Wel-te-vreeden* à Porto-Cinto; le 16 Octobre, le *Zaamſlag* à Ceylan; le 13 Novembre, *Arneſtein* par Macaſſar à Banda; *Eindhoef* à Ternate, *'t Huis ten Duine* par Java à Banda; *Ouwerkerk* par Banda à Amboine; le *Brochet* par Macaſſar à Banda; & le *Sanſonnet* & l'*Amitié* à Timor, &c.

Malheur de trois de ces Vaiſſeaux attaqués par des Pirates.

Trois de ces Vaiſſeaux, le *Wimmenum*, monté par le Capitaine Jean Louis *Philippy*, la *Paix*, commandé par le Capitaine Simon *Root*, & la Barque *Jacatra*, deſtinés pour Suratte, eurent le malheur de rencontrer entre Goa & Bombay, toute la Flotte du fameux Pirate *Angria*, qui infeſtoit depuis long-tems les Mers de l'Inde. Après un rude Combat, le feu ayant pris aux Bâtimens des Pyrates ſe communiqua ſucceſſivement au *Wimmenum*, qui ſauta en l'air avec un fracas épouvantable. Le même accident arriva, ſans qu'on ſache comment, à l'Arrière du Navire la *Paix*, & peu après l'Avant coula à fonds, tandis que quelques hommes de l'Equipage de la Barque *Jacatra*, qui s'y étoient retirés, regagnèrent au plus vite leur Bâtiment démâté & hors de défenſe. Ils étoient onze, qui tirèrent à leur bord le Capitaine du Vaiſſeau la *Paix*, lequel nageoit vers eux. Ces 12 hommes ſe virent bientôt au pouvoir des Pirates, qui les conduiſirent dans leur Forteresſe, où ils les rouèrent de coups. Les autres Priſonniers, que ces Barbares avoient faits en cette occaſion, n'eurent pas un meilleur ſort. Les Angriens choiſirent ceux qui n'étoient pas bleſſés pour les employer aux travaux les plus pénibles de leurs Fortifications. Le Maître Charpentier du *Wimmenum* fut obligé de reparer la Barque, qui trois mois après ſe trouva en état de joindre la Flotille des Pirates. On apprit les circonſtances qu'on vient de rapporter, par un de ces infortunés Hollandois, lequel s'évada de l'Iſle *Geriab* ſur trois piéces de bois liées enſemble, qui le portèrent heureuſement au Rivage de Viſiapour, d'où il s'étoit rendu par terre à Negapatnam, à travers mille dangers & embarras.

Mossel. 1754.

L'Expedition que le Baron de Kniphauſen fit l'année ſuivante contre la Ville de Baſſora dans le Golfe de Perſe, eut un meilleur ſuccès, & la conduite de ce Commandant lui mérita les plus grands éloges. La mauvaiſe foi & les fourberies du Bacha, ou Gouverneur Turc de cette Ville, ſes refus injuſtes & réïterés de reſtituër à Mr. de Kniphauſen une ſomme d'Argent conſidérable, qui lui avoit été enlevée contre tout droit, furent les principaux motifs de l'entrepriſe de ce Baron. Ayant appris que deux Vaiſſeaux Maures étoient partis de Suratte pour Baſſora, il forma le deſſein de les intercepter, les prit effectivement & les conduiſit à *Carcek* (*b*), où il leur ôta les voiles & le gouvernail. Mr. de Kniphauſen, avec ſes Vaiſſeaux, s'y empara d'un Poſte avantageux, qui le rendit maître du Détroit; de ſorte que rien ne pouvoit entrer dans Baſſora ni en ſortir ſans tomber entre ſes mains. Il fit auſſi une deſcente avec 100 hommes ſur la Terre d'un des principaux de la Ville, & en enleva 300 piéces de bétail, tant Bœufs que Moutons, ce qui jetta l'épouvante dans la Ville même. Le Bacha prit enfin le parti d'envoyer à Careek des Députés, qui propoſerent de ſa part à Mr. de Kniphauſen de lui faire une réception des plus honorables à Baſſora, & de lui reſtituër tout ce qu'on lui avoit pris. Le Baron leur répondit, qu'il enverroit le Capitaine & le Supercargo des deux Vaiſſeaux Maures arrêtés, avec les inſtructions & les plein-pouvoirs néceſſaires pour régler la ſatisfaction qu'on devoit lui donner. Ces deux Députés ſe rendirent à Baſſora le 11 Août. Ils y aſſiſtérent au Divan, qui avoit été convoqué pour déliberer ſur leurs propoſitions. Dans ce Conſeil, le Supercargo déclara que ſi l'affaire ne ſe régloit ſur le champ, il avoit ordre d'aller directement négocier avec le Bacha de Bagdad, & que les lettres qu'il portoit contenoient un détail de pluſieurs intrigues & fourberies, dont la découverte ſeroit funeſte au Gouverneur de Baſſora & à ſes Créatures. Cette Déclaration menaçante leva toutes les difficultés, & d'abord la ſatisfaction fut réglée ainſi que les moyens de l'exécuter. On convint que les Grands du Pays payeroient en Dates & autres fruits la moitié de la ſomme requiſe, de quoi ils donnèrent caution, & que l'autre moitié ſeroit payée en Argent comptant, pris en partie ſur le Pays, & en partie ſur la Cargaiſon des Vaiſſeaux Maures, qui valoit bien un million de piaſtres. On devoit compter cet Argent dans le terme de trois jours, ce qui fut exécuté. De plus, on accorda à Mr. de Kniphauſen l'entière liberté de vendre & de tranſporter tous les effets & meubles de la Factorie Hollandoiſe, ce qu'on avoit conſtamment refuſé pour obliger les Hollandois de retourner à Baſſora. En conſéquence de cette Convention, Mr. de Kniphauſen vendit ſa Maiſon de Campagne & la Factorie. D'un autre côté il fit relever, dans l'Iſle de Careek, une très bonne Forteresſe qu'il pourvût d'Artillerie & d'une Garniſon ſuffiſante. Il y jetta même les fondemens d'une Ville où ſeront reçus les Marchands qui voudront aller s'y établir. Pluſieurs Habitans de *Benderick* s'y ſont transportés avec leurs effets, tant pour ſe ſouſtraire à la tyrannie de leur parricide

Succès d'une Expédition du Baron de Kniphauſen contre Baſſora.

(*b*) Iſle d'environ 4 lieues de tour, à quelque diſtance de Baſſora.

cide Chef, qui venoit de tuer ſon Pere, de ſa propre main, que pour profiter des avantages qu'on leur fait à Careek, où leurs Marchandiſes ne payent aucuns droits ni d'entrée, ni de ſortie. Le nouveau Chef de Benderick a non-ſeulement confirmé la ceſſion, que ſon Pere avoit faite de la Ville de Careek aux Hollandois; mais il leur a encore cedé l'entiere Souveraineté de l'Iſle, que ſon Prédéceſſeur s'étoit reſervée. Le *Check* de *Bouchera*, qui avoit fait tous ſes efforts pour traverſer ce nouvel Etabliſſement, rechercha bientôt la protection des Hollandois, à qui il s'empreſſa d'envoyer des Députés avec des préſens conſidérables. Mossel. 1754.

On reſſentit, le Dimanche 18 Août 1754, à Amboine & dans les Iſles voiſines, un Tremblement de Terre des plus terribles. La premiere ſecouſſe ébranla toutes les Maiſons juſqu'aux fondemens, en bouleverſa pluſieurs, & endommagea tellement les autres, que la plûpart étoient inhabitables. Le *Bazaer* ou Marché, ſoutenu par 60 pilliers de pierre, fut enlevé ſubitement, avec ſon toit de tuiles, & jetté à terre. Le Château la *Victoire*, & en général tous les Edifices publics, ſouffrirent beaucoup, & la perte qui réſulta de ces dégâts, tant pour la Compagnie que pour les Habitans, étoit immenſe. Tremblement de Terre à Amboine.

Il faudroit un Livre entier pour décrire les triſtes effets de ce Tremblement de Terre, de même que ceux d'un furieux Ouragan, qu'on eſſuïa le 1er Octobre ſuivant, ſur la Côte de Bengale, & qui ne cauſa pas de moindres ravages que celui de 1737. Sans compter le préjudice qui naiſſoit de la déſolation publique, 5 Vaiſſeaux de la Compagnie étoient échoués ſur le Rivage de *Volta*, & deux autres ſe trouvoient entièrement hors d'uſage. Quelques ſemaines après, la Côte de Coromandel eut ſon tour, & le principal Comptoir de Negapatnam courut grand riſque d'être détruit par la cruë extraordinaire des eaux, & la violence des vagues. Enfin, pour ſurcroit de malheur, on apprit que le Comptoir de *Bimilipatnam*, ſitué ſur la même Côte, avoit été pillé par les Marates. On évaluoit la perte des effets de la Compagnie à 400 mille écus. Furieux Ouragan au Bengale. Autres malheurs.

Le Luxe immoderé, qui régnoit dans ſes Etabliſſemens, ſur-tout à Batavia, étoit une autre peſte publique, dont on avoit ſouvent tenté d'arrêter les progrès exceſſifs, mais toujours vainement, depuis plus d'un Siécle. Sur de nouveaux Ordres très preſſans de Mrs. les Dix-ſept, le Gouverneur Général fit publier & afficher, le 1er Janvier 1755, un Réglement de Loix ſomptuaires, compriſes en 123 Articles, diviſés ſous 12 Titres, dont les 4 premiers ne regardent uniquement que la Capitale, qui étoit auſſi la plus infectée de ce mal contagieux. 1755. Réglement de Loix ſomptuaires publié à Batavia.

Une ſeconde Ordonnance, non moins utile & néceſſaire, eſt celle que Mr. Moſſel rendit le 29 Mars de la même année, contre le Commerce illicite & frauduleux, ſuite naturelle de ce Luxe desordonné, auquel il fourniſſoit ſa principale ſubſtance; mais le ſuccès entier de ces ſages meſures ſera toujours plus à ſouhaiter qu'à eſpérer, quoiqu'une attention conſtante à les faire obſerver le plus rigoureuſement qu'il eſt poſſible, ne laiſſera pas que d'être un frein reſpectable, au moins pour la plupart des Employés ſubalternes, & des Habitans particuliers de ces Contrées Orientales. Autre Ordonnance contre le Commerce illicite & frauduleux.

Mossel. 1755.

C'est par de tels moyens que ſous la Benediction Divine la Compagnie s'eſt relevée pour ainſi dire de ſes ruïnes dans l'eſpace de douze ans, & qu'elle pourra ſe ſoutenir juſqu'à la fin des Siècles. Son Octroi, qui expiroit en 1755, ayant été prolongé de nouveau pour 20 ans, lui a laiſſé le tems de travailler efficacément à rétablir ſes affaires déperies aux Indes.

Prolongation de l'Octroi de la Comp. pour vingt ans.

Comme ſes plus redoutables Rivaux ſont les Amis & les Alliés les plus naturels de la Republique, il n'y a aucun lieu de douter que ces Liaiſons d'Etat ne prévalent toujours ſur les Intérêts particuliers de Commerce, à quelque degré de violence que ceux-ci ſoyent pouſſés contre les ordres & les intentions des Souverains des deux Nations. En attendant il n'eſt que trop certain que les Différends, qui ſe ſont élevés au Bengale, entre les Compagnies Angloiſe & Hollandoiſe, ces dernieres années, ſont des plus fâcheux & des plus difficiles à ajuſter, parceque chaque parti prétend avoir raiſon, & qu'il faut pourtant que l'un ait tort, ſinon peut-être tous les deux.

1756-61.

Fâcheux différends entre les Anglois & les Hollandois.

Griefs des premiers.

Les griefs de la Compagnie Angloiſe ſont expoſés dans l'Extrait d'une Lettre du Préſident & Conſeil de Calcutta, annexé au Mémoire préſenté à L. H. P. par Mr. Yorke, Miniſtre Plenipotentiaire de S. M. le Roi de la Grande Bretagne, le 14 Août 1760, & ſuivant l'énoncé de ce Mémoire, d'ailleurs fort moderé, ils ſe réduiſent en ſubſtance à ces deux Points;

„ Que les Vaiſſeaux équipés en 1759, à Batavia, & partis de-là au mois „ de Juin, avec quelques Troupes, avoient été deſtinés contre les Etabliſ- „ ſemens & les Sujets de S. M. Britt.

„ Qu'en conſéquence de ce projet, à l'arrivée de ces Vaiſſeaux dans la „ Rivière de Bengale, les Employés de la Compagnie Hollandoiſe, ſans „ aucune raiſon, & ſans y avoir été provoqués, avoient commis, contre „ les Sujets de Sa Maj., pluſieurs hoſtilités, qui, ſi le ſort des Armes n'eut „ été à l'avantage des Anglois, auroient entraîné la ruïne totale d'un „ des principaux Etabliſſemens de S. M. Britt. aux Indes Orientales".

Défenſe des derniers.

Les Directeurs de la Comp. Holl., bien loin d'avouër, dans leur Réponſe, aucun de ces griefs, en alléguent de très graves à la charge des Employés Anglois, contre les leurs, à *Hougly*, qui avoient donné, aux Sujets de S. M. Britt., tous les ſecours qui dépendoient d'eux, même dans des cas au préjudice notable de la Compagnie de ces Provinces.

Avant que d'entrer dans l'examen des plaintes du Préſident & Conſeil Anglois, les Directeurs Hollandois remarquent d'abord que le ſimple témoignage de leur Partie dans ſa propre cauſe, doit être tenu pour très ſuſpect à tous égards.

En convenant de l'embarquement de quelques Troupes, parties de Batavia, ils déclarent être abſolument faux qu'elles fuſſent deſtinées contre les Sujets de S. M. Britt. au Bengale, ce que les Employés Anglois ne diſent pas non plus, quoique la Compagnie Hollandoiſe, ayant des Etabliſſemens importans dans ce Pays là, pouvoit bien y faire paſſer des renforts, ſans que pour cela d'autres Nations Européenes fuſſent autoriſées à en prendre ombrage. Mais le véritable & l'unique objet de l'envoi des Troupes regardoit Coromandel, où les Comptoirs Hollandois, malgré l'exacte neutralité

tralité qu'ils obſervoient dans la Guerre qui ſubſiſtoit alors entre les Anglois & les François, avoient déja été ſouvent expoſés aux inſultes des deux partis, ce dont on rapporte divers exemples, & l'on ne fit encore que profiter de l'occaſion des Vaiſſeaux qui vont ordinairement prendre les Cargaiſons de cette Côte & de Bengale. Ces Navires relâchèrent auſſi tous à Negapatnam, pour y débarquer les Troupes, ce qui prouve bien qu'il ne s'agiſſoit point de Bengale, puis qu'autrement on ne leur auroit pas fait faire ce détour inutile, qui éloignoit même de l'objet qu'on avoit en vuë. Un ſeul de ces Vaiſſeaux, nommé le *Visvliet*, ſéparé des autres par un orage, fut contraint de ſe rendre ſur le Gange. Cependant comme la Compagnie avoit auſſi eu beaucoup à ſouffrir des extorſions du Nabab de Bengale, le Gouverneur de Coromandel eut ordre d'y envoyer les Troupes dont il pourroit ſe paſſer, afin de pourvoir ainſi en même tems à la ſureté & protection des Comptoirs de ces deux Départemens. C'eſt à quoi les Anglois s'oppoſèrent de force, & l'on s'attache ici à démontrer en détail qu'ils furent les Aggreſſeurs tant à Terre que ſur la Riviere. Voilà en peu de mots le fond de la diſpute, & la ſource des griefs que les Hollandois & les Anglois, qui différent pour ainſi dire du blanc au noir, forment mutuellement à la charge les uns des autres. La Réponſe des premiers eſt accompagnée de quantité de preuves. La Replique des derniers a auſſi les ſiennes. Nous ne pouſſerons pas plus loin l'analyſe de ces deux Pièces, qui ont été d'ailleurs renduës publiques (*c*). En attendant la Compagnie Orientale de ces Provinces a envoyé à Londres 3 Commiſſaires pour tâcher de convenir d'un Accommodement amiable avec celle d'Angleterre. Mossel. 1756-61.

Tel qu'en puiſſe être le ſuccès, le Général Moſſel n'en ſera pas plus reſponſable, que ſon Prédéceſſeur ne l'a été de la Diſpute ſurvenuë avec l'Eſpagne, étant mort, comme lui, avant qu'on pût avec juſtice le condamner ou l'abſoudre. Mort du Général Moſſel.

C'est à préſent Mr. Pierre Albert Van der Parra, qui, depuis 1761, remplit le Siége principal de la Compagnie, en qualité de XXIX. Gouverneur Général de ſes Etabliſſemens aux Indes Orientales; & pour terminer cet Ouvrage par un vœu qui l'intéreſſe, avec l'Univers entier, puiſſe l'aimable Paix, que le Ciel vient d'accorder à l'Europe, contribuër, par ſa durée, à rendre l'Adminiſtration de ce nouveau Général, & de ſes Succeſſeurs, aſſez heureuſe, aſſez tranquille, & par là-même aſſez peu intéreſſante, pour que perſonne ne s'aviſe plus d'écrire leur *Vie*, mêlée avec l'*Hiſtoire des Evénemens* de leur tems! Mr. Van der Parra lui ſuccede.

(*c*) La 1re., avec ſes Annexes, remplit environ 32 feuilles *in folio*; la 2de eſt de 150 pages *in 8vo*. La derniere a été traduite en François, & toutes les deux ont paru auſſi en Anglois.

Supplément à la Deſcription de Batavia, & de ſes Environs.

Il a été ſi ſouvent fait mention de cette célébre Capitale des Etabliſſemens Hollandois, de ſes Poſtes extérieurs, & de l'iſle *Onruſt*, que nous avons cru ajouter un grand Ornement à la Deſcription, qui s'en trouve dans le X. Volume, en faiſant graver, d'après un Ouvrage curieux publié il n'y a que peu d'années en Allemagne, quelques-unes des principales Planches, dont il contient un grand nombre; mais l'occaſion étant paſſée de les employer à propos, nous ſommes obligés de les expliquer ici en peu de mots. D'abord nous donnons;

1. *Vuë de Hôtel de Ville* de Batavia, *a* où ſe voyent, *b* les Logemens du Concierge des deux côtes, *c* l'Entrée dans la Ruë nommé Toorenſtraat, *d* l'Egliſe neuve Hollandoiſe, *e* des Arbres de Tamarinde le long de la grande Rivière, *f* Bâtimens qui bordent le Quay du Tigre, *g* Arbres qui ſe trouvent ſur cette place, *h* le Quay du Tigre & *i* Pont par où l'on va dans la Ruë nommée Natte-Koningsſtraat.

2. *Vuë de la Batterie Ausjol*, Poſte à une lieue de Batavia, *a* eſt la Batterie de 8 Canons, *b* Logement du Sergent, *c* Corps de Garde ou Quartier des Soldats, *d* Magaſin, *e* Rivière ou Canal, *f* Allée qui mene à Batavia, *g* deux Maiſons dans un Jardin, *h* Cocotiers & autres Arbres, *i* Chemin du Pont neuf vers Batavia, & *k* Marais, où il y a des Crocodiles.

3. *Vuë du Poſte Ryswick*, à une lieue de Batavia, *a* Muraille autour du Poſte, *b* Porte ou Entrée, *c* Corps de Garde, où logent les Soldats, *d* Patates & autres Arbres, *e* Verger planté de Cocotiers, *f* Arbres qui portent l'Areque, *g* Habitations Malayes, *h* Jardins des Européens, *i* Rivière, *k* Pont ſur lequel on paſſe aux Jardins, *l* Chemin qui mene à Noortwyck, & *m* Chemin pour aller au Paſſar Tamawang.

4. *Vuë du Fort Noortwyck*, à une lieue de Batavia en venant de Ryswick, *a* eſt le Fort où il y a 26 Canons, *b* Corps de Garde, occupé par 20 ou 24 hommes, *c* la Cuiſine, *d* le Clocher, *e* Gatattiers ou Dattiers des Indes, *f* Allée d'Arbres de Canari, *g* Cocotiers, *h* Marais, & *i* Barriere avec un petit Pont levis.

5. *Autre Vuë du Fort Noortwyck*, en venant de Jacatra, *a b c d* les mêmes que deſſus, *e* Jardins des Européens, *f* Ecluſe, *g* Privé, *h* Rivière, *i* Chemin de Jacatra, *k* Gatattiers, *l* Cocotiers, *m* Arequiers, *n* Marais.

6. *Vuë du Fort Tangeran*, à 3 bonnes lieues de Batavia, *a* Muraille du Fort, *b* Quartier de l'Officier, *c* Gloriette ſur un des Baſtions, *d* Porte ou Entrée, *e* Cloche, *f* Cuiſine, *g* Sentinelle de jour, *h* Verger planté de Cocotiers, *i* Berceau dans le Jardin de l'Officier, *k* Potager, *l* Gatattiers, Tamarindes & autres Arbres, *m* Beſtiaux Indiens & Perſans dans la prairie, & *n* Chemin de Batavia.

L'Isle

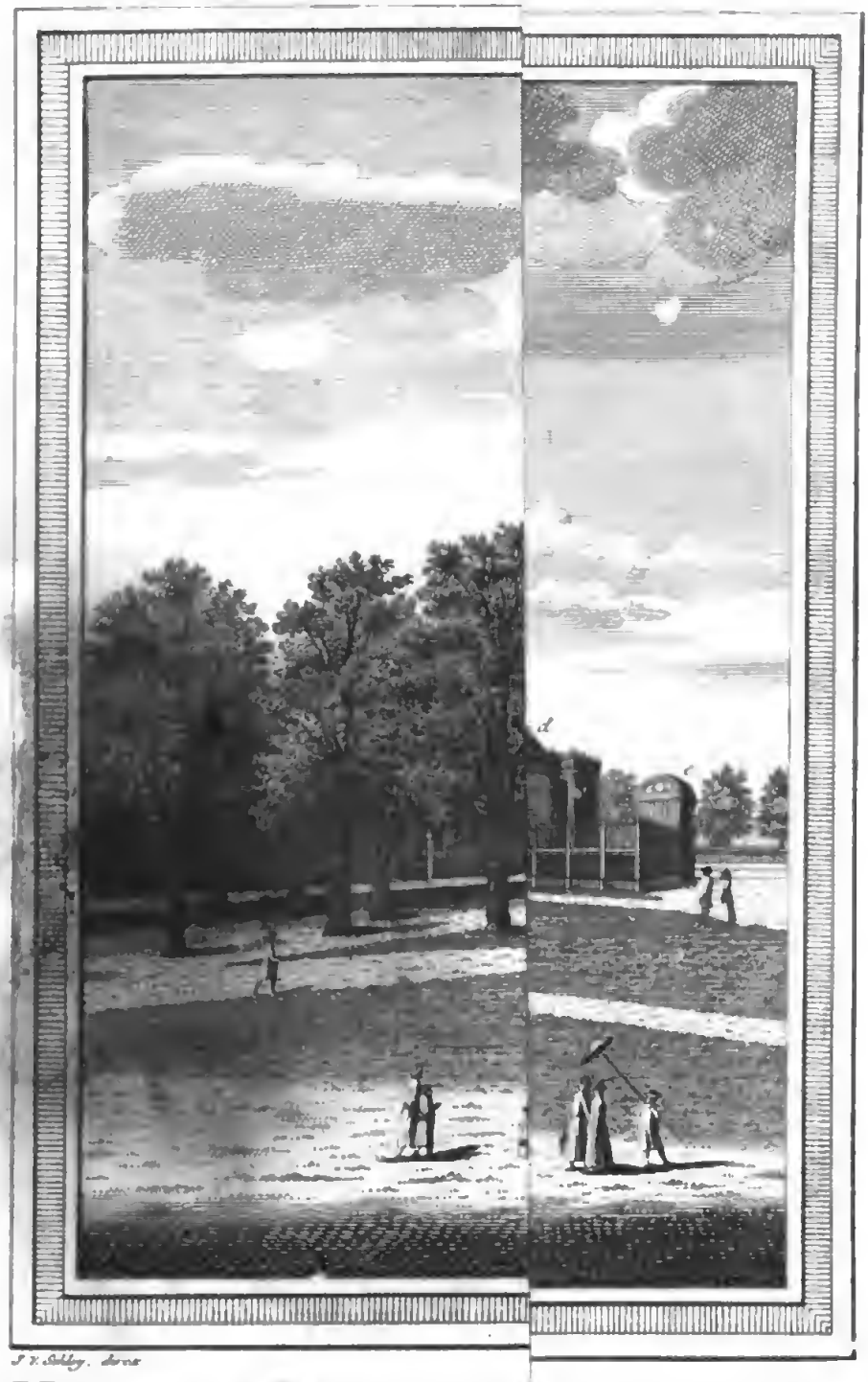

J. V. Schley. dessa

VUE DE LA MAISON DE TE BATAVIA.

Digitized by Google

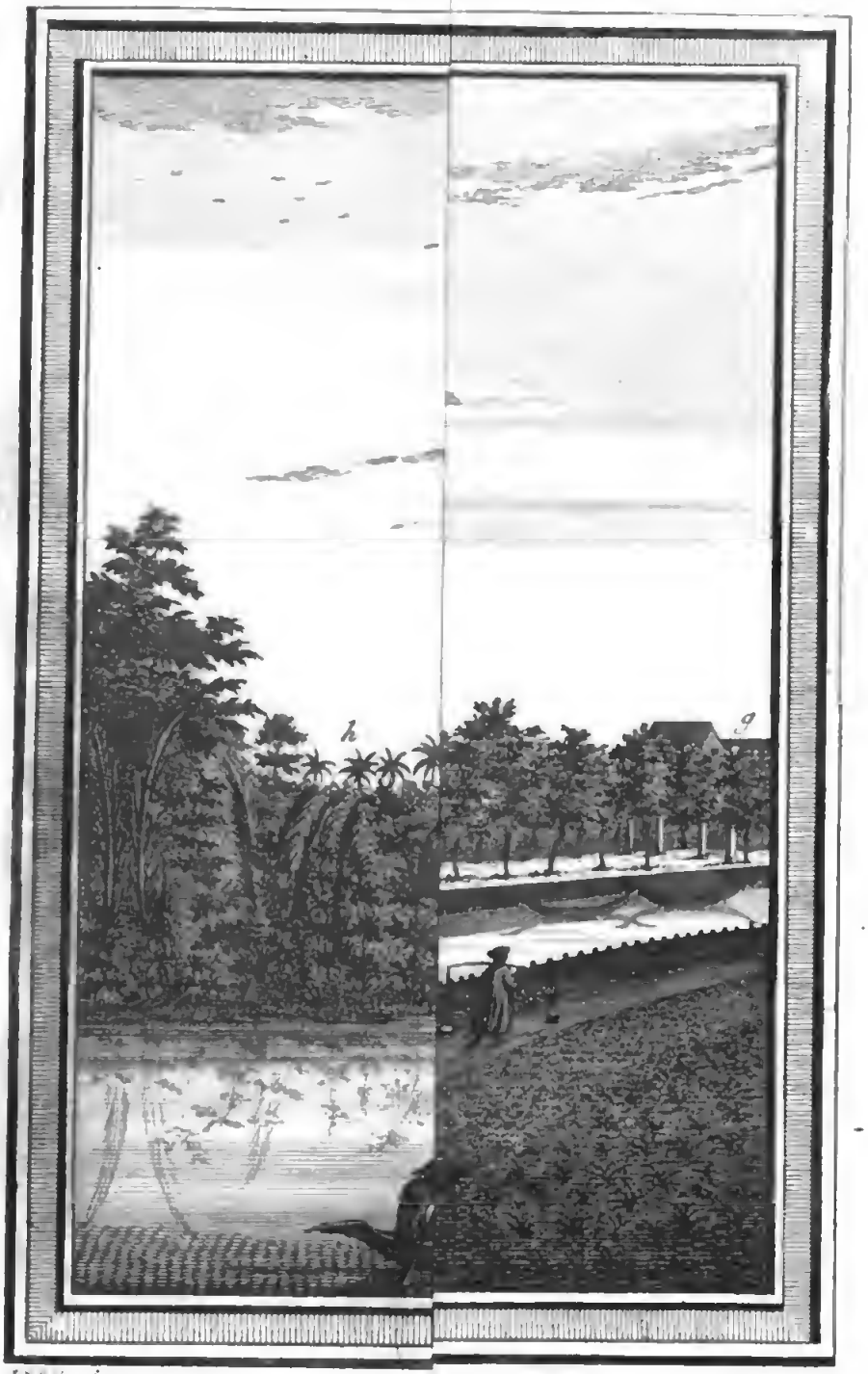

VUE DE LA BAERY ANJOL.

Digitized by Google

J. v. Sichem. direx.

VUE DU FORT OORTWYCK,
en venant komt.

J. v. Schley, direx

*VUE DU FO*NOORTWYCK,
*en ver*k komt.

Digitized by Google

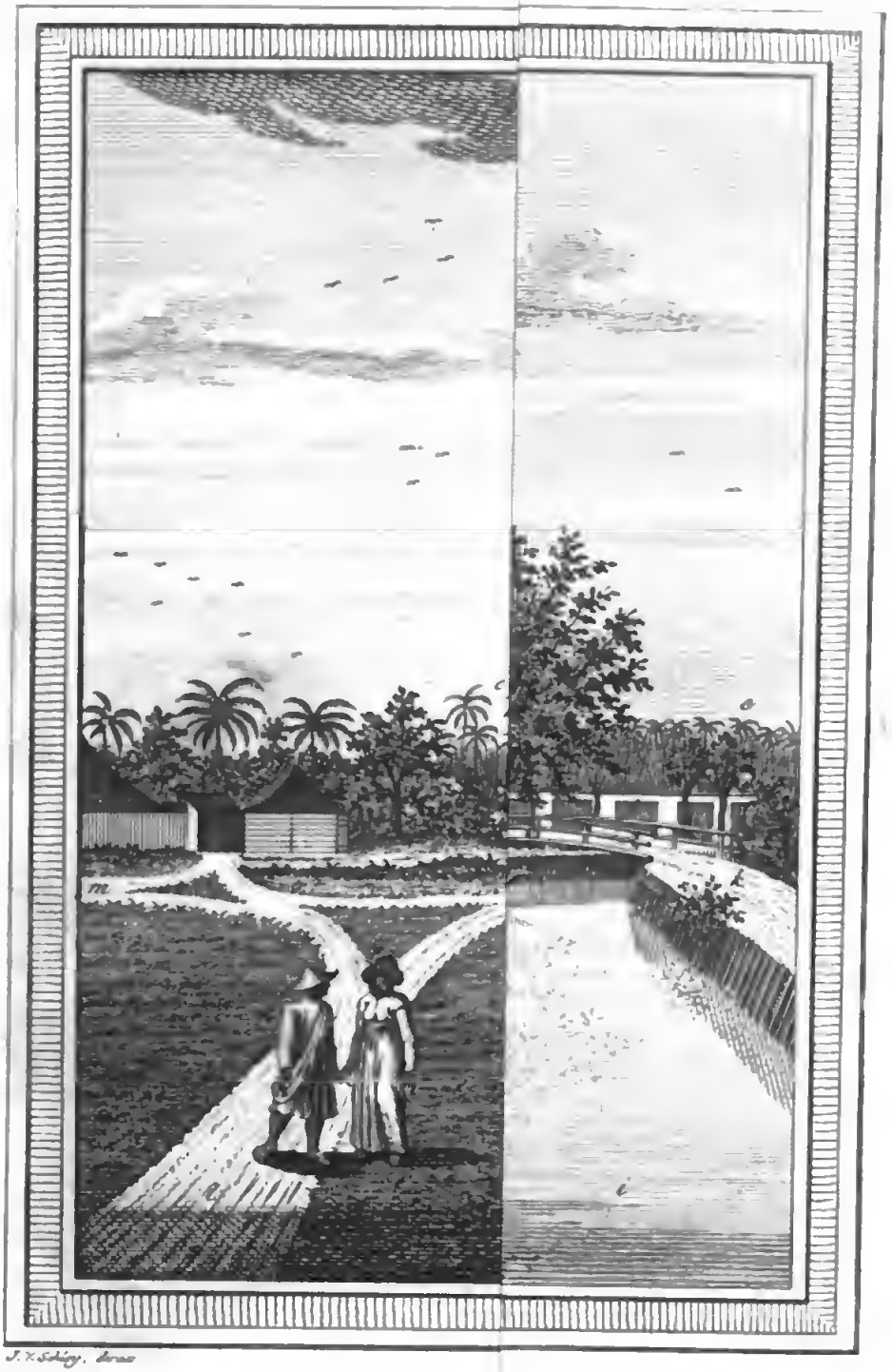

J. X. Schley. dessin

VUE DU POST RYSWICK.

Digitized by Google

Digitized by Google

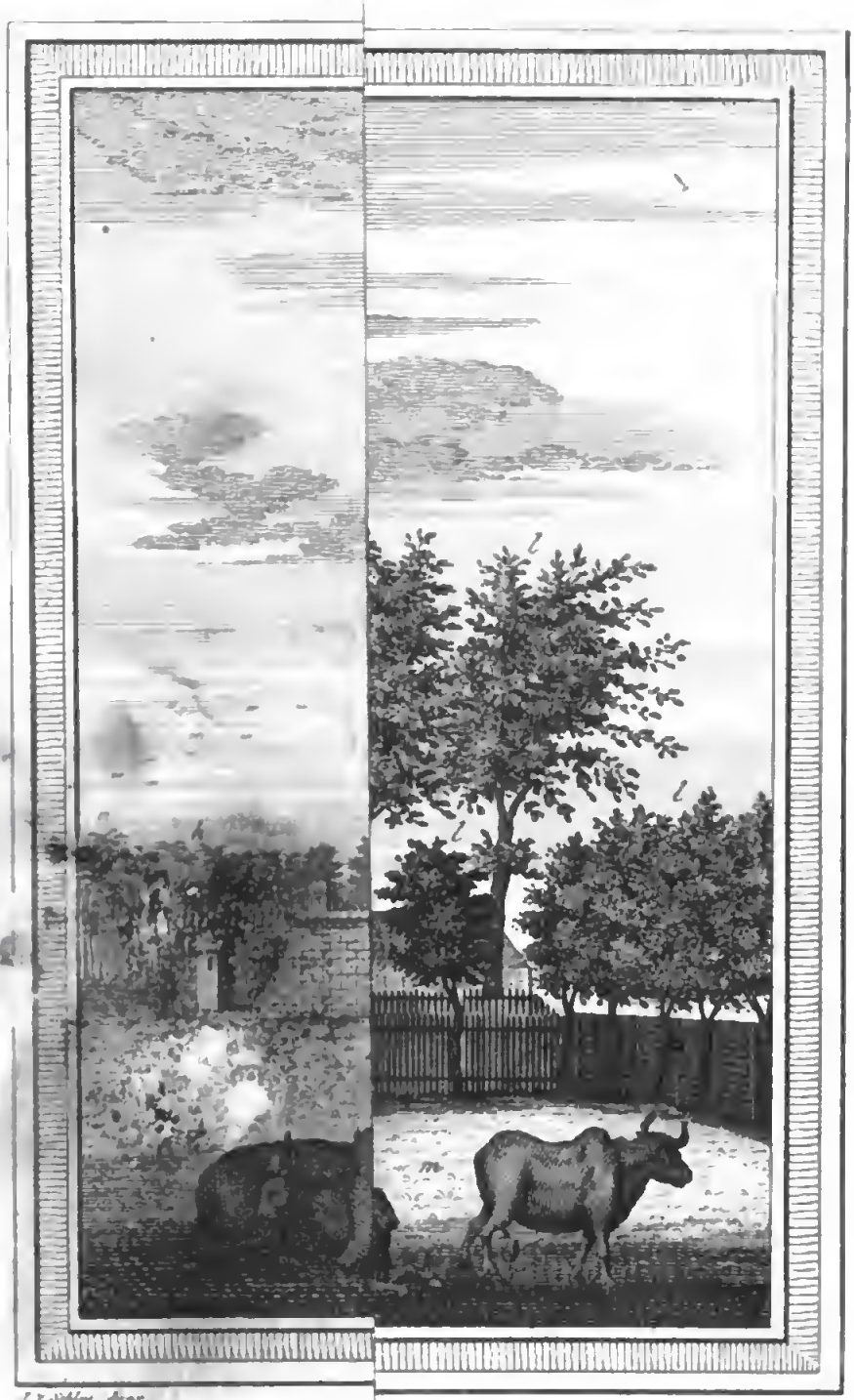

VUE DU FT TANGERANG.

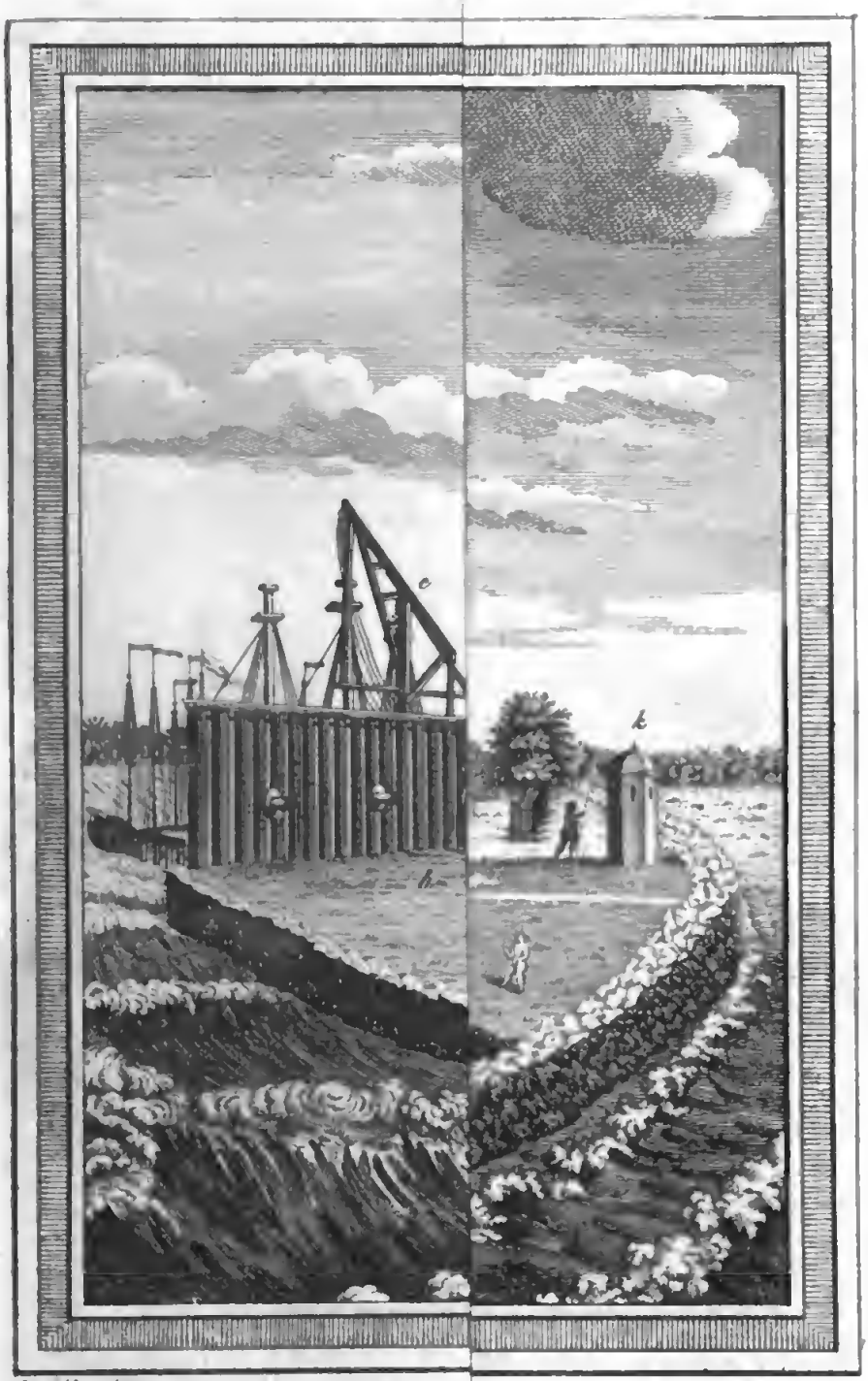
J. N. Sidley dessin
VUE DE L'ISLE ONRUST.

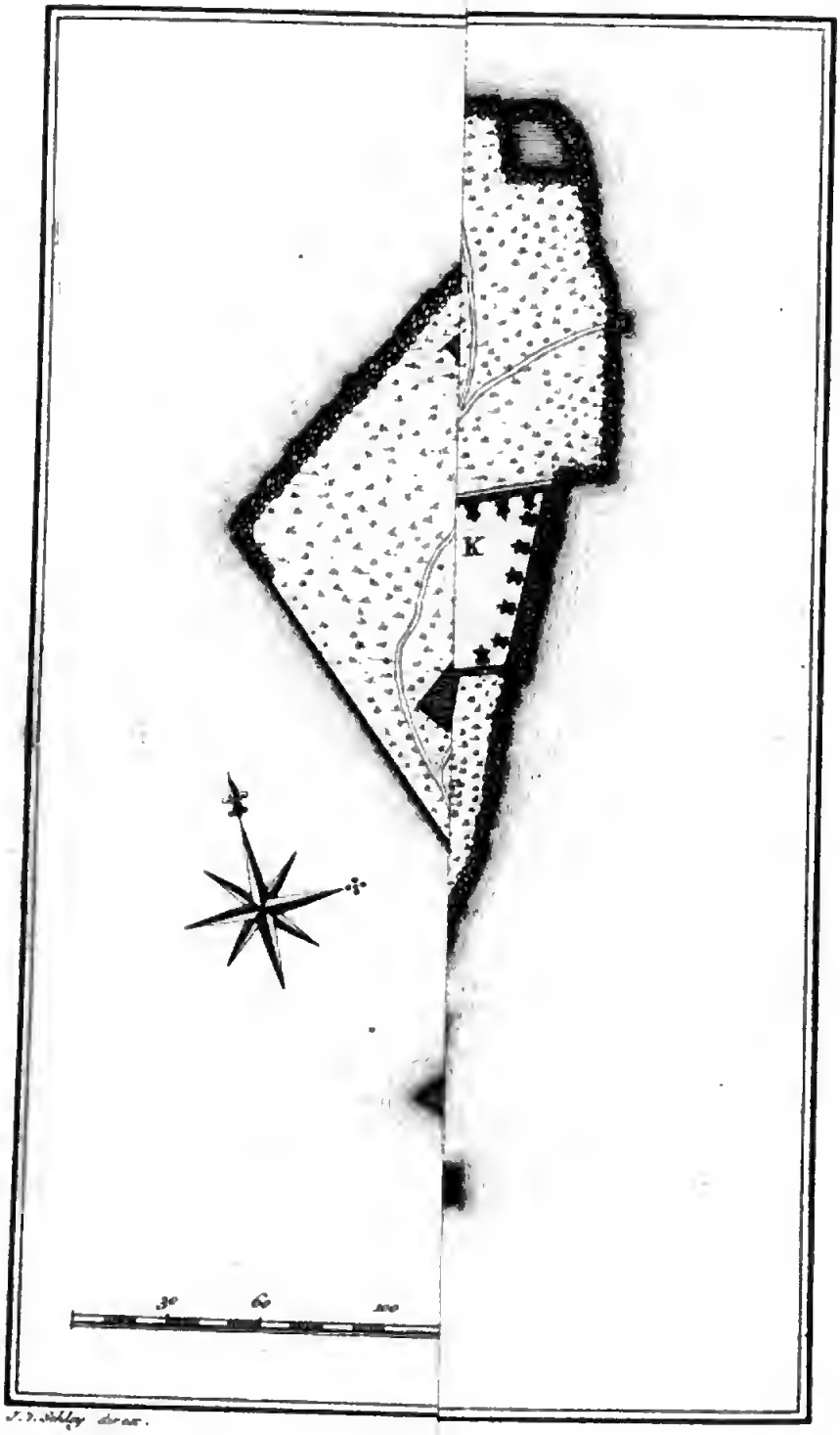

PLAN DE L'ISLAND ONRUST.

L'Isle *Onruſt*, ou *ſans repos*, mérite une Deſcription particuliere. Elle eſt à deux lieues de Batavia; cependant on peut s'y rendre aiſément en une heure de tems. Cette Iſle eſt deſtinée à reparer les Vaiſſeaux & même à en conſtruire de neufs. Au devant ſe préſente d'abord le Bâton de Pavillon, qu'on arbore à tous les Comptoirs de la Compagnie aux Indes. Au deſſus de la grande Batterie à droite, on voit le Magaſin à poudre, qui eſt couvert de ſortes tuiles, avec une muraille épaiſſe & voûtée, à l'épreuve de la bombe. Plus loin ſont deux Moulins à vent, ou Scies, derrière un Réſervoir d'eau dans lequel on conſerve les bois qui y ſont tranſportés d'ailleurs. On les y fait paſſer, de la Mer, par un petit Canal au moyen d'une Ecluſe, & ils reſtent dans l'eau juſqu'à ce qu'on ait occaſion de les employer. Tout au bout, à droite, ſur le bord de la Mer, eſt une Gueritte, & auprès une ſtatuë de bois, qui repréſente un Soldat en ſentinelle.

Du côté gauche de l'Iſle on découvre quantité de mâts de Vaiſſeaux & de Bâtimens qu'on y repare, ou qu'on conſtruit à neuf; au devant ſe voit un demi-baſtion, environné ſeulement de paliſſades; mais fort proprement travaillées. On y a dreſſé cinq pièces de Canon contre la Mer, & une pour défendre la Courtine. Derrière ce Baſtion ſe préſentent ces énormes Machines, dont on ſe ſert pour tourner ſur leur côté les Vaiſſeaux qui doivent être reparés. Entre ce demi-baſtion & le Bâton de Pavillon, ſont la Forge, avec d'autres Logemens & Magaſins. Derrière, l'Egliſe Hollandoiſe offre une Tourelle, ſurmontée d'un Globe, au deſſus duquel eſt un drapeau voltigeant au gré des vents. Il y a ici un Prédicateur, qui fait tous les Dimanches un Sermon en Hollandois dans cette Egliſe, & chaque jour la Prière ordinaire, dont perſonne n'oſeroit s'abſenter, ſans de bonnes raiſons. On trouve dans cette Iſle quantité d'Européens de toutes ſortes de profeſſions; mais la plupart conſiſtent en Charpentiers & Maréchaux, qui, avec les Eſclaves, travaillent continuellement aux Vaiſſeaux.

Le Plan de l'Iſle, qu'on joint à ſa Perſpective, achevera d'en faire connoître toutes les parties. On remarquera ſeulement, que le Mole, qui eſt à droite, a trente-ſix pieds de long, & eſt fait de manière qu'on peut y monter tout de ſuite en ſortant du Bateau. Tout près de ce Mole, à gauche, on voit des triangles, qui marquent les Machines dont on ſe ſert pour tourner les Vaiſſeaux ſur le côté. Ici l'eau eſt ſi profonde, que les plus gros Navires peuvent avancer juſqu'aux paliſſades dont cette partie de l'Iſle eſt environnée. On employe les petites Machines à reparer les Canots & autres Bâtimens de cette nature, qu'on tire, pour cet effet, dans le Réſervoir, qui eſt auprès. Entre le Baſtion de bois & le Baſtion Beekhuys, eſt un Cabinet de plaiſance, dont la vûe donne ſur ce Réſervoir, & où ſe tient ordinairement, de jour, l'Inſpecteur, ou le Maître Charpentier, tant pour avoir l'œil ſur les Ouvriers, que pour obſerver les Vaiſſeaux qui viennent de Batavia ou d'ailleurs, & dont aucun ne peut entrer ni ſortir ſans ſa permiſſion. On fait auſſi bonne garde pour empêcher que perſonne ne s'échappe de l'Iſle. Les Artiſans n'obtiennent pas aiſément la liberté de ſe rendre à Batavia, ſi ce n'eſt deux fois par an, dans les *bons mois*, pour recevoir leur paye, qu'ils dépenſent ſouvent en entier durant les trois jours qu'on accorde à leurs divertiſſemens; &

n'ayant point fait de proviſions, ils ſe voyent bientôt réduits à travailler pour la ſimple nourriture. Les Eſclaves & les Criminels ne vont pas à Batavia; mais ce qu'ils ont à prétendre, ils le reçoivent dans l'Iſle, qui ſeroit aſſez belle & bien ſituée, ſi elle avoit ſeulement plus d'étendue; mais ceux qui l'ont meſurée ne lui donnent que trois cens cinquante pas de tour.

Renvois de la Perſpective. *a* Bâton de Pavillon, *b* Scies à vent, *c* Magaſin à poudre, *d* Forge, *e* Machines pour tourner de côté les Vaiſſeaux, *f* Egliſe Hollandoiſe, *g* Réſervoir pour les Bois à ſcier, *h* Baſtion environné de Paliſſades, *i* la Mer, & *k* Guerrite.

Renvois du Plan. A Magaſin à poudre. B la grande Batterie. C le Réſervoir d'eau. D Montée ſur la Batterie. E Courtine & Allée le long des Paliſſades & Murailles. F Baſtion de pierre. G Baſtion de bois. H Laboratoire à poudre ſur ce Baſtion. I Baſtion Beekhuys. K Baſtion & Touw-Punt. L autre Laboratoire à poudre. M Magaſin au riz. N Magaſin d'eau-de-vie & d'Arrak. O Magaſin pour P la Forge. Q Logement du Maitre Maréchal. R la grande Porte. S Logement du 1er, & T du 2d Maitre-Garçon Charpentier. V du Conſolateur des Malades. W de l'Adminiſtrateur. X du Teneur de Livres. Y du 1er Chirurgien. Z Magaſin au poivre, où ſont les Logemens des Ouvriers. 1 Citerne. 2 Cuiſine. 3 4 Gallerie & Corps de Garde. 5 6 7 Logement des Aſſiſtans. 8 Magaſin du Jardin. 9 Magaſins au poivre. 10 autres Magaſins. 11 Machines pour mettre de côté les Vaiſſeaux. 12 Mole. 13 Magaſin aux Outils des Charpentiers. 14 leur Attelier. 15 Maiſons particulières. 16 Cabinets de plaiſance. 17 l'Egliſe. 18 Moulins à vent. 19 Réſervoirs où ſont les Bois à ſcier, & 20 Bâton de Pavillon.

Un des plus fameux Monumens d'Antiquité des Indes, c'eſt le *Tombeau de Sjeich Ibn Moelana*, Docteur Arabe, qui vint, environ l'an 1406, dans l'Iſle de Java, où il étendit le Mahometiſme, & ſe fit un grand parti parmi les Habitans, qui le regardoient comme un ſaint Perſonnage. Les Princes de *Damak* & de *Padjang* le proclamerent Souſouhounan, ou Empereur, & firent bâtir pour lui la Ville de Cheribon, dont ſon Mauſolée n'eſt qu'à une lieue. On lui donne à-peu-près la hauteur du Dome de l'Hôtel de Ville d'Amſterdam. Il y a cinq étages avec autant de Platte-formes auxquelles on monte par des degrés; mais ce qu'on pourroit dire dans une Deſcription, la Figure l'explique ſuffiſamment aux yeux. Il n'eſt permis, aux Hollandois & autres Chrétiens, de monter que juſqu'au troiſième Etage. On dit que Mr. Coeper a pouſſé plus haut juſqu'à la Tombe de Moelana, & que 3 ou 4 de ſa ſuite en étoient morts, apparemment pour avoir été empoiſonnés par quelques Maures ſuperſtitieux. Plus de 300 Familles demeurent auprès de ce Mauſolée, & vivent des Aumônes des Paſſagers. On peut juger de la célébrité du Lieu, par la vénération que portent les Javanois à un Saint, dont ils tiennent leur Croyance, & dont les Rois de Bantam, les Princes de Cheribon, &c. prétendent tirer leur origine.

HISTOIRE

1.7.51

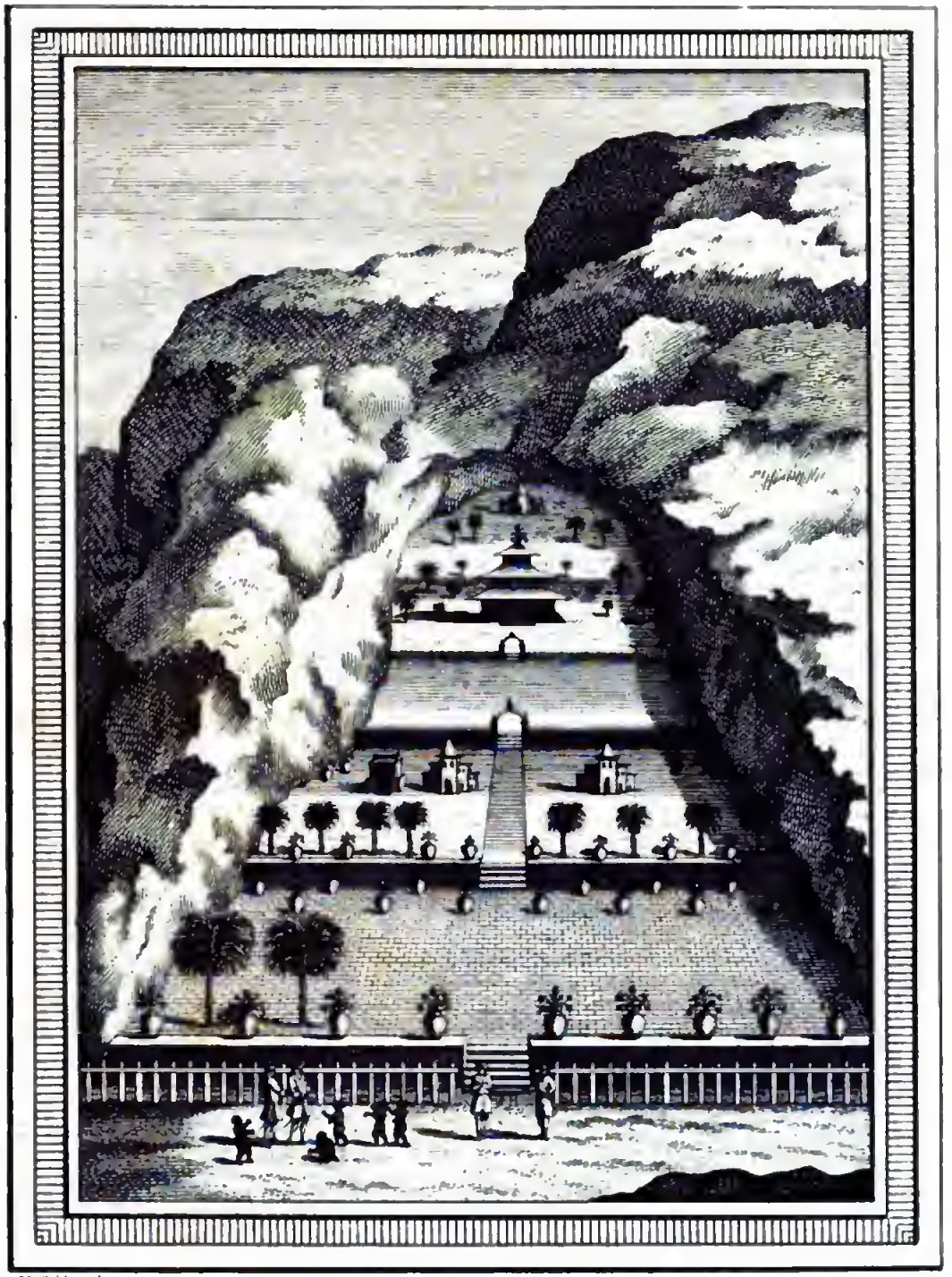

J. Schley direx

TOMBEAU DE SJEICH IBN MOELANA.

GRAF-STEDE VAN SJEICH IBN MOELANA.

Digitized by Google

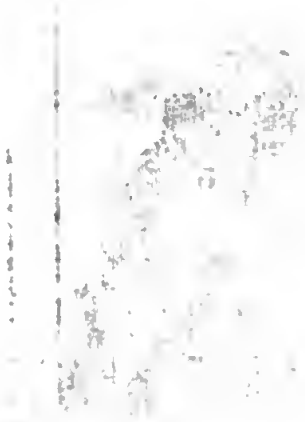

Digitized by Google

CONSIDERATIONS

SUR L'ETAT PRESENT DE LA

COMPAGNIE HOLLANDOISE

DES

INDES ORIENTALES,

Rélativement à ſa Navigation, à ſon Commerce & à ſon Gouvernement; & ſur les moyens de remédier aux cauſes de ſa décadence.

PAR

MR. GUSTAVE GUILLAUME BARON D'IMHOFF,
Ci-devant GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, *pour la* COMPAGNIE *aux* INDES ORIENTALES.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ÉTAT PRÉSENT DE LA

COMPAGNIE HOLLANDOISE

DES

INDES ORIENTALES.

PAR

Mr. CONSTANT DE REBECQUE, Baron DE HERWYNEN,
Chambellan actuel de S. A. R. Monseigneur le Prince Souverain des Pays-Bas.

Digitized by Google

869

CONSIDERATIONS

SUR L'ETAT PRESENT DE LA

COMPAGNIE HOLLANDOISE

DES

INDES ORIENTALES.

SANS contredit la Compagnie Hollandoise des Indes-Orientales n'eſt pas aujourd'hui dans cet état floriſſant où elle étoit autrefois. On en allegue différentes cauſes directes & indirectes, que l'on peut réduire à trois principales; 1°. la trop grande étenduë de ſes poſſeſſions dans les Indes; ce qui en rend l'adminiſtration moins aiſée & plus ſujette à des inconvéniens. 2°. L'abondance exceſſive des productions de l'Orient, & par conſéquent la diminution de leur prix en Europe: enfin 3°. le relâchement de zèle & d'attention de la part des Employés au Service de la Compagnie, faute d'eſtime pour le rang des uns, de recompenſe pour le mérite des autres; & de punition proportionnée aux délits.

La premiere de ces cauſes eſt trop ſenſible pour avoir beſoin de preuves. On ſait combien foible fut l'origine de l'Etabliſſement de la Compagnie, à quel degré de puiſſance elle s'accrut dans l'eſpace d'un demi Siécle, & quelles furent de tout tems les ſuites d'aggrandiſſemens trop vaſtes d'Etats.

La ſeconde cauſe ne peut qu'être imputée à toutes les Nations maritimes de l'Europe, qui, animées par l'exemple de la Compagnie, s'appliquérent, depuis la Paix d'Utrecht, à la Navigation & au Commerce; de ſorte qu'en comptant aujourd'hui le fret, l'intéret de l'argent & les riſques de Mer, il n'y a preſque aucun benefice ſur la plûpart des articles, dont le trafic eſt devenu commun; joint à cela qu'une conſtante culture, dans les différentes Colonies, en a rendu les productions moins rares & moins cheres, juſques là que depuis longtems il y a telle marchandiſe qui ne vaut pas les fraix du transport.

Une conſéquence naturelle de la troiſième cauſe eſt, que les Officiers, rebutés du peu de cas que l'on fait de leur état, & pour ſe dédommager de ce qu'ils croient leur être dû, au-lieu de chercher avec émulation l'utilité

de la Compagnie, en négligent les occaſions, ou ſubſtituent à la gloire leur intérêt perſonnel. Nous ſupprimons d'autres particularités, dont le détail deviendroit odieux. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que l'on pût indiquer des moyens faciles & efficaces pour remedier à ces maux. C'eſt l'objet que nous nous propoſons dans le cours de ces Conſidérations. Nous les diviſerons en trois principaux Chefs: ſavoir, la Navigation, le Commerce & le Gouvernement de la Compagnie, auxquels ſe réunit tout le reſte.

I.

De la Navigation de la Compagnie en général.

§. 1. La Navigation aux Indes eſt le principe de l'Etabliſſement de la Compagnie des Provinces-Unies, qu'on doit conſidérer non-ſeulement dans la condition de Société de Marchands, mais encore de Puiſſance commerçante. Enviſagée ſous ces deux faces, on conçoit la néceſſité que ſes Vaiſſeaux ſoient propres à voiturer de bonnes cargaiſons, & non-moins capables de défenſe ou d'attaque en cas de beſoin. Cependant on ne ſauroit diſconvenir que la conſtruction de la plûpart de ſes Navires ne porte obſtacle à remplir ces fins, & à égaler les chargemens d'autres Bâtimens étrangers qui font les mêmes traites.

§. 2. Par une ſérieuſe attention à ce défaut, on auroit évité bien des malheurs arrivés depuis longtems, & principalement dans ces dernieres années; malheurs auxquels, outre la bâtiſſe mal-entenduë des Navires, n'a pas peu contribué l'incapacité des perſonnes commiſes à leur conduite.

§. 3. L'Architecture navale n'eſt pas, comme bien d'autres Sciences, ſujette à ſuppoſitions; elle a ſes principes & ſes règles. Tout dépend ici de donner aux Bâtimens une ſtructure égale & méthodique. Il ne ſuffit pas de les allonger de quelques pieds; dès que l'on manque à l'une des trois dimenſions, qui forment l'aſſemblage, la faute en eſt irréparable.

§. 4. On rebute ceux de 160 pieds, ſous prétexte qu'ils tirent trop d'eau pour certains Ports, & l'on ne remarque pas que d'autres Peuples y entrent & mouillent avec des Vaiſſeaux plus gros que les nôtres. Veut-on néanmoins en conſtruire de 150 à 135, ou de 145 à 130, à la bonne heure. Toute eſpéce en eſt bonne & propre au ſervice de la Compagnie, pourvû que la largeur & la profondeur répondent en proportion à la longueur.

§. 5. Aucune objection ne tient contre l'expérience. Si l'entrée des Ports eſt praticable pour les Vaiſſeaux étrangers, ſi les Bancs de Bengale ne leur ſont d'aucun empêchement, ſi d'ailleurs les Bâtimens de la Compagnie naviguent ſans riſque à Canton, ainſi qu'à la Chine, quelle difficulté y auroit-il qu'elle n'employât, à l'imitation d'autres Peuples, des Navires de même fabrique que les leurs, & qui puiſſent être chargés & déchargés dans ſes Ports? Un eſſai de quelques années décideroit indubitablement du ſuccès, à l'avantage de ſon Commerce & de ſa Navigation, tant aux Indes qu'en Europe même, en ſuppoſant une bonne conduite par rapport à la manœuvre.

§. 6.

Digitized by Google

§. 6. Pour l'équipement des Vaiſſeaux, il convient encore que l'on ſe régle ſur l'exemple des autres Nations, qui avec 50 ou 60 hommes font autant & plus que la Compagnie avec cent.

§. 7. En ſuivant ces modèles propoſés, les fraix n'excéderont pas la dépenſe ordinaire, & ſans porter préjudice au Commerce des Particuliers de ce Pays, les Vaiſſeaux en ſeront incomparablement meilleurs, & les transports de marchandiſes beaucoup plus prompts.

§. 8. Il en réſultera auſſi une augmentation de forces navales de la Compagnie, dont la plus formidable Eſcadre, qu'elle puiſſe équiper dans les Indes, n'eſt bonne tout au plus que pour la defenſive. L'Interlope l'*Apollon* en eſt une preuve entre pluſieurs autres. Ce Navire, à ſon retour en Europe, s'échappa du Détroit de Sincapoura à force de voiles, & malgré les efforts de cinq des plus conſidérables Croiſeurs de la Compagnie.

§. 9. Comme ceux-ci ſont plus ſouvent employés au Commerce qu'à leur véritable deſtination, il s'enſuit qu'il n'eſt pas toujours de l'intérêt de la Compagnie de les avoir équipés de même. Il ſuffiroit, ce ſemble, qu'ils fuſſent armés en courſe ſuivant l'exigence des cas.

§. 10. Les Sabords à l'Entre-pont de ces Bâtimens ne ſont d'uſage qu'en tems de guerre. Il vaudroit mieux ranger l'Artillerie à fond de Cale comme le Leſt, que d'en embarraſſer les Ponts. Au-lieu d'onze, l'on pourroit faire douze embrafures au premier Pont d'un Navire de 145 pieds, cinq ou ſix autres ſur le Pont coupé lorſqu'il s'étend juſqu'auprès du Mât, & autant à côté du Bac, ſans compter les Pierriers & les Serpenteaux de la Chambre du Capitaine & du Canonier. Ce Navire, capable de porter 42 à 44 Canons, non compris ſon ſecond Pont, pourroit ſe ſervir de 40 piéces, ſans avoir beſoin de ſa bordée d'embas. Il n'en eſt pas de même des Vaiſſeaux de retour de la Compagnie, qui, pouvant à peine employer la moitié de ce nombre, feroient alors bien mieux leur Commerce des Indes, & ſeroient plus propres dans l'occaſion, ſoit à la défenſe, ou à l'attaque.

§. 11. Cent vingt hommes compoſent ordinairement l'Équipage des plus gros Vaiſſeaux de la Compagnie dans leurs voyages de retour; les moindres Navires n'en ont que cent. Leur Cale, pleine de marchandiſes, l'Entre-pont embarraſſé de proviſions, & l'occupation continuelle aux manœuvres, empêchent ces gens de manier l'Artillerie avec la même aiſance que ſur les Vaiſſeaux que la Compagnie charge tous les ans pour les Indes. La raiſon en eſt qu'elle y envoye moins de marchandiſes qu'elle n'en reçoit, & que plus le volume en eſt petit, plus il y a de place ſur l'Entre-pont pour y ranger les Caiſſes, à la réſerve d'une par Gamele, que l'on pourroit même placer dans un endroit entre la grande Ecoutille & le Mât d'Artimon, où l'on a coutume de ſerrer les proviſions dans les Indes. Par ce moyen l'Entre-pont ſe trouveroit dégagé depuis l'Arrière juſqu'à la grande Ecoutille, avec la facilité de ſe ſervir de l'Artillerie auſſi bien que ſur les Vaiſſeaux de guerre. Un pareil arrangement rendroit certainement les Navires formidables, ſur-tout s'ils avoient à bord des Officiers entendus, qui ſçuſſent mettre à profit les momens de loiſir pour exercer leur monde.

§. 12. La Compagnie ne manque pas de ſujets. Elle en a ſuffiſamment;

il n'eſt queſtion que de les placer chacun dans leur ſphere, & d'avoir égard à l'honnêteté & à la vertu. Le premier ſoin doit être de faire obſerver ponctuellement les Statuts & les Réglemens concernant la Navigation des Indes. Sans ces précautions, on ne peut que s'attendre à des abus, à des malverſations, ou tout au moins à des négligences de devoir.

§. 13. Il ſeroit encore eſſentiel de rendre le ſervice naval de la Compagnie plus attrayant par quelques marques de diſtinction, à l'exemple d'autres Peuples, chez qui la Navigation eſt ſi reſpectée & ſi ambitionnée, que les premières familles ſe font un honneur de lui appartenir. On pourroit gratifier de Brevets de Capitaine, de Lieutenant & d'Enſeigne les Officiers ſubalternes des Vaiſſeaux; ce qui leur donneroit un certain rang dans les Indes, & engageroit nombre d'honnêtes gens, qui aujourd'hui ſe croiroient flétris s'ils entreprenoient ces voyages, à attacher leur fortune au Service de la Compagnie.

§. 14. En conſéquence on ſubſtitueroit, à la place d'un Maître de Navire & ſouvent cinq Pilotes, un Capitaine, deux Lieutenans & un Pilote, qui en auroit deux autres ſous ſes ordres. Les Quarts ſeroient partagés à l'ordinaire ſous trois Chefs; on laiſſeroit le ſoin de l'Equipage au premier Pilote; & les chargemens & déchargemens des Navires dans les Ports & aux Rades alternativement aux Lieutenans en l'abſence du Capitaine.

§. 15. Quoique les perſonnes de famille ſoient préferables à d'autres dans ces ſortes d'Emplois, parce qu'elles ſont plus ſuſceptibles de gloire & ſenſibles à la honte; néanmoins on n'entend pas d'en exclure des Particuliers de baſſe extraction, qui ſe rendroient recommandables par leur mérite & leurs talens.

§. 16. La déference pour des recommandations particulières eſt nuiſible. Il y a moyen de l'éviter, ſans donner lieu au mécontentement, en mettant ſous la direction de chaque Capitaine deux Apprentifs ou Cadets de douze à quatorze ans, que l'on n'éleveroit au grade d'Officier qu'après ſix années de ſervice. Conformément à ce Réglement, d'autres ne ſeroient revêtus de la qualité d'Officiers ſubalternes qu'après en avoir exercé les fonctions pendant le même eſpace de tems, & ceux-ci ne parviendroient à être créés Capitaines qu'autant qu'ils en auroient rempli l'office juſqu'au terme preſcrit. Quant au droit d'ancienneté, il ſeroit recommandé au Conſeil des Indes d'y avoir égard, à moins qu'en certaines occaſions une capacité prématurée ne fît exception à la règle.

§. 17. S'il étoit permis de fixer, à ces Officiers de nouvelle création, une ſolde raiſonnable & ſatisfaiſante, on aſſigneroit aux Capitaines 100 florins par mois, 50 aux Officiers ſubalternes & autant pour leur table, & la même choſe à proportion au reſte de l'Equipage, au-lieu des rations accoutumées, qui, au moyen d'une honnête augmentation, reſteroient aux Capitaines ſur le pied actuel.

§. 18. On pourroit également aſſujettir les Pilotes à un apprentiſſage de marine, de ſix ans à Pilotin, & d'autant à ſecond, avant qu'ils puſſent être reçus premiers Pilotes, avec des appointemens de 43, 32 & 26 florins, outre quelques benefices. Si au bout de trois ans enſuite il ſe trouvoit de

ces parvenus, qui par leur habileté & leur mérite fussent propres à quelque Emploi supérieur, il seroit bon de leur confier celui de Lieutenant, & successivement le commandement d'un Vaisseau.

§. 19. Pour égaler les autres Nations dans la manœuvre, il n'y a rien à rectifier en ce qui concerne le commun de l'Equipage, vû que les Navires de la Compagnie sont aussi bien pourvûs de ce côté là que ceux d'aucune Puissance de l'Europe. Il est seulement nécessaire d'y avoir des Officiers expérimentés & actifs, qui dès l'abord tiennent leur monde en haleine dans les Ports & les Rades par de fréquens Exercices. Il conviendroit aussi qu'ils eussent chacun le pouvoir de former leur Equipage respectif, & qu'après l'avoir completté, ils observassent, tandis que les Navires sont chargés & armés, la même discipline qu'en pleine Mer. On préviendroit par-là les malheurs qui arrivent, tant lors de la sortie qu'immédiatement après, & qui ont causé la perte de plusieurs Vaisseaux de la Compagnie.

II.

De la Navigation aux Indes en elle-même.

§. 1. On tombe généralement d'accord que la Compagnie ne doit les disgraces, arrivées à ses Vaisseaux dans le cours de ces dernières années, qu'à l'inobservation des Loix de la Navigation & à la surcharge de la Quille des Navires par le surdeau des marchandises particulieres.

§. 2. Il est probable que les vents d'Est, qui régnent communément ici pendant le Printems & l'Automne, sont favorables pour le départ des Vaisseaux, & que ces deux saisons leur conviennent mieux que d'attendre l'Hyver, tant pour cette raison, qu'eu égard à la situation même du Pays, dont les Ports, bien différens de ceux d'Angleterre, ne leur permettent pas de profiter des premiers vents d'une foible gelée. Ils sont tous, sans en excepter le Texel, à un trop grand éloignement d'autres Ports de relâche, pour éviter au besoin les dangers de la Côte. Ainsi, tout bien considéré, il est à propos que la moitié des Vaisseaux mette à la voile au mois d'Octobre, & l'autre au mois d'Avril, ce qui peut quelquefois souffrir exception, tant parcequ'il y a des Chambres de la Compagnie plus à portée de la Mer, que pour attendre ce qui manqueroit encore aux Navires.

§. 3. On veut que les ordres de la Compagnie genent les Vaisseaux, & qu'ils soient cause de la longueur du voyage; mais si l'on consultoit ceux qui savent par expérience quelles sont ces instructions, & combien peu l'on s'en embarrasse, on n'en accuseroit que la négligence ou l'incapacité des Officiers, sur-tout en apprenant que les Navires des autres Nations font ces routes en tout tems & courent les risques qui peuvent se rencontrer, tant à l'Est qu'à l'Ouest du Cap. Ce n'est pas que suivant les observations des Navigateurs, qui ont longtems parcouru ces Mers, on ne puisse y faire des changemens par rapport aux Courans & aux Moussons. Cependant les anciennes routes sont bonnes pour ce qui regarde la coupe de la Ligne. Il est averé qu'on doit la passer à degrés égaux de notre Longitude, &

plu-

plutôt à deux degrés à l'Oueſt qu'à un à l'Eſt, afin de laiſſer les baſſes Côtes & les Bancs, qui nous ſont connus, à une diſtance raiſonnable, tenant toujours, autant qu'il eſt poſſible, les voiles au vent pour avancer, ſans s'embarraſſer d'un degré de plus ou de moins.

§. 4. Le trajet d'Europe au Cap eſt trop long pour que le nombre d'hommes, que la Compagnie embarque annuellement, y arrive en ſanté. A la verité les Vaiſſeaux Chinois des Anglois, qui ont à peine la moitié de ce nombre, vont bien de leurs Ports, ſans toucher au Cap, directement au Détroit de la Sonde; mais on ne peut pas les mettre en comparaiſon avec les nôtres. Il ſeroit à ſouhaiter que la Compagnie eût quelque petit Etabliſſement de ce côté-ci de l'Equateur pour le rafraîchiſſement de ſes Navires. On pourroit ſuppléer à ce défaut, en leur enjoignant de relâcher à St. Jago, d'où, après y avoir fait aiguade, ils continueroient leur route au Cap. Le détour & les fraix ſeroient peu de choſe.

§. 5. Une queſtion digne d'attention eſt, ſi quelques-uns de ces Navires ne pourroient, ou ne devroient pas, ſuivant la ſaiſon, au-lieu de toucher au Cap, le côtoyer autant que le cours l'exige?

§. 6. Supposé le cas, il faudroit n'employer que peu de Vaiſſeaux à charger les marchandiſes deſtinées pour ce Lieu, ſans en embarraſſer d'autres; ce qui rendroit le débarquement plus aiſé.

§. 7. Au reſte il eſt certain que depuis la mi-Mai juſqu'à la mi-Août, on doit éviter la Baye de la Table au Cap de Bonne-Eſpérance, & même en interdire l'entrée à tous les Vaiſſeaux de la Compagnie. C'eſt alors l'Hyver du Pays & le tems des orages, qui y ſont auſſi fréquens que dangereux. Il eſt à eſpérer que cette remarque ſera priſe en conſidération, & que l'on en profitera pour la conſervation des Navires, après les fâcheux exemples qu'on en a eûs.

§. 8. Pendant cet intervalle ils ont beſoin d'un Port ſur les Côtes d'Afrique. La Baye Falſo eſt à leur bienſéance pour peu de fraix. Dans la ſaiſon des vents de Nord-Oueſt, ils reprendront, en quittant l'ancrage d'un vent ouvert, leur courſe avec plus de facilité que s'ils partoient de la Baye de la Table, où régnent les vents d'Oueſt, qui les empecheroient de doubler la terre.

§. 9. Pendant les autres mois de l'année la Baye de la Table eſt plus avantageuſe que celle de Falſo, quoique l'on ſoit ſujet à l'orage en toute ſaiſon. Cette Baye exige néanmoins d'être améliorée de manière que les Vaiſſeaux puiſſent ſe mettre plus à couvert de la Forteresſe du Cap de Bonne-Eſpérance. L'entrepriſe vaut la peine, & l'exécution en eſt facile.

§. 10. Il faut avant tout ſuivre la façon d'ancrer uſitée par d'autres Nations, ſans nous entêter de la nôtre & de celle des gens du Pays. Au-lieu de mettre l'Ancre journalier au Nord Eſt, l'autre à l'Oueſt, plaçons le premier au Nord & le ſecond au Sud-Oueſt; les Vaiſſeaux en ſeront bien plus à l'abri du vent d'Oueſt-Nord Oueſt, le plus impétueux de tous, & qui ſoulève le plus les vagues; au-lieu que l'on a peu à craindre celui de Nord-Nord-Oueſt. Suivant la méthode actuelle, ſi le Cable journalier ſouffre peu, l'autre ſouffre infiniment. Il vient ſouvent à rompre, & par la violence de la ſecouſſe, il en fait autant au journalier. L'expérience

&

& le rapport unanime de ceux, qui ont été témoins de ces cas, condamnent cet uſage.

§. 11. Malgré la diverſité de ſentimens ſur les moyens de rendre la Baye de la Table meilleure & plus ſûre, on ôſe dire que l'on en viendroit à bout ſi, en prolongeant peu à peu la Jettée de la *Queuë de Lion*, que les Vaiſſeaux, un peu éloignés de terre, ont à l'Oueſt & moitié Nord, on portoit la pointe de cette Digue au Nord-Oueſt, à l'Oueſt, ou ſeulement à l'Oueſt-Nord-Oueſt. Il eſt certain que par ce changement d'expoſition les coups de Mer ſeroient rompus; ſur-tout ſi l'on rangeoit les Navires à une plus grande proximité des petites Dunes, ou dans la Rade même plus près de terre.

§. 12. En ſuppoſant que ces arrangemens praticables ſoient effectués, & que l'on ait mis les Vaiſſeaux de la Compagnie ſur le pied de ceux des autres Nations, on peut compter pour ſûr que les Navires, qui mettroient en Mer au mois d'Octobre, préviendroient la mauvaiſe ſaiſon à la Côte d'Afrique, & que les autres, qui partiroient au mois d'Avril, auroient cet avantage, que ſi par un court trajet au Cap ils y rencontroient l'Hyver, ils ſeroient mieux en état de pourſuivre leur route, & que ſi au contraire le trajet étoit long & qu'ils euſſent beſoin de relâche, ils pourroient choiſir telle Baye à leur gré. Celle de Falſo eſt ouverte au vent de Sud-Eſt, & par conſéquent propre en pareille occaſion. Son Anſe, nommée *Baye Simon*, met les Navires à l'abri de tous les vents.

§. 13. Il y a peu de remarques à faire ſur la route du Cap de Bonne-Eſpérance à Java, ſi ce n'eſt qu'afin de la raccourcir, il vaut mieux profiter du premier vent d'Oueſt pour porter à l'Eſt, que de reſter fixé à 38, ou même à plus de dégrés de Latitude.

III.

De la Navigation des Indes aux Provinces Unies en elle-même.

§. 1. On ne peut aſſez s'étonner que des Vaiſſeaux de la Compagnie ayent fait naufrage dans leur retour des Indes, pendant que ceux des autres Nations ſont arrivés à bon port.

§. 2. Ces malheurs, dit-on, proviennent de deux cauſes; l'une du manque d'agilité dans la manœuvre, l'autre de l'embarras & du poids des marchandiſes particulières. Celle-ci eſt l'opinion la plus commune; mais ſelon toute apparence, on pourroit ajouter à la première l'imprudence de ne pas carguer aſſez tôt les voiles. C'eſt du moins ce qui a occaſionné la perte de pluſieurs Navires vers le Sud, dans leur voyage de retour. Nous parlerons enſuite de la ſeconde de ces cauſes, & nous en ferons remarquer une troiſième, j'entends le peu d'attention à obſerver la difference des tems & les ouragans qui règnent dans le Sud entre l'Afrique & les Iſles de l'Aſie, environ à la hauteur de l'Iſle Maurice, aujourd'hui Iſle de France.

§. 3. Un Vaiſſeau peut bien ſoutenir la tempête; mais il ne ſauroit réſiſter à l'ouragan, dont la violence ſubite l'enveloppe & l'abîme, quand mê-

me il ne porteroit point de voiles & ne ſeroit que leſté; à plus forte raiſon quand il a ſa pleine charge.

§. 4. On ſait que les plus violens ouragans arrivent pour l'ordinaire dans les deux premiers mois de l'année lorſque le Soleil retourne à l'Equateur, & qu'ils durent dans le Sud avec une égale véhemence depuis la mi-Janvier juſques vers le 12 du mois ſuivant. Non ſeulement ils règnent alors dans les environs de l'Iſle Maurice; mais dans toute l'étendue de cette Mer juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance, en certains endroits plutôt, en d'autres plus tard, ſuivant la température des Climats, depuis le 25 ou 26 juſqu'au 35 ou 36 dégré, où ſe ſéparent les Mouſſons de l'Eſt & de l'Oueſt. Il eſt même apparent qu'ils s'etendent juſqu'à la paſſée du Sud-Eſt, du moins ils ſe ſont fait ſentir juſqu'auprès des Iſles de Cocos, environ à moitié route de la Ligne & du Tropique. Au-delà ils ne ſont point connus, peut-être parce que dans ces Parages, où l'on eſt accoutumé aux tempêtes, on prête moins d'attention aux dégrés de violence des ouragans.

§. 5. Tout le ſecret de les éviter conſiſte à changer l'ordre des retours des Vaiſſeaux, en les expédiant de Batavia; ſavoir, les premiers envois depuis le Printems juſqu'au 15 Octobre, & les ſeconds depuis la mi-Décembre juſqu'à la fin du même mois, avec la précaution de ne mettre en Mer de deſſous l'Iſle du Prince, où ils ſont à portée, que depuis le 15 juſqu'au 31 Janvier. Il y aura grande apparence qu'alors les Vaiſſeaux ne ſeront point accueillis des tempêtes de la paſſée du Sud-Eſt, & qu'ils arriveront d'aſſez bonne heure au Cap pour en repartir le 20 Avril, ſuivant l'ancienne coutume.

§. 6. Une autre choſe eſſentielle, connuë de pluſieurs, & même de la plûpart des Officiers de la Compagnie, échappe à l'attention, ou n'eſt pas dûement obſervée. C'eſt la fréquente variation des vents, prélude ordinaire des tempêtes.

§. 7. Nous remarquerons, pour plus grand éclairciſſement, que dès que l'on vient au Sud du Tropique, les vents de la paſſée du Sud-Eſt commencent à varier, & redoublent d'inconſtance à meſure que l'on approche des 30 dégrés de Latitude. Il eſt rare d'y trouver un vent de Sud, ou qui ne tourne bientôt à l'Eſt, de là au Nord & enſuite à l'Oueſt. Si par leur impétuoſité les vents doivent amener la tempete, ils tournoyent & l'excitent, non graduellement, mais en un clin d'œil. L'intervalle du gros tems à la bonace n'eſt pas moins dangereux.

§. 8. En pareille occaſion il eſt de la prudence de diminuer de voiles à meſure que les vents tournent au Nord; changement critique, dont il faut ſe défier, de même que quand le calme ſuccéde tout d'un coup à la tempête. Dans ce dernier cas on doit faire enſorte de tenir la Mer, & de ſoulager, autant qu'il eſt poſſible, un Vaiſſeau chargé, contre l'agitation des vagues, qui le mettent autant & plus en riſque que la tempête même.

§. 9. Ces précautions, que la plûpart négligent, ſoit par ignorance ou par faux ſyſtéme, tendent ſi viſiblement au ſalut des Vaiſſeaux, qu'il ſeroit bon qu'on en fît une règle inviolable dans les Inſtructions des Navigateurs de la Compagnie, en leur ordonnant que ſi, dans leur courſe ordinaire

re de l'Oueſt au Sud-Oueſt & du Sud-Oueſt à l'Oueſt, avec un bon vent de Sud Eſt, ils le voyent varier de l'Eſt au Nord, & que l'air pronoſtique un orage, ils ne doivent plus porter qu'une voile, tenant le cap à l'Eſt, ou à l'Eſt-Nord-Eſt, parce qu'alors les vents ſoufflent du Nord ou du Nord-Oueſt au Sud Eſt, & que de cette manière ils ſoutiendront plus aiſément l'effort des vagues, que s'ils avoient le cap au Sud-Oueſt, ou les vagues en travers; ſituation qui expoſeroit le Vaiſſeau à ſouffrir davantage.

§. 10. QUANT à la célérité des voyages de Batavia au Cap de Bonne-Eſperance, la paſſée, qu'indique aux Officiers l'ancienne route, ſur laquelle ils reçoivent l'ordre à leur départ, eſt la plus favorable. Mais auſſi il ne faut pas qu'ils s'en écartent, ni qu'ils prennent le Paſſage étroit au Sud de l'Iſle du Prince dans le Détroit de la Sonde, au-lieu de celui du Nord, qui vaut infiniment mieux. Il n'y a que peu d'années que Corneille Vander Marle, Capitaine du *Nieuwerkerke*, s'aviſa d'entrer dans le premier; on ſait avec quel desavantage.

§. 11. DANS le retour des Vaiſſeaux en Europe les vents de paſſée ceſſent depuis environ les 30 degrés de Latitude au Sud, & tiennent plus du Sud-Eſt. A proportion que l'on approche de la Ligne, ils ſe rangent auſſi plus à l'Eſt. Ils déclinent même plus vers le Nord, juſqu'à ce qu'au Nord de la Ligne ils deviennent tout-à-fait Nord-Eſt & Nord-Nord-Eſt. Ils peuvent être d'un grand ſecours, ſi l'on s'en ſert à propos; mais comme les Commandans des Navires n'ont d'autres ordres que de paſſer à l'Oueſt de l'une des Iſles Açores la plus éloignée, l'avantage de ces vents dépend du plus ou du moins d'intelligence des Navigateurs. Tous ceux, qui ont eu quelque Commandement à bord de l'Eſcadre de Vander Marle, conviendront que faute d'attention requiſe, on employa quatre mois & demi à achever le trajet du Cap au Texel.

§. 12. COMME les Vaiſſeaux font voile avec un vent ouvert, on eſtime qu'il ſeroit à propos de fixer dans ces routes un cours certain, avec ordre aux Capitaines de ne pas tant prendre le vent dans la paſſée du Nord-Eſt, & de ne point ſe ſoucier d'un rhumb de plus ou de moins; ce qui interrompt ſouvent & retarde le voyage.

§. 13. S'IL étoit poſſible de leur permettre de remplir à Ste. Helene les futailles vuides, & de s'y pourvoir de vivres & de pâture, cette facilité contribueroit beaucoup à la ſanté de l'Equipage & à la conſervation du Bétail. Peut-être que l'Iſle de l'Aſcenſion, qui doit leur être également connuë, ſeroit auſſi propre à cet uſage que la première. Au moins eſt-il certain que l'un ou l'autre Lieu de rafraîchiſſement ſoulageroit beaucoup les Vaiſſeaux de retour dans une traverſée auſſi longue que celle du Cap en Hollande. Leurs Cales, moins embarraſſées de futailles & de proviſions, contiendroient une plus grande quantité de marchandiſes.

§. 14. ICI ſe préſentent deux autres queſtions, qui ne regardent pas directement les Indes, & que nous nous contenterons de propoſer. L'une, ſi dans les voyages de retour toute une Flotte doit attendre un mauvais Voilier? L'autre, s'il eſt abſolument néceſſaire que les Vaiſſeaux de la Compagnie faſſent le tour du Nord de l'Ecoſſe & de l'Irlande, au-lieu d'entrer dans la Manche; ce qui abrégeroit la courſe de plus d'un mois?

IV.

De la Navigation aux Indes & hors de ces Provinces, rélativement au Commerce privé de la Compagnie.

§. 1. Ce Commerce, le plus grand des objets de la Compagnie, eſt aujourd'hui ſi conſidérablement déchû, que s'il continue ſur le même pied, on a tout lieu de craindre qu'il ne le céde tôt ou tard à celui des Particuliers, ſur-tout en ce qui regarde ce côté-ci de l'Afrique.

§. 2. Ce qu'il y a de plus fâcheux encore, eſt la difficulté de déraciner un uſage, qui, en vieillilſant, ſemble avoir établi le droit de commercer dans les Indes conjointement avec la Compagnie; uſage d'autant plus pernicieux, qu'elle ſe trouve dans le cas de fournir ſes Vaiſſeaux & de porter par-là en partie les fraix de ceux même qui ſappent les fondemens de ſon Commerce.

§. 3. Deux raiſons ont contribué à l'inobſervation des ordres ſur cet article; l'inſuffiſance des gages des Employés à la Navigation, & leur avarice démeſurée, qui les porte à chercher les moyens de s'enrichir par des voyes obliques.

§. 4. On accuſe les tems, moins proſperes qu'autrefois, de la néceſſité où l'on s'eſt vû de retrancher une partie des appointemens. La paye du Matelot étant paſſable, l'augmentation ne doit le regarder qu'à proportion de ſes voyages; mais les Employés méritent recompenſe pour leur zèle & leur travail.

§. 5. Nous avons déja parlé de l'embarras qu'occaſionnent à bord des Navires les marchandiſes particulières; n'omettons pas les boiſſons, tant en caiſſes qu'en futailles, qu'ils tranſporent aux Indes, & dont la Compagnie fait auſſi Commerce. Malgré toutes les plaintes réiterées à ce ſujet, & malgré les ſoins qne l'on s'eſt donnés pour empêcher ce manege clandeſtin, il n'a pas été poſſible d'en venir à bout. En voici peut-être le moyen.

§. 6. Il faudroit rendre cette branche de Commerce libre & licite, moyennant l'impoſition d'un Droit d'entrée & de ſortie, dont la Compagnie percevroit, & augmenteroit les provenus par les facilités qu'elle apporteroit au débit. Elle pourroit enjoindre à ſon principal Comptoir à Batavia de ne donner deſormais les rations de vin & de bierre qu'en argent, afin que chacun s'en pourvût à ſon gré; & de n'en envoyer pour ſon compte qu'autant que l'exigeroit la conſommation des Comptoirs éloignés, juſqu'à ce que ceux-ci euſſent adopté la même methode, en limitant néanmoins la quantité de ces boiſſons, qu'il ſeroit permis de prendre à bord, ſuivant la qualité d'un chacun, pour prévenir de nouveaux excès; arrangement qui devroit s'étendre depuis les premiers grades juſqu'aux Officiers qui tirent 80 florins par mois, chacun au *pro rata* de ſon rang, mais pas plus bas.

§. 7. En payant ici, par exemple, cinq florins de ſortie, & cinq écus d'entrée à Batavia par futaille de certaine grandeur & par caiſſe à proportion, les Particuliers n'auroient pas ſujet de ſe récrier qu'on les foule, ni la Com-

Compagnie lieu de ſe plaindre qu'elle y perd. Au contraire ceux-là y trouveroient un gain, auquel il eſt fort apparent qu'ils ſe borneroient, ſans entreprendre d'autre Commerce clandeſtin, & la Compagnie recevroit doublement, & l'Impôt, & les deniers que lui enlevoient les fraudes. D'ailleurs on ne voit pas qu'il y ait pour les Particuliers des articles plus avantageux que celui des boiſſons, outre que leurs envois en ce genre paſſeroient aux Indes, exempts des fraix de tranſport.

§. 8. Les boiſſons permiſes, au-lieu d'occuper & d'embarraſſer l'Entrepont depuis l'Arrière juſqu'à la grande Ecoutille, auroient place dans la Cale parmi les Effets de la Compagnie. On pourroit auſſi, en réſervant une partie de la Cale pour les proviſions du Navire, employer l'autre à charger les futailles avec les marchandiſes pour les Indes, & mettre le ſcellé ſur les Ecoutilles, comme dans les Vaiſſeaux de retour, afin de prévenir toute eſpece de fraude.

§. 9. On ne ſous-entend point ici le commun de l'Equipage. Ces gens ont ordinairement aſſez de peine de ſe pourvoir de leur néceſſaire; ainſi il n'eſt pas à préſumer qu'ils puiſſent participer à ce Commerce. J'approuverois fort que l'on adoucît leur état, & que l'on prît, en leur faveur, pour les maintenir en ſanté pendant le cours de ces voyages, quelques meſures, telles que celles dans les articles ſuivans.

1. De raccourcir le trajet, s'il eſt poſſible.

2. De donner plus de jour & d'aiſance ſur l'Entre-pont.

3. De leur procurer une plus grande abondance d'eau douce, en faiſant mouiller les Navires à St. Jago, où ils puiſſent en prendre de fraîche, & en avoir toujours, pendant les chaleurs, la ration ordinaire de dix petites meſures. Un ordre abſolu à cet égard les mettroit dans le cas de n'en point manquer.

4. De munir les Vaiſſeaux d'une plus grande quantité de rafraîchiſſemens, afin de pouvoir ſubſtituer, de tems à autre, des alimens plus ſains à leur nourriture ordinaire.

5. De ne les ſuſtenter ni de morue ſeche, ni de fromage, qui ne ſont qu'un foible ſoutien; mais de les fortifier, en leur donnant, au-lieu de vin d'Eſpagne & d'eau-de-vie, autant d'Arak que la Compagnie en accorde aux Equipages dans les voyages de retour, & dont elle peut tirer des Indes telle quantite qu'elle jugera néceſſaire.

6. D'embarquer trois ou quatre futailles de vin du Cap, plus ou moins ſuivant leur nombre, comme cela ſe pratique ſur les Vaiſſeaux de retour, pour en mêler dans leurs gruaux, & d'en faire double proviſion à leur arrivée au Cap, tant pour leur route à Batavia, que pour leur retour de là en Europe.

7. De leur donner, comme dans les voyages de retour, des rations de Tamarindes, fruit qui coute peu, & qui eſt d'ailleurs aſſez abondant aux Indes, pour qu'on en puiſſe tirer ſuffiſamment en Hollande.

8. D'avoir enfin plus de ſoin qu'ils ſoient mieux vêtus, puiſque l'on n'en voit que trop périr, faute d'être aſſez couverts.

§. 10. Les effets ſalutaires, que produiroient de pareils ordres, en juſti-

ſient la néceſſité, & la ſanté des Equipages des Vaiſſeaux intéreſſe d'autant plus la Compagnie, que par les maladies & les indiſpoſitions, qui les rendent incapables de ſervice, ils lui ſont à charge, ou viennent à mourir prématurément, ſans avoir eu le tems de lui être utiles. Quant au bagage qu'on leur permet actuellement, il n'eſt pas beſoin, je penſe, d'y rien changer, perſuadé qu'ils en ſeront contens.

§. 11. On trouve bien plus à redire aux excès des Equipages des Vaiſſeaux de retour. Ceux-ci abuſent tellement de la permiſſion qu'on leur donne de rapporter des Indes certain bagage, qu'à force de le groſſir, chacun en particulier, le volume du total non ſeulement en remplit les Vaiſſeaux; mais les ſurcharge avec riſque, comme il y en a eu de triſtes exemples.

§. 12. On retrancheroit cet abus, ſi l'on donnoit à l'Equipage de chaque Vaiſſeau de retour un équivalent en Eſpeces de ce qu'on leur permet d'emporter des Indes. La plûpart ſont ſi mal accomodés d'effets & d'argent, qu'ils aimeroient mieux recevoir une ſomme extraordinaire à leur débarquement en Europe.

§. 13. Un Matelot, qui gagne dix à onze florins, ſeroit ſans doute charmé d'en avoir 150 pour ſon retour. Quand même on réduiroit, en conſidération de cet équivalent, les bagages à une pacotille ou à une ſimple caiſſette par Gamelle, il y a grande apparence que chacun d'entre eux ne ſouhaiteroit rien de plus, ſauf à la Compagnie de n'accorder cette douceur qu'à ceux qui ſe ſeroient tenus dans les bornes du devoir.

§. 14. L'équivalent devroit ſe proportionner aux payes. Par exemple, pour les Matelots 120 florins à raiſon de ſept ou huit florins de gages; pour les Mouſſes 70 ou 80 florins à raiſon de cinq ou ſix; pour les petits Officiers 180 à raiſon de quatorze; pour le Capitaine des Matelots en ſecond & le Sous Quartier-Maître, comme plus occupés à la manœuvre que les autres, 200 florins; pour les Officiers, compris le Capitaine des Matelots, le Quartier-Maître & les Cannonniers, chacun 300 florins à raiſon de vingt ou vingt cinq d'appointemens; pour les premiers Officiers du Pont autant; pour le Capitaine des Matelots ſeul une caiſſette de grandeur ordinaire, & ainſi du reſte proportionnellement; pour le ſecond Chirurgien autant que pour le Capitaine des Matelots; pour le troiſième autant que pour chaque Sergent de Troupes & chaque Officier à raiſon de vingt florins de ſolde; pour les Caporaux autant que pour ceux à raiſon de quatorze, y compris les Artiſans; pour le premier Pilote & le Chirurgien autant que pour les Officiers du Pont; & pour les autres Pilotes enſemble autant que l'on jugeroit à propos en tems & lieu.

§. 15. On objectera peut-être que ces différens équivalens couteroient beaucoup à la Compagnie; mais auſſi on daignera faire attention au vuide qu'elle gagneroit dans chacun de ſes Vaiſſeaux, & de quel avantage il lui ſeroit de n'y avoir plus l'embarras de 140 à 150 Caiſſes & de 2 à 3000 Canaſtres de Thé. Elle y profiteroit encore, quand elle ne feroit que prevenir les malheurs qui réſultent de la ſurcharge des Navires.

§. 16. Comme les Officiers peuvent également excéder la permiſſion qui leur eſt accordée, il faut que des Extraordinaires ſuppléent en quelque ſorte

à

à ce qu'on leur retrancheroit en bagages, ſans préjudice du Réglement de 1717. Un troiſième Pilote auroit, par exemple, pour réduction de ſes Canaſtres à une Caiſſe à linge & habits, un dédommagement égal à celui du

Capitaine des Matelots - - - - - - - -	fl.	300.
Un premier Pilote, outre ſon bagage - - - -	fl.	400.
Un premier Pilote autant qu'un Lieutenant en ſecond -	fl.	500.
Un premier Lieutenant autant qu'un Sous-Commis -	fl.	1000.

Le Conſolateur des Malades autant que le troiſième Pilote.

Quant à l'Emploi de Teneur de Livre, il paroît ſi ſuperflu, qu'on ne feroit pas mal de le ſupprimer. En effet le Capitaine peut ordonner à qui bon lui ſemble ſur ſon bord d'écrire tout ce qui concerne le ſervice.

§. 17. Il ſeroit juſte que celui-ci, comme chargé du ſoin de tous les détails, eût auſſi un équivalent plus conſidérable qu'aucun de ceux qui lui ſont ſubordonnées. Ce qui a été réglé touchant ſes bagages ne demande rien de plus; mais en dédommagement de ſes Canaſtres, & pour l'engager à tenir l'œil aux tranſports prohibés, on ne ſauroit guères lui paſſer moins qu'une ſomme de 3000 florins à chaque retour.

§. 18. Tout ceci ne regarde que les Navigateurs que l'on employe à ramener les Navires qui reviennent des Indes pour le compte de la Compagnie, & nullement ceux qui peuvent ſe trouver à bord de ſes Vaiſſeaux, auxquels ils n'appartiennent point directement. Il y a là-deſſus des Réglemens & des uſages, que l'on peut conſulter dans l'occaſion.

V.

De la Navigation dans les Indes.

§. 1. Il y a ici bien des choſes à examiner touchant les Vaiſſeaux de la Compagnie qui vont ſucceſſivement de Batavia aux Comptoirs extérieurs, & en reviennent de même; ſavoir ſi ces voyages ne ſont pas trop fréquens, & s'ils ſont abſolument néceſſaires, ou aſſez lucratifs. Nous en entreprendrons la diſcuſſion, après que nous aurons parlé de cette Navigation en elle-même.

§. 2. Autrefois les Vaiſſeaux de la Compagnie parcouroient les Indes & mouilloient en différens endroits, qu'ils ne viſitent plus aujourd'hui. Quoiqu'une longue fréquentation induiſe à préſumer qu'elle leur étoit profitable, néanmoins la ſuite a fait voir que la Compagnie n'en eſt pas plus avancée. Ci-devant on avoit coutume d'envoyer quatre ou cinq Vaiſſeaux à Pegu, Arracan, Achin, Wingurla, Siam & dans une partie du Japon; maintenant ce nombre ſe trouve réduit à deux Navires.

§. 3. Nous croions que l'on auroit dû s'en tenir à une ancienne méthode, ſuivant laquelle, pour éviter la multiplicité des voyages, les Navires entroient dans pluſieurs Ports, d'où l'on tranſportoit les marchandiſes de côté & d'autre. A préſent on les expédie en droiture aux lieux pour leſquels elles ſont deſtinées. Il arrive de-là que les Vaiſſeaux remettent à la voile à demi chargés; au-lieu qu'ailleurs ils pourroient prendre cargaiſon com-

compiette de marchandiſes requiſes, que l'on recevroit quelquefois plutôt, & qui ſouvent n'arrivent que tard. Cette différence ne laiſſe pas que d'être un objet dans le Commerce.

§. 4. Tel eſt l'état des choſes par rapport à ce que Surate, Malabar, Ceylan & Coromandel tirent du Bengale, & *vice verſa*. J'ignore ſur quoi eſt fondé l'étrange ſyſtéme de tranſporter du Gange à Batavia des marchandiſes, qui ſont enſuite renvoyées de-là à chaque Place particuliere, tandis que l'on peut aiſément faire ce circuit depuis Septembre juſqu'au mois de Juillet. Un bon Vaiſſeau partira de Bengale ſans riſque pour Negapatnam, y remplira ſa commiſſion, remettra à la voile pour Point-de-Gale avant le 10 Octobre, qui eſt le tems de la mauvaiſe ſaiſon, & abordera à Ceylan d'aſſez bonne heure pour y exécuter ſes ordres. Il dépend encore de ſon choix d'entrer dans la Baye de Trinquemale, & d'y attendre juſqu'au mois de Novembre les vents de Nord, qui le conduiront ſûrement à Gale. En ne quittant Ceylan qu'au mois de Décembre pour arriver à Cochin au commencement de Janvier, il y aura tout le loiſir qu'exigent ſes affaires, & la facilité de ſe rendre pour la fin de Février à Surate, d'où, s'il met en Mer à la fin de Mars, il ſera en état de regagner Cochin, Colombo & Gale, afin de parvenir à Negapatnam vers la fin de Mai; ſaiſon pendant laquelle il ira au Gange en peu de jours, & auſſi ſouvent qu'il en aura les occaſions.

§. 5. De cette manière les marchandiſes requiſes, ou plus convenables à certains endroits qu'à d'autres, y arriveroient un an plutôt. Si l'on m'objecte que tel Chef de Navire, qui ſeroit chargé de cette tournée, y trouveroit trop ſon propre avantage, je réponds que cette raiſon ne ſuffit pas pour que l'on rejette un nouvel expédient, dont l'utilité eſt auſſi ſenſible que le préjudice de celui dont on ſe ſert; que d'ailleurs on ſuppoſe gratuitement des abus, contre leſquels la Compagnie peut ſe précautionner, ſi elle ne veut renoncer à cette Navigation, & que l'objection dans ce cas peut avoir lieu dans tous les autres.

§. 6. L'Économie ſuggere que dans le tranſport des marchandiſes on évite, autant qu'il eſt poſſible, la pluralité de Vaiſſeaux. Ce principe approuvé, l'expédient, que l'on propoſe, ne peut qu'être bon à ſuivre. Nous le voyons même pratiquer par des Particuliers d'autres Nations, qui en font les fraix avec émolument.

§. 7. Je paſſe de l'épargne aux voyages & aux retours dans les Indes, qu'il faut régler de telle ſorte, que l'on profite de la bonne ſaiſon & des tems convenables. Mais cet article regarde bien plus la Direction de Batavia que celle de ces Provinces.

§. 8. On a des exemples de voyages en Perſe, qui durent deux ans, & dont les Vaiſſeaux reviennent dépeuplés. Cependant cette route pourroit s'achever en ſix ou ſept mois, à compter du départ vers la mi-Avril. Lorſque les Navires font voile de Batavia un peu tard pour Ceylan, ils employent à ce trajet deux mois entiers & quelquefois au-delà, tandis qu'ils pourroient l'effectuer en quatre ſemaines. On a vû que des Capitaines, qui ayant pris une autre route qu'on leur avoit conſeillée, finirent la même courſe en un mois de navigation. Il en eſt de même pour le Bengale.

Les

Digitized by Google

Les Papiers, concernant la nouvelle route que tint un Vaiſſeau, nommé le *Phenix*, ſi je ne me trompe, atteſtent la vérité du fait. Néanmoins cette expérience n'a pû vaincre encore l'ancien uſage.

§. 9. Il y auroit bien d'autres points à redreſſer dans la Navigation, mais qui ſeroient rejettés par la plûpart preſque auſſitôt qu'on les auroit propoſés. Deux occaſions en fourniront des preuves.

§. 10. Lorsqu'on reprit la Navigation de Madagaſcar au ſujet des travaux des Mines, auxquels on employoit des Eſclaves, on préſenta à la Régence un ordre de route, ſuivant lequel il fut enjoint aux Vaiſſeaux de prendre, depuis l'Iſle Maurice, leur courſe au Sud-Oueſt, la continuer de même juſqu'au Sud de Madagaſcar, enſuite remonter au Nord comme dans la route ordinaire, allant à Ceylan par l'intérieur, & tirant du côté de la Baye de *Magellan*, qui eſt aux deux tiers de longueur de cette Iſle vers le Nord. Le premier Navigateur, qui fit cette route, s'étant apperçu qu'on pouvoit l'abréger avec non moins de ſûreté que d'aiſance, en prenant le Nord de Madagaſcar, s'émancipa d'exécuter ſon deſſein, réuſſit & fraya une route que l'on ſuivit depuis.

§. 11. Jusqu'en 1730, les Vaiſſeaux, allant au Japon, dirigeoient leur courſe, conformément à leurs ordres, entre la Terre ferme & les lignes nommées Paralleles dans les Cartes Géographiques, quoique les autres Nations, qui naviguoient également à la Chine ſur ces Mers, priſſent les dehors des Paralleles, où il y a plus d'eſpace. Depuis ce tems-là, ceux-mêmes, qui s'étoient oppoſés à cette route, comme à une nouveauté, la ſuivirent conſtamment, juſques-là que l'on ne voit plus aujourd'hui aucun Vaiſſeau de la Compagnie, deſtiné pour le Japon, prendre l'intérieur de ces Lignes; tant il eſt vrai que nos Navigateurs, entêtés de leurs préjugés, rejettent ſouvent ce qu'ils ſont obligés de pratiquer dans la ſuite.

VI.

Du Commerce de la Compagnie.

Ce Commerce, qui mit, pour ainſi dire, la premierre pierre au fondement de la puiſſance de l'Etat, en fut toujours regardé comme le ſoutien & la reſſource féconde dans les tems de ſes calamités. Lorſqu'on le conſidére, originairement borné à une Société de ſimples Marchands, s'étendre au delà des Mers, s'accroître dans les quatre Parties du Monde habité, & ſe produire enfin ſous le nom de Compagnie, auſſi reſpectable pour ſes richeſſes, que redoutable par ſes forces, quelles précautions ne demande-t-il pas pour prévenir ſa décadence, quels ſoins pour être maintenu dans les droits & les privilèges que les ſiécles & les travaux lui ont acquis? La Compagnie étant ſervie avec zèle, intégrité & fidélité, auroit inconteſtablement l'avantage de la primauté ſur toutes les Nations commerçantes de la Terre, ſans avoir beſoin d'autres principes que ceux qui leur ſont communs; c'eſt-à-dire l'exactitude dans les Comptes, la prudence de ne rien entreprendre

qu'avec un ſuccès certain ou apparent, & l'attention d'écarter toutes les difficultés qui peuvent naître. Ces articles, eſſentiellement requis au Commerce, nous conduiſent à l'examen de trois points qui y ont rapport; ſavoir le Cours des Monnoyes, le Trafic même & les Changes.

VII.

Du Cours des Monnoyes.

§. 1. De tous les articles qui concernent le ſervice de la Compagnie, il n'y en a aucun ſur lequel on ait plus écrit, & ſur lequel on ſe ſoit moins entendu que ſur celui-ci. Il n'y a pas bien longtems que l'on s'en apperçût à l'occaſion du Commerce de l'Oueſt des Indes, qui n'eſt qu'une partie de ſon extenſion. Loin de développer l'utile, il ſemble que ces calculs n'ayent abouti qu'à rendre le *Nœud Gordien* encore plus difficile à dénouer.

§. 2. La diſtinction du poids des Eſpeces en eſt une preuve. Perſonne juſqu'ici, du moins que l'on ſache, n'a encore pû approfondir le myſtere de cette réduction; peut-être même eſt-il impénétrable. Chacun ſuppute un profit de vingt-cinq pour cent, en appréciant ce florin à 25 ſols, ou l'écu de 48 à 60, ce qui revient au même; mais lorſque les marchandiſes des Indes ſe payent en *pagodes* ſur le pied de 96 ſols, ou en écus de 48, ou en *roupies* de 42, le tout argent d'Hollande, le benefice imaginaire diſparoit par l'évaluation des unes à 120 ſols, des autres à 60 & des dernieres à 30; ce qui n'eſt pas tout à fait juſte par rapport aux roupies. Le Commerce avec la Chine fait foi de cette erreur de calcul. Toutes ces diſtinctions ne tendent qu'à rendre les Comptes difficiles & obſcurs. Il ſeroit à ſouhaiter que les choſes fuſſent miſes ſur un pied égal, & les différences proſcrites des Régiſtres de la Compagnie.

§. 3. La diverſité du cours des monnoyes entre les Indes & l'Europe ne regarde que les Eſpeces, & non les Marchandiſes; il y a un benefice réel ſur l'or & l'argent, & la Compagnie n'en jouira pas moins de celui qu'elle trouve ſur les denrées.

§. 4. Aux Indes la valeur intrinſeque de l'argent eſt eſtimée depuis 20 juſqu'à 22 & 23 pour cent de plus qu'en Europe, parceque ce métal y eſt plus rare, & par conſéquent plus recherché. L'or au contraire y abonde plus qu'en ces Pays; cependant il rend un gain de 10 à 12 pour cent, quelquefois plus, quelquefois moins; de ſorte qu'en profitant ſur l'argent dans les voyages, & ſur l'or dans les retours, le Commerce des Provinces Unies à la Chine rapporteroit à coup ſûr environ 40 pour cent.

§. 5. De-là il s'enſuit que comme les Eſpeces d'argent, & même les lingots ſans diſtinction, valent aux Indes beaucoup plus qu'en Europe, il faut néceſſairement de deux choſes l'une; ou mettre les Eſpeces, dont ſe ſert la Compagnie, à un taux proportionnel au-deſſus du nôtre, ou qu'elle ne paye les Marchandiſes, qu'elle y achete, que ſuivant la valeur de l'argent dans les Provinces-Unies. Car enfin il n'eſt pas naturel qu'une roupie, qui fait 24 ſols d'Hollande, paſſe au même prix dans les Indes, où elle en vaut com-

communément 30, tandis que le ducaton, qui n'eſt que 63 ſols, roule dans les ventes & les achats à raiſon de 78. Au reſte il eſt étonnant, que malgré les juſtes conteſtations & les repréſentations raiſonnables du Bengale ſur une diſproportion ſi manifeſte de valeur dans la Monnoye, la choſe ait pû rencontrer tant d'obſtacles.

§. 6. L'ALTERNATIVE ci-deſſus eſt d'une néceſſité ſi abſoluë, que dès que l'on aura opté, on ne ſera plus en peine ſur le choix des Eſpeces pour les Indes. Les Piéces de trois florins pourront y remplacer les ducatons, leſquels, au-lieu de 78 ſols, n'en vaudront alors que 72, le florin revenant à 24, qui eſt le demi écu. Une perte, auſſi legere que celle d'un ſol par florin ſur cette ſeule Eſpece, eſt fort ſupportable dans le Commerce, eu égard à la circulation qu'elle produiroit. Pour éviter la confuſion, on pourroit auſſi porter à 50 ſols, comme en Europe, les écus de 48, qui ſont idéals, & fixer la roupie à 30 ſols, qui ſont à peu prés ſa valeur.

§. 7. LES moyens à prendre pour faciliter la choſe, non ſeulement dans le Commerce, mais dans le cours ordinaire, ſeroient: 1°. que l'on ne fît aucun payement en ce Pays. tant à cauſe de l'embarras des réductions d'écus en florins, que par rapport à d'autres raiſons, entre leſquelles l'impoſſibilité d'empêcher l'altération n'eſt pas une des moindres: 2°. que la petite monnoye, que l'on tranſporteroit aux Indes, conſiſtât en piéces de demi & de quart de florin, qui ſur le pied de l'écu à 50 ſols, y ſeroient des quarts & des huitiémes d'écu, ou piéces de douze ſols & demi, & de ſix & un liard. L'on pourroit ſans difficulté ſe rélâcher de l'ordre général des Livres de la Compagnie de ne pas compter moins que huit deniers, puiſque le calcul des *Anès* ou ſeiziémes de roupies du Bengale, ou bien des trentiémes de roupies pour des ſols, eſt bien plus fort, & que malgré cela il n'a pas laiſſé d'être reçu & uſité pendant un ſi grand nombre d'années.

§. 8. ON prétend qu'il ſeroit extrêmement utile & commode pour le Public d'avoir à Batavia une Monnoye de cuivre de la qualité de nos meilleures dutes, qui paſſent communément, dans la plus grande partie des Indes, pour des liards ou quarts de ſol. On eſtime encore néceſſaire qu'il y eût des piéces depuis deux ſols juſqu'à un demi, ainſi que des demi & des quarts de dutes, qui ſeroient des huitiémes & des ſeiziémes du ſol des Indes ou deniers, & circuleroient parmi les Pauvres, tant de Batavia que de Ceylan. Sans contredit l'introduction de cette Monnoye, outre le ſoulagement qu'elle apporteroit au Public, procureroit une grande facilité dans le change des Eſpeces, dont la valeur intrinſeque eſt connuë, ſans oublier le notable benefice qui en reviendroit à la Compagnie.

§. 9. A propos de Monnoyes, on remarquera que la Compagnie, aprés en avoir fait battre de ſon propre chef pendant longtems aux Indes, n'eſt plus aujourd'hui dans le même uſage. On nous diſpenſera d'entrer dans le détail des raiſons pour & contre, qui exigeroient un traité particulier. Nous tâcherons ſeulement de répondre aux queſtions ſuivantes.

1°. SI dans les Colonies on doit ſe ſervir de la Monnoye de la Compagnie, ou ſi l'on peut s'en tenir à celle qui y a cours.

2° SI, dans la ſuppoſition qu'il fallût abſolument admettre la ſienne,

par préference, il y auroit quelque rapport entre les deux ſortes de Monnoyes.

3°. Si enfin l'uſage de celle de la Compagnie, au cas qu'il lui fût accordé, porteroit atteinte aux Droits, & préjudice aux Revenus de la Souveraineté de ce Pays.

Notre réponſe à la premiere queſtion, rélativement à la Compagnie des Provinces-Unies dans les Indes, eſt affirmative, quoique les François & les Anglois s'accommodent de la Monnoye du Pays. Les Provinces à l'Eſt des Indes, Java & Ceylan, que nous citons comme les principales, n'ont point de Monnoye particulière, & il ſeroit au-deſſous de la dignité de la Nation Hollandoiſe de n'y introduire que des Eſpeces frappées au Coin de Puiſſances étrangeres. Les François & les Anglois ont leurs Etabliſſemens à l'Oueſt de l'Inde, où les roupies & les pagodes ſont les Monnoyes courantes. Il eſt vrai que la Compagnie pourroit également s'en ſervir dans toute cette partie; mais il reſte à ſavoir s'il ne conviendroit pas d'y avoir à Batavia, comme autrefois, des *Paliacattes*, ou roupies, ſur chaque côté deſquelles on liſoit cette inſcription en caracteres Perſans & Arabes: *Monnoye d'argent à l'uſage de la Compagnie des Indes des Provinces-Unies, de même poids & grandeur des Sicas*, ſoit du Bengale ou de Surate. Cette ſorte de Monnoye, que l'on ne s'eſt point aviſé de battre depuis longtems, auroit épargné bien des fraix, & couté beaucoup moins de peine à lui donner cours qu'à celle de quelques Régens ou Seigneurs particuliers dans les Indes. Auſſi eſt-il hors de doute que l'on ne puiſſe & ne doive introduire de nouveau à Batavia l'uſage des paliacattes avec leur ancienne inſcription, puiſqu'elles égalent en poids & grandeur les *Sicas*, & ſont d'un auſſi bon alloi que les meilleures roupies.

On répond négativement à la ſeconde queſtion; car quoiqu'il ſoit poſſible que quelques unes des Monnoyes des Indes ſe gliſſent juſques dans les Provinces-Unies, néanmoins elles n'y circuleront jamais, non plus que toutes celles frappées au Coin de l'Etat. En voici la raiſon: c'eſt que comme l'argent vaut ici moins que là bas, où ſa valeur intrinſeque ſurpaſſe le 20. pour cent, l'on y en tranſporte beaucoup, ſans qu'il en revienne; de ſorte que cette Monnoye ne peut être d'aucune conſéquence pour l'Europe, ni avoir aucun rapport à la nôtre.

Il n'eſt point de notre reſſort de ſatisfaire à la derniere queſtion; mais ſi nos idées pouvoient être de quelque poids, nous en déduirons que tant en vertu des éminentes prérogatives dont la Compagnie jouit aux Indes par conceſſion de l'Etat, qu'à titre de conquête ſous ſa protection, elle l'y repréſente avec toute l'autorité & la ſplendeur attachées à ſa Souveraineté. Cela étant, on feroit tort à ſes lumieres de revoquer en doute ſi l'on peut y exercer les mêmes droits de Régale qui appartenoient autrefois aux Souverains du Royaume de Jacatra, dont l'Etat eſt en poſſeſſion par le ſuccès des armes de la Compagnie. Il eſt conſtant que celle-ci peut & doit en avoir l'exercice.

§. 10. L'introduction du cours égal des Eſpèces d'argent dans les Indes ſouffre deux difficultés. La premiere concerne le Commerce myſtérieux du Japon & l'obſcurité qui régne dans les Comptes des Tailles de la Chine.

Ce-

Cependant on pourroit, après le décri des Eſpèces legeres, trouver moyen de lever cette difficulté à Batavia plus aiſément que de ce côté-ci.

§. 11. La ſeconde regarde la confuſion & le myſtère dans le calcul des Eſpèces d'argent en Perſe. Le plus court ſeroit d'en bannir des Comptes la diverſité, de n'y admettre que celles de la Compagnie, de ſupputer dans ſes Livres les ſommes par florins, leſquels peuvent s'ajuſter avec les roupies, qui ont cours dans le Commerce de l'Oueſt des Indes, & de ne recevoir qu'au poids les autres Eſpèces dont la valeur occaſionne des différences pénibles ou impoſſibles à concilier. D'un trait de plume les florins & les roupies décideroient clairement du benefice ſur les marchandiſes; au-lieu que les *Manmoodies*, les *Abaſjes* les *Thomaus* & autres ſortes de monnoye ne répandent que ténebres ſur l'Arithmetique, & entrainent l'attention la plus ſérieuſe dans des irrégularités de calculs.

§. 12. Cette derniere difficulté conſiſte ſur-tout dans le cours des pagodes à Ceylan & à Coromandel, ou dans celui des Eſpéces d'or en général, qui y ſont à plus bas prix qu'en Europe. Auſſi croit-on avoir ſuffiſamment démontré le ridicule d'y en tranſporter de ces Pays, & l'on a tout ſujet de préſumer qu'il ne ſera plus queſtion de nos Ducats dans les Régiſtres de la Compagnie.

§. 13. La pagode, telle qu'elle puiſſe être en elle-même, ne vaut jamais que trois roupies & un cinquième, deux ou trois pour cent de plus ſuivant les Changes. Or ſuppoſons que dans une abondance de l'argent cent pagodes montent à 130 ou 140 roupies, on ne ſauroit mieux en fixer le cours, qu'en réduiſant celles-ci en florins. Cette réduction deviendroit encore plus unie & plus équivalente, ſi, après avoir exclu du Commerce toute monnoye legere, & rendu la roupie par-tout courſable à 30 ſols, on l'établiſſoit pour règle dans les Livres de la Compagnie.

§. 14. C'est une erreur de croire que l'on profite plus ſur l'or à Coromandel qu'ailleurs; raiſon qui fait tenir la pagode à ſi haut prix. L'habitude d'acquitter les payemens du Malabar & de Ceylan en Eſpèces de ce metal, ſur leſquelles on aura eu quelquefois plus d'avantage qu'à Batavia ou ailleurs, ne peut influer ſur le rapport du cours général de l'Inde à l'Europe. Dès qu'il eſt une fois fixé depuis Suratte juſqu'à la Chine, il ne doit pas être cenſé interrompu par des hazards. Le mal vient de ce que dans les Livres de la Compagnie les pagodes ſont miſes improprement en comparaiſon avec la monnoye d'argent du Pays. De-là cette avidité de nos Navigateurs qui vont à Coromandel, pour avoir de l'or, ce qui en fait ſouvent hauſſer le prix, à Batavia, à 16¼ ou 16½, & nommément la réale fine juſqu'à 17¼ écus. Ils trouvent mieux leur compte à changer leurs Eſpèces d'argent pour des pagodes, & qui ont cours chez la Compagnie à quatre réales, que s'ils apportoient des ducatons, ſur leſquels il pourroit y avoir quelque perte par la refonte en roupies.

§. 15. L'avantage, qui réſultera de ce changement, eſt ſenſible, parce qu'en mettant les Eſpèces ſur un pied égal, il faudra néceſſairement auſſi que les Livres ſoient uniformes par rapport à leur cours, & qu'ils montrent nettement le gain ou la perte que fait la Compagnie ſur chaque article de ſon Commerce; au-lieu que ſuivant le pied actuel les Comptes ſont moins

faciles, plus embrouillés, & même ſujets à des contradictions manifeſtes. Par exemple l'on dira en Hollande que la Compagnie n'a profité que 25 pour cent ſur les Toiles de Bengale, tandis qu'aux Indes on ſoutiendra qu'elle y a gagné 60 pour cent. La différence eſt trop conſidérable pour qu'il n'y ait pas d'un côté ou de l'autre quelque erreur groſſiere. C'eſt ce que tient en ſuſpens ceux qui ne pénetrent point le fond de l'affaire, & leur donne de la méfiance dans les meſures qu'il conviendroit de prendre. De cette façon la Compagnie trouveroit dans tous les Lieux, ou s'étend ſon Commerce, un Compte liquide & égal, qui lui feroit connoître diſtinctement, ſon vrai benefice.

§. 16. ENFIN, quand même la Compagnie ne feroit par-là aucun profit, il eſt toujours certain qu'elle ne ſauroit y perdre, & qu'elle peut gagner ſur les fonds auſſi bien ailleurs qu'à Bengale. Les objections, qu'on fait à ce ſujet, paroiſſent des plus frivoles.

VIII.

Du Commerce de la Compagnie en général, & de ſon Trafic aux Comptoirs de l'Oueſt des Indes en particulier.

§. 1. RIEN ne demande plus d'attention & d'exactitude que le calcul des Monnoyes pour connoître à fond ſi les achats & les ventes tournent au profit de la Compagnie. Ceci regarde ſon Commerce, pris collectivement ou ſéparément dans toutes ſes parties, dont aucune n'eſt exempte de mépriſes ou d'abus.

§. 2. LA Compagnie ne peut ſeule tout gouverner. Il faut qu'elle partage la direction de ſon Commerce, au riſque de le voir languir d'un côté, & dépérir de l'autre. Quelques éclairciſſemens répandront plus de jour ſur cette matière.

§. 3. LE propre du Commerce eſt d'être, ou parfaitement libre, ou entièrement contraint. L'état mixte, ſujet à trop d'inconveniens, ſeroit plus nuiſible qu'avantageux. On ne peut lui donner des entraves, ou lui preſcrire des bornes qui ne dependent pas de nous ſeuls. Telle eſt la nature de celui de la Compagnie dans toutes les Indes, à l'exception du produit particulier de ſes Colonies, comme les Epiceries & autres denrées, dont elle eſt ſeule en poſſeſſion, ainſi que du Caffé de Java & en partie du Poivre; mais principalement du Commerce de la Chine.

§. 4. EN permettant l'entrée de la Riviére de Canton à quiconque veut y commercer, les Chinois rendent à la Compagnie ſon Octroi excluſif d'y naviguer ſeule, plus préjudiciable qu'à aucune des Nations étrangeres. Si elle ne peut aujourd'hui les égaler en ce qu'elles font, c'eſt une preuve qu'elles ont déja gagné bien du terrein, & qu'il ſeroit difficile de les devancer.

§. 5. SON Commerce à l'Oueſt des Indes eſt dans un état encore plus fâcheux. Elle a le nom d'y trafiquer, tandis que d'autres en ont l'effet. A la réſerve de ſes Epiceries & du Cuivre du Japon en lingots, deux articles

ſur

ſur leſquels ſes Rivaux ne ſauroient empiéter, tout ce qu'elle porte de ce côté-là n'entre point en comparaiſon des traites lucratives des François & des Anglois. Pour un de ſes Navires qui aborde au Gange, il y en vient au moins cinq de ces Nations, & la Ville de Suratte, ſi fameuſe par ſon Commerce, en reçoit plus de millions qu'elle ne touche de tonnes des Hollandois. Mocha, Jeda, Baſſora, la Perſe & toute la Côte entre le Golfe Perſique & le Fleuve Indus doivent être dans la derniere ſurpriſe à l'aſpect de ces amas immenſes de marchandiſes qu'elles y négocient tous les ans, tandis qu'on n'y voit arriver qu'un ſimple Navire de la Compagnie à demi chargé, & dont la cargaiſon vaut à peine 100, 000 florins.

§. 6. Le ralentiſſement dans la Navigation n'eſt pas la ſeule cauſe de cette grande diſproportion de Commerce. Il y a cent articles dont on peut tirer parti d'une Place à l'autre, & l'on ne participe à aucun. Le profit, à la vérité, en ſeroit médiocre; encore n'y parviendroit-on qu'avec économie & vigilance, que nous aimons mieux employer dans les occaſions plus favorables à nos intérêts particuliers qu'utiles à ceux des autres.

§. 7. Il y a longtems que nos Compétiteurs s'en ſont apperçus & prévalus, en accordant, aux Particuliers, des Paſſeports & des Lettres de protection ſous leurs Pavillons, & dont les rétributions valent bien ces faveurs. Nous au contraire, ſpectateurs immobiles de ce manege, nous nous ſommes contentés de notre Navigation de Batavia en droiture & de quelques autres Ports, après avoir abandonné ceux de Siam, de Pegu, d'Arracan, d'Achin & autres, que les Etrangers ſans doute ne fréquenteroient pas journellement, s'ils n'y trouvoient du benefice.

§. 8. Mais quels ſont donc les articles eſſentiels & les plus utiles à la Compagnie? Sans contredit les Epiceries & le Cuivre en lingots. Le reſte, comme Etain, Plomb, Vermillon, Vif-argent, Camphre, &c. dont le trafic lui eſt commun avec d'autres Nations, étant ordinairement à bon marché, ne rapporte pas grand' choſe.

§. 9. Au retour de ces Quartiers, on ſe borne à tranſporter en Europe Toiles, Poivre, Salpetre & autres minuties de moindre valeur, ainſi que des Toiles & de l'Amphion, ou Opium, à la Côte Occidentale de Sumatra, où la Compagnie fait ſeule le Commerce de ce dernier article, depuis *Baros* juſqu'à la Pointe d'*Indrapoura*, de même qu'aux Provinces Orientales, dans une partie de Malaca, à Jambi, Palembang & Timor.

§. 10. Le retour de l'Amphion, il eſt vrai, n'a pas laiſſé que d'être avantageux à Batavia; mais qu'eſt ſon Commerce de Toiles dans les Comptoirs de ſa dépendance, ſi l'on excepte celui qui ſe fait le long de la Côte Occidentale de Sumatra?

§. 11. Le trafic des Comptoirs Occidentaux eſt ſi chetif, que l'article des Sucres ne peut ſuffire à ce qu'il en coute à la Compagnie pour les envois de Suratte, de Malabar, de Coromandel, de Mocha & de la Perſe. Que l'on ſuppute la dépenſe des Etabliſſemens que nous y avons & l'entretien de tant de Vaiſſeaux, & l'on verra ſi, en faiſant abſtraction des Epiceries & du Cuivre du Japon en lingots, les gains ont pû fournir à de ſi grands fraix depuis tant d'années.

§. 12. En vain on allégueroit que tout ce diſpendieux attirail eſt néceſ-

ſaire

faire pour jouïr de l'important benefice ſur les Epiceries & le Cuivre. Ces deux articles ne regardent principalement que Coromandel, comme étant en poſſeſſion de leur débit, qui fait honneur à ce Gouvernement.

§. 13. Quand même la Compagnie réduiroit ſon Commerce à ces deux articles, elle n'en perdroit pas pour celà ſon benefice ſur le reſte, & combien de fraix n'éviteroit-elle pas par cette reſtriction? Au-lieu d'entretenir, dans nombre de Places, un Directeur & ſa ſuite, qui y forment un Conſeil, il ſuffiroit qu'elle y eût un Employé de certain rang avec deux Eleves. Cette épargne retrancheroit la dépenſe de moitié. Nous nous réſerverons d'en parler plus amplement dans la ſuite.

§. 14. Dans la reforme générale du ſyſtême actuel de la Compagnie & de ſon Commerce à l'Oueſt en particulier, on ne comprend pas l'Iſle de Ceylan, quoique la plus conſidérable & le Comptoir le plus fort de cette partie, tant par rapport à ſes productions de Canelle que parce que cette Iſle eſt la ſeule Colonie où la Compagnie jouiſſe excluſivement & puiſſe continuer de jouir de ſa maitriſe. A ces égards bien différente des autres Etabliſſemens, elle doit auſſi en être diſtinguée, en ſe réglant ſur les circonſtances actuelles du Commerce de ces Quartiers, qui changent de tems à autre. Comme ces meſures ſont plus praticables à Batavia que dans les Provinces-Unies, la Compagnie pourroit ordonner au Gouverneur Général & au Conſeil d'y pourvoir.

§. 15. Il ne s'agit donc que de Bengale, de Coromandel, de la Côte Occidentale de Sumatra, de Malabar & de Suratte, de la Perſe & de la Mer rouge, où l'on ſoutient que la Compagnie devroit ſe réſerver privativement le trafic des Epiceries & du Cuivre en lingots, ne prendre en retour que ce qui eſt bon pour l'Europe, & faire, de Batavia, le Centre d'un Commerce libre & ouvert de tout le reſte. Par là cette Ville deviendroit une Rivale redoutable à ſes Compétiteurs, & au moyen d'Impôts ſupportables, ſon Commerce procureroit à la Compagnie des avantages réels, au-lieu du benefice que l'on croit trouver dans les Comptes équivoques d'aujourd'hui.

§. 16. Le Commerce, qu'on lui propoſe ici, eſt régulier & économique; régulier en ce qu'il ne renferme aucun des inconvéniens des différens projets mis en uſage juſqu'à ce jour; économique en ce qu'il établit l'épargne dans les endroits où elle n'eſt, pour ainſi dire, que comme d'emprunt. On ôſe même le garantir ſi ſolide, que l'on peut infailliblement compter ſur ces ſuccès, qui contribueront à augmenter la proſpérité de cette principale Colonie.

§. 17. La ſeconde objection, que l'on prévoit, conſiſtera dans les difficultés qui empêcheroient l'exécution du projet; mais on a deux moyens d'introduire le Commerce libre & ouvert, ou en affrettant des Vaiſſeaux de la Compagnie, ou en lui payant tel Droit dont on ſeroit convenu aux Indes pour l'envoi des marchandiſes à bord de Navires particuliers & indépendans.

§. 18. La troiſième objection tombera peut-être ſur le déchet des Effets reſervés à la Compagnie, auquel une Navigation libre donneroit occaſion en favoriſant la fraude. Mais nous prétendons au contraire que par la réduc-

duction propoſée dans la Navigation & dans le Commerce des Comptoirs de l'Oueſt celui de Batavia deviendra bien plus conſidérable; que l'on pourra veiller de fort près à Batavia, aux articles réſervés, dont les Epiceries ſont le principal, & que comme ce Commerce ſe feroit avec de bons Navires d'une ſtructure connuë & qui tirent beaucoup d'eau, il ſeroit bien moins ſujet à la fraude, que ſi l'on ſe ſervoit de Bâtimens de toute eſpéce.

§. 19. La quatrième objection pourroit tendre à demander à quoi bon ce changement, & s'il ſeroit beaucoup plus utile à la Compagnie que l'état actuel de ſon Commerce? C'eſt au tems à réſoudre la queſtion. Toujours eſt-il vrai qu'à tout hazard elle n'y perdroit pas, & que quand même l'avantage ne ſeroit pas ſi grand qu'on ſe le perſuade, du moins il en réſulteroit ce bien, qu'en conſervant les deux branches capitales de ſon Commerce dans ces Quartiers, les fraix diminueroient de moitié, ſans cauſer d'interruption dans le ramas des retours pour l'Europe. Quant à ce qui regarde l'Amphion, qui ſeul mérite plus d'attention que tous les autres articles réunis du Bengale, l'eſſentiel eſt de prendre garde qu'on n'en fraude les Droits dûs à la Compagnie, ce qu'on pourroit prévenir, ſoit en affermant ces Droits, ou en payant le prix des marchandiſes fraudées. Ces deux expédiens paroiſſent les plus ſûrs pour obvier aux connivences, à moins que l'on n'en trouvât ſur les lieux quelque autre plus convenable à la Conſtitution des Places & au Service de la Compagnie.

I X.

Du Commerce de la Chine, rélativement aux Provinces-Unies.

§. 1. Quoique l'évenement tragique arrivé à Batavia en 1740, ait porté au Commerce de la Chine un coup ſi funeſte, que l'on pourroit douter s'il exiſte encore, néanmoins dans l'eſpérance qu'il renaîtra à meſure que cette affaire prendra une tournure favorable, nous en parlerons ici comme s'il ne s'étoit rien paſſé entre nous & les Chinois.

§. 2. Le Commerce de Batavia à la Chine eſt bien différent de celui qui s'y fait directement de l'Europe. L'un ne peut être ni trop encouragé, ni trop ménagé; l'autre, quoiqu'important, eſt fort déchû par le grand nombre de Vaiſſeaux étrangers, qui, à l'envi les uns des autres, fréquentent les Ports de cet Empire.

§. 3. Il faut convenir auſſi que les Navires de la Compagnie, qui vont de Batavia trafiquer à la Chine, d'où ils reviennent en Hollande, contribuent à faire languir un Commerce déja ſi diviſé. Ce n'eſt pas que l'on doive pour cela s'en départir; il s'agit de le continuer, mais avec modération. Dès que les choſes auront changé de face à Batavia, un ſeul Vaiſſeau pourroit ſuffire pour cette traite.

§. 4. Le Thé conſtitue la branche la plus conſidérable du Commerce de la Chine avec l'Europe. Sans cet article, les Vaiſſeaux ne pourroient en

revenir qu'à moitié chargés; le reſte n'étant pas aſſez important pour compenſer les fraix du tranſport, perſonne ne s'aviſera d'en prendre.

§. 5. Cette production fait auſſi le principal objet du Commerce de Batavia à la Chine. Quoique les Jonques y apportent, pour l'uſage des Colonies, de la Porcelaine, des Potteries, du Tabac, du Papier, & cent autres minuties, le Thé eſt toujours la marchandiſe qui les dédommage le plus de leurs peines & de leur dépenſe.

§. 6. La quantité, qui en arrive annuellement par Batavia dans les Provinces-Unies, tant à bord des Vaiſſeaux de la Compagnie que ſur ceux des Particuliers, n'eſt actuellement connuë qu'aux Negocians. Il eſt probable que l'arrangement, qui a été propoſé, empêcheroit, du côté des Particuliers, les transports de cette production; mais auſſi il faudroit de l'autre en faciliter & augmenter l'importation à Batavia: ſans quoi, l'on expoſeroit le Commerce des Jonques à décliner.

§. 7. On met en queſtion s'il eſt de l'intérêt de la Compagnie qu'elle achete tout le Thé que les Chinois apportent à Batavia. Les raiſons pour & contre ſont également ſolides. Néanmoins il eſt certain qu'un achat auſſi conſidérable y cauſeroit de l'embarras & de l'interruption dans le trafic des Jonques, d'autant plus que les Chinois ſont aſſujettis aux ventes de la Compagnie, juſques-là qu'ils ne ſont maîtres de leur Thé qu'après inſpection, épreuve & eſtimation faites; autant de formalités qui décident ſi la Compagnie le retient pour ſon compte ou non. Au cas qu'elle ſe contentât de l'ancien uſage, & chargeât un Vaiſſeau du Thé que l'on reçoit au retour des Supercargas de la Chine, alors elle n'auroit à ſe mêler de ce Commerce que pour la perception de ſes Droits, laiſſant aux Propriétaires la liberté de diſpoſer de leur marchandiſe ſelon leur volonté; ce qui ſeroit plus ſimple & plus avantageux.

§. 8. En un mot il ſemble qu'il vaudroit mieux que la Compagnie n'envoyât de Batavia en Europe qu'un ſeul Navire & un autre de moyenne grandeur pour le retour des Supercargas, & abandonner le reſte à la Colonie de Batavia. On croit même que la Compagnie devroit y prêter la main, & qu'il lui ſeroit plus utile de permettre aux Particuliers le transport de leur Thé à bord de ſes Vaiſſeaux à 40 pour cent du prix de la vente dans les Provinces Unies. Il y a quelques années qu'on en fit la propoſition, dont nous joindrons ici le précis.

§. 6. La Compagnie devroit, lors de ſon premier retour, depuis le 1er juſqu'à la mi Octobre, tenir un nombre ſuffiſant de Navires pour le transport du Thé des Particuliers, & en réſerver le fond pour y placer le ſien, à moins qu'elle ne jugeât à propos de le deſtiner à contenir de la Porcelaine.

§. 10. La Compagnie étant de cette manière intéreſſée de 40 pour cent dans le Commerce des Particuliers, les envois ſe feroient de ſa part, ſans qu'aucun d'eux eût ſujet de craindre la malverſation, ne pouvant y en avoir qui ne réjaillît ſur elle-même.

§. 11. Par conſéquent le Thé, muni de la diſtinction ordinaire de lettres & de numeros, ſeroit reçu à Batavia dans les Magaſins de la Compagnie, embarqué ſous ſon nom & transporté aux Provinces Unies, pour y être déchar-

chargé & vendu à l'enchere avec les autres marchandiſes, dont on feroit enſuite remettre le provenu, noté dans un Régiſtre particulier, à ceux à qui il appartiendroit, après en avoir prélevé les 40 pour cent convenus.

§. 12. Et pour faciliter d'autant plus ce Commerce à ceux qui n'auroient point de Correſpondans ou Porteurs de procuration dans les Provinces-Unies, au moyen de 10 pour cent qu'ils payeroient de plus, on acquitteroit à Batavia la portion qui leur ſeroit dûe, & ils participeroient par-là au retour du benefice ſur l'argent.

§. 13. Certainement la propoſition eſt de conſéquence, ſur-tout ſi l'on conſidére qu'il entre chaque année, dans les Provinces-Unies, plus de trois millions de livres de Thé, non compris celui de la Compagnie, qui ne profite pas d'une obole ſur des tranſports ſi ſucceſſifs & ſi prodigieux; au lieu qu'autrement ce Commerce deviendroit tout à la fois lucratif pour elle & légitime quant aux Particuliers.

§. 14. Un Vaiſſeau, chargé de Thé, à la réſerve du fond, en contiendroit immanquablement 600,000 livres, leſquelles venduës, l'une portant l'autre, à raiſon de 20 ſols, rendroient à la Compagnie 240,000 florins, & ainſi du reſte à proportion des ventes. Or, ſauf les fraix de débarquement à Batavia, que l'on évaluë à deux pour cent de l'achat, ainſi que ceux d'enchere en Europe, la dépenſe du voyage n'excéderoit pas la ſomme de 60,000 florins: donc la Compagnie en profiteroit 200,000, ſans aucun déboursé & ſans autre riſque que celui du fond de ſes Bâtimens; ce qui iroit à un million ſur cinq Navires, outre 200,000 florins de benefice ſur l'argent dans les retours.

§. 15. On pourroit ajouter à l'importance de ces avantages d'autres acceſſoires, mais dont le détail ſeroit peut-être au deſſous de ce qu'en developeroit l'execution du projet, qui, le moins qu'on en puiſſe dire, rendroit la Compagnie maîtreſſe du Commerce particulier des Indes, & de la remiſe des Fonds en ces Pays-là.

X.

Du Commerce de la Compagnie, rélativement à d'autres Articles, aux Retours & au Change.

§. 1. Apres avoir traité des principaux articles qui ont beſoin d'être améliorés ou redreſſés, il nous reſte à parler du Poivre, du Commerce de l'Eſt, de celui du Japon & des Philippines, du tranſport des marchandiſes, tant manufacturées que d'autres, à la réſerve de celles de gros volume & qui ſe vendent au poids, ſans oublier les Toiles, les Etoffes de Soye & le Caffé des Indes, non plus que l'Article du Change, qui depuis nombre d'années a fait le ſujet de tant de déliberations.

§. 2. Le Commerce du Poivre appartient excluſivement à la Compagnie en vertu de ſes Conventions avec les Princes du Pays; auſſi doit-elle le conſerver avec d'autant plus de ſoin, que le maintien de ce Droit acquis intéreſſe ſa dignité, en qualité de Puiſſance conſiderable dans ces Quartiers. Il

en eſt de même à Bantam & à Palembang, ainſi que dans la plus grande partie du Malabar.

§. 3. On ſait que la direction de ce Commerce n'eſt point exempte de très grands abus, qu'il convient de redreſſer, & en particulier il ſeroit néceſſaire qu'à l'avenir on ordonnât que le Poivre, dont la Compagnie pourroit ſe paſſer, fût vendu à l'enchere vers le tems du départ des Jonques.

§. 4. Un autre Commerce, qui, malgré ſon dépériſſement depuis pluſieurs années, n'en doit pas être moins conſervé, c'eſt celui du Japon. Le rétabliſſement des affaires de ſon Comptoir dépend de l'intégrité & de la vigilance.

§. 5. Il y a longtems qu'on a agité, tant ici qu'aux Indes, la queſtion ſi la Navigation des Particuliers entre les Provinces Orientales & Batavia étoit favorable ou non à la Compagnie. Sans vouloir décider ce point, nous remarquerons ſeulement que l'abolition de ce privilege ſeroit très dure pour les pauvres Communautés de ces Quartiers, qui fourniſſent néanmoins à l'entretien de la Capitale. D'ailleurs on n'y gagneroit rien, parce qu'en opprimant les Habitans d'Amboine & de Banda, à qui l'on ôteroit cette reſſource, ce ſeroit favoriſer la fraude & les malverſations dans la livraiſon du Clou de Girofle, dont le Commerce, qui eſt précieux pour la Compagnie, deviendroit plus à charge qu'il ne ſeroit avantageux. On ne peut auſſi interdire, aux Particuliers, la Navigation de Macaſſar à Amboine, parce que cette Province eſt le Grenier à riz de ces Quartiers; & la même raiſon a lieu par rapport à Batavia, où les Habitans ont coutume d'apporter des Huiles du Golfe de Cajeli, des Eſclaves & nombre d'autres petits articles.

§. 6. Eu égard à ces raiſons, il ſeroit convenable qu'au-lieu d'employer la violence, on laiſſât le Commerce libre & ouvert uniquement entre Batavia & ces endroits, avec certaines reſtrictions; que l'on eût grand ſoin de veiller aux abus, & qu'on punît rigoureuſement ceux qui ſe rendroient coupables de contravention. De cette maniere on mettroit deſormais ſur un bon pied la Navigation & le Commerce à l'Oueſt, ſans craindre aucun préjudice pour la Compagnie, & ſans faire tort aux Particuliers.

§. 7. Le Commerce des Philippines, ou de Manille leur Capitale, a trop de connexité avec celui de la Compagnie pour le paſſer ſous ſilence. D'un côté ces Iſles reçoivent annuellement, par le Vaiſſeau de Régiſtre, des Toiles des Indes & d'autres marchandiſes dont elles ont beſoin; de l'autre elles ſont pourvûes de Canelle, qui y eſt fort en uſage. Ce dernier Commerce regarde la Compagnie. L'autre, quoique le plus important, ſe fait ſans ſa participation, par la voye de Surate ou de Bombay, à Porto-Novo, Madraſs, Bengale, & par le Détroit de Malacca aux Philippines. Depuis nombre d'années, ce Commerce particulier, frauduleux & contraire aux anciens ordres, ſe fait ſous le nom emprunté de Maures ou d'Arméniens. A la faveur de la tolerance, il s'eſt tellement établi, qu'il ſeroit difficile aujourd'hui d'y mettre obſtacle, ſans détériorer ou ruiner celui de Batavia dans ces Quartiers, ce qui n'eſt pas bien pratiquable. Il eſt cependant certain que les Philippines doivent être un objet de l'attention de la Com-

Compagnie, & qu'il y va de ſon intérêt d'obſerver de près ces Iſles voiſines.

§. 8. D'ENTRE les marchandiſes qu'on transporte aux Indes, nous n'avons encore parlé que des boiſſons qui embarraſſent les Vaiſſeaux; maintenant qu'il eſt queſtion du Commerce en général, nous nous étendrons ſur nos Manufactures & ſur divers autres articles que la Compagnie envoye & fait vendre publiquement aux Indes, quoique rarement avec profit, en quoi elle conſulte moins ſon intérêt particulier que le bien public, en favoriſant le débouché des Manufactures. Il s'agit donc de ſavoir s'il ne ſeroit pas à propos qu'elle abandonnât cette partie à ſes Employés qui vont aux Indes; économes, prudens & empreſſés à augmenter leurs petites facultés, ils y trouveroient vraiſemblablement plus de benefice que la Compagnie ne peut s'en promettre. Outre leur bagage, on leur permettroit d'embarquer quelques caiſſes ou ballots, moyennant un fret raiſonnable & un Droit d'entrée proportionné à la valeur, en exceptant le Fer, le Plomb, le Viſ-argent & les Marchandiſes trop lourdes ou de gros volume Il y a lieu de préſumer que la Compagnie gagneroit à ſe relâcher ſur quelques articles pour ne ſe réſerver que celui de l'argent, comme le plus ſolide, & à le rendre de Contrebande à l'égard des Particuliers.

§. 9. COMME le Thé, dont nous avons déja fait mention, eſt le plus conſidérable des articles qui concernent les retours, il ſuffira de s'arrêter aux Toiles, aux Soyes & Soyeries, au Caffé & au Salpêtre.

§. 10. A l'égard du dernier, il ne manque à la Compagnie que d'en être plus abondamment pourvûe. Elle le ſera, dès que par un ordre mieux entendu on aura ſçû ménager du vuide ſur les Vaiſſeaux, & que les retours de Bengale cauſeront moins d'embarras. On peut tirer de là aſſez de Salpêtre, & le dépoſer à Batavia juſqu'au tems néceſſaire. Il ſeroit pour les Navires un leſt extrêmement profitable, ne fut-ce qu'il eſt dangereux.

§. 11. DEPUIS quelques années les Toiles ont rapporté peu de benefice, ſans doute par la quantité extraordinaire qu'il en paſſe ici ſous le nom de Thé à bord des Vaiſſeaux de la Compagnie; mais pour le compte des Particuliers. En attendant que par de bonnes meſures l'on vienne à bout de corriger cet abus, il ne doit point empêcher que l'on ne continuë le Commerce des Toiles, & qu'on n'en augmente même les transports, tant de groſſes que de fines. Les unes ſont néceſſaires, les autres recherchées.

§. 12. LES Soyes & les Soyeries ſont les retours les plus importans des Indes. Les premières ſoutiennent les Fabriques de la Compagnie, les ſecondes les détruiſent. Il eſt donc naturel que l'on continue de ſe procurer celles qui favoriſent le Commerce, autant qu'il convient de modérer les autres qui lui portent préjudice. A ce dernier égard on doit chercher, à Batavia, les moyens de s'approprier les Manufactures qu'on eſt obligé d'aller prendre à la Chine, & c'eſt à quoi nous avons les mêmes facilités, ſi l'on en excepte les Soyes.

§. 13. LE Caffé fut longtems un des meilleurs rapports pour la Compagnie; aujourd'hui il ſemble qu'il lui ſoit à charge, tant le Commerce eſt ſuſceptible de viciſſitudes. Le Poivre, au contraire, dont elle étoit ſurchargée, a préſentement un débit ſi conſidérable en Europe, que dans les en-

vois on n'en craint pas le ſuperflu. Quant au Caffé, on ne peut mieux faire que de s'accommoder au tems. La Compagnie en eſt aſſez pourvuë, pour que, ſans avoir recours aux ventes publiques, l'on puiſſe s'en defaire à bas prix, ne fût-ce qu'à ſix ſols la livre, & perdre cet article de vûe pendant quelques années. On ne penſe pas qu'à cet égard aucune Nation ſoit en état de nous tenir tête; mais il faudroit que le Caffé fût transporté à bord de Vaiſſeaux exprès, qui euſſent 150 pieds de Quille. Chacun pourroit bien en contenir un million de livres, ſur-tout ſi l'on en répandoit entre les Ballots les fêves les plus vieilles, moins ſujettes à moiſir que les nouvelles.

§. 14. Le Sucre eſt encore un article ſi au-deſſous de ſa quantité d'autrefois, que ſur de fortes plaintes portées à Batavia, la Régence s'occupa à rechercher les cauſes de ſon décroiſſement. Elle approuva le 19 Septembre 1740, & ſuivit un avis qui lui parut plauſible; mais loin que l'évenement répondît à l'attente, le Sucre rendit encore moins qu'auparavant. On n'a rien à ajouter à la tentative, ſi non l'eſpérance qu'une grande attention & le desintéreſſement de ceux qui ſont prépoſés à cet article, auront un ſuccès déſiré. Quoiqu'il en ſoit, le Sucre eſt une branche trop importante de Commerce pour que l'on s'en déſiſte, ne dût-on s'en ſervir qu'à leſter les Vaiſſeaux, au défaut de Salpêtre.

§. 15. Ces deux articles ſont bien les leſtes les plus avantageux dans les retours des Indes, où l'on eſt toujours en peine de ſavoir quoi employer lorſqu'il s'agit de charger quelque Bâtiment. Le peu de Canons hors d'état de ſervir, les enclumes, les crics & les vis ne ſuffiſent pas; le ſable eſt défendu comme dangereux, & les pierres ne ſont point aſſez abondantes à Punto-Gale pour en leſter les Navires qui partent de-là. Batavia ne peut en fournir; celles de Coromandel couteroient trop, & ne ſeroient pas même propres à être employées en Europe. On pourroit eſſayer ſi certains carreaux ſeroient plus recherchés, étant d'un bon uſage & d'une durée extraordinaire.

§. 16. Il ſeroit trop long & trop ennuyant de traiter à fond la matière des Changes; nous n'en toucherons que le plus eſſentiel. Ils ſont de deux eſpeces fort différentes; ſavoir le Change de Batavia rélativement aux Provinces Unies, & le Change mutuël entre les Comptoirs reſpectifs de la Compagnie; mais ne parlons que du principal de ces Comptoirs, les autres pouvant aiſément s'y conformer, dès que les Eſpeces auront été miſes ſur le pied propoſé; car, profitant d'abord à Batavia, ſur l'argent qu'on y enverra d'ici, & qui alors ſera porté à ſa plus haute valeur, la Compagnie ne devra plus jouir d'aucun benefice dans les autres Comptoirs, ni être expoſée à perdre ſur celui des retours. Il faudra auſſi qu'alors, pour faciliter le Commerce libre, elle permette par-tout les Lettres de change en Eſpeces d'argent, en quoi elle profiteroit des riſques de Mer: bien entendu néanmoins qu'on ne compteroit de l'argent qu'aux Places qui en manqueroient, & que l'on tireroit ſur celles où il ſeroit abondant, ce dont on peut facilement être inſtruit par les correspondances particulières. La Monnoye legere étant une fois abolie, & les roupies fixées à 30 ſols, les pagodes, au-

lieu

lieu de ſix florins, ne feroient plus aux Indes que 96 ſols, & en échange, trois roupies & un cinquieme. Telle eſt leur vraie valeur intrinſeque, & tel doit être auſſi leur veritable cours.

§. 17. Les Lettres de change, qu'on tire ſur la Hollande, ſont d'une toute autre nature, en ce que pour retirer des fonds légitimement acquis, il faut y perdre $\frac{5}{11}$ ou $6\frac{6}{11}$ pour cent, ſuivant les derniers ordres envoyés aux Indes de ne prendre les ducatons qu'à 12 eſcalins au change. S'il eſt dur d'être ainſi fruſtré d'une partie de ſon bien, il eſt encore plus étrange que la Compagnie, en ſouffrant d'ailleurs le change à 13 eſcalins, ſe laiſſe accabler, avec connoiſſance de cauſe, par le Commerce particulier d'argent entre les Provinces-Unies & les Indes. On ſe méprend groſſiérement, en croiant qu'il y ait du benefice pour la Compagnie à prendre le ducaton à 13 eſcalins, fondé ſur la facilité qu'elle trouve à ſe ſervir de ces fonds. Elle n'en a pas beſoin, vû qu'au moyen de $6\frac{1}{4}$ pour cent avec $5\frac{1}{4}$ de riſque ſur l'argent qu'elle reçoit d'ici, elle a dix-huit mois de tems pour payer le montant des emplettes qu'elle fait là bas. On pourroit s'arranger d'une autre maniere, & jouir en même tems du benefice de l'argent, qui va bien encore à dix pour cent pour le moins; ce qui fait voir que la réduction du ducaton à 12 eſcalins n'eſt pas trop forte pour les Négocians particuliers, quoique l'on s'imagine empêcher par-là que la Compagnie ne ſoit plus longtems chargee de leurs remiſes.

§. 18. Au reſte il eſt fort triſte pour les Veuves & les Orphelins d'être compris dans un Réglement, qui, bien qu'il n'aît aucun rapport aux Inventaires, aux Héritages & aux Legs, les réduit à la néceſſité de perdre ſur des Capitaux autant que d'autres qui pourroient mieux en ſupporter la diminution. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eut une exception en faveur de tels articles, & que l'on s'en rapportât à la foi d'un ſerment; ce qui ſeroit equitable & avantageux à la Colonie de Batavia. Quant à la réduction du ducaton à 12 eſcalins, on la croit aſſez juſte pour qu'elle ſubſiſte dans les autres cas.

XI.

Des Poſſeſſions, des Colonies & des Etabliſſemens de la Compagnie.

§. 1. Il y a une différence à faire entre les divers endroits des Indes ſubjugués par la Compagnie, & ceux où elle n'a que le privilege ou la coutume de naviguer par rapport à ſon Commerce. Les premiers exigent quelque choſe de plus majeſtueux qu'un Etabliſſement; les ſeconds ne demandent que des Factories pour ſon trafic & des Entrepôts pour ſes Marchandiſes.

§ 2. La premiere de ces Claſſes comprend Jacatra, Ceylan, Amboine, les Iſles de Banda, Macaſſar en partie, & Malabar à quelques égards. La ſeconde renferme la plûpart des Places ſituées à l'Oueſt des Indes, comme Bengale, Coromandel, Suratte, la Perſe & Mocha. La Côte Occidentale de

de Sumatra n'y appartient pas toute entiere, & Malaca tient plutôt des frontières qu'on ne peut abandonner, que des Colonies ou des endroits de Commerce. Ternate & Macaſſar couvrent de deux côtés les Iſles d'où l'on tire les Epiceries, quoique par elles-mêmes elles doivent être en état de défenſe. On pourroit encore ſubdiviſer ces claſſes en lieux où l'on ne réſide que pour cultiver l'amitié des Princes Indiens, comme Palembang & Jambi, les Comptoirs de Java & de Bantam.

§. 3. Que l'on conſidére maintenant, ſous telles diſtinctions que l'on voudra, ces différens Pays dans leur étendue & leur éloignement, on ſera obligé de convenir que la Compagnie a pouſſé un peu trop loin ſon Commerce & ſa Navigation, & qu'en les reſſerrant dans des bornes plus étroites, elle ſe ſeroit épargné bien des dépenſes ſuperfluës, & n'en auroit pas moins théſauriſé. Ce parti eſt encore de ſaiſon; mais il importeroit infiniment de prende garde qu'en retranchant des branches inutiles, on n'en endommageât de fructueuſes.

§. 4. Il faudroit auſſi uſer de précaution à l'égard du faſte, de crainte que ſi on l'extirpoit tout d'un coup, on ne donnât lieu de ſoupçonner une impuiſſance de le ſoutenir; ce qui influeroit desavantageuſement ſur le Crédit de la Compagnie.

§. 5. Il y aura moins de difficulté à changer de maxime dans les endroits où l'on a voulu tout embraſſer & régir.

§. 6. Dans ceux où la Compagnie domine ſouverainement, ainſi que dans d'autres avec leſquels elle ne correſpond que par rapport à ſon Commerce, ou au maintien de la bonne intelligence avec les Princes Indiens, on doit modérer les excès de dépenſe à un degré qui ait plus l'air d'une louable épargne que d'une baſſe lezine.

§. 7. Il n'eſt point ici queſtion de retranchement de quelques Comptoirs. Ils ſont les appuis du Crédit, & par conſéquent ſi indiſpenſables, qu'on ne doit en abolir aucun qu'à la derniere extrémité. On peut leur ôter le ſuperflu, & ne leur laiſſer que le néceſſaire. Dans cette idée nous parcourerons les trois claſſes dont nous venons de parler, & tâcherons d'en indiquer à peu près l'eſſentiel.

XII.

Des Etabliſſemens de la Compagnie dans les Endroits qu'elle ne fréquente que pour ſon Commerce.

§. 1. Ceux-là ſont la plûpart dans l'Oueſt des Indes, entre leſquels Bengale peut être conſidéré comme le principal.

§. 2. En propoſant de rendre le Commerce libre à Batavia, on en a excepté les Marchandiſes propres aux retours en Europe. De ce nombre ſont le Salpêtre & les Toiles, les Soyes & les Soyeries, dont la Compagnie doit faire des amas & s'en réſerver abſolument les transports. Il s'enſuit donc que quand même la Navigation du Gange & d'autres endroits ſeroit ouverte par rapport à l'Amphion & pour des Marchandiſes à l'uſage de l'Inde, on ne pour-

pourroit ſe paſſer du Comptoir principal d'Hougly, non plus que des Loges ſubalternes de *Caſſimbazar* & de *Patna*, ſauf à y retrancher ce que la nombreuſe Milice y a introduit d'extraordinaire, & qui expoſe la Compagnie à de très grands fraix.

§. 3. Il y auroit de l'inconvenient à affoiblir d'une ſeule fois le nombre de cette Milice; au-lieu qu'en le diminuant peu à peu d'une année à l'autre, le goût pour le faſte ſe perdroit inſenſiblement, au riſque d'avoir quelques démêlés avec les petits Souverains de ces endroits, mais qui, ſelon toute apparence, deviendroient plus traitables que jamais, voyant qu'on a en main des moyens de reprimer leurs vexations, & même de les priver entièrement de leur Droit de péage.

§. 4. Posons même le cas qu'il ne fallût pas moins de cent hommes de Milice à Patna, encore cette Direction auroit aſſez d'un Facteur avec titre de Commis, ou de Sous-Commis, lequel mettroit la main à l'œuvre, & auroit à ſes ordres deux Européens pour vaquer aux affaires de *Chiopra* & de *Singia*.

§. 5. On aura beau dire que la ſomptuoſité eſt ſortable aux magnifiques amas de Soye & de Soyeries que la Compagnie fait à Macaſſar. Un Chef, un Commis, un Sous-Commis & deux Ecrivains, comme Aſſiſtans, y ſuffiroient, & l'on pourroit hardiment ſupprimer le reſte.

§. 6. Quant à Hougly, dont le Comptoir n'eſt uniquement que pour le Commerce, le train en eſt de moitié trop conſidérable. Le prétexte d'en impoſer par un pompeux éclat à la vanité des Maures, occaſionne ſucceſſivement la décadence & la ruine.

§. 7. L'état mercantil ne veut pas tant de luſtre. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à retrograder aux tems paſſés, où le Commerce floriſſoit autant par la ſimplicité & l'économie, qu'il dégénere aujourd'hui par la magnificence. Le principal Etabliſſement du Gange, dont la multitude d'Employés eſt plus embarraſſante qu'utile, n'a beſoin que d'un Directeur & de trois Commis, qui pourroient y former un Conſeil avec le Commandant des Troupes & deux autres Officiers ſous ſes ordres. On peut encore ſuppléer à l'inſuffiſance, en ajoutant deux Sous-Commis comme Eleves, & partager les écritures entre cinq ou ſix Aſſiſtans. Quant à la Navigation, on devroit en réduire le ſuperflu autant que la conſtitution des lieux, où le pilotage eſt requis, pourroit le permettre.

§. 8. Il y a moins de faſte à Coromandel; cependant il y régne encore trop. En effet on ne voit pas à quoi ſervent tant de Comptoirs en forme de Directions, où l'on tient une demi-douzaine de Conſeillers, comme s'il s'agiſſoit d'y traiter d'affaires d'Etat, tandis qu'il n'y eſt ſeulement queſtion que de Commerce.

§. 9. La Compagnie fait aſſez grande figure à Nagapatnam, où elle poſſede cet onéreux Château, pour qu'elle ſe diſpenſe de briller ailleurs avec tant de dépenſe. En laiſſant ici un Gouverneur avec des Subalternes de marque, autant de perſonnes qu'il en faut pour l'ouvrage, & un nombre proportionné de Milice, le reſte pourroit être converti en ſimples Factories, à l'exception de Maſulipatnam, qui a l'inſpection ſur les Comptoirs du Nord de Coromandel, où l'on placeroit deux Européens de

plus, ainſi qu'à Paliacatte, & environ douze Militaires dans le Château *Geldria*.

§. 10. En s'y prenant de cette maniere, on épargneroit beaucoup, & la Compagnie ſeroit également, ou peut-être mieux ſervie. Dès que l'on n'amaſſe que pour l'Europe, un aſſortiment de 3000 ballots, repartis entre les Factories, s'expédieroit aiſément par les Prépoſés, les Naturels du Pays faiſant la groſſe beſogne. A l'égard du Cuivre & des Epiceries, ils ont des ordres dont ils ne peuvent s'écarter. Deux Facteurs dans ces endroits ſuffiſent pour en négocier la quantité requiſe; par conſéquent on pourroit ſe paſſer de Conſeil dans un Commerce auſſi uni.

§. 11. Entre autres perſonnes d'un certain ordre que l'on tient dans des endroits éloignés, il eſt néceſſaire qu'il y ait un Fiſcal, qui agiſſe juridiquement dans les occaſions; mais comme elles ſont rares, cet Office ne ſeroit pas incompatible avec les fonctions & la capacité de quelqu'un des autres Employés.

§. 12. On péche encore plus contre l'économie à Surate. Excepté le Sucre, en cas qu'on l'abandonnât aux Particuliers, ce n'eſt pas la peine, pour une ſeule cargaiſon qu'on y envoye de Batavia, & pour une demie que l'on en rapporte en Ballots, de ſe mettre en ſi grands fraix. Au-lieu de perdre des ſommes mal à propos, la Compagnie gagneroit à n'y faire transporter que les articles qu'elle ſe ſeroit reſervés.

§. 13. On pourroit borner la Navigation en Perſe à l'envoi annuel d'un Vaiſſeau, que l'on chargeroit des principaux articles pour le Compte de la Compagnie, & ne laiſſer à ce Comptoir, par rapport au mauvais air, que vingt-cinq hommes de garde, avec deux Chaloupes pour naviguer à Baſſora, Bendera, Boucher, ou ailleurs, afin d'accélerer l'expédition du Vaiſſeau. Un Directeur, trois autres perſonnes de marque & une douzaine d'Ecrivains ſeroient en état d'adminiſtrer les affaires, n'y ayant point aſſez de marchandiſes à amaſſer pour que la Compagnie doive y occuper tant de monde.

§. 14. Le Comptoir de Mocha s'eſt ſoutenu auſſi longtems qu'il a été poſſible. Dès qu'il fut retranché, on tenta une Navigation, qui ne réuſſit pas mieux. Cependant il eſt apparent qu'on auroit dû laiſſer ſubſiſter ce Comptoir, & qu'une Ville auſſi commerçante que celle-là, pouvoit bien conſumer la cargaiſon d'un Vaiſſeau. Pour éviter les moleſtations & les fraix d'une Factorie, rien n'empêcheroit qu'on ne pût vendre les Marchandiſes à bord du Navire, & prendre en retour, au-lieu de Caffé, des Réales d'Eſpagne ou d'autre argent.

§. 15. Enfin on ne ſauroit trop économiſer dans les Places où l'on ne veut point établir de Colonie, & que l'on ne fréquente que pour commercer, ou pour entretenir l'amitié des Princes. Tout ce que l'on épargne de ce côté-là eſt un benefice réel. La Compagnie a d'ailleurs aſſez d'autres fraix à ſupporter, & qui ſont indiſpenſables.

Digitized by Google

XIII.

Des Places où la Compagnie entretient correſpondance de Commerce avec la Régence du Pays.

§. 1. Il eſt probable que ſi la Compagnie n'avoit trouvé Malabar dans un état de grandeur lorſqu'elle fit la conquête de ſes Places fortes, elle ſe ſeroit abſtenuë d'y ſuivre le train faſtueux qu'y avoient tenu les Portugais, ſes Dévanciers. Autrefois cet Etabliſſement étoit conſidérable par rapport au Poivre; il le ſeroit encore, s'il y avoit plus d'empreſſement à répondre aux deſirs d'une Nation, épriſe de vaine gloire.

§. 2. Aujourd'hui ce Commerce y eſt ſi déchû, qu'à peine retire-t-on un Vaiſſeau chargé de Poivre de cette Côte, qui en fourniſſoit au moins huit à dix cargaiſons; de ſorte que la poſſeſſion de Malabar eſt devenuë par-là plus onéreuſe que profitable à la Compagnie.

§. 3. Malgré cela, elle ne peut renoncer à cet Etabliſſement, de crainte qu'il ne tombe en d'autres mains, & beaucoup moins encore raſer ou diminuer les Fortifications, après en avoir conſtruit de nouvelles à ſi grands fraix & démoli les anciennes, ſous prétexte qu'elles étoient trop étenduës pour une bonne défenſe.

§. 4. Il eſt plus à propos de ſonger à rétablir, s'il eſt poſſible, le Commerce du Poivre, & à prendre enſuite des meſures propres à diminuer l'excès des dépenſes ordinaires.

§. 5. La Ville & Fortereſſe de Malaca s'eſt donnée à la Compagnie dans le même goût, avec cette différence qu'elle lui eſt moins à charge. On regarde comme un problême, ſi, attendu le peu de rapport qu'elle a aux affaires de l'intérieur, elle ne ſeroit point ſuſceptible de quelque épargne, au moins dans le ſuperflu.

§. 6. Les Etabliſſemens ſur la Côte Orientale ou intérieure de Sumatra, n'offrent rien à retrancher. Ils n'ont que ce qui leur eſt néceſſaire pour entretenir la correſpondance & la bonne harmonie avec les Princes de ces Cantons. Ainſi on ne peut qu'y recommander, comme à Timor, la modération dans la dépenſe.

§. 7. Bantam & Java ſont à la vûe du Comptoir général, & ſervent à maintenir la puiſſance de la Compagnie parmi les Princes voiſins. Il n'y auroit tout au plus à reformer que dans le Militaire; mais vû la proximité de Batavia, où le cas pourroit arriver que l'on en eût beſoin, il vaudroit mieux ne pas en diminuer le nombre, d'autant plus que ces Places ſont autant que cenſées faire partie des Colonies Hollandoiſes.

§. 8. Il en eſt de même de Macaſſar & de Ternate, où, ſous le nom d'Habitans, nous avons acquis un droit qu'il eſt bon de conſerver. Ces deux Places ſervent auſſi à couvrir les Iſles aux Epiceries; de ſorte que les dépenſes actuelles y ſont d'une néceſſité abſolue, quoiqu'en tems de paix elles pourroient être moins fortes.

§. 9. Quant aux Moluques & à Macaſſar, le principal objet étant d'y

entretenir des liaiſons avec les Princes voiſins, on croit que la Compagnie doit ſe régler ſur cette conſidération, & n'enviſager la propriété de quelques-uns de ces Cantons que comme un acceſſoire, & non comme un article eſſentiel; ſans quoi, il eſt certain qu'elle n'y trouveroit pas ſon compte.

§. 10. On ne ſait pas trop ce que l'on pourroit dire des Etabliſſemens ſur la Côte Occidentale de Sumatra, eû égard au Commerce mixte & au voiſinage des Princes Indiens, dont la conſtante amitié ſeroit ſans doute le fruit de la prudence & de l'adreſſe, ainſi qu'un avantage pour la Compagnie. Reſte à décider s'il lui conviendroit d'ouvrir le Commerce dans cette partie, comme dans les autres Places de l'Oueſt. En ce cas elle n'y auroit plus que faire, mais on n'ôſeroit lui conſeiller un tel parti, qui ſeroit trop favorable à ſes Compétiteurs, à moins que de preſſantes raiſons d'intérêt ne lui ſuggéraſſent de le prendre. Le plus court eſt donc d'y augmenter le Commerce avec le moins de dépenſe qu'il eſt poſſible, & de tâcher de ſe l'approprier en entier.

XIV.

Des Places où la Compagnie a droit de Souveraineté, de ſes Colonies à Ceylan & des Iſles aux Epiceries.

§. 1. Outre le Royaume de Jacatra, Macaſſar & une partie de Ternate, la Compagnie poſſéde en propriété Ceylan, Amboine & Banda. Il n'y a dans la dernière de ces Iſles d'autre Puiſſance qu'elle ſeule, mais quoiqu'il ſe trouve pluſieurs Princes dans celle d'Amboine, elle n'y eſt pas moins reconnuë Souveraine de l'étenduë du territoire qui lui appartient.

§. 2. Ces domaines ſont ce que l'on peut appeller à juſte titre les Colonies Hollandoiſes, & où la parade, digne de la Majeſté, eſt abſolument requiſe. Les fruits que la Compagnie en retire, la dédommagent largement de la dépenſe, & loin de ſonger à l'épargne, la raiſon décide pour des ſurcroîts de généroſité, afin de s'aſſûrer d'autant mieux la paiſible poſſeſſion de ces endroits, qui ſont l'unique reſſource de la Compagnie.

§. 3. Il eſt pourtant vrai que le Commerce y a décliné, mais il y auroit des moyens de réparer ce déchet, ou du moins d'en empêcher les progrès à l'avenir.

§. 4. Les Iſles aux Epiceries exigent que l'on s'y tienne en bon état de défenſe, & que l'on pourvoye à l'entretien de leurs Colonies. Ceux, qui ont été ſur les lieux, ſavent combien on y néglige ces articles. Banda eſt forte par ſa ſituation & ſes Châteaux; Amboine au contraire ſi foible, que quoique l'on ſache depuis plus d'un ſiécle le mauvais état de ſes Fortifications, on n'a point encore ſongé à y mettre ordre. Les conjonctures ne permettent pas toujours l'exécution d'entrepriſes auſſi diſpendieuſes. Mais ſi d'une année à l'autre on y avoit mis la main, l'ouvrage ne ſeroit plus à faire.

§. 5. La décadence de la Colonie d'Amboine eſt aſſez perceptible dans la diminution des recoltes du Clou de Girofle, le principal produit de cette

Iſle

Iſle & la plus forte partie du revenu public. Il y a plus de quinze ans que l'on a non ſeulement permis, mais même ordonné de nouvelles plantations, ſans que l'abondance ſurmonte la diſette. C'eſt la faute de ces Sangſuës d'Employés au ſervice de la Compagnie, leſquels depuis longtems ſe gorgent de ſa ſubſtance, & qui, non contens d'un benefice licite, mettent les choſes ſur un pied, que les Habitans ſe dégoutent d'un travail, dont ils voient tout l'avantage paſſer en d'autres mains.

§. 6. La crainte de perdre tout à fait une branche ſi précienſe de Commerce, ne permet pas que l'on différe d'approfondir & de tarir la ſource de ces abus. Il n'eſt pas impoſſible d'y remédier.

§. 7. Le ſeul moyen que l'on ſache pour redreſſer les affaires des Iſles Moluques, conſiderées comme Colonie privée de la Compagnie, eſt de recommander la culture des terres à Manado, ainſi qu'aux Iſles voiſines, & d'augmenter les trocs ou achats de poudre d'or autant qu'il ſera poſſible, afin de rendre par-là plus ſupportables les fraix qu'occaſionne cette frontière.

§. 8. En qualité de Souveraine, la Compagnie poſſede à Macaſſar quelques Diſtricts, dont le principal revenu, qui conſiſte en Dîmes, contribue le plus à alleger le fardeau des fortes dépenſes qu'elle y fait. Quand on aura pris le juſte état de ce Gouvernement, on pourra ſçavoir ce qu'il y auroit à corriger.

§. 9. La Colonie de Ceylan eſt d'une ſi grande importanee pour la Compagnie, qu'on ne ſauroit aſſez recommander aux hauts Officiers de cette Iſle le ſoin de l'améliorer.

XV.

De Batavia & des Colonies de la Compagnie dans le Royaume de Jacatra.

§. 1. Il eſt certainement de la gloire de la Compagnie de s'intéreſſer à la ſplendeur & à l'aggrandiſſement de Batavia; ce qui a été univerſellement reconnu pour vrai dès le tems même qu'elle fit de cette Ville la baſe de ſon établiſſement aux Indes Orientales, & les arrangemens, pris en conſéquence, furent accompagnés de ſuccès ſi rapides & ſi éclatans, qu'aujourd'hui cette Capitale peut être nommée la Reine de l'Orient, tant pour le nombre de ſes Habitans, que par rapport à ſa magnificence.

§. 2. Les revenus, que la Compagnie tire de cette Colonie & des Domaines du Royaume de Jacatra, ſont eſtimés à un million de florins. Ils iroient bien au-delà, ſi l'on y comprenoit les Droits ſur les ventes de Marchandiſes, ceux ſur la Pêche, & pluſieurs autres qu'elle a cédés pour l'érection & l'entretien d'un Conſeil Privé.

§. 3. Les ſommes, que Batavia en particulier rend chaque année à la Compagnie, ſeroient peu de choſe au prix d'autres qu'elle lui rapporteroit par un Commerce libre, permis & protégé. Bientôt on verroit cette Ville,

défigurée par la Révolution de 1740, reprendre une nouvelle face, & briller avec autant & plus d'éclat qu'avant cette malheureuſe Epoque.

§. 4. On l'a dit & on le repete, ſi la Compagnie parvient à ſe réſerver le Commerce des Indes à l'Europe, & dans les Indes les retours des Comptoirs de l'Oueſt: ſi elle raſſemble dans la Capitale les deux principaux articles du Commerce de l'Eſt, qui ſont les Epiceries & le Cuivre du Japon en lingots: ſi avec cela elle réduit ſes dépenſes ordinaires à une médiocrité raiſonnable: ſi elle a ſoin de pourvoir ſes Colonies de tout leur néceſſaire pour en retirer le fruit déſiré: ſi enfin elle accorde à chacun la liberté de la Navigation & du Négoce, à l'exception de l'Eſt de Batavia, il n'eſt point douteux que par-là cette Ville ne devienne en peu de tems le Centre du Commerce, une ſource féconde d'opulence, & le domicile de gens aiſés, qui viendroient s'y établir, ſoit par choix de retraite, ou dans le deſſein d'y faire valoir leurs fonds. On leur en inſpireroit d'autant plus l'envie, en ne négligeant rien de tout ce qui peut rendre la vie douce & agréable, comme l'abondance & un prix plus modique des denrées.

§. 5. Il y a à Batavia un grand desagrément pour ceux qui ne ſont point au ſervice de la Compagnie. On les regarde avec mépris, & on n'eſtime pas plus le Bourgeois que tout autre qui n'eſt revétu d'aucun Emploi; ce qui fait que chacun voulant s'attirer du reſpect, la Compagnie eſt accablée d'une infinité de ſujets incapables & inutiles, tandis que la Ville en manque pour accroiſſement, & que l'on ne compte preſque parmi la Bourgeoiſie que gens de la lie du Peuple.

§. 6. On pourroit en former différens Corps de Métiers, diſtinguer du Commun ceux qui vivent de leur bien, ou de leur commerce, & leur impoſer quelque taxe modique à proportion de leurs Capitaux ou de leur induſtrie, en les rangeant ſous deux claſſes, dont celle des Capitaliſtes auroit la prééminence ſur l'autre des demi Capitaliſtes. On devroit encore augmenter les Privileges de la Ville, diſtinguer la Magiſtrature du College des Echevins, qui auroient aſſez à faire avec le Judiciel, & transformer ce College en Conſeil, lequel ſeroit compoſé des plus notables d'entre les Bourgeois, que l'on nommeroit par ſuffrage aux Poſtes vacans, ſoit de Conſeillers Privés, ou de Commiſſaires des Mariages, des petites Affaires, &c., le tout avec l'approbation de la Régence, à qui l'on commettroit le ſoin de les maintenir dans la jouiſſance de leurs prérogatives.

§. 7. On croit qu'en donnant ainſi lieu aux Habitans d'atteindre à des places d'honneur, on ôteroit l'inconvénient, qui empêche quantité de Particuliers de retourner aux Indes, tant ceux qui en ſont ſortis pour y avoir mal fait leur compte, que d'autres, qui, nés dans le Pays, ont été envoyés en Hollande pour leur éducation, & où ils prennent le parti de ſe fixer, faute de pouvoir eſpérer là bas quelque Charge aſſortie à leur état.

§. 8. Bien des familles ſeroient encouragées à transferer leur établiſſement à Batavia, dès qu'elles verroient jour à pouvoir y ſubſiſter, ſans avoir recours à la Compagnie, ſur-tout ſi elle diminuoit le fret, & en donnoit la moitié aux Capitaines de ſes Vaiſſeaux pour admettre à leur table les Perſonnes d'une condition à y être admiſes.

§. 9.

Digitized by Google

§. 9. Nombre d'autres, actuellement répanduës en divers endroits des Indes, préféreroient de vivre dans cette Capitale, où régneroient plus que par-tout ailleurs l'abondance, le repos & la ſûreté ſous la protection de la Compagnie.

§. 10. Les Chinois ont commencé à labourer les terres; c'eſt préſentement à nous à en perfectionner & étendre la culture.

§. 11. Celles de *Preanger*, ſituées à environ une journée & demie de Batavia, produiſent, quoiqu'elles ne ſoient pas des meilleures, & malgré le peu de ſoin qu'on y apporte, des Pois, des Fêves, des Choux & d'autres Legumes. A plus forte raiſon que ne recueilliroit-on pas du terrain de Java, le plus beau & le plus fertile du monde, s'il étoit cultivé comme il faut?

§. 12. On ſait par expérience que ceux de la Nation Hollandoiſe ne ſont nullement propres au labeur. Soit vanité, ou pareſſe, ils dédaignent ce genre de travail, & aiment mieux croupir dans une indigente oiſiveté. Cela étant, il convient d'employer à l'agriculture des Payſans Saltzbourgeois, Palatins ou autres, dont on peut embarquer ſucceſſivement une dixaine à bord de chaque Vaiſſeau de la Compagnie. En peu d'années on auroit aſſez de Laboureurs pour cultiver les terres & en défricher d'autres.

§. 13. Personne ne revoque en doute que ces gens ne trouvent aux Indes une honête ſubſiſtance, pour peu qu'ils ſe donnent de peine; car ſans accabler de Caffé la Compagnie, ni épuiſer le Pays par les plantations de Sucre, que l'on doit laiſſer aux Chinois, le ſeul article du Poivre peut fournir de la beſogne à plus de mille.

§. 14. Il ſeroit bon que la Compagnie leur fît, pendant les cinq premiéres années, une avance de cent ecus, tant pour les mettre en état de ſe procurer les uſtenciles néceſſaires à la culture, qu'afin de leur faciliter les moyens de ſubſiſter pendant l'intervalle du rapport des terres. Le rembourſement de ces ſommes ſe feroit auſſi-tôt que leurs facultés pourroient le permettre.

§. 15. Si l'on trouvoit plus convenable de ne pas tant riſquer à la fois, on pourroit diviſer cette avance en cinq parties, qui leur ſeroient données ſéparément d'une année à l'autre, & l'on jugeroit du moins, ſans courir de grands hazards, de leur capacité & de leur aſſiduité au labourage.

§. 16. Outre cette avance, il ſemble qu'on devroit encore leur accorder trois années d'exemption, après leſquelles on les aſſujettiroit à une impoſition annuelle de cinquante écus par Ferme; ce qui ſeroit dans la ſuite un revenu ſolide pour la Compagnie.

§. 17. Une choſe à ſavoir, c'eſt ſi le bien public n'exigeroit pas qu'il y eût des Bourgs & des Villages à certaines diſtances; que l'on érigeât certaines terres en Fiefs, & créât des Juriſdictions ſubalternes pour la déciſion des cas litigieux qui pourroient ſurvenir. Ce ſeroit un grand ſoulagement pour les Habitans du plat Pays, que la moindre affaire oblige de ſe rendre à la Capitale, dont ils ſont ſouvent éloignés de pluſieurs journées de chemin.

§. 18. Enfin, pour contribuer à la plus grande proſpérité de Batavia & de ſes environs, on croit qu'il faudroit y établir des Manufactures d'Etoffes

toffes pareilles aux Soyeries que l'on a coutume d'envoyer en Europe, ainſi que des Fabriques de Toiles de Cotton. Bengale & la Chine peuvent fournir les Ouvriers & les matiéres des unes; Suratte & Malabar celles des autres.

XVI.

Des Affaires intérieures de la Compagnie aux Indes.

§. 1. Les Papiers de la Compagnie ne prouvent que trop combien on s'eſt éloigné de l'attention & de la prudence dans l'adminiſtration des Affaires, dont dépend en quelque ſorte le bien être de la Compagnie.

§. 2. Il n'eſt point indifférent de donner ou non des marques de cordialité à tous les Princes, Alliés de la Compagnie. Accomplir religieuſement d'un côté les conditions de ſes Engagemens avec eux, & les mettre généralement de l'autre dans la jouiſſance des droits & prérogatives ſtipulés en leur faveur, ce ſeroit leur rendre ſon Alliance précieuſe, attirer leur eſtime & les obliger à une ſincérité réciproque.

§. 3. Toutes les recommandations réiterées de ne ſe mêler de leurs Différends que le moins qu'il eſt poſſible, ne doivent pas être tellement priſes au pied de la lettre, que l'on tombe dans une indolence, qui ne peut qu'exciter leur mépris, & pourroit même les diſpoſer à préter l'oreille aux propoſitions d'autres Puiſſances, dont ils ſe flatteroient de tirer de plus prompts ſecours.

§. 4. Dans les cas d'inobſervation de leurs Traités avec la Compagnie, ſi les remontrances & les exhortations ne ſont d'aucun poids, l'autorité ne doit point héſiter d'intervenir & d'employer toutes les voyes requiſes; autrement elle court riſque de devenir inefficace & peu reſpectable.

§. 5. Il faut qu'il entre dans le Commerce avec ces Princes plus de franchiſe & de droiture que par le paſſé, ſi l'on veut s'en promettre autant de leur part.

§. 6. La juſtice ne permet pas que l'on exige d'eux plus que ne comporte leur état, & qu'on les oblige à des choſes qui répugnent à leurs Conventions. C'eſt donner occaſion aux ruptures.

§. 7. On doit avoir ſous les yeux l'ancien ſyſtême dans le choix des perſonnes que l'on deſtine à réſider auprès d'eux. Un mauvais choix a ſouvent provoqué la mauvaiſe humeur de ces Princes, & cauſé de grands embarras à la Compagnie.

§. 8. Autant la recompenſe eſt dûe à ceux qui ſe diſtinguent dans ces Emplois de confiance, autant méritent d'etre punis ceux qui s'en acquittent mal. La rétribution fait honneur à la Compagnie, & la punition prévient les ſuites du mécontentement.

§. 9. Rarement on manqueroit de ſujets capables de remplir ces miſſions, ſi on les y préparoit de bonne heure, en leur inſpirant, dès leur arrivée aux Indes, l'envie d'apprendre les Langues & d'acquérir une connoiſſance parfaite des uſages & des coutumes de ces Nations.

XVII.

Digitized by Google

XVII.

Du Service Divin à Batavia & dans les environs.

§. 1. On compte à Batavia trois Communautés Chrétiennes; la Hollandoiſe, qui y ſubſiſte depuis plus de 120 ans; la Malaye & la Portugaiſe. Dans les environs on n'en trouve aucune, excepté une poignée de Negres à *Topac*, à *Depok*, & en un petit nombre d'autres endroits; encore doivent-ils à l'inſtruction de ceux, qui nous y ont précédés, le bonheur d'être ſortis des ténebres du Paganiſme ou du Mahometiſme.

§. 2. Tout le Culte Divin à *Onruſt* ſe borne à y faire une Priere le matin & le ſoir, & à lire tous les Dimanches, faute de Miniſtre, un Sermon dans l'Egliſe du lieu, auquel on ne voit guéres aſſiſter les Navigateurs ou Ouvriers de la Compagnie.

§. 3. Sans doute qu'en ſe propoſant d'embarquer ſur chacun de ſes Vaiſſeaux un Conſolateur des Malades, elle avoit pour but de porter ces gens groſſiers à la vertu par les leçons, & de corriger leurs mœurs par le bon exemple; mais ſouvent la conduite, ſur laquelle on ſe repoſe, eſt ſi peu édifiante, qu'ils mettent pied à terre aux Indes auſſi diſſolus & auſſi ignorans des Dogmes de la Religion qu'avant leur départ d'Europe.

§. 4. En même tems que l'on conviendra de cette vérité, on dira peut-être que les Indes manquent d'Eccléſiaſtiques qui inſtruiſent les nouveaux venus, & faſſent pratiquer les devoirs du Chriſtianiſme à ceux qui y vivent depuis plus ou moins de tems. On répond qu'il y a moyen de former à Batavia & à Ceylan des Sujets propres au Miniſtère, ſans que l'on ſoit obligé d'y envoyer de ces Pays-ci des Eccléſiaſtiques d'une capacité reconnuë.

§. 5. Outre les petites Ecôles de Batavia, il devroit y en avoir d'autres, où la Jeuneſſe pût apprendre tout ce qui appartient à une excellente éducation. Il n'importe qu'on en ait fait l'épreuve ſans ſuccès. Ce qui n'a point réuſſi dans un ſiécle, peut réuſſir dans l'autre. Le Séminaire, établi à Ceylan, eſt une preuve de la poſſibilité de l'entrepriſe.

§. 6. De cette maniere Ceylan fourniroit aſſez de Sujets à l'Oueſt, & Batavia n'en procureroit pas moins ſuffiſamment à Java, à l'Eſt des Indes & aux endroits où la Langue Malaye eſt en uſage, ſans compter que le zèle en augmenteroit le nombre.

§. 7. Alors il ſeroit à propos, au-lieu de Conſolateur des Malades, dont on ſe ſert encore aujourd'hui, de placer un Propoſant ſur chaque Vaiſſeau de la Compagnie. Au moins ceux-ci en impoſeroient par une décente gravité, & auroient le talent, non ſeulement d'imprimer dans l'eſprit l'idée des Préceptes moraux & divins; mais encore de diſpoſer le cœur à les ſuivre. Dans ces voyages ils auroient occaſion de s'inſtruire des mœurs, de la Langue, des uſages & des coutumes du Pays; notions néceſſaires à un Miſſionnaire.

§. 8. Dès que les Séminariſtes de Colombo y auroient achevé le cours de leurs études, on pourroit les envoyer en Hollande pour ſe perfectionner, ſubir l'examen requis, être reçus Propoſans, & renvoyés enſuite aux Indes, où ils ſeroient employés, les uns à l'édification & à l'inſtruction des Fidèles, les autres à la converſion des Idolâtres.

§. 6. Avec ces ſecours chaque endroit auroit ſon Prédicateur particulier, au-lieu que des Places, conſidérables par le nombre des Communians, en ſont dépourvûes. Il y a 2 à 300 Européens à Bantam, & cinq fois autant à Java, ſans Miniſtre. Tous les deux ou trois ans il y en vient un de Batavia pour l'adminiſtration des Sacremens, & dans l'intervalle chaque Comptoir doit ſe contenter d'un ſimple Conſolateur des Malades.

§. 10. On conçoit aſſez la néceſſité qu'il y auroit alors de bâtir des Egliſes dans les environs de Batavia, & d'y établir des Ecôles à l'uſage des Enfans & des Adoleſcens.

§. 11. Les Eccléſiaſtiques, qui paſſeroient aux Indes, devroient avoir ordre de s'attacher à une des Langues que l'on parle dans le Pays, afin de ſe rendre intelligibles aux Nationaux. Il dépendroit de chacun de choiſir celle pour laquelle il ſe ſentiroit le plus de diſpoſition, ſoit Malaye, Malabare, ou Portugaiſe, qui eſt la plus vulgaire. Sans une de ces trois Langues, ils ne pourroient guères eſpérer de grands effets de leurs Prédications.

§. 13. Enfin on croit que ſi l'Imprimerie à Batavia & à Ceylan étoit portée à ce point de perfection que les gens du Pays pûſſent y imprimer des Bibles en toutes les Langues, cela aideroit beaucoup aux progrès de la Religion. Chacun auroit une Bible en ſa propre Langue, & l'avantage de s'inſtruire des vérités qu'elle renferme. En fourniſſant d'ici les choſes néceſſaires, la Compagnie en ſeroit quitte à peu de fraix.

§. 14. Au reſte on ne prévoit aucun danger de tolérer, à Batavia ainſi qu'au Cap, une Egliſe de la Confeſſion d'Augsbourg. Cette tolérance ne pourroit qu'exciter l'émulation, pourvû qu'en même tems on veillât à ce que ceux de cette Communion vécuſſent avec les autres en concorde & dans l'union fraternelle.

XVIII.

De la Police.

§. 1. On ne peut qu'admirer la ſolidité & la ſageſſe des Réglemens de l'an 1650. concernant la haute Régence des Indes. S'ils ſont aujourd'hui ſuſceptibles de quelques changemens, ce n'eſt que parce que les tems & les circonſtances ont varié. Il ne ſera pas hors de propos de toucher certains points, qui ont occaſionné des débats de tems à autre.

§. 2. De cette nature eſt la différence des Concluſions ordinaires de ſept voix, & de celles qui exigent l'unanimité de ſuffrages, c'eſt-à-dire lorſqu'il s'agit de conclure, ou ratifier des Traités de Paix, de déclarer la Guerre aux Princes du Pays, d'accorder des Pardons, & d'élire un Gouverneur ou

un

un Directeur Général, à quoi l'on pourroit ajouter le choix de chaque Membre du Conſeil ſuprême des Indes, Corps aſſez important pour être déterminé par l'unanimité des voix.

§. 3. En tout cas, on ne voit pas qu'aucun des Membres de ce Conſeil, ſoit ordinaire ou extraordinaire, pût avec bienſéance s'excuſer d'accepter ſes Commiſſions; ce qui néanmoins eſt préſentement revoqué en doute par ceux qui ont voix active. Bien loin de chercher à s'en ſouſtraire, ils devroient ſe faire honneur d'en être chargés, à l'exception du Gouverneur-Général, dont la préſence à Batavia eſt abſolument néceſſaire.

§ 4. Il paroit étrange que les appointemens des Membres du Conſeil de Juſtice, qui depuis quelques années ont été hauſſés juſqu'à 200 florins par mois, égalent aujourd'hui ceux des Conſeillers extraordinaires. Quoique les tems ne ſoient point aſſez favorables pour parler d'augmentation proportionnelle, la Compagnie pourroit, ſans s'incommoder, fixer les appointemens de ces derniers à 300, des Sécretaires à 200, & des Conſeillers ordinaires à 400 florins par mois.

§. 5. On paſſe ſous ſilence d'autres Collèges, & qui dépendent de la Police de la Capitale, ainſi que la Maiſon des Pauvres. Tout y eſt en bon ordre. Quant à la Police domeſtique de la Ville & de la Colonie, il ſera plus aiſé de remarquer ſur les lieux en quoi elle péche; s'il n'eſt pas à propos de faire mieux obſerver les Réglemens qui regardent l'Hôpital, de modérer les excès des Particuliers dans le nombre d'Eſclaves qu'ils entretiennent, de leur impoſer une Capitation, de rendre quelque Ordonnance touchant leur affranchiſſement, d'empêcher que le Pays n'abonde de gens de cette eſpece, & de bâtir un Hôpital, où leurs maîtres ſoient tenus de fournir à leur ſubſiſtance pour le reſte de leurs jours?

§. 6. Deux objets des plus ſérieux ſont les Canaux de la Ville & le Banc à l'entrée de la Rivière. L'approfondiſſement des Canaux garantiroit les Habitans d'une infection à laquelle on attribuë tant de maladies, & l'applaniſſement du Banc, ſi dangereux pour les Navires, ſoit qu'ils entrent dans la Rivière, ou qu'ils en ſortent, ſauveroit à la Compagnie les fraix qu'elle eſt obligée de faire pour les chargemens & les déchargemens des Vaiſſeaux.

§ 7. La pente du terrain indique qu'au moyen de trois Ecluſes on leveroit le premier de ces inconvéniens. Il faudroit en conſtruire une dans les Canaux extérieurs de la Ville, tirant de l'Eſt au Baſtion de *Gueldre*, une autre à l'Oueſt un peu plus près de la Mer, ou même au Baſtion de *Groningue*, & la troiſième dans la Ville, pour contenir la Rivière entre la Porte de *Dieſt* & la *Pointe du milieu*; tellement que les eaux, qui deſcendent, circulaſſent dans tous les Canaux, avant que de retourner à la Mer. On pourroit encore avec moins de dépenſe, ſi l'on vouloit, faire dans les Canaux de l'Eſt & de l'Oueſt deux Eſtacades, qui introduiſiſſent les eaux dans la Ville. Par-là on romproit la force du courant, qui ne paſſeroit alors que d'un côté, & qui, ſelon toute apparence, nettoyeroit ſuffiſamment la Ville, ſans que l'on fût aſtreint au curage, excepté dans quelques endroits où s'accumuleroient le ſable & la vaſe.

§. 1. L'applaniſſement du Banc rencontre plus de difficulté, & ne peut

guères s'exécuter qu'en détournant le courant des eaux, après avoir circulé dans la Ville, & en creuſant un peu à l'Eſt & à l'Oueſt, afin que dans le tems des fortes pluyes l'eau ſale dégorge par cette ouverture & entraine le ſable & la vaſe. Pour cet effet on auroit beſoin d'une bonne Ecluſe dans la Rivière par-delà la Barre qui ferme l'entrée de la Ville, ou bien de laiſſer le cours à la Rivière & faire creuſer, au Foſſé extérieur du Château du côté Nord-Eſt de la Mer, un Canal particulier, lequel, au moyen d'une ſimple Ecluſe, qu'on n'ouvriroit qu'à certaines heures, communiqueroit ſes eaux à celles qui viendroient à deſcendre, & aideroit à charrier le ſable, dont la Mer n'augmente pas aſſez la quantité pour que les Vaiſſeaux n'y puiſſent avoir une profondeur ſuffiſante.

§. 9. Il ne reſte rien à dire des Comptoirs extérieurs, dont l'adminiſtration eſt arrangée à la façon du Pays, ſi ce n'eſt qu'à Batavia on doit veiller de près à ce que l'autorité, qui réſide principalement dans les Chefs de ces Comptoirs, ne dégénere en abus, & que chacun jouiſſe paiſiblement de ſon Bien.

§. 10. L'intégrité dans la diſpoſition des Emplois ne peut dépendre que d'un lien qui y oblige la conſcience, tel qu'un ſerment d'expurgation, que l'on ne feroit pas mal de mettre en uſage. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût s'exempter d'y avoir recours, & qu'au lieu d'augmenter les Membres de la Compagnie, on en retranchât quelques-uns. Ce point mérite d'être pris en conſidération dans la Lettre d'Inſtruction générale.

XIX.

De la Juſtice.

§ 1. Avec toutes les précautions qu'il eſt humainement poſſible de prendre pour adminiſtrer la Juſtice avec une égalité exacte & parfaite à tous égards, en vain on s'efforceroit de trouver ce dégré d'équilibre qui empêche la balance de pancher d'un côté plus que de l'autre. Tous les Tribunaux ſont ſujets à erreur; mais les jugemens définitifs des Cours ſouveraines, qui prononcent en dernier reſſort, ſont bien plus accablans pour les Parties lezées, que les Interlocutoires des Tribunaux ſubalternes, dont elles peuvent interjetter Appel. Ces cas ſont applicables, d'un côté à la Capitale de Batavia, & de l'autre à ſes Colonies, où les Juges, du moins la plûpart, attachés à toute autre vacation, ne s'occupent de la Juſtice que par manière d'acquit, & qui pis eſt, ſouvent ſans capacité & ſans expérience.

§. 2. Pour que les Procès fuſſent mieux ſervis, & les Sentences renduës avec plus de ſagacité & de diſcernement, il faudroit, ſauf meilleur avis, qu'au-lieu de nommer des Conſeillers de Juſtice pour les Indes, on y envoyât, de trois en trois ans, un certain nombre d'Avocats, par exemple, quatre la premiere fois, trois la ſeconde, enſuite autant, & puis un ſeul, à qui l'on donneroit 60 fl. d'appointemens par mois & les emolumens de Commis.

§. 3. Qu'à leur arrivée à Batavia ils fuſſent tenus d'y ſuivre le Barreau dans

dans les deux Colléges de Juſtice, & qu'ils ſe miſſent au fait des Loix municipales & des Langues du Pays.

§. 4. Qu'on ne les admît à patrociner que ſur de bonnes preuves qu'ils auroient exercé leur profeſſion pendant trois ans dans une des Cours de Juſtice.

§. 5. Qu'il y en eût toujours trois ou quatre à Ceylan & à portée de Colombo, qui eſt le principal Comptoir de cette partie de l'Oueſt des Indes, où ils pûſſent apprendre les différens uſages de Mer, & être en état d'y remplir les Places dans le Conſeil de Juſtice, compoſé de l'Adminiſtrateur en Chef, qui en eſt le Préſident, de deux Capitaines, d'un Maître des Magazins, d'un Garde-Boutique, d'un Dépenſier & de quelques autres, que l'on eſt quelquefois obligé de charger de cette Commiſſion contre leur gré.

§. 6. Qu'afin de prévenir la tiédeur dans l'exercice de leur vocation, ils fuſſent inéligibles à certains Emplois, du moins pour quelques années.

§. 7. On pourroit tirer de ce Corps d'Avocats les Fiſcaux des Comptoirs extérieurs, qui ſe trouvent au nombre de quinze dans les Commandemens ſubalternes à Ceylan, comme Jaffana-patnam, Gale, Bantam, Samarang, &c. ainſi que les quatre Officiers de Juſtice de Batavia, les Membres du Collége des Echevins, entant que les Employés de la Compagnie peuvent y avoir ſeance, & les Conſeillers de Juſtice, en choiſiſſant ceux d'entr'eux que l'on jugeroit les plus prudens & les plus capables de s'acquitter de cet éminent Emploi.

§. 8. Ce choix appartient à la haute Régence de Batavia ſous l'approbation de la Compagnie, qui certainement connoîtroit le mérite de chacun de ces Sujets qu'elle-même auroit envoyés aux Indes.

§. 9. De l'exécution de ce Projet réſulteroit bientôt un Code complet ſur la forme des Procédures dans toutes les Indes. Quelques mois avant la Révolution de 1740., on en donna la premiere partie, qui contient le Civil. Elle fut alors diſtribuée à chaque Membre du Conſeil; mais ſelon toute apparence, elle n'a point encore été portée à ſa perfection; ce qui ſeroit à deſirer pour ſervir de règle aux Comptoirs extérieurs, & de préſervatif contre les bévûes.

X X.

De la Milice, des Fortifications & de l'Artillerie.

§. 1. Quoique le Plan concernant le Militaire ait été conſtamment ſuivi depuis longues années à Batavia, ſon ancienneté n'eſt point une preuve qu'il ſoit parfait, ni une raiſon qu'il doive ſubſiſter par préférence à un nouveau & meilleur arrangement. On convient, & c'eſt l'opinion commune, qu'il ſeroit difficile aux Indes d'y mettre les Troupes ſur le pied de celles d'Europe, à cauſe des Comptoirs extérieurs, qui ne permettroient pas de ſoumettre la Milice aux régles générales; mais cela n'a rien de commun avec la Garniſon de Batavia, dont le Soldat eſt aſſez mal équipé.

§. 2. Cette Garniſon, compoſée de 2 ou 3000 hommes, eſt ſous la

direction d'une ſeule perſonne, ſous le titre de Sergent-Major; au lieu que ſi le Commandement étoit réparti entre pluſieurs Chefs, le Service en ſeroit plus exact, la diſcipline plus rigoureuſement obſervée, & chaque Poſte plus attentif à la ſûreté de la Capitale.

§. 3. Il n'y a pas longtems qu'on a dû s'appercevoir combien il importeroit, dans un cas de danger, qu'elle fût en bon état de défenſe. Un ample Mémoire ſuffiroit à peine pour détailler les défauts que l'événement de l'année derniere a donné lieu de découvrir dans les Fortifications de la Place.

§. 4. La deſtruction d'une bonne partie des Fauxbourgs, qui s'étendoient juſqu'au pied des Murs de la Ville, fournit aujourd'hui aſſez de terrein pour y élever des Ouvrages.

§. 5. Le Château ne peut être compté pour une Fortereſſe; il ne vaut pas même la peine qu'on en releve les ruines. Il eſt rempli de Magaſins, & offuſqué par des Bâtimens, qui le mettent hors d'état de pouvoir ſervir de Citadelle. Le mieux ſeroit de démolir la Courtine, qui embraſſe du côté du Sud le Baſtion le *Diamant*, le nouveau Bâtiment de Dépenſe & d'Artillerie; de raſer le Ravin au Baſtion *Amſterdam*, enſuite couper le Terre-plein vis-à-vis la Fortereſſe au Sud, & établir deux Corps de Garde le long de l'Amſterdam, dont l'étenduë ne ſert qu'à renfermer cette partie en elle-même, & à la ſéparer de la Ville en cas d'Emeute.

§. 6. Ce qui couteroit le plus, ſeroit un nouveau Corps de Logis à bâtir pour le Directeur-Général; mais cette dépenſe, que l'on pourroit amoindrir avec économie, contribueroit infiniment à la ſanté, par l'air pur que reſpireroient ceux qui logent au Château, outre que l'on y placeroit les Soldats plus au large qu'où ils ſont actuellement, & que cette partie de la Fortereſſe deviendroit d'uſage & de défenſe.

§. 7. On croit que ſans réparer entièrement les Fortifications de la Ville & du Château, il ſuffiroit qu'après avoir démoli les endroits ci-deſſus, on y fît une bonne Contreſcarpe depuis le Nord & l'Eſt de la grande Riviére juſqu'à l'oppoſite de l'Angle Nord-Eſt du Baſtion Amſterdam, & qu'on élevât autour de la Ville quelques petits Ouvrages extérieurs depuis la Porte de *Dieſt* le long de la demie-Bande du Sud, & à l'Oueſt, qui eſt le côté le plus foible, juſqu'au Baſtion *Groningue*, & de-là juſqu'à la Riviére. Dans la ſuite on pourroit, en défendant aux Particuliers de rebâtir aucune maiſon du Fauxbourg de l'Eſt, pouſſer le travail depuis le Baſtion Amſterdam juſqu'à celui de *Gueldre*; ce qui donneroit bien plus d'air. Quant au Sud de la Ville, où le Fauxbourg ſeroit un obſtacle, il faudroit ſe borner à un Mur, que l'on muniroit de quelque bon Ouvrage du même côté pour commander les Moulins à poudre & leurs avenuës, en laiſſant dans leur état actuel les Fortifications, tant entre les Angles de l'Eſt & de l'Oueſt des Baſtions de Gueldre & de *Hollande* au Sud de la partie de l'Eſt de la Ville, ſauf à établir une Batterie au Nord du Château & à l'extrémité de ce Terrein, pour balayer d'autant mieux la Rade.

§. 8. L'Artillerie de Batavia eſt trop belle, pour que l'on ſouffre qu'elle dépériſſe, faute de ſoin. Son Major a quelquefois ſous ſes ordres un Lieutenant, un Bombardier mal-habile & quelques Canonniers ſur qui tout roule. Cette Charge de Major eſt ordinairement remplie par un des Capitaines de Vaiſſeau.

§. 9.

§. 9. Cet article de l'Artillerie & celui des Fortifications ſont de ſi grande conſéquence, en cas d'évenement, qu'on ne ſauroit aſſez-tôt y pourvoir, de crainte d'être pris au dépourvû, & que les fraix annuels, au moins ceux que l'on porte en compte, ne tournent en pure perte.

§. 10. On a parlé ailleurs des Fortifications des Comptoirs éloignés, dont la dépenſe n'eſt point auſſi oubliée dans les Liſtes, & ſouvent à l'égard des endroits qui en ont le moins beſoin, comme Ceylan & Malacca. C'eſt aux Chefs de ces Places à y porter remede, & à la Régence de Batavia à y tenir la main.

XXI.

Des Finances & de l'Epargne.

§. 1. Il s'en faut bien que les Finances des Indes ſoient dirigées & maniées aujourd'hui avec autant d'épargne qu'autrefois. A peine retrouve-t-on quelques traces de cet ancien Ordre économique, malgré toutes les ſollicitations qu'employe la Compagnie à cette occaſion.

§. 2. On a vû que les Domaines de Batavia rendoient juſqu'à 250,000 écus. Ils produiroient bien au-delà, ſi l'on adoptoit le ſyſtême propoſé; mais le redreſſement de cet article de Finances doit être remis à des tems plus heureux & plus tranquilles.

§. 3. Cependant il paroît qu'en attendant, rien n'empêcheroit qu'on n'affermât dans cette Capitale les Droits d'entrée & de ſortie, plutôt que de s'en tenir à l'uſage de les percevoir. Il y auroit d'un côté plus d'avantage à attendre, qu'on ne peut s'en promettre de l'autre.

§. 4. Si l'on conſidére l'augmentation ſucceſſive des charges, & que ce qui montoit le dernier Août 1715 à 30 tonnes d'or, hauſſa à pareille date de l'année 1739. à près de 40, on ſera pleinement convaincu qu'il y a lieu à l'épargne.

§. 5. Allons plus loin. En 1715, la totalité des charges, qui ſe réduiſoit à 68 tonnes, s'accrut en 1731, juſqu'à 84, & en 1739, à 99 tonnes ou environ; ce qui fait une différence de plus de 30 tonnes de rapport des années dans leſquelles le Commerce, tant ici qu'aux Indes, étoit du double plus floriſſant.

§. 6. On n'a pas beſoin de grandes recherches pour découvrir les articles ſur leſquels on peut épargner. Ils ſont tous dans ce cas, ſans autre différence que du plus au moins; mais parmi leur nombre il s'en trouve, dont l'exorbitance ſaute aux yeux.

§. 7. Par exemple, lorſque l'on confronte les Liſtes des fraix des Vaiſſeaux dans les années 1715 & 1739., dont l'une va à Batavia, à 1485078 fl. 19 ſ. 8 deniers; l'autre à 1513112 fl., 17 ſ., on trouve que la ſeconde excéde la premiere de 28034 fl. 17 ſ. 8 d. Paſſons de ce ſurplus, que l'on peut attribuer à quelque accident inopiné, à l'examen des dépenſes des Fortifications. Les Comptes de la même année 1715 portoient 96127 fl. 19 ſ. 8. d.; ceux de 1724 au contraire ne faiſoient que 88039 fl. 19 ſ. 8 d. Or en 1715 l'article total des Fortifications des Indes enſemble ne montoit qu'à 165646 fl. 16 ſ. 12 d. en 1730. à 209600 fl. 1 ſ. 1 d., & maintenant Batavia ſeule en eſt pour la

la ſomme de 328866 fl. 3 ſ. 8 d. Il y a plus: quand on remarque que les fraix généraux, qui en 1715 montoient à Batavia à la ſomme de 476581 fl. 7 ſ. 11 d., augmenterent en 1739 juſqu'à 1056957 fl. & 12 d., on ne peut que ſe récrier contre la mauvaiſe foi dans un excédent auſſi énorme.

§. 8. Trois choſes ſemblent donner lieu à ces excès; le Chantier des Equipages, le Quartier des Métiers & le nombre ſuperflu des Employés.

§. 9. Une obſervation applicable aux deux premieres de ces cauſes, eſt, que les deux principaux Emplois des Indes ſont chargés de trop de détails, pour qu'ils ne détournent pas l'attention de ceux qui les occupent. De là l'introduction des abus, auxquels on pourroit remédier, en confiant le ſoin de quelques Départemens aux Membres de la Régence, qui auroient plus de loiſir d'y vaquer ſous l'inſpection du Gouverneur Général. Loin d'en concevoir de la jalouſie, lui & le Directeur Général verroient ſans doute avec plaiſir qu'on les débarraſſat d'une partie des affaires dont ils étoient accablés.

§. 10. L'inspection ſur l'adminiſtration de Batavia renferme pluſieurs articles qui appartiennent au Département du Directeur Général. On en pourroit faire un objet de menage, en y apportant plus d'attention & de ſoin.

§. 11. La néceſſité de retrancher le ſuperflu des Employés de la Compagnie ne regarde pas moins cette Capitale des Indes que les Comptoirs ſubalternes. Lors de la Rebellion des Chinois on forma, des desœuvrés dans le Corps de la Marine, une Légion entière d'Officiers, encore en reſtoit-il aſſez pour en completter une ſeconde. Preuve évidente du trop grand nombre de Penſionnaires inutiles dans une ſeule claſſe, & à plus forte raiſon dans toutes les autres.

§. 12. Il faudroit auſſi comprendre dans cette réforme les Charpentiers de Navires & autres Mercenaires, dont les gages ou les ſalaires journaliers ſont trop exceſſifs. On auroit à meilleur marché les journées des Inſulaires, ſi par déference pour les avis on avoit eu ſoin de les dreſſer à différens Métiers utiles au ſervice de la Compagnie. Au reſte il ſeroit peut-être avantageux pour elle de faire réparer les Fortifications à certain prix convenu, de garder le Quartier des Métiers pour ſervir de Magaſin aux matériaux, d'en ôter les Boutiques, & de congédier les Ouvriers, à l'exception de ceux d'une Fabrique & de deux Suppôts pour obſerver & exécuter les dévis.

§. 13. Tels ſont les principaux Points que les circonſtances nous ont permis de raſſembler pour l'intérêt de la Compagnie Orientale des Provinces-Unies, ſoit par rapport à ſa Navigation, à ſon Commerce & à celui des Particuliers, ou en ce qui concerne l'économie dans ſes dépenſes, la proſpérité & l'embelliſſement de ſes Colonies. Il ne reſte plus qu'à ajouter un mot ſur les Caiſſiers privilégiés des Indes, que l'on a de tout tems conſidérés comme favorables à la Correſpondance. Pour quelques uns, qui ont prévariqué en quelques articles, il ſeroit dur que les autres en ſouffriſſent. D'ailleurs le tort, qu'ils peuvent faire, eſt ſi peu de choſe, que de pareilles minuties ne peuvent entrer en ligne de compte, bien moins encore donner occaſion à leur réforme, qui couperoit le nerf à la Correſpondance d'un Pays avec l'autre.

A Amsterdam
ce 24 Novembre 1741. (Etoit ſigné)

G. G. d'Imhoff.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE DES INDES ORIENTALES.

INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

SI l'on ſe rappelle que dans un ſi grand nombre de Journaux & de Deſcriptions, qui regardent les Indes Orientales, on a pris pour méthode, d'y joindre les recherches des Voyageurs ſur les productions particulières de chaque Pays; & que pour cet Article, qui doit faire la concluſion d'un ſi long travail, on ne s'eſt propoſé de reſerver que leurs Obſervations générales, c'eſt-à-dire, celles qui ſont communes à la plûpart de ces belles Contrées; il ne paroîtra point ſurprenant que ce qui reſte à traiter ſoit d'une médiocre étendue. D'un autre côté, on reconnoîtra mieux que jamais combien cette diſtribution étoit néceſſaire, pour éviter une longueur exceſſive, dans un ſujet qui formeroit pluſieurs Volumes, ſi toutes ſes parties étoient raſſemblées. C'eſt au Lecteur qu'on laiſſe le ſoin de les rapprocher, pour ſatisfaire ſa curioſité, ou pour faciliter ſon inſtruction; ce qui lui ſera toûjours aiſé en conſultant les Tables. On n'a donné, juſqu'à préſent, que celles des Chapitres & des autres Diviſions; mais on ne manquera point d'en joindre une des matières, à la fin de l'Ouvrage, & d'y faire entrer tous les noms des Animaux, des Plantes, & des autres Productions remarquables, qui ſe trouvent diſperſées dans les Deſcriptions.

§. I.

Saiſons de l'Année (a).

SAISONS DE L'ANNÉE.

COMME l'Hyver & l'Eté ſont les plus différentes Saiſons de notre Climat, c'eſt la Saiſon ſéche & la Saiſon humide, qui ſont les plus oppoſées dans la Zône torride & dans les Régions voiſines. Les Européens ne

(a) On peut rapprocher d'ici quelques remarques de Gautier Schouten, que d'autres raiſons ont fait placer à la fin de ſon Article Tome XVI. pag. 206. & ſuivantes. Celles qu'on donne ici ſont tirées de tous les Voyageurs, particuliérement de Dampier.

SAISONS DE L'ANNÉE.

ne laiſſent pas de leur donner communément le nom d'Eté & d'Hyver, parce qu'elles ſe ſuccédent avec la même régularité; c'eſt-à-dire, que comme on a l'Eté, dans le Climat voiſin de chaque Pôle, lorſqu'on a l'Hyver dans l'autre, il fait de même un tems ſec & beau au Nord de l'Equateur, lorſque le tems eſt venteux & pluvieux au Midi, excepté à quelques degrés de la Ligne, & dans quelques endroits ſeulement. Mais il y a cette différence, entre la Zône torride & les Zônes tempérées, que lorſqu'il fait un tems ſec & beau dans l'une, c'eſt alors la Saiſon de l'Hyver dans celle des deux autres, qui eſt du même côté. Quand le Soleil paſſe l'Equinoxe, & qu'il approche de l'un ou l'autre des Tropiques, il commence à échauffer ſon Pôle; de ſorte que plus il en approche, plus l'air eſt ſerein, ſec, & chaud, hors des Tropiques mêmes. Au contraire, dans la Zône torride, quoique du même côté de la Ligne, plus le Soleil eſt éloigné, plus le tems eſt ſec. A meſure que le Soleil s'approche, le Ciel ſe couvre de nuages, & le tems devient plus pluvieux; car les pluies ſuivent le Soleil. Elles commencent, de chaque côté de la Ligne, peu après qu'il a paſſé l'Equinoxe, & d'ordinaire elles continuent juſqu'à ſon retour.

Rapport des Saiſons entre les Climats de la Zône torride & des Zônes tempérées.

Leur différence.

LA Saiſon humide, au Nord de l'Equateur, dans la Zône torride, commence au mois d'Avril ou de Mai, & continue juſqu'à celui de Septembre ou d'Octobre. La ſaiſon ſéche commence dans le cours de Novembre ou Décembre, & dure juſqu'au mois d'Avril ou de Mai. On a fait, en mille endroits de ce Recueil, la deſcription de leurs Phénomènes.

Tems déclaré des Saiſons dans la Zône torride, au Nord de l'Equateur.

DANS la latitude Méridionale, le tems change aux mêmes mois; mais, avec cette différence, que les mois, qui ſont ſecs dans cette latitude, ſont humides dans celle du Nord, & réciproquement. On obſerve néanmoins que les deux ſaiſons ne commencent pas toujours en même-tems, & que tous les Pays ne ſont pas également partagés de ſéchereſſe & d'humidité. Dans quelques Régions, les pluies ſont plus abondantes que dans d'autres, qui ont par conſéquent plus de tems ſec. Mais, en général, les Pays, ou les Parages, qui ſont ſous la Ligne, ou qui en ſont voiſins, ont le fort des pluies aux mois de Mars & de Septembre.

Différence priſe des lieux.

LES Pointes de Terre, ou les Côtes, qui ſont les plus expoſées aux vents généraux, ont ordinairement le plus de part au tems ſec. Au contraire, les grandes Bayes, ou les détours de terre, particulièrement ſous la Ligne, ſont plus ſujets à la pluie. Cependant cette régle n'eſt pas ſans exception. Le tems ſemble ſe régler, comme les vents, par des cauſes accidentelles, qui paroiſſent ſujettes elles-mêmes à beaucoup de variation.

Exemples ſur les Côtes ſéches.

COMMENÇONS par les Côtes les plus ſéches. Sur celle d'Afrique, la ſéchereſſe eſt extrême depuis le mois de Mars juſqu'à celui d'Octobre; & c'eſt auſſi la ſaiſon ſéche du Pays. L'humide, ou la pluvieuſe, qui dure depuis Octobre juſqu'au mois de Mars, eſt modérée, ou du moins, ſans ces excès de pluie, qui ſont communs dans la plûpart des autres Pays de ces latitudes. On n'y reſſent que des pluies fort douces. Il y arrive quelquefois des Tornados, mais ils n'y ſont pas ſi fréquens qu'aux Indes Orientales. Sur les Côtes du Pérou, depuis le troiſiéme degré de latitude Méridionale juſqu'au trentiéme, il ne pleut jamais, ni ſur Mer, juſqu'à deux ou trois cens lieues de Terre, ni ſur Terre du côté de la Mer, ſans qu'on ſçache préciſément

Digitized by Google

ment à quelle diſtance. Cependant, on y voit, le matin, de petits brouillards, qui durent l'eſpace de deux ou trois heures, & qui ne continuent guéres après dix. La nuit amene auſſi des roſées. Cette Côte eſt Nord & Sud. Elle eſt expoſée à la Mer du côté de l'Oueſt, avec une chaîne de Montagnes fort hautes, qui s'étendent le long du rivage. Les vents y ſont toujours au Midi. Mais il y a cette différence, que les vents régles de Côte, du côté de l'Amérique, ſoufflent plus loin de terre que ceux d'Afrique; ce qui vient apparemment de la diſproportion des Montagnes, dans les deux Continens. La hauteur exceſſive des Andes, ou des Cordelieres, eſt cauſe ſans doute que le vent d'Eſt ne ſe fait ſentir qu'à deux cens lieues de terre, dans la Mer pacifique, tandis que le vent général régne juſques près de quarante lieues de la Côte d'Afrique, qui n'a pas des Montagnes ſi hautes. Or, ſi celles d'Amérique arrêtent les vents dans leur carrière, on doit ſe perſuader aiſément qu'elles ſont capables d'arrêter les nues, avant qu'elles puiſſent atteindre la Côte, & que le tems ſec ne vient que de-là. Le giſement des Côtes eſt le même, & les mêmes vents y régnent: d'où viendroit la différence du tems, demande Dampier, ſi ce n'eſt de celle des Montagnes? On ſçait d'ailleurs que leurs parties Orientales ne manquent pas de pluie. Il n'en faut pas d'autre preuve que ces grandes Rivières, qui ſe déchargent de-là dans la Mer Atlantique; au lieu que les Rivières de la Côte du Sud ſont petites & en petit nombre. On en connoît même qui tariſſent tout à fait, pendant une bonne partie de l'année. A la vérité, elles reprennent leur cours dans leurs ſaiſons, c'eſt-à-dire, quand les pluies reviennent au mois de Février; ce qui ne manque jamais au couchant de ces Montagnes.

SAISONS DE L'ANNÉE.

PASSONS aux Côtes humides, telles que la Côte de Guinée, depuis le Cap Lopez, à un degré de latitude Méridionale, juſqu'au Cap de Palmes, en y comprenant le détour de terre & toute la Côte, à l'Oueſt. C'eſt un Pays extrêmement humide, ſujet à de terribles Tornados & à des pluies exceſſives, ſur-tout pendant les mois de Juillet & d'Août, qui n'ont preſque pas un beau jour. Toute cette Côte eſt ſi proche de la Ligne, que ſa partie la plus éloignée n'en eſt pas à plus de ſix ou ſept degrés. Cette proximité ſuffit pour faire conclure que c'eſt une Côte pluvieuſe, puiſqu'on a poſé, pour principe, que la plûpart des lieux voiſins de la Ligne ſont fort ſujets aux pluies. On a remarqué auſſi que les uns le ſont plus que d'autres, & la Guinée peut paſſer pour une des plus humides parties de l'Univers. S'il y a des Pays où les pluies continuent plus long-tems, on n'en connoît point où elles ſoient plus abondantes. Son giſement doit le faire juger, autant que ſa ſituation, parce qu'au Nord de la Ligne, on y trouve un grand enfoncement, d'où elle s'étend, à l'Oueſt, parallélement avec la Ligne. Suivant les obſervations de quelques habiles gens, il y a plus de fond à faire ſur ces circonſtances priſes à part, que lorſqu'elles ſe trouvent réunies.

Exemples ſur les Côtes humides.

D'AILLEURS, on ne ſçauroit douter qu'il n'y ait auſſi des cauſes étrangeres qui préviennent ces effets, ou qui ſervent du moins à tempérer la violence des pluies, comme on le voit ſur d'autres Côtes. Il n'eſt pas beſoin d'autre exemple que la Côte oppoſée de l'Amérique, entre le Cap du Nord,

Cauſes étrangeres.

Saisons de l'Année.

qui eſt au Nord de l'Equateur, & le Cap Blanc, au Bréſil, qui eſt du côté du Sud. Le giſement de cette Côte eſt à peu près ſemblable à celui de la Côte de Guinée, avec cette différence, que l'une eſt au Midi, & l'autre au Nord de l'Equateur. Les deux Caps lui ſont paralléles, & différent très peu dans leur diſtance de ce cercle. Mais l'un pointe à l'Oueſt, & l'autre à l'Eſt; de ſorte que l'un fait la partie la plus Occidentale du Continent d'Afrique, & l'autre la partie la plus Orientale du Continent d'Amérique. Une de ces deux Côtes n'a qu'un vent, qui repouſſe la marée, & qui ſemble être l'effet de deux vents contraires. L'autre eſt expoſé au vent réglé général, & ne manque jamais de Briſe. La première a ſes Tornados & ſes grandes pluies, dans la ſaiſon humide, c'eſt-à-dire, aux mois de Mai, de Juin, de Juillet, d'Août & de Septembre; entre leſquels ceux de Juillet & d'Août ſont les mois pluvieux. Celle du Continent d'Amérique, étant expoſée à l'Eſt-Nord-Eſt, ou au Sud-Eſt, eſt bien moins ſujette aux pluies. Cependant, comme elle eſt proche de la Ligne, elle en a ſa part, mais ſans excès, & beaucoup moins que la Guinée. Elle eſt au Midi de la Ligne; & par conſéquent ſa ſaiſon pluvieuſe tombe entre les mois d'Octobre & d'Avril, comme la ſaiſon ſéche entre Avril & Octobre. Ces ſaiſons y régnent juſqu'à ſix ou ſept degrés au Nord de la Ligne; ce qui n'arrive dans aucune autre partie du Monde connu. On ne nomme du moins que le Cap Lopez en Guinée, au premier degré de la partie du Sud, qui ſoit ſujet au même tems que la Guinée, quoique le reſte de ce Pays appartienne à la partie du Nord.

Saiſon qu'on choiſit pour les moiſſons.

La raiſon, qui fait donner, par les Européens, le nom de Saiſon ſéche à l'Eté, & de Saiſon humide à l'Hyver, c'eſt que la moiſſon ſe fait dans la ſaiſon ſéche, ſurtout dans les Plantations où l'on recueille le ſucre. Les cannes de ſucre ſont alors du plus beau jaune; & quoiqu'elles en ayent moins de jus, il eſt incomparablement plus doux que dans la ſaiſon humide, où quelque mûres, que ſoient les cannes, non-ſeulement elles rapportent moins de ſucre, mais le ſucre n'en eſt pas ſi bon, & coûte plus de peine à préparer. Auſſi, dans les Climats au Nord de la Ligne, on commence vers Noel à faire le ſucre, lorſque les cannes ſont mûres, après la ſaiſon ſéche; au lieu que dans les Climats Méridionaux, tels que celui du Bréſil, on y travaille au mois de Juillet. On connoît auſſi quelques endroits, proche de la Ligne, dans la partie du Nord, où les ſaiſons ſont les mêmes que dans la partie du Sud. Tel eſt le Pays de Surinam. Au reſte, quoique la ſaiſon ſéche ſoit le tems ordinaire de cueillir les cannes, & la ſaiſon humide le tems propre à les planter, cet ordre n'eſt pas ſuivi ſi conſtamment que chacun n'ait égard auſſi à ſa commodité; d'autant plus qu'en tout tems de l'année, on peut les planter avec ſuccès, ſurtout après une pluie modérée, qui tombe ſouvent dans le cours même des ſaiſons ſéches.

Les Bayes, plus ſujettes aux pluies que les Pointes de terre.

Que les Bayes ſoient plus ſujettes aux pluies que les Pointes de terre, c'eſt ſur quoi tous les exemples paroiſſent s'accorder. En Amérique, il pleut exceſſivement dans la Baye de Campêche, ſur-tout aux mois de Juillet & d'Août; tandis que toute la Côte, depuis le Cap Catoche juſqu'au Cap Condecedo, qui eſt plus expoſée au vent réglé, n'eſt pas de la moitié ſi plu-

pluvieuſe. Le Golfe de Honduras a des pluïes exceſſives, comme toute la Côte, entre le Cap Gratia-di-Dios & Carthagene; mais ſur la Côte de Caraccos, & vers le Cap de la Vela, où les vents ſont plus frais, les pluïes ſont plus modérées. On remarque néanmoins quelque différence dans les petites Bayes, qui ſont entre ces deux points. Celle de Mericaya, par exemple, qui eſt un peu à l'Eſt du Cap de la Vela, eſt plus ſujette aux pluïes que les environs du Cap. Les pluïes extraordinaires de la Baye de Panama, ſont une autre preuve, ſurtout au Midi de la Baye, depuis le Golfe Saint Michel, juſqu'au Cap Saint François, où les pluïes continuent depuis le mois d'Avril juſqu'à celui de Novembre, & ſont de la derniere force aux mois de Juin, de Juillet & d'Août. On nomme auſſi pluſieurs petites Bayes, à l'Oueſt de celle de Panama, qui ſe reſſentent extrêmement de la ſaiſon humide, telles que les Bayes de Dulce, Caldera, Amapalla, &c. Mais à l'Oueſt de celle-ci, où la Côte eſt plus unie, il pleut beaucoup moins, & les Tornados y ſont terribles.

SAISONS DE L'ANNÉE.

Les Indes Orientales ont quantité de Bayes & de Golfes, où les pluïes ſont fort groſſes. Tels ſont les Golfes du Tonquin & de Siam, & le fond du Golfe de Bengale, avec ſa partie Orientale. Sur la Côte de Coromandel, qui eſt au Couchant du même Golfe, & dont les terres ſont plus baſſes & plus unies, le tems eſt plus tempéré. Au contraire, la Côte de Malabar, qui eſt au Couchant de la Côte de Coromandel, & dont les terres ſont montagneuſes, eſt ſujette à de grandes pluïes; ſur quoi l'on obſerve, en général, que les parties Occidentales des Continens ſont plus ſujettes à la pluïe que les Orientales, à l'exception des Côtes d'Afrique & du Pérou. On a déja rapporté la ſéchereſſe de celui-ci, à l'extrême hauteur des Andes, qui arrête les pluïes. D'un autre côté, lorſqu'on obſerve que les Montagnes ordinaires ſont plus ſujettes aux pluïes que les Pays bas, on n'entend que les Pays maritimes. Les Anglois rendent témoignage qu'au Midi de la Jamaïque, qui commence à Legánez, & qui s'étend, à l'Oueſt, juſqu'à la Rivière noire, Pays fort uni, qui a la Mer au Midi, & des Montagnes du côté du Nord, il pleut toujours ſur les Montagnes avant qu'il en tombe vers la Mer; qu'on y voit tous les jours des nuages noirs, & qu'on y entend le bruit du tonnerre; que ces nuages, qui ſemblent d'abord s'avancer vers la Mer, ſont arrêtés dans leur cours; qu'ils retournent du côté des Montagnes, où ils ſe diſſipent, au grand regret des Habitans, dont les Plantations & les Beſtiaux ont beaucoup à ſouffrir de la ſéchereſſe. En un mot, le défaut de pluïe, dans ſa ſaiſon, eſt une des plus grandes incommodités de cette partie de l'Iſle. L'herbe y eſt quelquefois brûlée, & le Bétail y périt faute de fourage; au lieu que dans la partie Septentrionale, où les Montagnes ſont voiſines de la Mer, on ne manque point de riches ondées, juſques dans la ſaiſon ſéche, vers la pleine ou la nouvelle Lune. A la vérité, l'excès des pluïes y eſt incommode dans la ſaiſon humide. La petite Iſle des Pins, près de Cuba, eſt ſi fameuſe par ſes pluïes, que ſi l'on en croit les Eſpagnols, il y pleut tous les jours de l'année. On n'en trouve point d'autre cauſe, qu'une haute Montagne élevée en pointe, qui en fait le centre, autour de laquelle les nuages ſe raſſem-

Grandes pluïes de quelques endroits des Indes Orientales.

Pluïes plus ordinaires ſur les Montagnes.

SAISONS DE L'ANNÉE.

blent, & qui en eſt preſque toujours couverte. Tous les Voyageurs font le même récit de la Gorgone, petite Iſle de la Mer du Sud. On croit pouvoir conclure que les Terres élevées ſont ordinairement les plus ſujettes aux pluies. Il paroît même que la Mer l'eſt moins que la Terre. Quand on eſt proche du rivage, dans la Zône torride, on voit ſouvent pleuvoir ſur terre, & le Ciel couvert de nuées, tandis que le tems eſt clair & ſerein ſur Mer. Quoique le vent vienne de terre, & que les nuées ſemblent avancer ſur Mer, elles retournent ſouvent en arriere, comme attirées ou retenues par une cauſe ignorée. On lit, dans toutes les Relations, que les Matelots qui font voile près des Côtes, & qui voyent approcher une nuée, en marquent peu d'embarras, & diſent, dans leur langage, que la terre va la dévorer. Au reſte, tout ce qu'on a dit ici, ne regarde que le voiſinage des terres; ce qui n'empêche pas qu'à de plus grandes diſtances, il ne pleuve beaucoup auſſi ſur Mer.

Il pleut plus la nuit que le jour.

ENFIN, l'on a toujours obſervé que dans la ſaiſon humide, il pleut beaucoup plus la nuit que le jour. Après les plus beaux jours, il eſt rare que la nuit ſe paſſe, ſans une ou pluſieurs groſſes pluies. Elles durent trois ou quatre heures. Mais c'eſt ordinairement proche des Côtes, que les nuages ont le plus d'épaiſſeur, qu'ils jettent plus d'éclairs, accompagnés d'un horrible bruit, & que l'eau tombe en plus grande abondance.

Obſervations utiles.

UN Ecrivain, dont les récits ſont toujours accompagnés d'utiles Obſervations, ſe trouvant aux Indes Orientales, en 1688, vers les dix-neuf degrés de latitude Septentrionale, s'attacha particulièrement à l'étude des ſaiſons. Il remarque d'abord, comme tous les autres Voyageurs, que dans les Pays qui ſe trouvent entre les deux Tropiques, on diſtingue les ſaiſons en ſéches & pluvieuſes, avec autant de juſteſſe que nous les diſtinguons en ſaiſons d'Hyver & d'Eté: mais, ajoûte-t-il, comme le changement de l'Eté en Hyver, & de l'Hyver en Eté, n'arrive pas tout d'un coup, & que dans l'intervalle, il ſe trouve les ſaiſons du Printems & de l'Automne, qui participent un peu de l'un & de l'autre; on voit auſſi, dans les Indes, ſur la fin de la ſaiſon ſéche, de petites pluies paſſageres, qui précédent les mois où elles régnent avec une violence extrême; & de même, à la fin de ce mauvais tems, il fait d'aſſez beaux jours, qui conduiſent à la grande chaleur. Les ſaiſons ſont généralement fort ſemblables, pendant le même tems de l'année, dans tous les endroits de la Zône torride, qui ſont du même côté de l'Equateur. Mais, à deux ou trois degrés de chaque côté, le tems eſt plus mêlé & plus inconſtant, quoiqu'il approche de l'humidité extrême; & ſouvent même il eſt contraire au tems qu'il fait alors du même côté de l'Equateur, plus loin vers le Tropique: de ſorte que pendant le régne du tems pluvieux, dans les parties Septentrionales de la Zône torride, il peut néanmoins faire un tems ſec & chaud, à deux ou trois degrés au Nord de la Ligne. On peut dire la même choſe des latitudes & des ſaiſons oppoſées; mais ce qui eſt vrai par rapport à la ſéchereſſe ou à l'humidité, dans la Zône torride, peut l'être auſſi généralement à l'égard du chaud & du froid; car, pour toutes ces qualités, il y a ſans doute une différence qui naît de la ſituation particuliére du

du Pays, ou d'autres cauſes accidentelles, outre celle qui dépend de leur différente latitude. C'eſt ainſi que la Baye de Campêche, dans les Indes Occidentales, & celle de Bengale dans les Indes Orientales, qui ont à peu près la même latitude, ſont tout à la fois extrêmement chaudes & humides. Il eſt difficile de juger ſi c'eſt de leur ſituation que cela vient, ou de la foibleſſe & de la rareté des Biſes: cependant, ſi l'on prend garde à la latitude de ces lieux, on trouvera qu'étant près des Tropiques, cette ſeule raiſon doit les rendre généralement plus ſujets aux grandes chaleurs, que ceux qui ſont proche de l'Equateur. SAISONS DE L'ANNÉE.

C'EST ce qu'on éprouve dans pluſieurs autres endroits des deux Indes, qui ont la même latitude. Les parties, qui ſont près des Tropiques, ſont toujours les plus chaudes, particulièrement à trois ou quatre dégrés de ces cercles, où la chaleur ſe fait beaucoup plus ſentir que ſous la Ligne même. On en peut apporter pluſieurs raiſons, indépendamment de la ſituation particulière du Pays & des vents. Par exemple, le jour n'a jamais plus de douze heures ſous l'Equateur, & la nuit eſt toujours de la même longueur; au lieu que ſous les Tropiques, le plus long jour a près de treize heures & demie, & que cette longueur, qui diminue la nuit d'une heure & demie, faiſant une différence de trois heures ſur la nuit & ſur le jour, ne peut manquer de produire un effet conſidérable. D'ailleurs, dans les endroits, qui ſont, par exemple, à trois degrés des Tropiques, ou à vingt degrés de latitude du Nord, le Soleil vient à deux ou trois degrés du Zenith, au commencement de Mai; & lorſqu'il a paſſé le Zenith, il ne va pas plus de deux ou trois degrés au-delà, pour revenir & paſſer encore une fois. Ainſi les Habitans de ces Pays ont le Soleil, comme ſur leur tête, depuis le commencement de Mai juſqu'à la fin de Juillet. Au contraire, lorſque le Soleil vient ſous la Ligne, dans les mois de Mars & de Septembre, il paſſe d'abord vers le Nord ou le Sud, & ne demeure pas vingt jours à paſſer depuis trois degrés, d'un côté, juſqu'à trois degrés de l'autre; ce qui doit faire juger que dans le peu de ſejour qu'il y fait, la chaleur ne ſçauroit être égale à celle du voiſinage des Tropiques, où il continue ſi long-tems d'être vertical, au Midi, & où il demeure plus long-tems ſur l'horizon chaque jour particulier, qui ſe trouve ſuivi d'une nuit plus courte. Chaleur exceſſive près des Tropiques.

CE que l'expérience rend certain, c'eſt qu'aux Indes Orientales, vers les vingt degrés de latitude du Nord, la chaleur eſt exceſſive pendant les mois humides, particulièrement lorſque le Soleil ſe dégage des nuées & peut les pénétrer. Ceux qui ont paſſé quelques années au Tonquin, qui eſt à peu près dans cette poſition, rendent témoignage que c'eſt un des Pays les plus chauds qu'ils ayent jamais vûs. Les pluies y ſont auſſi très abondantes, quoiqu'il ſe trouve divers endroits dans la Zône torride où elles le ſont encore plus, & qui ſont néanmoins dans la même latitude & du même côté de l'Equateur. La ſaiſon humide y commence à la fin d'Avril, ou au commencement de Mai, & dure juſqu'à la fin d'Août, qui ſe termine par des pluies d'une extrême violence. Mais elles ne laiſſent pas d'être mêlées de quelques intervalles de beau tems.

ON

SAISONS DE L'ANNÉE.

Irrégularité des Saiſons dans leur retour, & leur durée.

ON convient néanmoins que ces différentes ſaiſons ne ſont pas ſi régulières dans leur retour, qu'il ne différe quelquefois d'un mois ou ſix ſemaines. Elles ne ſe reſſemblent pas toujours, non plus, pendant toute leur durée. Quelquefois les pluies ſont plus violentes & plus longues, & quelquefois elles ſont plus modérées. Dans certaines années, elles ne ſont pas ſuffiſantes pour produire une récolte médiocre. Dans d'autres, elles viennent à contre-tems; ce qui nuit beaucoup au riz, ou qui retarde du moins ſon accroiſſement. On a remarqué pluſieurs fois que dans les Pays de la Zône torride, toute l'agriculture dépend de ces inondations annuelles, qui humectent & engraiſſent la terre. Si la ſaiſon humide eſt plus ſéche qu'à l'ordinaire, les terres qui portent le riz n'étant pas bien détrempées par le débordement des Rivières, la recolte eſt médiocre; & ſi le riz, qui eſt le pain des Habitans, manque dans des Pays ſi peuplés, il devient impoſſible d'y ſubſiſter ſans le ſecours des autres Régions. De-là vient que dans ces tems de néceſſité, les Pauvres ſe trouvent réduits à vendre leurs Enfans, pour ſe conſerver la vie, & que ſi cette reſſource leur manque, ils meurent miſérablement dans les rues. Cet uſage, d'acheter des vivres au prix de ce qu'on a de plus cher, eſt ordinaire dans toutes les parties des Indes Orientales, & particulièrement ſur les Côtes de Malabar & de Coromandel, où la famine eſt plus fréquente & cauſe quelquefois de furieux ravages. En général, ces deux Contrées ſont fort ſéches. Elles n'ont pas de grandes Rivières, qui puiſſent engraiſſer la terre, & leur récolte dépend uniquement des pluies. Si ce ſecours leur manque, comme il arrive quelquefois pluſieurs années de ſuite, la déſolation des Habitans eſt incroyable. Les Voyageurs nous font d'affreuſes peintures, des extrêmités dont ils ont été témoins. Ils ont vû périr des milliers d'Indiens, & leurs cadavres épars dans les Campagnes. Les plus heureux ſont ceux qui conſervent la force de gagner quelques Villes maritimes, habitées par les Européens, pour ſe vendre eux-mêmes, après avoir vendu leurs Femmes & leurs Enfans; quoique ſûrs d'être tranſportés à l'inſtant hors de leur Patrie, & de ne la revoir jamais.

IL y a cette différence, entre ces deux Pays & les terres plus baſſes, que jamais ils ne peuvent être incommodés par l'excès des pluies: au lieu que dans les autres il peut arriver que les eaux ſoient trop groſſes pour leur ſituation. Dans ces fâcheuſes circonſtances, les Habitans font des digues, pour contenir les Rivières dans leurs bornes, & creuſent des foſſés pour faire écouler l'eau que les digues ne peuvent arrêter. Mais ce travail même devient quelquefois inutile contre la violence des Courans, ſurtout lorſqu'ils arrivent hors de leurs ſaiſons; car les inondations régulieres ne cauſent aucun mal, & laiſſent au contraire un limon qui engraiſſe les terres. Dans les ſéchereſſes extraordinaires, les Contrées baſſes ont l'avantage de pouvoir être arroſées par des Canaux qu'on tire des Rivières; & la néceſſité l'emporte, alors, ſur la pareſſe naturelle aux Indiens.

§. II.

Digitized by Google

§. II.

Vents Aliſés, & autres Vents.

LES Vents, que les François nomment *Aliſés*, les Anglois *Vents de Commerce* (*a*), & qu'on appelle auſſi *Généraux* ou *Règlés*, ſont ceux qui ſoufflent conſtamment d'une pointe ou d'un trait du Compas, c'eſt-à-dire, d'un certain endroit de l'Horizon, particulièrement depuis le trentiéme degré de Latitude du Nord, juſqu'au trentiéme degré de Latitude du Sud. Cependant, on en diſtingue pluſieurs ſortes, les uns, qui ſoufflent de l'Eſt à l'Oueſt, les autres de l'Oueſt à l'Eſt, du Sud au Nord, &c. Quelques-uns ſoufflent réellement, toute l'année, d'un même endroit; d'autres, ſoufflent d'un côté, pendant la moitié de l'année, & du côté contraire pendant l'autre moitié. D'autres encore ſoufflent ſix mois d'un côté, & changeant enſuite de huit ou dix rhumbs au plus, y continuent ſix mois; après quoi, ils reprennent leur premiere direction; tels ſont tous les Vents aliſés changeans, qui dans le cours de l'année ſe ſuivent tour à tour, chacun dans la ſaiſon qui lui eſt propre. Ceux qu'on appelle Vents de Terre & Vents de Mer, différent beaucoup des précédens. Les uns ſoufflent le jour & les autres la nuit, avec tant de conſtance & de régularité, que jamais ils ne manquent de ſe ſuivre. Différences des Vents.

MAIS le Vent aliſé, ſur Mer, eſt un Vent général, auquel on peut donner ce nom, par oppoſition aux autres Vents aliſés, fixes ou changeans, qui ſemblent dépendre d'une cauſe accidentelle; parce que la cauſe de ce Vent général, qui eſt peu connue (*b*), ſemble fort réguliere. Ces Vents généraux ne ſe trouvent que dans la Mer Atlantique, qui ſépare l'Afrique de l'Amérique, dans l'Océan Oriental, & dans la grande Mer du Sud. Dans toutes ces Mers, excepté ſous la Ligne, ils ſoufflent conſtamment & ſans intermiſſion dans la bande du Sud, comme dans celle du Nord: mais ils ne ſoufflent pas d'une même force en tout tems, ni dans les deux Latitudes. Ordinairement, ils ne ſoufflent que ſur l'Ocean, ſans s'approcher des Côtes de plus de trente ou quarante lieues, ſurtout du côté de l'Oueſt, Vents aliſés généraux.

(*a*) Parce que leur régularité les rend extrêmement favorables au Commerce. L'origine du mot Aliſé eſt aſſez obſcure. Quelques-uns le font venir de *Liſiere*, parce que l'eſpace où ces Vents règnent, fait une ſorte de Liſiere autour du Globe. Mais il paroît plus probable qu'il vient du vieux mot *Alis*, qui a ſignifié doux & uni.

(*b*) Il y a beaucoup d'apparence que le Vent aliſé d'Eſt, qui ſouffle continuellement entre les deux Tropiques, eſt cauſé par le mouvement circulaire de la Terre, & par la rarefaction perpétuelle & violente de l'air, ſous la Zône torride, qui doivent donner à l'air un cours d'Orient en Occident. Le Vent général d'Eſt, doit recevoir des variations, qui cauſent un Nord-Eſt & un Sud-Eſt règlés ſous la Zône torride; & ce ſont ces Vents qu'on appelle proprement Aliſés. On y peut mettre auſſi le Vent d'Oueſt, qui ſouffle réguliérement hors des Tropiques, de part & d'autre, juſqu'au quarantiéme degré de latitude, & qu'on croit cauſé principalement par le reflux d'air, qui doit s'enſuivre de ce Vent d'Eſt, qui règne entre les Tropiques. Ces Vents ne ſoufflent réguliérement que ſur les grandes Mers, parce que ſur la Terre, ou ſur des Mers trop proches des Terres, ils reçoivent une infinité de variations, par les fermentations de la Terre, par la ſituation des Côtes, & par d'autres cauſes particulieres.

Vents. l'Oueſt: car, de celui de l'Eſt, le vent d'Eſt, qui eſt le véritable aliſé, s'étend preſque juſqu'à la Côte, ou s'en approche aſſez pour y être ſurpris par le Vent de terre. Il reçoit ſouvent auſſi le vent de Mer, qui le détourne quelquefois de quatre ou cinq pointes du Compas. En quelques endroits, ſurtout dans la Mer & dans la bande du Sud, le véritable aliſé ne ſe trouve qu'à cent cinquante ou près de deux cens lieues de la Côte: mais, au Nord de la Ligne, dans ces Mers, il ſouffle juſqu'à trente ou quarante lieues de la terre.

Vent aliſé de l'Ocean Atlantique. En partant de l'Europe pour les Indes Orientales ou Occidentales, ou pour la Guinée, on trouve preſque toujours ces Vents à la hauteur de trente degrés, & quelquefois de trente-deux ou trente-cinq. Il peut arriver qu'en ſortant de la Manche avec le vent au Nord-Eſt, il continuera juſqu'à ce qu'on trouve le véritable Aliſé; mais c'eſt ſur quoi l'on ne peut faire aucun fond: au lieu que le vent réglé ne manque jamais entre les trente & les vingt-huit degrés. Avec ce vent, quand il eſt fixe, le tems eſt preſque toujours beau, ſi le Soleil eſt dans un Signe Méridional. Mais ſi le Soleil ſe trouve dans un des Signes Septentrionaux, le tems eſt ordinairement couvert. Au contraire, ſur la Mer Atlantique, dans la bande du Sud, lorſque le Soleil eſt dans les Signes Septentrionaux, le tems eſt clair; comme il eſt couvert, lorſque le Soleil eſt dans un Signe Méridional.

C'est le vent Eſt-Nord-Eſt qu'on trouve vers le vingt-huitiéme degré de latitude, ſurtout quand le Soleil eſt au Midi de la Ligne: mais, aux mois de Mai, de Juin, & de Juillet, on trouve le vent à l'Eſt-Quart-de-Sud, ou à l'Eſt-Sud-Eſt. Ces vents, ſoit qu'ils ſoient au Nord ou au Sud de l'Eſt, ſoufflent avec modération depuis leur premiere rencontre au trente ou vingt-huitiéme degré, juſqu'au Tropique, où ils ſoufflent avec plus de force, particuliérement depuis la latitude du vingt-troiſiéme degré juſqu'à douze ou quatorze, où ils ſoufflent conſtamment entre l'Eſt Nord-Eſt & l'Eſt. Mais entre les dix ou douze degrés de la Ligne, ils ne ſont pas ſi frais, ni ſi fixes, entre les mêmes pointes du Compas. Aux mois de Juillet & d'Août, les vents du Sud ſoufflent fort ſouvent entre les onze & douze degrés de latitude Septentrionale, demeurant fixes entre le Sud-Sud-Eſt & le Sud-Sud-Oueſt ou Sud-Oueſt: mais aux mois de Décembre & de Janvier, le véritable vent réglé ſouffle entre le trois & le quatriéme degré. A meſure que le Soleil reprend ſa courſe vers le Nord, les vents du Sud augmentent & s'approchent du Nord de la Ligne, juſqu'au mois de Juillet, auquel ils ſe retirent peu à peu vers la Ligne. Quand le Soleil eſt dans les Signes Méridionaux, c'eſt le meilleur tems de l'année pour paſſer de la Ligne au Sud; car, outre l'avantage du Vent aliſé, qui conduit un Vaiſſeau proche de la Ligne, le vent eſt alors plus certain & plus frais, le tems plus beau; & les vents, qui en d'autres ſaiſons ſont entre le Sud Sud-Eſt & le Sud-Sud-Oueſt, tournent au Sud-Eſt. Mais, dans nos mois d'Eté, il n'y a que des calmes, & de ces dangereux tourbillons, nommés *Tornados*, qui s'élevent ordinairement contre le vent réglé. Ils ne durent pas long-tems, car le vent qui les cauſe s'appaiſe tout d'un coup, ou tourne au Sud, ſans qu'on puiſſe s'aſſurer qu'il y demeure trois minutes.

Ce qu'on dit ici des vents du Sud, des calmes & des Tornados, doit être entendu de la partie Orientale de la Mer Atlantique, juſqu'environ trois cens cinquante-quatre degrés de longitude Oueſt; car, plus loin, du même côté, on trouve d'ordinaire les vents au Sud-Eſt, lors même qu'on paſſe la Ligne; & c'eſt alors un vent frais. Auſſi, du côté de la Guinée, les plus habiles Marins font route au Sud de la Ligne, juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus à cette longitude. Quelques-uns neanmoins s'avancent plus vers les Côtes de l'Amérique, avant que de paſſer la Ligne. En venant des Indes Orientales, les Anglois paſſent auſſi la Ligne près des Côtes de l'Amérique, pour trouver, au Sud-Eſt, des vents frais, qui durent toute l'année. Mais, en allant aux Indes, ils font leur route Sud, depuis l'Iſle de Saint Jago, où ils trouvent les vents dans cette longitude.

VENTS.

Conduite des habiles Marins.

Les vents près de la Ligne, dans la Mer des Indes & dans la Mer du Sud, différent de celui-ci. Cependant, ils y ſont auſſi Méridionaux, & par conſéquent différens de ce qu'ils ſont dans les Parages plus éloignés; car, à deux ou trois degrés de chaque côté de la Ligne, les vents ſont fort incertains. Il y a même des calmes fréquens, ou du moins de fort petits vents, & quelquefois des tourbillons, dans la Mer des Indes. Dans celle du Sud, proche de la Ligne, les vents ſont au Sud, à cent trente lieues des Côtes. Là, il ne ſouffle que de petits vents, mais réglés. Le tems y eſt beau entre Mars & Septembre; mais, vers Noel, les Tornados y exercent leur empire. Cependant, dans l'une & l'autre de ces deux Mers, proche, ou même ſous la Ligne, les vents ſont ſouvent au Sud; mais ils ne ſouffient qu'à deux ou trois degrés de la bande du Nord ou du Sud, excepté vers les Terres. On a déja remarqué que dans la Mer Atlantique, les vents de Sud & Sud-Oueſt ſoufflent quelquefois juſqu'aux dix & douze degré de latitude Septentrionale. On ne doit pas s'étonner que les vents de Sud règnent conſtamment près de la Ligne, entre le Cap Verd en Afrique, & le Cap Blanc du Bréſil, ſi l'on conſidere que ces deux Promontoires, l'un au Nord & l'autre au Midi de la Ligne, ne laiſſent qu'un petit eſpace aux vents pour ſouffler, & qu'il y a toujours un vent frais, principalement du côté de l'Amerique. Comme ce Parage, à deux ou trois degrés de la Ligne, eſt fort ſujet aux calmes, aux tourbillons, & aux petits vents des autres Mers, qui ne ſont pas ſi reſſerrées, cette Mer y eſt beaucoup plus ſujette que toute autre, ſur-tout du côté de l'Eſt, depuis le fond de la Côte de Guinée juſqu'aux vingt-huit ou trente degrés de l'Oueſt. Dampier l'attribue, non-ſeulement à la Ligne, mais encore à la proximité de la Terre, vers la Ligne. Cette partie de la Mer, étant, dit-il, comme entre la Terre & la Ligne, eſt rarement exempte de mauvais tems, ſur-tout depuis Avril juſqu'en Septembre. Mais lorſque le Soleil s'eſt retiré vers le Tropique du Capricorne, le tems y eſt moins fâcheux.

Obſervations ſur les vents de différentes Mers.

Effet du Cap Verd en Afrique, & du Cap Blanc au Bréſil.

Sous la Ligne même, entre le Cap d'Afrique & celui d'Amérique, non-ſeulement les calmes & les tourbillons ſont moins fréquens, mais on y trouve des vents frais, avec un aſſez beau tems. De-là vient que les Anglois & les Hollandois, qui vont aux Indes Orientales, s'efforcent de paſſer la Ligne dans une diſtance égale de ces deux Caps; & quoiqu'ils trouvent quelquefois les vents au Sud-Sud-Eſt, ou Sud-Sud Oueſt, ou plus à l'Eſt ou à l'Oueſt,

Méthode des Anglois & des Hollandois.

Digitized by Google

VENTS. ils n'avancent pas néanmoins plus d'un degré à l'Eſt ou à l'Oueſt du milieu du Canal, dans la crainte de rencontrer, vers l'Oueſt, quelque rapide courant, ou des calmes du côté de l'Oueſt, qui retarderoient également leur courſe. Les Portugais, dans leurs Voyages au Bréſil, en uſent de même, & font voile au Sud de la Ligne avant que d'approcher de Terre, pour éviter le Cap Saint Auguſtin, qu'il n'eſt jamais prudent de vouloir paſſer à peu de diſtance.

Difficultés du retour de Guinée.

LES Anglois qui ont leur Commerce en Guinée, au Nord de la Ligne, où ils trouvent toujours un bon vent d'Oueſt, font ordinairement leur route ſans s'aſſujettir à toutes ces précautions: mais, à leur retour, ils paſſent la Ligne juſqu'au trois & quatriéme degrés du Sud, pour y trouver un vent frais entre Sud-Sud-Eſt & Sud Sud Oueſt. Avec ce vent, ils s'éloignent de trente-cinq ou trente-ſix degrés dans le même paralléle, avant que de repaſſer la Ligne, c'eſt-à-dire, preſqu'à moitié chemin entre les Pointes des deux Caps. Là, ils trouvent un vent frais qui les porte en Amérique. Quelques-uns pouſſent juſqu'à quarante degrés, pour repaſſer la Ligne, & trouvent là des vents forts; au lieu que s'ils faiſoient leur route au Nord de la Ligne, dans l'eſpérance de raccourcir le voyage, ils rencontreroient, ou des calmes près de la Ligne, ou des vents d'Oueſt, rangeant la Côte, ou tout à la fois ce double inconvénient, s'ils vouloient tenir un milieu entre les deux; ſans compter les Tornados; ſur-tout aux mois de Mai, de Juin, de Juillet & d'Août. En un mot, ceux qui paſſent la Ligne du Nord au Sud, & qui la repaſſent à diſtance égale des deux Caps, ont l'avantage d'employer peu de tems près de la Ligne, & de manquer rarement de vent; parce que dans ces Mers il n'a pas d'autre paſſage qu'entre ces deux Promontoires.

Les Paſſages ſont plus aiſés dans de plus grandes Mers.

DANS les autres Mers, telles que l'Ocean Oriental & la Mer du Sud, on paſſe avec moins de difficulté. Ces Mers ſont d'une ſi grande étendue, qu'on n'y trouve point les inconvéniens inévitables dans l'Atlantique. A l'égard des vents, entre la Ligne & les deux Tropiques, dans l'Ocean Oriental & dans la Mer du Sud, ils ſont, du côté du Sud, à l'Eſt-Sud-Sud-Eſt; & du côté du Nord, à l'Eſt-Nord-Eſt. Ce ſont toujours des vents frais, ſur-tout dans la Mer du Sud, à un ou deux degrés de la Ligne, Nord comme Sud, juſqu'au Tropique ou vers les trente degrés de latitude. Les vents aliſés de la Mer Atlantique, ni ceux de la Mer des Indes Orientales, ne ſont, ni ſi frais, ni ſi certains, ni ſi généraux qu'ils le ſont ici. Lorſqu'une fois on a gagné le vent règlé, & qu'on eſt hors de la portée du vent des Côtes, on ne manque plus de vent frais dans toute cette vaſte étendue de Mer. Tous les Anglois, qui ont fait ce Voyage, confirment là-deſſus le témoignage de Dampier; & Dampier confirma lui-même ſa premiere expérience, dans le Voyage du Cap Coriente à l'Iſle de Guaham.

Expérience confirmée.

Vent au Midi de la Ligne.

A l'égard du vent, au Midi de la Ligne, David, ſon ancien Capitaine, ne lui en laiſſa aucun doute. Il étoit parti, comme Dampier, des Iſles Gallapagos; & de-là, faiſant route à l'Oueſt-Sud-Oueſt, juſqu'à ce qu'il eût gagné le véritable aliſé à l'Eſt-Sud-Eſt, il changea ſa route, alors, directement au Sud, ſans paſſer la Ligne, & par conſéquent ſans le ſecours du vent règlé, juſqu'au Midi du Tropique.

DANS

VENTS.

Dans l'Ocean Oriental, entre la latitude de trente degrés & de quatre, au Midi de l'Equateur, le véritable vent règlé eſt à l'Eſt-Sud-Eſt, ou Sud-Eſt Quart-d'Eſt: mais il eſt moins frais & moins fixe que dans la Mer du Sud. Outre que cette partie du même Ocean, qui eſt Nord de la Ligne, ne jouit pas d'un vent ſi règlé, il eſt plus ſujet aux calmes; & vers la Côte, il l'eſt à d'autres vents qui changent avec les Saiſons.

Vents aliſés des Côtes, fixes ou changeans.

Les vents aliſés des Côtes ſont fixes ou changeans. Les Côtes, ſujettes aux vents aliſés fixes, ſont celles du Midi de l'Afrique & du Pérou, avec une partie de celles du Mexique & de la Guinée.

Aliſés fixes.

Les parties Méridionales de l'Afrique & du Pérou ſont dans la même latitude, toutes deux au Sud de la Ligne, & toutes deux dans la partie Occidentale de leurs Continens. Quoiqu'elles ne ſoient pas abſolument paralléles, les vents ne laiſſent pas d'y être à peu près les mêmes ſur les Côtes, pendant toute l'année. Sur la Côte d'Angola, les vents ſont entre le Sud-Oueſt & le Sud; & ſur la Côte du Pérou, entre le Sud-Sud-Oueſt & Sud-Sud-Eſt. Mais on doit obſerver que les vents règlés, qui ſoufflent ſur les Côtes, à l'exception de la Côte Septentrionale d'Afrique, ſoit qu'ils durent toute l'année ou qu'ils changent de Pointe, ne ſoufflent jamais directement ſur la Côte, ou le long des Côtes, mais de biais, en faiſant un angle aigu d'environ vingt-deux degrés, & qu'à proportion que le Pays ſe détourne à l'Eſt ou à l'Oueſt du Nord ou du Sud de ces Côtes, les vents ne manquent point de changer; au lieu que le vent aliſé de la Côte Septentrionale d'Afrique, ſouffle à deux ou trois pointes loin des Côtes. Ces vents Méridionaux, qui ſoufflent conſtamment toute l'année, ſur les Côtes du Pérou & ſur celles d'Afrique, ſont forts, & ſoufflent plus loin des Côtes qu'aucun vent ſujet à changer. Au Pérou, ils ſoufflent juſqu'à cent quarante ou cent cinquante lieues de la Côte, avant qu'on puiſſe remarquer leur changement: mais enſuite, à meſure qu'on s'éloigne, le vent tourne de plus en plus du côté de l'Eſt, juſqu'à la diſtance d'environ deux cens lieues, où il ſe fixe à l'Eſt Sud-Eſt, qui eſt le véritable aliſé. Entre Angola & le Bréſil, les vents ſont à peu près de même que dans les Mers du Sud, pour les parties Occidentales des Côtes du Pérou; excepté que vers les quatre degrés du Sud, ils demeurent fixes au Sud-Sud-Oueſt ou au Sud-Oueſt, pour vingt-huit ou trente degrés de longitude.

Côtes du Pérou & d'Afrique.

Côtes du Mexique & de Guinée.

Les Côtes du Mexique & de Guinée ont auſſi leurs vents règlés. Comme la Côte du Pérou règne du Nord au Sud, celles-ci ont leur ſituation plus proche de l'Eſt & de l'Oueſt. Suivant le cours des vents généraux, le vent devroit être d'Orient ſur ces Côtes; au lieu qu'il eſt tout-à-fait contraire: car depuis la latitude des dix degrés aux vingt du Nord, ſur la Côte du Mexique, il eſt conſtamment preſque d'Oueſt ſur toute la Côte; du moins lorſqu'il ne ſe trouve pas repouſſé, comme il l'eſt quelquefois, par les Tornados, qui ſe levent d'ordinaire contre le vent. On ſait la même obſervation ſur les Côtes d'Angola, qui ſont auſſi ſujettes à des Tornados. Les Côtes du Pérou en ſont exemptes; mais il y a quelquefois des calmes, qui continuent l'eſpace de deux ou trois jours. Ces calmes n'arrivent ordinairement vers les Côtes d'Angola & du Mexique, qu'après un tourbillon.

VENTS. Mêmes paralléles.

LES Côtes du Mexique & de Guinée, comme celles d'Angola & du Pérou, ſont dans le même paralléle; & les vents y ſont à peu près les mêmes. Comme le Continent du Mexique commence près de Panama, au huit ou neuviéme degré de latitude Septentrionale, la partie de Guinée, dont on parle ici, commence près du vieux Callabar, vers quatre ou cinq degrés de la même latitude. Le Pays court à l'Oueſt de ces deux endroits, pendant quelques centaines de lieues. Ce n'eſt pas ſur une même pointe de Compas, parce qu'il s'y trouve de petites pointes de terre, des Bayes & divers détours: cependant les vents réglés qui ſouffient ſur ces Côtes, à deux pointes de la Mer, ſouffient auſſi de l'Oueſt, & réguliérement, ſur la Côte de Guinée. La partie Orientale de cette Côte eſt celle où le vent donne, & la partie Occidentale en eſt à l'abri: cette vérité obſerve Dampier, eſt ſi contraire à l'opinion commune des gens de Mer, parce qu'ils la jugent oppoſée au cours ordinaire des vents, qu'ils ne la reconnoiſſent qu'après en avoir fait l'expérience.

TOUTE cette partie de l'Afrique, qui eſt entre le Cap Verd, au quatorziéme degré de latitude Septentrionale, & le Cap Boyadar au vingt-ſeptiéme, eſt ſujette aux vents de Nord, ou entre Nord & Nord-Eſt; vents qui ſont toujours très frais. De-là vient que les Vaiſſeaux, qui font le Voyage de la Guinée, tâchent de ſe maintenir près de cette Côte, & doublent ſouvent les Caps. Lorſqu'ils ſont arrivés au Midi du Cap Blanc, qui eſt vers les vingt & un degrés de latitude, ils ſe trouvent quelquefois fort incommodés d'un ſable rouge que le vent leur porte de terre. Leurs Ponts & leurs Voiles en ſont couverts.

DU Cap Verd au Cap Sainte-Anne, qui eſt vers ſix degrés du Nord, le vent réglé eſt entre Eſt & Sud-Eſt. Du Cap Sainte-Anne juſqu'au Cap Palmas, vers quatre degrés, il eſt au Sud-Oueſt; & de ce Cap au détour de la Côte de Guinée, il eſt à l'Oueſt-Sud-Oueſt. C'eſt ici qu'il commence à paſſer au Sud; & juſqu'au Cap Lopes, qui eſt au Midi de la Ligne, il eſt au Sud-Oueſt, comme dans tout le reſte de cette Côte, juſqu'à trente degrés du Sud.

Aliſés de Côte changeans.

ENTRE les Côtes où les vents ont des changemens réguliers, on compte principalement, dans le nouveau Monde, cette partie de la Côte, qui eſt entre le Cap Gratia di Dios & le Cap la Vela, la Côte du Bréſil, & la Baye de Panama dans la Mer du Sud; & dans le Monde ancien, toute la Côte depuis le Cap de Bonne-Eſpérance juſqu'aux parties les plus éloignées de la Chine. Ce qui regarde Gratia di Dios & la Vela, n'appartient point aux Relations qui ont paru juſqu'à préſent dans ce Recueil. Sur la Côte du Bréſil, où l'on n'a pû ſe diſpenſer de ſuivre quelques Voyageurs, les vents ſont à l'Eſt, depuis le mois de Septembre juſqu'au mois de Mars; & au Sud, depuis Mars juſqu'en Septembre. Dans la Baye de Panama, les vents ſont à l'Eſt depuis Septembre juſqu'au mois de Mars; & au Sud, ou Sud-Sud-Oueſt, entre Mars & Septembre.

Côte d'Afrique juſqu'à la Mer rouge.

DEPUIS le Cap de Bonne-Eſpérance, du côté de l'Eſt, juſqu'au Pays de Natal, & au Cap des Courans, les vents, entre Mai, & Octobre, ſont conſtamment entre Oueſt & Nord-Oueſt juſqu'à trente lieues des Côtes, mais toujours plus forts au Nord-Oueſt. Lorſque le vent paſſe au Nord-Oueſt,

Oueſt, c'eſt d'ordinaire avec un gros tems & quantité de pluie. Entre Octobre & Mars, les vents ſont à l'Eſt, entre Eſt-Nord-Eſt & Eſt-Sud-Eſt, avec un beau tems. Les vents d'Eſt-Nord-Eſt ſont frais; mais ceux d'Eſt-Sud-Eſt ne ſont que des petits vents, qui donnent un peu de pluie par intervalles. VENTS.

Du Cap des Courans juſqu'à la Mer rouge, les vents ſont variables depuis Octobre juſqu'au milieu de Janvier; le plus ſouvent au Nord, mais ſautant quelquefois de rhumb en rhumb juſqu'à faire le tour du Compas. Les plus forts ſont au Nord; la plûpart violens, orageux, avec des bouraſques de pluie. Avant les tempêtes, la Mer s'enfle ordinairement du côté du Nord. Depuis Janvier juſqu'à Mai, les vents ſont au Nord-Eſt & Nord-Nord-Eſt, & le tems fort beau. Depuis Mai juſqu'en Octobre, ils ſont Méridionaux. Aux mois de Juillet, d'Août, & de Septembre, il y a de grands calmes dans la Baye de Pate & de Melinde, & un grand Courant dans la même Baye. Les Vaiſſeaux qui paſſent vers cette Côte, dans l'eſpace de ces trois mois, doivent s'en garder à plus de cent lieues, s'ils ne veulent être emportés dans la Baye par ce Courant. Les calmes durent quelquefois ſix ſemaines entieres: mais à cent lieues de la Côte, on trouve un vent frais du Sud. Vers l'entrée de la Mer rouge, proche du Cap de Guardafu, les vents ſont preſque toujours forcés, & le tems eſt gros, lors même que les calmes ſont ſi grands dans la Baye de Melinde, & que le tems eſt fort beau, avec un vent frais en Mer, à dix ou douze lieues du Cap.

Dans la Mer rouge, les vents ſont forts au Sud-Oueſt, entre les mois de Mai & d'Octobre; & le Courant eſt ſi rapide, que pendant tout cet intervalle on eſt forcé de ranger la Côte du Sud, où l'on trouve des vents de terre & des ras. Dans le cours de Septembre & d'Octobre, le vent tourne du côté du Nord, & ſe fixe enfin au Nord-Eſt. Il continue, dans cette direction, juſqu'au changement de la Mouſſon, qui arrive au mois d'Avril ou de Mai. Alors, il paſſe pour quelque-tems au Nord, enſuite à l'Eſt, & de-là au Sud, où il ſe fixe. Aliſés de la Mer rouge.

Le changement des vents, dans cette partie du Monde, ne s'étend pas ſeulement le long de cette Côte, mais auſſi depuis le Golfe de Perſe juſqu'au Cap de Comorin; & depuis ce Cap, ſur toutes les Côtes du Golfe de Bengale. Il s'étend même juſqu'au Détroit de Malacca; & du côté de l'Eſt, juſqu'au Japon, où les vents variables ſouffient tour à tour, pendant tout le cours de l'année. Mais dans tous ces lieux, le vent réglé ne ſouffle pas exactement du même trait de Compas. On a déja fait obſerver que ces ſortes de vents ſouffient de biais, ſur les Côtes, d'environ deux ou trois pointes. Dans les Bayes, qui ne ſont pas ſur un même rhumb, le vent change à proportion. Cette régle néanmoins ne ſe trouve pas toujours vraie dans les Bayes profondes; mais elle regarde ſur-tout une Côte aſſez droite, & d'une ſituation preſqu'égale; car les pointes de terre n'y apportent point de changement. Sur les Côtes & au fond des grandes Bayes, telles que le Golfe de Bengale & celui de Siam, le vent différe beaucoup des deux côtés, & plus encore en pleine Côte. Mais ils changent tous dans leurs ſaiſons, qui ſont Avril & Septembre. Ils paſſent tous, en même tems, à leurs points. Aliſés des Indes Orientales.

VENTS. Comment ils forment les Mouſſons.

points oppoſés. Dans les Indes Orientales, on donne, à ces vents variables, le nom de Mouſſon, dont l'une, qui s'appelle Mouſſon d'Eſt, commence au mois de Septembre & règne juſqu'au mois d'Avril, où elle fait place à la Mouſſon d'Oueſt, qui règne juſqu'au mois de Septembre ſuivant. L'une & l'autre ſouffient de biais dans la Côte. La Mouſſon d'Eſt amene le beau tems, & celle d'Oueſt eſt accompagnée de la pluie & des tourbillons. La plûpart des Pays de Commerce, dans les Indes Orientales, ſurtout ceux qui ſont dans le Continent, entre la Ligne & le Tropique du Cancer, ſont ſujets à cette variété de changemens & de ſaiſons. Les Iſles qui ſont ſous la Ligne, & au Midi, entre la Ligne & le Tropique du Capricorne, ont leurs ſaiſons oppoſées; ce qui n'empêche pas qu'elles ne changent en même tems.

Différence entre les Mouſſons au Nord & au Sud de la Ligne.

LE différence qu'on remarque, entre les Mouſſons au Nord, & les Mouſſons au Sud de la Ligne, c'eſt qu'au mois d'Avril, lorſque la Mouſſon d'Oueſt commence au Nord, les vents de Sud-Sud-Oueſt commencent au Midi: c'eſt ce qu'on a nommé Mouſſon Sud-Sud-Oueſt. Enſuite, au mois de Septembre, lorſque la Mouſſon d'Eſt tourne au Nord de la Ligne, le vent de Nord-Nord-Eſt ſouffle du côté du Sud, & ſe nomme Mouſſon Nord-Nord-Eſt. La Mouſſon d'Oueſt eſt accompagnée de Tornados & de pluies, dans la latitude Septentrionale. Au contraire, la Mouſſon Sud-Sud-Oueſt, qui règne en même tems dans la latitude Méridionale, amene le beau tems: & comme la Mouſſon d'Eſt amene le beau tems dans la bande du Nord, la Mouſſon Nord-Nord-Eſt, qui règne en même tems dans la bande du Sud, amene le mauvais tems & les Tornados. Quoique ces vents ne changent pas toujours en même tems, les mois de Septembre & d'Avril paſſent néanmoins pour les mois du changement, & ſont ordinairement ſujets aux deux ſortes de vents. Ainſi les Mouſſons ſouffient réguliérement tour à tour; & c'eſt à la faveur de cette révolution, que les Navigateurs ont l'avantage de voyager d'une partie des Indes avec un vent, & de retourner avec un autre. La navigation dépend de cette alternative.

Avantages des Navigateurs.

IL ſeroit difficile de concevoir comment le Commerce pourroit ſe faire dans ces Mers, ſans cette admirable diſpoſition de la Nature. La plûpart des Royaumes Indiens, où il ſe fait, ſont entre la Ligne & le Tropique du Cancer; & la terre git tellement Nord, qu'il eſt impoſſible aux Vaiſſeaux de gagner le Nord du Tropique, pour entrer dans les vents variables, comme l'on fait aux Indes Occidentales, lorſqu'on veut aller loin à l'Eſt. Il n'y auroit pas non plus d'avantage à tenir la Mer, comme dans la Mer du Sud, parce qu'alors on s'approcheroit tant de la Ligne, qu'on y ſeroit expoſé ſans ceſſe aux calmes & aux Tornados. Si l'on paſſoit au Sud de la Ligne, pour achever le Voyage par cette route, il n'y auroit pas plus de ſuccès à ſe promettre; car cette partie de la Mer, qui eſt au Midi de la Ligne, eſt ſous l'empire du véritable vent règlé, qui ne manque preſque jamais d'y régner, & ce vent porteroit un Navire, au Sud, juſqu'à la hauteur où les vents commencent à changer. D'ailleurs, la Mer n'y eſt point aſſez large, pour aider à cette ſuppoſition. Les Vaiſſeaux Européens, qui font le Voyage de Siam, du Tonquin, &c. ſont obligés de prendre la Mouſſon d'Oueſt; & quoiqu'après avoir paré le Cap, ils ayent la commodité

dité de faire leur route à l'Eſt, auſſi loin que la terre le permet, ils ne peuvent avancer autant qu'il eſt néceſſaire, avant qu'ils ſoient contraints d'entrer dans le vent reglé; ce qui leur fermeroit la route, s'il étoit auſſi reglé qu'il l'eſt en d'autres Mers. Ainſi, ſans la ſucceſſion conſtante des Mouſſons anniverſaires, on ne pourroit faire route que d'un côté. On iroit à l'Oueſt; mais on ſeroit forcé d'y demeurer, ou d'employer pluſieurs années à revenir d'un Port, d'où l'on peut revenir en ſix ſemaines. Il eſt vrai, que pour les Ports, qui ne ſont pas éloignés l'un de l'autre, on fait ſouvent voiles contre la Mouſſon, à l'aide des briſes, ou des vents frais de Mer & de Terre, qu'on trouve près des Côtes; mais les grands Voyages demandent néceſſairement d'autres ſecours. VENTS.

Les Mers du Sud, les Côtes de Bréſil & de Guinée, & toute cette Côte d'Afrique, qui eſt entre le Cap de Bonne-Eſpérance & la Mer rouge, ont de ces vents frais de Terre & de Mer, qui peuvent ſervir contre le vent aliſé, dans une courte navigation. Pour les Voyages mêmes de long cours, on y a trouvé des méthodes qui ne peuvent convenir aux Indes Orientales. Par exemple, vers la Côte du Pérou, où les vents de Midi ſoufflent toujours, les Vaiſſeaux, qui doivent aller au Sud, portent à l'Oueſt juſqu'à ce qu'ils ſoient hors du vent reglé de Côte. Alors, ils trouvent, à l'Eſt-Sud-Eſt, le véritable vent reglé, qui les mene auſſi loin qu'il leur plaît vers le Sud, & de-là droit à leur Port. Vers le Mexique, où le vent de Côte eſt à l'Oueſt, on court au large juſqu'au véritable vent reglé, qu'on rencontre à l'Eſt-Nord-Eſt; & de-là on fait route au Nord, juſqu'au terme. Combien de fois n'a-t-on pas lû, dans les Relations précédentes, que les Vaiſſeaux qui viennent des Philippines à la Côte du Mexique, font leur route Nord juſqu'à quarante degrés, pour trouver le vent qui les amene à la Côte? De même, tous les Vaiſſeaux qui vont de l'Europe aux Indes Orientales, n'ont pas plutôt paſſé la Ligne dans la Mer Atlantique, qu'ils portent Sud au-delà du vent reglé, pour faire de-là leur route à l'Eſt vers le Cap. A leur retour des Indes, après avoir repaſſé la Ligne, ils portent Nord, avec le vent à l'Eſt-Nord-Eſt, juſqu'à ce qu'ils ſoient arrivés au Nord du vent reglé, d'où ils font route à l'Eſt. Tel eſt l'avantage que la Navigation tire d'une grande Mer.

Briſes, ou vent frais de Mer & de Terre.

Ce qu'on vient de nommer les Briſes, ou les vents frais de Mer & de Terre, ne demande pas moins d'explication. Les vents frais de Mer, en général, ne ſont que des vents de Côte reglés: mais ils différent de tous les autres vents reglés, en ce que les autres ſoufflent jour & nuit avec la même force, au lieu que ces vents frais de Mer ſoufflent le jour & ceſſent la nuit. On y remarque encore cette différence, que tous les autres vents reglés, ceux qui varient comme ceux qui ne varient point, ſoufflent toujours à peu près d'une même pointe; au lieu que ces vents frais ou ces Briſes de Mer, en ſe levant le matin, ſoufflent preſque toujours, à peu près comme les vents de Côte reglés, du même trait de Compas: mais, vers midi, ils s'éloignent de deux, trois, ou quatre pointes de la Terre, & ſouffient preſque directement dans la Côte; ſur-tout lorſque le tems eſt beau, car c'eſt alors qu'ils ſont plus reglés.

VENTS. Cours des Briſes de Mer.

ILS ſe levent ordinairement vers neuf heures du matin, mais quelquefois plutôt ou plus tard. D'abord, ils s'approchent de terre avec une douceur, &, pour employer les termes de Dampier, „ d'un air languiſſant, qui ſe-„ roit croire volontiers qu'ils appréhendent de ſe rendre incommodes. Ils „ s'arrêtent. Il ſemble qu'ils ſoient prêts à ſe retirer. La vûe de tous ces „ mouvemens forme un ſpectacle agréable ſur la Côte. Dans les approches de ce vent, l'eſpace de Mer, qui eſt entre le vent & la terre, eſt unie comme une glace. Il commence à friſer doucement l'eau, en la faiſant paroître un peu noirâtre. Une demie heure après avoir atteint la terre, il ſouffle un peu plus fort; & ſes forces augmentent par degrés juſqu'à midi. Il eſt alors au plus haut degré, dans lequel il continue juſqu'à deux ou trois heures: mais, vers midi, lorſque le tems eſt beau, il faute de deux ou trois points du côté de la Mer. Après trois heures, il commence à perdre ſes forces; & vers cinq heures, un peu plus ou moins, ſuivant le tems, il ceſſe tout-à-fait, juſqu'au lendemain.

Leur régularité.

ON attend ces vents, dans leurs latitudes, avec autant de régularité que le jour eſt attendu après la nuit. S'ils manquent quelquefois, ce n'eſt que dans la ſaiſon humide. Sur toutes les Côtes de l'Océan, dans les deux Indes & dans la Guinée, ils ſe levent le matin & ſe retirent vers le ſoir: mais ils ſont plus forts, ils ſe levent plutôt, & tombent plus tard, aux Caps & aux Pointes de terre. Au contraire, ils ont moins de force & de durée dans les Bayes & dans les Anſes. Les Iſles, qui ſont le plus à l'Eſt & à l'Oueſt, ont l'avantage de ces vents, des deux côtés. Cependant on obſerve que la vraie Briſe de Mer ne ſe détourne pas tant, ſi ce n'eſt à peu de diſtance de la terre. Dampier la fixe à trois ou quatre lieues. Au-delà, dit-il, on ne trouve que le vrai vent de Mer.

Cours des Briſes de Terre.

LE vent, qu'on appelle Briſe de terre, eſt directement contraire à la Briſe de Mer. L'une ſouffle droit dans la Côte, & l'autre de la Côte. L'une ſe leve de jour & ſe repoſe la nuit; l'autre ne ſouffle que la nuit & ſe repoſe le jour. Auſſi-tôt que la Briſe de Mer a fini ſon cours, le même ordre de la Providence fait ſortir l'autre de ſa retraite, pour commencer ſon office, & rafraîchir l'air, juſqu'au lendemain, par une douce agitation. Il n'eſt pas aiſé de marquer le tems de ſon lever, ni celui de ſa durée. L'un & l'autre dépendent de la ſaiſon, de la diſpoſition de l'air, ou de quelque autre cauſe accidentelle. On donne, à ces vents, le nom de Briſes de terre, parce qu'ils ſoufflent de terre, quelle que ſoit la ſituation de la Côte. Ils ſouffient non-ſeulement près du rivage, mais dans quelques parties de la Mer aſſez éloignées, ſur-tout à l'Iſthme de Darien. Ils ſe font ſentir rarement ſur les Pointes. Les plus forts ſe trouvent ordinairement dans les Golfes ou les grandes Bayes, dans les grands Lacs intérieurs, & dans un aſſemblage de petites Iſles ſur le bord de la Mer. Dans la Mer du Sud, les Bayes de Panama, de Guaiaquil, de Paita, &c, ont leurs Briſes de Terre & de Mer: mais en pluſieurs endroits, particuliérement dans la Baye de Paita, la Briſe de Terre ne ſe leve qu'à minuit. Elle y eſt toujours fraîche, juſqu'à ſept ou huit heures du matin; & ſon retour eſt conſtant pendant toute l'année; au lieu que dans le Golfe de Panama, elle n'eſt pas ſi certaine dans la ſaiſon humide que dans la ſaiſon ſéche.

Leurs différences.

Sur-

Suivant les détours des Côtes, ces vents de Terre ſont auſſi plus forts ou plus foibles. Sur la Côte de Guinée, entre le Cap Sainte Anne & le Cap Palmas, ils ſont à l'Eſt, & continuent frais juſqu'à quatre lieues de terre. Les Briſes de Mer y ſont au Sud-Sud-Oueſt. Sur la Côte d'Angola, la Briſe de Terre eſt à l'Eſt-Nord-Eſt, & celle de Mer à l'Oueſt Sud-Oueſt, toutes deux régulieres. Sur les Côtes du Pérou & du Mexique, dans la Mer du Sud, celle de Terre ſouffle preſque généralement, de la Côte, en droite ligne. Le vent de Mer n'y étant pas moins régulier, les Pêcheurs ont l'avantage de partir avec un vent, & de retourner avec l'autre. Aux Indes Orientales, les Briſes de Mer & de Terre ne ſont pas moins réglées dans les grandes Iſles, que dans le Continent; mais quelquefois elles y ſouffient de biais. En général, les Briſes de Terre ſont fort froides, & beaucoup plus que celles de Mer; quoique celles-ci ſoient toujours plus fortes, & que leur fraîcheur, telle qu'elle eſt, ſoit d'un grand ſoulagement pour ces Climats chauds, où le fort de la chaleur eſt dans l'intervalle des deux Briſes, lorſque le tems eſt ordinairement calme. On a peine à reſpirer, juſqu'au premier ſouffle de ce vent, qui ſe leve pour rafraîchir l'air. De même, lorſqu'il tombe, vers le ſoir, on ſent une extrême chaleur, juſqu'à l'arrivée du vent de Terre, qui ne ſe leve quelquefois qu'à minuit ou plus tard. De-là vient que ceux qui ſe couchent nuds, ſur des nattes, & quelquefois à l'air, pour y trouver du rafraîchiſſement, ſe trouvent le lendemain tranſis de froid, & gagnent des flux de ſang, qui en font périr un grand nombre.

Vents. Détours des Côtes.

Sur la Côte Méridionale du Mexique, entre le Cap Blanc, au neuviéme degré cinquante-ſix minutes de latitude du Nord, & Realejo, à onze degrés de la même latitude, c'eſt-à-dire, dans une diſtance d'environ quatre-vingt lieues, on trouve un vent que les Eſpagnols ont nommé *Popogajos*, & qui ne ſe fait ſentir qu'aux mois de Mai, de Juin & de Juillet. Il ſouffle jour & nuit, ſans interruption, quelquefois trois ou quatre jours, & même ſix ou ſept de ſuite. C'eſt un vent frais, mais qui n'eſt pas violent.

Vent nommé Popogajos.

La Côte de Coromandel, aux Indes Orientales, a des vents que les Portugais nomment *Terrenos*, parce qu'ils viennent de Terre, mais qui ne reſſemblent pas néanmoins à ceux qu'on a décrits ſous le même nom. Les véritables Briſes de Terre ne ſouffient que la nuit, en y comprenant le ſoir & le matin; & ceux-ci ſouffient trois ou quatre, & quelquefois huit ou dix jours de ſuite. Ceux-là ſont fort froids; ceux-ci ſont au contraire les plus chauds de tous les vents. Ils ſont à l'Oueſt, & ne ſouffient qu'aux mois de Juin, de Juillet & d'Août, qui eſt le tems de la Mouſſon d'Oueſt, quoique la véritable Mouſſon de cette Côte ſoit alors Sud-Oueſt. Auſſi-tôt que ces vents commencent à ſouffler, non-ſeulement les Européens ſe tiennent à couvert, mais ils ferment ſoigneuſement leurs portes & leurs fenêtres; & dans cette retraite même, ils s'apperçoivent du changement de l'air, par l'altération qu'ils reſſentent dans leur tempérament. Quoique cette chaleur ſoit exceſſive, elle n'excite aucune ſueur dans les Indiens, qui ont la peau extrêmement rude, ſur-tout celle du viſage & des mains; & la plûpart ne s'en trouvent pas incommodés. Les mêmes

Vent nommé Terrenos.

Il eſt fort dangereux.

VENTS. vents ſe font ſentir auſſi ſur la Côte de Malabar, mais dans une autre ſaiſon, qui arrive aux mois de Décembre, de Janvier & de Février, & qui eſt auſſi la Mouſſon d'Eſt ou Nord-Eſt: car le vent d'Eſt, véritable Mouſſon de cette ſaiſon, vient alors de terre, ſur cette Côte, qui eſt au Couchant du grand Promontoire des Indes, comme celle de Coromandel en eſt à l'Orient.

Ses effets au Golfe Perſique. LE Golfe Perſique n'eſt pas moins incommodé de ce vent, avec cette différence qu'il y ſouffle aux mois de Juin, de Juillet, & d'Août, pendant la Mouſſon de l'Oueſt, & qu'il y eſt encore plus chaud. Les Marchands de l'Europe, qui ſe trouvent dans les Ports, quittent alors leur demeure & ſe retirent à Iſpahan. Ceux que la néceſſité de leurs affaires y retient, paſſent le tems dans des cuves pleines d'eau, pour ſe garantir des mauvaiſes impreſſions de l'air.

Harmatan. ON nomme pluſieurs fois, dans les Relations de ce Recueil, les Harmatans, les Typhons & les Eléphans; mais c'eſt ici qu'on en a remis l'explication. Le Harmatan eſt un vent particulier de la Côte de Guinée, qui commence à ſouffler entre la fin de Décembre, & le commencement de Février, ſans que jamais il arrive plutôt ni plus tard. Il continue deux ou trois jours; & rarement il en dure cinq. Il eſt ſi froid & ſi perçant, qu'il ouvre les jointures du Plancher des Maiſons, les Ponts des Navires, & les côtés qui ſont au-deſſus de l'eau, juſqu'à pouvoir y paſſer la main. Ces ouvertures ſe ſoutiennent auſſi long-tems qu'il eſt dans ſa force; enſuite tout ſe rejoint comme auparavant. Pendant le cours d'un vent ſi pernicieux, les Habitans du Pays, comme les Etrangers, ſont obligés de tenir leurs Maiſons bien fermées, & de n'en pas ſortir. Ils ont le même ſoin pour leurs Beſtiaux, qui ne ſont pas moins en danger. Quelques Voyageurs ont vérifié, par l'expérience, que des Chevres, expoſées à l'âpreté du Harmatan, meurent dans l'eſpace de quatre ou cinq heures. Les hommes, qui n'ont pas les commodités néceſſaires, ou qui ne ſe frottent pas le corps de quelque huile douce, perdent la liberté de reſpirer, & ſont preſque ſuffoqués par la force ou la malignité de l'air. Ce vent ſouffle entre l'Eſt & le Nord-Eſt, & n'approche pas plus du Nord. Il eſt toujours frais, & d'une force égale; ſans éclairs, ſans tonnerre & ſans pluie. Pendant toute ſa durée, le Soleil ne luit point, & le tems ne ceſſe pas d'être fort couvert. Auſſi-tôt qu'il expire, le vent aliſé, qui, ſur cette Côte, eſt toujours Oueſt-Sud-Oueſt, & Sud-Oueſt, recommence à ſouffler; & le tems redevient clair & ſerein.

Deſcription de ſes effets.

LES vents qui forment les tempêtes, entre les deux Tropiques, ont reçu des noms particuliers, qui les diſtinguent des vents connus. Quoiqu'elles n'y ſoient pas ſi fréquentes que dans les latitudes plus voiſines des Pôles, on les y attend néanmoins, chaque année, dans la ſaiſon qui leur eſt propre. Il ſe paſſe quelquefois des années ſans aucune tempête; & quelquefois, elles ſont auſſi moins furieuſes. Lorſqu'elles ſont de la derniere force, elles en durent moins long-tems.

Typhon. LE vent qu'on nomme Typhon, dans les Mers de la Chine, eſt peu différent de ce qu'on appelle Ouragan, aux Indes Occidentales: ils ont les mêmes préſages & les caractères; c'eſt-à-dire, le nuage diverſifié par une affreu-

affreuſe variété de couleurs, un vent, au Nord-Eſt, d'une force extraordinaire, avec un torrent de pluie; tout cela ſuivi d'un calme, auquel ſuccéde un vent au Sud-Oueſt, auſſi véhement que le premier. Le Typhon & l'Ouragan arrivent dans la même ſaiſon de l'année, c'eſt-à-dire, pendant les mois de Juillet, d'Août & de Septembre, & preſque toujours vers la pleine ou la nouvelle Lune. Auſſi remarque-t-on que les Régions, où ſe forment ces Météores, ſont au Nord de la Ligne, quoiqu'ils ne ſoient pas exactement dans la même latitude (*c*). VENTS.

Le plus mauvais tems, dans les Mers des Indes Orientales, eſt aux mois de Juillet & d'Août. C'eſt alors que la Mouſſon ordinaire d'Oueſt ſouffle preſque ſans interruption, & que le Ciel eſt toujours couvert de nuages noirs, qui cauſent de grandes pluies, accompagnées de vents fort impétueux. La fin de cette Mouſſon produit une horrible tempête, qui en fait la derniere ſcène, & que les Portugais ont nommée *Elephanta*. On ſe met enſuite en Mer, ſans craindre d'autres tempêtes dans cette ſaiſon. Ce vent furieux ſouffle directement dans la Côte, & bouche, par conſéquent, les Havres. Ils arrivent ſur les Côtes de Malabar & de Coromandel, & dans le Golfe de Bengale, au même tems de l'année, que les Typhons ſur les Côtes de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine & de Camboye. Elephans.

Plusieurs Mers ſont ſujettes aux Tornados, ſur-tout près de l'Equateur; mais elles le ſont moins que la Mer Atlantique, & celle-ci même ne l'eſt pas tant à quelque diſtance conſidérable des Terres, qu'à moins d'éloignement. En général, il paroît que la Mer y eſt moins ſujette que la Terre. Lorſqu'on eſt près de la Côte, dans la Zône torride, on voit ſouvent pleuvoir ſur terre, & le Ciel s'y couvrir de nuée, pendant que le tems eſt clair & ſerein ſur Mer. Quoique le vent vienne de terre, & que les nues ſemblent avancer ſur la Mer, elles retournent ſouvent vers la Côte, comme attirées par quelque vertu ſecrette; & lorſqu'elles avancent en effet, elles ſe diſſipent inſenſiblement. Auſſi, les Matelots, qui font voile à quelque diſtance des Côtes, & qui voyent approcher un Tornado, en mar- Tornados.

(*c*) Voici la peinture qu'un célébre Voyageur fait du Typhon. Les Typhons, dit-il, ſont une eſpèce de violens tourbillons, qui regnent ſur diverſes Côtes des Mers Orientales, aux mois de Juillet, d'Août & de Septembre. Ils arrivent ordinairement lorſque la Lune change, ou devient pleine, & ſont preſque toujours précédés par un tems beau, clair & ſerein, accompagné de vents doux & modérés, qui tournent du vent ordinaire de ce tems de l'année. Avant que ces tourbillons commencent, il paroît une groſſe nuée, au Nord Eſt, qui eſt fort noire près de l'horizon, mais d'une couleur rougeâtre enfoncée, vers la partie ſupérieure, & plus brillante encore au-deſſus; tandis qu'à ſes extrêmités, elle eſt pâle; & d'une couleur blanchâtre, qui éblouit les yeux. Cette nuée eſt véritablement affreuſe. Elle ſe fait quelquefois voir l'eſpace de douze heures, avant la naiſſance du tourbillon. Lorſqu'elle commence à ſe mouvoir avec rapidité, on peut s'attendre, à coup ſûr, que le vent ne tardera point à ſouffler. Il ſe leve impétueuſement, & ſouffle au Nord-Eſt, avec une véhemence terrible, pendant environ douze heures, accompagné de furieux coups de tonnerre, de gros & fréquens éclairs, & d'une pluie extrêmement violente. Lorſqu'il commence à s'abbatre, la pluie ceſſe auſſi tout d'un coup, & le calme ſuccede pour une heure ou deux: mais enſuite, le vent, devenant à peu près Sud-Oueſt, ſouffle avec autant de violence & auſſi long-tems de ce côté-là, que pendant qu'il étoit Nord-Eſt. *Dampier, Tome III. page* 39.

VENTS.

Manière dont ils ſe forment.

marquent peu d'inquiétude. *La terre*, diſent-ils, *va le dévorer*. Si les Tornados gagnent quelquefois la Mer, c'eſt rarement qu'ils en tirent leur origine. Ils ſe forment d'abord de la terre. On voit ſouvent une petite nuée s'élever au-deſſus d'une Montagne, & groſſir ſi prodigieuſement, qu'elle cauſe deux ou trois jours de pluie. Ces petites nues effrayent beaucoup les Navigateurs, lorſqu'elles paroiſſent la nuit. Dans ces latitudes, l'uſage des Matelots eſt de ſe coucher ſur le tillac. On y étend des nattes. Chacun a la ſienne, avec un oreiller pour la tête, & une couverture velue pour ſe couvrir. S'ils ſont ſurpris, dans cet état, par un Tornado, outre le chagrin d'être en un moment pénétrés de pluie, ils ſçavent, par une expérience continuelle, que leurs embarras & leurs craintes durent trois ou quatre heures de ſuite; au lieu que pendant le jour, c'eſt une affaire d'une heure au plus. Mais il eſt toujours ſurprenant qu'une ſi petite nuée puiſſe produire tant de pluie. Si l'on eſt à la vûe de la Côte, les nuages paroiſſent fort épais ſur la terre. On y voit les éclairs, accompagnés d'un tonnerre affreux, & la pluie ſemble y tomber en plus grande abondance. Au contraire, de l'autre côté du Vaiſſeau, c'eſt-à-dire, plus loin, en Mer, il pleut moins que ſur le Vaiſſeau même, & le tems y paroît aſſez clair.

§. III.

Marées & Courans.

MARÉES ET COURANS.

ON entend, par le terme vulgaire de Marées, le flux & le reflux de la Mer, dans la Côte, & hors de la Côte; faculté de l'Océan, qui ſemble être univerſelle, quoiqu'elle ne ſoit pas également régulière ſur toutes les Côtes, ni pour le tems, ni pour la hauteur de l'eau; & l'on entend, par les Courans, un autre mouvement de la Mer, qui différe des Marées dans ſa durée, comme dans ſon cours.

Comparaiſon des Marées aux vents de Mer & de Terre, & des Courans aux vents de Côte.

LES Marées peuvent être comparées aux vents de Mer & de Terre, en ce qu'elles ne s'éloignent pas des Côtes; quoiqu'en effet la Mer flue & reflue ſucceſſivement deux fois le jour, en vingt-quatre heures. Il y a cette différence, à la vérité, que les vents de Mer ſoufflent de jour dans la Côte, & les vents de Terre, vers la Mer, pendant la nuit. Mais ils ſont auſſi règlés que les marées, dans leur mouvement; & comme elles, ils ne s'éloignent pas des terres.

LES Courans ont auſſi beaucoup de rapport avec les vents règlés de Côte. Les uns & les autres ſont plus éloignés de terre; & tout porte à croire que les vents règlés de Côte ont beaucoup d'influence ſur les Courans.

ON regarde comme un des premiers Elémens de la Navigation, de ſçavoir le tems des hautes marées; & cette ſcience eſt en effet d'une néceſſité abſolue dans les Mers de l'Europe, où les marées ſont plus régulières, que dans toute autre Mer. Mais on ſe borne ici à celles des Indes Orientales, de la Mer du Sud, & des autres lieux dont on a recueilli, juſqu'à préſent, les Relations dans cet Ouvrage.

C'EST

MARÉES ET COURANS. Principes généraux.

C'EST une obſervation aſſez générale, que les plus grandes embouchures des Rivieres ont les plus fortes marées, & qu'au contraire, ſur les Côtes qui ont le moins de Rivieres ou de Lacs, elles ſont plus petites, ou moins ſenſibles. On remarque auſſi qu'en montant, avec plus de force, dans les embouchures des grandes Rivieres, elles ne laiſſent pas d'y monter moins haut, que dans celles dont le paſſage eſt étroit. D'ailleurs, elles ne ſont jamais ſi fortes ni ſi hautes, autour des Iſles, qui ſont fort éloignées du Continent, qu'autour de celles qui en ſont voiſines, ou que dans les parties mêmes du Continent.

Marées les plus irrégulieres des Indes Orientales.

DANS la plûpart des Indes Occidentales, les marées ne ſont guéres plus hautes que dans la Manche. Dans les Indes Orientales, elles montent fort peu, & ne ſont pas ſi régulieres qu'en Europe. Les plus irrégulieres ſont celles du Tonquin, vers le vingtiéme degré de latitude du Nord, & celles de la Nouvelle Hollande, vers les dix-ſeptiéme degrés du Sud. A peine y peut-on diſcerner les baſſes marées. Celles du Tonquin ont été décrites par Davenport, & publiées dans les Tranſactions philoſophiques de la Société Royale. Dans la Nouvelle Hollande, la Mer flue & reflue d'environ cinq braſſes; le flux à l'Eſt-Quart-de-Nord, & le reflux à l'Oueſt-Quart-de-Sud.

Marées extraordinaires de la Nouvelle Hollande.

DAMPIER raconte que pendant deux mois qu'il paſſa ſur cette Côte, la plus grande marée n'arriva que trois jours après la pleine & la nouvelle Lune; ce qui lui parut d'autant plus étrange, qu'il ne vit aucun changement dans le tems. Lorſque le Vaiſſeau fut carené, ceux qui n'avoient pas fait cette remarque ſe flatterent de pouvoir le mettre à flot, la troiſiéme marée après la nouvelle Lune. Mais ils furent extrêmement ſurpris de ne le pas voir flotter, ni cette marée, ni la marée ſuivante; & la plûpart s'imaginerent que l'unique moyen de le mettre à flot étoit de creuſer le ſable. Ils ne revinrent de cette conſternation qu'à la ſixiéme marée, lorſqu'ils la virent monter aſſez haut pour ſoulever le Navire. La marée ſuivante ſe trouvant encore plus haute, ils furent parfaitement convaincus qu'elle eſt fort irréguliere ſur cette Côte. Dampier ajoûte, qu'il n'y a ni Riviere, ni Lac, qui puiſſe cauſer ſon irrégularité, ni ſon exceſſive hauteur. Mais il croit en pouvoir donner pour cauſe, ce grand détour de terre, qui ſe trouve entre la Nouvelle Hollande & la Nouvelle Guinée. Il peut être vrai auſſi, ſuivant l'opinion de quelques Navigateurs, qu'il y ait quelque paſſage entre ces deux terres, ou du moins quelque grande & profonde Baye. Cette ſuppoſition ne paroîtra pas la moins vraiſemblable, ſi l'on conſidere que le flux eſt extraordinaire, du côté de l'Eſt, dans toute cette Mer, entre la Nouvelle Hollande & les Iſles au Nord. C'eſt ce qu'on découvre ſenſiblement, en approchant de la Nouvelle Hollande, & d'où l'on doit conclure qu'il y a néceſſairement quelque plus grand réceptacle qu'une Riviere ou un Lac. L'apparence qu'il y a quelque paſſage, ou du moins quelque Baye profonde, augmente encore lorſqu'on obſerve que la marée paſſe le long du Continent, & qu'elle ne monte point entre les Iſles au Nord; outre que le Promontoire le plus Septentrional de la Nouvelle Hollande, avançant preſque juſqu'à la Ligne, & lui ſervant de barriere de ce côté-là, il s'enſuit qu'elle doit avoir quelque autre paſſage.

DANS

MARÉES ET COURANS. Marée du Détroit de Malacca.

DANS le Détroit de Malacca, la marée monte à l'Eſt & deſcend à l'Oueſt. Le flux & le reflux y ſont d'environ ſix pieds, dans les plus grandes marées. A l'Orient de la Côte d'Afrique, entre le Cap de Bonne-Eſpérance & la Mer rouge, le cours de la marée eſt régulier. Elle monte au Sud & deſcend au Nord; & dans les grandes Rivieres de cette Côte, ſurtout celle de Natal à trente degrés de latitude du Sud, le plus grande hauteur du flux & du reflux eſt de ſix pieds.

Du Golfe de S. Michel dans la Mer du Sud.

AVEC une égale rapidité dans les embouchures des Rivieres, on connoît des lieux où le flux & le reflux ſont beaucoup plus hauts que dans les autres. Tels ſont le Golfe de Saint Michel & la Riviere de Guaiaquil. Le Golfe de Saint Michel a pluſieurs grandes Rivieres, qui ſe déchargent toutes dans une eſpece de Lac, large de deux ou trois lieues, & ſéparé de la Mer, par de petites Iſles baſſes, entre leſquelles il y a des Canaux, par où la marée paſſe dans le Lac, & de-là dans les Rivieres. Elle reflue de même; & ſouvent toutes les Iſles en ſont inondées, juſqu'au ſommet des arbres.

De la Riviere de Guaiaquil.

Les Rivieres, qui ſe jettent dans ce Lac, ſont aſſez étroites. Leurs rives ſont eſcarpées, & ne ſont guéres plus hautes que le vif de l'eau. Comme le Lac & les Rivieres ſont le ſeul réceptacle de la marée, il n'eſt pas ſurprenant qu'elle y monte & deſcende de dix-huit & vingt pieds. Il en eſt à peu près de même de la Riviere de Guaiaquil, excepté que les lagunes y ſont plus larges. La marée y monte & deſcend de ſeize pieds. De pluſieurs autres grandes Rivieres, de la même Côte, où elle ne paroît ni plus, ni moins rapide, il n'y en a point où la hauteur du flux & du reflux ſoit ſi remarquable.

Si la Mer du Sud communique, ſous terre, à celle du Nord?

ON a déja remarqué que ces grandes marées du Golfe S. Michel ont fait penſer à quelques Obſervateurs, qu'il y a, ſous terre, une communication entre les Mers du Nord & du Sud, & que l'Iſthme de Darien eſt une eſpece de Pont, ſous lequel la Mer a ſon flux & ſon reflux, comme ſous le Pont de Londres. D'autres, pour confirmer cette opinion, aſſurent qu'on ne ceſſe pas d'y entendre d'étranges bruits, dont ils ne cherchent point d'autre cauſe; qu'en faiſant voile dans la Baye de Panama, les Navires s'y trouvent prodigieuſement agités, & quelquefois briſés contre les Iſles, par la violence de cette agitation; qu'en d'autres tems, il ſont attirés comme par la force d'un gouffre, & menacés d'être emportés, ſous terre, dans la Mer du Nord. On ajoûte que dans les grandes marées, les Iſles de la Baye ſont couvertes d'eau; que le Pays même eſt inondé dans une grande étendue, & qu'on n'y voit que la cime des arbres. Dampier proteſte contre ce récit:

Expériences & reflexions de Dampier.

„ IL eſt aſſez étrange, dit-il, que mes Compagnons & moi, nous n'ayons „ rien obſervé d'approchant. J'ai paſſé deux fois cet Iſthme; & la ſecon- „ de fois, j'y demeurai vingt-trois jours, ſans y entendre aucun bruit „ ſouterrain. J'ai fait voile auſſi, dans la Mer du Sud, pendant près de „ trois années, deſquelles j'ai paſſé quelques mois dans la Baye de Panama; „ & lorſque j'en fus parti, notre Equipage y demeura plus long-tems. „ Cependant, loin d'y trouver de ſi terribles gouffres, nous obſervâmes „ que la Navigation y étoit auſſi douce que ſur aucune autre Mer. Dans „ mes entretiens, avec les Indiens & les Eſpagnols, je n'ai rien appris de con-

„ conforme à toutes ces idées. Je ſçais que Gage, Voyageur Anglois, „ n'a pas fait difficulté de les adopter: mais on peut lui reprocher trop de „ crédulité, ou, ſi l'on juge de ſa ſanté, par cette Relation, qui eſt im- „ parfaite & mal ſoutenue, on doit juger qu'il ſe portoit mal dans ce Vo- „ yage. A l'égard des marées, qu'on repréſente ſi grandes dans toute „ cette Mer, on exagere beaucoup, & je ne connois que le Golfe Saint „ Michel, où le flux & le reflux ſoient exceſſifs, juſqu'à couvrir les peti- „ tes Iſles, & n'y laiſſer que le ſommet des arbres à decouvert. Mais ces „ Iſles ſont fort baſſes, & ne produiſent que de petits arbres en comparai- „ ſon des Iſles de la Baye de Panama, où la Ville de ce nom ſeroit bien- „ tôt ſubmergée ſi les Iſles de la Baye pouvoient l'être. Les Iſles des „ Perles, qui ſont baſſes & plates, ne le ſont jamais. Le flux & le re- „ flux n'y ſont que d'environ dix ou douze pieds, dans les plus grandes „ marées; ſans excepter les parties Méridionales, qui ſont preſqu'oppo- „ ſées au Golfe Saint Michel, & qui n'en ſont éloignées que de treize ou „ quatorze lieues. Cependant la marée y monte plus haut, de deux ou „ trois pieds, qu'aux environs de Panama, ou dans tout autre endroit de la „ Baye".

MARÉES ET COURANS.

Marées moins hautes, autour des Iſles éloignées de terre.

On a fait obſerver que les marées ſont moins hautes, dans les Iſles éloignées du Continent. Aux Iſles Gallapagos, qui en ſont à près de cent lieues, le flux & le reflux ne ſont que de deux ou trois pieds, plus ou moins, ſuivant que la Côte a plus ou moins de Bayes ou de Rivières. A *Guaham*, une des Iſles Mariannes, la marée ne monte que deux, ou trois pieds au plus. Dans la Baye de Panama, elle eſt plus réguliere, qu'en tout autre endroit des Côtes du Pérou & du Mexique. Elle monte à l'Eſt, & deſcend à l'Oueſt, d'environ cinq pieds, comme ſur tout le reſte de cette Côte.

A Rialejo, elle eſt de huit ou dix pieds; & de même aux environs d'Amapalla, où elle monte à l'Eſt & deſcend à l'Oueſt. Dans le Golfe Dolce & la Rivière de Necoya, elle monte juſqu'à dix ou onze. Elle eſt moins haute ſur la Côte du Pérou, particuliérement entre le Cap Saint François & la Rivière de Guaiaquil, où elle monte au Sud & deſcend au Nord. Autour de l'Iſle de Plata, elle eſt de trois ou quatre pieds; mais depuis le Cap Blanc, qui eſt au troiſiéme degré, juſqu'au trentiéme de latitude méridionale, elle n'eſt que d'un pied & demi ou deux pieds. Sur toute cette Côte, elle monte au Sud & deſcend au Nord.

Différences entre les Courans & les Marées.

Passons à la deſcription des Courans. Ils différent des marées à pluſieurs égards. Dans celles-ci, les eaux avancent & refoulent deux fois, en vingt-quatre heures; & les Courans, au contraire, prennent leur direction d'un côté, pour un jour, ou une ſemaine, ou quelquefois davantage; après quoi ils retournent de l'autre. Dans quelques endroits, ils courent juſqu'à ſix mois d'un côté & ſix de l'autre. Quelquefois, ils ne courent, d'un côté, qu'un jour ou deux, vers le tems de la pleine Lune; enſuite, ils retournent d'une grande force & reprennent leur premier cours. La force des marées ſe fait généralement ſentir près des Côtes; au lieu que les Courans en ſont éloignes. On ne s'apperçoit pas de l'effet des Cou-

MARÉES ET COURANS.

rans, comme de ceux des marées, par l'accroiſſement & le décroiſſement de l'eau, parce que les marées pouſſent du côté de terre.

Les vents reglés gouvernent les Courans.

C'EST une obſervation commune à tous les gens de Mer, que partout où les vents reglés dominent, le Courant eſt reglé par le vent, & prend la même direction. Mais ſa force n'eſt pas toujours égale; & le mouvement n'en eſt pas ſi ſenſible en haute Mer, que près des Côtes, ſur-tout près des Caps qui s'avancent fort loin en Mer. Autour des Iſles, les Courans ſe font auſſi plus ou moins ſentir, ſuivant leur expoſition aux vents reglés. Au reſte, il eſt certain qu'en divers tems de l'année, tous les Courans changent leur cours. Quelquefois la force du vent, qui ſouleve les vagues & qui les emporte d'un côté, n'empêche pas que le Courant, ſous leur ſurface, n'ait une direction contraire. En un mot, il n'eſt pas extraordinaire de voir deux Courans oppoſés, dans le même tems, dans le même lieu, & réellement l'un ſur l'autre.

Courans des Indes Orientales.

Aux Indes Orientales, leur direction, pendant une partie de l'année, eſt de l'Eſt à l'Oueſt; & pendant l'autre partie, elle eſt directement oppoſée. En Guinée, comme aux Indes Occidentales, ils ne changent que vers la pleine Lune: ce qu'il faut entendre néanmoins des parties de la Mer, qui ne ſont pas éloignées des Côtes. S'il y a des Courans, en haute Mer, qui ne ſuivent pas ces règles, l'exception eſt rare; & l'on ſe contente de la remarquer ici, ſans entreprendre d'en trouver la cauſe (*d*).

Courans de la Côte d'Afrique.

SUR la Côte de Guinée, le Courant ſe porte à l'Eſt, excepté dans le tems même, ou vers le tems, de la pleine Lune. Mais au Midi de la Ligne, depuis Loango juſqu'aux vingt-cinq ou trente degrés, il court, avec le vent, du Sud au Nord, à la réſerve des tems qu'on vient d'excepter.

A l'Eſt du Cap de Bonne-Eſpérance, depuis les trente degrés juſqu'aux vingt-quatre du Sud, il ſe porte à l'Eſt-Nord-Eſt, depuis le mois de Mai juſqu'à celui d'Octobre; & le vent eſt alors Oueſt-Sud-Oueſt ou Sud-Oueſt. Mais depuis Octobre juſqu'au mois de Mai, lorſque le vent eſt entre Eſt-Nord-Eſt & Eſt-Sud-Eſt, la direction du Courant eſt à l'Oueſt. Ce qui doit s'entendre, de cinq ou ſix lieues de terre juſqu'environ cinquante, car plus près de la Côte, on n'a que la marée, ſans Courans; & cinquante lieues au-delà des terres, le Courant ceſſe tout à fait, ou devient imperceptible.

Côte des Indes au Nord de la Ligne.

SUR la Côte des Indes, au Nord de la Ligne, le Courant ſuit la Mouſſon; mais il ne change pas tout à fait ſi-tôt, & la différence eſt quelquefois de trois ſemaines, ou plus. Enſuite, il ne change point, juſqu'à ce que la Mouſſon ſoit fixe du côté contraire. Par exemple, la Mouſſon d'Oueſt commence au milieu d'Avril; mais le Courant ne change qu'au commencement de Mai; & la Mouſſon d'Eſt commence vers le milieu de Septembre, mais le Courant ne change qu'au mois d'Octobre.

Aux

(*d*) Chaque Relation de ce Recueil contient quelques remarques ſur ces Courans particuliers.

Digitized by Google

Aux Iſles Gallapagos, dans la Mer du Sud, on trouve un Courant fort incommode, quoique d'une force médiocre; & les Voyageurs, qui s'en plaignent, ne doutent pas que plus loin, où les vents du Sud regnent, les Courans ne ſoient plus rapides. MARÉES ET COURANS. Courans de la Mer du Sud.

Les plus fameux Courans, dans cette Mer, ſont ceux des Caps Saint François, de Paſſao, de Saint Laurent, & du Cap Blanc. Ce dernier Cap en a de fort violens, qui ont leur direction au Nord-Oueſt, & qui apportent d'autant plus d'obſtacle à la Navigation, que le vent y ſouffiant preſque toujours avec force, on eſt ſouvent obligé d'y faire voile contre le Courant. Les Voyageurs connoiſſent moins ceux de la Côte du Mexique, parce qu'ils y prennent ſoin de ſe tenir ordinairement dans l'étendue des marées. A la Côte de Guatimala, entre douze degrés cinquante minutes, & treize degrés, Dampier rencontra un Courant qui ſe portoit au Sud-Oueſt, & ne douta point qu'il ne ſuivît le vent; ſur le principe général que près des terres, les Courans ſont gouvernés par le vent reglé de Côte.

Dans ce petit Recueil d'Obſervations, fondées ſur l'expérience de quelques habiles Navigateurs, on ne prétend pas avoir réuni toutes les connoiſſances qui appartiennent au même ſujet. Mais il ne ſera pas ſans utilité, pour l'explication d'un grand nombre de difficultés de la même nature, qui ſe trouvent répandues dans toutes les parties de cet Ouvrage. Utilité de ces Obſervations.

§. IV.

Arbres, Plantes, Fruits, & autres Productions.

Il eſt à propos de répéter, que le ſoin qu'on a pris conſtamment de joindre à la deſcription de chaque Pays, ſes productions particulieres, ne laiſſe à nommer, ou à décrire ici, que celles qui ſont communes à la plus grande partie des Indes Orientales. On va les réduire à l'ordre Alphabétique. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Aavora eſt le nom d'un arbre, & de ſon fruit, qui eſt de la groſſeur d'un œuf de Poule, & qui croît avec pluſieurs autres, en maniere de bouquets, contenus enſemble dans une grande gouſſe. La chair renferme un noyau très dur, oſſeux, gros comme un noyau de Pêche, qui a trois trous aux côtés, & deux plus petits, proches l'un de l'autre. Ce noyau renferme une belle amande, qui eſt aſtringente, & vantée pour arrêter le cours de ventre. L'Aavora.

L'*Abbal* eſt une eſpece de Cyprès, dont le fruit, qui porte le même nom, eſt de la groſſeur de celui du Cyprès, & de couleur rouſſe. On le regarde comme un puiſſant Emmenagogue, qui ſert auſſi, dit-on, pour hâter l'expulſion des Fœtus morts dans la matrice. L'Abbal.

L'*Achiar* eſt moins un arbre qu'une ſorte de grande canne, qui ſe confit jaune & en verd, dans le Pays, avec de fort vinaigre, du poivre, quelques épiceries, & d'autres ingrédiens. L'Achiar.

[Le mot d'Achiar ſignifie une compôte faite de toutes ſortes de matières végétales confites. Ainſi ce nom n'eſt point affecté particuliérement à une ſorte de canne, comme on le ſuppoſe ici. Il eſt vrai que le *Bambou*,

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

eſpece de roſeau, eſt fort en uſage ſur les tables, étant confit, encore verd, avec du bon vinaigre de cocos, & aſſaiſonné de poivre & d'ingrédiens aromatiques; mais alors il eſt nommé *Achiar Bambou*. Les différentes ſortes d'Achiar prennent leur ſecond nom de la matiére même dont chacune eſt compoſée. On en fait avec des racines, des côtes tendres & vertes, des fruits verds &c. Chaque fruit ne ſe confit pas à part, mais, dans la meme bouteille on en met de diverſes eſpéces. Cette confiture, extrémement eſtimée dans toutes les Indes Orientales, & dont il ſe fait un trés grand Commerce, vient en Europe dans des urnes de terre, d'environ un pied de hauteur, & autant de largeur, dont l'embouchure ſe reſſerre, & eſt aſſez étroite; la meilleure vient de Perſe.

Les morceaux de canne ont un pouce & demi de diamétre, & un peu plus de deux pouces de long, de la conſiſtance à-peu-près des cornichons qu'on confit en Europe, étant auſſi fermes, & ſe coupant auſſi nettement. Leur couleur eſt d'un jaune pâle, & au lieu de poulpe, ce n'eſt qu'un compoſé de fibres aſſez ſerrés, comme celui qu'on trouve au dedans de nos cannes ordinaires, quand on en a enlevé la pelure.

Les Hollandois apportent beaucoup de cette confiture, principalement de la derniere, ou de l'Achiar Bambou, dont ils mangent avec le roti, & en font le même uſage que des cornichons ou jeunes concombres confits au vinaigre.]

L'Adhatoda. L'*Adhatoda* eſt une eſpéce de Noyer, dont les feuilles croiſſent oppoſées les unes aux autres. Le calice de la fleur eſt oblong, & compoſé d'une ſeule piéce; la fleur eſt du genre des Monopetales irréguliers, diviſée en deux levres. Sa partie ſupérieure eſt courbée en forme d'arc, & ſes levres ſont retournées vers le bas. Son ovaire ſe change en un fruit dont l'écorce eſt ligneuſe, & eſt partagé en deux cellules, qui contiennent une ſemence applatie, & qui a la forme d'un cœur. On lui attribue, comme à l'Abhal, la vertu d'expulſer le Fœtus mort, & c'eſt ce que ſignifie ſon nom.

L'Agathy. L'*Agathy* eſt un arbre d'environ trente pieds, dans ſa plus grande hauteur, & de cinq ou ſix pieds de circonférence, dont les branches du milieu, & celles du ſommet s'étendent beaucoup plus en hauteur qu'en largeur. Il croît dans les lieux ſablonneux. Sa racine eſt de couleur noire, d'un goût aſtringent, & pouſſe des fibres à une diſtance conſidérable. Son bois, qui eſt fort tendre, le devient d'autant plus qu'il approche du cœur. Une inciſion, dans l'écorce, en fait ſortir une liqueur claire & aqueuſe, qui s'épaiſſit en gomme peu de tems après.

L'Agoucla. L'*Agoucla*, [ou *Agallochum*] que les Portugais nomment *Aquila*, par corruption, & les François *Bois d'Aigle*, eſt un grand arbre, qui reſſemble, d'ailleurs, à l'Olivier. Son bois eſt compacte, dur, peſant, de couleur griſe, brune, ou noirâtre, réſineux. Il rend, quand on l'approche du feu ou qu'on le brûle, une odeur fort agréable. Ceux qui ont cru que le bois d'Aigle étoit le premier bois qu'on trouve ſous l'écorce de l'Aloës, & qui par conſéquent ne le regardent point comme un arbre particulier (*a*), igno-

(*a*) *Voyez* le même Arbre, entre les Plantes du Japon, *Tome XIV.*

ignorent qu'il n'eſt point amer, & que le bois d'Aloës l'eſt beaucoup. Il n'a qu'une legere âcreté, qui ne ſe fait même ſentir qu'après l'avoir mâché long-tems. C'eſt dans la Cochinchine qu'il croît particuliérement; mais les Habitans en font un commerce, qui le rend aſſez commun dans toutes les parties des Indes, où l'on s'en ſert contre les maladies contagieuſes, pour fortifier le cœur & l'eſtomac. Les Grands & les perſonnes riches en font brûler dans des lieux bien fermés, où ils en reçoivent précieuſement les vapeurs, comme une fumigation ſalutaire pour tout le corps. Il fait ſuer. Il ranime les eſprits. On en fait auſſi des poignées de ſabre & divers petits ouvrages. [Voyez l'Article *Calamba* ci-deſſous.]

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

L'*Abate de Pauncho Recchi*, arbre commun dans les Indes, ſur-tout aux Philippines, dont on le croit originaire, eſt d'une groſſeur médiocre, d'environ vingt pieds de haut, couvert d'une écorce fongueuſe, dont le dedans eſt rouge. Son bois eſt blanc & extrêmement dur; mais le cœur & l'aubier ſont verdâtres, ſans odeur, d'un goût amer, & un peu auſtere. Ses branches, qui ſont en petit nombre, ſont couvertes d'une écorce verte, parſemée de petites taches couleur de cendre; ſa racine eſt jaunâtre, extrêmement fibreuſe, & revêtue d'une écorce d'un rouge foncé, d'une odeur forte & d'un goût onctueux. Ses feuilles ſont oblongues, unies & raſes, poſées alternativement; la partie de deſſus eſt verte & luiſante; celle de deſſous l'eſt beaucoup moins. Elles donnent une huile, étant froiſſées dans les mains, mais ſans aucune odeur. Les fleurs ſont attachées, par des pédicules, aux plus petites feuilles, dont elles prennent la place, & compoſées de trois feuilles épaiſſes, triangulaires, ſemblables à du cuir, blanches par dedans, & d'un verd pâle en dehors. Lorſqu'on les jette dans le feu, elles ont l'odeur du cuir brûlé. Le fruit ſort des étamines de la fleur; & dans ſa maturité, il eſt de la groſſeur d'un citron, verd & friſé par dehors, blanc en dedans, plein d'une poulpe ſucculente, d'un goût & d'une odeur agréables. Cet arbre fleurit deux fois l'année, en Avril, & vers le mois de Septembre. Les deux maturités de ſon fruit arrivent en Août & Février. Ses feuilles, réduites en cataplaſmes avec du ſel, font ſuppurer les tumeurs malignes. Son fruit eſt apéritif & rafraîchiſſant.

L'Ahate de Pauncho Recchi.

L'*Ahegaſt* eſt un grand arbre, qui produit un fruit qu'on abandonne aux Oiſeaux, mais dont les racines ſervent à teindre en bel incarnat. On n'abbat pas l'arbre pour les prendre. L'uſage eſt de les couper ſeulement d'un côté, & de leur laiſſer le tems de repouſſer.

L'Ahegaſt.

L'*Aloë* des Indes, qui paſſe pour le meilleur dans les uſages de la Médecine, eſt aſſez ſemblable au Squille, mais plus gros. Ses feuilles ſont auſſi plus graſſes, canelées obliquement, & convexes par leur partie inférieure. Les bords en ſont ornés, d'un & d'autre côté, de pointes émouſſées, obliquement couchées, & qui paroiſſent rompues. Il porte une tige ſemblable à celle de l'Anthérique. La plante entiére répand une odeur très forte. Elle eſt d'un goût très amer, & n'a qu'une racine, qui s'avance perpendiculairement en terre, comme un pieu. L'Aloë croît en abondance dans toute l'Inde.

L'Aloë.

[Mr. Prevoſt avoit écrit *Aloes*, mais on ne doit pas confondre l'*Aloë*, qui

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

qui eſt cette Plante, & l'*Aloës*, Bois ou Arbre, dont on fait mention dans les Articles *Agoucla* & *Calamba*.]

L'Alpam.

L'*Alpam* eſt un fameux arbriſſeau, dont le tronc ſe diviſe en deux ou trois tiges. Il eſt couvert d'une écorce de couleur verte & cendrée, ſans odeur, & d'un goût acide, aſtringent. Ses branches ſont d'un bois blanchâtre, partagées par des nœuds. Elles ont une moelle verte. La racine eſt rouge, compoſée d'un grand nombre de fibres capillaires, qui s'étendent en tout ſens. Les feuilles ſont de figure oblongue, étroites, & terminées en pointe très aigue, d'un verd foncé en deſſus, & pâle en deſſous. Elles ont un très grand nombre de côtes. Leur odeur n'eſt pas deſagréable, mais le goût eſt un peu âcre. Les fleurs, qui ſont couleur de pourpre foncé, & ſans odeur, croiſſent ſur des pédicules foibles & ronds, & ſont quelquefois deux ou trois enſemble. Elles ont chacune trois feuilles, ou petales, aſſez larges, très pointues par le bout, qui ſont couvertes, en dedans, d'un coton fort blanc. Les fleurs ont, dans le milieu, trois étamines rouges & oblongues, qui ſe croiſent l'une ſur l'autre. Aux fleurs ſuccédent des coſſes pointues, rondes, & pleines d'une poulpe charnue, ſans aucune ſemence viſible. L'Alpam eſt toujours couvert de feuilles. Il croit dans les terreins ſablonneux & découverts. Quelque partie qu'on en prenne, on en fait, avec de l'huile, un excellent onguent, pour les ulceres & les maladies de la peau. Le ſuc de ſes feuilles & celui de ſa racine ſont des Antidotes fort vantés.

L'Ambalam.

L'*Ambalam* eſt un grand arbre, qui croît dans les lieux ſablonneux, & dont le tronc eſt ſi gros, qu'à peine un homme peut l'embraſſer. Sa racine eſt longue & fibreuſe; ſon bois, liſſe, poli, & couvert d'une épaiſſe écorce. Les plus grandes branches ſont de couleur verte, & couvertes d'une pouſſiere bleue. Chaque feuille eſt compoſée de deux paires de feuilles plus petites, terminées par une autre feuille de figure irréguliere. Des jets que pouſſent les plus grandes branches, il ſort un grand nombre de fleurs, qui ont, comme ſes jets, un goût amer & acide, approchant de celui du fruit du Manguier, & une odeur forte & acide. Les fleurs ſont blanches, petites, & ſemblables à de petites étoiles. Elles ſont compoſées de cinq ou ſix petales, minces & pointus, un peu durs & luiſans. Lorſque les boutons des fleurs viennent à pouſſer, l'arbre ſe dépouille de ſes feuilles, & ne les reprend que lorſque le fruit paroît.

L'Ambaré.

L'*Ambaré*, arbre qui quitte ſes feuilles, eſt d'une hauteur médiocre. Il produit un fruit de même nom, dont la figure & la groſſeur ſont celles d'une petite Pêche, & qui a, comme elle, un petit noyau. Il eſt employé à l'aſſaiſonnement des viandes, auxquelles il donne un goût qui approche de celui du verjus.

L'Ambela.

L'*Ambela* eſt un arbre dont on diſtingue deux eſpeces: l'une de la grandeur du Nefflier, & dont les feuilles reſſemblent à celles du Poirier. Son fruit approche de la Noiſette. Il eſt terminé par pluſieurs ongles, & il a le goût du Verjus, mais beaucoup plus agréable. On le confit, avant & après ſa maturité, & on le mange avec du ſel. L'autre eſpece eſt de la même grandeur; mais ſes feuilles ſont plus petites que celles du Pommier, & ſon fruit

fruit plus gros. Les Indiens font bouillir ſon bois avec le Sandal, & en donnent la décoction contre les fiévres.

L'*Ambon* eſt de la forme du Néfflier: mais ſon fruit, qui eſt délicat & ſavoureux, approche de la figure des Prunes blanches. Il contient un noyau, de la groſſeur d'une Noiſette, auquel on attribue l'étrange pouvoir de faire tourner l'eſprit, pour peu qu'on en mange. Pyrard aſſure qu'en ayant imprudemment goûté, il ſe ſentit la raiſon troublée pendant vingt-quatre heures. Si l'on en mange beaucoup, il cauſe de mortelles maladies. L'Ambon.

L'*Amſaleira*, arbre de hauteur commune, porte un fruit qui croît au gros des branches, & qui reſſemble à la pomme d'or. Il a des côtes extérieures, comme le melon. Le dedans eſt blanc, & contient un noyau. On en fait d'excellentes confitures, dont le goût tient de l'épine vinette. Il meurit aux mois de Février, de Mars & d'Avril. L'Amſaleira.

L'*Anananſeira*, Plante qui produit l'Ananas des Indes Orientales, eſt peu différent de celui des Indes Occidentales & d'Afrique. Son fruit a la même forme, & ces piquans, qui lui donnent quelque reſſemblance avec l'artichaut. Sa grandeur commune eſt d'une palme de long, ſur une demie de diamétre. Mais ſa poulpe jette une odeur de muſc. Elle eſt dure, mêlée de jaune & de blanc, d'un goût aigre-doux, qui devient encore plus agréable, lorſqu'après l'avoir pelée on la met dans de l'eau & du ſucre. La paſſion que les Indiens ont pour ce fruit ne leur permet pas toujours d'attendre qu'il ſoit mûr; mais ils en corrigent l'aigreur à force de ſucre. Il eſt d'ailleurs fort ſain, quoique ſi chaud, qu'un couteau qu'on y laiſſeroit l'eſpace d'un jour en perdroit tout-à-fait ſa trempe. [Ils ſont meurs depuis Avril juſqu'en Juillet.] L'Ananan-ſeira.

L'*Anavinga* eſt un arbre de grandeur moyenne, qui eſt toujours verd, & dont le fruit eſt mûr au mois d'Août. Le ſuc de ce fruit, pris en décoction, excite la ſueur, chaſſe les maladies qui ont de la malignité, & tient le ventre libre. De la décoction des feuilles, dans de l'eau, on fait un bain ſalutaire pour ceux qui ont des douleurs dans les articulations. L'Anavinga.

L'*Angolam* eſt un fort bel arbre, d'environ cent pieds de haut, & douze pieds de groſſeur, qui croît ſur les Montagnes, & parmi les Rochers. Il eſt toujours verd. Son fruit reſſemble à celui du Ceriſier, & dure très longtems. Les Indiens du Malabar le regardent comme le ſymbole de la Royauté, parce que ſes fleurs ſont attachées à ſes branches en forme de diadême. Le ſuc qu'on tire de ſa racine, par expreſſion, tue les vers, purge les humeurs phlegmatiques & bilieuſes, évacue l'eau des Hydropiques. Sa racine, en poudre, paſſe pour un ſpécifique contre la morſure des Bêtes venimeuſes. L'Angolam.

L'*Angſana* eſt un arbre dont on ne donne point la deſcription, mais qui eſt employé dans la Médecine. Sa partie utile eſt une liqueur, qui en découle par inciſion, & qui ſe condenſant forme une larme de couleur rouge, enveloppée dans une écorce déliée. C'eſt dans cet état qu'elle ſe vend chez nos Droguiſtes. On attribue, à cette gomme, une qualité aſtringente, & beaucoup de vertu pour les Aphtes. L'Angſana.

Anis.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS. Arbres des Indes, recherchés des Hollandois.

Anis. Les Hollandois achetent, en divers endroits des Indes, une graine, qui croît ſur de petits Buiſſons, & qu'ils appellent *Anis*, parce qu'elle reſſemble à l'Anis par l'odeur & le goût. Ils ſont les ſeuls Européens qui ayent du goût pour cette eſpece de fruit; ou, ſi les Anglois s'en ſervent quelquefois pour leur *Punch*, c'eſt lorſqu'ils y ſont forcés par le beſoin. Mais les Hollandois en tranſportent beaucoup à Batavia, & le font diſtiller avec l'Arrac. Ils en boivent de longs traits, qui leur tiennent lieu d'eau-de-vie; ſans être arrêtés par la violence de cette liqueur, qui ruine ſouvent les meilleures conſtitutions (*b*).

L'Anoneira & l'Anona.

L'*Anoneira* eſt un fort grand arbre, qui produit un fruit nommé *Anona*, dans les mois de Février, de Mars, & d'Avril. Ce fruit eſt de la groſſeur d'une poire. Il eſt rouge & jaunâtre en dehors, blanchâtre en dedans, plein d'une ſubſtance molle, douce & agréable, qui ſe mange avec une cuillière. Il a quelques petits pepins, noirs & durs. Careri, qui en fait cette deſcription, ajoûte, qu'il n'a nulle ſorte de reſſemblance avec aucun fruit de l'Europe.

L'Areka.

L'*Areka* [ou *Areque*], qu'on mêle avec le Betel, eſt un fruit qui croît ſur un arbre fort haut, fort droit & fort délié. L'arbre n'eſt propre qu'à faire des mâts & des vergues, pour des Barques d'un port médiocre. Le fruit eſt de la groſſeur d'une petite noix, & couvert auſſi d'une peau verte; mais il n'a point de coquille. Dépouillé de ſa peau, il reſſemble fort à la noix muſcade. Lorſqu'il eſt récent, il contient une matière blanche & viſqueuſe, dont le goût & l'odeur ont peu d'agrément. Ceux qui, n'étant point accoutumés au Betel, mâchent de l'Areka ſans en avoir ôté cette matière viſqueuſe, s'enivrent auſſi aiſément que s'ils avoient pris du vin avec excès: mais cette ivreſſe dure peu. Si l'Areka commence à vieillir, cette mucoſité ſe deſſéche; le fruit perd ſa force, & n'enivre plus. Quoique récent, il ne produit pas le même effet ſur ceux qui en font un uſage habituel.

Comment le Betel & l'Areka ſe mêlent dans l'uſage.

Pour mâcher le Betel, on en prend deux ou trois feuilles, ſur une deſquelles on étend une petite quantité de chaux éteinte, c'eſt-à-dire, environ la groſſeur d'un petit pois. On plie ces feuilles, & l'on en fait un petit paquet, auquel on ajoûte la quatrième partie d'une noix d'Areka. On mâche ce paquet, mais on n'en avalle point le ſuc. Cette préparation, qu'on nomme ſimplement le *Betel* (*c*), rougit la ſalive, la langue & les lèvres. On joint quelquefois, au paquet, un grain de cardamome, un clou de giroſle, ou un peu d'ambre gris. Ce mêlange n'a pour objet que de flatter le goût, & ne contribue point à la belle couleur, qui n'eſt que l'effet du betel mêlé avec l'areka & la chaux (*d*). Mais ces trois ingrediens ſont ſi néceſſaires pour le changement de couleur, que ſi l'on en ſupprimoit un, la ſalive demeureroit verte, & ne deviendroit jamais rouge.

Ou-

(*b*) Un Voyageur aſſure qu'elle eſt en fort grande eſtime dans toutes les Indes Orientales. *Dampier, Tome III. page* 70. Les Indiens, dit-il ailleurs, la regardent comme un cordial, d'une vertu particuliere, ſurtout, comme il l'apprit, lorſqu'on y a fait infuſer des Serpens & des Scorpions. *Ibid. page* 59.

(*c*) Les Hollandois connoiſſent mieux cette preparation ſous le nom Malays de *Pinang*, qui eſt celui du fruit de l'Areque. R. d. E.

(*d*) Ce n'eſt que l'Areque ſeule qui donne cette belle couleur rouge. R. d. E.

OUTRE le beau vermillon que ce mêlange donne aux lèvres, & l'agréable odeur qu'il laiſſe à la bouche, il fortifie l'eſtomac, il aide à la digeſtion, & ceux qui en font habituellement l'uſage peuvent ſe paſſer du ſecours du vin. On prétend auſſi qu'il préſerve de la gravelle & de la pierre, & qu'il apporte un merveilleux ſoulagement à ceux qui ſont attaqués de ces cruelles maladies. Tous les Voyageurs aſſurent qu'elles ne ſont pas connues dans les Pays où le betel croît, & où l'uſage en eſt commun. Auſſi les Européens, qui font quelque ſéjour dans l'Orient, s'y accoutument-ils d'abord, & ne manquent-ils pas d'en faire bientôt leurs délices (*e*).

L'*Aſafreira*, arbre un peu plus grand que notre Prunier, produit le Saffran dans les Indes. Sa fleur a le pied jaune, quoique ſes feuilles ſoyent blanches. Elle ſert aux mêmes uſages que le Saffran en Europe, mais il n'a pas la même bonté. La plus grande ſingularité de cet arbre, eſt de fleurir pendant la nuit, ſans aucune différence de ſaiſon dans tout le cours de l'année. L'Aſafreira.

L'*Aſjogam* eſt d'une groſſeur médiocre, & s'éleve d'environ vingt pieds. Le jus de ſes feuilles, mêlé avec de la graine de Cumin pulvériſée, guérit la colique. On les prend en poudre, avec du ſucre, pour rectifier & purifier le ſang. L'Aſjogam.

L'*Aſutinat*, fruit d'un arbre ignoré, eſt une graine fort chaude, qui eſt en uſage pour les aſſaiſonnemens, dans toutes les Indes. L'Aſutinat.

L'*Ateira*, qui eſt de la grandeur du pommier, a les feuilles fort petites. Son fruit a reçu, des Portugais, le nom de *Pomme de Canelle*. Il reſſemble à la pomme du pin; verd en dehors, blanc en dedans, mêlé de pepins noirs, & d'une ſubſtance ſi molle qu'on le mange avec la cuilliere. Il eſt plus doux & plus agréable que l'Anone. Son odeur eſt celle de l'ambre & de l'eau-roſe, mêlés enſemble. Il eſt dans ſa maturité aux mois de Novembre & de Décembre. L'Ateira & la Pomme de Canelle.

Badukka eſt le nom d'un arbriſſeau médecinal, dont les feuilles donnent un ſuc, qui, mêlé avec de la graiſſe de Sanglier, forme un bon liniment pour la Goutte. La décoction des fleurs & des feuilles donne une liqueur purgative, dont la fumée déterge les ulceres de la bouche. Mais ſa propriété, la plus ſinguliere, eſt que ſon fruit, pris dans du lait, rend impuiſſant. Le Badukka.

LE *Babel Schulli* eſt un arbriſſeau épineux, qui croît dans les lieux humides, & dont la racine, en décoction, a des vertus fort apéritives. On en diſtingue une autre eſpece, qui vient dans les ſables, & dont les feuilles, comme les tiges, ſont d'un verd gai. Ses fleurs ſont blanches, tirant un peu ſur la couleur d'azur. Le Babel Schulli.

LE *Bambou* ou *Mambou*, ſi célébre & tant de fois nommé dans toutes les Relations des Indes Orientales, eſt une ſorte de gros roſeau, qui croît en maniere d'arbre, quelquefois juſqu'à la grandeur du Peuplier, & dont les branches s'élevent droit vers le Ciel. Ses feuilles ſont un peu plus longues que Le Bambou, ou Mambou.

(*e*) Dellon, Tome I. page 196.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

que celles de l'Olivier. Le tronc eſt de la groſſeur de la cuiſſe humaine, près du genou. Les jointures, ou les nœuds du tronc, ſont à la diſtance d'un empan & demi les unes des autres. Sur la Côte de Malabar & de Coromandel, on trouve dans ces jointures une matiere blanche & coagulée, que les Indiens nomment *Sucar Mambu*, c'eſt-à-dire, *Sucre de Mambu*, comme les Arabes, les Perſans & les Maures, lui donnent le nom de *Tabaxir*, qui ſignifie, dans leur langue, *Jus blanc*. Ses vertus médecinales la rendent ſi précieuſe, qu'en Arabie & en Perſe, elle ſe vend ordinairement au poids de l'argent. On l'employe pour la fiévre chaude, la colique, le flux de ſang, & pour les maladies ſecrettes. Dans la plûpart des autres parties des Indes, les Bambous n'ont point cette ſubſtance. Mais leur tronc & leurs groſſes branches ſervent, partout, à mille uſages, qui ne demandent point d'être répétés.

Le Bandura. LE *Bandura* eſt un arbre, qui n'a de remarquable qu'une ſorte de graine, de la figure d'un *Penis*, long quelquefois de plus d'un pied, & beaucoup plus gros que le bras humain. Il eſt attaché à l'arbre, par une feuille, & preſque toujours rempli d'une eau fort agréable à boire. Les qualités de ſa racine ſont aſtringentes.

Le Baſnal. LE *Baſnal* croît dans des lieux ſablonneux. Il ne porte des fleurs & des fruits qu'une fois l'an; ce qui dure juſqu'à ſa quinziéme année. La décoction de ſes feuilles, dans l'eau, avec un peu de Gingembre, eſt un gargariſme éprouvé pour les maux de gorge.

Le Baxana. LE *Baxana* eſt un arbre dont la racine, les feuilles & le fruit paſſent, dans toutes les Indes, pour un antidote contre toutes ſortes de Poiſons; mais dans le voiſinage d'Ormuz, ſon fruit ſuffoque, dit-on, ceux qui en mangent. On prétend même que ſon ombre y eſt mortelle, ſi l'on y paſſe ſeulement un quart d'heure.

Le Belilla & le Belilli. LE *Belilla* n'eſt qu'un arbriſſeau, qui porte des baies. Sa racine eſt fort vantée, en décoction, pour rafraîchir le foie, & purger les humeurs pituiteuſes. Quelques-uns croyent que c'eſt du ſuc de cet arbriſſeau, mêlé avec d'autres ingrédiens, qu'on compoſe le *Belilli*, drogue des Indes, qui nous vient dans des cannes de Bambou, ſous la forme d'un ſuc épaiſſi, & qui paſſe pour un antidote égal à la Thériaque. Il eſt infaillible auſſi pour les Hemorrhagies.

Le Belutta. LE *Belutta*, grand arbre, dont la racine broyée, avec du Gingembre frais, provoque puiſſamment la ſueur.

Le Benjoin. L'ARBRE qui produit le *Benjoin* eſt grand, touffu, & ſes feuilles reſſemblent à celles du Limonier. Il en découle naturellement une ſorte de Gomme, qui eſt le Benjoin, nommé *Lovo*, par les Arabes. Mais on fait, dans les arbres, & dans leurs rejettons mêmes, des inciſions & des fentes, pour en tirer plus de cette eſpece d'encens, qui eſt une des plus précieuſes marchandiſes de l'Orient, par le cas qu'on fait de ſon odeur, & de ſes uſages pour la Médecine. Les plus jeunes arbres produiſent le meilleur Benjoin, qui eſt noirâtre. Le blanc, qui ſort des vieux arbres, eſt bien moins eſtimé; mais, pour vendre tout au même prix, ceux qui font ce commerce les mêlent enſemble.

Le Betel. LE *Betel*, ſi ſouvent nommé dans ce Recueil, avec les différences que l'u-

l'uſage de chaque Pays y fait mettre, demanderoit une longue explication pour réunir toutes ſes qualités. Cette fameuſe feuille eſt celle d'un arbriſſeau rampant, comme le lierre & le poivre. Elle reſſemble beaucoup, par la figure, aux feuilles de ces deux Plantes; mais ſon goût eſt aromatique. Elle eſt naturellement d'un beau verd. Cependant, on a trouvé le ſecret de faire blanchir les feuilles de Betel, en les renfermant dans de petits coffres, compoſés d'un tronc récent de Bananier, & les arroſant au moins une fois par jour. La perte de leur couleur naturelle ne change rien à leur goût, qui en devient, au contraire, plus fin & plus délicat. On ne préſente jamais, chez les perſonnes de qualité, que de celles qui ſont parfaitement blanches. [Rapprochez cette deſcription de celle de l'Areka.].

Le Belimbeira.

Le *Belimbeira* eſt un arbre de la grandeur du prunier, avec des feuilles très-minces. Il porte, pendant toute l'année, des fruits qui ſe nomment *Bilimbins*, & dont la couleur approche du verd. Leur figure eſt celle d'une longue courge. Leur goût, qui tire ſur l'aigre, les rend propres à ſervir d'aſſaiſonnement, & à confire. Tout ſe mange, parcequ'ils n'ont point de noyau.

Le Bilimbi ou Bilingbing.

Le *Bilimbi* ou *Bilingbing*, petit arbre, qui ne s'éleve gueres au-deſſus de dix pieds, & dont le fruit eſt une eſpece de Pomme, de forme pentagone, porte des fleurs & des fruits pendant toute l'année.

Le Bintambaru.

Le *Bintambaru*, Arbuſte, ou grande Plante, qui abonde en ſel purgatif. Son ſuc eſt laiteux, & picote vivement la langue & le goſier.

Le Brindeira & les Brindons.

Le *Brindeira* eſt de la grandeur du Poirier, avec des feuilles plus petites. Les *Brindons*, qui ſont ſes fruits, & qui meuriſſent dans les mois de Février, de Mars & d'Avril, reſſemblent aux Pommes d'or de l'Europe; mais ils ont la peau dure, & la poulpe rouge, viſqueuſe, tirant ſur l'aigre, avec trois noyaux fort tendres. On ne fait que mâcher la poulpe, pour en avaller le ſuc; & l'écorce s'employe pour les ſauces.

Le Cajan.

Le *Cajan* eſt une ſorte de Buiſſon, qui ne prend jamais une hauteur d'arbre, mais qui n'en eſt pas moins eſtimé par ſes pois rougeâtres; ils croiſſent quatre à quatre dans des gouſſes, & ſont une fort bonne nourriture. Ses feuilles, en apozeme, ont la vertu d'arrêter le flux immoderé des Hemorroïdes. Broyées avec le Poivre, elles nettoyent les gencives & calment le mal de dents. Sa graine bouillie dans l'eau de riz, & convertie en liniment avec du beurre, eſt un excellent remede pour les laſſitudes douloureuſes aux jointures. On en fait auſſi une liqueur ſalutaire dans la petite verole. Il ne faut pas confondre le Cajan avec le *Cajan-beba*, Plante rampante, qui s'attache aux arbres comme le Lierre, & que les Indiens appliquent broyée ſur les fractures.

Le Cajeput.

Le *Cajeput* eſt un arbre, d'où l'on tire une huile aromatique, du même nom.

Le Cajuyera, & l'Acajou.

Le *Cajuyera* n'eſt pas un arbre fort haut; mais le grand nombre de ſes branches & l'abondance de ſes feuilles le rendent fort touffu. Son fruit, qui ſe nomme *Acajou*, reſſemble en dehors à une pomme jaune & rouge. Sa propriété, la plus ſingulière, eſt que tous les autres fruits ayant le noyau en dedans, il le porte deſſus, comme une eſpèce de cimier verd. On attribue, à ſon odeur, la vertu d'augmenter & de rafraîchir la mémoire.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

L'amande crue de ſon noyau a le goût d'une noix nouvelle. Rôtie, elle prend celui de l'amande commune. Le tems de la maturité, pour ce fruit, arrive entre Février & Mai. En le coupant par quartiers & le mettant tremper dans l'eau fraîche, on en tire enſuite un ſuc très-rafraîchiſſant, qui eſt regardé comme un ſpécifique pour les obſtructions de l'eſtomac.

Le Calaba.

LE *Calaba* eſt un arbre gommeux, dont la fleur eſt une ſorte de roſe, compoſée de pluſieurs petales, placés dans un ordre circulaire. Il s'éleve de ſon fond un piſtil, qui devient enſuite un fruit ſpherique, charnu, & qui contient un noyau de la même forme. C'eſt du tronc & des branches, qu'il ſort une gomme claire, à peu près ſemblable au maſtic, dont on lui donne le nom, & aux uſages duquel on la ſubſtitue.

Le Calamba.

LE *Calamba* [ou *Calambac*] eſt un arbre dont le bois eſt fort précieux par ſon odeur, à laquelle on attribue de grandes vertus, & par l'uſage qu'on en fait pour les ouvrages de marqueterie. C'eſt une eſpece d'Aloës, ſuivant Pyrard, qui diſtingue deux ſortes d'Aloës des Indes; l'un, dit-il, que les Indiens nomment *Calamba*, & l'autre *Garoa*. Il ſe vend aſſez cher, ſurtout dans les lieux où il ne croît pas, parce que tous les Grands ſe font honneur d'en brûler, pour le faſte autant que pour l'excellence du parfum. Sa couleur eſt verdâtre. [Voyez l'article *Agoucla* ci-deſſus. Le Calembac, ou le meilleur Agallochum ſe retire par morceaux du cœur du tronc des Arbres d'Aloës, qui ſe ſont pourris d'eux-mêmes ſur les montagnes. Il eſt rare de trouver en Europe du vrai Calembac, qui coute aux Indes environ cent florins la livre].

Le Calame, ou Roſeau aromatique.

LE *Calame*, ou *Roſeau aromatique* eſt une ſorte de Roſeau, qui contient une matiere ſpongieuſe & jaunâtre, dont on ſe ſert contre les foibleſſes de nerfs, & que les femmes Indiennes employent particuliérement contre les vapeurs. Après les grandes chaleurs du Pays, on en fait auſſi prendre aux Chevaux, avec de l'ail, du ſel, du ſucre & du beurre: mêlange qu'on nomme *Arata*, & dont on vante beaucoup la vertu. La tige de cette Plante eſt mince & remplie de nœuds. Elle ſe fend en éclat, quand on veut la rompre. Elle eſt coriace ſous la dent, aſtringente, & d'un goût aigre, mêlé d'amertume.

Le Caleſiam.

LE *Caleſiam* eſt un grand arbre, dont le bois eſt de couleur purpurine obſcure. Il eſt uni & flexible. Ses fleurs croiſſent en grappes, à l'extrémité des branches, & ſont aſſez ſemblables aux fleurs de la Vigne. Elles ſont ſuccedées par des baies en grappes, de figure oblongue, rondes, plates, vertes, couvertes d'une écorce mince, pleines d'une poulpe ſucculente, mais inſipide, qui contient un noyau verd, oblong, plat, dans lequel eſt une amande blanche & ſans goût. L'écorce du Caleſiam, pulvériſée & reduite en Onguent, guérit le ſpaſme cynique & les convulſions cauſées par de grandes douleurs. Le ſuc de la même écorce diſſipe les aphtes, & pris intérieurement, il arrête la dyſſenterie. Les Indiens employent le bois à faire des manches de couteau & des poignées de ſabre.

Le Camphrier.

LE *Camphrier* eſt un arbre aſſez commun aux Indes Orientales, mais qui ne porte point partout une gomme auſſi eſtimée que celle des mêmes arbres dans l'Iſle de Borneo. Il a les feuilles alternes, aſſez ſemblables à celles du Laurier, roides, vertes, & d'une odeur de Camphre. Ses fleurs, qui naiſ-

naiſſent des aiſſelles des feuilles, ſur de petites branches, ſont blanches, à cinq petales, & quelquefois à ſix. Ses fruits ſont des baies, compoſées, comme le fruit du Canelier & du Chêne, d'un calice, & d'un petit gland, qui renferme une ſemence huileuſe, de la groſſeur d'un grain de poivre. Ce fruit, dans ſa parfaite maturité, eſt d'un pourpre foncé, & d'un goût de Camphre & de Girofle. Pour tirer le Camphre des Camphriers communs, on prend le bois, les racines, les branches & les feuilles de ces arbres; on les met ſur le feu dans une Cucurbite bien bouchée, & la matiere du Camphre ſe ſublime & ſe raſſemble en maſſe. Mais celui de l'Iſle de Borneo découle naturellement de ſon arbre, dans lequel on trouve même de petites veines de Camphre. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

OBSERVONS ſur la *Canelle*, qu'elle ne vient aujourd'hui que de Ceylan. On a déja remarqué, dans la deſcription de cette Iſle, que l'arbre, qui la porte, reſſemble beaucoup à nos Saules (*f*), & qu'il a trois écorces, dont on ne prend que la premiere & la ſeconde. Ajoûtons que celle-ci eſt incomparablement la meilleure. On ne touche point à la troiſiéme, parce qu'elle eſt néceſſaire à la conſervation de l'Arbre; & cette diviſion demande tant de ſoin, qu'on en fait comme un métier, qui s'apprend dès la jeuneſſe. Les derniers Voyageurs font remarquer que la Canelle coûte plus aux Hollandois qu'on ne ſe l'imagine. Le Roi de l'Iſle, qu'on appelle Roi de Candi, du nom de ſa Capitale, & qui eſt preſque toujours en guerre avec eux, ne manque point de choiſir le tems de la récolte, pour les ſurprendre, ou les incommoder par ſes attaques. Ils ſont obligés d'entretenir La Canelle.

(*f*) Schouten, qui s'étoit fait une étude particuliere de la Canelle, en donne cette deſcription: „Ces Arbres merveilleux, dit-„ il, ſont à peu près ſemblables à l'Oranger. „ Le tronc & les branches en ſont pourtant „ plus fins, moins noueux, & montent plus „ droit. Les feuilles reſſemblent preſqu'à cel-„ les du Laurier. La fleur en eſt blanche, & „ d'une odeur très agréable. Ils produiſent „ un fruit à peu près de la groſſeur de l'Oli-„ ve. Les Singes & les Oiſeaux en mangent „ beaucoup. On en tire une huile, qu'on tient „ fort médicinale. Preſque tout ce qui en „ tombe à terre germe, & produit de jeunes „ Arbres. Lorſqu'ils ſont aſſez grands, on „ coupe les vieux, pour donner de l'air aux „ nouveaux. Ils ont une double écorce. Cel-„ le du dehors eſt fine, & on les pele pour „ l'ôter. Enſuite on en tire, par longs mor-„ ceaux, l'écorce intérieure, qui eſt proprement la Canelle, qu'on fait ſecher au So-„ leil, & qui, en ſechant, ſe met d'elle-„ même en rouleaux, & devient d'une couleur „ tirant ſur celle de roſe. La curioſité m'ayant „ porté à peler un Arbre, je trouvai cette „ écorce gliſſante, graſſe, verte, ſans goût „ & ſans odeur, ou du moins en ayant très-„ peu. Un Arbre pelé demeure deux ou trois „ ans avant que de ſe couvrir d'une nouvelle „ écorce, & ſemble périr pendant quelque „ tems; mais il reprend enfin ſa vigueur. La „ plus excellente Canelle ſe recueille entre „ Point de Galle & Negumbo, où l'on en-„ trouve des Forêts entieres; outre les Ca-„ neliers qui ſont ſemés en divers lieux dans „ les Campagnes incultes.

„ On diſtingue la Canelle en fine, médio-„ cre & groſſiere. La derniere vient des Ar-„ bres, qui ſont gros & déja vieux. On bâ-„ tit des Maiſons du bois de ces Arbres, & „ l'on en fend pour faire du feu. Il rend „ une odeur admirable en brûlant. Quoique „ la Canelle paſſe pour chaude au troiſiéme „ degré, les racines de l'arbre ne laiſſent pas „ de rendre une eau très-odoriférante, & „ même une eſpece de Camphre. Les Inſu-„ laires de Ceylan ont l'art de travailler l'é-„ corce verte, c'eſt-à-dire, la véritable Ca-„ nelle. Ils en font entrer dans les Cabinets, „ les Armoires, les petits Coffres. Ils ſça-„ vent même en revêtir des Cannes; & l'on „ m'en donna une dont l'ouvrage étoit d'une „ fineſſe inimitable". *Tome II. pages 29 & ſuivantes.*

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

nir quinze ou ſeize cens hommes de guerre, pour la défenſe d'un même nombre d'Ouvriers, qui travaillent dans les Bois à lever les écorces. Ces Travailleurs ſont nourris pendant le reſte de l'année; ſans compter la dépenſe des Garniſons habituelles de Colombo, Point de Galle, Manaar, Jafanapatan, & de pluſieurs autres Places que la Compagnie de Hollande occupe autour de l'Iſle. Des frais ſi conſidérables augmentent néceſſairement la cherté de la Canelle. L'Arbre produit, pour fruit, une ſorte d'Olives, qui ne ſe mangent point, mais dont les Portugais avoient trouvé le moyen de faire un autre uſage. Ils les mettoient dans une chaudiere, avec de l'eau ſimple & la petite pointe des branches, pour faire bouillir tout enſemble, juſqu'à ce que l'eau fût tout-à-fait conſumée. Le deſſus de cette matiere, après l'avoir laiſſée refroidir, étoit une pâte, aſſez ſemblable à de la cire blanche; & le fond donnoit une eſpece de Camphre. De cette pâte, ils faiſoient des cierges, pour l'office de l'Egliſe aux principales Fêtes; & l'odeur de Canelle, qu'elle répandoit en brûlant, avoit la force des meilleurs parfums. Ils en envoyoient à Lisbonne, pour la Chapelle du Roi. Mais on ne nous apprend pas que les Hollandois ayent ſuivi cette méthode.

Les Portugais tiroient auſſi de la Canelle, des terres voiſines de Cochin; moins bonne, à la vérité, que celle de Ceylan, mais qui ſe donnoit à meilleur marché. La Compagnie de Hollande, les ayant chaſſés de cette Ville, a fait ruiner tous les Caneliers du Pays. On ne parle point de ceux de Mindanao & de quelques autres Iſles, non plus que des Girofliers, qui croiſſent hors des Moluques; parce que l'expérience a fait connoître que les uns & les autres ſont comme autant d'Avortons, ou de productions ſauvages, qui ne méritent pas le nom d'Epiceries.

Le Caniram.

Le *Caniram* eſt un grand arbre, dont à peine deux hommes peuvent embraſſer le tronc. Son écorce eſt ordinairement rougeâtre; mais les petites branches ſont d'un verd ſale, pleines de nœuds, & leur écorce eſt amere. Ses feuilles, qui ſortent deux à deux de chaque nœud, ſont d'une figure ronde, oblongue, & d'un goût extrêmement amer. Des nœuds des petites branches, ſortent des fleurs diſpoſées en Ombelle, compoſées de quatre, cinq ou ſix petales, d'un verd d'eau, pointues, d'une odeur foible, mais aſſez agréable. Son fruit eſt une pomme ronde, liſſe, de couleur d'or, dont la chair, dans ſa maturité, eſt blanche, mucilagineuſe & couverte d'une écorce épaiſſe & friable. Cette chair, & la ſemence qu'elle contient, ont un goût très amer. La racine du Caniram priſe en décoction, eſt bonne pour le cours de ventre & pour les fievres pituiteuſes. Son écorce, pilée & paîtrie avec de l'eau, arrête les dyſſenteries bilieuſes. Mais ce qu'il a de plus ſingulier, c'eſt que le ſuc de ſes feuilles, qui, pris moderément en décoction, eſt auſſi très ſain, cauſe tous les effets du poiſon, & meme la mort, lorſqu'on en boit trop.

Le Cara Schulli.

Le *Cara Schulli* eſt le nom d'un arbriſſeau, qui reſſemble beaucoup au Caprier. Pulveriſé au feu, & mêlé avec du vinaigre, il diſſout admirablement les tumeurs. Mis en poudre, par le ſeul broyement, & mêlé avec la liqueur du Cocotier, qui ſe nomme *Sory*, il fait meurir & percer les abſcès.

La

La décoction de ſa racine eſt vantée pour la ſuppreſſion d'urine. Celle de ſes feuilles, priſe intérieurement avec une petite quantité de riz, eſt excellente pour les tumeurs œdemateuſes.

Le Carambolcira & la Carambola.

Le *Caramboleira* eſt un arbre de la grandeur du Prunier, avec lequel il a d'ailleurs beaucoup de reſſemblance par ſes feuilles. Son fruit, qui ſe nomme *Carambola*, eſt jaune en dehors, dans ſa maturité. Sa poulpe, qui reſſemble à celle du Limon, & qui a quatre ou cinq amandes, eſt blanche & d'un goût tirant ſur l'aigre du Limon. Les Portugais la mangent avec du ſucre, parce qu'ils lui trouvent une qualité froide. L'arbre porte des fruits & des fleurs pluſieurs fois l'année.

Le Caramdeira.

Le *Caramdeira* eſt un arbre bas & plein d'épines, dont les feuilles reſſemblent à celles de l'oranger. Son fruit eſt une ſorte de raiſin, dont la couleur tire, en dehors, ſur le rouge, quoique l'intérieur ſoit fort blanc. Il a des pepins. Son goût n'eſt compatible à rien de connu en Europe. Le tems de ſa maturité arrive aux mois d'Avril & de Mai.

Le Cardamome.

Cardamome. On a déja remarqué que le Cardamome ne ſe trouve que dans le Royaume de Cananor, ſur une Montagne éloignée de la Mer, d'environ ſix à ſept lieues, & qu'on n'a beſoin, ni de le ſemer, ni même de labourer la terre. Il ſuffit de mettre le feu aux herbes, qui ont pouſſé pendant les pluies, & que le Soleil deſſéche après l'Hyver. Les cendres de ces herbes diſpoſent la terre à produire les arbriſſeaux, qui portent le Cardamome. On le tranſporte en Perſe, en Arabie, en Turquie, & dans tous les Royaumes de l'Inde, où l'on n'eſt pas content d'un ragoût, s'il n'eſt aſſaiſonné de cet aromate. Sa rareté en augmente le prix, & le fait vendre ordinairement trois ou quatre fois plus cher que le plus beau Poivre.

Le Carin-Curini.

Le *Carin-Curini*, arbriſſeau dont les fleurs ſont en caſque & d'un bleu verdâtre, donne un fruit partagé en deux cellules, dans chacune deſquelles eſt une ſemence plate, arondie, & terminée en pointe comme un cœur. Lorſque cette ſemence eſt mure, elle eſt jaunâtre, ou d'un rouge pâle, raboteuſe, & tout-à-fait inſipide. La décoction des feuilles & de la racine briſe le calcul. Leur décoction guérit la dyſurie; & leur infuſion, dans l'eau chaude, appaiſe la toux & les douleurs du calcul.

Le Carrapouli.

Le *Carrapouli* eſt un arbre de moyenne hauteur, dont le fruit a la groſſeur & le goût d'une Ceriſe.

Le Caſſummuniar.

Le *Caſſummuniar* eſt une racine de la groſſeur du petit doigt, célebre juſqu'en Europe, où les Marchands l'apportent, coupée en petits morceaux de couleur brune, d'un goût aromatique, piquant, melé de quelque amertume, & entourée de cercles en dehors. Aucun Voyageur ne nous apprend la Plante dont elle ſe tire: mais elle eſt eſtimée comme un puiſſant remede pour les maladies des nerfs, pour la paralyſie, les convulſions, la colique, les tranchées & les affections hyſteriques.

Le Cattu Schiragam.

Le *Cattu Schiragam* eſt un arbriſſeau de hauteur d'homme, qui croît dans les lieux brûlés du Soleil. Broyé, & bouilli dans l'huile, il diſſipe les puſtules. Sa graine, priſe en poudre dans de l'eau chaude, chaſſe les vents & tue les vers.

Le Champakam.

Le *Champakam* eſt un grand arbre, qui porte, deux fois l'année, des fleurs

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

fleurs extrêmement odorantes, mais qui ne donne du fruit que long-tems après avoir été planté. On fait, de ſes fleurs, une diſtillation ſpiritueuſe, d'une odeur très agréable. Sa racine & ſon écorce, deſſéchées, & pilées, ſont un maturatif fort vanté. On fait auſſi, de ſes fleurs, pilées avec de l'huile, un onguent pour les yeux & pour la goutte.

Le Charameis.

LE *Charameis*, arbre dont on diſtingue deux eſpeces: l'une de la grandeur du Neſflier, dont les feuilles reſſemblent à celles du Poirier, & ſont d'un verd clair. Son fruit naît en grappe, & reſſemble à une Aveline; mais il ſe termine en pluſieurs angles, de couleur fort jaune, & d'une acidité très agréable. Les Indiens le mangent, ou mur, ou confit au ſel avant ſa maturité. C'eſt un fort bon aſſaiſonnement. L'autre eſpece donne un fruit plus gros, quoiqu'elle ait les feuilles plus petites. Leur racine jette une ſorte de lait; & ſon écorce, broyée avec de la moutarde, eſt un purgatif fort ſalutaire pour les Aſthmatiques.

L'arbre aux Chandelles.

L'ARBRE aux *Chandelles* tire ce nom d'une ſorte d'écorce fort deliée, & longue de deux palmes, qui pouſſe des deux côtés de chaque branche, & qu'on prendroit pour deux Chandelles vertes. Elles renferment pluſieurs petits grains, ſemblables à des pois blancs, qu'on mange cuits, ſeuls, ou avec le riz.

Le Chiampim.

LE *Chiampim*, fleur blanche, originaire de la Chine, jette une excellente odeur. On la confit; & dans cet état, elle prend une conſiſtence très ferme, qui ne l'empêche point d'être fort douce au palais. L'Arbre, qui la porte, eſt une eſpece de petit Platane. On diſtingue une autre eſpece de Chiampim, qui a deux feuilles, droites, longues & blanches, & deux autres feuilles, rouges, & renverſées en deſſous. Cette fleur ne vient pas d'un Arbre, mais d'une Plante baſſe.

Le Coapoiba.

LE *Coapoiba* eſt un arbre commun, de la hauteur du Hêtre, auquel il reſſemble auſſi par la figure. Son écorce eſt de couleur cendrée, avec des ondes brunes. Ses feuilles ſont fermes, de figure oblongue; & ſi l'on rompt leur queue, il en ſort une liqueur laiteuſe. Ses fleurs ont chacune leur pedicule. Elles ſont de la groſſeur d'une Roſe, compoſées de feuilles blanches, avec de petits onglets rouges. Au lieu de nombril, elles ont un petit globule, rouge, réſineux, de la groſſeur d'un pois, qui donne une réſine auſſi claire que la Térébentine, gluante & jaunâtre. Le fruit eſt contenu dans une capſule, comme celle du gland.

Le Cocotier.

CE qu'on a dit du *Cocotier*, dans la Deſcription du Malabar, où cet Arbre eſt plus remarquable, qu'en tout autre lieu, par ſa beauté & par ſon abondance, n'empêche point que ſe trouvant auſſi dans la plûpart des autres Pays des Indes, où il tient le premier rang par ſon utilité, il ne demande ici quelques nouvelles obſervations. On croit devoir nommer auſſi quelques autres eſpeces de Palmiers, qui ne ſont pas compriſes dans l'énumération qu'on a déja donnée de ces Arbres.

LES Indiens donnent au Cocotier le nom de *Tenga*, & les Portugais celui de *Palmera de Cocos*. On a dit, que ſans emprunter d'autres ſecours, on trouve dans le bois, les feuilles & le fruit de cet arbre, de quoi former, mettre à la voile, & charger un Vaiſſeau, de quoi bâtir & meubler une Maiſon, & de quoi nourrir & vêtir ſes Habitans: mais on n'a pas remar-

marqué que ſes feuilles ſervent auſſi de papier pour écrire, & qu'on file la premiere écorce de ſon fruit, pour en faire des cordes. Cette premiere écorce eſt jaune dans ſa maturité. C'eſt de la ſeconde, qui eſt dure, qu'on fait des vaſes pour toutes ſortes d'uſages. La poulpe intérieure eſt une chair blanche, de l'épaiſſeur d'un demi doigt, dont le goût approche beaucoup de celui de l'amande. Dans le centre, on trouve une eau de la clarté du criſtal, qui eſt une liqueur excellente. On fait, avec ce fruit, diverſes ſortes de confitures. On en tire de l'huile, pour aſſaiſonner les alimens, & pour brûler dans les lampes. Si l'on preſſe ſimplement la poulpe, il en ſort une eſpece de lait, qui ſert à faire cuire le riz & à diverſes ſortes de ragoûts. La liqueur, qu'on fait diſtiller de l'arbre, par l'inciſion des branches, ſe nomme *Tary*, *Toddy*, *Nery*, & *Sory*, ou *Soura*, ſuivant la différence des lieux, & celle de ſes qualités ou de ſa préparation. Le Tary, qui eſt la premiere & la plus naturelle, eſt doux, du même goût que le petit vin, ou plutôt, du même que le vin du marc de raiſin trempé dans l'eau. Il doit être recueilli avant le lever du Soleil; car s'il a le tems d'être échauffé, ou par la chaleur de cet Aſtre, ou pour avoir été trop long-tems conſervé, il s'aigrit, & c'eſt alors qu'il prend le nom de *Sory* ou *Soura*. On eſt obligé alors de le faire chauffer, pour le boire, ſans quoi ſa froideur cauſeroit de violentes tranchées. Du Sory diſtillé, on tire une ſorte de vin, qui devient encore vinaigre, lorſqu'il commence à s'altérer. Diſtillé deux ou trois fois, c'eſt de l'Eau-de-vie. En le faiſant bouillir, il donne cette eſpece de ſucre noir, qu'on nomme *Jagra*. Enfin, le revenu des Cocotiers eſt le meilleur qu'on puiſſe avoir dans les Indes. Ils croiſſent droits, juſqu'à ſoixante palmes de hauteur; & leur groſſeur eſt égale, depuis le pied juſqu'au ſommet.

Le Codaga Pala.

Le *Codaga Pala* eſt un Arbre, commun dans le Malabar, dont l'écorce pulvériſée & priſe dans du lait aigre, arrête infailliblement le cours de ventre & le flux hémorrhoïdal. Sa racine, réduite en poudre, & cuite dans l'eau de riz, eſt excellente en cataplaſme pour l'Eſquinancie & toutes ſortes de tumeurs, même pour la Goutte.

Le Codi Avanam.

Le *Codi Avanam* eſt un Arbriſſeau, qui croît dans les lieux ſablonneux, & dont le ſuc, pris dans du vin, eſt un remede excellent pour la Diarrhée. Cuit auſſi dans de l'huile, on le fait prendre, comme un Corroboratif fort puiſſant, pour l'épuiſement des forces.

Cœur Indien.

Le *Cœur Indien*, ou *Pois de Merveille*, eſt le nom que les Voyageurs ont donné à une Plante Indienne, & à ſon fruit, qui eſt, en effet, un pois d'une beauté ſingulière. Il eſt en partie blanc, en partie noir, & toujours marqué d'un cœur. La plante s'éleve à trois ou quatre pieds de hauteur, par des tiges ſans poil, & cannelées, qui ont beſoin d'être ſoutenues. Les feuilles ſont d'un beau verd, & découpées comme celles de l'Ache. On ne nous apprend ni le nom Indien de la Plante, ni la couleur de ſes fleurs, auxquelles ſuccedent des gouſſes qui contiennent les pois.

[Cette Plante porte à Amboine le nom de *Boba-Hati*, qui lui vient de la figure de ſon fruit, dont les Indiens font une eſpèce de Panacée, & il eſt certain que les Européens s'en ſervent avec ſuccès contre diverſes maladies. On ne connoît rien de plus amer que ce fruit, qui devient rouſſâtre

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

en mûriſſant. Les fleurs, qui ſont petites, reſſemblent aſſez à celles de la Vigne.]

Le Congnare.

LE *Congnare*, autre Arbre d'une grande hauteur, & dont les rameaux ont beaucoup d'étendue, eſt diſtingué par ſes feuilles, qui ſont rondes, chacune avec un petit pignon. Son fruit eſt une eſpèce de petites Prunes, d'un goût délicieux. Il eſt fort eſtimé à Goa. Comme il porte, dans toutes les Saiſons, on ne trouve pas moins d'agrément que d'utilité à le voir paré, auſſi continuellement que l'Oranger, de fleurs, les unes en boutons, d'autres ouvertes, d'autres nouées, & de fruits dans tous les degrés, juſqu'à la parfaite maturité.

Le Cotonnier.

LE *Cotonnier*, ou l'Arbre qui porte le Coton, aux Indes-Orientales, diffère peu de celui dont on a donné la deſcription entre les Plantes d'Afrique. Cependant, on y remarque quelque différence. Il croît de la grandeur du Roſier. Ses feuilles reſſemblent à celles de l'Erable, & ſes fleurs ſortent comme les boutons de Roſes. Ce n'eſt qu'après la chûte de la fleur, que les boutons groſſiſſent, & que par un nouvel épanouiſſement, ils produiſent le Coton. Il s'y trouve une ſemence, que les Indiens mettent ſoigneuſement en terre, & qui leur donne de nouveaux arbres, dont ils ne ceſſent pas de tirer la matière de ces belles toiles, qui leur font mépriſer celles de Lin & de Chanvre (*g*).

Le Cowalam.

LE *Cowalam* eſt un grand Arbre dont le fruit reſſemble à une Pomme ronde. L'ecorce de ce fruit, qui eſt épaiſſe & verdâtre, en couvre une autre, dure, ligneuſe & renfermée dans une ſubſtance viſqueuſe, humide, jaunâtre, acide & douçâtre, dans laquelle on trouve des graines plates, oblongues, blanches & pleines d'un ſuc gommeux & tranſparent. Lorſqu'il eſt mur, les Indiens le trouvent délicieux; mais ils ne laiſſent pas de le confire verd, dans le miel ou dans le vinaigre, parce qu'ils le croyent excellent pour la Diarrhée & la Dyſſenterie.

Le Cuciombi, ou Cumuc.

LE *Cuciombi* ou *Cumuc*, Arbriſſeau qui s'attache aux arbres comme le Poivrier, produit, ſurtout à Java, & ſur la Côte de la Sonde, une ſorte de Cubebes, que les Indiens appellent *Cuba Chini*, parce qu'avant l'arrivée des Portugais, aux Indes, c'étoient les Chinois qui l'alloient prendre, & qui le tranſportoient dans tous les autres Pays Orientaux. Ce fruit ne vient que dans les lieux incultes. Il croît par grappes comme les raiſins, & chaque grain a ſa queue particulière. Les Inſulaires de Java ont eu long-tems la précaution de ne le vendre que bouilli, dans la crain-

(*g*) Gautier Schouten, obſerve que les Plantes qui portent le Coton, dans les Indes Orientales, different beaucoup l'une de l'autre. „ Celle, dit-il, qui eſt comme une herbe, a une queue qui eſt preſque comme du „ bois, & toute couverte d'une rude écorce „ rouſſâtre. Elle s'éleve à deux pieds de terre, & ſe diviſe en pluſieurs petites branches, dont les feuilles ſont à peu près „ comme celles de la Vigne, excepté qu'elles ſont un peu plus petites. Les fleurs „ tirent ſur le jaune, & ſont un peu rouges „ dans le milieu, d'où ſortent des fruits „ ronds, à peu près de la groſſeur d'une petite pomme, & elles s'ouvrent en figure „ d'Etoiles. Lorſque le fruit eſt mur, le Coton y paroît & en ſort. On le recueille & „ on le prépare. Les feuilles des arbres, qui „ portent le Coton, ſont preſque ſemblables „ aux précédentes; mais elles ſont ordinairement plus douces & plus unies. Le Coton d'arbre n'eſt pas ſi fin que le Coton „ d'herbe". *Tome II. pages* 264 & 265.

crainte qu'on ne le fît croître ailleurs. On l'employe contre les plus dangereux rhumes, & pour débarraſſer la poitrine de toutes ſortes d'humeurs. Les Maures s'en ſervent, comme du Talaſſa, pour s'exciter aux plaiſirs de l'amour. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

LE *Cudu-Pariti* eſt un Arbriſſeau, qui s'éleve de dix ou douze pieds, & qui porte des fleurs pendant toute l'année. Ses feuilles, en cataplaſme ſur la tête, procurent le ſommeil & diſſipent les vertiges; & ſon fruit, broyé dans de l'eau, arrête la Dyſſenterie. Le Cudu-Pariti.

LE *Cumana* eſt un Arbre, qui reſſemble beaucoup au Mûrier, par ſa forme, & dont le fruit, qui eſt auſſi une eſpéce de Mûre, ſert à la compoſition d'un Syrop fort vanté pour la poitrine. Son bois eſt ſi dur, qu'on en tire du feu comme d'un caillou. Le Cumana.

LE *Cumbulu* eſt un grand Arbre, commun au Malabar, dont la racine, priſe en décoction, paſſe pour un excellent febrifuge. Le Cumbulu.

LE *Currutu-Pala* eſt un Arbriſſeau, dont l'écorce, du moins celle de ſa racine, broyée dans l'eau chaude, arrête la Diarrhée & ſoulage la Dyſſenterie. Le Currutu-Pala.

LE *Durion*, ou *Durian*, eſt nn Arbre de la groſſeur du Pommier, dont le fruit, qui ſe nomme auſſi Durion, eſt fort eſtimé dans la plus grande partie des Indes. Ce fruit eſt fort gros, & ne croît qu'au tronc, comme le Jaka, ou aux groſſes branches & dans leurs parties les plus voiſines du tronc, comme le Coco. Sa groſſeur eſt à peu près celle d'une Citrouille. Il eſt couvert d'une écorce verte, épaiſſe & forte, qui commence à jaunir dans ſa maturité: mais il n'eſt bon à manger, que lorſqu'elle s'ouvre par le haut. Le dedans, qui eſt alors parfaitement mur, donne une odeur excellente. On le partage en quatre quartiers, dont chacun a de petits eſpaces, qui renferment une certaine quantité de poulpe, ſuivant la grandeur des cavités; car elles ſont plus ou moins grandes. La plus groſſe partie du fruit eſt de la groſſeur d'un œuf de ponle, blanche comme du lait, & auſſi délicate que la meilleure crême. L'habitude y fait trouver un goût exquis: mais ceux qui en mangent rarement, ou pour la premiere fois, lui trouvent d'abord un goût d'oignon rôti, qui ne leur paroît pas fort agréable. Le Durion doit être mangé frais. Il ne ſe garde qu'un jour ou deux, après leſquels il devient noirâtre & ſe corrompt. Chaque portion de la poulpe a un petit noyau, de la groſſenr d'nne feve, qui ſe mange grillé, & qui a le goût de la Chateigne. En général, le Durion & le Jaka ſe reſſemblent beaucoup par la groſſeur & la figure; avec cette différence, néanmoins, que la poulpe du premier eſt blanche, & que celle de l'autre eſt jaunâtre, plus remplie de noyaux, & d'un goût moins eſtimé. Le Durion, ou Durian.

LA Plante, qni ſe nomme *Dutroa*, ou *Datura*, croît aux Indes, dans les lieux incultes. Elle s'éleve comme un Buiſſon. Ses feuilles ſont pointues, découpées, blanches: & lorſqu'elles tombent, elles font place à une tête ronde, qui naît, & qui ſe remplit de grains ou de pepins. Cette ſemence, mêlée avec de l'eau ou du vin, ou avec quelque autre mets, & priſe dans une certaine quantité, fait mourir, en riant, ou en pouſſant des cris, ceux qui en mangent une certaine quantité. Si l'on en prend moins, on en eſt qnitte pour devenir tout-à-fait hébêté, pendant l'eſpace de douze Le Dutroa, ou Datura.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

ou quinze heures, ſans ſçavoir ce qu'on dit, ce qu'on fait, ni ce qu'on voit; ou pour tomber dans un profond ſommeil, qui dure l'eſpace de vingt-quatre heures. C'eſt la reſſource des femmes libertines, lorſque pour ſe livrer au plaiſir, elles ont beſoin d'endormir leurs Maris ou leurs Gardiens.

Le Fagara.

LE *Fagara* eſt un Arbriſſeau, dont le fruit, qui porte le même nom, eſt de la groſſeur du Pois chiche, couvert d'une écorce deliée, cendrée & noire, avec une coque mince au-deſſous, qui contient un noyau aſſez ſolide, couvert d'une membrane noire & déliée. Il reſſemble beaucoup à la coque du Levant. On lui attribue la vertu de réſiſter au venin, & d'excellentes qualités pour l'eſtomac & le foie. Il y a un petit Fagara, qui eſt de la figure & de la groſſeur de la Cubebe. L'un & l'autre ſont aromatiques. On les croit originaires des Iſles Philippines.

LE Fagara ne croît nulle part auſſi bien que dans l'Iſle de Java. La groſſeur de ſon fruit y eſt celle du poivre à queue. Son écorce eſt tendre, & couverte d'une coquille noire fort mince. Il ne contient qu'un ſeul grain, fort eſtimé pour le rhume, pour la foibleſſe d'eſtomac, & pour le cours de ventre.

Le Figueira, ou Bananier des Indes.

LE *Figueira*, ou *Bananier des Indes*, eſt moins un arbre qu'une plante tendre, de la groſſeur de la cuiſſe humaine, & haute de quinze à vingt palmes, avec des feuilles qui en ont environ quatre de largeur. On croit, aux Indes, comme en Afrique, que ces feuilles furent celles dont les premiers Peres du Genre humain couvrirent leur nudité. Les Indiens s'en ſervent au lieu de plats & d'aſſiétes, & s'épargnent la peine de les nettoyer, en les renouvellant à chaque repas. Ils les font ſervir auſſi de papier, ſur lequel ils écrivent. Cette plante, dont le tronc peut être comparé, pour la forme, à la tige des roſeaux, ne porte du fruit qu'une fois. Lorſqu'elle a fourni ſoixante, ſoixante & dix, & juſqu'à cent bananes, on coupe le tronc par le pied, & l'on en voit naître un rejetton. On diſtingue deux ſortes de bananes Indiennes: les unes de la longueur d'une palme, groſſes & rondes comme un œuf, qui ſe nomment *Bananes à rôtir*. Le goût en eſt auſſi doux que celui des figues ſauvages. Elles ſont fort nourriſſantes, lorſqu'on les mange rôties, avec un peu de canelle & de ſucre. Leur poulpe eſt d'un blanc rouſſâtre, & pleine d'une petite ſemence tendre & noire, qui ſe mange auſſi. On a ſoin de les cueillir vertes, pour les faire jaunir & meurir dans les maiſons, comme les melons d'hyver. Les bananes de la ſeconde eſpèce s'appellent *Bananes de Jardin*. Elles ſont plus douces, de meilleur goût, & plus chaudes que les autres, qui ſont naturellement froides; mais elles ſont moins grandes, quoiqu'elles ayent les mêmes ſemences. On les mange crues. Les unes & les autres meuriſſent en tout tems.

Le Figuier d'Inde.

L'ARBRE, que les Portugais ont nommé *Figuier d'Inde*, a la feuille du Noyer, & n'a rien de commun d'ailleurs avec le Figuier de l'Europe. Il jette un petit fruit, dont on ne fait pas d'autre uſage que de le brûler, pour en tirer une huile noire, qui ſert, au lieu de poix & de ſuif, à noircir les Navires. Ce que cet arbre a de plus admirable, c'eſt que ſes branches, comme celles du Paletuvier, après avoir pouſſé en hauteur, jet-

jettent une petite racine à la cime, ſe courbent enſuite d'elles-mêmes, & s'introduiſent en terre, d'où elles produiſent d'autres arbres, qui rempliroient bientôt un Pays ſi l'on ne s'attachoit à les détruire. Le bois n'eſt utile qu'à brûler.

Le Findolin.

Le *Findolin*, Plante qui porte une fleur rouge, donne enſuite un fruit de la même couleur, & de la groſſeur du Limon.

Le Galanga.

Le *Galanga*, que les Arabes nomment *Calvegian*, eſt une Plante qui ne s'éleve que de quinze ou vingt pouces, & qui croît ſans culture. Ses feuilles ont la forme d'un fer de lance, & ſes fleurs ſont blanches. On en diſtingue deux ſortes; l'un petit, qui vient originairement de la Chine, & dont l'odeur eſt fort bonne; l'autre, qui eſt plus grand, avec peu d'odeur, & qui ſe nomme *Lanquas*. Les Indiens en tranſplantent de la premiere eſpèce, font de ſes racines une eſpèce d'Achiar, ou de Salade, & les employent en divers remedes, pour certaines maladies. Elles ſont groſſes & longues. Elles ont beaucoup de nœuds, comme la tige, qui eſt une eſpèce de Roſeau. Elles ſont rouges en dehors, & blanches en dedans. Leur goût tire ſur celui du Gingembre.

Gingembre des Indes Orientales.

Le *Gingembre* des Indes-Orientales eſt une Plante, dont la tige ſort de terre à la hauteur de deux ou trois empans, & n'eſt pas plus groſſe que nos petits Roſeaux. Ce ſont ſes racines, que les Indiens mangent, ou vertes, en maniere de ſalade, ou confites au ſel & au vinaigre. Il paroît que le nom de Gingembre vient des Arabes, qui nomment la racine *Gingibil*.

L'Arbre au Goudron.

L'Arbre au *Goudron*, c'eſt-à-dire, d'où coule une eſpèce d'huile, qui ſert à tous les uſages du Goudron, a été décrit fort exactement dans la Relation de Dampier. Il ne paroît pas qu'il ſoit connu des Européens ſous un autre nom.

L'Hermia.

Hermia eſt le nom d'un Arbriſſeau; & celui de ſon fruit, qui reſſemble au Poivre, en figure & en groſſeur, & qui eſt attaché comme lui, à un pedicule fort court. Mais ſon écorce eſt agréablement rayée de couleur rougeâtre & citrine; & ſon goût eſt aromatique, tirant ſur celui du Girofle. Il contient beaucoup de ſel volatil & d'huile. On l'employe pour fortifier l'eſtomac, & pour les relâchemens de l'épiglotte ou de la luette.

Le Jacaranda & le Manipoy.

Le *Jacaranda* eſt un Arbre dont ont diſtingue deux eſpèces; l'un qui a le bois blanc, & l'autre noir; tous deux, durs, beaux & marbrés. Le blanc eſt ſans odeur, & ſemblable au Prunier. Ses feuilles ſont petites, pointues, luiſantes en-deſſus & blanches en-deſſous, réguliérement oppoſées l'une à l'autre. Chaque rameau pouſſe pluſieurs rejettons, qui portent, pendant pluſieurs jours, des boutons de la groſſeur d'un noyau de Ceriſe, diſpoſés en grappe, de couleur d'olive, qui en s'entr'ouvrant ſe diviſent en cinq feuilles inclinées en bas, qui repreſentent en dedans une petite robbe de ſoie, couleur d'olive luiſante. Entre ces feuilles, il naît une fleur monopetale, preſque ronde, jaune, d'une odeur fort douce, pouſſant de ſon milieu pluſieurs étamines blanches, terminées par d'aſſez grands ſommets jaunes. A ſes fleurs ſuccedent un fruit, grand comme la paume de la main, d'une figure irrégulière, boſſu, tortu, inégal, panchant par ſa peſanteur, d'un blanc mêlé de verd, & rempli d'une ſubſtance verte, tirant ſur le

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

blanc, dont on ſe ſert pour les uſages du Savon. Les Indiens nomment ce fruit *Manipoy*, & le mangent cuit. L'autre eſpèce de Jacaranda a le bois noir, dur, compact, mais odorant. Il paſſe pour ſudorifique, & ſon fruit pour ſtomachal.

Le Jamboleira & les Jambolons.

LE *Jamboleira* eſt un arbre ſauvage, qui a les feuilles du Limonier, & dont le fruit, nommé *Jambolon*, eſt fort eſtimé des Indiens. Il pend aux branches, comme nos ceriſes & nos olives. Il a la couleur rouge de l'une, avec la figure & le noyau de l'autre. L'uſage des Indes eſt de le manger au ſel. Mais il ne s'accommode point au palais des Européens, qui lui trouvent un goût de corne; ni même à leur ſanté, parcequ'il leur fait enfler le ventre. Les Jambolons meuriſſent ordinairement aux mois d'Avril & de Mai.

Le Jambo.

LES *Jambos* de Malaca ſont des Arbres fort hauts, dont les feuilles ſont longues & minces. Leurs fruits, qui portent le même nom que l'arbre, ſont de la groſſeur d'une petite pomme, dont ils ont auſſi le goût; mais leur odeur eſt celle de l'eau-roſe. L'écorce en eſt jaunâtre, & le dedans de couleur canelle. On y trouve deux noyaux, qui ſont détachés de la poulpe. Ils commencent à meurir au mois de Janvier, & leur ſaiſon dure juſqu'en Avril.

Le Jamboyera.

LE *Jamboyera* eſt un autre arbre, de hauteur commune, dont la feuille eſt petite, & dont la fleur reſſemble à celles de l'oranger. Son fruit a la figure d'une poire; rouge & blanc en dehors, blanc dans l'intérieur, avec un noyau. Il a l'odeur & le goût des ceriſes. Sa ſaiſon eſt en Janvier, Février & Mars. Il croît deux ou trois fois dans cet eſpace.

Le Jangomar.

LE *Jangomar* eſt un arbre hériſſé d'épines, & de la grandeur d'un Prunier. Sa feuille reſſemble auſſi à celles du Prunier. Son fruit, qui tire ſur celui du Corbier, eſt de couleur jaune dans ſa maturité, d'un goût de Pruneau, âpre & aſtringent. On l'employe pour la Diarrhée & pour les inflammations de gorge.

Le Jangomeira & les Jangomas, ou Fruits d'Adam.

LE *Jangomeira* eſt un arbre de hauteur médiocre, dont toute l'écorce eſt remplie d'épines. Ses fruits, qui ſe nomment *Jangomas*, ont reçu des Portugais le nom de *Fruits d'Adam*. Ils reſſemblent aux noix par la figure, mais leur couleur eſt pourpre en dehors, & blanche en dedans. Ils renferment deux noyaux. Le goût de ce fruit eſt un mélange d'aigre, de doux & d'amer, qui tient du goût de la Neſle. Sa ſaiſon eſt dans les mois de Novembre, Décembre & Janvier.

Le Jaqueira & le Jaca.

LE *Jaqueira* eſt un arbre de la grandeur du laurier. Ses feuilles ſont jaunes & vertes. Son fruit, qui porte le nom de *Jaca*, eſt le plus gros qu'on connoiſſe au Monde. Un ſeul fait la charge d'un homme. Il ſe trouve des Jacas de quatre pieds de long, & d'un pied & demi de diamétre. Les branches de l'arbre ne ſuffiſant point pour ſoûtenir un ſi grand poids, l'induſtrieuſe Nature fait croître ce fruit au pied du tronc. Quoiqu'il ſoit plus gros & plus commun, dans l'Iſle de Ceylan, que dans les autres Pays des Indes, il croît en Terre-ferme & dans d'autres Iſles. L'odeur qu'il exhale, dans ſa maturité, fait découvrir les lieux où il ſe trouve, & connoître le tems de le cueillir. Son écorce eſt mêlée de jaune & de verd. Elle eſt épineuſe. L'intérieur offre pluſieurs portions jaunes, dont la poulpe eſt très-

très-douce, & qui ont chacune leur noyau, dur comme le gland, avec le goût du maron, lorſqu'il eſt rôti. La ſaiſon de ce fruit dure, depuis le mois de Mars, juſqu'à celui de Septembre. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

L'*Ignama Cona* eſt un fruit dont la chair eſt fort blanche, & qui croît en terre comme le Topinambour; mais il eſt beaucoup plus grand, & ſon poids ordinaire eſt de pluſieurs livres. Il ne reſſemble, ni par le goût, ni par la forme, à l'*Igname*, qui eſt le même, aux Indes Orientales, qu'en Afrique & dans les Iſles d'Amérique, & qui conſerve ſon goût de Chateigne, de quelque maniere qu'il ſoit apprêté. L'Ignama Cona. L'Igname.

L'*Ikara Mouli* eſt une racine extrêmement chaude, dont on uſe dans une cuillerée d'eau chaude, pour guérir l'indigeſtion. Quelquefois elle cauſe le vomiſſement. On s'en ſert auſſi contre le venin; & l'on aſſure que préſentée aux Serpens dans ſa fraîcheur, elle les fait fuir. L'Ikara Mouli.

Il croît de l'*Indigo* dans pluſieurs endroits des Indes. Celui du Territoire de Brana, d'Indoua & de Corſa, dans l'Indouſtan, à une ou deux journées d'Agra, paſſe pour le meilleur. Il en vient beaucoup auſſi dans le Pays de Surate, ſurtout vers Sarqueſſe, à deux lieues d'Amadabath. C'eſt de-là qu'on tire particuliérement l'Indigo plat. Il en croît de même nature, & à peu près de même prix, ſur les terres de Golkonde. La Mein de Surate, qui eſt de quarante-deux ſerres, ou trente-quatre & demie de nos livres, ſe vend depuis quinze juſqu'à vingt roupies. Il s'en fait auſſi, à Baroch, de la même qualité que le précédent. Celui du voiſinage d'Agra ſe fait par morceaux, en forme de demi-ſphère. Il en croît dans le Canton de Raout, à trente-ſix lieues de Brampour, & dans pluſieurs endroits du Bengale, d'où la Compagnie Hollandoiſe le fait tranſporter à Maſulipatan; mais on a tous ces Indigos à meilleur marché, de quatre-vingt pour cent, que celui d'Agra. Indigo des Indes Orientales.

On ſeme l'Indigo, aux Indes Orientales, après la ſaiſon des pluies. Sa feuille approche de celle des Panais jaunes, mais elle eſt plus fine. Il a de petites branches, qui ſont de vrai bois. Il croît juſqu'à la hauteur d'un homme. Les feuilles ſont vertes, pendant qu'elles ſont petites, mais elles prennent enſuite une belle couleur violette, tirant ſur le bleu. La fleur reſſemble à celle du Chardon, & la graine à celle du Senegré. Sa deſcription.

L'usage général des Indiens eſt de le couper trois fois l'année. La premiere coupe ſe fait, lorſqu'il a deux ou trois pieds de hauteur, & on le coupe alors à demi-pied de terre. Cette premiere récolte eſt ſans comparaiſon meilleure que les deux autres. Le prix de la ſeconde diminue, de dix ou douze pour cent; & celui de la troiſiéme, d'environ vingt pour cent. On en fait la diſtinction par la couleur, en rompant un morceau de la pate. La couleur de celle, qui ſe fait de la premiere coupe, eſt d'un violet bleuâtre, plus brillant & plus vif que les deux autres; & celle de la ſeconde eſt plus vive auſſi que celle de la troiſiéme. Mais, outre cette différence, qui en fait une conſidérable dans le prix, les Indiens en alterent le poids & la qualité par des mêlanges. Sa préparation.

Après avoir coupé les Plantes, ils ſéparent les feuilles de leurs petites queues, & les font ſécher au Soleil. Ils les jettent dans des baſſins faits d'une ſorte de chaux, qui s'endurcit juſqu'à paroître d'une ſeule pièce de mar-

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

marbre. Ces baſſins ont ordinairement quatre-vingt à cent pas de tour. Après les avoir à moitié remplis d'eau ſaumache, on acheve de les remplir des feuilles ſéches, qu'on y remue ſouvent, juſqu'à ce qu'elles ſe réduiſent comme en vaſe, ou en terre graſſe. Enſuite, on les laiſſe repoſer pendant quelques jours; & lorſque le dépôt eſt aſſez fait pour rendre l'eau claire par-deſſus, on ouvre des trous, qui ſont pratiqués exprès autour du baſſin, pour laiſſer écouler l'eau. On remplit alors des corbeilles de cette vaſe. Chaque ouvrier ſe place, avec ſa corbeille, dans un champ uni, & prend de cette pâte avec les doigts, pour en former des morceaux de la figure & de la groſſeur d'un œuf de Poule coupé en deux; c'eſt-à-dire, plat en bas & pointu par le haut. L'Indigo d'Amandabath s'applatit, & reçoit la forme d'un petit gâteau. Les Marchands, qui veulent éviter de payer les droits d'un poids inutile, avant que de tranſporter l'Indigo d'Aſie, en Europe, ont ſoin de le faire cribler, pour ôter la pouſſiere qui s'y attache. C'eſt un autre profit pour eux, car ils la vendent aux Habitans du Pays, qui l'employent dans leurs teintures. Ceux, qui ſont employés à cribler l'Indigo, y doivent apporter des précautions. Pendant cet exercice, ils ont un linge devant leur viſage, avec le ſoin continuel de tenir les conduits de la reſpiration bien bouchés, & de ne laiſſer, au linge, que deux petits trous, vis-à-vis des yeux. Ils doivent boire du lait à chaque demie-heure; & tous ces préſervatifs n'empêchent point qu'après avoir exercé leur office pendant huit ou dix jours, leur ſalive ne ſoit quelque-tems bleuâtre. On a même obſervé que ſi l'on met un œuf le matin, près des cribleurs, le dedans en eſt tout bleu, le ſoir lorſqu'on le caſſe.

A meſure qu'on tire la pâte des corbeilles, avec les doigts trempés dans de l'huile, & qu'on en fait des morceaux, on les expoſe au Soleil pour les ſecher. Les Marchands, qui achettent l'Indigo, en font toujours brûler quelques morceaux, pour s'aſſurer qu'on n'y a pas mêlé du ſable. L'Indigo ſe réduit en cendre, & le ſable demeure entier. Ceux qui ont beſoin de graine, pour en ſemer, laiſſent, la ſeconde année, quelques pieds ſecher ſur l'herbe, les coupent & en recueillent la ſemence. Quand la terre a nourri l'Indigo pendant l'eſpace de trois ans, elle a beſoin d'une année pour ſe repoſer, avant qu'on y en ſeme d'autre.

Le Kaka-Moulon.

Kaka-Moulon, ou *Mullu*, eſt le nom d'un Arbre à ſiliques, dont l'écorce, bouillie dans du lait, guérit le Diabetes & la Gonorrhee.

Le Kaka-Toddali.

LE *Kaka-Toddali* eſt un Arbriſſeau, dont la racine & le fruit verd, frits dans de l'huile, forment un onguent fort recommandé pour la Goutte. Avec ſes feuilles, bouillies dans l'eau, on fait un bain, qui paſſe pour ſalutaire dans l'Anaſarque, la Cachexie, les tumeurs œdemateuſes aux jambes, & toutes les maladies qui proviennent d'un excès de ſéroſités.

Le Kaſiava-Maram.

LE *Kaſiava-Maram* eſt un arbre de grandeur moyenne, dont les feuilles bouillies, dans de l'huile, avec le Curcuma frais, donnent un liniment vanté pour les puſtules aqueuſes. Sa racine, bouillie auſſi dans l'huile, appaiſe les douleurs de la Goutte.

Le Katou-Cona.

LE *Katou-Cona*, grand arbre, commun au Malabar, eſt toujours verd, & porte, en tout tems, des fruits & des fleurs. La décoction de ſes feuil-

les

les guérit la Lepre & préſerve les cheveux de blanchir. On fait auſſi, contre la Lepre, une pâte de ſon écorce avec du ſucre.

LE *Katu-Naregam* eſt un autre grand arbre, qui porte une ſorte de limons fort petits, & dont les feuilles rendent un ſuc, qui paſſe pour une Errhine excellente dans les maux de tête. Pris avec du poivre, du gingembre & du ſucre, il guérit les maladies du Poumon, qui viennent du froid. Le Katou-Naregam.

Katuti-jetti-pou eſt le nom d'une Plante vantée pour réſoudre les Empyemes & les autres abſcès internes, avant qu'ils viennent à maturité, & pour guérir les convulſions & l'hydropiſie. Les Allemands en font venir les feuilles, comme une eſpèce de Thé, qu'ils prennent en infuſion. Le Katuti-jetti-pou.

LE *Kedangu* eſt un arbriſſeau, dont les feuilles ſervent à faire des Bains, qui diſcutent toutes ſortes de tumeurs. Le ſuc de ſes fleurs eſt un excellent remede, pour l'Epilepſie & pour les Aphtes des Enfans. Le Kedangu.

LE *Libby* eſt un arbre qui reſſemble beaucoup au Palmier, & qui en eſt peut-être une eſpèce. Il croît près des Rivières, où l'on en trouve des Bois de cinq ou ſix miles de long. Les Pauvres en tirent une eſpèce de Pain, qui reſſemble au Sagu des Iſles Moluques. L'écorce & le bois ſont durs, minces comme une coquille, & pleins d'une moëlle blanche, comme celle du Sureau. On coupe le tronc, qu'on fend par le milieu, pour en tirer toute la moëlle. On la bat long-tems, avec un Pilon de bois, dans un grand Mortier, ou dans une Cuve. Enſuite, la mettant dans un linge, qu'on tient ſur la Cuve, on verſe de l'eau deſſus, avec le ſoin de la remuer, pour en faire paſſer la plus fine ſubſtance, avec l'eau, par le linge. Ce qui tombe dans la Cuve ſe repoſe bien-tôt, & forme un épais ſédiment, dont on fait une eſpèce de pain, en tourteau, qui eſt de fort bon goût. On en fait auſſi, comme du Sagu des Moluques, une ſorte de Dragées ſeches, qui ſe tranſportent dans les parties des Indes, où ces arbres ne croiſſent point, & qui mangées avec du lait d'amandes, paſſent pour un ſpécifique contre le cours de ventre. Le Libby.

LE *Makarekau*, bel arbre, par ſa hauteur & ſon étendue, n'eſt pas moins remarquable par ſon utilité. Ses racines ſont réellement hors de terre, où elles ne tiennent que par un petit bout; ce qui le fait paroître comme ſuſpendu ſur des pilotis & des arcades, au travers deſquelles on voit le jour. Elles ſont longues, groſſes, belles & polies. Lorſque les Indiens, ſurtout aux Maldives, ont beſoin de bois uni, ils coupent une partie de ces racines, & n'en laiſſent pas ordinairement plus de quatre, pour ſoutenir l'arbre, qui, ſans être endommagé, en pouſſe d'autres avec une nouvelle vigueur. Ses fleurs ſont longues d'un pied, groſſes, blanches, doubles, & jettent une odeur très douce. Le fruit eſt de la groſſeur d'une Citrouille, rond, couvert d'une peau dure, & diviſée par quarreaux, qui pénétrent juſqu'au centre. Sa couleur eſt incarnate. Le gros du fruit ne ſe mange point; mais il eſt rempli de pignons d'un excellent goût. Les feuilles ont une aune & demie de longueur, & ſont larges d'un empan. On les diviſe en deux peaux, ſur leſquelles on peut écrire, avec de l'encre, comme ſur du parchemin. Le bois eſt humide, poreux, & rempli de filamens, qui ne permettent pas d'en faire beaucoup d'uſage. Le Makarekau.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Mangoſtan.

LE *Mangoſtan* eſt un excellent fruit d'un arbre de même nom, ſurtout dans l'Iſle de Java, où le goût en eſt plus fin qu'en tout autre lieu. Il reſſemble beaucoup à nos Prunelles de haie.

DAMPIER le regarde comme le plus délicat de tous les fruits. Il reſſemble à la Grenade, mais il eſt beaucoup plus petit. La peau extérieure, ou l'écorce, eſt un peu plus épaiſſe que celle de la Grenade, mais plus molle, quoique plus caſſante. Sa couleur eſt d'un rouge obſcur, & celle de la poulpe eſt d'un cramoiſi foncé. Elle eſt diviſée en trois ou quatre portions, chacune de la groſſeur du bout du pouce, qui ſe ſéparent aiſément, & qui ſont d'un blanc de lait, fort tendres & pleines de jus. Chacune renferme un petit noyau noir. On attribue, à l'écorce, une vertu aſtringente, qui la fait conſerver ſeche, pour le flux de ventre.

Le Manguera & le Mangue.

LE *Manguera*, qui porte le fruit qu'on appelle *Mangue*, ou *Mangoué*, ſemble occuper le troiſième rang après le Cocotier & le Betleira, dans l'eſtime des Indiens, & dans l'opinion même des Voyageurs (*b*). Il eſt de la hauteur d'un grand Poirier, mais il a les feuilles plus grandes & plus minces. Son fruit eſt peſant. La queue, par laquelle il pend à l'arbre, n'a pas moins d'un pied de long. Il eſt verd en dehors; & lorſqu'il eſt dépouillé de ſon écorce, ſa poulpe paroît d'un blanc jaunâtre. On en diſtingue pluſieurs eſpèces, dont le goût eſt différent; tels que les *Carreiras*, les *Mallajas*, les *Nicolas Alfonſo*, les *Satias*, & quelques autres; mais ils ſurpaſſent tous, en délicateſſe, les meilleurs fruits de l'Europe. Dellon proteſte qu'il ne connoît rien de ſi délicieux. Le tems ordinaire de leur maturité eſt dans le cours d'Avril, de Mai, & de Juin, quoiqu'il s'en trouve quelques-uns de mûrs dans les deux ou trois mois précédens (*i*). Leur qualité eſt fort chaude. L'uſage eſt de les cueillir verds, comme tous les autres fruits des Indes, & de les laiſſer meurir dans les maiſons; ce qui ne demande pas plus de deux ou trois jours. On les confit, ſoit au ſucre, ſoit au vinaigre; & les Indiens font de celle-ci une eſpèce de ſalade, qu'ils nomment *Achiar*, pour laquelle les Portugais ne ſont pas moins paſſionnés qu'eux. Le bois de Manguera s'employe aux ouvrages de Menuiſerie.

Le Marotti.

Le *Marotti* eſt un grand arbre, dont les feuilles reſſemblent à celles du Laurier, & qui porte un fruit rond, oblong, au-dedans duquel on trouve un noyau dur, large & jaunâtre, qui contient dix ou douze amandes. L'huile qu'on en tire guérit les maladies prurigineuſes, & les humeurs âcres, qui nuiſent aux yeux.

Le Mazarikan.

LE *Mazarikan* eſt une fleur qui eſt auſſi verte que ſa Plante.

Le Melocorcopali.

LE *Melocorcopali* eſt le nom d'un arbre & celui de ſon fruit, qui eſt une eſpèce de gros Coing, de la figure d'un Melon, & du goût d'une Ceriſe. L'arbre reſſemble au Coignaſſier, en grandeur & par ſes feuilles. Le fruit, qui

(*b*) Philippe de la Sainte Trinité, p. 385.

(*i*) Le même Voyageur obſerve, en général, qu'il y a fort peu d'arbres, dans les Indes Orientales, qui ne demeurent verds, pendant toute l'année, parceque les feuilles n'en tombent pas toutes à la fois, mais ſucceſſivement; & que les unes naiſſent pendant que les autres tombent.

Digitized by Google

qui contient trois ou quatre pepins, ſemblables à ceux du Raiſin, lâche modérément le ventre.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

LE *Mogoreira* eſt un arbriſſeau, que les Portugais nomment *Jaſmin d'Arabie*, d'où il peut avoir été tranſporté, & qui ne ſe trouve néanmoins que dans l'Indouſtan. Il porte de très-belles fleurs blanches, qui s'appellent *Mogorins*, & dont l'odeur tient de celle du jaſmin, avec beaucoup plus de douceur, & cette différence, que le jaſmin n'a que ſix feuilles, au-lieu que le Mogorin en a plus de cinquante. Le Mogoreira.

LA *Molucane* eſt une Plante, qui s'éleve depuis trois ou quatre pieds juſqu'à ſept, & qui tire ſon nom des Moluques, parce qu'elle n'a nulle part des propriétés ſi ſalutaires. Elle eſt d'un beau verd. Sa tige eſt menue, tendre, un peu creuſe, foible, jettant beaucoup de rameaux, qui provignent lorſqu'on les laiſſe ramper; de ſorte qu'une ſeule Plante occupe quelquefois beaucoup d'eſpace. Ses feuilles reſſemblent à celles du Sureau, mais ſont molles, tendres, & dentelées à l'entour. Sa fleur eſt ſemblable à celle de la Citrouille, mais un peu plus grande & de couleur jaune. Elle croît dans les lieux fertiles & humides, & demeure verte toute l'année. Sa ſeconde écorce & ſes feuilles ſont de puiſſans vulnéraires. Elles guériſſent les ulceres les plus invéterés & les plus malins. Elles adouciſſent les douleurs. Elles arrêtent le ſang. Les Indiens nomment cette Plante, dans leur langue, le remede des Pauvres, & la ruine des Médecins, parce que ſes vertus ſont infinies. La Molucane.

LE *Morankgaſt* eſt un fort grand arbre, dont les rameaux s'étendent beaucoup, & dont les feuilles ſont rondes & petites. Le fruit eſt une longue gouſſe, qui eſt remplie d'une ſorte de féves. Les Indiens, ſurtout aux Iſles Maldives, employent les feuilles & les fruits dans leurs potages, & Pyrard en vante le goût. Le Morankgaſt.

LE *Moringa* reſſemble au Lentiſque, par ſa grandeur & par ſes feuilles. Il a fort peu de branches & beaucoup de nœuds. Son bois eſt aiſé à rompre. La couleur de ſes fleurs eſt verte-brune, & leur goût celui du Navet. Il porte un fruit long d'un pied, de la groſſeur d'une Rave, orné de huit angles de couleur claire, entre verd & gris, moëlleux & blanc en dedans, diviſé en pluſieurs loges, contenant de petites ſemences vertes & fort tendres, mais plus âcres que les feuilles. Ce fruit ſe mange cuit, & ſe vend, au Marché, comme les féves en Europe. La racine de l'arbre eſt eſtimée contre les poiſons, les maladies contagieuſes & les morſures des bêtes venimeuſes. Le Moringa.

LE *Morrenor*, arbre fort petit, donne un aſſez gros fruit, qui ſe nomme *Cunane*, & que les Indiens mangent cuit, pour le mal de tête. Le Morrenor & le Cunane.

Moullava eſt le nom d'une Plante ſiliqueuſe, qui donne une fleur compoſée de cinq petales jaunes, & une ſilique, qui renferme ordinairement quatre ſemences. C'eſt le parfum des Pauvres Indiens. Ils reçoivent la fumée de ſes feuilles par le nez, pour ſe guérir des vertiges & du mal de tête. Le Moullava.

LE *Nagam*, qui eſt fort grand, porte des ſiliques. Il eſt fort commun, dans preſque toutes les Contrées des Indes. Le ſuc de ſes feuilles, mêlé avec de l'huile de noix d'Inde, forme un onguent qu'on employe contre les enflures, ſurtout celles de ventre. Le Nagam.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Nandi-Ervatam. LE *Nandi Ervatam* eſt un arbriſſeau, dont toutes les parties ſont laiteuſes. Son ſuc, melé avec de l'huile, paſſe aux Indes pour un ſpécifique contre les maux d'yeux, lorſqu'on s'en frotte la téte; & ſa racine machée calme le mal de dents.

Le Nedum-Schetti. LE *Nedum Schetti* eſt un autre arbriſſeau, dont les baies bouillies dans l'huile, forment un onguent ſouverain pour les maladies prurigineuſes.

Le Negundo. LE *Negundo* eſt un grand arbre, dont on diſtingue deux eſpéces; l'une mâle, & l'autre femelle. Le mâle eſt de la grandeur d'un Amandier. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du Sureau, dentelées à l'entour, & velues comme celles de la Sauge. L'autre eſt de la meme grandeur, mais ſes feuilles ſont plus larges, plus rondes, & ſans dentelures, ſemblables à celles du Peuplier blanc. Les unes & les autres ont le goût de la Sauge, mais un peu plus âcre & plus amer. On trouve, le matin, deſſus ces feuilles, une eſpéce d'ecume blanche, qui en eſt ſortie la nuit. Les fleurs approchent de celles du Romarin, & ſont ſuccedées par des fruits ſemblables au Poivre noir, mais d'un goût moins âcre & moins chaud. On attribue beaucoup de vertus au Negundo. Ses feuilles, ſes fleurs, & ſes fruits cuits & pilés avec de l'huile, paſſent pour un calmant merveilleux. Les feuilles écraſées détergent & guériſſent les vieux ulceres. Les femmes Indiennes s'en font un breuvage, & s'en lavent extérieurement, pour aider à la conception.

Le Nilica-Maram. LE *Nilica Maram* eſt une eſpéce de Prunier Indien, dont le fruit & les premieres feuilles, ſechés, pulveriſés, & pris dans du lait aigre & caillé, qu'on appelle *Tayr*, ſont excellens pour la dyſſenterie. Il ſe prend, avec le même ſuccès, en décoction dans la fiévre chaude. Bouilli avec du ſucre, & pris intérieurement, il guérit les vertiges. L'eau, diſtillée du fruit, eſt une boiſſon ſalutaire dans la chaleur exceſſive du foie.

Le Nir Notsjil. LE *Nir Notsjil*, autre arbriſſeau, eſt reſpecté, au Malabar, par la vertu qu'on attribue à ſes feuilles de guérir la verole. On les prend, dans cette vûe, ſechées, & pulvériſées avec du ſucre, dans une infuſion de riz. On fait auſſi, des racines & des feuilles bouillies dans l'eau, un bain dont on vante ſinguliérement les effets pour la Phrenéſie, la Manie, & d'autres affections Cephaliques. Avec ſa racine, bouillie dans de l'huile, on compoſe un liniment contre la Goutte.

Le Niruala. LE *Niruala* eſt un arbre fort gros, ordinairement d'environ trente pieds de hauteur, qui croît dans les lieux pierreux & ſablonneux, ſur le bord des Rivières. Le ſuc de ſes feuilles, reçu ſur un linge, qu'on applique ſur les aînes, provoque infailliblement l'urine.

Le Noela-tali. LE *Noela-tali* eſt une Epine vinette à feuilles d'oranger. L'arbre eſt d'une groſſeur moyenne. On fait, de ſon écorce, des cordes, qui reſſemblent à celles de chanvre. Son fruit eſt d'une fraîcheur délicieuſe.

Noix muſcade. TOUS les Voyageurs obſervent, de la *Noix muſcade*, que ſon arbre ne ſe plante point; & comme on a peine à concevoir qu'il ſe répande ſans ſecours, on aſſure, pour lever l'étonnement, que dans la maturité des Noix, il vient, des Iſles Méridionales, un grand nombre d'Oiſeaux, qui les avalent entieres, & qui les rendent de même, c'eſt-à-dire, ſans les avoir digerées. Elles tombent à terre; & la matiere viſqueuſe, dont on les ſuppoſe

poſe couvertes, ſert, dit-on, à leur faire prendre racine; ce qui produit un arbre, qu'on n'obtiendroit pas de la nature en le plantant par d'autres méthodes. La plûpart de ces oiſeaux ſont de l'eſpece de ceux que les Europeens nomment Oiſeaux de Paradis, & qui s'appellent proprement *Manucdiatas*. Ils paſſent en troupes, comme nous voyons paſſer les Grives, pendant la vendange. La Noix muſcade les enivre. Il en meurt toujours quelques-uns; & les Fourmies, dont les Iſles ſont remplies, leur mangent les pieds. De-là vient l'opinion vulgaire, que les Oiſeaux de Paradis n'ont pas de pieds (*k*); quoiqu'un grand nombre de Voyageurs rendent témoignage qu'ils en ont vû avec des pieds, & qu'on liſe dans nos Hiſtoires, qu'un Marchand François, nommé *Contour*, en envoya un d'Alep, à Louis XIII, auquel il ne manquoit aucune des qualités, qui ſont communes aux Oiſeaux (*l*). C'eſt proprement dans les ſix petites Iſles de Banda, & dans l'Iſle de Damme, que croît la Muſcade; comme le Girofle, dont on a donné auſſi la deſcription dans un autre article, vient dans l'Iſle d'Amboine, avec plus d'abondance qu'en tout autre lieu, depuis que les Hollandois ont fait arracher les Girofliers, dans la plûpart des autres Iſles, qui ſont compriſes ſous le nom de Moluques. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

L'*Oepata* eſt un grand arbre, qui croît ſur les bords de la Mer, parmi le ſable, & dont le fruit contient une amande, dont les Indiens font une eſpèce de mets, qu'ils nomment *Curri*. Ils en font auſſi, avec les feuilles d'*Adambog*, un cataplaſme excellent pour mûrir & diſſiper la rougeole & la petite vérole, & pour amolir toutes ſortes de tumeurs. L'Oepata.

L'*Oloturion* eſt une ſorte d'Ortie, d'une nature ſi cauſtique & ſi vénimeuſe, qu'il ſuffit d'y toucher, pour ſentir une ardeur ſemblable à celle qu'on reſſent de l'eau bouillante, & qui excite une violente fiévre, ſi l'on n'y applique point auſſi-tôt de l'ail pilé, que l'expérience a fait connoître pour remede. Malgré cette pernicieuſe qualité, on ne laiſſe pas, dans pluſieurs Contrées des Indes, de mêler le ſuc de cette Plante avec l'Arrack, ou l'eau-de-vie du Pays, pour la rendre plus piquante, au riſque de gagner des crachemens de ſang, le maraſme & la phtiſie. D'autres font cuire l'Oloturion dans de l'eau de Mer, y mêlent du ſuc de limon, & ſon écorce hachée fort menu, & mettent ce mélange dans des roſeaux creuſés, où ils le conſervent pour aſſaiſonner leur viande. Quelques-uns comptent l'Oloturion entre les Zoophites. L'Oloturion.

L'*Omlan* eſt un arbre, qui porte un fruit rouge, de la forme d'une Amande, & dont la fleur eſt longue, belle, & d'une agréable odeur. L'Omlan.

Le *Pacatsjetti* eſt un Arbriſſeau, dont les feuilles réduites en poudre & appliquées ſur les ulceres, en diſſipent les excreſcences & les chairs fongueuſes. Priſes interieurement, elles excitent la ſueur, & diminuent les accès des fievres intermittentes. Le Pacatsjetti.

Le *Pachaa* eſt une fleur verte, d'une agréable odeur, qui vient d'une Plante baſſe & verte, preſqu'auſſi odorante que la fleur. Le Pachaa.

Le

(*k*) Ajoûtez que les Marchands employent l'art pour aider à l'erreur.

(*l*) Ils reſſemblent beaucoup à l'Hirondelle; mais ils ſont plus gros.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Padolim. LE *Padolim*, Plante verte, produit une fleur blanche de même nom, & un fruit aſſez agréable, de la longueur d'un Concombre d'Europe.

Le Pagna. LE *Pagna*, arbre fort haut, produit pour fruit une matiere blanche, qui eſt une eſpèce de coton, diviſé en filets fort menus, & renfermé dans une écorce fort dure, large d'un doigt & longue d'une palme. Cette matiere ne ſe file point; mais elle ſert à faire des couſſins & des matelats.

Le Paiparoca. LE *Paiparoca* eſt un arbriſſeau, qui porte des baies rondes, plates, velues, dans leſquelles on trouve régulièrement quatre noyaux. Il eſt toujours verd. On fait de ſes feuilles, de ſes racines, & de ſon fruit, bouilli dans l'eau, un apozème fort vanté pour la Goutte.

Le Pala. LE *Pala*, grand arbre, qui porte des ſiliques à cinq pièces, pleines d'un ſuc laiteux, fort étroites & fort longues, eſt renommé par la vertu de ſon écorce, qui, broyée & priſe en décoction, relâche le ventre. Priſe avec une addition de ſel & de poivre, elle fortifie l'eſtomac, chaſſe les vents, & calme la chaleur exceſſive du foye.

LES Palmiers à Dattes donnent du Tary, comme les Cocotiers. On en diſtingue pluſieurs eſpèces, mais qui portent peu de fruit. Celle que les Portugais ont nommé *Palmera de Tranſolin*, a ſes fruits mûrs au mois de Mai. Ils ſont un peu moins gros que ceux du Cocotier. La premiere écorce, qui eſt noire, ſert à faire des cordes. L'intérieur n'eſt pas différent de celui du Coco; mais chacun des fruits du Tranſolin eſt compoſé de trois petites Noix en triangle; & ſi l'on en preſſe la poulpe, qui eſt fort blanche, il en ſort une eau blanche & froide. Ce Palmier ne croît pas moins haut que le Cocotier. Il ne donne du fruit qu'une fois l'année, au lieu que l'autre en donne quatre fois. Ses feuilles ſont plus grandes, plus ſerrées entr'elles, & forment une ſorte de balai. Les Portugais s'en ſont des Paraſols, qu'ils nomment *Sombreiros*. Le Tary, qui diſtille du Tranſolin, eſt naturellement très froid.

Le Palmera Tranſolin.

Le Palmier des Bergios. LE *Palmier des Bergios*, ou *des Singes*, a les branches en forme de grand fouet à pluſieurs branches, ou de ce qu'on appelle ordinairement une diſcipline. On fait de très beaux chapelets de ſon fruit; & les gros grains ſont naturellement mieux travaillés, qu'ils ne le ſeroient par le plus habile Graveur (*m*).

Le Panoma. LE *Panoma*, que les Européens nomment, par excellence, Bois des Moluques, eſt de la grandeur d'un Coignaſſier. Sa feuille reſſemble à celle de la Mauve, & ſon fruit à une Aveline; mais il eſt plus petit, & ſon écorce eſt plus noirâtre & plus molle. Les grandes vertus de cet arbre portent les Indiens à le cultiver ſoigneuſement; & ceux, qui en élevent dans des Jardins, n'en accordent pas aiſément la vûe aux Etrangers. Son bois eſt fort purgatif. S'il purge trop, on tempere ſon action en buvant un verre d'eau d'orge ou de riz. Il réſiſte au venin, & remédie à toutes les bleſſures ou les morſures empoiſonnées. On ne le vante pas moins pour les fievres quartes & continues, pour les coliques, l'hydropiſie & la gravelle, pour la difficulté d'uriner, pour la douleur des jointures, pour la migraine, les skirres, les écrouelles, les vers, & pour exciter l'appétit. Sa doſe eſt depuis

(*m*) On a donné ailleurs l'énumération des autres eſpèces de Palmes des Indes.

depuis quatre grains juſqu'à demi-ſcrupule, dans du bouillon. On en apporte en Europe, mais il y eſt rare & cher. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

LE *Papeira* ne s'éleve pas de plus de vingt Palmes, & n'en a pas plus d'une de diamétre. Son bois eſt ſi tendre, qu'on coupe facilement le tronc, avec un ſimple couteau. La feuille n'eſt pas moins large que celles des Courges. Les *Papaies*, qui ſont ſes fruits, pendent comme des grappes de raiſin, & mûriſſent les unes aprés les autres. Les Portugais les nomment *Melons des Jéſuites*; & Careri en donne, pour raiſon, que ces Peres les aiment juſqu'à s'en faire ſervir tous les jours à dîner (*n*). Elles reſſemblent aſſez aux Pommes d'amour; mais elles croiſſent deux à deux, & leur groſſeur l'emporte du triple. Elles ſont vertes & jaunes en dehors, jaunâtres en dedans, avec de petits grains noirs, qu'on prendroit pour des graines de Sureau. L'arbre ne ceſſe pas de produire, pendant toute l'année. Le Papeira & les Papaies.

LE *Papo* eſt de moyenne hauteur. Il a les feuilles ſemblables à celles du Figuier. Son fruit ſort, comme le Coco, du haut du tronc, au pied des branches. Il eſt proprement de la forme d'une Figue, mais beaucoup plus gros. Sa poulpe reſſemble à celle du Melon, avec des tranches marquées ſur la peau, la graine au même endroit, & le goût fort approchant. Avant ſa maturité, on l'employe aux potages, comme la Citrouille. Le Papo.

LE *Pereyra*, ou le Guyavier des Indes Orientales, n'eſt pas un arbre fort grand, mais ſes branches le rendent fort touffu, quoiqu'il ait les feuilles aſſez petites. Son fruit eſt verd & jaune en dehors, de la figure d'une Poire, blanchâtre en dedans, & d'une ſubſtance molle. Il a le goût d'une Poire trop mûre. On en fait de très bonnes confitures, ſeches & liquides. Ce fruit croît pendant toute l'année. Le Pereyra.

LE *Pin* ſauvage eſt un arbre, qui a reçu ce nom des Européens, parce que ſes fruits ont quelque reſſemblance avec les véritables Pommes de Pin. Ils croiſſent ſur les boſſes, les nœuds, & les excreſcences de l'arbre, où ils prennent une ſorte de racine, qui les fait pouſſer droit vers le Ciel. Cette racine eſt courte & épaiſſe. Les feuilles en ſortent, les unes dans les autres, juſqu'à ce qu'elles s'élargiſſent vers la pointe. Elles ſont aſſez épaiſſes, & longues de dix ou douze pouces. Les extérieures ſont tellement ſerrées entr'elles, qu'elles retiennent l'eau de pluie, juſqu'à la quantité d'environ deux Pintes, & cette eau ſert à nourrir la racine. Lorſqu'on trouve de ces Pommes de Pin, on enfonce un couteau dans les feuilles, un peu au-deſſus de la racine; ce qui en fait ſortir l'eau, qu'on reçoit dans la bouche, ou dans un vaſe, pour ſe déſalterer. Le Pin.

LE *Plantain* des Indes Orientales reſſemble beaucoup au Bananier, & ne ſe diſtingue que par ſon fruit, qui eſt beaucoup plus gros, & de la moitié plus long. Quelques Voyageurs lui donnent le nom de *Roi des Fruits*, ſans excepter la Noix de Coco. Dampier, qui eſt de ce nombre, en donne une curieuſe deſcription. L'arbre, qui le porte, a, dit-il, ordinairement dix à douze pieds de haut, & trois, ou trois pieds & demi de tour. Il ne vient point de graine, & l'on ne s'apperçoit pas même qu'il en ait; mais Le Plantain.

(*n*) Tome III. page 140.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

mais il pouſſe de la racine des vieux. Si l'on arrache ces tendres rejettons, & qu'on les plante ailleurs, ils ſont quinze mois avant que de reproduire; & s'ils demeurent dans leur ſituation naturelle, ils produiſent dans l'eſpace d'un an. Le fruit n'eſt pas plutôt mûr, que l'arbre s'altere; mais alors, il en vient pluſieurs jeunes à ſa place. En ſortant de terre, il pouſſe deux feuilles. Lorſqu'il parvient à la hauteur d'un pied, il en pouſſe deux autres entre les premieres, &, peu après, deux encore, qui ſont ſuivies par d'autres, dans le même ordre, juſqu'à la fin du mois, où l'on apperçoit un petit corps de la groſſeur du bras, environné de huit ou dix feuilles, dont les unes ont quatre ou cinq pieds de haut. Les premieres n'ont pas d'abord plus d'un pied de long, ſur un demi pied de large, & leur tige n'eſt pas plus groſſe que le doigt; mais à meſure que l'arbre hauſſe, les feuilles s'élargiſſent. A meſure que les jeunes feuilles pouſſent en dedans, les vieilles s'étendent, & leur pointe panche du côté de la terre; d'autant plus longues & larges, qu'elles ſont plus proches de la racine. Elles tombent enfin & ſe pourriſſent, ſans qu'on ceſſe d'en voir pouſſer de jeunes au ſommet, qui rendent l'arbre toujours verd. Dans ſa perfection, elles n'ont pas moins de ſept ou huit pieds de long, ſur un pied & demi de large. Elles vont en diminuant juſqu'au bout, & ſe terminent par une pointe ronde. Leur tige eſt alors de la groſſeur du bras, preſque ronde, & d'environ un pied de long, entre la feuille & le tronc de l'arbre. Si la feuille eſt en dehors, la partie de la tige, qui ſort de l'arbre, paroît renfermer la moitié du tronc, comme une ſorte de peau épaiſſe; & de l'autre côté de l'arbre, il y a, vis-à-vis, une autre peau, qui répond à la premiere. Les deux autres feuilles, qui viennent en dedans, ſont oppoſées auſſi l'une à l'autre, mais de maniere que ſi les deux, qui ſont en dehors, pouſſent au Nord & au Sud, les autres pouſſent à l'Eſt & à l'Oueſt, toujours dans le même ordre. Ainſi, le tronc de cet arbre, comme celui du Bananier, paroît compoſé de pluſieurs peaux, qui croiſſent les unes ſur les autres. Lorſqu'il eſt dans ſa parfaite grandeur, il pouſſe, au ſommet, une tige forte, plus dure qu'aucune autre partie du tronc. Cette tige ſort du cœur de l'arbre, de la longueur & de la groſſeur du bras. C'eſt autour de cette tige que viennent premiérement les fleurs, & que le fruit ſe forme enſuite par pelotons. Il croît dans une gouſſe, de ſix ou ſept pouces de long, & de la groſſeur du bras. Cette enveloppe eſt molle & jaune, dans ſa maturité. Sa figure eſt celle d'une groſſe Sauciſſe; & le fruit, qu'elle renferme, n'eſt pas plus dur que le Beurre ne l'eſt en Hyver. Il eſt du goût le plus délicat. Il ſe fond dans la bouche, comme la meilleure marmelade. Il n'a que de la chair, ſans aucune ſorte de pepins.

POUR le manger, au lieu de pain, l'uſage eſt de le rôtir ou de le cuire à l'eau, dans le tems qu'il a toute ſa grandeur, mais avant qu'il ait pris ſa couleur jaune, c'eſt-à-dire, avant qu'il ſoit tout-à-fait mûr. Ceux qui n'y joignent, ni viande, ni poiſſon, le mangent avec une ſauce de jus de citron, de ſel & de poivre en gouſſe, qui le rend d'un très bon goût. Quelquefois, pour en varier l'apprêt, ils mangent un morceau de Plantain rôti, avec un morceau de Plantain mûr & crud. Le premier ſert de pain, & l'autre de beurre. Dampier raconte que les Anglois, auſſi paſſionnés pour

pour ce fruit que les Indiens, prennent cinq ou ſix Plantains mûrs, les hachent, en font une maſſe, & la font bouillir en forme de Pauding, qu'ils appellent *Côte de maille*, parce que c'eſt une reſſource commune contre la faim. On en fait auſſi de très bonnes Tartes. Verds, coupés par tranches, & ſechés au Soleil, ils ſe gardent long-tems, & ſe mangent comme des Figues. Quelques Indiens prennent du Plantain mûr, le rôtiſſent, le coupent en pieces, dont ils expriment le jus dans une certaine quantité d'eau, & s'en font une liqueur agréable, douce & nourriſſante, qui approche du *Lambswool*, ou *Laine d'Agneau*; liqueur Angloiſe, compoſée de pommes & de l'eſpèce de Biere qu'on nomme *Ale*. Le même Voyageur ajoûte que dans pluſieurs endroits des Indes Occidentales, qu'il avoit parcourus, la liqueur de Plantain ſe fait autrement. On prend dix ou douze Plantains mûrs, qu'on met dans une cuve, & ſur leſquels on jette huit pintes d'eau. Dans l'eſpace de dix heures, les ſucs du fruit faiſant fermenter & écumer ce mélange, on peut le boire quatre heures après. Mais il ne ſe garde pas plus de vingt-quatre ou trente heures. Ceux qui aiment cette liqueur, qui eſt vive, rafraîchiſſante, & dont le ſeul défaut eſt d'être fort venteuſe, ne manquent pas d'en faire tous les jours. Lorſqu'elle devient aigre, on en fait de très bon vinaigre.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Plantain dont on fait des habits.

DANS l'Iſle de Mindanao, les Habitans ont trouvé le ſecret de faire uſage, pour leur habillement, d'un arbre qui ne ſert qu'à la nourriture des autres Indiens. Dampier, qui en fait récit, ne nous apprend pas pourquoi cette invention ne s'eſt pas communiquée au reſte des Indes. Le vulgaire de cette Iſle n'eſt habillé, dit-il, que des draps qu'on fait de cet arbre. Le Plantain ne produit qu'une fois; & lorſque le fruit eſt mûr, on le coupe près de terre, pour en faire du drap. Un long couteau ſuffit pour le partager en deux, comme le Bananier. Enſuite, on lui coupe la tête, qui laiſſe un tronc de huit ou dix pieds de longueur. On leve les écorces extérieures, qui ſont fort épaiſſes du côté des racines. Le tronc devient alors d'une égale groſſeur, & de couleur blanchâtre. On le fend par le milieu, après quoi, l'on fend encore les deux moitiés, le plus près du milieu qu'il eſt poſſible. On laiſſe tous ces morceaux au Soleil, l'eſpace de deux ou trois jours, pendant leſquels une partie de l'humidité de l'arbre ſe ſeche, & les bouts paroiſſent alors pleins de petits filets. Les femmes, dont l'occupation eſt de faire le drap, prennent un à un ces filets, qui s'enlevent aiſément depuis un bout du tronc juſqu'à l'autre, de la groſſeur à-peu près d'un fil mal blanchi; car les filets ſont naturellement d'une groſſeur fixe. On en fait des piéces de ſept à huit verges de long, dont la chaîne & la trême ſont de même matiere & de même groſſeur. Ce drap dure peu; mais la facilité de le faire ſupplée à ſa bonté. Il eſt dur, lorſqu'il eſt neuf, & un peu gluant lorſqu'il eſt mouillé.

Autre eſpèce de Plantains.

IL y a, dans la même Iſle, une autre eſpèce de Plantains, plus courts & moins eſtimés que les autres, pleins de petits pepins noirs, qui ſont incorporés avec la poulpe du fruit.

Deſcription du Poivre.

L'ARBRISSEAU qui porte le *Poivre* eſt raviſſant. Ses feuilles reſſemblent à celles du Lierre. On le plante toujours, ſoit au pied de quelques murs, ſoit proche d'autres arbres, afin qu'en s'élevant il trouve un appui qui le ſou-

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

soutienne. Ses feuilles ont une odeur forte, & le goût piquant, comme celui du fruit. Lorsque le Poivre est fleuri, il sort, du bouton, en petites grappes, à-peu-près comme les Groseilles. Ses grains, qui sont d'abord verds, deviennent insensiblement d'un rouge très vif, à mesure qu'ils mûrissent. Aussi-tôt qu'il est tout-à-fait mûr, on le cueille, on l'expose au Soleil, où, se desséchant, il se ride & devient tel que nous le voyons en Europe. Il n'est pas d'une égale beauté dans tous les Pays qui en produisent. Celui du Malabar est le moins estimé. On n'en trouve point, dont la couleur soit naturellement blanche, comme plusieurs Ecrivains se le sont imaginé. Toute sorte de Poivre est noir lorsqu'il est sec, ou du moins fort brun. On en fait du Poivre blanc, en le battant, lorsqu'on le fait secher, & le dépouillant de sa peau, qui est noire & ridée. Les Indiens ont une autre maniere de le rendre blanc, lorsqu'il est déja sec; c'est de le faire tremper dans l'eau, & de le frotter, quand il est humecté, pour en faire tomber la peau: mais il paroît que cette méthode peut lui faire perdre beaucoup de sa force (*o*).

Sa culture.

BEAULIEU, pendant un long séjour qu'il fit dans l'Isle de Botton, s'attacha particuliérement à s'instruire de la culture du Poivre. Il croît, dit-il, en terre franche & grasse. On le plante au pied de toutes sortes d'arbres, autour desquels il rampe & s'entortille, comme le Houblon. Ceux qui veulent s'en faire un revenu, choisissent de bons rejettons, qu'ils plantent au pied d'autant d'arbrisseaux. Il faut apporter beaucoup de soin à nettoyer ou sarcler toutes les herbes, qui croissent à l'entour. Le rejetton croît, sans porter de fruit, jusqu'à la troisiéme année, qu'il commence; & la quatriéme en rend une grande abondance. Il se trouve des Plantes, qui en donnent jusqu'à six & sept livres: mais, il n'est jamais plus gros, ni en plus grand nombre, que dans les trois premieres portées, qui, l'une portant l'autre, passent pour égales. Dans les trois portées suivantes, c'est-à-dire, jusqu'à la sixiéme, qui est la neuviéme année de son plant, le Poivrier rapporte un tiers de moins, & la grosseur de son fruit diminue aussi d'un tiers. Enfin, pendant trois autres années, il ne porte presque plus, & le Poivre est fort petit. Les années d'après ne rendent plus rien. On est obligé de planter d'autres rejettons: par où l'on doit juger, observe Beaulieu, quelle est l'erreur de ceux qui ont écrit que le Poivre se recueille sans travail. „ Quelque jeune qu'il soit, ajoute-t-il, „ il porte peu, ou point du tout, s'il n'est soigneusement cultivé & sar„ clé; j'en ai vû plusieurs Plantes, négligées dans les Bois, qui ne don„ noient aucun fruit".

Les trois premieres années demandent des soins extrêmes, pour arrêter la naissance des herbes, dans un climat fort humide, non-seulement par les pluies, mais encore par les abondantes rosées, qui ne manquent jamais la nuit, „ & qui sont telles, que si l'on va se promener, avant le lever du „ Soleil, dans les Champs où l'on néglige d'arracher les herbages, on en „ sort aussi mouillé que du fond de l'eau". Lorsque le Poivrier est prêt à porter du fruit, il faut ébrancher les arbres, qui lui servent d'appui; afin que

(*o*) Dellon, *ubi supra*, page 188.

que les branches ne lui dérobbent rien des rayons du Soleil, qui lui ſont plus néceſſaires qu'à toute autre Plante. Il faut auſſi prendre ſoin, lorſque la grappe eſt formée, qu'elle ſoit ſuſpendue ſur quelque petit bout de branche, ou quelque eſtoc, dans la crainte que ſa peſanteur ne faſſe retomber la Plante, qui eſt d'elle-même aſſez tendre, ſurtout dans le tems de ſa plus grande fécondité. Une autre attention, qui n'eſt pas moins néceſſaire, eſt d'écarter de la Plantation toute ſorte de Bétail, ſurtout les Buffles, les Bœufs, & d'autres grands Animaux, qui s'embarraſſant parmi les Plantes, ruinent les eſpérances des plus ardens Ouvriers. Il faut que la diſtance, entre les Plantes, ſoit telle qu'on puiſſe tourner à l'entour; parce qu'auſſi-tôt qu'elles ont été déchargées de leur fruit, on eſt obligé d'employer des échelles pour les émonder. Sans cette précaution, elles s'étendroient trop en hauteur; & l'année d'après, elles porteroient moins de fruit.

Le Poivre ſort d'abord en petites fleurs blanches, qui paroiſſent ordinairement au mois d'Avril. Dans le cours de Juin, il eſt noué. Il eſt gros & verd, dans le mois d'Août, & ſa force eſt déja fort vive. Cependant, les Indiens le mangent en ſalade, ou le font confire en *Achiar*, avec d'autres fruits, dans une ſauce de vinaigre, qui le conſerve une année entiere. Il eſt rouge en Octobre. Il noircit en Novembre. Enfin, dans le cours de Décembre, il eſt tout-à-fait noir, & par conſéquent prêt à cueillir. Cependant, cette régle n'eſt pas ſi générale, qu'en pluſieurs endroits, il ne ſoit plus avancé ou plus tardif.

On coupe les grappes. On les fait ſecher au Soleil, qui eſt alors très ardent, juſqu'à ce que d'eux mêmes les grains ſe ſéparent de leur queue. Il leur faut environ quinze jours, pour ſecher. Dans cet eſpace, il eſt beſoin de les tourner ſouvent, & de les mettre à couvert pendant la nuit. Mais, enſuite, la ſéparation ſe fait en un jour ou deux. Il ſe rencontre, ſur la Plante, des grains qui ne rougiſſent & ne noirciſſent point, mais qui deviennent blancs. Les Indiens ſont fort attentifs à les cueillir, & à les amaſſer, pour les uſages de la Médecine (*p*). Dans la vente, ils s'en font payer un double prix, du moins entr'eux; car, pour les Etrangers, qui en demandent auſſi, ils ont l'art de blanchir le Poivre commun. Ils le cueillent, encore rouge; ils le lavent à pluſieurs eaux, avec du ſable, qui emporte la pellicule rouge, qui noirciroit; & le cœur, demeurant découvert après cette opération, conſerve ſa blancheur naturelle.

Le meilleur Poivre eſt ordinairement celui qui ſe vend par meſure, & non au poids; parce qu'il n'eſt pas mouillé, & qu'on n'y peut mêler ni gravier, ni ſable, ſans s'expoſer à faire voir la tromperie en le meſurant. La meſure des Marchands eſt le *Nali*, qui contient ſeize *Gantes*. Chaque gante contient quatre *Chuppes*; & quinze nalis font le *Babar*, qui eſt de quatre cens cinquante livres, poids de marc. Cette meſure, néanmoins, dimi-

(*p*) Il paroît ici que Dellon ſe trompe, lorſqu'il aſſure qu'il n'y a point de Poivre naturellement blanc. On remarquera auſſi quelque erreur dans la maniere dont il prétend qu'on blanchit le Poivre blanc.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

diminue d'un quart dans les Etats du Roi d'Achem. Le prix commun du Bahar, jusqu'au tems de Beaulieu, avoit été de seize Piastres; & jamais, dit-il, il n'avoit passé vingt (q).

Deux sortes de Poivre.

On distingue deux sortes de Poivre, le gros & le petit. La plus grande partie du gros vient de la Côte de Malabar, & se vend dans les Villes de Calecut & de Tutucorin. Il en vient aussi des Terres de Visapour, & la vente s'en fait à Rejapour, petite Ville du même Pays. Quelques Voyageurs nous apprennent que les Hollandois, qui le vont acheter des Malabares, n'employent point d'argent à ce Commerce, & qu'ils donnent en échange diverses sortes de marchandises, telles que du coton, de l'opium, du vermillon, & du vif-argent. C'est ce gros Poivre, qu'ils transportent en Europe. Pour le petit, qui vient de Bantam, d'Achem, & de quelques autres lieux vers l'Orient, il en sort peu de l'Asie, où il s'en consomme beaucoup, surtout parmi les Mahométans. Il a plus de grains au double que le gros; & les Maures se font honneur de faire paroître beaucoup de grains dans leurs alimens; sans compter que la chaleur du gros Poivre incommode la bouche.

Ce que le Poivre coûte aux Hollandois.

On prétend que tout le Poivre, que les Hollandois enlevent sur la Côte de Malabar, ne leur revient, par leurs échanges, qu'à trente-huit piastres les cinq cens livres; & que sur les marchandises, qu'ils donnent dans ce Commerce, ils gagnent encore cent pour cent. On ajoûte qu'il seroit facile de s'en procurer, argent comptant, pour vingt-huit ou trente piastres; mais, à ce prix même, ce seroit l'acheter beaucoup plus cher que les Hollandois. Le Poivre long, qui est assez commun dans toutes les Indes, surtout dans les Etats du Grand-Mogol, y est ordinairement à fort bon compte; & son bois se vend toujours deux tiers de moins.

Pommier d'Inde.

Le *Pommier d'Inde* porte un fruit, qui n'est pas plus gros qu'une Noix, avec un noyau aussi dur que celui des Prunes, & d'un goût révoltant. L'arbre est petit, & n'a que de très petites feuilles.

Le Ponc.

Le *Ponc* est un arbre des Indes, dont le bois sert à faire des Cabinets, & d'autres Ouvrages, qui doivent être vernis. Il est doux, & assez semblable au Sapin. *Voyez* d'autres remarques sur le Ponc, dans l'Article de la Gomme Laque.

Le Ponga.

Le *Ponga* est un arbre toujours verd, qui ne porte aucune fleur apparente. Son fruit est attaché aux rameaux, comme le Jaca & le Durion, & son calice est couvert de piquans. Il est d'abord verd; ensuite, rougissant, il se remplit d'un grand nombre de semences oblongues, arrondies, pointues & rougeâtres. On en fait des cataplasmes, pour hâter la suppuration des tumeurs.

Le Pongelion.

Le *Pongelion* est un grand arbre. On pile & l'on cuit son écorce, pour en tirer une huile, qui sert aux fonctions du corps, & qui en attire, dit-on, les humeurs vicieuses. Il découle, de l'arbre, un suc qu'on mêle avec le lait de Coco, pour chasser les vents du corps.

Le Ponna.

Le *Ponna* croît dans les lieux sablonneux. Les amandes de son fruit rendent,

(q) Beaulieu, dans Thevenot, p. 81.

dent, par expreſſion, une huile à brûler, qui ſert auſſi d'onction pour donner de la ſoupleſſe aux membres.

Pourpier des Indes.

Tous les Pays ſecs, qui ſe trouvent entre les Tropiques, ſont couverts d'une eſpèce de véritable *Pourpier*, qui, devenant ſauvage, eſt extrêmement pernicieux aux autres Plantes, ſurtout lorſqu'elles ſont encore tendres. Les Habitans ont beaucoup de peine à l'arracher de leurs Jardins, & n'en font aucun uſage; quoiqu'il ſoit d'ailleurs extrêmement doux, & que dans un Pays ordinairement ſi chaud, on en pût faire une fort bonne ſalade.

Herbe des Etangs.

Dans les mêmes Pays, on trouve, en abondance, dans les Etangs, une herbe qui flotte ſur la ſurface de l'eau, & dont les feuilles ſont vertes, étroites, longues & épaiſſes. Les Indiens, particuliérement ceux du Tonquin, en mangent beaucoup & la croyent fort ſaine. Ils la font entrer dans la compoſition du *Balachaun*, aliment d'une force extraordinaire, dont le fond eſt un mêlange de Chevrettes & d'autres petits Poiſſons, avec une ſaumure d'eau ſimple & de ſel, qu'ils tiennent dans un vaſe de terre bien bouché. Les Poiſſons, qui ne ſont pas vuidés, forment bientôt une eſpece de bouillie, dont on tire le jus, qui ſe nomme *Nukc-mum*; & la pâte, qui reſte, eſt le Balachaun. On le mange avec le riz. Quelques Voyageurs en vantent le goût.

Compoſition du Balachaun.

Le Nukc-mum eſt d'une couleur brune, tirant ſur le gris, & fort claire. Il ſert d'aſſaiſonnement pour la Volaille, non-ſeulement entre les Indiens, mais parmi les Européens mêmes, qui ne le trouvent pas inférieur au *Soy* du Japon. Auſſi l'opinion commune des Indes eſt-elle, qu'il entre du poiſſon dans la compoſition du Soy; quoiqu'on liſe, dans pluſieurs Relations, qu'il n'eſt compoſé que de froment & d'une ſorte de feves, mêlées avec de l'eau & du ſel.

Le Nukc-mum comparé au Soy du Japon.

Le Pucho, ou Coſtus Indicus.

La Plante que les Médecins nomment *Coſtus Indicus*, les Malais, *Pucho*, & les Arabes *Coſt*, ou *Caſt*, a des fleurs blanches d'une odeur aſſez forte. Elle reſſemble beaucoup au Sureau. C'eſt le bois & les racines qui ſont le vrai Coſtus, dont il ſe fait un grand trafic en Perſe, en Turquie, en Arabie, à Malacca, & dans quantité d'autres lieux. Le dedans en eſt blanc, & le dehors gris.

Le Pumplenoſe.

Le *Pumplenoſe* eſt un fruit de la groſſeur du Citron. Son écorce eſt extrêmement épaiſſe, tendre, & fort inégale. Elle couvre, comme la Grenade, quantité de grains, de la groſſeur d'un petit grain d'orge, qui ſont remplis de jus. Le goût en eſt fort agréable. Quoique ce fruit ſoit aſſez commun aux Indes Orientales, il n'eſt nulle part ſi fin que dans l'Iſle de Sumatra. Le tems de ſa maturité eſt vers la fin de Décembre. Les Anglois en font tant de cas, qu'ils s'en font apporter une quantité conſidérable dans leur Etabliſſement de Madras.

Le Puna.

Le *Puna* eſt un arbre ſi droit & ſi haut, qu'il peut ſervir à mâter des Vaiſſeaux. Il produit un fruit rouge, qui renferme, dans une groſſe écorce, douze ou quinze grains de la groſſeur des glands & du goût des pignons. On les mange cuits, parce qu'autrement ils cauſent des maux de tête.

Le Quegadam Cheroſa.

Le *Quegadam Cheroſa* eſt une grande fleur jaune, d'une figure bizarre, & fort variée, dont la Plante a de longues feuilles, vertes & pleines de piquans.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Quil, ou Quirpeie, ou Bois de Serpent.

LA Racine de *Quil* ou *Quirpeie*, que les Portugais ont nommée *Pao de Cobra*, & les Hollandois *Bois de Serpent*, eſt d'un blanc, qui tire un peu ſur le jaune, fort dure & fort amere. Les Indiens la broyent avec de l'eau & du vin de Palmier, pour s'en ſervir contre les fiévres chaudes, contre les morſures des Serpens, & contre la plûpart des venins. Elle tire ſon nom Indien d'un petit Animal, de la grandeur & de la figure d'un Furet, qui eſt ennemi des Serpens, juſqu'à les attaquer, lorſqu'il en voit; & qui court, à cette racine, pour en manger, auſſi-tôt qu'il ſe ſent bleſſé dans le combat.

Le Rima, autre arbre à pain.

LE *Rima*, qu'il ne faut pas confondre avec le Sagu, eſt un autre arbre à Pain, mais connu ſeulement dans les Iſles Marianes. Sa tête eſt large, & touffue. Ses feuilles ſont de couleur noirâtre. Le fruit croît aux branches, comme les Pommes. Il eſt de la groſſeur d'un pain d'un ſou & de forme ronde. L'écorce en eſt épaiſſe, forte, jaune & liſſe. Les Inſulaires n'ont pas d'autre Pain. Ils le cueillent, dans ſa maturité, pour le faire cuire au four, où l'écorce ſe grille & noircit. On en ôte alors la ſurface, après laquelle il reſte une peau mince & tendre, qui couvre une poulpe de fort bon goût, & blanche comme la mie du meilleur pain. Comme ce fruit eſt ſans pepins & ſans noyaux, tout ſe mange également: mais il demande d'être mangé frais; car dans l'eſpace de vingt-quatre heures, il devient ſec, & de mauvais goût.

Le Riz.

LA Plante du *Riz*, qui eſt la principale nourriture des Pays Orientaux, s'y éleve à la hauteur de trois ou quatre pieds. Sa feuille eſt plus large que celle du Froment. Elle porte deux épis larges, fort diviſés & chargés de graines oblongues & plates. Les épis ſont barbus, & cette barbe eſt longue de deux ou trois pouces. Elle eſt fourchue par le bout, & ordinairement friſée vers le bas. Les grains ſont de couleur blanche, & contenus dans une coſſe ou peau brune. On croit que c'eſt des Indes Orientales que le riz a paſſé dans les autres parties du Monde. Il eſt très fécond; mais il aime les terres humides, & croît même dans les eaux; ce qui paroît dans pluſieurs endroits des Indes, où les Moiſſonneurs ſont dans l'eau juſqu'aux genoux, pour en faire la récolte. Il mûrit dans les chaleurs de l'Eté, & l'on en fait la derniere récolte vers l'Equinoxe d'Automne. Quoiqu'il ſoit plus employé en aliment qu'en remedes, on le croît bienfaiſant dans les flux hépatiques, dans les crachemens de ſang, & dans pluſieurs autres maladies; mais on recommande alors que l'eau, ou le lait, dans lequel on le fait cuire, ſoit chalybé, ou qu'on y ait éteint des pierres ardentes. Les Indiens ſe ſervent d'une décoction legere de riz avec de l'eau, comme d'un vehicule pour divers remedes. On fait, aux Indes, pluſieurs ſortes de pains avec le riz; & c'eſt un ſentiment général, qu'il donne de l'embonpoint à ceux qui en font un uſage habituel, malgré l'opinion des anciens Médecins, qui le croyoient peu nourriſſant & difficile à digérer. On en tire auſſi, par la diſtillation, une eſpèce de liqueur, qui ſe nomme *Arrack*, comme l'Eau-de-vie de Palmier: mais répétons qu'*Arrack*, eſt un nom générique, que les Indiens donnent à toutes les liqueurs fortes. On a vû, dans la Deſcription de la Chine, du Japon, & de pluſieurs autres Contrées, la différence extrême qu'ils mettent entre le riz des différentes parties des Indes.

LE

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Saamouna.

Le *Saamouna* eſt un bel arbre, mais d'une figure extraordinaire. Le haut & le bas de ſon tronc ſont de même groſſeur. Dans ſon milieu, il eſt relevé de plus du double, & de la groſſeur d'un Vaiſſeau. Le bois eſt épineux, gris en dehors, blanc en dedans, moëlleux, poreux, comme le Liege. Ses feuilles ſont oblongues, veineuſes, dentelées, attachées cinq à cinq à d'aſſez longues queues. Ses fruits ſont des gouſſes oblongues, qui contiennent des pois rouges. On coupe les épines de cet arbre, pendant qu'elles ſont vertes, & l'on en tire un ſuc excellent pour les inflammations des yeux, pour fortifier la vûe, & pour arrêter les larmes involontaires.

Le Sabdariffa.

Le *Sabdariffa* eſt une eſpèce de Kermia, qui pouſſe une tige haute de trois ou quatre pieds, droite, cannelée, purpurine, rameuſe, garnie de feuilles auſſi grandes que celles de Vigne, partagées en pluſieurs parties, & dentelées. Ses fleurs ſont grandes, d'un blanc pâle & d'un purpurin noirâtre, & reſſemblent beaucoup à celles de la Mauve. Il leur ſuccede des fruits oblongs, pointus, remplis d'une ſemence ronde, qui ſe mangent comme un légume.

Le Sagumanda, ou le Sagu, arbre à Pain.

L'ARBRE qui donne le *Sagu*, & que les Européens appellent du même nom, porte, parmi les Indiens, celui de *Sagumanda*. C'eſt de ſon tronc même qu'on fait une eſpèce de pain, en rapant (r) le bois, qui n'eſt qu'une moëlle un peu dure; & le faiſant détremper dans l'eau, on en compoſe une eſpèce de tourteaux, ou de galettes, dans des formes qui n'ont pas d'autre uſage, & dans leſquelles on les fait ſecher au Soleil, juſqu'à ce qu'ils deviennent auſſi durs que le biſcuit de Mer. On fait cuire auſſi le *Sagu*, comme une bouillie, & l'on prend pour cela ſes parties les plus fines, qu'on mêle avec une quantité d'eau convenable. Cette bouillie eſt ſi gluante, & file avec ſi peu d'interruption, qu'à la diſtance de quatre ou cinq pieds du vaſe, on en peut prendre avec le bout d'un bâton. La portion, qu'on enleve, tient à la maſſe par une grande queue, qui s'entortille autour du bâton à meſure qu'on le tourne. On vante le goût de cet aliment. C'eſt celui de la plûpart des Iſles Orientales, qui ne produiſent ni riz, ni froment, ni ſeigle. Quelques Voyageurs le croyent bon contre l'hydropiſie, & contre pluſieurs autres maladies.

Le Sagumanda n'eſt pas fort haut; mais ſon tronc eſt épais. Ses feuilles ont quelque reſſemblance avec celles du Cocotier. Dans la jeuneſſe de ces arbres, on coupe une de leurs plus groſſes branches, & l'on applique, à l'endroit de l'inciſion, une bamboche creuſe, qui eſt un morceau ſcié d'une des plus groſſes cannes de ſucre. Elle ſert de baſſin, pour recevoir, en peu de

(r) Dampier, qui donne la deſcription du même arbre, dans l'Iſle de Mindanao, dit que les Inſulaires l'appellent *Libby*, que l'écorce & le bois ſont durs, & minces comme une coquille, mais qu'ils ſont pleins d'une moëlle blanche, comme celle du Sureau; qu'on coupe l'arbre, qu'on le fend par le milieu, & qu'on en tire toute la moëlle, pour la battre avec un pilon de bois, dans une grande cuve; qu'on la paſſe enſuite dans un linge, ſur lequel on verſe de l'eau, qui emporte la plus fine ſubſtance, & que c'eſt de ce qui paſſe ainſi au travers du linge, qu'on fait du pain en forme de tourteaux. Mais on peut accorder ce récit avec celui des Hollandois, en ſuppoſant que chaque Iſle a ſa méthode particuliére.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

de tems, une liqueur, qui découle en abondance, comme celle des Cocotiers; & pendant toute la saiſon, l'on y en recueille tous les jours à-peu-près la même quantité. Les Indiens donnent à cette liqueur le nom de *Sagouar*. Elle eſt d'une douceur, qui ſurpaſſe celle du Cidre, & d'abord aſſez mal ſaine. Mais on y en mêle une autre, nommée *Houbat*, compoſée du ſuc de diverſes herbes, qui lui donnent une ſorte d'amertume. Avec cette préparation, le Sagouar eſt aſſez ſain, pour ceux qui en uſent ſobrement; & les Hollandois mêmes n'ont gueres d'autre boiſſon, aux Moluques & dans l'Iſle d'Amboine. Mais pris avec excès, il enivre, il rend le viſage pâle, il fait même enfler le corps. On le rend plus agréable, en y melant du ſucre & de l'arrack, qui eſt l'Eau-de-vie des Indes.

Le Sandal.

LE *Sandal* eſt un arbre de la grandeur du Noyer. Il porte un fruit aſſez ſemblable aux Ceriſes, mais qui devient noir, après avoir commencé par être verd, & qui eſt ſans goût. Le bois de Sandal eſt dans une haute eſtime aux Indes. On diſtingue le rouge, le jaune & le blanc, dont les deux derniers, qui croiſſent en abondance dans les Iſles de Timor & de Solor, ſont les plus recherchés. On broye, ou l'on pile ce bois avec de l'eau, pour le réduire en bouillie, dont on ſe frotte le corps. On le brûle auſſi, en petits morceaux, dans les appartemens, comme un parfum des plus ſalutaires. Quoique les Indiens faſſent peu d'uſage du Sandal rouge, parce qu'ils y trouvent moins de vertu, on le tranſporte dans les autres Pays, où il ſert aux uſages de la Médecine.

Le Savonier.

LE *Savonier*, ou l'arbre du Savon, eſt un grand arbre, du nombre de ceux qui ſe dépouillent de leurs feuilles. Il porte, pour fruit, une eſpèce de petites boules, qui ont quelque reſſemblance avec les Cormes, mais dont l'écorce devient jaunâtre en mûriſſant. Frottées entre les mains, elles ſe convertiſſent en un Savon très blanc, qui eſt fort utile pour laver la ſoie, & que les Indiens employent à cet uſage.

Le Scararagam.

LE *Scararagam* eſt un arbre, qui porte des fruits de couleur verdâtre, & de la groſſeur des Noix. Ils ſe nomment *Undes*, & ſont d'un goût fort agréable.

Le Schagri Cottam.

LE *Schagri Cottam* eſt une eſpèce de Cornouiller, dont le fruit, mêlé avec du ſucre, rafraîchit délicieuſement. On employe le ſuc des feuilles, pour le flux hépatique & la diarrhée. Leur décoction eſt excellente, en gargariſme, pour reſſerrer la luette.

Le Schetti & le Bem-Schetti.

LE *Schetti* eſt un arbriſſeau, qui porte des baies, & dont la racine, pilée & priſe dans l'eau froide, appaiſe l'ardeur des fiévres chaudes, & les chaleurs internes. Elle arrête auſſi le crachement de ſang. Cette Plante eſt différente du *Bem-Schetti*, qui en eſt une autre aſſez approchante, mais dont le fruit eſt d'un goût farineux & plus douçâtre.

Le Schulli.

LE *Schulli* eſt un arbriſſeau, dont on diſtingue deux eſpèces; le *Pema Schulli*, auquel on ne connoît aucune vertu Médecinale; & le *Nir Schulli*, dont les feuilles, réduites en poudre, & mêlées avec de l'huile, diſſipent les tumeurs des parties génitales.

L'arbre ſenſible.

ON trouve, en pluſieurs endroits des Indes Orientales, l'arbre *Senſible*, dont le fruit commence à ſauter, dès qu'on y touche le moins du monde. Gautier Schouten raconte qu'un jour ſe trouvant aſſis, près de Cochin,

ſous

ſous un de ces arbres, avec quelques-uns de ſes Compagnons, „ ils ne „ furent pas peu ſurpris, pour ne pas dire effrayés, lorſque ce fruit mer- „ veilleux, qu'ils ne prirent d'abord que pour une feuille, vint à ſe groſ- „ ſir, à ſe mouvoir, & même à faire pluſieurs ſauts, lorſqu'ils y eurent „ touché (*s*). ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

LE *Simbor* eſt une Plante de forme ſinguliére, qui repréſente les cornes d'un Elan, ce qui lui en fait donner auſſi le nom par quelques Voyageurs. Elle croît proche de la Mer. Il ne paroît pas qu'elle ait d'autre racine qu'une matiere mollaſſe & fongueuſe, dont elle ſort. Auſſi n'a-t-elle pas beſoin d'être miſe en terre, pour croître; il ſuffit de la placer ſur une pierre, ou dans le creux d'un arbre, afin qu'elle y reçoive un peu d'humidité. Elle eſt verte en Eté, comme en Hyver. Ses feuilles reſſemblent à celles de nos Lys blancs. Leur ſubſtance eſt viſqueuſe, & leur goût amer. On lui attribue des vertus émollientes & réſolutives, ſans compter celle de lâcher le ventre & de tuer les vers. Le Simbor.

LE *Siouanna* eſt un arbriſſeau fort agréable à la vûe. Il potte des Baies & des Ombelles. Son fruit croît dans les branches inférieures, tandis que les ſupérieures ſont ornées de boutons & de fleurs. Toutes ſes vertus réſident dans ſa racine, qu'on vante beaucoup contre le venin des plus dangereux Serpens. Le Siouanna.

LE *Tagera* eſt une Plante aſſez haute, dont les feuilles broyées & appliquées ſur les piquûres des Abeilles, des Mouſtiques, & des autres groſſes Mouches, calment promptement les douleurs. Ses ſemences s'employent broyées pour les puſtules & les ulceres. Le Tagera.

LE *Talaſſa* eſt une Plante, qui ne produit, ni fleurs, ni fruits, mais dont les feuilles s'employent diverſement, pour aſſaiſonner les ſauces. On les mange vertes, pour s'exciter à la volupté. Le Talaſſa.

LE *Taliir-Kara* eſt un grand arbre, dont le tronc eſt blanchâtre & gros, & l'écorce unie, poudreuſe & cendrée. Sa racine eſt auſſi blanchâtre; mais l'écorce en eſt obſcure, forte, & d'un goût aſtringent. Bouillie, dans de l'eau, elle forme une boiſſon, qui pouſſe puiſſamment, par les ſueurs, & qui évacue les humeurs âcres & ſalines. On ne connoît, à cet arbre, ni fleurs, ni fruits. Le Taliir-Kara.

LES *Tamarins*, ou *Tamarindes*, car les Voyageurs ne s'accordent point ſur ce nom, croiſſent dans preſque toutes les parties des Indes, & ſont particuliérement fort communs au Bengale. Ce ſont des arbres d'une grandeur & d'une beauté remarquables. Le tronc eſt bien fait. Les branches s'élevent fort haut & jettent d'agréables feuilles. On les tranſplante jeunes, des lieux incultes, où la nature les produit, dans les endroits où l'on ne remue point la terre, tels que les Carrefours des chemins, les Places publiques, les Rues, &c. pour y ſervir d'ornement. Ils donnent un charmant ombrage, où les Indiens ſe mettent à couvert de l'ardeur du Soleil. Les fleurs reſſemblent beaucoup à celles des Péchers, ou des Amandiers; mais ſur la fin elles deviennent ameres. Il en ſort un fruit, longuet & un peu Le Tamarins.

(*s*) Voyages de Gautier Schouten, Tome I. page 476.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

peu courbé, dans une gouſſe à-peu-près ſemblable à celle de nos féves, qui paroît d'abord verte, & qui devient enſuite griſe, à-peu-près de la longueur du doigt. Au coucher du Soleil, le fruit ſe retire ſous les feuilles, & le lendemain il reparoît à l'arrivée de cet Aſtre. Chaque gouſſe contient trois ou quatre petites féves, qui tirent ſur le brun, & qui ſont enveloppées d'une eſpèce de moëlle gluante. C'eſt proprement cette moëlle, qui ſe nomme Tamarin. Elle eſt d'un goût rude & aigre. Les Indiens & les Portugais s'en ſervent à l'apprêt de leurs viandes. On en ſale. On en fait des confitures au ſucre, qui ſe tranſportent dans tous les Pays du monde, & cette maniere de les préparer eſt la meilleure. Elle conſiſte à les tirer des gouſſes & à les paîtrir enſemble; après quoi l'on y jette du ſucre; & ſans autre façon, l'on en remplit diverſes ſortes de pots. Ils conſervent toujours ce goût aigrelet, qui les rend aſſez agréables; & leur principale vertu eſt de purifier le ſang.

Le Tamaris. LE *Tamaris*, eſpèce de Tamarin, eſt un arbre aſſez haut, dont le fruit eſt une ſorte de groſſes féves, qui renferment des graines dont la figure eſt auſſi celle des féves. L'écorce en eſt fort rude; & la ſubſtance même du fruit étant très aigre, ſert d'aſſaiſonnement. Les feuilles ſont petites & longues, & les fleurs ramaſſées en grappes.

Le Tani. LE *Tani* eſt une eſpèce de Prunier, qui porte un fruit, en forme de Poire, de la groſſeur d'une bonne Prune, dont la poulpe eſt verte, & pleine de ſuc, mais d'un ſuc inſipide. Il eſt couvert d'une peau unie, rouge & luiſante. Il contient, dans un noyau oblong, une amande blanche, d'un goût agréable, qu'on prend en poudre, pour la cachexie épidemique.

Le Tapia. LE *Tapia* eſt un arbriſſeau dont le bois eſt couvert d'une écorce liſſe & cendrée. Il eſt rempli de moëlle, comme le Sureau, & facile à rompre. Ses feuilles ſont trois à trois ſur une queue. Elles ſont vertes, liſſes, unies & luiſantes. Sa fleur eſt compoſée de quatre feuilles blanches, longues d'un doigt, attachées chacune par un pedicule court, affermies dans leur longueur par un nœud & par quelques petites veines obliques, verdâtres. Ces feuilles ſont accompagnées de quatre autres petites feuilles courtes, verdâtres, & de pluſieurs étamines rougeâtres. Ses fruits ont la figure, la groſſeur, l'écorce & la couleur de l'Orange. Le goût en eſt doux, mais l'odeur dégoutante. Ses feuilles broyées ſont un excellent remede pour les inflammations, ſurtout pour celles de l'Anus, qui ſont communes dans le Pays.

Le Taranja. LE *Taranja* eſt un arbre qu'on croît tranſplanté d'Afrique aux Indes, où il s'eſt extrêmement multiplié. Il eſt petit & épineux. Son fruit eſt rond, avec l'écorce jaunâtre. Le dedans eſt rouge, & du goût de l'Orange, quoique la poulpe ſoit plus ferme. Il mûrit en Octobre & Novembre.

Le Thamalapatra, ou Folium Indum. *Thamalapatra* eſt le nom d'un arbre, dont les vertus ſont eſtimées juſqu'en Europe, puiſqu'on en fait entrer les feuilles dans la compoſition de la Thériaque. Nos Apoticaires les nomment *Malabaſtrum*, ou *Folium Indum*.

Le Theca. LE *Theca* eſt comme le Chêne des Indes. C'eſt un grand arbre, dont on trouve des Forêts entieres. Les Indiens Idolâtres n'employent point d'autre bois, pour bâtir & réparer leurs Temples. Ils tirent, des feuilles, une liqueur,

liqueur, qui leur ſert à teindre en pourpre leurs ſoies & leurs cotons. Elles leur ſervent auſſi d'alimens. Leurs Médecins en ſont un Syrop avec du ſucre, pour guérir les aphtes. Les fleurs, bouillies dans du miel, ſont un autre remede, qui évacue les eaux des hydropiques. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

L'ARBRE de *Saint Thomas* ne produit aucun fruit; mais il eſt d'une beauté admirable, par ſes feuilles, qui reſſemblent parfaitement à celles du Lierre, & ſurtout par ſes fleurs, qui ſont autant de Lys violets, d'une excellente odeur. Le Saint Thomas.

L'ARBRE *Triſte*. Quelques Voyageurs donnent ce nom à un arbre des Indes, dont Philippe de la Trinité fait la deſcription ſuivante. („ On le „ nomme Triſte, parce qu'au même tems que les autres ſemblent ſe ré„ jouir, en épanouiſſant leurs fleurs à la venue du Soleil, celui-ci perd les „ ſiennes. Elles ſont ſemblables au Jaſmin blanc, excepté qu'elles ont le „ pied jaune. Cet arbre eſt d'une médiocre hauteur. Ses feuilles ſont pe„ tites, un peu âpres, & d'un verd foncé".) Cette deſcription paroît convenir au Saffran d'Inde. L'Arbre Triſte.

LE *Tsjaskela* eſt une eſpèce de Figuier, dont l'écorce ſert aux Indiens à faire des cordes, pour leurs arcs. Ils en tirent auſſi la couleur rouge, qui ſert à la teinture des draps de Cambaye. Le Tsjaskela.

LE *Valli* eſt un arbriſſeau, qui s'attache à tous les arbres voiſins, & dont les feuilles reſſemblent à celles du Frêne. Ses fleurs ſont en papillon & ſans odeur. La longueur de ſes gouſſes eſt d'un pouce, ſur autant de circonférence. Elles ſont plates, & contiennent deux ou trois ſemences ſéparées par une cloiſon étroite. Ses féves, après avoir été ſechées par le Soleil, ſont de couleur cendrée, & d'un goût fort deſagréable. Mangées crues, elles cauſent une diarrhée douloureuſe. Les feuilles, en cataplaſme, guériſſent l'Ereſipelle; & l'on file l'écorce de l'arbre pour en faire des Cordes. Le Valli.

LE *Venen* eſt un arbre des Parties les plus Orientales de l'Inde, qui eſt épineux, & qui porte des fleurs blanches d'une odeur extrêmement agréable. Le fruit eſt aſſez gros, & contient, ſous une écorce qui reſſemble à celle du coing, une poulpe rougeâtre, dont le goût eſt celui du raiſin avant qu'il ſoit mûr. On extrait, de ſes fleurs, une eau fort odorante; & du ſuc exprimé de ſon fruit, on prépare une ſorte de liqueur. Le Venen.

LE *Vettagadou* eſt un arbriſſeau baccifere, qui porte une fleur pentapetale, blanchâtre & ſans odeur. Ses baies ſont rondes, d'un pourpre pâle, & contiennent cinq graines ſolides & triangulaires, qui ſont d'abord blanches, enſuite rougeâtres, & qui deviennent blanches. L'arbre eſt toujours verd, & porte du fruit deux fois l'an. Le Vettagadou.

LE *Vez-Cabouli* eſt une Racine médecinale, qui nous vient, avec d'autres Drogues, par la voye de Surate. On en fait auſſi quelque uſage pour la teinture. Le Vez-Cabouli.

LE *Zerumbet* ſeroit tout-à-fait ſemblable à la Plante du Gingembre, ſi ſes feuilles n'étoient pas plus longues & plus larges. Sa racine ſe coupe & ſe ſeche, ou ſe confit au ſucre. Elle a plus de vertu, & le goût plus fin, que le Gingembre. Le Zerumbet.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Camchain, & le Camkit.

ENTRE diverſes ſortes d'Oranges, le *Camchain* & le *Camkit* ſont dans une haute eſtime; ſurtout dans la Cochinchine & le Tonquin, où leur excellence ne peut être comparée à rien. Le Camchain eſt de couleur jaunâtre. Sa peau eſt épaiſſe & rude: mais rien n'approche de l'odeur & du goût de ſa chair, qui eſt auſſi jaune que de l'Ambre. Elle eſt ſi ſaine, qu'on ne la défend pas même aux Malades. Le Camkit eſt rond, & plus petit de la moitié que le Camchain. Sa couleur eſt un rouge foncé. Il a la peau douce & déliée, & le goût délicieux: mais il eſt mal ſain, ſurtout pour ceux qui ont l'eſtomac foible. Il donne le cours de ventre; il cauſe des tranchées douloureuſes à ceux qui l'ont déja. La ſaiſon de ces deux fruits eſt depuis le mois d'Octobre juſqu'à celui de Février.

ON ne prétend point avoir ici donné toutes les Plantes des Indes Orientales; mais on s'eſt attaché à recueillir celles qui ſe trouvent dans les Voyageurs, & qui n'ont pas déja trouvé place dans les Hiſtoires naturelles de chaque Pays. L'*Hortus Malabaricus* en contient ſeul un plus grand nombre. Chacun peut le conſulter. Cet Ouvrage a été dreſſé, en douze Tomes *in folio*, avec des Figures, par *Van Rheede*, & *Caſcarius*, ſur les Mémoires du Pere Matthieu de Saint Joſeph, Carme Déchaux. Les Notes du Tome premier ſont d'*Arnoult Syen*, fameux Botaniſte de Leyde; & les autres, de *Commelin*. On trouve, à la fin du dernier Tome, un Appendix, ſous le nom de *Flora Malabarica*, qui contient les noms des Plantes, en différentes Langes, ou la maniere dont ils ſont rapportés par les Ecrivains en Botanique (*t*).

(*t*) Amſterdam, 1678, chez *Sommeren* & *Van-Dyk*.

§. V.

Drogues, Pierres précieuſes, & Soyes des Indes Orientales.

DROGUES.

RECUEILLONS, d'un grand nombre de Voyageurs, le nom de la plûpart des Drogues qui ſe tranſportent des Indes Orientales dans les Pays étrangers. Ceux, qui ſouhaiteront d'être mieux inſtruits, peuvent ſe procurer le Traité Eſpagnol *des Drogues & des Remedes des Indes* (*a*).

LE *Podi* eſt une ſorte de Farine, ou de fleur de Farine, qu'on employe contre le froid & contre les vents.

LE *Caxumba*, ou *Flors* eſt une Racine dont on aſſaiſonne les mets, & qui ſert auſſi à la teinture du coton.

LE *Cajuaſti* eſt un bois qui met la bouche en feu. On le briſe fort menu, & l'on s'en frotte le corps, pour l'odeur, autant que pour la ſanté; car, il n'y a point de Peuples qui ſoient auſſi paſſionnés que les Indiens pour les parfums.

LE *Cantior* eſt un fruit de la nature des Topinambours & des Truffes, dont on ne vante pas d'ailleurs les vertus.

LE

(*a*) Edition de Burgos, 1578, *in*-4°.

Digitized by Google

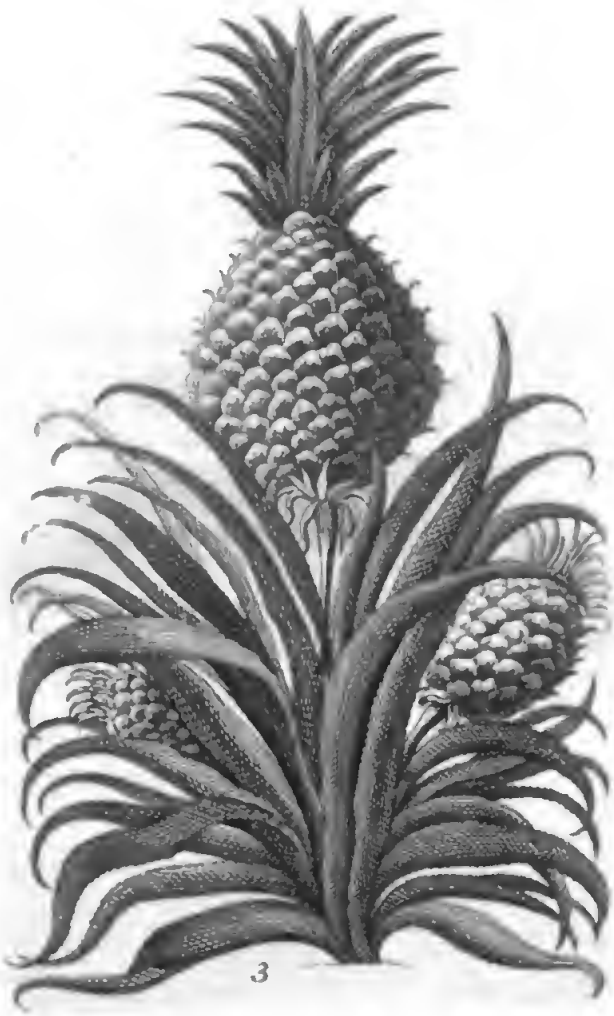

J. V. Moy. dess.

N.º 2

1. Amsaleira. 2. Amsale. 3. Anananseira ou Ananas.

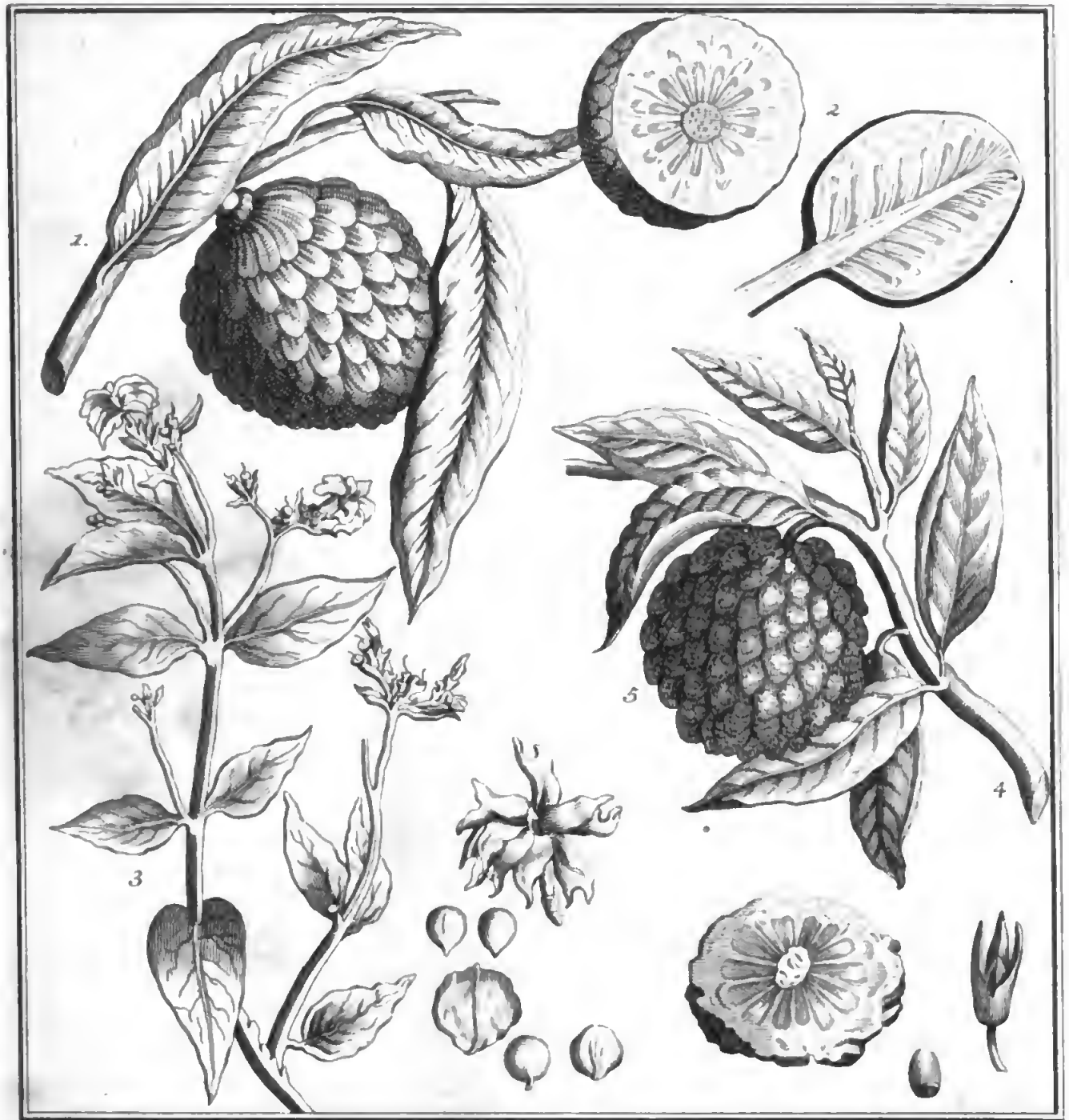

N.° II.

1. Anoneira. 2. Anona. 3. Ajafreira. 4. Ateira.
5. Ata, ou Pomme de Canelle.

Digitized by Google

N.º III.

1. Betelcira. 2. Bilimbeira. 3. Bilimbin.

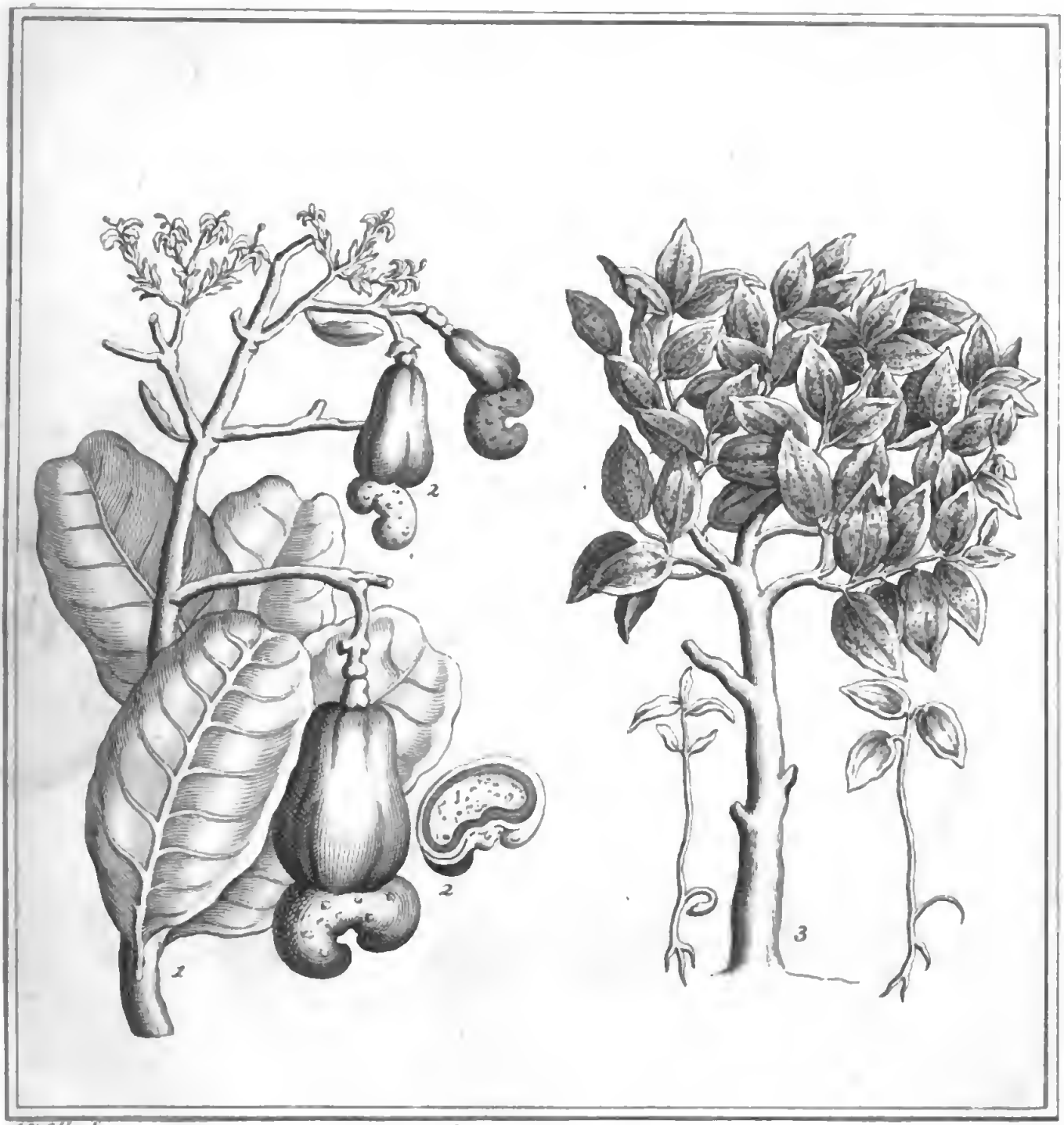

N.° IV.

1. Cajuyera. 2. Caju, ou Acajou. 3. Canellier.

Digitized by Google

J. V. Sibly fec.

N.° V.

1. Caramboleira. 2. Caramboles. 3. Caramdeira. 4. Caramda.

Digitized by Google

N.° VI.

1. Cocotier. 2. Cocos. 3. Figueira. 4. Bananes.

Digitized by Google

Digitized by Google

N.° VII.

1. Brindeiera. 2. Brindon. 3. Tamboleira blanca.
4. Tambo. 5. Tangomeira. 6. Tangoma.

Digitized by Google

J. V. Sibly deux.

N.° VIII.

1. Jambo de Malaca. 2. Mangoustan. 3. Jamboleira. 4. Jambolon.

Digitized by Google

Digitized by Google

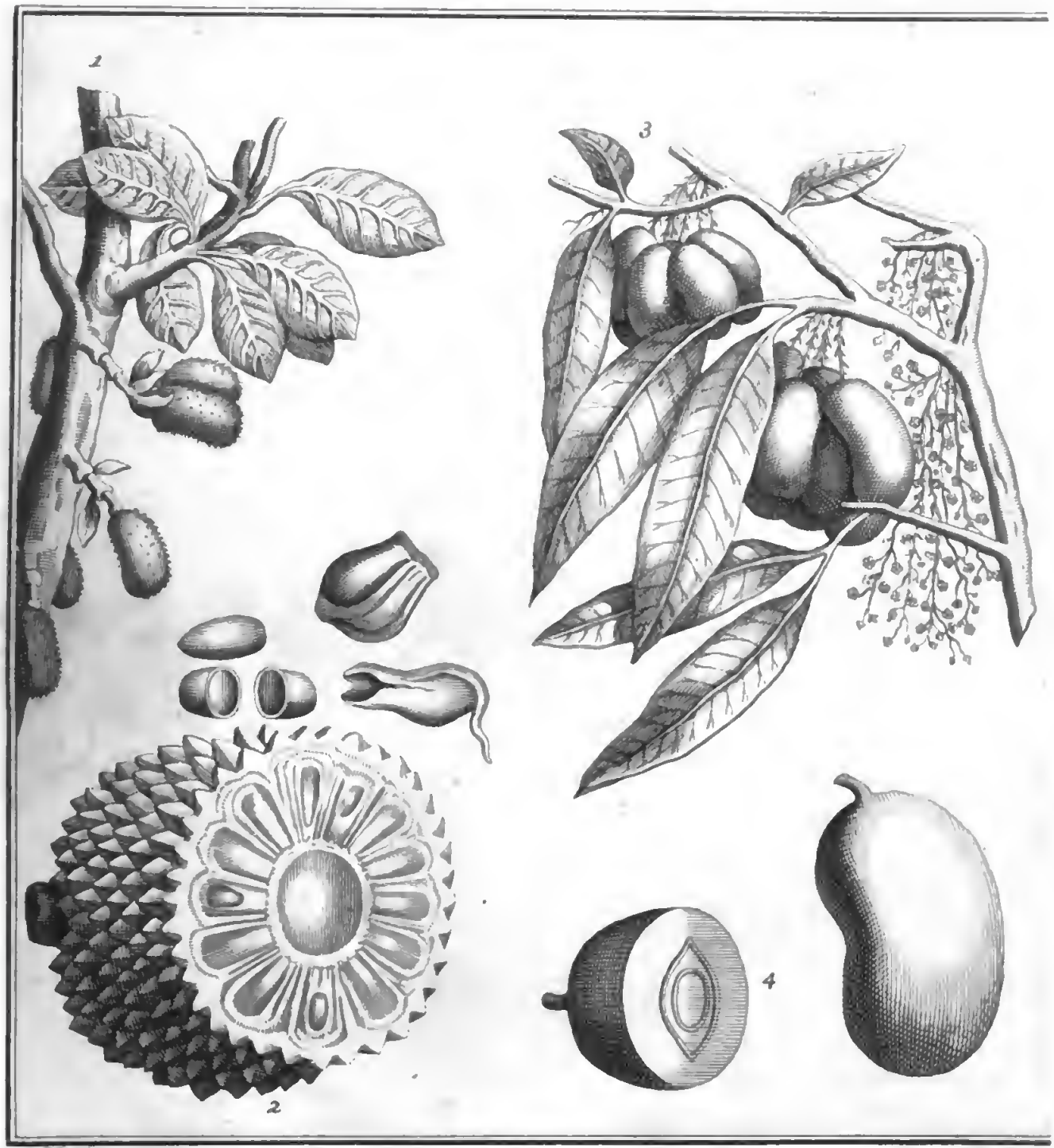

N.º IX

1. Jaqueira. 2. Jaqua. 3. Manguera ou Manguier. 4. Mangue

1. Mogoreira, ou Jasmin d'Arabie double. 2. Papeyera. N.° X.
3. Papaja, ou Papaie.

Digitized by Google

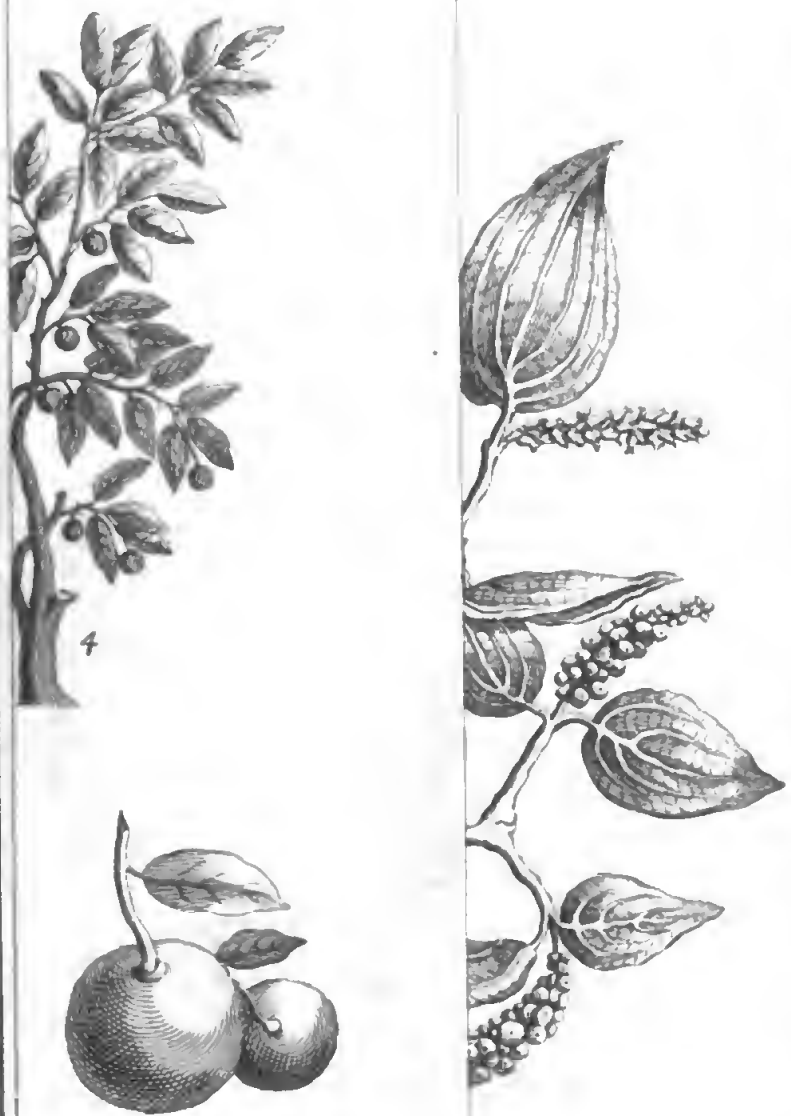

J. V. Sluÿs Lith.

1. Pereira, ou Guaz. 4. Taranja. N.º XI.

Le *Semparentaon* eſt une Racine amere, qui a de puiſſans effets contre diverſes maladies. Mais elle eſt ſi commune, qu'elle n'en eſt pas plus cher. DROGUES.

Le *Pontion* croît ſur la Côte de Coromandel; & comme il eſt plus rare, ou moins bon, dans d'autres lieux, ſa qualité d'excellent febrifuge le met toujours à fort haut prix.

Le *Gato-Gamber* eſt un fruit ſemblable à l'Olive, ou à l'Areka vert. Il croît à Cambaye, ſur la Côte de Coromandel, & ſur toutes celles de la Sonde.

Le *Ganti* eſt une Racine, qui reſſemble à celle du Gingembre, & qui ſe vend fort cher. Les Indiens s'en frottent le corps.

Le *Sabani* eſt une eſpèce de Senevé, qu'on trouve en abondance dans tous les marchés des Indes.

Le *Doringi* eſt une graine carminative & vermifuge, ſi douce d'ailleurs & ſi bienfaiſante, qu'on la fait prendre en portion legere aux Enfans naiſſans.

Le *Tianco* eſt un fruit que les Indiens pilent, & qu'ils prennent avec quelque liqueur, pour les moindres incommodités.

Le *Madian*, le *Maju*, & le *Caraſſani*, ſont autant d'eſpèces d'*Amfion*, ou d'*Opium*, que les Indiens prennent pour s'enivrer.

Le *Spodiam* eſt la cendre d'un arbre, qui croît dans les Pays de la Sonde, & dont on ne ſe ſert que pour s'en frotter le corps.

Le meilleur *Cumin*, qui ſe nomme *Jentanierau*, en Malay, croît en Perſe, où il porte le nom de *Churman*. Les Indiens en font un grand uſage, avec le *Madian*, le *Maju* & le *Daontaio*, ou ſept feuilles, pour les rhumatiſmes, auxquels ils ſont fort ſujets, & qui leur cauſent de vives douleurs, parce qu'ils ſont preſque toujours nuds.

Le *Sari* eſt une certaine fleur de Farine, dont on ſe frotte le corps, pour ſe garantir des effets du vent.

Le *Tagari*, le *Suruban*, & le *Sedovaia*, ſont des Racines que les Indiens broyent, ou pilent, pour s'en frotter le corps.

Le *Sambaia*, qu'on nomme *Guduan* dans quelques parties des Indes, eſt un fruit de la groſſeur du Gland, qui s'employe contre diverſes ſortes de maladies, ſurtout contre les morſures venimeuſes & contre le poiſon. Il eſt également rare & cher.

Le *Jalave* eſt le fruit d'un arbre, dont le nom paroît le même. On s'en ſert dans les potions médecinales. Il eſt de la groſſeur du Sambaia.

Le *Paravas* eſt une Herbe rafraîchiſſante, d'un prix qui répond à ſa rareté. Son uſage eſt pour rafraîchir le ſang, en purifiant les humeurs.

Le *Tomon-Pute* eſt une Racine ſemblable au Galigan, ou Curcuma, avec cette ſeule différence qu'il eſt blanc. On s'en frotte le corps. Il eſt rafraîchiſſant & fort ſain. On l'employe pour les chaleurs du foye.

L'eſpece de petites féves, qui ſervent de poids pour peſer l'or, l'argent, & les autres métaux, ſe nomment en Malay, *Conduri*, & *Soga*, en langue Javane. Elles ſont d'un beau rouge, avec une tache noire ſur le côté. On n'en fait pas d'autre uſage, parce qu'elles ſont fort ameres, & qu'on les croit même venimeuſes.

La Gomme Laque, que les Maures nomment *Lak*, & qui porte le nom de Gomme Laque.

Drogues. de *Tick*, au Pegu, où le Commerce en eſt conſidérable, donne aux Indiens cette belle couleur d'écarlate, qu'ils employent à teindre & à peindre leurs toiles. On prétend qu'elle eſt moins l'ouvrage de la nature, que de certaines Fourmis aîlées, qui ſuçant la Gomme lorſqu'elle découle des arbres qui la produiſent, la rendent enſuite ſur les feuilles des mêmes arbres, à-peu-près comme les Abeilles font le miel. Lorſque toutes les branches ſont couvertes de cette matiere, on les rompt, pour les faire ſecher. La Laque s'en ſépare, auſſi-tôt qu'elles ſont ſeches, & ſe ſoutient, par ſa conſiſtance, en forme de roſeaux. Dans cet état, elle eſt, ſuivant les mêmes Auteurs, d'un brun roux. Tavernier s'écarte un peu de ces idées. Il prétend, qu'au Pegu, les Fourmis aîlées font la Laque par terre, en petits tas, qui ſont quelquefois, dit-il, de la groſſeur d'un tonneau; au lieu qu'au Bengale, elles en entourent le bout des branches de diverſes ſortes d'arbriſſeaux. De-là vient, ajoûte-t-il, que celle du Bengale eſt plus belle & plus nette que celle du Pegu, où il ſe mêle toujours quantité d'ordures; quoiqu'il ne deſavoue pas qu'elle eſt en plus grande abondance au Pegu, & que les Hollandois y en prennent beaucoup, pour la tranſporter en Perſe, où elle ſert auſſi à la teinture. Ce qui en reſte, après en avoir tiré la couleur, ne s'employe que pour revêtir diverſes ſortes de petits ouvrages, & pour faire de la cire à cacheter, en y mêlant quelque autre couleur. Quantité de femmes Indiennes n'ont pas d'autre occupation que de nettoyer la Laque, lorſqu'on en a tiré la couleur écarlate. Elles lui en donnent une autre, & la forment en bâtons, comme la cire d'Eſpagne. Les Compagnies d'Angleterre & de Hollande en achetent tous les ans cent cinquante caiſſons. Elle ne leur revient pas à plus de dix ſous la livre; & du tems de Tavernier, elle valoit, en France, dix ſous l'once, quoique fort mêlée de Réſine.

Baron, d'après lequel on a donné la Deſcription du Tonquin, aſſure que les Ouvrages de Laque n'y cedent point à ceux d'aucune autre Contrée, ſi l'on excepte, dit-il, ceux du Japon, qui paſſent pour les meilleurs de l'Univers; ce qui ne vient même que de la différence du bois, qui l'emporte beaucoup ſur celui du Tonquin, car on ne trouve aucune différence ſenſible dans la peinture ou le vernis. La Laque du Tonquin, ſuivant le même récit, eſt une ſimple Gomme liquide, qui coule du corps ou des branches des arbres. Le Peuple de la campagne en recueille une ſi grande quantité, que tous les jours on en voit apporter de pleins tonneaux au Marché de Cachao, ſurtout dans la ſaiſon de l'Ouvrage. Elle eſt naturellement blanche, & de la conſiſtence de la crême: mais l'air en change la couleur, & la fait paroître noirâtre. Auſſi ceux, qui l'apportent à la Ville, la couvrent-ils de deux ou trois feuilles de Papier, pour la tenir fraîche & lui
Bois de Ponc. faire conſerver ſa couleur naturelle. Les Cabinets & tous les Ouvrages qui doivent être vernis, ſe font d'une eſpèce de Sapin, qui ſe nomme *Ponc:* mais les Ouvriers du Pays ſont fort éloignés de l'habileté des nôtres; & ſouvent, lorſqu'ils mettent le vernis ſur leurs Ouvrages, il leur arrive de rompre les pointes, les jointures, ou les coins des tiroirs, comme on n'a que trop ſouvent l'occaſion de le remarquer dans les marchandiſes de cette nature, qui ſe tranſportent en Europe. Dampier raconte que de ſon tems, les

An-

Anglois, qui faiſoient le Voyage du Tonquin, ſe faiſoient accompagner d'un habile Menuiſier de l'Europe, pour le travail des meubles, qu'ils faiſoient vernir enſuite, par les Ouvriers du Pays. Ils portoient, avec eux, juſqu'à des ais de notre Sapin, qui vaut beaucoup mieux que le Ponc. Enfin, l'on ajoûte que les Maiſons, où l'on travaille à la Laque, ſont très mal ſaines; ce qu'on regarde comme l'effet d'une eſpèce de poiſon, qui eſt renfermé dans cette Gomme, & qui pénétre par les narines, juſqu'au cerveau des Ouvriers. On les voit couverts de puſtules & d'ulceres; quoique l'odeur de la matière, qu'ils ont entre les mains, n'ait rien d'ailleurs de trop fort ou de déſagréable. Ils n'y peuvent travailler que dans la ſaiſon ſeche, ou pendant le ſouffle des vents du Nord, qui ſeche beaucoup; parce qu'ils mettent pluſieurs couches de vernis l'une ſur l'autre, & que la derniere doit toujours être ſeche, avant qu'on y en mette une nouvelle. Avec quelque ſoin qu'il ait été conſervé, il devient noirâtre auſſi-tôt qu'il eſt expoſé à l'air: mais l'huile, & d'autres ingrédiens qu'on y mêle, relevent l'éclat de ſa couleur. La derniere couche n'eſt pas plutôt ſeche, qu'on s'attache à la polir. Cette opération, qui ne conſiſte qu'à la frotter beaucoup avec la paume de la main, la rend auſſi luiſante que le verre. On fait auſſi, de la Laque, une colle, qui paſſe pour la meilleure qu'on connoiſſe au Monde. Drogues.

Les Sucres en caſſonade ſortent particuliérement du Bengale. C'eſt une opinion établie, dans cette Contrée, que le Sucre, gardé trente ans, devient un des plus dangereux poiſons du Monde. Il ſe fait auſſi du Sucre en pain, dans quantité d'autres lieux; mais il ne ſe rafine parfaitement qu'à Amandabath, où il prend le nom de Sucre royal. Les pains ſont ordinairement de huit à dix livres. Sucre.

Le Tabac croît en divers endroits des Indes Orientales, & quelquefois en ſi grande abondance, qu'on en laiſſe perdre la moitié par la négligence de le cueillir. Les qualités en ſont différentes. Tabac.

Le meilleur Opium vient de l'Iſle Celebes, quoiqu'il s'en trouve dans d'autres Contrées; ſurtout aux environs de Brampour, dans l'Indouſtan, où les Hollandois vont le prendre en échange pour leur Poivre. Opium.

Le Salpêtre vient en abondance du Bengale, & le rafiné coûte trois fois plus que celui qui ne l'eſt pas. Les Hollandois ont un Magaſin à Choupar, qui eſt quatorze lieues au-deſſus de Patna; & de-là, ils font tranſporter leurs Salpêtres rafinés, par la Riviére, juſqu'à leur Comptoir d'Hougly. Ils avoient fait venir des chaudières de Hollande, & pris des Rafineurs, pour faire eux-mêmes cette opération; mais elle ne leur a pas réuſſi, parceque les Indiens, irrités de ſe voir ôter le gain du rafinement, refuſérent de leur fournir du petit lait, ſans lequel il eſt impoſſible de blanchir le Salpêtre, qui n'eſt pas eſtimé, néanmoins, s'il n'eſt d'une blancheur tranſparente (*b*). Salpêtre.

On

(*b*) Gautier Schouten nous apprend que la plus grande quantité de Salpêtre vient des Parties Septentrionales des grandes Indes; qu'on le tire ordinairement d'une Argile ou Terre noire, fauve, ou blanchâtre; & que celui qui ſe fait de ſimple terre eſt le meilleur. Voici la méthode des Indiens: „ Ils „ creuſent un grand puits, comme un puits „ à Sel, qu'ils rempliſſent d'Argile & de Terre nitreuſe, & d'eau claire. Ils les mê-

„ lent

DROGUES. L'Ambre gris.

ON n'a jamais trouvé de Corail dans les Mers des Indes, non plus que dans les autres Parties de l'Océan. Cette production de la Nature eſt réſervée à la Méditerranée. Les Indes n'ont pas non plus d'ambre jaune, qui paroît réſervé au ſeul rivage de la Pruſſe Ducale, dans la Mer Baltique. Mais il ſe trouve ſouvent de l'Ambre gris dans celle de l'Orient; & quelques Voyageurs en ont pris droit de prétendre qu'il s'y forme. Outre divers morceaux, d'une prodigieuſe groſſeur, que les Gouverneurs Portugais ont quelquefois rapportés de Goa & de Mozambique, on ſçait qu'à la Chine, c'eſt un uſage, dans les grands feſtins, de faire apporter, entre divers parfums, une grande quantité d'Ambre, & d'en brûler pour des ſommes conſidérables.

Le Muſc.

ON a déja remarqué, dans la Deſcription du Royaume de Boutan (*c*), que c'eſt de cette Contrée que vient la meilleure ſorte & la plus grande quantité de muſc.

Le Bezoar.

LE plus eſtimé de tous les *Bezoars* eſt celui qu'on tire du Royaume de Golkonde. Il s'y trouve, comme on l'a déja fait obſerver auſſi (*d*), dans le ventre des Chevres, d'une Province au Nord-Eſt de cette Contrée, qui broutent un Arbriſſeau, dont les boutons & les bouts des branches lui donnent leur forme. C'eſt du moins, à cette raiſon, qu'on attribue la variété des figures de ce Bezoar. Les Habitans du Pays connoiſſent, en tâtant une Chevre, combien elle a de Bezoars, & la vendent à proportion du nombre. Ils lui coulent, pour cela, les deux mains ſous le ventre, qu'ils battent, en long, des deux côtés. Tous les Bezoars ſe rendent au milieu, & l'on ne peut ſe tromper au compte. Leur rareté conſiſte dans la groſſeur, quoique les plus petits n'ayent pas moins de vertu que les gros. Mais on y eſt ſouvent trompé. L'impoſture a trouvé le ſecret de les groſſir, avec une pâte compoſée de gomme & d'autres matieres, à laquelle on donne même autant d'enveloppes que le Bezoar en a naturellement. Il y a deux moyens de reconnoître cette ruſe; l'un eſt de peſer le Bezoar, & de le faire tremper quelquetems dans de l'eau tiede: ſi l'eau ne change point de couleur, & ſi le Bezoar ne perd point ne ſon poids, il n'eſt pas falſifié. Le ſecond moyen eſt d'en approcher un fer pointu & rougi au feu: ſi le fer y entre & le fait riſſoler, c'eſt une preuve qu'il n'eſt pas naturel. Il en eſt du Bezoar de Golkonde, comme du Diamant; ſa cherté augmente à proportion de ſa groſſeur. Si cinq ou ſix Bezoars peſent une once, la valeur de cette once ſera depuis quinze juſqu'à dix-huit francs; mais un ſeul Bezoar, du poids d'une once, ne vaudra pas moins

„ lent & paîtriſſent enſemble, juſqu'à ce „ qu'elles ſoient devenues comme une bouil- „ lie, & que l'eau en ait tiré tous les Sels. „ La matiere la plus groſſiere s'étant préci- „ pitée, on prend le plus clair, & on le „ met dans un autre grand trou, mais un „ peu plus petit que le premier, où cette „ matiere claire s'étant de nouveau précipi- „ tée, on prend encore le plus clair, qui „ ſurnage, & qui eſt une eau toute nitreu- „ ſe. On la fait bouillir dans une poële de „ fer; on l'écume ſouvent; enfin, il ne de- „ meure que la ſubſtance du Salpêtre. *Tome II. page* 267.

(*c*) *Voyez* dans l'Article de ce Pays, la figure & la deſcription de l'Animal, qui porte le muſc. *Tome XIV.*

(*d*) *Voyez* les Voyages aux Mines de Diamans. *Tome XIV.*

Digitized by Google

moins de cent francs. Il s'en trouve de quatre & cinq onces, qui ſe vendent juſqu'à deux mille francs. DROGUES.

UN Voyageur, qui n'eſt point indigne de confiance lorſqu'il parle ſur le témoignage de ſes propres yeux (*e*), raconte qu'ayant fait pluſieurs Voyages à Golkonde, avec le deſſein de s'inſtruire parfaitement de tout ce qui regarde le Bezoar, il fut long-tems ſans pouvoir apprendre dans quelle partie du corps de la Chevre ces pierres ſe trouvent. Enfin, l'occaſion qu'il eut d'en faire acheter pour ſoixante mille roupies à quelques Agens des Compagnies de Hollande & d'Angleterre, diſpoſa les Marchands, qui avoient fait cette vente, à lui marquer de la reconnoiſſance. Il leur demanda quelques-unes des Chevres, qui portent le Bezoar. Cette propoſition les ſurprit. Ils répondirent qu'il étoit défendu, ſous peine de mort, d'en faire ſortir de la Province. Cependant, continue le même Ecrivain, „ ils „ revinrent, environ quinze jours après, lorſque je ne penſois plus à eux; „ & m'ayant demandé ſi mes Domeſtiques étoient Etrangers, ils parurent „ apprendre, avec plaiſir, que je n'avois, autour de moi, que des Perſans. Ils ſe retirerent, ſans autre explication; mais, une demi heure „ après, je les vis reparoître, avec ſix Chevres, que je conſidérai à loiſir. „ Ce ſont de fort belles Bêtes, très hautes, & d'un poil auſſi fin que la „ ſoye. Le Chef de ces Marchands me pria de les accepter. Je fis difficulté de les recevoir en pur don, & je demandai ce qu'elles pouvoient „ valoir. Après s'être fait preſſer long tems, il m'étonna beaucoup, en „ me diſant qu'une des ſix Chevres valoit cent roupies, que deux autres en „ valoient quatre, & qu'il eſtimoit les trois dernieres à 4 roupies & ½. Je „ voulus ſçavoir ce qui cauſoit cette différence. On me répondit que „ l'une n'avoit qu'un Bezoar, & que les autres en avoient, ou deux, ou „ trois, ou quatre; ce qu'on me fit voir ſur le champ, en leur battant „ le ventre. La premiere en avoit un, de belle groſſeur; & les cinq autres en avoient entr'elles, dix-ſept, & un demi, qu'on auroit pris „ pour la moitié d'une noiſette. Comme il n'étoit qu'à demi formé, le „ dedans reſſembloit à une crotte molle de Chevre".

Obſervations ſur le Bezoar de Golkonde.

LES Vaches & d'autres Animaux de l'Orient, produiſent des Bezoars, entre leſquels il s'en trouve, qui peſent quelquefois juſqu'à dix-ſept ou dix-huit onces: mais on en fait peu de cas; & ſix grains des Chevres de Golkonde ont plus d'effet, pour les maladies auxquelles ils ſont employés, que trente de l'autre. Cependant il faut diſtinguer celui des Singes, qu'on vante encore plus que celui des Chevres. Il eſt extrêmement rare. Il vient particuliérement d'une eſpéce de Singes, qui n'eſt connue que dans l'Iſle Celebes. Ce Bezoar eſt rond, au lieu que l'autre eſt de diverſes figures. Les Portugais en donnent juſqu'à cent écus, lorſqu'il eſt de la groſſeur d'une noix. Ils le recherchent plus que toute autre Nation, parce que le regardant comme un puiſſant Antidote, il les raſſure contre la crainte du poiſon, dont ils ſe croyent ſans ceſſe menacés, de la part les uns des autres.

LA

(*e*) Tavernier, Tome IV. page 80 & ſuivantes. Edition *in*-12, de Paris, 1724.

Drogues. Pierre du Porc-Epi.

La Pierre du *Porc-Epi*, qui ſe forme dans la tête de cet Animal, eſt encore plus recherchée que le Bezoar. Elle ſe vend quatre & cinq cens écus. Qu'elle trempe dans l'eau, un quart d'heure ſeulement, elle lui communique une amertume, qui n'a rien d'égal au monde. Le meme Animal a quelquefois auſſi, dans le ventre, une autre Pierre, qui n'a pas moins de vertu; avec cette différence, que celle-ci ne perd rien de ſon poids, ni de ſa groſſeur, en trempant dans l'eau, & que l'autre ſouffre quelque déchet.

Pierre de Serpent.

La Pierre *de Serpent* eſt à-peu-près de la grandeur d'un liard de France. Elle tire quelquefois ſur l'ovale; c'eſt à-dire, qu'etant épaiſſe au milieu, elle devient mince ſur les bords. On prétend, aux Indes, qu'elle ſe forme ſur la tete d'une eſpèce particuliere de Serpens. Nos Voyageurs les plus ſenſés ſoupçonnent les Prêtres Idolâtres d'avoir donne naiſſance à cette opiuion, & jugent que ce n'eſt qu'une compoſition de quelque drogue; d'autant plus qu'on ne l'achete que des Bramines. Mais il paroît certain qu'elle eſt d'une excellente vertu, pour toutes les morſures des Animaux venimeux. On fait, à la partie affligée, une inciſion, pour en faire ſortir le ſang; & lorſque cette Pierre y eſt appliquée, elle ne tombe qu'après avoir tiré tout le venin, qui s'amaſſe autour d'elle. Enſuite, pour la nettoyer, on prend du lait de femme, ou de vache, dans lequel on la fait tremper l'eſpace de dix ou douze heures, & qui reçoit une couleur d'apoſtume. Les Indiens employent deux moyens, pour connoître ſi la Pierre de Serpent eſt de bonne qualité: l'un eſt, de ſe la mettre dans la bouche; elle ſaute auſſi-tôt, lorſqu'elle eſt bonne, & d'elle-même elle s'attache au palais: le ſecond moyen eſt de la mettre dans un verre d'eau, qu'elle fait bouillonner ſur le champ, lorſqu'elle n'eſt point falſifiée. On voit monter, de la Pierre qui eſt au fond, une ſorte de petites veſſies juſqu'à la ſurface de l'eau.

Pierre de Serpent au Chaperon.

La *Pierre de Serpent au Chaperon*, paſſe auſſi pour un Antidote. On a parlé pluſieurs fois de cette eſpèce de Serpent, qui a réellement une ſorte de Chaperon, pendant derriere ſa tête; & c'eſt derriere ce Chaperon, qu'on trouve la Pierre. On aſſure que la moindre eſt de la groſſeur d'un œuf de Poule. Mais on n'en trouve point aux Serpens, qui ont moins de deux pieds de long. Cette Pierre, qui n'eſt pas dure, étant broyée contre une Pierre commune, rend un limon qu'on fait détremper dans de l'eau, & qu'on avalle, pour chaſſer du corps toutes ſortes de venins. Les Serpens à Chaperons ſont plus rares, aux Indes Orientales, qu'en Afrique.

La Semencine.

La *Semencine*, cette fameuſe poudre à vers, dont les Anglois & les Hollandois font tant de cas, à l'exemple des Perſans, qu'ils la mettent en dragées, vient d'une herbe, qui croît dans les Prés, & qui reçoit un nouveau prix de la difficulté qu'il y a toujours à recueillir ſa graine. Comme elle n'eſt bonne que dans ſa maturité, & que le vent en fait tomber alors une grande partie entre les herbes, où elle devient inutile, parce qu'on ne peut la toucher de la main ſans la corrompre, les Indiens ont beſoin d'adreſſe pour cette moiſſon. Ils prennent deux paniers à anſes, avec leſquels ils marchent dans les Prés, en remuant l'un de la droite à la gauche, & l'autre de la gauche à la droite, comme s'ils vouloient faucher l'herbe par le haut,

haut, c'eſt-à-dire, par l'épi; & ces deux mouvemens oppoſés font tomber la graine dans les Paniers. Ils apportent tant de ſoin à n'y pas toucher, que pour en faire la montre aux Marchands, ils la prennent dans de petites écuelles convenables à cet uſage. C'eſt dans les Pays de Boutan & de Kerman, qu'on recueille particuliérement la Semencine. Pierres Précieuſes.

Il n'y a proprement que deux Contrées dans l'Orient, d'où l'on tire en abondance diverſes ſortes de Pierres précieuſes; le Royaume de Pegu & l'Iſle de Ceylan. Le Pegu contient une Montagne, nommée *Capelan*, à douze journées, au Nord-Eſt de *Siren*, qui paſſe pour la Capitale de cet Etat. C'eſt la Mine d'où ſe tire le plus grand nombre de Rubis, d'Epinelles, qu'on appelle autrement Meres de Rubis, de Topaſes jaunes, de Saphirs bleus & blancs, d'Hyacinthes, d'Ametiſtes, & d'autres Pierres de différentes couleurs. On y en trouve une autre eſpèce, que les Indiens appellent *Bacan*, de couleurs variées, mais ſi tendres qu'elles en ſont beaucoup moins eſtimées. Dans les Montagnes qui courent depuis le Pegu juſqu'au Royaume de Cambalu, il ſe trouve en quelques endroits des Rubis, mais plus de Rubis balais que d'autres, & beaucoup d'Epinelles, de Saphirs & de Topaſes. Ces Montagnes ont des Mines d'or. Elles produiſent auſſi de la Rhubarbe, dont on fait beaucoup de cas, parce qu'elle ne s'altere pas ſi vîte que celle des autres endroits de l'Aſie. Tavernier, qui s'étoit attaché particuliérement à la connoiſſance & au Commerce des Pierres précieuſes, aſſure qu'il ne ſort pas tous les ans, du Pegu, pour cent mille écus de Rubis, & que dans le nombre de toutes ces Pierres, à peine s'en trouve-t'il une de trois ou quatre carats, qui ſoit belle; ce qu'il attribue à l'extrême jalouſie du Roi, qui n'en laiſſe ſortir aucune ſans l'avoir vûe, & qui retient toutes celles qui lui plaiſent. Tous les Rubis ſe vendent au poids que les Indiens nomment *Ratis*, qui eſt à 3 grains & $\frac{1}{2}$, ou $\frac{7}{8}$ de carat. Un Rubis, qui paſſe ſix Ratis, n'a plus de régle pour le prix. Le même Voyageur obſerve qu'on appelle Rubis, au Pegu, toutes les autres Pierres de couleur, & qu'on ne les diſtingue que par la couleur même. Ainſi, dans le langage des Pegouans, le Saphir eſt un Rubis bleu, l'Amethiſte un Rubis violet, la Topaſe un Rubis jaune, &c. Les Rubis. Deux contrées d'où ils ſe tirent.

L'autre endroit de l'Orient, d'où l'on tire des Rubis & d'autres Pierres colorées, eſt l'Iſle de Ceylan; ſurtout une Rivière de cette Iſle, qui vient des hautes Montagnes du centre. Comme les pluies la groſſiſſent beaucoup, & que trois ou quatre mois après leur chûte, elle devient, au contraire, fort baſſe, les Inſulaires font de longues recherches dans le ſable, où ils trouvent des Rubis, des Saphirs, & des Topaſes. Toutes les Pierres de cette Rivière ſont ordinairement plus belles & plus nettes que celles du Pegu.

La Turquoiſe ne ſe trouve que dans la Perſe, & ſe tire de deux Mines; l'une, qui ſe nomme la vieille Roche, à trois journées de Meched, au Nord-Oueſt, près du gros Bourg de Nichabourg; l'autre, qui n'en eſt qu'à cinq journées, & qui porte le nom de la nouvelle Roche. Les Turquoiſes de la ſeconde Mine, ſont d'un mauvais bleu, tirant ſur le blanc; auſſi ſe donnent-elles à fort bas prix. Mais, dès la fin du dernier ſiécle, le Roi de Perſe avoit défendu de fouiller dans la vieille Roche, pour tout autre que Les Turquoiſes.

Pierres Précieuses.

lui; parce que les Orfevres du Pays ne travaillent qu'en fil, & n'entendant pas l'art d'émailler ſur l'or, il ſe ſervoit, pour les garnitures de ſabres, de poignards & d'autres ouvrages, des Turquoiſes de cette Mine, au lieu d'émail, en les faiſant tailler & appliquer dans des chatons, ſuivant les fleurs, ou les autres figures, qu'elles forment naturellement.

Si les Indes Orientales ont des Emeraudes?

Quoique les Emeraudes ne ſoient pas rares dans les Indes Orientales, d'habiles Voyageurs prétendent que c'eſt une ancienne erreur de ſe figurer qu'elles en viennent originairement, & que la plûpart des Jouailliers ſe trompent encore aujourd'hui, lorſque voyant une Emeraude de couleur haute, tirant ſur le noir, ils la nomment une Emeraude Orientale. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on ne connoît, dans toute l'Aſie, aucun lieu d'où elles ſe tirent. Tavernier décide hardiment que jamais l'Orient n'en a produit. Il croit bien, dit-il, qu'avant la découverte des Indes Occidentales, les Emeraudes venoient d'Aſie en Europe; mais elles étoient ſorties des ſources du Pérou. Il explique ce paradoxe, en aſſurant que les Amériquains, avant que nous les euſſions connus, trafiquoient dans les Iſles Philippines, où ils apportoient de l'or & de l'argent, mais plus d'argent que d'or, parce que la quantité de Mines d'or, qui ſe trouvent dans l'Orient, leur faiſoit trouver moins de profit dans le Commerce de ce métal. Aujourd'hui, continue-t-il, cet uſage dure encore; & les Péruviens paſſent tous les ans aux Philippines, avec deux ou trois Vaiſſeaux, dans leſquels ils ne portent que de l'argent, & des Emeraudes brutes. Ils ont même ceſſé d'y porter des Emeraudes, depuis qu'ils les envoyent toutes en Europe, par la Mer du Nord: ce qui n'empêchoit point, vers la fin du dernier ſiécle, qu'elles ne ſe donnaſſent, aux Indes, à vingt pour cent meilleur marché, qu'elles ne ſe ſeroient données en France. On lit encore, dans les mêmes Relations, que les Péruviens étant arrivés aux Philippines, les Indiens du Bengale, d'Arakan, du Pegu, & les Portugais de Goa, y portent toutes ſortes de toiles, & quantité de Pierres en œuvre, avec des ouvrages d'or, des étoffes de ſoye, & des tapis de Perſe, quoiqu'ils ne puiſſent rien vendre directement à ces Marchands d'Amérique. La défenſe en eſt portée ſi loin, que ſi quelqu'un obtenoit la permiſſion de retourner de Goa en Eſpagne, par la Mer du Sud, il ſeroit obligé de donner ſon argent à quatre vingt, ou cent pour cent, juſqu'aux Philippines, ſans pouvoir faire aucun Commerce, & de ſe ſoumettre à la même Loi, des Philippines, juſqu'à la Nouvelle Eſpagne.

Principales Pêcheries des Perles dans l'Orient.

Il ne reſte rien à joindre aux éclairciſſemens qu'on a donnés, dans pluſieurs articles, ſur les Mines de Diamans & ſur la Peche des Perles. Cependant on doit obſerver que les principales Pecheries des Perles, dans l'Orient, ſont, 1°. celle de *Bahren*, dans le Golfe Perſique: elle appartient au Roi de Perſe, qui entretient, dans l'Iſle de ce nom, une Garniſon de trois cens hommes, pour le ſoutien de ſes droits. 2°. Celle de *Catifa*, vis-à-vis de Bahren, ſur la Côte de l'Arabie Heureuſe. La plûpart des Perles, qui ſe pêchent dans ces deux lieux, ſe vendent aux Indes; & les Indiens étant moins difficiles qu'on ne l'eſt en Europe, tout y paſſe aiſément. Perles baroques ou rondes, chacune a ſon prix. On en porte auſſi quelques-unes à Balſora. Celles qui vont en Perſe & en Moſcovie ſe vendent

dent à Bander-Abaſſi. Dans toute l'Aſie, on aime autant l'eau, qui tire ſur le jaune, que l'eau blanche; parce qu'on y eſt perſuadé que les Perles, dont l'eau eſt un peu dorée, conſervent toujours leur vivacité; au lieu que les blanches ne durent pas trente ans ſans la perdre, & que la chaleur du Pays, ou la ſueur de ceux qui les portent, leur fait prendre un vilain jaune. On remarque, à l'occaſion de ces deux Pêcheries, que le Prince Arabe, qui eſt demeuré en poſſeſſion de Maſcate, après l'avoir enlevé aux Portugais, compte entre ſes tréſors une des plus belles Perles du monde. Elle eſt moins eſtimable, pour ſa groſſeur, qui n'eſt que du poids d'un peu plus de douze carats, que pour ſa parfaite rondeur, & pour l'excellence de ſon eau, qui la rend preſque tranſparente. Le Grand-Mogol lui en a fait offrir inutilement juſqu'à cent vingt mille livres. PIERRES PRÉCIEUSES.

3°. LA Pêcherie de Manaar, dans l'Iſle de Ceylan. Ses Perles ſont les plus belles qu'on connoiſſe, pour l'eau & la rondeur; mais il eſt rare qu'elles paſſent trois ou quatre carats.

4°. CELLE du Cap de Comorin, qui ſe nomme ſimplement *Pêcherie*, comme par excellence, quoique moins célebre aujourd'hui que celles du Golfe Perſique & de Ceylan.

5°. ENFIN, celles du Japon, qui donnent des Perles aſſez groſſes & de fort belle eau, mais ordinairement baroques.

CEUX qui pourroient s'étonner de ce que l'on porte des Perles en Orient, d'où il en vient un ſi grand nombre, doivent apprendre que dans les Pêcheries d'Orient, il ne s'en trouve point de ſi grand poids que dans celles d'Occident; ſans compter que les Monarques & les Seigneurs de l'Aſie payent, bien mieux que les Européens, non-ſeulement les Perles, mais encore tous les joyaux qui ont quelque choſe d'extraordinaire, à l'exception néanmoins du Diamant.

QUOIQUE les Perles de Bahren & de Catifa tirent un peu ſur le jaune, on n'en fait pas moins de cas que de celles de Manaar; parce que tous les Orientaux prétendent qu'elles ſont mûres, ou cuites, & que leur couleur ne change jamais. On a fait une remarque importante ſur la différence de l'eau des Perles, qui eſt fort blanche dans les unes, & jaunâtre, ou tirant ſur le noir, ou plombeuſe, dans les autres. La couleur jaunâtre vient, dit-on, de ce que les Pecheurs vendant les huitres par monceaux; & les Marchands attendant quelquefois, pendant quinze jours, qu'elles s'ouvrent d'elles-mêmes pour en tirer les Perles, une partie de ces huitres, qui perdent leur eau dans cet intervalle, s'alterent juſqu'à devenir puantes, & la Perle eſt jaunie par l'infection. Cette obſervation paroît d'autant plus vraie, que dans toutes les huitres, qui ont conſervé leur eau, les Perles ſont toujours blanches. On attend qu'elles s'ouvrent d'elles-mêmes, parce qu'en y employant la force, comme on le fait pour celles qui ſe mangent, on pourroit endommager & fendre la Perle. Les huitres du Détroit de Manaar s'ouvrent naturellement cinq ou ſix jours plutôt que celles du Golfe Perſique; ce qu'il faut attribuer à la chaleur, qui eſt beaucoup plus grande à Manaar, c'eſt-à-dire, au dixiéme degré de latitude du Nord, qu'à l'Iſle de Bahren, qui eſt preſqu'au vingt-ſeptiéme. Auſſi ſe trouve-t-il peu de Perles jaunes, entre celles qui viennent Obſervation ſur la couleur jaune des Perles.

PIERRES PRÉCIEUSES.

de Manaar. Il paroît, au fond, par le témoignage de tous les Voyageurs, que les Orientaux ſont du goût de l'Europe pour la blancheur. Ils aiment, comme nous, les Perles les plus blanches, les Diamans les plus blancs, le pain le plus blanc, & les femmes les plus blanches.

Autres obſervations ſur le tems & les conditions de leur Pêche.

ON a donné, dans d'autres Articles, une aſſez curieuſe deſcription de la Pêche du Sein Perſique & du Cap de Comorin: mais on y doit ajoûter que dans les Mers Orientales, elle ſe fait deux fois l'an; la premiere aux mois de Mars & d'Avril, & la ſeconde dans ceux d'Août & de Septembre. La vente des Perles ſe fait depuis le mois de Juin juſqu'au mois de Novembre. Mais il ſe paſſe des années ſans aucune Pêche. Ceux qui entreprennent de faire pêcher veulent s'aſſurer auparavant du ſuccès. Ils envoyent, ſur les bancs de la Pêcherie, ſept ou huit Barques, dont chacune rapporte un millier d'huitres. On les ouvre; &, s'il ne ſe trouve pas, dans chaque millier, pour la valeur de cinq *Fanos* de Perles, c'eſt-à-dire, d'environ un demi écu de notre monnoie, on conclut que la Pêche ne ſera pas aſſez bonne pour compenſer les frais, & l'on y renonce pour toute l'année.

Comment les huitres Perlieres s'achetent.

LES Marchands ſont obligés d'acheter les huitres au haſard, & de ſe contenter de ce qu'ils y trouvent. Les groſſes Perles ſont rares, ſurtout à la Pêcherie de Ceylan. La plûpart ſont des Perles à l'once, & à piler. Il s'en trouve quelques-unes d'un demi grain, & d'un grain; mais celles de deux ou trois carats paſſent pour une rencontre extraordinaire. Dans les bonnes années, le millier d'huitre vaut juſqu'à ſept Fanos, & la Pêche de Manaar monte à plus de cent mille piaſtres. Pendant que les Portugais y étoient les Maîtres, ils prenoient un droit ſur chaque Barque. Les Hollandois, qui leur ont ſuccédé, tirent huit piaſtres de chaque Plongeur, & quelquefois neuf. Cet impôt leur a quelquefois rapporté juſqu'à dix-ſept mille deux cens piaſtres, ſans qu'ils puiſſent être accuſés de concuſſion, parce qu'ils s'obligent à défendre les Plongeurs contre les Malabares, leurs Ennemis, qui viennent pendant la Pêche, avec des Barques armées, & qui cherchent à les enlever pour l'eſclavage. Les Hollandois entretiennent, dans cet intervalle, quelques petits Bâtimens pour la garde de la Pêcherie. Les meilleures années, pour la Pêche des Perles, ſont les plus pluvieuſes.

Comment les Perles ſe vendent.

ELLES ne ſe vendent point, comme en Europe, au poids de carat, qui eſt de quatre grains, c'eſt-à-dire, le même que celui des Diamans. L'Aſie a ſes propres poids. Aux Indes, ſurtout dans l'Indouſtan, & dans les Royaumes de Golkonde & de Viſapour, elles ſe peſent par *Katis*, qui eſt un huitiéme moins que le Carat. En Perſe, on les peſe par *Abas*; & l'Abas ne différe du Katis que par le nom. C'étoit autrefois à Goa, que ſe faiſoit le plus grand négoce des Diamans, des Rubis, des Saphirs, des Topaſes & des Perles. Les Mineurs & les Marchands y apportoient de toutes parts ce qu'ils avoient de plus précieux, parce que la vente y étoit libre; au lieu que dans leurs Pays, ils ne pouvoient rien montrer de beau, ſans s'expoſer à l'avidité de leurs Princes, qui employoient la violence pour ſe rendre Maîtres du prix. A la verité, les Portugais des Indes, ont pour les Perles, un poids particulier, qu'ils nomment *Chegos*, & dont nulle

nulle autre Nation ne fait uſage, en Aſie, en Amérique, ni même en Europe : mais quoiqu'ils vendent les Perles à ce poids, dans tous les lieux où ils commandent, ils ne laiſſent pas de les acheter par Carats, par Katis, ou par Abas, ſuivant les lieux d'où les Marchands les apportent. PIERRES PRÉCIEUSES.

C'EST dans l'étendue des Etats du Grand-Mogol que ſe font les plus belles Etoffes de Soye & de Coton, qui nous viennent des Indes; & quoiqu'on recueille de la Soye & du Coton dans preſque toutes les Parties de l'Orient, il ſemble que l'induſtrie & l'ardeur du travail ſoient le partage des Sujets de ce vaſte Empire (*f*). Le ſeul Village de Kaſambazar, dans le Bengale, fournit tous les ans juſqu'à vingt-deux mille bales de Soye, chacune du poids de cent livres. On compte que les Européens en achetent ſix ou ſept mille. Ils en enleveroient davantage, s'ils n'y trouvoient beaucoup d'oppoſition de la part des Marchands Mogols & Tartares, qui en prennent autant; & le reſte demeure aux Habitans mêmes du Pays, pour la fabrique de leurs Etoffes. On remarque, à l'égard des Soyes crues, qu'il ne s'en trouve de naturellement blanches que dans la Paleſtine, & que les Marchands d'Alep & de Tripoli n'en tirent même qu'avec peine une petite quantité. La Soye de Kaſambazar eſt jaunâtre, comme toutes les Soyes crues qui viennent de Perſe & de Sicile. Mais les Habitans de ce Village ont l'art de la blanchir, avec une leſſive, compoſée des cendres de l'arbre qu'on nomme *Figuier d'Adam*, & qui la rend auſſi blanche que la Soye de Paleſtine. SOYES. Couleur naturelle des Soyes crues.

IL n'y a point de Pays dans les Indes, où le travail des Soyes s'exerce avec plus de conſtance & d'habileté que dans le Royaume de Guzarate, ſurtout dans les deux cantons de Surate & d'Amadabath. Il s'y fait, non-ſeulement toutes ſortes d'étoffes, mais diverſes eſpèces de beaux tapis, ſoye & or, ou ſoye, or & argent, ou tout de ſoye. Les *Chites*, ou Toiles de coton peintes, qu'on nomme *Calmandar*, c'eſt-à-dire, faites au pinceau, ſe fabriquent particuliérement dans le Royaume de Golkonde, ſurtout aux environs de Maſulipatan. Entre les Chites imprimées, on met une grande différence, qui vient autant du degré de fineſſe des toiles que de celle de l'impreſſion. La plûpart des toiles blanches s'apportent crues à Renonſari & à Baroche, deux Cantons extrêmement favorables pour les blanchir, à cauſe des belles Prairies & de la quantité de Limons, qui ſe trouvent dans le voiſinage; car ces toiles ne ſont jamais d'un beau blanc, ſi elles ne paſſent par l'eau de Limon. Il y en a de ſi fines, que s'il en faut croire Tavernier, un Ambaſſadeur Perſan, qui revenoit de la Cour du Grand Mogol, préſenta au Roi, ſon Maître, une Noix de Cocos, de la groſſeur d'un œuf d'Autriche, dont on tira un turban long de ſoixante aunes, & d'une toile ſi fine, qu'on avoit peine à juger de ce qu'on tenoit dans la main. Le même Voyageur ajoûte qu'il apporta lui-même, en France, une once de fil, dont la livre coûtoit ſix cens Mamoudis (*g*), & que toute

(*f*) On ne parle point de la Chine, qui ne peut être proprement compriſe ſous le nom d'Indes Orientales.

(*g*) Un Mamoudi valoit, de ſon tems, douze ſous de France.

Soyes. te la Cour fut ſurpriſe de voir un fil, ſi délie, qu'il échappoit preſqu'à la vûe. Les Cotons filés & non filés ſortent de toutes les Parties des Indes; mais il n'en paſſe guéres de non filés en Europe, parce que cette Marchandiſe eſt de peu de valeur & cauſe trop d'embarras. Ils ne ſe tranſportent qu'à la Mer rouge, à Ormus, à Balſora, & quelquefois aux Iſles de la Sonde & aux Philippines. Pour les Cotons filés, la Compagnie de Hollande & celle d'Angleterre en tranſportent beaucoup en Europe, mais ce n'eſt pas des plus fins. Elles ne prennent que les eſpèces qui ſervent à faire des méches de chandelle & des bas, ou qui peuvent être mêlées dans les fonds des étoffes de Soye. Les fines ne ſont d'aucun uſage dans nos Climats.

§. VI.

Voitures des Indes Orientales, & maniere d'y voyager.

Voitures. ON ne connoît point, aux Indes, l'uſage des Chevaux, des Anes, ni des Mules, pour les Voyages, & pour les Voitures. Tout ſe tranſporte ſur des Bœufs, & ſur des Chameaux, ou dans des Charettes traînées par des Bœufs. La charge ordinaire d'un Bœuf eſt de trois cens ou trois cens cinquante livres. Tous les Voyageurs parlent, avec étonnement, de la rencontre qu'on fait quelquefois de dix ou douze mille Bœufs, pour le tranſport des riz, des bleds & des ſels, dans les lieux où ſe font les échanges de ces denrées, en portant du riz où il ne croît que du bled, du bled où il ne croît que du riz, & du ſel où la Nature en a refuſé. Les Chameaux ſont particuliérement deſtinés à porter le bagage des Grands. Dans les Terres du Grand-Mogol, qui ſont fort bien cultivées, tous les champs ſont fermés de bons Foſſés, ou accompagnés d'un Réſervoir d'eau, en forme d'Etang, pour les arroſer. Cet uſage eſt très incommode pour les Voyageurs, qui ne peuvent rencontrer ces nombreuſes Caravanes, dans des Paſſages étroits, ſans ſe voir obligés d'attendre, quelquefois deux ou trois jours, que le chemin devienne libre. Ceux qui conduiſent les Bœufs n'ont pas d'autre profeſſion. Ils n'habitent dans aucun lieu fixe. Ils menent avec eux leurs femmes & leurs enfans. Les uns ont cent Bœufs ſous leurs ordres, & d'autres plus ou moins; mais ils reconnoiſſent tous un Chef, qui tranche du Prince, & qui porte toujours une chaîne de perles pendue au cou. Si la Caravane, qui porte le bled, & celle, qui porte le riz, viennent à ſe rencontrer, il s'éleve ſouvent de ſanglantes querelles pour le pas. Un Voyageur raconte que le Grand-Mogol, conſidérant un jour combien ces querelles étoient nuiſibles au Commerce & au tranſport des vivres, dans ſes Etats, fit venir, à la Cour, les Chefs des deux Caravanes, & qu'après les avoir exhortés à mieux vivre enſemble, il leur fit préſent, à chacun, d'un leck de roupies, & d'une chaîne de perles, pour établir l'égalité de leur rang par celle de ſes faveurs.

Voitures des Indes, & leurs uſages. ON fera mieux comprendre cette maniere de voiturer dans les Indes, ſi l'on obſerve qu'entre les Tribus Idolâtres, dont on donne le dénombrement, il y en a quatre, diſtinguées par le nom de *Mouris*, chacune d'environ

viron cent mille Ames, qui n'habitent que ſous des Tentes, & dont l'unique métier eſt de tranſporter les denrées d'un Pays à l'autre. La premiere ne ſe mêle que du bled; la ſeconde du riz; la troiſiéme des légumes; & la quatriéme du ſel, qu'elle recueille depuis Surate juſqu'au Cap de Comorin. Ces quatre Tribus ont une autre diſtinction. Leurs Prêtres marquent ceux de la premiere, au milieu du front, d'une gomme rouge, de la grandeur d'un écu, & leur font, le long du nez, une raie, ſur laquelle ils plaquent quelques grains de bled, en forme de roſe. Ceux de la ſeconde ſont marqués, aux mêmes endroits, d'une gomme jaune, avec des grains de riz; & ceux de la troiſiéme, d'une gomme griſe, avec des grains de millet. Ceux de la quatriéme portent, pendue au cou, dans un ſac, une maſſe de ſel, qui eſt quelquefois de huit ou dix livres, parceque la peſanteur en augmente la gloire, & dont ils ſe frappent l'eſtomac à l'heure de leur priere. Ils ont tous, en écharpe, un cordon, d'où pend une petite boëte d'argent, de la groſſeur d'une noiſette, dans laquelle ils conſervent un écrit ſuperſtitieux qu'ils ont reçu de leurs Prêtres. Ils en mettent auſſi à leurs Bœufs, du moins à ceux pour leſquels ils ont une affection particuliere. L'habit des femmes n'eſt qu'une ſimple toile, ou blanche, ou teinte, qui fait cinq ou ſix tours, de la ceinture en bas; ce qui la feroit prendre pour trois ou quatre jupons l'un ſur l'autre. De la ceinture en haut, elles ont la peau découpée en fleurs, qu'elles peignent de diverſes couleurs, avec le jus de quelques racines, & qu'on prendroit ainſi pour une étoffe à ramage. VOITURES.

PENDANT que les hommes chargent leurs animaux, les femmes plient leurs Tentes. Ils ſont ſuivis de leurs Prêtres, qui élevent, dans la Plaine où ils ſont campés, une Idole en forme de Serpent, autour d'une perche de ſix ou ſept pieds de haut. Le Bœuf, qui eſt deſtiné à la porter, paſſe auſſi pour un objet de vénération.

LES Caravanes de Charettes ne paſſent point d'ordinaire le nombre de deux cens. Chaque Charette eſt traînée par dix ou douze Bœufs, & accompagnée de quatre Soldats, qui ſont payés par le Marchand; deux de chaque côté, pour tenir les bouts de deux cordes, qui traverſent la Voiture, & qui étant tirées avec force dans les pas difficiles, empêchent qu'elle ne verſe. Caravanes de Charettes.

LA maniere commune de voyager eſt ſur des Bœufs, qui tiennent lieu de Chevaux. Leur allure eſt aſſez douce: mais lorſqu'on en achete un, pour le monter, on prend garde que ſes cornes n'ayent pas plus d'un pied de hauteur, parceque ſi elles étoient plus longues, il ſeroit à craindre qu'en ſe débattant, à la moindre piquûre des mouches, il n'en donnât dans l'eſtomac du Cavalier. Ces Animaux ſe laiſſent manier, avec autant de docilité qu'un Cheval; quoiqu'ils n'ayent, pour mords, qu'une corde paſſée par le tendron du muſſle ou des narines. Dans les terres unies & ſans pierres, on ne les ferre point: mais la crainte des cailloux & de la chaleur, qui pourroient gâter la corne, oblige de les ferrer dans les lieux rudes. La Nature leur a donné, dans les Indes, une groſſe boſſe ſur le dos; elle arrête un collier de cuir, de quatre doigts de largeur, qu'on leur jette ſur le cou pour les atteler. Montures pour les Voyages.

VOITURES. Caroſſes Indiens.

LES Indiens ont auſſi, pour leurs Voyages, de petits Caroſſes fort legers, qui peuvent contenir deux perſonnes; mais on s'y met ordinairement ſeul, pour y être plus à l'aiſe, & pour avoir ſes meilleures hardes avec ſoi. On y trouve une Cave, qui ſert à porter les proviſions de bouche. Ils ne ſont traînés que par deux Bœufs (*a*). Les couſſins, les rideaux & les autres commodités, y ſont fournis abondamment; mais ces Voitures ne ſont pas ſuſpendues. On ne ſera pas ſurpris que les Bœufs, qu'on y attele, coûtent juſqu'à cinq cens roupies, ſi l'on conſidere qu'ils ſont capables de faire des Voyages de ſoixante journées, à quinze lieues par jour, & toujours au trot. Au milieu de la journée, on leur donne, à chacun, deux ou trois pelottes de farine de froment, paîtrie avec du beurre & du ſucre noir. Le ſoir, leur ordinaire eſt des pois chiches, concaſſés, & trempés une demie-heure dans l'eau. Le loyer d'un Caroſſe eſt ordinairement d'une roupie par jour.

Palankins de Voyage.

CEUX qui ne veulent rien épargner pour leur commodité prennent un Palankin, dans lequel on voyage fort à l'aiſe. C'eſt une ſorte de lit, long de ſix ou ſept pieds & large de trois, avec un petit baluſtre qui règne à l'entour. Une canne de Bambou, qu'on plie de bonne heure, pour lui faire prendre la forme d'un arc, ſoutient la couverture du Palankin, qui eſt de ſatin, ou de brocard; & lorſque le Soleil donne d'un côté, un Valet, qui marche à pied, prend ſoin d'abaiſſer cette eſpèce de toît. Un autre Valet porte, au bout d'un bâton, une rondache d'ozier, couverte de quelque belle étoffe, pour ſeconde défenſe contre l'ardeur du Soleil, ſurtout lorſque le Voyageur ſe tourne & ſe trouve expoſé à ſes rayons. Les deux bouts de la Canne ſont attachés aux deux extrémités du Palankin, entre deux bâtons qui la traverſent en ſautoir. Trois hommes, à chaque bout, portent la Voiture ſur leurs épaules, & marchent plus vîte que nos Porteurs de Chaiſe. Si l'on veut faire diligence, on prend douze hommes, qui ſe rélaient, & qui font juſqu'à treize ou quatorze lieues dans un jour. Leurs payes ne ſont que de quatre roupies par mois.

Eſcortes.

MAIS, dans quelque Voiture qu'on voyage aux Indes, l'uſage des perſonnes au-deſſus du commun, eſt de ſe faire eſcorter de vingt ou trente hommes, armés, les uns d'arcs & de fléches, les autres de mouſquets. On ne leur donne pas plus qu'aux Porteurs; & leur office eſt non-ſeulement de faire honneur à ceux qui les employent, mais de veiller auſſi pour leur défenſe. Dans les Villes où on les prend, ils ont un Chef, qui répond de leur fidélité.

Vivres.

LES Villages Mahométans ſont aſſez bien pourvus de Poules, de Pigeonneaux, & meme de groſſe viande; mais dans les lieux, qui ne ſont habités que par des Banians, on ne trouve que de la farine, du riz, des herbes & du laitage. Les grandes chaleurs des Indes obligeant les Voyageurs, qui n'y ſont pas accoutumés, de marcher la nuit pour ſe repoſer le jour, ils doivent ſortir des Bourgs fermés, au coucher du Soleil, s'ils ne veulent être expoſés à de grandes difficultés de la part des Commandans, qui refuſent de faire ouvrir les portes plus tard, parce qu'ils répondent des vols qui ſe

(*a*) *Voyez* la Figure, au Tome XIV.

Digitized by Google

ſe font dans l'étendue de leur Gouvernement. Ceux, qui craignent les obſtacles, n'entrent dans ces lieux que pour y prendre des vivres; & ſortant de bonne heure, ils campent dehors ſous quelque arbre, où ils attendent l'heure commode pour la marche. VOITURE.

Cherafs, ou Changeurs, pour les Monnoyes.

Dans les Indes, un Village eſt bien petit, s'il ne s'y trouve un de ces Changeurs, qui ſe nomment *Cherafs*, & qui ſervent de Banquiers pour les remiſes d'argent ou pour les Lettres de Change. Mais le Change eſt ordinairement fort haut, parceque ceux qui avancent leur argent ſont expoſés au riſque de le perdre, lorſque les Voyageurs ſont volés. Ils ont, d'ailleurs, un uſage fort incommode pour les payemens. Leur maxime eſt toujours qu'une piéce ancienne, d'or ou d'argent, vaut moins que celles qui ſont nouvellement battues; parceque les vieilles ayant ſouvent paſſé par les mains, elles en ſont devenues plus legeres. Si l'on n'explique pas ſoigneuſement qu'on veut être payé en argent neuf, on ne reçoit que d'anciennes piéces, ſur leſquelles on perd, en effet, trois ou quatre pour cent. Il ſe trouve fort peu d'argent faux; & ſi le haſard en faiſoit découvrir une piéce, dans le payement qu'on a reçu, il vaudroit mieux la couper & la perdre que d'en porter ſes plaintes, parce qu'il y a de fâcheux riſques à courir. On ſeroit obligé de rendre le ſac à celui qui l'a donné; ce qui continueroit d'aller de l'un à l'autre, juſqu'à ce que le Faux-Monnoyeur fût découvert; & ſon châtiment ſeroit d'avoir le poing coupé. Si l'on ne parvenoit point à le découvrir, ceux qui ont reçu & donné l'argent n'en ſeroient pas moins condamnés à quelque amende. Cette rigueur apporte de grands profits aux Cherafs. Perſonne ne voulant faire ou recevoir un payement ſans leur avoir fait examiner les eſpèces, leur droit, pour ce ſervice, eſt d'un ſeiziéme pour cent. Ils pouſſent l'avidité ſi loin, que pour ne rien perdre des plus legeres parties d'or, qui reſtent ſur la pierre de touche où ſe fait l'eſſai, ils ont une méthode qui n'eſt point encore connue des Européens: c'eſt de les tirer, avec une petite balle, compoſée de poix noire & de cire molle, dont ils frottent la pierre; & la brûlant, au bout de quelques années, ils y trouvent l'or qu'ils y ont pû ramaſſer.

A l'égard de l'or ou de l'argent, qui ſortent du tréſor des Souverains, on y apporte tant de précautions, que la fraude eſt impoſſible. Rhoe & Tavernier, qui s'étoient fait une étude particuliére de ces obſervations, s'accordent à rapporter que tout l'argent qui entre dans le *Sarquet*, qui eſt le tréſor du Grand-Mogol, eſt jetté d'abord dans un grand feu de charbon. Lorſque les piéces ſont rouges, on éteint le feu à force d'eau. S'il s'en trouve quelqu'une, où l'on apperçoive la moindre marque d'aloi, elle eſt auſſi tôt coupée. Autant de fois qu'elles entrent au tréſor, on les frappe d'un Poinçon, qui y fait un petit trou, ſans les percer. On en voit qui ont ſept ou huit de ces trous, c'eſt-à-dire, qui ſont entrées ſept ou huit fois au tréſor. Elles ſont renfermées par mille, dans des ſacs, avec les Sceaux du Grand Tréſorier, auxquels on ajoûte depuis quel tems elles ſont battues.

§. VII.

Poiſſons extraordinaires d'Amboine.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

LES Poiſſons extraordinaires d'Amboine ſe diſtinguent des ordinaires par la beauté & la variété de leurs couleurs, bien qu'ils ſoyent ſouvent d'une même eſpèce. Les premiers ſe font voir aſſez rarement, & il n'y a guères que les Amateurs qui en ayent connoiſſance. Valentyn, pendant ſon long ſéjour à Amboine, avoit raſſemblé, à grands fraix, tous ceux dont nous donnons, d'après lui, la Figure & la Deſcription dans cet Article; mais il avertit, qu'il ne faut point attendre de l'expreſſion ce que le plus habile Peintre ne ſauroit repréſenter que très foiblement avec le ſecours de ſon Art, qui ſe trouve ici par tout fort au deſſous de la Nature. Si quelque Curieux avoit des raiſons de ſouhaiter plus de méthode, dans la repartition des Poiſſons, on allegue, en faveur de l'ordre que l'Auteur a ſuivi, que c'eſt celui de ſa précieuſe Collection; & l'on conçoit qu'entre les diverſes pièces, qu'il n'a acquiſes que ſucceſſivement, les dernieres doivent toujours être les plus rares. L'unique changement que nous nous ſoyons permis, c'eſt de ſéparer les Poiſſons des Cruſtacées. Les Chiffres Arabes ſe rapportent à ceux de chaque Planche indiquée en marge.

PL. N°. 1.

1. LE *Roulat*, dont la longueur n'excéde pas un bon pied, reſſemble au Cacatouha, par ſon muſeau, qui eſt d'un verd céladon, mêlé de jaune, de même que ſes nageoires en partie, & de chaque côté il a une raye large, nuancée de ces deux couleurs, qui va aboutir à la queuë. Sa tête eſt fort groſſe; mais à proportion ſes yeux ne ſont que médiocres. C'eſt d'abord un large cercle rouge, ſuivi en dedans d'un autre cercle noir, très delié, qui environne un œil verd, dont l'iris eſt noire, comme le reſte de la peau, qui a l'éclat du velours, à l'exception des bandes vertes qui ſe voyent à ſes côtés. Son dos eſt garni de nageoires pointuës, noires au milieu, avec un mélange de verd & de jaune de part & d'autre. Sa queue eſt auſſi d'un beau noir de velours, preſque par tout, ſi ce n'eſt le long de ſes côtés, où le même mélange de verd & de jaune ſe retrouve encore. Ce Poiſſon, dont on enleve la peau, eſt un aliment délicat. Sa chair eſt blanche, & très ferme.

2. LE *Leman*, Poiſſon d'environ un pied de long, n'eſt remarquable que par la variété ſinguliére de ſes couleurs. Les communs de cette eſpèce ſont d'un gris foncé, mais celui-ci a tout le corps & la peau d'un très beau verd, mêlé de taches d'un jaune pâle & rouſſâtre. Ses nageoires inférieures tirent auſſi ſur cette derniere couleur. Celles du dos ont le fond blanc, & ſont garnies de piquans noirs. Vers la queue, deſſus & deſſous, on en voit d'autres d'un verd pâle avec deux grands piquans, & quelques petites arrêtes noires. Derriere la tête un demi cercle rouge accompagné de quelques traits noirs la ſépare à moitié de l'épaiſſeur du corps. Son œil eſt rouge, l'iris verd céladon & le cercle d'abord noir, enſuite d'un beau jaune. Ce Poiſſon eſt auſſi fort bon à manger.

3. *L'Iran*

Poissons extraordinaires.

3. L'*Ikan Firdaus*, ou le *Poiſſon de Paradis*, ainſi appellé parce qu'il reſſemble aſſez par ſa figure à l'Oiſeau de ce nom, eſt un petit Poiſſon qui n'a pas plus d'un demi doigt de long ſur un pouce de large. Le muſeau en eſt court & affilé comme le bec d'un Oiſeau. Il a les yeux & l'iris jaunes, entourés d'un petit cercle bleu. De-là juſqu'à la queuë, ſon dos préſente une raye d'un beau noir velouté, qui s'élargit à proportion qu'elle s'étend en arriere. Tout le corps eſt d'un bleu céleſte, ayant les côtés marqués de lignes obliques de couleur d'or, qui répondent les unes aux autres en forme de treillis. Outre ces lignes, on voit à la queuë, qui eſt legérement bordée, trois petits traits ſuivis de deux mouchetures à l'extrémité de cette partie, les uns & les autres de couleur d'or, ainſi que les nageoires. Au reſte ce Poiſſon, quoique bon à manger, eſt peu eſtimé.

4. Le *Moeloet Babi Ampat Sagi*, ou le *Muſeau quarré de Cochon*, eſt un autre petit Poiſſon qui a la figure d'un lozange, le fond du corps d'un beau pourpre & parſemé de taches noires. Du muſeau, qui reſſemble au grouin de porc, règnent juſqu'à la queuë neuf rayes obliques, larges d'environ un tuyau de paille, & longues de la moitié du petit doigt dans le milieu, mais qui plus elles s'allongent vers les côtés, & plus elles s'accourciſſent. Elles commencent à l'œil ou environ, que la premiere ſemble parcourir, excepté que l'on y découvre encore une autre petite raye tout à fait blanche & oblique, qui ſe communique de l'un à l'autre côté du Poiſſon, & ſurpaſſe les trois premieres rayes. Il a l'œil moitié verd & moitié noir; le contour de couleur d'or eſt renfermé dans un cercle auſſi d'un beau noir. Toutes ſes nageoires inférieures ſont jaunes, entre-mélées de lignes ou d'arrêtes noires, de même que celles de la queuë, qu'il a fourchue. La chair de ce Poiſſon eſt ferme, blanche & d'un goût exquis. Il approche beaucoup de l'eſpèce du petit Carlet d'Hollande.

5. Le *Jordain*, a environ les deux tiers d'un pied de long ſur un bon tiers de groſſeur; ce qui fait qu'il paroît un peu bourſoufflé. Lorſqu'on le voit nager en Mer, on le prendroit pour de l'or le plus beau & le plus fin, tant il y a de rapport entre l'éclat de ce métal & le coloris du Poiſſon; mais il ſe trouve au milieu du corps & près de l'œil deux rayes larges, obliques, griſâtres & bordées des deux côtés d'un beau noir de velours. Il a le muſeau en bec de Perroquet, mais applati, ſur lequel on remarque auſſi un bord noir très mince, qui finit par s'élargir beaucoup plus vers l'intérieur. Les environs de la tête & tout le corps ſont également bordés de noir, qui eſt la couleur de l'œil, environné d'un jaune d'or, & dont le cercle eſt encore noir. Il a la nageoire du dos d'un verd pâle mêlé de jaune foncé, longue, paſſablement élevée & garnie de piquans noirâtres. Celles aux environs de la queuë ſont couleur d'or, avec de petites arrêtes déliées, qui ſe terminent en trois piquans d'égale noirceur. A la moitié du corps, ainſi que par delà, ou à l'oppoſite de la raye verte, paroît encore une autre petite nageoire de couleur d'or, compoſée d'arrêtes menues, noires & treilliſſées. D'autres de même couleur & eſpèce, mais droites, ſe voient au-deſſous de la queuë, dont la partie inférieure eſt d'un jaune d'or; à leur bout elle ſe diviſe en deux branches griſâtres, chacune bordée de noir & ſur-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

montée de couleur d'or entre deux groſſes rayes noires. Ce Poiſſon eſt auſſi admirable par la diverſité de ſon coloris, que recherché pour ſa délicateſſe.

6. LE *Nez rouge pointu* eſt encore un petit Poiſſon de la longueur d'environ un demi doigt. Il a l'œil noir & petit, tout le corps d'un beau rouge foncé & ondé, la tête de même couleur & marquée de quelques demi cercles en forme de demi-lunes, excepté qu'au-deſſous de l'œil il s'y en voit une petite, non courbée, tout à fait blanche, & qui forme obliquement un demi cercle céladon du côté du muſeau. Au-deſſus, vis-à-vis ſes nageoires droites, paroiſſent deux cœurs fort blancs, bordés d'un ſemblable verd, & arrangés de maniere que le plus grand eſt au-deſſus du petit, & qu'un demi globe d'égale blancheur en occupe l'entre-deux. La nageoire du dos eſt longue, d'un jaune foncé, & garnie de dix piquans verd céladon. Il a vers la tête quelques autres petites nageoires couleur d'or à arrêtes noires, la queue fourchue, colorée de même & diſtinguée du reſte du corps par un cercle auſſi d'un verd céladon. Ce Poiſſon eſt très ragoûtant & fort recherché, mais rare dans ſon eſpèce.

PL. N°. II.

7. L'*Ikan Roerok*, Poiſſon d'environ un pied de long, reſſemble pour la forme au Jacob Evertzen, à la tête près, qui eſt beaucoup plus groſſe. Il a le muſeau ſanguin & hériſſé de dents, de grands yeux d'un verd céladon, d'abord environnés d'un petit cercle noir, enſuite d'un autre plus large tirant ſur l'orange, enfin d'un troiſième cercle noir, même couleur de l'iris. Le bas de la tête eſt d'un clair orange, revêtu de petites écailles; mais la partie ſupérieure, qui a bien la largeur de trois doigts de long juſqu'au dos, eſt brune & ondée. Celui-ci conſerve cette couleur juſqu'à la queue, excepté qu'au-lieu d'ondes, il eſt couvert de petites écailles brunâtres. Il y en a d'autres plus grandes ſur le reſte du corps. Les nageoires ſupérieures & inférieures ſont de couleur d'or; celle du dos eſt ample, élevée & pourvûe de neuf gros piquans de même couleur, ainſi que la queue, qui eſt fourchue. La chair de ce Poiſſon eſt blanche, ferme & ſavoureuſe.

8. LE *Cabos Laout*, ou *de Mer*, que les Habitans nomment ainſi pour le diſtinguer de celui qui ſe trouve dans les Rivières & les Marais, eſt un petit Poiſſon à-peu-près comme l'Eperlan, & d'une beauté ſurprenante. Il a un bon demi pied de long ſur deux pouces de large, la tête paſſablement groſſe & joliment bigarrée de couleurs, les unes près des autres. Depuis le haut juſqu'au bas du muſeau, qui eſt fort fendu, on lui voit une raye ſanguine agréablement entre-coupée par différentes lignes noires, qui commençant à la partie ſupérieure & antérieure du muſeau, va de-là, à la diſtance d'environ un pouce de large, & preſque au-deſſous de l'œil, former juſqu'au dos un circuit, dont le fond, où l'œil ſe trouve, eſt d'un beau verd céladon. A l'endroit inférieur de ce fond ſe voit un autre œil, de grandeur médiocre, à-peu-près de la façon d'une roue, dont l'iris & les plus petites diviſions de l'orbite ſont auſſi d'un verd céladon, au lieu que les plus conſidérables tirent ſur la couleur de ſang; ce qui préſente un agréable aſpect, ſur-tout lorſque ce Poiſſon eſt en Mer. Le long du verd céladon & de la rougeur du muſeau, ſans en excepter tout le reſte, on diſtingue

tingue un pourpre pâle, partie avec quantité de rayes noirâtres, partie avec quelques mouchetures de figure ovale & à demi rondes, dont le centre eſt d'un verd céladon & la circonférence noire. Un ſurcroît d'embelliſſement eſt, qu'il a de chaque côté ſept taches à demi rondes, dans le milieu cinq autres ovales diſpoſées en long, & une tant ſoit peu de côté aux environs de la queue, toutes ſur une raye noire qui partage le corps. La premiere nageoire inférieure eſt petite & rougeâtre, comme la ſeconde près de l'ouïe. Celle du dos eſt longue, élevée, de couleur citron & pourvue de quantité de piquans, qui ſont d'un verd céladon bordé de noir. Entre le cinquiéme & le ſixième de ces piquans, à compter depuis la tête, il y en a un, dont la moitié eſt verd céladon, tout à fait contre le dos, avec deux mouchetures rondes & de même couleur au-deſſus, & ainſi de ſuite, de piquans en piquans juſqu'au dernier, avec cette difference, que les autres mouchetures ſont oblongues, mais toujours d'un verd céladon. Non loin de la queue, eſt encore une ſemblable petite nageoire munie de beaux piquans allongés, couleur citron, entre chacun deſquels on compte d'abord deux mouchetures, enſuite une ſeule, toutes ovales, de couleur céladon, & bordées de noir. La queue de ce Poiſſon n'eſt pas moins remarquable. Il l'a d'un verd céladon fort pâle, & remplie de petites arrêtes. A l'extrémité on trouve une demi-lune couleur citron, dont la circonférence extérieure eſt fort chargée de noir, & l'intérieure ſuperficiellement. Le deſſus repréſente un œil parfait, entouré d'une forte teinte de céladon, & d'un cercle noir, comme eſt l'iris. Ce petit Poiſſon eſt d'un bon goût, mais rare.

9. L'*Ikan Kapala Biron*, ou la *Tête bleue*, Poiſſon à-peu-près d'un pied de long, a la tête groſſe, à fond bleu céleſte avec pluſieurs rayes & taches orange. Cette tête ſe diſtingue du corps par un circuit noir. Un double cercle de même couleur, ainſi que l'iris, en environne l'œil, qui tient de celle d'orange. Le muſeau eſt petit & garni de dents longues & aiguës, le nez fort enfoncé juſqu'au-deſſus de l'œil, la peau en haut & en bas couverte d'écailles, les nageoires à côté des ouïes & celle du ventre d'un bleu céleſte au-deſſus, & de couleur d'or au-deſſous, le fond du reſte du corps d'un brun clair agréablement chargé de lignes noires qui ſe croiſent en lozanges, & dans chacune desquelles ſe voit une petite moucheture brunâtre bordée de noir. Le fond de la nageoire du dos, longue, large & garnie de piquans noirs, eſt couleur de ſang. On y remarque trois lignes bleu céleſte, qui la coupent d'un bout à l'autre, mais dont la derniere vers la queue ſe partage en deux. L'inférieure eſt plus courte que celle du dos. Outre ſes petits piquans également noirs, elle reſſemble à une banniere, où ſe trouvent quatre lignes obliques, la premiere près du corps ſanguine, la ſeconde d'un jaune foncé, la troiſième d'un pourpre clair, & la derniere, plus large qu'aucune des précédentes, d'un bleu céleſte; autant de couleurs qui par leur diverſité jettent beaucoup d'éclat. L'extrémité du corps conſiſte en deux diviſions d'un verd céladon, chacune bordée de noir, & agréablement diſpoſées entre la queue bleu céleſte, qui par ſa figure approche de la forme d'un Paraſol à la Japonoiſe. Elle eſt compoſée de petites arrêtes noirâtres, dont les bouts verd céladon ſont entou-

rés

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

rés de noir. Enfin ce mêlange de couleurs ſi belles & ſi variées donne à ce Poiſſon un merveilleux éclat lorſqu'on le voit dans l'eau. Il eſt d'ailleurs un très bon aliment.

10. LE *Poiſſon du Roi à yeux*, Poiſſon d'une eſpèce ordinaire; mais celui-ci eſt différent, eû égard à l'extrême beauté de ſon coloris, & à beaucoup d'autres particularités qui ne ſe rencontrent point dans l'autre, avec lequel il n'a de commun que la figure. La tête & la partie ſupérieure du corps ſont d'un bleu céleſte, mêlé de verd céladon pâle, au-lieu que l'inférieure d'un même verd eſt cendrée & rougeâtre. De la tête à la queue s'étend de chaque côté au milieu du corps une belle raye, accompagnée en haut & en bas de cinq mouchetures bleu céleſte, partie ſur un fond de cette couleur, partie ſur un autre fond verd céladon, toutes les dix preſque ſemblables à des yeux, avec autant de contours noirs, & garnies d'une ſorte de petits filamens. Il a le muſeau bien fendu, borné par une large circonférence verd céladon en dehors & bordé en dedans d'un jaune citron, les ouïes ſanguines, les yeux aſſez grands & auſſi couleur citron, leurs cercles extérieurement larges & d'un bleu foncé, ainſi que l'iris & quelques demi-cercles qui ſe voient ſur la tête. Les deux nageoires de devant ſont petites & jaunâtres. Celles aux environs de la queue, tant ſupérieures qu'inférieures, fourmillent de piquans, partie verd céladon & d'un bleu obſcur au-deſſus, partie jaunes & d'une pareille teinte de bleu au-deſſous. Quant à la queue, dont le fond eſt jaune, il l'a fourchue. La chair de ce Poiſſon, extraordinairement gras, n'eſt pas moins ferme & délicate que celle du précédent.

11. LE *Goujon de Mer* reſſemble par ſa grandeur à un petit Eperlan, excepté que le corps en eſt un peu plus large. Il a la tête groſſe & d'un rouge clair, le muſeau façonné en bec de Perroquet & d'un jaune citron en dedans, l'œil de même couleur, le cercle extérieurement noir ainſi que celui de l'iris, qui eſt blanche. Le fond du corps, les nageoires & la queue fourchue ſont d'un rouge clair; mais il a d'un bout à l'autre quatre rayes en long picotées de noir, entre leſquelles on en voit quatre autres dans le même ordre tout à fait blanches, auſſi picotées, larges d'environ un tuyau de paille par en haut & plus étroites par en bas. La chair de ce Poiſſon eſt ferme & de bon goût.

PL. N°. III.

12. L'*Ikan Poti* eſt un petit Poiſſon d'environ la groſſeur du poignet, de figure ovale comme un pain blanc, & de la largeur de trois doigts entre les nageoires, qui ſont jaunes, mais ſi ſingulières, qu'à-peu-près ſemblables à des plumes de Jeruſalem, elles viennent de la queue s'étendre à peu de diſtance de l'œil. Tout le corps, juſqu'à l'extrémité du muſeau, eſt d'un brun clair, tacheté par-tout de noir, & vers la queue ſe voit un triangle en relief, dont le fond orange eſt auſſi entouré de noir. Au côté droit près des nageoires, on remarque un demi-cercle orange, legérement picoté de même couleur & doublement bordé d'une teinte de rouge clair & de noir. Il a le muſeau petit, bourſoufflé, très rond, aſſez conforme au bec de Perroquet, & l'intérieur d'un beau vermillon, ainſi que le cercle qui environne l'œil, lequel eſt noir, au-lieu que l'iris, tout à fait blanche, a ſes contours, l'un citron & l'autre noirâtre. Près de l'œil ſe voit

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

voit une bande blanche, large d'environ un tuyau de paille, qui, prenant de la gauche à la droite, va obliquement aboutir au demi-cercle orange. Un peu plus bas ſe trouve une petite nageoire jaune, dont le deſſus couleur orange eſt coupé en travers par une eſpèce de double demi-lune noirâtre qui paſſe ſur la bande. Enfin ce petit Poiſſon, d'un goût exquis mangé cuit à l'eau, a la queue jaune, fourchue & avec une fine bordure noire, qui régne de même autour de tout le corps.

13. L'*Ikan Troeſi*, ou le Poiſſon *Vitriol*, étale à la fois l'or, l'argent & le verd céladon pâle, dont l'éclat réciproque le rend d'une beauté merveilleuſe. Tout le fond du corps en eſt argentin, rehauſſé en grande partie d'un verd céladon, & parſemé de petites taches couleur d'or, les unes en forme de trefles, les autres de figures différentes. Il a l'œil ſanguin & l'iris jaune & noire, qui eſt placée comme au milieu de rayons dorés. Au-deſſous de la tête on lui voit deux rayes couleur de ſang, & autant au-deſſus des nageoires de devant, qui ſont jaunâtres, ainſi qu'une petite de chaque côté vis-à-vis de celles-ci. La nageoire du dos eſt longue, large, droite, garnie de piquans, de diverſes mouchetures couleur d'or & de petites lignes noires en guiſe de treillis, ayant les ſommités couleur citron, le milieu verd céladon & le reſte près du corps bordé de pourpre clair. Celle vers la queue ne différe des autres, ni en contexture, ni en coloris. Il a la queue verd céladon nuancé de blanc, élargie à la façon d'un éventail & mouchetée de couleur d'or, comme par-tout ailleurs, excepté qu'elle tire un peu ſur le citron. Au-reſte ce petit Poiſſon, auſſi long & auſſi épais que la Perche d'un empan, en approche fort pour le goût.

14. L'*Ikan Camail* eſt de la grandeur d'un petit Eperlan. Il a la tête d'un verd céladon mêlé de blanc, longue & deliée, & au-deſſous une eſpèce d'entaille rouge, qui eſt la couleur des yeux, des nageoires & de la queue. Le corps, d'un bleu céleſte, eſt traverſé horizontalement de deux rayes auſſi rouges, chacune de la largeur d'un tuyau de paille, & dont la premiere, qui s'étend de la tête à la queue, eſt un peu plus longue que la ſeconde. Ce Poiſſon a la chair mollaſſe; auſſi n'en fait-on pas grand cas.

15. L'*Ikan Galoega*, ou le Poiſſon *à coloris*, eſt à-peu-près auſſi long, auſſi épais & de même goût que la Perche. De la tête à la queue s'étendent quatre rayes rouges de la largeur d'un tuyau de paille, obliquement croiſées par quatre ou cinq autres de même couleur, mais plus fines, formant toutes enſemble un compoſé de lozanges allongées, qui acquiérent un ſurcroît de rougeur par le fond du corps d'un jaune d'or. Sa queue fourchue, ainſi que les nageoires, & tous les traits autour du muſeau & ſur la tête, ſont auſſi également rouges, y compris le cercle extérieur de l'œil, qui eſt noir, & l'iris blanche.

16. L'*Ikan Loebang Batoe*, ou le Poiſſon *à Caverne*, eſt environ d'un doigt & demi de long ſur deux pouces de large, & tel à-peu-près que le Merlan de Hollande. Il a la tête groſſe, le muſeau rouge & aſſez ſemblable au bec de Perroquet, l'œil petit & jaunâtre, mais l'iris auſſi rouge. Sur le ſommet de la tête, preſque au-deſſus des yeux, il porte trois pointes en forme de petites cornes citron & bordées de noir. Le corps eſt cendré d'un bout à l'autre, excepté qu'il s'y troûve quatre bandes, larges, obliques &

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

d'un brun foncé, les deux de devant plus longues que celles de derrière, avec cette différence que la derniere a le haut bordé d'un jaune citron. Elles ſont parſemées de quelques petits globes orange. Sur la nageoire inférieure de devant ſe voient trois rayes en long, de même couleur, ainſi que les trois petites feuilles de treffle qui ſont entre trois autres griſâtres. Cette nageoire, qui, à l'endroit où finit la derniere des rayes, eſt pareillement moitié orange & moitié ſanguine en dehors, a le deſſus figuré en demi-lune obſcure; ce qui la diſtingue du fond griſâtre du corps, ainſi que de la tête, laquelle s'arrondit en un demi-cercle gris tout contre la premiére bande. Il a au dos une grande nageoire citron avec de gros piquans d'un brun foncé, tous la pointe courbée vers le devant, & chargés chacun de trois à quatre petits globes orange les uns au-deſſus des autres. La nageoire poſtérieure eſt petite & encore orange, comme l'extrémité de la queue, qui reſſemble à une frange. Enfin, après la derniere des bandes obliques brunes, on en compte encore trois autres, de moitié moins larges, celle du milieu citron, & les deux autres cendrées. Ce petit Poiſſon eſt fort gras & d'un bon goût. On peut en avoir de tems à autre.

17. L'*Ikan Alferez Hitam Hidjoe*, ou le *Porte-banniere noir & verd*, tient de l'eſpèce des Pampus. Il eſt de la grandeur d'une petite Plie, mais ſingulier par ſa figure, & ſon coloris. Il a le muſeau petit, la tête à-peu-près comme la Grenouille, l'œil grand & orange, le cercle noir, l'iris de même couleur mélée de rouge, la tête & tout le corps d'un verd céladon pâle & griſâtre, tirant un peu ſur le jaune. Le devant près de la tête, & le ventre ſont chargés de rayes noires & de diviſions, qui n'occupent qu'environ un pouce & demi en largeur. Enſuite ſe voient ſur le corps deux bandes obliques également noires, l'une deſquelles peut avoir un pouce & demi de large. Ces deux bandes, dont les côtés ſont extérieurement dentelés de quelques piquans noirâtres, deſcendent plus bas que les lozanges qu'elles renferment, & remontent de-là juſqu'à certaine hauteur où elles ſe réuniſſent & acquiérent une couleur jaunâtre. Ainſi réunies, elles continuent de s'étendre de la longueur d'un petit empan, à la façon du bois d'une banniére, & ſe terminent en une ſorte de lambeau élargi, de couleur jaune & d'une conſtruction toute particuliere. Au milieu du corps, entre les mêmes bandes, on retrouve le vrai fonds de la peau de ce Poiſſon, c'eſt-à-dire verd céladon pâle & griſâtre, tirant un peu ſur le jaune, par-tout ſemé de petites lozanges oblongues; mais ſans autre accompagnement que d'arrêtes menuës, noires & obliques, qui le long de la grande nageoire jaunâtre du dos règnent juſqu'à la queue, qu'il a petite, de même couleur, & dont le bout eſt comme broché de noir. Outre deux autres nageoires jaunes, compoſées d'arrêtes noires & contiguës à la premiere bande, on lui en remarque une quatriéme bleu céleſte à gros piquans, & placée préciſément au bas des deux bandes, dont elle tient le milieu. Ce petit Poiſſon eſt un des plus délicats que l'on aît dans ce Pays, comme ſont tous les Poiſſons plats.

18. L'*Ikan Cafcaſſe* eſt très petit, & n'excéde pas la longueur d'un doigt & demi. Il a le ventre gros, la peau couleur d'or, tout le corps, les nageoires & la queue tachetées, l'œil jaune, l'iris noire, le muſeau pointu, mais

mais un peu arrondi ſur le devant comme l'embouchure d'une trompette. Il a auſſi ſur la tête un rond en guiſe de calotte, une raye au-deſſous des yeux, deux grandes flammes qui lui deſcendent du dos, & une tache quarrée vers la queue; le tout d'un beau noir de velours, ainſi que le ventre; ce qui rend la figure de ce Poiſſon extrémement belle à la vûe lorſqu'il eſt dans l'eau. Néanmoins la chair en eſt un peu coriace & d'un goût deſagréable.

19. L'*Ikan Biole* reſſemble à un Eperlan de grandeur ordinaire. Il a le corps verd céladon pâle, tirant un peu ſur le bleu céleſte clair. De la tête à la queue ſe voient trois rayes larges, la plus haute pourpre, les deux autres rouges. Le dos eſt bleu céleſte foncé, ainſi que le ventre, mais d'une teinte moins obſcure. Il a le muſeau petit & rouge, les yeux & les nageoires à côté de la tête de même couleur, celle du dos grande, droite, munie de piquans & déployée comme une banniére, le deſſus couleur d'or, le milieu verd céladon & le bas pourpre clair, en tout conforme à la nageoire inférieure de la queue, excepté qu'elle eſt de moitié plus courte. Quant à la queue, de grandeur médiocre & ouverte en forme d'éventail, le deſſous en eſt couleur d'or, & chacun des côtés bleu céleſte. Ce Poiſſon eſt bon & appétiſſant.

20. L'*Ikan Babintang*, ou le Poiſſon *étoilé*, ne différe guères de celui N°. 18. quant à la grandeur & à la figure, ſi ce n'eſt que tout le corps & le devant du muſeau ſont d'un gris tané & parſemé de mouchetures bleu céleſte. Il a la tête un peu enfoncée & en quelque ſorte ſemblable à celle d'un Sanglier, l'œil orange, au-deſſus une boſſe aſſez haute, & une autre plus loin vers le derrière, mais moins élevée. La queue & les nageoires ſont auſſi orange, excepté une petite nageoire bleu céleſte, qui ſe trouve ſous le ventre. Ce petit Poiſſon eſt auſſi un excellent aliment, à-peu-près du goût de nos Goujons.

21. L'*Ikan Batoe Japon*, ou le Poiſſon *de Roche Japonois*, admirable pour ſa beauté & ſa ſingularité, eſt d'un pied de long, & auſſi épais que la Brême. Il a la tête d'un pourpre clair, extraordinairement groſſe, preſque ſemblable à celle d'un Bœuf; de ſon ſommet ſort une corne de trois pouces de large, un peu courbée en arrière & de même couleur, excepté que les côtés ſont en dedans bleu céleſte & rouges en dehors. L'œil eſt ſanguin, l'iris noire & blanche & le contour bleu-céleſte, de même que la raye large & oblique, qui ſe voit ſur le ſommet de la tête. Il a le muſeau garni de groſſes dents, fort ouvert, en quelque ſorte obtus lorſqu'il eſt fermé, & environné de quatre demi-cercles, l'un rouge, l'autre jaune, le troiſiéme coloré comme le premier, & le quatriéme comme le ſecond, mais celui-ci un peu picoté de noir en forme de demi-lune. Entre la tête & le corps ſe rencontrent en haut & en bas deux diviſions de la largeur d'un tuyau de paille, bleu céleſte au-deſſus, rouges au-deſſous, & courbées en arc, avec quelques taches le long des côtés intérieurs. La partie ſupérieure du corps eſt de la noirceur du velours. On y remarque un quarré rouge, oblong & entouré de bleu céleſte. Il en eſt ainſi de la partie inférieure, où ſe retrouvent ces diviſions *Japonoiſes* dans le même

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ordre. Ici l'on diſtingue encore, ſous un grand eſpace noir, triangulaire & bordé de bleu céleſte, trois rayes obliques, la ſeconde de même couleur, plus foncée, les deux autres rouges, chacune de la largeur d'un tuyau de paille, & ayant les extrémités d'un clair bleu céleſte. Le fond du vuide entre ces rayes & l'arc près de la tête tire ſur un pourpre clair, mais la petite nageoire, rougeâtre nuancée de blanc, a le bout ſanguin. De plus, ſi l'on regarde ce Poiſſon directement de la tête à la queue, on y découvre d'abord un demi-cercle rouge à-peu-prés ovale, enſuite un autre clair pourpre, dans lequel on apperçoit une figure rouge & oblongue en guiſe de porte qui s'étend vers le bas, dont le milieu eſt barré en long par une ligne, & des deux côtés en travers par des traits de même couleur. La queue eſt jaune, paſſablement élargie & pleine de petites arrêtes noires avec un bord aſſez large, outre une raye de même teinte au milieu; près de-là ſe voyent quelques taches ſur un fond jaunâtre, mais dénué d'arrêtes. La nageoire du dos eſt également jaune, étendue, garnie de piquans & déployée comme une voile de Vaiſſeau. Telle eſt auſſi celle aux environs du ventre, quoique beaucoup plus courte. Ce Poiſſon a la chair dure, blanche & d'un goût fort agréable.

22. L'*Ikan Naſiri*, ou le *Trompette*, eſt un petit Poiſſon de la grandeur d'une Plie ordinaire, ou du Pampus. La tête en eſt groſſe à proportion du corps, tracée de noir en forme d'un V., un peu creuſe vers le milieu, mais qui de-là s'éleve en boſſe juſqu'au dos. Il a le muſeau petit, & en quelque ſorte ſemblable à l'embouchure d'une trompette, les dents aiguës, l'œil bleu environné d'un grand cercle blanc, & l'iris noire. La tête eſt de trois couleurs différentes, pourpre clair au-deſſus, bleu céleſte au-deſſous, & plus bas d'un jaune d'or tacheté de noir, partie vers le muſeau & partie entre l'endroit inférieur du corps ſur le devant. Le corps eſt également varié d'autant de couleurs diverſes, dont l'une auſſi d'or ſe communique de la tête à la queue, où les deux petites nageoires ſont colorées de même, excepté que celle d'enhaut contre le corps a les ſommités & les côtés bordés d'une large teinte de noir. Le commencement du ventre ſous la tête eſt d'un violet foncé juſqu'à la premiere nageoire inférieure, après laquelle ſe trouve un petit ovale d'un bel orange, puis une petite nageoire, toute compoſée de quatre piquans allongés, & bleu céleſte, outre une autre nageoire jaune entre celle-ci & la queue. Il a celle du dos ample & droite, jaunâtre & pourvûe de ſept piquans bleu céleſte. Un demi cercle aſſez grand & de même couleur ſépare le corps de la queue, qu'il a jaune & fourchue. Ce Poiſſon eſt d'un goût extrêmement agréable & fort eſtimé des Amateurs.

PL. N°. IV.

23. L'*Ikan Koening Moda* reſſemble à la Perche par le goût, la figure & la longueur. Il porte le nom de ſon coloris d'un beau citron, non-ſeulement ſur la tête, mais par tout le corps, où ſe voient d'un bout à l'autre quatre lignes étroites verd céladon, dont la plus baſſe, qui commence au muſeau, eſt partie d'un beau rouge clair, ainſi que l'œil, & partie verd céladon, comme le tour inférieur du muſeau. Il a auſſi la nageoire du ventre avec les cinq piquans de même couleur, les quatre derniers & la

la nageoire du dos citron. Celle-ci eſt fort garnie de piquans, mais tous d'un jaune d'or, y compris la ſeconde nageoire ſupérieure & la queue, qu'il a paſſablement large & fourchue.

24. L'*Ikan Warna Warna Roepa-nja* tire auſſi ſon nom des diverſes couleurs dont il eſt joliment mélangé, & qui par leur variété ſe prêtent un éclat mutuel. Il a un pied de long, l'épaiſſeur d'un petit Merlan, la tête fort groſſe, ſemblable à celle d'un Bœuf & d'un gris cendré obſcur, excepté le ſommet qui en eſt noir, ainſi que le dos. Son muſeau tient encore de celui du Bœuf pour la figure. Il l'a extrêmement fendu, un peu friſé en haut & en bas, pourpré tout autour, intérieurement fort rouge, & jaunâtre au-deſſous. L'œil eſt blanc & noir, environné d'un cerele qui tire auſſi ſur le pourpre, vers lequel ſe voit ſur le nez une eſpèce de nœud brun clair, en forme de petite balle coupée en deux. Le long de la partie ſupérieure du corps s'étendent quatre rayes orange, & entre celles ci trois autres noirâtres, & même quatre en y comprenant le dos, leſquelles parcourent toute l'étenduë du corps juſqu'à la queue, avec cette différence que la plus baſſe eſt la plus longue de toutes. Elles ont chacune la largeur d'environ un tuyau de paille, excepté que la ſeconde eſt tant ſoit peu plus étroite. On y remarque encore trois quarrés blancs, oblongs & directs, en partie ſur la premiere raye orange & ſur le dos, à peu-près à égale diſtance de-là à la queue, & figurés en petites lozanges d'un beau noir. Outre ces quarrés, il s'en trouve quatre pareils ſur la raye noire au-deſſous de celle orange, diſpoſés dans le même ordre, & toujours l'un préciſément au milieu des deux qui précédent. La partie inférieure de ce Poiſſon eſt d'un beau verd céladon d'un bout à l'autre, & ſemé de lozanges noires, tant ſur les rayes que par-tout ailleurs. Il a la queue large, fourchue, couleur d'or comme les nageoires, & une petite moucheture rouge demi-ovale au-deſſus de la nageoire poſtérieure. Celle du dos eſt paſſablement longue & munie de neuf gros piquans. Ce Poiſſon a la chair blanche, dure & d'un goût ſi exquis, qu'il ne le cède pas à ceux que l'on repute pour les meilleurs. Il vaut beaucoup mieux que la Perche, & il eſt plus gros qu'aucun de cette eſpèce.

25. L'*Ikan Adir* eſt un autre Poiſſon ſingulier, reſſemblant, pour la figure & la grandeur, à une petite Perche, mais d'un goût bien plus délicat. Il a la tête petite, parſemée de gros points noirs, ſur un fond tout à fait blanc, entourée d'un grand cerele noirâtre & d'un autre plus petit vers l'œil, leſquels la ſéparent du corps en forme de demi-lunes. Son muſeau, ſemblable au grouin de Porc, eſt intérieurement citron pâle, ainſi que le contour de l'œil, qu'il a bien fendu & d'un bleu céleſte. Le fond du corps juſqu'à la queue eſt encore blanc, mais traverſé par ſept bandes, picotées d'un brun tirant ſur le noir. Les intervalles de ces bandes ſont de la couleur de la peau, & forment autant de bandes blanches, d'égale largeur, parſemées de gros points, diſpoſés en file, & de couleur d'or, comme ſont auſſi les nageoires & la queue.

26. L'*Ikan Saleyer*, Poiſſon d'un demi pied de long, épais comme un gros Merlan, à-peu-près ſemblable à un petit Poiſſon du Roi, ſur-tout du côté de la tête & du muſeau qui ſont exactement conformes, a la chair

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

très ferme, extraordinairement blanche & d'un goût agréable. Sa peau, colorée d'un beau bleu, eſt traverſée en longueur d'une extrémité à l'autre, par cinq rayes orange, de la largeur d'un brin de paille, outre une noire le long du dos. Il a l'intérieur du muſeau joliment pourpré, les yeux blancs, leurs cercles bleus avec une demi-lune jaunâtre au-deſſous, les nageoires petites, la queue courte & fourchue, le tout d'un beau verd céladon.

27. L'*Ikan Kipas*, ou le Poiſſon *à Eventail*, ainſi nommé à cauſe de ſa queue, qui en a la forme, reſſemble aſſez bien au *Toetombo* ou *Poiſſon à Boëte*. Il a le muſeau petit & façonné en bec de Perroquet, l'intérieur ſanguin & les deux nageoires en arrière de même couleur, ainſi que les yeux, mais l'iris tout à fait blanche. Du bout du muſeau, ſa tête s'éleve obliquement de la largeur de deux pouces juſqu'au-deſſus des yeux, où ſe voit une ſcie rouge, garnie de dents gris de fer. Il en a encore une ſemblable, mais de ſtructure un peu différente, ſous le corps, à la moitié du ventre. Celle-ci, d'environ trois pouces de long comme la précédente, eſt cendrée & pleine de petites étoiles rouges, qui ſe ſuivent en ligne droite. Ces deux ſcies ſont différemment dirigées, l'une de biais vers le haut, celle d'en bas de travers vers le derrière. Tout le corps de ce Poiſſon, de figure ovale, eſt d'un brun clair, legérement tacheté de noir juſqu'à un pouce de diſtance de la queue, où l'on apperçoit un noir de geais, qu'elle environne en demi-lune. Conſtruite à la façon d'un éventail rond du Japon, cette queue, dont le fond eſt blanc, conſiſte en neuf demi-cercles rouges, tournés les uns contre les autres, & dont les extrêmités ſont agréablement picotées de noir ſur un fond gris, le milieu comme brodé de points rouges ſur un fond blanc, & garnis de petites dents en guiſe de dentelle. Là-même on diſtingue encore, à la largeur d'un travers de doigt, du côté du corps, deux doubles bandes obliques pointillées de rouge, qui ajoutent à la beauté éclatante de la queue un ornement extraordinaire. Immédiatement au-deſſous de l'œil ſe trouve placée une petite nageoire d'un pourpre clair, d'autant plus vif qu'il eſt en oppoſition avec le brun clair de la peau. Au-reſte ce Poiſſon, quoique mangeable, n'eſt eſtimé que des Curieux, qui le conſervent dans leurs Cabinets.

28. L'*Ikan Karrea* eſt de la petiteſſe d'un Eperlan ordinaire. Il a la tête, le corps & la queue citron, l'intérieur du muſeau pourpre clair, le deſſus & le dos bleu céleſte, l'œil noir, le cercle rouge, l'iris blanche, la tête diſtinguée du corps par une bande auſſi bleu céleſte, coupée de lignes noirâtres fort deliées, & les nageoires de devant mélées de rouge & de jaune, ainſi que celles du ventre. De la tête ou environ juſqu'à la queue, on lui compte fort près du dos en droite ligne neuf globes d'un brun ſombre, à l'oppoſite ſept petits cœurs d'un gris obſcur bordés de rouge, plus bas pareil nombre de petites demi-lunes bleu céleſte, cintrées & ſucceſſivement rangées ſous chacun de ces cœurs, & au deſſous huit taches rouges en forme de petites caiſſes, couvertes d'une membrane bleu céleſte, fort dure, ce qui fait un effet agréable. Toutes les autres nageoires, tant ſupérieures qu'inférieures, ſont d'un jaune citron. Il a la queue petite, de même couleur & compoſée de piquans. On y apperçoit trois rayes avec de petits globes noirs, trois à chaque piquant, & cinq à chacune des

des rayes obliques. Ce Poiſſon eſt fort ragoutant, & a la chair plus ferme que l'Éperlan d'Hollande.

29. Le *Pantsjoeri Ompan*, ou *Voleur d'appât*, reſſemble à une Perche ordinaire par la longueur, la groſſeur & le goût, ayant la chair bien auſſi douce. Il a la tête & toute la partie inférieure du corps d'un verd clair, & lozangées, la partie ſupérieure d'un beau verd de gris & écaillée, le muſeau en dedans moitié rouge, moitié verd céladon, & une raye pourprée, de la largeur d'un tuyau de paille, qui du nez s'étend vers le corps. Son œil, extrêmement rouge, dont l'iris eſt blanche, occupe le milieu de cette raye, au bas de laquelle on en voit deux autres venant du muſeau; l'une plus étroite, noirâtre & de même étendue; l'autre, couleur orange, va ſe communiquer preſque à la nageoire antérieure, mais de manière qu'il ſe rencontre encore une large ligne rouge entre cette derniere raye & la nageoire violette, qui eſt la couleur du deſſous de la tête, qu'il a fort groſſe. A cette nageoire ſe préſente encore une ligne d'un beau bleu céleſte & de la largeur d'un tuyau de paille, qui finit en quelque ſorte à la queue. Il a celle-ci d'un gros verd par en haut, & d'un verd pâle par en bas, la nageoire du dos paſſablement longue & jaune, celle du ventre violette, & les poſtérieures verd de gris.

30. L'*Ikan Biroe Langit*, ou le Poiſſon *Bleu céleſte*, eſt preſque de même figure & grandeur que l'*Ikan Poti* N°. 12., à l'exception du coloris & de quelques marques qui le diſtinguent d'avec l'autre. Egalement oblong & bourſouffié, il a le muſeau vers l'intérieur d'un verd céladon & parfaitement conforme au bec du Perroquet, l'œil ſanguin, l'iris orange nuancée de blanc, la nageoire du dos tendue comme une petite voile, & d'un verd céladon ainſi que les autres, la tête, le corps & la queue bleu celeſte. Ce Poiſſon eſt de fort bon goût, & excellent ſur-tout, quand on le mange ſans ſauce.

31. Le *Koeto Laout* ou le *Poux de Mer*, eſt un petit Poiſſon preſque reſſemblant par la tête & le corps au Pilote ou Suceur, qui accompagne le Requin. On lui voit à la tête quantité de pliſſures par leſquelles il s'attache à ce qu'il trouve. Il a l'œil ſanguin, les nageoires & la queue verd céladon mêlé de bleu obſcur, le dos & le ventre de cette derniere couleur, le corps d'un bleu clair tacheté de noir, la queue au-deſſus picotée de même & terminée par une large bordure de bleu foncé, au-lieu qu'en deſſous la queue eſt d'un bleu clair. Ce Poiſſon eſt d'un goût aſſez étrange; auſſi ne le mange-t-on pas.

32. L'*Ikan Tjjatsjin*, ou le Poiſſon *Ver*, ainſi nommé, parce qu'il a plutôt la forme de cet Inſecte que la figure d'un Poiſſon. Il eſt d'environ un doigt & demi de long, & aſſez ſemblable à un gros Ver-à-ſoye. Il a la tête d'un Serpent courte & ramaſſée, les yeux, la queue & les nageoires verd céladon, celles des deux côtés derrière la tête, & ſur le dos vers la queue étroites & longues, les premières de deux à trois travers de pouce, mais les autres plus courtes. Tout le corps eſt d'un violet clair, & marqué de demi-cercles noirs & verd céladon en guiſe d'écailles. Ce petit Poiſſon n'eſt pas bon à manger.

33. L'*Ikan*

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

33. L'*Ikan Sengadji Parampoewan*, ou Poiſſon *Ducheſſe*, eſpèce ſingulière de Pampus, de la groſſeur d'une Plie, qui a le bec verd céladon, traverſé d'onze bandelettes aſcendantes, alternativement d'un brun-gris, & rouges, le deſſous & l'arrière du muſeau griſâtre, avec une large bande oblique d'un pourpre foncé, au milieu de laquelle ſe voit un œil verd céladon, le cercle pourpre clair, & l'iris mêlée de blanc & de noir. Sur ce triangle auſſi griſâtre derrière l'œil, paroît une courte nageoire, dont le deſſus eſt d'un beau pourpre clair, ſuivi d'un demi-cercle verd céladon, & le reſte à fond blanc, avec les arrêtes tirant ſur le pourpre. Le dos eſt ſurmonté de dix piquans de la même couleur, mais plus foncée, & des cinq premières juſqu'au bas, régnent, ſur un fond gris obſcur & clair, ſix rayes transverſales, l'inférieure fourchuë, & ſix en ſens contraire, de la longueur d'un travers de doigt, & de la largeur d'une paille, couleur de pourpre, comme eſt le large bord intérieur de ce fond, au bas, & le bord extérieur du haut en bas ainſi que le long du dos. Sous ce bord, en dedans, il y a une petite nageoire d'un verd céladon, dont le haut eſt d'un beau rouge marbré de blanc, couleur qui en guiſe de frange borde auſſi les autres petites nageoires, tant ſupérieures qu'inférieures & l'extrêmité de la queue, le tout d'un jaune d'or, à l'exception des deux rayes pourprées qu'on remarque ſur cette belle queue.

34. L'*Ikan Terbang Warna Roepa-nja*, ou le Poiſſon *Volant fort coloré*, eſt d'une beauté peu commune, & de la grandeur d'un Hareng ordinaire. Il a la tête groſſe & platte, la nageoire du dos large & munie de piquans, celle du ventre obliquement barrée d'une ligne verd céladon, le tout d'un pourpre clair, ainſi que la queue, l'œil noir, le cercle auſſi pourpre clair & l'iris blanche. A l'endroit des yeux ſe voient deux rayes d'un pourpre foncé, & larges d'un pouce, leſquelles s'étendent au loin vers le dos. Les côtés préſentent deux globes pourprés & bordés de noir ſur un fond blanc-jaunâtre, outre quelques autres, tant le long du dos vers la queue, qu'ailleurs ſur le corps & ſur les aîles, qui en ſont parſemées. Toute la peau, de la tête à la queue, eſt d'un jaune d'or pâle, chargé de quantité de taches en guiſe de croiſſans, les unes de forme ſphérique, les autres de figure différente. Il a prés de la tête trois piquans, chacun d'un doigt de long, & deux aîles, autant qu'en ont ordinairement les Poiſſons de cette eſpèce. La partie antérieure de ces aîles contre le corps eſt d'un beau jaune d'or, diverſement tachetée, comme la partie poſtérieure, mais toutes les deux teintes d'un magnifique verd céladon, qui occupe à-peu-près le tiers des aîles. Tout cet aſſortiment de couleurs donne à ce Poiſſon volant, que l'on pêche rarement en ce Pays, un merveilleux éclat. Il eſt d'ailleurs fort gras & d'un goût excellent.

35. L'*Ikan Peti*, ou le Poiſſon *Coffre*, ainſi nommé, parce qu'il reſſemble pour la forme à un Coffret, approche en quelque ſorte de la figure du Toetombo. Quoique fort petit, il a la tête large, applatie, ſemblable à celle du Bœuf, & garnie de deux grandes cornes à taches noires, ainſi que toute la peau, qui eſt d'un brun obſcur. L'œil en eſt verd céladon, l'endroit des nageoires près du corps de même couleur, & le reſte jaunâtre.

Il

Il paroît avoir deux pattes à l'extrémité du ventre, & entre-deux une queue comme celle d'un Chat. Au reſte l'expérience a démontré que ce Poiſſon eſt un aliment nuiſible; auſſi l'on n'en mange jamais. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

36. Le *brun Jacob Evertzen*, comparable à une groſſe Perche pour la longueur, la blancheur, la fermeté & la délicateſſe, eſt d'un gris obſcur, avec cette différence que tout le corps, la tête, la nageoire ſupérieure & la queue ſont mouchetés de bleu céleſte en guiſe d'étoiles. Il a l'intérieur du muſeau ſanguin vers le bas, l'œil verd céladon à double cercle noir, & l'iris d'un bel orange, mais noirci en partie. Les nageoires, dont celle du dos eſt fort longue & munie de piquans, ſont toutes de la couleur du corps, excepté que le bout de l'inférieure, la plus voiſine de la queue, eſt tant ſoit peu couleur de ſang.

37. Le *Kakatoeba Capitano*, ou le *Kakatoeba Capitaine*, eſt un Poiſſon épais, bourſouflé & de la longueur d'une petite Plie. Il a tout le corps d'un verd céladon pâle & couvert d'écailles noires, le muſeau gros & arrondi en bec de Perroquet, ou de Kakatoe, d'où il tire ſon nom, ainſi que de ſon coloris verdâtre. On lui voit près du muſeau & au bas de la tête quelques petits traits rouges. Son œil eſt bleu céleſte, environné de deux cercles, l'un rougeâtre, l'autre noir & plus petit que le premier; mais il a l'iris tout-à-fait blanche, les nageoires inférieures courtes & étroites, celle du dos longue & paſſablement large. Ce Poiſſon eſt d'un goût exquis.

38. L'*Ikan Bingkoe* eſt auſſi long, auſſi épais & auſſi appétiſſant que le Jacob Evertzen. Il a la tête d'un pourpre clair & preſque ſemblable à celle du Bœuf, le muſeau paſſablement grand, les dents aiguës & d'un rouge tirant ſur le noir, l'intérieur du muſeau & le nez couleur d'or, l'œil jaune avec un cercle verd céladon, placé entre deux autres d'un beau noir ainſi que l'iris. Toutes ſes nageoires, avec la queue, tiennent d'un pourpre égal à celui de la tête, excepté les deux petites des côtés, qui ſont jaunes. Celle du dos, extérieurement bordée d'une large teinte de rouge, s'étend d'un bout à l'autre comme une voile de Vaiſſeau, en s'élargiſſant juſqu'auprès de la queue, où elle s'arrondit en quelque ſorte, & ſéparément du corps. La queue, dont le fond eſt pourpré & tacheté de noir, forme un aſpect d'autant plus agréable & éclatant, qu'elle repréſente un quarré irrégulier largement bordé, & dont le dedans eſt comme tracé de caractères Arabes en rouge. Ce Poiſſon a d'ailleurs le fond du corps griſâtre, diviſé en cinq parties par quatre bandes obliques en forme de flammes, la dernière deſquelles, indirectement diſpoſée en long, eſt moitié jaune & moitié verd céladon; la ſeconde ſanguine; la troiſième colorée comme la première; & la quatrième, voiſine de la petite nageoire vers la tête, de même couleur que la ſeconde. Sur l'une des cinq diviſions entre la queue & la première bande oblique jaune, nuancée de verd céladon, on remarque quantité de petits globes oblongs & ſphériques plus ou moins grands, les uns auſſi verd céladon, les autres rouges & couleur d'or. Il en eſt ainſi du reſte des diviſions, dont les globes, d'un même degré de verd & de jaune, forment un mélange joliment aſſorti. Il a encore le fond de la nageoire poſtérieure couleur pourpre, celle-ci, &

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

l'antérieure munies de ſix gros piquans ſanguins, & au-deſſous de l'ouïe une eſpèce de triangle qui forme le ventre.

39. LE *Carlet étoilé* eſt un petit Poiſſon de Roche, aſſez ſemblable au Pigeon marin du côté du muſeau. Il en a le dedans bordé de rouge, la tête & tout le contour de cette partie, au bas de laquelle ſe voient trois demi-cercles d'un pourpre pâle. Les nageoires & les yeux ſont d'un verd céladon, les deux cercles de ceux-ci noirs, & l'iris eſt blanche. Il a la nageoire du dos paſſablement longue & munie au commencement de piquans, le corps d'un violet foncé & parſemé de globes bleu céleſte en forme d'étoiles, l'endroit antérieur de la queue verd céladon, le poſtérieur bordé d'une large teinte de rouge, & l'extrémité garnie d'une eſpèce de petite frange jaunâtre. Ce Poiſſon, d'ailleurs aſſez blanc, ferme & épais, eſt auſſi bon à manger à l'eau que le Carlet d'Europe, dont il approche beaucoup.

PL. N°. V.

40. L'*Ikan Okara* ne différe en rien du Jacob-Evertzen quant au goût, au coloris & à toutes les parties du corps, excepté que la peau en eſt beaucoup plus brune, que les globes en ſont d'un bleu céleſte plus obſcur, qu'il a les machoires garnies de dents, le deſſous du muſeau jaunâtre & bordé de rouge, l'œil de cette derniere couleur, le cercle jaune, ainſi que l'iris, & la tête diſtinguée du corps par quelques traits auſſi rouges. A ces différences près, il eſt égal au Jacob-Evertzen.

41. L'*Ikan Kandawara* eſt extrêmement bourſoufflé & ventru. Il a le muſeau fort petit, conſtruit en bec d'oiſeau & en quelque ſorte pourpré, la partie ſupérieure du corps, le long de l'œil, d'un gros brun nuancé de pourpre, ainſi que la queue & toutes les nageoires, dont les deux de derrière, quadrangulaires par leur largeur, ſont bordées d'un gr[illegible]rre, comme celles de devant & les extrémités de la queue, qui ſe ter[illegible]en demi-lune. Sur le dos ſe voit une autre petite nageoire droite, ſem[illegible]ble à une corne, & de même couleur, excepté une teinte de brun foncé [illegible]ge d'environ une paille, avec deux rangs de globes obſcurs, diſpoſés ſur le fond les uns au-deſſus des autres, d'abord au nombre de trois, enſuite de deux, & en double diviſion oblique. Du muſeau en deſſous régne juſqu'à la petite nageoire une raye large & ſombre, au bas de laquelle ſe trouve un fond gris-blanc de pierre, ſemé de taches ovales & fort obſcures, qu'une ſeconde raye, plus ſombre encore & chargée de globes, borne par ſon étendue du commencement du ventre à la même nageoire. Là le ventre déborde de deux à trois travers de pouce, & finit à une entaille triangulaire, qui ſemble le couper d'avec la nageoire poſtérieure. Toute cette partie inférieure du Poiſſon, compris le ventre, conſiſte en huit rayes griſâtres & huit autres obſcures, chacune de la largeur d'une paille. Ces rayes vont obliquement de la petite nageoire à la queue; mais de telle ſorte, que la première eſt d'un gris plus clair que la ſeconde, & ainſi de ſuite. Celles ſur le ventre, également chargées de globes obſcurs, ſe courbent en s'allongeant, & ſe raccourciſſent peu-à peu à proportion de la capacité de cette partie. On peut manger de ce Poiſſon; il eſt même délicat, pourvû que l'on en ôte premiérement une petite veine venimeuſe; ce qui fait que bien des gens l'ont en averſion.

42. L'*Ikan*

Poissons extraordinaires

42. L'*Ikan Poetri*, ou le Poiſſon *Princeſſe*, eſt une ſorte de Carlet ou de Pampus, d'un empan de long & fort large. Il a la tête courte, épaiſſe, ſemblable à celle d'un Hériſſon, traverſée par une large bande d'un pourpre obſcur, & ſéparée du corps par un demi cercle pourpré, où l'on remarque quelques petites taches de même couleur ſur un fond d'or entre le cercle & la bande, au milieu de laquelle ſe trouve l'œil, dont le fond eſt jaune, l'iris pourpré & le contour noir. Tout le corps préſente un arrangement d'écailles ſi beau, qu'il ſemble être revêtu de plumes de Perdrix. Ces écailles ſont extérieurement bordées d'une teinte auſſi pourpre, & dégénerent vers la queue & la nageoire poſtérieure en petites mouchetures colorées de même. La nageoire ſupérieure, abondamment pourvûe de piquans pourpre ſur un fond jaune, & garnie d'une eſpèce de frange de cette dernière couleur, s'étend en dehors juſqu'à la queue, où elle ſe replie en rond avec un bord pourpré qui l'accompagne le long du dos, mais qui s'élargit beaucoup dans ce replis. L'inférieure eſt également arrondie au-deſſous de la queue, ornée d'une frange jaune mêlée de noir, & pourvûe de quatre à cinq piquans couleur pourpre, ainſi que les deux petites nageoires près de la tete. Il a le fond de la queue jaune d'or encore picotée de pourpre, coupée en travers par une ligne fort large, & figurée en demi-lune; après quoi l'on retrouve le fond jaune du corps, ſur lequel ſe voient trois mouches oblongues & dorées, outre un trait de ſéparation d'un beau noir, terminé par une petite frange d'un jaune tirant ſur cette couleur. Ce petit Poiſſon eſt d'un ſuperbe coloris, & d'un goût exquis. Il a la chair ferme & fort blanche.

43. L'*Ikan Candiza*, long d'environ la largeur de la main, a le devant du corps épais, la tête petite & pointuë, le muſeau court & aigu, l'intérieur & le contour d'un pourpre tirant ſur le rouge, l'œil de même couleur, ainſi que toute la peau, mais dont le fond eſt par-tout d'un gris de pierre, & parſemée de globes, qui, avec les nageoires & la queue, ſont toutes d'une teinte ſemblable à celle des yeux. Ce Poiſſon eſt délicat, & tient du Goujon pour le goût.

44. Le *Salketoe* a le muſeau en bec de Perroquet, ou preſque conforme à celui du Kakatoeha Capitaine; mais moins arrondi. La tête en eſt d'ailleurs plus petite: ſans quoi, il lui reſſemble aſſez pour la longueur, l'épaiſſeur, le goût & la forme extérieure. Il a tout le corps d'un beau verd céladon, les nageoires ſupérieures, la queue & l'œil citron, le cercle rouge & l'iris noire. Quant aux nageoires inférieures, elles ſont d'un verd obſcur, excepté qu'au-deſſus de la poſtérieure on remarque quelque teinte de rouge, qui eſt la couleur de celles des côtés.

45. L'*Ikan Toetetoe*, Poiſſon de figure ſingulière, d'un empan de long & fort épais à proportion, a la tête extrêmement groſſe & preſque ſemblable à celle d'un Dauphin de grandeur extraordinaire, l'intérieur du muſeau d'un rouge clair bordé de haut verd céladon, l'œil jaune, le cercle extérieur fort large auſſi verd céladon, l'iris d'un noir tirant ſur le pourpre, tout le corps & les nageoires brunâtres, la tête de même couleur, mais plus claire & comme ſéparée du corps par diverſes demi-lunes noires, ainſi que les petites écailles dont la peau eſt couverte, outre un faux œil

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

jaune qu'on lui remarque aux environs du nez. Le ventre s'étend en groſſeur juſqu'à la petite nageoire du milieu, & celle-ci juſqu'à la queue. Il en a une au dos dreſſée comme une voile d'Artimon, une autre pareille près de la téte, & quelque rouſſeur en deſſous du corps. La queue forme une eſpèce d'éventail ouvert, qu'une ligne fort noire, qui vient de la téte, coupe en deux parties égales. A chaque côté de cette ligne ſe trouvent différens petits traits obliques encore rouſſâtres, plus ou moins longs ſuivant leur diſtribution. Ce Poiſſon eſt très bon & ſavoureux.

46. LE *Coje Laoet* eſt un petit Poiſſon, remarquable pour ſon éclatant coloris, & qui reſſemble aſſez au Pigeon marin, ou à une petite Plie. Il a le muſeau façonné en bec de Perroquet, verd céladon au-deſſus, citron au-deſſous, & le fond de la partie ſupérieure du corps également jaune. Du muſeau s'étendent juſqu'à la nageoire du dos, en remontant vers le ſommet de la téte, cinq ou ſix flammes étroites auſſi verd céladon, ainſi que cette nageoire & celles des côtés, excepté la nageoire du ventre, qui eſt citron. Il a au reſte tout le deſſus du corps d'un beau bleu céleſte picoté de noir, la queue de même couleur, compoſée de petites arrêtes noirâtres, obliques & deſcendantes, colorée en avant d'un jaune citron, & coupée par deux bandes fort noires entre un fond jaune. Ce petit Poiſſon de Roche égale pour la délicateſſe tous ceux de ſon eſpèce.

47. L'*Ikan Koeloer Hidjoe*, Poiſſon de la grandeur d'une Plie ordinaire, & auſſi délicat que le Pampus, a la tête courte, le muſeau auſſi affilé que le bec d'un oiſeau, l'intérieur rouge, le devant d'un gris ſombre tirant ſur le bleu, les yeux verd céladon & l'iris noire. Il lui prend au-deſſous de la tête une raye de la largeur d'un gros tuyau de paille, qui va, en montant le long du dos, aboutir aux environs de la queue, avec des aîlerons fort larges, obſcurément pourprés & aggrandis, tant en haut qu'en bas. La nageoire inférieure s'arrondit en quelque façon, & ſe ſépare de la queue. Les deux des côtés ſont d'un jaune citron, ainſi que la queue même; mais celle du ventre tient du rouge. La partie ſupérieure de la tête, où l'œil ſe trouve placé hors la bande oblique, eſt d'un gris de pierre parſemé de traits fort noirs à lozanges en long & en large. Entre le devant & le derrière de ce Poiſſon, ſe voit une bande de biais d'un beau citron, diſtinguée de part & d'autre par des lignes d'un noir de geai. Enſuite il a le deſſous du corps & quelque endroit de la queue d'un bleu céleſte foncé, celui-ci ſéparé du reſte par pluſieurs lignes encore très noires, & une raye indirecte de même couleur à l'extrémité du corps, qui en partage l'étendue.

48. L'*Ikan Selang*, ou le Poiſſon *bordé*, va de pair avec le Jacob Evertzen pour la grandeur, la figure & la délicateſſe, ſi ce n'eſt qu'il a le muſeau plus fendu & intérieurement bordé de rouge, les machoires garnies de quatre groſſes dents, la tête plus épaiſſe & d'un beau gris de lin, ainſi que la partie ſupérieure du corps juſqu'à environ deux travers de pouce de la queue, au-lieu que l'inférieure eſt verd céladon à diſtance égale ou à-peu-près. Il a l'œil bleu environné de deux cercles, l'un jaune & large, l'autre fort noir, & l'iris blanche. Derriere les yeux ſe voient, ſur un demi globe, de petites boules d'un bleu céleſte obſcur, avec des taches rondes

des au milieu. Un peu plus bas, par-delà la tête, ſe rencontrent huit autres petites boules uniformes ſur une raye à fond jaune aſſez large, mais qui ſe rétrecit à meſure qu'elle ſe replie ſur le devant. Au-deſſus de ces huit petites boules paroît un triangle foncé, d'un doigt de large vers le dos, en guiſe de ſelle noire, ayant deux travers de pouce d'un côté à l'autre, les trois angles bordés d'un jaune citron, & ſurchargés de treize autres petites boules ſemblables. Le deſſus, denué de bord, en eſt garni d'une nageoire auſſi jaune & pleine de piquans. Celle-ci s'élargit au défaut du dos, où l'on remarque pluſieurs diviſions, une jaunâtre, deux gris de lin, une troiſième comme la premiere, enſuite trois à quatre autres verd céladon, toutes ornées d'une eſpèce de frange jaune qui régne juſques vers la queue. A la largeur d'un pouce loin de la ſelle, dont l'obſcurité & le fond du corps gris de lin forment une ſorte de bande, ſe préſente une nouvelle raye ſombre, qui va du dos au ventre. Elle peut avoir en haut & en bas un pouce de large, mais quelque choſe de plus à la moitié de ſa longueur. Chacun de ſes côtés dans toute leur dimenſion eſt revêtu d'un bord jaune & de dix-huit boules de même couleur que les précédentes. Les autres nageoires, deux desquelles près du ventre & une au-delà, ſont d'un jaune citron, mais de teinte moins forte que l'extrémité du corps à deux travers de pouce de large en-deça de la queue, également colorée, ces parties étant d'ailleurs parſemées de petites boules, excepté à l'endroit où une belle ligne noire ſépare la queue du reſte.

49. L'*Ikan d'Jamban*, ou le Poiſſon *ſecret*, autrement *Galion*, eſt fort délicat; quoiqu'il ſoit mis au nombre des Poiſſons communs, la beauté de ſon coloris & la ſingularité de ſes taches nous engagent à en donner la deſcription. Il a la grandeur & la forme d'un Carlet, la tête groſſe & d'un gris tané, les yeux grands & accompagnés deſſus & deſſous de diverſes lignes bleuâtres & orange, le muſeau en bec de Perroquet garni de dents, l'intérieur marqué d'un trait de cette derniere couleur, & la tête un peu enfoncée vers le nez, mais arrondie juſqu'à la nageoire du dos, qui eſt citron & pourvûe de dix gros piquans orange. Les nageoires des côtés & ſa gouetre en deſſous juſqu'au corps ſont d'un gris enfumé. Il a l'œil noir, le cercle large & bleuâtre, l'iris blanche, & la peau, du dos à la queue, également d'un gris obſcur. Dans cet entre-deux on lui voit nombre de rayes les unes près des autres, toutes de la largeur d'une petite paille & ſucceſſivement colorées de gris ſombre & d'orange. Ces rayes ſe prolongent juſqu'à la derniere nageoire inférieure, qui s'arrondit comme la ſupérieure, chacune étant bordée d'une eſpèce de frange orangée. Outre ces nageoires, il s'en trouve encore une citron preſque au-deſſus de la poſtérieure, mais où l'on ne compte que trois piquans auſſi orange. La queue, repréſente par ſa rondeur un Eventail Japonois à onze rayons de même couleur & repliés en demi-lunes, ſix en dedans & cinq en dehors, les premiers d'une teinte plus forte que les ſeconds.

50. Le *Toetetoe Toeba*, ou le *Vieux Toetetoe*, eſt d'un pied & demi de long, auſſi large qu'une groſſe Brême & extrêmement ventru. Il a la tête ronde & épaiſſe, les yeux grands & noirs, leur circonférence bleuâtre & environnés de deux cercles, l'un blanc, l'autre tirant ſur le bleu, & l'iris

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

blanche, la partie ſupérieure du corps d'un bleu foncé, & l'inférieure beaucoup plus claire, ainſi que le ventre. Son muſeau, également bleu en deſſous, & plein de rayes d'un bleu très pâle, ſe communique en guiſe de treillis juſqu'à la petite nageoire, dont le bout eſt legérement coloré de même. L'antérieure & la poſtérieure ſont conformes à cet égard. Celle du dos ne diffère en ce coloris ſuperficiel que dans ſes longs piquans gros bleu. Ce Poiſſon a d'ailleurs la queue paſſablement bien fournie, & le fond diſtingué des arrêtes deſcendantes qui le compoſent, par une nuance de cette couleur moins ſenſible. Il eſt un des meilleurs & des plus friands que l'on puiſſe manger. Semblable à un Babara noir pour le goût & la forme; il l'égale encore par la fermeté & la blancheur de ſa chair.

51. L'*Ikan Kajoe*, ou *Merluche*, mais d'un goût bien plus excellent, plus gras & plus blanc que le Poiſſon ſec connu ſous ce nom, eſt auſſi long & auſſi épais que le Merlan. Il a la tête ronde, l'œil rouge environné d'un cercle citron, l'iris blanche, le muſeau arrondi, & dont le fond, d'un beau verd céladon, eſt diſtingué du corps par une ligne rougeâtre. On y remarque quelques traits pourprés, ainſi qu'aux environs des yeux, & de chaque côté vers le muſeau deux taches ſphériques de même couleur. Sur le dos ſe voient ſix flammes obſcures bordées d'une teinte plus claire, larges par en haut & pointuës par en bas. Les trois premieres deſcendent preſque juſqu'au ventre, au-lieu que les trois autres ſe retréciſſent & s'appétiſſent peu à peu. Tout le corps participe d'un jaune citron & de verd céladon, tacheté de couleur d'or par-ci par-là, & lozangé de noir, ſans autre interruption que d'une raye pourpre, qui de la quatrième flamme aboutit à la queue. Cette raye, de la largeur d'une paille & bordée de noir, paroît en deſſus comme ſi elle étoit coupée. Le deſſous en eſt rond, & l'intérieur marqué de petites écailles noirâtres. Il a les nageoires antérieures & la queue auſſi couleur d'or, celle-ci joliment colorée juſqu'à l'extrémité, avec un bord pourpre clair de part & d'autre. La nageoire du dos en occupe la longueur. Elle eſt droite & fort garnie d'arrêtes, dont les piquans, noirs au bout & au milieu, ſont tellement arrangés, qu'à en voir deux ſéparément, on les prendroit pour un II. L'eſpace de deux en deux piquans eſt verd céladon; ce qui forme un beau mêlange, & donne à ce Poiſſon dans l'eau un merveilleux éclat par la diverſité d'un ſi haut coloris. La nageoire inférieure près de la queue, également bien munie de piquans noirâtres, eſt dorée en devant, & tant ſoit peu en dehors d'un jaune citron; mais on n'y apperçoit ni les marques, ni les diſtinctions qui ſe rencontrent dans la ſupérieure.

52. L'*Ikan Mata Ampat*, ou le Poiſſon *à quatre yeux*, eſt ſemblable, pour la forme & la grandeur, à une Perche ordinaire. Il a le muſeau petit, la tête paſſablement groſſe & couleur citron, ainſi que tout le corps juſqu'à la queue, mais le ſommet de la tête & l'endroit au-deſſous des yeux marqués de quelques traits d'un pourpre clair. Le ventre & une partie du dos au commencement & plus loin à un bon pouce de diſtance vers la fin de la nageoire ſupérieure, ſont verd céladon, ſans autre accompagnement que de petites écailles de même couleur, extérieurement bordées de pourpre. Ce Poiſſon a l'œil auſſi verd céladon, le cercle orange, l'iris blanche, & ceci de

de remarquable, qu'on lui découvre encore deux yeux faux, auſſi grands que les véritables, entre les taches couvertes d'écailles au bas de la nageoire du dos. Ces yeux faux différent des autres en ce que leur cercle extérieur eſt pourpré, & l'iris blanche. Il a les nageoires antérieures & la queue d'un bleu céleſte obſcur, au-lieu que la ſupérieure & l'inférieure, fort garnies de longs piquans noirs, tirent ſur le pourpre & ont leur deſſus d'un jaune citron. De la nageoire de devant & de l'endroit du ventre ſemé d'écailles, règnent juſqu'au bout deux rayes pourprées, de la largeur d'une demi-paille. La queue eſt diſtinguée du corps par une raye de même teinte, & pareille à celle du deſſous du ventre; mais ſur la plus haute de ces rayes on remarque dans toute ſa longueur divers traits en forme de caractères Arabes, ou des lignes noirâtres, qui relevent joliment le fond du corps citron. Ce petit Poiſſon eſt d'un très bon goût, & propre à être mangé à l'eau.

53. L'*Ikan Seythân Merah*, ou le *Diable rouge*, eſt fort remarquable, tant pour ſa ſtructure que pour ſon coloris. Sa tête, preſque conforme à celle du Cheval, emporte bien un tiers des trois pieds de la longueur du corps, tant il eſt grand, épais & affreux à la vûe. Il a le fond de la tête & du corps tirant ſur un gris-rouſſâtre, le muſeau fort ouvert, chargé de rayes rouges & de flammes legérement bordées de bleu, mais ſur le devant duquel ſe trouvent de chaque côté quelques taches rougeâtres. Entre celles-ci, tant au-deſſus qu'au-deſſous du muſeau, paroît une figure verd céladon, preſque ſemblable à un treffle, qui s'arrondit en quelque ſorte vers ſon ouverture. Au bas préciſément dans le milieu, & plus en arrière aux environs de la nageoire antérieure, pendent quelques filamens bleus en guiſe de barbe. Ses yeux, d'un beau rouge, environnés d'un large cercle verd céladon, & dont l'iris eſt noire, reflèchiſſent deux ombres d'un violet obſcur, l'une en haut & étroite, l'autre en bas & plus large. Une raye de ſéparation en forme de nageoire diſtingue la tête d'avec le corps. Cette nageoire antérieure eſt couleur d'or, le deſſus d'un beau verd céladon, & le milieu tracé d'une ligne rouge, étroite & deſcendante. Celle du dos, dorée & fort longue, ſe déploie comme une voile de Vaiſſeau. Fort élargie près de la tête, elle ſe retrécit peu à peu juſqu'à la queue, où toute ſa largeur n'excéde pas celle d'une paille. A ſon commencement, elle eſt étroitement bordée de bleu, & le reſte marqué de fines lignes rouges, à un doigt l'une de l'autre, & qui vont toujours en s'accourciſſant vers la queue. La nageoire inférieure, égale en coloris, mais dont cependant les rayes rouges & obliques ſont à-peu-près d'un tiers plus courtes & moins élargies, porte treize piquans bleus, qui reſſemblent à de courtes dents. Tout le corps en deſſus & en deſſous de la tête à la queue, eſt rayé de même, chaque ligne ſe réuniſſant à une plus petite qui lui fait face. Le long du corps environ dans le milieu, & à la largeur d'un pouce l'une de l'autre, ſe voient deux nouvelles rayes d'un rouge foncé, chacune extérieurement garnie de piquans auſſi bleus. La premiere parcourt toute l'étendue du corps; la ſeconde ſe borne à la moitié de ſa longueur. La queue eſt d'un beau verd céladon, le deſſous garni d'une frange rouge nuancée de jaune, & le deſſus formé en équerre rouge qui la diſtingue du corps. Ce

Poiſ-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

Poiſſon eſt ſec & inſipide, & ſe retire ſouvent ou durcit comme nn morceau de bois, ce qui fait qu'on le mange fort rarement. L'Auteur ne ſe rappelle pas d'avoir jamais trouvé de Poiſſon plus ſingulier. Auſſi ne l'avoit-il pû voir qu'une ſeule fois.

55. L'*Ikan Nafiri Kitsjil*, ou le *petit Trompette*, Poiſſon de figure oblongue, a le muſeau fort petit, preſque ſemblable à l'embouchure d'une trompette, le tour extérieurement bordé d'une large teinte de rouge, le cercle de l'œil de même couleur, celui-ci bleu céleſte, l'iris noire & le tout environné d'un ſecond cercle doré, la tête fort elevée en penre, le ventre rond, épais & d'un bleu obſcur, toutes ſes parties, de l'un à l'autre bout, couvertes de petites écailles, & le corps d'égale largeur, hormis à l'extrémité, où il commence ſeulement à s'étrecir. Les nageoires antérieures & la poſtérieure avec la queue, ainſi que les piquans de la nageoire du dos, les deux autres vers la fin du ventre, & les bords de la ſupérieure ſont rouges. Elles ont leur fond citron, ſi l'on en excepte celle au-deſſous & en avant du corps, qu'une raye étroite, colorée de même, diſtingue de la queue. Quelques jolis traits d'un pareil jaune ſéparent auſſi la tête d'avec le corps, & d'où juſqu'à la queue s'étend une ligne également d'un beau citron. Ce petit Poiſſon a la chair ferme, & ne le céde à aucun autre pour la délicateſſe & le goût.

55. L'*Ikan Tina* eſt environ une fois auſſi grand que le Poiſſon précédent, ferme, blanc & d'un goût exquis. Il a l'œil verd céladon & environné, d'abord d'un cercle couleur d'or, enſuite d'un autre gris de pierre, l'iris petite & noire, la tête petite en comparaiſon de la rondeur & de l'épaiſſeur du corps, qui eſt bourſouffié, & ſemblable à celui du petit Trompette, en ce qu'il s'étrecit peu à peu vers l'extrémité. Il tient du Cacatoeha du côté du muſeau, dont l'intérieur eſt d'un bleu clair. Par-tout revêtu d'écailles, même ſur la tête, il a celle-ci d'un pâle verd céladon nuancé de pourpre, la moitié de la partie ſupérieure du corps citron, l'autre moitié auſſi verd céladon, mais plus ſombre, & coupées en long par une étroite ligne pourprée. Toutes ſes nageoires, ainſi que le ventre, ſont d'une teinte de cette couleur plus vive. Celle du dos eſt droite, extérieurement colorée de bleu ſur les bords d'environ la largeur d'une paille, au lieu que les deux nageoires poſtérieures ont les leurs d'un jaune citron. Elles différent encore en piquans. La premiere en eſt fort garnie; mais on n'en voit aux autres qu'un ſeul aſſez long de chaque côté, tous extrêmement noirs. Au reſte ce Poiſſon a le dedans de la queue également jaune, joliment fourchuë, diſtinguée du corps par une demi-lune d'un bleu clair, bordée de pourpre en haut & en bas, comme en deſſous, & agréablement terminée en triangle.

PL. N°. VI.

56. LE *Kipas Japon* ou l'*Eventail du Japon* eſt un très beau Poiſſon, tant pour le deſſein, que pour le coloris, mais un peu bariolé à la Japonnoiſe, au reſte blanc & ferme, & d'un goût fort exquis. Il a environ un pied de long, & eſt gros à proportion; ſa tête fait bien le tiers de toute ſa grandeur, & reſſemble un peu à une tête d'Eléphant. Le fond en eſt de bleu céleſte, & elle eſt ſéparée du corps par une bande de couleur de citron, qui s'élargit vers le bas: la partie du corps qui tient à la tête eſt de mê-

même couleur, & continue ainſi juſqu'au bas du poitral : on y voit ſix globes d'un jaune de citron : le milieu du corps eſt en forme de ſelle pleine d'écailles d'un verd céladon, & environnée d'une bordure étroite de couleur de citron. Son muſeau eſt aigu & reſſemble au bec d'un oiſeau. La couleur en eſt intérieurement de pourpre rayé de noir, mais ſon bord extérieur verd céladon : Le nez eſt un peu enfoncé & va en s'arrondiſſant juſqu'à la nageoire du dos : de cet enfoncement part une raye oblique, qui va au bas de l'œil juſqu'au poitral ; cette raye a environ un petit doigt de longueur & preſqu'autant de largeur ; ſa couleur eſt d'un pourpre pâle du côte de l'œil, & rouge de l'autre côté : Le poitral eſt de verd céladon marqué de grands points rouges dans toute ſa longueur. L'œil eſt d'un gris obſcur entouré d'un cercle étroit & noir, & d'un autre plus large & rouge, & bordé de petits poils de couleur de citron ; l'iris eſt blanche. Le ventre, qui eſt d'un orange pâle, commence par être large, enſuite il s'étrécit ſous la ſelle, & redevient beaucoup plus large par delà, ayant avec le reſte juſqu'à la queue une figure de grande muſette ; on y voit par-tout pluſieurs globes dorés. La nageoire du corps eſt rouge & blanche, & garnie d'arrêtes rouges & épaiſſes : Au bas du poitral ſe voyent deux longs piquans rouges, plus loin quelque peu de rouge, & enſuite une petite nageoire garnie de piquans, de couleur de pourpre & de couleur de ſang dans le milieu : La nageoire poſtérieure d'en bas eſt large & ronde, de couleur jaune magnifique, & bordée tout autour & le long du ventre d'un très beau verd céladon. Celle du dos a le fond d'un pourpre clair, & garni principalement ſur le derrière de forts & longs piquans, d'un jaune de citron bordé de rouge par dehors & de noir en dedans ; entre les ſix premiers & les quatre derniers piquans ſe voyent quatre globes dorés. La nageoire qui ſuit celle du dos eſt jaune. La queue commence par une marque de bleu obſcur de la largeur d'un pouce entre deux demi-lunes de couleur de citron, dont celle du côté de la queue eſt la plus grande & eſt entourée de points noirs. Enſuite paroît la large queue en forme d'éventail du Japon (ce qui a donné le nom à ce poiſſon), & d'un verd céladon ayant une liſiere de bleu céleſte, & plus en dehors une frange jaune qui deborde des deux côtés & contient une ſeconde frange, de verd céladon.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

57. LE *Corbilla* reſſemble à une petite Brême pour la grandeur, la largeur, & la groſſeur, & en a preſque le goût, mais il eſt plus ferme & plus gras. Sa tête eſt grande & d'un beau pourpre très clair. Le muſeau eſt comme le bec d'un Perroquet, & d'un jaune pâle en dedans ; l'œil noir à iris pourprée, & à cercle large & de couleur de pourpre bordé de noir ; autour de cet œil ſe voyent pluſieurs lignes courbes d'un jaune pâle. La tête eſt ſéparée du corps par une bande large & jaune, bordée de noir des deux côtes, & marquée de trois globes noirs ; cette bande va preſque juſqu'en bas, mais elle y rencontre une eſpèce de corne de bœuf couchée, d'un verd celadon bleuâtre & bordée de noir, marquée pareillement de trois globes noirs Le reſte du corps eſt un compoſé de bandes de diverſes couleurs ; la première, la troiſième & la cinquième ſont des bandes aſſez larges d'un pourpre clair bordé de noir & qui vont du dos au ventre,

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

& ſont fourchuës en haut & en bas, la première ayant du jaune dans ces vuides, & les deux ſuivantes du verd céladon. La ſeconde bande eſt la plus grande & a deux travers de doigt de large; elle eſt d'un verd céladon bleuâtre, & marquée par en haut & par en bas de trois globes noirs; on y voit repoſer la nageoire jaune du corps. La quatrième bande eſt jaune, & ornée de cinq globes. La ſixième eſt d'un verd céladon avec un petit globe noir, & ſéparée de la queue par un bord en demi cercle d'un pourpre clair. La queue eſt fourchuë & d'un jaune doré. La nageoire du dos eſt garnie de ſix grands piquans noirs ſur un fond jaune par en bas & d'un pourpre clair par en haut. Les nageoires poſtérieures ſont pourprées & bordées de jaune; celle d'en bas a deux grands piquans noirs ſur le devant. Ce poiſſon a quelque choſe de fort remarquable, à ſçavoir une ſcie pourprée d'un bon doigt de long, laquelle eſt placée environ le poitral, & armée de bonnes dents noires, dont il ſe ſert pour dechirer le ventre à ſes ennemis, & s'en rendre ainſi le maître. C'eſt ce qui l'a fait auſſi nommer le Poiſſon *à Scie*.

58. L'*Ikan Koeda-Laout Jang Hidjoe*, ou *le petit Cheval marin verd*, a préciſément la figure du cheval marin ordinaire; ſa longueur n'eſt que d'un doigt & demi; ſa largeur eſt d'un pouce & quelquefois du double. Sa tête eſt comme celle d'un cheval, mais un peu plus étroite en avant & plus épaiſſe à ſon extrémité, à-peu-près comme l'embouchure d'une trompette: Au-deſſus de la tête eſt un plumet de verd céladon en forme de tréfle; plus loin juſqu'à la queue en deſſus & en deſſous du corps, comme auſſi ſur le corps même on voit nombre de petits globes d'une jaune doré en forme d'empoulles: L'œil eſt d'un jaune de citron, ayant l'iris noire, & le cercle de même. Le col eſt large & ſéparé du corps, par une bande noire, large d'un travers de doigt vers le haut & fort étroite vers le bas: Le corps & le ventre ſont comme un ſac rayé de rayes fines en longueur & en largeur, ce qui fait comme des petits parterres élevés; leur couleur eſt un verd céladon; ils s'étréciſſent de plus en plus & finiſſent en queue de poiſſon d'un verd céladon foncé, & faite en forme de goupillon ayant à ſon extrémité une houppe de même couleur: Ce Poiſſon ne ſe mange pas, mais on le garde comme quelque choſe de curieux, comme il l'eſt en effet, ſur-tout ſi on le compare aux autres Poiſſons de ſon eſpèce.

59. LE *Pantiop Bagoes*, ou le *beau Trompette*, reſſemble à celui du N°. 22, mais il en différe quant aux couleurs; ſa tête eſt d'un beau pourpre tacheté de noir & ſéparé du corps par une bande pareille; ſon muſeau eſt comme l'embouchure d'une Trompette, de couleur blanche en dedans, & bordé de rouge. Le nez eſt un peu applati & va en montant, comme celui d'un ſanglier: Le deſſus du corps eſt plein d'écailles, d'un beau verd céladon de la tête à la queue: Le deſſous eſt un fond de couleur d'or, marqué de pluſieurs taches larges d'un pourpre très obſcur. La nageoire du corps, celle du dos, & la poſtérieure d'en bas ſont d'un pourpre clair; les deux dernières ſont garnies de grands piquans noirs, & d'un bord tirant ſur l'orange. La nageoire poſtérieure de deſſus & la queue ſont jaunes. Le deſſus du corps eſt ſéparé du deſſous par une raye pourpre qui va depuis la tête juſqu'à la queue. La queue eſt fourchuë & pointuë, ſéparée

du

du corps de même par une bande de pourpre. Il n'y a aucun Peintre qui ſoit capable d'exprimer le vif éclat qu'ont les couleurs de ce petit Poiſſon quand il eſt dans l'eau.

60. L'*Ikan Kambing*, ou le *Poiſſon Bouc*, reſſemble beaucoup à une Chauveſouris de mer; il a un petit corps plat de couleur griſâtre & pourprée, & marqué par-ci par-là de verd céladon; ſa tête & ſon muſeau reſſemblent à ceux d'un Perroquet; ſes ailes ſont noires, longues & pointuës comme celles de la Chauveſouris: Sa queue eſt petite mais pleine & noire; ſon œil eſt d'un verd céladon bleuâtre, l'iris blanche & le cercle de couleur de pourpre: On voit au bas de la tête trois petits globes, dont celui du milieu eſt de verd céladon; les deux autres ſont de pourpre: Le corps & la tête ſont comme la reſſemblance d'un carlet entre des ailes, & ont le tour près des ailes & près de la queue d'un pourpre foncé; ce Poiſſon eſt fort bon à manger, & quoique ſa figure n'eſt pas revenante, ſon goût rappelle celui qui en a mangé une fois, à y revenir.

61. Le *Dorado Focari* eſt un Poiſſon de deux pieds de long, & de la largeur d'un Saumon; il reſſemble par ſa tête au Dorade, mais paroît au reſte un cercueil, & il n'a pas à beaucoup près le goût du Dorade; ſa tête & ſon corps ſont d'un pourpre obſcur: il a le bec d'un Cacatoeha & d'un verd céladon en dedans: ſon œil eſt de même couleur à iris blanche & noire, & à point de verd céladon. La tête, grande & ronde, eſt ſéparée du corps par une bande de verd de mer: de cette couleur ſont les nageoires du corps: les autres nageoires & la queue ſont d'un brun obſcur. La nageoire du dos eſt fort longue, & élevée comme une voile: la queue eſt fourchuë, & n'a qu'un pouce de largeur, mais ces fourchons s'étendent aſſez loin en forme de flammes.

62. Le *Pantiop Japon*, ou le *Trompette du Japon*, ne différe de celui du N°. 56. que par le coloris. Il a le muſeau blanc en dedans, & bordé de noir par dehors. Le deſſous de la tête eſt d'un griſâtre clair, & le deſſus en eſt noir: l'œil eſt noir ou d'un bleu obſcur, à iris griſâtre, & à cercle orangé: Près de l'œil & un peu au-deſſus du nez applati, eſt une marque orangée qui va en s'étréciſſant juſqu'à la nageoire du ventre: La partie du corps, qui joint la tête, eſt griſâtre juſqu'au bas, de même que le poitral: on voit enſuite une belle ſelle orangée, & pleine de fins quarreaux noirs, ornés chacun d'un petit globe orangé & bordé de noir; la liſière ou la bordure de la ſelle eſt de bleu céleſte. Le reſte du corps eſt noir, de même que la nageoire poſtérieure de deſſous, qui eſt arrondie & fort large. La nageoire du dos eſt griſâtre, & garnie de grands piquans noirs: celle qui la ſuit eſt orangée & faite en forme de miſaine, s'élargiſſant vers la queue: La nageoire du corps & celle du ventre ſont noires & un peu pourprées: Au bas du ventre & environ dans ſon milieu, ſe voit une eſpèce de demi-ovale de couleur de fleurs de pommier. Un peu plus en arrière ſont trois piquans noirs. La queue eſt pareillement orangée, & commence par une demi-lune, qui s'élargit par après, & s'étend en forme d'éventail rond du Japon, ſur lequel on voit des arrêtes fines & noires, & une bordure large de bleu céleſte à ſon extrémité.

63. Le *Pangirgadji*, ou le *Poiſſon à Scie*, eſt un très beau Poiſſon, qui reſſem-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ſemble à un Babara pour la longueur, la groſſeur & le goût, mais la chair en eſt plus blanche: Sa tête eſt grande & d'un beau verd céladon: Son muſeau, petit & rouge en dedans, reſſemble à celui d'un Cacatoeha: Son œil eſt rouge à iris jaune & blanche. Sa tête eſt marquée de pluſieurs bandelettes fines & rouges, ſéparée du corps par une raye de même couleur: Le corps eſt un compoſé de huit bandes en travers, dont la première eſt écaillée, & d'un jaune doré bordé de rouge, la ſeconde eſt pareillement écaillée, mais d'un beau verd céladon entre deux bords rouges, & ainſi de ſuite juſques près de la queue, où la dernière bande ſe termine en un demi-cercle d'un jaune doré à points noirs, & en un autre rouge. La queue eſt fourchuë & d'un jaune obſcur, à arrêtes noires; & ſes deux fourchons font une ſaillie d'un bon doigt de long de chaque côté, & ont une eſpèce de ſcie de fins piquans en dedans, ce qui a donné le nom à ce Poiſſon. La nageoire du dos eſt grande, & en forme de pavillon ou de voi ; ſa couleur eſt jaune en haut & en bas & de verd céladon dans le milieu; ſes piquans ſont longs & rouges; la même choſe ſe voit dans la nageoire de deſſous, mais elle eſt beaucoup plus petite: La nageoire jointe au corps eſt jaune.

64. L'*Ikan Sari*, ou le *Rameur*, eſt un petit Poiſſon fort joli, & de très bon goût, ſur-tout bouilli à l'eau: ſa tête eſt d'un jaune doré de même que ſon corps, qui a de plus trois grands cœurs rouges, entourés d'une frange fine, & bordés de verd céladon, & quelques boules rouges diſperſées par-ci par là: La nageoire du corps eſt rouge, celles de deſſus & de deſſous ſont pourprées: celle du dos eſt garnie de longs piquans noirs, & reſſemble à une petite voile, qui va en diminuant vers la queue; la nageoire de deſſous eſt plus petite, & garnie de pareils piquans.

65. L'*Ikan Bandan Jang Sowanggi*, ou *le Poiſſon Sorcier de Banda* reſſemble à un Jacob Evertzen pour la longueur, la groſſeur, & le goût; mais il en diffère quant à la tête & au deſſein; car ſa tête eſt fort grande & arrondie, & d'un verd ſale, & ſéparée du corps par une raye rouge: Son muſeau eſt petit & rouge en dedans, ſon œil jaune à iris & cercle d'un verd ſale; on y voit une étoile rouge tout à l'entour. Le fond du corps eſt pareillement d'un verd ſale, & plein d'écailles noires. Les nageoires du corps ſont pourprées, comme auſſi les poſtérieures de deſſus & de deſſous; ces dernières ſont garnies de forts piquans & ont quelque peu de jaune mêlé par ci par-là entre le pourpre. La queue eſt d'un fond pourpre clair, orné de huit arrêtes rouges, qui ont une certaine largeur, & ſont auſſi longues que la queue même.

66. L'*Ikan Cornede Kitsjil*, ou *le petit Cornard* eſt un fort joli petit Poiſſon, qui a des couleurs vives & oppoſées, qui font un effet admirable. La tête eſt comme celle d'un petit cochon: Son muſeau eſt un peu pointu & d'un rouge pourpre; on y voit au bas une petite barbe rouge, & ſur le nez pointu une eſpèce de mouſſe fine. L'œil eſt petit & jaune, à cercle noir, & à iris pourprée; au-deſſus de l'œil, & à l'endroit où la tête s'éleve un peu, on voit deux cornes minces longues & aiguës, d'un fond jaune entouré de noir, qui ont donné le nom de Cornard à ce Poiſſon. La nageoire du dos eſt petite & fort jolie, d'un fond pourpre clair, & garnie

de

de cinq piquans noirs; le fond du corps eſt d'un jaune doré, entre-coupé de bandes pourprées, qui ont des bords noirs. Au-deſſous de la tête ſe voyent deux piquans ou arrêtes fines, longues & jaunes, & une troiſième plus longue de la moitié au bas du ventre, près de la queue, qui eſt jaune à arrêtes noires, & partagée en trois portions, dont les deux extérieures ſont fort pointuës. Il a le goût d'un Poiſſon ordinaire de roche, mais il eſt très dangereux de l'empoigner. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

67. L'*Ikan Mahaloc*, ou *le très beau Poiſſon*, reſſemble à une bonne Perche, mais il eſt plus agreable au goût; ſa tête, qui approche de celle d'un ſanglier, eſt à fond de bleu céleſte, marqué de pourpre par-ci par-là & ſeparée du corps par une raye de même couleur; le muſeau eſt pourpre en dedans, de meme que l'œil, qui a l'iris de jaune de citron & un cercle large de même couleur. Le corps eſt compoſé de bandes, dont les unes ſont blanches & d'un jaune pâle, & écaillées, & les autres de bleu céleſte à quarreaux pourprés & ornés de globes de même couleur, & non écaillées; toutes les bandes ſont bordées de pourpre. Les nageoires du corps ſont d'un pourpre clair. Les nageoires du deſſus & du deſſous ſont pourprées par deſſus & par deſſous & d'un jaune clair au milieu, & garnies de forts piquans noirs: ſur le jaune de celle du dos on voit ſept globes pourprés: La queue eſt d'un jaune pâle & ſe partage en trois portions, dont les deux exterieures reſſemblent à des pinces ou des ſerres: Ce Poiſſon pourroit, par la diverſité de ſes couleurs, ſervir de modèle aux Fabriquans d'étoffes. PL. N°. VII.

68. L'*Ikan Tsjakalang* eſt une eſpèce de Brochet, qui tient rang entre les Poiſſons ordinaires, mais celui-ci eſt remarquable par ſon coloris; tout le corps eſt d'un beau verd céladon; le dos, les nageoires & la queue ſont d'un bleu obſcur admirable; ſon œil eſt jaune, à iris de bleu obſcur, le cercle en eſt rouge, de meme que la raye qui ſépare la tête du corps.

69 L'*Ikan Karbauw Hitam Manis*, ou *le brun Poiſſon Bœuf*, ainſi nommé à cauſe de ſa tête, qui reſſemble parfaitement à celle d'un Bœuf: Son muſeau eſt de couleur de citron: l'œil orange à iris noire, & à cercle de couleur de citron, entouré d'un ſecond noir & fort fin: On voit deux cornes au-deſſus de l'œil: le haut de la tete eſt d'un beau pourpre, de même qu'une partie qui y eſt ajoutée par deſſus, comme auſſi trois dents ou piquans, qu'on y voit, ainſi que les nageoires du corps & du ventre; mais celles-ci ont des arrêtes noires, & un peu de verd céladon en haut. Le bas de la tête eſt d'un verd pâle. La tête eſt ſéparée du corps par une bande large d'un beau bleu céleſte, qui commence près des trois piquans pourprés, & va juſqu'en bas près du poitral, qui eſt de même couleur: Le deſſus du corps eſt d'un brun clair, & le deſſous d'un bleu obſcur s'élargit & s'arrondit vers la queue: La nageoire du dos eſt fort élevée, & d'un beau verd céladon, ſéparée du corps par une bande large de bleu céleſte. La queue eſt petite & de verd céladon: Au-deſſous du ventre ſe voyent deux piquans noirs ou de bleu céleſte: c'eſt un Poiſſon délicieux, fort ferme, & d'un très beau deſſein: Il a le goût fort approchant de celui du Poiſſon de Gallion.

70. Le *Hanaki* eſt un Poiſſon d'un très beau deſſein, de la grandeur d'une

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ne bonne Perche, mais plus gras, & plus doux pour le goût: Son muſeau eſt petit, ſa tête grande & de couleur d'or, de même que tout le corps, mais la tête n'a que peu d'écailles, au lieu que le corps en eſt plein; ces écailles ſont partie de verd céladon, & partie d'un jaune d'or; il y a ſur le corps trois rayes obliques étroites d'un jaune d'or, qui vont en traverſe, & une quatrième droite; l'œil eſt très beau; ſon iris eſt d'un brun tirant ſur le verd céladon, entouré de cramoiſi, & d'une belle étoile d'un jaune doré plus foncé que le reſte de la tête: le poitral & toutes les nageoires comme auſſi la queue ſont de couleur de pourpre, mais la nageoire du dos a du verd céladon au bas, & eſt garnie de piquans d'une couleur obſcure; au bas de la tête ſont deux petits globes oblongs de verd céladon, & au-deſſous du ventre entre les nageoires ſe voient trois grands piquans pourprés.

71. L'*Ikan Cacatoeba Laout*, ou le *Cacatoeba de mer*, eſt un Poiſſon ferme & fort ragoûtant, très beau & de la grandeur d'un petit Cabiljau; ſa tête eſt fort groſſe, & d'un fond de très beau verd céladon peint de petites rayes ſerpentines d'un orange obſcur; cette tête reſſemble bien à celle d'une Baleine. Le muſeau eſt grand, & plein de dents, qui s'entrelacent; ſa couleur eſt de citron & de verd céladon, ſon nez eſt fort epais, & un peu enfoncé & va ainſi en montant à la largeur d'une main, après quoi il s'éleve encore davantage; la tête eſt ſéparée du corps par une marque fort large d'orange obſcur ornée de rayes ſerpentines noires, qui s'étrécit près de la nageoire du corps, & s'élargit enſuite de plus en plus vers le bas. Le corps eſt d'un jaune doré, traverſé par des bandes larges d'un griſâtre obſcur & marquées de rayes noires ſerpentines: la queue eſt compoſée de trois bandes, dont deux ſont de jaune doré, & la troiſième qui eſt au milieu eſt griſâtre; ſur la première jaune ſont peints de petits ſerpens rouges, & ſur la griſâtre des noirs; la troiſième n'eſt point peinte, mais elle ſe termine en frange d'un verd céladon. La nageoire du dos eſt belle & fort grande, en forme de voile d'un fond jaune doré marqué de petits ſerpens rouges, & garnie de grands & larges piquans de verd céladon, de noir & de rouge, & bordée d'un jaune doré plus vif que le reſte; au bas du poitral ſe voit un lambeau d'orange obſcur, qui paroît comme une main; la nageoire du corps eſt d'un pourpre clair, celle d'en bas eſt d'un jaune doré ſans piquans, mais elle a des arrêtes fines & noires, & eſt bordée de pourpre.

72. L'*Ikan Siam*, ou le *Poiſſon de Siam* eſt beau & bon; mais fort rare; il reſſemble à un Babara de deux pieds de long, ſa tête eſt grande & ronde, & ſon muſeau petit, le corps d'un très beau verd céladon traverſé de bandes noires & larges, ſa queue fourchuë & de verd céladon, ſes fourchons ſont fort allongés en forme de ſerres, l'œil eſt de verd céladon, à iris & à cercle pourprés, on voit quelques marques de pourpre ſur la tête, & une raye, qui la ſépare du corps, de même couleur. Les nageoires ſont toutes de verd céladon, mais celle du corps eſt de plus marquée de pourpre en haut & ſur le côté.

73. L'*Ikan Sambia*, ou le *Poiſſon Sambia*, reſſemble presque à un chien: il a le deſſus du corps noir, & le deſſous de verd céladon, dans lequel on voit

voit cinq lambeaux qui pendent comme du deſſus du corps, le ventre eſt d'un beau bleu céleſte; il a la tête petite & noire, & le muſeau environné de dix griffes ou piquans noirs: ſes yeux ſont de couleur de ſang; il a quatre pattes noires garnies de petites griffes de verd céladon. Le devant de la queue eſt noir, & le derrière de verd céladon, & bordé de huit beaux globes ronds de même couleur: ſur le dos eſt une petite nageoire dentelée à arrêtes fines & rouges, au-deſſous de la queue on en voit une pareille mais ronde. Ce Monſtre marin ne ſe mange point.

74. L'*Ikan Maroeke*, ou le *Poiſſon Maroeke* a la tête & le corps d'un ſanglier d'Amboine, & le ventre fort gros & peſant. Son muſeau eſt de vermillon en dedans & de verd céladon par dehors, le fond de la tête & de tout le corps eſt de couleur de foye mêlé de brun par-ci par-là; au-deſſus de l'œil on voit une tache orangée, & au-deſſous une eſpèce de ſac qui s'élargit vers le muſeau, & qui eſt de couleur jaune ou griſâtre bordé de rouge & de noir; cette bordure va auſſi le long de la tache orangée au-deſſus de l'œil juſques près du dos: Les yeux ſont fort voiſins, & d'un beau vermillon bordé de verd céladon, de noir, d'orange, de blanc, de rouge & de noir; l'iris eſt d'un noir obſcur. Le dos a une belle bordure de verd céladon, comme auſſi le ventre depuis le commencement de la nageoire inférieure juſqu'à la queue: La tête eſt ſéparée du corps par une raye d'un rouge obſcur, le poitral eſt orangé & en forme d'une grande truelle bordée de noir; à ſa manche près du ventre, on remarque une boſſe de vermillon presque pareille à celle qui eſt au-deſſus du nez; au bas du poitral eſt une petite nageoire jaunâtre, & un peu plus loin un ou deux piquans longs & d'un rouge pâle. La nageoire de deſſous a environ la moitié de la longueur du corps; elle eſt d'un fond de jaune d'or à arrêtes noires, & bordée de verd de mer, & d'abord de jaune, celle du dos eſt fort longue, & d'un fond brun noirâtre, qui change enſuite en citron au haut, & en blanc au milieu, les piquans en ſont d'un noir de poix, la queue eſt presque en forme d'un éventail du Japon, & de même couleur que le corps: Entre le corps & la queue eſt une ovale rouge, plus pâle au milieu & marquée de rayes noires droites & courbes, ce qui fait un fort bel effet; la bordure de la queue eſt étroite & noire; ſur la queue ſe voyent quelques rayes noires en forme de rayons, raſſemblés par une ligne courbe en demi cercle; ces rayons vont juſqu'au bout de la queue, où elle eſt un peu enfoncée; elle ſe termine en bord de points noirs, & en frange de verd céladon. Ce Poiſſon eſt délicieux, de quelque façon qu'on l'apprête.

75. L'*Ikan Soenoc* ou le *Poiſſon Soenoc*, a des couleurs vives & fort éclatantes, qui par leur oppoſition plaiſent infiniment aux yeux; il eſt d'un goût exquis, & de la grandeur d'un Carlet; le fond de ce Poiſſon eſt de verd céladon foncé; ſur ce fond on voit, depuis la tête juſqu'à la queue, des bandes de traverſe, d'orange & de noir, un peu courbées du dos à la queue, ce qui fait un bel effet; ſon corps eſt gras & rond, comme celui du N°. 55. Sa tête reſſemble à celle d'un petit ſanglier, & un peu enfoncée, s'élevant tant ſoit peu vers le dos; on y voit pluſieurs bandes pareilles à celles du corps courbées & droites. L'œil eſt d'un bleu céleſte obſcur, à iris noire; au-deſſus de l'œil & vers le dos on voit pluſieurs rayons orangés & noirs

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

noirs entre-mêlés, ce qui paroît très joli ſur ce fond de verd céladon. La nageoire du corps eſt orangée à arrêtes noires, & de bleu céleſte obſcur par en haut; celle du ventre eſt comme un piquant fort aigu, de noir, de verd céladon & d'orange bordé de noir en dedans. La nageoire du dos eſt garnie de forts piquans dont le premier eſt le plus grand & de verd céladon & d'orange, les autres ſont d'un blanc jaunâtre à bords noirs, le fond de la nageoire eſt orange. Les nageoires poſtérieures ſont d'un jaune doré, bordé de noir en traverſe; mais celle du haut a quelque peu de verd céladon près du corps, & celle d'en bas autant de bleu céleſte; ces couleurs ſont ſéparées du jaune par des rayes noires: Au bas du corps & près de la queue on voit un globe de bleu céleſte orné de neuf petits globes noirs en rond; après ce globe viennent des bandes étroites orangées & noires, & une autre plus large de verd céladon bordé de points noirs vers la queue; deux autres bandes viennent enſuite qui ſéparent le corps de la queue, l'une noire & l'autre orangée. La queue eſt auſſi joliment marquée que le corps & reſſemble à celle du N°. 74., mais elle eſt plus petite; elle eſt compoſée de quelques bandes en long, deux jaunes au milieu, une de verd céladon de chaque côté, enſuite une autre de bleu céleſte, une d'orange, & une d'un beau verd céladon qui la termine ſur les côtés; chaque bande a deux bords noirs & fins; la queue finit en demi-cercle noir & fin, & en petite frange jaune.

PL. N°. VIII.

76. L'*Ikan*, ou le *Poiſſon Moriat* eſt un Poiſſon d'un pied de long, ayant un corps plat comme une Ablette, & à-peu-près le goût d'une Perche; le fond du haut de la tête & du corps eſt d'un verd céladon pâle, mais celui du bas eſt tout blanc & griſâtre marqué tout du long de quelques rayes d'un noir pâle, comme il y en a pareillement vers le dos ſur un fond plus obſcur; la tête eſt aſſez grande, mais le muſeau eſt petit, & rouge en dedans; du muſeau vers le dos partent deux rayes ou bandes orangées, qui ſe rencontrent à la fin, & forment ainſi une ovale, plus haut on voit quelques rayes pareilles qui renferment quatre globes de bleu celeſte obſcur, le poitral eſt en forme de mouſtache, de deux rayes de verd céladon, au-deſſus deſquelles on voit une rangée de points noirs. La nageoire du corps eſt orangée, mais de verd céladon par en haut, & ayant une attache de vermillon, & un bord noir & fin. La nageoire du ventre eſt orangée par dehors & de verd céladon en dedans, l'œil eſt compoſé d'un cercle rouge, d'un ſecond plus large & orange, d'un troiſieme noir & fin & d'un quatrième rouge & fort large, l'iris eſt blanche & noire; du nez juſqu'à la nageoire du dos va une bordure orange, couleur de cette nageoire garnie de ſemblables piquans, mais à bords noirs: Celle qui la ſuit eſt rouge par devant, ayant une tache preſque ovale & de bleu céleſte dans ſon milieu; elle eſt blanche & d'un bleu céleſte un peu arrondie par derrière & bordée de rouge; au-deſſous de cette tache ovale on voit ſur le corps une demi-ovale orangée, bordée de rouge: La nageoire poſtérieure de deſſous eſt petite & un peu orangée au dehors, & d'un bleu céleſte obſcur vers les deux piquans rouges, qu'on voit un peu plus haut; la queue eſt fourchuë, & d'un fond partie d'orange pâle, partie de verd céladon pâle, terminé par une bordure de bleu céleſte pâle en forme

forme de demi-lune; mais les rayes qui l'entourent ſont rouges, celle du haut eſt même un peu orangée & va juſques près de la nageoire. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

77. L'*Ikan Terbang Jang Bintang*, ou le *Poiſſon volant étoilé*, différe de ceux de ſon eſpèce ordinaire par la vivacité de ſon coloris; ſa tête eſt fort large, s'étréciſſant ſur les côtés juſqu'au corps; elle reſſemble à celle d'une grenouille. Le muſeau eſt de verd céladon ſur le devant, & plus loin d'un jaune pâle & rouge à points blancs en forme de demi-lune: enſuite vient un fond de bleu céleſte ſur tout le corps, qui eſt plus foncé ſur le dos & plus clair ſur le reſte du corps & ſur les deux nageoires: les yeux ſont petits & de verd céladon, l'iris eſt noire; de chaque côté de l'œil paroît un joli cercle céladon, de couleur rouge, & velu, & au bas de l'œil trois globes rouges qui ſe ſuivent, ſur un fond jaune bordé de noir; au-deſſus des yeux ſe voyent quatre globes, dont deux ſont plus en dehors, les deux autres, plus dans le milieu, & ſéparés par une paroi de bleu céleſte; ces globes ſont jaunes & entourés de rouge; les autres globes ſur le corps & ſur les grandes ailes ſont rouges, & comme autant d'étoiles. Entre les globes de la tête il y a pluſieurs points noirs ſimples & doubles; au bas des yeux commence une raye d'un beau verd céladon, pleine de triangles noirs, & qui va juſqu'à la queue: La tête avance un peu ſur les côtés; un peu plus bas que ces avances on voit de chaque côté un piquant aigu & pourpre, d'un demi-doigt de long, orné de trois globes blancs; un peu plus loin que le col & de chaque côté eſt une demi-ovale de pourpre de la grandeur du piquant, & marquée de même; à ces ovales commencent les ailes, qui de la largeur d'un pouce parviennent à celle de deux travers de main; le fond en eſt jaune de même que les cinq arrêtes, mais celles-ci ſont bordées de noir, & longues de ſept à huit pouces, celles d'en bas ſont les plus longues; ces ailes ſont ornées de globes rouges, & de petits ſerpens de verd céladon; au bas du corps on voit de chaque côté une nageoire arrondie d'un fond de bleu céleſte orné de cinq arrêtes d'un rouge pâle, & plus bas que ces nageoires paroiſſent de chaque côté deux piquans d'un rouge pâle; la queue eſt d'un fond de bleu céleſte clair & ornée, dans toute ſa longueur, de cinq bandes de verd céladon; ſur ce verd ſe voyent quelques points noirs; elle a une bordure noire & étroite; ce Poiſſon plait au goût & à la vuë.

78. L'*Ikan Boaja Kitsjil*, ou le *petit Kaiman*, parcequ'il lui reſſemble par ſon muſeau & par ſa tête, qui eſt d'un beau pourpre & blanche, petite, épaiſſe & ſéparée du corps par un cercle de verd céladon; ſon œil eſt jaune; il a une avance recourbée en forme de trompe d'éléphant, qui eſt pourprée ſur le devant, & plus loin d'un pourpre mêlé de verd céladon & rayé de noir par deſſous; le long du dos on voit comme des demi-cercles jaunes ayant le fond de dedans blanc; au milieu du dos eſt une petite nageoire jaune, une pareille ſous le ventre, & une troiſième jointe au corps; le ventre a une bordure de pourpre, de même que la queue, qui eſt jaune dans ſon milieu & ornée d'arretes noires & de points de même; le fond du corps eſt de verd céladon pâle, & partagé en quarrés par des colonnes jaunâtres; ces quarrés ſont ornés de différentes figures noi-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

res & jaunes; ils ſont au nombre de vingt-cinq, & vont en diminuant juſques près de la queue; ce Poiſſon ne ſe mange point.

79. LE *Terkoskor Biroe*, ou la *Tourterelle bleuë*, eſt un petit Poiſſon de roche, d'un beau deſſein & d'un coloris admirable, ſa tête & tout ſon corps (excepté quatre pares ſur le dos) ſont d'un beau bleu céleſte; ſur le corps près de la queue on voit deux globes d'un jaune doré, aux deux côtés de la nageoire pourprée du corps, deux autres pareils, & au haut de cette même nageoire une petite iſle de même couleur bordée de rouge: La nageoire du dos eſt d'un jaune doré, bordée de rouge par en bas: Sa tête eſt comme une petite tête d'éléphant un peu enfoncée au-deſſus du muſeau, & s'arrondiſſant tout de ſuite; le muſeau eſt blanc en dedans & un peu avancé en forme de grouin. Son œil eſt d'un jaune doré à iris rouge: Les nageoires & la queue ſont d'un beau pourpre. Le fond des nageoires poſtérieures eſt d'un pourpre clair, mais leurs piquans ſont plus foncés; ceux du deſſous du ventre ſont blancs. La tête eſt ſéparée du corps par une raye pourpre; on y trouve par-tout des points noirs. Ce Poiſſon eſt fort bon, mais très rare.

80. L'*Ikan*, ou le *Poiſſon Kokillo*, reſſemble, par ſon muſeau & par ſa tête, à un pigeon ou à un perroquet de mer; ſa tête eſt griſâtre, & le contour de ſon muſeau eſt d'un beau rouge, de même que tout ſon dos & trois à quatre petits globes qu'on voit ſur la tête. Le poitral eſt d'un beau verd céladon, de même que le deſſus du corps; le deſſous en eſt blanc & rempli de quarreaux noirs & fins. On voit des globes dorés ſur tout le corps & ſur le poitral; l'œil eſt de verd céladon à iris rouge & blanche & à cercle noir & fin. La nageoire du dos eſt longue & s'élargit ſur le derrière, ſon fond eſt de jaune doré, & ſes piquans, comme ſes bords de derrière, ſont rouges. Le ventre a une bordure de rouge pâle; on y voit un piquant de rouge pourpré, & plus bas une nageoire de même couleur; ſa queue eſt fourchuë & de rouge pourpré; depnis la tête juſqu'à la queue régne une raye pourprée qui ſépare le deſſus du corps de ſon deſſous. Ce Poiſſon eſt très rare.

81. LE *mâle du Hochequeuë* eſt un beau Poiſſon, blanc & ferme, & d'un goût exquis; il a un bon pied de long, un gros corps, un gros ventre, & une grande tête; ſon muſeau eſt petit & ſerré, pourpré en dedans, & ayant un bord large & noir. Tout le corps eſt bleu, plus foncé au haut, & plus clair tirant ſur le griſâtre vers le bas; on y voit trois bandes d'un pourpre clair, larges d'un petit doigt, & comme ondées de chaque côté; elles deviennent plus pâles à meſure qu'elles s'approchent de la queue. L'œil eſt pourpré à iris noire; ſon cercle bleu & environné de quelques autres cercles. La nageoire du dos eſt de couleur de cendre, & garnie de forts piquans; elle s'arrondit & devient bleuë par derrière: près de ſon devant eſt une demi-lune orangée & couchante: Les nageoires d'en bas & celle du corps ſont pourprées: les piquans ſont d'un fond pourpré & blens pour le tour: La queue eſt compoſée de bandes bleues & de pourpre clair, dont les premières ſont pleines de petits crochets; les deux bouts de la queue ſont minces & fort longs, faiſant comme un grand demi-rond.

82. LA

Digitized by Google

82. LA *femelle* de ce Poiſſon reſſemble preſqu'en tout au mâle; mais le fond de ſa nageoire du dos eſt d'un griſâtre clair, & les piquans ſont noirs; la nageoire qui la ſuit eſt garnie de piquans, au lieu que celle du mâle eſt ronde, & ſans piquans. La nageoire poſtérieure de deſſous eſt d'un griſâtre obſcur: La demi-lune au-deſſus de l'œil ſe trouve ici être de verd céladon clair; l'œil eſt orangé, à iris de verd céladon, & il eſt entouré d'un cercle large & griſâtre entre deux cercles noirs.

83. LE *Trompeur* eſt un Poiſſon d'un bon pied de long, reſſemblant à un Jacob Evertzen ordinaire; mais il eſt meilleur de goût. La tête & le corps ſont pleins d'écailles d'un griſâtre obſcur: Le muſeau eſt de couleur de fleurs de pommier en dedans, & reſſemble au bec d'un aigle; l'œil eſt d'un beau verd céladon à iris noire & à cercle orangé: Le poitral eſt de la couleur du muſeau, & marqué de points & de traits noirs. Les nageoires de deſſous ſont d'un rouge pâle; celle du corps eſt de couleur de citron; tout près de l'œil la tête va en s'élevant juſqu'à la nageoire du dos, qui eſt compoſée de quatre bandes en traverſe, dont deux ſont d'un beau verd céladon, la troiſième, qui eſt au milieu, eſt rouge, & la quatrième près du corps écaillée, & de la même couleur que le corps même. Les piquans, dont cette nageoire eſt garnie, ſont d'un verd céladon pâle. La queue eſt compoſée de cinq bandes rouges, & de quatre autres de couleur de citron, qui paroiſſent entre-lacées comme des plumes: Le nom de ce Poiſſon lui vient, de ce qu'il échappe ſouvent aux Pêcheurs quand ils penſent le tenir, & c'eſt la couleur de ſa peau qui les trompe.

84. LE *Brigadier* eſt de la grandeur d'une bonne Perche; ſa tête eſt d'un verd céladon clair, marqué de taches rouges, comme on en voit pareillement ſur le muſeau & ſur le poitral; tout le corps reſſemble à un pavé Italien, compoſé de quarreaux d'un verd céladon foncé, & d'autres noirs qui ne ſont pas ſi grands que les verds. Son œil eſt rouge, à iris noire & blanche, & ſon ventre griſâtre par devant. La nageoire du ventre eſt orangée; celle du corps noire & blanche, & pourprée par en haut. La nageoire du dos eſt comme un pavillon garni de piquans; ce pavillon eſt griſâtre en bas & jaune en haut, & a les piquans de même, mais qui ſont croiſés par ſix autres piquans minces & rouges, qui viennent du côté oppoſé; le premier piquant du dos eſt griſâtre & rouge: La nageoire poſtérieure d'en bas a le fond orangé, & trois bandes rouges qui le traverſent: la queue eſt d'un orange pâle. Ce Poiſſon eſt très bon de goût.

85. L'*Ikan*, ou le *Poiſſon Toeringa*, eſt un petit Poiſſon de roche, qui reſſemble à celui du N°. 80. Tout ſon corps eſt de couleur rouge-pâle, parſemé de points rouges: Les nageoires de deſſous, de même que la queue, ſont d'un pourpre obſcur. La tête eſt grande, & le muſeau, qui reſſemble à celui d'un Cacatoeha, eſt d'un rouge-pâle en dedans, & d'un griſâtre clair par dehors: Son œil eſt rouge, à iris noire, & à cercle de même. La nageoire du corps eſt pourprée & blanche. Les nageoires poſtérieures ſont étroites; au bas du ventre on voit un long piquant mince d'un rouge-pâle; ſur le dos, un peu au-delà de l'œil, ſe voit une ſcie d'un rouge foncé, & longue d'un demi doigt, qui s'éleve en pointe & eſt armée de dents noires de tous les côtés; entre le corps & la queue eſt un globe rond rempli

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ou parſemé de points rouges, comme ſa queue l'eſt auſſi; c'eſt un petit Poiſſon délicieux, blanc & ferme, mais qui eſt aſſez rare.

PL. N°. IX.

86. L'*Ikan*, ou le *Poiſſon Luceſie*, reſſemble à un bon Jacob Evertzen pour la grandeur & le goût. Il a une tête & un grouin de cochon: ſon muſeau eſt rouge en dedans, & jaunâtre par dehors; ſa tête eſt d'un griſâtre obſcur, plus foncé encore vers l'œil; entre la tête & le corps eſt une raye rouge. Son œil eſt placé ſingulièrement, & preſque hors de la tête pour la moitié; il eſt orangé & entouré de verd céladon, & de noir; l'iris en eſt noire & a un point de verd céladon dans le milieu. Le corps eſt de couleur de foye clair, parſemé, de même que la tête, les nageoires & la queue, de petits globes de même couleur, & de 16 à 18 ovales de la grandeur d'un œuf de canard, entre leſquelles il y en a cependant quelques rondes. La nageoire du dos eſt garnie de piquans; celle qui la ſuit eſt ronde, de même que celle du corps, & celle du ventre. La nageoire poſtérieure de deſſous eſt ronde par devant, & a deux pointes par derrière; la queue eſt belle & pleine, & d'une couleur plus foncée que le corps, ce qui a lieu pareillement dans les nageoires, excepté celles du corps & du dos.

87. L'*Ikan*, ou le *Poiſſon Palaboe*, reſſemble à un Jacob Evertzen bleu, qui a des ovales & de grands & petits globes d'un bleu plus foncé ſur toute ſa tête, ſa queue, ſon corps & ſes nageoires: La queue & les nageoires, ſont d'un bleu plus obſcur que n'eſt le corps, & parſemées de plus grands globes: la tête eſt grande, & ſe trouve ſéparée du corps par une bande rouge. Il a l'œil rouge à cercle noir, & à iris de même & marquée d'un point blanc au milieu. Son muſeau eſt large, & ſa tête eſt grande; au reſte il reſſemble en tout au precedent, ſi ce n'eſt qu'il eſt beaucoup plus grand de tete, de corps & de ventre; il a de plus au bas du ventre une petite ovale rouge: Ce Poiſſon eſt fort gras & meilleur de goût que le Jacob Evertzen.

88. L'*Ikan Batoe Jang Merah*, ou le *Poiſſon de roche rouge*, eſt de la longueur d'une bonne Perche, mais plus gras & meilleur de goût: ſa tête eſt grande & d'un rouge clair: ſon muſeau petit & d'un rouge-pâle en dedans & vers le bas: Tout le corps eſt plein d'écailles, ſur-tout près du gros ventre qui eſt comme un ſac; le deſſus du corps eſt d'un rouge foncé; & le deſſous en eſt plus clair. La nageoire du corps & celle du ventre ſont d'un rouge obſcur; les autres nageoires de même que la queue fourchuë ſont d'un pourpre clair. Son œil eſt fort grand & bleu, à cercle blanc, l'iris en eſt noire & entourée d'un cercle fin & rouge, & marquée d'un point blanc.

89. L'*Ikan*, ou le *Poiſſon Auwawa*, eſt un beau petit Poiſſon, d'un goût délicieux; ſon muſeau eſt rouge par devant: Il a la tête & le grouin d'un petit cochon. Le fond de ſa tête & de ſon corps à gros ventre eſt d'un beau verd céladon, marqué de pluſieurs taches rondes & ovales d'un verd plus foncé; ſon œil eſt de couleur de citron à iris rouge, & à cercle noir; on voit ſur l'œil & contre l'iris une croix rouge. Un peu au-deſſus de l'œil eſt une ſcie un peu recourbée en arrière, & qui a environ un petit doigt en longueur, & le dedans armé de dents. Les nageoires de deſſus & de

deſ-

deſſous ſont grandes & rouges; celle du corps eſt jaune, & celle du ventre d'un verd céladon; on voit environ à la hauteur de la dernière, ſur le ventre, une petite ovale de verd clair marqué de grands points rouges; Au bas du corps près de la queue eſt une bande de verd céladon clair, avec des taches d'un verd plus foncé. La queue eſt compoſée de dix bandes en long, dont cinq ſont de verd céladon, & les cinq autres rouges: Celles de verd céladon ſont toutes marquées de rayes noires, qui vont de haut en bas, & ſont un joli effet. Ce Poiſſon eſt fort beau; mais il ſe voit rarement; auſſi eſt-il fort recherché des Curieux.

90. L'*Ikan Badjoe-Beſi*, ou le *Poiſſon revêtu d'une cuiraſſe*, eſt nommé ainſi d'après ſa figure; c'eſt une eſpèce de Poiſſon Pampus, ou de Douwing. Le devant de la tête eſt traverſé par trois bandes noires & deux de couleur de citron, une ſixième pourprée & enfin une ſeptième noire qui vient de la nageoire du corps ſur un fond de jaune de citron entre deux marques pourprées, & fait comme une ovale. L'œil eſt pourpré, l'iris griſâtre & marquée d'un point blanc au milieu. Tout le long du corps règnent des rayes noires qui vont juſqu'à la queue, & entre leſquelles on voit la peau toute écaillée, & d'un jaune de citron; ſur le derrière paroiſſent par deſſus & par deſſous deux rayes transverſes un peu courbées, larges & noires, ayant au milieu une raye plus étroite de couleur de citron. Ce ſont les deux nageoires poſtérieures, dont celle de deſſus a de plus une petite eſpèce de nageoire de couleur de citron, & celle de deſſous eſt rouge par dehors, entourée d'un bord de couleur de citron, & ornée de globes ſemblables. La nageoire du dos eſt très longue, & couvre les trois quarts du dos; elle a la figure d'une ſcie d'un rouge pourpré. La nageoire du corps eſt pourprée; celle du ventre eſt d'un jaune de citron. Au milieu du ventre ſe voyent cinq piquans noirs. La queue eſt compoſée de quatre bandes larges de traverſe, & d'une cinquième plus étroite. La première & la quatrième ſont noires, la ſeconde eſt pourprée, la troiſième & la cinquième ſont de couleur de citron, & la fin de la queue eſt pourprée.

91. L'*Ikan Sowanggi Merah*, ou le *Poiſſon Sorcier rouge*, eſt d'une figure affreuſe; ſa tête eſt grande & reſſemble à celle d'un éléphant; elle eſt d'un fond jaunâtre, marqué par-ci par-là de rouge; le muſeau eſt fort large & d'un verd celadon clair en dedans, & de même couleur plus loin vers le corps. Son œil eſt grand & d'un verd céladon ordinaire, ayant l'iris jaune & noire. Le corps eſt plein d'écailles jaunes, bordées de rouge, & on croiroit preſque y voir des ailes depuis le milieu du corps juſqu'à ſa fin: au bas du ventre on voit deux piquans de verd céladon la pointe tournée en avant. Plus bas paroît comme une nageoire poſtérieure jaune. La nageoire du dos eſt garnie de neuf piquans noirs très longs & épais; le fond de cette nageoire eſt d'un pourpre clair par devant, au haut & au bas, & de verd céladon au milieu, mais elle a une ſi étrange figure, qu'on diroit y voir par derrière une ſeconde nageoire jaune, garnie de piquans de verd céladon. La queue eſt d'un jaune pâle. Perſonne n'oſe manger de ce Poiſſon.

92. L'*Ikan*, ou le *Poiſſon Gora*, de la grandeur d'une Perche ordinaire, eſt un très bon Poiſſon, ayant la tête fort grande, & d'un beau verd céladon mar-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

marqué par-ci par-là de rouge, & le muſeau petit & rouge en dedans; l'œil eſt fort grand, & d'un verd céladon, ayant le cercle rouge & très large, & l'iris de couleur de citron; la tête eſt ſéparée du corps par une raye de citron & une ſeconde raye rouge. Son corps eſt compoſé de pluſieurs bandes de pourpre, de verd céladon & de couleur de citron; celles qui ſont de la dernière couleur ſont preſque toutes couvertes d'écailles. La nageoire du dos eſt comme une grande voile, ou comme un pavillon de couleur de citron dans le milieu, ayant du pourpre clair par deſſus & par deſſous; les piquans de cette nageoire ſont grands & forts. Les nageoires poſtérieures ſont arrondies & fort ſingulières; celle d'en haut a un fond orangé bordé de verd céladon par en haut & de pourpre par en bas: La nageoire d'en bas eſt d'un fond couleur de citron bordé de pourpre. On y voit un grand piquant de verd céladon, & un autre pourpré, mais plus mince par devant. La nageoire du corps & celle du ventre ſont pourprées; la queue eſt fourchuë, & ſes fourchons ſont longs & aigus & d'un pourpre clair. Ce Poiſſon eſt d'un beau coloris & d'un deſſein admirable.

93. L'*Ikan* ou le *Poiſſon Maraſaoli*, a reçu ſon nom d'un Miniſtre d'Etat à Ternate, qui le mangeoit volontiers & par délicateſſe. Il a la figure d'un bon Eperlan. Le fond de ſa tête eſt un rouge pâle marqué de pluſieurs demi-lunes de verd céladon; le muſeau eſt de cette dernière couleur en dedans, la tête eſt ſéparée du corps par une raye de rouge pâle, le corps eſt d'un rouge plus foncé & partagé par des lignes blanches en 17 quarrés en haut & en bas, au milieu deſquels régne tout le long du corps une bande large orangée, ſur laquelle on voit ſept à huit globes d'un verd céladon. La nageoire du corps & celle du ventre ſont rouges par devant; celle du dos a le fond de verd céladon, & un peu rouge, & de couleur de citron par deſſous; elle eſt garnie de piquans rouges. La nageoire poſtérieure d'en bas eſt de verd céladon dans le milieu, & de couleur de citron par deſſus & par deſſous; les deux piquans voiſins ſont de même couleur; ſon œil eſt orangé & a un cercle de jaune de citron; la queue commence par une ovale de couleur de verd céladon, entouré d'une raye étroite & rouge, & d'une bande large & pourprée en demi-rond, qui eſt ornée de quatre globes; le reſte de la queue eſt de couleur de pourpre, à arrêtes noires.

94. LE *Chaſſeur de Mer*, eſt de la grandeur & de la figure d'une bonne Perche; il eſt d'un goût exquis & d'un coloris magnifique; ſa tête eſt belle, & d'un rouge-pâle en haut, & d'une couleur plus foncée & pleine d'écailles plus bas, & là où elle ſe ſépare du corps; le muſeau eſt petit & fort joli; ſon œil eſt beau & d'un verd céladon, entouré d'un cercle de bleu céleſte; l'iris eſt d'un citron obſcur: on voit au-deſſus de l'œil, vers le muſeau, & vers la nageoire du dos, une eſpèce de demi-rouë compoſée de rayons de bleu céleſte & de couleur de citron: Au bas de la tête eſt une petite barbe, & plus bas au-deſſous du ventre ſont quatre dents ou piquans de verd céladon; Le corps eſt plein d'écailles d'un beau verd céladon; on y voit depuis la tête juſqu'à la queue cinq rayes de couleur de citron, & quatre autres de bleu céleſte entre les jaunes. La nageoire du corps eſt de couleur de citron, & de bleu céleſte vers le corps. La nageoire du dos a quatre à cinq piquans de couleur de citron ſur le devant; enſuite elle paroît en

en forme de pavillon long & large, de pourpre clair, de bleu céleſte, de couleur de citron & de verd céladon. La nageoire poſtérieure d'en bas eſt de pourpre vers le corps, enſuite de jaune de citron, & enfin d'un beau verd celadon. La queue eſt fourchuë & d'un verd céladon clair.

95. Le *Sorcier verd* eſt un petit Poiſſon mollet & délicieux, ayant preſque la figure d'un Eperlan; Sa tête eſt d'un verd céladon clair, & d'un jaune de citron: ſes piquans, ſa nageoire du corps & ſa queue fourchuë ſont toutes rouges. Son œil eſt rouge à iris & à cercle de couleur de citron. Tout le corps eſt d'un verd céladon foncé, & traverſe par ſix à ſept rayes de couleur de citron recourbées en avant, & qui ſont éloignées les unes des autres de la largeur d'un pouce. La nageoire du dos eſt un pavillon long & garni de forts piquans; ſon fond eſt un jaune de citron au milieu, & de bleu céleſte en haut & en bas; On y voit vers le milieu un piquant beaucoup plus élevé que ceux du devant, & enſuite les mêmes couleurs qu'on voyoit ſur le devant, ce qui va juſqu'à la fin. La nageoire poſtérieure d'en bas eſt rouge ſur le devant, enſuite d'un jaune de citron, plus loin de bleu celeſte, de jaune, de bleu, & enfin elle ſe termine en rouge comme elle avoit commencé.

96. Le *Poiſſon à queue double*, eſt de la grandeur d'un bon Merlan; Sa tête eſt grande, & ſon muſeau aigu, de couleur de citron en dedans & de bleu céleſte bordé de rouge par dehors; Ses yeux ſont grands & fort voiſins, rouges à cercle large & de bleu céleſte & à iris blanche marquée d'un point noir. Le fond de la tête & du corps eſt d'un beau verd céladon, & de couleur de citron; la tête eſt marquée de quelques traits rouges, & de petites écailles pareilles par-ci par-là; le corps eſt plein de grandes écailles rouges; au milieu du dos & contre ſa nageoire on voit comme deux demi-cercles en longueur joints enſemble, & de couleur d'orange bordé de rouge; & plus loin vers la queue une ovale d'un pouce de long, de même orangée. La nageoire du dos eſt un pavillon large, & rouge par deſſus, & de bleu céleſte par en bas, garni de 14 piquans longs de couleur de citron; elle eſt ſuivie d'une autre plus petite de même couleur. La nageoire du corps eſt de bleu céleſte bordé de rouge vers le haut: le ventre eſt pareillement de bleu céleſte. La nageoire poſtérieure d'en bas eſt garnie de longs piquans rouges, & a la forme d'un pavillon d'un jaune de citron vers le corps & par dehors en guiſe de demi-lunes, & d'un bleu céleſte au milieu; la queue eſt fort remarquable, car on voit premiérement une grande & belle queue à deux fourchons de bleu céleſte bordé de rouge par dehors, & fort pointus; du milieu de cette queue s'en éleve comme une ſeconde de verd céladon, qui fait ainſi avec la premiére une eſpéce de demi-étoile; Ce Poiſſon eſt gras, ferme & blanc, mais fort rare.

PL. N°. X.

97. Le *Capitaine Scieur*, eſt ainſi nommé de la ſcie, qu'il porte ſur ſa tête, qui eſt faite comme celle d'un ſanglier; il a le muſeau & le nez d'un jaune de citron juſques près de la corne, qui eſt plantée ſur ſa tête; le devant de la tête eſt d'un verd céladon clair, marqué de taches pareilles & de couleur de citron, & de quelques écailles & points rouges; ſon œil eſt rouge à iris & cercle de couleur de citron; la corne qu'on voit ſur la tête eſt recourbée en avant, & la ſcie, qui eſt du double plus longue, l'eſt en arriére: elles ſont

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ſont de bleu céleſte: Tout le corps eſt de couleur de citron marqué de petites iſles de verd céladon; il finit en bande large de couleur de citron, bordé de rouge, à laquelle tient une queue pleine, & de bleu céleſte qui finit en demi lune. La nageoire du corps eſt de couleur de ſang; celle du dos d'un fond de pourpre, dont le milieu eſt de beau verd céladon; ſes piquans ſont rouges; celle d'en bas eſt d'un fond tout de verd céladon garni de piquans rouges. Ce Poiſſon eſt gras & délicieux, & fort recherché des Connoiſſeurs, mais aſſez rare.

98. Le *petit Goulu*, eſt un petit Poiſſon inſatiable; il eſt de la grandeur d'un Eperlan, mais plus gros par la tête & le devant du corps; le muſeau eſt de couleur de citron, de même que le fond du deſſous du corps, les nageoires & la queue; le deſſous du corps eſt couvert d'écailles de verd céladon; la queue eſt pleine d'arrêtes noires & fines & a une jolie bordure rouge, qui l'entoure en forme d'M. Les nageoires de deſſus & de deſſous ſont garnies de piquans d'un bleu clair; celles de deſſus ſont les plus longues; la tête eſt ſéparée du deſſous du corps par une raye rouge; ſon fond de même que celui du deſſus du corps eſt d'un beau bleu céleſte orné de neuf petits boulets rouges; le deſſus du corps eſt diſtingué de ſon deſſous par une raye rouge; ſon œil eſt rouge, à iris de couleur de citron; c'eſt un bon petit Poiſſon, mais fort rare.

99. Le *Scieur verd*, eſt un gros Poiſſon qui reſſemble au jabot d'un pigeon; il a bien un pied & demi de long; ſon muſeau eſt fort petit, & en forme d'embouchure de Trompette, ayant des dents fort aiguës; le derrière du muſeau eſt noir, & le devant & le tour en ſont rouges. Le devant de ſa tête eſt d'un bel orangé pourpré & marqué de points noirs, depuis le dos juſqu'au poitral. Tout le corps eſt fort bourſoufflé, & d'un beau verd céladon marqué de 19 globes noirs; le deſſous du ventre eſt orangé bordé de rouge & marqué de deux globes noirs; le long du corps depuis la tête juſqu'à la queue régne une raye noire; couleur qui paroît auſſi au dedans de l'orange de la tête & du ventre, & au dedans du pourpre du poitral; l'œil eſt d'un verd céladon foncé, entouré d'un cercle large de couleur de ſang, & l'iris en eſt blanche à point noir; on voit ſur le dos une ſcie d'un bon doigt de long, recourbée en arrière, de couleur d'orange marqué de ſept globes rouges en dehors, & de couleur de ſang, armé de dents aiguës d'un verd céladon clair en dedans; cette ſcie a un bon travers de doigt de largeur vers le corps; elle s'étrécit en montant, & ſe termine en pointe. La nageoire de deſſus eſt de couleur de ſang marquée d'orange au milieu, & garnie de huit grands piquans de verd céladon; entre la ſcie & cette nageoire ſe voyent trois autres piquans pareils, mais plus petits. La nageoire d'en bas eſt un pavillon de couleur de ſang marqué de verd céladon au milieu, & garnie de grands piquans de couleur de citron. La nageoire du corps eſt orangée & pourprée, & de couleur de ſang en haut vers le corps. La queue eſt ſéparée du corps par une large bande de couleur d'orange à bords de couleur de ſang; cette bande eſt marquée de quelques globes noirs, & de fines arrêtes de même couleur. La queue eſt pleine, d'un verd céladon clair, & ſe termine en demi-lune. Ce Poiſſon eſt fort bon, mais rare.

100. Le

100. LE *Daupbin brun*, ne différe guères de celui du N°. 61. qu'en ce qu'il eſt beaucoup plus grand de corps, & qu'il a la nageoire du dos plus grande & plus large, & bordée de verd céladon clair; ſa queue ſe termine en demi-lune; ſa tête eſt plus ronde; ſon œil eſt rouge entouré d'un cercle blanc, & ayant l'iris noire ſans point blanc; au bas de la tête ſe voyent pluſieurs marques de verd céladon, & au bas du ventre il y a deux nageoires de cette couleur, & une demi-ovale de couleur de ſang; le deſſus du corps eſt plus clair que le deſſous, & nuancé d'un verd céladon pâle & d'un brun obſcur; ce qui ſe voit pareillement ſur la queue; il a le même goût que le Poiſſon Focari.

101. LE *Froc de Mer*, eſt un Poiſſon, qui a la figure & la longueur d'un Cabot, comme il en a auſſi le goût, mais il eſt plus gras & plus doux; ſa tête & ſon corps ſont d'un verd céladon clair; ſa queue & ſes nageoires ſont plus foncées; ſon œil eſt blanc à iris noire & à cercle large & de couleur de ſang; au bas de la tête vers les ouïes ſe voit une marque large d'un rouge pâle, & quelques marques pareilles entre les yeux & les ouïes & près de la nageoire du corps. Les nageoires poſtérieures ſont longues mais étroites; on voit au devant de celle d'en bas une petite ovale de couleur de ſang; le corps eſt plein de lozanges fines & noires depuis la tête juſqu'à la queue, & il y régne une raye fine & noire dans toute la longueur; la queue eſt pleine & bordée d'une raye fine & noire en forme de demi-lune.

102. LE *Poiſſon Royal verd* ne différe de ceux de ſon eſpèce ordinaire, qu'en ce que ſa tête & ſon corps ſont d'un verd céladon pâle entre-mêlé d'un peu de rouſſâtre par-ci par-là, & comme ondoyés. Les nageoires & la queue ſont pareillement d'un beau verd céladon à arrêtes noires; & la nageoire du dos eſt garnie de piquans noirs. Entre cette nageoire & la queue, il y a huit demi-globes noirs, & en bas dix pareils; ſon œil eſt blanc à iris noire, & à cercle large & rouge; la tête eſt ſéparée du corps par une raye rouge.

103. LE *Perroquet jaune* eſt un grand Poiſſon de la taille d'un Babara, & d'un fond de beau citron & de couleur d'or, entre-mêlés, ayant les nageoires de deſſus & de deſſous d'un jaune de citron clair; il a un gros muſeau de Perroquet plein de dents, & rouge en dedans; ſon œil eſt de couleur de citron à iris blanche, & à cercle rouge; le long du muſeau & plus en bas, ainſi que près de l'œil, ſe voyent pluſieurs marques & globes de verd céladon; la tête eſt ſéparée du corps tout près des ouïes par une marque de bleu céleſte; ſur le corps même, au deſſous de la nageoire du dos, ſe voient cinq grapes ou touffes de feuilles d'un verd céladon clair, qui vont preſque juſqu'au ventre, & dont il y en a trois plus longues que les deux autres; près de la queue il y en a de plus petites, & le long du ventre on trouve quelques feuilles & globes de même couleur. La nageoire du corps & celle du ventre ſont pourprées: la première a une attâche de bleu céleſte; celle du dos eſt un long pavillon arrondi, garni de piquans d'un jaune plus foncé, & bordé par deſſus & par deſſous de bleu céleſte; ſon premier piquant eſt le ſeul élevé, & eſt de la couleur des bords. La nageoire du deſſous n'eſt pas ſi longue, mais pareille pour le fond & les bords: elle a de plus des arrêtes noires & orangées; la queue eſt grande

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

& belle, & d'un jaune doré qui paroît plus foncé par ſes arrêtes; elle a un bord ondé de couleur de plomb à ſon extrémité. On ne peut s'imaginer un plus beau Poiſſon que celui-ci, qui par l'éclat de ſes différentes couleurs & ſon or brille comme un tableau ſur l'eau; il ſurpaſſe auſſi tous les autres en bonté, étant ferme & gras, de ſorte que la vuë & le goût en ſont également ſatisfaits.

104. L'*Ikan Moeloit Bengkor*, ou le *Muſeau de travers*, eſt petit, mais de très bon goût; c'eſt la Perdrix de mer; il a une fort jolie petite tête de couleur de citron, & un muſeau aigu & orange, qui fait une forte avance; on voit ſur le nez deux points noirs; l'œil eſt d'un verd céladon clair, à iris d'un jaune de citron marquée d'un point tout noir au milieu. Le corps reſſemble à une cuiraſſe couverte d'écailles de verd céladon, qui s'étrécit vers la queue; on y voit régner une raye blanche depuis la tête juſqu'à la queue; & ſur ce corps trois demi-ovales aſſez grandes de couleur de citron bordé d'orange; le corps eſt ſéparé de la tête par un demi-cercle de verd céladon clair; le long des nageoires poſtérieures on voit un bord d'orange aſſez large. La nageoire du dos eſt d'un verd céladon clair, marqué au milieu & en long d'orange & de citron: mais uni au devant, & garni de deux dents d'un verd d'herbe bordé de noir. La nageoire de deſſous eſt pareillement d'un beau verd céladon; celle du corps eſt d'un bleu céleſte obſcur. La queue eſt orangée & fourchuë; près de cette queue, & au bas du corps on découvre trois à quatre piquans de couleur de citron.

105. L'*Ikan Makare*, eſt de la longueur & de la groſſeur de celui du N°. 103.; mais ſa tête reſſemble plutôt à celle d'un Dauphin; ſon fond eſt d'un bleu clair, marqué par-ci par-là de traits & de points d'un bleu céleſte plus foncé; elle eſt ſéparée du corps par une raye de rouge clair. Le deſſus du corps eſt de même couleur & de deſſein que la tête; excepté trois marques de citron qu'on voit ſous les nageoires du dos; le deſſous du corps juſqu'à la nageoire poſtérieure d'en bas eſt de couleur de citron: un peu au-deſſus de cette nageoire commence une marque étroite de couleur de fleurs de pommier blanchâtre, qui va le long de la queue juſques vers le dos, & qui eſt bordée à cet endroit par le tour de bleu céleſte, qui vient du deſſus du corps. Le pourpre clair ſe voit au dedans de ſon muſeau, de même que ſur la nageoire de deſſous le ventre, & ſur la nageoire du dos, qui eſt garnie de grands piquans rouges, & tachetée de points noirs; l'œil eſt de couleur de ſang, entouré d'un cercle de bleu céleſte clair; l'iris en eſt blanche & marquée d'un point noir. La nageoire du corps eſt de même couleur que l'œil; on en voit auſſi une marquée au bas du ventre tout près de ce piquant iſolé, qui s'y trouve. Les nageoires poſtérieures ſont ovales, & d'un fond de bleu céleſte très clair, bordé de noir en dedans & de rouge par dehors. Le poitral eſt fort noir & va juſqu'à la nageoire du corps. La queue eſt pleine & d'un beau bleu céleſte, qui s'obſcurcit un peu par les arrêtes, & paroît nuancé par-ci par-là d'un blanc pâle: Ce Poiſſon n'eſt pas tout à fait ſi bon que le Perroquet jaune.

PL. N°. XI.

106. L'*Ikan Toelan Babro*, ou le *Poiſſon de la nouvelle Lune*, eſt ainſi nommé de la belle nouvelle Lune de verd céladon, qu'on voit ſur la queue, qui eſt d'un pourpre obſcur & nuancée de noir; c'eſt un petit Poiſſon délicieux, qui

Poissons extraordinaires.

qui a la tête grande & rouge, le corps épais, & un petit muſeau, à-peu-près de la couleur de la tête; on y voit nombre de rayes verd céladon courbées différemment; ſon œil eſt de couleur de foye, à iris noire marquée d'un point blanc: le corps eſt orangé, & marqué de dix rayes dans toute ſa longueur. Le ventre près du poitral eſt griſâtre, & s'étrécit en s'approchant de la queue; au-deſſous du poitral eſt un demi-globe de couleur de foye marqué de points noirs: la nageoire qui y eſt jointe par deſſous eſt de couleur de ſang: celle du corps eſt d'un verd pâle, à arrêtes noires; le premier piquant de la nageoire du ventre eſt d'un bleu céleſte, comme auſſi partie du ventre. Les nageoires ſupérieure & inférieure, ſur le derrière, ſont d'un verd céladon clair; celle de deſſus eſt plus longue & plus large que l'autre.

107. L'*Ikan Lacciwa*, eſt un Poiſſon d'un très bon goût ayant la tête ſingulière auſſi bien que le muſeau, qui ſemble s'ouvrir en forme de demi-lune. Ce Poiſſon eſt tout à fait de couleur de pourpre, mais toutes les nageoires (excepté celle du dos garnie de piquans) de même que le dos & le deſſus de la tête ſont plus foncées que le reſte; l'œil eſt d'un pourpré obſcur, entouré d'un cercle bleu & d'un autre noir & fort large; l'iris eſt d'un noir de poix marqué d'un point blanc en dedans.

108. Le *Moeloet Bezar*, ou *Grande Gueule*, eſt un grand Poiſſon, très délicieux, quoique d'une laide figure; la tête eſt longue & épaiſſe & reſſemble à celle d'un cochon; elle eſt d'un rouge pâle par en bas & ſur le devant, & d'un gris obſcur, & d'un verd céladon pâle vers le haut; toute la tête eſt remplie de petits points noirs. Le muſeau & le grouin ſont d'un jaune de citron vers le haut; il a quatre fortes dents; l'œil eſt de couleur de ſang à iris blanche, marquée d'un point noir. La nageoire du corps eſt de couleur de citron; tout le corps eſt écaillé comme un Jacob Evertzen, mais plus gros que ce dernier; ſa couleur eſt un mêlange de couleur de foye, de verd céladon pâle & de roux. Les nageoires de deſſous ſont rouges, celle du dos eſt un beau pavillon large, & d'un beau verd céladon, marquée de rouge au milieu; près du corps elle eſt de même couleur, & couverte de quelques écailles; la queue eſt ſéparée du corps par une bande étroite de verd céladon, & compoſée de cinq eſpèces de plumes longues & rouges, entre leſquelles on en voit autant de couleur de citron. C'eſt un gros Ronfleur de mer, qui grogne comme un cochon, auquel il reſſemble beaucoup.

109. Le *Mata Bintang Hidjoe*, ou le *Poiſſon à œil verd & étoilé*, eſt ainſi nommé de l'étoile verte qui entoure ſon œil; il a la tête d'un éléphant, & d'un beau rouge parſemé de petits quarreaux de verd céladon, & de petits globes de couleur de citron autour de l'étoile de l'œil; ſon nez eſt fort épais & ſon muſeau grand & armé de quatre dents aiguës, le dedans de verd céladon, & le bord de couleur de citron; ſon œil eſt d'un rouge clair, à cercle de verd céladon & à iris d'un jaune de citron; il eſt entouré d'une grande étoile de verd céladon d'un brillant magnifique. Le corps & la queue ſont le fond d'un jaune d'or ou de citron traverſé de huit bandes larges de verd céladon à bords rouges; ſur ces dernières bandes, ſe voyent quelques petits ſerpens & quelques globes noirs, & ſur quelques-unes des

Poissons extraordinaires.

jaunes; vers le dos, paroît un globe rouge plus grand que les noirs; la dernière bande de la queue eſt d'un verd céladon terminé par une bordure noire & fine. La nageoire du dos eſt un grand pavillon, garni de piquans d'un jaune de citron; on y voit comme les marques d'un triĉtrac oppoſées, celles de deſſous ſont rouges marquées d'un globe de citron, & celles de deſſus pourpre clair, montrent alternativement un globe & un cœur de couleur de citron; le bord d'en bas eſt de couleur de plomb, comme les nageoires, excepté celle du corps qui eſt rouge; la poſtérieure d'en bas a un bord rouge qui s'arrondit par derrière autour d'un piquant rouge; ſes autres arrêtes ſont noires & minces. Ce Poiſſon très délicieux a bien deux pieds de long, & eſt fort gros à proportion; ſes couleurs oppoſées font un merveilleux effet, mais il eſt rare.

110. Le *Wawoelang* eſt de la grandeur d'une bonne Perche, ferme & blanc, & d'un très bon goût; ſa tête eſt grande, & d'un beau rouge clair tirant ſur le vermillon, de même que tout le Poiſſon; ſon corps eſt marqué de petits ſerpens blancs en travers & d'autres marques & points pareils; ſon œil eſt de verd céladon entouré d'un cercle rouge & fort large, & d'un autre noir & fort fin; l'iris eſt noire & marquée d'un point blanc. La nageoire du dos eſt garnie de piquans; & les deux nageoires poſtérieures finiſſent en ovale.

111. L'*Ikan Waccom Laoet*, eſt un Poiſſon ſemblable à un grand Jacob Evertzen, mais il a le corps plus gros, & la tête un peu différente; il eſt de fort bon goût. La tête eſt d'un verd céladon obſcur & couverte de petites peaux rouges; le muſeau grand, rouge en dedans, & griſâtre par dehors & au bas juſqu'à la ſéparation du corps d'avec la tête; l'œil eſt rouge, grand & très large; l'iris de verd céladon & noire, marquée d'un point de verd céladon; le nez un peu recourbé juſques vers le dos, qui s'éleve davantage, & eſt ſéparé du deſſus du corps par une marque large de verd céladon. Le deſſus du corps eſt de bleu céleſte, & ſe diſtingue de ſon deſſous par une raye de bleu céleſte obſcur; le reſte du corps ou le ventre eſt d'un rouge clair. Tout le corps eſt couvert d'écailles qui prennent la couleur de ſes différentes parties. La nageoire du corps & celle du ventre ſont rouges, celle du dos eſt de couleur de citron, & garnie de forts piquans, & celle d'en bas eſt petite & d'un jaune obſcur. La queue eſt fourchuë & d'un bleu céleſte mêlé de verd céladon pâle; c'eſt un très beau Poiſſon.

112. L'*Ikan Doewing*, eſt une eſpèce de Poiſſon Pampus, dont il a auſſi le goût; il eſt d'un fort joli deſſein. Le fond de la tête & de tout le corps eſt griſâtre; la tête eſt traverſée le long de l'œil d'une bande large & noire; le muſeau, armé de dents, eſt d'un jaune de citron en dedans, & reſſemble au bec d'un oiſeau; l'œil eſt blanc, & entouré d'un cercle de couleur de foye, à iris noire & marquée d'un point de la couleur du cercle. La raye qui ſépare la tête d'avec le corps eſt auſſi chargée de points noirs; ſur le milieu du corps eſt une bande large & noire, qui va de biais de la nageoire du corps à l'extrémité de celle du dos. Entre cette bande & la tête ſe voyent trois rayes étroites de couleur de citron, qui ſont éloignées les unes des autres en commençant, & s'approchent vers

le

le bas; de cette bande de biais on voit partir vers la nageoire d'en bas huit bandes noires droites, & une neuvième en équerre, qui continuë le long du dos, & fait une ſaillie d'un bon doigt & demi en dehors du Poiſſon, comme s'il y avoit une anguille attachee à ſon dos; la couleur de cette ſaillie eſt orange, comme le derrière du corps, qui eſt ſéparé du griſâtre par une raye fine & noire; on y voit vers le haut une marque noire comme d'un as de pique. La nageoire du corps & celle du ventre ſont bleues, de verd céladon, noires & rouges; celle du dos eſt d'un griſâtre clair, & garnie de piquans d'un jaune de citron, dont ceux du milieu ſont les plus longs & les plus épais. Le derrière du corps a une belle bordure en forme de frange; mais au-deſſous on voit entre le noir du corps & cette frange deux demi-cercles, dont l'un eſt de couleur de citron, & l'autre de verd céladon. La queue commence par être fort étroite & orangée; elle devient enſuite plus large, & eſt ornée de pluſieurs bandes; la premiere de verd céladon, compoſée de demi-ovales, dont la convexité regarde le corps; la ſeconde griſâtre & marquée de trois triangles; la troiſième de pourpre clair bordé de noir, & ornée de cinq petits globes noirs; elle finit en frange large de couleur de citron à arrêtes noires & à bordure fine & ondée; au bas du ventre il y a deux piquans noirs, & quelque peu de rouge au-deſſus de la nageoire poſtérieure d'en bas.

Poissons extraordinaires.

113. L'*Ikan Soſarat* eſt à-peu-près de la longueur, du deſſein, & du goût d'un Cabot; ſa tête eſt fort grande, & ſon corps rouge; il a l'œil de bleu céleſte, le cercle blanc, l'iris blanche & noire; Ses nageoires ſont rouges, de même que ſa queue fourchuë; le ventre & la nageoire du dos garnie de piquans ſont d'un rouge plus clair; la queue eſt fort belle.

114. L'*Ikan Batoe Jang Haboe Warna*, ou le *Poiſſon de roche cendré & à pluſieurs couleurs*, eſt un petit Poiſſon délicieux, qui a le corps gras & dodu, les yeux rouges & fort voiſins, & les nageoires & la queue fourchuë de même couleur; il a un piquant fort long au devant des nageoires poſtérieures de deſſus & de deſſous.

115. L'*Ikan Oema*, a environ un pied de long, le corps gros & arrondi, une grande tête, le nez épais & un petit muſeau en forme de demi-lune; ſon œil eſt grand & compoſé de cercles rouges & de bleu céleſte obſcur, l'iris noire & marquée de blanc; on voit ſur la tête, environ le muſeau & les yeux, pluſieurs marques de bleu céleſte obſcur; le corps eſt d'un bleu céleſte & griſâtre, tout parſemé de marques de bleu céleſte obſcur en forme de ſerpens épais. La nageoire du corps eſt d'un griſâtre clair, noire & rouge; Les nageoires de deſſus & de deſſous tout pareillement griſâtres à bords larges de bleu céleſte obſcur, & munies de forts piquans, qui ſont de bleu céleſte au-deſſus, & rouges par deſſous. On voit ſur le bas du corps une marque rouge à deux dents, & bordée de bleu céleſte; la queue eſt pleine & belle, & terminée en demi-lune par un bord fin & noir: Ce Poiſſon plaît beaucoup à la vuë, & ne le céde à aucun autre pour le goût. Pl. N°. XII.

116. L'*Ikan Peti Bariska*, ou la *Carcaſſe rayée*, a la tête ſemblable à celle d'un Toetombo, le nez enfoncé, & une boſſe élevée par deſſus les yeux; le muſeau eſt petit & de couleur de citron à ſon extrémité, l'œil d'un

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

beau verd céladon, entouré d'un cercle d'orange, l'iris noire à point blanc, le corps de couleur de foye, & plein de pentagones noirs, qui ont chacun un globe bleu dans le milieu; La nageoire du corps eſt de couleur de citron; il a par derrière deux nageoires arrondies & la queue large & ronde nn peu plus claire que le corps & toute marquée de petites taches d'un jaune obſcur: Ce Poiſſon eſt rare & ne flatte pas beaucoup le goût.

117. L'*Ikan Dondioe*, a le corps & toute la figure d'une Dorade; ſa longueur eſt d'un pied, & ſa couleur eſt toute de bleu céleſte obſcur, excepté une raye rouge qui ſépare la tête du corps, & quelque peu de rouge dans ſon muſeau, & au cercle exterieur de ſon œil; les nageoires, le dos & la queue tirent ſur le noir; il a le goût de la Dorade.

118. L'*Ikan Terkoeter*, ou la *Tourterelle*, a la figure d'un pigeon de mer, & le goût d'un Poiſſon de roche, le dos, le poitral & le ventre noirs, de même que le muſeau en dedans & la raye qui ſépare la tête du corps; le fond de la tête & de tout le corps eſt argenté & fort luiſant, marqué vers le milieu, vers le bas & vers la queue de pluſieurs crochets noirs & renverſés, & d'un globe noir près de la queue; celle-ci eſt ſéparée du corps par une raye noire, & ſe trouve par devant de la même couleur que le corps, marquée de traits noirs; elle devient enſuite de couleur de citron. La nageoire du dos eſt garnie de trois piquans, & eſt de couleur de citron, de même que celle d'en bas, & celle du ventre.

119. Le *Cacatoeba de Banda*, eſt de la grandeur d'une bonne Perche, & a la tête fort groſſe & ronde de couleur de verd d'herbe pâle; ſon muſeau eſt fort petit & rouge en dedans; ſon œil grand & rouge, ayant de chaque côté oppoſé trois traits rouges; on voit de même pluſieurs marques rouges ſur la tête, & principalement à l'endroit où elle ſe ſépare du corps; le corps a un fond de jaune de citron plein de lozanges noires & fines, qui ont chacune un globe rouge dans leur milieu. La nageoire du corps eſt de couleur de citron; un peu au-deſſus de cette nageoire ſe voyent trois demi-lunes rouges & un globe de même couleur. La queue eſt compoſée de bandes longues de couleur de citron, & de verd pâle, ornées de petits globes rouges. La nageoire du dos forme un long pavillon bordé de rouge, & partagé en parcs de couleur de citron, & de verd pâle par le moyen d'arrêtes noires & fines; on voit ſur ce pavillon 19 ovales étroites. La nageoire de deſſous eſt un pavillon de bandes de verd de mer, de couleur de citron, de rouge & de blanc, juſqu'au nombre de huit: Ce Poiſſon eſt blanc, ferme & fort gras: ſon goût eſt très agréable.

120. Le *Trompette orangé*, eſt ainſi nommé de ſon muſeau qui eſt comme l'embouchure d'une Trompette, d'un jaune de citron en dedans armé de dents aiguës, & fort étroit juſqu'à l'œil; il eſt tout noir par dehors, de même que le deſſus de la tête, & reſſemble à une trompe d'éléphant, tant il eſt enfoncé & élevé. Le milieu de la tête eſt blanc, & le deſſous de couleur de foye un peu rouſſâtre; ſon œil eſt d'un beau verd céladon, ayant un cercle rouge & fort large, & l'iris noire. Tout le corps eſt orangé juſqu'à la queue, & marqué d'une raye noire & fine; le corps ſe diſtingue de la tête par une bande large griſâtre, qui deſcend du dos juſqu'au bas du ventre

ventre en s'arrondiſſant un peu, & laiſſe une eſpèce de poche faite par le ventre au bas de la tête. Toutes les nageoires & la queue ſont de couleur de citron; mais celle du corps a quelque peu de rouge vers le haut, & les deux nageoires poſtérieures, & la queue paroîſſent plus obſcures à cauſe de leurs arrêtes noires & fines. La queue eſt orangée à ſon commencement, & finit en demi-lune pleine: Ce Poiſſon eſt excellent & d'un très beau coloris.

121. L'*Ikan Kambotton*, a une tête de moineau, le corps gris, la queue & les nageoires d'un jaune de citron; mais la nageoire du corps a quelque peu de rouge au haut. Le long du corps règne une raye, au-deſſus de la quelle il y a douze demi ronds rouges & noirs, & huit à neuf par deſſous, en forme de petits parcs, qui ont quelques marques par-ci par-là, comme un piquant rouge un peu au devant & au bas de la nageoire du ventre, une demi-lune de couleur de citron un peu au-deſſus, & plus haut vers la raye du milieu un globe rouge &c. Le muſeau eſt rouge en dedans; l'œil couleur de citron ayant un cercle noir & fin, & l'iris noire. La queue eſt griſâtre, marquée de points blancs, & bordée d'une frange de couleur de citron. C'eſt un excellent Poiſſon bouilli à l'eau.

122. Le *Contre-Amiral* eſt un beau & bon Poiſſon, ferme & de la grandeur d'un bon Merlan; Sa tête eſt d'un griſâtre obſcur par deſſus, & rouſſâtre par deſſous; le corps d'un gris clair, & traverſé par une raye de couleur de citron, qui va du poitral, de verd clair, juſqu'à la nageoire poſtérieure de deſſus, enſuite de quoi il eſt d'un rouge clair: mais le ventre d'un jaune de citron: le muſeau fort aigu, l'œil d'un orange pâle entouré de deux cercles noirs & fins & d'un troiſième qui eſt blanc; l'iris noire & blanche. La nageoire du corps de couleur de citron; on y voit au haut une marque triangulaire fort pointuë de verd céladon. La nageoire du dos eſt de verd céladon, & pleine de grands piquans noirs: Toutes les autres nageoires ſont d'un jaune de citron, & remplies d'arrêtes noires; celle de deſſous eſt plus longue que celle de deſſus.

123. La *Reine*, petit Poiſſon délicieux, qui a la tête fort petite & d'un jaune d'or plein de points de vermillon vers le bas; ſon muſeau, qui reſſemble au bec d'un oiſeau, eſt rouge en dedans; le haut s'éleve en ceintre, & le ventre ſe tourne de même, deſorte que l'enſemble fait comme un rond égal. Le corps eſt d'un griſâtre obſcur vers le haut, & plus clair vers le bas: une partie du dos juſqu'à la queue eſt d'un pourpre clair. Toutes les nageoires ſont de vermillon pointillé de rouge clair, mais elles paroîſſent plus obſcures par les arrêtes, qui s'y trouvent: Ce Poiſſon eſt d'un fort bel éclat dans l'eau, mais il ſe montre rarement.

124. Le *Poiſſon Royal* eſt d'une eſpèce commune; mais celui-ci a le corps d'un verd céladon pâle; le cercle de l'œil jaune & d'un beau vermillon: la nageoire du corps & celle du ventre bleuâtres & de bleu céleſte, les autres nageoires d'un verd céladon clair; la queue aſſez épaiſſe & en forme de demi-lune d'un bleu obſcur.

125. L'*Ikan Foetas* reſſemble à une petite Perche à piquans; il a la tête fort grande, & un bec de Perroquet fort aigu, qui eſt de bleu obſcur en dedans, de même que le dos & le deſſus de la tête; le reſte de la tête eſt jaunatre

PL. N°. XIII.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

nâtre & de verd céladon, ſéparé du corps par une marque rouge. Tout le corps eſt écaillé, le deſſus en eſt d'un verd céladon obſcur, & le deſſous d'un verd plus clair, & jaunâtre tout du long du corps, & au milieu règne une raye noire. La nageoire du corps eſt rouge, les autres nageoires & la queue ſont orangées, & les piquans de la nageoire du dos bleus. Un peu plus haut que la nageoire poſtérieure d'en bas on voit une petite demi-ovale rouge, dont le rond eſt tourné en dedans: Ce Poiſſon eſt blanc, ferme & d'un bon goût.

126. LE *Koeda Laout Jang Koening*, ou le *petit Cheval marin jaune*, reſſemble à celui du N°. 58. mais il eſt jaune au lieu que l'autre étoit verd; il a de plus une nageoire ſur le dos, & point de goupillon à la queue, ni de plumet verd ſur la tête; la bande noire de traverſe, & celle qui va du col au ventre, ſont ici beaucoup plus pâles.

127. LE *Voleur*, eſt un Poiſſon de la grandeur & de la figure d'un petit Requin; ſa tête reſſemble à la tête épaiſſe & ſerrée d'un Cayman, & a le deſſus de couleur de ſoye, & le deſſous près du poitral d'un rouge pâle; ſon muſeau eſt plein de dents qui s'entrelacent comme des ſerres, & de couleur de ſang en dedans; la tête eſt ſéparée du corps par une raye de couleur de ſang: Tout le corps eſt de couleur de ſoye; ſon œil eſt ſingulier & en forme de roue entourée d'un cercle de couleur de citron; les rayons de cette roue ſont triangulaires, & partie rouges, partie blancs. La nageoire du corps eſt d'un beau jaune de citron, celle du ventre d'un rouge clair, de même que celle du dos, qui a une bordure étroite de couleur de citron, & paroît au milieu du dos en forme de miſaine; il n'a que ces trois nageoires & quelque choſe de jaune de citron au bas du ventre vers la queue. La queue eſt fourchuë & d'un rouge clair marqué de petits traits noirs en long; elle eſt ſéparée du corps par une bande étroite de couleur de citron. Ce Poiſſon eſt blanc & ferme, mais pas fort gras.

128. L'*Ikan Waccom* eſt d'un très beau coloris, & d'un goût excellent; il a la tête épaiſſe & ronde, & le muſeau émouſſé comme le bec d'un Perroquet, de couleur d'orange en dedans, de bleu céleſte par derrière, & noir par dehors. La tête eſt d'un verd pâle marquée de taches orangées, & ſéparée du corps par une raye pareille; ſon œil eſt de couleur de ſang entouré d'un beau cercle large de bleu céleſte, & ayant l'iris griſâtre; au-deſſus de l'œil ſe voit comme une parcelle d'une large ovale de bleu céleſte, ayant au dedans un autre cercle de verd pâle tronqué, & qui contient une petite ovale orangée, & pointillée de noir; le corps eſt d'un gris clair, & le dos d'un bleu céleſte foncé, le ventre bordé de même; au milieu du corps règne depuis la tête juſqu'à la queue une raye large de couleur d'orange. Les nageoires & la queue ſont d'un jaune obſcur; la nageoire du corps eſt orangée & de bleu céleſte vers le haut; la queue fourchuë, longue & étroite finiſſant en forme de ſerres bordées d'orange en dedans & en dehors; la nageoire du dos eſt étroite & longue, ainſi que celle d'en bas, plus courte cependant que la première; on voit un peu plus haut que cette dernière quelque peu d'un rouge couleur de ſang attaché au ventre.

129. L'*Ikan Tikar Hidjoe*, ou la *Natte verte*, ainſi nommé, parceque le corps de ce Poiſſon eſt un compoſé de petits quarreaux élevés d'un beau verd

verd céladon clair en forme de natte; ces quarreaux ſont un peu ombrés ſur leur verd, & diſtingués par de petits bâtons étroits & noirs. Ce Poiſſon n'eſt pas ſi grand que dans la figure, mais il eſt très beau de deſſein, & d'un excellent goût, ſa tête eſt groſſe, & griſâtre en haut & près du poitral, remplie de points noirs iſolés au-deſſus & au-deſſous de l'œil, & de couleur de citron vers le bas, ſur lequel on voit des points pareils; l'œil eſt d'un noir de poix, à iris blanche & à cercle large, & de couleur de ſang; le poitral eſt d'un beau rouge pâle peint d'un cercle de ſept globes noirs, & d'un autre plus petit de quatre globes pareils par deſſous; la nageoire du corps & celle du ventre ſont d'un jaune obſcur tirant ſur l'orange, la première a quelque choſe de noir & de pourpre vers le haut. La nageoire du dos eſt un pavillon étroit & d'un griſâtre obſcur vers le haut, plus large & d'un verd céladon clair dans le milieu, & derechef plus étroit & de couleur de citron vers le bas; ſes arrêtes ſont noires & fines; celle de deſſous eſt un pavillon pareil, de verd céladon près du corps, orangé dans le milieu, & de couleur de citron par dehors; le fond de la queue eſt un jaune de citron plus foncé, marqué de bandes étroites & orangées, & de belles arrêtes noires.

Poissons extraordinaires.

130. L'*Ikan Boaja Bezar*, ou le *grand Cayman*, eſt de la figure du petit N°. 7. mais il a le muſeau plus long, & une plus grande trompe, la queue pointuë, & le corps compoſé de longues ovales oppoſées par deſſus & par deſſous, & qui s'étréciſſent vers la queue: elles ſont jaunes à l'entour & ronges en dedans; la queue eſt jaune & noire & partagée en articles.

131. L'*Ikan Markekoe*, a la tête d'un bleu céleſte parſemé de globes noirs; l'œil eſt rouge, & l'iris de bleu céleſte; le muſeau aigu & large eſt pareillement rouge en dedans, de même que le deſſus du poitral: Toutes les nageoires, la queue & le corps ſont d'un jaune doré magnifique, & marqué par tout, mais principalement ſur le corps, de taches larges d'un brun obſcur ondé. On a peine à ſe figurer le brillant éclat de ce beau & délicieux Poiſſon, ſur tout dans l'eau, & même hors de l'eau, & il n'y a point de Peintre qui puiſſe aſſez exprimer l'effet que produiſent ces deux couleurs, ſçavoir le brun obſcur, & le jaune doré.

132. Le *Cornoedo Bezar*, ou le *grand Cornard*, eſt un grand & gros Poiſſon, aſſez ſingulier; ſa tête & ſon corps ſont d'une bonne groſſeur, & d'un roux obſcur de même que ſes nageoires & ſa queue, marquées de verd céladon pâle & de noir foncé par-ci par-là: la nageoire du corps eſt ſeule de bleu céleſte: les piquans de celle du dos ſont larges & noirs; ſon muſeau eſt extraordinairement gros & rond, rouge en dedans & noir vers le nez; ſon œil eſt d'un bleu céleſte obſcur, l'iris noire, & le cercle d'un rouge clair: Ce Poiſſon, qui eſt aſſez bon de goût, tire ſon nom d'une petite corne noire qu'on voit au-devant de la nageoire du dos, & qui eſt courbée en avant, au-lieu que les piquans de la nageoire ſont courbés en arrière.

Pl. N°. XIV.

133. L'*Ikan Badoeri Jang ongoe*, ou le *Poiſſon pourpre garni de piquans*, a reçu ſon nom de ſa couleur qui domine preſque par tout, & des grands piquans noirs, qui ſe voyent ſur la nageoire du dos, dont le fond eſt de pourpre clair; le muſeau a quelque peu de citron en dedans, & ſur le derrière de la tête près

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

près du corps ſe voit une marque de couleur de citron. La nageoire du corps eſt d'un rouge clair, & celle du ventre jaune & rouge; l'œil eſt grand & blanc, le cercle large, noir par en haut & rouge par en bas, l'iris d'un noir de poix, & marquée d'un point blanc; le muſeau reſſemble au bec aigu d'un Perroquet, & eſt marqué de pluſieurs belles taches rouges, de même que le bas de la tête, d'où juſqu'au dos, à la queue & au ventre vont huit bandes rouges aſſez larges; on en voit de pareilles, mais plus étroites, entre-mêlées de blanc ſur les nageoires poſtérieures, & ſur la queue fourchuë, ce qui fait un très bel effet. Ce Poiſſon eſt très bon de goût, & de la grandeur d'une bonne Perche.

134. L'*Ikan Boagen*, a la figure & la longueur d'un Gardon, mais il eſt meilleur de goût & plus ferme; il brille beaucoup par rapport au mêlange de ſes couleurs; ſa tête eſt grande, & de verd céladon obſcur & de jaune au haut, blanche, d'un rouge pâle & d'un bleu clair dans le milieu, & orangée & marquée de points noirs vers le bas; on voit quelque peu de verd céladon clair près du poitral, & près du derrière de la tête, où elle eſt ſéparée du corps par une raye rouge & fine. Le deſſus du corps eſt de même couleur que le haut de la tête; le deſſous eſt d'un fond griſâtre clair marqué par-ci par-là de verd céladon, & ſurtout le long de la raye noire & fine qui ſépare le deſſus du corps de ſon deſſous. Ce deſſous eſt de plus diſtingué, depuis la tête juſqu'à la queue, par des eſpèces de côtes doubles de vermillon. La nageoire du ventre eſt fourchuë, & de bleu céleſte ayant une belle arrête rouge au milieu, ce qui la fait paroître comme deux rameaux de romarin. La nageoire poſtérieure d'en bas eſt du même bleu, ayant un piquant rouge par devant; les deux petites nageoires de deſſus, & la grande queue ſont de verd céladon marqué de traits de vermillon.

135. L'*Ikan Lazakker*, eſt un Poiſſon ſec & méchant de goût, mais d'un fort beau deſſein; ſa longueur eſt comme celle d'un Eperlan: mais ſa tête eſt grande & épaiſſe comme celle d'une Dorade, rouſſâtre & de bleu céleſte de même que tout le corps, & parſemée de petits globes rouges & de bleu céleſte: ſon muſeau a une drole de figure faiſant comme une ſaillie; il eſt de bleu céleſte en dedans & a le bord rouge; la tête eſt ſéparée du corps par une raye bleue au haut, & qui eſt rouge environ le poitral; l'œil eſt placé ſinguliérement ſçavoir au-deſſus de la tête, & il paroît comme en ſortir; il eſt de couleur de citron à iris rouge; le cercle large & de bleu céleſte marqué de points noirs. La nageoire du dos forme un pavillon de pourpre clair, traverſé de bleu céleſte dans ſon milieu, & elle a la figure d'un demi cercle ou plutôt d'un quart de cercle un peu recourbé en avant & plein d'arrêtes fines. La nageoire du corps & celle du ventre ſont de bleu céleſte; la première eſt un peu rouge au corps, les nageoires poſtérieures ſont deux pavillons quarrés compoſés d'autres petits quarrés de bleu céleſte & de pourpre clair, & traverſés, dans leur milieu, par quelques bandes de diverſes couleurs, comme de citron, de rouge, de bleu céleſte &c. La queue eſt pleine, & d'un beau jaune de citron, garnie d'arrêtes noires.

136. L'*Ikan Lawa Lawa*, ou l'*Araignée*, eſt un Poiſſon ainſi nommé de ſes piquans fins & rouges, qui paroiſſent comme des pieds de l'araignée. Ce Poiſſon.

Poiſſons extraordinaires.

Poiſſon a tout le fond d'un gris obſcur; le corps eſt traverſé de bandes rouges, qui ſur le devant ne vont que juſqu'à moitié, & vers le derrière traverſent tout le corps. Les nageoires & la queue ſont rouges & blanches, celle du dos a des dents rouges & griſâtres qui ont à leurs pointes comme dix pieds minces rouges & grainelés: la nageoire qui la ſuit eſt toute grainelée: le muſeau eſt aigu & rouge en dedans; la tête ſéparée du corps par une marque rouge, l'œil comme une petite roue à rayons rouges & griſâtres de forme triangulaire. Ce Poiſſon a à-peu-près le goût de nos goujons.

137. L'*Ikan Straza*, eſt gros, grand & fort large, la couleur de ſa tête & de ſon corps eſt griſâtre; le deſſus du corps eſt ſéparé du deſſous par une raye fine & noire; on voit ſur ce deſſous pluſieurs ſortes d'œufs, comme de poule, d'oye, de Caſuari & d'une couleur jaune, & d'un verd céladon pâle au milieu; pluſieurs marques de meme couleur paroiſſent ſur ſa tête, & dans ſon petit muſeau, qui eſt armé de fortes dents; la tête eſt grande & épaiſſe & s'éleve de biais vers le dos, ſur lequel on remarque une petite nageoire en forme de miſaine de bleu céleſte, & ayant un grand piquant rouge au milieu; l'œil eſt de bleu céleſte, a iris blanche & cercle rouge & large. La nageoire du corps eſt rouge & noire, de bleu celeſte vers le corps & d'un verd céladon clair par derrière. Les nageoires poſtérieures ſont d'un verd céladon pâle au milieu, & de couleur de citron à l'entour; elles ont une bordure aſſez large de bleu céleſte: celle de deſſus eſt preſque quarrée, & celle de deſſous un peu arrondie par derrière. La queue eſt grande, & compoſée de quatre bandes larges, en travers, faiſant preſque la figure d'un éventail du Japon; la premiére eſt de couleur de citron ayant quelque peu de verd céladon pâle au milieu, & une raye fine & noire; la ſeconde eſt plus large & plus grande, car la queue s'élargit beaucoup ſur le derrière; elle eſt d'un griſâtre obſcur ombré de noir; la troiſiéme eſt encore plus longue, & de méme couleur que la premiére, & la quatriéme eſt comme la ſeconde, plus longue, mais moins large; ces deux dernières bandes ſeules ont des arrêtes noires; le deſſus du corps eſt plus foncé que le deſſous, & plein de lozanges fines & noires depuis la tête juſqu'à la queue: Ce Poiſſon eſt fort bon, & approche le plus d'un Babara pour la figure & le goût.

138. Le *Demi-muſeau* reſſemble à-peu-près à celui du N°. 68. pour la figure & le goût, mais celui ci eſt plus petit que l'autre; il a le muſeau long, qui ne paroît que pour la moitié, de pourpre au haut & de bleu céleſte par en bas; ſes yeux ſont pourprés; la tête ne paroît auſſi que pour la moitié: elle eſt de même que tout le corps d'un bleu céleſte clair, & de verd céladon orné de rayes de bleu céleſte ondé dans toute ſa longueur: Les nageoires, la queue, le dos & le ventre ſont d'un bleu céleſte très obſcur.

139. L'*Ikan Lalawer*, paroît extérieurement avoir la figure d'une robe de chambre de demoiſelle à la Japonoiſe; auſſi eſt-il fort bigarré: la tête & le muſeau ſont comme au Cacatoeha; le muſeau eſt rouge, la tête d'un verd obſcur, de rouge & de noir: mais on y voit comme trois taches, dont les deux d'en bas ſont rouges, & la troiſiéme d'en haut eſt d'un bleu obſcur, couleur d'indigo: la bande qui ſépare la tête du corps

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

eſt d'un bleu clair, de même que le poitral: Tout le corps, depuis la tête juſqu'à la queue, eſt écaillé & de couleur de verd céladon clair; au milieu du dos ſe voit une ſelle longue & étroite d'un beau bleu d'indigo, bordé d'un bleu plus clair: cette ſelle commence au haut de la nageoire du dos & va juſqu'à la nageoire du corps, laquelle, de même que celle du ventre, eſt de couleur de ſang; plus près de la queue ſe voit une autre figure beaucoup plus large, & qui s'étend par deſſus les deux nageoires poſtérieures: Ce corps ou cette figure eſt de même couleur pour le fond & pour les bords que la ſelle; les nageoires poſtérieures ſont d'un verd céladon clair: ſon œil eſt orangé, & a un cercle noir & large, & l'iris noire & jaune: la queue eſt comme une demi-lune épaiſſe de bleu céleſte à frange de verd céladon rayé de noir. Ce Poiſſon eſt fort gras & délicieux.

PL. N°. XV.

140. LE *Poiſſon Pampus damasquiné* eſt environ comme celui du N°. 112. mais ſa tête & tout ſon corps ſont pleins de bandes larges jaunes & noires, qui viennent du dos & vont un peu de biais, en avant juſqu'au milieu du corps, d'où elles retournent de biais pour aller à la nageoire poſtérieure d'en bas: Tout près de l'œil on voit une bande rouge; le dos & le ventre ont une bordure rouge, qui s'élargit de beaucoup ſur le derrière vers les nageoires poſtérieures; on voit autour de ces nageoires une frange jaune. Le bas du corps vers la queue & une partie de ce corps, qui remonte vers le dos près de la nageoire poſtérieure d'en haut, eſt d'un griſâtre obſcur. La nageoire du corps & celle du ventre ſont pourprées: on voit au bas du ventre trois à quatre piquans jaunes & noirs, & un pareil piquant ſur le devant, mais un peu vers le haut. La nageoire du dos eſt d'un fond jaune garni de piquans noirs & très forts; la queue eſt d'un gris obſcur mêlé de pourpre pâle (dont on voit auſſi quelque peu au bas du corps) par devant; après vient une bande étroite & pourprée, qui eſt ſuivie d'une autre jaune & plus large ornée de trois globes noirs. A l'extrémité de la queue ſe voit une frange épaiſſe & jaune pleine de fines arrêtes noires; la queue eſt ici fort large, ce qui va bien à un bon pouce; l'œil eſt noir à iris blanche, & à cercle de pourpre clair.

141. LE *Jacob Evertzen rouge*, a tout le corps, la tête, la queue & tout le reſte d'un beau rouge clair rempli de petits globes de bleu céleſte: ſon œil eſt d'un pourpre clair, le cercle en eſt de couleur de ſang, & l'iris noire & ornée d'un point pourpre.

142. LE *Caffre*, eſt un petit Poiſſon de roche à bec d'oiſeau: le fond de ſa tête eſt blanc, & plein de points noirs & de vermillon; ce fond eſt traverſé par deux bandes larges & noires; ſon œil eſt de verd céladon, à iris blanche & noire: le corps eſt ſemblable à la tête quant au fond & aux points, mais on y voit de plus quelques petites taches de verd céladon; de la tête juſqu'à la queue régne une raye noire & fine: la queue & les nageoires ſont d'un jaune de citron; c'eſt un excellent petit Poiſſon, gras & dodu.

143. L'*Ikan Tikar Warna Warna*, ou la *Natte bigarrée*, a la figure d'un petit Gardon, mais la chair eſt beaucoup plus ferme & d'un goût plus agréable; la tête eſt comme un beau pavé moſaïque d'un fond de couleur de citron, marbré de rouge & de verd céladon, l'œil eſt blanc, le cercle large

&

& rouge, l'iris blanche & environnée d'un petit cercle noir. La nageoire du corps eſt de couleur de pourpre; le corps paroît une belle natte d'Eſpagne ou un pavé Italien compoſé de petits quarreaux de verd céladon, de blancs, de rouges, & de noirs; ces différentes couleurs en augmentent encore la beauté par leur arrangement & leur oppoſition. Les autres nageoires & la queue ſont de couleur de citron.

144. L'*Ikan Babi*, ou le *Poiſſon Porc*, de l'eſpèce ordinaire, montre ici quelque variété dans les nageoires & dans le coloris; ſa tête eſt griſâtre: ſon œil jaune entouré d'un cercle rouge, l'iris d'un noir de poix. Les nageoires & la queue ſont de couleur bleue foncée; le corps eſt d'un verd céladon nuancé legérement de couleur de fleurs de pommier, plein de grands quarreaux élevés, dans chacun deſquels l'on voit deux ou trois traits noirs fort fins. Ce Poiſſon eſt beau & fort gras.

145. L'*Ikan Bangay*, ſemblable à un petit Caret, a la tête & le ventre blanchâtres, le corps, les nageoires & la queue brunes, l'iris rouge entourée d'un cercle blanc qui fait l'œil, & d'un ſecond pourpré; la tête eſt ſéparée du corps par une raye rouge, qui eſt auſſi la couleur de la nageoire, blanche & noire près du corps, comme auſſi du muſeau en dedans; la queue eſt en forme de demi-lune. Ce Poiſſon eſt ſec, mais blanc & ferme, & bon en hachis.

146. L'*Ikan Gala Gala*, ou le *Poiſſon des Matelots*, eſt délicieux, a la figure d'un brochet, mais il n'eſt pas ſi plein d'arrêtes; le deſſus du corps eſt d'un verd céladon foncé, le deſſous d'un céladon plus clair mêlé d'un rouge pâle, qui ſe remarque auſſi ſur ſa nageoire ſupérieure & noire, ronde, garnie de piquans, la nageoire inférieure vers la queue de même que celles du devant, & près du corps, auſſi bien que ſa tête ſont de la même couleur que le deſſus du corps; ſon œil noir eſt entouré d'un cercle large, jaune & d'un rouge-pâle; l'iris eſt blanche, le muſeau large & plein de dents.

147. L'*Ikan Bibi*, ou le *brun Souffleur*, eſt fort gros & reſſemble par devant au mâle d'un pigeon à jabot bouffi, tronqué; ſon muſeau eſt petit, rouge & épais & un peu arrondi vers le haut, ayant force dents; ſon œil eſt noir entouré d'un cercle bleu céleſte, l'iris blanche; le deſſus du corps eſt d'un brun fort obſcur, le deſſous plus clair tirant ſur la couleur de foye avec tant ſoit peu de rouge au milieu. La nageoire jointe au corps eſt d'un jaune de citron, & de-là nait une raye de ſéparation d'un verd de mer clair, qui va juſqu'à la queue. La nageoire ſupérieure eſt rouge, petite & de la figure d'une voile de miſaine, armée par devant d'un grand piquant noir. Les nageoires poſtérieures de deſſus & de deſſous ſont d'un gris obſcur, ayant par dehors une bordure de verd céladon, & des arrêtes minces & noires. La queue a le devant de la même couleur que les deux nageoires, mais entouré d'un bord noir fin, & le derrière qui s'élargit & s'arrondit comme un éventail, rouge, & plein d'arrêtes noires élevees. Ce Poiſſon pourroit bien être du genre des Trompettes de mer, & quoiqu'il ſoit gras & excellent au goût, perſonne ne veut en manger, quelques-uns étant morts ſubitement, après en avoir mangé un peu goûlument ſans en connoître l'endroit vénimeux.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

PL. N°. XVI.

148. L'*Ikan Sotera*, d'un pied de long, reſſemble à une grande Perche, excepte la tête qui eſt fort grande, & de couleur pourprée, nuancée de noir, ainſi que le deſſus du corps juſqu'à la queue; le muſeau aigu & plein de dents eſt d'un verd de mer par deſſus & en dedans; ſur le devant & le deſſus de la tete, ainſi qu'au milieu & ſur le derrière du dos ſe voit un trait d'un jaune de citron-pâle, qui s'elargit beaucoup vers le bas du corps, & ſe rétrécit le long du ventre juſqu'à la queue; ſur ce jaune, qui eſt tout picoté de rouge, on voit deux nageoires d un beau verd céladon clair, l'une jointe au corps & l'autre en deſſous du ventre. Les nageoires poſtérieures ſont garnies de forts piquans rouges ſur un fond verd céladon en partie clair, & en partie foncé, tacheté de noir; l'œil eſt rouge, ſon bord étroit couleur de citron, de même que l'iris avec un point noir; le poitral eſt d'un beau rouge: la tête eſt ſéparée du corps par un trait de verd de mer; la queue eſt de moyenne grandeur, & d'un beau deſſein, le fond gris obſcur; une raye étroite orangée preſque en demi-cercle, tachetée de points noirs, s'étend de chaque côté, du milieu de ſon extrémité, juſqu'à ſon commencement; au milieu eſt une eſpèce d'ovale de verd céladon, & enfin une bordure étroite d'un jaune de citron, qui devient fort pointuë en dehors. Ce Poiſſon eſt délicieux, mais fort rare.

149. L'*Ikan Moelia*, ou le *Poiſſon magnifique*, ſemblable au Perroquet jaune N°. 103. pour la figure, le deſſein, la grandeur & le goût, excepte que le verd de la tête ſe trouve jaune ici, & les grappes, qui pendent en bas du dos, rouges au lieu d'être vertes; elles ne ſont pas non plus ſi larges comme aux autres; la tête eſt ſéparée du corps par un trait rouge; le deſſus du corps comme auſſi de la tête a un fond bleu céleſte mélé de verd céladon; le deſſous du corps, qui eſt ſéparé du deſſus par une raye orangée, eſt écaillé de verd céladon, de jaune & de rouge; le ventre près des nageoires inférieures de devant eſt auſſi verd de mer, marqueté de taches rouges à la longueur d'un petit doigt, & ſe termine en pointe de chaque côté Les nageoires poſtérieures ſont garnies de forts piquans, & paroiſſent comme de beaux pavillons d'un verd de mer clair, bordés par en haut & par en bas de citron, & de quelque peu de rouge vers le milieu du corps; la nageoire jointe au corps eſt blanche & rouge, mais pas ſi arrondie à ſon extremité qu'aux autres Poiſſons; la queue eſt belle & large en forme d'éventail, de couleur de citron ſur le devant marque de cinq points noirs entre deux bandes rouges, l'une qui ſépare le corps de la queue, & l'autre large d'un pouce en travers, qui paroît obliquement au milieu du citron; le reſte de la queue eſt d'un beau verd céladon, ſur lequel on voit s'étendre obliquement, & tout du long beaucoup d'arrêtes noires, bordées de jaune de chaque côté, & terminées en frange de même couleur. Ce Poiſſon eſt admirable tant pour le deſſein, que pour la vivacité des couleurs, qui par leur diverſité & leur oppoſition paroiſſent avec beaucoup d'éclat; il ne le céde auſſi à aucun autre en bonté.

150. L'*Ikan Cacatoeha Kitsjil*, ou le *petit Cacatoeha*, ainſi nommé parce qu'il approche fort d'un perroquet verd de mer, ou cacatoeha, quant à la tête & au corps, mais le muſeau n'y reſſemble point du tout étant plus aigu.

Sa

Poissons extraordinaires.

Sa tête eſt groſſe & de couleur de verd céladon par deſſus & d'un jaune de citron par deſſous; il a l'œil rouge & l'iris blanche; ſon corps eſt gros & arrondi, de couleur pareille à la tête, partagé par cinq rayes jaunes allant obliquement du ventre au dos, parmi leſquelles on voit, entre de petits traits noirs, quelques taches rouges & longues, mais qui manquent vers le dos, & vers le ventre; le poitral eſt jaune, orné de deux petits globes rouges; ſes nageoires & ſa queue ſont rouges & pourprées.

151. L'*Ikan Roelat Jang Merah*, ou le *Roelat rouge*, reſſemble au *Poiſſon magnifique* du N°. 149. pour la grandeur & la forme, de même que pour la bonté, mais il en diffère pour les couleurs, & pour la nageoire ſupérieure; la tête eſt de même groſſeur, mais ſon muſeau eſt un peu relevé, la couleur en eſt, auſſi bien que celle du deſſus du corps, d'un rouge clair: le deſſous du corps, & le fond des nageoires ſupérieures & inférieures, ainſi que de la queue, ſont de couleur de verd céladon tirant ſur le gris; l'œil eſt grand & noir, le cercle large, d'un verd céladon, l'iris jaune à point blanc; ſur le ventre près du poitral plus bas que la nageoire jointe au corps (qui eſt rouge & jaune en deſſus) ſe voit un petit globe rouge, entre quelques traits de même couleur; plus près de la queue, il y en a cinq autres pareils, outre un ſixième entre les deux rayes mitoyennes du deſſous du corps; il y a quatre de ces rayes, rouges, dont celle du milieu ſert à ſéparer le deſſus du corps du deſſous; la nageoire ſupérieure eſt garnie de piquans forts & longs, & elle a ſur le devant la figure d'un pavillon jaune, par en haut, d'un bleu céleſte par en bas, & d'un verd céladon au milieu, avec quatre globes rouges placés différemment, entre les piquans, & ſur le derrière celle d'une voile large, rouge & fort élevée, dont le fond poſtérieur eſt d'un verd céladon bordé de rouge; la nageoire d'en bas, près de la queue, eſt de même couleur, de figure triangulaire, dont l'angle extérieur fait une avance fort pointuë vers le bas; la nageoire ſous le ventre eſt de même couleur bordée de jaune, & garnie de piquans, entre leſquels on voit auſſi un petit globe rouge; la queue eſt grande & large, écaillée & ronge dans ſon milieu, en forme d'ovale, qui ſe termine en une pointe à franges jaunes: aux deux côtés de cet ovale eſt un fond d'un verd céladon-pâle, & deux petits globes rouges, & plus en dehors un fond blanc bandé obliquement de points noirs & blancs entre deux bords étroits & rouges; aux deux extrémités de la queue, on voit une eſpèce d'avance rouge & pointuë.

152. Le *Prince du Japon*, eſt un joli petit Poiſſon Pampus à groſſe tête de porc raccourcie, dont le fond eſt rouge tacheté de noir, & qui près du grouin eſt bridée par une bande transverſale de bleu céleſte; cette couleur ſe voit auſſi en dedans du grouin; ſur la tête il y a une autre bande en travers, large & de couleur d'or, au milieu de laquelle ſe voit l'œil blanc, le cercle large & rouge, & l'iris noire, le tout entre quelques rayes noires courbes, qui décroiſſent en s'éloignant; contre cette dernière bande s'appuye un demi-cercle d'écailles rouges; le deſſus & le deſſous du corps ſont écaillés, de couleur de foye, & d'un jaune d'or tacheté de noir dans le milieu & ſur le derrière. La nageoire jointe au corps & celle de deſſous ſont d'un bleu céleſte, comme auſſi les piquans de la nageoire ſupérieure, & de celle du

Poissons extraordinaires.

du milieu sur un fond couleur d'or. Les nageoires postérieures sont de couleur de pourpre clair, bordé de bleu céleste, & bandé de jaune obliquement. La queue est large & pleine, de couleur bleu céleste, ayant au milieu une bande étroite de même couleur en forme de demi-lune.

153. L'*Ikan Coloer Koening*, ou le *Poisson Coeloer jaune*, a une tête d'oiseau d'un rouge clair, avec deux rayes rouges transversales; le museau est coloré de même, comme aussi les deux nageoires postérieures, qui cependant ont contre le corps un bord de verd céladon, & le reste du bord, qui fait une forte avance, est de bleu céleste: leur figure est presque ovale: le milieu du corps entre la tête & la queue est comme un tonneau rond, distingué par deux cercles couleur de sang, qui vont depuis le dos jusqu'au ventre: son fond en dessus & en dessous est d'un jaune doré à quarreaux fins & noirs, qui ont chacun un trait ou une marque de vermillon en dedans; le corps est partagé en deux par une bande large oblique & écaillée de couleur bleu-céleste entre deux bords rouges: près de la queue se voit une autre bande jaune tachetée de rouge entre deux rayes rouges: la nageoire de dessus est garnie de piquans rouges, par devant, sa couleur est verte par dessus, & rouge-clair par dessous: celle qui est jointe au corps est rougeâtre: son œil est orangé, l'iris noire, & le cercle large de couleur de verd de mer; le poitral a sur un fond jaune huit petits globes de vermillon: sous le ventre, entre le poitral & la nageoire postérieure, se voyent six piquans; c'est un excellent Poisson.

154. L'*Ikan Toetombo Ekor Tiga*, ou *Poisson boite*, à trois queues, est semblable aux autres Toetombos pour la figure, mais il est plus grand de corps & fort serré de tête, ce qui le fait un peu ressembler à un gros cochon: sa longueur est environ d'un pied: le museau est fort petit, & de couleur rouge obscur: le fond de tout le corps jusques près de la queue est de couleur de foye, écaillé en rond avec quelque peu de verd céladon par-ci par-là: les yeux sont fort voisins, larges & d'un verd céladon; l'iris est jaune à point noir, bordée d'un cercle étroit & rouge; au-dessus de l'œil on voit une petite corne ou dent de couleur de citron, courbée en arrière, & au bas sur le devant une grosse bosse de même couleur & dessein que le corps: sur le milieu du corps il y a une nageoire fort singulière faisant partie du corps, de même couleur & nuances: sous le ventre sont quatre dents ou piquans aigus de couleur de citron: le bas du corps vers la queue est nuancé de blanc & de noir entre une bordure rouge vers le haut, & une autre jaune vers la queue, en forme de demi-lune: la queue est grande, faite comme le haut d'un verre à vin, d'un fond jaune obscur, & pleine d'arrêtes fines qui vont jusqu'à son extrémité; sur ce fond on voit une bande large, pourprée en travers & sept autres de pourpre-pâle en long, d'un demi-doigt d'étenduë, & peu larges,: un peu plus qu'à moitié de la queue paroît un petit cercle noir un peu ovale de la largeur d'un pouce, aidant à finir la queue, & de la même couleur pour le fond: un peu plus bas que la nageoire du dos, comme aussi au bas du ventre tout près de la queue, sont attachées deux nageoires à-peu-près semblables à la queue, mais pas si grandes; aussi n'ont-elles pas cette bande pourprée en travers. Ce Poisson hideux ne se mange point, que l'on sache.

155. Le

155. LE *Kapitan Kafir*, ou le *Capitaine Caffre*, eſt un petit Poiſſon fort délicieux à bec de Perroquet, d'un verd céladon: ſa tête eſt de même couleur avec quelques traits rouges, & des points noirs, ſur le derrière; le deſſus du corps eſt tout écaillé de verd de mer, mêlé de jaune de citron & de rouge: le deſſous eſt marbré de rouge, de verd céladon, de jaune & de blanc, comme du marbre d'Egypte: la raye de ſéparation eſt courbe, de couleur de citron; la nageoire ſupérieure eſt d'un fond citron, bordé vers le derrière & près des grands piquans verd de mer, de rouge par deſſous & par deſſus; la nageoire inférieure vers la queue eſt auſſi garnie de piquans, à fond jaune, & bordée de rouge contre le corps: les deux nageoires ſur le devant & ſous le ventre ſont pourprées & blanches: l'œil eſt jaune, le cercle en eſt large & rouge, l'iris noire & jaune: la queue eſt jaune & fourchuë.

156. L'*Ikan Carbauw Hidjoe*, ou le *Buffle verd*, a la tête ſemblable à celle d'un bœuf, mais un peu plus mince par devant: le muſeau reſſemble à un bec d'aigle, & eſt tout jaune en dedans: le corps eſt écaillé de verd céladon, de rouge & de jaune entre-mêlé, par deſſus & au milieu, & fait vers le haut une petite avance en dehors: l'œil eſt rouge cerclé de jaune, l'iris eſt blanche ayant un point noir au milieu: au-deſſus de l'œil ſont trois petites dents ou cornes d'un bleu obſcur & pourpré courbées en avant; le poitral eſt d'un bleu céleſte bordé de verd céladon de chaque côté. La nageoire ſupérieure eſt jaune, garnie de trois piquans courbés en arrrière; elle s'étend fort loin, & eſt terminée par un bord de verd de mer, qui finit en une petite houppe jaune en dedans & s'éleve de la longueur d'un doigt hors du corps: plus bas tirant vers la queue, cette même nageoire, comme auſſi la nageoire inférieure voiſine de la queue, & la queue même verte en devant, ſont toutes d'un pourpre clair: le deſſous du corps eſt orangé, bordé de rouge en deſſus, & de verd céladon en bas vers le ventre. Des trois piquans de la nageoire ſupérieure juſqu'au bas du poitral s'étend une bande large & oblique d'un pourpre clair, entre deux bords rouge-clairs, dont celui de devant remonte de nouveau vers l'œil & fait comme une eſpèce de poche ou muſette orangée: ſur le derrière du corps le long des écailles on voit une autre bande large d'un bleu céleſte entre deux bords étroits rouges: & vers le corps une frange orangée, & au-deſſus d'elle un piquant jaune; la nageoire jointe au corps eſt d'un bleu céleſte en bas, pourprée & jaune vers le haut. Ce Poiſſon eſt délicieux au goût, & a beaucoup d'éclat & de vivacité dans ſon coloris.

157. L'*Ikan Goraba* a une tête courte & groſſe de Cayman, & le muſeau rempli de dents: la couleur de la tête comme auſſi de tout le corps eſt d'un verd céladon, tacheté d'orangé, bordé de rouge; l'œil eſt fort ſingulier & comme compoſé de deux rouës enchaſſées; celle de dehors a de petites lames quarrées, l'autre des petits bâtons: le tout en rouge & en bleu, mais poſé diverſement; l'iris eſt blanche, ayant au milieu un point noir; la tête eſt diſtinguée du corps par quelques rayes rouges, qui s'élargiſſent vers le bas; la nageoire jointe au corps & la raye qui ſépare le corps de la queue ſont rouges; la queue eſt d'un verd céladon en forme de demi-lune. Toute la nageoire ſupérieure eſt unie de couleur de plomb, garnie de piquans rou-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ges, qui ſont plus grands ſur le derrière, & y paroiſſent en forme de pavillon. La nageoire poſtérieure d'en bas a des piquans d'un verd céladon, ſur un fond rouge & enſuite plombé. Ce Poiſſon eſt fort blanc & ferme, de la grandeur d'un grand Cabot, & excellent au goût.

158. L'*Ikan Catoe Jang Moelia*, ou le *Poiſſon magnifique de roche:* ſon corps eſt fait comme un gros tonneau de trois bandes d'écailles jaunes & d'un verd céladon foncé, traverſées dans leur milieu par deux autres bandes larges d'un doigt & de couleur de pourpre clair: la tête en devant, de même que le petit muſeau, ſont rouges, terminés par deux bandes en travers, l'une de verd céladon, & l'autre moins large & noire; plus loin on voit quelque peu de bleu céleſte & de verd de mer bordé de pourpre & de jaune: l'œil eſt pourpré à double cercle noir & blanc; l'iris eſt noire: les nageoires poſtérieures ont des rayes jaunes, pourprées & d'un bleu céleſte, traverſées de noir, & bordées d'une frange pourprée. La nageoire antérieure d'en bas eſt de bleu céleſte, blanche & pourprée vers le corps. Celle de deſſus eſt garnie de piquans d'un verd céladon ſur un fond rouge; la queue eſt de couleur céladon, mais elle a ſur le devant deux bandes, l'une bleuë céleſte, & l'autre à points rouges: C'eſt un Poiſſon fort exquis ſur tout mangé cuit à l'eau à la manière Hollandoiſe, & il paroît une eſpéce de ces Poiſſons qui ſont revêtus de cuir.

159. L'*Ikan Doeri Sowanggi*, ou le *Poiſſon Sorcier garni de piquans.* Ce nom empêche les Habitans d'en manger, quoiqu'il ſoit fort bon: ſon muſeau eſt petit & a la figure d'une demi-lune: ſon œil eſt pourpré, le cercle en eſt noir, & l'iris blanche & à moitié rouge vers le corps. Le corps eſt d'un bleu céleſte par deſſus avec deux rayes rouges, allant tout du long, & de verd céladon par deſſous, plein de grandes taches pourprées qui tiennent enſemble: la queue commence par être jaune, & devient enſuite de couleur céladon, avec une raye rouge fine entre deux, ce qui fait un fort bel effet. Entre les rayes rouges du deſſus du corps ſont placés neuf ou dix globes d'un bleu céleſte, bordé de rouge, & cinq autres globes pareils au-deſſus des mêmes rayes. La nageoire ſupérieure eſt d'un bleu céleſte au milieu, bordé de pourpre clair par en haut, & de verd céladon par deſſous. La nageoire inférieure eſt garnie de forts piquans de couleur de pourpre, ſur un fond jaune. La nageoire jointe au corps eſt pourprée & blanche, & un peu rougeâtre près du corps.

160. L'*Ikan Terbang Berampat Sajap*, ou le *Poiſſon volant.* Son corps eſt écaillé; ſa téte eſt groſſe & d'un joli deſſein; leur couleur eſt d'un beau céladon, avec du jaune & du rouge entre-mêlés: ſon œil eſt grand, l'iris noire entourée de pluſieurs cercles jaunes, rouges, verds, noirs & pourprés; ſes aîles de devant ſont d'un verd céladon plus foncé que celles de derrière, garnies de piquans jaunes, & chargées, entre-deux, de petits globes rouges rayés, qui ſont plus rares ſur celles de derrière; la queue eſt fort belle, marbrée de blanc de verd céladon, & de bleu céleſte, fourchuë & bordée d'une marge de verd de mer, & de jaune.

161. L'*Ikan Batoe Jang Eloc*, ou le *beau Poiſſon de roche*, reſſemble un peu au petit Apron, ou à la Perche à piquans; ſa tête a le fond céladon parſemé de nombre de traits rouges; le corps eſt écaillé & marbré de céladon, de rou-

rouge & de bleu céleſte; l'œil eſt grand, les cercles ſont de verd céladon, de noir & de rouge, l'iris eſt noire & de verd céladon entre deux. La nageoire ſupérieure eſt un pavillon plein de piquans, d'un verd céladon, large au milieu, jaune par deſſus & d'un pourpre moins large en bas. La nageoire poſterieure eſt de couleur de citron en dedans, bordée de pourpre clair; celle d'en bas eſt d'un pourpre bordé de jaune; celle qui eſt jointe au corps eſt pourprée & blanche; la queue fourchuë eſt d'un verd céladon & jaune: c'eſt un fort bon Poiſſon & très agréable au goût. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

162. L'*Ikan Loſi Loſi*, eſpèce de Remora, ou compagnon du Requin, a la forme d'une truite: il a l'œil jaune avec un cercle large d'un verd céladon, l'iris blanche & rouge; le deſſus du corps eſt d'un bleu céleſte, jaune & de verd de mer: le deſſous de même, mais plus clair, & couvert par tout d'écailles; la nageoire ſupérieure eſt longue & jaune, garnie de forts piquans d'un beau pourpre, & entourée d'un bord de même couleur par deſſous; la nageoire inférieure eſt de bleu céleſte, pleine de piquans jaunes: celle qui tient au corps & celle qui eſt ſous le ventre ſont pourprées avec tant ſoit peu de verd céladon; le corps eſt ſéparé dans toute ſa longueur en deux parties par une raye rouge: la queue eſt fourchuë, de couleur jaune & d'un verd céladon: Ce Poiſſon eſt fort beau pour le coloris, mais ſec & ne ſe mange guères.

163. LE *Trompette bigarré*, a le muſeau d'un verd céladon & noir, de la figure de l'embouchure d'une Trompette: le reſte eſt d'un jaune de citron & de verd céladon entre-mêlé de noir: ſon corps reſſemble à celui du Poiſſon Galion dont il a auſſi le goût, & eſt compoſé de quatre ou cinq bandes larges: dans la première, qui eſt toute noire avec quelques traits rouges, on voit l'œil de verd céladon, avec deux cercles rouges & un troiſième de citron entre deux, l'iris eſt noire: la ſeconde bande eſt plus large & d'un verd céladon obſcur, la troiſième d'un céladon plus clair, la quatrième eſt jaune, la cinquième noire bordée de rouge; & enfin il y en a une jaune bordée de pourpre & de verd céladon: c'eſt celle qui eſt près de la queue, qui eſt griſâtre ſur le devant, ayant neuf rayes jaunes qui ſe terminent à une large demi-lune noire. Tout le long du dos on voit une raye noire fort mince, qui s'élevant beaucoup au-deſſus du corps, prend la couleur de verd céladon. La nageoire poſtérieure en deſſus eſt blanche, entourée d'un large bord noir; ſes arrêtes ſont jaunes; la nageoire du devant eſt d'un verd céladon foncé. PL. N°. XVIII.

164. LE *Cacatoeba Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon Cacatoeba*, eſt petit, rond & bourſoufflé; il a la groſſe tête d'un Dauphin, de couleur verd céladon; elle reſſemble un peu, de même que le muſeau plein de dents, à celle du Cacatoeba verd: le corps, qui eſt ſéparé de la tête par des rayes rouges, eſt tout écaillé en or & en rouge juſqu'à la queue. Toutes les nageoires, de même que la queue, ſont d'un verd céladon foncé: celles d'en bas, dont l'une eſt ovale & l'autre quarrée, ſont bordées de rouge; celle qui eſt jointe au corps eſt ronde comme un œuf du Caſuari, de couleur rouge & verte. La nageoire ſupérieure eſt d'un pourpre clair, entre trois piquans de verd céladon; le reſte eſt de cette dernière couleur: la queue eſt en forme de demi-lune: ſon œil eſt admirable, le globe en eſt bleu céleſte, l'iris

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

rouge, le cercle qui l'environne eſt partagé en quatre quarts, dont les deux oppoſés ſont jaunes, & les deux autres rouges.

165. L'*Ikan Sowanggi Bezar*, ou le *grand Poiſſon Sorcier*, eſt le plus ſingulier Poiſſon qu'on ait jamais vû; ſa tête eſt admirable, bien proportionnée à la grandeur du corps; le muſeau eſt large & d'un verd céladon en dedans; ſur le nez paroiſſent quatre petites cornes de couleur de citron; l'œil eſt grand & jaune, l'iris noire placée dans une étoile d'un verd céladon, entourée d'un cercle large & rouge; au-deſſus de cet œil, un peu de biais, ſont deux autres étoiles d'un verd céladon, ornées d'une cime à quatre angles, & d'une tache au milieu, ce qui fait un effet ſingulier; plus loin vers le dos on voit quelques fleurs jaunes, rouges, bleuës & vertes. La nageoire ſupérieure eſt fort grande, garnie de longs piquans de couleur bleu céleſte, qui vers le bas paroiſſent être enchaſſés dans des tuyaux épais & ronds, de couleur rouge, entre leſquels on voit des quarrés de même longueur, d'un verd celadon; la nageoire poſtérieure eſt jaune & d'un verd céladon clair, avec une raye rouge qui la traverſe; au bas de l'œil, un peu de biais, ſont trois grandes marques d'un verd céladon, dont les deux extérieures ont le bord garni de petits piquans rouges, celle du milieu n'en a point: on voit au haut de la plus baſſe quelques demi-cercles blancs, qui la joignent. Le corps eſt brun, plus foncé par deſſus, & parſemé de petites marques rouges, & plus jaune & plus clair par en bas & vers le ventre, qui eſt gros. Les nageoires de deſſous ſont marquées comme la poſtérieure de deſſus, avec la reſſemblance de plumes. Tout du long du corps & du dos régne une raye noire; la queue eſt ſéparée du corps par une fine raye rouge; ſa couleur eſt jaune ſur le devant, verte ſur le derrière; elle paroît comme empennée & fort large, ornée d'une croix rouge. Ce Poiſſon a bien deux pieds de long; il eſt mauvais de goût & ſec, comme diſent les Soldats, car les habitans du Pays n'oſeroient pas en manger: on le voit fort rarement, & il épouvante les autres Poiſſons; cependant par tout ſon attirail, ſes ornemens & ſes étoiles, de même que par la vivacité de ſon coloris, il donne un beau coup d'œil ſur l'eau.

166. L'*Ikan Boelan*, ou le *Poiſſon de la Lune*, eſt ainſi nommé de pluſieurs demi-lunes qu'on voit ſur ſon corps: ſa longueur eſt d'un pied & demi; ſa tête eſt groſſe & grande, d'un fond verd céladon obſcur, émaillé de pourpre clair: le muſeau eſt grand, plein de dents, & comme partagé par bandes de couleur céladon & orange; ſon œil eſt verd, le cercle en eſt jaune, & l'iris de même, avec un point blanc au-deſſus de l'œil; & le long du dos ſe voit une grande & large bande de pourpre clair bordé d'orange: le reſte du corps eſt auſſi pourpré, & d'un bleu obſcur, garni par-ci par-là, & ſous le ventre, d'un bord orangé: la nageoire qui tient au corps eſt d'un jaune obſcur, entouré d'un rond plus large jaune; au milieu du corps paroît comme une grande iſle de couleur pourpre clair joliment bordé d'orange, & ayant quatre demi-lunes de même couleur: on en voit auſſi pluſieurs autres ſur le reſte du corps; du muſeau juſqu'au deſſous de la nageoire, qui tient au corps, régne une bande large pourprée & rayée de traits jaunes, qui vont en ſerpentant: la nageoire ſupérieure qui eſt longue, a le bord d'embas orangé, celui d'enhaut rouge, & le milieu large pourpré & partagé en

en petits compartimens, par des arrêtes de couleur de citron: la nageoire inférieure eſt plus courte, & d'un verd céladon clair, bordé de rouge par deſſus & par deſſous: la queue eſt groſſe & pleine d'un fond jaune à rayes rouges, qui en parcourent toute la longueur. Ce Poiſſon eſt ferme, fort blanc, & ſi gras qu'à peine on le peut rôtir, ainſi on le coupe en tranches, qu'on fume, & qui par-là deviennent fort bonnes à manger.

167. L'*Ikan Cabos Panggegit*, ou le *Poiſſon Cabos mordant*, eſt un petit Poiſſon gras & délicieux, & admirable pour le mélange de ſes couleurs; ſon corps reſſemble un peu à celui d'un brochet, mais ſa tête en diffère; ſon muſeau de Caeyman eſt plein de dents: ſa machoire ſupérieure eſt nuancée de verd céladon & de jaune, en forme de treillis, l'œil eſt rouge, & l'iris d'un verd céladon; la tête le corps & la queue ſont d'un beau verd céladon marbré. Les nageoires poſtérieures, & celle qui eſt jointe au corps, comme auſſi celle de deſſous le corps, ſont d'un verd céladon foncé, tacheté de jaune & de rouge, auſſi bien que la queue; la nageoire antérieure de deſſus a, ſur un fond de jaune, trois piquans rouges, & un quatrième plus long attaché à la même nageoire, élargie en forme de voile, qui devient enſuite verte, & eſt bordée de rouge; la petite nageoire poſtérieure eſt verte, rouge & de couleur de citron.

168. Le *Matelot des Indes*, eſt un grand Poiſſon; ſon muſeau eſt noir en dedans, & de couleur de citron en dehors, & avancé en forme de tonnelet; ſa tête eſt longue & groſſe, rayée au haut de bleu céleſte, de noir, de pourpre obſcur, & de rouge; & jaune & orangée vers le bas & le derrière; ſon œil eſt près du dos; le deſſus du corps eſt d'un pourpre clair ondé de petits traits blancs: Le ventre ſe termine au bas en une eſpèce de griffe à bandes rouges, & ſur les côtés en échélons rouges & de couleur de citron. On remarque ſur le ventre un grand rond d'un bleu foncé & d'un pourpre obſcur bordé de rouge en dedans, & de jaune en dehors, & un peu plus haut une petite tache ovale bordée de verd céladon. Le reſte du corps eſt joliment marbré de rouge, de noir & de jaune. La nageoire jointe au corps eſt petite & d'un beau verd céladon; ſur le dos eſt une petite nageoire, de couleur de citron, garnie d'un piquant de bleu céleſte ſur le devant, & bordée de rouge; les deux nageoires poſtérieures ſont ovales par dehors, de couleur verte avec deux rayes rouges qui les traverſent. Vers la queue ſe voit une bande oblique noire, entre deux bords étroits & jaunes, & une autre d'un verd céladon à bords rouges: Cette queue eſt pleine, en forme d'un éventail du Japon, mais ne s'arrondit pas par derrière: ſon fond eſt de verd céladon, & ſes bords extérieurs ſont jaunes & fort larges, & peints de petites ondes rouges. Ce Poiſſon a la chair très ferme, & eſt fort ſavoureux.

169. L'*Ikan Sotera Poeteh Hidjoe*, ou le *Poiſſon Sotera blanc & verd*, eſt un petit Poiſſon, nuancé admirablement de jaune au dedans de ſon bec de Cacatoeha, de même que ſur ſa tête, qui pour le reſte eſt noire par deſſus, & d'un pourpre clair par deſſous; ſon corps eſt d'un beau pourpre, & on y voit près de l'œil, qui eſt de couleur de citron, un eſpace blanc & écaillé en forme de ſac à long col renverſé, bordé de verd céladon, & un peu plus loin une forme de ſelle de Cheval pareillement blanche & bordée de

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

même, mais un peu renverſée: entre ces deux figures eſt la nageoire jointe au corps, qui, de même que celle de deſſous le ventre, eſt d'un verd céladon rayé de pourpre & de couleur de citron. La nageoire ſupérieure a des piquans d'un pourpre obſcur ſur un fond de verd céladon foncé, jaune & blanc, rayé de rouge & bordé d'orange; la nageoire inférieure de derrière eſt quarrée, d'un pourpre foncé bordé de jaune; la queue eſt petite & pleine, d'un fond de verd de mer, ſur lequel on voit un triangle d'un pourpre obſcur bordé d'orange, la pointe tournée vers la fin de la queue, & le côté oppoſé arrondi, ſéparant le corps de la queue. C'eſt un Poiſſon aſſez rare, mais d'un beau brillant ſur l'eau, & auſſi bon que la Perche.

170. L'*Ikan Batoe Tercloc*, ou le *très beau Poiſſon de roche*, reſſemble à une petite Plie; ſa tête eſt petite & de couleur de verd céladon: ſon muſeau eſt orangé, le fond du corps blanc, traverſé de cinq bandes larges, d'un pourpre obſcur, & de chaque côté bordées d'orange & de verd céladon: la nageoire ſupérieure eſt garnie en devant de piquans ſur un fond jaune: mais le derrière en eſt d'un verd céladon, de même que la nageoire inférieure, & celle qui eſt jointe au corps; la nageoire au-deſſous du ventre eſt en forme de plume double de Jeruſalem, d'un verd céladon bordé légérement de jaune; l'œil eſt de couleur de citron, ainſi que le cercle courbé, qui ſépare la tête du corps; la queue eſt petite, & d'un fond de verd céladon, ſur le devant duquel on voit quelques bandelettes en travers, de couleur de citron & de pourpre. Ce Poiſſon eſt petit, mais délicieux; on le voit rarement d'un auſſi beau brillant, qu'on le repréſente ici.

PL. N°. XIX.

171. L'*Ikan Maleti* a un pied de long; ſa tête eſt fort grande & de couleur de verd de mer, ainſi que tout le corps, orné de fins traits rouges & jaunes, comme auſſi vers le haut d'une bande rouge entre deux bords d'un jaune de citron; l'œil eſt d'un pourpre pâle, & le cercle eſt d'un jaune pâle; l'iris eſt noire: au-deſſus de l'œil & à ſes deux côtés on voit quelques rayes longues, rouges & jaunes, qui forment une eſpèce de demi-étoile; le corps eſt tout parſemé de demi-lunes rouges & jaunes renverſées. La nageoire ſupérieure eſt fort longue & garnie de trois piquans, dont les deux premiers ſont de couleur de citron, & le troiſième, plus long de la moitié, eſt d'un bleu céleſte obſcur, le tout ſur un fond d'un pourpre clair, ſuivi d'un rouge clair, en forme de pavillon bordé de chaque côté de jaune entre deux rayes noires. La nageoire inférieure eſt plus courte, mais de la même couleur; celle qui eſt jointe au corps eſt ronde, en forme d'éventail, & de couleur de citron rayée de noir, & bordée de pourpre clair entre deux lignes noires. La nageoire ſous le ventre a la figure d'une plume double de Jeruſalem, & eſt noire & d'un jaune pâle: la queue eſt grande & pleine, & d'un fond pourpré à rayes ou bandes jaunes: elle finit par un fond de verd de mer ondé, & bordé de noir: à chaque extrémité de la queue ſe voit une avance pointuë, & longue de plus d'un travers de doigt, de couleur de citron avec des arrêtes noires. Ce Poiſſon eſt gras & d'un goût délicieux, mais fort rare: la vivacité de ſes couleurs fait un bel effet ſur l'eau.

172. L'*Ikan Paroeli Jang Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon Paroeli*, eſt un Poiſ-

Poiſſon Pampus fort bon à manger: il reſſemble beaucoup au Trompette bigarré du N°. 163., pour la figure du corps & du muſeau, & pour la raye ſaillante rouge. Le fond de la tête & du derrière du corps eſt griſâtre vers le bas, & plus obſcur vers le haut, rayé d'orange: le devant de la tête & du muſeau eſt rayé de rouge; l'œil eſt d'un verd céladon foncé, & environné d'un cercle large & rouge, l'iris eſt noire: le muſeau eſt petit & a la figure d'une embouchure de trompette: il ſe termine en demi-lune, & il eſt d'un verd céladon, avec deux taches rouges & deux triangles orangés: le milieu du corps eſt grand & large & preſque rond, de couleur d'orange pâle juſques dans la nageoire ſupérieure: ſur ce milieu on voit en haut & en bas deux demi-lunes oppoſées d'un verd céladon obſcur pointillé de noir, & ayant un petit globe au milieu; autour du corps régne une bordure large d'un beau rouge: & ſur le corps à côté des demi-lunes ſont deux bandes larges de couleur griſâtre: tout près de la queue ſe voit une troiſième bande moins large, & orangée entre deux bords rouges; la nageoire ſupérieure déborde de beaucoup par une raye rouge, qui la termine; au-deſſous de la tête près du poitral on voit une eſpèce de ſelle de cheval compoſée de quarreaux d'un verd clair & d'un verd obſcur entrelacés, & bordée d'orange: cette ſelle va juſqu'à la nageoire de deſſous le ventre, & ſe termine en deux avances en forme de dents, fort longues & de couleur d'orange; la nageoire de deſſous le ventre eſt d'un jaune obſcur & a des arrêtes noires; celle de derrière eſt de même couleur & bordée de rouge, de forme quarrée & garnie ſur le devant d'un fort piquant mince & rouge; la queue & la nageoire poſtérieure de deſſus ſont d'un verd céladon à frange large de couleur de citron, & pleines d'arrêtes noires, qui ſur la queue font une eſpèce de coupe à boire; au milieu de la queue ſe voit une raye rouge courbée.

173. L'*Ikan Parkia*, petit Poiſſon qui a la tête & le corps juſqu'à la queue d'un verd céladon obſcur, parſemé de petites demi-lunes renverſées; & au milieu d'elles ſur le corps trois cercles d'un jaune doré, & bordés de rouge, dans leſquels on voit un L, un K & un triangle en noir & environné de points noirs: le muſeau eſt petit & reſſemble au bec d'un oiſeau: le dedans en eſt rouge tirant ſur l'orange, de même que le bas de la tête & l'œil; celui-ci eſt en demi-étoile à iris blanche; la nageoire ſupérieure eſt longue, & va juſqu'à la queue; l'inférieure l'eſt moins: elles ſont jaunes & bordées de rouge par en haut & par en bas: la nageoire jointe au corps, & celle de deſſous le ventre ſont de couleur de citron à arrêtes noires & rouges: entre ces deux nageoires ſe voyent deux rayes orangées & rouges, dont la longueur eſt depuis la tête juſqu'à la nageoire poſtérieure: la queue eſt pleine & d'un beau deſſein; le fond en eſt d'un pourpre clair avec des arrêtes noires; dans ſon milieu on voit une eſpèce d'armoirie de couleur de citron, avec quelques points noirs en forme d'un K, d'un L & d'un M: au bout de la queue ſe voit une frange de couleur de citron, attachée à un cercle noir & oblique. Ce Poiſſon eſt excellent, & parfaitement beau de couleur & de deſſein.

174. L'*Ikan Bilalang Laoet Jang Djantan*, ou le *mâle de la Sauterelle de mer*, a reçu ſon nom de ſa figure: ſa tête eſt comme celle d'un ſerpent, & de verd

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

verd céladon obſcur: l'œil eſt de couleur de citron entouré d'un cercle fin & noir, l'iris eſt rouge & jaune; ſur la tête vis-à-vis de l'œil on voit deux petites cornes orangées, & au-deſſus de la tête une jolie guirlande de cercles rouges & jaunes placés deux à deux, excepté ſur le ſommet, où il n'y en a qu'un. Le corps, qui eſt ſéparé de la tête par une raye rouge, eſt long, & de couleur d'or, marqué de points noirs, entre quatre demi-lunes renverſées de verd céladon par deſſus, & de petits globes rouges entre cinq pareilles demi-lunes par deſſous; de la tête juſqu'à la queue régne une raye d'un verd céladon obſcur: les ſix nageoires ſont comme des aîles ou des pattes, & ont, ainſi que la queue, qui eſt fourchuë, le fond d'un verd céladon obſcur: Ce Poiſſon ne ſe mange point.

175. L'*Ikan Cacatoeba Babintang*, ou le *Poiſſon Cacatoeba étoilé*, a la tête preſque ſemblable à celle d'un Cacatoeha, & d'un verd céladon obſcur; ſon muſeau eſt jaune par dehors, & rouge en dedans avec un triangle de même couleur: ſur ſa tête ſont trois rayes fines orangées, qui vont en ſerpentant, & deux globes d'un pourpre clair, entourés de demi-cercles rouges, & plus bas trois autres globes rouges à demi-cercles bleus: l'œil eſt pourpré, le cercle noir & fin & joint à un autre demi-cercle rouge vers le corps; l'iris eſt noire & jaune en dedans: le corps eſt par-tout d'un fond brunâtre & gris, parſemé de globes rouges entourés de demi-cercles bleus: & il eſt partagé en deux par une raye d'un verd céladon, qui régne depuis la tête juſqu'à la queue: la nageoire ſupérieure de devant eſt pleine de piquans d'un pourpre pâle ſur un fond jaune, qui s'élargit vers le derrière & devient de verd céladon; la nageoire ſupérieure de derrière eſt ronde, & d'un verd céladon & bordé d'orange par dehors & de pourpre vers le corps: celle qui eſt jointe au corps eſt auſſi d'un verd céladon, mais celle de deſſous le ventre eſt de couleur de citron, de noir & de bleu, en forme de plume double de Jeruſalem, avec quelques rayes rouges & d'un bleu céleſte contre le corps. La nageoire d'en bas a trois piquans pourprés ſur un fond de verd céladon clair: la queue eſt pleine d'arrêtes noires ſur un fond de couleur de citron, & bordée de noir: elle paroît un éventail ouvert: Ce Poiſſon eſt à-peu-près de la figure d'une Plie, & fort bon à manger.

176. L'*Ikan Baretti*, eſt un beau Poiſſon en lozange; le fond de la tête & du corps eſt orangé: les bandes obliques & en travers ſont de couleur pourpre & rouge joints enſemble; le muſeau eſt petit & comme partagé en deux, d'un verd céladon en dedans & en dehors; les nageoires & les piquans ſont de même couleur, & bordés de rouge: l'œil eſt d'un verd céladon, le cercle moitié rouge & moitié bleu, & l'iris rouge: le derrière de ce Poiſſon fait un autre petit quarré orangé, de moitié plus large vers le haut que vers le bas, ſéparé de la queue par un cercle rouge, & diſtingué du reſte du corps par une bande pourprée & legérement bordée des deux côtés: ſur ce quarré on voit un triangle rouge, dont le plus long angle regarde le corps, & a deux globes de bleu céleſte à côté, comme il y en a deux plus petits dans le triangle même: la queue eſt d'un verd céladon obſcur, & peinte dans tout ſon milieu de couleur d'orange, qui s'élargit & devient plus bigarré vers la fin: le bord des deux côtés

eſt

eſt rouge, celui d'en bas noir, & en demi-lune: Ce Poiſſon eſt très agréable au goût, & reſſemble beaucoup à une petite Plie. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

177. LE *Carlet de Rivière* a la tête petite & rouge, un bec d'oiſeau, & un petit œil de couleur de citron au-deſſus de deux rayes de même couleur. La nageoire jointe au corps a le haut & le bas de couleur de citron obſcur, mais plus près du corps elle eſt d'un verd céladon, qui eſt auſſi la couleur de toutes les nageoires & de la queue fourchuë: Cependant la nageoire ſupérieure a un fond de couleur de citron garnie de piquans rouges: la raye entre le corps & la queue eſt de jaune mêlé de rouge. La couleur du corps eſt rougeâtre mêlé de gris; l'on y voit ſept globes jaunes en forme d'yeux, entourés de cercles rouges & larges, & au milieu d'eux un quarré rouge par dehors & jaune en dedans. C'eſt un petit Poiſſon excellent, ſur-tout bouilli à l'eau.

178. LE *Goujon de Rivière* eſt ſemblable à un éperlan; ſa tête eſt de couleur d'or avec quelques rayes rouges, ayant comme quatre yeux de verd de mer, & deux autres avec des demi-cercles larges & rouges: le muſeau eſt petit & plein de dents, & a deux barbes pendantes. Le corps eſt d'un gris pourpre, tacheté de points noirs; la nageoire jointe au corps eſt d'un bleu céleſte, & un peu plus haut on voit une demi-bande en travers de même couleur, & garnie d'un fin rebord noir & de couleur de citron: ſur le corps même paroiſſent trois bandes de traverſe, de couleur rouge, un peu courbées à leurs extrémités, & bordées de noir ondé: entre ces bandes on voit des eſpèces d'ovales ſerrées dans leur milieu, & de différente couleur: la nageoire du dos eſt garnie de piquans d'un verd céladon ſur un fond rouge; celle qui ſuit, de même que celle de derrière en bas, ſont de bleu céleſte bordé de verd céladon vers le corps, & de noir par dehors; les autres ſont de même couleur, mais elles ont des bords rouges: celle de deſſous le ventre eſt comme une plume double: la queue eſt pourprée, rouge & noire & partagée par bandes. C'eſt un fort beau Poiſſon, ferme & délicieux.

179. L'*Anac Laoet Jang Terbongkoes*, ou l'*Enfant de mer emmailloté*, eſt ainſi nommé de ſa figure, qui eſt celle d'un enfant dans ſon maillot, les deux mains jaunes & les dix doigts rouges, étenduës en haut. Les deux yeux, le nez & la bouche y ſont peints en rouge; le deſſus de la tête & le corps des deux côtés eſt d'un verd céladon obſcur feuilleté & dentelé, ayant des rayes rouges entre deux: le reſte de la tête & du corps juſqu'au bas a le fond jaune, par-tout peint de demi-lunes rouges, & bordées de points noirs; la queue eſt comme la fleur du Piſang, ronde & épaiſſe vers le corps & pointuë en bas, de couleur rouge & jaune: il eſt fort rare & ne ſe mange point.

180. L'*Ikan Doeri Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon à piquans*, eſt ainſi nommé de deux piquans de bleu céleſte, courbés vers le muſeau, & de couleur de fleurs de pommier; ſa tête eſt comme celle d'un bœuf, & un peu eſcarpée avec une eſpèce de boſſe jaune & ondée, ſur laquelle eſt appuyée une haute nageoire en forme de voile de miſaine, d'un fond bleu céleſte, & de couleur d'or au milieu, avec trois rayes rouges; ſur le devant de cette voile il y a un fort piquant large d'un bleu céleſte, bordé de rouge & au bas PL. N°. XX.

Poissons extraordinaires.

une bande de couleur pareille: ſur le haut du fond on voit quelques petits globes rouges entre quelques traits ſemblables: cette nageoire eſt bordée de rouge; ſur la tete pourprée ſont deux piquans jaunes & rouges dos à dos & la pointe tournée en bas, enſuite quelques traits de même couleur, & deux barbes pendantes: le muſeau eſt plein de dents, d'un bleu celeſte en haut, & jaune en bas, avec trois autres petits piquans; l'œil eſt jaune, & l'iris d'un rouge tranſparent; le cercle eſt grand & d'un verd céladon, avec quatre pointes en croix: les nageoires poſtérieures ſont larges & en forme de pavillons, de couleur jaune, & bordées de rouge ondé par dehors, & de bleu céleſte vers le corps; le poitral & une partie du corps, ſur laquelle eſt placée la nageoire jaune qui joint le corps, eſt comme une palette de Peintre, blanche, mélée de bleu céleſte & d'un beau rouge foncé: la nageoire de deſſous le ventre eſt rouge avec des arrêtes noires, & a auſſi la figure d'une palette; les nageoires plus baſſes ſont d'un beau pourpre mêlé de blanc, de noir, & d'un beau rouge; le piquant en eſt d'un bleu céleſte foncé, bordé de jaune & de noir; le fond du corps eſt d'un brun obſcur par deſſus & par deſſous, & d'un brun plus clair dans le milieu; ſur ce fond l'on voit deux grandes feuilles de couleur verd céladon entre des bords rouges; la tige en eſt tournée vers la queue & repoſe ſur deux autres feuilles plus petites de meme couleur & ſans queue; le corps eſt ſéparé de la queue par une bande etroite & rouge en forme de couronne: la queue eſt pleine & comme empennée, & d'un bleu céleſte à arrêtes noires; les bords ſont rayés de rouge & de noir, & vont en s'avançant au-delà de la queue, faire deux eſpèces de crochets forts & pointus: Ce Poiſſon eſt beau & magnifique dans ſon coloris, auſſi bien que gras & délicieux.

181. L'*Ikan Mandali*, de la grandeur d'une truite, a tout le corps d'un verd céladon, excepté deux petits endroits ſur le dos & un troiſième vers le derrière de la tête, qui ſont rouges & bordés d'orange; le muſeau eſt plein de dents, & rouge en dedans; ſes deux barbes longues & quelques autres rayes ſur la tête, ſont auſſi rouges avec quelque peu d'orange mélé; un peu plus loin que le muſeau ſe voit une eſpace triangulaire orangée, & bordée d'un cercle de verd céladon & d'un autre rouge. La nageoire jointe au corps eſt de couleur de ſang au dehors, de bleu céleſte vers le corps, & orangée dans le milieu: au bas de celle-ci on voit une double plume pourprée; les autres nageoires ſont jaunes, avec des arrêtes rouges & des bords de même couleur; l'œil eſt d'un bleu céleſte, & le cercle rouge garni de trois piquans rouges en dehors; la queue eſt fourchuë, & jaune, garnie d'arrêtes noires & fines. Ce Poiſſon eſt aſſez agréable au goût, mais un peu ſec.

182. L'*Ikan Riboet*, ou le *Poiſſon de tempête*, eſt petit & ſingulier, a le muſeau plein de dents, & la tete comme celle d'un taureau, qui veut heurter de ſes cornes; auſſi eſt-elle un peu courbee en arrière vers la nageoire, dont le premier piquant eſt bleu & tourné en avant; les autres ſont d'un verd céladon, ſur un fond jaune, & tournés en arrière; le fond du corps eſt orangé & tout entre-coupé par des rayes d'un verd céladon; le deſſous du corps eſt d'un pourpre clair; l'œil placé fort bas eſt d'un verd céladon, ſon iris eſt de couleur d'orange: La nageoire jointe au corps

eſt

eſt jaune, noire, & rouge, ayant au bas deux petits boulets rouges; des deux côtés d'une raye oblique on voit ſix autres petits boulets orangés & un autre plus grand en forme d'œil bordé d'un cercle noir; la nageoire inférieure eſt à-peu-près ſemblable à la ſupérieure pour les couleurs & les piquans; la queue eſt fourchuë, d'un verd céladon, & ſéparée du corps par une bande orangée, bordée des deux côtés de rouge.

183. Le *Chaſſeur*, eſt un beau Poiſſon de la longueur d'un empan, & reſſemble à une Perche; ſa téte & ſon corps ſont d'un pourpre clair orné de demi-cercles renverſés & de rayes orangées, entre-mêlées de verd de mer. Le muſeau eſt petit & plein de dents à bords rouges & de couleur de citron; l'œil eſt rouge, & le cercle jaune, ayant par deſſus trois rayes & deux globes de verd de mer, & par deſſous deux autres globes pareils & une demi-lune de couleur de citron, couchée; du milieu de la téte juſqu'au ventre on voit comme un champ arrondi d'un beau jaune, en forme de palette ou de ſelle renverſée, entouré de verd de mer, & ſur ce champ une nageoire de bleu céleſte obſcur en dehors, & verte, rouge & d'un pourpre clair en dedans entourée de petits globes de verd de mer bordés de rouge; ſur le corps on voit deux grandes marques de verd de mer bordé d'orange, l'une en forme d'iſle vers le ventre, & l'autre vers le dos juſqu'à la queue; ſous la nageoire du milieu paroit une plume double d'un beau pourpre à bords rouges; la nageoire de deſſus eſt longue, d'un bleu céleſte & pleine d'arrêtes fines: celle de deſſous eſt jaune à bords rouges ondés par dehors: La queue eſt ſéparée du corps par une bande de couleur de citron entre deux bandes rouges, & ornée de quatre petits boulets rouges. Elle a le fond de devant large & d'un verd de mer, & celui de derrière rouge & en forme de triangle double: les extrémités en ſont pourprées à bords noirs, & ſont des avances fort longues & pointuës en forme de pinces. Ce Poiſſon eſt beau & fort bon.

184. L'*Ikan Doeri Betina*, ou la *femelle du Poiſſon à piquans*, eſt d'un beau brillant pour les couleurs & d'un goût exquis; la téte eſt grande, de verd céladon, garnie d'une boſſe &c. comme celle du mâle N°. 180. le muſeau eſt petit & plein de dents, ſa couleur en dehors eſt rouge & jaune; l'œil eſt rouge, le cercle étroit & noir, bordé de jaune, & l'iris blanche; près de l'œil eſt une bigarrure de trois bandes, rouge, jaune & noire: le poitral eſt d'un pourpre clair à petits quarreaux noirs; le fond de toutes les nageoires de même que des deux piquans ſous le ventre, & de la queue, eſt de verd céladon; la nageoire ſupérieure eſt en forme de miſaine à piquans rouges, dont le premier eſt le plus élevé: celles de derrière ont des bords rouges en dedans & d'autres de couleur de citron bordé de noir dans leur milieu & par dehors; celle qui eſt jointe au corps a la forme d'une palette, ou d'une demi-lune renverſée, & eſt de couleur de citron bordé de rouge avec des arrêtes noires; le corps eſt d'un brun foncé, mais plus en arrière d'un beau pourpre clair, chamarré de rouge entre deux bords noirs; on y voit trois petites marques aſſez ſingulières, & un petit rond de même qu'une moitié d'armoirie, le tout en jaune bordé de rouge. Près de la queue ſe voit un piquant de chaque côté long & rouge, bordé de jaune de citron; trois bandes ſéparent le corps de la queue, l'une eſt blanche,

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

une autre rouge chamarrée de noir, ayant trois globes rouges entre deux, & la troiſième eſt d'un verd céladon bordé de noir.

185. L'*Ikan Panghoeloc*, ou le *Colonel*, a la tête & tout le corps de couleur de plomb parſemé de petits globes bleus & orangés, bordés de rouge; il a le bec d'un Perroquet, & en demi-lune de couleur jaune & d'un beau verd céladon en dedans, & un peu rouge par dehors; l'œil eſt de bleu céleſte foncé, l'iris blanche à deux cercles, le premier large & rouge, le ſecond orangé; de l'œil vers le muſeau eſt un long triangle, la pointe en dehors, d'un fond bleu céleſte avec quelque peu de rouge & d'orange; ſur le corps ſont deux bois ou cornes de cerf, peintes en rouge, & près de la queue quelques autres traits de même couleur; celle-ci a ſur un fond de bleu céleſte obſcur deux eſpèces de belles plumes rouges qui ſont de fortes avances des deux côtés, mais l'extrémité de la queue eſt une bordure d'un verd céladon, & à-peu-près ondée; la nageoire jointe au corps eſt d'un beau verd céladon à rayes rouges & orangées entre-mélées; celles de deſſus & de deſſous par derrière, ſont de meme fond bordé de citron; celle de deſſous ſur le devant eſt faite de trois piquans rouges ſur un fond jaune; c'eſt un Poiſſon fort appetiſſant.

186. L'*Ikan Mata Sambilan*, ou le *Poiſſon à neuf yeux*, reſſemble beaucoup à celui du N°. 170. pour la figure; il a le muſeau de couleur de citron, & la tête d'un bleu céleſte: le corps eſt fait de bandes larges jaunes & d'autres bleuës plus étroites: ſur les trois bandes jaunes ſe voyent huit yeux rouges & jaunes, qui avec ſon œil naturel ont donné occaſion à ſon nom; ſon œil eſt jaune, & l'iris blanche; près de la queue ſe voit une petite barbe verte, rouge & jaune à bords rouges; toutes les nageoires ſont de verd de mer, mais la ſupérieure a ſur le devant un fond rouge garni de piquans verds, & au milieu un piquant fort long; la queue eſt fourchuë & a une bordure rouge en dedans. Ce petit Poiſſon eſt d'un goût délicieux.

187. C'EST *la femelle du Trompette orangé*, ſemblable à celui du N°. 120. pour la figure & le goût, mais beaucoup plus belle de couleurs & de deſſein; ſon muſeau eſt grand & rempli de dents; il a la figure d'un cœur, & eſt de couleur de citron par dehors, & d'un verd de mer en dedans; la tête & le poitral ſont du même fond, mais ont du noir par deſſus, du pourpre clair bordé de rouge au milieu, & du jaune clair à fins quarreaux noirs par deſſous: le reſte du corps eſt d'un bel orange entrecoupé de trois bandes larges d'un verd de mer à bordure rouge & étroite, ſur leſquelles on voit quelques globes rouges; l'œil eſt pourpré, & l'iris noire à point blanc; il y a deux cercles l'un noir & l'autre de couleur de citron & plus large. La nageoire jointe au corps & celle de deſſous le ventre ſont d'un bleu céleſte bordé de rouge & de quelques autres nuances: la nageoire ſupérieure eſt garnie de forts piquans de verd de mer, ſur un fond orangé, & bordée de bleu céleſte par en haut: les nageoires poſtérieures ſont jaunes & noires; celle de deſſus a de chaque côté un piquant noir, mince & fort pointu; la queue eſt ſéparée du corps par deux bandes, une noire, & une autre de verd de mer, avec deux boulets rouges: ſon fond eſt de bleu céleſte avec une large bordure rouge par dehors, qui avance beaucoup des deux côtés, & forme ainſi une demi-lune à la fin de la queue.

188. Le

188. Le *Poiſſon verd de Paradis*, eſt de même figure & longueur, ainſi que de goût, que celui du N°. 3. Il en différe pourtant, en ce que ſes nageoires de deſſus & de deſſous ſont d'un beau verd de mer, & qu'il a trois bandes en forme d'échelle, ſur ſon corps, qui eſt d'un fond noir, & ſur lequel on voit douze globes rouges: la tête de celui-ci eſt verte, & ſon muſeau plus grand que celui de l'autre: la queue ſe termine en pointe, & paroît comme partagée en trois, ayant deux demi-lunes renverſées de couleur de citron ſur le derrière. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

189. L'*Ikan Riboet Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon de tempête*, eſt un petit Poiſſon rond & bourſouflé, ayant la tête & le bec d'un Perroquet; la tête eſt d'un rouge foncé & pourpré, le muſeau rouge & plein de dents; l'œil petit & d'un bleu céleſte, l'iris rouge & le cercle comme l'œil; la tête eſt ſéparée du corps par un cercle pourpré à double bordure noire; du deſſus de la tête le long de l'œil va une bande oblique de bleu céleſte entre deux bords pourprés; le corps eſt d'un jaune doré, & a deux bandes de bleu céleſte en travers; entre la bande de l'œil & la première ſur le corps ſe voit une étoile de Saturne, rouge & entourée d'un ceintre long & noir, & plus bas une nageoire de verd céladon, diſtinguée du corps par une raye de couleur de citron & par une ſeconde pourprée; entre les bandes du corps on voit une eſpéce de ſerpent, ſans tête, de couleur de pourpre, à bords noirs; le tour du corps eſt rouge entre deux bords noirs; les autres nageoires ſont d'un verd céladon foncé, & au devant des grandes on en voit de pétites de couleur de citron, bordées de bleu par deſſous, & garnies de deux piquans pourprés & d'un verd céladon; la queue eſt rouge & fourchuë, à bords noirs; elle eſt ſéparée du corps par un cercle étroit de couleur de citron, qui fait un des côtés d'un triangle pointu vers le corps, & bordé de rouge & de noir. Ce Poiſſon eſt délicieux & fort ferme. Pl. N°. XXI.

190. L'*Ikan Ajam Djantan*, ou le *petit Coq*, eſt un joli petit Poiſſon à longue trompe, qui eſt d'un verd céladon, tournée en rond, & traverſée par une raye rouge; la tête eſt fort groſſe, & d'un pourpre clair; le corps d'un pourpre plus foncé, ayant deux bandes larges qui s'étreciſſent en bas en pointe, & une eſpèce de ſelle, le tout orangé & bordé de rouge; tout le long du ventre régne une bordure de couleur de verd de mer & d'orange; l'œil eſt d'un verd céladon, & le cercle large & orangé; ſur la tête on voit une crête rouge bordée par en bas de verd de mer: la nageoire ſupérieure eſt en forme de voile de miſaine, & a les mêmes couleurs que la crête; la queue eſt d'un pourpre obſcur & rayée, ayant dans ſon milieu une croix rouge, & à ſes extrémités des bords de couleur de citron. Ce Poiſſon eſt petit, mais délicieux.

191. L'*Ikan Hilati Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon Hilati*, ſemblable à un petit éperlan, a la tête d'un verd céladon, d'où pend en bas une eſpèce de fleur rouge; la couleur de la tête & du muſeau pointu eſt de verd de mer orné de huit boulets rouges; l'œil eſt rouge, & l'iris d'un verd de mer, le cercle noir, & a de plus un demi-cercle jaune renverſé ſur le derrière; le corps eſt jaune, & orné de quatre rayes rouges; la nageoire jointe au corps & celle de deſſous le ventre ſont rouges, de même que les pre-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

premiers piquans des nageoires poſtérieures, qui ſont elles-mêmes d'un verd céladon; la queue eſt fourchuë & d'un verd de mer à bord rouge en dedans. Ce Poiſſon n'eſt guères bon.

192. LE *mâle du Poiſſon Hama*, reſſemble un peu au Carlet de rivière; la tête eſt jaune: ſon muſeau & ſes yeux, compoſés de petits bâtons bleus & rouges oppoſés, ſont fort voiſins; le corps eſt d'un pourpre clair rayé dans toute ſa longueur de rouge & de jaune, & orné de petits globes d'un bleu céleſte; la nageoire ſupérieure de devant eſt garnie de piquans rouges, ſur un fond de couleur verd céladon, & de jaune; les nageoires poſtérieures ſont d'un fond de verd céladon bordé de jaune: leur premier piquant eſt long, & de couleur de citron. La nageoire jointe au corps & celle de deſſous le ventre ſont jaunes & noires, & bordées de verd; la queue eſt de verd céladon, fourchuë comme des ciſeaux, & ſéparée du corps par une raye de couleur de citron. C'eſt un Poiſſon fort exquis.

193. LE Poiſſon nommé *Rapporteur mâle*, a une groſſe tête orangée, & le muſeau pointu & rouge bordé de verd céladon par en bas; le poitral eſt d'un pourpre clair avec deux boulets rouges: l'œil eſt d'un verd céladon, l'iris rouge & entourée d'une rouë ou d'une croix; la tête eſt un peu eſcarpée vers le dos; le corps eſt de couleur de plomb & entouré d'un bord rouge; ſur ce corps on voit deux autres petits boulets rouges, bordés d'orange, & vers le dos un triangle orangé bordé de rouge; les nageoires poſtérieures ſont d'un verd céladon; celle d'enhaut eſt garnie de trois piquans de même couleur, & celle d'en bas n'en a qu'un de couleur de citron; la nageoire jointe au corps eſt jaune, & vers le corps d'un verd céladon, & bordée de rouge; la queue eſt ſéparée du corps par une bande orangée, entre deux bords rouges, & ornée de deux petits boulets de verd céladon; ſa couleur eſt pourprée & bleuë à rayes rouges: elle finit en demi-lune d'un bleu céleſte & rayée de rouge. C'eſt un fort bon Poiſſon bouilli à l'eau.

194. L'*Ikan Panglima*, ou le *Général*, eſt un grand & magnifique Poiſſon, d'un coloris admirable, & d'un goût délicieux; il a le muſeau fort petit, & de bleu céleſte en dedans avec le bord rouge: la tête eſt fort grande, & marbrée de rouge, de bleu & de verd céladon: elle eſt ſéparée du corps par deux bandes noires à bords rouges: ſon œil eſt grand & blanc, entouré de rouge, de couleur de citron & de noir; l'iris eſt d'un verd céladon marqué d'un point blanc; le poitral eſt d'un bleu céleſte & plein de demi-lunes rouges & renverſées, qui décroiſſent vers le muſeau; le haut du corps eſt d'un brun foncé & marbré de verd céladon; le bas eſt un peu plus clair & a beaucoup de blanc; la nageoire jointe au corps, & celle de deſſous le ventre ſont d'un beau verd céladon; entre la première & les bandes noires de la tête ſe voit un triangle d'un verd céladon bordé de bleu céleſte par dehors, & de rouge en dedans: au-deſſous de cette nageoire eſt une preſque-ovale orangée, & bordée de verd céladon, & un peu plus loin vers la queue un quarré en forme de couſſin, de couleur d'orange, bordé de rouge; le long du dos ſe voyent quatre boulets rouges, bordés de jaune, & éloignés les uns des autres de la largeur d'un pouce;

vers

vers la queue on voit une autre marque triangulaire aux deux bouts, & un peu pointuë dans le milieu, de couleur rouge, bordé de blanc; les nageoires ſont de longs pavillons de verd céladon; celle d'enhaut eſt bordée de bleu céleſte en bas, de jaune & de rouge ondé en haut; celle d'enbas eſt plus courte, & bordée d'orange près du corps & de bleu céleſte en dehors; la queue a un fond de beau verd céladon, ſur lequel eſt peinte une demi-lune couchante de couleur d'orange bordé de rouge; elle finit en demi-lune d'un bleu céleſte & bordée d'une frange de couleur de citron.

195. L'*Ikan Pandara*, eſt fort beau, rare, & d'un goût délicieux; ſa tête eſt groſſe & élevée, de couleur obſcure en haut, & orangée vers le bas; le corps ſuit les mêmes couleurs: ſon muſeau eſt petit & d'un pourpre clair en dedans; la hure eſt d'un verd de mer, ſon œil rouge, & le corps traverſé par deux ou trois bandes larges & blanches à bords noirs & fins; celle du milieu eſt la plus longue, & preſque ronde; la nageoire jointe au corps eſt rouge; la queue eſt d'un verd céladon, & finit par quelques dents ou pointes.

196. L'*Ikan Paroeli Betina*, ou la *femelle du Poiſſon Paroeli*, a la tête groſſe & ſerrée, de couleur de citron bordé de rouge, & ſéparée du corps par des rayes noires & pourprées; le muſeau eſt de couleur rouge en dedans & en dehors; le poitral d'un jaune de citron; l'œil de verd céladon, l'iris noire, & le cercle rouge; le corps eſt traverſé par deux bandes de couleur de foye, & orangées dans le milieu, & par quatre autres bandes griſâtres; la nageoire jointe au corps eſt rouge, avec une attache de même couleur bordée de couleur de citron; au-deſſous de cette nageoire paroît une plume double, rouge, à arretes noires, & trois piquans de couleur rouge; la nageoire ſupérieure du devant eſt de couleur de citron, avec trois piquans rouges; celle de derrière avec ſon piquant long & pointu eſt d'un verd céladon bordé d'une frange couleur de citron, & va juſqu'à la queue, qui eſt elle-même d'un jaune de citron. La nageoire poſtérieure de deſſous a le même fond, & une pareille frange, mais elle eſt plus petite. Ce Poiſſon eſt délicieux, blanc & ferme.

197. LE *Sulthan*, ou *Empereur de Ternate*, eſt un Poiſſon fort grand & gras, délicieux & ferme; ſa tête eſt grande & épaiſſe, & d'un pourpre-pâle à quarreaux noirs & fins, pointillés d'orange; le muſeau eſt petit; les dents ſont rouges & bleuës; l'œil eſt un iris de verd céladon entouré d'un cercle de couleur de plomb, & d'un autre de couleur d'orange; de l'œil au muſeau & un peu plus vers le haut, ſont tirées deux rayes orangées à bords noirs; & au deſſous eſt une grande dent courbée de couleur d'orange, tenant au muſeau; tout le corps eſt d'un verd céladon foncé & orné de globes rouges bordés d'orange; le poitral eſt large, & de couleur de plomb à petits quarreaux d'orange: la nageoire jointe au corps eſt de couleur d'orange, avec des arrêtes noires fines, & de bleu céleſte orné de petits boulets rouges contre le corps: au-deſſous de cette nageoire & contre le ventre, on voit une eſpèce de patte de bleu céleſte bordé de rouge, & armée en devant d'une griffe en forme de demi-lune, d'un verd céladon & de rouge; la nageoire ſupérieure a la figure d'une petite voile de miſaine, de couleur d'orange, & eſt garnie d'un grand piquant de bleu céleſte & de trois

PL. N°. XXII.

au-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

autres piquans rouges & plus courts; les nageoires poſtérieures ſont d'un jaune pâle à bords rouges, ondés par dehors, & à bords de bleu céleſte vers le corps; la queue, qui eſt fort belle, a ſur le devant deux demi-ronds d'un verd pâle, & trois bandes orangées, qui la ſéparent du corps & des autres couleurs; entre ces demi-ronds, on voit un manche de bleu céleſte, qui s'élargit en pêle de même couleur ſur un fond d'un beau verd céladon à rayes noires: ce fond fait de chaque côté une ſaillie de plus d'un doigt de long en forme de ſerpent: cette pêle de bleu céleſte donne contre une belle & large demi-lune de couleur d'orange & bordée en dehors de rouge ondé, ce qui fait un fort bel effet.

198. L'*Eperlan doré*, a un brillant & un luſtre extraordinaires dans le coloris, & eſt d'un goût délicieux; il reſſemble à un brochet, d'un pied & demi de long; la tête & le muſeau plein de dents reſſemblent à ceux d'un Caeyman, & ſont de couleur d'orange & de verd céladon, avec des rayes orangées par-tout; l'œil eſt d'un verd céladon, l'iris rouge & le cercle orange; au-deſſus de l'œil paroît un arc orangé rempli de points noirs; vers le derrière du muſeau ſe voit une petite demi-lune de verd céladon; ſur la tête même paroiſſent diverſes marques de différentes couleurs; la tête eſt ſéparée du corps par une raye orangée; le corps eſt de couleur de citron à quarreaux noirs fins, & eſt partagé, dans toute ſa longueur, par une raye noire; la nageoire jointe au corps, & celle qui eſt ſous le ventre en forme de plume double, ſont orangées; les nageoires poſtérieures ſont fort longues & pleines d'arrêtes, d'un jaune doré, & bordées de verd de mer; la queue eſt un aſſemblage de pluſieurs bandes de jaune doré & de jaune de citron entre-mêlés, & bordée par-tout, même vers le corps, de verd céladon.

199. LE *Poiſſon Sofor*, reſſemble à une grande Perche, & en a à-peu-près le goût, mais il eſt plus doux & plus gras; ſon muſeau eſt rouge par dehors, & de verd de mer en dedans; les dents ſont blanches; la tête eſt grande & rouge vers le haut, & d'un rouge pâle en bas, ſur lequel on voit force traits & marques rouges rayées de noir en forme de frange; l'œil eſt noir, & l'iris blanche; deux cercles l'entourent, l'un eſt de couleur d'or, & l'autre noir; le deſſus du corps eſt un compoſé de ſix bandes rouges larges, & de cinq autres d'un jaune d'or: ces bandes ne viennent que juſqu'à la moitié du corps, car le deſſous du corps eſt d'un verd de mer marbré de rouge pâle; le fond des nageoires poſtérieures & de la queue fourchuë eſt d'un jaune doré; les piquans ſont grands & rouges; les bords des nageoires noirs, & les bandes marquées ſur la queue rouges; la nageoire jointe au corps, & celle qui eſt deſſous le ventre & qui eſt étroite, eſt rouge & orangée vers le corps.

200. L'*Ikan Soeſalat*, reſſemble à un beau Jacob Evertzen, pour la longueur, la groſſeur, la figure & le goût: la tête & le corps ſont d'un rouge clair, qui devient plus foncé vers la queue & les nageoires poſtérieures; le tout eſt parſemé de petits globes de bleu céleſte; le muſeau eſt plein de dents & d'un verd céladon clair; l'œil eſt noir, l'iris fort petite & de couleur de citron, le cercle de même couleur, & fort large; le haut du corps eſt garni de forts piquans rouges; la nageoire jointe au corps eſt d'un

d'un jaune de citron à arrêtes noires, & à une bande d'attache rouge; la nageoire ſous le ventre eſt d'un rouge obſcur: on voit une grande demi-lune d'un bleu céleſte foncé ſur la queue.

201. LE *Poiſſon à lozanges* eſt beau & délicieux; ſa tête & ſon muſeau ſont d'un rouge orangé, & ſéparés du corps par une raye d'un rouge obſcur; l'œil eſt petit & d'un verd céladon entouré de rouge; le poitral eſt d'un verd céladon marqué de petits points noirs; la nageoire jointe au corps eſt rouge & bordée d'orange, en forme de demi-lune renverſée, & attachée au corps par une bande blanche rayée de rouge à points noirs; le corps eſt compoſé de lozanges blanches, brunes & de verd céladon, qui diminuent vers la queue; la nageoire du dos eſt garnie de piquans rouges ſur un fond de couleur de citron. Les nageoires poſtérieures ſont rondes & compoſées de quatre cercles, dont deux ſont d'un verd céladon, un troiſième eſt de couleur d'orange entre deux, & un quatrième, qui fait le centre, eſt rouge; plus bas que la nageoire de deſſous le ventre, on voit deux petits piquans, de couleur d'orange, de jaune & de rouge; la queue eſt à cinq bandes, une de jaune doré, une ſeconde étroite d'orange ondé, une troiſième plus large & de couleur de ſang, une quatrième plus étroite de couleur de citron, & enfin une cinquième fort large eſt de verd céladon, bordé de noir.

202. L'*Ikan Toering Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon Toering*, eſt un petit Poiſſon gros & rond, ſemblable à une Plie; ſon œil eſt rouge, l'iris eſt blanche & attachée à l'œil, le cercle eſt large & de verd céladon; le muſeau eſt rouge, & bordé de verd céladon; les dents ſont fort larges; le corps eſt d'un brun marbré de noir; la nageoire jointe au corps eſt comme un éventail ouvert d'un bleu céleſte bordé de rouge, & s'attache au corps par une bande jaune & verte; les nageoires du dos & du ventre ſont de grands & larges piquans jaunes bordés de rouge; les nageoires poſtérieures ſont comme deux belles voiles, ou larges pavillons d'un verd de mer, ſuivi de brun, de rouge foncé & clair &c. le tout par bandes; la queue eſt compoſée de pluſieurs demi-lunes de différentes couleurs comme de brun, de noir, de pourpre clair & de rouge, le tout terminé d'une frange jaune à arrêtes noires.

203. L'*Ikan Toering Betina*, ou la *femelle du Poiſſon Toering*, eſt ſemblable au mâle, quant à la figure & au fond du corps: mais il s'y trouve nombre de quarreaux blancs, ayant chacun un petit globe un peu plus foncé: la couleur de ſa groſſe tête eſt marbrée de brun & de verd pâle avec quelques petits boulets rouges; du muſeau bleu céleſte en dehors on voit aller vers le poitral une dent rouge & large à trois angles, qui eſt bordée de bleu céleſte; l'œil eſt de verd céladon, l'iris rouge & le cercle de bleu céleſte; la nageoire jointe au corps eſt auſſi en forme d'éventail renverſé & de couleur différente; les nageoires du dos & du ventre n'en différent auſſi que pour les couleurs; le bleu céleſte y brille beaucoup; les nageoires poſtérieures ſont larges au milieu, & bandées de brun, de rouge, de verd céladon & de rouge; la queue eſt pleine, mais ne finit pas en demi-lune comme celle du mâle: elle eſt d'un fond obſcur à arrêtes noires traverſées par diverſes rayes de bleu céleſte, de rouge & de verd céladon, & ſe ter-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

mine en frange de couleur de citron: Ce petit Poiſſon mâle & femelle, a beaucoup d'éclat dans le coloris, & le deſſein en eſt tout à fait ſingulier; il eſt auſſi fort bon à manger.

204. LE *Cacatoeha de Tidore*, reſſemble à un Cacatoeha pour la tête & pour le corps; la tête eſt d'un verd céladon; l'œil & le muſeau ſont rouges de même que la raye entre la tête & le corps, qui eſt cependant un peu ondée d'orange en dedans; le corps eſt compoſé de trois bandes de pourpre clair, & de trois autres d'un jaune d'or avec quelques petits globes de la première couleur, bordés de noir; au milieu du corps on voit une raye en long de bleu céleſte, ayant des deux côtés deux rayes rouges, & dans ſon milieu tout près de la queue une lozange de verd céladon bordé de rouge; les nageoires du corps & du ventre ſont de bleu céleſte; celles de derrière ont le fond d'un verd céladon garni de piquans rouges, & bordé de la même couleur; la queue eſt pleine & compoſée comme de plumes rouges jaunes & bleuës jointes enſemble, ayant un bord ondé d'un verd céladon; aux deux extrémités de la queue on voit un ſaillant de pourpre clair en forme de griffe ou de crochet. Ce Poiſſon eſt bon bouilli à l'eau.

PL. N°. XXIII.

205. L'*Ikan Kalkoen Sowanggi Djantam*, ou le *Coq d'Inde Sorcier*, reſſemble à un Hériſſon de mer ou de terre; il a nombre d'aiguillons, ou de piquans longs, noirs & jaunes ſur la nageoire du dos, au-deſſus de l'œil & en bas au-deſſous du ventre juſques près de la queue: ces piquans ont un bon doigt & demi de long; il eſt de la grandeur d'une bonne Perche: ſa tête & ſon corps eſt d'un pourpre, tout plein de rayes & de bandes noires, rouges vertes & bleuës, dont les unes ſont plus longues que les autres; le muſeau eſt grand & plein de dents noires & aiguës; ſa couleur eſt de bleu céleſte bordé de noir & de jaune; l'œil eſt de couleur de plomb; l'iris eſt rouge & le cercle noir & d'un verd céladon; au-deſſus de cet œil on voit deux piquans longs & courbés en avant, & entr'eux un petit piquant, de même que cinq autres par devant, & trois piquans pareils par derrière de bleu céleſte obſcur; derrière le muſeau eſt un ſecond œil de verd céladon, ayant l'iris rouge, & le cercle de couleur de citron, & au bas de cet œil eſt un triangle pointu de couleur de citron bordé de rouge: au bas du muſeau ſont deux petites barbes pendantes noires & jaunes; tous les autre piquans ou aiguillons ſont tournés en arrière; ſur le corps & le poitral de couleur de pourpre ſe voyent ſix globes orangés & noirs. La nageoire jointe au corps eſt d'un beau bleu céleſte, entre deux bords rouges & jaunes vers le corps, traverſée de noir; la nageoire du dos eſt d'un verd céladon à bords rouges; les nageoires poſtérieures ont ſix bandes de brun bordé de vermillon, ſur un fond jaune, & ſont bordées d'arrêtes rouges fines; la queue eſt ſéparée du corps par une bande pourprée, qui a deux bords de verd celadon: le bord, qui eſt vers la queue, eſt ondé; la queue eſt d'un fond pourpré à ſix arrêtes longues & épaiſſes qui vont juſqu'au bout, & ſont traverſées par une bande large de couleur de citron. Ce Poiſſon eſt fort bon, mais les habitans n'en mangent pas, à cauſe du nom de Sorcier, qu'il porte.

206. LE *Bilalang Laoet Betina*, ou la *Sauterelle de mer femelle*, reſſemble au mâle quant à la figure: mais le corps en eſt de bleu céleſte partagé par ſept

ſept demi-cercles de couleur de citron, qui ont quelques boulets rouges entre deux; ſa tête eſt d'un verd céladon marqué de pourpre; ſon muſeau eſt jaune par en haut & par en bas; elle a, comme la Sauterelle, deux aîles, de couleur de verd céladon entrecoupé de demi-cercles noirs, & tacheté de rouge; & deux pieds de même couleur, entrecoupés de rouge, au devant desquels on voit deux petits piquans pourprés. Les nageoires de derrière ſont jaunâtres, ayant par devant une longue arrête rouge, & par derrière un piquant plus court; Près de la queue, qui eſt d'un pourpre violet & pleine d'arrêtes noires, on voit une bande jaune garnie de deux piquans de la même couleur. Ce Poiſſon ne ſe mange point.

207. L'*Ikan Marosi* eſt petit & de la longueur d'un éperlan, fort bon de goût, mais rare; ſon corps eſt d'un noir rayé d'orange; ſa tête eſt d'un brun obſcur, & ſon muſeau d'un verd céladon, & plein de dents; ſur le bas de la tête & ſur le corps on voit quelques traits droits & ſerpentins, de verd de mer & de blanc, & quelques taches pareilles; l'œil eſt d'un verd céladon; le cercle eſt blanc: la nageoire jointe au corps eſt pourprée & blanche: la nageoire du dos eſt garnie de piquans d'un verd de mer ſur un fond pourpré; les nageoires poſtérieures ont le fond & les piquans de même couleur; la queue eſt pourprée & blanche à bords blancs; on voit ſur cette queue deux eſpèces de ſerpens de couleur rouge, blanche & noire.

208. L'*Ikan Kalkoen Sowanggi Betina*, ou la *Poule d'Inde Sorcière*, ne différe que de fort peu du mâle ou du cocq: la nageoire du dos eſt ici d'un bleu céleſte; le corps eſt jaune & plein d'arrêtes noires; celle qui eſt jointe au corps eſt d'un jaune doré, bordé de bleu céleſte; tous les piquans ou aiguillons ſont rouges & noirs: on voit de plus ſur le poitral une eſpèce d'étoile de Saturne avec ſes cercles, & deux petits globes moitié jaunes & moitié de bleu céleſte, en guiſe de ſatellites: derrière le muſeau on voit un petit globe rouge, de plus qu'au mâle: les habitans n'en mangent pas à cauſe de ſon nom.

209. L'*Ikan Maloeame* reſſemble à un éperlan: il a le muſeau fort pointu, un peu baiſſé, & d'un bleu céleſte à bords jaunes; l'œil eſt d'un bleu céleſte à cercle noir, qui eſt cependant un peu jaune par dehors; le corps eſt d'un verd céladon foncé, bordé de bleu céleſte par en haut, & de noir par en bas; la nageoire qui eſt jointe au corps, & celle de deſſous le ventre ſont compoſées de deux bandes de bleu céleſte & de deux autres de couleur de citron; la nageoire du dos eſt jaune à piquans rouges; les nageoires poſtérieures ſont pourprées; le corps eſt un peu pointu en entrant dans la queue, & de même couleur; la queue eſt étroite & fourchuë, de couleur de bleu céleſte entre deux bords jaunes, avec quelque peu de rouge en dedans. C'eſt un bon Poiſſon.

210. L'*Ikan Doerian*, nommé le *Hériſſon*, par d'autres, eſt d'une eſpèce ordinaire; mais celui-ci eſt d'une beauté particulière, quant au coloris; ſon muſeau eſt blanc & rouge, & plein de dents; ſa tête eſt petite, de couleur de foye rayée de rouge & de jaune, & ſéparée du corps par des rayes rouges & blanchâtres; ſon œil eſt petit, d'un bleu céleſte & entouré de noir; l'iris a un point noir; les nageoires & la queue ont un fond d'un verd céladon

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

fort clair; la nageoire jointe au corps eſt traverſée par deux rayes rouges & de bleu foncé; la queue l'eſt de même par quatre rayes pareilles; la nageoire du dos eſt rouge, & de couleur de citron à piquans d'un bleu céleſte, excepté les derniers, qui de même que les bords des nageoires & de la queue ſont tous rouges; le corps eſt un aſſemblage de dix bandes larges, & en demi-cercle, de couleur de citron à piquans noirs, avec des rayes fines & noires entre deux.

211. L'*Ikan Hama Betina*, ou la *femelle du Poiſſon Hama*, eſt un Poiſſon délicieux qui reſſemble à un petit Carlet; ſa tête eſt petite, & d'un bleu céleſte, qui vers le derrière ſe change en jaune doré; le corps eſt pourpré, & ſéparé de la tête par une bande rouge: trois grandes & trois petites bandes de couleur d'or bordé de noir le traverſent; le poitral eſt d'un verd céladon bordé de jaune; on voit le long du dos ſept petits boulets rouges, & le long du ventre quatre boulets ſemblables; les yeux ſont fort voiſins, & de couleur jaunâtre entouré d'un cercle noir; l'iris eſt de même couleur avec un point blanc. La nageoire du dos eſt garnie de piquans rouges ſur un fond de verd céladon bordé de rouge; ce fond ſe voit dans toutes les nageoires: celles de derrière ont par devant un piquant long, & par derrière un autre fort petit de couleur rouge; la queue eſt d'un verd céladon clair, & pleine d'arrêtes noires: on y voit au milieu trois bandes épaiſſes rouges, & deux autres d'un jaune doré, ce qui fait enſemble une eſpèce de cylindre.

212. LE *Kambing Biroe*, ou le *Bouc bleu*, eſt un fort bon Poiſſon, qui a le bas du corps d'un verd céladon, & tout le deſſus de la tête & du corps de bleu céleſte; ſon muſeau eſt fort pointu; le bas du corps eſt traverſé par trois bandes noires, & de couleur de citron, un peu courbées, dont le creux fait face à la tête; ſur le corps & le long du dos on voit deux rayes de couleur de citron. Les nageoires près du corps & de deſſous le ventre, comme auſſi la queue, ſont pourprées, & garnies d'arrêtes noires; les nageoires poſtérieures ſont d'un verd de mer, & tous les piquans rouges.

213. L'*Ikan Dodinga*, reſſemble à un éperlan, & a le corps bleu rayé d'orange; ſa tête eſt d'un verd céladon, rouge & bleuë; la nageoire jointe au corps eſt rouge & d'un verd céladon; les nageoires ſupérieures ſont d'un verd céladon bordé d'orange: mais entre deux il y a comme une eſpèce de voile rouge & d'un bleu céleſte. La nageoire ſous le ventre eſt jaunâtre; celle de derrière eſt rouge; la queue eſt rouge & de verd céladon, avec quelques bandes, & une frange jaunes. C'eſt un petit Poiſſon fort exquis.

214. L'*Ikan Toetombo Eloc*, ou *belle eſpèce de Carcaſſe*, a le muſeau fait comme l'embouchure d'une trompette, de couleur de citron croiſé de rouge en dedans, la tête orangée, l'œil de verd de mer, & l'iris rouge; on voit rentrer une dent rouge du muſeau dans la tête, qui eſt un peu eſcarpée vers le dos; le corps eſt d'un brun foncé par deſſus, d'un brun plus clair par deſſous, & rouge au milieu. La nageoire jointe au corps eſt blanche, & de verd céladon près du corps: elle eſt auſſi traverſée par quelques rayes de verd céladon, & ornée d'un œil de même couleur avec l'iris rou-

rouge, qui paroît comme un œil naturel: on voit ſur le dos deux pointes ou piquans, en guiſe de petites cornes, de brun & de rouge; ſon œil eſt d'un verd céladon, l'iris rouge, & le cercle noir. La nageoire ſous le ventre eſt noire & de couleur de citron; la nageoire poſtérieure de deſſus a le fond de couleur de citron en forme d'ovale en dedans, & le reſte qui l'entoure de verd céladon, ayant deux piquans de même couleur: on voit vers la queue deux bandes pourprées & une troiſième de verd céladon; la queue eſt pleine, & compoſée, de même que les nageoires d'en bas, d'un fond de couleur de citron, rayé de rouge: la nageoire de deſſous a auſſi un peu de verd céladon. Ce Poiſſon eſt fort bon bouilli à l'eau.

215. L'*Ikan Tsjakalang Hidjoe*, ou le *Tsjakalang verd*, eſt nommé, par d'autres, *le Brochet de Bantam*, d'une eſpèce ordinaire: mais il vaut bien la peine de le repréſenter ici, par la diverſité de ſes couleurs; il a le corps d'un verd de mer marbré, l'œil jaune, & l'iris rouge; la queue, les nageoires, excepté celle du corps, qui eſt un peu jaunâtre, le muſeau & le cercle de l'œil ſont tous d'un brun clair.

216. L'*Ikan Pati*, ou le *Comte*, eſt un beau petit Poiſſon, d'un jaune doré, traverſé par des bandes larges & rouges, ayant de plus une raye de verd céladon tout le long du corps depuis la tête juſqu'à la queue, & un bord pareil autour du corps; le muſeau eſt petit, l'œil d'un verd céladon, l'iris blanche avec un point de vermillon, & le cercle d'un beau rouge. La nageoire d'en haut eſt pourprée, celle d'en bas rouge, les piquans en ſont bleus; la nageoire jointe au corps eſt rouge & bleuë vers le corps; la queue eſt d'un pourpre clair, en forme d'éventail ouvert, & ſéparée du corps par une bande bleuë; il y en a auſſi une pareille ſur la queue même, qui ſe termine en frange de couleur de citron bordé de noir. C'eſt un Poiſſon fort exquis.

217. L'*Ikan Toetombo Jang Biſei*, ou le *beau Poiſſon de boîte*, eſt un petit Poiſſon rond & délicieux; il a la tête & le corps blanchâtres: ſur ce corps on voit onze bandes rouges en travers, de diverſe grandeur, & qui diminuent vers la queue; il a le muſeau en forme d'embouchure de trompette, d'un bleu céleſte en dedans & de couleur de citron & rouge par dehors & vers la tête; près du muſeau on voit un autre demi-cercle de couleur de citron, qui va juſqu'à l'œil; & un peu plus loin une eſpèce de tige rouge garnie de feuilles d'un bleu céleſte; la nageoire jointe au corps eſt d'un pourpre clair, de même que celle de deſſous le ventre, mais elle eſt de bleu céleſte du côté du corps; la nageoire du dos eſt garnie de piquans noirs ſur un fond jaune; celle qui eſt plus voiſine de la queue eſt pourprée, & a le bord de deſſous noir & de couleur de citron, & celui de deſſus rouge & de bleu céleſte; la nageoire poſtérieure du deſſous eſt de jaune bordé de bleu céleſte & de rouge; l'iris eſt rouge, l'œil d'un pourpre clair, rayé de bleu céleſte & marqué d'un peu de rouge; ſon cercle de bleu céleſte; la queue fourchuë, & d'un jaune pâle, ayant des rayes ou arrêtes rouges fines dans toute ſa longueur.

218. L'*Ikan Sowanggi*, ou le *Poiſſon Sorcier*, eſt un joli petit Poiſſon, mais qui ne ſe mange point à cauſe de ſon nom; Il a le muſeau de couleur noire,

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

de bleu céleſte & rouge, & plein de dents; la tête eſt pourprée & ſéparée du corps par un cercle de verd céladon; l'œil eſt de bleu céleſte, l'iris rouge, & le cercle noir; au-deſſus de l'œil on voit cinq petits piquans rouges ſur le dos; le corps eſt d'un jaune doré traverſé de ſept cercles de verd céladon; ſur ce jaune du corps, & vers le dos ſe remarquent pluſieurs petits globes rouges; au-deſſous du poitral jaune on voit un piquant de pourpre; la nageoire jointe au corps reſſemble à un éventail ouvert ou à une palette; elle eſt d'un verd de mer, traverſée de trois rayes rouges, & d'un bleu céleſte vers le corps; on y obſerve auſſi quelques globes rouges. La nageoire du dos eſt de bleu céleſte, garnie de fins piquans noirs, & bordée de bleu céleſte; les nageoires poſtérieures ſont d'un verd céladon bordé de rouge, & ont chacune deux fins piquans rouges; la raye entre le corps & la queue eſt rouge; la queue eſt à trois pointes, & de bleu céleſte bordé de noir.

219. L'*Ikan Kamatian*, ou le *Poiſſon meurtrier*, eſt ainſi nommé, parce qu'il fait mourir tous ceux qui en goutent, tant ſon poiſon eſt prompt; ſon corps eſt d'un fond griſâtre ou blanchâtre, rayé dans toute ſa longueur de bandes larges & noires: le muſeau eſt bleu & plein de dents, le bord en eſt pourpré, de même que deux grandes marques, qui ſe voyent au bas de la tête; l'œil eſt d'un verd céladon, l'iris noire, & le cercle mince & noir, entouré d'un autre cercle large, partie rouge, partie jaune, traverſé de noir; la nageoire du dos eſt de couleur de citron, garnie de grands piquans bleus, & bordée de jaune; les nageoires poſtérieures & la queue ſont d'un jaune doré, marqué de petites taches d'un rouge obſcur; la nageoire poſtérieure de deſſous a deux piquans de bleu céleſte; la queue eſt grande & pleine; la nageoire jointe au corps eſt d'un jaune doré & pleine d'arrêtes fines & de taches rouges; les nageoires du deſſous du ventre ſont jaunes, & garnies d'arrêtes rougeâtres; au-deſſus de la nageoire poſtérieure d'en bas ſe voit quelque peu de rouge.

220. L'*Ikan Piſau*, ou le *Poiſſon couteau*, reſſemble par en bas au tranchant d'un couteau; il a la tête longue, le muſeau, l'œil & le corps jaunes; celui-ci marqué par-ci par-là de verd céladon; une raye noire le partage en deux, & ſur ſon deſſus on voit neuf cercles rouges, & quelques autres d'un verd céladon pâle; la queue eſt pointuë & longue, & formée par des bandes pourprées, rouges & jaunes: au-deſſous de cette queue on voit deux piquans de verd céladon, & quelque peu de pourpre en forme de demi-cercle entre deux, & plus bas un crochet de même couleur bordé de noir. Ce Poiſſon ne ſe mange point.

221. L'*Ikan Batoe Roepa-nja Sa-Tong*, ou le *Poiſſon de roche qui reſſemble à un tonneau*, comme en effet c'eſt la figure de ſon corps; la tête & le devant du corps ſont d'un beau pourpre; le reſte du corps eſt d'un jaune doré à lozanges rouges & larges marquées par-ci par-là de rouge & de bleu obſcur, & traverſé environ à ſa moitié par une raye bleuë, finiſſant en verd céladon, coupé par une petite bande de bleu céleſte; le muſeau eſt d'un bleu céleſte foncé en dedans, rouge vers le haut, & noir entre les yeux; l'œil eſt d'un verd de mer, l'iris noire, le cercle d'un beau rou-

rouge doublé de verd céladon; la nageoire jointe au corps eſt d'un verd céladon clair, & rouge vers le corps, rayé alternativement de verd de mer & de jaune: celle de deſſous eſt petite & de verd céladon: celle du dos a le même fond, & des piquans rouges; les deux nageoires poſtérieures ſont compoſées de quelques bandes larges, bleu céleſte & de couleur de fleurs de pommier; les piquans deſſous le ventre ſont bleus; la queue eſt pourprée, à arrêtes fines & rouges, & bordée de verd céladon en dehors. C'eſt un fort bon Poiſſon.

222. L'*Ikan Iſap Batoe*, comme qui diroit le *Suceur de roche*, eſt un beau & délicieux petit Poiſſon; ſa tête eſt jaune, & ſon corps un compoſé de bandes pourprées & jaunes bordées de bleu, le tout en travers; près de la queue eſt une bande épaiſſe de verd céladon, entre deux bords bleus, & une ſeconde bande jaune bordée de rouge par dehors; la queue paroît comme un grand gobelet ouvert, de couleur de verd céladon juſqu'à ſa moitié, ſuivi de rouge & de jaune de citron, & terminé par une frange pourprée; la nageoire du dos eſt d'un verd céladon pour le fond, & ſe trouve garnie d'un fort long ſaillant de couleur de pourpre clair; la nageoire jointe au corps & celle de deſſous le ventre ſont d'un verd céladon, & noires vers le corps; la nageoire poſtérieure de deſſous a ſur un fond de verd céladon quelques bandes de couleur de citron, & une frange de pourpre clair en dehors; du muſeau bleu & de verd céladon on voit partir vers la nageoire du corps une raye pourprée, & le long du poitral une autre raye de verd céladon; l'œil eſt de verd céladon; l'iris eſt pourprée & noirâtre & le cercle étroit & noir: de cet œil va vers le bas un piquant rouge & noir.

223. L'*Ikan Sowanggi Boental Ekornja*, ou le *Sorcier à queue ronde*, eſt un beau Poiſſon, mais qui ne ſe mange point; ſa tête eſt rouge, d'un verd céladon & d'un bleu céleſte; le muſeau eſt de verd céladon & plein de dents, & reſſemble à une griffe de Scorpion; l'œil eſt en forme de rouë de bleu céleſte & de jaune, l'iris eſt rouge: au-deſſus de la tête il y a quelques petits piquans bleus. Le corps eſt jaune & traverſé de quelques lignes courbes; le poitral eſt jaune & marqué de quatre boulets rouges; la nageoire du dos eſt de verd de mer & d'un rouge pâle garni de piquans pourprés & bleus; les nageoires poſtérieures ſont rouges & pourprées avec deux fortes avances de verd céladon, & des bords bleus & de couleur de citron; la nageoire jointe au corps a la figure d'un éventail rond d'un beau verd céladon clair, rayé en travers de bandes rouges courbées, & en long de pareilles arrêtes, & de bleu céleſte vers le corps: les deux barbes au bas du muſeau ſont de même couleur, & la nageoire au bas du poitral eſt rouge: la queue eſt d'un verd céladon clair, & arrondie comme un éventail du Japon, traverſé par cinq rayes en arc qui grandiſſent à proportion de leur éloignement du corps: on y voit auſſi quelques globes rouges.

224. L'*Ikan Ganopa Ongoe Biroe*, ou le *Poiſſon Ganopa, pourpré & bleu*, eſt un Poiſſon d'un pied de long, & de fort bon goût; ſon corps & ſa tête ſont bleuâtres, pleins de petits boulets & d'ovales d'un rouge foncé, & rayés en long de deux bandes jaunes, marquées de même que le corps; le muſeau eſt bleu en dedans, & d'un rouge pâle au bas, comme auſſi marqué

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

qué au deſſous de l'œil de quelques taches rouges & pourprées; la queue & toutes les nageoires ſont d'un pourpre clair, excepté celle en deſſous, qui eſt d'un bleu obſcur; elles ſont auſſi preſque toutes marquées de boulets d'un rouge obſcur; la nageoire du dos eſt garnie de grands piquans noirs juſqu'à ſa moitié, mais celle d'en bas vers la queue n'en a qu'un.

225. L'*Ikan Sowanggi Hitam Manis*, ou le *brun Sorcier*, a la tête brune & le corps de même, traverſé de bandes rouges & pourprées en forme d'arcs; le muſeau eſt jaune en dedans, & plein de dents noires: au-deſſus de la tête on voit quatre piquans noirs, dont la nageoire pourprée du dos eſt auſſi fort bien garnie: celles de derrière ſont pourprées & bordées de rouge en dehors; ſon œil eſt blanc, & l'iris noire avec quatre rayes rouges en travers; il y a trois petits boulets noirs ſur la tête, & deux autres rouges ſur le poitral; la queue fourchuë & la nageoire jointe au corps ſont d'un verd de mer clair, & la dernière a près du corps une bande blanche.

226. L'*Ikan Papoewa Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon Papoewa*, a le deſſus de la tête & du corps brun tacheté de marques de bleu céleſte obſcur, qui vont juſqu'à moitié du corps; il a le deſſous jaunâtre avec quatre boulets rouges; le muſeau eſt de bleu céleſte foncé par devant & en dedans, avec une bordure rouge qui le traverſe dans ſon milieu; la queue & toutes les nageoires ſont d'un verd céladon clair; la première a un bord rouge à ſon extrémité, & les ſecondes en ont un pareil vers le corps. C'eſt un bon Poiſſon.

PL. N°. XXV.

227. L'*Ikan Sowanggi Paroc Paroe Ekor-nja*, ou le *Poiſſon Sorcier à queue violette*, a la tête & le corps d'un brun obſcur, & plein de taches, de boulets & de lignes courbes, comme ſi c'étoit un tigre bigarré de noir: mais le deſſous du corps eſt plus clair; le muſeau eſt fait comme la griffe d'un Scorpion, & plein de dents rouges; la nageoire ſous le ventre & celle du dos, qui eſt toute garnie de grands piquans noirs, ſont rouges; la dernière eſt auſſi pleine de globes noirs; l'œil eſt brun, l'iris noire & a la figure d'une étoile: au-deſſus de l'œil ſont neuf piquans de bleu céleſte; les nageoires poſtérieures ont un fond de verd céladon, bordé de rouge; la nageoire jointe au corps eſt d'un verd céladon pâle, & a la figure d'une palette ronde, ou d'un éventail à bords noirs; elle eſt traverſée de quelques rayes jaunes en forme d'arcs, & en a quelques autres en long, ce qui fait comme des quarrés dans chacun desquels il y a une petite marque noire; la queue eſt pleine & longue, de couleur pourprée, & tirant ſur le violet, avec cinq cercles noirs qui grandiſſent vers le bas, & cinq rayes pareilles en long, & le bord extérieur rouge; perſonne ne mange de ce Poiſſon.

228. L'*Ikan Eloc*, ou le *beau Poiſſon*, n'eſt pas ſi beau que ſon nom le porte; il a le corps & la tête de couleur blanche & bleuë; la tête eſt tachetée de noir, & le corps l'eſt de jaune en forme de demi-cercles; la queue & les nageoires ſont jaunes; celle du dos eſt toute garnie de piquans noirs juſqu'au bout: celles de derrière ont des arrêtes noires & le bord de deſſus pourpré: la tête eſt grande & ronde comme celle d'un Dauphin: ſon œil eſt d'un verd de mer entouré d'un cercle noir: l'iris eſt blanche. C'eſt un fort bon Poiſſon bouilli à l'eau.

229. L'*Ikan Tandoc Jang Adjaib*, ou le *Poiſſon à corne merveilleuſe*, eſt ainſi

ainſi nommé, parce qu'il a au-deſſus du muſeau une corne comme une dent d'éléphant, d'un bleu céleſte foncé, & bordé de noir par en haut: cette corne a ſon origine au-deſſus de l'œil, & s'avançant par deſſus le muſeau fait une longue ſaillie un peu courbée vers le haut: la tête & le deſſus du corps ſont de couleur brune, le muſeau eſt jaune & rouge en dedans: on voit quelques traits d'un rouge pourpré ſur la tête; de la tête juſques près de la queue régne une raye large d'un rouge pourpré, qui ſert à ſéparer le deſſus du corps de ſon deſſous: vers la queue ſe voit un triangle de même couleur pour la ſéparer du corps; le tout bordé de rouge; le deſſus du corps a cinq arcs rouges, &, dans ceux qui ſont ſous les nageoires, on voit des globes rouges & jaunes; le deſſous du corps eſt écaillé & de verd de mer; l'œil eſt de verd céladon, & l'iris noire: joignant l'œil & un peu vers le corps ſe voit un demi-cercle d'un rouge pourpré, bordé de cinq globes jaunes à bords noirs. La nageoire jointe au corps & celle de deſſous le ventre ſont jaunes à arrêtes noires, la première a une petite attache rouge au corps; le fond des deux nageoires ſupérieures & de celle d'en bas eſt de verd de mer, les bords ſont d'un rouge pourpré & les arrêtes noires; ces trois nageoires ont chacune un grand piquant de bleu céleſte foncé de chaque côté; la queue eſt jolie; elle reſſemble au fond d'une raquette, & a ſur un fond de pourpre clair quelques arrêtes noires qui vont de biais, & un bord large & rond de couleur jaune, ornée de cinq globes rouges; le corps, qui eſt entouré d'une raye fine noire, eſt tout en ſerpentins. Ce Poiſſon ſe mange avec plaiſir. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

230. L'*Ikan Piſan Gala Roepa-nja*, ou le *Poiſſon couteau en forme de crochet*, ſçavoir par derrière. Ce Poiſſon eſt ſemblable à celui du N°. 220., pour la forme & les couleurs, excepté qu'il a ce crochet; les deux piquans de derrière ſont ici bleus; la queue eſt jaune & d'un verd de mer ſans bandes.

231. L'*Ikan Mole Jang Tadjam*, ou le *Poiſſon Mole pointu*, a le muſeau aigu & fort avancé par en haut, tacheté de rouge & de jaune. C'eſt un Poiſſon fort eſtimé; on a coutume de le ſaler, & d'en faire une proviſion de mer; la tête eſt pourprée par deſſus, d'un bleu céleſte obſcur au milieu, & de couleur de citron par deſſous, orné de quatre globes rouges; le poitral a des bandes rouges & bleues; depuis la tête juſqu'à la queue régne une raye pourprée & blanche; le corps & la queue fourchue ſont d'un verd céladon foncé, marbré de rouge & de blanc; une bande rouge les ſépare; l'œil eſt rouge, & l'iris bleue, ayant un point rouge & blanc; la nageoire du dos eſt jaune, & garnie de piquans rouges; celle qui eſt plus voiſine de la queue eſt pourprée à arrêtes fines & noires; entre deux on voit un grand piquant de bleu céleſte, fort élevé. Les autres nageoires ſont toutes jaunes à arrêtes noires.

232. L'*Ikan Peniop Nafiri*, ou le *Trompette*, a un pied de long, & eſt d'un goût excellent & d'un coloris admirable; ſa tête eſt d'un verd céladon obſcur rayé de rouge; le muſeau eſt pourpré en dedans, & entouré de rouge & de noir par dehors; l'œil eſt d'un rouge pourpré & large, & l'iris eſt jaune; la tête eſt un peu applattie au-deſſus d'un muſeau, qui a la figure

Poissons extraordinaires.

d'une embouchure de trompette; le deſſus du corps eſt griſâtre & a neuf rayes larges & noires dans toute ſa longueur; le reſte du corps eſt marbré de verd céladon, de pourpre & de blanc; on voit deux rayes noires ſur le ventre, l'une droite & l'autre courbe. La nageoire jointe au corps eſt d'un verd céladon obſcur rayé de pourpre en long, & jaune près du corps avec deux bandes rouges en biais; la nageoire du dos eſt longue, & d'un beau verd céladon bordé de citron, & ſans arrêtes ou piquans; celle de deſſous près de la queue eſt jaune, bordée de rouge, & a des arrêtes fines & noires; tout autour du corps régne une raye noire; le corps eſt ſéparé de la queue par une bande jaune, bordée de rouge, & ornée de trois boulets de même couleur: la queue eſt en demi-lune fort large & fort pointuë, & d'un beau pourpre ſuivi de jaune & de verd céladon, & ſe termine en bord noir & en frange de couleur de citron.

233. L'*Ikan Bibi*, ou le *Bourſouflé*, eſt un Poiſſon venimeux, mais qu'on peut rendre fort bon de goût en l'apprêtant d'une certaine manière: ſa tête reſſemble à celle d'un bœuf, à trois cornes bleuës: le muſeau eſt d'un verd de mer, par devant & au haut, & pourpré vers le bas; le reſte en eſt d'un jaune obſcur marqué de rouge: l'œil eſt une rouë de quatre rayons oppoſés, dont deux ſont bleus, & les deux autres pourprés: l'iris eſt de verd céladon: la tête eſt ſéparée du corps par une marque bleuë; le deſſus du corps eſt brun, & le deſſous jaune; entre deux on voit une raye bleuë; tout le corps eſt traverſé par des bandes étroites de verd céladon; la nageoire du dos eſt jaune à piquans de verd céladon; celle qui ſuit eſt bleuë, & bordée de rouge & a des arrêtes rouges; la nageoire de deſſous, voiſine de la queue, eſt pourprée, & bordée de noir & de jaune; la queue eſt ſéparée du corps par une bande bleuë, & compoſée de bandes jaunes & de verd céladon en long; le corps & la queue ſont entourés d'un bord noir fin.

234. L'*Ikan Amâs*, ou le *Poiſſon doré*, eſt ainſi nommé parce qu'il a le corps d'un jaune doré, traverſé de bandes rouges: ſa petite tête l'eſt de même; ſon muſeau eſt rouge, & ſon œil de verd céladon, comme auſſi ſes nageoires, qui ont des bordures rouges, & ſa queue; la nageoire jointe au corps a une attache rouge: c'eſt un fort bon Poiſſon.

235. L'*Ikan Berkaki*, ou le *Poiſſon à une patte*, nommé, par d'autres, *la Grenouille*: c'eſt un Poiſſon très digne de curioſité & fort agréable au goût: il a le muſeau de verd céladon, & la tête bleuâtre & marquée de diverſes couleurs; le jaune la ſépare du corps; celui-ci eſt brunâtre, & marqué de taches jaunes, bleuës & rouges, comme auſſi de neuf globes de verd céladon; au-deſſus de la tête par devant ſont trois petits piquans rouges: l'œil eſt de verd céladon, mais l'iris eſt orange, de même que le cercle ondé; la nageoire jointe au corps eſt d'un verd céladon rayé de rouge, & un peu bleuâtre vers le corps; au-deſſous de cette nageoire ſe voit une patte jaune rayée de rouge, & terminée par une bande étroite en travers, de verd céladon, au-deſſous de laquelle on voit comme ſix plumes rondes & bleuâtres jointes enſemble & bordées de verd céladon & de rouge; la nageoire du dos eſt de verd céladon à piquans jaunes, & terminée par deux bords rou-

rouges; les nageoires poſtérieures, de même que la queue, ont dans toute leur longueur des bandes larges de verd céladon & de bleu, bordées de rouge & de couleur de citron. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

236. L'*Ikan Telôr*, ou le *Poiſſon à œuf*, eſt ainſi nommé d'une figure en forme d'œuf, de couleur blanche bordée de rouge, qu'on voit ſur ſon petit corps noirâtre & jaune, entre quelques petites taches jaunes & rouges; ſon muſeau eſt petit, & de la couleur du corps, & reſſemble à une trompette; il a la tête bleuâtre & faite comme celle d'un éléphant: ſon œil eſt de verd céladon entouré de rouge, & l'iris eſt blanche; la nageoire jointe au corps & celle de deſſous le ventre ſont jaunes, bordées de rouge, & rayées de jaune & de verd céladon. La nageoire du dos eſt d'un fond de verd céladon, garni de piquans rouges, & bordé de jaune: celle qui ſuit eſt jaune & bordée de rouge & d'une frange de verd céladon; la nageoire de deſſous près de la queue eſt de verd céladon, bordé de rouge, & d'une frange de couleur de citron: les piquans au-delà, de même que la queue, ſont de bleu céleſte: cette dernière eſt bordée de rouge & terminée par une frange de verd céladon: ſa figure eſt celle d'un éventail ouvert. C'eſt un petit Poiſſon délicieux.

237. L'*Ikan Karbani Jang Badoeri Bezar*, ou le *Poiſſon Bœuf ou Buffle à piquans*, eſt ainſi nommé de ſa tête & de ſes piquans; ſa tête eſt un peu oblique & eſcarpée, de couleur jaune & brune, rayée de noir & pointillée de même: on y voit des piquans fort aigus & rouges, dont celui du milieu paroît comme planté ſur une boſſe; ſes piquans de deſſous le ventre ſont de bleu céleſte bordé de rouge: le muſeau eſt en rond, de couleur de pourpre, traverſé d'une croix rouge & bleue, en dedans, & entouré d'un cercle large & bleu; les yeux ſont jaunes & entourés de bleu: l'iris eſt rouge & le point noir: le corps & le dos ſont pleins d'écailles, de verd céladon & blanches, bordées de noir: les nageoires poſtérieures & la queue ſont d'un jaune de citron, & ont chacune une tache rouge & de bleu céleſte vers le corps & un bord rouge; la queue a de plus une bordure rouge. La nageoire jointe au corps eſt d'un pourpre clair, & jaune vers le corps, bordée de rouge & de noir. C'eſt un Poiſſon joliment peint, & délicieux.

238. L'*Ikan Kabos Laoet Jang Bezar*, ou le *grand Kabos de mer*, eſt nommé par d'autres le *Chaſſeur bigarré*; il eſt de la grandeur d'un bon Hareng, d'un goût très exquis, & fort joliment peint; ſon muſeau eſt grand & peint en jaune & en verd de mer bordé de rouge: ſa tête eſt pourprée, jaune, bleuë & d'un verd de mer, le tout en bandes, ayant chacune des petits globes de différente couleur: l'œil eſt grand & d'un verd de mer, entouré d'un cercle large & jaune: l'iris eſt grande & de vermillon: le corps eſt d'un jaune brunâtre, mais tout à fait jaune au milieu: la tête eſt ſéparée du corps par une tache pourprée à bords rouges & marquée de verd céladon: au haut du corps on voit neuf marques en forme de ſelle à cheval, de couleur de pourpre bordé de rouge, & tacheté de verd céladon: au bas on en voit ſept pareilles, bordées de verd céladon & marquées de même, mais ayant comme une eſpèce de couronne bleuâtre & bordée de rouge par deſſus, & quelque peu d'orange en dedans; la nageoire jointe au corps eſt d'un verd foncé, pâle & pleine d'arrêtes noires: ſa figure eſt celle d'une palette: Pl. N°. XXVI.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

au bas de cette nageoire, on voit ſur le corps cinq petites bandes droites de couleur de citron en forme de petits ſerpens; celle de deſſous le ventre eſt verte & noire, & a la figure d'une dent; la nageoire du dos eſt très longue, & d'un beau fond de verd céladon, garni de vingt piquans de couleur de vermillon, entre leſquels ſe trouvent des petits globes rouges; ſon bord vers le corps eſt de couleur d'orange; la nageoire inférieure eſt moins longue, & a un fond bleu garni de quatorze piquans longs & jaunes: la queue eſt ſéparée du corps par une bande étroite de verd de mer: elle eſt compoſée de quatre bandes pourprées & de trois autres bleuës & aſſez larges, ſur leſquelles on voit quelques petits boulets d'un jaune doré.

239. L'*Ikan Jang Merangkauw di Paſir*, ou le *Poiſſon qui rampe dans le ſable*, reſſemble beaucoup au Pilote du Requin: il a le deſſus de la tête rouge & jaune, & le milieu blanc picoté de rouge & partagé en deux par une raye jaune bordée de rouge: ſes yeux ſont d'un verd de mer; l'iris eſt rouge & blanche; les nageoires de devant ſont d'un jaune rayé de rouge & traverſées par quelques bandes d'un verd céladon bordé de rouge & de noir: le fond de la queue eſt de verd de mer, ayant dans ſon milieu une raye pourprée, & de chaque côté une bande oblique rouge & une autre pourprée, qui finit en pointe & eſt garnie d'une frange jaune: au bas ſont deux autres nageoires de verd céladon: le corps eſt d'un côté brun picoté de blanc, & de l'autre côté jaune & brun picoté de rouge: l'on y voit deux nageoires d'un fond de verd céladon garni de piquans rouges. Ce Poiſſon ſe mange quelquefois, mais il eſt un peu ſec.

240. L'*Ikan Kipas*, ou l'*Eventail*, eſt ainſi nommé de ſa queue qui en a la figure: elle eſt bordée d'une raye de couleur de ſang, qui fait une ſaillie de la longueur d'un demi doigt des deux côtés; l'extrémité de la queue eſt bordée d'une frange verte: cette queue a vers le corps une bande étroite & bleuâtre, qui donne contre une tache rouge & ovale du corps, laquelle a un bord blanc, & eſt tachetée de noir en dedans: la queue en deſſous eſt orangée juſqu'à ſon milieu, & enſuite blanche & peinte de petits traits d'autres couleurs, ce qui fait l'éventail: ce Poiſſon eſt beau & bon, & de couleur de pourpre, ayant une raye jaune & oblique dans toute ſa longueur, qui eſt traverſée par des bandes jaunes & blanches: la tête eſt compoſée de bandes obliques, jaunes, noires & pourprées: le muſeau eſt petit, rouge & d'un verd céladon. La nageoire jointe au corps a les mêmes couleurs que le muſeau: celle de deſſous le ventre eſt de verd céladon, de même que la nageoire du dos, qui eſt d'un verd céladon à piquans rouges & terminée par derrière par une frange pareille: au bas du ventre on voit trois piquans rouges en forme de dents.

241. L'*Ikan Batoe Bariſca*, ou le *Poiſſon rayé de roche*, a le muſeau pourpré, & d'un verd céladon en haut: la tête & le corps ſont faites de pluſieurs bandes blanches, noires, rouges, jaunes, & d'un rouge pourpré; l'œil eſt d'un verd céladon, le cercle rougeâtre, & l'iris rouge à point blanc. La nageoire du dos eſt de verd céladon à piquans rouges: celle qui la ſuit eſt d'un pourpre clair à frange jaune: au milieu de ce pourpre on voit comme une demi-lune noire avec un bord droit & tout blanc; la nageoire jointe au corps eſt de verd de mer, & d'un pourpre obſcur vers le

le corps, d'où on voit partir vers le muſeau une raye de verd céladon; un peu au-deſſus, eſt une marque d'un beau pourpre clair de la grandeur d'un petit doigt; la nageoire de deſſous le ventre eſt pareillement d'un verd de mer: celle de derrière & de deſſous eſt d'un verd de mer bordé de noir & d'une frange de couleur de citron, & a deux piquans rouges; la bordure le long du ventre eſt d'un rouge pourpré; la bande qui ſépare le corps de la queue eſt noire & bordée de rouge & de verd de mer; la queue eſt d'un jaune de citron, & pleine d'arrêtes noires & a le bord de derrière de verd céladon. C'eſt un petit Poiſſon fort exquis.

242. L'*Ikan Lantei Roepa-nja*, ou le *Poiſſon de pavé*, a la tête de verd de mer & pleine de rayes en tout ſens: ſon œil eſt de bleu céleſte entouré de rouge, & l'iris en eſt blanche; la nageoire jointe au corps eſt violette & de bleu céleſte; celle de deſſous le ventre eſt violette; les nageoires de deſſus & de deſſous ſont d'un pourpre clair, bordé de verd céladon en dehors, & noir en dedans: le corps eſt d'un jaune doré, traverſé par cinq demi-cercles rouges, & a trois ou quatre rayes bleuës; entre chaque deux arcs ou demi-cercles, on y voit quelques boules rouges: la queue eſt un petit éventail rond de bleu céleſte par deſſous, & de verd céladon vers la fin; elle eſt pleine d'arrêtes noires, traverſée de noir par le milieu, & bordée de la même couleur. Ce Poiſſon eſt extrémement ragoûtant & fort gras.

243. L'*Ikan Garopa Birou Langit*, ou le *Poiſſon Garopa de bleu céleſte*, nommé auſſi *le Rayé*, a un petit muſeau, qui eſt de bleu céleſte, comme la nageoire jointe au corps, & celle de deſſous le ventre; la première a de plus une bande d'attache, de couleur de citron bordé de rouge & de noir de chaque côté: ſa tête & ſon corps ſont d'un brun rouſſâtre, & un peu plus clair en dedans, orné des deux côtés du muſeau, en montant le long du dos, de quatre rayes larges d'un verd céladon foncé, dont la ſeconde ne va que juſqu'à la moitié du corps: au bas de la tête il y a deux marques ſerpentines de couleur bleuë & rouge, qui ſervent à diſtinguer la tête du corps: ce dernier eſt plein de boules rouges; les nageoires ſont d'un jaune de citron, bordé de verd céladon en dehors: au devant de la nageoire du dos il y a un grand piquant rouge: la queue eſt ſéparée du corps par une raye de couleur de citron & une bande étroite & rouge: elle devient enſuite d'un bleu céleſte traverſé de rouge, & plus loin de couleur de citron à arrêtes noires, & eſt bordée de la même couleur. C'eſt un Poiſſon fort délicieux, & qui reſſemble a une grande Perche.

244. L'*Ikan Bintang Mata-nja*, ou le *Poiſſon dont l'œil reſſemble à une étoile*, a le muſeau rouge & de bleu céleſte, & les nageoires & la queue de la dernière couleur, comme auſſi l'œil, dont l'iris eſt rouge, de même que l'étoile qui l'environne: le corps eſt jaunâtre, & rayé de rouge en différens ſens, ce qui fait pluſieurs eſpèces de quarreaux, ſur leſquels on voit du rouge & du bleu céleſte en forme de petits globes. C'eſt un petit Poiſſon fort ragoûtant.

245. L'*Ikan Tato Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon Tato*, a la tête d'un ſanglier, & le muſeau de bleu céleſte avec une muſelière rouge: la tête & le corps ſont d'un brun jaunâtre plein de globes rouges; on voit près du dos quatre demi-cercles de bleu céleſte bordé de rouge, chacun à la diſtance

Poissons extraordinaires.

d'un pouce de largeur: le ventre eſt de bleu céleſte; les deux nageoires de deſſous ont un fond de couleur de citron à arrêtes noires; la première eſt bordée de rouge, & la ſeconde de verd céladon. La nageoire du dos eſt de verd céladon avec quelques bandes blanches, & un grand & large piquant rouge par devant: la nageoire qui ſuit eſt d'un bleu céleſte bordé de pourpre en dehors & de verd céladon en dedans: celle qui eſt jointe au corps eſt de verd de mer mêlé de pourpre: la queue eſt de couleur de citron, & bordée de rouge pourpré par devant & par derrière: ſes arrêtes ſont noires. C'eſt un joli petit Poiſſon, blanc & ferme.

246. L'*Ikan Naga Laoet Jang Kitsjil*, ou le *petit Dragon de mer*, a la tête longue, dont le milieu eſt noir, tacheté de pourpre, & les deux côtés ſont jaunes & bordés de noir: le muſeau eſt pourpré par devant, ayant un bord noir & un point pareil au milieu; les yeux ſont rouges & d'un verd pâle & plein de demi-cercles noirs qui ſe touchent, & le derrière du corps eſt compoſé de quelques rayes noires, jaunes & blanches, & de petits globes rouges: la queuë a de même pluſieurs bandes, & une raye large pourprée dans ſon milieu: ſa forme eſt preſque quarrée; ſes ailes étenduës ſont d'un verd pâle, & comme deux évcntails ouverts, ayant chacune huit arrêtes ou piquans fins de noir dans toute leur longueur: on voit de plus en dehors trois bandes, d'un brun jaunâtre ondé, qui traverſent toute l'aile: ces ailes ont une autre bande pourprée & bordée de noir, qui les attache au corps. Ce Poiſſon ne ſe mange point.

247. L'*Ikan Bibi Jang Paroe Paroe*, ou le *Bourſouflé violet*, eſt un petit Poiſſon qui a le corps d'un très beau pourpre violet, plein de boulets jaunes entourés de noir, & de points pareils; ſa tête en a auſſi; elle eſt un peu applatie en s'élevant, & groſſe, reſſemblant à celle d'un ſanglier: il a ſur le dos une ſelle de brun obſcur, entourée d'une bordure fine de couleur de citron. Le ventre eſt d'un pourpre clair: la nageoire jointe au corps eſt pareillement pourprée: les nageoires de deſſus & de deſſous ſont de verd céladon, bordé de couleur de citron: l'œil eſt jaune & le cercle noir; l'iris eſt noire & le point de verd céladon: la queue eſt de diverſes couleurs, de jaune, de verd céladon & noire pour les arrêtes: le bord extérieur en eſt large, rond, & de verd céladon. C'eſt un bon Poiſſon, mais qui a quelque choſe de venimeux, dont il doit être nettoyé.

248 L'*Ikan Sowanggi*, *Antele nama-nja*, ou le *Poiſſon Sorcier*, nommé par les Habitans *Antele*: il a la tête comme celui du N°. 223, mais de différentes couleurs: le muſeau eſt plein de dents & ſemblable à la griffe d'un Scorpion, de couleur de citron en dedans, enſuite de verd de mer, & enfin rouge par dehors: ce ſont auſſi les trois couleurs de ſa tête: le deſſus du corps eſt d'un verd de mer foncé; le deſſous & le milieu eſt plus clair; ſur le corps & ſur la queue jaune à trois pointes, on voit nombre de petits globes & ſerpens pourprés. La nageoire jointe au corps eſt grande, & de couleur de citron, traverſée de trois rayes rouge en forme d'arcs: elle en a trois pareils & deux jaunes au deſſous: on y voit auſſi quelques globes &c. La nageoire du dos à piquans noirs, & celle de deſſous le ventre ſont pourprées, & bordées de couleur de citron; les deux nageoires poſtérieures ſont pourprées, mais ſans bord; elles ont un piquant fin & fort pointu de chaque côté:

côté: l'œil eſt rouge & de jaune doré, environné d'un cercle noir, & a cinq petits piquans d'un rouge obſcur par deſſus. Ce Poiſſon eſt bon, mais les Habitans n'en mangent point. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

249. L'*Ikan Mata*, ou le *Poiſſon plein d'yeux*, reſſemble à une Perche ordinaire, mais il eſt plus gros & plus large: ſon muſeau eſt rouge & bleu: ſa tête eſt d'un pourpre par deſſus & jaune & bleuâtre par deſſous: l'œil eſt d'un verd céladon, entouré de rouge. Le corps eſt d'un pourpre clair, entre-coupé de cinq rayes larges, de verd céladon; celle du milieu va tout droit, les autres ſont un peu courbées; ſur ce pourpre on voit pluſieurs globes jaunes bordés de noir en forme d'yeux, d'où il tire ſon nom. La nageoire ſupérieure & inférieure ſont de couleur de citron bordé de verd de mer, & d'une frange pourprée: celle du dos eſt garnie de piquans bleus juſques paſſé ſa moitié. La nageoire qui tient au corps eſt auſſi de couleur de citron & faite en forme de palette étroite à arrêtes noires. La nageoire du ventre eſt jaune: un peu plus loin, on voit quelque peu de rouge & un grand piquant. La queue eſt d'un pourpre clair à points noirs, & ſe termine en une demi-lune étroite de couleur de citron, & en frange pourprée: elle a de plus un reſte de la ſeconde raye du corps, & une bande en travers qui la ſépare du corps. C'eſt un excellent Poiſſon, beau & gras. PL. N°. XXVII.

250. L'*Ikan Tootombo Koening*, ou le *Poiſſon Carcaſſe jaune*, eſt un petit Poiſſon fort exquis, ayant la tête d'un Cochon & de couleur rouge, & le muſeau pourpré & bordé de verd céladon, avec une raye en long courbée & de même couleur. Son œil eſt pourpré, le cercle noir, & l'iris rouge; au-deſſus de l'œil ſe voit une eſpèce de fleur d'un verd céladon bordé de rouge: le corps eſt rouge & de verd céladon, & ſéparé de la tête par une raye de même couleur; il eſt un peu relevé dans ſon milieu, & bordé d'une raye de verd céladon, ayant deux gros piquans: La nageoire qui tient au corps eſt rouge & bleuë & d'un verd céladon; celle de deſſous le ventre a des bandes rouges & de verd céladon. Les nageoires poſtérieures ſont jaunes, à bords rouges, & d'un verd céladon contre le corps: les arrêtes ſont noires: Tout près de la queue on voit deux cercles bleus, qui bordent une bande large de verd céladon, dans laquelle paroit de chaque côté un petit piquant en dedans. La queue eſt un eventail rond & jaune à arrêtes noires, & finit en bord large & courbé, d'un verd céladon entre deux rayes noires.

251. L'*Ikan Kajoo Merah*, ou le *Poiſſon à bâton rouge*, reſſemble à une petite Perche; ſa tête eſt rouge, pourprée & de verd céladon: l'œil eſt orangé & entouré de noir, ayant une iris de verd de mer, & eſt placé ſur une raye large de même couleur. Le corps eſt d'un verd céladon, & marqué d'une raye large & rouge, & de bleu céleſte, qui va juſqu'à la fin de la queue. La nageoire du dos eſt de couleur de citron, bordé de verd céladon clair. La nageoire qui tient au corps eſt de couleur de citron & rouge, à arrêtes noires, & bordée d'orange du côté du corps: celle de deſſous le ventre eſt rouge & bordée d'orange; celle qui eſt voiſine de la queue eſt rouge & bordée de jaune clair & de noir. La queue eſt de couleur de citron marqué d'une fleur rouge & de bleu céleſte bordé de jaune; ſon bord extérieur eſt de bleu céleſte. C'eſt un fort bon Poiſſon.

252. L'*Ikan*

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

252. L'*Ikan Badoeri*, ou le *Poiſſon à piquans*, eſt excellent de goût & d'un coloris magnifique; ſa longueur eſt d'un bon pied; ſon muſeau eſt plein de dents; il eſt de couleur rouge, de bleu céleſte & de verd céladon, ayant un petit globe de vermillon de chaque côté; le haut de la tête eſt rouge & l'on y voit ſix piquans orangés: le bas en eſt pourpré: le tout eſt ſéparé du corps par une bande orangée qui va len ſerpentant; l'œil eſt bleu, & le cercle eſt compoſé de trois parties orangées & de trois autres de verd céladon oppoſées, en forme d'une rouë: il y a d'un côté deux piquans orangés, la pointe tournée vers l'œil, & de l'autre côté un ſeul pareil. Le corps en devant eſt d'un verd céladon foncé, & le reſte d'un beau pourpre; on y remarque vers le dos une ſelle de verd céladon avec une bordure blanche, & pleine de triangles rouges. Au-delà de la moitié du corps & un peu plus vers la queue ſe découvrent deux bandes de traverſe larges & d'un verd céladon, pleines de petits boulets de la même couleur & bordés de noir; entre ces deux bandes il y en a une troiſième rouge un peu courbée, pareillement bordée de noir. La nageoire du corps, comme celle du ventre, eſt rouge bordée de noir, ayant une attache orangée. La nageoire du dos eſt rouge & garnie de ſix piquans de verd céladon, & bordée d'orange; celle qui ſuit eſt d'un verd celadon à bordure rouge, & à ſept arrêtes larges & rouges, qui diminuent à meſure qu'elles approchent de la queue; la nageoire de deſſous eſt de verd céladon, à bords & arrêtes rouges, & eſt traverſée d'une raye large, rouge & ondée vers la queue, près de laquelle on voit un triangle bleu en forme de pain de ſucre, dont la pointe eſt tournée vers le corps, & dont les bords ſont rouges: ſur ce triangle eſt un petit ſerpent orangé, qui va de la queue juſqu'à la moitié du triangle. Deux bandes ſéparent la queue du corps, la première eſt blanche & peinte de quatre triangles orangés, ce qui fait qu'il en reſte cinq blanches: la ſeconde bande eſt rouge & large, partagée en cinq grandes boules ou demi-cercles, regardant la queue, qui eſt compoſée de trois bandes de verd céladon, & de deux autres pourprées en forme de plumes, leſquelles allant un peu de biais font élargir la queue: celles de verd céladon ont des bords noirs, & les autres des bords d'orange: la bordure de derrière eſt pareillement orangée entre deux lignes noires.

253. L'*Ikan Batoe Jang Hidjoe-Laoet*, ou le *Poiſſon de roche de verd de mer*, eſt très bon & auſſi grand qu'un Carlet ordinaire; il a comme un bec d'oiſeau, orangé & traverſé d'une raye rouge; ſa tête eſt d'un pourpre clair à l'endroit de l'œil qui eſt rouge, & entourée d'orange, mais plus loin elle eſt d'un bleu céleſte traverſé par une raye rouge; entre ces deux rayes rouges, on voit une croix rouge ayant un globe rouge au milieu, & deux pareils par deſſous & un quatrième par deſſus; plus loin que la ſeconde raye paroiſſent deux demi-cercles d'un pourpre clair à bords rouges, & un petit globe rouge entre deux: le corps eſt d'un beau verd céladon, & a une bordure orangée ſur le derrière, & contre les deux nageoires poſtérieures: au milieu du corps on voit trois bordures orangées qui vont en ſerpentant de la tête à la queue, & en reviennent vers la tête, faiſant ainſi trois parcs ou parterres, qui ſe renferment & dont le plus voiſin de la tête eſt le plus petit & d'un pourpre clair, les deux ſuivans ſont de verd céladon; ſur ce fond

fond pourpré eſt placée la nageoire du corps, qui eſt de couleur d'orange à bandes de verd céladon, bleuë contre le corps & y eſt attachée par du rouge. Dans le troiſième parc on voit pluſieurs figures de différentes couleurs tantôt rouges & tantôt orangées. La nageoire du dos eſt d'un beau jaune garni de cinq piquans rouges: les deux nageoires poſtérieures ſont un peu rondes & de bleu céleſte, plus larges vers la queue, & bordées de rouge, & d'une frange de couleur de citron: la queue eſt d'un pourpre clair, ayant des arrêtes noires, & les bords de même.

254. L'*Ikan Baroepa*, ou le *beau Poiſſon*, a la tête d'un verd céladon à rayes rouges, & tachetée d'orange vers le bas: le muſeau eſt rouge, orangé & de bleu céleſte: l'œil eſt rouge & de bleu céleſte. Son corps reſſemble à un enfant joliment emmailloté, & eſt de bleu céleſte par devant: le reſte en eſt compoſé de douze bandes larges, d'un rouge clair, de couleur de citron & de verd céladon obſcur, & entre-coupées par d'autres bandes plus étroites de bleu céleſte, qui diminuent en approchant de la queue; la nageoire du corps eſt de bleu céleſte en dehors & orangée en dedans: la nageoire du dos eſt d'un verd pâle garni de piquans orangés: la nageoire de deſſous eſt d'un beau bleu céleſte bordé d'orange par dehors: la nageoire poſtérieure d'en haut, de même que les deux avances ou côtés de la queue, ſont jaunes; la queue eſt d'un bleu céleſte, & ſéparée du corps par une bande rouge qui fait le tour de la queue au dedans de ſes ailes jaunes: au milieu de la queue eſt un quarreau de couleur de citron, bordé de rouge, & ayant dans ſon milieu un petit globe rouge. C'eſt un petit Poiſſon, mais excellent.

255. L'*Ikan Batoe Karang Jang Warna*, ou le *Poiſſon de roche bigarré:* Il a la tête jaune, & le corps d'un verd céladon obſcur, avec quatre rayes étroites & rouges, courbées différemment; vers le dos ſe voit une cinquième raye pareille; la nageoire du dos eſt jaune, & garnie de deux piquans bleus, & plus loin, d'une ligne ſaillante de même couleur, & ornée d'une petite houppe au bout: les nageoires poſtérieures ſont jaunes, & pleines d'arrêtes noires, & ont une bordure pourprée, en frange; ſur la tête il y a pluſieurs rayes pourprées & courbées en rond, bordées de bleu, dont il y en a une qui vient juſqu'au deſſous du ventre. L'œil eſt rouge, le cercle en eſt noir, & l'iris blanche; la nageoire du corps eſt de couleur de citron à arrêtes noires, & pourprée à bord noir vers le corps; on y voit tout près cinq globes orangés; la queue eſt d'un verd céladon obſcur, orné de deux rayes longues & orangées, & d'un globe rouge attaché à une tige noire. C'eſt un Poiſſon très exquis.

256. L'*Ikan Batiris Jang Hidjoe*, ou le *Poiſſon à gouttes vertes*, eſt un petit Poiſſon très agréable: il a le muſeau rouge, & la tête de verd céladon, le corps bleu en forme de bandes, & le dos brun, de même qu'une raye pareille ſur le corps large, & bordée de rouge par en haut & d'orange par en bas: on voit ſur ce Poiſſon quatre gouttes ovales, (d'où il tire ſon nom) d'un verd céladon, bordé de rouge; la nageoire du dos eſt jaune à piquans rouges, & celle qui ſuit eſt d'un verd céladon bordé de rouge; La nageoire du corps & celle du ventre ſont jaunes, ayant des arrêtes noires, & une attache rouge au corps; celle de deſſous près de la queue

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

eſt jaune & bordée de rouge; deux bandes ſéparent la queue du corps, la première eſt orangée entre deux rayes noires, & la ſeconde eſt compoſée de trois demi-globes rouges & de deux orangés; la queue eſt d'un verd de mer à arrêtes noires, & à bords pareils, terminée par derrière par un bord rond & orangé.

257. L'*Ikan Tsjakre*, ou le *Firmament*, eſt ainſi nommé d'une prodigieuſe quantité de globes qui ſont placés, ſur tout ſon corps, en forme d'étoiles: ce Poiſſon a preſque un pied de long: ſon muſeau eſt en forme de bec d'oiſeau à bandes rouges & de verd céladon, & plein de dents; ſa tête eſt noire & ornée de trois rayes rouges, dont celle qui ſépare la tête du corps eſt la plus grande; l'œil eſt d'un verd céladon, le cercle large & rouge; & entouré d'une étoile orangée: le deſſus du corps eſt noir, le ventre l'eſt de même dans ſon milieu, excepté une marque triangulaire près du poitral, qui eſt d'un verd céladon pâle, & peinte de quatre globes orangés; le milieu du corps eſt d'un bleu d'ardoiſe, rayé de trois rayes rouges & larges, & parſemé de globes orangés: au-delà de la tête & ſur le corps on voit une grande raye en long d'un verd de mer bordé de rouge, & entourée de globes rouges & orangés; la nageoire du dos eſt noire, & garnie de piquans d'un jaune de citron: les nageoires poſtérieures ſont d'un verd céladon contre le corps, & d'un bleu celeſte bordé de rouge & de jaune vers le haut, & d'une frange jaune à leurs extrémités; la queue eſt d'un verd de mer, & ornée d'une couronne de couleur de citron, qui eſt bordée de rouge, & ondée par en haut, & a un grand globe bleu entre deux demi-globes orangés vers le bas, & au milieu deux petits quarrés bleus; la queue eſt ſéparée du corps par une bande rouge, & ſe termine en frange noire. Ce Poiſſon eſt beau & bon.

258. L'*Ikan Moeloet Gonting*, ou le *Poiſſon à bec de ciſeaux*; c'eſt un très beau & excellent Poiſſon, dont le muſeau eſt pointu comme des ciſeaux, & reſſemble à un bec d'oiſeau; le haut de la tête eſt pourpré, & orné de quatre boulets rouges, le bas en eſt d'un verd céladon à rayes rouges étroites, & n'eſt pas ſi applati que le deſſus: on voit enſuite une eſpèce d'échelle en traverſe, jaune par deſſus, & pourprée par deſſous, avec des échellons rouges en demi-cercle & en triangle, & bordée de rouge des deux côtés: au milieu de cette échelle eſt placé l'œil, de verd de mer, ayant l'iris blanche & rouge, & le cercle diviſé en huit parties, quatre blanches, deux rouges & deux pourprées; le corps a contre cette échelle un demi-rond de verd céladon bordé de rouge, & enſuite des bandes larges pourprées, jaunes & de bleu céleſte en triangle, qui vont du dos juſqu'au ventre, excepté que dans le milieu du corps, depuis la tête juſqu'à la queue, ſe fait remarquer un fond d'un brun griſâtre, marqué de pluſieurs croix rouges, & bordé de verd céladon de chaque côté; la nageoire poſtérieure de deſſus eſt d'un verd céladon, & celle de deſſous eſt jaune; toutes deux ſont bordées de rouge; la nageoire du corps eſt jaune & a des arrêtes noires, mais elle eſt bleuë vers le corps, & marquée d'un point rouge, & bordée de même couleur & de bleu; la queue eſt ſéparée du corps par deux bandes, la première rouge, & la ſeconde jaune, & ornée de deux petits globes rouges; la queue eſt compoſée de quatre bandes pourprées & de trois orangées, toutes pleines

nes d'arrêtes noires: ſur la bande orangée du milieu, qui eſt la plus large, ſe voit une eſpèce de cœur bleuâtre. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

259. L'*Ikan Termoelia*, ou le *très-magnifique Poiſſon*, a le muſeau & le deſſus de la tête rouge, & le reſte de la tête orangé & marqué de bleu, à bords rouges; l'œil eſt rouge, & le cercle d'un bleu céleſte; le corps eſt de couleur de plomb obſcur, & a dans ſon milieu & tout près de la tête une marque ronde pourprée & bordée de rouge, ſur laquelle eſt placée la nageoire du corps d'un verd céladon à arrêtes noires, & pourprée vers le corps avec une attache rouge & orangée: la nageoire de deſſous le ventre eſt pareillement d'un verd céladon: au deſſus de cette marque pourprée on en voit une autre de verd céladon, moins large, mais plus longue, & bordée pareillement de rouge: au bas du corps on voit un triangle rouge bordé de verd céladon, & ayant ſur la cime une petite boule pointuë de cette dernière couleur, qui a un bord rouge par deſſous; la nageoire du dos eſt d'un verd céladon garni de piquans de couleur de citron: celle qui ſuit eſt d'un beau pourpre, & un peu arrondie; elle a des arrêtes noires & le bord en dehors de bleu céleſte; la nageoire de deſſous, voiſine de la queue eſt d'un jaune de citron, bordé de rouge par en-haut, & de bleu ſur les côtés; la queue a ſur le devant un triangle jaune à bords rouges, & pour le reſte un fond de verd céladon en forme de petit éventail arrondi, & bordé de jaune entre deux lignes noires. C'eſt un excellent Poiſſon.

260. L'*Ikan Ekor Kipas*, ou le *Poiſſon à queue en éventail*, eſt très rare: ſa tête eſt comme la tête raccourcie d'un Cayman: ſon muſeau eſt de verd céladon & plein de dents minces & noires: la machoire inférieure eſt rouge & de couleur de citron, en forme de bandes, ſéparées par des rayes de verd céladon; ſur le derrière du muſeau, & environ à la moitié de la tête ſe voit comme une étoile incomplette de petits piquans rouges, & remplie de rouge entre deux demi-cercles de verd céladon; la machoire ſupérieure eſt de bleu céleſte vers le haut, & de couleur de citron marqué de quelques globes rouges vers le bas; ces deux couleurs ſont ſéparées par une bande de traverſe rouge; tout le corps juſqu'à la queue eſt de couleur de fleurs de pommier claire: mais dans ſon milieu on voit une longue marque arrondie de bleu céleſte, au milieu de laquelle eſt placé un obeliſque de couleur de citron rayé de rouge; ce qui paroît faire enſemble la nageoire du corps; la nageoire du dos eſt garnie de quatre piquans pourprés & tournés vers la queue, ſur un fond de couleur de citron; celle qui ſuit eſt de même couleur bordée de bleu par en bas & de pourpre en dehors; celle de deſſous vers la queue eſt de bleu céleſte bordé de pourpre; la queue eſt quelque choſe de merveilleux: elle commence par un triangle de verd de mer bordé de jaune entre deux rayes noires, & ayant un petit globe rouge au milieu; ceci eſt dans le corps; enſuite vient la queue proprement dite, étant compoſée d'onze boules applaties de différentes couleurs, comme de bleu, de rouge, & de jaune de citron, le tout bordé de verd céladon, ſur lequel il y a beaucoup de traits noirs. C'eſt un Poiſſon exquis. PL. N°. XXVIII.

261. L'*Ikan Moebet Bakambar*, ou le *Poiſſon à deux muſeaux*, qui ſont jaunes & rouges, longs & arrondis; la tête eſt d'un verd céladon; l'œil de même couleur & jaune; le corps eſt tout-à-fait jaune & a deux rayes rou-

Poissons extraordinaires.

rouges dans toute ſa longueur & une troiſième plus courte de même couleur & de verd céladon entre deux; la nageoire du corps & celle du ventre ſont rouges & de verd céladon. La nageoire du dos eſt d'un verd céladon bordé de pourpre par enhaut; la queue eſt bleue à bords rouges, & ronde par derrière, ayant cinq rayes fines orangées, dans toute ſa longueur; il y a par-ci par-là ſur le corps quelques boulets rouges. C'eſt un excellent Poiſſon.

262. L'*Ikan Batoe Berdjala*, ou le *petit Poiſſon de roche à filets*, eſt ainſi nommé, parce que tout ſon corps reſſemble à des filets de Pêcheur; le muſeau & la tête ſont d'un verd céladon pâle, marqué de quelques taches noires & larges, bordées de rouge: l'œil eſt jaune, & l'iris noire; le cercle eſt fin & noir, & entouré d'un ſecond plus large, compoſé de trois parties rouges & de trois orangées; on voit, ſur la tête, trois petits globes orangés; enſuite vient un corps jaune à quarreaux fins, comme des mailles d'un filet, & ayant quelques boulets rouges au deſſus; interrompu cependant par une bande large & orangée, qui va de haut en bas, & a une bordure large & rouge; la nageoire du corps & celle du ventre ſont d'un verd obſcur, mais la première eſt rouge du côté du corps; plus loin que cette bande, le corps eſt brun à quarreaux & avec quelques globes orangés; mais le plus bas du corps, à environ un travers de pouce de la queue, au lieu de quarreaux, a une bande en traverſe, jaune à bords orangés, d'où partent quatre rayes rouges vers la queue; la nageoire du dos eſt bleue & pleine de piquans rouges: celle qui ſuit eſt d'un pourpre clair, bordé de bleu vers le corps & de jaune en dehors; la nageoire de deſſous voiſine de la queue eſt de couleur de citron bordé de bleu en dedans & de rouge en dehors; la queue eſt compoſée de cinq bandes, deux bleuës en dehors en forme de plumes, enſuite une jaune de chaque côté & une verte au milieu; les bandes du milieu ſont bordées de rouge des deux côtés; celles de dehors le ſont de noir, & la queue finit par une bordure orangée, & entourée de noir.

263. Le *Dauphin de Rivière*, eſt un Poiſſon d'un pied de long, dont la tête eſt grande & ronde, & de bleu céleſte rayé de rouge par deſſus, & orangée par deſſous; l'œil eſt orangé, le cercle rouge, & l'iris noire & blanche: un peu plus loin on voit quatre globes orangés; la nageoire du corps eſt pourprée & noire, & rouge & orangée du côté du corps; celle du ventre eſt de bleu céleſte: on voit environ le ventre une tache de bleu céleſte bordé d'orange, & marqué de petits globes; la nageoire du dos eſt d'un beau verd céladon bordé d'orange par dehors & de rouge par en bas; celle d'en bas eſt de verd céladon bordé de rouge; la queue eſt ſéparée du corps par deux rayes de traverſe, orangées en forme de ſerpens ſur un fond noir; elle eſt partagée en deux, & de couleur de pourpre bordé de rouge par dehors. Ce Poiſſon eſt fort bon & d'un goût délicieux.

264. L'*Ikan Hidong Batoe*, ou le *Nez de Roche*, eſt ainſi nommé de la dureté de ſon nez; Il a plus d'un pied de long, & ſon muſeau eſt grand, jaune, rouge & de verd céladon, & plein de dents; la tête eſt d'un beau pourpre, marqué différemment; ſur le bas de la tête on voit une eſpèce de cœur bordé de pourpre; l'œil eſt rouge, le cercle large & de bleu céleſte, & l'iris blanche: au deſſus de l'œil on voit comme une demi-roue de

Digitized by Google

de ſept bandes larges, dont trois ſont de verd céladon, & les quatre autres d'un jaune orangé; tout le corps eſt d'un beau verd céladon, ſur lequel il y a huit rayes pourprées & bordées de noir, qui vont de biais de la tête au dos: on y voit auſſi huit demi-ovales de bleu céleſte bordé de rouge; la nageoire du dos eſt longue, moitié de couleur de citron, moitié de pourpre, & traverſée par une raye bleue: les bords en ſont rouges, & les arrêtes fines & noires; la nageoire de deſſous près de la queue eſt colorée de même; celle du corps eſt une eſpéce de palette d'un jaune orangé & rayée de rouge: celle du ventre a les mêmes couleurs: mais la premiére eſt bleue, & d'un verd céladon bordé de rouge tout près du corps; la queue eſt d'un jaune orangé, bordé de rouge ſur les côtés, & de noir en forme de demi-lune par derriére: ſes arrêtes ſont noires; on y voit au milieu deux globes noirs, & une marque bleuâtre fort particuliére en forme de lettre. Ce Poiſſon eſt fort beau, & d'un goût exquis.

265. L'*Ikan Hati Merah*, ou le *Poiſſon à cœur rouge*, a le muſeau rouge, & la tête d'un pourpre clair, & pleine de taches bleuës, avec deux petits globes rouges; ſon œil eſt rouge, & le cercle en eſt bleu; ſon corps juſqu'à la queue eſt jaune, & l'on y voit deux rayes longues d'un doigt, de verd céladon bordé de rouge, & une troiſiéme vers le ventre; la nageoire du corps eſt d'un pourpre clair, & rouge & bleue vers le corps: au bas de cette nageoire ſe voit le cœur rouge, qui a donné le nom à ce Poiſſon: & ſur le corps même près d'une des rayes paroît un petit globe de verd céladon avec un demi-cercle rouge; la nageoire du dos eſt d'un verd céladon à bords rouges & à arrêtes noires; celle de deſſous eſt pourprée, ayant le bord extérieur bleu, & des arrêtes rouges; ſur le corps près de la queue eſt un triangle de verd céladon, bordé de rouge à droite, & de noir à gauche: ſa pointe eſt tournée vers le corps: la bande qui ſépare la queue du corps eſt de couleur de citron bordé de noir & de bleu: la queue eſt remplie de bandes pourprées, & a une bordure bleue. Ce Poiſſon eſt fort bon, & a quelque choſe de doux.

266. L'*Ikan Hidong Girgadji*, ou le *Poiſſon au nez à Scie*, a le muſeau rouge & de couleur de citron, reſſemblant un peu à une ſcie d'où il tire ſon nom; la tête eſt d'un verd céladon rempli de rayes rouges en forme d'étoile: l'œil eſt jaune & l'iris rouge; le corps eſt jaune & plein de globes rouges, avec cinq rayes de verd céladon. La nageoire du corps eſt blanche, & rayée de rouge, pleine de bandes rouges & de couleur de citron, près du corps; la nageoire du ventre eſt rouge & blanche; les nageoires du dos & du deſſous du corps ſont pourprées & bordées de rouge, & à arrêtes noires: au devant de la nageoire du dos il y a deux piquans bleus; la queue eſt de verd céladon bordé de noir vers le corps & ſur les deux côtés, & de noir à frange de couleur de citron par derriére; au milieu de la queue ſe voit une eſpéce d'armoirie rouge, avec deux demi-lunes rouges jointes, & un petit globe rouge. Ce Poiſſon eſt fort bon à manger.

267. L'*Ikan Soetra Hidjoe*, ou le *Poiſſon à foye verte*, eſt ainſi nommé, parce qu'il a le corps & la tête luiſantes comme de la belle foye de verd céladon; ſon muſeau eſt jaune & rouge; l'œil l'eſt de même; ſur le bas de la tête ſe voit un cœur rouge, & ſur le haut une dent rouge & jaune, & un globe-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

rouge, ainſi qu'une bande de traverſe pourprée entre deux bords jaunes, & trois autres rayes pareilles; ſur toute la longueur du corps régnent ſept rayes jaunes & bordées de noir. La nageoire du corps eſt de couleur de citron à rayes pourprées, & rouge contre le corps, bordée de jaune; celle du dos eſt pourprée & jaune, garnie de piquans à pointes noires; les nageoires poſtérieures ſont belles & ondées de couleur jaune & pourprée, & bordées de rouge, finiſſant en frange jaune & noire; la queue eſt large, & d'un fond jaune bordé de pourpre, faiſant comme trois parcs qui ſe renferment. C'eſt un Poiſſon fort gras, & de la longueur d'une bonne Perche.

268. L'*Ikan Batoe Seni*, ou le *Poiſſon étroit de Roche*, a la tête d'un verd céladon, & pleine de rayes orangées & rouges: on voit ſur ſon corps un joli triangle large & bleu, & un ſecond orangé plus grand; tous deux ſont bordés de rouge & avancent de leur pointe juſques près de la queue; le corps eſt bleu, & ſéparé de la queue par deux bandes, une blanchâtre, & une ſeconde de globes rouges, & a de plus deux globes rouges près de ſon extrémité; le muſeau eſt orangé en dedans & rouge en dehors: l'œil eſt pareillement rouge; les nageoires ſupérieures & inférieures ſont d'un verd céladon bordé de rouge par dehors: mais la nageoire du corps a de plus une attache rouge & orangée au corps; ſur le milieu du verd céladon de la queue, on voit quelque peu de pourpre: & ſon bord eſt d'un jaune blanchâtre. C'eſt un Poiſſon exquis & fort doux.

269. L'*Ikan Tombac*, ou le *Poiſſon à lance*, eſt ainſi nommé d'une eſpèce de lance orangée qu'on voit ſur le corps entre la nageoire du corps & celle de la queue; ſon muſeau eſt pourpré & rouge: ſa tête eſt de verd céladon rayé de jaune & de rouge: ſon œil eſt pourpré, ayant le cercle en forme de rouë à trois rayons rouges & trois orangés: & au deſſus de l'œil ſe voit une demi-rouë de jaune, de rouge & de verd céladon: le corps eſt de verd céladon; près du dos ſe voyent trois demi-ovales de pourpre clair bordé de citron; la nageoire du corps & celle du ventre ſont jaunes, mais rouges près du corps: au haut & au bas de la nageoire du corps & près de la queue paroit une petite boule rouge; la nageoire du dos eſt de verd de mer bordé de jaune: celle de deſſous eſt pourprée & bordée d'orange; le ventre eſt de bleu céleſte bordé de rouge par en haut; la queue eſt pourprée & à arrêtes noires, marquée d'un S de verd de mer, & bordée du côté du corps par une bande rouge, & par une ſeconde de couleur de citron, & d'une bande orangée par derrière. Ce Poiſſon eſt d'un goût exquis.

PL. N°. XXIX.

270. L'*Ikan Moelout Bezar*, ou le *Grand Muſeau*, eſt un Poiſſon fort grand & fort large, d'un bon pied & demi; ſon muſeau n'eſt pourtant pas fort grand; mais bleu en dedans, & orangé en dehors, de même que la petite boule, qu'on y voit par deſſus; la tete eſt grande & de verd de mer par deſſus, pourprée par deſſous & ornée de bandes bleuës en dedans & de boules rouges ſur les côtés; ſur le verd céladon de la tête, où elle eſt un peu applatie vers le dos, on voit quelques rayes de couleur de citron, dont il y en a deux, qui vont juſqu'au deſſous de l'œil; celui-ci eſt rouge, à iris blanche, & entouré d'un demi-cercle orangé: le corps eſt orangé par deſſus & par deſſous, & de couleur de citron dans le milieu: ſur l'orangé on

on voit quatre bandes larges de verd céladon, bordé de rouge, entre leſquelles eſt placée la nageoire du corps de verd céladon à bords rouges, & attachée au corps par une bande bleuë: il y a de plus, ſur le corps vers la queue, une iſle de verd céladon, longue de deux pouces, large de la moitié, & entourée de rouge; la nageoire du dos eſt bleuë & garnie de piquans rouges: les nageoires poſtérieures ſont arrondies & larges, d'un pourpré entouré de verd céladon, & bordées de rouge: la queue eſt large & pleine, & applatie ſur le derrière: elle eſt de bleu obſcur, rayée de rouge, & bordée tout autour de même, tenant à un triangle pareil qui ſe trouve ſur le corps. C'eſt un des plus beaux Poiſſons qu'on puiſſe voir, & des plus délicieux qu'on puiſſe manger.

271. L'*Ikan Pampus Jang Paroe Paroc*, ou le *Poiſſon Pampus violet*, reſſemble à un petit Poiſſon de roche: il a le muſeau d'un bleu céleſte en dedans, & d'un verd céladon par dehors: ſa tête eſt diviſée en quatre parts, deux de bleu céleſte, & deux orangées oppoſées, ce qui fait un fort bel effet: on voit de plus ſur la tête une croix, moitié rouge & moitié de verd de mer: l'œil eſt orangé; l'iris & le cercle ſont noirs: le corps eſt de verd de mer près de la tête, & pourpré pour le reſte, ayant ſept bandes rouges & courbées en travers: la nageoire du dos eſt orangée, & garnie de piquans rouges: celle qui ſuit eſt de verd de mer, bordée juſqu'à la queue d'une frange de couleur de citron, & ayant ſur le devant un piquant bleu fort long & élevé. La nageoire de deſſous eſt pareille à celle de deſſus: la nageoire du corps eſt d'un verd de mer, orangée près du corps & attachée par une bande rouge: la queue eſt de couleur de citron à arrêtes noires, & bordée de même au haut & au bas, mais de rouge ſur les côtés: le derrière de la queue eſt en demi-lune: au milieu de la queue ſont deux marques de verd céladon qui ſe croiſent. Ce Poiſſon eſt délicieux, d'un beau deſſein & d'un coloris admirable.

272. L'*Ikan Batinglap*, ou le *Poiſſon à fenêtres*, parce que ſon corps en eſt tout plein: il n'eſt pas tout-à-fait ſi grand qu'une truite, & a la tête rouge & orangée, avec quelques marques orangées; ſon œil eſt orangé, l'iris en eſt d'un verd céladon, & le cercle rouge; le corps eſt d'un pourpre clair & un peu blanchâtre, rempli de petites fenêtres de part & d'autre juſqu'à la queue: les fenêtres du bas ſont rondes, de verd céladon bordé de rouge, & placées ſur un fond d'une nuance orangée. Celles d'en haut ſont en partie quarrées & de bleu céleſte, en partie pointuës & de couleur de citron, & ſéparées des premières par une raye orangée; la nageoire du corps eſt orangée & de verd céladon à bords noirs & fins, & a une attache de bandes rouges & orangées entre-mêlées. La nageoire du dos & celle du deſſous du corps ſont orangées, & pleines d'arrêtes noires, ayant le bord de deſſus rouge, & celui de deſſous noir, celui de devant de verd céladon & celui de derrière pareillement noir; la queue eſt de verd céladon bordé de rouge ſur les côtés & de noir par derrière; on y voit une petite armoirie de bleu céleſte, dont le deſſus eſt tourné vers le corps, & orné d'une demi-lune rouge. C'eſt un fort bon Poiſſon, & d'un deſſein aſſez particulier.

273. L'*Ikan Kadalin*, eſt un fort beau Poiſſon; il a le muſeau petit, plein de dents & d'un verd céladon en dedans, & jaune & rouge par dehors; la tête

Poissons extraordinaires.

tête & le corps ſont d'un brunâtre nuancé de noir; ſur la tête ſe voyent pluſieurs marques rouges & une de verd céladon entre les autres: l'œil eſt de verd céladon, le cercle rouge, & l'iris noire & de verd céladon; on voit ſur le corps trois grandes bandes obliques, rondes par en haut & diminuant par en bas, bordées de rouge, & contre la première un demi-cercle rouge. La nageoire du dos eſt d'un verd céladon foncé, & garnie de piquans rouges; celle qui ſuit eſt d'un verd plus clair, bordé de rouge en bas, & d'une frange jaune & noire; celle de deſſous eſt de même couleur pour le fond & pour les bords: la queue eſt fourchuë & de verd céladon clair, avec trois arcs rouges & deux rayes pareilles en long: ſes bords ſur les côtés ſont rouges & celui de derrière eſt noir. Ce Poiſſon eſt aſſez rare, mais autant agréable à la vuë qu'il l'eſt au goût, étant ferme, blanc & gras.

274. L'*Ikan Kapala Merah*, ou *la Tête rouge*, ainſi nommé de ſa tête qui eſt d'un pourpre clair, marqué de verd céladon, & bordé d'orange: on y voit auſſi une petite demi-lune rouge, & au deſſous de l'œil un globe pareil: ſon muſeau eſt de couleur de citron, bordé de noir & de rouge, & orné d'un globe rouge vers le derrière: ſon œil eſt grand & fort large, & d'un verd céladon; l'iris eſt rouge & le cercle noir, auquel eſt joint un demi-cercle de jaune en forme de demi-lune renverſée à bords noirs; le corps eſt ſéparé de la tête par une raye rouge, & a le deſſus & le deſſous d'un verd céladon clair, & le milieu d'un bleu céleſte: au milieu du corps régne une raye rouge qui va juſqu'à la queue, & plus bas vers le ventre, une ſeconde raye orangée, qui n'eſt pas tout à fait ſi longue; au deſſus de la raye rouge on voit deux quarreaux rouges, & bordés d'orange, & deux globes orangés, bordés de rouge. La nageoire du corps eſt, de même que celle de deſſous le ventre, de couleur de citron & noire: mais un peu rouge & orangée vers le corps. La nageoire du dos eſt d'un verd céladon à arrêtes noires, & bordée de rouge vers le haut, & d'orange vers le bas; celle de deſſous eſt d'un pourpre clair bordé de rouge; la queue eſt d'un fond orangé, bordé de rouge en haut & en bas, & de noir ſur les côtés, & ornée d'une courbure rouge & de trois rayes pareilles. C'eſt un fort bon Poiſſon.

275. L'*Ikan Kalalawar Djantan*, ou le *Mâle de la Chauve-ſouris*, nommé par d'autres, *le Poiſſon courant*: auſſi reſſemble-t'il plus à un quadrupede qu'à un Poiſſon: mais on ne le mange point; ſa tête eſt orangée, & ſa langue longue & rouge, mais bleu céleſte par devant; ſon œil eſt rouge & l'on voit une pareille raye à la langue; au bas du muſeau paroît une large marque de verd céladon bordé d'orange-pâle par deſſous, & de bleu céleſte par devant; ſur la tête ſont placées ſept cornes, de bleu céleſte, d'orange & de rouge; la tête eſt ſéparée du corps par une raye noire & fine; le corps eſt de bleu céleſte bordé de rouge en haut & en bas, & ſe termine vers le bas comme en ſix articulations diſtinctes, & longues d'un travers de doigt, ſur un fond de verd céladon; ſur ce même fond, on voit une eſpèce de dent de verd céladon d'un demi-doigt de long & bordée de vermillon, venant du derrière de la tête, & une petite corne rouge un peu plus bas, avec un petit globe orangé ſur ce verd céladon. La nageoire du dos eſt d'un

d'un verd céladon, à arrêtes noires, & bordée d'orange en haut, & de rouge en bas: au bas du ventre on voit un rebord de bleu céleſte, auquel tiennent quatre pattes orangées, longues de près d'un travers de doigt, bordées de rouge, & garnies par devant de nageoires de verd céladon bordé de noir, & partagé par une raye de même couleur, ce qui fait reſſembler ce Poiſſon à un chien à quatre pattes; derrière les pattes eſt une nageoire arrondie, de couleur d'orange à arrêtes noires, & bordée de bleu céleſte au haut, & de rouge vers le corps; la queue eſt d'un verd céladon obſcur, orné de deux globes rouges, & traverſée par une bande étroite rouge, & par une autre orangée plus large: elle eſt ſéparée du corps par une bande étroite orangée, & ſe termine par ſept demi-cercles, quatre de bleu céleſte obſcur, & trois rouges.

276. L'*Ikan Batoe Macaſſar*, ou le *Poiſſon de Roche de Macaſſar*, eſt d'un beau deſſein, & d'un goût exquis; il eſt de la taille d'un grand Carlet; il a le dedans du muſeau d'un verd céladon, rayé de noir au milieu, & marqué au bas d'un quarreau rouge avec quelque peu d'orange en dedans; la tête eſt de couleur de foye obſcur parſemé de points noirs, & traverſé par une bande rouge bordée de noir & d'orange; on y voit de plus deux bandes de verd céladon bordé de rouge; vers le corps, & au bas de la tête une troiſième de même couleur, & une quatrième jaune; au deſſus du muſeau eſt un piquant de bleu céleſte bordé de rouge en dedans & de noir par dehors, qui rentre comme dans la tête; l'œil eſt placé ſur la bande rouge, & eſt de bleu céleſte, ayant l'iris rouge, & un cercle jaune; le corps eſt d'un fond tirant ſur le pourpre clair, ſur lequel on voit une bande large, de couleur de foye, enſuite une jaune, & une troiſième de bleu céleſte, toutes bordées de rouge, & la courbure tournée vers la tête: vient enſuite une grande ovale de la couleur du corps, & trois autres bandes ſemblables aux premières, mais courbées en ſens contraire. La nageoire du dos eſt ſingulière; elle eſt de la figure d'un pavillon, & a un grand piquant jaune par devant, & une frange jaune & noire tout autour: ſa couleur eſt rouge au haut & de verd céladon vers le bas, bordé de bleu céleſte. La nageoire de deſſous eſt de verd céladon bordé d'une frange jaune & noire; elle a au milieu du verd un piquant bleu; elle eſt très large, & bordée de rouge vers la queue, qui a le devant & les côtés de couleur de foye parſemé de points noirs, ce qui eſt ſuivi d'une petite raye de traverſe rouge, qui va juſqu'à la couleur des côtés: le reſte de la queue eſt de verd céladon rayé de même, & bordé de noir, & ſe termine en une frange jaune & noire.

277. L'*Ikan Batoe Jang Maba-Eloc Telor-nja*, ou *le Poiſſon de Roche à beaux œufs*, qu'on voit ſur ſon corps. C'eſt un très beau & excellent Poiſſon; il a le muſeau rouge & de bleu céleſte, & la tête au deſſus, comme au deſſous de l'œil, & au bas près du corps, d'un verd céladon bordé de rouge; le reſte de la tête eſt de couleur de citron; ſon œil eſt de bleu céleſte & large, l'iris en eſt rouge & le cercle noir. Le corps eſt d'un pourpre clair orné de huit ovales en forme d'œufs, dont les deux près de la tête ſont d'un fond bleu céleſte à bords rouges & noirs, le troiſième eſt le plus grand & de la même couleur bordée de rouge; il eſt au milieu du corps. Les deux ſui-

Poissons extraordinaires.

vans, placés au haut & au bas du troisième, sont de verd céladon bordé de rouge; deux autres plus petits suivent, dont celui d'enhaut est de couleur de citron, & celui du bas de verd céladon, bordés de rouge: le huitième est placé près de la queue, & de verd céladon, bordé de jaune. La nageoire du corps est de couleur de citron, à arrêtes noires, & a une attache rouge bordée d'orange près du corps. Celle du dos est de couleur de citron, & garnie de piquans rouges. Les nageoires postérieures sont ovales, & épaisses par derrière bordées d'une frange jaune & noire, & pointuës par devant; celle de dessus est de verd céladon, orné de trois œufs de bleu céleste bordé de noir, & à bords rouge & orangé; celle de dessous est de bleu céleste à bords rouges & de couleur de citron, ornée pareillement de trois petits œufs de couleur de citron: on y voit aussi un piquant rouge au devant; la queue est d'un jaune de citron à arrêtes noires, & séparée du corps par une bande rouge; elle a dans son milieu une petite ovale de bleu céleste bordé d'orange vers le corps, & deux globes orangés bordés de noir par dessous: le bord de derrière est en forme de demi-lune rouge: & les côtés sont bordés de noir.

Pl. N°. XXX.

278 L'*Ikan Moeloet Bangkac*, ou le *gros Museau*, est un Poisson d'un bon pied de long, & d'une beauté extraordinaire, aussi bien que d'un goût exquis; le fond de la tête & du corps est un verd céladon obscur; le museau est très gros & plein de fortes dents; il est de couleur rouge & orangée, avec quelques bandes bleuës, & a sur le derrière un globe orangé & bleu; on voit sur la tête plusieurs rayes rouges, qui vont de l'œil au museau, & quelques autres qui séparent la tête du corps; l'œil est bleu, & le cercle étroit & orangé, & entouré d'un autre cercle de six globes d'un pourpre obscur; de la tête jusqu'à la nageoire du corps est un fond orangé, entre-coupé de rayes rouges, & d'un petit fond pourpré au milieu, & suivi de bleu & d'orange alternativement; au milieu du corps régne depuis la tête jusqu'à la queue une bande large de verd céladon obscur à bords rouges, & tout du long de cette bande, aussi bien du côté du ventre que du côté du dos, on voit de grandes marques d'un Trictrac, de différentes couleurs comme d'orange, de bleu, de verd céladon, de pourpre & de couleur mêlée. La nageoire du ventre est de couleur de citron; celle du corps de même, & a une attache de deux bandes bleuës au corps & un piquant orangé au milieu; la nageoire du dos est très longue & va presque jusqu'à la queue; elle est moitié d'un verd céladon obscur, moitié d'un pourpre clair, & traversée par une raye rouge; le bord près du corps est bleu, & celui qui le termine est de couleur de citron; Il a un long piquant bleu sur le devant; la nageoire de dessous est moins longue, & d'un verd céladon par dessus, & de couleur de citron près du corps, traversée & bordée par en bas de rayes rouges, & de couleur de citron en dehors; elle a pareillement un grand piquant de bleu céleste sur le devant; la queue est de couleur de citron à arrêtes noires; elle est séparée du corps par une bande étroite rouge, & par quatre demi-cercles pourprés tournés vers la queue & un cinquième plus élevé, le tout en forme de bande.

279. L'*Ikan Batoe Warna Warna*, ou le *Poisson de Roche bigarré*, a la forme d'un Carlet, & est très beau & très bon; son museau est d'un verd céladon

ladon obſcur vers le haut, de même que la tête juſqu'au dos, & bordé de rouge, & orné d'un globe de même couleur: mais le bas du muſeau eſt orangé: deux bandes le traverſent, l'une eſt de couleur de citron, & l'autre eſt bleuë; toutes deux ont des bords rouges: l'œil eſt placé ſur la bande jaune, & a l'iris orangée & le cercle noir; contre ces bandes on voit deux marques orangées, & bordées de rouge, en demi-cercles, dont l'un renferme l'autre; le corps eſt d'un beau verd céladon, ſur lequel on voit pluſieurs bandes circulaires, qui ſe renferment, & ſont de couleur de pourpre bordé de rouge; la nageoire du corps eſt de bleu céleſte à bandes rouges & de couleur de citron vers le corps: celle du ventre, comme auſſi les deux piquans qu'on y voit un peu plus bas, ſont de même couleur. La nageoire du dos eſt orangée & garnie de cinq piquans de verd céladon: celle qui ſuit eſt arrondie par derrière, & d'un verd céladon au haut, & d'un pourpre vers le bas entre deux bords rouges, & ſe termine en frange: il en eſt de même de la nageoire inférieure, excepté qu'elle eſt traverſée d'une raye rouge, & bordée d'une frange de même couleur; la queue a la forme d'un petit eventail: elle eſt ſéparée du bas du corps, qui eſt un peu orangé, par une bande ronge, & a pour le reſte un fond d'un verd céladon rayé de noir en long & en travers, & bordé de même ſur les côtés: ſa bordure eſt une bande large & bleuë entre deux rayes noires, & une frange jaune & noire.

280. L'*Ikan Batoe Panggirgadji*, ou *Poiſſon de Roche à Scie*, eſt un petit Poiſſon délicieux, qui a été ainſi nommé d'une eſpèce de ſcie d'un demi-doigt de long, qu'on lui voit ſur le dos, & qui eſt dentelée des deux côtés & courbée en arrière, d'un verd céladon par devant & rouge par derrière; il a le muſeau comme le bec d'un Perroquet, qui eſt rouge en dedans, & rouge & d'un verd céladon par dehors & vers la tête; on y voit tout autour ſept boulets rouges & quelques autres diſperſés ça & là: ſa tête eſt groſſe: il a un œil de verd céladon avec un demi-cercle rouge bordé de noir au bas, & un globe orangé bordé de noir au haut: mais un peu de biais: le corps eſt tout pourpré, excepté deux demi-ovales de verd céladon, dont celle d'enhaut eſt bordée d'orange, & a une petite raye d'orange au milieu: & celle d'en bas a trois petits boulets orangés & un bord rouge; de la queue juſques près de la nageoire du corps eſt une marque longue de verd céladon, bordé d'orange & de noir: Enfin, entre le corps & la queue, il y a un rond de verd céladon bordé de rouge. Les nageoires de deſſus & de deſſous ſont jaunes bordées de rouge par dehors, & de noir en dedans; la queue eſt jaune à arrêtes noires, & bordée de rouge ſur les côtés, & de noir à frange bleue & epaiſſe par derrière.

281. L'*Ikan Mantri*, ou le *Poiſſon Conſeiller*, eſt un très beau Poiſſon, & fort bon à manger; il a la figure & la grandeur d'un hareng; ſon muſeau eſt pourpré, & entouré de dix globes orangés: ſa tête eſt d'un bleu céleſte; & ſon œil eſt comme une rouë compoſée de trois rayons rouges, & de trois autres de verd céladon; l'iris eſt de cette dernière couleur, & le cercle eſt mince & orangé: entre la tête & le corps il y a une raye rouge: le corps eſt orangé au milieu, & rayé de pourpre bordé de rouge, en haut & en bas: ſur ce milieu on voit un rang de demi-lunes noires, de lozanges noires, jau-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

nes en dedans, & marquées de croix rouges, & de globes noirs, le tout alternativement. La nageoire du corps eſt de verd céladon à arrêtes noires, & marquée de rouge par devant & dans ſon milieu, & attachée au corps par du pourpre bordé de rouge; les nageoires du ventre ſont de même de verd céladon bordé de rouge, & en forme de plume double. La nageoire du dos eſt en forme d'une petite voile de miſaine, d'un beau verd céladon orné de traits ſerpentins rouges, & garni d'un grand piquant rouge & fort élevé: les nageoires poſtérieures ſont de même de verd céladon à arrêtes noires & à bords rouges; la queue eſt ſéparée du corps par une bande rouge; elle eſt d'un fond de verd céladon, peint de traits pareils à ceux de la nageoire du dos: elle a la figure d'une demi-lune, & eſt bordée de noir tout autour.

282. L'*Ikan Peniop*, ou le *Poiſſon Trompette*, a le muſeau petit & ronge, & la tête d'un bleu céleſte, rouge & un peu pourprée vers le corps, dont elle eſt ſéparée par une bande rouge; ſon œil eſt de bleu céleſte obſcur, & le cercle eſt blanc & un peu pourpré: au deſſus de l'œil & vers le dos eſt une tache d'un bleu obſcur, au deſſus de laquelle la tête ſe trouve un peu applatie; le corps eſt compoſé de huit bandes traverſières de différentes couleurs, & toutes bordées de rouge; ces couleurs ſont le verd céladon, le pourpre, le jaune & le bleu céleſte: ces bandes diminuent à meſure qu'elles approchent de la queue, & ſont terminées par une ovale pourprée & bordée de rouge, qui donne contre une queue de verd céladon à arrêtes noires, & à bords pourprés. La nageoire du corps eſt de verd céladon; & attachée au corps par du bleu bordé de rouge; celle du ventre eſt de la même couleur. La nageoire du dos eſt de verd céladon, garni de piquans rouges: plus loin on voit comme un Pavillon pourpré au haut, d'un verd céladon au milieu, & de bleu céleſte au bas: ayant par dehors des bords rouges à chaque changement de couleur, & quelque frange jaune & noire vers la queue. La nageoire inférieure eſt large contre le corps & pointuë par derrière, rayée de verd de mer, d'orange, de pourpre obſcur & clair, & bordée d'une frange jaune & noire tout autour. C'eſt un Poiſſon délicieux, ferme & blanc.

283. L'*Ikan Djala Koening*, ou le *Poiſſon qui a un épervier jaune ſur le corps*, celui-ci a le grouin d'un ſanglier, & la tête fort ſerrée, un peu courbée & pointuë par devant: ſon muſeau eſt de verd céladon, & plein de dents rouges; un peu plus haut que le muſeau, on voit deux autres dents, dont la pointe eſt tournée en bas; la tête a un fond d'un pourpre clair tirant ſur la couleur de fleurs de pommier, & blanc; le long de l'œil & ſur le derrière ce fond eſt bleu: deux rayes courbées & bleuës viennent de l'œil & vont au muſeau: une raye rouge double ſépare la tête du corps: le fond du corps eſt d'un jaune orné de quarreaux noirs en forme de mailles, mais il eſt interrompu dans ſon milieu par une bande de bleu céleſte bordé de rouge, d'un pouce de largeur, qui va de haut en bas; la nageoire du corps eſt pourprée, & attachée au corps par une bande de couleur de citron & d'un rouge pourpré; celle du ventre eſt de même couleur. La nageoire du dos eſt d'un pourpré clair à piquans de bleu céleſte; les nageoires poſtérieures ſont d'un verd céladon à arrêtes noires: celle de deſſus eſt bordée de rou-

rouge; celle de deſſous l'eſt de bleu céleſte, de même que l'extrémité du corps, qui eſt une bande de verd céladon entre deux bords rouges; la queue eſt pourprée, & bordée de verd céladon entre deux lignes noires. C'eſt un Poiſſon fort exquis.

284. L'*Ikan Jang Bertitic*, ou le *Poiſſon marqueté*, eſt de la grandeur d'une bonne Perche, & a le muſeau petit, de bleu céleſte & bordé de rouge: au deſſus du muſeau on voit une grande marque ou tache de couleur de citron & bordée de rouge ſur un fond de verd céladon, & un peu plus haut une pareille marque jaune bordée de rouge & ornée de deux globes rouges; ſur le verd céladon d'en bas il y a auſſi trois globes pareils; l'œil eſt d'un verd céladon, entouré de rouge: la tête eſt ſéparée du corps par une raye rouge; le corps eſt jaune, ayant huit rayes rouges & obliques qui vont toutes vers le dos: au milieu du corps, il y a une ovale grande & large de pourpre clair avec un large bord rouge autour, & deux globes rouges en haut & trois en bas; ſur cette ovale eſt placée la nageoire du corps, qui eſt d'un beau verd de mer à arrêtes noires, & à bords pareils, mais rouge au corps en forme de trois demi-ronds placés contre une bande de bleu céleſte: les nageoires du ventre ſont de verd céladon rayé de rouge en largeur; à côté de ces nageoires, & un peu en avant vers la tête, eſt un pentagone jaune bordé de noir, excepté à droite où il eſt bordé de rouge; ſur le corps près des nageoires poſtérieures, on voit deux eſpèces de demi-ovales pourprées, bordées de rouge, qui ont chacune une raye ſerpentine rouge au milieu: la nageoire du dos eſt longue & d'un verd céladon bordé de jaune en haut, & de rouge en bas. La nageoire inférieure eſt de verd céladon bordé d'orange par en bas & de rouge par en haut; la bande qui ſépare la queue du corps eſt fort large & d'un pourpre clair, entre un bord orangé en dehors & un bord rouge en dedans, & ornée d'un quarreau de bleu céleſte entre deux globes pareils; la queue eſt compoſée de ſix bandes de verd céladon, diſtinguées par des rayes orangées, & elle eſt bordée d'un bord noir & fin tout autour. Ce Poiſſon ne le céde à aucun autre en bonté.

285. L'*Ikan Batoe Jang Aboe Aboe Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon cendré*, a le muſeau petit & d'un verd céladon, & la tête orangée & traverſée par une bande de verd céladon ſur laquelle eſt placé l'œil orangé avec ſon cercle pourpré: derrière l'œil ſont deux parcs triangulaires d'un pourpre clair, & diſtingués par une raye de verd céladon; ſur ces parcs ſont placés deux triangles de verd céladon ayant un côté orangé & les deux autres verds; ſon corps eſt d'un griſâtre obſcur & près du poitral un peu orangé & orné de cinq petits globes rouges: on voit auſſi pluſieurs de ces globes tant rouges que de bleu céleſte ſur tout le corps, & de plus un quarreau orangé & bordé de rouge, près de la queue, & une demi-lune rouge renverſée, au milieu; la nageoire du corps eſt orangée & marquetée de rouge; elle devient enſuite blanche & pourprée, & bordée de rouge près du corps: elle a la figure d'une palette, & eſt placée ſur un fond ovale de verd céladon clair, bordé de blanc pourpré. La nageoire du ventre eſt jaune & noire; celle du dos eſt orangée & garnie de piquans rouges. Les nageoires poſtérieures s'élargiſſent & s'arrondiſſent près de la queue; elles ſont de verd

Poissons extraordinaires.

céladon, ayant de l'orange au milieu; le tout distingué par des bords rouges: elles sont bordées de rouge, & de bleu céleste en dehors, & par une frange jaune & noire; la queue est faite de cinq bandes, une de pourpre au milieu, suivie de deux de verd céladon, terminées à leur tour par deux autres orangées; le bout est bordé de noir. C'est un fort bon Poisson.

286. L'*Ikan Kapala Ongoe*, ou la *Tête pourprée*, a le museau petit, rouge & de verd céladon, marqué de trois globes rouges; sa tête est d'un pourpre clair à bandes de couleur de citron, & bordée de noir; l'œil est rouge, & le cercle est d'un verd céladon bordé de noir: le corps est de couleur de citron, marbré de rouge & de verd céladon; on y voit près de la tête un tour de petits piquans rouges; les nageoires sont toutes de verd céladon: celle du corps a une attache bleuë, à bande rouge; les autres ont des arrêtes noires & des bords rouges; celle de dessus a une espèce d'entaille au bout; la queue est de la couleur des nageoires, & séparée du corps par deux bandes, une de bleu céleste, & une autre rouge: elle est pleine d'arrêtes noires, & marquée d'une raye serpentine rouge, sur deux demi-lunes renversées; ses bords sont rouges. C'est un bon Poisson, & fort ragoûtant.

Pl. N°. XXXI.

287. L'*Ikan Ile Laoet*, ou l'*Isle de mer*, est un excellent Poisson, d'une fermeté & d'une blancheur extraordinaire; & long de plus d'un pied & demi; il a le museau pourpré en dedans & plein de dents; son bord est de verd céladon; sa tête & tout le corps sont d'un beau noir: sa tête est grande & séparée du corps par une bande traversière blanche & large, bordée vers le corps d'une bande plus étroite de couleur de citron, & pleine de traits noirs; son œil est d'un pourpre clair, ayant l'iris blanche & noire, & plusieurs cercles qui l'entourent, comme un noir, un grisâtre obscur, un de verd céladon plus large, & enfin un dernier noir & fin, & de plus un demi-cercle de couleur de citron vers le corps; le milieu de ce corps luisant & noir est traversé, dans toute sa longueur, par une bande blanche & large d'un pouce: sur cette bande paroissent deux piquans de couleur de citron bordé de noir, qui viennent de la bande de la tête: sur le haut du corps se voyent cinq grands globes blancs. La nageoire du corps est d'un verd céladon foncé à arrêtes noires, & plus près du corps d'un rouge pourpré, & de couleur de citron; la nageoire du ventre & celle qui est voisine de la queue, comme aussi l'extrémité du corps près de la queue, & la queue fourchuë elle-même sont blanches; les fourchons de la queue ont en dedans une frange longue noire & de verd céladon; les nageoires supérieures sont rayées de noir, & blanches à leurs extrémités.

288. L'*Ikan Moeloet Batang*, ou le *Poisson qui a le museau fait comme un bâton*; ce museau a un bon doigt de long & fait une forte avance, au bas de la tête; il est de pourpre par dessus, & de verd céladon par dessous, & paroît vers la tête d'un pourpre à bandes noires; la tête est passablement grande, pourprée & de bleu céleste au haut & par devant: le reste en est de verd céladon marqué de noir, comme aussi la raye qui la sépare du corps; l'œil est grand & large, de couleur de verd céladon, ayant l'iris noire, marquée d'un point; le cercle est large & d'un beau jaune de citron; au dessous de la tête, on voit un mélange de bandes étroites rouges & de couleur de citron;

citron; le deſſus du corps eſt d'un verd céladon foncé, & le deſſous en eſt un peu plus clair; tout le corps eſt plein d'écailles bordées de noir; tout du long du corps & dans ſon milieu régne une raye noire & fine qui va juſqu'à la queue; ſur cette raye ſont placées cinq eſpèces de langues pointuës de bleu céleſte bordé de pourpre en dedans, & diſtantes l'une de l'autre d'environ un travers de pouce; les nageoires & la queue ſont toutes de verd céladon, rayé de rouge; celle du corps a de plus une attache rouge en forme de bande, entre deux autres bandes de couleur de citron bordé de noir. Ce Poiſſon eſt comme le Cabot, mais plus gras, & plus délicieux.

289. L'*Ikan Moeloet Boelan*, ou le *Poiſſon qui a une demi-lune dans ſon muſeau*; le deſſous du muſeau eſt de bleu céleſte, & le deſſus en eſt de couleur de citron; tout le haut de la tête eſt d'un verd céladon, excepté l'endroit où elle s'applatit un peu, qui eſt pourpre; le bas de la tête eſt orangé, avec quelques rayes rouges au milieu, & une raye pareille qui la ſépare du corps: l'œil eſt de bleu céleſte, l'iris eſt pourprée & le cercle noir, outre un autre demi-cercle de couleur de citron, qui y eſt attaché; on voit contre l'œil de chaque côté une raye de couleur de citron; & au bas de l'œil quatre petits globes rouges, qui ſont une courbure; contre la raye de ſéparation, ſe voit une bande de cinq, & une autre de trois demi-ronds orangés en forme de bordure; le corps eſt de bleu céleſte en deſſus & en deſſous, mais le milieu eſt compoſé d'une large bande de pourpre clair, & d'une autre de couleur de citron, toutes deux bordées de rouge, & ſéparées par une raye commune de verd céladon, qui va juſqu'à la queue. Les nageoires & la queue ſont d'un verd de mer; celle du corps a des arrêtes noires, & une attache de rouge au corps: celles de deſſus & de deſſous ſont plus pâles, & ont des bords rouges; la queue a la figure d'un éventail & eſt ſéparée du corps par une bande rouge; elle a beaucoup d'arrêtes noires & des bords pareils, & finit par une frange jaune & noire. C'eſt un fort bon Poiſſon, & qui reſſemble à un Carlet.

290. L'*Ikan Moeloet Djingga*, ou le *Muſeau orangé*, parce qu'il a le muſeau de cette couleur & bordé de verd céladon en dehors; la tête eſt preſque toute orangée; il y a une petite marque de bleu céleſte, & une autre de verd céladon; la tête eſt enfoncée près du muſeau, & ſéparée du corps par une raye rouge; l'œil eſt blanc ayant un point noir au milieu, & un cercle pourpré; le corps eſt d'un pourpre clair en deſſus & en deſſous; on voit vers le dos trois demi-ronds de verd céladon bordé de rouge, à la diſtance d'un demi-pouce, & un peu plus vers la tête un petit globe rouge bordé d'un demi-cercle jaune du côté de la queue, qui eſt en forme de cœur & de verd céladon, bordé de noir, & d'une frange noire & de couleur de citron: ſur ce cœur on voit de chaque côté un globe rouge avec quelques demi-cercles orangés; le milieu du corps eſt une bande large de verd céladon, qui va juſques dans la queue: ſur cette bande eſt placée la nageoire du corps, qui eſt d'un bleu céleſte obſcur, & attachée au corps par du jaune & du rouge; on y voit de plus deux globes pareils à ceux de la queue, & un grand quarreau de bleu céleſte bordé de rouge; la nageoire du ventre eſt de bleu céleſte; celle du dos eſt de couleur de citron, à arretes noires,

Poissons extraordinaires.

res, & à bord rouge: on voit ſur ſon devant un gros piquant d'un pourpre clair; celle de deſſous eſt de bleu céleſte à arrêtes noires; elle a le bord de couleur de citron. C'eſt un Poiſſon fort exquis.

291. L'*Ikan Pampus Jang Bariska*, ou le *Poiſſon Pampus rayé*, a le muſeau pourpré en dedans; ſa tête eſt de verd céladon & de bleu céleſte; on y voit pluſieurs rayes de couleur de citron, qui vont à l'œil, & une raye rouge au milieu; la tête eſt un peu applatie & bordée de rouge, & ſéparée du corps par une raye jaune en haut & par une autre de rouge en bas; ſur le bas de la tête ſe voit comme un eſpace triangulaire de couleur de citron, & un piquant de verd céladon bordé de rouge; l'œil eſt de couleur de citron, le cercle noir & fin, & le tour en eſt comme une rouë de trois rayons orangés & de trois autres pourprés. Les nageoires ſont de verd céladon: celle du corps a des arrêtes noires & eſt attachée au corps par une bande rouge: celle du ventre eſt bordée de rouge; le fond du corps eſt de jaune, traverſé de bandes rouges & de verd céladon bordé de noir, qui vont obliquement de devant en arrière. La nageoire du dos eſt garnie de piquans rouges: celle qui ſuit eſt compoſée de ſix cercles allongés, qui ſe renferment, & qui ſont de différentes couleurs, comme de verd céladon, de rouge, & de pourpre ſur un fond de couleur de citron; celle de deſſus eſt d'un même fond, & environ d'un même deſſein, excepté quelque changement de couleur, & un bord à frange noire & de couleur de citron; la queue eſt d'un beau jaune de citron, & marquée de huit rayes rouges, dans toute ſa longueur. Ce Poiſſon eſt de la forme d'un Pampus, & en a le goût.

292. L'*Ikan Peniop Pandjang*, ou le *Trompette long*, eſt d'une figure toute particulière: il a près de deux pieds de long, dont la tête & le muſeau ſont à-peu-près le quart; il ne ſe mange point; ſon embouchure eſt de bleu céleſte, de verd céladon, rouge & de couleur de citron; ſur cette dernière couleur on voit deux globes rouges près de la tête; ſon œil eſt d'un bleu obſcur; l'iris eſt orangée, & le cercle eſt fait en forme de rouë à quatre rayons, dont deux ſont orangés, & deux rouges; la tête eſt ſéparée du corps par une bande rouge & de verd céladon bleuâtre; le corps eſt d'un pourpre clair, marqué en deſſus de quatre, & en deſſous de trois taches de verd céladon: le milieu du corps eſt de couleur de citron, marqué de ſept taches pareilles, & ſéparé du deſſous & du deſſus par des rayes rouges; on voit ſur le dos ſept piquans rouges; la nageoire du corps eſt petite & de couleur de citron à arrêtes noires, & attachée au corps par du rouge, & par une bande de couleur de citron. Les nageoires de deſſus & de deſſous ſont d'un verd de mer, & pleines d'arrêtes noires, ayant des bords de bleu céleſte vers le corps, & des bords rouges en dehors; la queue eſt jaune, pleine d'arrêtes noires, & preſque ronde, ornée de deux globes bleus avec des demi-cercles d'un jaune de citron: elle eſt ſéparée du corps par une bande de pourpre, & terminée de même.

Pl. N°. XXXII.

293. L'*Ikan Pampus Tereloc*, ou le *ſuperbe Poiſſon Pampus*, eſt du goût & de la grandeur d'une grande Plie, ou d'un grand Poiſſon de Gallion: ſon muſeau eſt pourpré & de verd céladon; ſa tête fait comme une grande & large bande blanche, qui eſt ſuivie de quatre autres bandes, deux noires

&

& deux blanches alternativement, ce qui fait tout le corps du Poiſſon; l'œil eſt grand & de verd céladon bordé de noir, & entouré d'une rouë de trois rayons pourprés & de trois autres de couleur de citron: au deſſus de cette rouë, on voit un demi-cercle de verd céladon, & par deſſous un autre œil noir avec un cercle moitié rouge, & moitié de couleur de citron; la tête eſt toute rayée de jaune, de rouge, & de noir; la nageoire du corps eſt jaune, orangée & rougeâtre, & attachée au corps par une bande bleuë & rouge: celle du ventre eſt de même couleur: un peu plus bas que cette nageoire, on voit trois grands piquans, & enſuite une frange fine de couleur de citron, & noire qui régne tout autour de la nageoire qui ſuit, ou du Poiſſon même. La nageoire du dos eſt petite, d'un jaune de citron, & garnie de trois grands piquans bleus; au-deſſus de cette nageoire on en voit une ſeconde plus étroite & longue de deux ou trois doigts; elle eſt d'un verd céladon noirâtre & rayée de rouge: entre celle-ci & celle qui ſuit, la première continue & a quatre autres piquans bleus; enſuite vient une nageoire ronde à bandes obliques rouges & blanches, & bordée de noir en dehors & de blanc en dedans, finiſſant par une frange jaune & noire; la queue eſt compoſée de rayes longues de couleur de citron, & de verd céladon, bordées de pourpre par derrière. Ce Poiſſon ſe voit rarement d'un ſi beau coloris.

294. L'*Ikan Sowanggi Hidjoe Merah*, ou le *Poiſſon Sorcier rouge & verd*, a la même figure du Poiſſon N°. 91, mais il en différe pour les couleurs, & le deſſein: ſa tête & ſon corps ſont d'un verd céladon, la première eſt toute marquée de rayes rouges, & d'une raye de traverſe de bleu céleſte au devant de l'œil. L'œil eſt en forme de rouë, à rayons bleus, rouges & de verd céladon; la nageoire du dos eſt comme une voile tenduë, & garnie de neuf grands piquans rouges, & de couleur de citron; l'extrémité de la queue eſt un creux en forme de demi-lune, dont le bord eſt compoſé de douze demi-ronds rouges: la grande nageoire du corps, qui s'étend vers le haut, le bas & le derrière, eſt jaune & rouge; le corps eſt ſéparé de la queue par une bande de bleu céleſte.

295. Le *Pangizap*, ou le *Suceur*, eſt de la taille d'un éperlan; ſa tête eſt bleuë, & marquée de quelques rayes rouges, de ſix globes orangés & de deux taches pourprées; elle eſt de couleur de citron au devant & au derrière du muſeau; l'œil eſt d'un jaune de citron, l'iris rouge & le cercle noir; la moitié du corps, en commençant de la tête, eſt d'un jaune de citron orné de mailles fines comme d'un filet: le reſte en eſt d'un brun clair orné de cinq rayes rouges en long, & ſéparé de l'autre moitié par une bande de traverſe bleuë; la nageoire du corps & celle du ventre ſont bleuës, rayées de trois bandes rouges en traverſe, mais la première eſt de plus rouge vers le corps avec une bande orangée; la nageoire du dos eſt longue, rouge par deſſus, jaune au milieu, & de bleu céleſte par deſſous; la nageoire de deſſous eſt de couleur de citron par dehors, & rouge vers le corps entre deux bords de bleu céleſte; la queue eſt bordée de rouge par devant & par derrière, & de bleu céleſte ſur les côtés; elle a la forme d'un éventail, & eſt d'un verd céladon à arrêtes noires. C'eſt un fort bon Poiſſon.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

296. L'*Ikan Batoe Mata Bintang*, ou le *Poiſſon de Roche à yeux étoilés*, eſt un petit Poiſſon dodu & délicieux: ſon muſeau eſt petit & d'un bleu céleſte bordé de rouge en dedans; le haut de la tête eſt de verd céladon; on y voit un œil d'un fond citron à iris rouge & entouré de noir, & autour de cet œil une eſpèce d'étoile rouge de ſix rayons, ayant trois boules rouges par deſſus, & trois autres par deſſous; le bas de la tête eſt de couleur de citron; on y voit une bande large un peu courbée, & de bleu céleſte, rayé de rouge & de jaune, & bordé de noir: la tête eſt ſéparée du corps par une raye rouge qui va juſqu'au bas; la première moitié du corps eſt d'un brun clair, ayant une raye en long, qui va juſqu'à une autre raye de traverſe de bleu céleſte & un peu courbée, qui en ſépare le reſte du corps qui eſt de couleur de citron; la nageoire du corps eſt violette, à arrêtes noires, & de couleur de citron du côté du corps, y ayant une bande rouge, & une bordure noire; la nageoire du dos eſt de verd céladon bordé de rouge, & un peu arrondie par derrière; celle de deſſous eſt pareillement arrondie, & de pourpre clair bordé de rouge, ayant deux piquans de verd céladon ſur le devant.

297. L'*Ikan Batoe Sama pedati Mata-nja*, ou le *Poiſſon de Roche, qui a l'œil en forme de rouë*, eſt un grand Poiſſon délicieux, & d'une beauté achevée; il a le muſeau jaune & rouge, en bandes droites & de traverſe ſur un fond orangé, ce qui fait en même tems le poitral; la tête eſt fort grande & pleine de rayes rouges, ſur un fond de verd céladon, qui eſt marqué différemment par-ci par-là; l'œil eſt d'un griſâtre obſcur, & a un point blanc en forme d'iris; il eſt entouré d'une rouë de quatre diviſions, dont deux ſont orangées & deux de pourpre, & d'une ſeconde rouë plus grande compoſée de rayons jaunes & rouges; le corps eſt d'un bleu céleſte obſcur, & nuancé de blanc par-ci par-là; le milieu du corps en long eſt formé de deux bandes larges d'un jaune de citron à bords rouges, & qui vont preſque juſqu'à la queue, & d'une troiſième bande plus large de la moitié que les deux autres, & de couleur d'orange entre deux bords bleuâtres, qui va tout-à-fait juſqu'à la queue; la nageoire du corps eſt de verd céladon à arrêtes noires, & bordée de rouge, & près du corps de noir, de rouge, & de pourpre en bandes bordées de jaune; elle a la figure d'une palette; un peu plus bas il y a deux petits piquans orangés bordés de rouge en dedans; les nageoires du ventre ſont jaunes & noires & un peu pourprées vers le corps; la nageoire du dos eſt garnie de forts piquans rouges, & a le bord d'embas de couleur de citron & de verd céladon, & celui de dehors noir & étroit; celle qui ſuit eſt un quarré un peu enfoncé, & d'un verd céladon rayé de noir, & a un bord rouge qui l'entoure, & bleuâtre vers le corps; celle de deſſous eſt pareille de couleur, d'arrêtes & de bords, à la précédente; la queue eſt bordée de rouge par devant & par derrière, & de noir ſur les côtés: ſon fond eſt d'un jaune de citron rayé de rouge & de petits traits noirs, & orné de deux globes rouges.

298. L'*Ikan Kapala Biroe*, ou la *Tête bleuë*, eſt un petit Poiſſon délicieux, qui a une grande tête bleuë, arrondie par devant, & bordée de noir; on y voit auſſi pluſieurs rayes rouges; l'œil eſt rouge, l'iris orangée, & le cercle étroit & noir: à côté de cet œil & un peu vers le corps paroit une peti-

petite marque de couleur de citron: & plus bas une marque rouge & triangulaire avec une bordure large de couleur de citron; tout le corps eſt d'un verd céladon obſcur, traverſé ſur le derrière par trois rayes courbes; la nageoire du corps eſt rouge à arrêtes noires, & bleuë vers le corps avec une attache de couleur de citron: celle du dos eſt jaune à arrêtes noires, & bordée de rouge par en haut; la nageoire de deſſous eſt d'un rouge bordé de bleu par dehors: la queue eſt jaune, & a des arrêtes noires, & des bords rouges.

299. L'*Ikan Ongoe Hidjoe*, ou le *Poiſſon pourpré & verd*, a un peu de jaune & de rouge ſur le muſeau, & l'œil de la même couleur; il a de plus une raye de traverſe de couleur de citron, ſur la tête: tout le reſte de ce Poiſſon eſt un beau fond de pourpre clair, traverſé de cinq bandes de verd céladon, qui ſont faites de demi-globes à bords rouges, placés ſur une bande étroite de couleur de citron, bordé de noir; tout près de la queue eſt un globe rouge, dont la moitié eſt entourée d'un jaune de citron; la nageoire du dos eſt de couleur de citron, garni de quatre piquans rouges; celle qui la ſuit eſt d'un verd céladon à arrêtes fines & noires, & a le bord de dehors rouge & un peu arrondi ſur le devant, & celui de deſſous d'un jaune de citron; la nageoire de deſſous eſt de même d'un verd céladon à arrêtes noires, & bordée de jaune de citron; la queue a la même couleur pour le fond & pour les bords, excepté que le bord du côté droit eſt noir; les nageoires du corps & du ventre ſont de couleur de plomb, rouges & d'un jaune de citron près du corps; la tête de ce poiſſon eſt grande & fort applatie vers le muſeau. C'eſt un fort bon Poiſſon.

300. L'*Ikan Peniop Koening*, ou le *Trompette jaune*, eſt un beau & délicieux Poiſſon Pampus, dont le muſeau eſt d'un verd céladon, & un peu plus haut que le muſeau ſe voyent deux dents larges & longues, courbées & de couleur bleuë à bords de verd céladon, entre leſquelles eſt placé l'œil; la tête eſt rouge au haut, & orangée au deſſous du muſeau juſqu'au poitral qui eſt rouge, & orné d'onze globes jaunes: ſur le deſſus de la tête paroiſſent trois globes plus grands, orangés & bordés de bleu: entre le derrière de la tête & la nageoire du corps eſt une figure arrondie en forme d'échelle, qui ſe termine en pointe vers le bas; le fond en eſt d'un pourpre clair, & les cinq bandes ou échelons, qui la traverſent, ſont bleuës; le corps eſt orangé, & a, dans toute ſa longueur, neuf rayes étroites de verd céladon, & une raye ſerpentine de même couleur, depuis la nageoire du corps juſqu'à la queue; les nageoires du corps & du ventre ſont de verd céladon, comme auſſi la petite nageoire du dos, qui eſt de plus armée de cinq piquans noirs: les nageoires poſtérieures ſont larges & arrondies par dehors, d'un fond rouge, de verd céladon, jaune & rouge, ornées d'une bordure bleuë & d'une frange jaune & noire: la queue eſt large, ayant la figure d'un pot à fleurs: elle eſt compoſée de pluſieurs bandes, qui vont en long, & ſont de couleur rouge, jaune & de verd céladon; les deux bandes extérieures ſont de la dernière couleur, & ſont une ſaillie recourbée; le bord de derrière eſt noir & fin.

301. L'*Ikan Batoe Jang Hidjoe*, ou le *Poiſſon de Roche verd*, eſt ainſi nommé de la couleur de ſa tête & de ſon corps, qui eſt d'un verd plus

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

foncé par deſſus qu'en deſſous ; ſur la tête eſt une grande marque orangée, bordée de rouge, & à-peu-près de la forme d'une corne de boulanger, ornée de deux globes rouges : de l'autre côté de l'œil ſe voit une marque plus petite de même couleur & à mêmes bords ; l'œil eſt bleu à iris rouge, & entouré d'une rouë compoſée de trois rayons pourprés, & de trois autres rouges : entre la tête & le corps eſt une bande de couleur de citron bordé de liſières rouges ; ſur le milieu du corps régne une raye rouge, depuis la tête juſqu'à la queue, & au-deſſus de cette raye près de la tête ſe voit une marque orangée & bordée de rouge, qui a la figure d'une porte ; la nageoire du corps eſt de couleur de citron, à arrêtes noires, & orangée vers le corps, ayant une bande rouge & une bleuë jointes enſemble ; la nageoire du ventre eſt de même couleur que la précédente, mais d'une forme triangulaire, & finiſſant en pointe ; ſes bords ſont rouges ; la nageoire du dos eſt petite, & en forme de miſaine d'une couleur bleuâtre rayée de noir ; les nageoires poſtérieures ſont de couleur de citron à arrêtes noires, celle d'en haut eſt bordée de verd par dehors, & de rouge contre le corps, & celle d'en bas l'eſt de bleu par dehors, & eſt garnie d'un piquant rouge par devant ; la queue eſt d'un bleu obſcur dans ſon commencement, & enſuite d'un verd céladon bordé de jaune & de noir : ſa figure eſt triangulaire : on voit ſur le bleu une petite porte orangée & bordée de rouge, & ſur toute la queue des arrêtes fines. Ce Poiſſon eſt fort bon à manger.

PL. N°. XXXIII.

302. L'*Ikan Toetombo Badoeri*, ou le *Poiſſon carcaſſe à piquans*, eſt ainſi nommé de ſes deux longs piquans, qu'on voit au-deſſus de ſa tête. Ce Poiſſon eſt petit & ne ſe mange point : il eſt joliment marbré de verd céladon, de blanc & de rouge, & bordé de verd céladon au haut & au bas ; on voit une raye de même couleur au milieu de ſon corps depuis la nageoire poſtérieure juſqu'au piquant antérieur ; l'œil eſt rouge & d'un verd céladon : le muſeau eſt de même couleur par devant ; la nageoire poſtérieure & celle du corps ſont rouges & de couleur de citron : la première eſt attachée au corps par du verd céladon, & la ſeconde l'eſt par du verd & du rouge ; par derrière ſe voyent trois nageoires faites comme des queuës de ſinge, & marbrées de même façon qne le corps.

303. L'*Ikan Cacatoeba Jang Berpalana*, ou le *Poiſſon Cacatoeba ſellé*, comme en effet il a une ſelle ſur le dos ; il a le muſeau ſemblable à celui d'un Cacatoeha ; ſa tête eſt d'un verd céladon, de noir, d'orange & de pourpre, & de jaune vers le corps ; l'œil eſt rouge à cercle noir & de couleur de citron ; le corps eſt partie de verd céladon par devant, partie noir ſur le derrière, & partie d'un pourpre clair à trois ou quatre endroits ; ſur le dos ſe voit une ſelle noire marquée de pourpre clair en dedans ; toutes ces différentes couleurs ſont bordées d'orange ; le reſte du derrière du corps eſt de verd céladon ; les nageoires du corps & du ventre ſont jaunes & noires, & ont une attache au corps moitié rouge & moitié orangée ; la queue eſt compoſée de quatres bandes larges de traverſe, dont la ſeconde eſt de verd céladon bordé au haut de couleur de citron, & les trois autres ſont d'un pourpre clair avec des bords de jaune de citron au haut ; la queue commence par un bord rouge, & finit par un bord large, noir, recourbé en dedans. Ce Poiſſon eſt délicieux, & a un demi-pied de long.

304. L'*Ikan*

304. L'*Ikan Batoe Kapala Ongoe*, ou le *Poiſſon de Roche à tête pourprée*, eſt un fort bon petit Poiſſon joliment marqué; ſon muſeau eſt petit, & comme compoſé de deux petites cornes à bandes rouges & de verd céladon, qui ſe rencontrent; ſa tête eſt d'un pourpre clair, & d'un verd céladon rayé de rouge; l'œil eſt rouge, & entouré d'une rouë pourprée & tirant ſur l'orange; le corps eſt de couleur de foye obſcur, & traverſé dans toute ſa largeur par deux bandes étroites & rouges, un peu courbées vers la tête: au dedans de ces bandes ſe voyent deux autres bandes, compoſées chacune de huit demi-globes de verd céladon bordé de couleur de citron par dehors; la nageoire du corps tient juſtement le milieu entre ces globes: elle eſt de couleur de citron à arrêtes noires, marquée d'un ſerpent rouge, & pourprée vers le corps avec une attache rouge; la nageoire du ventre eſt de verd céladon à arrêtes noires, & rouge contre le ventre; au bas de la tête ſe voyent cinq petits piquans rouges, & plus bas encore un triangle de pourpre bordé de rouge, & marqué d'un petit globe rouge & jaune; on en voit un pareil mais plus grand vers la queue; la nageoire du dos eſt d'un jaune de citron, garni de trois piquans rouges; celle qui la ſuit eſt du même jaune à arrêtes noires & fines, & entourée d'un bord rouge, qui fait une grande ſaillie vers le haut; la nageoire de deſſous eſt de même couleur, bordée de verd céladon vers le corps, & de rouge tout autour; la queue eſt de verd céladon, marqué en travers d'un ſerpent d'un cendré obſcur, & bordé tout autour d'un filet noir & délié.

305. L'*Ikan Mata Rintang Biroe*, ou le *Poiſſon qui a l'œil entouré d'une Etoile bleuë*, eſt un beau Poiſſon, très gras & joliment marqué; ſon muſeau eſt petit & fort ſingulier, & comme s'il tiroit une langue de bleu céleſte & de couleur de citron, au bas de laquelle on voit une eſpéce d'échelle de couleur de citron & de rouge, & au bout de celle-ci deux globes de bleu céleſte; la tête eſt un triangle d'un pourpre obſcur, ayant au milieu un petit quarreau rouge, & quelques globes rouges; l'œil eſt rouge & entouré d'une rouë pourprée & jaune, & puis d'une étoile dont les rayons ſont moitié rouges, & moitié de bleu céleſte; le corps eſt d'un verd céladon obſcur; ſur ſon milieu & là où eſt placée la nageoire du corps, ſe voit une marque d'une jaune de citron, large d'un pouce près de la tête, & s'étreciſſant peu-à-peu en s'arrondiſſant; cette marque eſt bordée de rouge, & ornée de trois bandes de traverſe de même couleur; au deſſus & au deſſous de cette marque ſe voit une bande longue, qui va en ſerpentant tout du long de la marque jaune; la nageoire du corps & celle du ventre ſont d'un beau bleu céleſte, mais pourprées vers le corps & entourées de rouge; celle du dos eſt rouge & garnie de ſix piquans noirs; celles de derrière ſont arrondies, & plus larges vers la queue que ſur le devant; la ſupérieure eſt de bleu céleſte bordé de rouge, & ornée de deux courbures en dedans; l'inférieure eſt rouge, bordée de bleu, & rayée de même au milieu: elles ont toutes deux une frange noire, & de couleur de citron, qui les borde, comme elle fait auſſi la queue, qui eſt ſéparée du corps par une bande de couleur de citron, & a ſur ſon commencement un petit rond de verd céladon, & un autre plus courbé & plus grand, d'un jaune

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

de citron, le reſte en eſt d'un bleu céleſte obſcur bordé de rouge; le bord de derrière va en ſerpentant, & des deux côtés des ronds ſe voit une raye rouge qui va preſque juſqu'au bord qui termine la queue.

306. L'*Ikan Soelang Jang Ongoe*, ou le *Poiſſon de pourpre brodé*, eſt un Poiſſon délicieux, & environ d'un pied & demi de long; il eſt d'un pourpre obſcur magnifique tant ſur la tête que ſur tout le corps, qui eſt plein de traits fins, & marqué de nombre de petits globes de bleu céleſte, ce qui paroît comme une brodure. Le muſeau eſt petit, plein de dents rouges, d'un verd céladon pâle en dedans, & bordé d'orange par dehors: on y voit par tout, de même qu'aux environs de l'œil, des marques & des rayes de verd céladon, bordé de rouge par deſſus & par deſſous; ſon œil eſt rouge, l'iris noire & orangée, & le cercle d'un verd céladon; au bas de la tête & près du poitral ſe voit une marque orangée, & plus bas une ſeconde plus étroite de verd céladon; la nageoire du corps & celle du ventre ſont d'un verd céladon obſcur & pâle: la première eſt pleine de rayes rouges, & a la figure d'une palette: elle eſt orangée vers le corps, & a de plus une bande rouge & une ſeconde bleuë; les nageoires de deſſus & de deſſous ſont d'un verd céladon à arrêtes fines, & bordées d'orange en dedans, & de rouge par dehors; elles ſont pleines de petits globes rouges entre leurs arrêtes; celle du dos eſt fort longue, & garnie d'un grand piquant de bleu céleſte bordé de rouge par devant; la queue eſt d'un verd céladon pâle, entre-coupée de bandes jaunes dans toute ſa longueur, & terminée par un bord fin.

307. L'*Ikan Batoe Ongoe Jang Warna*, ou le *Poiſſon de Roche d'un pourpré divers*, eſt ainſi nommé, parceque le deſſus de ſon corps eſt pourpré & rouge, & le deſſus eſt d'un pourpre mêlé de bleu céleſte; le muſeau eſt plein de dents noires, rouge en dedans, bordé de couleur de citron & de bleu, & bleu & rouge vers le bas; la tête eſt orangée, & ornée d'un globe rouge en haut, & de deux autres pareils en bas; l'œil eſt bleu, & le cercle rouge; il en part une raye bleuë qui va aboutir au muſeau, & une ſeconde rouge, & puis une troiſième bleuë qui deſcend; la tête eſt ſéparée du corps par une raye rouge; la nageoire du corps eſt en forme de palette étroite d'un bleu obſcur, à bords rouges, & attachée au corps par du rouge & de l'orange; la nageoire du ventre eſt rouge & d'un bleu obſcur; la nageoire du dos eſt de verd céladon garni de piquans rouges; celles de derrière ſont de verd céladon à arrêtes noires; la queue eſt pourprée & rouge à arrêtes noires, & bordée vers le dos par un bord jaune & noir, & de l'autre côté de noir, mais en dehors de rouge. C'eſt un bon Poiſſon.

308. L'*Ikan Tsjitja Laoet*, ou le *Léſard de mer*, eſt un petit Poiſſon de couleur de verd céladon, ayant le muſeau rouge & la tête pourprée & ornée d'un globe rouge: ſon œil eſt blanc & de verd céladon; le cercle en eſt rouge; le deſſus du corps eſt de couleur de foye, moucheté de rouge; le deſſous en eſt de verd céladon à points orangés: une raye rouge y régne au milieu, & ſur le devant on voit ſix arcs en travers. La nageoire du dos eſt de verd céladon bordé de couleur de citron, plein de points rouges,

ges, & garni de piquans de même: celle de deſſous eſt de couleur de citron, bordé de rouge: la queue eſt jaune & blanche, & marquée de traits & de points rouges. Ce Poiſſon ne ſe mange pas.

309. L'*Ikan Batoe Kaſomba*, ou le *Poiſſon de Roche de couleur de fleurs de pommier*, eſt ainſi nommé de la couleur qui domine ſur ſa tête & ſur ſon corps; on y voit de plus des rayes orangées, qui en meſurent tôute la longueur; le muſeau eſt plein de dents, & de couleur rouge & orangée; ſon œil eſt rouge à iris blanche & à cercle noir: toutes ſes nageoires ſont d'un beau verd céladon; celle du dos eſt garnie de piquans bleus, & il y en a un pareil ſur celle de deſſous; ſur la nageoire de deſſus ſe voyent deux globes jaunes & orangés, dont les demi-cercles noirs ſont tournés les uns vers les autres; on voit un pareil globe ſur ſa queue de verd céladon, qui eſt terminée par un bord orangé. C'eſt un très bon Poiſſon, mais rare.

Pl. N°. XXXIV.

310. L'*Ikan Moeloet Talipat*, ou le *petit Poiſſon à muſeau pliſſé*, eſt de la figure d'un petit Poiſſon Pampus; ſa tête eſt pourprée au haut, & d'un verd céladon pâle au bas, & plus bas encore d'un beau verd céladon; le derrière de la tête eſt de bleu céleſte à bords rouges, & a une demi-lune de même, qui fait une ſaillie ſur le fond orangé du corps; l'œil eſt de verd céladon, à iris & cercle rouges; le deſſus du corps eſt étroit & un peu élevé en ſe courbant; il eſt d'un verd céladon orné de quatre globes rouges: le deſſous du corps fait pareillement une groſſeur vers le bas, & eſt de couleur d'orange orné d'un globe rouge, avec un demi-cercle de verd céladon aux environs de la nageoire du corps, qui eſt rouge & de bleu céleſte; ce fond orangé du corps eſt bordé de rouge. La nageoire du dos eſt garnie par devant de deux grands piquans de bleu céleſte bordé de rouge, & au-deſſous de cette nageoire le corps paroît comme compoſé de demi-bandes d'orange, de pourpre & de bleu; la nageoire de derrière eſt pourprée, & bordée de même couleur entre deux rayes noires, & traverſée d'arrêtes de même couleur; le bas du ventre eſt de verd céladon, & pend tant ſoit peu; la nageoire qui vient enſuite eſt d'un verd céladon pâle, bordé de rouge; la queue eſt orangée à arrêtes noires, & ſéparée du corps par une bande de rouge. Ce Poiſſon eſt délicieux bouilli à l'eau.

311. L'*Ikan Sowanggi Jang Warna Roepa-nja*, ou le *Poiſſon Sorcier bigarré*: ce Poiſſon a le muſeau fort ſingulier; le haut en eſt de verd céladon, bordé de pourpre, & le bas verd ſans bordure; ſa tête eſt ſerrée & orangée; les yeux ſont fort voiſins, & d'un verd céladon obſcur, bordé d'un demi-cercle rouge au haut; le corps eſt compoſé de huit bandes de traverſe de la largeur d'un doigt, & de couleur de verd céladon, d'orange & de pourpre, ayant des bords d'un rouge pourpré; au-deſſus des yeux ſe voyent trois petits piquans de bleu céleſte, courbés en avant, & ſuivis de la nageoire du dos, qui eſt bleuë & garnie de quatre piquans larges, & de même couleur bordés de rouge; entre les piquans on voit ſur chaque parc un globe orangé entouré d'un bord rouge; la nageoire inférieure du devant eſt compoſée de quatre grandes bandes orangées & de quatre autres de bleu céleſte en long, qui ſont armées de piquans ſur le derrière, la première eſt bleuë, la ſeconde orangée, & celle de derrière

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

rière eſt de verd céladon bordé de rouge & remplie d'arrêtes noires; la queue eſt ſéparée du corps par une raye étroite & rouge, enſuite elle commence par une bande de traverſe large, & de verd céladon, qui va en pointe des deux côtés, mais y devient rouge, le reſte en eſt orangé à arrêtes noires, & finit par un bord étroit & rouge & par une frange large, & de verd céladon. Ce Poiſſon ne ſe mange point, quoi qu'il n'ait rien de mauvais que le nom, qui fait trembler les habitans du Pays.

312. L'*Ikan Tato Lietina*, eſt de même goût que celui du N°. 245, mais très différent de couleurs; c'en eſt la femelle.

313. L'*Ikan Toetombo Bezár*, ou le *grand Poiſſon à boite*, eſt d'une figure ſingulière, & joliment marqué; ſa tête eſt fort grande, & marbrée de même que tout le corps d'écailles ou de taches larges, jaunes, de verd céladon & rouſſes, bordées de noir, entre leſquelles on en voit pluſieurs jaunes & de verd céladon, entourées de points blancs, & quelques-unes de bleu céleſte, ce qui fait le plus beau marbré qu'on puiſſe s'imaginer; ſur ſa tête de bœuf & entre ſes yeux ſe voyent deux cornes d'un demi-doigt de longueur, qui ſont d'un verd céladon au haut, d'un rouge fin au milieu & jaunes & noires au bas: elles ont un bord fin: on en voit deux pareilles au bas vers la queue, mais dont les couleurs ſont autrement rangées, car le jaune eſt en haut & le verd en bas; ſon œil eſt beau & grand, d'un verd céladon au milieu, à iris noire, & entouré d'une rouë compoſée de trois rayons d'un rouge pourpré, & de trois autres d'orange, diſtingués par des traits noirs: autour de cette rouë ſe voit un cercle noir & fin, enſuite un blanc, après un cercle plus large d'un bleu céleſte clair marqué de points blancs en rond, & enfin un autre cercle fin & noir: ce qui fait un merveilleux effet; ſur ſon dos étroit on remarque deux rayes étroites de couleur de citron à points blancs, allant juſqu'à la queue, & le long du ventre régne un bord de bleu céleſte marqué de points blancs, allant juſqu'à la première corne d'en bas. La nageoire du corps eſt d'un verd céladon pâle, rayé de bandes rouges & blanches, & attachée au corps par du bleu à points blancs, & par des bandes blanches, rouges, de couleur de citron & de verd céladon: la nageoire du dos eſt de même couleur & deſſein que le corps, mais elle a la figure d'une palette: elle eſt attachée au dos par des bandes de jaune de citron, de verd céladon, de rouge, & par une quatrième de ſix demi-globes d'un bleu clair à bords rouges; la queue eſt ſéparée du corps par une bande bleue & fine, ornée de points blancs; vient enſuite une bande rouge à points blancs, une jaune, une noire, & une ſeconde rouge; la ſuite de la queue a un fond de verd céladon marbré de globes blancs à bords bleus, & de petits ſerpens pareils, juſqu'à une bande de traverſe rouge ornée de triangles de couleur de citron vers le bas, & placée entre deux bords bleus à points blancs; la fin de la queue a deux ou trois pouces de largeur, & eſt d'un verd céladon pâle, orné, dans toute ſa longueur, de bandes moitié rouges & moitié noires; le bord extérieur eſt compoſé d'une raye rouge & d'une autre noire fort étroites; le muſeau de ce Poiſſon eſt formé de trois bandes de traverſe de couleur de citron, & de quatre bandes rouges à points blancs, pareillement de

de traverſe, & qui ſont enſemble comme une figure de bouche de bœuf. Ce Poiſſon a bien un pied & demi de long, & eſt large à proportion, mais il ne ſe mange pas. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

314. LE *Roy verd*, eſt un petit Poiſſon délicieux & gras; ſon muſeau eſt pourpré, de même que ſes yeux & quelques cercles qui ſe voyent ſur ſa tête de couleur de citron; du premier piquant de la nageoire du dos part une raye d'un rouge pourpré, le long de l'œil, & aboutit au muſeau, ce qui fait un fort bel effet; le corps eſt d'un beau verd céladon plein de petites écailles noires: l'œil a le cercle & l'iris noires. Les nageoires du corps & du ventre ſont jaunes & rouges, & pourprées vers le corps; les autres nageoires ſont d'un jaune de citron, celle du dos eſt garnie de piquans rouges, & celle d'enbas eſt bordée de même couleur; la queue eſt fourchuë, & de couleur de citron rayé de rouge; ſes bords ſont noirs.

315. L'*Ikan Batoe Karang Jang Betina*, ou la *femelle du Poiſſon de Roche*, eſt un petit Poiſſon délicieux, qui a le muſeau & le deſſus de la tête d'un jaune de citron, & le deſſous de la tête & du corps griſâtre & plein de petits globes blancs entourés de noir: vers la queue ſe voit une raye de verd céladon à bords noirs; au haut du corps & vers le dos paroiſſent comme deux ſelles noires & bordées de rouge; le reſte de cette partie du corps eſt de couleur de citron à points blancs; l'œil eſt de bleu céleſte, à iris pourprée; la nageoire du corps eſt rouge, & ornée d'une bande de points blancs: les autres nageoires ſont compoſées de bandes d'un verd céladon foncé, & d'autres d'un verd plus clair; leurs bords ſont rouges; la bande, qui ſépare la queue du corps, eſt rouge à points blancs & à bords noirs, elle fait la baſe d'un triangle, ou obeliſque de verd céladon, qu'on voit ſur la queue, & qui eſt entouré d'un bord rouge à points blancs: le reſte de la queue fait comme une eſpèce de palette ronde d'un fond de couleur de citron, rayé de rouge & de verd céladon, & bordé de rouge.

316. L'*Ikan Batoe Jang Aboe Aboe Betina*, ou la *femelle du Poiſſon gris de Roche*, eſt un excellent Poiſſon, & reſſemble à un Poiſſon Pampus; ſon muſeau eſt de verd céladon, & de la figure d'une demi-lune renverſée, ayant trois petits globes rouges ſur le derrière; la tête eſt de couleur de citron, traverſé de trois rayes noires, qui vont le long de l'œil, juſqu'au bas de la tête; l'œil eſt rouge à iris blanche, & entouré d'un cercle large, & de verd céladon, entre deux cercles noirs & fins; tout le corps eſt griſâtre: mais plus foncé vers le dos, & plus clair vers le milieu & vers le bas, ayant quatre à cinq bandes noires, dans toute ſa longueur. La nageoire du dos eſt d'un fond de verd céladon garni de piquans noirs. Les nageoires poſtérieures ſont larges & rondes, & d'un fond de couleur de citron, ayant dans toute leur longueur deux rayes étroites de couleur de verd céladon entre des bords noirs, dont l'une leur ſert de bord extérieur, & qui eſt garnie d'une frange pourprée; les nageoires du corps & du ventre ſont pareillement d'un jaune de citron à arrêtes noires, mais la première eſt attachée au corps, par du verd céladon & du rouge, & la ſeconde l'eſt par du rouge, traverſé par du verd céladon; au-deſſous du ventre ſe voyent deux ou trois piquans de verd céladon; la queue eſt d'un jaune de citron, & pleine d'arrêtes noires & fines, ayant dans ſon milieu une ovale, dont

Poissons extraordinaires.

le bord de dessus est pourpré entre des rayes noires, & celui de dessous est tout noir: le bord qui termine la queue est de verd céladon entre deux rayes noires, & est terminé lui-même par une frange pourprée & noire: cette queue a à-peu-près la figure d'un petit éventail ouvert.

Pl. N°. XXXV.

317. L'*Ikan Merah*, ou le *Poisson rouge*, a le museau de couleur d'orange bordé de verd céladon, & la tête pourprée & marquée de couleur de citron, vers le haut, & d'un demi-cercle de même à bords noirs vers le bas; sur le citron, au haut & au derrière de la tête, se voit une raye de verd céladon, marqué de petits traits noirs en dehors: cette raye sépare la tête du corps; l'œil est rouge, l'iris en est noire à point blanc, le cercle est de verd céladon entre deux rayes noires & fines; tout le corps est pourpré, mais d'une couleur plus foncée vers le haut que vers le milieu, & marqué par-ci par-là d'une petite tache noire à point de verd céladon; la tête & le corps sont tout couverts d'écailles noires; la nageoire du corps & celle du ventre sont pourprées, mais la première a une attache de couleur de citron à bords noirs; la nageoire de derrière est pourprée, & bordée de jaune, entre deux rayes noires; on y voit une espèce de petite porte noire & jaune, & entourée de rouge, & plus loin un petit globe noir à point jaune; au bas du ventre paroissent deux grands piquans de verd céladon; la nageoire du dos est d'un verd céladon, garni de piquans noirs, qui sont plus longs sur le derrière & en forme d'arrêtes, on y voit quelques globes, d'un rouge pourpré; la queue est séparée du corps par une bande d'un jaune de citron entre deux bords noirs; elle est de couleur de pourpre à arrêtes noires, & bordée de même: contre la bande qui la sépare du corps se voit une petite tache, ronde & jaune, bordée de noir. C'est un fort bon Poisson.

318. L'*Ikan Batoe Karang Jang Djantan*, ou le *mâle du Poisson de Roche*, est un petit Poisson épais, qui a le museau d'un bleu céleste traversé d'une raye rouge, & bordé de verd céladon à points blancs; ses yeux sont voisins & placés fort haut: ils sont d'un verd céladon à iris blanche, & à double cercle, dont l'un est rouge & large, & l'autre noir & plus étroit; la tête & le corps sont d'un jaune de citron marqué de points noirs: on voit sur la tête une marque de bleu céleste bordé de noir & de points blancs, & sur le corps vers le dos deux marques pareilles, dont la première est large & va de biais, & la seconde est étroite; elles sont bordées d'un bord rouge & étroit & de points blancs; au bas du corps vers la queue se trouve un plan marqué de dix-neuf petits globes jaunes bordés de noir, après lequel suit une bande rouge à points blancs & bordée de noir qui sépare le corps d'avec la queue; la nageoire du corps est une palette de verd céladon à arrêtes noires, & attachée au corps par une bande de points blancs, & une autre noire; les autres nageoires sont composées de bandes d'un verd céladon clair, & d'un verd plus foncé; elles sont bordées de rouge par dehors; sur la queue se voit un obelisque de verd céladon bordé de rouge, & marqué de points blancs; le reste de la queue est une palette ronde d'un fond de couleur de citron, marqué de bandes brunâtres, & orné d'arrêtes noires, ayant un bord noir, & un autre rouge, & enfin une bande de verd céladon qui la termine. Ce Poisson est fort bon à manger.

319. L'*Ikan*

319. L'*Ikan Batoe Yang Merah*, *daan Pandjang*, ou le *Poiſſon de Roche rouge & long*, eſt un Poiſſon délicieux, un peu plus grand qu'un éperlan; le deſſus de ſon muſeau fait une avance; on voit ſur tout le muſeau des bandes de couleur de citron & de bleu céleſte à points blancs; le deſſus de la tête eſt d'un verd céladon uni, le deſſous a de plus quelques bandes jaunes, & avance au-deſſous du muſeau, en forme de corne pointuë; l'œil eſt rouge à iris blanche, & ſon cercle eſt noir; le corps eſt d'un rouge pourpré, qui eſt plus clair dans le milieu: il eſt traverſé par dix arcs d'un jaune de citron marqué de points blancs & bordé de noir; ces arcs ſont traverſés à leur tour par une raye ſerpentine d'un bleu clair à points blancs, & qui a un bon doigt & demi de longueur; la nageoire du dos eſt longue & d'un verd céladon bordé de couleur de citron; elle a un grand piquant par devant, qui eſt de même couleur que la raye ſerpentine du corps, & de même marqué de points blancs; la nageoire de deſſous eſt de pareille couleur & bordure que celle du dos; elles ſont pleines d'arrêtes noires; celle du corps & celle du ventre ſont auſſi de verd céladon; mais la première a de plus des bandes de couleur de citron; ſur la queue ſe voit d'abord un obeliſque de verd céladon bordé de jaune, marqué de points blancs; enſuite de chaque côté une bande griſâtre qui va de biais, & puis deux coins de verd céladon, qui ſont ſéparés du gris par une raye de couleur de citron, marqué de points blancs; la queue eſt terminée par un bord noir & fin, & par une frange noire, & de couleur de citron.

320. La *Nonain bleuë*, eſt un très beau & délicieux Poiſſon, dont le muſeau eſt pourpré, & la tête épaiſſe & applatie, & d'un verd céladon marqué de pluſieurs rayes d'un jaune de citron; ſon œil eſt pourpré ayant l'iris noire & marquée d'un point blanc: il eſt entouré de deux cercles, dont l'un eſt noir & étroit, & l'autre rouge & plus large; le corps eſt bleuâtre, mais d'un bleu plus foncé vers le haut & vers le bas que dans le milieu: il eſt traverſé par pluſieurs rayes courbes d'un jaune de citron, dont le creux garde la queue; la nageoire du corps, & celles de derrière, de même que la queue, ſont d'un beau verd céladon obſcur, nuancé de noir, de jaune, & d'orange en forme de petits ſerpens; la nageoire du corps a quelque peu de rouge vers le corps, & des bords jaunes & noirs; les nageoires de derrière ont des bords rouges à frange noire, & de couleur de citron; la queue a la forme de demi-lune, & eſt bordée de rouge ſur les côtés; la nageoire du dos & celle du ventre ſont d'un jaune de citron, les piquans de la première ſont noirs; la nageoire qui eſt au bas du ventre eſt d'un verd céladon.

321. L'*Ikan Ongos Dengan Pinggir Amâs*, ou le *petit Poiſſon pourpré à bord doré*, reſſemble à une petite Perche, dont il a auſſi le goût: ſon muſeau eſt pourpré & d'un verd céladon par deſſus, & de la dernière couleur par deſſous, & plus bas de bleu céleſte clair marqué de points noirs: la tête eſt jaune par devant, pourprée par derrière, & remplie, de même que le corps, d'écailles menuës; on voit régner ſur la tête quelques rayes de verd céladon; ſon œil eſt de verd céladon, à cercle rouge, & à iris blanche: l'œil envoye une raye rouge vers la nageoire du milieu; le corps eſt d'un pourpre clair, marqué par devant d'un quarré de couleur de citron, bordé

Poissons extraordinaires.

de verd céladon; la nageoire du dos eſt d'un jaune de citron, garni de piquans pourprés. Celles de derrière ſont d'un verd pâle bordé de noir au haut & de pourpre au bas; on voit dans celle de deſſus trois petits globes rouges; la nageoire du corps & celle du ventre ſont rayées de jaune, de blanc & de rouge, & attachées au corps par du rouge & du verd céladon; la queue eſt fourchuë & d'un verd pâle à arrêtes noires, & bords de même; il y a quelque peu de rouge à l'extrémité des fourchons: la bande qui ſépare la queue du corps eſt compoſée de ſept demi-globes rouges, bordés de noir.

322. L'*Ikan Mata Bezâr*, ou le *Poiſſon à grands yeux*, eſt un Poiſſon grand & large, de la figure d'une Breme, & de fort bon goût; ſa tête & ſon muſeau ſont de couleur de fleurs de pommier; ſon œil eſt fort grand, & de couleur noire à iris blanche, ayant un cercle large & blanc, & un ſecond plus étroit de couleur de pourpre entre deux rayes noires; le corps eſt de verd céladon & couvert d'écailles bleuâtres; la nageoire du dos eſt en forme de grande voile d'un verd pâle, & toute pleine de grands piquans rouges; la nageoire du corps eſt pareillement d'un verd pâle à arrêtes noires, & pourprée vers le corps: celle du ventre eſt rouge, noire, & de bleu céleſte: celle qui la ſuit eſt de bleu céleſte & blanche à arrêtes noires, ayant un bord de couleur de fleurs de pommier, & le bord extérieur bleu: la queue eſt grande & fonrchuë, & de verd céladon plein d'arrêtes rouges & noires.

323. L'*Ikan Renne*, ou le *Poiſſon Renne*, a bien un pied de long, & eſt fort gros & d'un goût exquis; ſon muſeau eſt blanc, de bleu céleſte & rouge par deſſus, & de bleu céleſte par deſſous, armé de pluſieurs dents; la tête eſt de verd céladon & brune, ayant de longues marques bordées de couleur de citron & de noir; l'œil eſt rouge à iris noire & blanche, & entouré d'un cercle étroit & noir; tout le corps eſt brun; on y voit ſur le devant deux globes d'un verd obſcur, comme il y en a un ſur la tête; ſur le derrière du corps & vers la queue paroit un nombre prodigieux de globes de bleu céleſte, marqué de taches blanches; la nageoire du corps eſt d'un verd céladon, rayé de rouge & de blanc, & attachée au corps par du rouge & du jaune de citron; elle repoſe ſur un fond preſque triangulaire d'un verd plus clair; la nageoire du ventre eſt rouge & blanche: celle du dos a par devant une grande corne recourbée en arrière, de verd céladon, de rouge & de noir: de cette corne commence une nageoire compoſée de bandes de traverſe pourprées, rouges & de bleu céleſte, & pleine de points noirs au bas: cette nageoire va preſque juſqu'à la queue; celle de deſſous eſt pourprée vers le corps, & pleine de points noirs, enſuite rouge, de bleu céleſte, de pourpre clair, de bleu céleſte, rouge & noire. Ce mêlange de couleurs fait un effet admirable: la queue eſt compoſée de cinq bandes larges & rouges, & de pluſieurs autres jaunes & noires.

324. Le *Balana*, ou le *Cabot*, eſt un Poiſſon, qui reſſemble à un Hareng, mais moins gras; il eſt plus remarquable que ceux de ſon eſpèce, en ce qu'il a du pourpre au muſeau & aux environs dn poitral, & du jaune de citron entre la tête & le corps & ſur les nageoires du corps & du ventre.

325. L'*Ikan*

325. L'*Ikan Doerian Terpandjang Doeri Doeri-nja*, ou le *Poiſſon Doerian qui a des piquans fort longs, & menus*: il eſt auſſi rond & gros qu'un de ces Poiſſons qu'on nomme *Douwning*: ſon muſeau eſt d'un pourpré clair; ſon œil reſſemble à celui d'un homme; il eſt noir à iris blanchâtre, & a un ſourcil pourpré, & le reſte du tour noir; ſon corps eſt bleu: & ſes piquans ſont blancs & ont preſque un demi-doigt de long: ſes nageoires & ſa queue ſont jaunes à arrêtes noires: la nageoire du corps eſt un peu pourprée vers le corps, & y eſt attachée par une bande de verd céladon. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

326. L'*Ikan Bibi Pati*, ou le *Comte*, eſt un très beau Poiſſon de l'eſpèce de Douwning; ſa tête eſt brune, & entourée d'un demi-cercle de petits piquans bleus ſur un fond de couleur de fleurs de pommier, autour duquel il y en a un autre plus grand de pareils piquans ſur un fond ſemblable, & ayant tous deux un demi-bord de deſſous noir & étroit; ſon œil eſt jaune, & l'iris grande & d'un bleu obſcur; le cercle en eſt noir; tout le corps eſt de couleur de fleurs de pommier, marqué de petits ſerpens larges & bleus, bordés de noir, entre leſquels on voit, par-ci par-là, nombre de globes bruns, & marqués d'un point blanc; les nageoires du corps & du ventre ſont jaunes à arrêtes noires; les autres nageoires de même que la queue ſont d'un pourpre obſcur, & pleines d'arrêtes fines & noires; les cinq piquans de deſſus & les deux de deſſous ſont pareillement d'un pourpre obſcur, mais les premiers ſont un peu blancs en dedans; cet aſſemblage de couleurs fait un effet magnifique, mais le Poiſſon ne ſe mange guères, parce qu'on peut aiſément en être empoiſonné, ſi on n'a pas le ſoin d'en ôter une certaine veine.

327. L'*Ikan Kajoenoe*, eſt de la longueur d'un demi-pied, & d'un goût délicieux; ſon muſeau eſt bleu & bordé de pourpre: la tête & le corps ſont d'un brun clair, parſemé de petits globes bleus, qui ſont blancs au milieu; ſur la tête ſe voit une marque rouge garnie de piquans de même couleur en dedans, & un peu au-deſſus paroit une autre marque orangée garnie de quatre piquans tournés vers la queue; l'œil eſt orangé, à iris noire, & entouré de pluſieurs cercles, comme d'un cercle noir & étroit, d'un blanc plus large, d'un rouge de vermillon & étroit, & enfin d'un cercle étroit & noir; la nageoire du corps eſt d'un bleu céleſte clair, rayé de noir & orné de petits globes bleus, mais rouge & d'un jaune de citron bordé de noir près du corps; la nageoire du ventre eſt de même couleur que celle du corps; & le piquant, qu'on voit plus bas, eſt bleu & marqué de rouge près du ventre; les piquans du dos ſont petits, & d'un brun clair bordé de pourpre; au milieu du corps s'éleve, du ventre une eſpèce de dent d'éléphant de bleu céleſte, & longue d'un demi-doigt, ornée de globes pareils qui ſont blancs au milieu, & bordée de bleu obſcur; on voit une dent pareille, mais plus petite vers la queue, & entre ces deux dents ſont placées quatre bandes de traverſe, de même couleur, marques & bords que la première dent; les nageoires poſtérieures de même que la queue ſont brunâtres, & entourées d'un demi-rond jaunâtre, pleines d'arrêtes & garnies de bords noirs & d'une frange pareille; la queue eſt grande & arrondie par derrière; elle eſt ſéparée du corps par une bande rouge & noire.

POISSONS EXTRAORDINAIRES. PL. N°. XXXVI.

328. LE *Poiſſon barbu*, eſt ainſi nommé de ſes deux barbes longues & orangées, qui pendent au bas de ſa mâchoire inférieure: il n'a pas tout à fait un demi-pied de long, mais il eſt d'un goût exquis; ſon muſeau eſt rouge en dedans, & bordé de bleu céleſte par dehors; la tête & le corps ſont d'un jaune mêlé de rouge; ſur la tête ſe voyent quelques rayes bleues, bordées de rouge en dedans, & une pareille raye qui la ſépare du corps; l'œil eſt rouge & large; ſon iris eſt grande & noire entourée d'un cercle blanc & étroit: autour de l'œil paroit un cercle noir & fin, & une eſpèce d'étoile de rayes fines, & de taches brunes; au milieu du corps ſe voit une raye étroite & bleuâtre, qui va de la tête juſques près de la queue: le deſſous du corps eſt plein de petits globes blancs & de bleu céleſte; la nageoire du corps eſt d'un rouge pourpré & jaune, un peu pointuë, & attachée au corps par une bande étroite de bleu céleſte à points blancs; la nageoire du ventre eſt de même couleur, ainſi que la queue fourchuë, qui eſt ſéparée du corps par une bande noire, & ornée de frange noire en dehors; la nageoire du dos eſt de couleur de citron, & garnie de piquans rouges; elle a la figure d'une voile; les nageoires poſtérieures ſont rouges & jaunes; elles ſont pleines d'arrêtes noires, & bordées de pourpre.

329. LE *Poiſſon Camauro*, eſt petit, mais d'un beau deſſein & d'un goût délicieux: ſon muſeau eſt orangé en dedans, & bordé de noir à l'entour; l'œil eſt rouge, l'iris noire, de même que le cercle; la tête & le corps ſont d'un verd céladon pâle; on y voit une raye étroite & pourprée, qui va juſqu'à la queue, en commençant à l'œil par un crochet; plus bas que cette raye, il y en a deux pareilles qui bordent une marque large d'orange, & plus bas encore ſe voit une raye étroite & orangée, qui ne vient qu'à la hauteur des nageoires du corps & du ventre; la nageoire du corps & celle du ventre ſont d'un jaune de citron; la première eſt attachée au corps par une bande rouge; la nageoire du dos eſt d'un bleu céleſte en haut, enſuite rouge, & d'un verd céladon vers le corps; ſes piquans ſont noirs, & le bord près du corps eſt pourpré, & celui du dehors tire ſur l'orange; la nageoire de deſſous près de la queue eſt de trois couleurs, de bleu céleſte vers le corps, de verd céladon au milieu, & orangée par dehors; elle eſt arrondie; la queue eſt de verd céladon à arrêtes noires & ſerrées, ſes côtés ſont rouges & larges, & elle ſe termine par un bord étroit & noir, & par une frange pareille.

330. L'*Ikan Pivot*, a le même goût & la même figure que le précédent, mais il en différe pour les couleurs; la tête eſt blanche & d'un verd céladon, orné d'une demi-lune bleue & renverſée, & d'un bord pareil autour de ſon muſeau, & d'une raye de même couleur qui la diſtingue du corps; l'œil eſt de verd céladon; ſon iris eſt grande & noire, & ſon cercle, de même couleur; le corps eſt compoſé de trois bandes larges & longues, entre des bords étroits & noirs; la ſupérieure eſt orangée, celle du milieu eſt d'un bleu céleſte, & celle de deſſous d'un beau pourpre; la nageoire du corps & celle du ventre ſont d'un jaune d'orange: la première eſt attachée au corps par une bande de verd céladon; la nageoire du dos eſt un beau pavillon garni de piquans noirs; ſa couleur eſt de pourpre en haut, de verd céladon au milieu, & d'un jaune clair en bas; la nageoire inférieure eſt

eſt toute jaune, ayant une bande de traverſe de bleu céleſte au milieu; la queue eſt pourprée & bordée de noir.

331. L'*Ikan Laſcine*, reſſemble beaucoup à celui du N°. 329, ſon muſeau eſt orangé, & ſa tête eſt de verd céladon par deſſus, & d'un bleu céleſte clair par deſſous; elle eſt ſéparée du corps par une bande épaiſſe & arrondie, qui eſt jaune, & bordée de rouge en dedans, & de noir par dehors: il y a ſur cette bande quelques petits piquans rouges, qui ſont comme des bandes de traverſe; au bas de cette bande on voit du beau bleu céleſte qui continue ainſi le long du ventre juſqu'à la nageoire de derrière: ſur ce bleu céleſte paroit une partie d'un grand cœur pourpré, qui eſt placé entre les nageoires du corps & du ventre: l'œil eſt rouge & large, l'iris eſt noire, de même que le cercle; il y a auſſi quelques taches pareilles entre l'œil & le nez; le corps eſt compoſé de ſept bandes, qui en font toute la longueur, & ſont diſtinguées par des rayes étroites & noires: voici les couleurs de ces bandes en comptant d'en haut; l'orange, le bleu céleſte, le verd céladon clair, le jaune, le gris pourpré, le blanc, & le bleu céleſte; la nageoire du corps & celle du ventre ſont de verd céladon à arrêtes noires; leurs attaches ſont rouges; la nageoire du dos eſt un long pavillon de couleur de citron, de bleu céleſte, d'orange, de rouge, & de verd céladon, le tout diſtingué par des rayes noires & étroites; la nageoire inférieure eſt de couleur de citron vers le corps, enſuite de verd céladon clair, puis orangée & enfin bordée d'un bord étroit & noir; la queue eſt blanche & de bleu céleſte à arrêtes noires, & bordée de même ſur les côtés: mais le bord qui la ſépare du corps eſt rouge, comme celui qui la termine; on y voit de plus une frange étroite, rouge & noire.

332. C'est une *Anguille de mer magnifique*, qui a quatre pieds de longueur, & neuf pouces d'épaiſſeur; ſon muſeau eſt de bleu céleſte bordé de points blancs en bas, & d'une bordure rouge en haut; on voit pluſieurs rayes rouges ſur la tête, qui eſt marquée au bas d'un verd très obſcur bordé de rouge: la raye qui ſépare la tête du corps eſt d'un verd céladon par dehors & d'un bleu céleſte marqué de points blancs en dedans. La nageoire du corps eſt compoſée de bandes d'un verd pâle, & d'un verd plus foncé: ſon attache eſt de bleu céleſte à points blancs entre deux bords rouges; le reſte de la tête & tout le corps a un fond d'un jaune doré: ſur la tête ſe voyent pluſieurs petites marques pointuës d'un brun obſcur, de rouge & de blanc, comme auſſi quelques petits globes rouges, qui ont du blanc en dedans: le corps même eſt marqué d'une eſpèce de pentagones épais, grands & petits, d'un brun foncé, & marqués d'un point blanc en dedans: il y a auſſi pluſieurs globes pareils à ceux de la tête: le corps eſt entouré d'une bordure étroite & rouge, & environ à la moitié du corps ſe voit des deux côtés une bordure verte d'un doigt de largeur, ornée de rayes de traverſe jaunes, & d'un bord rouge; cette bordure va en s'étréciſſant juſqu'à la fin de la queue. C'eſt un très beau Poiſſon, délicieux & gras.

333. Le *Radja Ikan Cacatoeha*, ou le *Roi des Poiſſons Cacatoeha*, a un bon pied de long: ſa tête eſt brunâtre & d'un verd céladon obſcur, plein de marques rouges, de points blancs & tacheté de blanc & de jaune par-ci par-là: le muſeau

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ſeau eſt de la dernière couleur, ayant un bord ſupérieur rouge & plein de points blancs; la tête eſt ſéparée du corps par une bande de bleu céleſte bordé de blanc par en haut, par une bande orangée au milieu, & par une rouge à points blancs en bas; l'œil eſt jaune, à iris brunâtre marquée d'un point blanc: le cercle eſt d'un pourpre foncé plein de points blancs; on voit ſur la tête quelques globes de bleu céleſte, & un globe rouge comme il y en a pluſieurs ſur le corps, ſur la nageoire ſupérieure, & ſur la queue; le dos eſt d'une couleur foncée, ayant une raye pourprée, qui va depuis le devant de la tête juſqu'à la queue: plus bas ſe voit une raye orangée, ornée vers la fin d'un globe brun & blanc, une ſeconde rouge, & une troiſième blanche & ondée, après quoi vient une certaine largeur compoſée de demi-cercles rouges qui vont juſqu'à la queue, & qui ſont bordés de rouge des deux côtés; plus bas encore ſe voyent quatre à cinq petites marques rouges, blanches & orangées, qui ſont ſuivies d'une raye rouge, comme on en voit une pareille tout le long du ventre; la nageoire du dos eſt pourprée & pleine d'arrêtes noires, entre leſquelles il y a par-ci par-là quelques globes de bleu céleſte & blancs: ſon bord eſt de bleu céleſte à points blancs, de même que le piquant, qu'on y voit ſur le devant: ſon milieu eſt traverſé par une bande ondée jaune à points blancs, & qui va en ſerpentant; la nageoire du corps eſt d'un verd céladon obſcur, attachée au corps par du bleu & du rouge, & garnie de bords blancs: au dehors de cette nageoire ſe voit une marque pourprée & ornée de points blancs, & à ſon côté une marque orangée & bordée de rouge; la nageoire du ventre eſt de verd céladon bordé de rouge; la nageoire inférieure eſt d'un verd céladon obſcur ayant une bordure de bandes rouges & blanches, avec une raye rouge & une autre de bleu céleſte marqué de points blancs, qui ſont jointes enſemble & qui la traverſent; la bande qui ſépare le corps de la queue eſt noire à points blancs; la queue eſt pleine & large & d'un verd céladon obſcur, ayant quelques bandes jaunes, marquée de points blancs dans toute ſa longueur, & de quelques-uns pareils dans ſes intervalles: elle a de plus une petite marque de pourpre contre la bande qui la ſépare du corps, & une plus grande marque pareille ſur chaque côté; ces marques pourprées ſont ornées de points blancs; ſes bords ſur les côtés ſont rouges & de bleu céleſte, & ſon bord extérieur eſt rouge à points blancs. C'eſt un beau & très bon Poiſſon.

334. L'*Ikan Batoe Jang Aſing*, ou le *Poiſſon de Roche rare*, a un bec d'oiſeau d'un verd céladon obſcur bordé de rouge à points blancs par en haut, & de jaune par en bas: l'œil eſt de la couleur du muſeau ayant un bord ſupérieur de points rouges; la tête eſt ſéparée du corps par une raye de verd céladon, & par une autre de rouge à points blancs; la tête & le corps ſont de couleur de plomb; ſur le corps ſe voyent nombre d'ovales, jaunes & rouges, rangées alternativement, & entourées de points blancs; toutes les nageoires & la queue ſont pourprées; celle du dos eſt garnie de piquans, celle du corps y eſt attachée par du verd céladon à points blancs; celle du ventre eſt environnée de points blancs; & la nageoire près de la queue eſt garnie de quatre piquans ornés de points blancs; la queue eſt fourchuë & pleine d'arrêtes noires.

335. L'*Ikan*

335. L'*Ikan Toetombo Tandoc Koening*, ou le *Poiſſon à boite avec des cornes jaunes*, reſſemble à celui du N°. 313, mais il a du jaune & du rouge au deſſous de ſes cornes, & celles qui ſont près de la queue ont le bord extérieur rouge à points blancs; la bordure qui va le long du dos eſt rouge à points blancs; les bandes à points blancs aux environs de la queue ſont parſemées de bleu céleſte, & grand nombre en eſt rouge; le devant du muſeau eſt de bleu céleſte; la nageoire du corps & celle du dos ſont compoſées de bandes blanches & d'un verd céladon magnifique; elles ont la figure d'une palette courbée, & celle du corps a une attache jaune ornée d'un globe bleu & blanc, enſuite une raye rouge à points blancs, après une eſpèce de triangle large & de bleu céleſte, une raye courbée & jaune à points blancs, & enfin une bande de globes rouges bordés de noir; celle de deſſus a une attache compoſée d'une bande rouge, d'une ſeconde jaune & d'une troiſième de bleu céleſte, toutes ornées de points blancs, & enfin d'une quatrième bande de globes rouges; la raye qui ſépare le corps de la queue a des triangles rouges en bas, & des jaunes en haut; la queue eſt très longue & fort large, d'un très beau verd céladon clair, marqué de rayes d'un verd céladon obſcur en long, & de quatre bandes brunes de traverſe qui vont de biais & qui ſont ornées de quelques globes jaunes: entre les deux rayes de traverſe du milieu, on voit quelques globes de bleu céleſte; ſur le milieu de la queue paroit une eſpèce de bande large de traverſe d'un verd céladon clair, orné de quelques globes orangés à points blancs; les bords de cette bande ſont rouges à points blancs: entre cette bande & la raye qui ſépare la queue du corps ſe voyent quatre bandes blanches & brunes, qui vont de biais, mais qui n'ont point de globes: les côtés de la queue ſont rouges: le bord extérieur eſt large & d'un beau bleu céleſte à points blancs.

336. L'*Ikan Sowanggi Merah*, ou le *Poiſſon Sorcier rouge*, a le muſeau de bleu céleſte, & marqué de points blancs; le corps & la tête ſont rouges; l'œil eſt de verd céladon ayant une marque jaune à points blancs par deſſus: ſur la tête l'on voit par-ci par-là quelques marques d'un verd céladon obſcur; le long du ventre, paroit une bordure de verd céladon à points blancs qui va juſqu'à la nageoire poſtérieure; la nageoire du dos eſt garnie de piquans, & compoſée de trois bandes de bleu céleſte orné de points blancs, & de trois autres moitié rouges & moitié jaunes: la nageoire qui la ſuit eſt jaune & garnie de piquans: chaque troiſième parc eſt orné d'un point blanc: ſon bord eſt de verd céladon. La nageoire du corps & celle du ventre ſont jaunes, la première a une attache rouge & un cercle de points blancs, qui l'entoure: depuis la nageoire du corps juſqu'à la queue ſe voit une raye d'un verd céladon obſcur, & ornée de cinq triangles à points blancs. La nageoire de deſſous près de la queue eſt jaune, garnie de piquans rouges, & ornée de quelques points blancs; la bande qui ſépare la queue du corps eſt de bleu céleſte à points blancs: la queue eſt jaune, ornée en long de cinq rayes rouges, & de quatre grands points blancs: ſon bord extérieur eſt de bleu céleſte à points blancs, contre lequel il y en a un ſecond rouge à piquans. Ce Poiſſon ne ſe mange pas.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

337. *Morea Goenong Jang Eloc*, ou la *belle Anguille de Montagne*, eſt petite, mais fort bonne à manger; ſon muſeau eſt de bleu céleſte orné de deux globes rouges: le deſſus de ſa tête eſt jaune & rouge: ſes nageoires ſont rouges, blanches & jaunes; ſon corps eſt d'un beau verd céladon obſcur, orné, dans toute ſa longueur, de deux rayes blanches & pourprées: des deux côtés ſe voit une bordure noire, & une ſeconde orangée & plus large; tout le corps eſt parſemé de globes blancs ornés de points d'un rouge clair, & de quelques rayes rouges de traverſe.

338. L'*Empereur du Japon*, eſt le plus beau Poiſſon qu'on puiſſe voir, & très délicieux. C'eſt un des plus grands Poiſſons de Gallion, qu'on nomme auſſi quelquefois des *Aſſiètes*, & il a à-peu-près la figure d'un Turbot; ſa tête eſt extraordinairement grande, & de même que le corps d'un bleu céleſte obſcur mêlé de noir, mais qui eſt un peu plus clair dans ſon milieu; on y voit pluſieurs marques orangées jointes enſemble, & quelques bandes larges de bleu céleſte, bordé de rouge à points blancs, & d'orange, & quelques bandes rouges ſimples & à piquans: le fond entre ces bandes bleues eſt d'un beau noir luiſant: le muſeau reſſemble au bec d'un Perroquet, & eſt plein de dents rouges; le fond du muſeau eſt jaune bordé de verd céladon, à points blancs vers le haut: ſur le derrière du muſeau ſe voit une eſpèce d'œil rouge à iris blanche, & entouré d'un cercle de points blancs, qui repoſe ſur un fond de verd céladon marqué de points blancs; l'œil eſt grand, & d'un verd céladon obſcur; ſon iris eſt jaune, marquée d'un point blanc & rouge, & entourée d'un cercle étroit & noir; autour du verd paroit un cercle étroit & noir, & enſuite un cercle orangé & large, marqué de points rouges & noirs, qui en font le tour; la bande qui ſépare la tête du corps eſt compoſée de demi-globes de verd céladon bordé de points blancs tout autour; ſur toute la longueur du corps & même ſur les nageoires poſtérieures ſe voyent nombre de rayes d'un jaune orangé, éloignées d'un travers de doigt les unes des autres. La nageoire du corps eſt grande, & d'un beau verd céladon, marqué de trois bandes de traverſe noires & étroites, pleines de points blancs. La nageoire du ventre eſt orangée, noire & rouge, & d'un verd céladon par dehors; la nageoire du dos eſt longue, mais étroite, d'un fond de couleur de citron garni de piquans de verd céladon, qui ont des bords noirs & blancs; au bas du ventre il y a quelque peu de jaune entouré d'un demi-cercle rouge. La nageoire ſupérieure eſt jaune vers le derrière, & a des arrêtes noires, & le bord de deſſus rouge; le reſte de la nageoire poſtérieure de deſſus eſt pourpré entre deux bords de bleu céleſte à points blancs, éloignés les uns des autres d'environ un travers de pouce; les bandes ou rayes du corps s'avancent juſques ſur cette nageoire en forme de treillis. La nageoire poſtérieure d'en bas eſt ſemblable à celle d'en haut, mais elle a de plus quatre bandes de traverſe de bleu céleſte à points blancs; ces deux nageoires ſont ornées d'une frange noire, & de couleur de citron; la queue eſt ſéparée du corps par une bande d'un beau verd céladon bordé de points blancs des deux côtés; elle eſt grande & large, d'un fond jaune orangé, & peint de rouge; on y voit ſept bandes larges & rouges dans toute ſa longueur: elle eſt entourée d'un bord de bleu céleſte à points blancs.

339. *L'Ihan*

Digitized by Google

339. L'*Ikan Bubara*, eſt d'une eſpèce ordinaire, mais celui-ci a des couleurs fort différentes; ſon corps & ſes nageoires ſont d'un beau verd céladon mêlé de bleu céleſte, & les bords des nageoires pourprés; ſon œil eſt d'un beau verd céladon; l'iris en eſt blanche & de couleur de citron, & le cercle eſt pourpré & noir. La nageoire du corps a des bandes noires & pourprées, & une attache de couleur de citron entouré de points blancs; la queue eſt de verd céladon bordé de pourpre par derrière. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

340. L'*Ikan Pampus Jang Balajar*, ou le *Poiſſon Pampus qui va à voiles*; ſa tête eſt d'un jaune doré, de même que ſon corps, qui a deux bandes larges de traverſe, d'un bleu bordé de rouge pourpré; la premiere bordure de pourpre monte très haut, & forme, avec la nageoire du dos, une eſpèce de voile, dont une des bandes eſt large & de verd céladon bordé de pourpre, & ſe courbe en arrière, en montant toujours juſqu'à la longueur de deux doigts; le reſte de la nageoire du dos eſt pourpré, & de couleur de citron à arrêtes noires, mais ſes piquans & ſon bord ſupérieur ſont de couleur de citron. La nageoire ſuivante eſt un peu arrondie, & d'un verd céladon bordé de pourpre; la nageoire de deſſous & la queue ont les mêmes couleurs & bords: l'œil eſt d'un verd céladon clair; ſon iris eſt d'un rouge clair entouré d'un cercle de couleur de citron; le cercle extérieur eſt un rond de points blancs, & de l'œil même paroît ſortir, vers le muſeau, une marque pointuë, rouge & de verd céladon; la nageoire du corps eſt de verd céladon bordé de blanc, & attachée par du pourpre & du blanc; celle du ventre a le même fond, mais elle a ſur ſon milieu une raye rouge, & un bord pareil tout autour: entre la nageoire du ventre & celle qui eſt voiſine de la queue, ſe voit une petite nageoire d'un rouge clair, garnie de piquans de couleur de citron, & bordée de noir; le long du dos régne une bordure large & d'un rouge clair; la bande qui ſépare la queue du corps eſt de même couleur. Ce Poiſſon eſt délicieux, gras & ferme. PL. N°. XXXVIII.

341. L'*Ikan Gadja*, ou le *Poiſſon Eléphant*, eſt ainſi nommé de ſon muſeau, qui de ſa partie ſupérieure fait une avance en forme de double trompe arrondie, d'un fond jaune bordé de pourpre par en bas & d'une raye étroite & noire par en haut; plus bas que le muſeau, on voit du verd céladon marqué de points blancs: l'œil eſt de verd céladon à iris blanche & à cercle pourpré: entre l'œil & le muſeau ſe remarque quelque peu de pourpre; tout le corps eſt d'un jaune doré: la nageoire du corps & celle du ventre ſont de verd céladon; elles ſont attachées par une bande rouge à points blancs: un peu au-delà de la nageoire du corps ſe voit une raye noire, qui enchaine ſept petites ovales rouges & bordées de points blancs; ces ovales ſont éloignées les unes des autres d'environ un travers de doigt; la nageoire du dos eſt rouge par deſſus, & de verd céladon par deſſous, garnie de piquans noirs; la nageoire de verd céladon bordé de pourpre entoure le derrière du corps & revient au devant juſqu'à la moitié du ventre, où ſe voyent trois piquans de bleu céleſte. Ce Poiſſon eſt fort rare, ſec, & aſſez mauvais de goût.

342. L'*Ikan Batoe Jang Aſing Daan Merah*, ou le *Poiſſon de Roche rouge & rare*, eſt un petit Poiſſon qui a une barbe de verd céladon à points blancs; ſon muſeau eſt pointu & pourpré; ſa tête eſt d'un verd céladon;

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ſon œil eſt rouge à iris noire & jaune: le cercle en eſt noir à points blancs; le poitral eſt de verd céladon garni de piquans rouges; le corps eſt de couleur de fleurs de pommier, & orné de neuf globes blancs entourés de noir; toutes les nageoires, de même que la queue, ſont jaunes à arrêtes noires; ſur le dos ſe voyent trois nageoires en forme de voiles. C'eſt un fort bon Poiſſon.

343. L'*Ikan Sulthân*, ou le *Poiſſon de l'Empereur*, eſt fort gras; il a le muſeau jaune & blanc, & la tête blanchâtre, jaune & noire, ornée de petites dents rouges par deſſous: le deſſus de la tête eſt d'un brun clair, de même que la plus grande partie du corps; l'œil eſt de verd céladon; ſon iris eſt rouge & ſon cercle noir: à côté de l'œil ſe voit un cercle, qui ſe termine dans l'œil même; la tête eſt un peu relevée au-deſſus du muſeau; le dos eſt de couleur de citron & large, & le corps d'un brun, qui s'éclaircit beaucoup aux environs du ventre. La nageoire du corps eſt de verd céladon, ayant une attache de pourpre & de couleur de citron; la nageoire du ventre eſt pareillement verte; ſur le corps, près de la queue, ſe voit une bande large & longue, bordée de rouge en haut, & de noir en bas, & ornée de quatre globes blancs entourés de cercles noirs. La nageoire du dos eſt de verd céladon à piquans pourprés; on voit un piquant pareil au-deſſus de la nageoire poſtérieure d'en bas. Les nageoires poſtérieures ſont pourprées: celle d'en haut a un bord de verd céladon, & celle d'en bas en a un noir: la queue eſt d'un jaune de citron, rayé de rouge & de noir: elle eſt ſéparée du corps par un arc de cercle de verd céladon. C'eſt un Poiſſon fort ragoûtant.

344. L'*Ikan Batoe Jang Maba-Aſing*, ou le *Poiſſon de Roche très rare*, nommé par d'autres le *Rameur*. C'eſt un petit Poiſſon, qui a la tête comme celle d'un bœuf, qui s'éleve de beaucoup par devant; ſon muſeau eſt d'un rouge pourpré; le deſſus de ſon corps eſt d'un brun foncé, & le deſſous en eſt blanchâtre; les nageoires & la queue ſont jaunes à arrêtes noires & bordées de pourpre; la nageoire du dos a un piquant de pourpre très long & fort élevé, & une bordure de verd céladon; la queue ſe diviſe en deux presqu'ovales: au bas du ventre & un peu au-deſſus de la nageoire inférieure il y a deux longs piquans en forme de rames, d'un bleu céleſte obſcur.

345. L'*Ikan Papoewa Betina*, ou la *Femelle du Poiſſon Papoewa*, eſt d'une figure ſingulière; ſon muſeau eſt petit, & d'un jaune de citron; on y voit une eſpèce de langue ronde d'un verd céladon; la tête & le corps ſont de couleur de fleurs de pommier, mélé de blanc: du muſeau à la nageoire du corps paroit une raye de verd céladon; de cette raye en part une autre, qui va ſe rendre à l'œil, & de cette ſeconde une troiſième va le long de l'œil, qui eſt d'un verd céladon, à point blanc, ayant des cercles noirs, & d'un rouge clair: aux deux côtés de l'œil ſe voit une marque pointuë d'un jaune de citron; celle qui eſt du côté de la queue eſt traverſée par la troiſième raye de verd céladon, dont il a été parlé. La nageoire du corps eſt jaune à arrêtes noires, & attachée par du verd céladon & du rouge; la nageoire du dos eſt d'un jaune de citron, garni de piquans longs & pourprés, comme on en voit auſſi au bas du corps; la nageoire poſtérieure

re d'enhaut eſt un peu relevée & compoſée de bandes de couleur de citron & de pourpre, bordées de noir; la nageoire inférieure eſt formée de bandes de verd céladon obſcur, & d'autres d'un verd plus clair; ſes bords ſont pourprés & entourés de noir; le corps eſt ſéparé de la queue par une belle bande de verd céladon, qui eſt bordée de pourpre & de noir: la queue eſt jaune & rouge à arrêtes noires; le corps de ce Poiſſon fait un angle aigu tout près des ſix piquans qui ſont au bas du ventre, de ſorte que tout le Poiſſon paroît comme un triangle. Il eſt aſſez bon de goût, mais un peu ſec.

346. L'*Ikan Ongoe Bagoes*, ou le *beau Poiſſon pourpré*, eſt aſſez grand, & d'un goût exquis; ſon muſeau eſt grand, plein de dents, & d'une couleur de verd céladon, en dedans bordé de rouge à points blancs par en haut, & de rouge, de couleur de citron, & de pourpre au bas: ſur la tête ſe voyent par-tout des marques de ces différentes couleurs, dont les rouges ſont toutes pointillées de blanc: une raye de bleu céleſte pointillée de blanc part de l'œil & va vers le dos; le corps eſt jaune, mais traverſé dans ſon milieu par une bande pourprée & très large, & par une ſeconde bande violette, qui eſt jointe à la première: ces bandes ſont bordées en traverſe par du bleu céleſte marqué de points blancs: & le bord du devant monte juſqu'aux piquans de la nageoire du dos, qui eſt d'un pourpre clair, garni de longs piquans noirs, & bordé de verd céladon; la nageoire du corps eſt de verd céladon, ayant pour attache une bande de pourpre à points blancs. Les nageoires poſtérieures & la queue ſont jaunes; ſur ces nageoires ſe voit une bordure rouge à points blancs qui les traverſe: celle de deſſus a le bord extérieur noir, & celle de deſſous l'a pourpré; un peu plus bas que la nageoire poſtérieure de deſſus paroiſſent deux piquans de pourpre, dont l'un eſt bleu en bas & marqué de points blancs contre un bord noir; de la tête à la queue il y a une raye noire & étroite, qui eſt un peu courbée vers le dos; les bords de ce Poiſſon ſont de même couleur; la queue eſt ſéparée du corps par deux cercles rouges à points blancs, & à bords noirs: elle ſe termine par deux arcs de pourpre, qui ſont liés par un troiſième de verd céladon au milieu, & qui ne ſont enſemble qu'une portion de cercle.

347. L'*Ikan Batoe Tereloc*, c'eſt-à-dire *le ſuperbe Poiſſon de Roche*, qui reſſemble à un petit Dauphin: ſa tête & ſon corps ſont de couleur de fleurs de pommier: ſon œil eſt de verd céladon, de même que les autres marques, & principalement une branche chargée de feuilles qui ſont d'un verd plus obſcur. La nageoire au deſſous du corps en devant eſt de verd céladon; les nageoires poſtérieures & la queue fourchuë ſont d'un verd plus obſcur; la petite nageoire qu'on voit au bas du ventre, a des bandes rouges & de verd céladon; les piquans du dos ſont courts & de bleu céleſte. Ce Poiſſon eſt très bon & fort ragoûtant.

348. L'*Ikan Sowari*, ou le *Poiſſon Caſuari*, eſt de la grandeur d'une bonne Perche: il a la tête de verd de mer, de même que le corps, qui eſt de plus marqué de loſanges fines & noires, & de quelques globes rouges & blancs diſperſés par-ci par-là; le muſeau eſt rouge, & bordé de jaune & de noir; le poitral a des bandes jaunes & rouges, & des points blancs

Poissons extraordinaires.

le long du bord noir ſupérieur; au bas du nez paroit un petit globe rouge, & un peu plus en arrière une raye jaune à points blancs, qui va du nez enfoncé au muſeau; l'œil eſt rouge, l'iris jaune & entourée de noir; le cercle extérieur de l'œil eſt fait de points blancs, & à côté de l'œil ſe voit une marque rouge & jaune à points blancs; la bande qui ſépare la tête du corps eſt de couleur de citron; la nageoire du dos l'eſt de même; elle eſt fort longue, & garnie de piquans rouges; les autres nageoires ſont toutes jaunes à arrêtes noires, celle d'en bas près de la queue a un bord de pourpre; la queue a un bord de pourpre qui la termine, & un pareil qui la ſépare du corps, mais qui eſt bordé en dedans de points blancs. Ce Poiſſon eſt très bon & fort ragoûtant.

349. L'*Ikan Batoe Jang Ongoe Boelan Babroe Ekor-nja*, ou le *Poiſſon pourpré de Roche, dont la queue repréſente une nouvelle Lune;* il a le muſeau rouge, & bordé de verd céladon à points blancs; la tête eſt de couleur de fleurs de pommier, & marquée de pluſieurs rayes jaunes qui ſe traverſent; l'œil eſt d'un verd céladon obſcur à iris blanche & rouge, le cercle en eſt noir, & bordé de quelques points blancs en dedans; on voit ſur le haut de la tête deux petites marques de verd céladon, qui ont des bords extérieurs orangés; le corps eſt d'un beau pourpre & plein de loſanges noires: il eſt traverſé ſur le devant par deux bandes larges d'un verd céladon clair. La nageoire du corps eſt comme un petit pavillon, rouge, bordé de jaune de citron, & de points blancs en dedans; elle a vers la tête quelque peu de bleu céleſte; la nageoire du ventre eſt jaune à arrêtes noires; celle du dos eſt pareillement jaune & garnie de piquans rouges, comme auſſi bordée de noir; celle qui la ſuit eſt une miſaine jaune à arrêtes noires, ayant un grand piquant rouge ſur le devant, & le reſte du bord noir, & celui d'en bas de verd céladon; la nageoire inférieure y reſſemble pour le fond & pour les bords; la queue eſt rouge à arrêtes noires, & ſéparée du corps par une bande noire à points blancs; elle a ſur le derrière une nouvelle lune couchée de bleu céleſte à bord noir & marquée de quelques nuages blancs: mais entre le rouge de la queue & cette nouvelle lune ſe voit de plus une bordure de points blancs. Ce Poiſſon eſt fort bon de goût; il a la tête groſſe, le corps rond, & un bec de Perroquet.

Pl. N°. XXXIX.

350. L'*Ikan Toetombo Bertandoc Di Moloet-nja*, ou le *Poiſſon à bolte, qui a des cornes dans le muſeau:* ces cornes ſont de bleu céleſte & s'éloignent l'une de l'autre; le muſeau eſt petit, rouge & jaune à points blancs; ſa tête eſt un peu applatie & ſerrée: ſon corps eſt gros, preſque rond, & d'un verd céladon mêlé de brun: l'œil eſt de verd céladon à iris rouge & blanche; ſon cercle eſt noir: des deux côtés de l'œil ſe voit une marque jaune bordée de rouge à points blancs, vers le muſeau, & de noir vers la queue: près de l'œil ſe remarque auſſi une nouvelle lune rouge & renverſée; un peu plus bas eſt placée la nageoire du corps, qui eſt de verd céladon bordé de rouge, & attachée au corps par de l'orange bordé de noir, & par une bande rouge à points blancs. Les nageoires du ventre ſont pareillement de verd céladon. La nageoire du dos eſt petite & de verd céladon, garni de deux longs piquans rouges: celle qui la ſuit vers la queue eſt grande & large, & fort arrondie vers la queue, d'un fond jaune

à

à arrêtes noires & à bords rouges, ce qui ſe voit pareillement dans la nageoire poſtérieure d'en bas; le corps eſt bordé d'un bord large par deſſus & par deſſous; la bande qui ſépare la queue du corps eſt rouge, & jointe à une ſeconde de verd céladon, enſuite on voit une eſpèce de bande large & noire bordée de rouge: le reſte de la queue eſt d'un verd céladon obſcur, bordé de noir ſur les côtés & d'une bordure rouge en forme de demi-lune à l'extrémité. Ce Poiſſon ne ſe mange pas. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

351. L'*Ikan Bagoenong*, ou le *Poiſſon à montagne*, ainſi nommé d'une eſpèce de montagne de verd céladon qu'il a ſur le dos: cette montagne eſt fort eſcarpée, & garnie de quelques piquans de bleu céleſte, comme auſſi marquée de branches ou de ſarments noirs, qui portent des feuilles vertes. Ce Poiſſon eſt fort petit & d'un fond de couleur de plomb: ſur le devant de la tête & près de l'œil paroiſſent deux cercles de points blancs, dont l'un touche l'œil; ſon nez eſt épais & bordé de noir, de même que le muſeau: l'œil eſt rouge, & l'iris noire & blanche, le cercle noir & marqué de points blancs; au bas de l'œil ſe voit une partie de roue à rayons jaunes & noirs, dont les premiers ſont marqués de points blancs; le muſeau eſt rouge en dedans, & bordé par dehors de jaune, couleur d'une raye à points blancs, & marquée de rouge qui eſt environ le poitral; les deux nageoires du corps ſont jaunes à arrêtes noires, de même que la nageoire inférieure & la queue, qui ont de plus des bords de pourpre; un peu plus haut que la nageoire de derrière, ſe voit une petite nageoire ſingulière de bleu céleſte, de jaune de citron & de rouge, ayant la figure de quelque fruit garni d'une feuille rouge; au dedans du rouge & du jaune eſt une bordure de points blancs; ſur le fond de couleur de plomb du corps ſont placés dix-ſept petits piquans blancs, la pointe tournée en bas, & bordés de points blancs en haut: le long du dos régne un bord de verd céladon, & au devant on en voit un de couleur de citron & plus étroit: le ventre eſt gros & fort enflé. Ce Poiſſon eſt très agréable à manger.

352. L'*Ikan Bibir Gantong*, ou le *Poiſſon à lévre pendante*, eſt ainſi nommé de ſa lévre double pendante, de couleur jaune & de bleu céleſte; le deſſus de ſon muſeau eſt d'un rouge pourpré; ſon œil eſt de bleu céleſte; l'iris eſt rouge & blanche, entourée de noir: le cercle extérieur eſt noir marqué de points blancs en dedans; au bas de l'œil commence une bande courbée & jaune à points rouges, qui va juſques par deſſous le muſeau; la tête & le corps ſont de couleur de plomb, mais plus foncé en haut qu'en bas; la nageoire du corps & celle du ventre ſont de verd céladon: la première a une attache rouge; environ le muſeau commence une bande jaune & large bordée de rouge, qui va tout du long du dos; ſur cette bande ſe voyent près du nez quatre piquans blancs & de bleu céleſte: on en voit un pareil mais plus long au bas du ventre contre ſon bord large & de couleur de citron. Les nageoires poſtérieures ſont jaunes à arrêtes noires; celle de deſſus a un grand piquant de bleu céleſte par devant, & un bord large & de verd céladon par dehors, & vers le corps quelques traits rouges en guiſe de bord: celle de deſſous a le bord extérieur d'un rouge pourpré, & celui qui eſt près du corps noir & étroit; la queue eſt ſéparée du corps

par

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

par une bande de bleu céleſte à points blancs, & par une ſeconde rouge; la queue eſt fourchuë & de couleur de citron, bordé de verd céladon par dehors, auquel eſt joint en dedans un bord rouge & plus étroit; les côtés ſont garnis de noir. C'eſt un bon Poiſſon.

353. L'*Ikan Terbaris*, ou le *Poiſſon rayé*, eſt de la grandeur d'une Perche, ferme & d'un bon goût; ſa tête & ſon corps ſont d'un brun au haut & d'un verd céladon au bas; ſur ſa tête ſe voyent quelques marques jaunes, & une marque de bleu céleſte au milieu, jointe à une rouge, elles ont preſque toutes des points blancs; le poitral eſt rouge à bandes blanches, & bordé de jaune & de noir; entre ce poitral & la nageoire du corps paroit une marque jaune ayant dans ſon milieu une bordure rouge à points blancs; l'œil eſt de bleu céleſte à iris blanche, & à cercle rouge orné de points blancs & bordé de noir; près de l'œil & du côté du muſeau eſt placé un globe de bleu céleſte, & de l'autre côté de l'œil commencent trois bandes larges de verd céladon & deux brunes qui vont tout du long du corps. La nageoire du corps eſt jaune & de bleu céleſte, attachée au corps par des traits blancs: celle du ventre eſt de verd céladon. La nageoire du dos eſt d'un beau verd céladon par devant, & pleine de piquans d'un rouge pourpré. Les nageoires poſtérieures ſont jaunes & bordées d'un rouge pourpré; la queue eſt ſéparée du corps par une bande de bleu céleſte à points blancs; elle eſt d'un fond jaune à arrêtes noires, & bordée d'un rouge pourpré par derrière & d'un noir étroit ſur les côtés; ſur la queue ſe voyent onze globes partie rouges & partie de bleu céleſte à points blancs.

354. L'*Ikan Sawoe*, ou le *Poiſſon à ancre*, ainſi nommé d'une eſpèce d'ancre ou de grapin à double crochet de pourpre bordé de verd céladon en dehors, qu'on lui voit dans la bouche. Ce Poiſſon eſt petit: il a près du muſeau deux dents jaunes & avancées, bordées de verd céladon, dont l'inférieure eſt marquée de points blancs, & va ſéparer la tête du corps; la tête & tout le corps ſont d'un jaune de citron: l'œil eſt de verd céladon à iris noire & blanche, ſon cercle eſt noir; toutes les nageoires ſont pourprées, de même que la queue: mais la nageoire du corps eſt attachée par une bande de verd céladon à points blancs. Les nageoires ſupérieures ſont garnies de piquans noirs, dont les deux de devant ont un bord noir joint à un ſecond de verd céladon; la queue eſt ſéparée du corps par une bande de verd céladon, entre deux bords noirs; elle a dans le milieu une raye de traverſe noire, & elle eſt bordée de noir ſur les côtés & de verd céladon par derrière: le corps eſt ſéparé dans toute ſa longueur en trois parties, par deux rayes noires, & diviſé transverſalement en parcs par le moyen de bandes bleues: dans chaque parc ſe voit un globe pourpré ayant un point blanc au milieu. Ce Poiſſon n'eſt pas fort bon à manger, étant un peu ſec.

355. L'*Ikan Batoe Jang Baboenga*, ou le *Poiſſon de Roche à fleurs*, eſt un petit Poiſſon, dont le muſeau eſt rouge & jaune, & le nez un peu applati & auſſi-tôt rélevé; ſon œil eſt d'un verd céladon très obſcur, & a un point blanc au milieu, & un cercle noir à points blancs tout autour: la tête & le corps ſont d'un beau pourpre: ſur la tête & un peu en arrière de l'œil ſe voit une tache un tant ſoit peu plus claire: le corps eſt partagé en

en deux par une raye noire & fine qui va juſqu'à la queue, & on y voit de chaque côté deux petites taches de verd céladon à points blancs; la queue & toutes les nageoires ſont jaunes, & la nageoire du corps a de plus une bande de points blancs, qui ſert à l'attacher au corps; il y a par tout des arrêtes noires; la nageoire du dos eſt pleine de piquans noirs, qui montent au-deſſus de ſon bord de verd céladon & ſont recourbés de chaque côté: cette nageoire eſt de couleur de citron; le dos & le ventre ſont bordés de verd céladon; la queue reſſemble à un petit blaſon, ayant au bas une tache de couleur de ſang, enſuite un fond jaune à arrêtes noires, après un bord noir & fin à points blancs, & enfin le reſte de verd céladon en forme de demi-lune bordée de noir. C'eſt un très bon Poiſſon.

356. L'*Ikan Porot Bangkac*, ou le *Poiſſon à gros ventre*, eſt un Poiſſon gras & délicieux; il a un petit muſeau pourpré de bleu céleſte & jaune, qui s'éleve comme la tête d'un élephant, étant premièrement un peu applati; ſa tête eſt groſſe & de couleur de pourpre, comme tout le corps; l'œil eſt jaune, l'iris rouge à points blancs, & le cercle de bleu céleſte; au bas de l'œil ſe voit une marque pointuë de bleu céleſte & un globe de même mêlé d'un peu de blanc; le bord qui ſépare la tête du corps eſt de couleur de citron; un peu plus loin paroit une bande large de verd céladon, qui s'étrécit enſuite & forme une eſpèce de triangle bordé de jaune de citron par dehors, & de noir en dedans; au milieu du corps eſt une raye blanche & large, jointe à une noire plus étroite vers le dos: à la fin de cette raye eſt une marque transverſale rouge & de bleu céleſte, & un globe jaune bordé de rouge en dehors, & plus loin une pareille marque & globe bordé de rouge en dedans. La nageoire du corps eſt de verd céladon obſcur à arrêtes noires; elle a pour attache une bande de couleur de citron; un peu plus haut ſe voyent deux demi-cercles de bleu céleſte à points blancs, qui ſe touchent d'une de leurs extrémités. La nageoire du dos eſt grande & ronde, & d'un beau verd céladon à arrêtes noires & fines, bordé de rouge en dehors, & de couleur de citron, marqué de traits rouges en dedans; la nageoire d'en bas a les mêmes couleurs, mais ſes arrêtes ſont rouges; entre elle & le corps ſe voit une bordure de bleu céleſte; la queue eſt jaune, & rayée de rouge, bordée de rouge par devant & par derrière, & de noir ſur les côtés.

357. L'*Ikan Hitam Manis*, ou le *Poiſſon brun*, a un petit muſeau de couleur de citron en dedans, & bordé de verd céladon par dehors; la tête & le corps ſont d'un brun foncé, marqué de traits légers d'orange joints enſemble, ce qui fait comme une eſpèce de marbre; le bas de la tête eſt d'un verd céladon, diſtingué du brun par une raye rouge; l'œil eſt de verd céladon, ayant au bas un demi-cercle de couleur de citron, & l'iris eſt rouge à point blanc: au bas de l'œil ſe voit une demi-lune renverſée d'un jaune de citron, & une ſeconde rouge, qui y eſt appuyée; la tête eſt un peu enfoncée au haut du nez, & s'éleve enſuite de biais; la raye qui ſépare le corps de la tête eſt de couleur de citron; au milieu du corps ſe voit une raye blanche & large, qui va juſqu'à la queue, & au bas du ventre il y a quelque peu de verd céladon; les nageoires & la queue ſont jaunes; celle du dos a des arrêtes noires & un bord rouge du côté de la tête; celle du

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

corps eſt attachée par du verd céladon, ayant une bande rouge à points blancs: celle du ventre eſt rouge & blanche près du ventre; & la nageoire poſtérieure a un bord de bleu céleſte garni de points blancs, & un bord rouge par dehors; la queue eſt jaune & bordée par devant d'une raye large de verd céladon, d'une ſeconde de points blancs, & d'une troiſième rouge & étroite, marquée de rouge par derrière, & de noir ſur les côtés. Ce Poiſſon eſt bon & très agréable de goût.

358. La *Bécaſſe de mer*, a un bec long & pointu ſemblable à celui d'une Bécaſſe, d'un bleu céleſte par dehors, rouge en dedans & plein de dents; ſon corps eſt brun & marqué d'orange comme le précédent; ſon œil eſt jaune & entouré de marques blanches & rouges: on y voit tout près une demi-lune rouge & étroite; la nageoire du dos eſt large & griſâtre, pleine de fines arrêtes noires & de globes rouges marqués de points blancs; ſon bord extérieur eſt noir & griſâtre, & celui d'en bas eſt d'un jaune de citron; la nageoire du corps eſt de couleur de citron à arrêtes noires, & attachée par du rouge. Les nageoires d'en bas ſont pourprées & blanches, & au devant de ces nageoires ſe voyent deux bandes d'un doigt de long, compoſées de deux rayes jointes enſemble, dont l'extérieure eſt de bleu céleſte, & l'intérieure eſt rouge; la queue eſt fourchuë & jaune, ayant des arrêtes noires, & les bords pareils: entre le corps & la queue ſe voit une bande rouge, une ſeconde blanche un peu plus haut, & deux pareilles ſur le corps même.

359. La *Licorne*, a reçu ſon nom d'une corne émouſſée d'orange, qui avance au devant de ſa tête, & qui a quatre bandes rouges & blanches entre des bords noirs ſur le devant; ſon muſeau eſt petit, & orangé en dedans, bordé de noir, de blanc, & de rouge; ſon œil eſt rouge à iris noire & marquée d'un point blanc; il eſt entouré de cercles d'orange, de bleu céleſte, de blanc, & de rouge; la tête & le corps ſont d'un beau verd céladon obſcur; une bande d'orange, marquée de points blancs, d'un côté en haut, bordée de l'autre de blanc & de rouge, & au bas de même, les ſépare: au milieu de la tête ſe voyent deux marques pointuës, qui ſe rencontrent, l'une eſt rouge & l'autre jaune. La nageoire du corps & celle du ventre ſont d'un jaune de citron, à arrêtes noires & attachées au corps par des bandes de bleu céleſte, de blanc, de rouge & de noir; ſur le bas du corps paroiſſent deux rayes transverſales rouges & une blanche au deſſus, & entre deux un quarreau rouge bordé de blanc; la nageoire du dos eſt large & orangée, garnie de longs piquans rouges, bordée de bleu céleſte par dehors, & d'une bordure large & orangée vers le corps; la nageoire de deſſous eſt pareillement orangée, garnie de fins piquans rouges, & bordée de noir; la queue eſt ſéparée du corps par une bande de bleu céleſte à points blancs, après quoi vient une petite marque orangée, & une bande rouge bordée de petits traits de même couleur; la queue eſt arrondie & d'un jaune de citron bordé de noir ſur les côtés; ſon bord de derrière eſt rouge & enfoncé en forme de demi-lune. Ce Poiſſon eſt gras & fort bon.

360. Le *Dauphin à Grapin*, eſt un Poiſſon qui a au devant du muſeau une eſpèce de grapin noir, marqué de points blancs en travers; ce grapin

eſt

Poissons extraordinaires.

eſt armé de deux crochets à ſes deux bouts; ſon muſeau eſt rouge, & ſa tête jaunâtre; ſon œil eſt de bleu céleſte, à iris de verd céladon, marqué d'un point blanc; les cercles en ſont un de points blancs, un ſecond noir, & un troiſième rouge; le corps eſt de même couleur que la tête, & ſéparé comme en trois parties, dont chacune eſt terminée par des bandes noires & courbées: ſur le devant près des yeux & ſur le dos eſt une petite nageoire, & plus loin on en voit une plus grande, ſuivie d'une troiſième plus petite près de la queue: elles ſont toutes pourprées à arrêtes noires, comme le ſont pareillement les deux nageoires qu'on voit au bas, & la queue, qui eſt bordée de bleu céleſte à points blancs par devant & par derrière. Ce Poiſſon eſt blanc, ferme & très bon, ayant un bon pied de long.

361. L'*Ikan Bermouſey*, ou le *Poiſſon à mouſtaches*, eſt petit, mais fort bon de goût; ſon muſeau eſt de verd céladon, de même que ſon œil, qui eſt marqué d'un point blanc; la tête eſt ſéparée du corps par une raye rouge à points blancs: elle eſt de couleur de plomb, de même que tout le corps: la tête reſſemble à celle d'un chien de mer, & eſt garnie de deux mouſtaches jaunes & fort longues; le corps eſt tout plein de petits globes d'un jaune d'orange, & marqué de quatre globes de verd céladon, qui ſont plus grands que les premiers, & bordés de points blancs en dedans; ſur le devant ſe voit une demi-lune renverſée de verd céladon; toutes les nageoires ſont d'un jaune de citron, & celle du corps y eſt attachée par une bande de pourpre: à chaque côté de la tête ſe voit un long piquant blanc & de bleu céleſte marqué de quelques globes pareils; ces piquans vont en arrière & reſſemblent beaucoup à des dents étroites d'éléphant; la queue eſt pourprée à arrêtes noires, & à bords pareils; elle eſt diſtinguée du corps par une bande de verd céladon à points blancs.

362. L'*Ikan Sowanggi Jang Biroe*, ou le *Poiſſon Sorcier bleu*, eſt très bon de goût, mais ſon nom empêche les habitans du Pays d'en manger; ſon muſeau eſt grand & de couleur de citron, bordé d'un bord de bleu céleſte, pourpré & à points blancs, & d'un autre de verd céladon, traverſé d'une bande de pourpre; à chaque côté du muſeau ſe voit un grand piquant de pourpre; les yeux ſont de verd céladon à iris blanche, & à cercle de couleur de citron bordé de noir; au haut & au bas de ce cercle ſe voyent des bandes rouges à points blancs: tout le long du corps régne une raye de bleu céleſte à points blancs; la tête & le corps ſont de couleur de plomb; le corps eſt tout couvert d'écailles d'un verd céladon obſcur bordé de noir; la queue & toutes les nageoires ſont d'un jaune de citron à arrêtes noires, mais la nageoire du corps eſt de bleu céleſte & attachée par une bande de points blancs, & par une autre de rouge & de noir; au deſſous des nageoires inférieures ſe voit de chaque côté un piquant, qui a des bandes jaunes, pourprées & blanches; la queue eſt ſéparée du corps par une bande rouge à points blancs.

363. L'*Ikan Batoe Babintang*, ou le *Poiſſon de Roche étoilé*, eſt un très bon & délicieux petit Poiſſon; ſon muſeau eſt orangé en dedans & bordé de verd céladon obſcur par dehors; ſon œil eſt de la dernière couleur, ayant l'iris blanche; la bande qui ſépare la tête du corps a du blanc, du jaune

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

de citron & du noir par dedans, & du verd céladon par dehors, & ceci paroit de chaque côté; ſon nez eſt épais & applati, ſe rélevant d'abord; le dos & le ventre ſont bordés de noir; on y voit près de la nageoire du devant quelque peu de bleu céleſte, & autant de verd céladon entre les deux nageoires inférieures; la tête & le corps ſont d'un rouge obſcur: tout le corps eſt parſemé de petits globes d'un verd céladon obſcur; la nageoire du dos eſt large, & d'un jaune doré à bord large & rouge, & à piquans rouges & étroits; les autres nageoires ſont pareillement jaunes à arrêtes noires: mais celle du ventre a pour attache une bande de verd céladon à points blancs; la queue eſt preſque ovale, & jaune à arrêtes noires mélé de quelques traits rouges: elle eſt bordée par devant & par derrière de verd céladon à points blancs & de noir ſur les côtés.

364. L'*Ikan Cacatoeba Ternate*, ou le *Poiſſon Cacatoeba de Ternate*, eſt un très bon Poiſſon, qui a à-peu-près le goût d'un Cabot; il a environ un demi-pied de long: ſon muſeau eſt jaune, bordé de blanc & de rouge, & reſſemble au bec d'un Perroquet; le deſſus de ſa tête eſt blanc, & le deſſous en eſt de verd céladon obſcur, de même que tout le corps, dont le milieu eſt nuancé de brun, & le milieu du ventre eſt brun à veines blanches; les yeux ſont jaunes à iris rouge, & à cercle noir: un peu au deſſus de l'œil ſe voyent quatre piquans de verd céladon; la bande entre la tête & le corps eſt d'un rouge marbré de blanc; du muſeau au bas de la tête va une bande pareille; toutes les nageoires ſont d'un jaune de citron, & bordées de pourpre: celle du corps a une bande blanche & noire, qui lui ſert d'attache; le bord du corps vers la queue eſt orangé, pourpré & rouge; toutes ces couleurs ſont diſtinguées par du noir; la queue eſt de verd céladon pour le fond, & d'un verd plus obſcur pour les bandes; ſes bords ſur les côtés ſont noirs, & celui de derrière eſt noir & pourpré.

365. L'*Ikan Gigit Gaeja*, ou le *Poiſſon à dents d'Eléphant*, eſt un petit Poiſſon délicieux, dont le corps eſt rond & dodu; ſa tête & ſon muſeau ſont groſſes & larges, & reſſemblent à celles d'un Perroquet: la tête & le corps ſont de couleur de pourpre, excepté vers la fin de la nageoire du dos, où l'on voit commencer une bordure large de bleu céleſte, qui va le long de la queue, juſques près de la nageoire poſtérieure d'en bas; ſon œil eſt de bleu céleſte à iris blanche, & entouré de cercles rouges & noirs; de l'œil au muſeau régne un cercle pointillé de bleu céleſte: la raye entre la tête & le corps eſt de même couleur, & bordée de traits rouges en dedans; des deux côtés du corps & un peu au deſſus de ſa nageoire s'éleve un long piquant noir & de bleu céleſte, ayant une raye blanche au milieu; ce piquant eſt droit & reſſemble d'ailleurs à une dent d'éléphant; ſur le corps ſe voyent ſept taches de verd céladon de différente figure; les deux inférieures ſont pointuës; la nageoire du dos eſt d'un jaune de citron, & garnie de piquans d'un bleu obſcur: celle du corps & celle du ventre ſont jaunes à arrêtes noires, & ont des attaches de bleu céleſte: derrière la nageoire du dos on en voit une ſeconde, élevée & iſolée, rouge & rayée de bleu, au milieu, & bordée de verd céladon; les nageoires poſtérieures ſont pourprées & jaunes, bordées de noir ſur les côtés; entre les deux nageoires de deſſous paroit une bordure ſaillante de bleu céleſte, bordé de rouge en dedans,

dans, & de noir par dehors; la queue a la figure d'un cœur; ſon fond eſt un jaune rayé de rouge & de noir, & bordé de pourpre.

366. L'*Ikan Berombac*, ou le *Poiſſon ondé*, a bien un pied & demi de long: il eſt délicieux & fort gras; ſon muſeau eſt jaune bordé de pourpre par deſſus & par deſſous, & reſſemble au bec d'un oiſeau; la partie de la tête, où eſt placé l'œil, eſt d'un jaune rouſſâtre: le reſte de la tête, de même que le deſſus du corps, eſt d'un verd tirant ſur le verd céladon ondé de brun; le deſſous du corps eſt blanc ondé de brun; entre le deſſus & le deſſous du corps eſt une raye noire & étroite; l'œil eſt grand & pourpré: ſon iris eſt d'un jaune de citron à point rouge, & entourée d'un cercle noir: le cercle qui environne l'œil eſt large & noir: ſur le bas de la tête ſe voyent pluſieurs marques de couleur de citron: la bande entre la tête & le corps eſt de même couleur; la nageoire du corps eſt comme une palette d'un verd céladon clair marqué de bandes d'un verd plus obſcur, & attachée au corps par une bande de pourpre; la nageoire du ventre & celles de derrière ſont de même couleur: les dernières ont des bords noirs, & celle de deſſus a de plus une frange noire & de verd céladon; la nageoire du dos eſt d'un verd céladon clair & garnie de piquans longs & noirs: on voit une pareille nageoire au deſſus de la nageoire inférieure voiſine de la queue, mais elle a moins de piquans; la queue eſt de même couleur que les nageoires, & reſſemble à une demi-lune couchée: le bord qui la ſépare du corps eſt pourpré.

367. L'*Ikan Singa*, ou le *Poiſſon Lion*, à cauſe de ſa queue large de lion, qui eſt compoſée de quatre courbures jointes enſemble. Ce Poiſſon a le corps rond, qui s'étrécit beaucoup vers la queue: il eſt d'un goût délicieux; ſa tête eſt jaune & brunâtre: les marques larges qui traverſent ſon corps ſont de même couleur; l'œil eſt de verd céladon, & entouré d'un cercle noir, & d'une rouë de rayons bruns & rouges, qui à leur tour ſont bordés d'un cercle noir; la bande qui ſépare la tête d'avec le corps eſt large & brune, & fait deux groſſes avances du côté de l'œil: entre cette bande & le muſeau paroit une marque de verd céladon clair; les nageoires du corps & du ventre ſont jaunes à bandes de verd céladon: la première eſt traverſée dans ſon milieu par une bande brune, & marquée de brun vers le haut, de même que la dernière; ſon attache eſt de verd céladon; la queue eſt en forme de palette rayée de blanc & de rouge, & bordée de noir; elle eſt ſéparée du corps par une bande d'un verd céladon pâle, qui va de biais.

368. Le *Poiſſon à couronne pourprée*, eſt ainſi nommé de ſa nageoire du dos, qui eſt d'un pourpre clair à piquans noirs, & paroît preſque en forme de couronne; ſon muſeau eſt petit, d'un jaune de citron au bas, & d'un verd céladon à points blancs au haut; environ le poitral paroit une marque pourprée, & bordée d'un bord noir à points blancs, & au bas de cette marque ſe fait voir le bord de bleu céleſte, qui ſépare la tête du corps, & qui a des traits rouges & blancs en dedans, & des bords noirs par deſſus & par deſſous; ſur le bas de la tête ſont peints deux petits rameaux tirant ſur le verd céladon; la tête & le corps ſont d'un brun mêlé de jaune; ſon œil eſt d'un verd céladon clair; l'iris en eſt de bleu céleſte & marquée d'un

Poissons extraordinaires.

point blanc; le cercle eſt noir & plein de points blancs; ſur le milieu du corps ſe voit une ovale de couleur de pourpre bordé d'un rouge pourpré; vers la queue ſe trouve un triangle de verd céladon marqué d'un petit globe rouge qui a un point blanc au milieu: ce triangle a du côté du dos un bord rouge à points blancs; de la tête juſqu'à la nageoire inférieure d'en bas va une bande aſſez large, marquée de petites croix rouges; la nageoire du corps eſt de verd céladon, ayant une bande rouge à points blancs par derrière & des bandes d'un verd céladon clair & foncé tout du long; les nageoires poſtérieures ſont jaunes & bordées de pourpre; la nageoire du ventre eſt de verd céladon, de même qu'une petite nageoire iſolée garnie de piquans, qui la ſuit; le premier piquant en eſt pourpré; les autres ſont noirs & fins; le long du dos régne une bordure large de bleu céleſte, & au deſſus de celle-ci une bordure blanche & plus étroite; la queue eſt ſéparée du corps par une bande de bleu céleſte: elle commence par un fond jaune peint de veines rouges, & finit par un mêlange de bandes de verd céladon clair, & d'autres plus foncées, entre deux bords larges & pourprés.

369. L'*Ikan Bentitik*, ou le *Poiſſon moucheté*, a le corps d'une figure ſemblable à celle du N°. 345; ſon muſeau eſt petit & pourpré: ſa tête & ſon corps ſont d'un gris blanchâtre, marqué de points blancs: du muſeau juſqu'au deſſous de la nageoire du corps va une raye aſſez large, & de cette raye en partent deux autres pour aller ſe rendre à l'œil: ces rayes ſont de bleu céleſte à points blancs & bordées de rouge; l'œil eſt d'un verd céladon, & l'iris pourprée à point blanc; le cercle eſt noir à points blancs; la nageoire du corps eſt faite de bandes blanches & jaunes, elle eſt d'un verd céladon vers le corps, & ſon attache eſt une bande rouge à points blancs & bordée de noir: de cette nageoire juſqu'à la queue régne une bande de verd céladon clair à points rouges. La nageoire du dos eſt de verd céladon en bas, & de bleu céleſte obſcur en haut, garnie d'un piquant fort long & de deux autres plus courts, qui ſont tous trois de bleu céleſte. Les nageoires poſtérieures ſont arrondies, & compoſées de bandes de pourpre & de couleur de citron, bordées de noir; la queue eſt de couleur de plomb; enſuite elle a des bandes de pourpre & de jaune entre deux bords noirs; on voit à ſon extrémité une frange noire & de verd céladon: & la bande entre la queue & le corps eſt bleuë. Ce Poiſſon eſt aſſez bon de goût.

370. L'*Ikan Biroe Langit Mata-nja*, ou le *Poiſſon à œil de bleu céleſte*, eſt ainſi nommé d'un grande ovale de bleu céleſte bordé de rouge qu'il a ſur le corps. C'eſt un beau Poiſſon, gras & délicieux, qui a un petit muſeau rouge & orangé, & plein de dents de verd céladon: ſur le derrière du muſeau paroit une marque de verd céladon, rouge & bleuâtre en guiſe de porte; la tête & tout le corps ſont d'un beau fond de bleu céleſte: mais ſur le corps là où eſt placée l'ovale qui lui a donné ſon nom, ſe voit une grande marque d'un beau noir: & de la queue vient un triangle fort pointu de verd céladon, & peint d'une petite ovale rouge à veines blanches; ce triangle eſt bordé de rouge & de blanc; vers le dos & entre cette marque noire & la nageoire du dos, juſques dans le noir du corps, le corps

eſt

eſt de bleu céleſte ; au bas de cette marque noire ſe voit une raye blanche, & la raye entre la tête & le corps eſt de verd céladon orné de petits traits noirs; la nageoire du corps eſt jaune à arrêtes noires, verte vers le corps & attachée par une bande rouge ; la nageoire du ventre ſe montre comme un piquant double & épais, compoſé de bandes de verd céladon, & de jaune de citron. La nageoire du dos eſt de verd céladon & garnie de deux piquans rouges: celle qui la ſuit eſt longue, jaune & arrondie, de même que celle d'en bas, & bordée de pourpre par dehors; un peu plus haut que celle d'en bas on voit contre le ventre deux grands piquans de verd céladon bordés de rouge par dehors, & de noir en dedans; la queue eſt jaune à bandes de verd céladon pâle, & terminée près du corps par du pourpre obſcur, ſur les côtés par du rouge pourpre clair, & à ſon extrémité par un bord noir & une frange noire & de verd céladon; la tête ſerrée & le gros ventre de ce Poiſſon le font reſſembler à un ſanglier.

371. L'*Ikan Saraſa Jang Bariſka*, ou le *Poiſſon Saraſa rayé*, eſt un très beau Poiſſon, nommé par d'autres la *Toile peinte*; il eſt d'un goût exquis; ſon muſeau eſt grand, de verd céladon & rouge en dedans, & ayant par derrière une bande pourprée, qui eſt bordée de points blancs des deux côtés: ſes dents ſont de couleur de pourpre; on voit ſur le derrière du muſeau une petite tache de verd céladon à points blancs; le reſte de la tête, de même que tout le corps, eſt d'un jaune doré; l'œil eſt pourpré à iris blanche; il eſt entouré de noir, de verd céladon & d'un ſecond noir: ſur le côté & au deſſous de l'œil ſe voit une marque pourprée & bordée, du côté du muſeau, de noir à points blancs; la bande qui diſtingue la tête d'avec le corps eſt pourprée, marquée de points blancs vers la tête, & d'un fond blanc à petits traits rouges du côté du corps; le poitral eſt pareillement pourpré: ſur le bas de la tête il y a deux dents pourprées, qui ont des bords blancs & noirs; le corps eſt traverſé par ſept bandes qui ſont grandes & très larges, & qui montent même juſques ſur la nageoire poſtérieure du dos: ces bandes ſont faites de pluſieurs couleurs jointes enſemble, comme de noir, de bleu céleſte, de rouge, de blanc, & de rouge, ce qui, ſur ce jaune doré, fait un effet admirable; tout du long du dos régne un bord large de verd céladon; la nageoire du dos eſt d'un pourpre clair par devant, & petite, garnie d'un grand piquant rouge & de verd céladon; la nageoire poſtérieure eſt fort longue; elle s'élargit & s'arrondit vers la queue, & eſt d'un fond noir plein de petits globes blancs, & garnie ſur le devant de ſept petits piquans de pourpre, & ſur le derrière d'une frange noire & de pourpre clair; la nageoire du corps eſt de verd céladon, & faite en forme de palette; elle a du bleu céleſte près du corps & une bande rouge, marquée de points blancs de chaque côté; la nageoire du ventre eſt pareillement d'un verd céladon, de même qu'une petite nageoire qui y eſt voiſine, & qui eſt garnie de deux piquans pourprés & de bleu céleſte; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt arrondie, & faite de ſept bandes, de couleur d'orange, de pourpre d'un beau bleu céleſte, de blanc, de couleur de ſang, de verd céladon, & d'un jaune pâle; elle eſt enfin terminée par une frange de pourpre clair, & noire; la queue fait une grande palette

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

palette jaune à arrêtes fines & noires: elle eſt ſéparée du corps par une bande de bleu céleſte entre deux autres rouges.

372. L'*Ikan Girgadji Jang Biroe*, ou la *Scie bleuë*, eſt ainſi nommé d'une ſcie que ce Poiſſon a ſur le dos, & qui eſt d'un doigt de long, noire & de verd céladon dans le milieu, ayant les dents rouges & recourbées en arrière; il a le muſeau de couleur de citron, de verd céladon pourpré, & bordé de blanc: ce bord entoure pareillement une marque jaune qu'on voit au derrière du muſeau; près du nez paroit une marque triangulaire de couleur de citron, bordé de verd céladon & de blanc: la tête eſt bleue & grande de même que le corps; ils ont du rapport à ceux d'un cochon; l'œil eſt de verd céladon à iris blanche, entouré d'un demi-cercle de pourpre par derrière, & d'un cercle entier de couleur de citron marqué de points rouges, & bordé de noir, & au deſſus de ce noir d'eſpèces de rayons blancs; de la tête commence une bande ſerpentine de verd céladon & de blanc, qui paſſe près de la ſcie, & vient entourer une grande marque d'un pourpre clair, qu'on voit au milieu du corps, & qui eſt pleine de grands globes noirs, qui ont du blanc & du rouge en dedans: cette marque eſt traverſée dans ſon milieu par une bande bleuë; ſur cette marque eſt placée la nageoire du corps, qui eſt compoſée de bandes d'un verd céladon clair & foncé, & rouge près du corps, rayée de blanc, & de couleur de citron. La nageoire du ventre eſt pareille à celle du corps; les nageoires poſtérieures ſont de couleur de citron à arrêtes noires, & bordées de verd céladon par dehors; le piquant d'en bas eſt griſâtre, & bordé de verd céladon par dehors; l'endroit du ventre où il eſt attaché eſt pourpré; plus bas que la grande marque de pourpre, ſe voit une bande large de traverſe, qui a de chaque côté ſix ſaillans obtus, après quoi le reſte du corps près de la queue ſe trouve blanc & orné de globes pareils à ceux d'enhaut; la bande qui ſépare la queue du corps eſt pourprée; la queue eſt longue & large, & d'un jaune de citron plein d'arrêtes rouges & noires; elle eſt ornée de deux globes noirs & blancs. Ce Poiſſon a bien deux pieds & demi de long; il eſt gras & ferme & d'un goût exquis, & ſes couleurs ſont ſi bien menagées, qu'on ne peut rien voir de plus beau.

373. L'*Ikan Poetra Jang Adjaib*, ou le *Poiſſon admirable de Prince*, eſt encore une eſpèce de *Toile peinte*, plus grand qu'un Schelvis, & large à proportion, fort ferme & d'un beau deſſein; ſes couleurs ſont ſuperbes, & forment par leur oppoſition & leur mêlange admirable un fort beau tableau; ſon muſeau eſt garni de deux grandes dents pourprées, & ſes couleurs en dedans ſont le verd céladon, le bleu céleſte, le blanc & le rouge pourpré; le nez eſt applati, après quoi la tête s'éleve comme celle d'un éléphant: le dos eſt fort élevé; la tête, de même que le corps, eſt griſâtre & tout mouchetée de rouge: on voit quelques marques rouges & aſſez diſtinguées ſur la tête; l'œil eſt de couleur de citron au haut, & bordé d'un demi-cercle rouge; le bas en eſt moitié de verd céladon & moitié blanc: l'iris eſt griſâtre, noire & blanche: ſur le corps & près de ſa nageoire on voit commencer quatre bandes larges & noires, marquées de points blancs, & qui vont tout droit à la queue; la nageoire du corps eſt compoſée de bandes

bandes orangées & jaunes, bordées de noir: les bandes de ſon attache ſont de bleu céleſte, blanches & de verd céladon; les nageoires du ventre ont de pareilles bandes; le long du dos régne une bordure large de couleur de citron; la nageoire du dos eſt de verd céladon, & toute garnie de grands piquans rouges & blancs; la nageoire du milieu du ventre eſt de verd céladon garni de piquans de même que celle du dos; les nageoires poſtérieures ſont fort grandes & arrondies par derrière, d'un fond noir moucheté de blanc, & bordées par dehors d'une double bande blanche & rouge, & d'une frange de verd céladon & noire; au devant de la nageoire poſtérieure d'en haut, on voit une ovale fort élevée & recourbée au deſſus de cette nageoire; cette ovale a un noyau de couleur de citron, entouré de verd céladon, & de pourpre par dehors. C'eſt un des meilleurs Poiſſons qu'on puiſſe manger. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

374. L'*Ikan Mata Sambilan Djantan*, ou le *Mâle du Poiſſon à neuf yeux*, eſt ainſi nommé de neuf globes ou ovales blanches placées ſur le deſſous du corps, qui ont des bords noirs & d'un verd pâle, & quelques veines noires en dedans. Ce Poiſſon a bien quatre pieds de long, & eſt large à proportion: il eſt très beau & d'un goût délicieux; ſes dents ſont pourprées; ſon muſeau eſt jaune en dedans, & orné d'une bande de jaune de citron, entre deux autres bandes de verd céladon; la tête, de même que le deſſus du corps, eſt noirâtre par-ci par-là d'un noir plus clair, & plein de petits globes noirs marqués de points blancs; vers le haut de la tête ſe voit une marque large & arrondie d'un jaune de citron, borde de pourpre en dehors & d'un noir fin en dedans; l'œil eſt de couleur de citron, à iris noire & marquée d'un point blanc: il eſt entouré d'un cercle large de verd céladon, & d'un autre noir plus large encore; ſur le deſſous du corps ſe voyent de plus deux marques étroites & blanches à veines noires, dont l'une eſt placée contre la nageoire du corps; cette nageoire a des bandes d'un verd céladon pâle, & blanchâtres au bas, & des bandes rouges en haut; elle eſt d'un verd céladon obſcur, traverſé par une bande rouge du côté du corps; la nageoire du ventre eſt comme un bras de couleur de citron bordé de rouge, & garni d'une grande griffe rouge de verd céladon & blanche, & noire par derrière; le corps près de la queue ſe trouve d'un beau rouge de fleurs de pommier, & tout rempli de globes comme ci-deſſus: du côté du ventre s'éleve une marque d'un jaune de citron, qui entre juſques dans le rouge pâle. La nageoire du dos eſt d'un verd céladon obſcur, & d'un jaune de citron; elle eſt garnie de deux très grands piquans noirs & blancs. Les nageoires de derrière ſont arrondies, & d'un verd céladon clair à bandes plus obſcures; leurs bords ſont d'un rouge pourpré: mais celle d'en bas a de plus une bordure large de couleur de citron; la queue eſt de même couleur & bandes, que les nageoires poſtérieures.

375. L'*Ikan Kipas Koening*, ou le *Poiſſon à éventail jaune*, eſt de la grandeur d'une perche ordinaire; ſon muſeau eſt d'un jaune de citron, & ſa tête jaune, toute mouchetée de rouge & de blanc; ſon œil eſt jaune & large & plein de points rouges, l'iris en eſt noire & blanche & marquée d'un point blanc: au-deſſus de l'iris eſt un demi-cercle de couleur de citron, PL. N°. XLI.

Poissons extraordinaires.

tron, & l'œil eſt entouré d'un cercle noir & fin: au bas de la tête ſe voit une marque arrondie: le corps eſt d'un verd céladon pâle, coupé par pluſieurs rayes ou bardes, dans toute ſa longueur, de brun marqueté de rouge, & de jaune orné de petits globes d'un rouge tirant ſur le brun: au bas de l'œil paroiſſent quatre de ces globes, & un cinquième ſur la tête. La nageoire du corps eſt petite, & jaune à arrêtes rouges & noires, & bordée de noir: ſon attache au corps eſt une bande rouge & blanche, bordée de noir; la nageoire du ventre eſt pareille de couleur & d'arrêtes à celle du corps: plus haut que la nageoire du corps ſe voit une marque oblique, d'un verd céladon pâle moucheté de rouge, & bordé de blanc, de rouge, & de jaune. La nageoire du dos eſt griſâtre, & pleine de piquans pourprés, entre leſquels on voit pluſieurs points rouges. Les nageoires poſtérieures ſont d'un jaune obſcur, & pleines de taches rouges & blanches; le piquant de deſſous le ventre eſt rouge & de verd céladon; la queue eſt en forme d'éventail du Japon, & pleine de points rouges, & de globes d'un brun obſcur, qui ſont placés entre ſept rayes noires & fines, qui tiennent toute la longueur de la queue; le bord de la queue eſt d'un rouge obſcur, & celui qui la termine eſt d'un rouge pâle. Ce Poiſſon eſt fort bon & ſe mange avec plaiſir.

376. L'*Ikan Liatoe Badoeri*, ou le *Poiſſon de Roche garni de piquans*, eſt un peu groſſier de corps, mais ſon goût eſt excellent; ſon muſeau eſt petit, de verd céladon & de couleur de citron; la tête eſt grande & groſſe, & de même que le corps d'un roux obſcur, marqué d'un beau pourpre ondé; l'œil eſt de verd céladon, à iris blanche, le cercle en eſt large & d'un jaune de citron marqué de points rouges: au bas de l'œil ſe voit une marque blanche, & plus bas & un peu ſur le côté une raye de blanc mêlé de rouge; la nageoire du corps eſt brunâtre à arrêtes blanches, & de couleur de citron vers le corps, attachée par une bande de verd céladon; la nageoire du ventre eſt orangée; le long du dos régne une bordure d'un jaune de citron; la nageoire du dos eſt longue, & garnie par devant de forts piquans noirs, & de piquans blancs vers le bas: ſon bord extérieur eſt de verd céladon, & celui qui eſt près du corps eſt rouge; la nageoire inférieure de derrière eſt arrondie, & d'un jaune de citron bordé de pourpre pâle près du corps: le reſte en eſt d'un brun obſcur bordé de verd céladon & de pourpre; ſur le corps près de la queue ſe voit une petite langue de couleur de citron, ſur un fond d'un brun obſcur; entre le corps & la queue, il y a pluſieurs bandes, comme une bande étroite de verd céladon, jointe à une ſeconde rouge, qui eſt ſuivie d'une troiſième large & orangée, marquée de trois petits globes blancs, & bordés de rouge: la queue eſt jaune à arrêtes noires, & toute mouchetée de verd céladon, traverſée, dans ſon milieu, par une bande rouge & étroite, ſuivie d'une ſeconde de verd céladon, & terminée par une bande étroite & rouge, de la figure d'une demi-lune.

377. L'*Ikan Moeloet Pingit*, ou le *Poiſſon au bec de moineau*, eſt un petit Poiſſon, dont le muſeau eſt de verd céladon, & ne reſſemble guères à un bec de moineau; il a la tête & le corps d'un rouge pâle; l'œil en eſt de verd céladon, à iris noire, & à cercle de même; entre la tête & le corps

ſe

ſe voit une marque bleuë & blanche, qui va juſqu'à une raye de couleur de citron, qui ſépare la tête du corps; la nageoire du corps eſt de pourpre à arrêtes noires, & ſon attache eſt une bande de verd céladon; la nageoire du dos eſt pareillement pourprée; la nageoire du ventre eſt bleuâtre & blanche, & celle qui eſt voiſine de la queue eſt d'un bleuâtre obſcur; ſur le corps paroit une bande noire & fort large, dont les bords ſont blancs; la queue eſt d'un jaune de citron, pleine d'arrêtes noires, & bordée de même; prés du bord qui la ſépare du corps ſe voyent quelques traits de verd céladon faiſant comme un ſecond bord. Ce Poiſſon eſt fort bon, bouilli à l'eau.

378. Le *Poiſſon de Roche en carreau*, eſt ainſi nommé, parcequ'il a la figure d'un carreau; ſon muſeau eſt de couleur de citron & de verd céladon; la tête au deſſus du muſeau & une partie du deſſous du corps eſt compoſée de pluſieurs bandes larges de pourpre, de couleur de citron, & de verd céladon; contre le muſeau eſt placé d'abord un petit triangle de couleur de citron, enſuite un autre plus grand & pourpré, à double bord de points blancs, & un troiſiéme triangle d'un jaune de citron bordé de bleu céleſte à points blancs, & au deſſous de ce troiſiéme triangle ſe voyent ces bandes de diverſes couleurs; ſur le corps même ſont deux triangles ſemblables à ce troiſiéme du muſeau; l'œil eſt de verd céladon, l'iris noire & blanche, le cercle en eſt jaune à points blancs & bordé de fin noir; la nageoire du corps eſt pourprée, & ſon attache eſt de verd céladon; la nageoire du dos eſt de verd céladon, garnie de trois piquans rouges à points blancs, & bordée en deſſous d'un jaune de citron; les nageoires poſtérieures ſont arrondies, & d'un verd céladon clair à arrêtes rouges, & marqué de points blancs & de verd céladon: le bord près du corps eſt rouge & de jaune de citron; celui de dehors eſt verd; le deſſus du corps eſt en partie d'un verd céladon obſcur bordé de bleu céleſte à points blancs, & partie griſâtre orné de veines rouges & d'un bord de couleur de citron; le deſſous en eſt pareillement griſâtre marbré de veines rouges; au bas du corps près de la queue ſe voit une ovale de verd céladon marqué de trois points blancs en dedans, & bordé d'un bord rouge à points blancs; de cette ovale part une raye de points blancs, ſur un fond de rouge pâle, qui va ſe rendre à la bande qui termine le corps, & qui a de chaque côté un point blanc plus grand que les autres; la queue eſt ſéparée du corps par une bande étroite de points blancs, & par une ſeconde de verd céladon; elle a d'abord trois bandes en long de chaque côté, dont les deux extérieures ſont d'un jaune de citron, & le troiſiéme eſt d'un rouge clair, entre deux bords de points blancs, enſuite le fond de ſon milieu eſt de bleu céleſte orné d'une raye de points blancs, & de deux points blancs, plus grands que les autres, de chaque côté de cette raye; le bord de la queue eſt noir. Ce Poiſſon eſt blanc, ferme & délicieux.

379. L'*œil de Perle*, eſt un Poiſſon ainſi nommé de ſon œil qui a la couleur d'une perle; il eſt d'ailleurs fort grand, & d'un verd céladon clair entouré d'un bord rouge & étroit; ſon iris eſt blanche, & le cercle extérieur en eſt de bleu céleſte orné tout à l'entour de grands points blancs; ſon muſeau eſt émouſſé & fort ſingulier; il eſt de couleur de bleu cé-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

leſte bordé de rouge, avec des points blancs; on y voit tout près une marque rouge & pourprée, qui a un bon doigt de long; la tête eſt diſtinguée du corps par une bande partie rouge, & partie blanche; & au deſſus de celle-ci, on en voit une ſeconde de bleu céleſte à points blancs; le corps & la tête ſont d'un bleu mêlé de verd céladon; la nageoire du corps eſt de verd céladon bordé de pourpre, & orangée vers le corps, attachée par une bande de rouge à points blancs & de couleur de citron; la nageoire du ventre eſt de verd céladon à arrêtes noires; ſur le bas du corps, vers la queue, paroit un globe orangé, orné d'une bande rouge entre des bords de points blancs, & un ſecond globe de verd céladon; la nageoire du dos eſt d'un fond de couleur de citron garni de piquans de bleu céleſte & bordé d'un bord de verd céladon par deſſous; celle qui la ſuit eſt pourprée à arrêtes noires, & marquée d'une ovale de verd céladon, bordé de points blancs, & d'un demi-cercle de couleur de citron vers la queue; ſous cette nageoire ſe voit un bord rouge orné de points blancs, qui eſt ſuivi d'une marque de couleur de citron, d'une ſeconde de verd céladon, & d'une troiſième de couleur d'orange, qui ſont enſemble une ovale du côté de la tête, & finiſſent en pointe du côté de la queue; la nageoire inférieure eſt pareille à la ſupérieure tant pour les couleurs que pour l'ovale; tout près de cette nageoire ſe voit une petite nageoire du milieu, qui eſt de couleur de citron, & garnie de deux piquans de bleu céleſte; la queue eſt fourchuë, & de verd céladon clair, bordé de verd obſcur ſur les côtés & de rouge par derrière, une bande rouge à points blancs, entre deux bords noirs, la ſépare du corps. Ce Poiſſon a bien deux pieds de long, & une largeur à proportion: il eſt fort bon de goût, mais ſi gras, qu'à peine peut-on le manger.

380. LE *Poiſſon d'Attalas jaune*; eſt ainſi nommé, parceque le fond de ſon corps eſt d'un jaune de citron rayé de bleu, ce qui fait comme une étoffe tranſparente, nommée par les Hollandois *Attlas:* entre les deux bandes bleuës, qui touchent l'œil, on voit quatre globes rouges à points blancs, quelques demi-cercles, & deux globes pareils, plus bas que la nageoire du corps. Ce Poiſſon a deux ou trois pieds de long; ſa tête eſt grande, & de la couleur du corps; au deſſus de ſon nez l'on remarque trois bandes larges, noires & de verd céladon, entre des bords de points blancs; le muſeau eſt de bleu céleſte & rouge, bordé de rouge à points blancs, & ayant quelque peu de verd céladon ſur le derrière: on y voit nombre de longues dents; la tête eſt eſcarpée, & bordée d'une bande large de bleu céleſte vers le dos: elle eſt ſeparée du corps par une bande large, d'un verd celadon fort obſcur en dedans, & d'un beau bleu céleſte par dehors: ces deux couleurs ſont diſtinguées par une raye rouge & étroite, marquée de points blancs, & bordée de petits piquans rouges; l'œil eſt grand & de verd céladon, à iris noire & à point blanc: il eſt entouré d'un cercle noir à points blancs, d'un ſecond rouge, & plus large, & d'un troiſième noir & étroit; la nageoire du corps eſt de verd céladon, marqué de taches larges, rouges & blanches; elle eſt de bleu céleſte du côté du corps, & attachée par une bande blanche, & une rouge à points blancs; la nageoire du ventre eſt pareillement de verd céladon, marqué de deux rayes rouges ſur le derrière; la nageoire du dos eſt pourprée,

prée, bordée près du corps d'un bord large de bleu céleſte, & toute garnie de longs piquans noirs, qui ſont blancs au milieu: on y voit cinq globes de bleu celeſte; la nageoire poſtérieure eſt de verd céladon, & pleine de taches rouges & blanches: ſes bords ſont rouges; elle eſt de plus entourée d'une frange noire & de verd céladon, & fait une grande ſaillie par derrière, qui rentre en s'approchant de la queue; la nageoire poſtérieure de deſſous, ainſi que la grande queue, ſont de même couleur & de deſſein que la nageoire de deſſus: mais celle d'en bas eſt plus petite, & elle a de plus un long piquant de bleu céleſte, qui eſt blanc en haut & d'un rouge pâle ſur les côtés; on voit quelque peu de rouge au ventre. Ce Poiſſon eſt délicieux, très beau, & fort gras.

381. Est une *Sardine ſingulière*, qui reſſemble à un Harang, & ne tient d'ailleurs rang qu'entre les Poiſſons ordinaires: mais celle-ci a le corps joliment marbré de verd céladon & de pourpre, & orné de quinze globes de verd céladon; l'œil eſt brun & noir, entouré de rouge & de fin noir; la tête eſt magnifiquement marbrée de verd céladon, de rouge & de jaune, & ornée de cercles de même couleur, qui vont autour de l'œil; entre la tête & le corps il y a une raye de couleur de citron & de rouge; toutes les nageoires ſont rouges & blanches; celle du dos a de plus du verd céladon, & la nageoire poſtérieure d'en bas a quelque peu de verd céladon obſcur; la queue eſt fourchuë, & à arrêtes rouges, blanches & de verd céladon: elle eſt bordée de pourpre ſur les côtés, & ſéparée du corps par un carreau marbré de verd céladon, de noir & de rouge. C'eſt un beau Poiſſon & très gras, & beaucoup meilleur qu'une plus petite eſpèce, qu'on ſale comme du Harang, ou qu'on enfume comme du Harang ſoret.

382. Le *Poiſſon à pluſieurs yeux*, eſt un très beau Poiſſon, blanc, ferme & gras, & de la figure d'un grand Babara, ayant bien trois pieds de long; il a le muſeau grand & plein de dents; ſa tête & ſon corps ſont d'un beau verd céladon marbré de blanc par-ci par-là; ſur la tête & ſur le corps on voit nombre de rayes rouges & fines; & vers le derrière du muſeau paroit un cercle rouge à points blancs, autour d'une marque large de verd céladon; l'œil eſt très grand & blanc, ſon iris eſt noire à point blanc, & le cercle eſt moitié noir & moitié de pourpre, entouré d'un ſecond cercle plus large & jaune, d'un troiſième noir à points blancs, & d'un demi-cercle large de verd céladon du côté du corps: entre l'œil & le muſeau eſt placée une eſpèce d'œil plus petit, dont l'iris eſt blanche, & l'œil d'un jaune obſcur, entouré d'un cercle noir à points blancs, & d'un demi-cercle large d'un rouge pâle vers le corps; ſur le milieu de la tête, depuis l'œil juſqu'en bas & de-là au muſeau, ſe voit une marque large de rayes rouges, blanches & de verd céladon, ſur un fond marbré de verd céladon & de blanc: le corps aux environs du ventre eſt d'un fond pareil; la raye entre la tête & le corps eſt rouge, bordée de blanc en dedans & de noir marqué de rayes blanches par dehors; ſur le corps près du dos on remarque trois yeux, & deux autres un peu plus bas, & une raye ronge qui les ſépare; ces yeux ſont jaunes & larges; leur iris eſt noire, marquée d'un point blanc & entourée d'un cercle fin & rouge: le cercle extérieur de cha-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

que œil eſt rouge à points blancs, & du côté de la queue on y voit de plus un demi-cercle de rouge pâle & de noir; ce ſont ces yeux qui ont donné le nom à ce Poiſſon; la nageoire du corps eſt grande & pourprée, & d'un rouge pourpré vers le corps, entouré d'un bord large de verd céladon, & d'une bande de couleur de citron & noire à points blancs: ſur le rouge pourpré près du corps ſe voit une bande pareille; de cette nageoire paroît en ſortir une ſeconde, plus petite, & qui eſt d'un pourpre plus clair; la nageoire du ventre eſt pareillement pourprée, & attachée au corps par du verd céladon orné de bandes jaunes, de verd céladon, & rouges, toutes entre des bords noirs à points blancs; de la queue juſqu'à environ le tiers du corps régne une raye rougeâtre marquée de petites taches rondes, pointuës & larges, d'un rouge obſcur & d'un rouge pâle, qui ont chacune un point blanc; ſur le derrière, des deux côtés de cette raye, qui enchaîne les petites marques pointuës, on voit ſix petits globes de bleu céleſte; la nageoire du dos eſt d'un jaune doré, garnie de grands piquans noirs & blancs, & bordée d'un bord large de bleu céleſte, qui va tout le long du dos juſqu'à la queue, & qui a ſous lui deux autres bords, dont l'un eſt large & noir, & l'autre de verd céladon obſcur; chaque piquant eſt orné d'un point blanc ſur le bas; les nageoires poſtérieures ſont de pourpre, & garnies par devant d'un piquant très long de verd céladon, qui s'éleve fort au deſſus du reſte de la nageoire, & qui a un bord large de bleu céleſte & un ſecond bord noir plus étroit; le bord extérieur de ces nageoires eſt étroit & de bleu céleſte marqué de points blancs & orné d'une frange noire & de couleur de citron; au bas de ces nageoires & près de la queue ſe voyent deux grands piquans de verd céladon de chaque côté; entre les deux piquans de deſſus l'on remarque une frange jaune & large; la queue eſt fourchuë & pourprée, pleine d'arrêtes noires, & bordée par derrière d'un bord de bleu céleſte entre deux rayes noires, & terminée par une frange jaune & noire: ſes bords ſur les côtés ſont étroits & noirâtres.

383. Le *Poiſſon à Couronne*, eſt un grand Poiſſon de Gallion, fort gras & d'un goût exquis; ſes couleurs ſont magnifiques, & il a environ deux pieds de long: ſon muſeau eſt large de bleu céleſte, & plein de dents; au haut de ce bleu, il y a un fond large de couleur de pourpre; le tout eſt entouré d'un bord étroit noir & rouge, qui eſt tout rempli de points blancs; ſur le derrière du muſeau ſe voit premièrement un cercle rouge orné d'un grand point blanc en dedans, enſuite une eſpèce de pomme de grenade de verd céladon à bord noir marqué de points blancs, & contre cette pomme une feuille pointuë, rouge & bleuâtre, enſuite un fond large & ovale d'un jaune doré, orné de dix globes rouges à points blancs, & entouré d'une bande large de bleu céleſte, qui eſt bordée ſur le devant d'un bord étroit & rouge à points blancs, & d'un bord étroit de points rouges ſur le derrière: après cette bande, qui avance de ſa courbure juſqu'à la nageoire du corps, vient une autre pourprée & fort large au haut, & qui s'étrécit vers le bas; cette bande eſt entre deux bords de points rouges; ſur ce pourpre eſt placé l'œil en forme de rouë à rayons rouges & jaunes, & dont l'iris eſt blanche & noire entourée d'un cercle noir

noir à points blancs; autour de l'œil régne un cercle large de verd céladon, & un ſecond plus étroit & noir à points blancs; l'œil s'appuye contre une bande jaune & large, qui eſt bordée de points rouges, & qui s'étrécit au bas vers la nageoire du corps; au deſſus de ces deux dernières bandes on voit une couronne magnifique, dont les pointes ou piquans ſont rouges, de bleu céleſte & blancs, & les demi-globes ſont blancs, bleus & jaunes, faiſant ainſi enſemble la couronne; le reſte de la tête eſt, pour le haut, de verd céladon obſcur, & pour le bas noirâtre, & ſur cette dernière couleur on voit deux demi-lunes adoſſées, qui ſont rouges par dehors, blanches en dedans, & entourées de quelques globes de même couleur; ſur le verd céladon d'en haut & un peu au-delà de la couronne eſt une rangée de ſept points; vers le derrière de la tête & au deſſus de la nageoire du corps paroit un fond de couleur de citron, qui s'arrondit en haut & eſt entrecoupé par la nageoire du corps: ſur ce fond eſt peinte une rangée de deux loſanges de bleu céleſte, bordées de noir & de blanc, & de deux globes rouges à points blancs: autour de ce fond jaune ſe voit une bordure de différentes couleurs, comme de noir à points blancs en commençant par dehors, enſuite de rouge pâle, de bleu céleſte, & enfin de noir à points blancs; la bande qui ſepare la tête du corps eſt large, & conſiſte en une raye de points noirs, jointe à une ſeconde de couleur de citron, & à une troiſième de grands demi-globes de bleu céleſte bordé de blanc par dehors; la nageoire du corps eſt jaune à arrêtes noires, & traverſée par trois bandes noires à points blancs, & bordée de même: vers le corps elle a une attache large de verd céladon, enſuite une bande noire à points blancs, une rouge, une jaune à piquans, une pareille noire à points blancs, une rouge plus large, & une de bleu céleſte plus large encore, & bordée de noir à points blancs, une de verd céladon plus étroite, & enfin une bande noire & étroite; ſur la nageoire même on voit trois globes rouges marqués d'un point blanc; la nageoire du ventre eſt jaune à arrêtes noires, & garnie de chaque côté d'un grand piquant de bleu céleſte: elle eſt attachée au corps par du verd céladon, du rouge & du noir, & par un bord rouge à points blancs; le corps eſt d'un beau rouge pourpré, & orné dans toute ſa longueur de rayes étroites de verd céladon qui ſont un peu courbées; on y remarque pluſieurs globes de bleu céleſte, dont la plûpart eſt marquée d'un point blanc dans le milieu; la nageoire du dos eſt de couleur de citron, & pleine de petits piquans larges qui ſont d'un rouge pâle & de verd céladon; la nageoire poſtérieure eſt de verd céladon, & de couleur de citron bordé de rouge à points blancs vers le haut; on y voit pluſieurs bandes de verd céladon qui viennent du corps, & quelques globes d'un bleu céleſte marqué d'un point blanc; le reſte de la nageoire vers la queue eſt partie de bleu céleſte, & partie de couleur de pourpre diſtingué par une raye noire à points blancs, & bordée de même par en bas; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt pareillement de couleur de citron à bandes de verd céladon, ornée, dans ſon milieu, de deux globes de bleu céleſte à points blancs, bordée de deux bords rouges à points blancs, & traverſée de même: cette nageoire, ainſi que la poſtérieure de deſſus, a une frange de verd céladon, qui la termine; au devant de la nageoire poſtérieure

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

re d'en bas, ſe voit une petite nageoire de verd céladon, & garnie de petits piquans de bleu céleſte & de rouge; la queue eſt grande & large, un peu arrondie par derrière & ſéparée du corps par une bande de couleur de citron, & bordée tout autour d'un beau & large bord rouge à points blancs; ſon fond eſt un verd céladon clair orné de ſept bandes rouges à points blancs en long & de deux globes de même couleur.

PL. N°. XLII.

384. L'*Ikan Amâs*, ou le *Poiſſon doré*, eſt ainſi nommé de ſon fond d'un beau jaune doré, entre-coupé de larges bandes noires, qu'on lui voit depuis le devant de ſa tête juſqu'à l'extrémité de ſon corps: ce Poiſſon ne différe guères de celui du N°. 380, mais ſa tête eſt un peu plus applatie au deſſus du nez; la raye entre la tête & le corps eſt rouge & blanche, & ſes demi-globes ſont de verd céladon, & ont des bords rouges à points blancs; plus près du muſeau on voit une pareille marque rouge ornée de globes de verd céladon; ſon muſeau & ſa tête reſſemble à une tête de bœuf, & eſt fort large, ayant du pourpre par deſſus, du jaune de citron par deſſous, & des bords rouges à points blancs, joints à quelques marques de verd céladon bordé de rouge à points blancs; l'œil eſt rouge, à iris noire & blanche; il eſt entouré d'un cercle étroit & noir, à points blancs, enſuite d'une bande large de verd céladon, ſur laquelle on voit un ſimple cercle de points noirs, & enfin d'un autre cercle étroit & noir. Les nageoires ſont toutes d'un beau verd céladon, celle du dos eſt toute garnie de piquans rouges, qui ſont rayés de blanc au milieu. Les nageoires poſtérieures ſont ovales, bordées d'un bord de bleu céleſte à points blancs, & d'une frange pourprée & noire: la nageoire de deſſous eſt de plus ornée d'un très grand piquant de bleu céleſte, par devant; la nageoire du corps eſt d'un pourpre clair vers le corps, & bordée d'un bord de bleu céleſte, qui en a un autre de points blancs en dedans; la nageoire du ventre a vers le corps trois bandes rouges & mouchetées de blanc: on voit ſur les nageoires & la queue nombre de petites ondes, ou rayes ſerpentines blanches & obſcures. Ce Poiſſon eſt délicieux, & a bien deux bons pieds de long.

385. L'*Ikan Paman*, ou le *petit oncle*, eſt un joli petit Poiſſon, qui a un goût délicieux, & reſſemble à une carcaſſe; ſon muſeau eſt petit, rouge & de bleu céleſte; ſon œil eſt bleu à iris blanche, & il en part une raye de points blancs & noirs, qui va ſe rendre au muſeau; la raye qui ſépare la tête du corps eſt de même couleur; la tête eſt eſcarpée, & s'arrondit vers le commencement du dos, où l'on remarque un petit piquant blanc, & un peu plus loin une longue nageoire de verd céladon obſcur & de pourpre obſcur; toutes les nageoires ſont de même couleur; la tête & le corps ſont de couleur de foye & remplis de points blancs, noirs & rouges; la queue eſt d'un verd céladon fort propre, & ornée de bandes griſâtres, entre-mêlées d'autres bandes de points noirs; la queue eſt terminée par un bord étroit & noir, & par une frange de couleur de citron.

386. LE *Matelot Indien jaune*, eſt un beau & délicieux Poiſſon, qui a le muſeau petit & émouſſé, & d'un bleu céleſte en dedans, bordé de points rouges, & entouré de verd céladon; ſa tête a le deſſus pourpré, & le deſſous d'un jaune doré: le deſſous du corps eſt pareillement doré, & cette couleur

couleur devient plus obſcure vers le haut; ſon œil eſt de couleur de plomb, & l'iris eſt blanche; l'œil eſt entouré d'un cercle étroit & noir, d'un autre de points blancs, & enfin d'un troiſième plus large de verd céladon obſcur; de l'œil au dos il y a trois marques, dont celle du milieu eſt de bleu céleſte & les deux autres ſont de verd céladon obſcur; la nageoire du dos eſt compoſée de deux piquans; l'un eſt grand, l'autre petit & de bleu céleſte bordé de points blancs, enſuite rouges, de verd céladon & de rouge à points blancs; les nageoires poſtérieures ſont arrondies, d'un verd céladon clair rayé de rouge, & bordées de bords larges & rouges à points blancs; ſur le corps paroit une eſpèce de ſelle de couleur de plomb bordé des deux côtés, & par deſſus, d'un bord rouge à points blancs, & par deſſous d'une raye étroite & rouge qui va tout du long du corps & fait une courbure: au bas de l'œil on voit deux autres marques de couleur de plomb, & bordées de points rouges; la nageoire du corps eſt d'un verd céladon clair, & de bleu céleſte vers le corps marqué d'une bande de points blancs; de la nageoire poſtérieure d'en bas s'élèvent ſur le corps quatre bandes émouſſées, qui ſont de couleur de plomb par devant, blanches par derrière & bordées de bords rouges & étroits; un peu plus en devant de cette même nageoire, on voit s'appuyer contre le ventre une autre marque émouſſée de bandes rouges & de verd céladon; la bande qui ſépare le corps de la queue eſt large & d'un beau verd céladon orné de deux points blancs, & d'un globe rouge à points blancs, bordé de points blancs en dedans, & de noir par dehors; la queue eſt comme un éventail rond, qui a, dans ſon milieu, trois bandes étroites de bleu céleſte à points blancs, celle du milieu en a de rouges: ces bandes ſont bordées de noir, comme l'eſt auſſi tout le tour de la queue.

387. Le *grand Souffleur*, dont on a parlé ci-devant, eſt ici repréſenté de nouveau, à cauſe de ſes belles couleurs, & de ſa grandeur extraordinaire; car il a entre trois & quatre pieds de long; ſon muſeau eſt grand, & tout rempli de dents blanches; il eſt de bleu céleſte en dedans, & bordé de rouge à points blancs: ſur ce muſeau & le long du nez applati, on voit pluſieurs de ces marques rouges à points blancs; ſur le derrière du muſeau eſt un fond quarré blanc bordé de verd céladon, & orné d'un globe rouge à point blanc; des deux côtés de ce fond paroiſſent encore de pareilles marques, & ſur le derrière ſe fait remarquer un grand cœur, qui eſt blanc au milieu, orné d'une petite demi-lune rouge, & entouré d'un bord large & de verd céladon, & d'un autre plus étroit & noir; la tête eſt grande & large & approche de celle d'un bœuf; l'œil reſſemble à-peu-près à celui d'un homme, & eſt rouge à iris blanche, entouré d'un cercle étroit & noir, d'un autre plus large de verd céladon, & de plus d'un demi-cercle d'un griſâtre clair; enſuite on voit deux paupières, dont celle qui eſt au haut de l'œil eſt large & de bleu céleſte, & marquée de trois points blancs, entre des bords étroits & noirs, & ſurmontée de neuf petits globes rouges & blancs: celle d'en bas eſt rouge à points blancs; le cercle qui diſtingue la tête du corps eſt large & de bleu céleſte à grands points blancs; il s'avance un peu vers le muſeau & paroît dans ſon milieu avoir des bandes rouges & blanches en travers; le fond du corps & de la tête eſt d'un jaune

Poissons extraordinaires.

ne doré, qui s'obscurcit un peu près du dos & du ventre; on y voit tout plein de points noirs, & sur le dessous du corps & sur tout le bas, nombre de petits piquans noirs & blancs, & entre ces piquans une grande marque noire ondée tout autour; le ventre est grand & fort épais: le long du ventre se voit une nageoire, qui prend son commencement près de la tête & va jusqu'à la nageoire postérieure; elle est d'un verd céladon pâle & traversée de nombre de bandes obliques d'un jaune obscur, à bords noirs: la bordure de cette nageoire est large, blanche, rouge & de bleu céleste; cette dernière couleur régne tout le long de la nageoire, mais les deux premières ne se montrent qu'à la longueur d'un doigt, & alors la blanche cesse, & le bord rouge devient frange de la même couleur, & va jusqu'à la fin; la nageoire du corps est faite de bandes de verd céladon & d'un jaune clair: elle est de bleu céleste près du corps & bordée de rouge à points blancs; la nageoire du ventre & celles de derrière sont composées de bandes pareilles: mais leurs bords près du corps sont larges & noirs, après quoi suit une large marque de bleu céleste bordé de rouge à points blancs; la nageoire du dos est d'un pourpre clair, & garnie de forts piquans noirs & blancs, qui sont tournés en arrière; elle a deux bords larges, l'un rouge, & l'autre de bleu céleste, plus long que le premier; la queue est séparée du corps par un cercle étroit & noir, ensuite par une bande large & rouge à points blancs, sur laquelle sont joints trois demi-globes d'un bleu céleste tacheté de blanc; la queue est fourchuë & faite de bandes jaunes & de verd céladon: entre ces fourchons se voit une losange d'un pourpre clair tirant sur le violet, & ayant des arrêtes noires & des bords de même, & pour bordure une frange noire & de couleur de citron. Ce Poisson a un éclat qui surpasse l'imagination; il est très bon & fort gras: mais il faut user de beaucoup de précaution pour le manger, car il a une petite veine qui empoisonne; il blesse quelquefois à mort par ses piquans ceux qui le touchent imprudemment.

388. La *Becasse verte*, est un Poisson délicieux, & dont les couleurs sont belles & fort vives; son museau est long & d'un verd céladon obscur, le devant en est garni de quatre grandes dents, & on y voit sur le derrière une longue marque fort singulière, blanche & de bleu céleste; sa tête est d'un verd céladon clair marqué de trois cercles blancs & de bleu céleste, & couverte vers le bas de quelques écailles fines, & au dessus de l'œil de trois demi-globes de bleu céleste bordé de rouge & de blanc: entre la tête & le museau paroit une bande rouge & blanche; l'œil est de couleur de sang, ayant l'iris noire & marquée d'un point blanc, & le cercle étroit & noir; le cercle entre la tête & le corps est fait de bandes blanches & rouges, & au dessus de ce cercle se voyent comme deux yeux de rouge & de bleu céleste à iris blanche; tout le corps est couvert d'écailles, d'un très beau verd céladon obscur, qui est plus clair dans le milieu; la nageoire du corps est faite de bandes jaunes & de verd céladon, de rouge & de verd céladon près du corps, attachée par une bande de bleu céleste & mouchetée de blanc; la nageoire du ventre a des bandes blanches & de verd céladon; on y voit un peu au devant de cette nageoire une petite marque de bleu céleste, & une rouge & plus large, qui va jusqu'au dessous de

de la tête; la nageoire du dos eſt rouge, & garnie de piquans noirs & blancs; les nageoires poſtérieures ſont d'un verd pâle traverſé d'un verd plus foncé, & bordées de bleu céleſte par déhors; la raye entre le corps & la queue eſt orangée, & jointe à trois globes, dont deux ſont rouges, & le troiſième qui eſt au milieu eſt grand & de bleu céleſte; la queue eſt faite de bandes jaunes & de verd céladon, bordée par derrière d'une bande large & courbée de bleu céleſte, & d'une bande plus large, rouge & ornée de trois globes blancs, d'une troiſième étroite & noire, & enfin terminée par une frange de couleur de citron.

389. Le *grand Dragon de mer à pattes d'oye*, eſt un Poiſſon d'un bon pied de long, outre une ſcie qui lui ſort de la bouche, & qui a environ un doigt de long; ſes couleurs ſont le verd céladon & le rouge, pour le fond, & la première couleur ſeulement pour les dents, qui y ſont au deſſus; ſa tête reſſemble à celle d'un Dauphin, & on voit ſur le devant du muſeau une dent de verd céladon; la tête & le corps ſont d'un jaune obſcur; ſur la tête paroiſſent deux ou trois marques rondes de verd céladon; le cercle entre la tête & le corps eſt de verd céladon par devant, & de bandes blanches & rouges ſur le derrière; l'œil eſt rouge à iris de verd céladon, & bordé d'un demi-cercle de même, & d'un cercle entier de noir; le corps eſt couvert d'écailles noirâtres, & traverſé dans toute ſa longueur par une bande large de verd céladon, qui va juſqu'à la queue; les ailes ſont très belles, & en forme d'éventail blanchâtre ouvert, longues d'un bon doigt, & larges en dehors d'un travers de doigt; elles ſont faites de bandes d'un verd céladon fort clair, bordé d'un pourpre clair à fins piquans, & attachées au corps par une bande rouge à points blancs, entre deux bandes jaunes bordées de noir; la nageoire du dos eſt rouge, & garnie de piquans noirs & blancs; les nageoires poſtérieures ſont arrondies, blanches & ornées de bandes d'un verd céladon clair; la bande qui ſépare la queue du corps eſt rouge entre deux rayes noires: la queue eſt en forme d'éventail rond, d'un fond blanc peint de rayes de verd céladon clair, & orné de globes rouges tachetés de blanc; au bas du ventre on voit, ſur le devant & ſur le derrière, deux pattes d'oye, longues & rouges. Ce Poiſſon ne ſe mange pas, non plus que le ſuivant.

390. Le *Dragon de mer ſingulier*, reſſemble preſque au précédent quant aux ailes, mais il en différe pour les couleurs, & pour la tête, le corps, les nageoires & la queue; ſon muſeau eſt de verd céladon clair, & moucheté de noir, ayant des bandes pourprées, & noir au milieu; il a bien un demi-doigt de long; ſes yeux ſont rouges à iris noire & blanche, & le cercle qui entoure l'œil eſt noir; la tête eſt un mêlange de différentes couleurs & figures: car on y voit trois ou quatre quarrés au milieu, un de verd céladon, un de pourpre bordé de rouge à points blancs, un de couleur de citron bordé de même, & plus bas un quatrième plus long de bleu céleſte: à chaque côté de ces quarrés ſont placés trois globes de verd céladon, de blanc & de rouge, de jaune, de pourpre & d'orange, bordés de rouge à points blancs, & ſur chaque globe d'orange paroit un petit globe blanc; le corps eſt jaunâtre & bordé de chaque côté d'un bord étroit de verd céladon, & de ſept petits globes de bleu céleſte; au milieu du corps régne

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

une raye rouge bordée de chaque côté de dix petits globes de même; tout le corps a environ un doigt de long, & un petit travers de doigt de large: les ailes ont un petit doigt de long, & un travers de doigt à leur plus grande largeur; elles ſont d'un rouge pâle rayé de huit rayes noires & minces & marqué de quelques taches pointuës & rouges; le bord d'enhaut eſt large & d'un beau verd céladon, ſur du jaune de citron, bordé de noir en haut & en bas, & d'un peu de rouge pâle: ces ailes ſe terminent par huit piquans larges, mais courts; ſur le verd céladon ſont peints ſept globes de bleu céleſte & de blanc; les nageoires au bas de la tête ſont petites, pourprées par devant, & de verd céladon par derrière; les nageoires poſtérieures ſont de même couleur, mais elles ont quatre à cinq piquans fins ou arrêtes noires: la queue eſt marquée comme les nageoires poſtérieures, mais elle a quelques traits rouges & quelques points noirs de plus: au devant de la queue on voit deux dents rouges.

PL. N°. XLIII.

391. LE *Poiſſon ſerpent volant*, eſt quelque choſe de fort curieux, & repréſente un ſerpent, ou une anguille, qui a la tête & le corps de couleur de citron: la tête eſt toute marquée de demi-cercles bleus & blancs: une raye de même couleur va de l'œil ſe rendre au muſeau pourpré: de ce muſeau ſort une langue pointuë & triangulaire; le reſte de la tête eſt tout parſemé de points noirs; l'œil eſt blanc, & l'iris de bleu céleſte, le cercle qui entoure l'œil eſt rouge, & la raye qui ſépare la tête du corps eſt bleuë & blanche; tout le Poiſſon a une longueur de trois pieds & ſept pouces: au milieu du corps paroît une raye noire & fine, & de chaque côté de cette raye des bandes obliques bleues, blanches & pourprées; ſur le devant on voit deux grandes ailes, & ſur le derrière deux autres plus petites: elles ſont d'un jaune tirant ſur le verd céladon, & pleines de points noirs entre ſix rayes étroites & noires, qui vont ſe terminer à un bord d'un rouge obſcur & ondé, & qui eſt garni de piquans: les ailes de devant ſont plus larges que celles de derrière, mais elles ſont toutes marquées de même: à l'extrémité de la queue ſe voit un demi-cercle bleu & blanc, recourbé de chaque côté, & ayant un piquant jaune au milieu. Ce Poiſſon ſerpent eſt fort venimeux, & a été pris dans le Bois de Sagu de Loehoe.

392. LE *Prêtre Chinois*, eſt un Poiſſon délicieux, mais rare; c'eſt une eſpèce de Poiſſon Pampus, dont le deſſus de la tête eſt noir, & le deſſous de pourpre: toute la tête eſt ſéparée du corps par une bande large de pourpre, par une ſeconde de verd céladon, & par une troiſième moitié blanche, & moitié rouge: l'œil eſt jaune, l'iris rouge, & le cercle noir & de verd céladon; la nageoire du dos eſt d'un verd céladon obſcur, & garnie de quatre piquans longs par derrière: le deſſus du corps eſt orangé, le deſſous en eſt noir au bas de la tête, enſuite de bleu céleſte en forme de globe, plus loin de violet, & enfin on y voit une nageoire noire & ronde ornée d'une frange de couleur de citron, & noire, au bas de laquelle paroît une ſeconde nageoire noire & plus petite: le deſſous du corps a bien deux pouces de large; vers le derrière du corps ſe raſſemblent trois bandes, une large & noire, une blanche & une bleuë, qui n'en ſont plus qu'une, qui va au delà de la queue; contre cette bande eſt placée une nageoire poſtérieure d'un fond de couleur de citron, & traverſée de bandes

des jaunes à bords noirs, & bordée d'une frange de couleur de fleurs de pommier; entre cette nageoire & celle du dos on voit quatre piquans courts mais larges, qui ſont bleus & blancs: la queue eſt d'un jaune de citron à bandes jaunes, qui font ſix piquans ſur le derrière: une bande noire & blanche la ſépare du corps, dont la nageoire eſt pourprée, à bandes d'un pourpre obſcur, & d'un bleu obſcur marqué de blanc vers le corps. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

393. L'*Anguille Royale de mer*, eſt un Poiſſon de neuf pieds & neuf pouces en longueur, & de ſeize pouces & demi de circonférence: il eſt très beau & fort gras, & on le prend à Loehoe; il y en a quelquefois qui ont le double de cette longueur & de cette épaiſſeur: la tête & le corps ſont d'un brun obſcur, en haut & en bas, & jaunâtres au milieu; ſon muſeau eſt pourpré, bleu & noir, en forme de demi-cercles joints enſemble, après quoi vient un demi-cercle de points noirs; deux barbes bleuës pendent au deſſous du muſeau: l'œil eſt de couleur de fleurs de pommier; ſon iris eſt noire, & le cercle de même; au devant de l'œil on voit deux marques bleuës & une troiſième jaune, & vers ſon derriére quatre demi-globes de couleur de fleurs de pommier donnant contre un cercle noir, & plus bas une raye bleuë à points blancs, & une autre rangée de ſix bandes en travers, larges & de couleur de fleurs de pommier, entre-coupée de jaune & de bleu, après quoi paroît la raye qui ſépare la tête du corps & qui eſt blanche & pourprée en bandes: à cette raye eſt attachée la nageoire du corps, qui a la figure d'une palette, & eſt d'un jaune pâle à bandes verdâtres: au milieu du corps régne une bande large d'un rouge pourpré en haut, & d'un pourpre clair en bas, au haut de laquelle on voit vingt-ſept globes de bleu céleſte à points blancs, & au bas encore trente pareils: entre la bande du milieu & les globes de deſſous, il y a, depuis la tête juſqu'à l'onzième de ces globes, une raye de bleu céleſte & blanche au milieu, qui en couvre une partie: le long du dos régne une raye large de bleu céleſte depuis la tête juſqu'à la fin de la nageoire du dos, & qui couvre deux autres rayes, une d'un beau pourpre, & une autre blanche; la nageoire du dos eſt longue, & compoſée de bandes d'un jaune pâle & de verd céladon, ayant un piquant de bleu céleſte par devant; les deux nageoires poſtérieures ſont de même couleur de bandes que celle du dos, & vont preſque juſqu'à l'extrémité du Poiſſon, où l'on voit quatre petites bandes pourprées & entre-coupées de noir: l'extrémité de ce Poiſſon eſt un petit rameau de ſix feuilles bleuës & de deux feuilles de pourpre: au bas de la tête & le long du ventre paroit une bande pourprée, une jaune, une plus large d'un jaune pâle, & une quatrième de pourpre.

394. L'*Ikan Onta*, ou le *Poiſſon Chameau*, a environ quatre pieds de long, & eſt épais à proportion, fort délicieux & très gras: on en fume les tranches: pour le manger, on doit l'écorcher, car ſa peau eſt fort dure & épaiſſe, enſuite le bouillir ou le rôtir; ſon nom lui vient d'une boſſe pointuë, qu'il a ſur le dos: ſon œil eſt bleu, de même que l'iris, qui eſt entourée de blanc; tout l'œil eſt renfermé dans un cercle de bleu obſcur; le muſeau eſt d'un rouge pâle en dedans, de verd céladon en haut, d'un jaune de citron en bas, bordé de bleu, & marqué de pourpre; la raye entre la tête & le corps eſt pourprée à bandes noires; le deſſus de ſon corps eſt

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

d'un beau pourpre orné de trois globes larges & bleus, marqués de blanc en dedans; le long du dos régne une raye large, noire, bleue & blanche, & au deſſus de cette raye paroît une grande boſſe pointuë de couleur de pourpre, marquée d'une bande bleue, noire & blanche dans ſon milieu, & d'un demi-globe verd, faiſant le bord de deſſous de la nageoire du dos, qui eſt de couleur de citron & garnie de nombre de piquans aux deux côtés de la boſſe; le deſſous du corps eſt bleu, ſéparé de ſon deſſus par une bande large de bleu céleſte, blanche & noire; la nageoire du corps, celle au devant & au milieu du ventre, & les nageoires poſtérieures de même que la queue fourchuë ſont d'un fond jaune pâle à bandes verdâtres; la nageoire du corps & celles du ventre ont des attaches bleuës au corps: les deux nageoires poſtérieures ſont bordées d'une frange de pourpre clair, & la queue eſt ſéparée du corps par un bord noir & blanc.

395. L'*Ikan Molukko*, ou le *Poiſſon des Moluques*, eſt fort gras & à-peu-près de la grandeur d'un *Macquereau*; ſon muſeau eſt jaune & bleu bordé de pourpre, & plein de dents: ſon œil eſt de couleur de citron, de même que l'iris, & a deux cercles noirs, l'un en dedans, & l'autre en dehors: la tête eſt bleuë de même que le corps: la bande qui les diſtingue eſt de couleur de citron & de pourpre, diſtingués par du noir; au bas du ventre ſe voit une bordure large de couleur de citron, qui va juſqu'à la nageoire poſtérieure; la nageoire du corps eſt d'un pourpre clair à bandes d'un bleu obſcur en long; les nageoires poſtérieures & la queue ſont pareilles pour le fond & les bandes; les nageoires du corps & du ventre ont des attaches de bleu & de blanc; le corps eſt bleu, & blanc au milieu; huit demi-bandes de pourpre le traverſent, & diminuent vers la queue en forme de dent d'élephant; de la nageoire du corps juſques près de la queue l'on voit une raye étroite & bleue, & une autre de pourpre qui eſt plus large; entre l'œil & la première bande pourprée paroit ſur le corps un petit piquant blanc la pointe tournée en dedans; la nageoire du dos, & celle du milieu du ventre ſont de couleur de citron, & garnies de piquans noirs.

396. LE *Carlet de Montagne*, eſt un fort bon Poiſſon, qui ne le céde pas au meilleur Carlet d'Hollande pour le goût & la blancheur, mais il eſt plus grand, & a la peau plus épaiſſe; ſon muſeau eſt jaune, & ſon œil pourpré à iris blanche, & à cercle noir; ſur ſa tête, près du corps, ſe voit une marque jaune, d'un pouce de largeur, ornée de deux rayes de traverſe de pourpre en haut, & d'un globe bleu à point blanc dans ſon milieu: après quoi ſuit la raye qui ſépare la tête du corps, & qui eſt de pourpre à bandes noires; le deſſus de la tête eſt brun, de même que tout le corps; l'on y voit pluſieurs petites veines rouges & blanches, & le long du dos ſept globes, & ſept autres le long du ventre, un ſur la tête & deux au devant de la queue, ſur le milieu du corps, une marque ovale, grande & large, & un peu pointuë vers la queue, de couleur de violet bordé de bleu & de noir, dans laquelle eſt renfermée une plus petite de la couleur du corps, & qui eſt traverſée, dans ſa longueur, par une raye noire & étroite, qui va juſqu'à la queue; la nageoire du corps eſt d'un fond de pourpre clair, tirant ſur le blanc, & ornée de bandes d'un pourpre rouge: les autres nageoires & la queue ſont marquées de même; la nageoire du dos

&

& celle du ventre ſont étenduës depuis la tête juſqu'à la queue; le long du dos & le long du ventre régne une bande large de verd céladon pâle entre deux bords larges & de bleu céleſte; on voit autour des nageoires du dehors une frange noire & de couleur de citron; la queue eſt fourchuë, & ſéparée du corps par une bande blanche & de bleu céleſte, bordée de même ſur les côtés, & terminée par un bord étroit & noir, & par une frange noire, & de couleur de citron. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

397. L'*Ikan Tsjakalang Alfoero*, ou *Brochet Alfourois*, eſt un beau Poiſſon de ſix pieds de long, qui eſt très commun à Ceram, mais il n'eſt pas eſtimé des Grands, parcequ'il eſt tout verd près des arrêtes: il eſt pourtant gras & très bon à manger; ſon muſeau eſt plein de dents, pourpré par dehors, & bleu en dedans, ayant bien un pied de long; il eſt marqué un peu au deſſus du nez de trois grands demi-globes verdâtres & bleus, ſur du pourpre; le fond, près & au deſſus de l'œil, eſt jaune; l'œil eſt blanc, l'iris d'un bleu obſcur & marquée d'un point blanc au milieu: le tour de l'œil eſt d'un bleu obſcur; la raye entre la tête & le corps eſt de pourpre marqué de bandes obliques & noires: au dedans de cette raye ſe voit un fond jaune, qui devient orangé vers le bas & rayé de bleu & de blanc; le deſſus du corps eſt d'un bleu obſcur, & ſéparé du deſſous d'un bleu plus clair, par une raye blanche entre deux rayes noires, qui régnent depuis la tête juſqu'à la queue; au haut du corps & vers le dos ſont placés cinq grands demi-globes d'un bleu obſcur, ayant premièrement un bord large de bleu céleſte, & enſuite un bord blanc & plus étroit; la nageoire du corps eſt d'un pourpre clair, & ornée de bandes d'un beau rouge pourpré: au milieu du ventre ſe voit une pareille nageoire, & toutes les autres nageoires, ainſi que la queue fourchuë, ſont marquées de même; la nageoire du dos & les nageoires poſtérieures ſont bordées de frange noire & de couleur de citron. PL. N°. XLIV.

398. L'*Ikan Palating*, eſt un Poiſſon plat, délicieux & fort gras: il a environ trois pieds de longueur, & un pouce d'épaiſſeur; il eſt plein d'arrêtes, & on le prend dans la Baye des Portugais dans le Golfe d'Amboine; ſa tête eſt groſſe, & d'un bleu clair, de même que tout le corps: ſon muſeau eſt ſerré & plein de dents; le nez eſt un peu arrondi, & a un bord large de verd céladon & de jaune; la raye qui ſépare la tête du corps eſt de pourpre à bandes noires; on y voit une marque jaune & large qui prend ſon origine aux environs du muſeau; l'œil eſt bleu & entouré d'un cercle noir: ſon iris eſt pareillement noire & marquée d'un point blanc; vers le dos paroiſſent ſix piquans bleus & courbes, & vers le ventre ſix autres bleus, blancs en dedans; de la tête juſqu'à la queue régne une raye large & blanche bordée de pourpre & de blanc; la nageoire du corps eſt d'un roux blanchâtre & marquée de bandes bleuës; le reſte des nageoires eſt marqué de même, ainſi que la queue, qui a par derrière la forme d'une demi-lune, & eſt bordée de noir; la nageoire du dos eſt jaune, garnie de piquans noirs, bordée d'orange près du corps, & de noir par dehors.

399. L'*Ikan Parei Ceram*, ou la *Raye de Ceram*, eſt un Poiſſon délicieux & ferme, beaucoup meilleur que celui qui ſe prend en Hollande; ſes arrê-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

arrêtes ſont plus fines, & il eſt moins grand; mais ſes couleurs ſont extraordinairement belles & vives; ſon muſeau eſt ſerré & ſe termine en pointe; ſa tête eſt d'un beau pourpre, & bordée de chaque côté d'un bord bleu à points blancs: elle fait comme une couronne de cinq rayes de traverſe noires à points blancs, qui ont de chaque côté des piquans recourbés & bleus ſur un fond jaune; ces rayes ſont raccourcies à meſure qu'elles avancent vers le muſeau; ſes yeux ſont bleus à cercle blanc & noir; l'iris en eſt bleuë, & marquée d'un point blanc; entre les deux yeux, & ſur un fond jaune & moucheté de noir, ſe voit un demi-cercle bleu moucheté de blanc, qui ſemble joindre ou lier les deux yeux enſemble: une pareille bande ſe remarque auſſi des deux côtés des yeux, & une rouge au bas de celle qui les lie, ainſi qu'aux deux côtés du fond jaune, ſur lequel ils ſont placés; tout le corps, ſur le milieu duquel paroit une raye noire depuis la tête juſqu'à la queue, eſt brun & de couleur de foye clair, parſemé de veines blanches & vertes: le fond du corps eſt plus obſcur ſur les côtés; il y a de chaque côté quatre globes ovales de bleu céleſte, qui ont une raye blanche vers le haut, & une rangée de points blancs dans le milieu; plus près du milieu du corps ſe voit de chaque côté, entre deux rayes bleuës, une bordure jaune, qui commence au fond jaune des yeux, & s'élargit de plus en plus, juſqu'à ce qu'elle finit aux nageoires poſtérieures; ſur le milieu du corps eſt une belle marque preſque quarrée, d'un fond jaune, orné de veines rouges & vertes, & bordée de chaque côté d'un bord large & pourpré entre deux rayes noires; ces bords vont aboutir à un globe de pourpre bordé de noir, & d'un peu de blanc au haut; les bords d'en bas de cette marque ſont noirs, & au bas du corps, près de la queue, il y a deux globes bleus ornés d'une demi-lune renverſée & blanche; le long du dos & du ventre, depuis la tête juſqu'aux nageoires poſtérieures, régne une bordure large de verd obſcur entre deux rayes noires qui finiſſent en pointes; les nageoires poſtérieures ſont d'un pourpre clair à bandes blanches, bordées de noir, & d'une frange de couleur de citron; elles finiſſent dans la queue, qui eſt comme une anguille entortillée, ayant un bord large de verd & de bleu, & un bord étroit & noir; elle a ſur le devant des bords bleus mouchetés de blanc, & de la longueur d'un bon doigt, qui vont de pair avec la raye noire du milieu: plus loin on voit une rangée de points blancs entre des bandes jaunes & bleuës: toute la queue finit en pointe bleuë.

400. L'*Aloſe de Banda ornée de bandes*, eſt de la grandeur de nos Aloſes ordinaires. Ce Poiſſon eſt gras & fort bon, mais ſur tout fort ragoûtant quand il eſt enfumé, parce qu'autrement il eſt trop gras; ſon muſeau eſt jaune & plein de dents: le haut de ſa tête eſt de pourpre, le reſte en eſt bleu, comme l'œil à iris noire, marquée d'un point blanc; le cercle en eſt pareillement noir; au deſſus de l'œil ſe remarque une tache de pourpre entourée d'un cercle de couleur de citron; près de l'œil eſt un cercle bleu, plus bas un autre plus petit, & un troiſiéme jaunes, & un quatriéme pourpre à bandes noires: le corps eſt bleu & traverſé par deux grandes bandes de couleur d'orange, & dont le milieu eſt un tant ſoit peu plus clair; la nageoire du dos eſt jaune, & garnie de trois piquans noirs; la

la nageoire du corps a la forme d'une palette, & eſt d'un pourpre clair orné de bandes d'un rouge pourpre; les nageoires poſtérieures ſont marquées de même & bordées d'une frange de couleur de citron; la queue eſt pareille aux nageoires, & bordée de noir par devant & par derrière.

401. LE *Turbot pourpré des Papous*, eſt un Poiſſon de Rivière, d'un pied & demi de longueur, très épais & fort gras, c'eſt pourquoi on l'enfume: ſa tête eſt ronde & de couleur de citron, marqué au bas d'une tache large de pourpre, qui s'étrécit en s'approchant de l'œil, lequel eſt très petit, & jaune à iris noire & à cercle de même; ſon muſeau eſt long & pointu comme le bec d'un oiſeau: le long du bord noir ſupérieur de la tête il y a nombre de points noirs; la raye entre la tête & le corps eſt pourprée à bandes noires & étroites; entre la tête & la nageoire du dos paroiſſent ſix globes jaunes entourés de bords bleus & blancs: le corps eſt d'un beau pourpre, & un peu enfoncé des deux côtés: cet enfoncement eſt bordé d'une bande bleue & blanche, qui finit en pointe & commence de même; le corps s'étrécit encore davantage tout près des nageoires poſtérieures, & juſqu'à la queue: ſur le corps ſe voyent, comme placées en triangle, trois ovales bleuës d'un bon travers de doigt, ornées de deux demi-cercles blancs, l'un au deſſus de l'autre, & d'un point blanc par deſſous; la nageoire du corps eſt de couleur de citron à arrêtes noires, & un peu orangée vers le bas, ayant une attache bleue & blanche; la nageoire du dos eſt de couleur de citron, garnie de deux piquans noirs, & bleuë à bandes de pourpre clair ſur le derrière. Les nageoires poſtérieures ſont de couleur de citron, & bordées de couleur d'orange en dedans, & de noir par dehors; leurs arrêtes ſont pareillement noires; on y voit de plus une frange pourprée & noire; la queue fourchuë eſt entièrement ſemblable à ces nageoires, tant pour le fond, les arrêtes & les bords, que pour les franges.

402. L'*Aloſe d'Amboine*, eſt nommé par les Portugais le *Poiſſon de St. Pierre*, & par les Amboiniens, *Ikan Luna Djari*, ou le *Poiſſon à cinq doigts*, à cauſe des cinq taches qu'il a ſur le corps. Ce Poiſſon eſt fort commun, & de très bon goût, ne différant guères de l'Aloſe ordinaire; mais ceux du Pays ne l'eſtiment pas, à cauſe qu'ils en ont de meilleurs; ſon muſeau eſt pourpré & jaune, plein de dents; ſon œil eſt pourpré & blanc, ayant l'iris noire, marquée d'un point blanc, & le cercle noir, outre un demi-cercle jaune; la raye qui ſépare la tête du corps eſt jaune & blanche, bordée de noir, ayant en dedans ſix demi-globes bleus & blancs, & en dehors une petite bande pourprée & traverſée de rayes noires; vers le derrière du muſeau ſe voit une bande courbée, jaune & blanche, qui eſt à-peu-près dans la même direction que la bande qui ſépare la tête du corps; la tête eſt bleue, ainſi que tout le corps, au milieu duquel, mais un peu vers le deſſus, ſe remarquent cinq grandes taches rondes & noires, ornées d'un demi-bord blanc & d'une eſpèce de dentelure par deſſous, & d'un point blanc au milieu; la nageoire du corps & celle du ventre ſont pourprées à bandes blanches, & attachées au corps par du jaune, & par une bande blanche & noire; le reſte des nageoires ainſi que la queue eſt de même fond & de mêmes bandes; les nageoires poſtérieures & la grande queue

Poissons extraordinaires.

ont une frange de couleur de citron: la nageoire postérieure d'en haut est garnie d'un piquant long & large de bleu céleste & de blanc: & la queue est bordée de même sur les côtés.

403. L'*Anguille merveilleuse*, est une grande Anguille d'Amboine, qui a trois pieds & cinq pouces en longueur, & un gros ventre, dont la circonférence va bien à quinze ou seize pouces: elle est fort rare, & se prend dans les bourbiers; son museau est pourpré, & sa tête jaune & brune, mouchetée de noir, & marquée de bandes bleues, mouchetées de noir & de blanc, qui vont du museau à l'œil, lequel est grisâtre, à iris noire, marquée d'un point blanc; le cercle en est pareillement noir; la raye entre la tête & le corps est bleue & marquée de points blancs: plus loin on voit quelques demi-bandes de bleu & de blanc sur le dessous du corps & ensuite sur le gros ventre neuf bandes larges de traverse de couleur de citron, qui vont de haut en bas & sont courbées vers la queue, petites au devant, grandes au milieu, mais encore petites à la fin, & terminées par un triangle bleu & blanc: entre ces bandes paroissent plusieurs piquans d'un bleu clair, & blancs, placés diversement, & quelques globes de même couleur; le corps est partagé en deux par une raye qui va de la tête jusqu'à la queue; la tête & le corps ont un fond brun, & jaunâtre vers le milieu: après ces bandes de traverse l'on voit de chaque côté des grands demi-globes de bleu céleste obscur bordé de bleu clair & de blanc; les nageoires près de la tête, comme les deux sous le ventre, & celles de derrière, sont d'un pourpre blanc, & d'un pourpre rouge, en bandes.

404. Le *Bilang des Chinois*, est un Poisson délicieux & fort gras, que les Chinois mangent avec de l'ail & du poivre; il a environ trois pieds de long, sur trois pouces de large; sa tête est pourprée & jaune, marquée de taches bleuës & blanches, & de globes pareils; la raye entre la tête & le corps est de pourpre à bandes noires: au dessus de la tête se voit une petite nageoire jaune, & garnie de cinq grands piquans noirs; le fond du corps est entre le pourpre & le violet, ayant de chaque côté un bord bleu & blanc garni de frange de couleur de citron; au milieu du corps est une bande pourprée & blanche, aussi longue que les bords.

Pl. N°. XLV.

405. Le *Poisson du Soleil*, fort singulier de figure & de dessein: il a deux pieds & demi de long, sur deux pieds de large par devant, mais il n'a que le quart de cette largeur sur le derrière; il a la tête & le bec d'un oiseau: celui-ci est pourpré, & celui-là presque par tout jaune, excepté une marque large de pourpre par dessous; la tête est ronde & distinguée du corps par deux à trois marques de bleu & de blanc: au dessus & au dessous de la tête se voit une espèce de grande dent d'éléphant, qui est bleuë en dehors, blanche au milieu, & noire en dedans; l'œil est blanc à iris noire & à cercle de même; le corps est d'un bleu clair, & partagé en long par une bande large de bleu & de blanc entre deux bords noirs; il fait en commençant une grande bouffissure ovale, qui a bien un pied de long; sur le haut de cette ovale se voit un soleil magnifique, de couleur de citron, ayant la forme d'un visage d'homme peint en noir, entouré de rayons fins & serrés, & ensuite d'autres rayons plus longs entre-deux, comme

me on peint fort ſouvent le ſoleil: ces rayons ſont bruns & blancs; au bas de cette ovale ou du ventre ſe voyent deux grands piquans bleus, blancs & noirs, & quelque peu de pourpre par deſſus; les nageoires du devant ſont faites de bandes d'un jaune pâle & d'un verd pâle; le corps s'étrécit de beaucoup au delà de cette grande ovale, & s'élargit derechef, faiſant une eſpèce d'ovale en longueur, au lieu que la première étoit en largeur; cette ovale a de chaque côté une nageoire large & pourprée, garnie de piquans noirs, & plus bas un grand piquant de bleu & de blanc iſolé: ſur cette ovale paroiſſent deux globes noirs ornés de petites demi-lunes blanches: entre le corps & la queue ſe voit une bande large & noire, qui a du bleu & du blanc au milieu; la queue eſt fort large, & a la figure d'un éventail: ſa couleur eſt un verd céladon pâle marqué de ſept bandes bleuës en long, & ayant de chaque côté quatre grands piquans de bleu & de blanc; ſur le milieu de la queue ſont placées trois ovales noires bordées de blanc par deſſous; le bord extérieur de la queue eſt noir à frange noire & de couleur de citron. Ce Poiſſon eſt fort gras mais très rare: il a été pris au Pas de Baguwal dans l'Iſle d'Amboine.

406. L'*Ikan Saringani*, eſt quelquefois appellé le *Citron*, de ſa figure & de ſa couleur; il a environ trois ou quatre pieds de long, & eſt fort large & épais, deſorte qu'il pèſe quelquefois juſqu'à quinze ou ſeize livres; il eſt gras & délicieux, & on l'enfume ordinairement; ſa tête, à-peu-près de la figure du précédent, eſt d'un verd céladon obſcur orné de quelques marques de pourpre: ſon muſeau eſt pourpre & blanc: ſon œil eſt de bleu clair à points blancs, l'iris, de bleu obſcur marquée d'un point blanc, & le cercle noir; le corps eſt juſtement fait comme un grand citron, & de même couleur: il eſt traverſé par ſix bandes étroites de verd pâle & de blanc clair, courbées en arrière, & marqué de nombre de piquans bleus & obliques; la nageoire du corps eſt en bandes de jaune & de verd céladon, rouge vers le corps & attachée par une bande bleue; au deſſous du corps & du ventre ſe voyent quelques nageoires de verd céladon à bandes d'un pourpre blanc; la nageoire du dos eſt d'un pourpre clair, & fort longue, garnie de piquans noirs; les nageoires poſtérieures & la queue ſont marquées de même manière que la nageoire du corps, & bordées d'une frange de pourpre: on voit au devant de la queue & de chaque côté un grand piquant bleu & blanc iſolé.

407. Le *Cabot de Papoewa*, ne différe du Cabot ordinaire qu'en ce que ſa tête eſt jaune & pourprée au milieu, & que toutes ſes nageoires & ſa queue ſont faites de bandes de pourpre & de blanc; la tête eſt ſéparée du corps par une bordure pourprée à bandes noires; le long du ventre depuis la tête juſqu'à la nageoire poſtérieure régne une bordure jaune & large: au deſſus de la nageoire du corps l'on voit ſur un fond bleu trois globes bleus & marqués d'une tache blanche dans le milieu; le deſſus du corps eſt tout couvert d'écailles d'un bleu céleſte obſcur, & ſéparé de ſon deſſous, qui n'eſt pas couvert d'écailles, & qui eſt blanc & bleuâtre, par une raye large de bleu céleſte.

408. Le *Cuillier*, nommé par d'autres *le Fer à gauffres*, à cauſe de la cuillère, ou du fer à gauffres, qu'il paroît porter dans ſa bouche: c'eſt une eſpè-

Poissons extraordinaires.

ce de rond de deux à trois pouces de diamètre, & qui eſt compoſé d'une bande jaune, d'une ſeconde mouchetée de noir, d'une brune, & d'une jaune marquée de trois globes bleus & blancs, entre deux bords bleus & noirs, & d'un fond brun marqué d'un globe bleu & blanc, bordé de bleu & de blanc, & enfin d'un beau fond de pourpre des deux côtés; enſuite l'on voit une trompe étroite qui ſoutient cette cuillère, & qui a un demi-doigt de long, ſur un travers de doigt de large, & porte trois grands globes de bleu & de blanc; cette trompe s'élargit en s'approchant de la tête en forme de triangle jaune traverſé de bleu des deux côtés; la raye qui ſépare la tête du corps eſt faite de bandes jaunes & bleues, & ſe montre en forme d'une dent d'élephant couchee, & avance juſqu'au deſſus de la nageoire du corps; la tête eſt brune de même que tout le corps; ſur la tête ſe voyent deux demi-cercles étroits qui ſont bleus & blancs, & ſur le corps trois rayes longues & trois ovales de même couleur; l'œil eſt pourpre, & l'iris noire, marquée d'un point blanc: le cercle eſt pareillement noir; au deſſus de la tête ſont placés cinq grands piquans, bleus & blancs, attachés à un bord bleu, & recourbés en arrière; la nageoire du dos & celle du milieu du corps, ainſi que les nageoires poſtérieures ſont de pourpre & de blanc en bandes: mais les nageoires de deſſus ont chacune un grand piquant bleu ſur le devant; la queue a à-peu-près la figure d'une pomme de grenade; on y voit une ovale au milieu, qui a une pointe tournée vers le corps; de chaque côté de cette ovale, il y a une bande jaune, une bleue plus large, une de pourpre & de jaune diſtingué par du noir, & un peu courbée, & enfin une bande blanche & bleue qui termine la queue ſur les côtés; entre la queue & le corps eſt une bande bleuë & blanche; depuis la tête juſqu'à la nageoire poſtérieure de deſſous on voit régner le long du ventre une bordure large & jaune entre deux rayes bleuës. Ce Poiſſon a environ deux pieds de long, mais on ne le mange pas à cauſe qu'il eſt venimeux; on le prend dans le Golfe d'Amboine, mais très rarement.

409. L'*Ikan Balanſe*, eſt un Poiſſon délicieux & fort gras, qui a depuis deux juſqu'à trois pieds de long; il a le dedans du muſeau pourpré: ſon œil eſt griſâtre & grand, l'iris en eſt noire, & le cercle large & jaune, outre un cercle étroit & noir: près du derrière du muſeau ſe voit un demi-cercle bleu, & un peu plus loin un cercle de bandes noires & de pourpre, qui diſtingue le corps de la tête; la tête & le corps ont le fond d'un rouge pâle; le deſſus du corps eſt rouge & couvert d'écailles noires; une raye large de bleu céleſte le ſépare de ſon deſſous qui eſt plus pâle & ſans écailles; la nageoire du dos eſt d'un blanc rougeâtre, & garnie de cinq grands piquans bleus; la nageoire du corps & celle du ventre ſont faites de bandes rouges & blanchâtres, la première eſt attachée par une bande toute blanche; les nageoires poſtérieures & la queue fourchuë ſont faites de bandes rouges, bleuës & blanches; au bas du ventre ſe voit un piquant bleu & iſolé.

410. L'*Ikan Djala Boental*, ou le *Poiſſon orné d'un épervier rond*, eſt un petit Poiſſon délicieux; ſon muſeau eſt petit & bleu, & il en part une bande large & rouge, qui eſt blanche au milieu, & va juſqu'au corps; ſur cette bande eſt placé l'œil, qui eſt bleu à iris blanche, & à cercle de même; le

tout

tout eſt entouré d'un cercle étroit & noir; le deſſus de la tête & du corps eſt d'un verd pâle, & le deſſous en eſt de couleur de citron, & ſéparé du deſſus par une raye bleue & blanche; la nageoire du corps eſt jaune, & pourprée près du corps; au deſſous de cette nageoire ſe voit un petit filet rond à mailles noires. Les nageoires de deſſus & deſſous ſont de couleur de citron à arrêtes noires: au devant de celle du dos il paroît un piquant bleu; la moitié de la queue eſt compoſée de bandes vertes & blanches, & l'autre moitié, à ſçavoir celle d'en bas, eſt de la couleur du deſſous du corps.

411. L'*Ikan Ganijon*, eſt de la grandeur d'une Perche, & fort bon de goût; ſa tete reſſemble à celle d'un Dauphin; ſon muſeau eſt de bleu céleſte, de meme que la raye qui ſépare la tête du corps; ſon œil eſt jaune, & l'iris en eſt noire; la tête eſt rouge de même que le corps, ſur lequel on voit quatre bandes blanches & larges, qui vont depuis la tête juſqu'à la queue; les nageoires & la queue fourchuë ſont faites de bandes rouges & blanches: au devant de la nageoire du dos eſt un piquant bleu; la queue eſt ſéparée du corps par une raye étroite & noire.

412. L'*Ikan Kipas Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon à éventail*, eſt un Poiſſon tout de bleu obſcur; ſon muſeau eſt petit & jaune, bordé de pourpre par derrière; tout le Poiſſon a bien deux pieds & demi de long; ſon œil eſt pourpre à iris noire: on y voit au bas deux rayes noires & courbées; le corps eſt traverſé par deux bandes larges jaunes & courbées l'une vers l'autre, la première a des bords de pourpre, & la ſeconde en a de bleus; vers le milieu du corps paroiſſent deux nageoires, rondes & étenduës en forme d'éventails ronds d'un bon demi-pied en largeur & en longueur; celle d'en haut a ſix parcs en long d'un verd céladon pâle & d'un blanc clair, & celle d'en bas n'en a que cinq; ces parcs ſont diſtingués par des rayes étroites & noires, & marqués de rangées de petites taches de pourpre, & de globes bruns marqués de blanc; ſur le corps même près de la queue ſont deux petits piquans bleus; la queue s'élargit par derrière, on y voit quatre bandes de traverſe de pourpre; les nageoires ſont faites de bandes blanches & d'un rouge pourpré. PL. N°. XLVI.

413. L'*Ikan Pampus Tonkin*, ou le *Poiſſon Pampus du Tonquin*, eſt un fort bon Poiſſon, dont le muſeau eſt petit & aigu, & la tête de verd céladon, orné d'une bande large de pourpre au milieu, ſur laquelle eſt placé ſon œil de couleur de citron & plein de points rouges, dont l'iris eſt bleue & blanche, & le cercle noir; le corps eſt d'un jaune de citron, & tout rempli de bandes de pourpre & de verd céladon, qui vont preſque juſqu'à la queue; la nageoire du corps eſt faite de bandes rouges & blanches, & celle du ventre eſt rouge & noire; la nageoire du dos eſt de couleur de citron & toute garnie de piquans noirs; ſon bord extérieur eſt noir, & au deſſous on voit une peau pleine d'écailles d'un bleu obſcur; les nageoires poſtérieures ſont arrondies par derrière, d'un rouge clair, pourprées, & de verd céladon, & bordées d'une frange de couleur de citron; ſur celle d'enhaut on remarque nombre de petits traits noirs; au bas du ventre il y a quelque peu de rouge, & un peu plus bas deux piquans bleus; la queue eſt ſeparée du corps par une bande large de verd céladon, & par

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

une seconde de pourpre, elle est blanche, pour le fond, & orangée pour les bandes; un bord large de pourpre entre deux rayes noires la termine.

414. L'*Ikan Soufoubounan*, a reçu ce nom parcequ'un certain Soufouhoutnan, ou Empereur de Java, l'aimoit extrémement. Ce Poisson, qui a bien trois pieds de long, est très beau, & fait comme une grande carpe, mais il est plus gras; la tête est d'un verd céladon par dessus & par dessous, ainsi que le museau, qui a de plus quelques bandes de pourpre; le reste de la tête est pourpré & bleu, d'un jaune de citron au milieu, & couvert de quelques écailles: entre la tête & le corps on voit une raye à bandes de pourpre & de noir: l'œil est placé sur le pourpre, & est noir, de même que son iris, qui est bordée de noir: l'œil est entouré de bleu, de blanc, & d'un filet noir; tout le corps est couvert de belles écailles, de jaune & de rouge: la nageoire du corps a des bandes de pourpre, ainsi que celle de dessous le ventre, mais qui n'a que du pourpre au haut; se tournant vers la queue elle s'y étrécit en bande de pourpre, bordé de verd céladon par dessous. La nageoire du dos est de verd céladon, par devant & par derrière, & pourprée & de couleur de citron au milieu: ses bords sont étroits & noirs; la nageoire posterieure d'en bas est d'un pourpre clair & obscur au milieu, & de verd céladon tout autour; la queue est large & étenduë en forme d'éventail, ayant cinq bandes larges d'un verd céladon clair, & quatre autres d'un jaune de citron; elle est bordée de noir, par devant & par derrière.

415. Le *Saumon de Bantam* ne différe guères du nôtre quant à la forme & la longueur: mais ses nageoires & sa queue fourchuë sont composées de bandes rouges & blanches; quand il est bouilli il paroît blanc; il est d'ailleurs gras & très bon de goût.

416. L'*Ikan Mabo-Dewa*, ou le *Poisson du Dieu suprême*, est ainsi nommé, parceque c'étoit la coutume de l'offrir en sacrifice à quelque Dieu suprême des Payens; il a le dessus & le dessous de la tête de verd céladon bordé de pourpre & de bleu: au bas de la tête se voit comme une porte, le reste en est de couleur de citron orné d'un piquant bleu, d'une marque ovale, de trois globes bleus, & de quatre marques pointuës pareilles, & ayant quelque peu de blanc au dedans; l'œil est bleu, à iris blanche, & à cercle noir; la raye entre la tête & le corps est pourprée & large, & jointe à une seconde de verd céladon; le corps & la queue sont unis ensemble, & composés de bandes larges & bleuës, de verd céladon, de couleur de citron, & de pourpre; au bas du corps, près de la queue, on voit cinq petites dents, mais larges, de verd céladon, donnant contre une bordure étroite de même couleur, & la queue finit par une frange de couleur de citron & de noir; la nageoire du dos a une bande de verd céladon, par dessus & par dessous, ensuite une bande de pourpre de chaque côté, & enfin une jaune au milieu: elle est bordée d'une frange de couleur de citron; la nageoire du corps est pourprée, à bandes étroites & blanches. La nageoire du ventre est de couleur de citron, à arrêtes noires. Ce Poisson est beau & délicieux.

417. L'*Ikan Baffi Franggi*, ainsi nommé parceque ce Lieutenant du Roi de

de Ternate en mangeoit volontiers; il eſt de la taille d'un petit éperlan, mais ferme & d'un très bon goût: ſon corps eſt jaune, & ſes yeux ſont d'un rouge pourpré; ſes nageoires ſont faites de bandes blanches & rouges, de même que ſa queue, qui eſt ſéparée du corps par une bande bleue & blanche; ſur le fond de jaune de citron du corps il y a nombre de petits piquans rouges: ce qui fait un effet admirable, quand ce Poiſſon eſt vû ſur l'eau. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

418. L'*Ikan Oelar Bizar*, ou le *Poiſſon vipére*, eſt venimeux, & ne ſe mange point: il eſt fort petit & reſſemble à un enfant emmailloté: il eſt d'un bleu obſcur; entre la tête & le corps eſt une bande blanche, & ſur le corps ſe voyent cinq bandes blanches de traverſe, dont la courbure eſt du côté de la tête; la queue eſt noire & jaune, de même que la nageoire du corps, aux deux côtés du corps paroit une frange de même couleur.

419. L'*Alferez Djawa*, ou l'*Enſeigne de Java*, eſt un joli Poiſſon Pampus, qui en a auſſi le goût; ſa tete eſt jaune, & ſon muſeau petit, pourpré & bleu, de même que la raye qui eſt entre la tête & le corps: le long du ventre juſqu'à ſa moitié ſe voit une bordure pourprée, & quelques rayes bleues; l'œil eſt d'un pourpre clair, à iris noire & blanche, & à cercle noir; le corps eſt fort large & fait de deux bandes de traverſe larges & brunes, dont celle qui eſt voiſine de la queue a un bord pourpré & un ſecond bord bleu, & d'une troiſième jaune au milieu: la fin du corps eſt pareillement jaune; la nageoire du dos eſt de bleu clair & obſcur & de jaune en bandes, fort élevée & étroite, ayant en dedans un bon bout de frange pourprée; on voit ſur la tête deux piquans bleus, & deux autres au bas du ventre au deſſus de la nageoire inférieure, qui eſt jaune à arrêtes noires; la queue eſt en bandes de bleu obſcur, & de bleu clair, à une bordure large de pourpre, preſque en demi-lune.

420. L'*Ikan Parang*, ou le *Poiſſon de Guerre*, a bien quatre pieds de long, & eſt un très bon Poiſſon; ſon corps eſt bleu, & partagé en deux par une raye blanche: le deſſus en eſt tout couvert d'écailles; le deſſous l'eſt moins; ſes nageoires ſont d'un jaune de citron, de même que ſa queue, mais celle-ci eſt marquée de ſix bandes: ſon muſeau eſt jaune & plein de dents, bordé de pourpre en bas & de jaune en haut: ces couleurs ſe voyent pareillement ſur la bande, qui eſt entre la tête & le corps; l'œil eſt de verd céladon entouré de huit points blancs & d'un cercle blanc: l'iris en eſt noire & blanche. PL. N°. XLVII.

421. L'*Ikan Bangay* a un bon pied de long & eſt fort large, gras & d'un goût exquis; le deſſus de ſon corps eſt d'un rouge pâle, & le deſſous de couleur de citron: ſa tête eſt fort épaiſſe, ſon muſeau eſt de plus émouſſé, & de verd céladon en dedans; la bande qui ſépare la tête du corps eſt rouge, & arrondie comme un tas de bandes de pourpre, de noir & de blanc preſque en forme de corne; l'œil eſt pourpré, & l'iris noirâtre, marquée d'un point blanc, d'où quatre rayes viennent traverſer l'œil & faire quatre petits parcs, qui ont chacun un point noir: le cercle qui entoure l'œil eſt noir; la nageoire du dos eſt de couleur de citron & garnie de piquans noirs; la nageoire du corps, & les nageoires poſtérieures, de même que la queue, ſont faites de bandes longues, blanches & de verd céladon,

Poissons extraordinaires.

don, & bordées de bords noirs & étroits; les nageoires postérieures sont arrondies par derrière & bordées par une frange de couleur de citron; au bas du ventre & près de la nageoire postérieure on voit quelque peu de pourpre & un grand piquant bleu.

422. L'*Ikan Tsjakalang Bali*, ou le *Brochet de Bali*, a un fort long museau, qui est pourpre en dedans & plein de dents; sa longueur est de trois pieds; le dessus de son corps est de bleu céleste, & le dessous en est blanc, tout marqué de feuilles ovales de verd céladon; son œil est bleu à iris noire & blanche; ses nageoires sont jaunes, de même que sa queue, qui a la figure d'une demi-lune, & est séparée du corps par une bande de verd céladon entre deux bords de pourpre. Ce Poisson est fort rare, mais il est beaucoup plus gras que celui d'Amboine.

423. L'*Ikan Merac*, ou le *Poisson Paon*, est nommé ainsi à cause des yeux noirs & blancs, dont son corps est parsemé; c'est un fort bon Poisson, & de la grandeur d'une Perche; la tête & le corps sont de verd céladon au haut, le bas de la tête est de couleur de citron, & le bas du corps de pourpre, marqué de bleu & de jaune; ses yeux sont bleus & la nageoire du corps est jaune à arrêtes noires; celle du dos est pourprée, & armée de longues arrêtes noires, entre lesquelles se voyent plusieurs petits globes blancs; la nageoire du dessous est un grand demi-cercle bordé de bleu près du corps & en dehors, & traversé par du pourpre dans le milieu; le fond en est jaune & tirant sur le verd céladon; la queue est de couleur de citron traversé de quatre rayes étroites & noires, borde de noir par derrière, & d'une bordure large de verd céladon, qui finit en pointe sur les côtés.

424. L'*Ikan Babara Koening Mata-nja*, ou le *Poisson Babara à yeux jaunes*, ne différe du Babara vulgaire qu'en ce qu'il a le museau pourpré & de couleur de citron; son œil est de même couleur, ayant l'iris d'un beau pourpre marqué d'un point blanc & bordé de noir; le cercle qui sépare la tête du corps est pourpre & noir; la nageoire du dos est de couleur de citron, garnie de forts piquans noirs, & bordée de bleu céleste en bas; le reste des nageoires est en bandes de verd céladon & de blanc, comme l'est pareillement la queue fourchuë & pointuë; le corps est bleu, mais plus foncé par dessus qu'en dessous; au reste il a le goût des autres Babara.

425. Le *Jacob Evertzen moucheté*, est plus petit que le Jacob Evertzen ordinaire, mais sa tête est plus grosse; son museau est de couleur de pourpre & plein de dents le cercle qui distingue la tête du corps est d'un bleu clair orné de deux petits globes bleus & bordés de noir, & ayant quelque peu de pourpre au dessus; l'œil est de bleu céleste à iris blanche; la tête & le corps sont d'un bleu tout plein de grands points noirs; la nageoire du corps est d'un jaune de citron, toute mouchetée de noir; la nageoire du ventre, les nageoires postérieures & la queue sont pareillement d'un jaune de citron, de même que la nageoire du dos, qui est de plus garnie de piquans noirs, & bordée d'un bord pourpré & large; les deux nageoires postérieures sont rouges par derrière, & bordées d'une frange pourprée; celle de dessus, de même que la queue, sont toutes mouchetées de noir. C'est un petit Poisson ferme & délicieux, mais fort rare.

426. L'*Ikan*

426. L'*Ikan Maleoe*, ou le *Poiſſon Perdrix*, eſt large, & du goût du Poiſſon Samaſſing; ſon muſeau eſt de verd céladon, pourpré & jaune, garni de dents minces, & ayant une petite pomme rouge par derrière, qui eſt blanche en dedans; tout près de cette pomme on voit une demi-lune renverſée de bleu & de blanc, & plus bas une ligne pareille, mais plus longue, qui donne contre la bande qui ſépare la tête du corps, & qui eſt épaiſſe & ronde, plus large par deſſous & s'étréciſſant en montant; d'un fond blanc à bandes traverſières de pourpre; le fond de la tête & du deſſus du corps eſt d'un jaune de citron; le deſſous du corps eſt ſéparé de ſon deſſus par une raye large & bleue; il eſt pareillement bleu, marqué d'une grande ovale noire, & bordé de bleu & de blanc; l'œil eſt blanc & de verd céladon entouré d'un cercle noir: l'iris eſt pourprée, bordée d'un cercle noir & marquée d'un point blanc; la nageoire du corps eſt d'un jaune pourpré, de même que ſont les nageoires poſtérieures; la queue eſt fourchuë, mais la nageoire du dos blanche, garnie de grands piquans noirs, & bordée d'un bord large de verd céladon par deſſous: ce bord dans les autres nageoires eſt bleu & blanc.

427. L'*Ikan Mitarra*, une des Iſles des Moluques, où on le prend communément; il eſt petit mais délicieux: ſon corps eſt d'un rouge pâle plein de points noirs vers le deſſus, & marqué vers le dos & vers le ventre de taches noires, & de cinq triangles bleus près de la nageoire de deſſous; les nageoires & la queue ſont pourprées, celle-ci a le bord extérieur large, de bleu & de blanc, & terminé par une frange de couleur de citron.

428. L'*Ikan Batsjan*, eſt un petit Poiſſon délicieux, qui a le corps d'un rouge clair, marqué de deux rangées de points noirs; les nageoires & la queue ſont faites de bandes blanches & de verd céladon: la raye qui ſépare la queue du corps eſt blanche & noire.

429. L'*Ikan Nuniali*, a un bon pied de long: ſa tête eſt blanche, ainſi que ſon corps, qui a nombre de marques obliques & noires, leſquelles vont du dos à la tête, qui eſt arrondie & fort grande; le muſeau eſt d'un jaune pourpré en dedans, & garni d'un triangle large & noir par derrière; l'œil eſt rouge, & l'iris bleue, marquée d'un point blanc; le cercle eſt noir, & s'élargit ſur le derrière; la nageoire du corps, celle du ventre, & les nageoires poſtérieures, ainſi que la queue, ſont d'un jaune de citron, & d'un jaune doré par deſſous à arrêtes noires; celle du corps a une attache d'un rouge pourpré & de bleu; la nageoire du dos eſt d'un pourpre clair & toute garnie de piquans noirs: au devant de la nageoire poſtérieure de deſſous il y a trois piquans bleus. Ce Poiſſon eſt très beau, d'un joli deſſein, & fort bon à manger.

430. Le *Daupbin moucheté de bleu*, eſt de la taille d'une Perche ordinaire; ſa tête eſt rouge & ronde comme celle d'un Dauphin, marquée au deſſus de l'œil d'un demi-globe de verd céladon bordé de blanc & de pourpre, & plus bas de petits globes & d'autres marques, qui ſont blanches & bleues; l'œil eſt rouge & entouré de noir, à iris blanche; le corps eſt d'un bleu obſcur plein de petits globes bleus: au deſſus de la nageoire du corps ſe voyent deux piquans blancs & de verd céladon, & au deſſous de cette même

Poissons extraordinaires. même nageoire eſt une grande marque de pourpre, qui va juſqu'à la nageoire inférieure; celle du corps eſt faite de bandes blanches & de verd céladon; celle du dos eſt blanche au haut, & de verd céladon rempli de petits parcs d'arrêtes noires au bas, entre leſquelles arrêtes il y a nombre de petits globes entourés de noir; la nageoire de deſſous eſt pareillement blanche, & de verd céladon, traverſé par une raye de pourpre, plein de petits parcs faits par ſes arrêtes, & chargés de petits globes; la queue eſt du même fond & de deſſein que les nageoires, & terminée par un bord large de pourpre. Ce Poiſſon eſt bon & fort ragoûtant.

Pl. N°. XLVIII. 431. L'*Ikan Pampus Cambodia*, ou le *Poiſſon Pampus de Cambodia*, eſt un Poiſſon délicieux & d'un beau deſſein; ſon muſeau eſt pourpré, ainſi que l'œil, dont l'iris eſt noire: ſur le derrière du muſeau ſe voit une marque large, noire, blanche & pourprée, & au haut de la tête une petite marque de verd céladon; le reſte de la tête & tout le corps eſt fort blanc & rempli de bandes larges & noires, qui vont en rond, & d'autres qui ſont fort courtes; de la nageoire du dos vient une raye large de pourpre entre deux rayes noires, qui va tout autour du corps juſqu'au deſſous de la tête, entre laquelle & le corps eſt une raye de bandes noires & pourprées; la nageoire du corps & les nageoires poſtérieures ſont à bandes d'un pourpre rouge, & d'un pourpre pâle: celles-ci ont une frange de couleur de citron; la nageoire du dos eſt de verd céladon & blanchâtre, toute garnie de piquans d'un bleu obſcur; au bas du ventre ſe voit une pareille nageoire, mais plus petite; la queue eſt large & épaiſſe, compoſée de trois bandes noires, & d'une quatrième pourprée: elle eſt terminée par un bord large & noir, & entourée d'une frange de couleur de citron.

432. Le *Serpent jaune & marbré*, eſt un Poiſſon qui reſſemble, par le corps & la tête, à un ſerpent: le fond en eſt un jaune de citron tout marbré de grands points bleus, rouges, & de verd céladon, & de quelques autres marques; le muſeau eſt de bleu céleſte vers le haut, & tout rempli de dents; la nageoire du dos eſt fort petite, & faite de bandes d'un pourpre obſcur & d'un pourpre clair; ſon attache eſt bleue & blanche; la nageoire du dos eſt extraordinairement longue, & va tout autour de la queue pour révenir juſques ſous le milieu du ventre; ſes couleurs ſont le verd céladon & le jaune blanchâtre en bandes. Ce Poiſſon eſt fort bon, mais on le mange rarement, à cauſe de ſa grande reſſemblance à un ſerpent.

433. Le *Grondeur* eſt un petit Poiſſon, qui fait beaucoup de bruit dans l'eau en grondant inceſſamment: ſa tête eſt épaiſſe & s'éleve en s'arrondiſſant; ſon muſeau eſt de verd céladon, bordé de rouge en haut, & brun au bas; ſa tête & ſon corps ſont de la dernière couleur, mais le deſſous du corps eſt orangé, & le bas vers la queue en eſt blanc en forme d'une porte bordée de pourpre & de bleu; l'œil eſt orangé, à cercle rouge, & à iris noire; à cet œil paroît en être joint un ſecond, qui eſt jaune & entouré de bleu; la bande, qui ſépare la tête du corps, eſt blanche & de verd céladon, ornée en dedans de piquans rouges & jaunes; la nageoire du corps &

& celle du ventre ſont en bandes de pourpre, & attachées par du bleu; les autres nageoires & la queue ſont pareillement pourprées & pleines d'arrêtes noires. Ce Poiſſon eſt dur & ferme, blanc & délicieux. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

434. Le *Grapin rouge*, eſt un petit Poiſſon ſec & mauvais, d'un rouge clair, ayant le deſſus du muſeau fort avancé en forme de bout d'un crochet; ſon œil eſt blanc à iris noire; la nageoire du dos eſt jaune & bordée de pourpre; elle tourne autour de la queue pour revenir à la moitié du ventre; ſur le corps il y a neuf petites ovales blanches & bordées de noir; la nageoire du corps & celle du ventre ſont rouges à arrêtes noires, & bleues & blanches vers le corps.

435. L'*Anguille à lozanges*, reſſemble beaucoup à un ſerpent: le dedans de ſon muſeau eſt rouge & de verd céladon: ſa tête eſt un peu allongée, & un peu élevée près de l'œil, blanche au milieu, marquée de brun, & brune en haut & en bas; le corps eſt tout jaune, excepté le milieu où on voit dominer le blanc: tout eſt plein de grandes lozanges de pourpre; la moitié poſtérieure du corps eſt entourée, par deſſus & par deſſous, d'une nageoire d'un pourpre clair bordé d'un rouge pourpré par deſſous, & de noir par deſſus, & d'une frange noire & de couleur de citron: on n'oſe point manger de ce Poiſſon, quoiqu'on n'y ait jamais trouvé aucun mal.

436. L'*Ikan Perdana*, ou le *Premier Directeur du Royaume des Poiſſons*, eſt un très beau & bon Poiſſon, qui a bien trois pieds de long; ſon muſeau eſt pourpré, jaune & blanc en dedans; ſa tête eſt brune & ornée de deux rayes bleues & blanches & de quatre petits globes pareils; l'œil eſt large & pourpré, à iris brune marquée d'un point blanc; la raye qui ſépare la tête du corps eſt bleue en haut, & de bandes pourprées & noires en bas; tout le corps eſt de verd céladon & marqué de deux rangées de globes noirs à point blanc, & de deux de globes bleus auſſi à point blanc, poſées alternativement; le bas du corps eſt marqué de pluſieurs taches larges & ſerpentines de noir & de blanc; la nageoire du corps eſt faite de bandes de pourpre & de blanc; elle eſt noire & blanche vers le corps; la nageoire du ventre eſt pareillement pourprée à arrêtes noires; celle du dos eſt de couleur de citron, & toute garnie de grands piquans noirs; les deux nageoires poſtérieures ſont de pourpre, couleur de la queue, qui eſt épaiſſe, & a la figure d'une demi-lune; les bords extérieurs ſont étroits & noirs, & les nageoires ont de plus une frange de couleur de citron qui les termine par dehors.

437. L'*Ikan Onggara*, eſt un petit Poiſſon délicieux, dont la tête & le corps ſont de verd céladon; le muſeau eſt pourpré en dedans, de même que la raye entre la tête & le corps, & entre les nageoires & la queue: le corps eſt partagé en deux par une raye noire, & tout parſemé de petits traits rouges: ſon œil eſt rouge & blanc, & l'iris en eſt noire, de même que le cercle, qui entoure l'œil.

438. Le *Dauphin bigarré*, eſt un Poiſſon de deux ou trois pieds de long, délicieux & fort gras; ſa tête eſt brune & épaiſſe, toute mouchetée de noir: ſon muſeau eſt bleu & blanc en dedans; le deſſus du corps eſt noir vers le dos & pour le reſte de bleu céleſte: le deſſous du corps eſt

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

d'un rouge clair, mais plus foncé vers le ventre; les nageoires & la queue ſont jaunes.

439. L'*Ikan Cacatoeba Papoewa*, a bien trois pieds & demi de long; il eſt blanc & ferme, fort gras & délicieux, ſurtout quand on l'enfume; ſa tête eſt fort épaiſſe & d'un verd céladon; ſon muſeau reſſemble au bec d'un Perroquet, & eſt fort large, épais, & jaune, pourpré en dedans vers le haut, & de verd céladon en bas, & tout plein de dents; ſur la tête ſe voyent quelques taches noires qui ſont blanches en dedans; l'œil eſt pourpré & large, l'iris en eſt noire & blanche, de même que le cercle du côté de la queue; la raye entre le corps & la tête eſt d'un jaune de citron, ayant au bas & en dehors une bordure de pourpre en bandes, & en dedans une marque large de pourpre, qui s'étrécit en montant, & qui eſt ornée de quelques taches noires & blanches; le corps eſt d'un pourpre clair, mais au deſſous de la nageoire du corps paroit une raye bleuë, qui vient de la raye jaune qui termine la tête, & va juſqu'à la moitié du ventre, faiſant ainſi un parc triangulaire d'un rouge clair, marqué de nombre de petits traits noirs; la queue & les nageoires ſont d'un jaune de citron, & la nageoire du dos eſt garnie de grands piquans noirs.

PL. N°. XLIX.

440. LE *Poiſſon brun à muſeau émouſſé*, a deux bons pieds de long; il eſt un peu ſec, mais blanc & ferme; ſon nés eſt épais & émouſſé & avance un tant ſoit peu: au bas du muſeau, on voit deux ou trois cercles larges blancs & bleus, & ſur le côté une eſpèce de branche d'arbre de même couleur, & au dedans de celle-ci quelques rangées de petits globes bleus & blancs; l'œil eſt de verd céladon & blanc, à iris d'un pourpre obſcur, & à cercle noir; de l'œil va vers le nés un triangle jaune ayant le bord d'enhaut noir & étroit, & celui d'en bas large & rouge; un peu plus haut ſe voit une petite ovale noire, qui eſt blanche en dedans; la tête & tout le corps ſont d'un brun foncé, le corps eſt parſemé de petites taches pointuës & bleues à bords noirs, & marqué près de la queue d'une eſpèce d'ovale bordée de noir & garnie de deux piquans blancs; les nageoires ſont d'un jaune de citron, & d'un jaune doré par deſſous; la nageoire du dos eſt garnie de piquans noirs, qui ſont longs & larges; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt toute rayée de bandes noires; la queue eſt épaiſſe & large, un peu arrondie & recourbée par derrière, faiſant avancer deux lignes noires, entre leſquelles ſe trouve le bord extérieur noir: la couleur de la queue eſt un jaune de citron, marqué de huit bandes de verd céladon.

441. L'*Ikan Batoe Tidore*, ou le *petit Poiſſon de roche de Tidore*, a un petit corps dodu, & eſt d'un goût exquis; ſon muſeau eſt petit & emouſſé, bleuâtre en dedans; ſon œil eſt blanc & de verd céladon, à iris noire & blanche, & à cercle de même, ayant de plus un demi-cercle jaune du côté du muſeau; le long de l'œil ſe voit une bande de traverſe, un peu oblique, large & de blanc au milieu, avec des bords bleus & noirs: la bande qui ſépare le corps de la queue eſt de même couleur & bordure; tout le Poiſſon eſt d'un rouge clair plein de points noirs & d'autres marques pareilles, qui ſont blanches au milieu; toutes les nageoires & la queue ſont de la cou-

couleur du corps, mais celle du corps a de plus une attache de noir & de blanc.

442. L'*Ikan Batoe Amblaeuw*, ou le *Poiſſon de roche d'Amblau*, qui paroît ſous la forme d'un carreau; ſon muſeau eſt petit & jaune, bleu & blanc en dedans; la tête & le corps ſont d'un rouge clair traverſé de ſept bandes larges, griſâtres & noires, & marqué de nombre de traits noirs entre les bandes; l'œil eſt bleu & blanc; l'iris en eſt blanche & le cercle noir: ſous l'œil on voit traverſer obliquement une bande noire & blanche pour aller à la nageoire inférieure; les nageoires & la queue ſont de couleur de citron; & la bande qui termine le corps vers la queue eſt noire, & blanche au milieu. Ce Poiſſon eſt excellent bouilli à l'eau.

443. L'*Ikan Piſan Jang Merah*, ou le *Poiſſon couteau rouge*, eſt de la même figure & a le muſeau ſemblable aux autres des N°. 220 & 230, mais ſon corps eſt tout différent; car il eſt fait de trois rangs de demi-globes rouges, diſtingués par deux rayes noires & blanches; la queue n'a qu'un rang de demi-globes pareils, qui ſont bordés par deſſous de bleu, de blanc & de noir. Ce Poiſſon ne ſe mange point.

444. La *Carpe de Ceram*, eſt un fort bon Poiſſon, qui a deux pieds de long; ayant le deſſus de la tête jaune, & le deſſous rouge; ſon œil eſt de verd céladon; l'iris eſt noire ainſi que le cercle; le muſeau eſt bleu en dedans, & remonte vers l'œil; le corps eſt tout couvert d'écailles d'un bleu clair, & d'un bleu obſcur, & traverſé dans ſon milieu, depuis ſes nageoires du dos juſqu'à celle du corps, par une demi-bande large d'un rouge clair, & par une ſeconde de pourpre, y ayant une raye bleuë & blanche qui les diſtingue; la nageoire du dos eſt d'un jaune de citron, & toute garnie de grands piquans noirs; les autres nageoires & la queue ſont d'un verd céladon à bandes blanches; au bas du ventre ſe voit un bord large & rouge, qui va du milieu du ventre juſqu'à la queue.

445. La *Sardine de Macaſſar*, a l'œil de verd céladon ainſi que les nageoires & la queue, & le dedans du muſeau de pourpre, de même que la raye qui ſépare la tête du corps, & la bande qui attache la nageoire du corps.

446. Le *Pigeon bleu*, eſt un petit Poiſſon de roche délicieux, dont le corps eſt d'un bleu clair moucheté de noir, la queue & les nageoires ſont jaunes, & le muſeau & les yeux rouges.

447. L'*Ikan Tsjabalang Jang Terbang*, ou le *Brochet volant*, ne différe guères des autres Poiſſons de ſon eſpèce, ſinon que le deſſus de ſon muſeau fait une grande ſaillie, & n'eſt point armé de dents; depuis la tête juſqu'à la moitié du dos & du ventre ſe voit une bordure large d'un rouge pourpré: & ſur le corps nombre de globes & d'autres taches noires, ainſi que quelques demi-lunes de même couleur; les nageoires de deſſus & de deſſous ſont grandes & larges, & d'un verd céladon pâle, diviſé en parcs par le moyen de quelques rayes, & orné de nombre de petits globes rouges & blancs; celle du dos a un bord extérieur de pourpre; la nageoire du corps eſt pourprée, & blanche en bandes; le fond du corps eſt d'un bleu clair, & au bas du corps vers la queue ſe voit de chaque côté un demi-cercle large & noir; la queue eſt partagée en trois fourchons, dont celui du milieu eſt de pourpre clair & obſcur en bandes, & les deux

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

autres ſont de blanc & de bleu obſcur. Ce Poiſſon eſt fort bon de goût & fort gras.

448. LE *Poiſſon doré de l'Iſle Maurice*, eſt fort petit, mais très bon; ſon corps & ſa tête ſont d'un jaune doré; ſur le corps ſe voyent cinq rayes orangées; il a le muſeau de pourpre, de même que les yeux, les nageoires & la queue.

PL. N°. L.

449. LE *Cabot volant*, ne différe du Cabot vulgaire qu'en ce qu'il a le muſeau pourpré, ainſi que la tête & la raye qui en diſtingue le corps; ſes aiſes ſont d'un verd céladon clair, bordées de noir & un peu pointuës, pleines de points & d'autres marques de noir; ſa queue eſt de verd céladon, & de blanc en bandes, & a la figure d'une demi-lune; plus bas que les ailes ſe voyent deux nageoires, garnies de piquans noirs, celle du deſſus eſt blanche, & celle de deſſous eſt de verd céladon.

450. LE *Trompette de Bouro*, eſt d'une figure tout-à-fait ſingulière; ſon muſeau eſt petit, bleu au haut, & pourpré au bas, d'où la tête va en s'élévant & eſt bordée d'une bordure ronde de blanc & de noir en bandes; l'œil eſt fort grand & blanc, entouré de pluſieurs cercles de noir, de jaune & de pourpre, & d'un demi-cercle de jaune & de pourpre en bandes; l'iris en eſt noire & blanche; le corps eſt griſâtre & tout moucheté de noir; entre l'œil & la nageoire du ventre ſe voit une marque blanche & noire en bandes, & bordée de rouge; la nageoire du ventre, & celle du corps, de même que la queue, ſont d'un jaune de citron, & d'un jaune doré en bas: l'attache de la nageoire du corps eſt bleue & blanche; le corps de ce Poiſſon reſſemble à celui d'un Toetombo, ou Poiſſon en boite, & eſt bordé, le long de la nageoire inférieure, d'un bord large blanc & bleu; ſur le corps même près de la queue eſt une marque longue de noir & de blanc; ſur le dos eſt une marque large & arrondie de noir, qui va depuis l'œil juſqu'à la queue; cette marque en ſoutient une autre plus étroite, & de verd céladon; après quoi ſuit la nageoire du dos en forme de voile ronde & fort étenduë, garnie de grands piquans noirs, & marquée de quelques traits noirs: elle a un bord de deſſous, qui eſt compoſé de demi-globes blancs, bordés de noir; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt de la même figure, mais n'a pas ce bord. Ce Poiſſon eſt délicieux, mais fort rare.

451. LE *Pigeon bigarré*, eſt un joli petit Poiſſon de roche, dont le muſeau eſt pourpré, & les yeux ſont bleus; ſon corps eſt blanc, tout moucheté de noir & traverſé de trois ou quatre bandes noires: la quatrième a quelques bandes blanches parmi le noir, & un peu plus haut ſe voyent quelques traits obliques & pourprés; toutes les nageoires ſont de couleur de citron, de même que la frange qui termine la queue: mais la nageoire du ventre a une attache de bleu; ſa tête eſt petite, & ſon corps aſſez gros & dodu.

452. L'*Ikan Batoe Boano*, ou le *Poiſſon de Roche de Boano*, eſt petit, rond dodu & d'un goût délicieux; ſon muſeau & ſes yeux ſont de verd, & la raye qui termine ſa tête eſt pourprée: ſon corps eſt tout-à-fait rouge; il a ſur la tête un demi-cercle bleu & blanc, & près de la queue une grande ovale noire, qui eſt comme dentelée de blanc en dedans, & bordée de bleu & de noir par dehors; au milieu du corps ſe voit une ligne en ovale; toutes

tes les nageoires & la queue ſont d'un jaune de citron, & d'un jaune doré par deſſous; mais la nageoire du corps a une attache de noir & de blanc. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

453. L'*Ikan Cacatoeha Waroe*, ou *le Poiſſon Cacatoeha de Waroe*, eſt un Poiſſon de roche, beau & délicieux, dont le muſeau, les yeux & les nageoires ſont de pourpre; la tête & le corps ſont de verd céladon & de blanc plein de points & de petits ſerpens noirs, qui ſont placés entre quatre bandes jaunes de traverſe; la nageoire du corps eſt attachée par du noir & par du blanc; la bande qui termine le corps eſt de même couleur, ainſi que l'aile qui eſt au bout des nageoires poſtérieures, & qui s'étend plus loin que la queue, laquelle eſt jaune & blanche à arrêtes noires, & entre deux bandes d'un rouge clair & de blanc en forme de demi-lune: une frange de couleur de citron la termine.

454. Le *Pilote verd*, *le Mâle*, eſt un très bon Poiſſon, & aſſez grand: il a la tête épaiſſe & ronde, le muſeau blanc, & l'œil de pourpre: ſon corps eſt blanc au milieu & de verd céladon par tout ailleurs, traverſé par cinq bandes larges & noires, dont la dernière ne va pas juſqu'au bas du ventre: la nageoire du corps & celle du ventre ſont pourprées & attachées par du jaune & du blanc: les nageoires du dos & du derrière ſont de verd céladon, & marquées des mêmes bandes du corps: la queue eſt bleuâtre, rayée de noir, & bordée ſur les côtés d'un bord de pourpre, qui a du noir en dedans, & ſe termine en pointe, faiſant ainſi une queue fourchuë.

455. La *Fémelle du précédent* n'en différe qu'en ce qu'elle a l'œil de couleur de citron à iris blanche & noire; au lieu que celui du premier étoit pourpre à iris de même.

456. L'*Ikan Djoelang Djoelang*, a la tête longue, & fort large; on y voit du pourpre, du bleu & du blanc par devant, & deux longues rayes noires ornées de points blancs: l'œil eſt blanc & noir: la tête & le corps ſont rouges, & il a le long du dos & du ventre un bord large de bleu & de blanc: de la nageoire du ventre juſques près de la queue paroiſſent deux rayes larges de pourpre ſur le corps même, qui ſe termine par une bande de bleu: la nageoire du ventre, & celles de derrière de même que la queue ſont d'un pourpre clair: la première a une attache de blanc & de noir, & deux globes ovales de jaune à ſes côtés; la nageoire du dos eſt blanchâtre par deſſus & jaunâtre par deſſous, pleine de grands piquans noirs; le Poiſſon eſt aſſez mauvais & fort commun.

457. L'*Ikan Wigoero*, eſt de la taille d'une Perche, mais ſa tête eſt épaiſſe, blanche & bleuâtre par deſſus; ſon muſeau eſt pourpré en dedans, l'œil eſt noir & blanc, le corps bleu & blanc, marqué de taches larges de noir & de bleu obſcur, qui ont une raye large de pourpre entre deux. Les nageoires & la queue ſont de couleur de citron; au devant de la nageoire du dos il y a un grand piquant noir: ce Poiſſon eſt fort bon à manger.

458. L'*Ikan Birara*, ou le *Poiſſon de Foulon*, eſt d'un beau bleu céleſte, & a pluſieurs piquans de pourpre au devant du muſeau: ſes yeux ſont de la même couleur, ainſi que ſes nageoires, qui vont tout autour de la queue: ſur le corps ſe voyent deux rayes étroites de bleu à points blancs, entre leſquel-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

quelles le fond eſt d'un blanc tranſparent : c'eſt un Poiſſon ſec & fort mauvais.

459. *La Princeſſe du Nord* eſt un grand Poiſſon, qui a bien quatre pieds de long, & eſt gras & ferme & d'un gout exquis: il a au dedans du muſeau du pourpre entre le verd céladon: la tête eſt noire de même que tout le corps; l'œil eſt de verd céladon entouré de blanc, & de pourpre par dehors, l'iris eſt noire; la raye qui ſépare la tête du corps eſt pourprée; ſur le haut du corps ſe voyent quatre marques larges & triangulaires de bleu céleſte bordé de blanc du côté de la tête & une cinquième ſur le bas près de la queue. La nageoiré du corps eſt pourprée à bandes blanches, & jaune du côté du corps; les nageoires poſtérieures & la queue large ſont d'un jaune de citron, & d'un jaune doré par deſſous: la nageoire du dos eſt blanche au haut, & de verd céladon au bas, & toute garnie de piquans noirs.

PL. N°. LI.

460. LE *Poiſſon à tête de Cochon*, ainſi nommé de la figure de ſa tête, eſt un très bon petit Poiſſon: ſon muſeau eſt d'un rouge clair: ſes yeux, ſes nageoires & ſa queue ſont de pourpre, & ſa tête & ſon corps d'un brun clair moucheté de noir: la nageoire du corps eſt bleuë du côté du corps, & une raye de cette même couleur va depuis l'œil juſqu'au muſeau.

461. *La belle Agathe*, eſt un Poiſſon délicieux, qui a un coloris magnifique: ſon muſeau eſt petit, d'un beau rouge, & pourpré par derrière: le dos s'éléve inſenſiblement de la tête, & le ventre s'abaiſſe de même, & forme ainſi un Poiſſon à-peu-près oval, aſſez large, & qui a bien un pied & demi de long; un peu plus bas que le muſeau ſe voyent deux marques larges & triangulaires, de verd céladon & de blanc bordé de pourpre, & dont la pointe eſt fort aiguë; l'œil eſt de verd céladon, à iris noire, & du côté du corps on y voit un petit triangle de couleur de feu; & par deſſous une demi-lune de verd céladon couchée; la nageoire du corps eſt de verd céladon & de blanc en bandes, & rouge vers le corps, attachée par du pourpre; la nageoire du ventre eſt marquée de même que la précédente, ainſi que la queue, qui a deux bords larges de pourpre tellement courbes, qu'ils font comme une demi-lune de la queue, & s'approchent enſuite de plus en plus; les nageoires de deſſus & de deſſous ſont d'un verd céladon pâle, à bandes d'un verd plus foncé; la tête & le corps ſont de bleu; mais plus foncé à la partie ſupérieure, & plus clair vers le bas.

462. L'*Ikan Tikos*, ou le *petit Souris*, eſt un joli petit Poiſſon, dont la tête eſt épaiſſe, ronde & blanche; l'œil eſt grifâtre: le corps eſt blanc & tout parſemé de points noirs grands & petits; la queue & les nageoires ſont de pourpre; la nageoire du corps eſt de couleur de citron en dedans. Ce Poiſſon a la taille d'un éperlan ordinaire, & eſt fort bon rôti ſur le gril.

463. *Le petit Barbu bleu, à pattes*, eſt un Poiſſon ſec & mauvais, qui n'a rien de ſingulier ſi ce n'eſt une eſpèce de barbe autour de ſon muſeau jaune & pourpré: le deſſus de ſon corps eſt d'un bleu obſcur & le deſſous en eſt d'un bleu clair; on y voit trois globes jaunes: il a de plus deux

Digitized by Google

deux pattes noires & épaiſſes garnies chacune de trois doigts: le long du dos régne un bord blanc, & la queue eſt fourchuë, & d'un noir ondoyé.

464. LE *Turc*, eſt un Poiſſon ovale, aſſez gros & gras, & d'un goût délicieux; ſon muſeau eſt fort petit & ſa tête bleuë, de même que la moitié de ſon corps, après quoi ſuit une bande large de traverſe de couleur de citron entre deux bords bleus; le derrière du corps eſt d'un rouge orangé & a preſque contre la queue une bande bleuë & blanche; l'œil eſt de pourpre, & un demi-cercle blanc le ſurmonte; les nageoires & la queue ſont de pourpre, & tout près de la queue on voit changer la couleur du corps en celle de citron & en blanc.

465. L'*Ikan Pangerang*, ou le *Prince*, eſt un joli petit Poiſſon, d'un goût délicieux; de ſon muſeau paroît ſortir une grande dent de couleur de citron, de bleu & de pourpre, en forme de piquant; la tête eſt bordée d'un bord large de bleu céleſte obſcur, & qui régne tout du long du dos juſqu'à la queue; le bas de la tête eſt blanc & de verd céladon, marqué de quelques taches vertes, & bordé de pourpre, & de quelques traits noirs près d'un bord noir qui ſépare la tête du corps; l'œil eſt rouge & blanc; l'iris eſt noire & blanche, & le cercle noir; le corps eſt marqué différemment, car au deſſous du bord de bleu céleſte ſe voit premièrement une bande de couleur de citron très large & marquée de petits traits rouges; cette bande va de la tête juſqu'à la queue: enſuite viennent cinq bandes alternativement poſées, dont trois ſont aſſez larges, & compoſées de petits bâtons de blanc, de verd céladon, de pourpre, & les deux autres ſont plus étroites & de couleur de citron, marqué de petits traits rouges; toutes ces bandes vont depuis la tête juſqu'à la queue; enfin on voit régner le long du ventre un bord ou une bande aſſez large, & compoſée de petits bâtons de couleur de citron, & d'une couleur tirant ſur le pourpre; la nageoire du corps eſt en bandes de pourpre & de blanc, & rouge & bleu bordé de noir du côté du corps; elle eſt placée ſur un fond griſâtre; la nageoire du ventre eſt pourprée à arrêtes noires; la nageoire poſtérieure d'en haut eſt d'un verd céladon clair à bandes blanches, & celle d'en bas eſt rouge; la queue eſt blanche & de verd céladon, ornée de cinq bandes rouges & étroites, qui finiſſent à une grande ovale noire marquée de ſix points blancs, & bordée d'un bord de verd céladon, & d'une frange de jaune de citron par derrière.

466. L'*Ikan Vinteri*, a environ un pied de long: ſa tête reſſemble à celle d'un Dauphin; ſon muſeau eſt pourpré ayant un long piquant bleu qui en deſcend, & plus loin on en voit un ſecond ſemblable, mais pas ſi long; l'œil eſt de verd céladon, l'iris noire & blanche, & le cercle en eſt noir; la tête & le corps ſont d'un bleu clair: au deſſous du dos on voit une raye de pourpre, une ſeconde plus large de verd céladon, une troiſième plus large encore, de blanc, & enfin une quatrième moins large de verd céladon; la nageoire du corps eſt en bandes blanches & pourprées à arrêtes noires; celle du ventre eſt pourprée, de même que la queue fourchuë à arrêtes noires. Ce Poiſſon eſt blanc & ferme, & un peu ſec, mais d'ailleurs aſſez bon, & fort rare.

Poissons extraordinaires.

467. Le *Poiſſon volant*, qui eſt fort rare, eſt de la taille d'un bon harang; ſon muſeau eſt compoſé de trois bandes de verd céladon, & de trois autres de pourpre, & marqué de deux globes de couleur de citron; ſa tête & ſon corps ſont d'un bleu clair: le corps eſt tout parſemé de piquans blancs bordés de noir, & la pointe tournée en arrière, & on y voit régner depuis l'œil droit juſqu'à la queue une raye pourprée à bandes blanches; les yeux ſont rouges, & entourés de noir, l'iris eſt blanche & entourée d'un cercle étroit & noir, & de chaque œil on voit aller vers le corps une marque pointuë & aſſez longue de couleur de citron; aux deux côtés de la tête paroit un piquant long, qui avance juſques par deſſus les ailes; il eſt bleu par dehors, & pourpré en dedans, au bas du dehors, & d'un rouge pâle à ſa pointe; les ailes ſont jaunâtres & de verd céladon, longues & fort larges ſur le derrière, & partagées en neuf parcs par des rayes noires & fines; ces parterres ſont ornés de globes de bleu céleſte, & de petites marques de pourpre; la queue eſt pourprée. Ce Poiſſon eſt gras & délicieux, mais on en voit rarement d'un ſi beau deſſein.

468. L'*Ikan Sengadji Molukko*, ou le *Duc des Moluques*, eſt un Poiſſon d'une beauté achevée & d'un goût exquis; ſon muſeau reſſemble à un bec d'oiſeau, & eſt pourpré en dedans, & armé de deux fortes dents rouges; la tête & le corps ſont d'un jaune de citron au milieu, & d'un jaune doré ſur les côtés; ſur la tête & un peu au deſſus du muſeau ſe voit un petit demi-globe de pourpre, donnant contre une marque bleue, qui eſt blanche en dedans, & liée à une bande blanche, qui traverſe le corps; l'œil eſt bleu, & a un demi-cercle large & rouge du côté du corps; au deſſus de l'œil ſe voit une demi-ovale de pourpre, qui a du bleu & du blanc au milieu; du dos à la nageoire du corps eſt une bande pourprée & mouchetée de noir, bordée de blanc & de bleu des deux côtés; le reſte du corps n'eſt qu'un tiſſu de bandes bleues & pourprées ſur un fond jaune; la nageoire du corps eſt blanche & d'un rouge clair, à arrêtes noires: celle du ventre eſt de même couleur pour le fond, & garnie de piquans bleus & noirs; la nageoire du dos eſt d'un pourpre clair, & toute garnie de grands piquans noirs; la nageoire poſtérieure d'en haut eſt arrondie, & d'un brun obſcur marbré de rouge pour le fond; le bord en eſt large & de couleur de citron, un ſecond bord eſt plus large encore & de verd céladon entouré d'une frange noire, & de couleur de citron, qui va juſqu'à la queue; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt d'un fond de couleur de citron, & arrondie juſques vers la queue, montrant comme une bande demi-circulaire, ou courbée près du corps: ſes bandes ſont de pourpre & de bleu, & elle eſt pareillement bordée d'une frange de couleur de citron; la queue eſt jaune à arrêtes noires, & ſéparée du corps par une bande pourprée. Ce Poiſſon paroît d'un éclat extraordinaire, quand on le voit dans l'eau, car le jaune de ſon corps eſt fort vif, & ſe montre parmi le bleu & le pourpre comme ſi c'étoit de l'or.

Pl. N°. LII.

469. L'*Enſeigne Noir*, eſt un petit Poiſſon blanc & délicieux, qui a deux bandes de traverſe larges & noires, bordées de bleu ſur ſon corps blanc, & le deſſus de ſon corps bordé d'un bord large de bleu céleſte; ſon muſeau eſt étroit & pourpré en dedans; ſon œil eſt pareillement pourpré, à iris noire

noire & blanche; au bas de l'œil on voit, entre le devant du corps & la première bande transverſale, une marque noire à bandes pourprées, & qui a une raye bleuë en dedans; la nageoire du dos eſt moitié noire & moitié blanche, entre deux bords de bleu céleſte; cette nageoire s'éléve bien à la hauteur de deux ou trois doigts au deſſus du corps, & ſe courbe en arrière en forme de drapeau, ce qui a donné le nom d'Enſeigne à ce Poiſſon; toutes les nageoires & la queue ſont d'un jaune de citron, mais la nageoire du corps eſt bleuë du côté du corps; celles de derrière ſont bordées d'une frange de pourpre, & l'inférieure a de plus une eſpèce de piquant de bleu céleſte qui la traverſe dans ſa largeur.

470. Le *Pavé Italien*, eſt un petit Poiſſon délicieux, qui a un bec de Perroquet, bleu en dedans; près de l'œil il y a une marque de même couleur: la raye qui ſépare la tête du corps eſt de pourpre au haut, & d'un pourpre mêlé de noir en bas; la tête eſt de couleur de pourpre, & tout le milieu du corps eſt un pavé à l'Italienne, compoſé de petits carreaux rouges, noirs & de couleur de citron, en cinq rangs: mais le long du dos & du ventre régne un bord large de verd céladon, qui donne contre un ſecond bord blanc & plus étroit; les nageoires de deſſous de même que la queue ſont pourprées: celles de deſſus ſont d'un rouge clair: entre la queue & le corps ſe voit une bande noire & blanche.

471. L'*Ikan Gapi*, ainſi nommé d'une des Iſles des Moluques, où on en prend beaucoup, eſt petit, mais fort bon; ſa tête & plus que la moitié de ſon corps, ſont d'un rouge clair borné par une bande étroite & blanche, & par une ſeconde bleuë & plus large: le reſte de ſon corps vers la queue eſt blanc au milieu, & griſâtre ſur les côtés; après quoi paroit une bande bleuë & blanche qui termine le corps, paſſé laquelle on voit une marque arrondie d'un rouge clair, & enſuite la queue, qui eſt d'un pourpre obſcur en bas, & d'un pourpre clair ſur le derrière & pleine d'arrêtes noires; les nageoires ſont de même couleur que la queue, mais celle du corps a des bandes de pourpre & de blanc.

472. L'*Ikan Marate Djantan*, ou le *Mâle du Poiſſon Marate*, a bien un pied & demi de long; ſon muſeau eſt jaune & de verd céladon; ſon œil eſt de la dernière couleur à iris pourprée; la raye entre la tête & le corps eſt pourprée à bandes noires; la tête & tout le corps ſont d'un bleu obſcur par deſſus, & ont le deſſous d'un bleu clair; le haut de la tête eſt un peu enfoncé, mais elle ſe relève d'abord; au deſſous de la nageoire du corps pendent deux barbes longues & bleues; le deſſus du corps eſt diſtingué de ſon deſſous, par le moyen d'une raye blanche & longue; la nageoire du dos & celle du ventre ſont d'un bleu clair, & d'un bleu obſcur en bandes; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt d'un bleu obſcur & bordée d'une frange de couleur de citron, juſqu'à la queue, faiſant enſemble avec la queue une eſpèce de ſaillant en angle; au milieu du ventre ſe voit quelque peu de pourpre, auquel eſt attachée la nageoire inférieure qui eſt bleuë. Ce Poiſſon eſt excellent.

473. La *Fémelle* du précédent, lui reſſemble en général, mais ſes barbes bleues ſe voyent au deſſus du muſeau, au bas duquel paroit un

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

globe rond & jaune, & entre le deſſus & le deſſous du corps du pourpre au lieu de blanc: on voit ici de plus au haut de la nageoire du corps un long piquant bleu: & point de pourpre ni de nageoire inférieure au bas du ventre.

474. LE *Poiſſon orangé*, eſt de la taille d'un grand éperlan, ayant la tête & le corps d'un rouge orangé, & de petites veines rouges ſur le fond du milieu, qui eſt d'un rouge clair; la tête eſt aſſez épaiſſe, un peu applatie & ſe relevant d'abord; le muſeau eſt de verd céladon, de même que l'œil, & une marque large de deux courbures, qu'on voit un peu plus bas & à côté de l'œil; la raye entre la tête & le corps eſt en bandes de pourpre & de noir; les nageoires & la queue ſont d'un jaune de citron & pleines d'arrêtes noires: la nageoire du corps eſt bleuë en dedans. C'eſt un Poiſſon ferme & délicieux.

475. L'*Ikan Farandi*, eſt de la taille d'une ſardine ordinaire ou d'un petit harang, & d'un goût exquis; Il a le muſeau fait à-peu-près comme celui d'un cochon de lait: le grouin eſt de pourpre & renvoye au dos une raye large & blanche un peu applatie; ſon œil eſt rouge, à iris de bleu céleſte; la nageoire du dos eſt très longue & pourprée; elle va depuis la tête juſqu'à la queue, & eſt bordée d'une frange de couleur de citron, de même que la nageoire poſtérieure d'en bas; les nageoires du corps & du ventre ſont pareillement pourprées, ainſi que la queue, dont les deux angles pointus ſont blancs, & de verd céladon, ſéparé du pourpre par une bande bleuë; toute la queue a un bord noir & étroit; le haut de la tête & du corps ſont d'un bleu obſcur, mais le bas de la tête eſt d'un bleu clair, & le bas du corps eſt blanc.

476. *Sardyn Malacca*, ou la *Sardine de Malacca*, ou le *petit Harang*, Poiſſon d'une eſpèce commune, mais repréſenté ici à cauſe que ſon muſeau, & la raye qui ſépare ſa tête de ſon corps, font une forte oppoſition de couleurs qui ſont le pourpre & le verd céladon; on voit ſur la tête une rangée de points noirs, un peu courbée; toutes les nageoires & la queue ſont d'un jaune de citron, ce qui fait la principale différence entre une ſardine vulgaire & une ſardine de Malacca.

477. L'*Ikan Mata Anam*, ou le *Poiſſon à ſix yeux*, eſt petit mais délicieux, ſur-tout quand il eſt bouilli à l'eau; il eſt rond & mollet, ayant le dos & le ventre fort étendus; ſa tête & le deſſus de ſon corps ſont d'un brun obſcur, & le deſſous en eſt orangé; entre le deſſus & le deſſous du corps on voit une raye étroite & d'un bleu obſcur, enſuite une raye plus large d'un pourpre clair, marquée de ſix demi-globes bleus & blancs, en forme d'yeux, & enfin une plus large, encore de couleur de citron; à l'extrémité de ces bords près de la queue, paroit une petite marque bleuë & étroite garnie de trois piquans de même couleur, & qui donne contre les bandes de la queue, qui ſont une de pourpre, une de couleur de citron, & une troiſième plus large de verd céladon, & bordée d'une frange de couleur de citron, mais la bande de verd céladon fait une longue ſaillie de chaque côté & renferme la frange; l'œil eſt de verd céladon & jaunâtre, & l'iris eſt noire & blanche; la nageoire du dos eſt un peu arrondie, & d'un

verd

verd céladon clair, garnie de grands piquans noirs tout à l'entour, & bordée de couleur de citron; la nageoire de deſſous eſt pourprée le long du corps & enſuite de couleur de citron bordé d'un verd céladon clair, & d'une frange noire; au devant de cette nageoire ſe voit un piquant bleu, & plus en avant deux piquans iſolés de pourpre; la nageoire du corps eſt pourprée & blanche en bandes. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

478. L'*Eguille de tré*, eſt un Poiſſon gros & rond, dont la tête & le corps ne ſont qu'une maſſe continuë; ſon muſeau eſt pourpré & fort petit; ſon corps & ſa tête ſont d'un bleu clair au milieu, & d'un bleu obſcur des deux côtés; le grand piquant, dont ce Poiſſon a reçu ſon nom, eſt placé ſur ſa tête au deſſus de l'œil; il eſt de bleu céleſte obſcur: l'œil eſt d'un beau pourpre ſur un fond blanc à quatre bandes noires; l'iris eſt blanche & de verd céladon; les nageoires & la grande queue ſont faites de bandes de verd céladon, & d'un blanc jaunâtre; la nageoire d'en bas eſt un peu arrondie & plus petite que celle d'en haut; ſur le deſſus du corps ſe voyent trois bandes bleues; ſept bandes pareilles de verd céladon prennent leur origine au muſeau, & quelques-unes d'elles vont juſqu'au bas du corps; de la nageoire du corps à la queue il y a trois bandes larges d'un pouce, dont celle du milieu eſt bleue, & les deux autres ſont d'un jaune de citron; & de cette même nageoire au ventre, il y a une marque large de verd céladon, ornée de trois bandes de pourpre à bords étroits & noirs. Ce Poiſſon eſt fort bon, mais on n'oſe pas en manger, à cauſe qu'il eſt ſi bourſoufflé.

479. L'*Ikan Saſawar*, eſt un petit Poiſſon délicieux de roche, dont la tête eſt bleue, couleur du corps, qui eſt orné de trois bandes larges d'un jaune de citron, marquées de quelques petits globes de bleu & de blanc; le long du ventre juſqu'à la nageoire poſtérieure d'en bas, régne une bordure large de couleur de citron; le pourpre domine par tout, dans le muſeau, dans les yeux, ſur la raye qui ſépare la tête du corps & ſur les nageoires; mais au dedans du cercle, qui ſépare la tête du corps, on voit une bande large, blanche, & de verd céladon.

480. Le *Pigeon mâle bleu*, eſt un petit Poiſſon de roche ferme & ragoutant, qui a le haut du muſeau de verd céladon & le bas pourpré; ſon œil eſt pareillement pourpré ainſi que la nageoire du ventre; le cercle qui ſépare la tête du corps eſt compoſé de deux rayes de verd céladon; la tête & le deſſus du corps ſont d'un bleu obſcur, & le deſſous du corps eſt jaune & d'un bleu clair; ſur la tête ſe voyent deux petits globes de bleu céleſte à point blanc, & ſur le corps il y en a pluſieurs pareils; le bas du corps eſt tout rempli de fins carreaux noirs; toutes les nageoires & la queue ſont d'un jaune de citron: ſur celle du dos on voit trois de ces globes. Pl. N°. LIII.

481. L'*Ikan Larea*, ne differe guères de la ſardine vulgaire, quant au coloris, la forme, la longueur & le goût; ſon muſeau eſt pourpré, de même que la raye, qui ſépare la tête du corps, & qui en a une plus large & bleue en dedans, & une pareille plus haut; le deſſus de la tête & du dos eſt d'un bleu fort obſcur, & le deſſous d'un bleu fort clair: tout le corps eſt marqué de petites rayes bleues: toutes les nageoires ſont d'un jaune de

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

citron, ainſi que le deſſus de la queue: le deſſous en eſt d'un jaune doré marqué de ſix bandes d'un pourpre noir dans toute ſa longueur.

482. L'*Ikan Panggontor*, ou le *Tonnant*, ainſi nommé, parceque de ſa grande queue il fait un bruit effroyable dans l'eau: ſon muſeau eſt petit, pourpré en dedans, & armé de deux grandes dents; ſa tête eſt un peu allongée, comme celle d'un cochon, & eſcarpée juſqu'à un grand piquant bleu & élevé tout droit qu'on voit au commencement du dos; l'œil eſt pourpré, à iris pourprée & blanche: la tête & le corps ſont de verd céladon, qui s'éclaircit un peu dans le milieu, & rempli de taches pourprées & rayées de bleu par-ci par-là; ces taches ſont de pluſieurs figures & paroiſſent ſur tout le corps, juſques près de la queue, où l'on voit trois globes pourprés qui ſe ſuivent; la nageoire du corps eſt en bandes de pourpre & de blanc, & blanche & bleue du côté du corps; les autres nageoires & la queue ſont jaunes au bas & de verd céladon au haut, & pleines d'arrêtes noires: la queue eſt en forme de palette, qui s'élargit un peu dans le milieu, & a bien un doigt & demi de long. Ce Poiſſon a un goût délicieux, & a un bon pied de long.

483. LE *Brême verd de gravier*, eſt un Poiſſon de la grandeur d'un gardon; ſa tête eſt d'un verd céladon clair, ſon corps eſt de même, mais marqué d'une eſpèce de filet, & d'une raye large & de pourpre, qui va depuis la tête juſqu'à la queue; le muſeau eſt noir en dedans, & ſur le haut du nés ſe voit un petit piquant pourpré: l'œil eſt pourpré, ainſi que la raye qui termine la tête & une autre petite raye, en dedans; deux autres petits cercles ſont bleus; la nageoire du corps eſt d'un jaune de citron, pourprée & blanche en dedans; la nageoire du ventre eſt pareillement pourprée; celle du dos eſt de verd céladon à arrêtes noires & à frange pourprée: elle a un grand piquant de bleu céleſte ſur le devant; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt ſemblable à celle du dos, de même que la queue, qui s'élargit de beaucoup ſur le derrière, mais qui n'eſt pas bordée de frange, comme le ſont les nageoires; le corps eſt tout parſemé de petits globes de bleu céleſte, qui ſont blancs en dedans. Ce Poiſſon eſt gras & délicieux, mais plus blanc & plus ferme que notre Brême ordinaire.

484. L'*Ikan Batoe Jang Merah*, ou le *Poiſſon de roche rouge*, a la tête & le corps d'un rouge clair, qui s'éclaircit encore davantage au milieu; ſa tête eſt terminée par une bande large, bleue & blanche; on en voit une pareille ſur le milieu du corps, une autre plus petite vers la queue, & une quatrième courbée en ſens contraire, qui ſépare le corps de la queue; ſon muſeau eſt blanc & de bleu céleſte; ſon œil eſt blanc ayant l'iris noire & le cercle de même; la nageoire du ventre, celle du corps, & la queue, de même que celle du dos, ſont d'un jaune de citron, mêlé d'un peu de bleu: celle du dos eſt garnie de piquans noirs: celles de derrière ſont de pourpre & de blanc en bandes.

485. LE *Miſaine bleu* eſt grand, & beau, gras & délicieux; il a une trompe de blanc & de bleu céleſte, qui a quatre pieds & trois pouces de long; la tête & le corps ſont de bleu céleſte: au deſſus de la tête ſe voyent trois

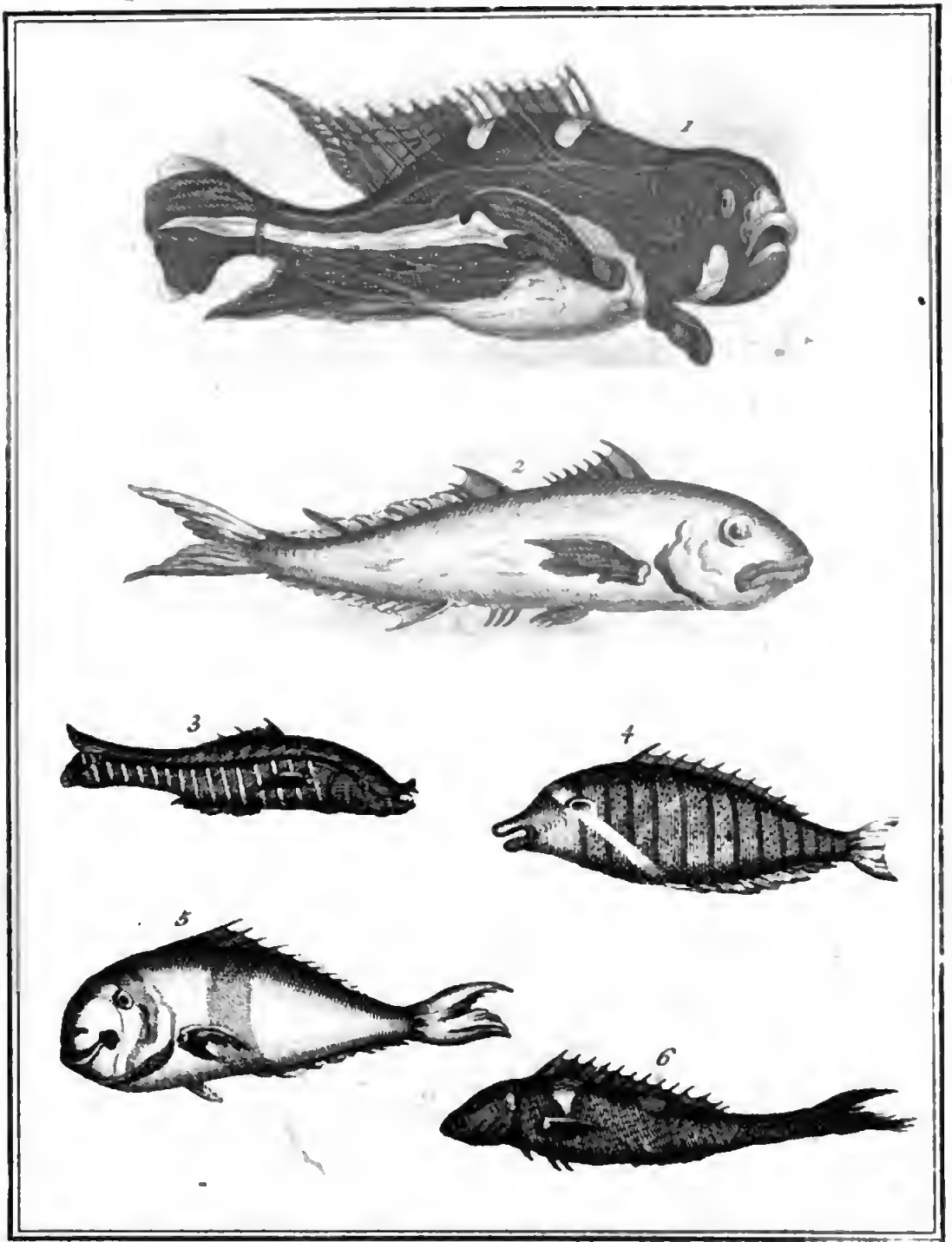

N.° I.

POISSONS D'AMBOINE.

VISSCHEN VAN AMBOINA.

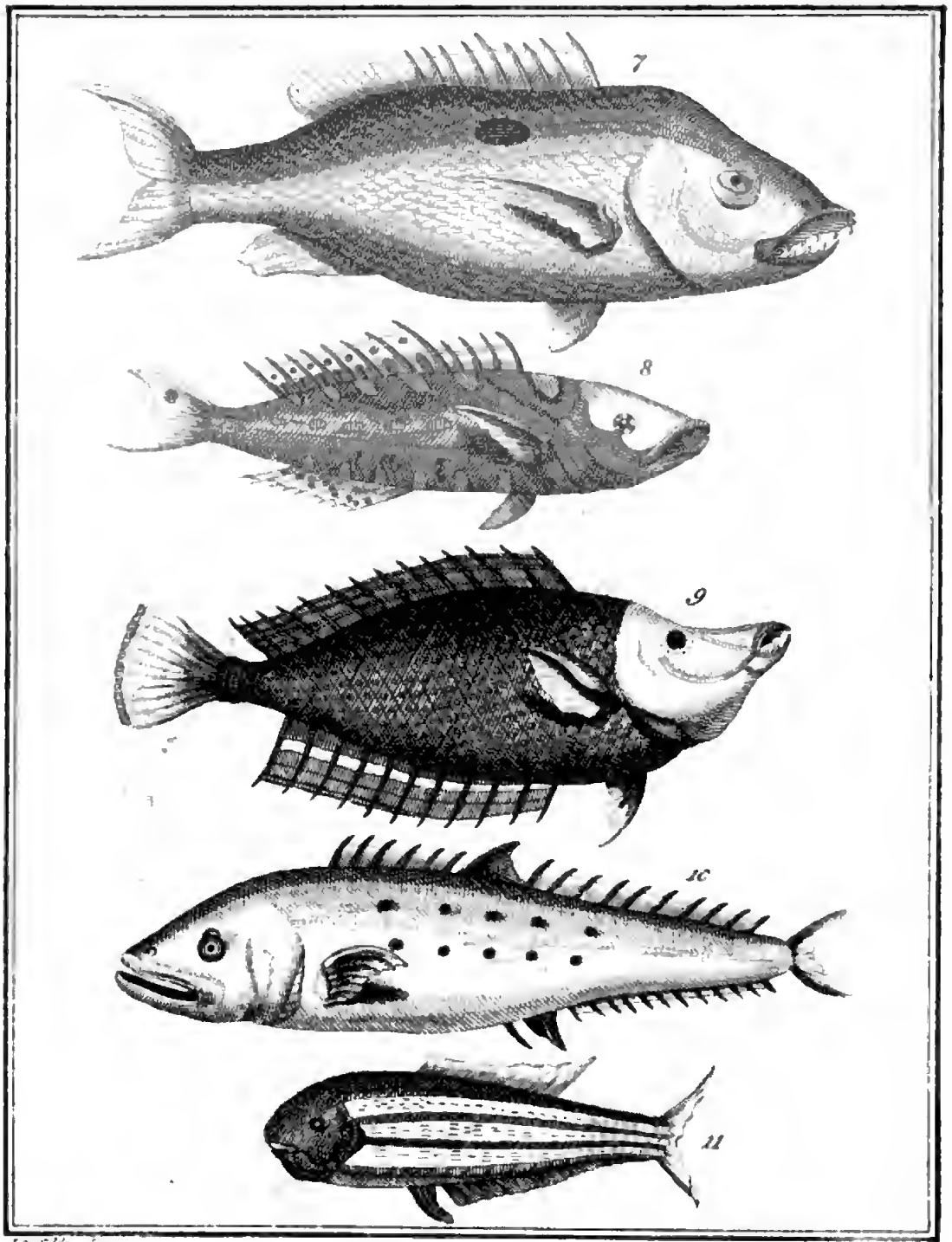

J. D. Schley del.

N°II.

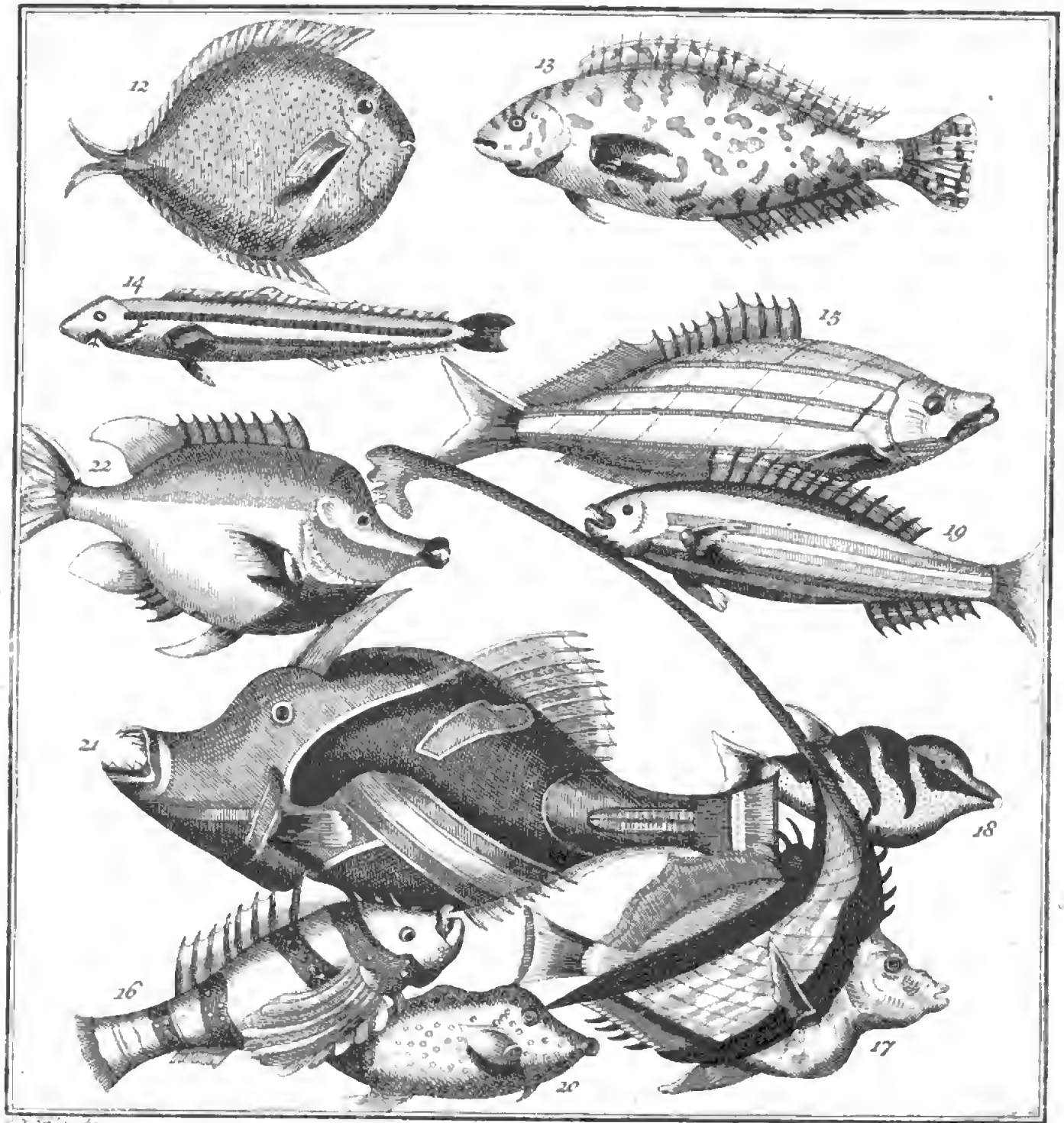

N°III.

Digitized by Google

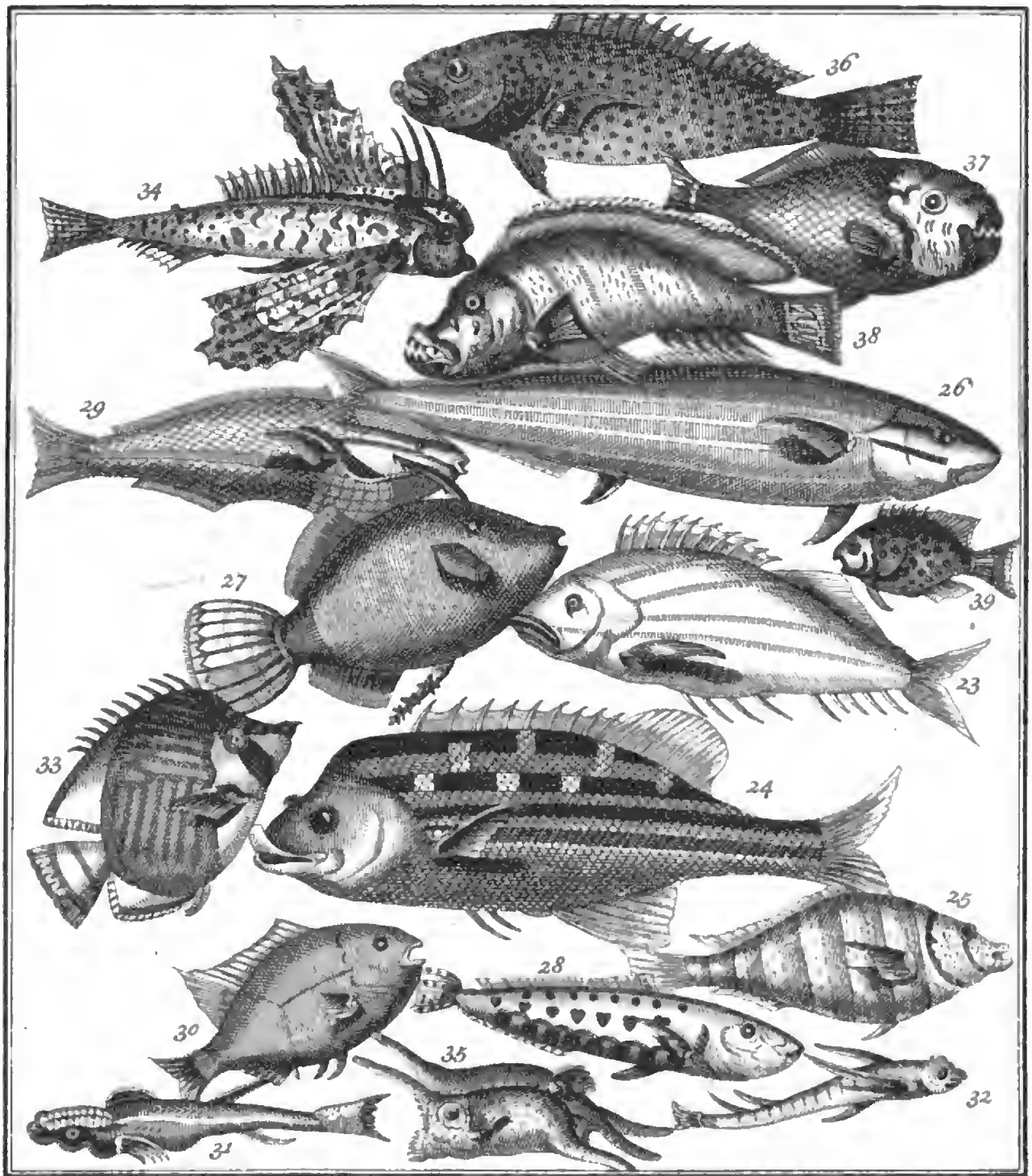

J. v. Sebing del.

N°IV.

Digitized by Google

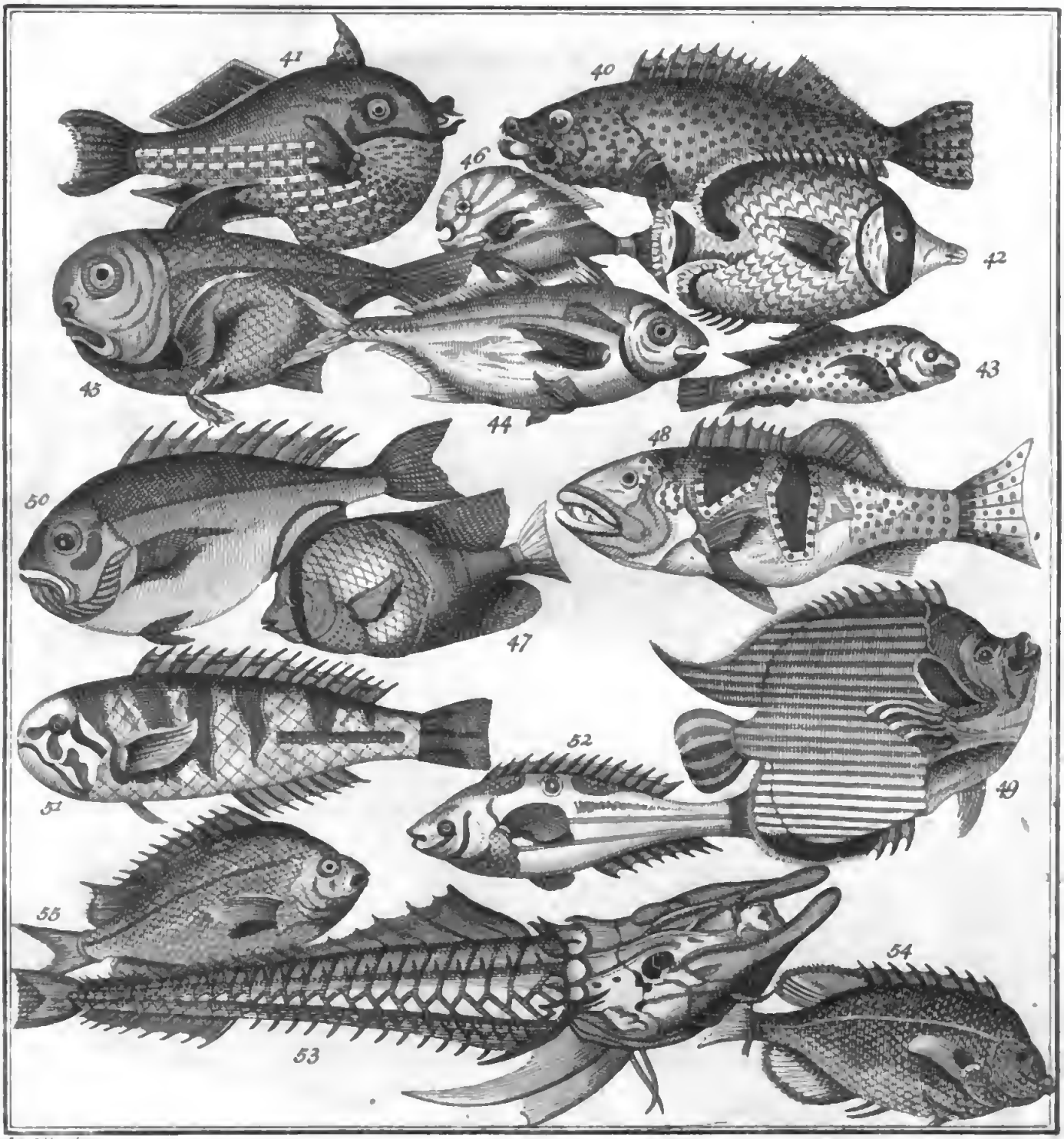

N.o V.

Digitized by Google

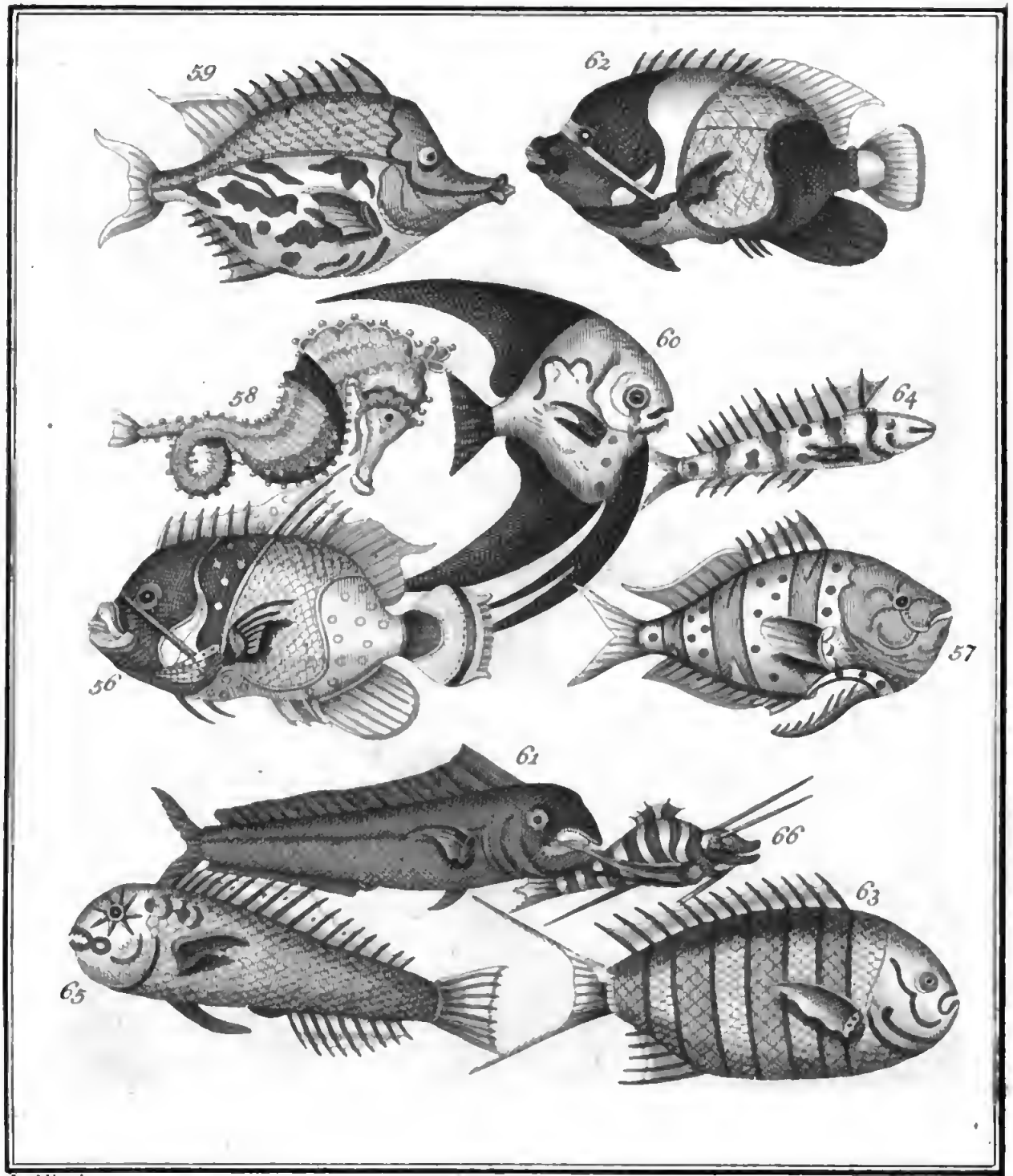

J. V. Sibley Lith.

N°VI.

Digitized by Google

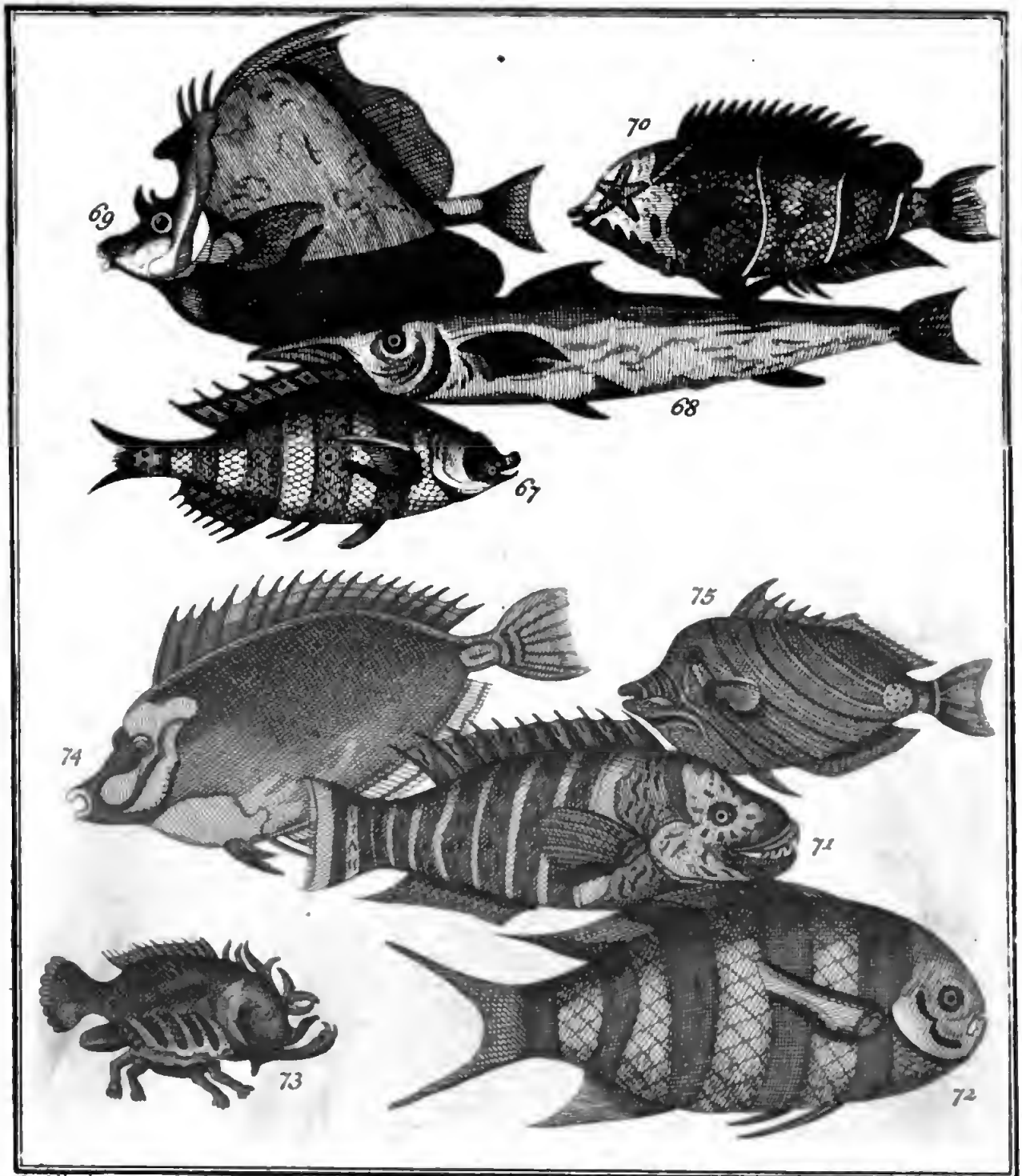

N.º VII.

Digitized by Google

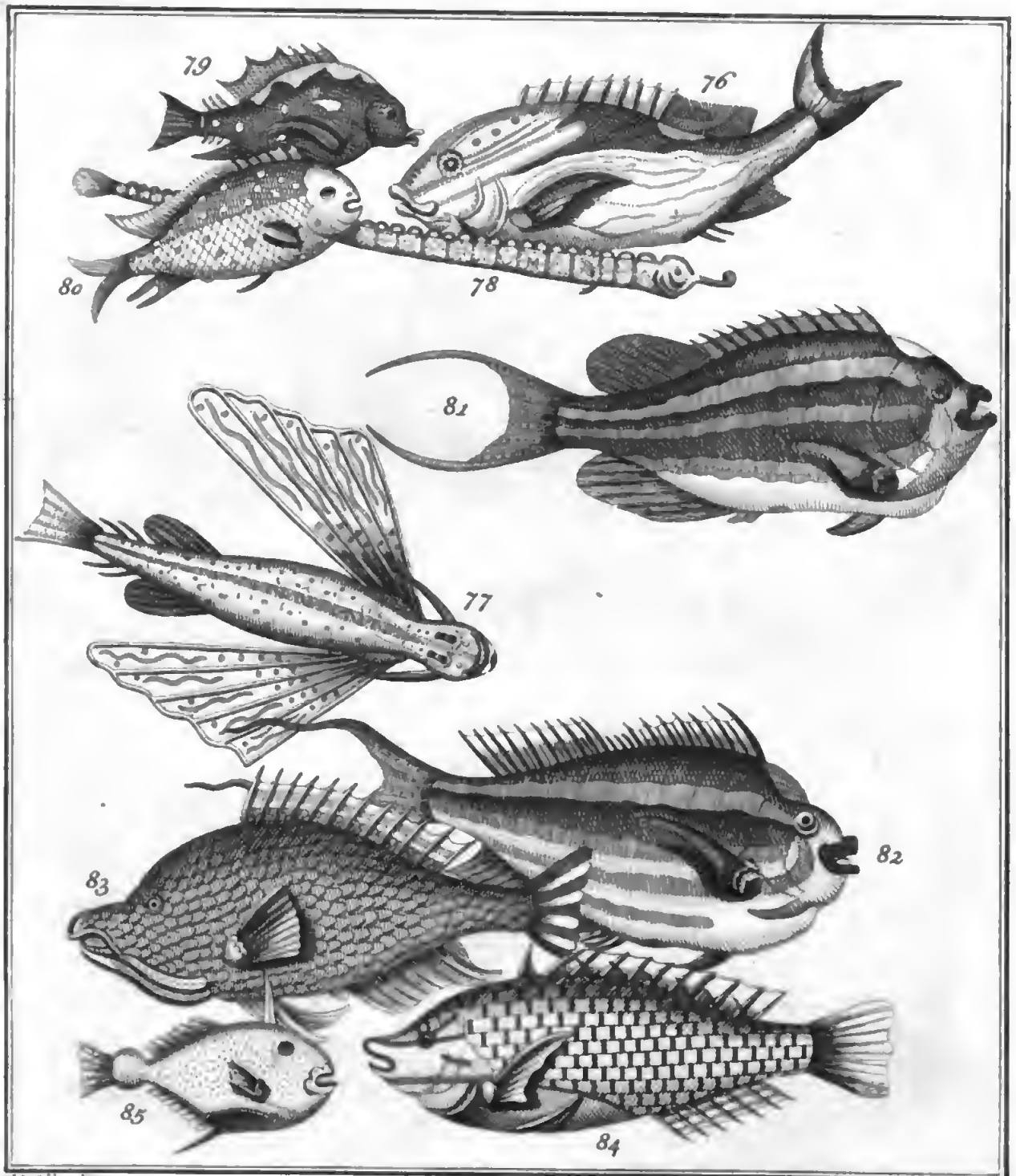

N.° VIII.

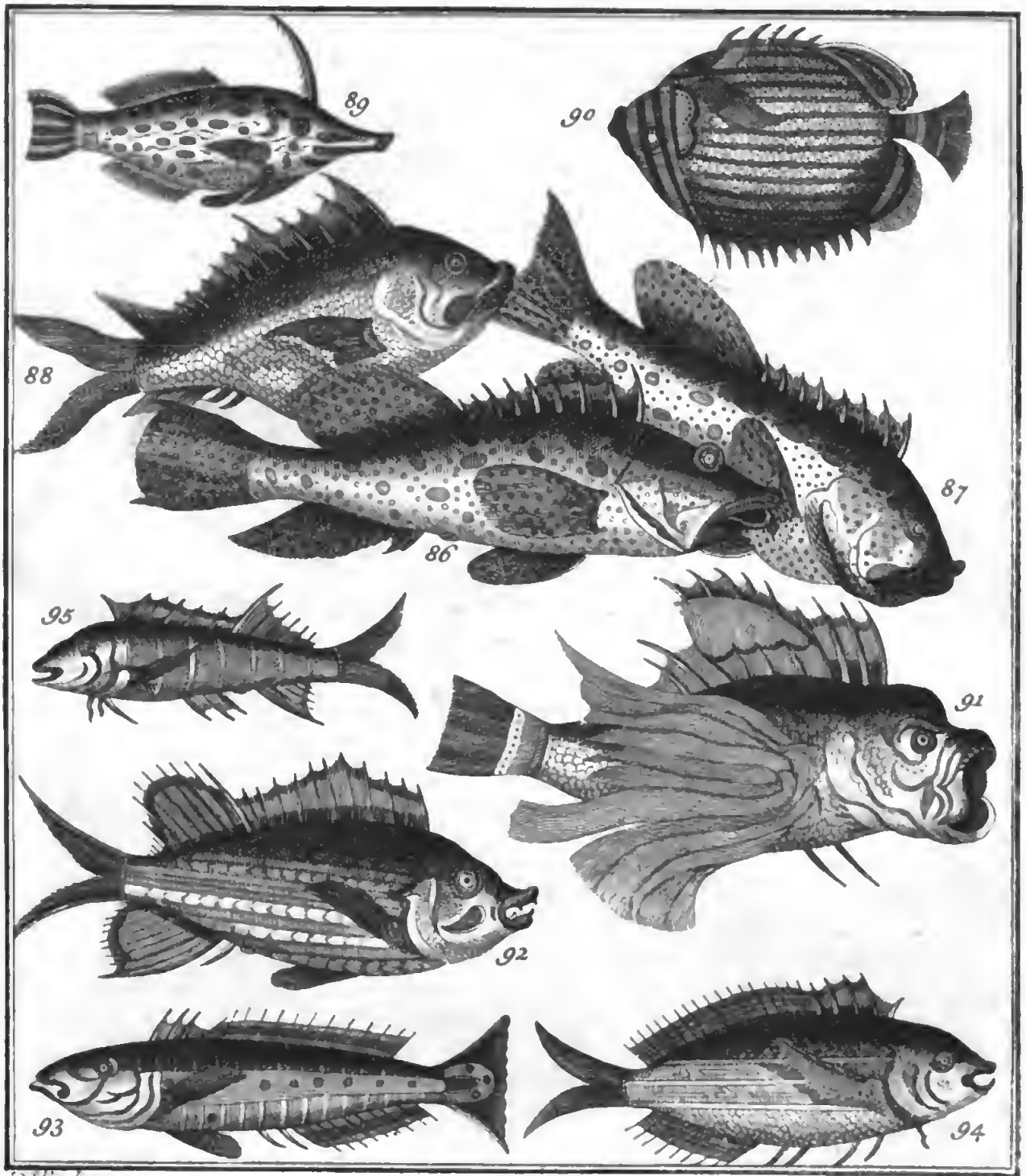

N°IX.

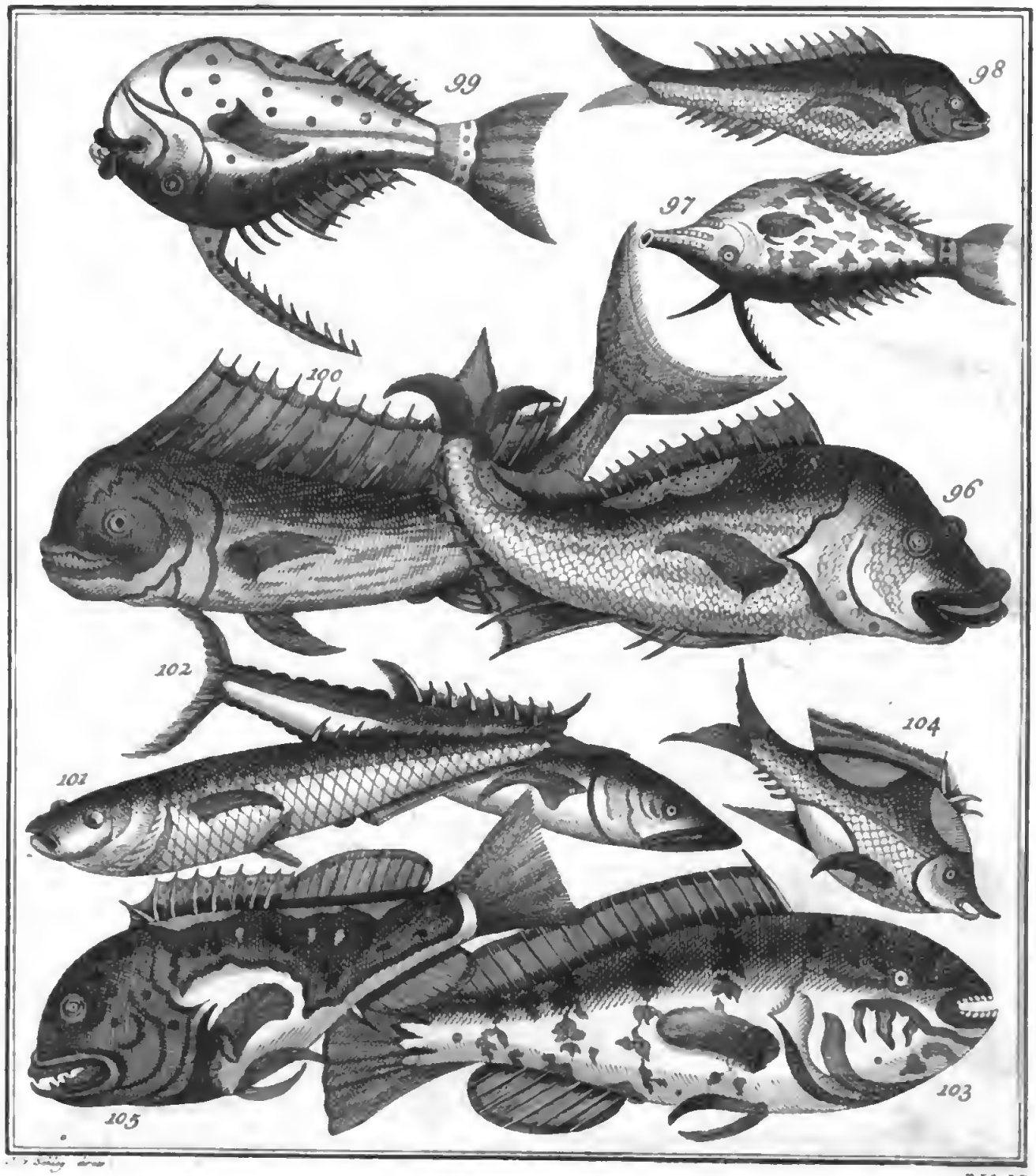

N.° X.

Digitized by Google

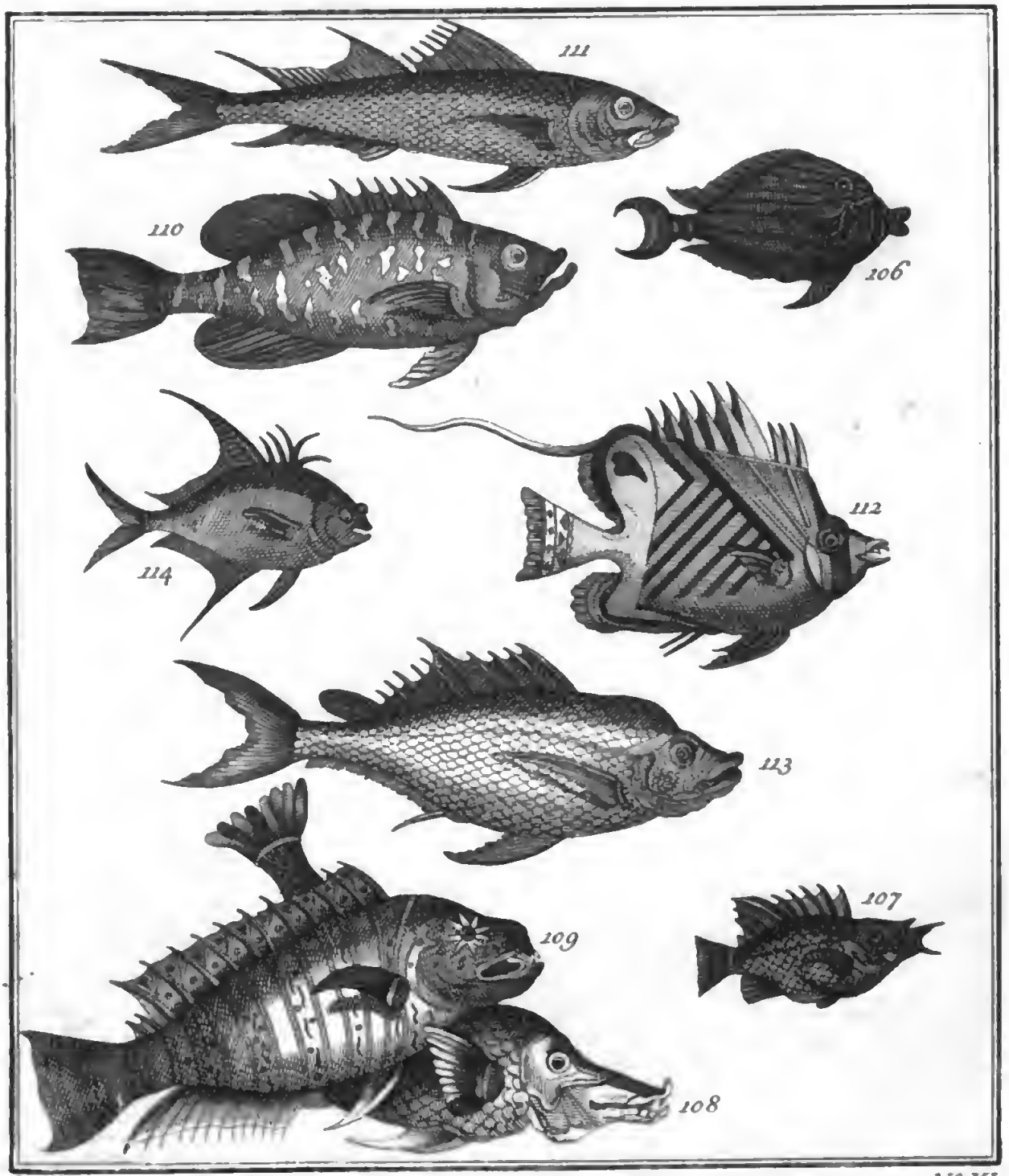

N°. XI.

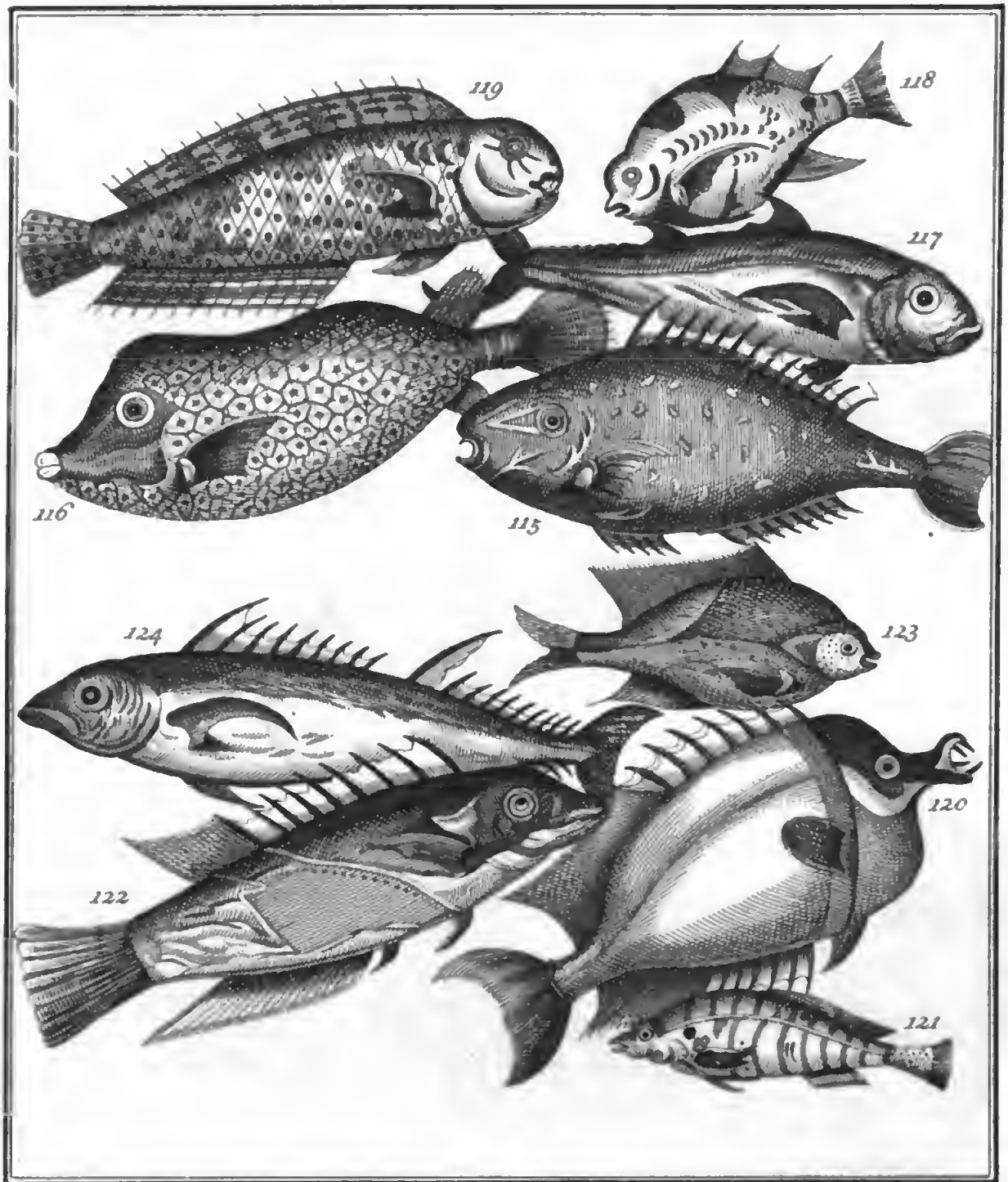

N.° XII.

Digitized by Google

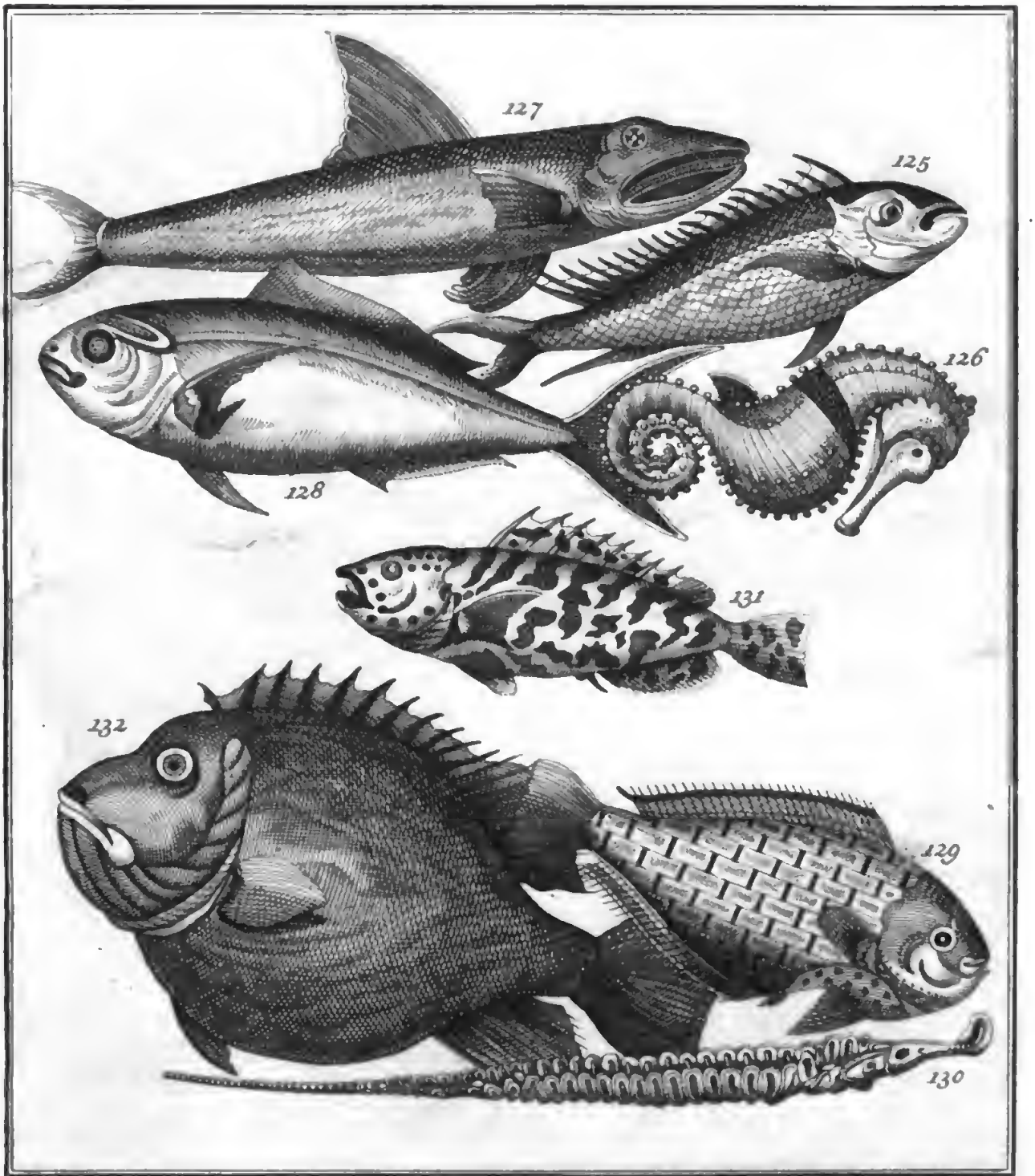

J. V. Selby Lith.

N°. XIII.

Digitized by Google

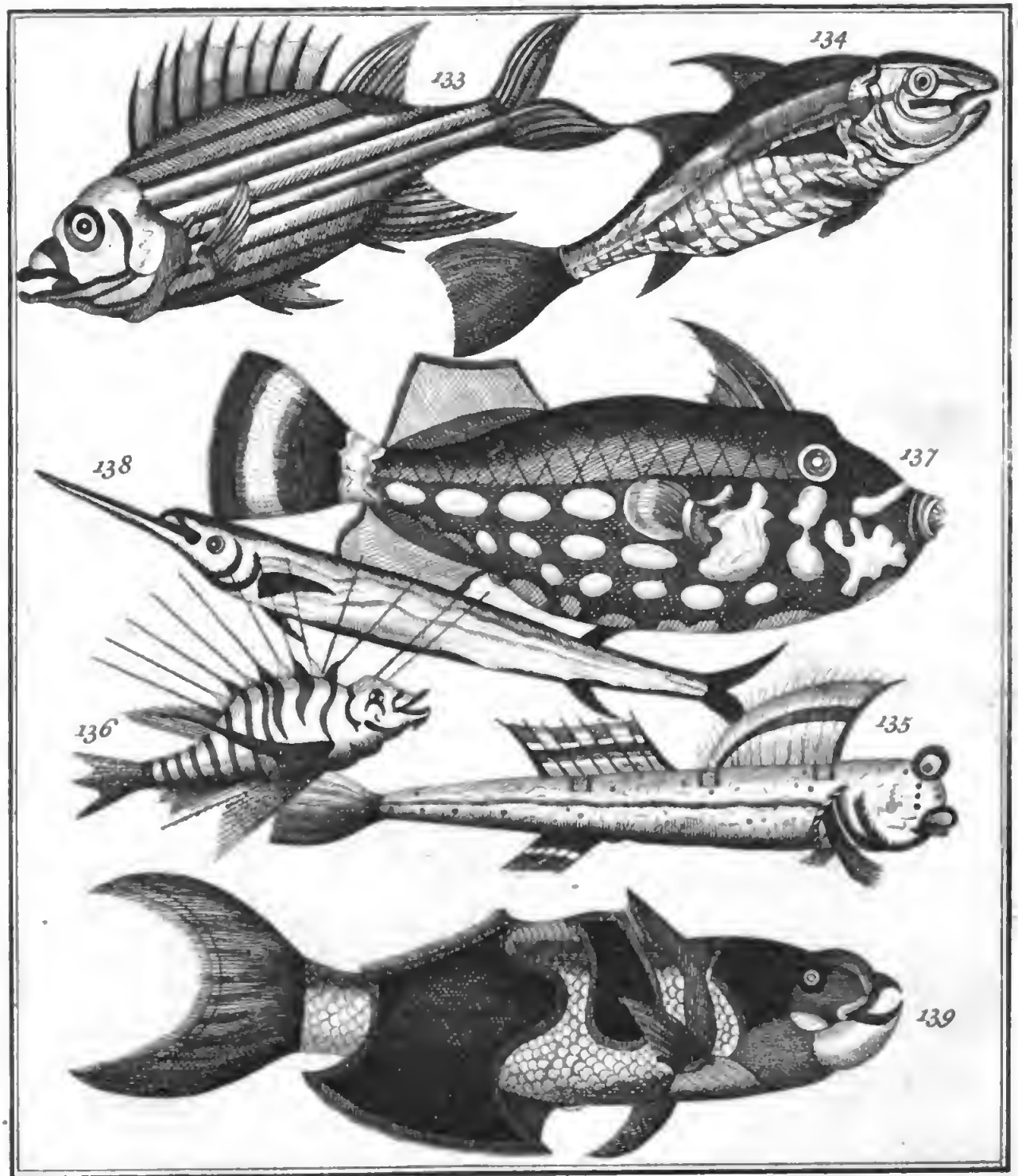

N.° XIV.

Digitized by Google

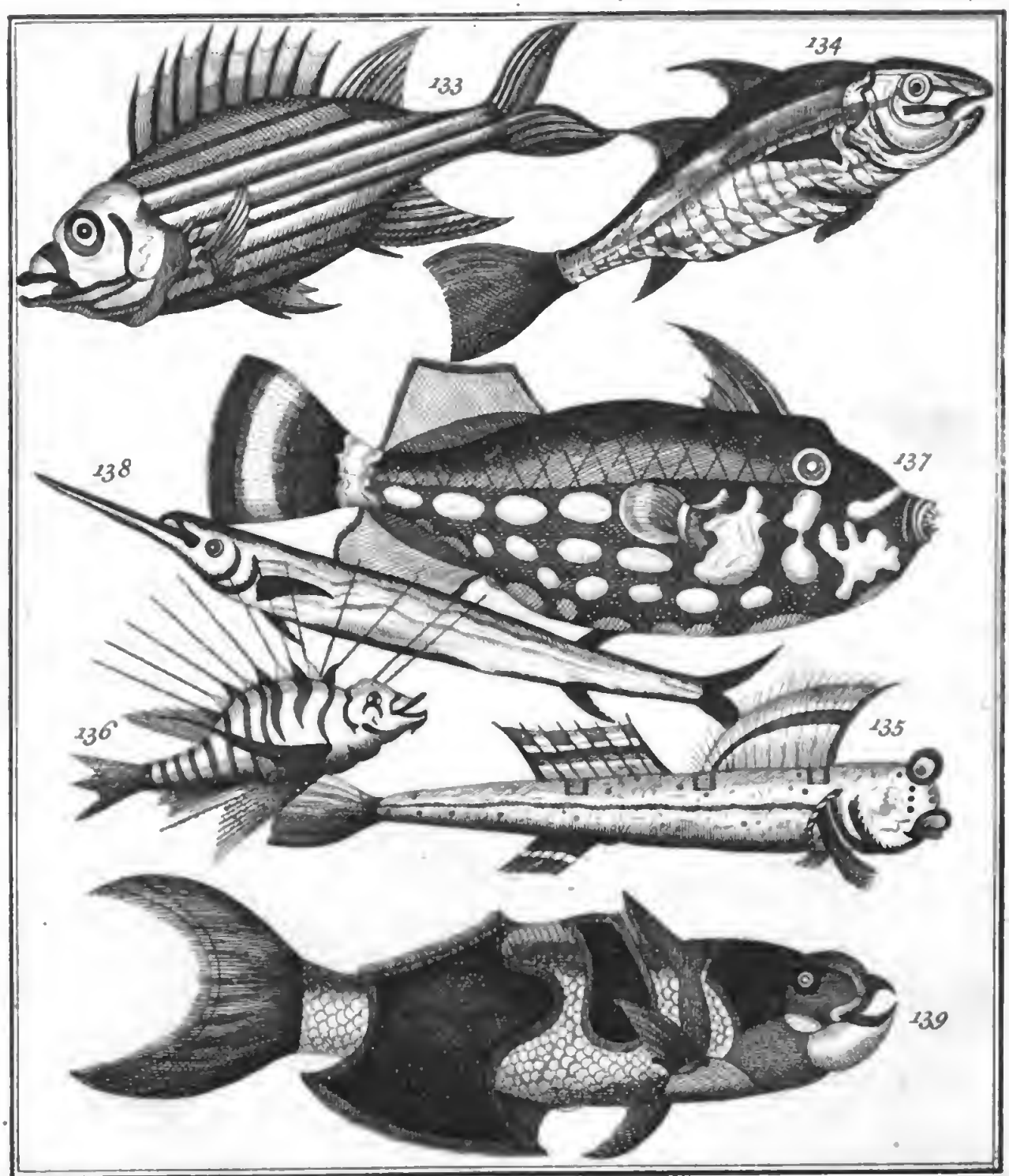

N.° XIV.

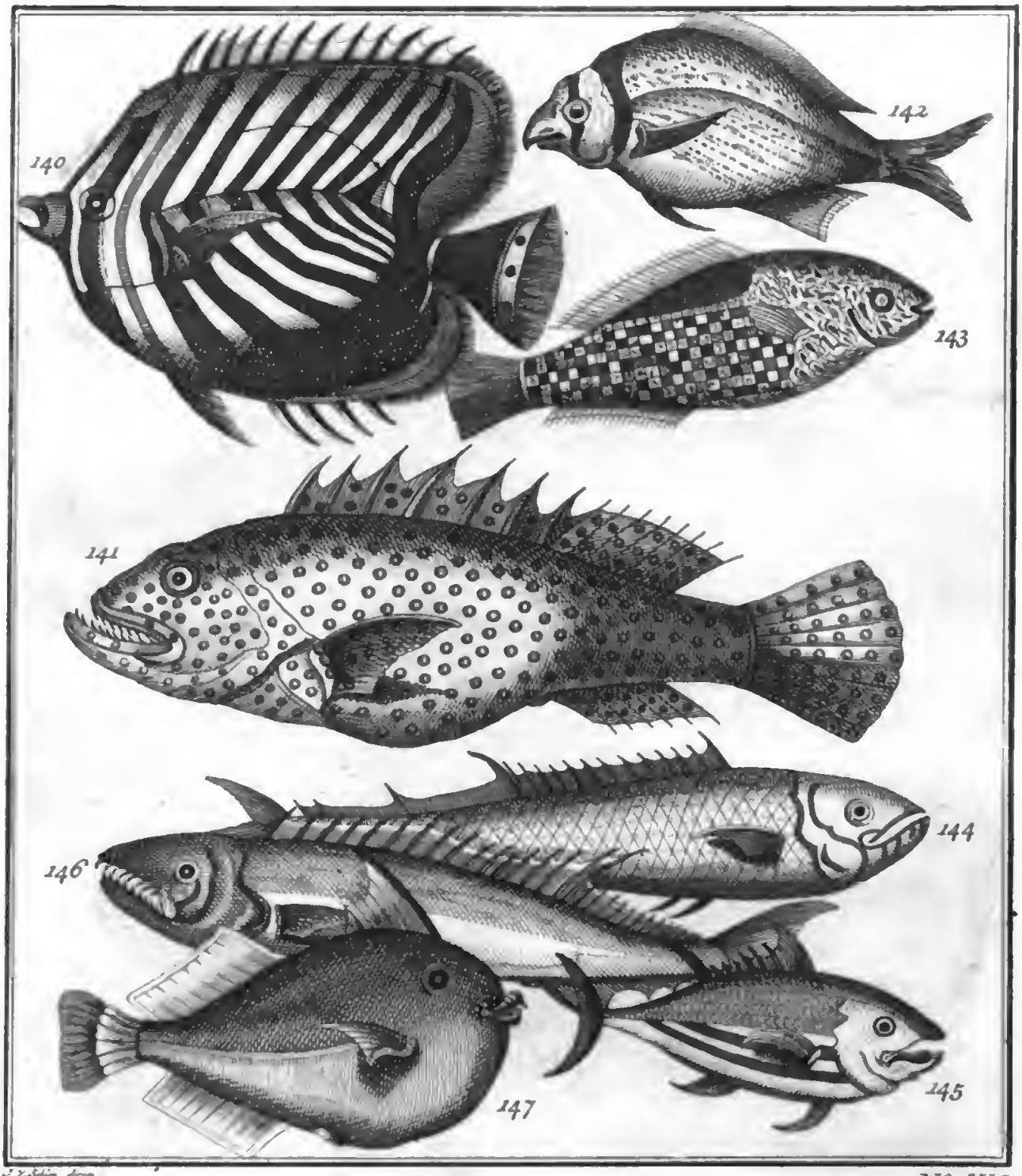

N.° XV.

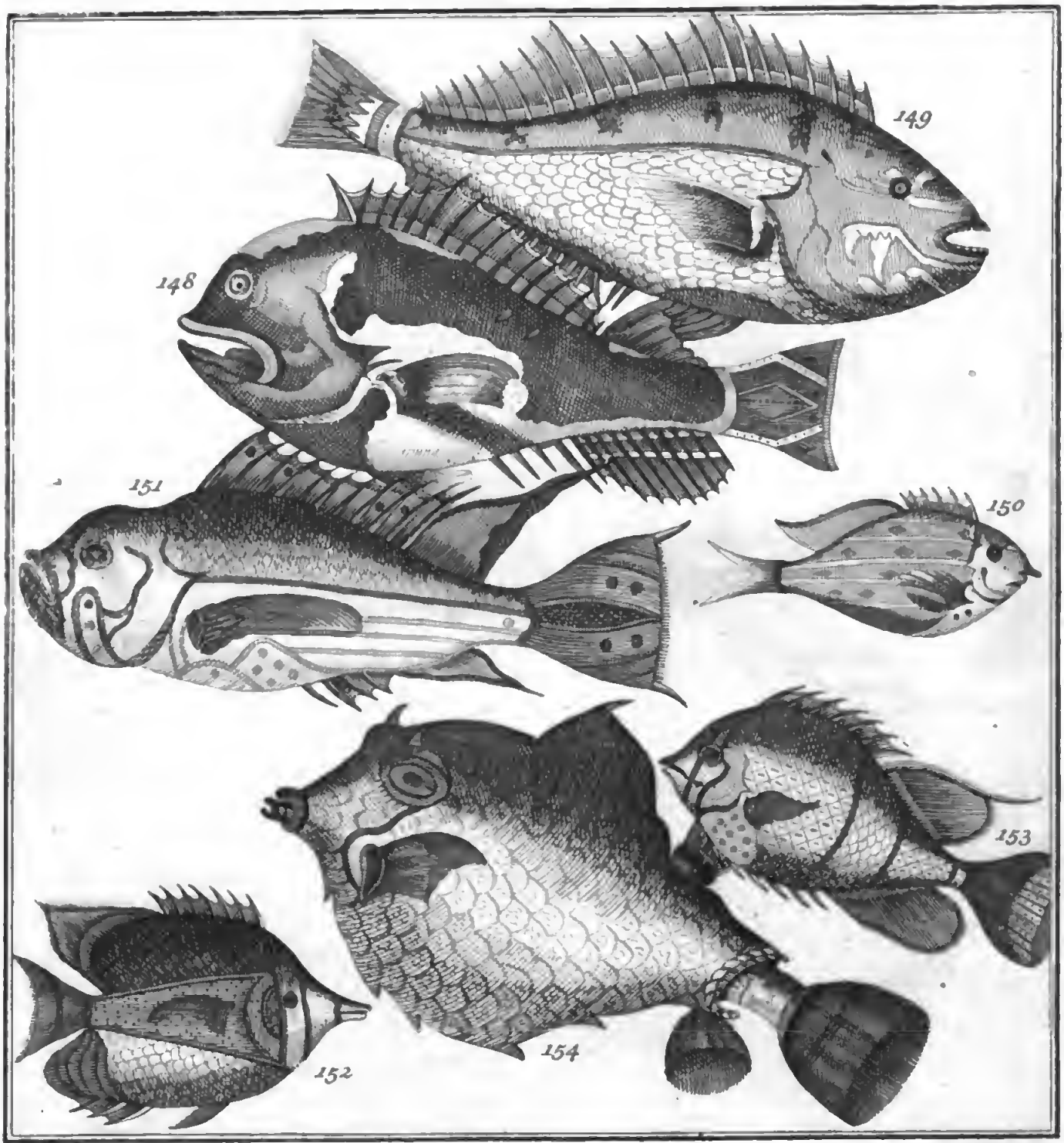

J. Sibley dexit

N.° XVI.

Digitized by Google

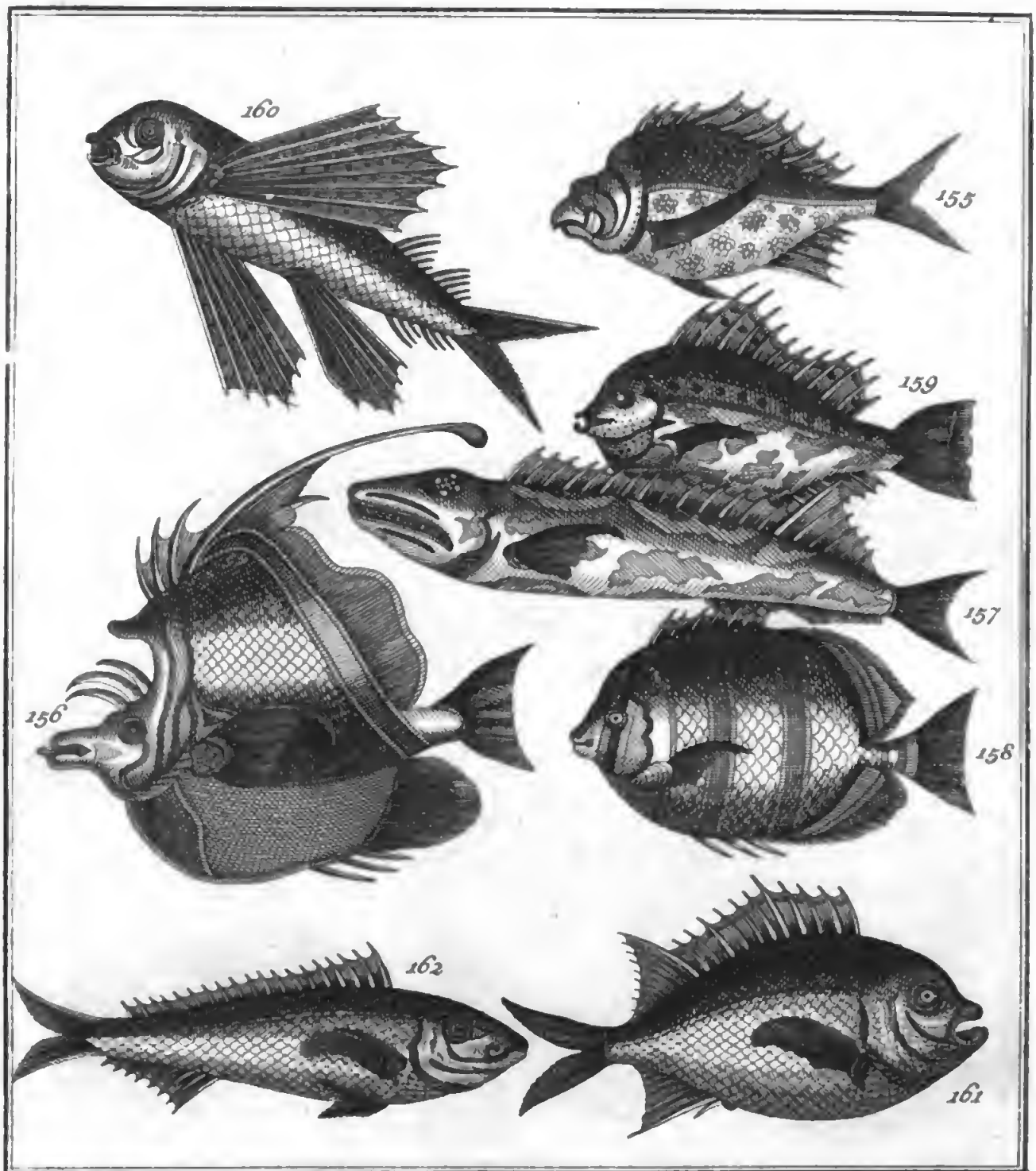

N°. XVII.

Digitized by Google

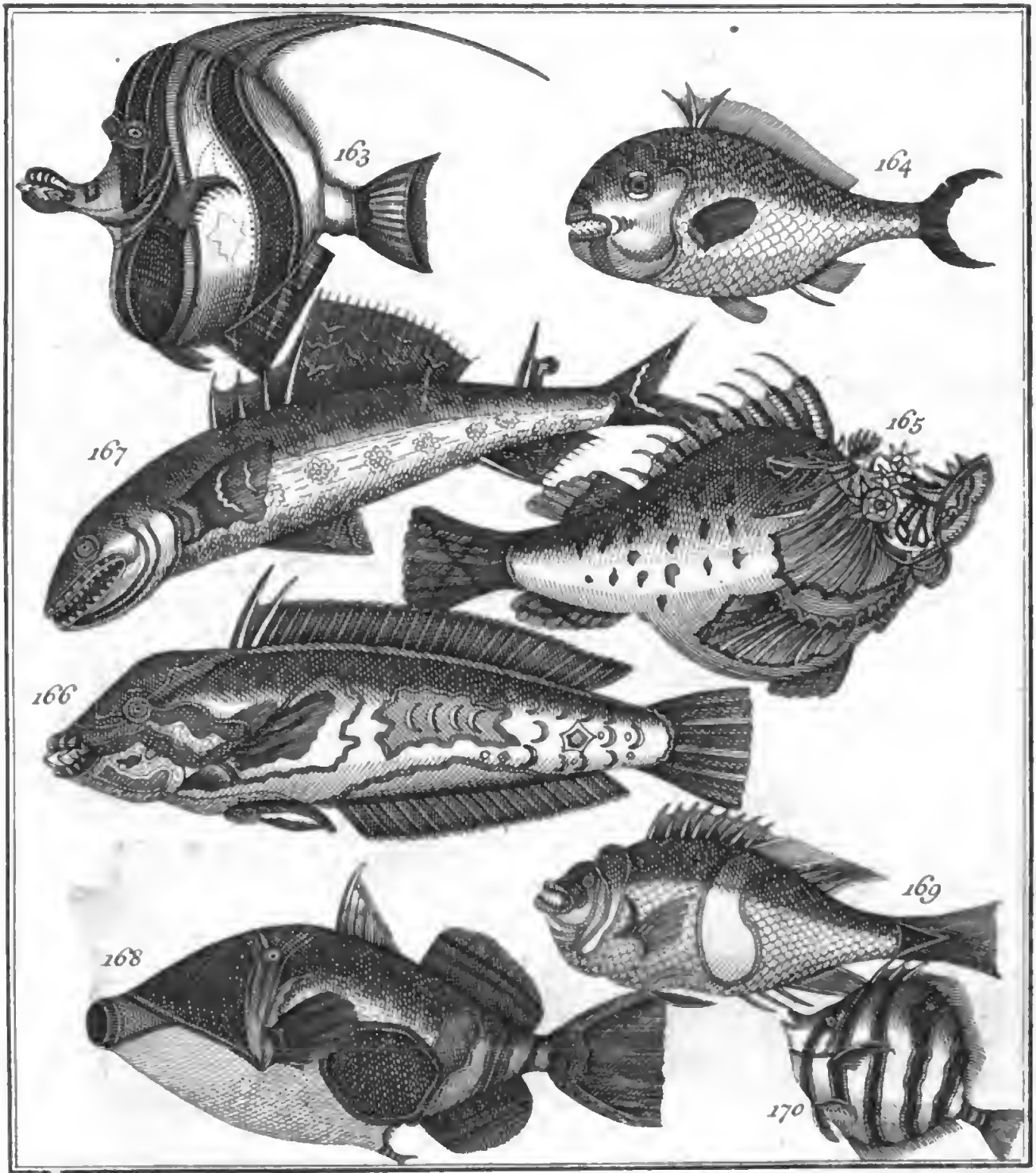

N°. XVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

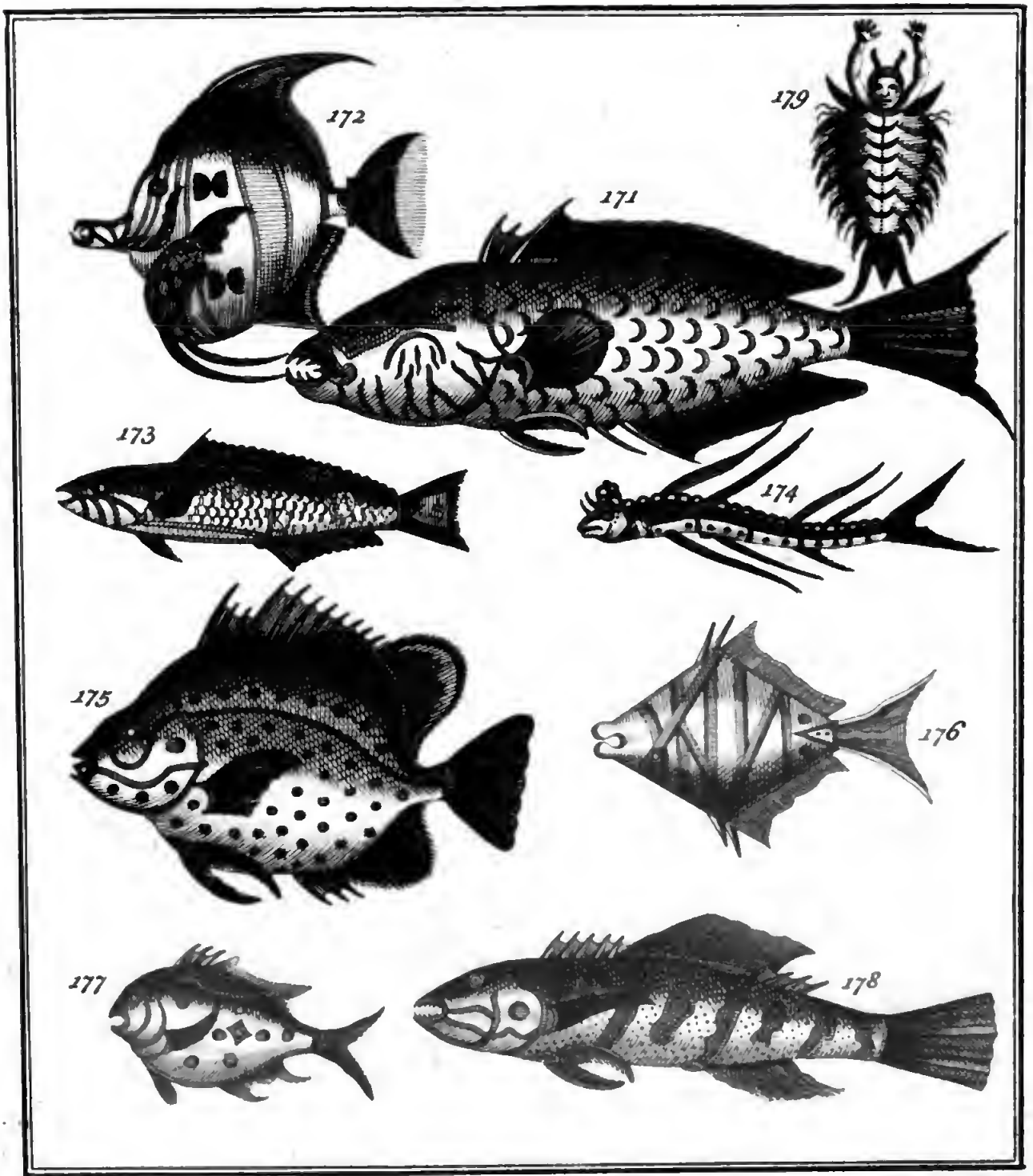

N.° XIX.

Digitized by Google

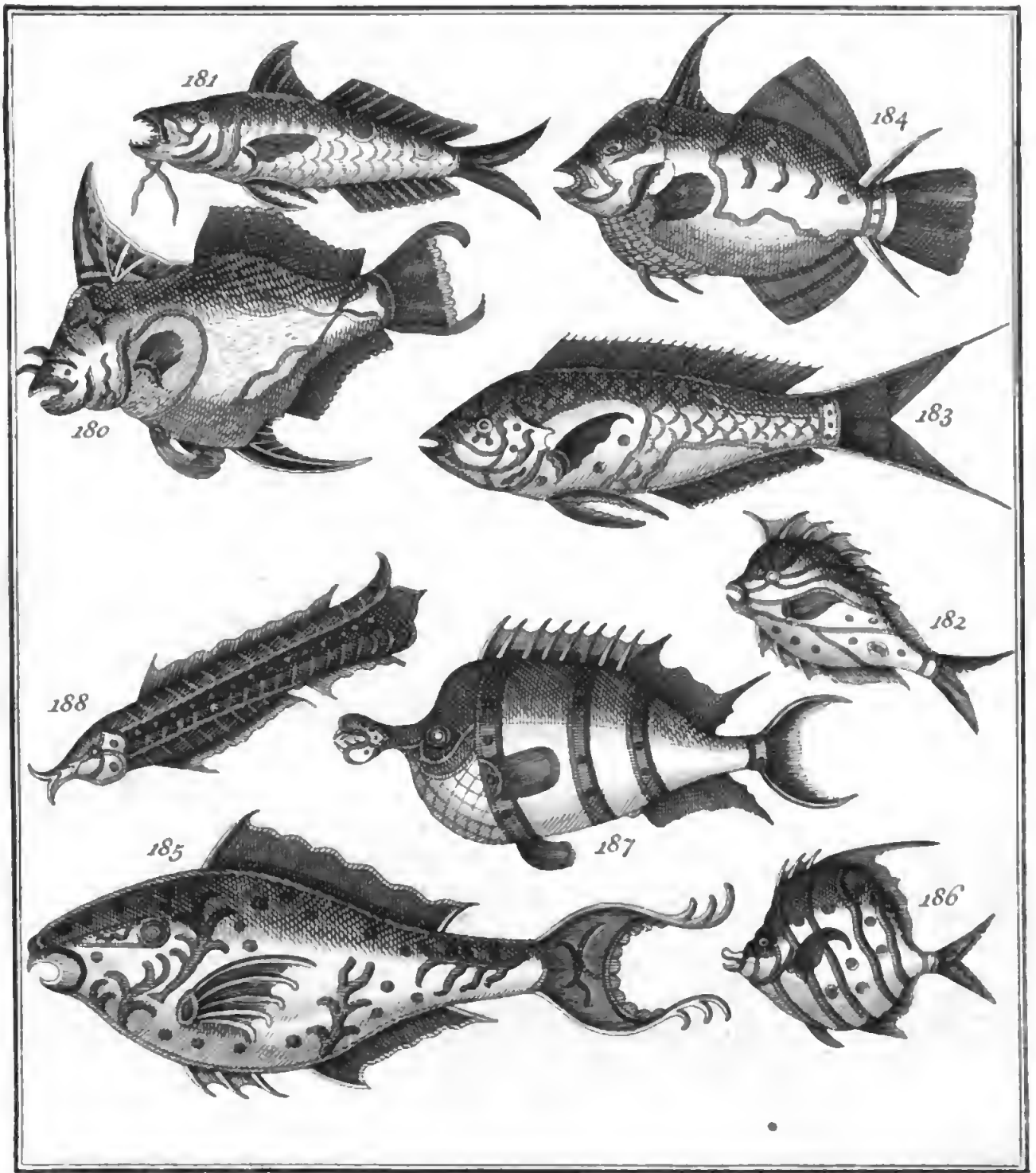

N.° XX.

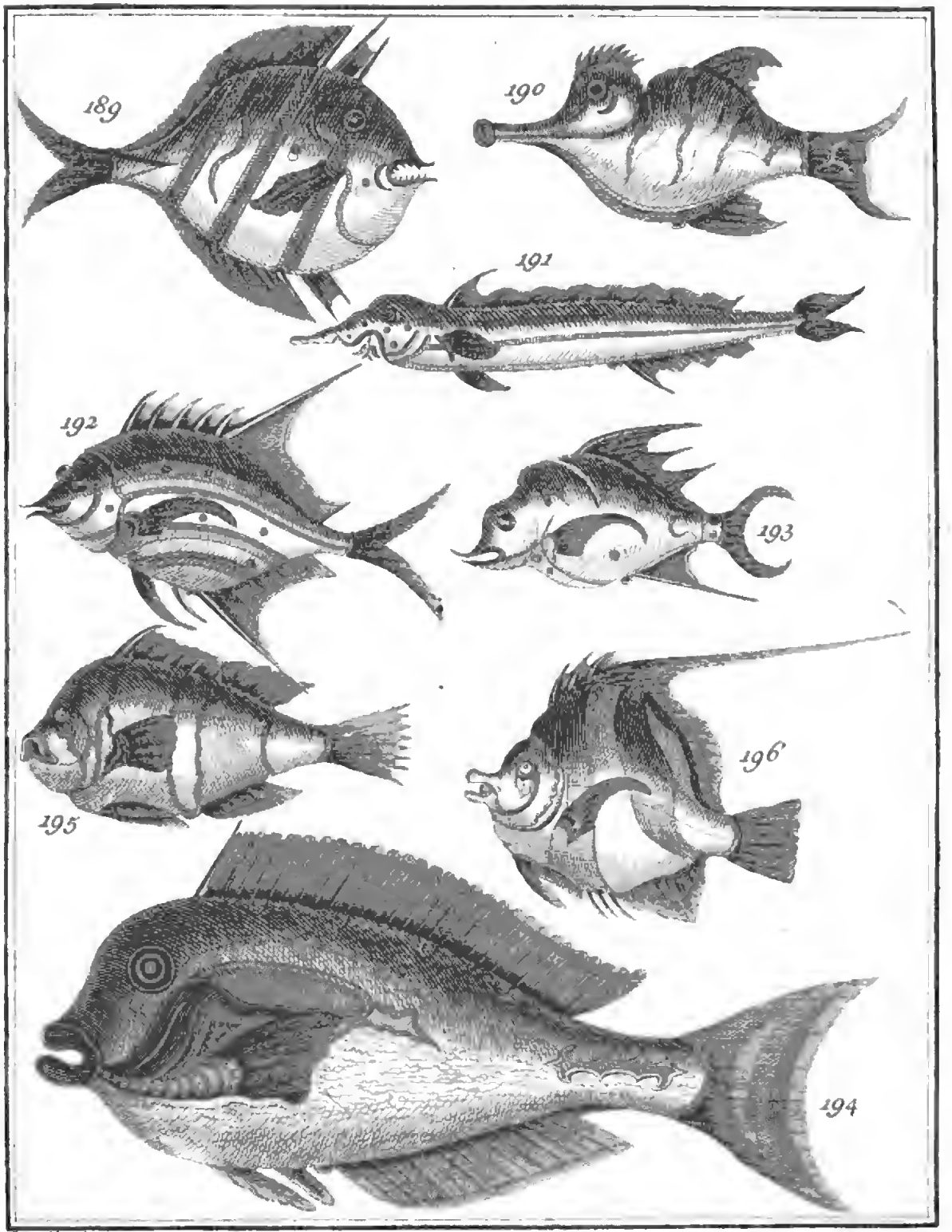

N°. XXI.

Digitized by Google

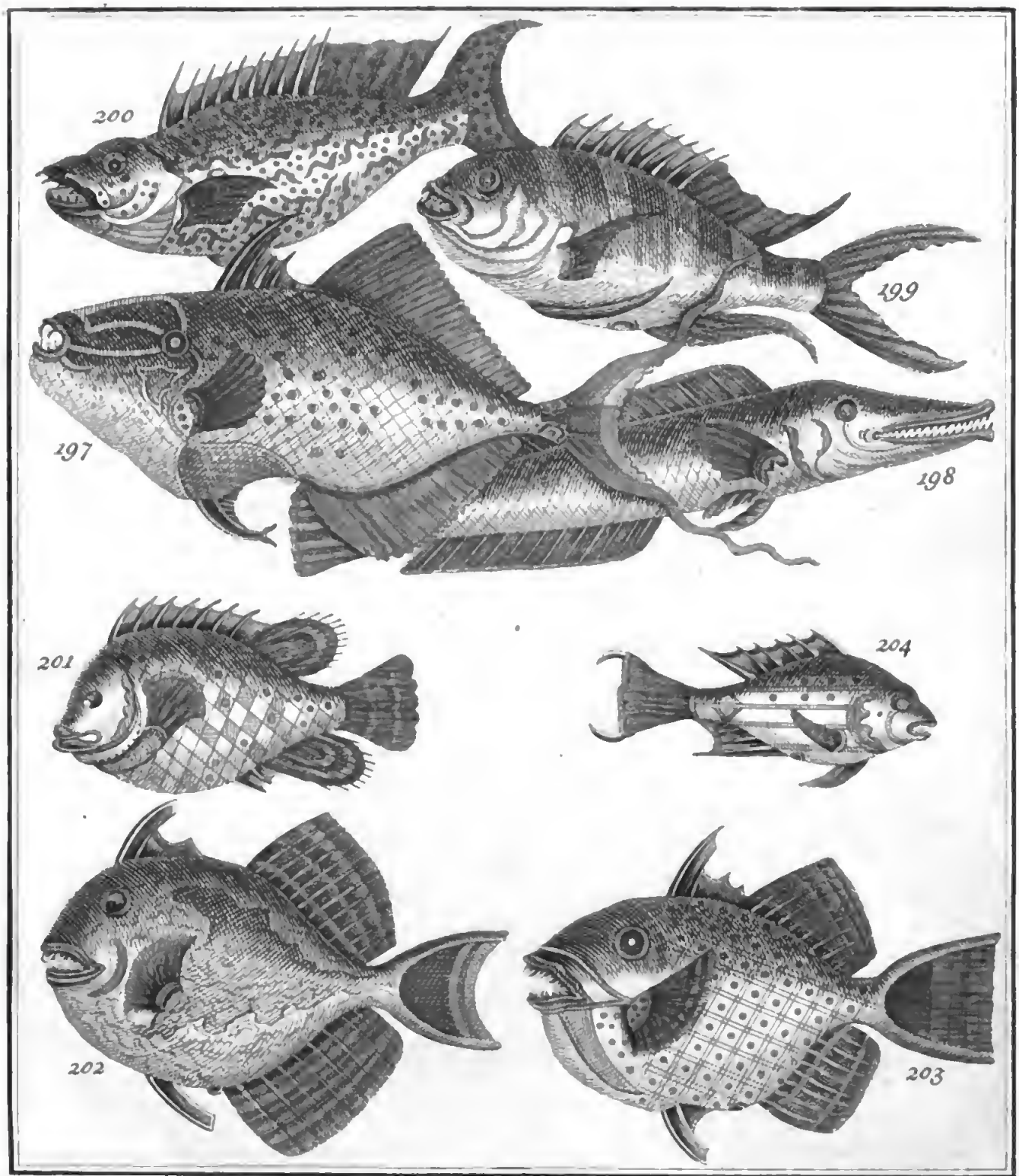

N.° XXII.

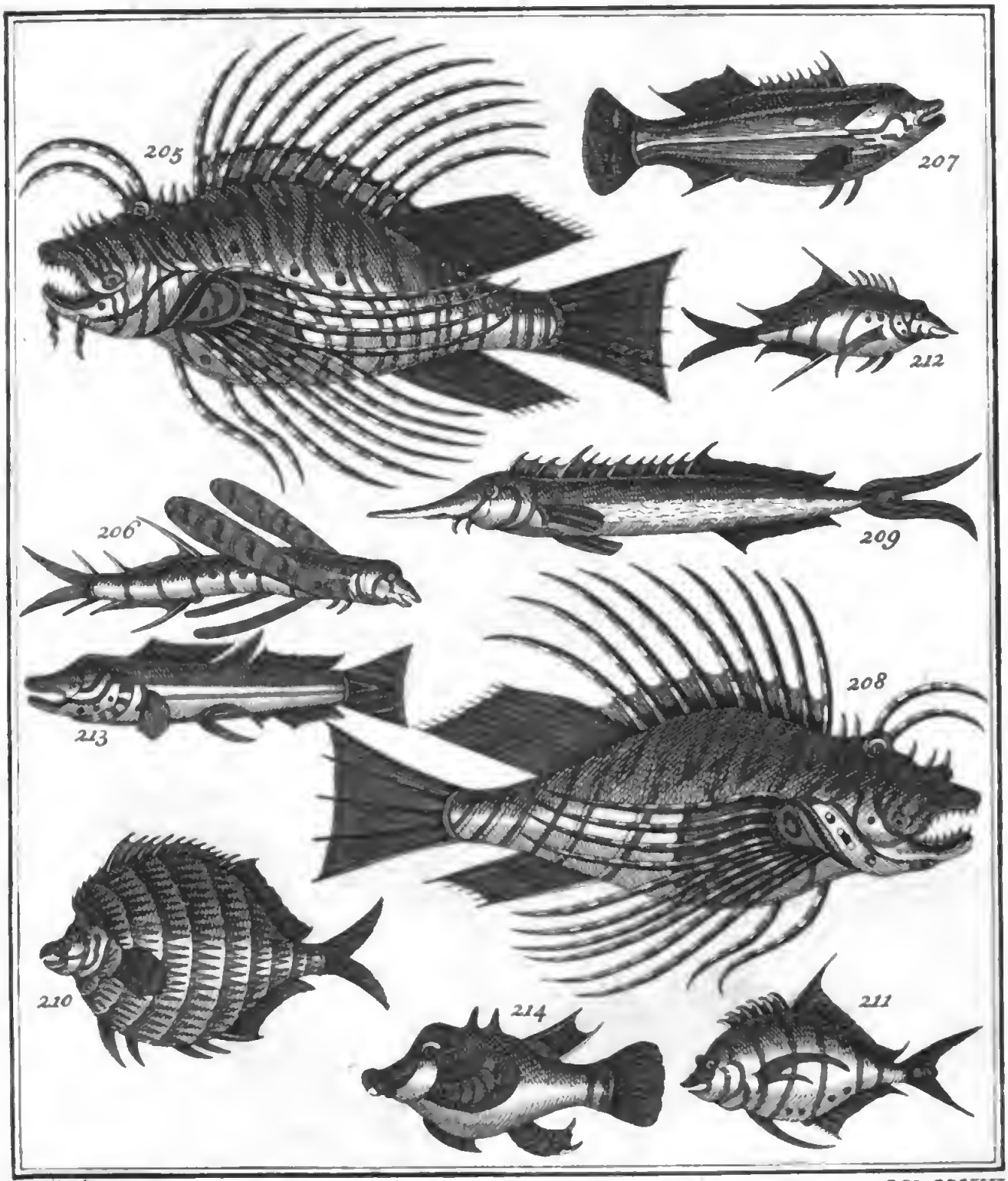

N.° XXIII.

Digitized by Google

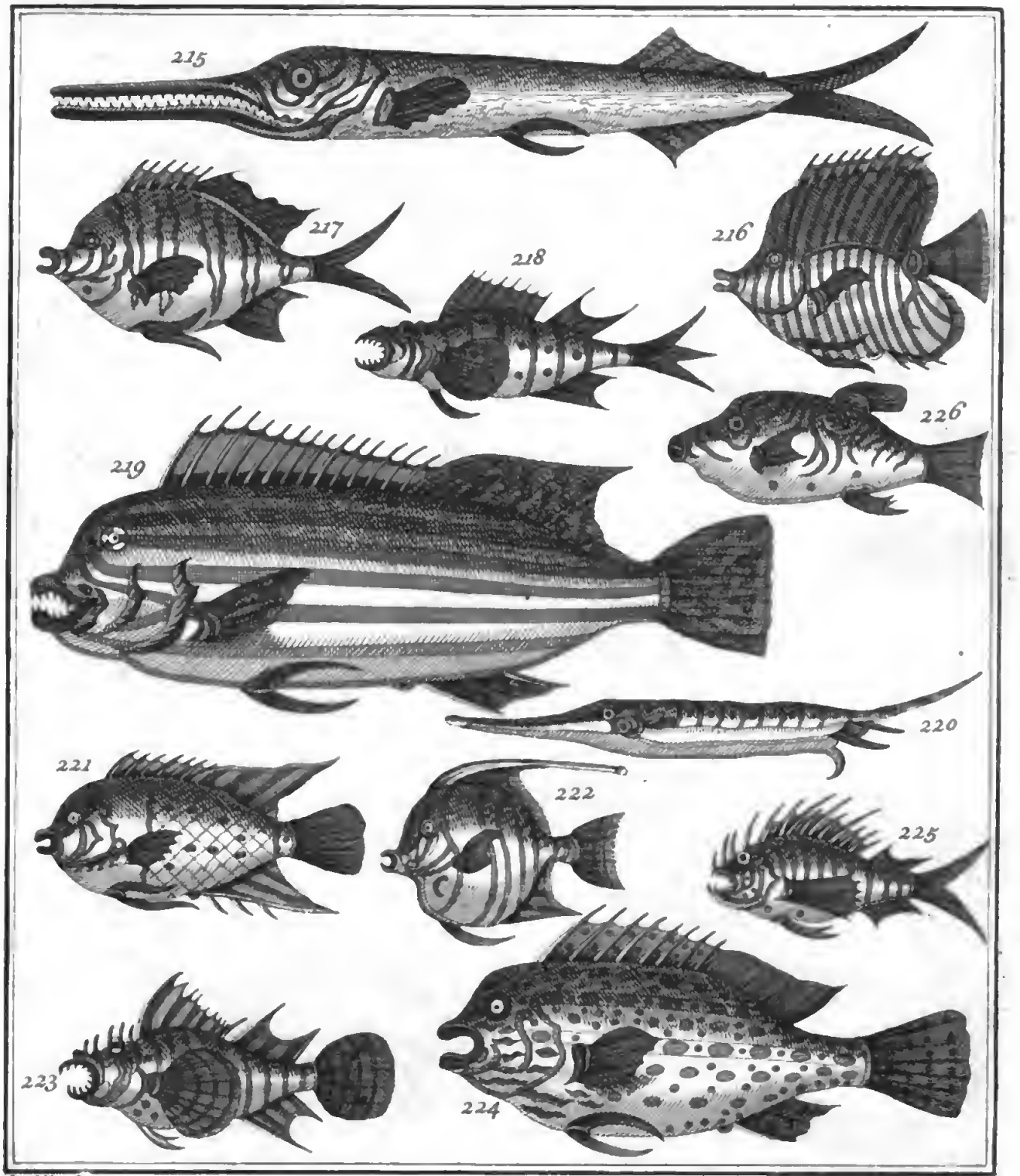

N.° XXIV.

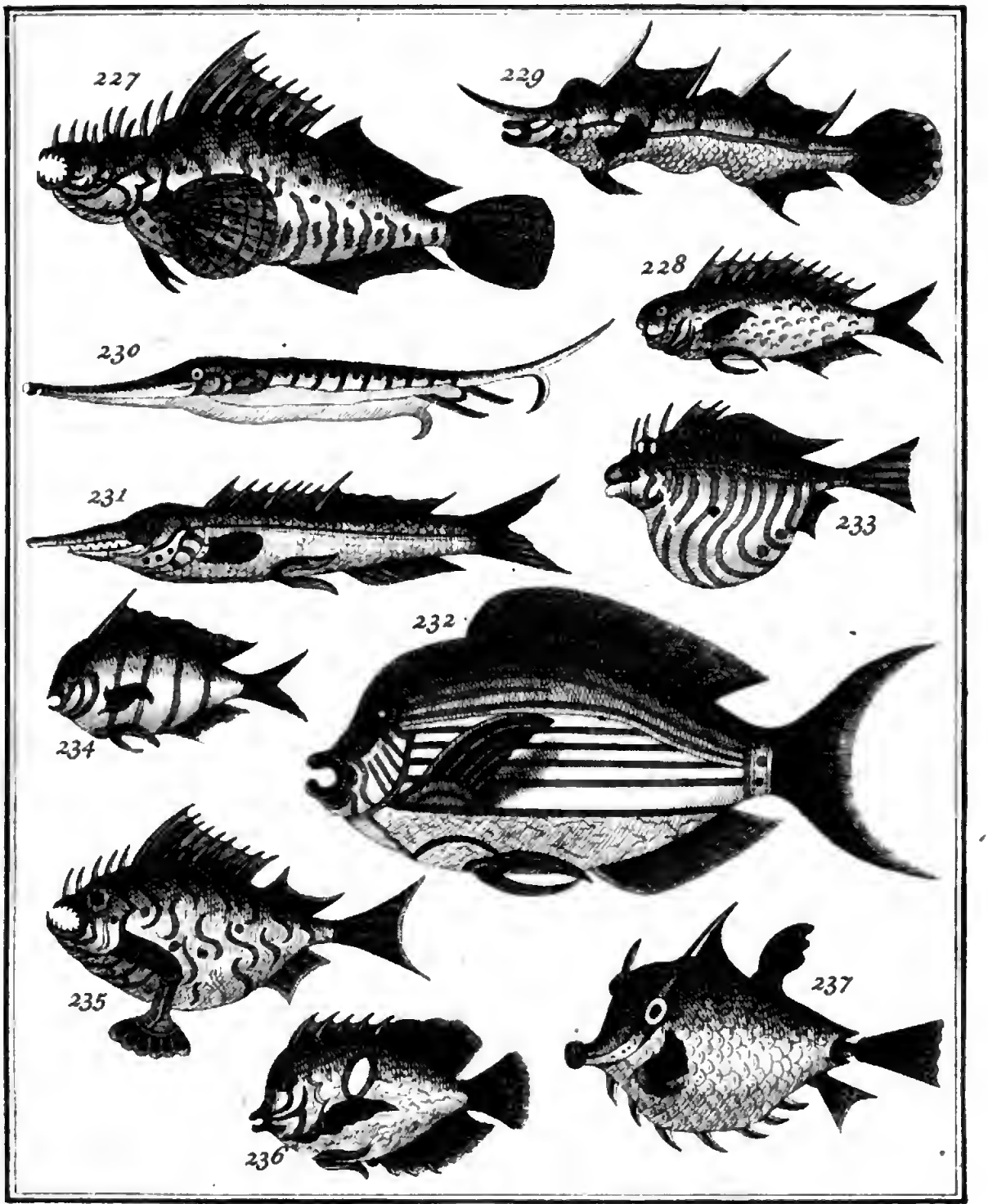

N.° XXV.

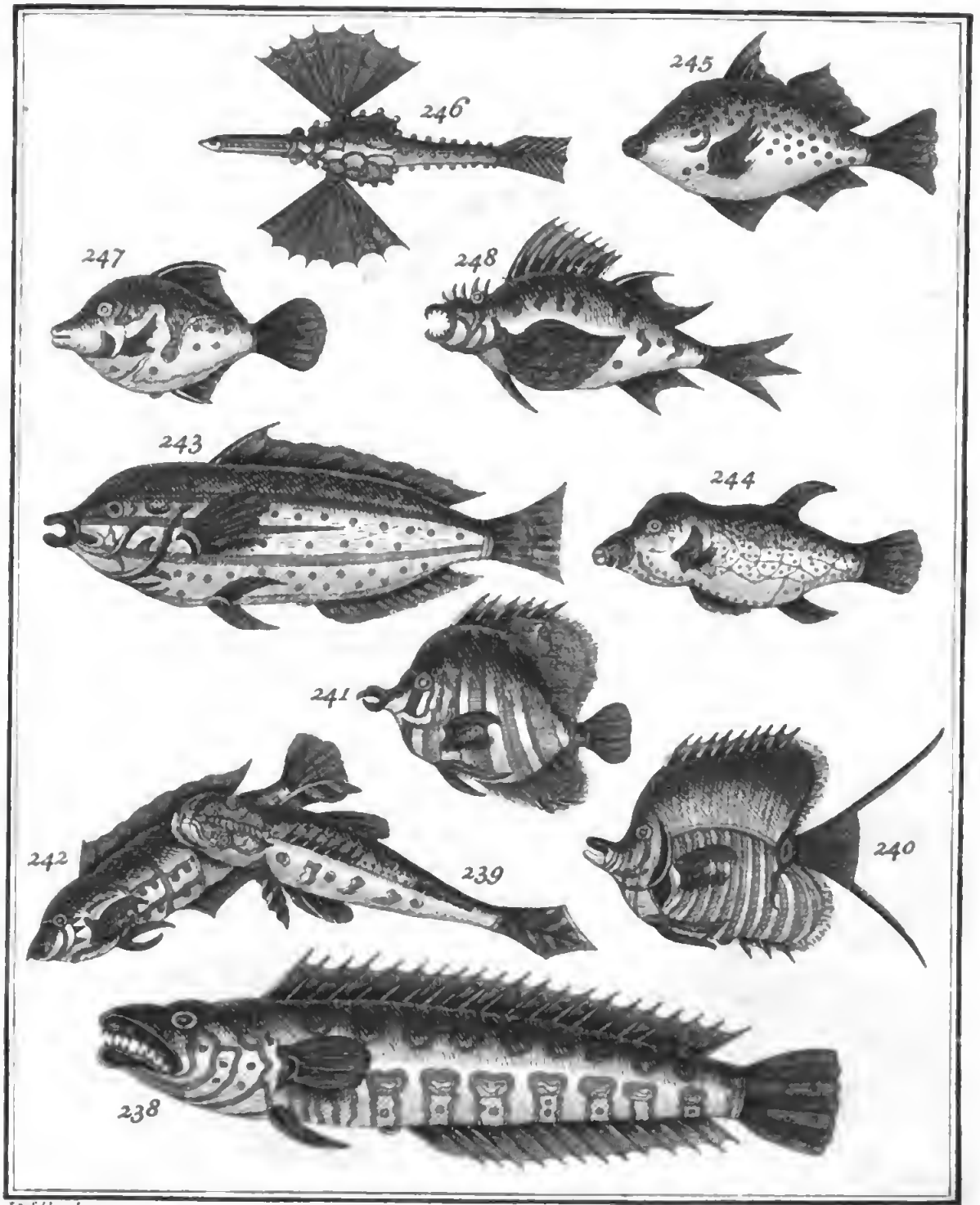

N.° XXVI.

Digitized by Google

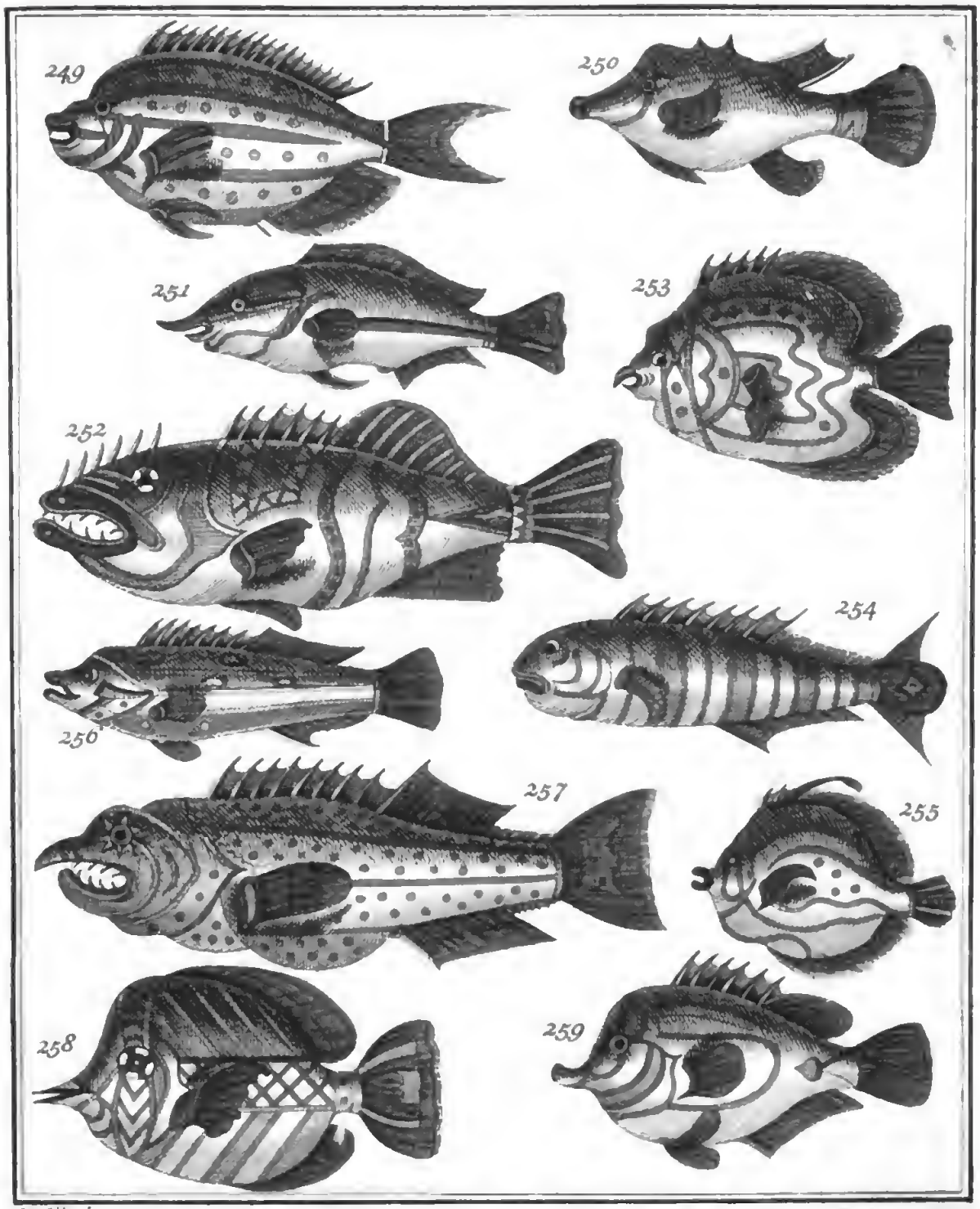

N.° XXVII.

1 . 4 - 31 .

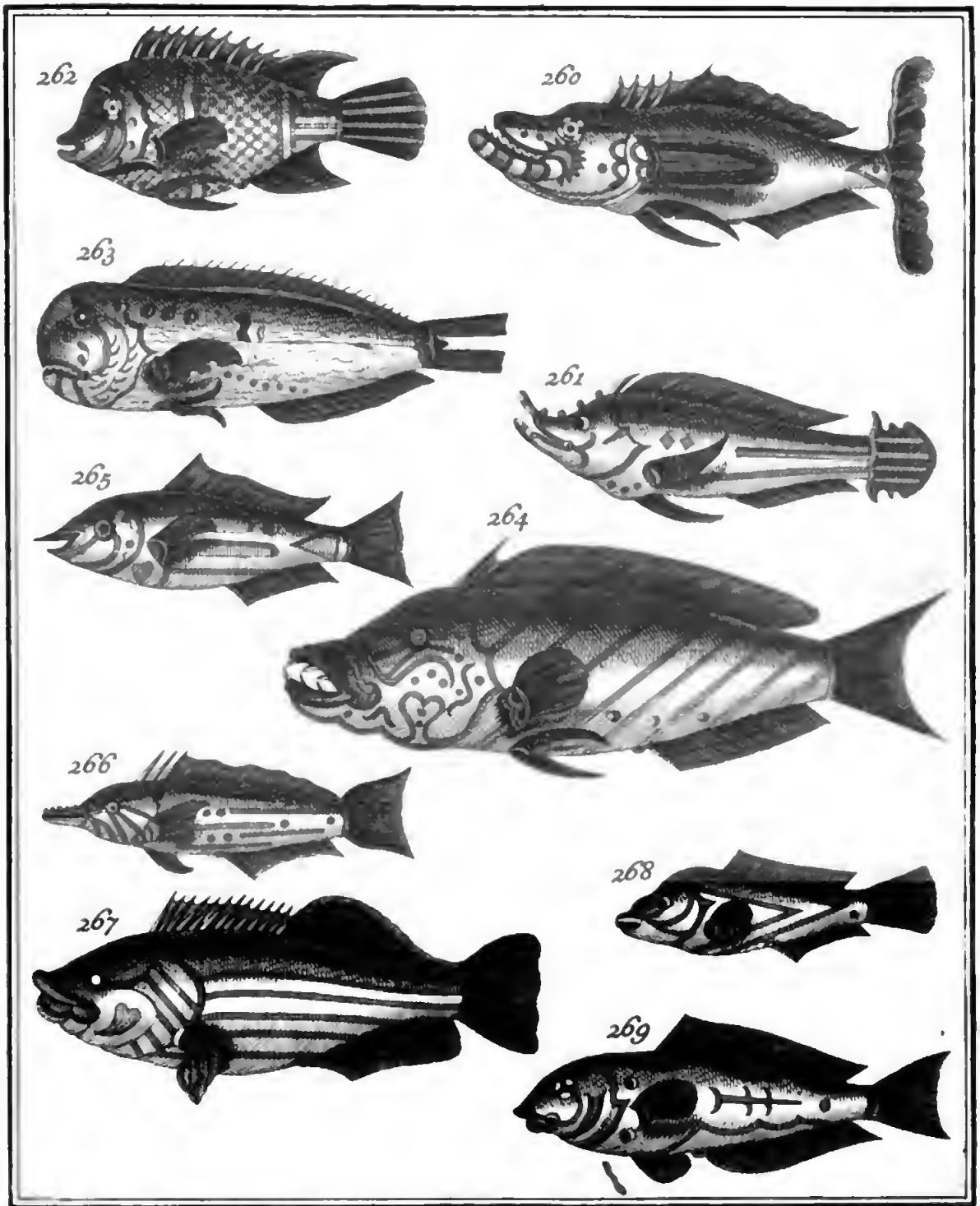

N°. XXVIII.

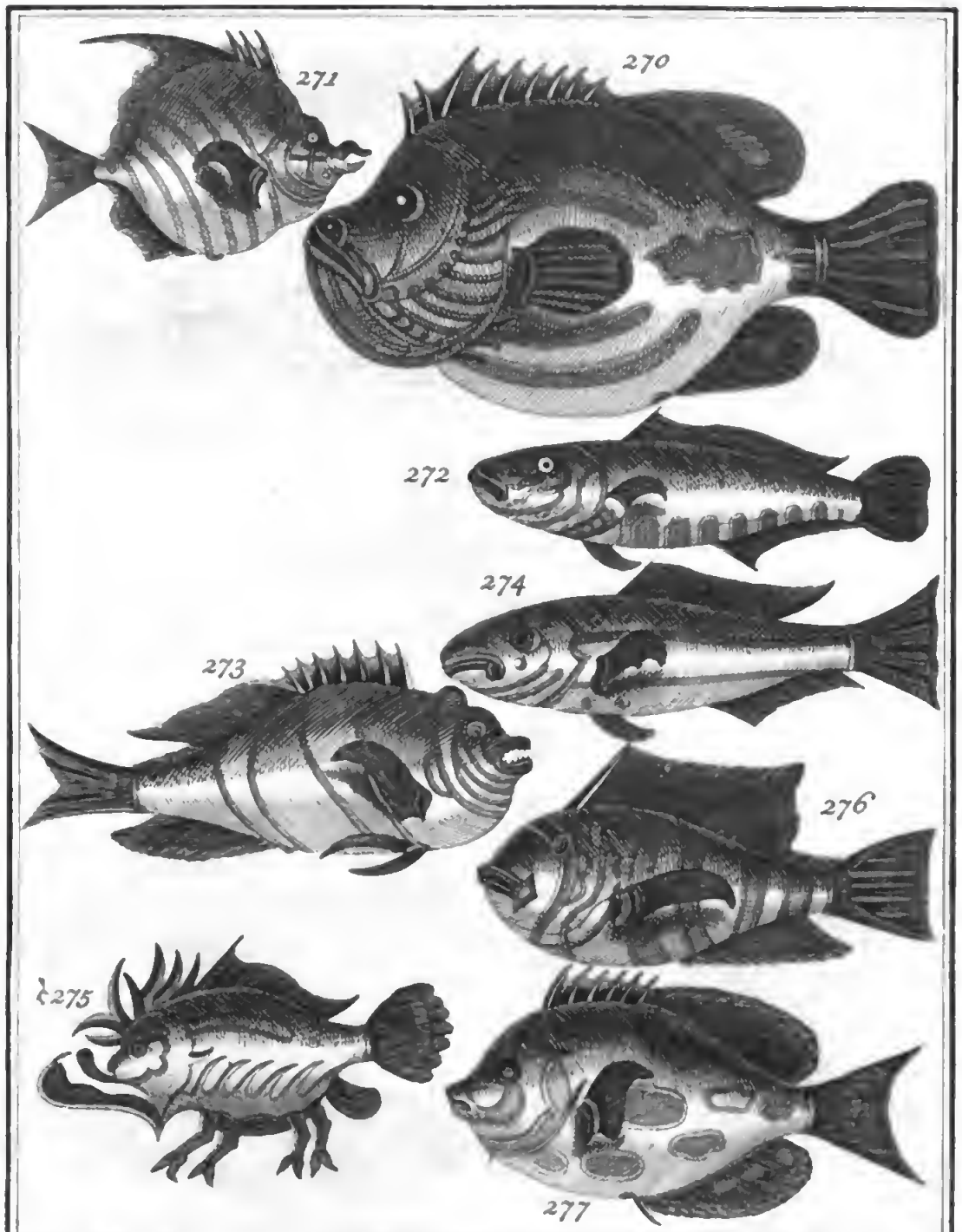

J. V. Schley del.

N.° XXIX.

1 - 4 - 31

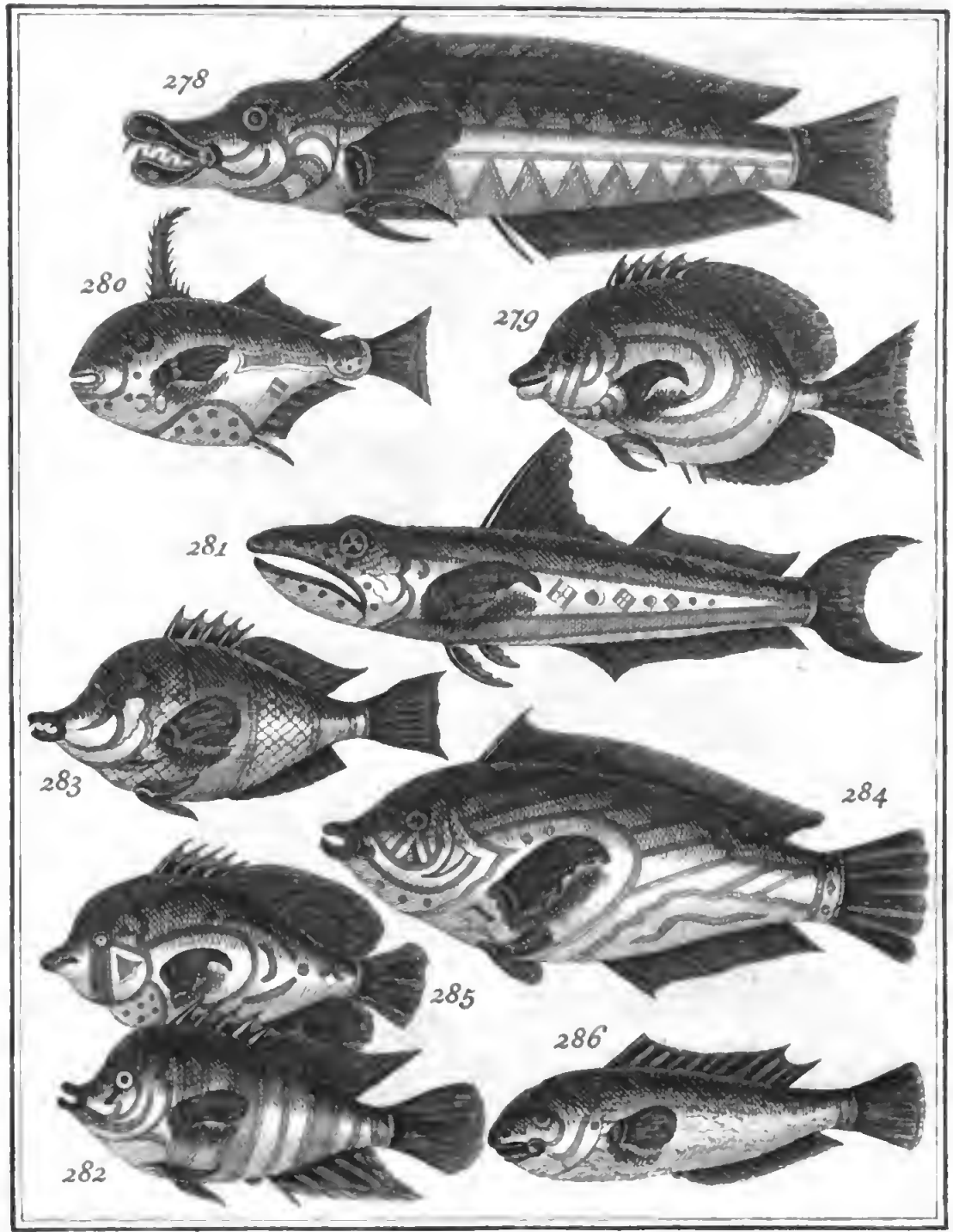

J. Walby Lee

N.° XXX.

Digitized by Google

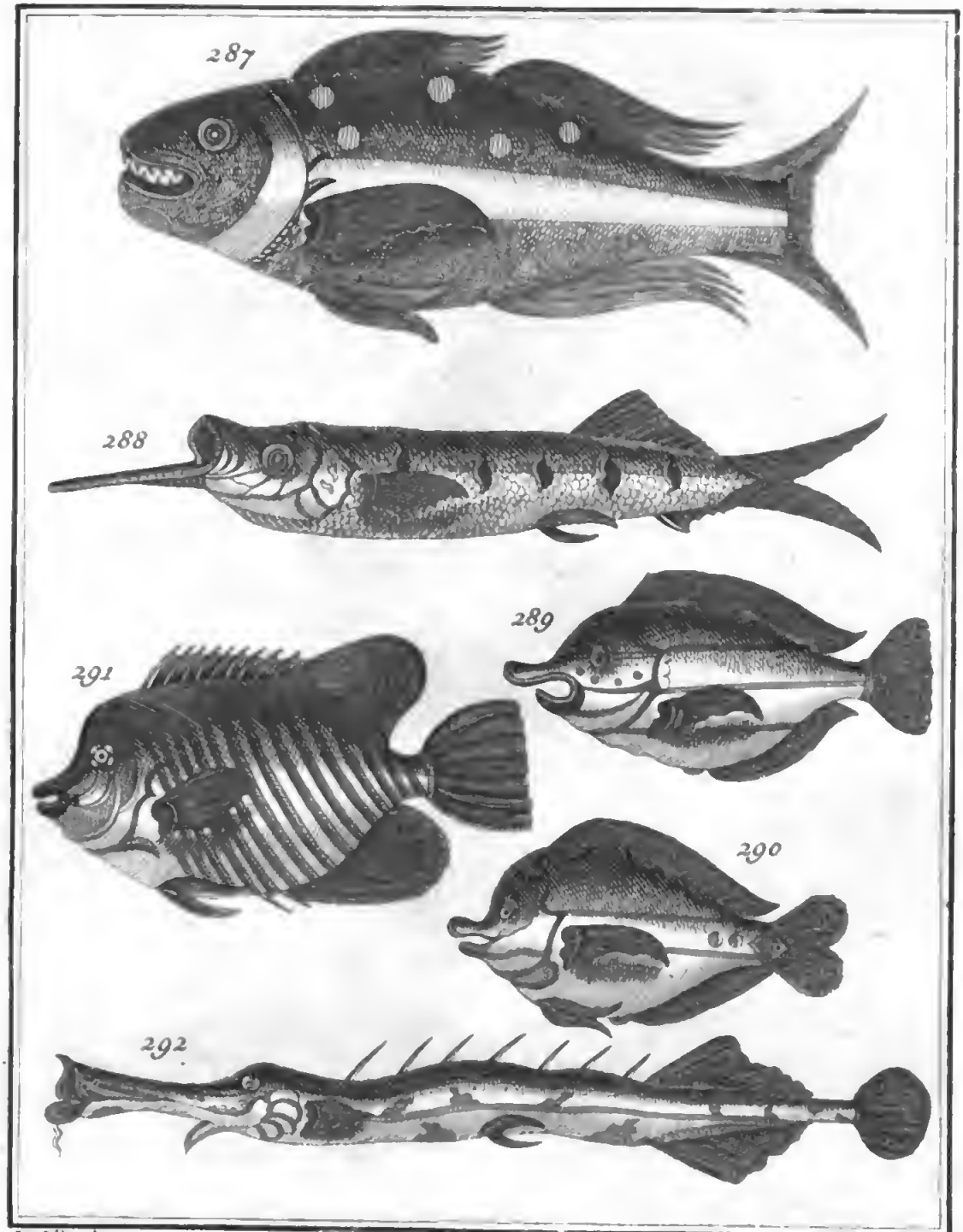

N.° XXXVI.

A . 4 . 31

Digitized by Google

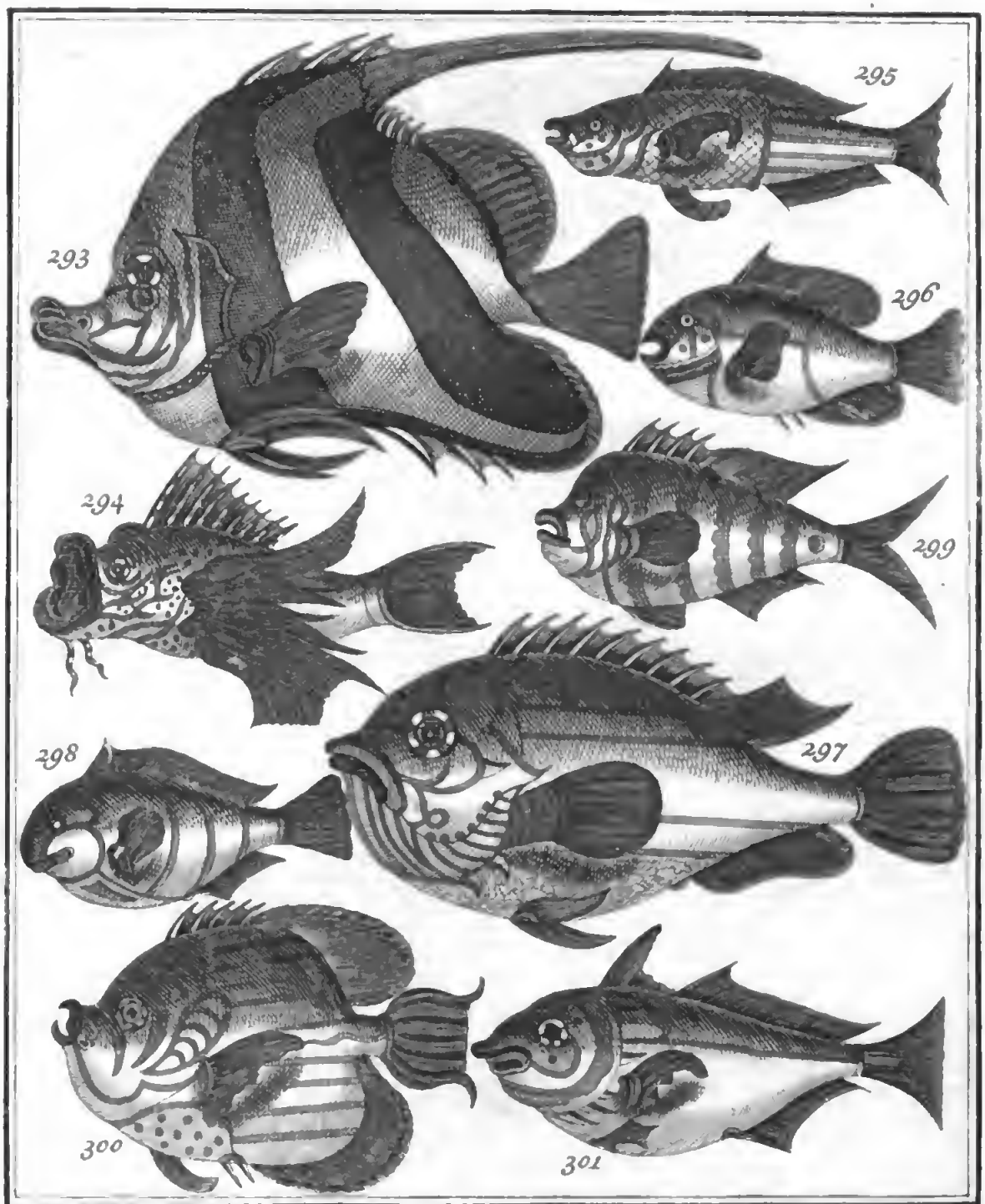

N.° XXXII.

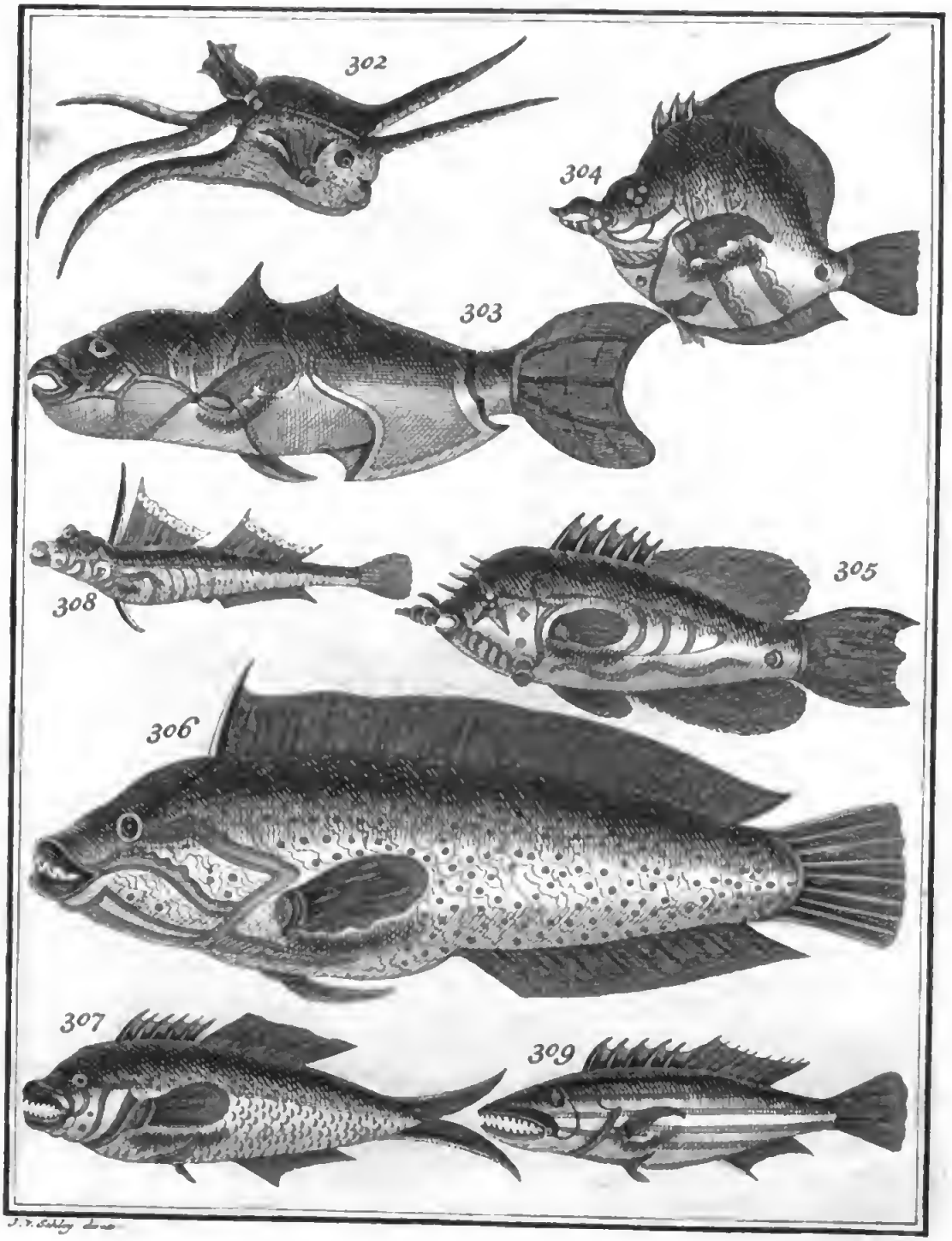

N°. XXXIII.

1 . 4 . 31

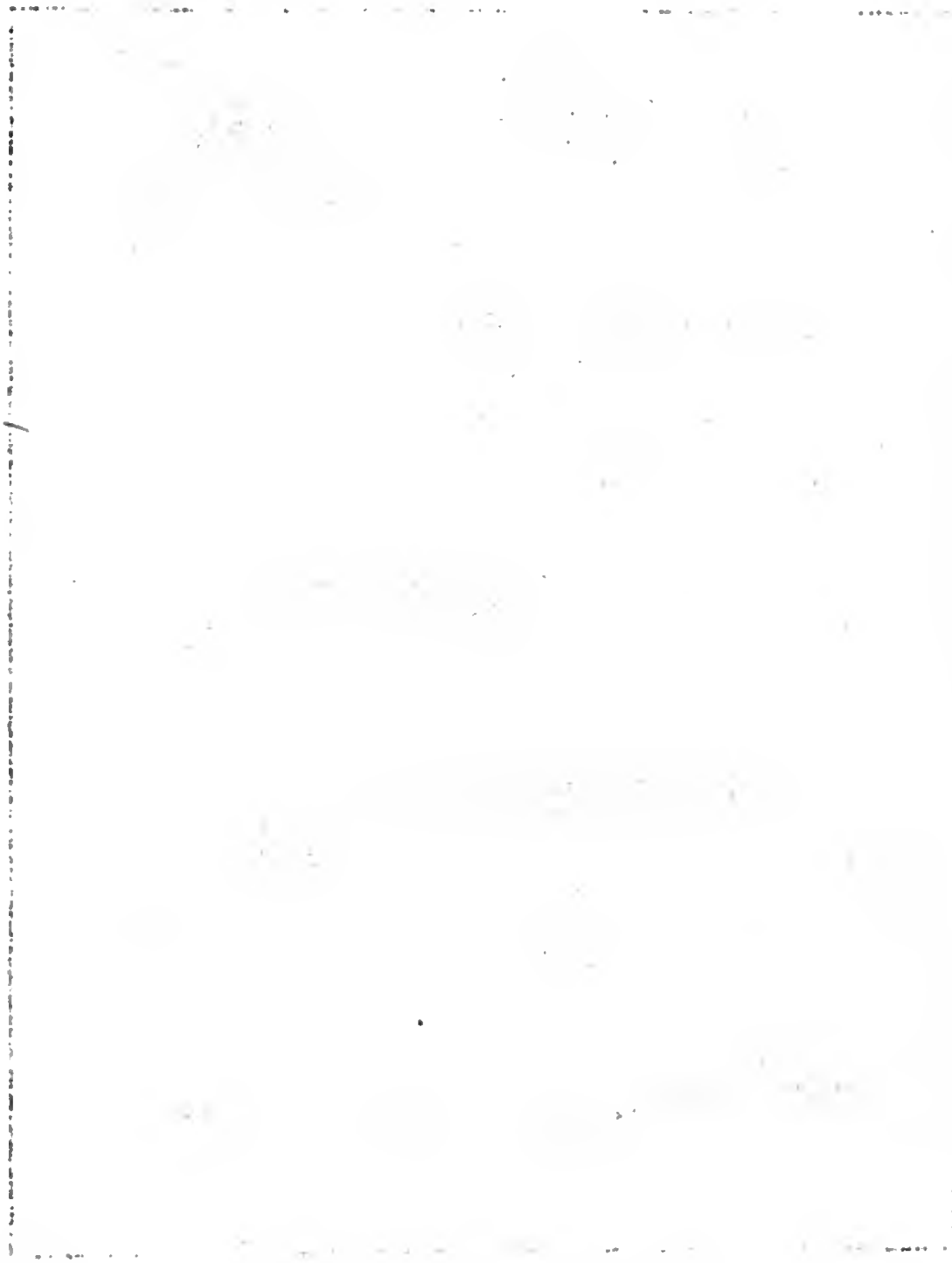

Digitized by Google

1 . 5 . 31

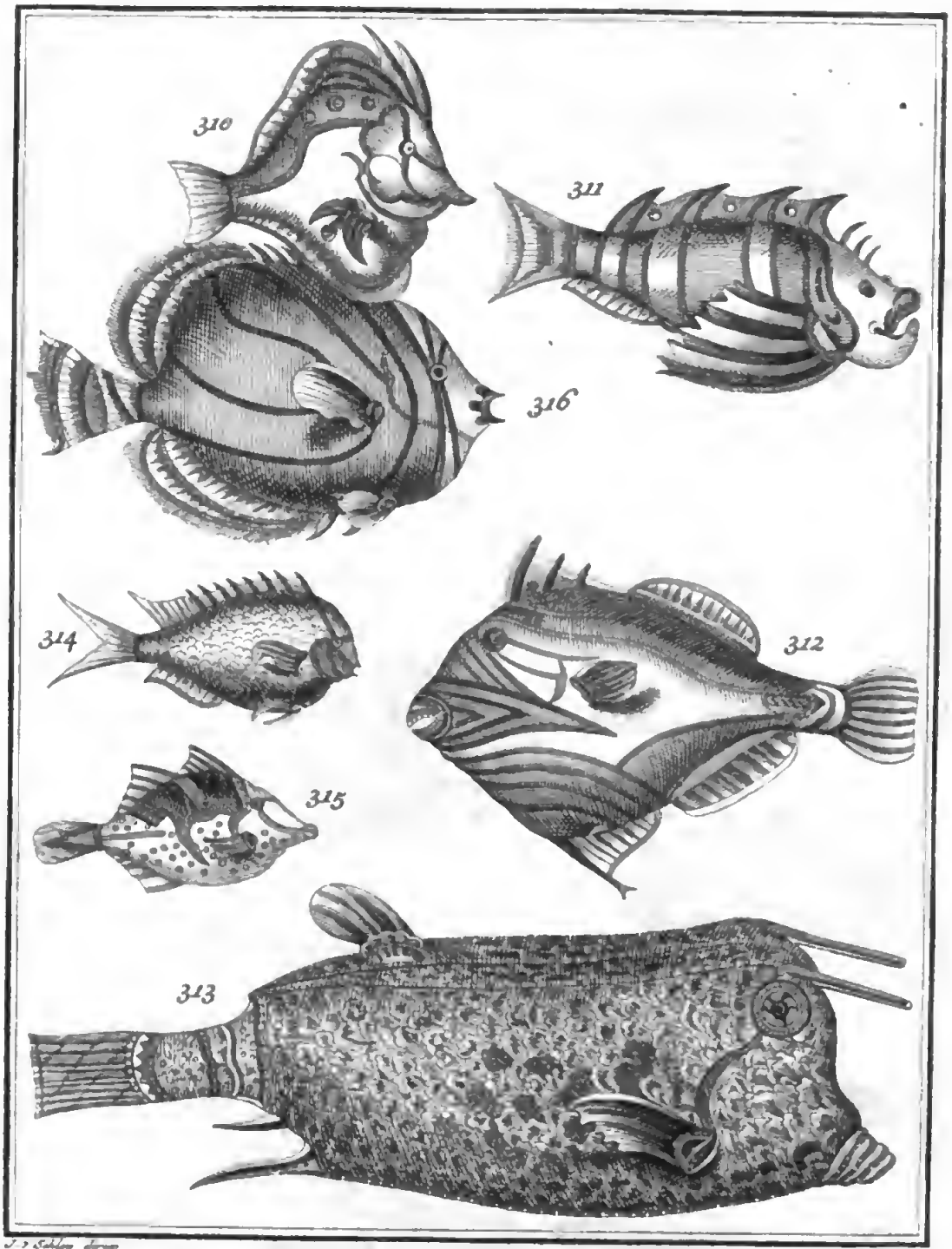

J. Sibley Sculp.

N.° XXXIII.

Digitized by Google

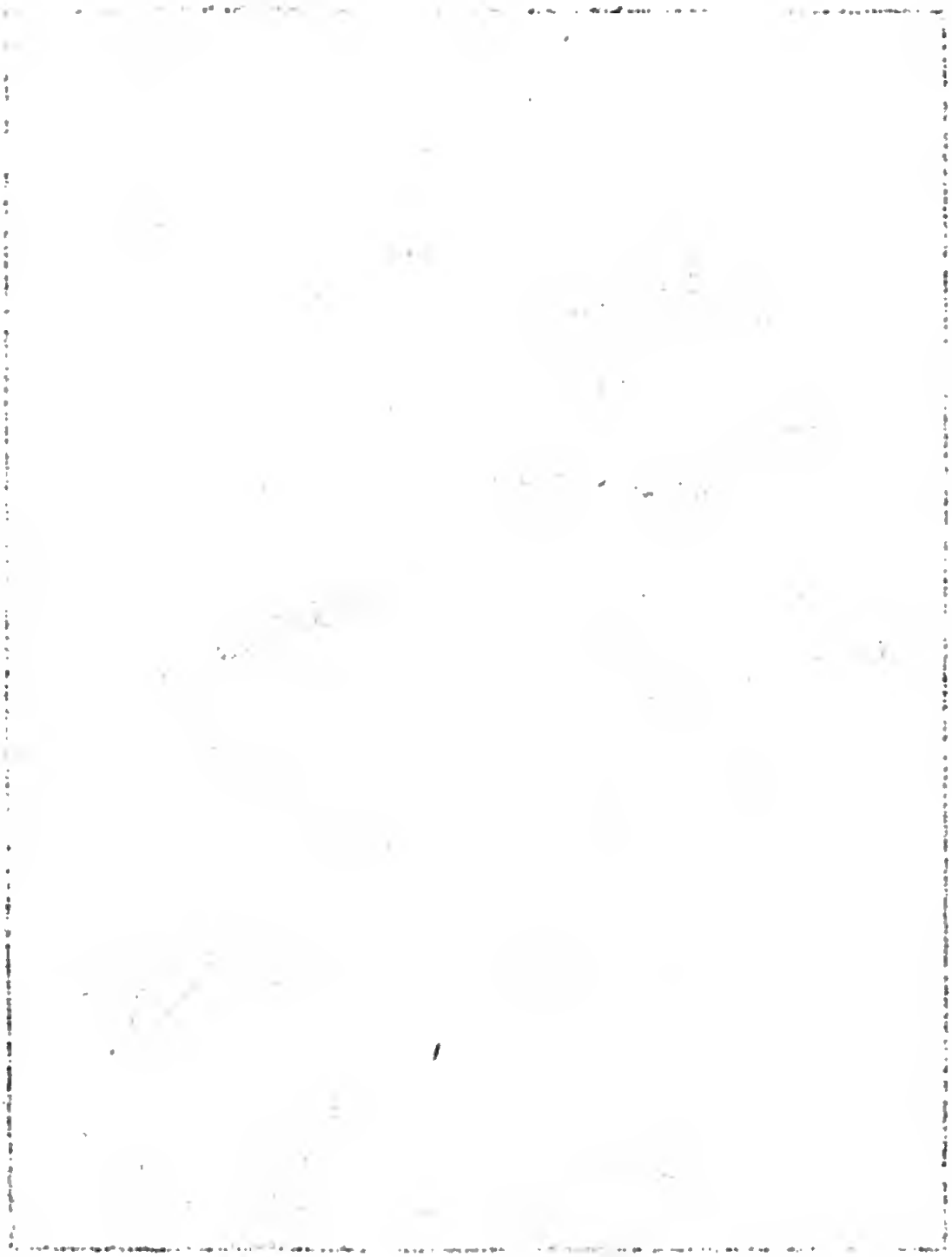

Digitized by Google

1 . 4 . 31

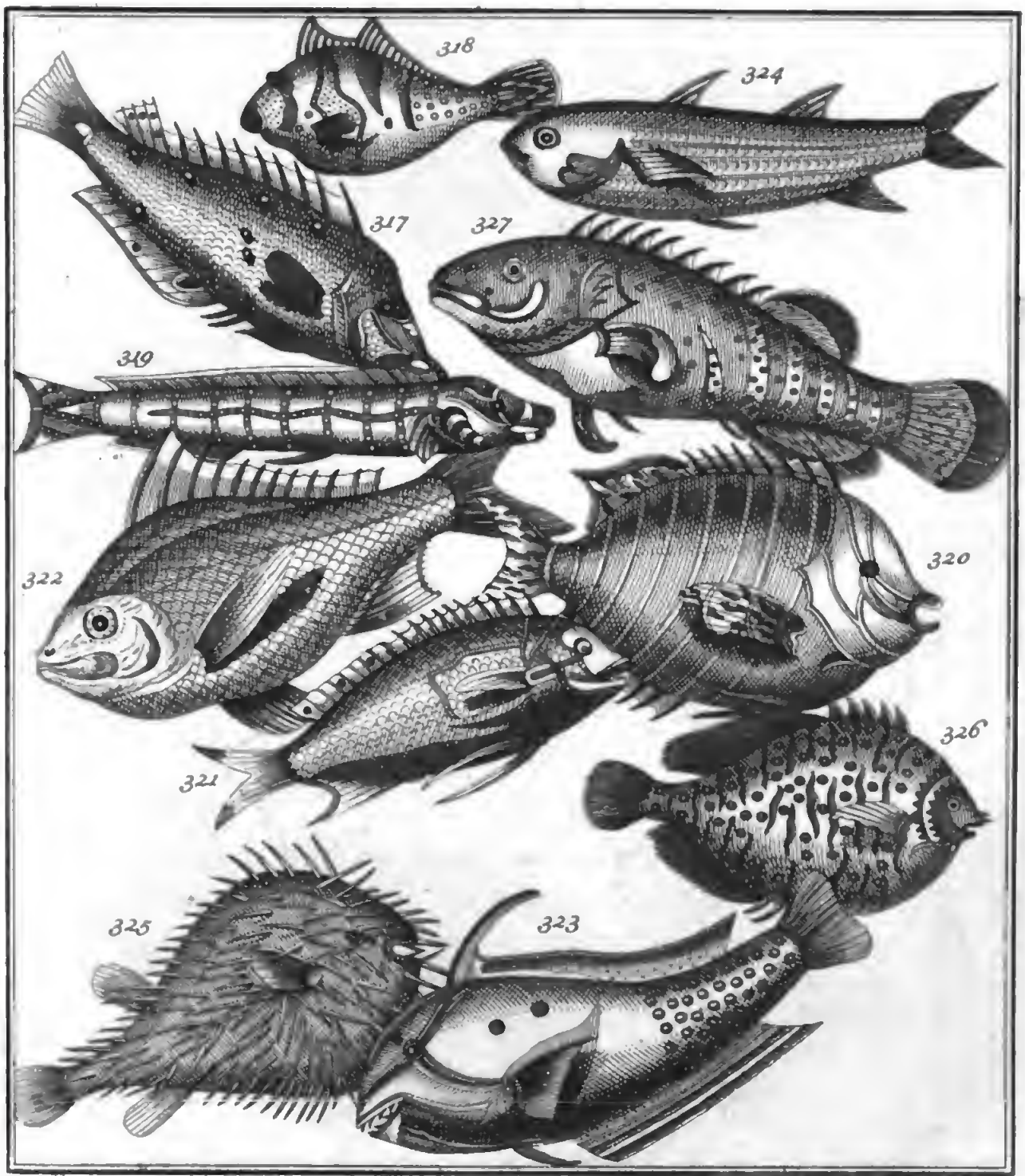

J. V. Sebby dirx

N.° XXXV.

Digitized by Google

Digitized by Google

1.4.31

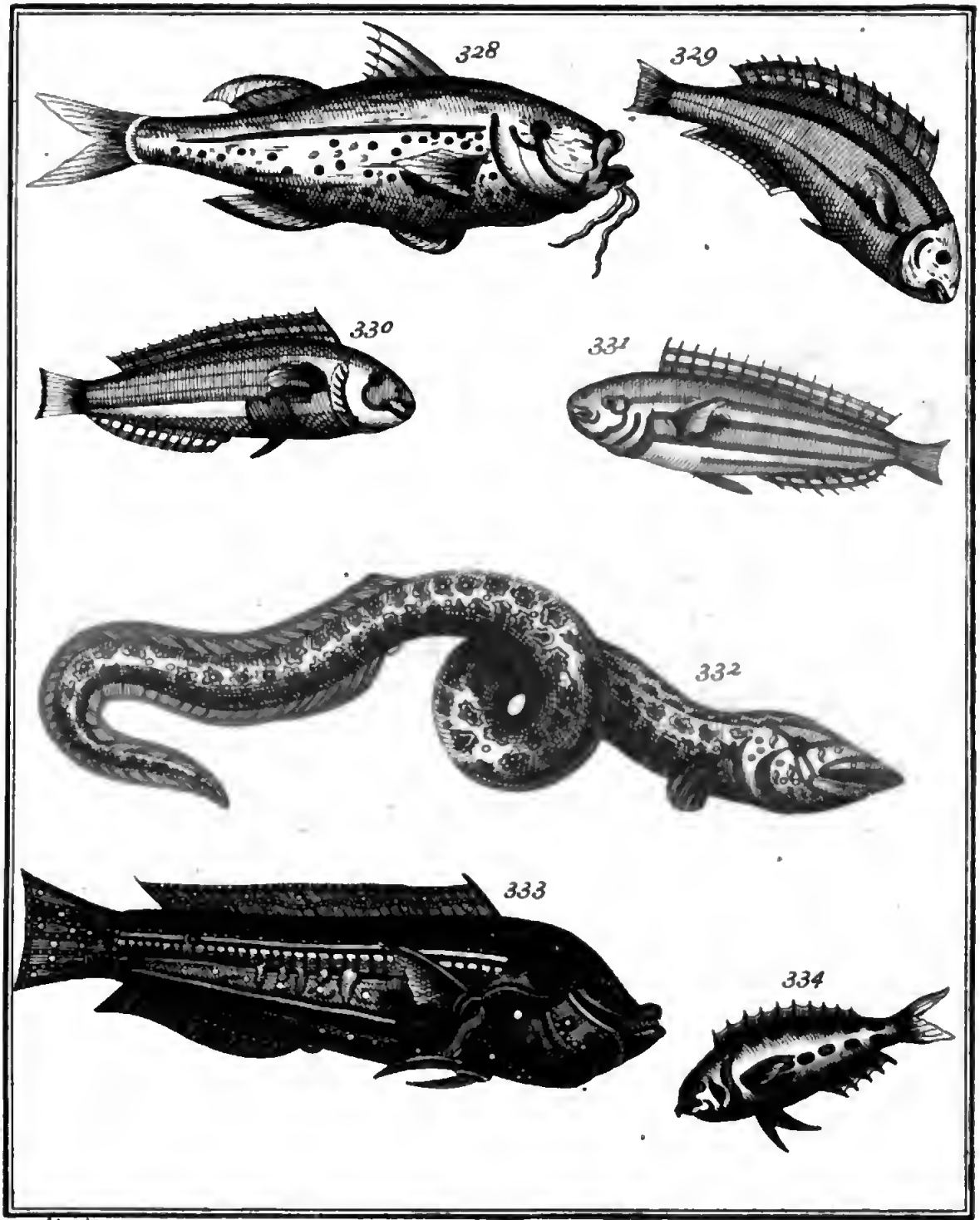

J. V. Sebley direx

N.° XXXVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

1.4.41

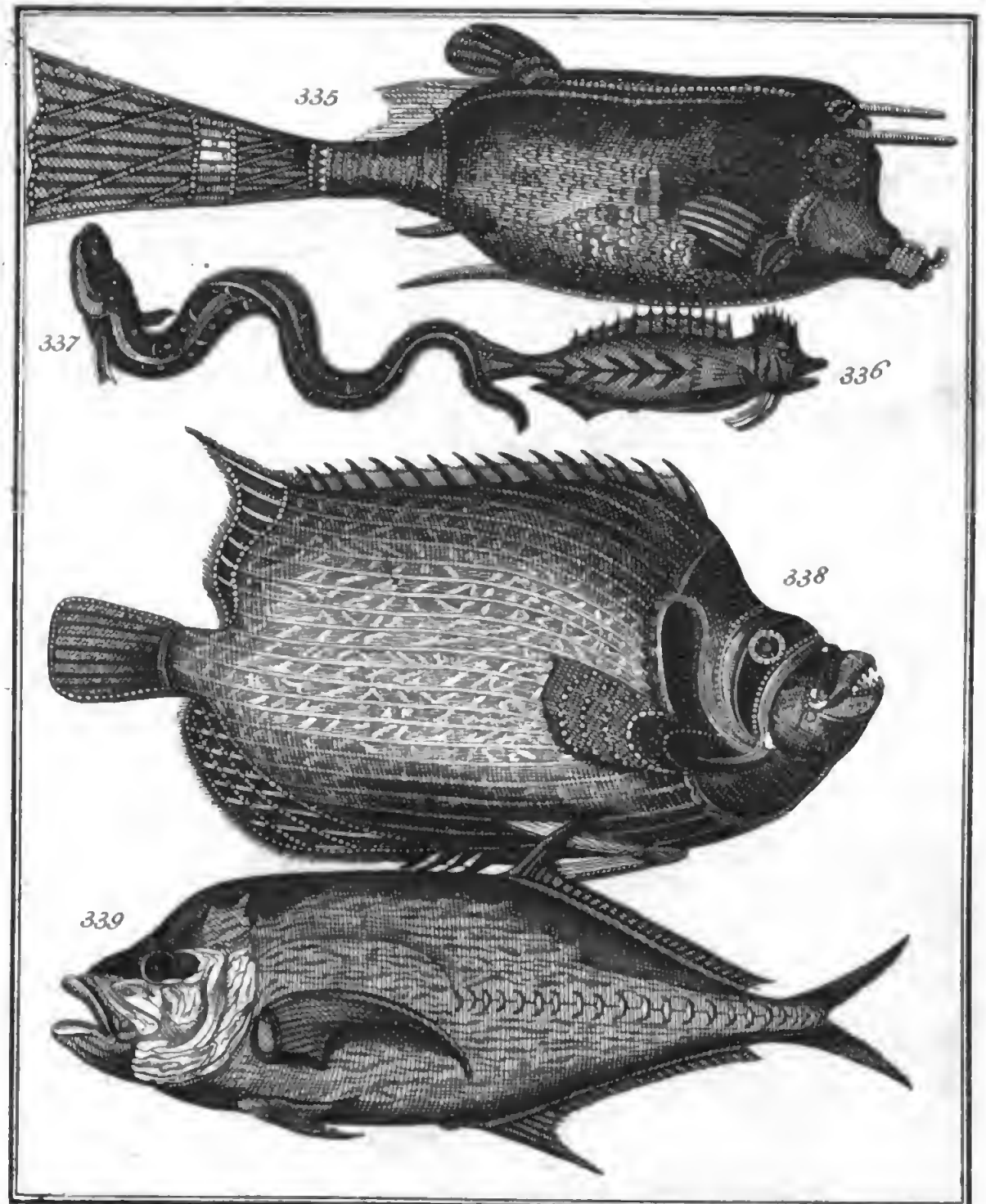

N.° XXXVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

1 . 4 . 31

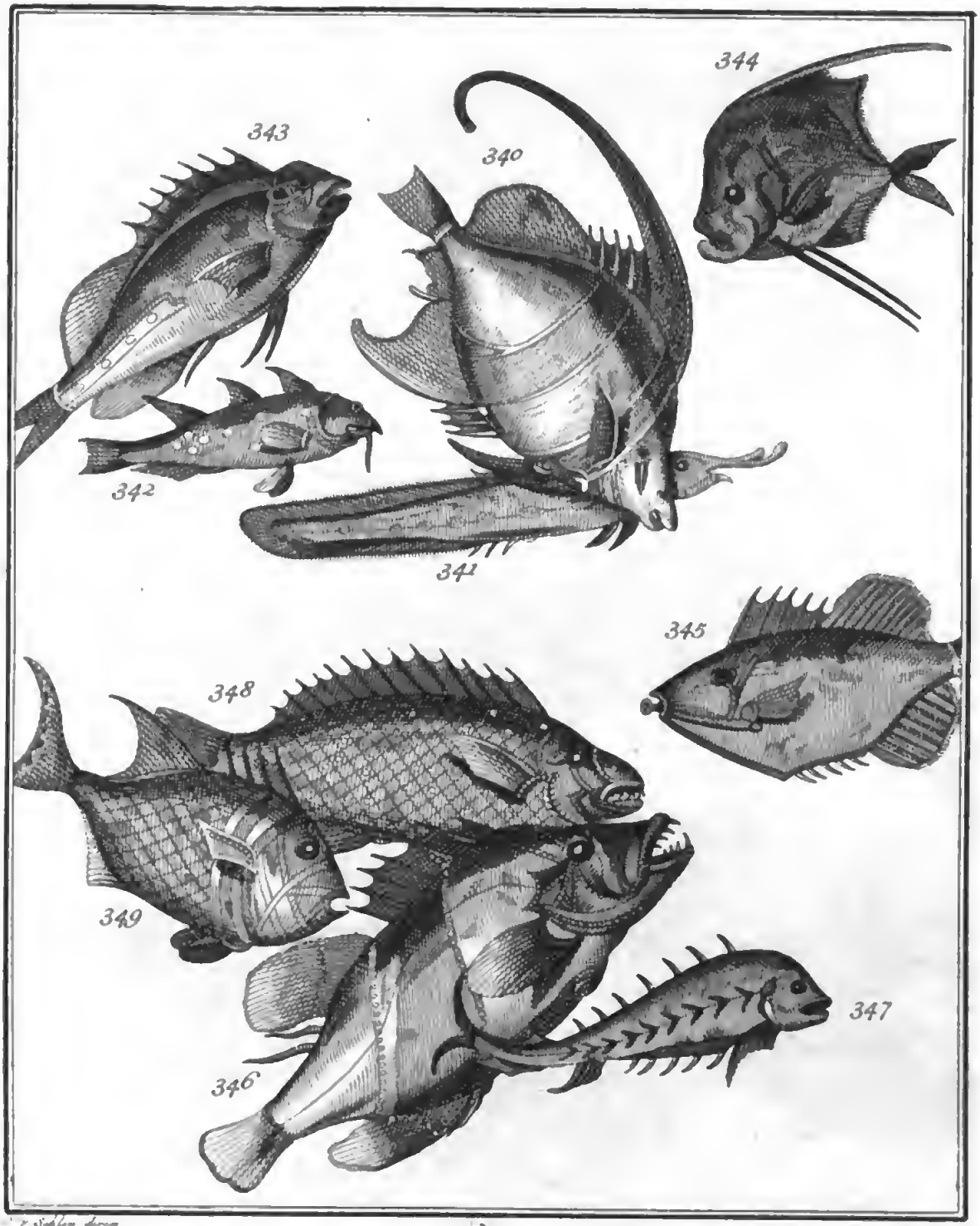

N.° XXXVIII.

Digitized by Google

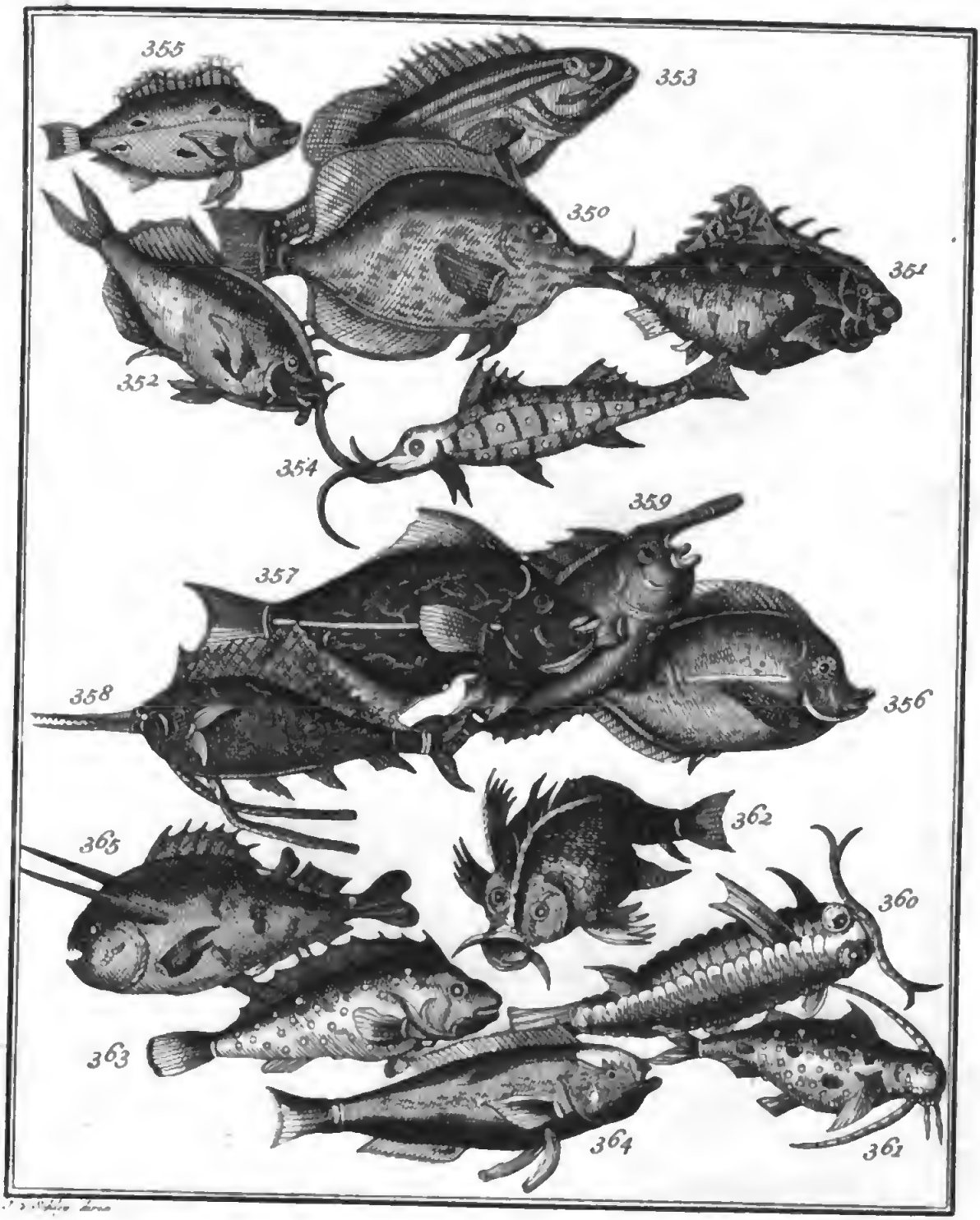

N.° XXXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

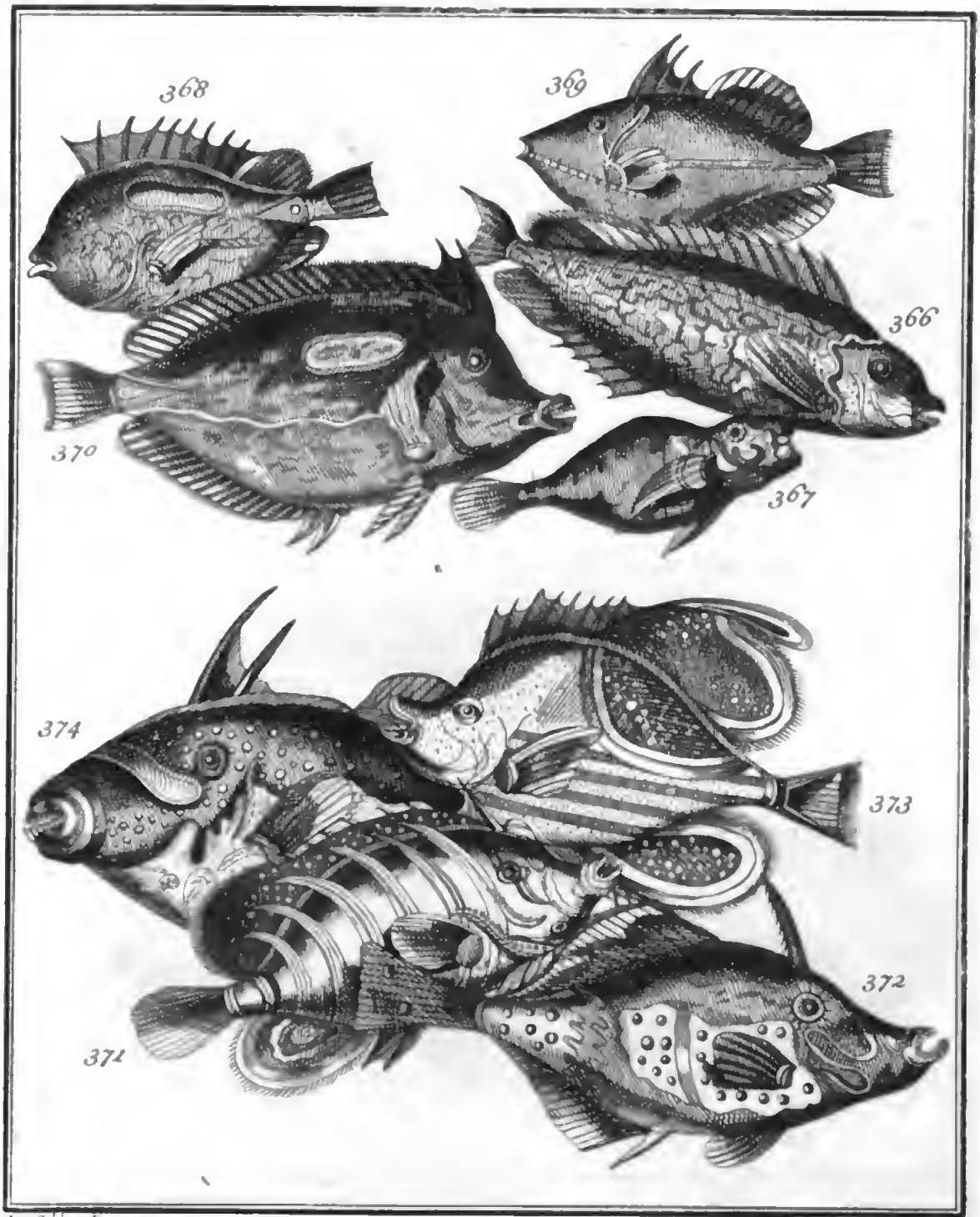

J. J. Scheuchzer direx.

N.o XL.

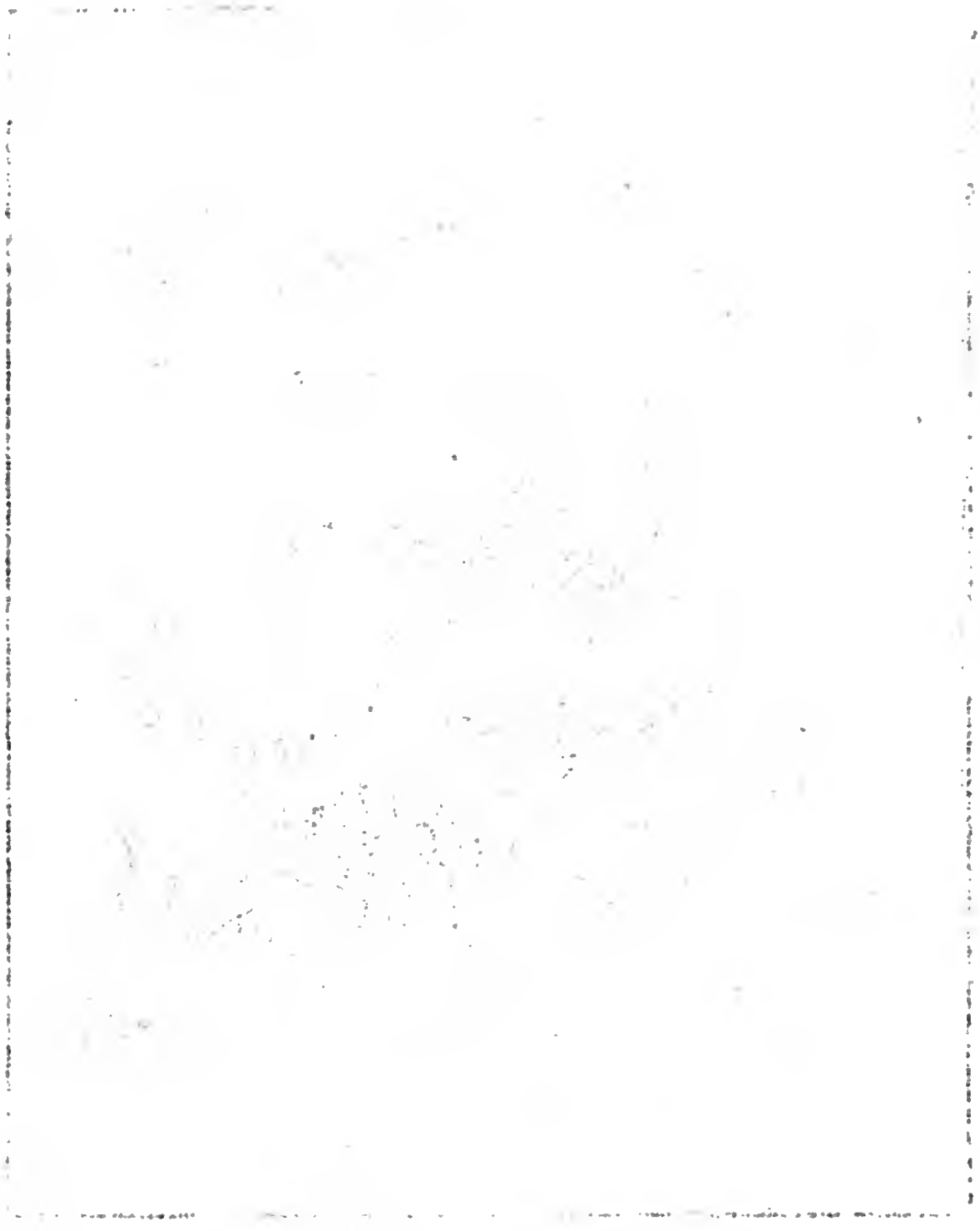

Digitized by Google

1.4.3

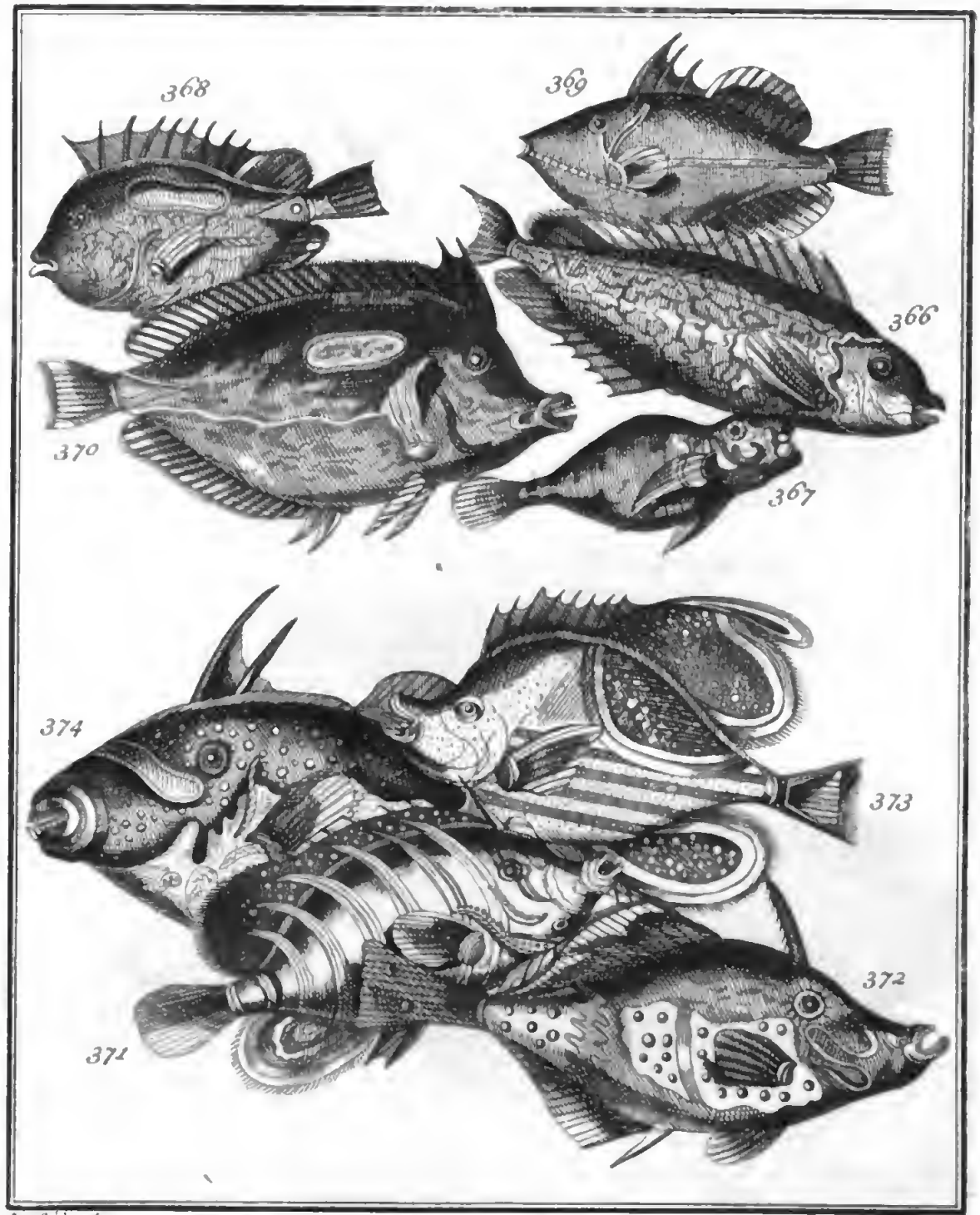

J. D. Sahlin Sculp.

N.° XL.

Digitized by Google

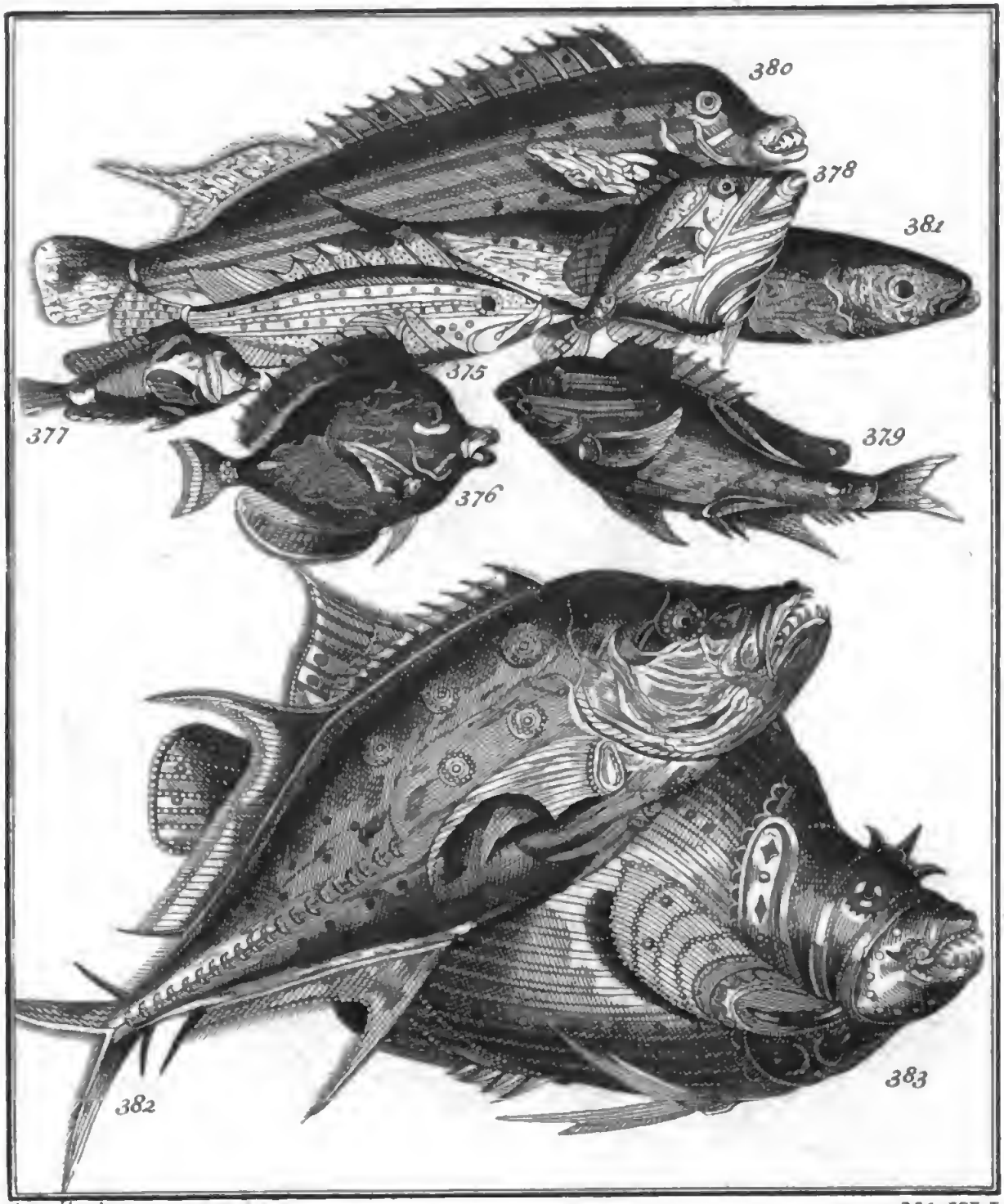

J. V. Sibley deno.

N.° XLI.

Digitized by Google

1 . 4 . 31

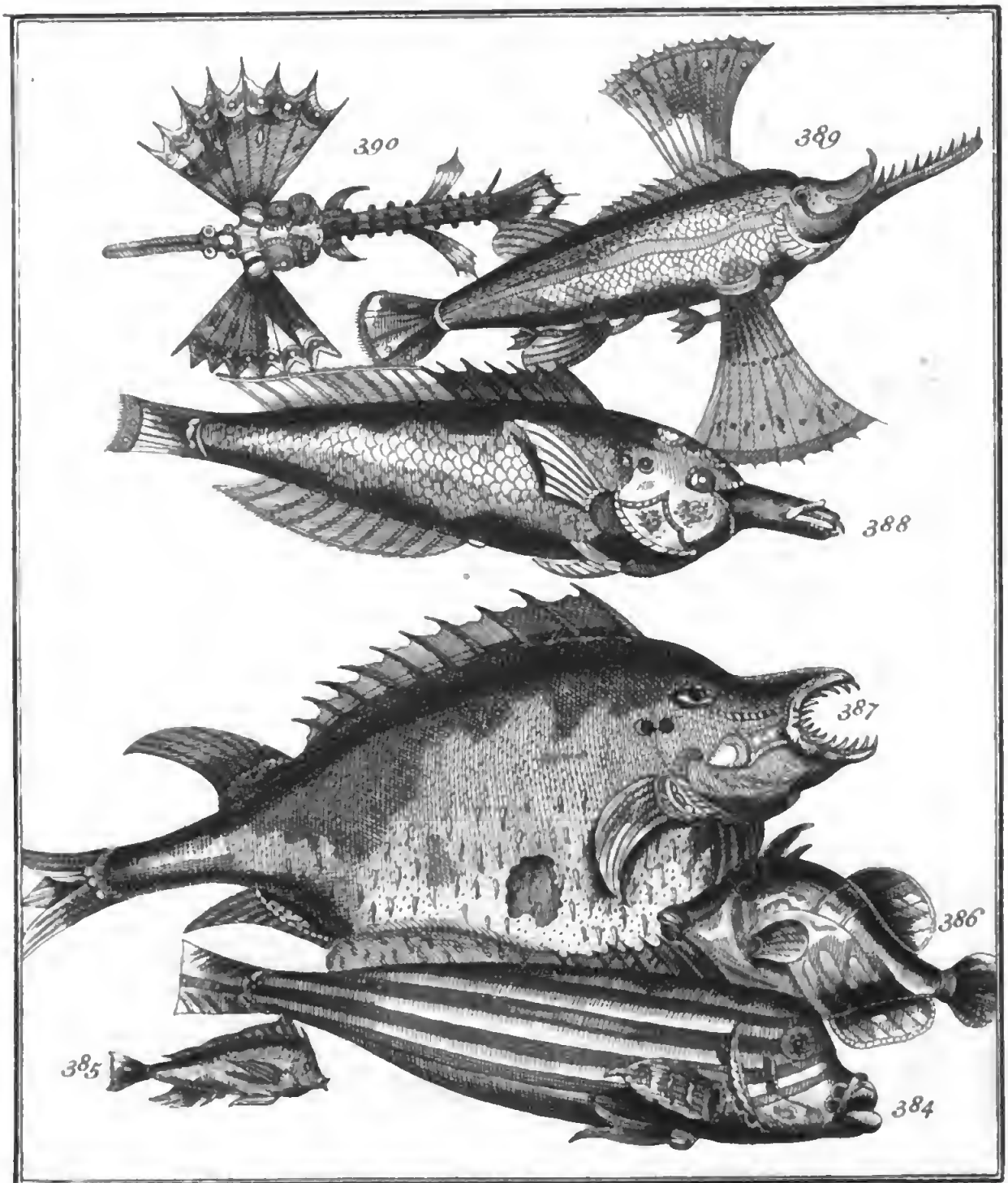

N.° XLII.

Digitized by Google

1 . 4 . 31

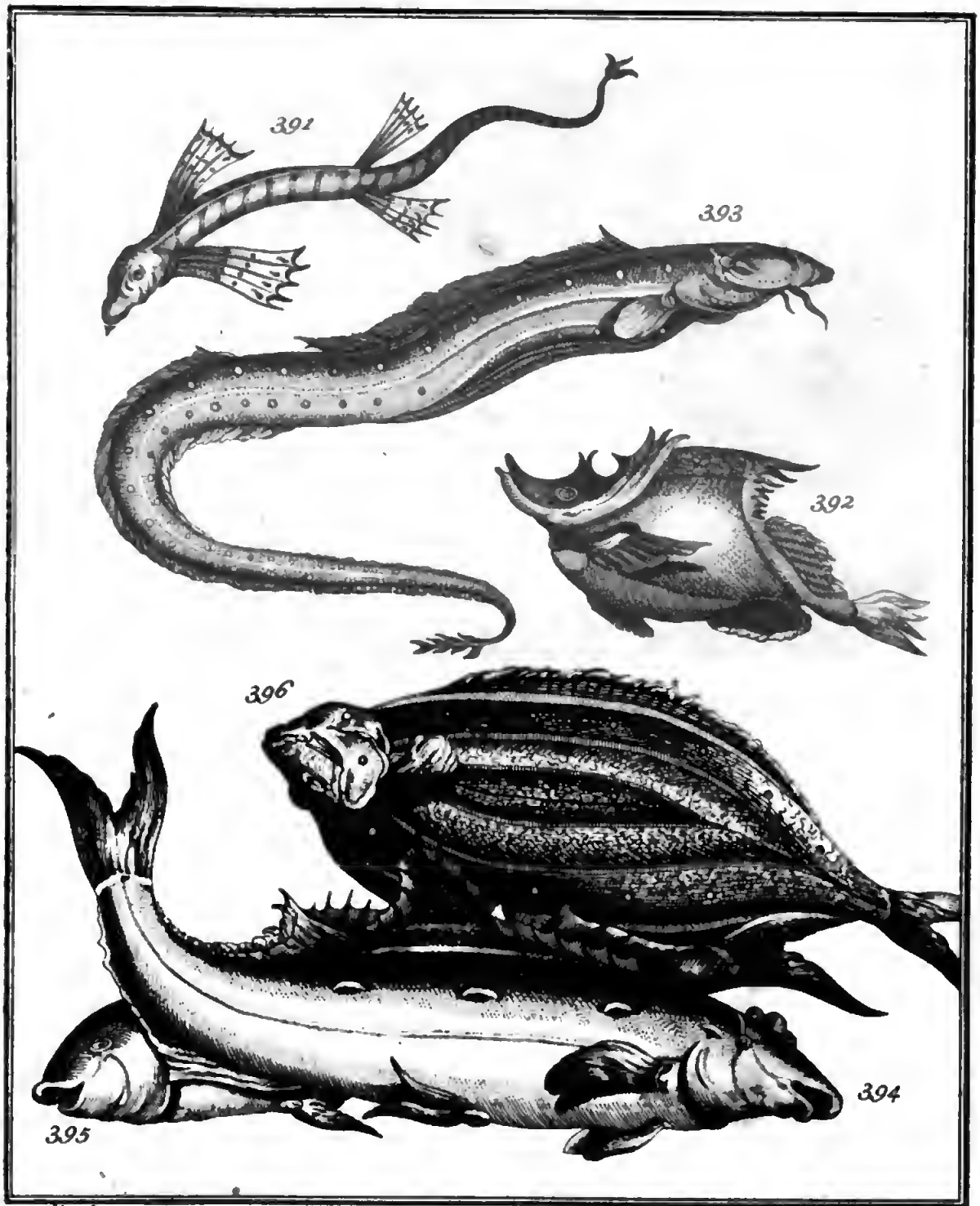

J. V. Sibley Sculp.

N.° XLIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

1 . 4 . 31

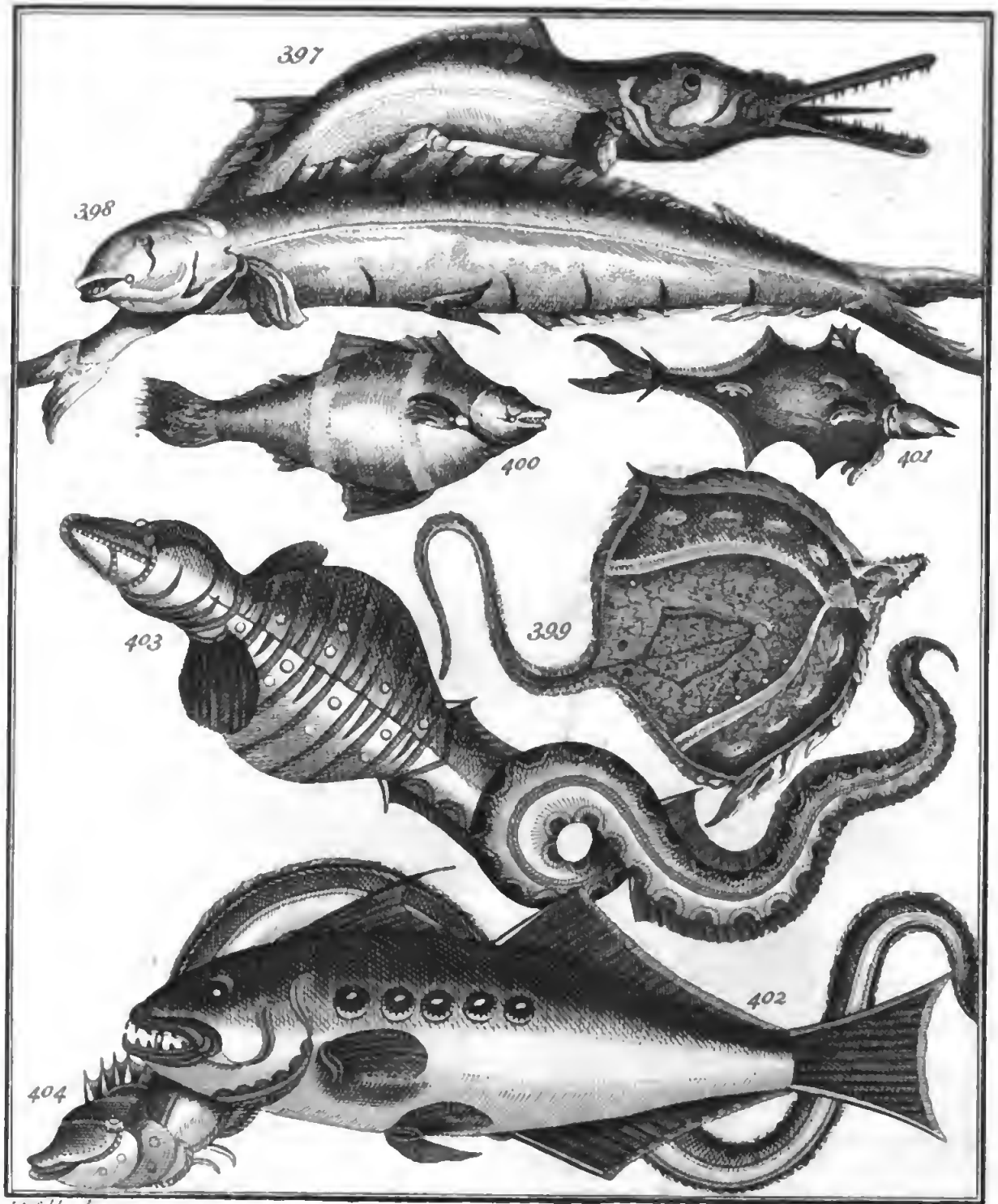

N.º XLIV.

Digitized by Google

1 - 4 - 3

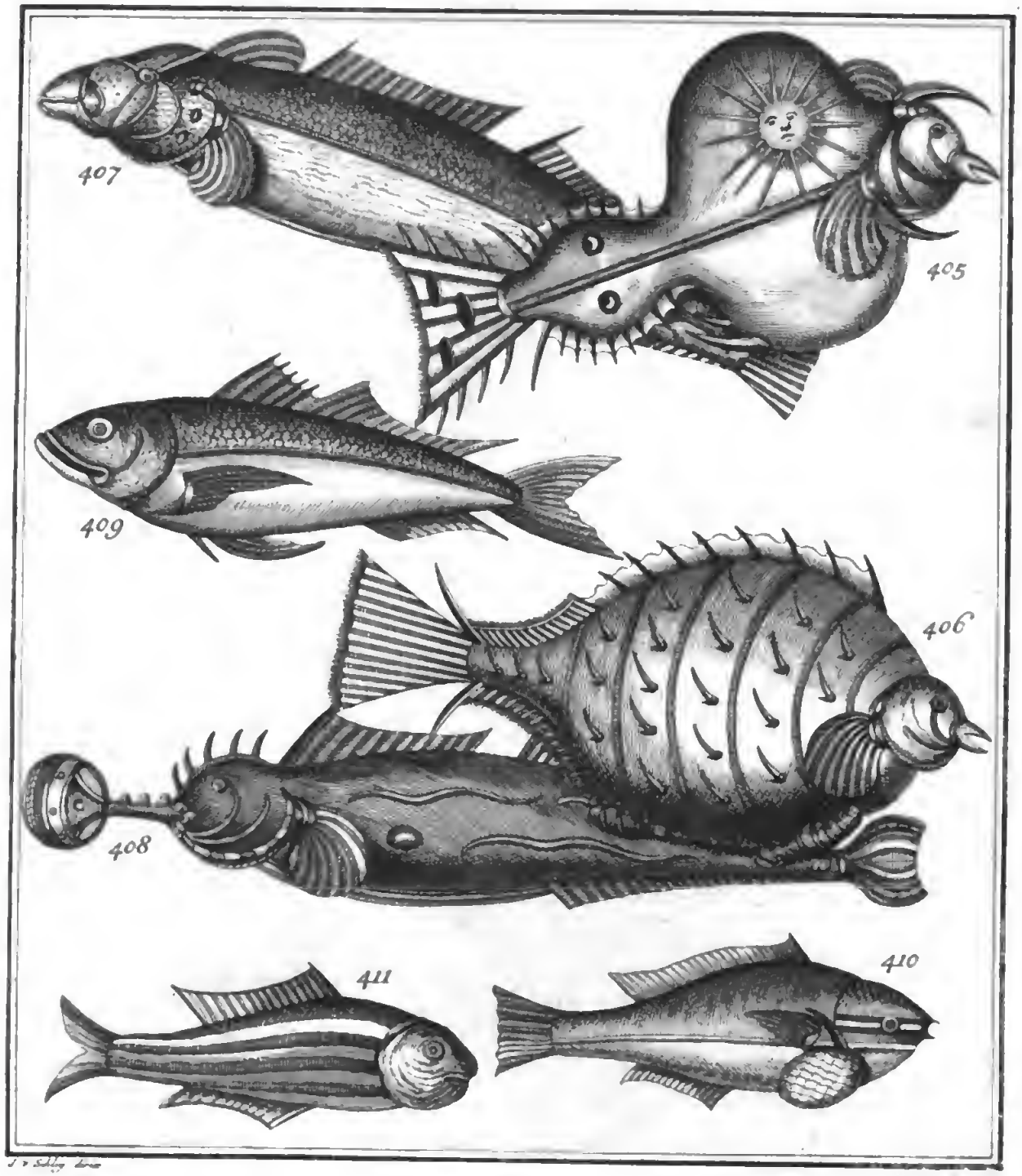

N.° XLV.

Digitized by Google

1 . 4 . 31

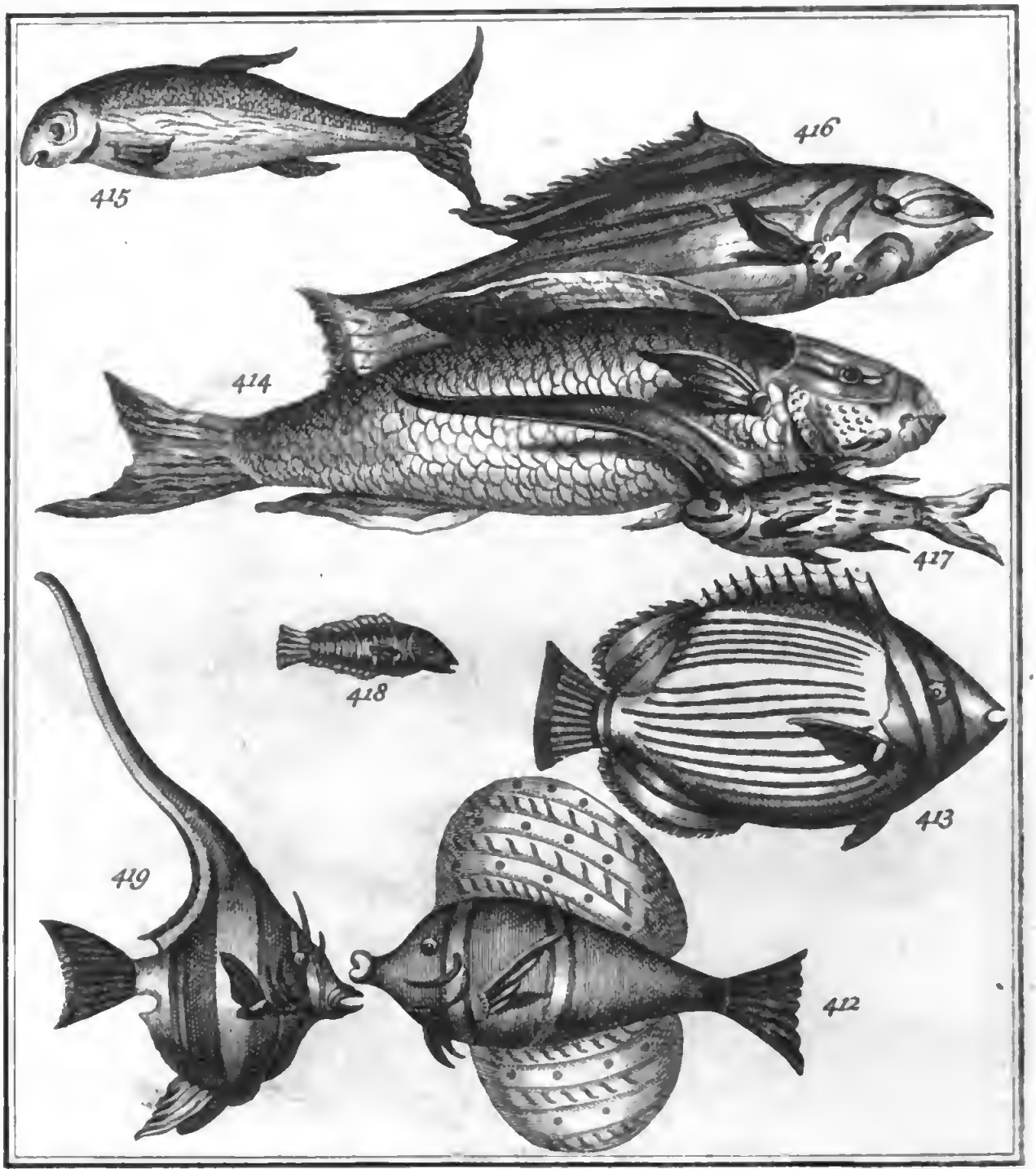

N.° XLVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

A - 7 - 21

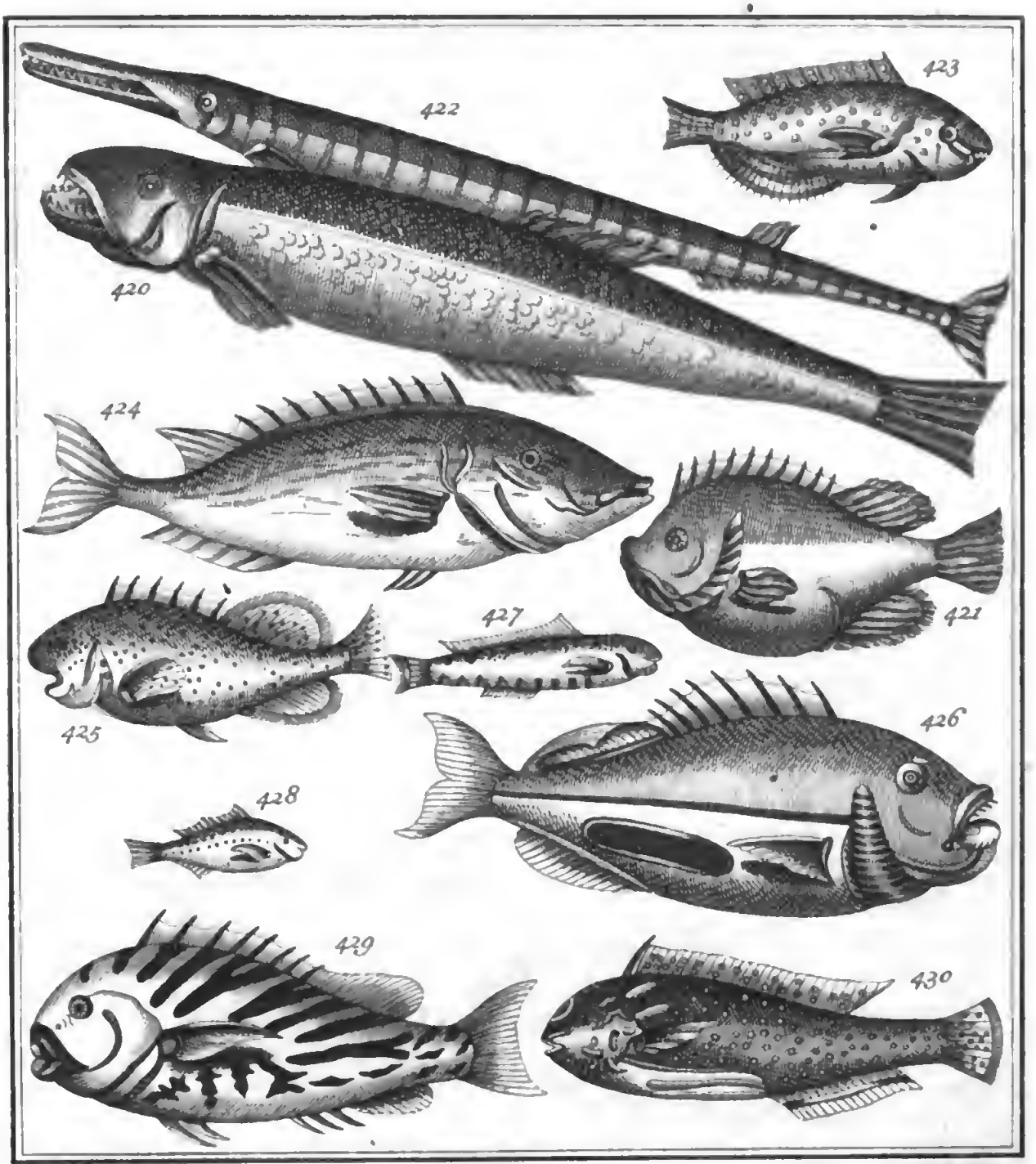

J. V. Sibley Sculp.

N.° XLVII.

Digitized by Google

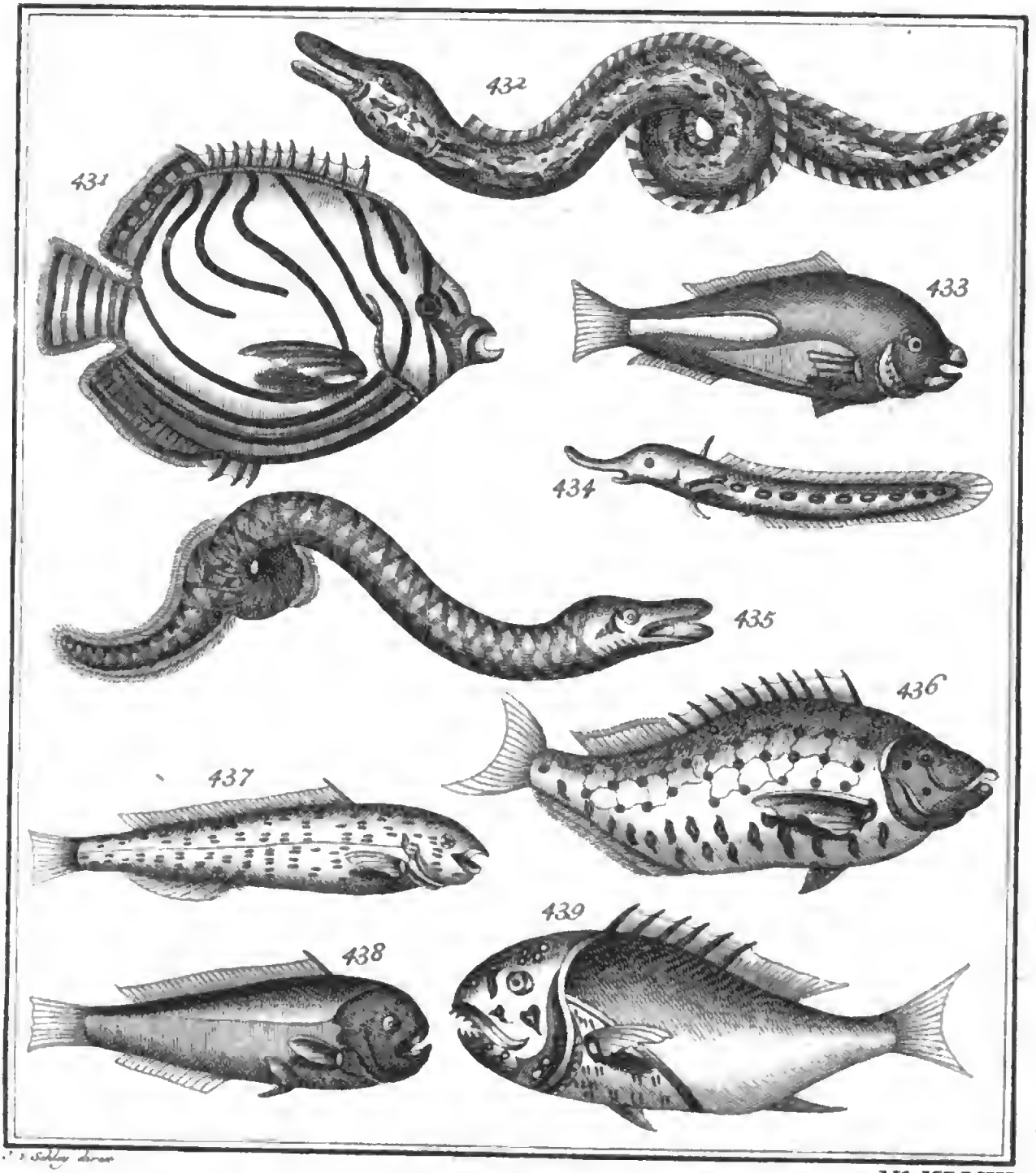

N°. XLVIII.

Digitized by Google

1 - 4 - 31

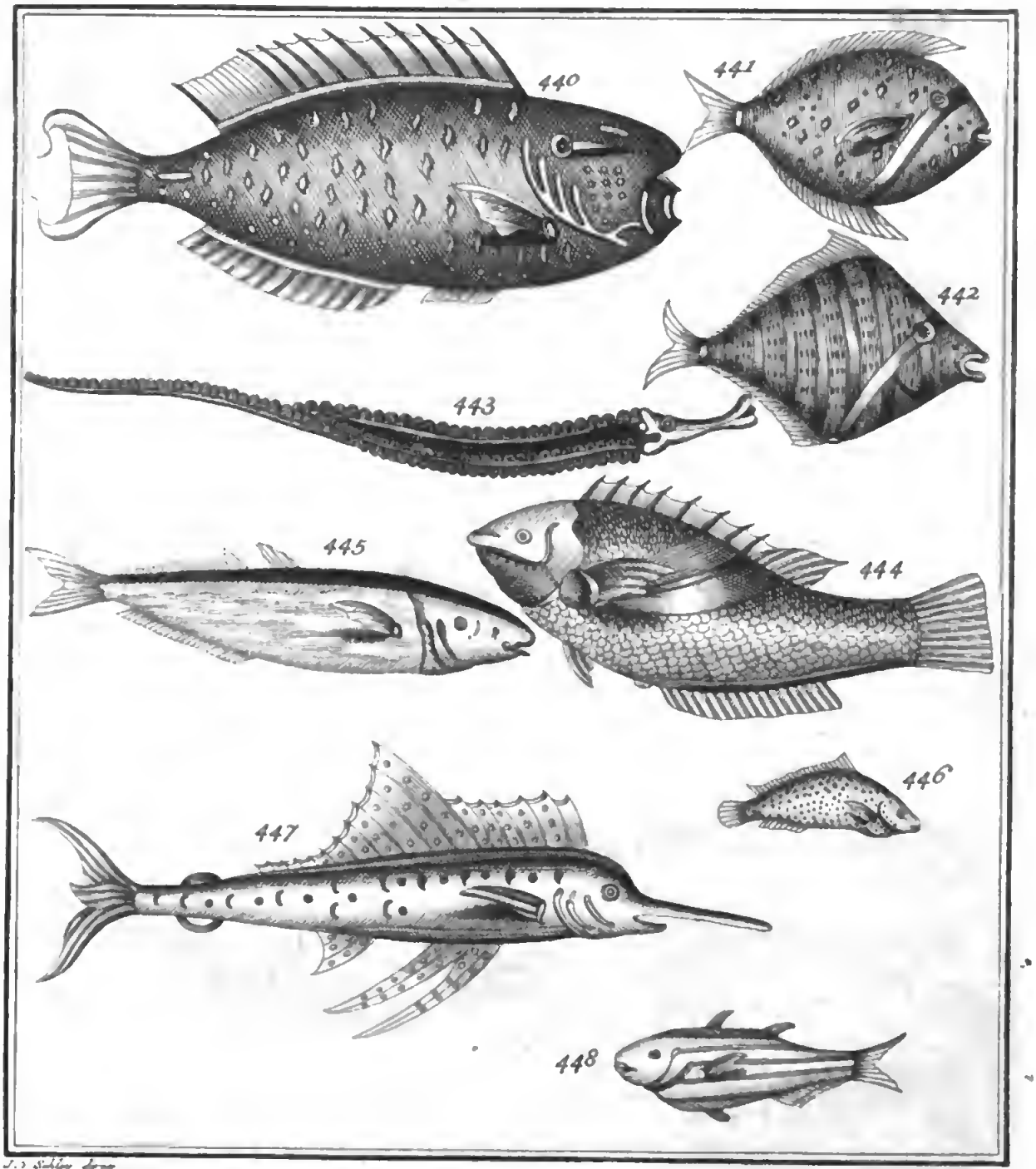

J. v. Sichling del.

N.° XLIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

1 - 4 - 31

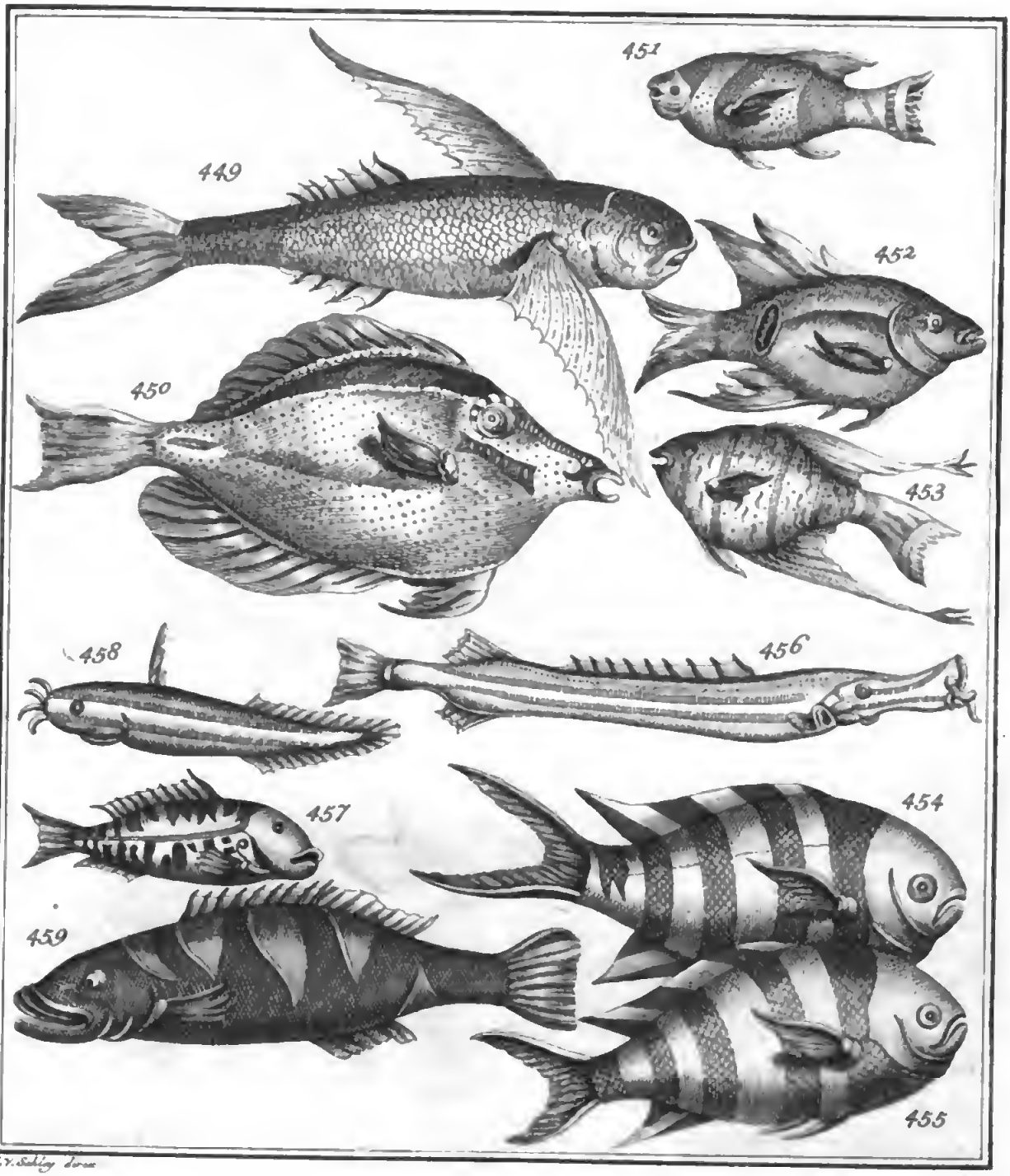

J. V. Sebley Sculp.

N°. L.

A . 4 . 31

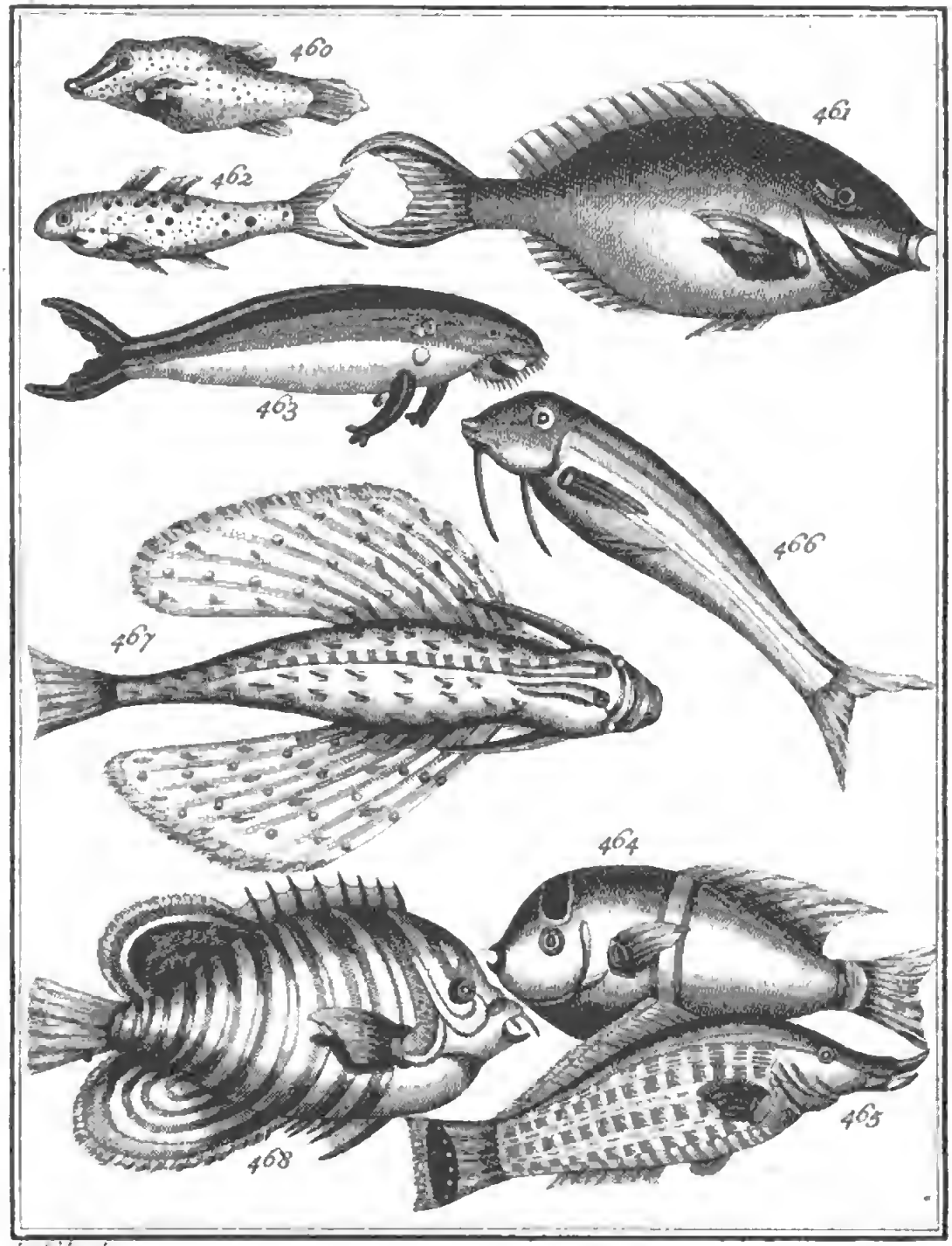

N°. LI.

Digitized by Google

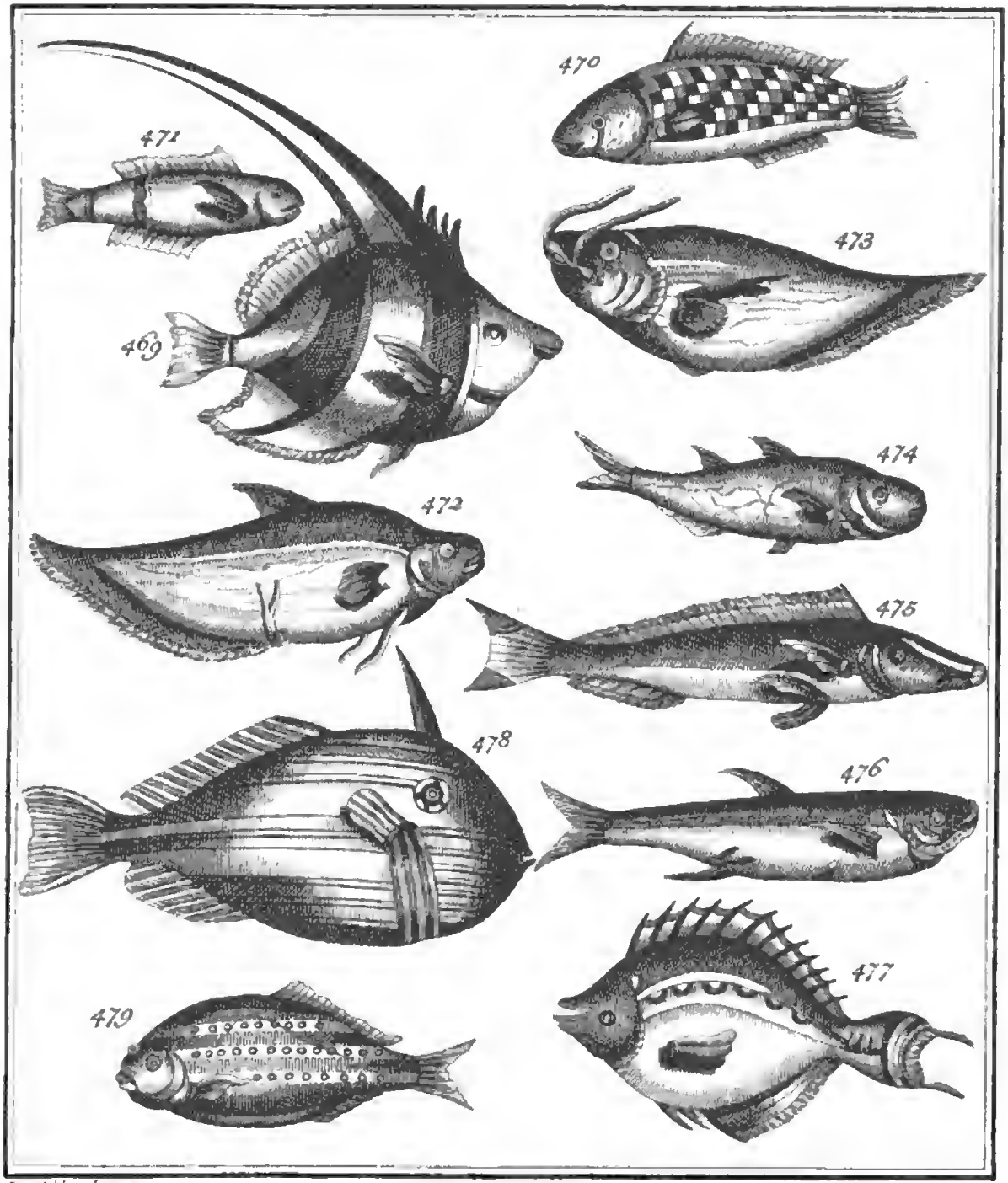

N.° LII.

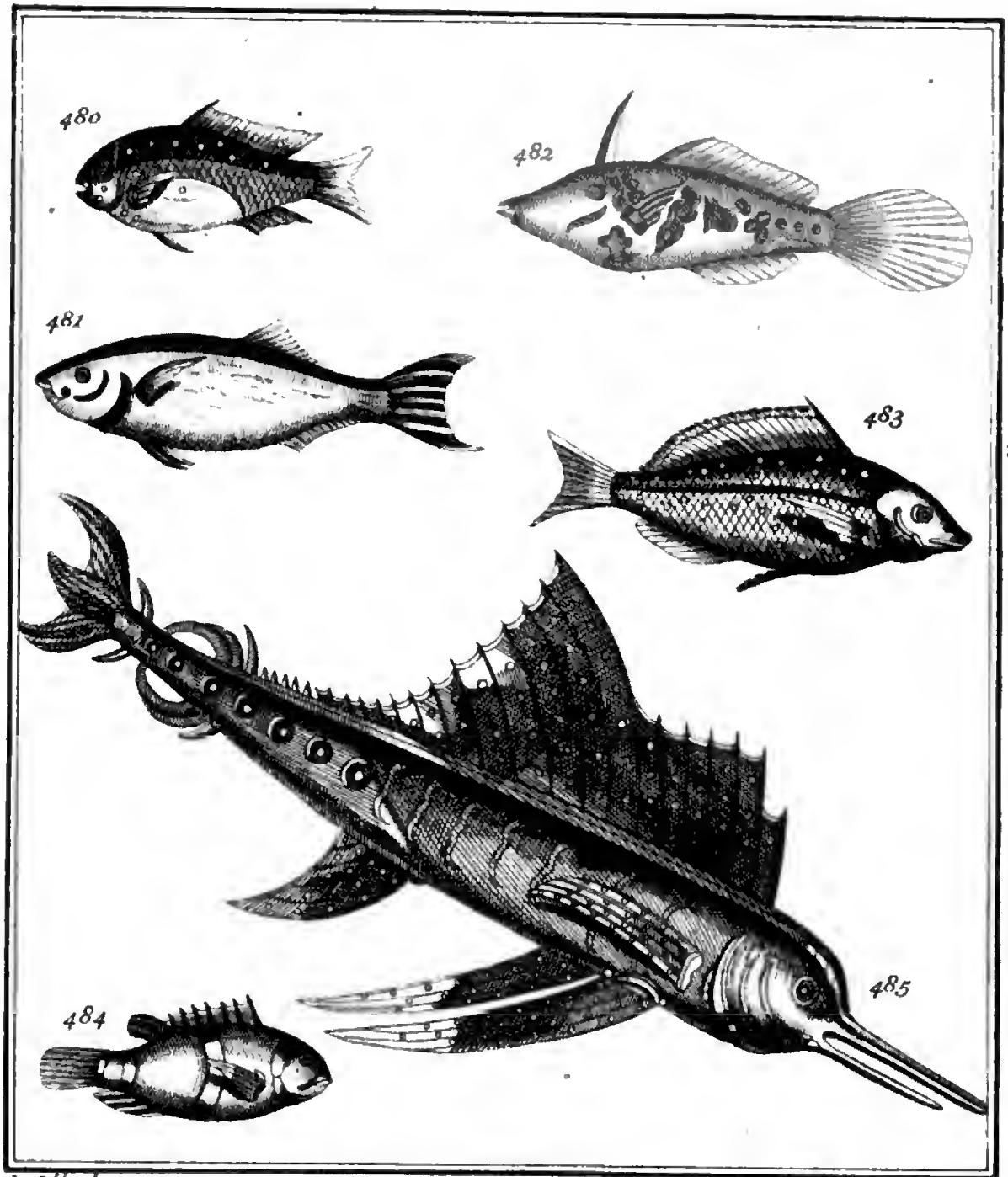

J. v. Sadler Jun.

N°. LIII.

trois bandes larges de verd céladon, & deux de pourpre, & le long du dos régne une bordure d'un jaune orangé: l'œil eſt de verd céladon entouré d'un cercle de pourpre & d'un ſecond noir; ſon iris eſt noire & blanche; ſur la tête ſe voyent deux demi-cercles bleus, & un troiſième de pourpre au milieu: le cercle qui termine la téte eſt d'orange & de pourpre; toutes les nageoires ſont d'un bleu clair, & pleines de globes bleus marqués de blanc; ſur le corps ſe voyent ſept 3 en chiffres, & deux plus petits près de la queue: on y découvre auſſi ſept globes de bleu céleſte obſcur marqués d'un grand point blanc, & bordés d'un demi-cercle de pourpre du côté de la queue; la nageoire du dos reſſemble à une grande voile de miſaine, qu'il peut cacher dans une entaille qu'il a ſur le dos: cette nageoire eſt pleine d'arrêtes qui la diviſent en parcs, leſquels ſont parſemes de globes blancs entourés de noir: elle eſt garnie de quelques piquans fins, & d'un bord blanc ſur le devant, & diminuë peu-à peu vers la queue, par cinq petits piquans bleus & emouſſés: vers le bas du corps, on voit de chaque côté deux grands piquans bleus, entre leſquels il y a des cercles larges, bleus, & de verd céladon comme entrelacés, & qui laiſſent un vuide d'un demi-rond; la nageoire du ventre eſt de verd céladon vers le corps, & a enſuite une bande de pourpre, de bleu & de blanc; la queue eſt fourchuë & compoſée de bandes griſâtres & de bleu céleſte, ſe montrant en forme de demi-lune, mais au milieu ſe voit un troiſième fourchon large, de verd céladon & de blanc en bandes, & qui finit en pointe. C'eſt un des plus beaux Poiſſons qui ſe puiſſe voir, & qui a environ vingt-neuf pieds de long.

Poissons extraordinaires.

On a, aux Indes, une eſpèce de Poiſſons dorés & argentés, qui viennent du Japon, & qu'on conſerve dans des pots ou baſſins larges à Batavia: ils ſont de la taille de petits éperlans, ayant un bon pouce en longueur, & marqués de taches d'or ou d'argent, chacun dans ſon eſpèce: on les nourrit de petits vers, & on doit en prendre beaucoup de ſoin, car ils ſont très délicats: ils tâchent de ſe mettre à l'abri, ſous l'ombre de quelque verdure, qu'on met dans leurs pots ou baſſins; le mâle en eſt d'un beau rouge depuis la tête juſqu'à la moitié du corps; le reſte du corps & la queue entière eſt doré ou marqué de taches d'or, & d'un or ſi luiſant, que toutes nos dorures n'en approchent point; la femelle eſt blanche, & a le quart inférieur du corps & toute ſa queue argentée, auſſi magnifiquement que le mâle eſt doré; leurs queues ne ſont point applaties comme celles des autres Poiſſons, mais longues & épaiſſes, & faites en forme de bouquets: ce qui donne un grand relief à tout le Poiſſon: on doit les garder du Soleil, ſurtout de ſon ardeur, & rafraîchir leur eau deux ou trois fois par ſemaine, ſans jamais vuider leur réſervoir entiérement; on ne doit pas les toucher non plus de la main, car alors ils commencent d'abord à languir & meurent peu de tems après, mais pour les tranſporter, il faut ſe ſervir d'une cuillère platte de fil tendu ſur un petit cerceau, & les retenir autant que faire ſe peut dans leur première eau, & ne la réchanger que peu-à-peu; le grand bruit, les fortes odeurs & le mouvement violent, leur ſont abſolument contraires; de la pâte & principalement du pain à chanter, eſt une bonne nourriture pour eux, & ils la recherchent avec ardeur; ils ont coutume de manger auſſi leurs œufs, mais on les prévient en les ôtant de la

Poiſſons dorés & argentés du Japon.

ſur-

Ecrevisses d'Amboine. ſurface de l'eau, & les expoſant dans une cuvette particulière à l'ardeur du Soleil, qui les fait éclorre; on en voit provenir de petits Poiſſons d'une couleur noirâtre, qu'ils gardent quelquefois pour toujours: d'autres deviennent rouges, blancs, dorés & argentés; & cet or, & cet argent, ſe font voir premièrement à l'extrémité de la queue.

§. II.

Ecreviſſes d'Amboine.

Pl. N°. LIV. 1. REPRÉSENTE le *Roi des Ecreviſſes*, qui eſt un prodige, ayant en longueur 58 pouces, ſçavoir 13 pour ſon corps, 7 pour la tête juſqu'aux yeux, 5 pour ſa queue ſur 7 de largeur, & 33 pour ſon bec ou les cornes; ſes yeux ſont rouges à iris blanche, & entourés de cercles d'orange, placés ſur un champ d'un beau verd céladon, ſur lequel on voit de plus quatre petits globes d'orange, & quelques points de verd céladon; au devant des yeux ſont placés deux piquans d'un doigt d'épaiſſeur, & de deux bons doigts de longueur; ils ſont blancs & d'un bleu céleſte obſcur, ayant pluſieurs nœuds d'un bleu céleſte clair, & d'un rouge pâle: ces piquans ſont fourchus à leur extrémité, & leurs fourchons ont un bon doigt de long ſur deux lignes de large; ils ſont marbrés de rouge & de blanc; le champ, ſur lequel ſont placés les yeux, & deux piquans noirs & blancs, va de biais en avant, ayant des bords rouges & blancs; ſur chacun de ſes côtés avance un fort gros muſeau, qui a bien deux pouces & demi d'épaiſſeur, & dont le fond eſt de pourpre orné de quatre bandes de traverſe bleuës, grandes & larges, garnies de piquans; ces bandes deviennent plus petites à meſure que le muſeau avance, comme font auſſi les piquans bleus, qui ſont ſur les côtés, & ſur le corps même du muſeau, lequel continuë ainſi toujours en s'étréciſſant juſqu'à la longueur de 33 pouces; le corps de cette écreviſſe eſt d'un beau pourpre & blanchâtre, orné près des yeux d'un beau bleu & de trois demi-cercles d'orange, de bleu, & de rouge marbré: le corps eſt traverſé par ſept bandes bleuës très larges, qui ont ſur les côtés des marques pointuës, noires & blanches, en forme de langues ou de flammes, ſur leſquelles on voit un point blanc; les ſix intervalles, que laiſſent ces bandes de traverſe, ont ſur les côtés des piquans larges, jaunâtres & d'un rouge pâle, qui repoſent ſur des globes noirs & blancs, entourés de cercles ou anneaux blancs; les côtés de la tête ſont couverts de deux pilaſtres d'orange, ornés de ſix petits globes blancs, & de quelques traits noirs en dedans, & par dehors, ils joignent un fond marbré de rouge & de blanc; ſur le champ, qui eſt entre ces deux pilaſtres, ſont placés 18 petits globes noirs & blancs à queue, diſpoſés trois à trois, & 15 ovales noires, dont le dedans eſt blanc, placées entre les globes: il y a de chaque côté ſix pieds épais, & joliment marqués: leur couleur eſt un bleu céleſte obſcur tacheté de blanc: l'intérieur de leurs extrémités eſt comme orné d'une frange noire & orangée, & les jointures en ſont couvertes de nœuds de bleu céleſte & de jaune orangé, qui ſont bleus & noirs par derrière & du côté du corps, lequel forme, vers ſa fin, une eſpèce de couronne

ronne bleuë, pourprée & blanche, garnie, du côté de la queuc, de grands piquans pareils à ceux du fruit de l'Ananas; la dernière bande bleuë du corps ſupporte un grand demi-globe ondé, de bleu & dc blanc, & qui a deux bords, l'un extérieur, large & orangé, l'autre intérieur & pourpré; aux deux côtés de ce globe en paroit un autre plus petit, & blanc, bordé de rouge; la queue eſt orangée & ſe forme de ſix bandes longues & arrondies, qui ont des arrêtes noires, des bords dc même & de plus une frange de couleur de citron qui les entoure; la chair de cette Ecreviſſe eſt ferme & très blanche, & d'un goût admirable; l'Auteur ne pouvant la tranſporter en entier, à cauſe de ſa longueur, l'avoit fait deſſiner ſur les lieux, & il témoigne n'en avoir jamais vû de ſemblable. Ecrevisses d'Amboine.

2. C'est *la Reine des Ecreviſſes*, d'une beauté achevée. C'eſt proprement une écreviſſe de montagne ou de champ; quoiqu'elle ſe tienne auſſi dans l'eau: celle-ci, qui avoit 4 à 5 pieds de long, a été priſe dans le Bois de Sagu à Louhou; elle fait ſes œufs dans le ſable au nombre de 10 ou 12 à la fois, qui ſont d'un bleu céleſte picoté de rouge, & grands comme des œufs de pigeon: on les voit repréſentés à côté de la Figure; la largeur de l'écreviſſe eſt de 9 bons pouces, & elle a de chaque côté une perche ou groſſe corne verte, qui a cinq diviſions, ou bandes de traverſe ovales & jaunes, au bas deſquelles ſe voyent des globes bleus, & au haut des piquans auſſi bleus, dont le dedans eſt blanc: les deux côtés de chaque corne ſont bordés de grands demi-globes bleus, & de quatre ou cinq piquans de même couleur; ſon corps eſt d'un jaune doré, & garni ſur le devant de ſix pieds de chaque côté, dont le fond eſt de couleur de foye marqué de bleu obſcur près du corps, & de pourpre vers le haut; leurs jointures ſont couvertes de nœuds de jaune & de verd céladon, & leurs extrémités ſont garnies de pinces bleuës & blanches; le corps eſt traverſé par ſept bandes larges & bleuës à veines rouges, bordées de pourpre en dehors, & d'un noir fin en dedans: ces bandes ont de chaque côté hors du corps un fond plus obſcur garni de trois piquans pourprés fort aigus: entre ces bandes l'on voit à chaque côté du corps de grands globes d'un verd céladon tirant ſur le jaune, & ayant chacun un petit globe noir au milieu & un piquant de pourpre par dehors: ſur le corps même & encore entre ces mêmes bandes, ſont placées quelques ovales noires, dont le milieu eſt blanc; au haut de ces bandes il y a nombre dc globes noirs à points blancs, quelques piquans bleus & larges, & une ovale ſemblable aux autres, outre pluſieurs demi-globes larges, triangles pourprés & autres marques ſemblables: les petites rayes ſerpentines, qu'on voit au haut des yeux, ſont bleuës & picotées de blanc; ſa queue eſt ſéparée du corps par deux grands globes de pourprc, & au milieu, par un troiſième jaunâtre & de verd céladon, qui tient encore à deux autres globes jaunes placés un peu plus haut: ſur chacun de ces cinq globes on en voit un noir plus petit marqué d'un point blanc; contre le globe du milieu eſt appuyé un triangle jaune, grand & large, bordé de rouge à droite: ſur le bas de ce triangle il y en a deux plus petits, un bleu, l'autre blanc, & un troiſiéme petit à ſes deux côtés, & dont le bord de la droite eſt rouge; le triangle de la gauche a plus l'air d'un carreau que d'un triangle; ſa queue eſt grande & fort large, ayant le bas de

Ecrevisses d'Amboine.

verd céladon & le derrière jaunâtre & plein d'arrêtes fines; elle eſt partagée en cinq bandes arrondies par derrière, & qui ont des bords fins & noirs tout autour; ſur la bande du milieu paroit un carreau de bleu céleſte & de blanc, ayant le bord gauche noir: ſur les deux bandes voiſines eſt peinte une ovale noire & longue, marquée d'un point blanc au milieu; au bout de la queue on voit d'abord des deux côtés, en commençant par dehors, un piquant large, bleu & blanc, enſuite un demi-globe de pourpre garni d'un piquant bleu & blanc, & dont le bord extérieur eſt de pourpre; plus avant vers le milieu un triangle, bleu & blanc, bordé extérieurement d'un rouge pourpre; après quoi s'éléve une eſpèce de dent d'éléphant de bleu celeſte, rayé de blanc en dedans, & noire en dehors, ayant le bord intérieur de pourpre & garni de petits piquans noirs; elle a un bon doigt de long & ſe courbe en dedans: enſuite on voit de chaque côté un ſecond triangle & un ſecond demi-globe de pourpre: toutes ces figures ſont garnies & entre-lacées de frange jaune: enfin juſtement au milieu de la queue s'éléve une eſpèce d'obelisque triangulaire, large & fort long, de bleu céleſte, & blanc au milieu, bordé d'un rouge de pourpre du côté droit, & garni de petits piquans noirs de chaque côté, comme on en voit auſſi aux dents d'éléphans mentionnées ci-deſſus: cet obeliſque paroît un tant ſoit peu plus élevé que les dents d'éléphant: toutes ces couleurs ſont enſemble un merveilleux effet par leurs différens mêlanges & par leur oppoſition; ſur la partie ſupérieure de cette écreviſſe ſont peintes pluſieurs autres grandes marques de verd céladon, de jaune, de citron, de pourpre, de bleu céleſte &c. qui toutes enſemble lui ſervent d'ornemens: elle eſt fort bonne à manger & d'un goût exquis, mais très rare; on la dit ennemie mortelle des ſerpens, qui prennent auſſi tout le ſoin poſſible de l'évîter, connoiſſant la force de ſes ſerres.

Pl. N°. LV.

3. L'*Oedrang Paſir Laout*, c'eſt-à-dire *la Chevrette de Mer qui ſe tient dans le ſable*; on en trouve une deſcription circonſtanciée dans le Cabinet de curioſités d'Amboine de Rumphius, & on ne l'a ici repréſentée qu'à cauſe de ſes belles couleurs; tous les piquans extérieurs, qu'elle a au devant de ſa tête, ſont d'un pourpre clair, ainſi que les cercles du milieu de ſon corps entre ſes yeux, & entre le derrière du corps: les bords de tous les piquans jaunes qu'on voit, à chaque côté le long du corps, ſont encore de la même couleur; après les piquans qui ſont ſur le devant, ſuit de chaque côté un fond large, rond & jaune, ſur lequel ſont peints quatre grands demi-cercles de pourpre, qui ſe touchent par le milieu, & ſont tous garnis ſur le devant d'un rang de petits piquans de verd céladon; au devant & près des yeux eſt une rangée de petits piquans rouges, & aux deux côtés de chaque œil ſe voit comme une demi-lune couchée de pourpre bordé de verd céladon; ſur le milieu du corps on remarque une raye ou bande étroite de verd céladon, qui va juſqu'à la moitié du corps, & y rencontre un arc rouge & double, qui traverſe le corps dans toute ſa longueur, après quoi l'on voit onze autres arcs ſimples de verd céladon, dont la courbure regarde la queue: entre ces arcs paroît un fond rouge parſemé de petits globes de verd céladon: ſa queue eſt d'un jaune doré, compoſée de pluſieurs bandes étroites & obliques de verd céladon, & d'un pourpre clair; elle a de chaque

que côté un piquant long & rouge, ſur un fond de pourpre; le bord intérieur de ces piquans eſt de verd céladon, & l'extérieur en eſt noir: ſes yeux reſſemblent, quant à l'intérieur, à des rouës, ayant chacun deux rayons rouges oppoſés à deux autres rayons larges de bleu céleſte: l'iris en eſt de verd céladon & marquée d'un point blanc, & autour de chaque œil ſe voit une eſpèce d'étoile. ECREVISSES D'AMBOINE.

4. EST l'*Ecreviſſe verte de roche*, dont le corps reſſemble à celui des autres écreviſſes, mais il eſt d'un très beau verd de mer clair: ſa queue eſt d'un verd de mer obſcur, & formée de cinq bandes longues & arrondies, qui ont des bords rouges & orangés, & nombre de points jaunes ſur leur derrière; au devant de ſa tête avancent deux cornes longues, garnies de piquans rouges, bordées d'orange: on y voit de plus ſix eſpèces de poils longs & rouges, qui ont des houpes à leurs extrémités; ſa tête reſſemble à une loſange d'orange, dont les bords ſont rouges; il y a au bas de chaque côté cinq globes blancs, & un autre plus grand & rouge marqué d'un point blanc au milieu: on remarque encore ſur la tête deux petits globes rouges & de bleu céleſte, & nombre de petits croiſſans renverſés rouges, & dont le milieu eſt blanc; de plus ſix petits globes d'orange ſéparés dans leur milieu par une marque droite de bleu céleſte, & en dehors par une bande étroite & ſerpentine de couleur d'orange de chaque côté; ſes yeux ſont rouges & jaunes à points blancs, placés ſur un fond de bleu céleſte, qui eſt terminé ſur le devant par un bord étroit & rouge picoté de blanc, & ſur les côtés par un bord de couleur de citron; le corps eſt traverſé par des arcs étroits de couleur d'orange, qui paroiſſent comme des côtes & ont le creux tourné vers la queue; on y voit attachés cinq ou ſix grands pieds, qui ont comme des eſpéces de rotules (*patella*) rouges & jaunes, ayant la forme de globes: ſur le corps, depuis la tête juſqu'à la queue, ſe montrent des demi-globes, dont le creux regarde le corps même. C'eſt un Poiſſon délicieux, & d'une beauté ſingulière, tant pour le coloris que pour le deſſein.

5. EST une petite eſpèce de l'Ecreviſſe Lokki, que les Naturels du Pays nomment *Lokki Koening Djantan*, ou le *Mâle de l'Ecreviſſe Lokki*: on ne la repréſente encore que par rapport à la beauté de ſes couleurs: car l'eſpèce en a été décrite amplement par Rumphius, dans ſon Cabinet: ſon corps & ſes pieds ſont preſque par tout ornés de franges d'un beau jaune; on voit enſuite pluſieurs globes d'un beau noir, de jaune & de rouge: ces mêmes couleurs paroiſſent, ſur les côtés du corps, comme partagées en parcs ou parterres, & le long du corps régne une raye large & rouge: ſes ſerres & ſes barbes ſont pareillement rouges.

6. EST la Femelle de l'Ecreviſſe jaune, nommée *Lokki Koening Betina*, qui eſt preſque ſemblable au mâle N°. 5, mais ſon corps eſt de couleur de citron, ayant le milieu de couleur de foye, & orné de petits globes blancs entourés de cercles pareils dans toute ſa longueur, au-lieu que le mâle a le corps d'un brun obſcur, & le milieu rouge; la femelle a de plus le derrière de couleur de foye & d'orange, & orné d'un cercle en travers de jaune & de rouge, dont le creux regarde la tête; ſes ſerres ont le fond de couleur de foye orné de bandes jaunes transverſales, & de parterres de bleu céleſte

Ecrevisses d'Amboine.

& de rouge au milieu, qui paroiſſent comme des globes; au-lieu que les ſerres du mâle ſont d'un bleu céleſte clair, & d'un rouge pâle ſur le devant, bordé de rouge par dehors, & orné de petits globes, dans le milieu.

7. Est encore une autre eſpèce, nommée *Lokki Koening*: c'eſt-à-dire l'*Ecreviſſe jaune*; toute la différence conſiſte en ce que, ſur tout le corps, entre les cercles rouges & ſur les nageoires par derrière, régne le plus beau rouge-pâle & le verd céladon le plus brillant qu'on puiſſe voir; de plus l'on remarque, tout autour des feuillets longs de derrière, qui ſont d'un noir très beau & très luiſant, une bordure d'un jaune magnifique. Cette Ecreviſſe eſt délicieuſe de goût & fort bonne à manger.

8. Est l'*Ecreviſſe verte de Mer*, ou *Lokki Laoet Jang Hidjoe*, à-peu-près ſemblable au N°. 7, excepté que le fond du corps de celle-ci eſt d'un verd céladon foncé: la couleur des ſerres de devant eſt un rouge foncé, & celle des nageoires de derrière eſt un beau noir, entouré d'un bord de gris picoté & d'une frange d'un beau vermillon: ſes nageoires de devant ſont à-peu-près de même, mais on y voit de plus quelque verd céladon; ſur le milieu du corps paroiſſent neuf eſpèces d'arcs, dont le creux regarde la queue; ils ont par-tout un globe rouge entre-deux, & quelques points noirs par dehors; le ventre eſt partagé en ſix parcs rayés de noir; les lignes, qui ſéparent ces parcs, ſont très minces & de couleur d'orange: vers le devant du ventre ſont attachés pluſieurs pieds aſſez longs, & faits comme les pieds d'un cocq; de l'autre côté, on en voit trois plus courts & griſâtres; l'on ſe divertit extrémement à voir nager cette Ecreviſſe.

9. Le *Lokki Hidjoe Jang Djantan*, ou le *Mâle de l'Ecreviſſe blanche de Mer*; ſon corps eſt d'un beau verd céladon, ſes bandes de traverſe ſont d'un jaune de citron, & ſes pieds d'un rouge pourpré, & de verd céladon: il y a encore quelques petites marques, par leſquelles il diffère de ſa femelle; entre les bandes de traverſe ſe voyent quelques petits globes bleus & blancs placés différemment; le fond de ſon corps eſt de verd céladon, & a, d'un côté, une bordure blanche & marquée de points; on remarque de plus, ſur le devant, ſur un fond jaune, cinq triangles de pourpre, qui ont une bordure de bleu céleſte, picotée de blanc, & un ſecond bord de pourpre. Cette Ecreviſſe eſt pareillement fort bonne à manger.

10. Est l'*Ecreviſſe verte*, ou *Lokki Hidjoe*, qui eſt d'un verd céladon obſcur, ayant des pieds d'un pourpre clair, & des bords de même le long du dos & du ventre; vers ſon derrière on remarque pluſieurs piquans de bleu céleſte & nombre de croiſſans renverſés d'orange; ſon corps eſt traverſé par pluſieurs arcs très-fins, de couleur d'orange, qui ſont coupés, dans leur milieu, par une ligne de même couleur, laquelle va de la tête juſqu'à la queue; les poils de devant ſont d'un rouge pourpré, & ont un petit bouton noir à leur extrémité; tout près des yeux l'on voit deux petits croiſſans renverſés d'orange, & pluſieurs points de même couleur tout autour; ſes nageoires de devant ſont rouges, de verd céladon & d'orange, & entourées, de même que celles de derrière, de frange d'un pourpre clair.

11. & 12. Est la *Chevrette d'Amboine*, ou l'*Oedang Ambon*; le fond en eſt d'un beau verd céladon; ſes poils de devant ſont rouges; on a repré-

ſenté

960.a

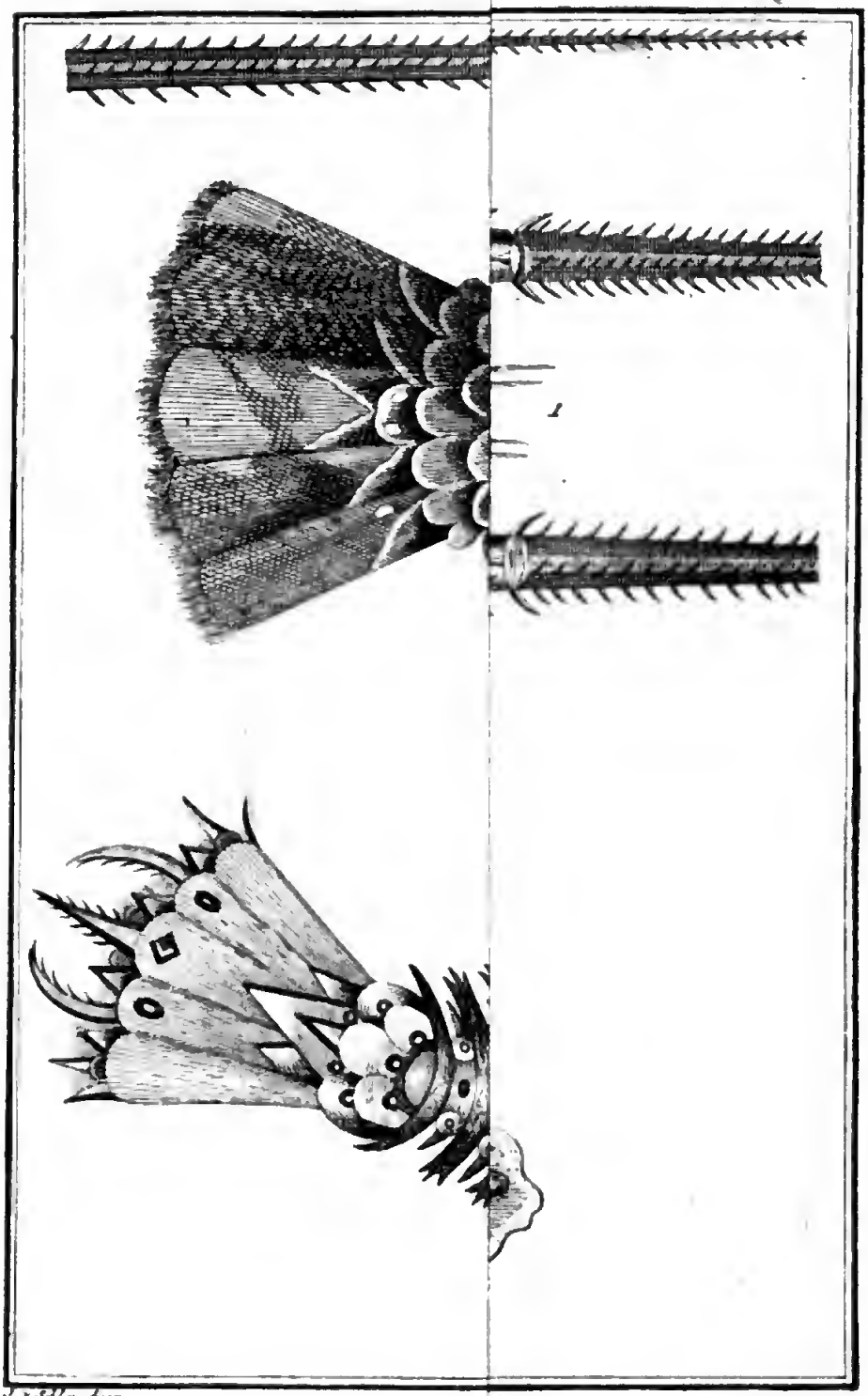

ECREVISSE TEN. *N.o LIV.*

Digitized by Google

1.4.31

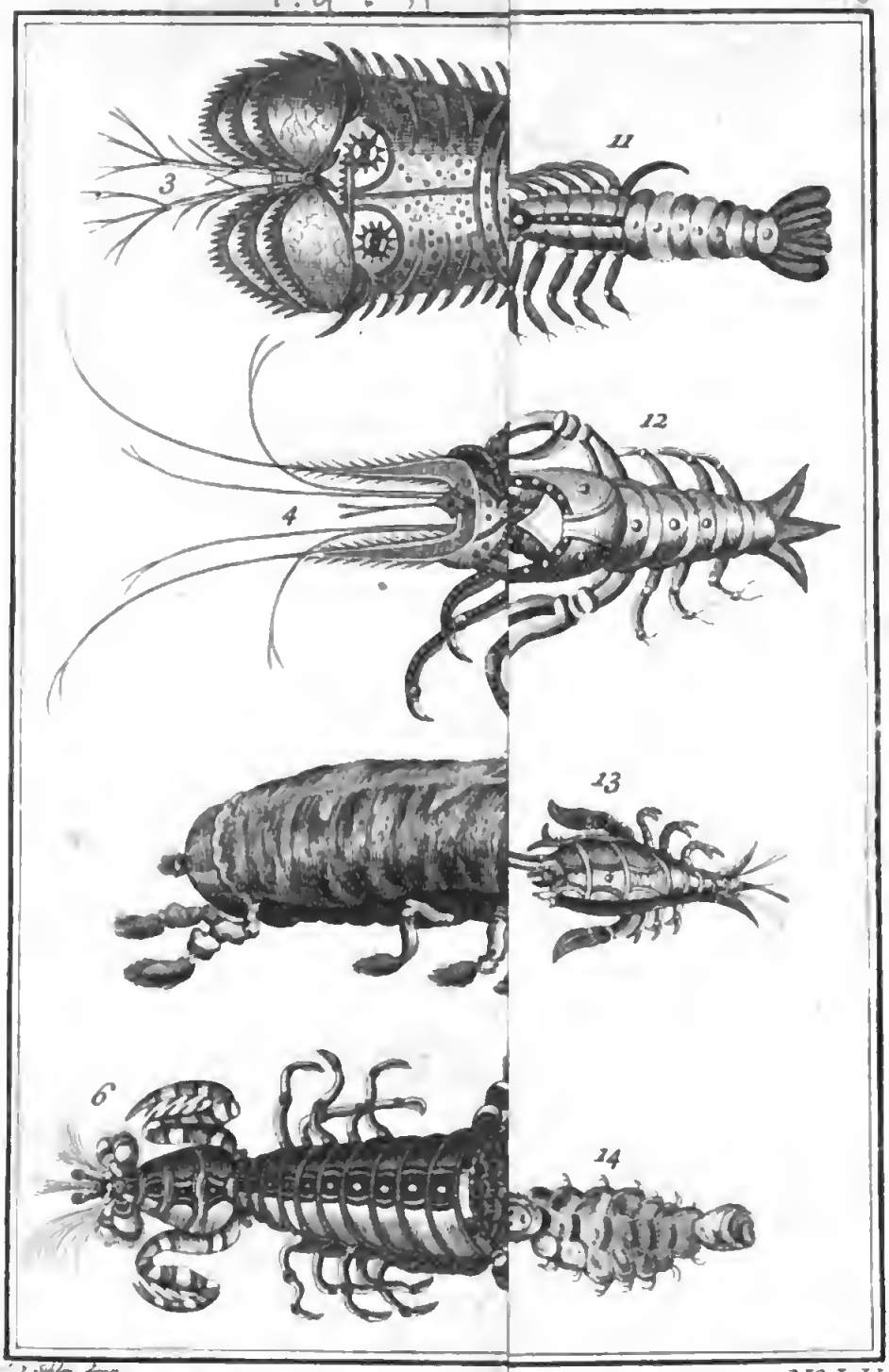

N.° LV.

Digitized by Google

ſenté ici le mâle & la femelle : leurs pieds ſont bleus & ronges & picotés de blanc : leur corps eſt parſemé, dans toute ſa longueur, de petits points blancs ; près de la queue eſt une bande blanche ; la queue eſt compoſée de quatre bandes en forme de plumes, qui ont des bords jaunes & noirs, & au milieu de chaque bande l'on remarque un petit globe rouge, ayant un point blanc au milieu. Cette Chrevette eſt très bonne à manger & montre les plus belles couleurs qu'on puiſſe voir en oppoſition. Ecrevisses d'Amboine.

13. Est une Chevrette fort ſingulière, d'un très beau bleu céleſte, & d'un rouge pourpré, & picoté de blanc, ce qui fait un très beau ſpectacle.

14. Est le *Poux de mer*, qui eſt un petit monſtre reſſemblant à un petit enfant dans ſon maillot, les bras étendus ; ſa longueur eſt celle d'un petit doigt, ſur environ un pouce d'épaiſſeur ; la couleur de citron marqué de traits rouges, & de quelques taches de verd céladon, régne ſur tout le corps entre ſept à huit bandes rouges doubles & de traverſe qui le partagent juſqu'au bas ; à ſes deux côtés ſe voyent comme ſept pieds doubles d'une couleur rouge. Ce petit monſtre marin ne ſe mange point.

§. III.

Cancres ou Crabbes d'Amboine.

1. Le *Katam Sultban*, ou *Cancre de l'Empereur*, paroît le premier, ayant le plus beau coloris qu'on puiſſe s'imaginer ; le fond de ſon corps eſt un jaune doré ſur lequel on voit pluſieurs marques rondes & de différente figure bordées de petits globes blancs ; à chaque côté du corps eſt un piquant long, & aſſez large dans ſon commencement, mais qui s'étrécit enſuite, & prend la figure d'une dent d'éléphant ; le fond en eſt d'un pourpre clair en dedans & les bords en ſont de verd céladon ; ſes pinces de devant ſont de cette dernière couleur, & ont des bords bleus, & ſept petits globes en dedans ; ſur ſes mains ou pinces de devant, on voit pareillement quatre rayes fines & longues de verd céladon, & quelques bandes larges transverſales de pourpre & de verd céladon ; toutes les extrémités des autres pieds du milieu ſont de couleur de pourpre ; la dernière l'eſt bien auſſi, mais elle a de plus un bord extérieur de verd céladon, & une raye de même, qui régne ſur toute ſa longueur ; le derrière du corps eſt pareillement bleu & pourpré ; ſes yeux ſont bleus, & entourés de cercles jaunes, & d'une demi-étoile de verd céladon par dehors ; le bord du corps près des yeux eſt de verd céladon, tout garni de petits piquans rouges & bleus ; les pinces de devant ſont également garnies, des deux côtés, de quelques piquans d'un pourpre clair. Ce Cancre plait infiniment à la vuë & au goût. Crabbes d'Amboine. Pl. N°. LVI.

2. Le *Katam Berbonga Jang Bermata*, ou le *Cancre fleuronné plein d'yeux* ; le fond de ſon corps eſt d'un jaune de citron, tout rempli de petits yeux entourés d'anneaux de pourpre ; mais ſur le milieu du corps l'on voit une marque longue, & arrondie, de couleur de pourpre, partagée en trois courbures, ayant un bord bleu parſemé de points blancs aſſez grands, &

CRABES D'AMBOINE.

ſur les deux côtés du corps, en commençant du dernier pied, ſe montre une marque pareille, mais moins large de la moitié; ces marques ſont de couleur de pourpre comme celle du milieu, & bordées de même pour le dedans, mais au dehors elles ſe partagent en quatre parties arrondies, faiſant comme des eſpèces de doigts; le fond des pieds eſt brun, & on y voit quatre bandes de traverſe d'un verd pâle, & reſſemblantes à des demi-lunes; mais les doigts ſont de bleu céleſte, orné de points blancs par dehors & de pourpre en dedans; ſes pinces de devant n'ont que deux bandes de traverſe, & une troiſième d'un verd céladon foncé & picoté de blanc au milieu, & une quatrième pareille aux environs des pinces, à l'endroit où on voit un rond de verd céladon pâle, & de rouge bordé de noir du côté des pinces, qui ſont de pourpre & ont en dedans un bord de verd céladon orné de part & d'autre de trois petits globes d'un jaune de citron; tout autour du corps régnent nombre de petits piquans de verd céladon, & vers le derrière, près des ſeconds pieds, des piquans bleus à tête blanche; le derrière du corps eſt formé par des rayes rouges & noires alternativement, & orné, ainſi que les pieds des deux côtés, de frange noire & de couleur de citron; les yeux ſont de verd céladon à points blancs, ayant des poils fins & rouges, ſur le devant. Ce Cancre eſt très gras & délicieux, paroiſſant comme un habit ou étoffe à fleurs remplie d'yeux, ce qui lui a donné ſon nom.

3. LE *Katam Soelang*, ou le *Cancre brodé*, a le corps d'un fond de pourpre obſcur, plein de grandes taches de couleur de ſoye, ornées de points d'orange, & bordées de bleu; le derrière en eſt pourpre & bleu; le fond de ſes pieds eſt d'un pourpre clair entouré d'une bordure, & de traits de verd céladon & de bleu; ſur ces pieds paroiſſent tantôt trois & tantôt deux nœuds bleus entourés d'anneaux de verd céladon; & au dedans des pinces on voit de chaque côté cinq petits globes rouges; ſur le milieu des pinces de devant il y a nombre de points de couleur d'orange: les yeux ſont de verd céladon au dedans d'un cercle large d'orange, dont ils ſont entourés; ſur les côtés environ vers le milieu du corps, on remarque deux grandes dents d'éléphant de bleu céleſte, dont le bord ſupérieur eſt parſemé d'un grand nombre de points d'orange.

4. LE *Katam Batoe Jang Maba-Ilor*, ou le *très beau Cancre pierre*; ſon corps reſſemble à une loſange, & ſe trouve garni de quelques piquans, par-ci par-là; il a de chaque côté quatre pieds & une pince, grande & fort épaiſſe; le fond du corps, des pieds & des pinces, eſt d'un très beau pourpre marbré de blanc, de jaune, de noir, de verd céladon & de bleu, le tout parfaitement bien mélangé, ce qui fait un effet admirable. Ce Cancre eſt d'un goût délicieux.

5. LE *Katam Batirts Sangat*, ou le *Cancre à grandes gouttes*; le fond de tout ſon corps & de ſes pieds eſt un jaune orangé; les gouttes ſont grandes & rouges, & au nombre d'onze, dont il y a trois au milieu, quatre au deſſus, & autant par deſſous; le long des pieds vers le deſſus régne une raye fine de verd céladon; les nœuds des pieds ſont rouges & orangés dans le milieu. Ce Cancre eſt pareillement fort bon à manger.

6. LE *Katam Jang Mababizei*, ou le *très beau Cancre*, eſt nommé par d'au-

d'autres la *Crabbe Sainte*, à cauſe qu'elle eſt marquée d'une croix large & rouge, dont les quatre bras ſont ronds & marqués, de même que le milieu, d'un petit globe bleu: ce Cancre a la figure d'une petite pomme de pin; le fond de ſon corps eſt un pourpre obſcur parſemé de petits points d'orange; au haut l'on voit deux demi-ronds rouges bordés d'orange, & aux deux côtés de la croix deux demi-lunes d'un pourpre obſcur, bordé d'orange, & dont les dos ſe regardent; ſes yeux ſont rouges, pourprés & de verd céladon par devant: tous les piquans autour de ſon corps ſont rouges, & ſes pieds tous de verd céladon bordé d'orange par en haut, ayant des pointes pareilles d'un demi-pouce de large au devant: ſes pinces ſont de pourpre, avec des bords d'orange, & quatre petits globes d'orange au haut & cinq au bas, le tout en dedans des pinces: au devant de la tête paroît comme une demi-étoile, pourprée au milieu & ronge ſur les côtés; ſur le derrière l'on voit de chaque côté un piquant long de verd céladon, ayant une bordure d'orange; entre ces deux piquans ſont placées cinq bandes de verd céladon & trois rouges, qui traverſent le corps alternativement, & en forment en diminuant l'extrémité; ſur les pieds paroiſſent pluſieurs nœuds, qui ſont tous rouges & de verd céladon. Cette Crabbe eſt très belle, & délicieuſe de goût. CRABBES D'AMBOINE.

7. LE *Katam Pantat Babintang*, ou *Crabbe, dont le derrière eſt orné d'une étoile*, reſſemble beaucoup à celle qu'on nomme ailleurs *Crabbe d'arbre*; ſon corps eſt d'un verd céladon obſcur plein de traits fins d'orange, & bordé de nombre de demi-globes de pourpre à bords d'orange ſur les deux côtés; ſes pieds ſont de verd céladon ayant des nœuds jaunes, & de pourpre, & les mains ou pinces de devant ont une bordure de pourpre vers le derrière; ſes yeux ſont d'orange & de pourpre, & l'étoile qu'on y voit ſur le derrière eſt de verd céladon & d'orange. Ce Cancre eſt très bon à manger, quoique d'autres le trouvent mauvais.

8. LE *Katam Ongoe Kaki-nja*, ou le *Cancre à pieds pourprés*, eſt ainſi nommé de ſes pieds de devant ou pinces, dont le fond eſt d'un beau pourpre, les pinces mêmes en ſont de verd céladon, comme auſſi les nœuds, mais les piquans ſur les côtés, & les petits globes, au nombre de dix au dedans des pinces, ſont bleus; ſur le milieu de ces mêmes pieds ou pinces régne une raye rouge: les autres pieds ſont d'un verd céladon pour le fond, leurs nœuds ſont rouges & jaunes, & leur extrémité eſt de bleu céleſte obſcur; ſon corps eſt rond comme une pomme applatie; le fond en eſt d'un beau pourpre, ſur lequel eſt peint un quarré de verd céladon, & au deſſus du quarré une eſpèce de petite porte rouge picotée de blanc, & ſur les côtés, en bas & en haut, quelques demi-lunes d'orange, picotées de blanc & de rouge, & la courbure tournée l'une vers l'autre; à chaque côté de ce quarré de verd céladon, l'on voit une nouvelle lune d'orange, picotée de rouge en dedans, & dont la partie obſcure eſt peinte de verd céladon, & au deſſus du quarré paroit un petit corps arrondi en forme de globe un peu pointu au haut, d'un fond de verd céladon, entouré d'un cercle rouge, & d'un ſecond cercle jaune, tout parſemé de grands points rouges; ſes yeux ſont d'orange, de verd céladon, & de rouge. Ce Cancre eſt délicieux & très recherché, mais on le trouve rarement; on le nom-

me

CRABBES D'AMBOINE.

me auſſi la *Crabbe criarde*, parce qu'elle crie comme un petit chat & même fort haut.

9. LE *Katam Jang Koening Batiris Sedikit*, c'eſt-à-dire *le Cancre jaune qui eſt couvert de quelques gouttes*; tout ſon corps & ſes pieds ſont d'un jaune doré dans le milieu & de brun tout autour; ſur le corps ſe voyent trois petites gouttes d'un beau rouge pourpré, entourées de cercles d'un verd obſcur; la plus haute eſt la plus petite; les deux grands piquans, qui ſont ſur les côtés entre les pieds de derrière, de même que les pinces de devant, au dedans leſquelles on voit ſix petits globes d'un jaune doré, & le cercle qui entoure les yeux de verd céladon, tout cela eſt de pourpre, comme le ſont pareillement les pieds larges de derrière; les côtés des pieds ſont bordés de verd céladon, & leurs bandes de traverſe ſont de même couleur, comme auſſi tous les petits piquans, qui ſont ſur le devant du corps & ſur ſes côtés: cependant les deux grands piquans, qu'on voit au devant des yeux, ſont bleus & ornés d'un ou de deux traits noirs; les trois pieds du milieu de chaque côté ont, à leur extrémité, environ un pouce de large de bleu céleſte obſcur; le derrière de ce Cancre eſt de pourpre clair, & blanc; tous les pieds ont, au derrière des nœuds, certaines taches rondes de couleur de fleurs de pommier, bordées de verd céladon, qui ſervent à en diſtinguer les articles. Ce Cancre eſt très beau & bon, & l'on peut voir, en plus grand détail, ce qu'en a dit Rumphius dans ſon Cabinet d'Amboine.

10. LE *Katam Doerian*, ou le *Cancre Doerian*, parceque ſon corps eſt plein de piquans jaunes, comme le fruit de ce nom; ſa figure reſſemble à celle d'une pomme de pin; le fond en eſt de couleur de foye obſcure, tout rempli de piquans, & d'éguillons jaunes & noirs, qui forment comme un triangle brun au milieu; les piquans qui l'entourent ſont d'un verd céladon clair, ayant un de leurs bords marqué de jaune de citron; il a en tout, en comptant les pinces, cinq pieds longs de chaque côté, qui ſont de même couleur que ſon corps; mais bordés par deſſus d'un bord fin de verd céladon clair: les nœuds en ſont rouges & pourprés, & entourés d'un cercle jaune: les pinces ſont d'un pourpre clair, & de verd céladon en dedans, garnies de petites dents fort aiguës; ſes autres pieds ont leurs extrémités teintes de bleu; ſes yeux ſont pourprés, & bordés de verd céladon en devant; le derrière de ſon corps eſt garni de quatre rangs de points jaunes, ſéparés par des rayes fines & rouges, & bordés de même par derrière. Cette Crabbe eſt délicieuſe de goût.

PL. N°. LVII.

11. Le *Katam Bidoeri*, ou le *Cancre à piquans*, eſt ainſi nommé des piquans de bleu céleſte, qu'on lui voit aux deux côtés des pieds, qui ont des pinces; ces pieds ont d'ailleurs un bord de pourpre clair, de chaque côté, & une raye jaune picotée de blanc dans le milieu, garnie de piquans rouges, dont le dedans eſt blanc; les autres pieds en ſont pourprés, & bordés d'orange par dehors; leurs extrémités ou bouts ſont teints d'un bleu céleſte obſcur; le corps eſt orangé, & d'un verd obſcur picoté d'orange tout autour; ſur les côtés l'on voit deux petits globes orangés, & ſur ſon devant quatre yeux, deux faux, & deux vrais, qui tiennent à un triangle aigu, dont le fond eſt de verd céladon, & les bords ſont rouges;

au

au milieu du corps on remarque comme deux cuiraſſes bleuës, & pleines de points blancs & orangés, & ſur le bas du corps eſt une demi-lune couchée d'orange; les cuiraſſes ont tout autour des bords de pourpre clair. Cette Crabbe ſe mange par délicateſſe. CRABBES D'AMBOINE.

12. LA *Crabbe Eponge*, eſt ainſi nommée, parceque tout ſon corps reſſemble à une éponge, & paroît en être couvert: elle eſt d'un brun clair & foncé, un peu jaunâtre par deſſus: on trouve dans cette éponge des coquilles de toute eſpèce; elle a environ la grandeur de la paume de la main en rond, & eſt garnie par devant de deux gros pieds armés de pinces; ces pieds ne ſont faits que de deux articles larges, de pourpre, qui ont quelque peu de verd céladon dans leur milieu, & ſont ſéparés par des bandes bleuës & blanches; les pinces en ſont de verd céladon, bordé de pourpre en dedans, & garni de huit petits globes pourprés; au derrière de ces pieds on en voit des ſeconds plus petits, garnis de pinces bleuës; le premier article de ce petit pied eſt d'un brun clair, & le ſecond en eſt de verd céladon, ayant quelque peu de pourpre au haut; ſes yeux ſont jaunes & les cheveux ou poils, qui ſont au devant de la tête, ſont pourprés. Cette Crabbe eſt aſſez bonne, mais pluſieurs des Naturels du Pays n'oſent pas en manger, à cauſe que quelques-uns s'en ſont mal trouvés.

13. LE *Cancre orangé*, eſt d'une beauté extraordinaire; ſa couleur eſt entre le rouge & l'orange, & tout parſemé de petites veines rouges; ſon corps eſt beaucoup plus long que large, & orné d'une belle fleur de verd céladon & de blanc, dont les feuilles & la tige ſont de pourpre, ce qui réjouït la vuë infiniment; au devant de la tête, à côté de ſes yeux pourprés, & des houpes de filets, l'on voit pluſieurs petits globes, pourprés & jaunes, & plus bas, ſur les deux côtés, deux bouquets de trois piquans de pourpre chacun; les quatre pieds de derrière ſont jaunes, ayant de gros nœuds ronds de pourpre dans le milieu; ſur le devant ils ont le dehors de pourpre, & le dedans de verd céladon, & tout l'avant pied eſt garni d'une frange de couleur de citron; les pieds de devant ou les pinces ſont jaunes & larges près du corps, & l'extrémité de ce jaune eſt comme couverte de trois piquans; enſuite la couleur en devient de verd céladon clair, & les pieds s'élargiſſent encore davantage juſques près des pinces, ayant de grands piquans ſur les côtés: ſur ce céladon ſe voit une ovale pourprée & blanche, aſſez grande; les pinces ſont de même ſort grandes, & ont le deſſus d'un rouge orangé bordé de verd céladon en dedans, & orné de quatre petits globes de pourpre; le deſſous des pinces eſt de verd céladon bordé de même & orné d'autant de petits globes de pourpre, qu'il y en a dans le deſſus; entre les pieds de devant & ceux de derrière ſont placés de plus de chaque côté deux petits pieds de verd céladon, qui ont des nœuds de pourpre dans leur milieu, & des doigts bleus à leur extrémité; la queue commence au bout de la tige, par une bande large & arrondie, qui en fait la largeur, & qui eſt de verd céladon; vient enſuite une ſeconde moins large d'un rouge orangé, à laquelle ſuccéde une troiſième bleuë, & une quatrième blanche, qui ſont de la même largeur que la ſeconde: la queue eſt ainſi achevée par ces deux dernières ſortes de bandes alternativement,

CRABBES D'AMBOINE.

ment, & ſe trouve entourée d'une frange de couleur de citron. Cette Crabbe ne ſatisfait pas moins le goût que la vuë, étant délicieuſe à manger.

14. LA *Crabbe ſingulière*, nommée par d'autres *Crabbe Amphibie*, eſt petite, mais bonne de goût; le fond de ſon corps eſt brun marqué par-ci par-là de taches pourprées, & de verd céladon picoté de blanc; ſes pieds ſont du même fond ayant des bandes de traverſe de verd céladon, & quelques points blancs & noirs dans toute leur longueur; les pinces en ſont de pourpre bordé de verd céladon en dedans & de petits globes d'un rouge pourpré; ſur le milieu des pinces, on voit régner dans toute leur longueur une raye jaune & noire, & ſur la partie la plus proche du corps il n'y a que deux points blancs, pendant que ſur le ſecond article on en voit pluſieurs à côté de la raye du milieu.

15. LA *belle Crabbe*, ou *Crabbe terreſtre qui grimpe ſur les arbres*, eſt petite, mais bonne de goût & d'un coloris admirable: ſon corps eſt d'orange rayé de rouge; les ſix bandes qui régnent le long du corps ſont de bleu céleſte & marquées de points blancs dans toute leur longueur; les pieds en ſont de pourpre, ayant des nœuds de verd céladon; les mains ou pieds de devant ſont jaunes & rouges, de même que les pinces, qui ſont bordées de bleu céleſte picoté de blanc en haut, & de verd céladon au bas.

16. LA *Crabbe impériale à pieds bleus*, eſt un mets délicieux, & un aſſemblage des plus belles couleurs; ſon corps eſt rond & brun, ayant une bordure de demi-globes de couleur de citron au haut, qui eſt entourée d'un ſecond bord large & noir, & d'un troiſième bord large & dentelé de bleu céleſte, qui touche à un bord inférieur compoſé de bandes larges de pourpre & de jaune; ſes yeux & les treſſes de cheveux qu'on voit au devant de ſa tête ſont rouges; elle a quatre pieds de derrière, qui ſont bleus traverſés de bandes jaunes & pourprés, mais de verd céladon par devant, un peu rouges à leur extrémité, & garnis de doigts longs & bleus; entre la queue & les pieds de derrière, on voit de chaque côté une eſpèce de griffe de ſcorpion épaiſſe & petite: les pieds de devant ſont fort épais, & bleus, ayant ſur le derrière une bande large de verd céladon, & du jaune & du pourpre en bandes de chaque côté, & derechef de verd céladon ſur le devant; les pinces en ſont d'un beau pourpre ayant chacune huit petits globes de même couleur en dedans: ſa queue a, dans le milieu, un fond blanc bordé ſur les côtés de verd céladon, & outre cela ſept ornemens de pourpre, dont les deux premiers ſont bordés de rouge, & les ſuivans d'un noir fin, ayant chacun un petit globe de pourpre bordé de noir par dehors; ces ornemens diminuent à meſure que la queue s'étrécit; le dernier de ces ornemens n'eſt qu'une marque ſimple de pourpre ſans globe, mais ayant une petite figure d'obeliſque ſur ſa ſurface: au commencement de la queue ſont attachés de chaque côté quatre globes jaunes & pourprés, & toute la queue eſt entourée d'une frange noire & de couleur de citron.

17. LE *Katam Radja*, ou le *Cancre Royal*; ſon corps eſt d'un beau pourpre bordé tout autour, & en dedans, de demi-globes de couleur de citron à bords noirs: ſur le milieu ſe voyent quelques tiges étroites de verd céladon,

Crabbe d'Amboine.

don, auxquelles ſont attachées quelques fleurs rouges; & à chaque côté de ce bouquet eſt un carreau de verd céladon bordé de rouge, & d'un petit globe d'orange, ſur chaque bord; ſes pieds ſont pareillement d'un beau pourpre, & les pinces ont outre le pourpre, du bleu au bas, du verd céladon au haut, & des bords extérieurs d'orange: la pince de deſſus a une bande de traverſe rouge, & celle d'en bas en a une d'orange; la pince d'enhaut a au dehors cinq piquans d'orange, & celle d'en bas en a quatre; toutes deux en ont deux en dedans: ſur chacun des pieds de devant on voit trois globes de verd céladon, bordé de rouge au bas: entre les deux globes d'enhaut & le troiſième d'en bas on remarque un enſemble de piquans d'une couronne de pourpre; au delà des pieds de devant paroiſſent de chaque côté deux petits pieds, qui ſont bleus par derrière & bordés d'orange, & ont ſur le milieu un nœud d'orange, qui eſt un peu rouge au haut, enſuite de quoi ce pied ſe termine en griffe de verd céladon; au haut du corps il y a nombre de piquans de bleu céleſte, & tout au milieu on y voit deux tiges bleuës, qui donnent la naiſſance à des treſſes de petites veines rouges, & deux autres tiges nuës de verd céladon, & enſuite de chaque côté deux tiges rouges, qui portent des globes de même couleur, mais qui au haut ſont jaunes & pleins de petits points noirs; ces quatre globes rouges ſont un très bel effet entre les piquans bleus; le bas du corps eſt ſéparé de ſa queue par une bande de traverſe d'un jaune de citron entre deux bords de verd céladon: ſur cette bande ſe voyent trois petits globes de verd céladon; la queue commence par une bande large de traverſe de pourpre, au milieu de laquelle eſt une marque de verd céladon peu large, mais aſſez longue; cette bande eſt bornée, comme le ſont les ſuivantes, par un bord d'orange: la ſeconde bande eſt de verd céladon marqué d'un petit globe d'orange en dedans: la troiſième eſt de pourpre ayant deux petits globes d'orange; la quatrième eſt derechef de verd céladon, & orné d'un petit globe iſolé, & la dernière eſt de pourpre orné de deux petits globes: après quoi ſuit un globe rond, grand comme l'ongle d'un pouce, & un obeliſque, qui de ſa baſe repoſe ſur le globe & eſt tout de verd céladon, pendant que les deux autres parties de ce globe, qui ſont à côté de la baſe de l'obeliſque, ſont orangées: on y voit de plus un petit globe noir. Cette Crabbe eſt une des plus belles que l'on puiſſe voir, tant pour le deſſein que pour les couleurs; elle eſt auſſi très graſſe, & fort bonne de goût.

18. La *Crabbe à fleurs*, ou *fleuronnée*, eſt une des plus belles entre les Crabbes, & digne d'être préſentée à un Roi, tant pour ſon beau fond d'un jaune doré, qu'à cauſe de la belle fleur qu'elle porte, & qui eſt d'une couleur de foye obſcur; tout le corps en eſt d'un beau fond jaune doré, & entouré d'un beau bord rouge garni par devant de piquans de la couleur du fond du corps; un peu au delà des grandes pinces, partie vers le corps & partie ſur la première nageoire, ſe voyent de chaque côté deux eſpèces de griffes bleuës; toutes les nageoires ſont garnies de frange d'un pourpre clair; au bas des petits globes rouges, qui ſont placés ſur le derrière, on voit comme de petits croiſſans de verd céladon; ſes pinces ſont fortes &

CRABBES D'AMBOINE.

très grandes, détruisant tout ce qu'elles saisissent; la fleur qu'elle a sur son corps, tient à une tige haute & élevée, au bas de laquelle, comme aussi au milieu, sont attachées quelques feuilles, dont celles du milieu sont pour la plupart fermées, & on y voit, de même que sur une des feuilles d'en bas, quelques petits globes blancs: sur la fleur même il y a neuf de ces petits globes, & la fleur est couronnée d'une bordure plus claire, au dessus de laquelle se voyent huit autres globes mais plus grands; le tout est d'une beauté singulière, & montre quelque chose de naturel. Cette Crabbe est de plus très estimée des connoisseurs pour son goût & la fermeté de sa chair.

PL. N°. LVIII.

19. LE *Katam Sarampang*, ou le *Cancre fourchu*, a un corps bleu marqué de jaune & de rouge; le fond du milieu est long, assez large, & de couleur jaune, de même que tous les globes qu'il porte; le cercle qui entoure sa partie inférieure est de verd céladon, & celui de sa partie supérieure est rouge, ses pieds, qui ressemblent à des fourches recourbées ou à des griffes d'araignée, sont de couleur de pourpre, & de verd céladon par devant: les trois dents de la fourche du devant sont bleuës & marquées de points rouges. Cette Crabbe ne se mange point, à cause qu'on lui trouve quelques veines de poison.

20. LE *Katam Andjing*, ou *Crabbe Canine*, a le fond du corps jaune & orangé, picoté de rouge, & bordé de même: on y voit un globe de verd céladon, & plus haut une autre marque de même couleur & bordée de rouge, comme aussi quelques points rouges, & un globe pareil de chaque côté; ses yeux sont jaunes & rouges, & ses pieds de verd céladon ayant leurs articles couverts de nœuds rouges; mais les pieds de devant ont un fond jaune, & des pinces de verd céladon. Cette Crabbe est fort belle, mais on la mange très rarement.

21. LE *Katam Bertandoc*, ou le *Cancre à cornes*; son corps est de verd céladon, plein de demi-cercles pourprés & noirs, qui ont des points blancs de chaque côté: au milieu du corps est un demi-rond d'orange, ayant au bas un bord noir & fin, & par dessus une espèce d'enclume de bleu céleste ornée des deux côtés de points blancs, & de bords noirs; plus haut est un second demi-rond d'orange, dont la courbure regarde le bas, & le corps est plein de points blancs; plus haut encore on voit deux petits globes rouges à points blancs, ensuite paroit comme un petit cœur de bleu céleste, bordé de points blancs tout autour, & enfin une demi-lune d'orange couchée & bordée de bords épais de pourpre de chaque côté, & d'un bord plus étroit & rouge par en haut, de même que d'un petit globe rouge; ses pieds sont jaunes, ayant des nœuds bleus, des bords rouges, & des pinces bleuës; tous les piquans autour de son corps sont d'un beau pourpre: ses yeux sont rouges, à iris blanche, & entourés de noir: ses cornes saillantes du devant sont pareillement rouges, & ressemblent à celles d'un limaçon, excepté qu'elles sont plus minces; les poils qu'on lui voit par derrière sont de même rouges. Cette Crabbe ne se mange point.

22. LE *Katam Jang Roepa Manoesia*, c'est-à-dire la *Crabbe à figure d'homme*; son corps est de pourpre; ses yeux, son nés & sa bouche sont noires;

ses.

ſes pieds jaunes & noirs, & ſes piquans de verd céladon, mais il en a deux plus longs au bas, qui ſont d'un bleu céleſte obſcur. Cette Crabbe ne ſe mange pas. CRABBES D'ARMOIRIE.

23. LE *Katam Kara*, ou la *Crabbe ſinge*, eſt petite & a le corps d'un bleu obſcur, & le viſage d'un ſinge, rouge ſur un fond jaune; ſes pieds ſont d'un rouge pourpré & jaunes, ayant des nœuds de verd céladon au milieu. On ne mange pas non plus celle-ci.

24. LE *Cancre à globes*, nommé par d'autres *Cancre d'Armoiries*, eſt fort petit, & on ne le mange point, à cauſe qu'il eſt venimeux; ſon corps eſt jaunâtre & marqué dans ſon milieu d'une ovale longue & étroite de verd céladon, peinte d'un petit ſerpent blanc, & ceinte d'un bord de bleu céleſte picoté de blanc; à chaque côté de cette ovale ſe voyent quatre globes pourprés & marqués d'un point blanc, ce qui rend ce Cancre très reconnoiſſable; au haut, entre ſes yeux rouges & picotés de blanc, il y a une eſpèce d'obeliſque de verd céladon picoté de blanc & bordé de noir; ſes pieds ſont pourprés, & pleins de points blancs, ayant des nœuds peints de bleu céleſte: ſur ſes pieds de devant, auxquels ſont attachées les pinces rouges & picotées de blanc de chaque côté, on voit une belle ſuite de pluſieurs globes, jaune, rouge, de verd céladon, & rouge, jaune, de verd céladon, & rouge, en forme de bandes, & qui ont chacun un point blanc dans leur milieu; cet article ſe termine par une ligne courbée & rouge, picotée de blanc, le ſecond article qui touche aux pinces, fait une ovale longue bordée de noir, ayant une raye jaune au milieu & trois points blancs à côté, après quoi ſuivent les pinces.

25. LE *Katam Pantat Badoeri*, ou le *Cancre qui a des piquans par derrière*, nommé *Crabbe d'arbre*, par d'autres; il eſt d'un très beau bleu céleſte, de verd céladon, d'un jaune de citron, & de couleur de foye, marbré de jaune, de rouge, & d'autres couleurs, dont l'oppoſition fait de ſon corps le plus beau tableau qu'on puiſſe s'imaginer; ſon corps eſt entouré d'une bande de bleu céleſte, qui eſt ceinte à ſon tour par un cercle d'orange en dedans, & par de grands demi-globes rouges bordés d'orange en dehors: ſur cette bande de bleu céleſte, on voit dix-huit petits globes rouges en rond, ſur ſon derrière, une belle marque d'orange bordée d'un cercle rouge, un globe rond de pourpre de chaque côté & une autre marque pareille un peu plus loin: ſur les jointures de ſes pieds paroiſſent des eſpèces de globes jaunes & rouges.

26. LE *Katam Moeloet Pandjang*, ou le *Cancre à long bec*, qu'on nomme auſſi *Crabbe araignée*; il eſt petit, & ſon corps eſt ovale, bleuâtre & plein de traits fins rouges & orangés en forme de mailles de filet; mais ſur le milieu du corps, & de la tête juſqu'à la queue, régne une bande large & rouge, paſſant au milieu de quelques globes d'orange, qui ſont bordés de noir; tous ſes pieds ſont de verd céladon, bordé de rouge par dehors; leurs nœuds ſont rouges & de bleu céleſte; les pinces en ſont de verd céladon, bordé de noir au haut, & de bleu céleſte bordé de rouge au bas, & ont le dedans tout rempli de petits piquans noirs en forme de dents; tout autour du corps régne une bordure de demi-globes rouges, dont ceux d'en haut ſont bordés de jaune de citron, & ceux d'en bas le ſont de fin noir;

CRABBES D'AMBOINE.

ſon muſeau eſt aſſez long & paroît comme formé de deux demi-lunes de couleur de citron bordé de noir, ayant les courbures en dehors: au dedans de ces demi-lunes on voit quelque peu de noir: & aux deux côtés du muſeau, deux courbures, dont celles d'en haut ſont de verd céladon, & celles d'en bas rouges, toutes bordées de noir; les pieds les plus proches de chaque côté, ſont de verd céladon au bas, ayant les nœuds du milieu de couleur d'orange entouré de rouge, & les pinces ſur le devant rouges par deſſous & de bleu céleſte par deſſus; les pinces des pieds ſuivans du côté droit ſont d'un jaune de citron par en haut, bordé de noir; ſur le derrière l'on remarque deux petits globes rouges, & un troiſième plus grand & de bleu céleſte au milieu; contre ceux-ci ſont appuyés deux petits globes de verd céladon, & au milieu de ceux-ci ſe voit une petite tige rouge, au bout de laquelle il y a un globe jaune, marqué de points noirs, & bordé de rouge au bas. Cette Crabbe eſt fort bonne de goût.

27. LE *Katam Dewa*, ou la *Crabbe de Dieu*, eſt petite, ayant le corps de couleur de foye, bordé de rouge tout autour, & marqué par-ci par-là de même qu'aux extrémités des pinces, de petits globes de verd céladon; le milieu du corps reſſemble à un petit ver à ſoye verd qui a des bandes de traverſe noires; au devant de ſa tête ſe voyent quelques houpes rouges; le fond du corps, le long de la bande de verd céladon, eſt plein de traits fins & jaunes liés enſemble. Cette petite Crabbe eſt fort bonne à manger.

28. LE *Katam Boental*, ou la *Crabbe ronde*, eſt toute garnie de pieds, comme ſi c'étoit une araignée; ſon corps eſt d'un bleu clair, orné d'un petit globe rouge au milieu, qui a un bord d'un rouge d'orange marqué de points en dedans, en forme de cercle, & un ſecond cercle d'un bleu obſcur, qui entoure le premier; les pieds en ſont rouges & bleus, & les deux pieds de devant ont quelque peu de jaune: On ne la mange pas.

29. LE *Katam Lawa Lawa*, ou *Crabbe Araignée*, a huit pieds outre ſes deux pinces, qui ſont d'un pourpre obſcur, & ont des nœuds rouges & jaunes; le fond de cette Crabbe eſt d'un rouge obſcur & brun traverſé par une bande droite & rouge, contre laquelle donnent deux arcades, qui s'y joignent; on y voit pluſieurs globes d'un jaune doré, & un globe plus grand que les autres au bas; tous les piquans, qui bordent ſon corps, ſont bleus. Cette Crabbe ne ſe mange point, à cauſe qu'elle eſt venimeuſe.

§. IV.

Quelques Quadrupedes remarquables des Indes Orientales.

QUADRUPEDES. Le Babi-Rouſa.

ON trouve, dans l'Iſle de Bouro, un certain animal, que Valentyn dit n'avoir jamais vû ailleurs, & dont il ne ſache pas qu'aucun Voyageur ait parlé; ſon nom en langue du Pays, ou Malaye, eſt *Babi-Rouſa*, c'eſt-à-dire *Cochon-Cerf*, parce qu'il ſemble être un mêlange de ces deux animaux; ſa figure eſt à-peu-près ſemblable à celle d'un ſanglier; mais le mâle a quelque choſe de ſingulier, que les mâles des ſangliers ordinaires, ou des ours ſauvages n'ont pas, car outre les deux défenſes, qu'on voit à ſa machoire inférieure, & qu'on trouve de même à tous les ſangliers, il en a deux autres

1-4-31 970.B

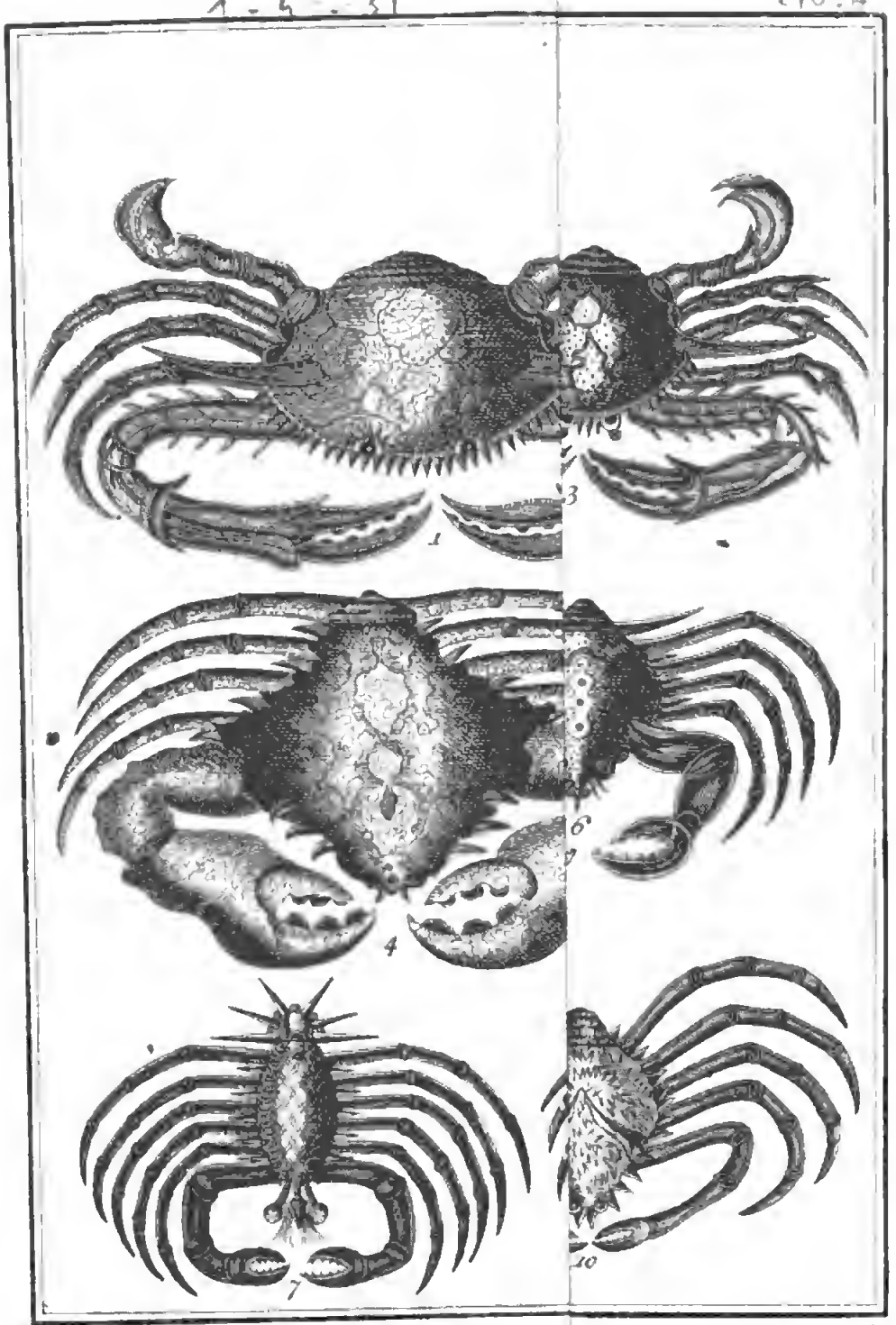

CANCRI. N°. LVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

A . 4 . 31

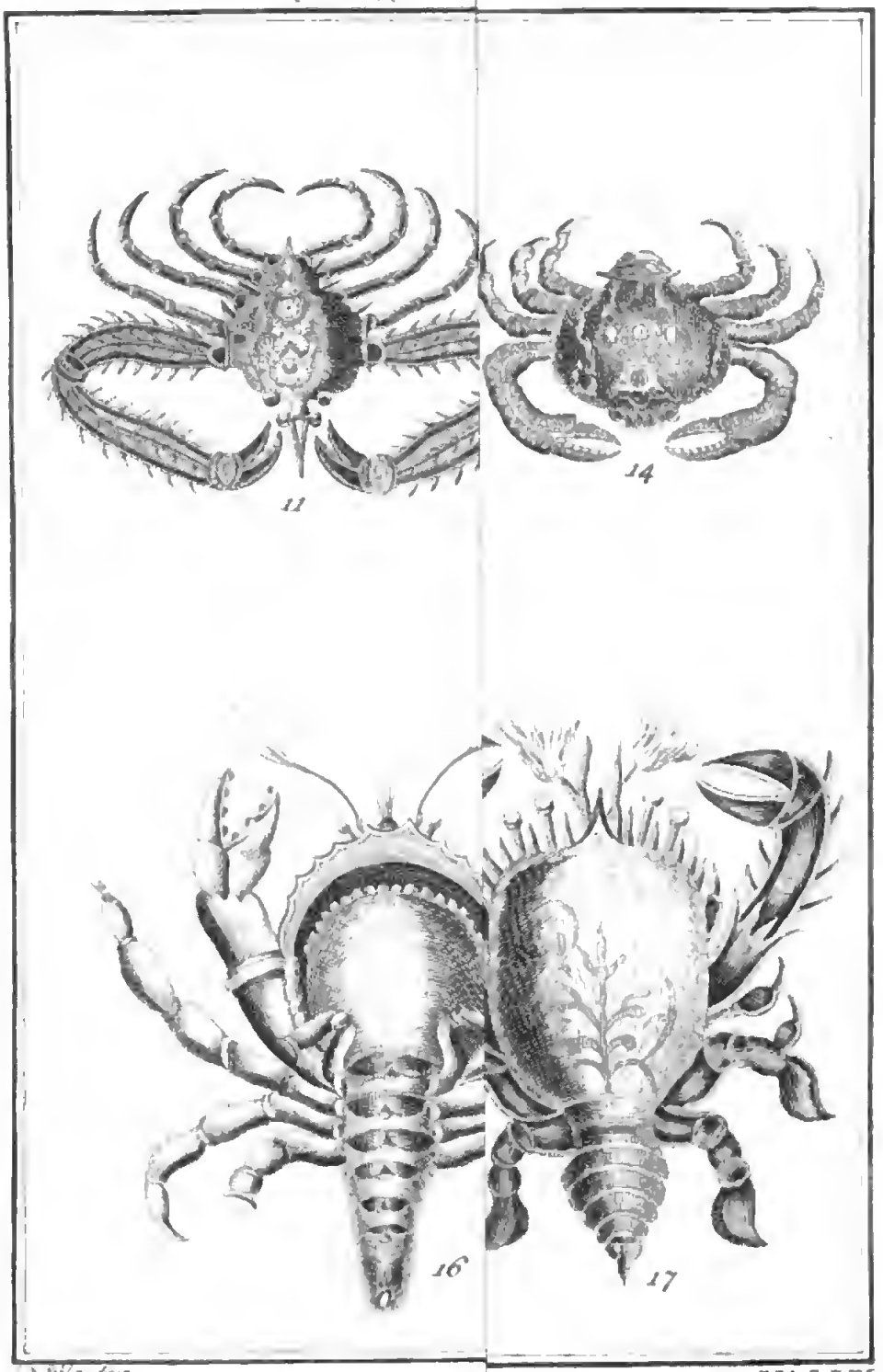

N.º LVII.

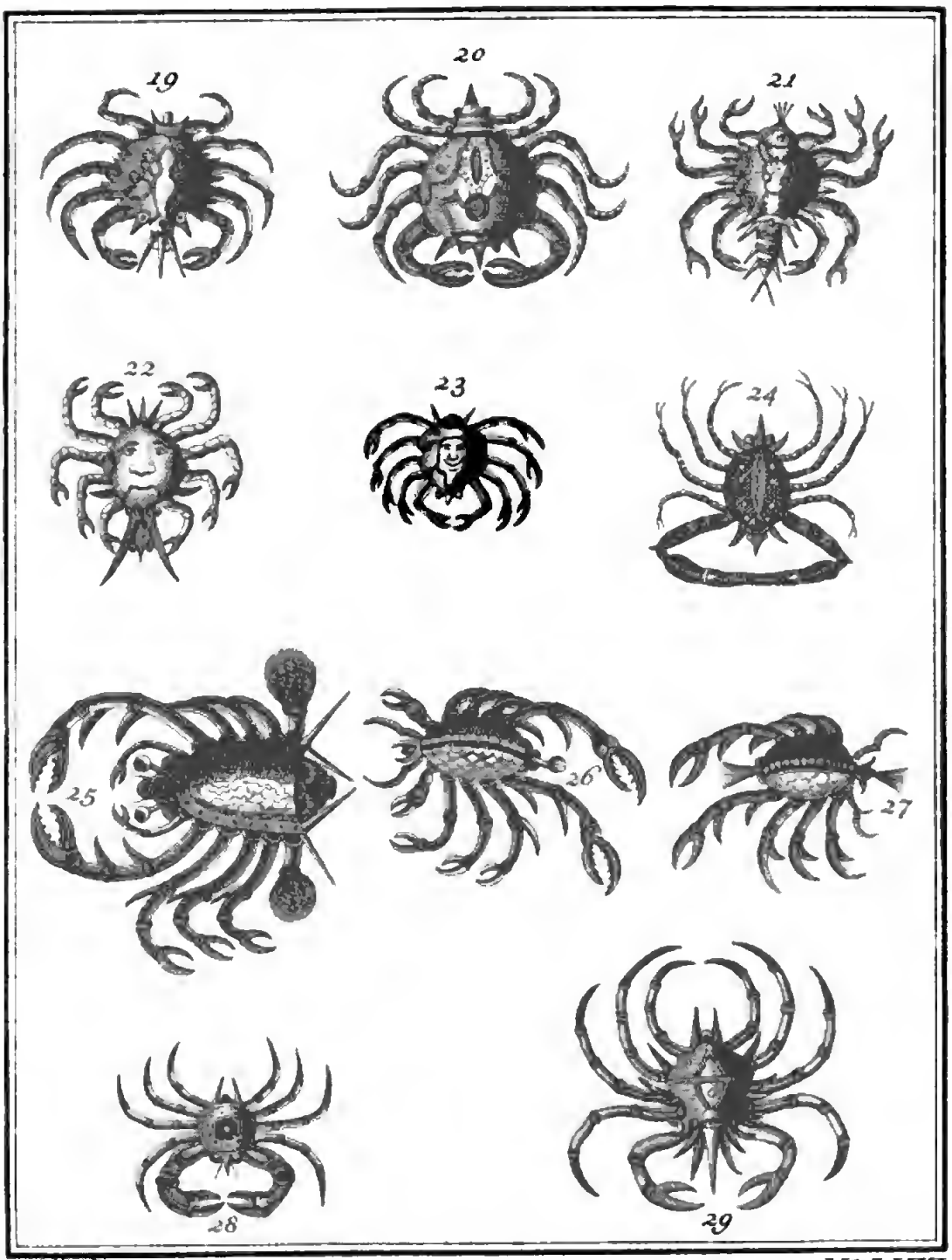

N.º LVIII.

tres à ſa machoire ſupérieure, juſtement oppoſées à celles de deſſous; mais un peu recourbées en arrière en forme de demi-cercles, & quelquefois encore davantage, ce qui lui donne une drôle de figure; ces défenſes ſupérieures ſe courbent quelquefois même au point de rentrer derechef dans l'os auquel elles tiennent; à ſa machoire ſupérieure, outre ſes défenſes, cet animal a quatre dents inciſives, & ſix à ſa machoire inférieure, dont deux ſont couchées en avant, après quoi, au lieu de dents canines, ſuivent les défenſes, & plus loin de chaque côté ſix dents molaires ou groſſes dents, dont les poſtérieures ſont diviſées en trois branches aiguës; ſa femelle n'a point ces grandes défenſes; ſa peau eſt mince & mollaſſe, couverte d'un poil court & fort moileux; ſon dos n'eſt pas garni de ſoyes longues comme celui d'autres ſangliers; ſa couleur eſt un gris cendré, tirant tant ſoit peu ſur le roux, & on y voit quelque peu de noir; ſa tête ou hure eſt plus pointuë qu'aux ſangliers ordinaires; ſes oreilles ſont courtes, & ſes yeux petits; ſa queue eſt plus longue que d'ordinaire, & porte une petite houpe à ſon extrémité; chaque pied eſt garni de quatre ongles dont il y en a deux plus longs que les autres; mais ſes pieds de devant ſont plus courts que ceux de derrière, ce qui fait qu'il marche lentement & ſe heurte ſouvent: on les prend fort aiſément à la chaſſe, car leur peau étant fort mince, & leur poil court, les chiens ont d'abord pénétré juſques dans la chair: leurs défenſes d'en bas peuvent bien les ſervir à en faire quelque mal, mais celles d'enhaut ſont trop recourbées pour pouvoir en bleſſer les chiens, ce qui fait qu'un chien ayant ſaiſi une fois l'odeur d'un Babi-Rouſa, ne ſe quittera pas pour aller à la pourſuite d'un autre ſanglier; cet animal a lui-même l'odorat fort fin, & va ordinairement ſe mettre ſur ſes pieds de derrière contre un arbre pour flairer s'il n'y a point d'ennemis à craindre dans les environs; il a coutume de dormir ainſi debout pour ſentir de plus loin, & il eſt ſouvent ſurpris, dans cette poſture, par les Chaſſeurs; il s'attache ſonvent par ſes dents courbes de deſſus, à quelque haute branche d'arbre, ou corde de la forêt, pour dormir plus à ſon aiſe, ainſi ſuſpendu; ſa chair a plus le goût & la délicateſſe d'un cerf, que du cochon; auſſi a-t'il peu de graiſſe, & eſt preſque tout chair; ſa nourriture n'eſt pas celle des autres ſangliers, ſçavoir du *Canari*, qui eſt une eſpèce d'amande des Indes, mais de l'herbe des champs, ou de feuilles du Waringin, ou autres arbres ſauvages, dont il ſe contente; il n'a pas coutume de miner les jardins, de percer les cloiſons, & de gâter les ſemailles & les plantes. Nous l'avons fait repréſenter à la Lettre A. On en voit beaucoup à Bouro, & les Soldats en prennent ſouvent dans le Golfe de *Cajeli*; il s'en trouve auſſi dans les Iſles de *Xoela*, ſurtout à *Mangoli*, l'Iſle de *Bangay*, ſur la Côte Orientale de Celebes, & principalement à *Manado*; quoiqu'à Bouro il y ait abondance de ſangliers, les Maures n'en mangeant pas, & leur eſpèce ſe multipliant par conſéquent beaucoup, on ne voit pas pourtant que les Babi-Rouſas en approchent, mais ils s'en tiennent toujours ſéparés; quand à force d'être pourſuivis par les chiens de chaſſe, ils ſe ſentent fatigués, ils vont ſe rendre le plutôt poſſible à la Mer, & trompent ainſi bien ſouvent la pourſuite des chiens, par leur viteſſe

QUADRUPEDES.

FIGURE Lettr. A.

Digitized by Google

QUADRUPEDES. teſſe à la nage, & leur adreſſe à ſe plonger, en quoi ils ne le cédent pas au plus habile canard; ils nagent fort longtems, & vont ainſi d'une Iſle à l'autre; on a eſſayé de nourrir ces animaux de riz & de feuilles de Batates, mais on a une peine infinie à les conſerver en vie; cependant l'Auteur en a vû qu'on nourriſſoit ainſi dans une maiſon de campagne; on garde avec ſoin leurs hures, à cauſe de la ſingularité de leurs dents, & on les envoye en Europe comme une rareté; auſſi en trouve-t'on quelques-unes ici & là dans les Cabinets des Curieux; on a vu nn pareil Babi-Rouſa à Amboine, qu'on y avoit nourri pendant nn certain tems, & accoutumé à un certain nom, qu'on lui donnoit, deſorte que quand les enfans l'appelloient de ce nom, il écoutoit d'abord, & venoit, & en lui grattant le dos, il leur permettoit de monter deſſus; celui-ci mangeoit du Canari, dn Riz, du Padi, & du Poiſſon, & principalement les entrailles: il étoit plus roux & plus noir qu'ils ne le ſont communément, & avoit un poil qui friſoit davantage & reſſembloit à de la laine; mais il n'avoit pas l'odorat ſi fin que les Babi-Rouſas ſauvages; cet animal a fait rarement entendre ſa voix, & le ſon qu'il donne eſt comme ſi on entendoit grogner un cochon.

Le Lauw. Il y a, à Amboine, un autre animal, qui eſt un peu plus petit qu'un Couſcous, & qu'on pourroit appeller à juſte titre un Chat ſauvage; les Habitans le nomment *Lauw*; il a un bon pied & demi de long, & ſa figure eſt comme celle d'une civette, mais ſa queue fait la moitié de toute ſa longueur; ſa couleur eſt obſcure, quelquefois un peu bigarrée, & il eſt quelquefois marqué de taches jaunes; ſes yeux ſont rouges, & ſes dents ſont blanches; ſa tête reſſemble à celle d'une civette ou d'un renard, & eſt un peu applatie par devant près des yeux; à ſon front & aux environs de ſon muſeau, & près de ſes yeux, on voit nombre de poils comme à la civette; ſes yeux ont un air ſombre, & ſon nez eſt fendu en deux; ſes oreilles ſont rondes, & ont une large ouverture; ſon corps eſt comme celui d'un chat; ſa queue eſt noire & pleine de poils ſerrés, ayant une houpe blanche au bout; ſes pattes de devant lui ſervent de mains, & elles ſont diviſées en cinq doigts, qui ont des ongles courts & larges; ces pattes ſont couvertes de nombre de poils, au lieu que dans le Couſcous elles ne le ſont point; les doigts & ongles des pattes de derrière ſont plus longs que ceux du devant, & lui ſervent d'appui quand il marche; ils n'ont point de poils en bas, & y ſont noirs, au lieu qu'en haut ils en ſont tout couverts. Le Lauw eſt repréſenté à la Lettre B. Il marche fort lentement, mais il grimpe fort vîte, & ſe tient d'ordinaire ſur les arbres; il eſt facile à apprivoiſer & ſe laiſſe manier comme un chat, tournant ſon corps, & le mettant en différente poſture; on entend rarement ſa voix, qui eſt comme celle d'un cochon de lait qui crie; il ſe montre de tems en tems dans les Villages, cherchant ſa proye ſur les entrailles de Poules, de Poiſſon, & ſur tout du Couſcous; il mange auſſi tonte ſorte de fruit: les Amboiniens le diſent délicieux à manger: on le voit quelquefois ſur les hautes Montagnes, entre *Mamalo* & *Way*, & ſur celle qui eſt appellée *Houwareſſi*, & qui eſt proche d'*Ema*; on n'en prend pas beaucoup.

FIGURE Lettr. B.

ON

Quadrupedes. Figure. Lett C. Le Toupe.

On voit ici de tems en tems un petit animal nommé *Toupe*, & qui reſſemble le plus à un écureuil: ce Pays-ci n'eſt pas ſon Pays natal, mais il y a été tranſporté, de quelque autre endroit: il eſt plus petit que nos écureuils, & d'une humeur fort badine, comme les ſinges; il n'eſt pas beaucoup plus grand qu'un rat ordinaire, ayant environ ſept à huit pouces en longueur & en largeur: ſa queuë eſt laineuſe & peu longue: il a un poil doux & ſerré ſur tout le corps, comme le Couſcous, & ſa couleur eſt d'ordinaire un gris rouſſâtre. On en a vu qui étoient tout blancs, mais ils ſont très rares: à chaque côté de ſon muſeau eſt une eſpèce de barbe noire: ſes dents ſont courtes, mais fort aiguës, & il y en a deux plus longues que les autres: il a auſſi dans le haut de ſa gueule deux dents canines: ſes yeux ſortent hors de ſa tête comme aux Couſcous, mais ils ſont plus noirs & plus doux. Ses oreilles ſont courtes & ont l'ouverture large: ſes pieds de devant ont quatre longs doigts & ceux de derrière cinq: la plus grande partie des pieds de derrière eſt charnuë & non couverte de poils, parcequ'étant debout il s'y appuye; il porte ſa queue toute élevée, & la tient étenduë comme nos écureuils, en ſorte qu'elle ſe montre épaiſſe & enflée, mais il ne la porte jamais ſur ſon dos, ainſi que les écureuils, & la laiſſe en arrière, courbée ſur la droite; cet animal, que nous avons repréſenté à la Lettre C, eſt fort careſſant, & s'apprivoiſe aiſément; il ne fait aucun mal à ceux qu'il connoit; mais il mord les doigts de ceux qu'il ne connoit pas, & quand il ſe fâche, il grogne & glapit comme un rat: il ſe tient pour l'ordinaire ſur les Cocotiers, & entre les troncs de Bambous; quand il eſt dans les bois & encore ſauvage, il mange des noix de Cocos, du Piſang, du Riz, & toute ſorte de fruits; mais lorſqu'il eſt apprivoiſé il mange preſque de tout, quoiqu'il ſoit fort délicat, & qu'il faille beaucoup le ménager, ne pouvant pas d'abord ſupporter un mets inconnu, & mourant ſouvent d'indigeſtion: il boit volontiers du vin, même juſqu'à s'enyvrer, & alors il ſe tient couché tout de ſon long; les habitans de Java diſtinguent deux eſpèces de Toupes: le premier & le plus grand eſt le Toupe proprement dit, qu'ils nomment auſſi *Toupenando*: le ſecond, qui eſt le plus petit, eſt nommé par les mêmes *Tſijot*, & par les Malays *Tikos Rimba*, ou *Rat des bois*, auquel il reſſemble en quelque ſorte: il a pourtant le corps & le poil ſemblables au premier, mais ſa queue n'eſt point couverte de poil au bout & eſt d'un gris de ſouris; ſon corps eſt griſâtre, & ſon ventre d'un jaune foncé, rayé de noir ſur les côtés: ils ont l'un & l'autre une longue langue, qu'ils étendent à la longueur de plus d'un doigt, & qu'ils fourrent dans la bouche de ceux qui les tiennent, pour lécher leur ſalive; ce qui n'eſt du tout pas dégoûtant, à cauſe que ces petits animaux ſont fort nets & ne mangent abſolument rien de ſale; on les trouve le plus communément dans l'Iſle de Java, d'où ils ont été tranſportés à Amboine: on en voit auſſi à Ceylan & dans l'Indoſtan, ou Pays du grand Mogol: on les mange rarement, mais il arrive quelquefois qu'on les engraiſſe pour quelque Javanois, qui n'eſt pas trop ſuperſtitieux, & qu'on les apprête en guiſe de lapreau: on les garde aux Indes dans de petites maiſons à treillis, comme en Hollande les écureuils ordinaires; quelquefois on les tient enchainés, à cauſe qu'ils déchi-

QUADRUPEDES. rent tout à coups de dents, bancs, chaiſes &c. quand ils ſont du mal, ils ſemblent rire au nés à celui qui s'en apperçoit, & lui grogner d'une manière careſſante. Le Toupe aime les hommes, ſe fourre ſous leurs habits, leur monte ſur l'épaule, & ne veut pas les quitter, ſe cachant dans leurs manches ou dans leurs poches; il mange volontiers à table, & ſaute ſouvent par deſſus pour être près de ſon maître, qu'il ſait fort bïen défendre, en tâchant de mordre celui qui veut lui nuire: il eſt d'ailleurs fort timide & laiſſe d'abord, comme le Couſcous, couler ſon urine, qui ne fait point de taches, mais répand une odeur fort deſagréable, qui dure long-tems; il doit être couché chaudement, ſans quoi il ſe fourre deſſous l'oreiller & y mord de grands trous, ſe cachant enſuite dans le matelas: la plus grande eſpèce, qui eſt la plus rouſſe, chaſſe les ſouris de la maiſon, mais ne les prend pas; ils ne peuvent vivre au delà de 4 ou 5 ans, & lorſqu'ils vieilliſſent, le poil leur tombe de la queue, ou ils le rognent eux-mémes, & meurent enſuite; ſi on en met deux enſemble, ils ne ſauroient ſe ſouffrir, mais ſe mangent les oreilles les uns les autres, ce qui leur cauſe la mort.

FIGURE Lettr. D. Sauterelles. IL y a dans ce Pays beaucoup de Sauterelles, dont les vulgaires ne méritent aucune place dans cette deſcription; mais il y en a une eſpèce extraordinaire, que nous avons fait repréſenter à la Lettre D, où on en voit une grande & une petite: elles ont quelquefois juſqu'à un pied de long, & ont le corps joliment marbré de diverſes couleurs, comme de verd, de couleur de cuivre, de rouge, & d'un beau pourpre: elles ont quatre ailes très grandes: à chaque œil s'élève un poil fin & long, qui a un petit bouton à ſon extrémité: leur tête reſſemble à celle d'un Chameau, bridé & emmuſelé; quand les vaches ont le malheur d'en manger, elles en meurent d'abord, comme l'Auteur en avoit perdu neuf en un jour; ce qui fait qu'on les craint beaucoup, mais elles ſont très rares dans ces Contrées; leurs ailes antérieures & ſupérieures ſont les plus petites & les plus dures; elles ſont marbrées de verd, de rouge & de blanc, & marquées de demi-cercles: les inférieures, qui ſont placées ſous les premières, ont un bon doigt de long, & ſont faites d'une peau mince & dure, comme du parchemin fin parſemé de petites veines, & marqué de taches noirâtres: leur fond eſt quelquefois d'un pourpre pâle rayé de noir en long, & de petites marques orangées & rouges en travers: quelquefois ce fond eſt de verd clair, ou de verd céladon rayé & tacheté de nombre de petites marques pointuës, jaunes & d'un rouge obſcur: le derrière de ſon corps eſt partagé en articles, & finit en queue fenduë, qui cache une griffe recourbée, dont la pointe eſt tournée en haut: elles raflent tout ce qui eſt feuille d'arbre, mais on les trouve d'ordinaire ſur des arbriſſeaux, & on les prend aiſément, n'étant pas du tout farouches: les femelles ſont beaucoup plus grandes que les mâles, qui, en échange, ſont d'un plus beau deſſein, plus forts, & beaucoup plus difficiles à prendre, ſe débattant fort de leurs pieds, qui ſont jaunes & verds, garnis d'ongles rouges & orangés en forme de demi-lunes; ils ſont au nombre de ſix à chaque ſauterelle: les Habitans de ces Contrées les mangent, après les avoir premièrement rôtis, ce qui en ôte peut-être le venin, qui fait mourir

rir les vaches : en 1671, il y en eut un ſi grand nombre à Timor, que l'air en fut obſcurci, & elles laiſſérent, en mourant, une ſi grande infection, qu'elle cauſa une terrible mortalité dans toute l'Iſle. QUADRUPEDES.

ENTRE les animaux d'Amboine, un des plus ſinguliers eſt celui qu'on nomme *Couſcous*, qui eſt de la famille des Bélettes, mais qui a bien la grandeur d'un Chat médiocre: ſa tête reſſemble à celle d'un Rat ou d'un Renard, & eſt fort petite; ſon muſeau eſt pointu, & ſon corps auſſi grand que celui d'un Chat, garni d'un poil de Chat fin & ſerré, mais qui reſſemble un peu à de la laine, & eſt d'une couleur à-peu-près de liévre, gris rouſſâtre: il y en a dont le poil eſt blanc, mais ce ſont des mâles & ceux-là ſont fort rares: ſur le milieu du dos paroit une raye large & noire: leurs yeux ſont grands & rouges, quant à l'iris, bleus & fort luiſans pour le reſte, mais on y voit comme peinte la grande timidité, qui eſt naturelle à cet animal: il a autour de ſon muſeau aigu, & au deſſus de ſes yeux, des ſoyes longues, qui reſſemblent preſque à du crin; ſes oreilles ſont rondes & comme emouſſées, & garnies de tout côté de poil; les plus grands ſont fort méchans, & fort dangereux, & ſi quelqu'un s'aviſe d'en prendre un par la queue, tandis qu'il eſt aſſis ſur un arbre, il eſt aſſez fort pour tirer ſon homme en haut, & ſçait le laiſſer retomber aſſez rudement; ſes pieds de devant ſont beaucoup plus courts que ceux de derrière & partagés en cinq doigts, qui ont de fortes ongles: le deſſous de ces pieds eſt doux & liſſe, & point couvert de poil, ce qui le fait reſſembler à une main d'enfant; il ſe ſert pourtant le plus de ſes pieds & de ſes ongles, pour s'en défendre en cas de beſoin, & il eſt agile comme un ſinge: ſes dents, quoique fort aiguës, lui ſervent rarement de défenſe, mais ſes pieds & ſes ongles lui ſont d'un meilleur uſage; ſes pieds de derrière ſont beaucoup plus grands & plus charnus, & partagés en quatre doigts, mais le plus grand des doigts, qui eſt auſſi celui du milieu, eſt fendu en deux; ſa queue a une bonne aune de long; elle commence par être fort épaiſſe & couverte d'un poil, qui reſſemble à de la laine; enſuite elle s'étrécit & n'eſt plus couverte du tout; ſon extrémité eſt garnie d'une courbure oſſeuſe, dont il ſe ſert pour ſe tenir ſi fermement attaché aux branches des arbres, qu'il eſt preſque impoſſible de l'en arracher; auſſi dès qu'on touche ce bout ſeulement du doigt, il y reſte fermement collé: on a coutume, quand on en a pris un, de le ſerrer par la queue entre deux petits morceaux de bois, qui ſe tiennent fort étroitement liés; mais ſi par malheur il perd le bout de ſa queue, comme il arrive quelquefois, il meurt bientôt après; il mange aſſis ſur ſes pieds de derrière, & ſe ſert de ceux de devant en guiſe de mains, comme font les écureuils & les lapins, & dès qu'il s'apperçoit de quelque choſe de mauvais, il grimpe d'abord ſur un arbre; il a une forte odeur, qui n'eſt pas du tout agréable, & qui vient de ſon urine, qu'il lâche par peur ou par terreur, & qui eſt rougeâtre: l'on ſent quelquefois la même odeur au bord de la Mer, mais elle vient de la feuille d'un arbre nommé *Halex Littorea*; Nous avons fait repréſenter le Couſcous à la Lettre E: mais rien n'eſt plus ſingulier que la manière de procréer de cet animal, & les parties de ſa femelle; cette génération diffère beaucoup de celle des autres animaux, & ſe fait d'une ma- FIGURE Lettr. E. Le Couſcous.

QUADRUPEDES. nière tout-à-fait merveilleuſe. La mère ne porte point ſes petits dans une matrice au dedans de ſon corps, mais dans un ſac ouvert ou eſpèce de bourſe, qui pend en dehors entre ſes pieds de derrière, avec une fente longue d'un demi-pied environ, dans celles qui ont fait des petits, & plus petite & fermée dans celles qui n'en ont point encore; les lèvres de cette bourſe ſont garnies de poils fins en dedans, mais le fond en eſt nud & liſſe, & n'a point d'ouverture qui pénétre dans le corps; on y trouve de deux juſqu'à quatre petites mamelles plattes de la grandeur d'une pièce de ſix ſols, qui ont chacune un mamelon long d'environ deux pouces, blanc & ouvert au bout, & qui reſſemblent d'ailleurs aux extrémités d'un arrière-faix: C'eſt à ces mamelons que les petits ſe tiennent d'ordinaire attachés, ſortant & rentrant alternativement dans le ſac, qui a aſſez d'eſpace pour pouvoir les y cacher: dans le corps même de l'animal, on ne trouve non plus rien qui reſſemble à une matrice; ainſi il eſt très difficile à décider ſi les petits proviennent du ſac même, ou s'ils croiſſent à ces mamelons, comme les fruits croiſſent à l'arbre, & étant murs tombent d'eux-mêmes; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils proviennent dans le ſac, & qu'on les découvre d'abord aux mamelons, auxquels on les voit ſuccer: cette dernière opinion paroît donc bien la plus vraiſemblable, ſçavoir que les petits proviennent des mamelons, parce que le ſac reſte fermé, juſqu'à-ce que les petits ont leur accroiſſement ordinaire: on les trouve quelquefois tout nuds, & n'ayant pas encore leur cruë, ſi fortement attachés aux mamelons, que ſi on veut les en arracher, le ſang commence à en couler; au dehors de chaque mamelon, que les petits ſuccent, on voit un ſecond petit mamelon, qui n'a qu'environ un travers de doigt de long, lequel ſert peut-être à nourrir les petits, qui ſont ſevrés, pendant qu'il en croit d'autres aux véritables mamelons. L'Auteur trouva de deux juſqu'à quatre petits dans les Couſcous d'Amboine; auſſi voit-on pareil nombre de mamelons dans leur bourſe: dans d'autres Pays il s'en trouve davantage, ſoit de petits, ou de mamelons; les Habitans du Pays ſont dans une parfaite ignorance comment ces animaux conçoivent; car le mâle ne ſe voit guères, & il eſt toujours plus grand & plus rouſſâtre, mais rien n'eſt plus rare que d'en rencontrer de tout-à-fait blancs, qui ſont toujours des mâles de la grandeur d'un Chat domeſtique, & même plus grands encore: les blancs qu'on trouve quelquefois ſont d'un jaune foncé au bas du cou: les mâles ont deſſous la queuc & environ à quatre travers de doigt de l'anus, un grand ſcrotum ou enveloppe des teſticules, mais il ne paroit rien de leur membre: l'Auteur a vû, dans un autre mâle, qui étoit d'un gris rouſſâtre, un ſcrotum, qui contenoit deux glandes aſſez conſidérables, reſſemblant fort bien à deux reins, & dont ſortoient deux canaux, qui alloient ſe rendre à la veſſie: derrière ces deux glandes on voyoit les deux teſticules dans la peau, & de plus le membre ſortant à la longueur d'un tiers de doigt environ, & ſe tournant en arrière; les Habitans du Pays & les Malays nomment cet animal *Coëſſoe*, nom qu'on donne auſſi à une certaine herbe piquante, dont la graine s'attache aux habits des paſſans, & s'appelle *Poux aes Bois*; on nomme auſſi certaine herbe longue à faucher, de mê-

même que toute ſorte de bois taillis dans les champs, ou les arbres, du nom de cet animal, qui y fait ordinairement ſa demeure; on le trouve à Amboine, & dans les Moluques; il n'y reſte pas ſous terre, comme dans les Indes Occidentales, mais dans les bois, & ſur de grands arbres, principalement ſur ceux qui ſont touffus: auſſi aime-t'il à ſe tenir dans des bois éloignés, afin d'être loin de la portée des hommes; de-là vient qu'on n'en trouve pas tant à Amboine que dans le grand & dans le petit Ceram, & ſur-tout à *Hauwamohel*; la manière, dont les habitans du Pays prennent cet animal, eſt tout-à fait ſingulière, & ne conſiſte qu'à le regarder fixement, quand il s'aſſeoit ſur un arbre, & ſi long-tems, qu'à la fin il en tombe en bas, malgré qu'il y eſt attaché très fermement, comme nous l'avons dit plus haut; il eſt accoutumé, dès qu'il apperçoit un homme, d'attacher fermement le bout de ſa queue à une branche d'arbre, de s'y tenir ſuſpendu, & de faire le mouvement du branle en fixant fortement celui qui le regarde, mais celui qui veut le prendre n'a qu'à reſter immobile, & continuër à le regarder; la grande peur lui fait oublier de ſe tenir par la queue, & le fait tomber du haut en bas, où il reſte évanouï pendant quelque tems, de ſorte qu'on a celui de le tuër ou de le prendre en vie; cependant les Amboiniens croyent que cette propriété de fixer le Couſcous & de le faire tomber n'eſt pas donnée à tout le monde, mais ſeulement à certaines familles parmi eux: ce qu'il y a de certain, c'eſt que tous ceux qui le veulent ne le peuvent pas, mais que tous ceux qui ſont ſortis des Iſles Uliaſſes le font d'abord, ſans que d'autres de l'Iſle d'Amboine ou de Leytimor, quelque peine qu'ils ſe ſoyent donnés, même en tems de diſette, l'ayent pû faire, pendant que de certains hommes de Honimoa, qui y étoient dreſſés, en fixérent autant qu'on en déſiroit, ce qui prouve, que dans cette manière de fixer les Couſcous, il doit y avoir certain art, qui que chacun ne poſſede pas; quand on prend cet animal fort jeune, on peut aiſément l'apprivoiſer, & l'accoutumer à manger toute ſorte de nourriture; mais quand il eſt devenu grand, il déplaît infiniment par la forte odeur de ſon urine, qu'il lâche d'abord par crainte, dès qu'on veut le prendre; ils ſont auſſi quelquefois aſſez dangereux, par leurs ongles pointuës & leurs fortes dents, & grognent, lorſqu'on en approche ſeulement, à-peu-près comme un écureuil ou un rat, qui ſe trouve en peine; ils mangent, dans le Bois, du Linggon verd, ou des feuilles de Waringin, de même que l'écorce des Canaris, du Piſang, & autres fruits mols; la plupart des habitans mangent de cet animal par délicateſſe, comme font pareillement quelques Payens & Chrêtiens, mais pas les Maures, à cauſe qu'ils le tiennent pour impur; on trouve peu de femelles, qui n'ayent quelques petits dans leurs bourſes: les habitans les rôtiſſent ſans les depeler, parceque le feu en ôte le poil; ſa chair eſt molle & douce, comme celle d'un poulet, & ne diffère guères de celle d'un lapin, mais elle retient toujours quelque choſe de fort, ce qui pourtant s'en va mieux en le rôtiſſant qu'en le bouillant: cette chair approche ſi fort de celle d'un lapin, que quelqu'un qui n'y prend pas garde, ou à qui on ne l'aura pas dit, s'y peut tromper aiſément; mais comme la chair des grands eſt un peu jaunâtre, elle ne plaît pas à ceux qui n'y ſont point accou-

QUADRUPEDES.

Quadrupedes. tumés. Les Hollandois ne l'aiment pas du tout, & il faut que la diſette ſoit grande pour que leurs Soldats veuillent s'en régaler, tant ils ſont délicats ſur ce point; on attribuë de grandes vertus à la queue d'un Couſcous blanc, & on la croit efficace réduite en poudre, & donnée à une femme en travail d'enfant, ce qui y attache un certain mérite; on veut auſſi que cette queue ſoit un excellent remède contre la pierre, ſur-tout à ce bout, par lequel l'animal ſe tient aux branches des arbres; il guerit pareillement les maladies des poules, des oiſeaux & des oyes, & on le leur donne réduit en poudre, parmi le riz, & ſuivant les Amboiniens ces animaux s'en trouvent d'abord ſoulagés.

Le Leguwan. On voit fréquemment dans ce Pays-ci, l'animal appellé *Leguwan*, dont il y a deux eſpéces, ſçavoir le Leguwan de terre & celui d'eau; nous commençons par le premier; le Leguwan eſt un animal, qui reſſemble en partie au Crocodile, & en partie au Léſard, enſorte qu'il peut appartenir à l'un & à l'autre: celui de terre a d'ordinaire une longueur de quatre pieds, mais ſa queue en a bien ſix; ſa tête reſſemble à celle d'un Cayman, & le reſte de ſon corps à celui d'un Léſard; ſa peau eſt noirâtre, couverte de fines écailles, & marquetée par-ci par-là de jaune; ſon corps eſt un peu allongé & arrondi, & ſa queue ſe termine en pointe, ayant le deſſous arrondi, & le deſſus angulaire; ſa langue eſt longue & fenduë en deux, comme celle d'un ſerpent, & il s'en ſert pour attrapper des mouches ou autres petits animaux, en l'étendant fort loin; ſes pieds ſont partagés en cinq doigts longs & garnis d'ongles aigus d'une longueur inégale, avec leſquels il grimpe fort rapidement juſqu'au haut d'un arbre; ſes yeux ſont noirs & fort luiſans, placés tout près & au deſſus de ſa machoire ſupérieure; on y voit plus en arrière deux autres endroits nuds, qu'on diroit être deux autres yeux, mais ce ſont ſes oreilles; au derrière de ſes pieds paroit une grande fente de traverſe qui lui ſert à quitter ſes ordures, & donne l'iſſuë à ſes œufs, qui ſont longs, mous & jaunâtres, & tiennent à une ovaire au dedans du corps, laquelle aboutit à la fente ſuſdite par deux tuyaux; ſa chair eſt blanche & ferme, comme celle de poulet, dont on prétend qu'elle a le goût; cet animal eſt fort agile & grimpe en un inſtant au haut des arbres & des maiſons, mais les arbres les plus touffus, comme celui de Waringin & de Linggon, ſont ſa demeure ordinaire, & il préfere aux arbres des Bois, ceux qui ſont près du bord des Rivières, & des Maiſons, car il aime beaucoup à ſortir de nuit pour aller dénicher les poules & les canards, dont il ſe repait volontiers: on le prend rarement en vie, à cauſe de ſa viteſſe; il arrive cependant quelquefois qu'il tombe dans les lacets qu'on lui tend; mais on le tuë d'ordinaire à coup de fuſil, quoiqu'il tombe rarement du premier coup; le Leguwan d'eau a bien 5 ou 6 pieds de long, & eſt de la groſſeur de la cuiſſe: ſon corps eſt rond & bigarré de noir & de jaune; il ſe tient d'ordinaire à terre dans les brouſſailles, qui ſont près & dans les marais, mais quand on le chaſſe, il ſaute d'abord dans l'eau: les canaux & les rivières ſont ſa demeure, de même que du Cayman: le Leguwan de terre entortille ſa queue autour des arbres, & s'y tient par ce moyen: on le nourrit quelquefois dans les maiſons, de poules & de riz, & les Amboiniens en font un régal, mais les Maures n'en mangent ja-

Figure Lettr. F.

jamais; pour l'apprêter, on l'écorche premièrement, & on le fait bouillir avec du *Sajor*, qui eſt une eſpèce d'épinars, ou on le fait rôtir comme un poulet, & alors les Européens, & ſur tout les Matelots, le mangent bien, de même que ſes œufs, en les faiſant frire; les Malais donnent à cet animal le nom de *Bonja Hoetan*, c'eſt-à-dire *Cayman des bois*, & les Amboiniens le nomment *Boewa*, & d'autres *Soa*, *Soa*; les Eſpagnols le deſignent par *Iguwana*, d'où paroît être né le nom Hollandois *Leguwaan*; on en a une plus petite eſpèce à Sumatra, qu'on nomme *Cada*, mais le véritable Leguwan, qui ſe voit à Java près de Mataram, porte le nom de *Sarira*, & en d'autres endroits de Java celui de *Manjawa*, mais à Bali celui d'*Alon*; quoique nôtre Leguwan reſſemble beaucoup à celui des Indes Occidentales pour la longueur &c. il en diffère pourtant par bien des endroits, car celui des Indes Occidentales a le corps beaucoup plus gros que celui d'Amboine, auſſi a-t'il une eſpèce de ſcie ſur le dos, au lieu que le nôtre a un dos rond, & poli; les couleurs ſont auſſi tout-à-fait différentes, comme on en voit un exemple dans celui des Caribes, dont M. de Rochefort a donné la deſcription (*a*); il y en a encore une autre eſpèce, que les habitans nomment *Lipanno*, & que nous avons repréſenté à la Letre F. Le Leguwan d'eau croit quelquefois juſqu'à la longueur d'un homme, & à l'épaiſſeur d'un cochon de lait; les chiens n'oſent preſque l'attaquer parcequ'il mord furieuſement, quoique ſes dents ſoient fort petites; le fuſil vient ici fort à point; il n'eſt pas ſi méchant vis-à-vis des hommes, & ne les mord pas, pourvu qu'on ſoit aſſez hardi pour le ſaiſir d'abord par ſa peau; au reſte cet animal paroît être le même que le *Lacerta Lybica*, que les Arabes nomment *Dzab*, & dont les anciens Arabes louoient fort la chair, quoique cette Lacerta Lybica ait le corps plus large, & reſſemble davantage à une Tortuë, que les Hebreux nomment pareillement צב *Tzap*: Bochard (*b*) croit que le Leguwan, le Lacerta Lybica, le le Tzap des Hebreux, & le Dzab des Arabes, n'eſt que le même animal, ce dont Valentyn doute. La principale différence entre le mâle & la femelle ne conſiſte que dans la grandeur: le mâle eſt toujours le plus grand & le plus gros; & au rapport de quelques-uns, c'eſt celui que nous avons nommé le Leguwan d'eau: ils mangent volontiers des vers qui rongent le bois; c'eſt pour cela qu'on les nourrit ſouvent de vers de ſagu; quand le jour va commencer, on l'entend crier diſtinctement, *pou*, *pou*, *pou*. QUADRUPEDES.

IL y a encore une autre eſpèce de Leguwan, qu'on nomme la *Hupe*, ou *Soa Soa Ajer*, c'eſt-à-dire le *Leguwan d'eau*: on croit communément que celui-ci eſt le mâle de celui dont on vient de parler; mais il en diffère beaucoup, & ils n'ont aucun rapport enſemble: car chacune des eſpèces a ſon mâle & ſa femelle; ce qui paroît avoir donné occaſion à cette opinion, c'eſt que la plûpart des Leguwans liſſes & polis, qu'on voit ordinairement, ſont des femelles; l'Auteur n'en a jamais vû ſoi-même de mâles, mais il ſavoit de ſcience certaine, que d'autres qui connoiſſoient, auſſi bien FIGURE Lettr. G. La Hupe.

(*a*) *Hiſt. Ant. Part.* 1. *Cap.* 13. *Art.* 2.
(*b*) *Hierol. Part.* 1. *Lib.* 4. *Cap.* 1.

QUADRUPEDES. bien que lui, cette eſpèce d'animaux, en ont très bien diſtingué les mâles: & l'Auteur lui-même a vû plus d'une fois les femelles de cette eſpèce, qu'on prend communément toutes pour des mâles: l'animal, dont nous parlons ici, a le corps beaucoup plus court & plus épais que la femelle du précédent, n'ayant que 2½ ou 3 pieds de long; ſa tête, ſon col, & le devant de ſon corps ſont environ un tiers de ſa longueur, & en y ajoutant le derrière, cela en fera environ la moitié; la queue en fait l'autre moitié; ſa tête eſt plus courte, plus large, plus épaiſſe, & plus boſſuë que celle du précédent; auſſi a-t'il un regard hagard, & reſſemble en cela davantage au Cayman: ſes yeux ſont grands & noirs, & ſur leur derrière eſt une tache ronde & nuë, au lieu d'oreille; au deſſus de ſon muſeau on découvre deux narines diſtinctes: il a de petites dents de ſouris, larges & ſerrées; ſa langue eſt épaiſſe, arrondie, & preſque toute attachée par en bas, comme celle d'une tortuë; ſon corps reſſemble à celui d'un poiſſon, & eſt compoſé de côtes; mais il eſt aſſez large, mince & fort flexible, comme celui d'un petit cochon de lait; auſſi n'eſt-t'il pas fort couvert de chair; ſes pieds reſſemblent à ceux du Leguwan, mais ils ſont plus épais, & partagés en cinq doigts, qui ſont garnis d'ongles minces; ces doigts ont de chaque côté de petites peaux à-peu-près comme les oiſeaux aquatiques, & ils s'en ſervent vraiſemblablement pour nager, quoique ces doigts ne ſoyent pas joints enſemble; ſes pieds de derrière ſont beaucoup plus épais que ceux de devant, & leurs doigts ſont plus longs; les doigts ſont diviſés en articles de la manière ſuivante: aux pieds de devant le premier doigt eſt le plus court, & n'a que deux articles, le ſecond en a trois, le troiſième quatre, & le quatrième, qui eſt le plus long de tous, en a cinq; le cinquième doigt, qui eſt un peu éloigné des autres, eſt de la même longueur que le troiſième, & n'a que trois articles; les articles des pieds de derrière ſont les mêmes, excepté que le doigt éloigné en a quatre; au dedans des hanches de derrière ſe voyent quelques écailles rondes en forme d'yeux, au nombre d'onze ou douze, qui aident à cet animal à grimper: un peu au-delà de ſes pieds de derrière on remarque cette fente tranſverſale, ou cette ouverture, qu'on voit au Leguwan, & qui s'arrondit, quand l'animal doit pondre; ſur le col & tout du long du dos eſt une nageoire continuë, qui a la figure d'une ſcie, pleine de dents ou de piquans tantôt plus courts & tantôt plus longs; cette nageoire s'éléve principalement au-delà des pieds de derrière, à la largeur de deux pouces, & à-peu-près en forme de crête, qui fait bien la huitième partie de toute la longueur de l'animal; le deſſous de ſa queue eſt arrondi, & la partie ſupérieure ou plus voiſine du corps a deux bords très aigus, compoſés d'écailles fort ſerrées, & même ſur le deſſous de cette partie les écailles paroiſſent être diſpoſées en rangs, mais moins aigus; ſon corps eſt tout couvert de petites écailles fort ſerrées, qui ſont plus grandes vers les pieds, où elles s'offrent en rangs de même que vers la queue, & vers le muſeau; ceux de ces animaux que l'Auteur a vus, n'avoient point de gouëtre au bas du col; la peau eſt d'un noir obſcur, tacheté de jaune, & marquée d'eſpèces de caractères larges, qui ſont verds aux environs du col; la crête & toute la ſcie ſont de noir & de jaune, le bord ſupérieur ou du dos eſt de pourpre

ou

ou de violette, & celui du ventre eſt griſâtre; ſa queue eſt toute noire; quand cet animal eſt en vie, ſon ventre eſt toujours plus large que celui du Leguwan; il a le corps tout rempli de boyaux repliés; ſa chair eſt fort blanche, douce, & a une odeur de bouc ou de chèvre; les œufs ſont jaunes tandis qu'ils ſont dans le corps, & raſſemblés dans deux ovaires, qui ont chacune leur conduit large, qui s'ouvre dans l'inteſtin droit près de la fente, & les œufs après être pondus ſont blancs & longs; le diaphragme eſt entre les pieds de devant: le cœur eſt petit & triangulaire; le foye eſt étroit & allongé & reſſemble à une ratte; il a pourtant une petite veſicule de bile ronde; ſes poumons ſont petits, d'un rouge clair; ſon eſtomac eſt étroit, blanc, & fort charnu, enſorte qu'il reſſemble plutôt à un boyau, & ſon grand boyau, qui traverſe le corps, eſt large & fort lâche. QUADRUPEDES.

L'AUTEUR y a trouvé quelques graines du *Frutex Aquaticus*, & quelques petits caillous à moitié tranſparens, de plus quelques vers qui reſſemblent à des Cloportes, mais non pas à celles qui ſont venimeuſes, ou dont la piquure eſt ſi douloureuſe. Nous l'avons fait repréſenter au naturel à la Lettre G. Il ſe tient ordinairement aux environs des rivières & des eaux douces; il vient cependant quelquefois à terre, mais il ne monte point ſur les grands arbres; il fait ſes œufs dans le ſable près des Rivières, & ſur-tout aux environs des petites Iſles ou Bancs de ſable, qu'on voit parci par-là dans les rivières; le mâle & la femelle de cet animal n'ont pas la crête égale: ils diffèrent même beaucoup, ſoit pour la figure ou pour les couleurs; car la femelle eſt toujours la plus petite, & a la créte baſſe, qui ne s'éléve en aucun endroit; au lieu que le mâle eſt toujours plus grand, & ſa crête ou ſa hupe s'éléve quelquefois dans le milieu du dos, ou près des pieds de derrière, ou au commencement de la queue; il a auſſi le coloris & le deſſein plus beau que la femelle; il monte quelquefois ſur les petits arbriſſeaux, qui ſont près des bords des rivières, mais quand il apperçoit un homme ou un chien, il ſaute d'abord dans l'eau, & ſe cache ſous les roches ou ſous les pierres, où on l'attrape aiſément en l'attaquant hardiment, car il eſt lourd & timide, & n'eſt point accoutumé à mordre, ainſi on le prend plus facilement que le précédent, & celà ſouvent dans des lacets; on préfére ſa chair à celle du premier Leguwan, mais on peut dire en général, que la chair de ces animaux approche plus de la Tortuë que du Poulet; les Maures n'en mangent point, mais les Chrétiens, & principalement les Alfourois de Ceram, l'aiment beaucoup; on peut dire encore que ce Leguwan reſſemble beaucoup plus à celui des Indes Occidentales, que le premier ou le véritable Leguwan ainſi nommé.

FIGURE. Lettr. H. Le Mongkos.

Nous allons parler préſentement du *Mongkos*, qui eſt le plus grand & le plus irréconciliable ennemi des Serpens; c'eſt une eſpèce de Bélette des Indes Orientales, qui n'eſt pas plus grande qu'un à deux pieds, dont la queue fait plus de la moitié; ſa groſſeur eſt de quatre à cinq pouces en rond; mais en revanche c'eſt un animal furieux; ſa tête eſt longue, & reſſemble à celle d'un petit cochon de lait, & ſa petite gueule eſt pleine de dents fort aiguës, entre leſquelles il y en a deux fort longues, qu'il montre comme un chien furieux, dès qu'on s'approche ſeulement de ſes treillis de fer;

QUADRUPEDES. fer; ſes yeux ſont un peu allongés, & ſon regard eſt vif & furieux: ſes oreilles ſont fort courtes; le derrière de ſon corps eſt plus épais que le devant: & ſa queue a environ ſept à huit pouces de longueur, & un pouce d'épaiſſeur proche du corps, après quoi elle s'étrécit de plus en plus à-peu-près comme la queue d'un Chat, qui eſt cependant plus épaiſſe à proportion du corps; ſes pieds ſont courts, mais ceux de derrière ſont un peu plus longs; la jambe en eſt aſſez large & fort charnuë, & le pied même eſt partagé en pluſieurs doigts, qui ſont tous garnis de petits ongles fort aigus; la couleur de ſa peau ou de ſon poil eſt rouſſâtre, & mêlée de quelque poil noir par-ci par-là; au reſte ce poil eſt liſſe eſt poli; on ne ſçauroit dépeindre l'acharnement que ce petit animal a contre les ſerpens, & quoiqu'il ne ſoit pas meſurable avec de grands ſerpens, il les attaque cependant fort vivement, ſe mettant quelquefois ſur ſon ſéant, & les tuë en peu de tems par ſes morſures réïterées; il ſe trouve rarement dans ces lieux, mais ſe voit plus fréquemment à Batavia, & plus encore dans l'Iſle de Ceylan, qui eſt ſon Pays natal; & quoiqu'il ſoit fort à craindre, on peut l'apprivoiſer dans peu tellement, qu'il ſe couche à côté de ceux qu'il connoit.

FIGURE I. Lettr. I. & K. Le Cameleon.

ENTRE les animaux les plus remarquables on compte à juſte titre le *Cameleon*, & quoique le véritable Cameleon ne ſe trouve point à Amboine, il y en a cependant un auquel on donne ce nom, à cauſe de ſa reſſemblance audit animal; le Cameleon vulgaire a un corps, qui reſſemble à celui d'un Léſard, excepté qu'il eſt plus mince, plus maigre & plus ou moins triangulaire; ſon dos eſt fort aigu & ſe trouve garni d'une eſpèce de ſcie mince & aiguë; ſa tête eſt pointuë & eſcarpée comme celle d'un Léſard; ſa gueule eſt garnie de petites dents; ſes yeux ſont grands & entourés de nombre de cercles; il a ſur ſa tête & entre ſes deux yeux un petit creux, mais point de créte ou de couronne, comme on en voit au véritable Cameleon; ſon cou eſt très fortement garni de piquans en forme de dents de ſcie; au derrière de ſon muſeau l'on voit deux trous, qui lui ſervent d'oreilles: au deſſous du menton il a un gouêtre dentelé en forme de ſcie, qu'il peut étrécir & élargir quand il veut: les côtés de ſon ventre & ſon dos, de même que les côtes de ſes pieds, ſont tous garnis de petites dents ou de petites écailles en forme de dents; ſa peau eſt veluë & toute couverte de fines écailles; ſes pieds ſont partagés en cinq doigts longs, minces & flexibles, qui tous ſont garnis d'ongles; cet animal a un regard farouche & hagard, menaçant pour ainſi dire de mordre à chaque inſtant; ſa queue a plus du double de la longueur de ſon corps, eſt ronde, & garnie de pointes aiguës, & devient auſſi mince que du fil, à ſon extrémité; cet animal eſt toujours fort froid: ſes côtés ſont faits d'eſpèces de côtes ou d'arrêtes pareilles à celles d'un Poiſſon, & qu'on peut diſtinguer, pendant que l'animal reſpire, ce qu'il fait fort fréquemment, de la même manière que le font les aſthmatiques. Nous avons fait repréſenter cet animal aux Lettres I. & K. dont la première figure eſt le mâle, & la ſeconde la femelle; on le nomme communément le Cameleon d'Amboine ou des Moluques, parcequ'on en voit, dans ces deux endroits, qui ne différent guères; le Cameleon ordinaire, que l'Auteur avoit vû au

au Cap de Bonne Eſpérance, eſt fort tardif & lent dans ſa marche, au lieu que celui d'Amboine eſt fort agile, & peut mouvoir tout ſon corps là où il veut; il ſe tient ordinairement ſur les arbres, ſautant de branche en branche avec beaucoup de viteſſe, & ne rampant point du tout; il ne vit pas de l'air, comme on le croit communément, mais de petites mouches, & tout ce qu'il ſaiſit de ſes dents, il le tient fermement; c'eſt pour cela que pour n'en pas être mordu, on doit le ſaiſir par le cou: Valentyn en a conſervé un pendant quelques jours en vie, mais il fut tué à la fin par les fourmis; en l'ouvrant on découvrit un œuf, qui étoit plus long qu'un œuf de pigeon, mais pas plus gros que le petit doigt; l'Auteur n'a pas éprouvé que le Cameleon d'Amboine change ſi ſouvent de couleur, que le fait celui d'Afrique & d'autres; il en a vu cependant quelques-uns parmi les Cameleons des Uliaſſes, dont le corps étoit fort tranſparent, & ſe revêtiſſoit de la couleur de l'étoffe, ſur laquelle on le plaçoit, mais il s'enfloit premièrement; le Cameleon de Hoewamohel ne change point du tout de couleur, & ne s'enfle jamais, quoique cependant il reſſemble à de la glace tout comme celui des Uliaſſes; le Cameleon de Bali change pareillement de couleur, comme on le voit ſur-tout dans la femelle de celui d'Amboine, & devient verd, s'il s'aſſeoit ſur une feuille, ſi c'eſt ſur un habit noir, il devient très brun, & ſi c'eſt ſur une écorce d'arbre, on ne peut pas l'en diſtinguer; le verd, le gris & le noirâtre ſont toujours ſes couleurs favorites; on en voit quelquefois un autre, dont la ſcie du cou ou la crête eſt beaucoup plus grande que de celui-ci, & on le prend ordinairement pour le mâle; on voit ici quelquefois, quoique très rarement, un Cameleon volant, qui eſt beaucoup plus petit que le précédent, ſon corps n'ayant que la longueur d'un travers de main, & ſa queue a le double de la longueur de ſon corps; ſa tête eſt pareillement plus petite, & encore plus eſcarpée, & plus raboteuſe, ayant pluſieurs éminences & quelques petites cavités au deſſus des yeux, ce qui fait à-peu-près la figure d'une couronne, ou d'une marque de Cameleon: ſes pieds ſont courts, & ſes doigts longs; ſa queue eſt angulaire comme au précédent, mais plus petite à tous égards; ſes ailes ſont comme une pellicule mince traverſée de quatre eſpèces de côtes, qui ſe partagent en veines plus petites, à-peu-près comme dans les ailes des Chauveſouris; elles ſont toutes remplies de taches griſes & noirâtres, qui paroiſſent comme des plumes d'oiſeau; ces ailes ſont attachées à ſes pieds de devant, & aux côtés de ſon ventre, & quand cet animal s'aſſeoit, il les tient pliées contre ſon corps, comme les oiſeaux le font de leurs ailes, mais quand il veut ſauter, il les étend, & s'en ſert pour voler de l'un à l'autre arbre: le corps de ce Cameleon eſt plus foncé que celui du précédent, & tire tant ſoit peu ſur le verd de gris, ondé de traits noirâtres; il a ſous la gorge un petit gouêtre, qu'il peut faire enfler & rétrécir quand il veut; on ne s'apperçoit que très peu que ſon corps change de couleur, ſur quelque matière qu'on le place; il ſe tient ordinairement ſur les arbres qui ne ſont pas loin des maiſons, & principalement ſur les limoniers, ou autres arbres fruitiers, & ſe repaît de petits vers comme le précédent; on ne lui connoît point d'autre nourriture. QUADRUPEDES.

Oiseaux.

§. V.

Quelques Oiseaux remarquables des Indes Orientales.

L'Oiseau de Paradis.

L'Oiseau *de Paradis* mérite à juste titre le premier rang parmi les Oiseaux rares. Les Portugais, qui l'ont trouvé à Gilolo, & ensuite dans les Isles des Papous & à la Nouvelle Guinée, l'ont nommé *Passaro de sol*, ou *Oiseau du Soleil*; pendant que les habitans de Ternate lui donnent le nom de *Manucco Dewata*, ou *Manucodiata*, c'est-à-dire *Oiseau des Dieux*; on a cru long-tems que cet Oiseau n'a point de pieds, & qu'il se tient toujours dans l'air & ne paroît jamais sur la terre, que même il ne se nourrissoit que d'air : la première erreur a pu venir de ce que les habitans du Pays les apportoient toujours sans pieds pour les garder de la pourriture, & parceque les Maures, qui les mettent sur leurs casques en guise d'ornement, les vouloient sans pieds; ce qu'on voit encore tous les jours dans leurs escarmouches & autres combats de divertissement; les habitans d'Arou les apportent depuis quelque tems pourvus de tous leurs membres: Antoine *Pigafetta*, Compagnon de Voyage du fameux *Magellan*, en a déja desabusé le monde environ l'an 1525, comme témoin oculaire, & cependant *Gesner*, *Aldrovande* & d'autres, qui ont écrit après lui, ont encore assuré le contraire, par pure ignorance. Ces Oiseaux de Paradis, avec leurs pieds, sont aujourd'hui assez communs en Europe.

Quant à la seconde erreur, que les Portugais ont cru comme une conséquence de la première, sçavoir que cet Oiseau n'avoit jamais été vu vivant sur la terre, elle tiroit sa source de ce que les habitans ne les apportoient jamais en vie: il est très vrai qu'il se tient presque toujours en l'air, & ne s'asseoit que très rarement sur les arbres, la disposition de ses plumes étant telle, que si un coup de vent l'abat contre terre, il n'est pas en état de se relever, ou de reprendre son vol en l'air: d'un autre côté, quand même on le prend en vie, on ne connoît pas sa nourriture, & il est si farouche, qu'on n'ose le toucher sans crainte d'en être mordu furieusement; c'est pourquoi les habitans ont coutume de le tuër d'abord; on lit pourtant, dans un petit Livre imprimé à Padouë, & intitulé *Deliciæ Italicæ*, qu'on y avoit vu un Oiseau de Paradis vivant, ce qui paroît incroiable vû les deux raisons que nous avons alleguées, & qui empêchent les habitans d'Arou de le laisser en vie.

On compte six espèces d'Oiseaux, qui portent tous ce nom, mais qui diffèrent infiniment entre elles; nous y ajoûtons pour septième espèce l'*Oiseau Royal*; le premier est le *grand Oiseau de Paradis d'Arou*, qui a environ deux pieds de long, & un bon travers de main de large, & est très plat, du moins comme nous le recevons: sa tête est petite à proportion de son corps; il a le bec dur & fort pâle, & sans ce bec on prendroit tout l'Oiseau pour un bouquet de plumes: sa tête & le derrière de son cou sont de couleur de citron; ses yeux sont fort petits & noirs; le devant de son cou est d'un verd foncé, approchant de l'émeraude, doux comme du velours, & très luisant; sa poitrine est noire & douce comme du velours; ses ailes.

1 Espèce.

les ſont aſſez larges & d'un brun châtain, ayant de groſſes plumes comme aux ailes des pigeons: le derrière de ſon corps eſt fait de nombre de plumes longues & droites, qui ſont d'un brun clair mêlé de jaune, & garnies d'un petit poil fin comme les plumes de l'autruche: il étend ſes plumes en rond, quand il vole, ce qui fait qu'il plane ou flotte comme dans l'air, & qu'il peut ſe ſoutenir long-tems; des deux côtés de ſon ventre l'on voit de petites plumes roides, fort ſerrées comme deux bouquets; elles ſont d'un jaune d'or fort luiſant: l'on voit ſortir de ſon croupion deux fils noirs & roides liés enſemble dans leur origine, & s'étendant enſuite beaucoup au-delà de la queue; ces fils ſont un tant ſoit peu velus, & ont quelques poils à leur extrémité; ils paroiſſent roides dans les Oiſeaux morts, mais dans les vivans leur uſage n'eſt pas encore connu; il n'eſt pas vraiſemblable que ces fils ſervent pour aider à l'accouplement des deux ſexes, ou à les lier enſemble, quand ils ſont leurs œufs, que le mâle porte, à ce qu'on prétend, dans le creux de ſon dos: on trouve dans ces Pays pluſieurs Oiſeaux, qui ont de pareilles plumes en guiſe de fils, & qui leur ſervent d'ornement, comme le *demi Canard d'Amboine*, nommé *Queue de flèche*, l'*Alcyon*, ou le *Sariwan*, & les *Perquites* de *Papou*; ſon corps, autant qu'on peut en juger, paroît fort petit, & pas plus grand que celui d'un merle; ſes pieds ſont fort vilains; ils ſont partagés en quatre longs doigts, garnis d'ongles comme les Oiſeaux de proye, & ils défigurent entièrement ce bel Oiſeau: quand on lui a ôté la chair, ſon dos paroît creux, ce qui a donné lieu à la fable, que la femelle pondoit ſes œufs dans le creux du dos du mâle, mais ce creux n'eſt pas capable de les contenir, outre que la femelle en a un tout ſemblable. Les Habitans de Ternate le nomment *Manucco Dewata*, c'eſt-à dire l'*Oiſeau des Dieux* (*a*), on *Bouroug Papouwa*, c'eſt-à-dire l'*Oiſeau de Papou*, de même que *Soffre* ou *Sioffre*; les Amboiniens le nomment *Manou-Key-Arou*, c'eſt-à-dire l'*Oiſeau de Key & d'Arou*, parceque les Habitans de ces Iſles le viennent vendre à Banda & à Amboine: ceux d'Arou le nomment *Fanaan*: il n'eſt pas encore fort clair, qui lui a donné le nom d'Oiſeau de Paradis, ni pour quelle raiſon il le porte; peut-être eſt-ce à cauſe qu'il ſe tient toujours dans l'air parmi les Eſprits & les Dieux du Paganiſme; mais comment accorder cela avec le Paradis terreſtre, qui n'a jamais été dans l'air? encore moins lui accordera-t'on ce nom en conſiderant le Pays où on le prend, qui eſt certainement très éloigné de l'endroit, où on place ordinairement le Paradis; on a toujours cru que ſon Pays natal étoit l'Iſle de Key, 50 miles à l'Eſt de Banda, ou Arou, qui eſt une chaine d'Iſles encore 25 miles plus à l'Eſt, & plus près de la Nouvelle Guinée: & cela parceque les Habitans de ces Iſles le venoient vendre à Banda. Il eſt cependant certain, qu'il ne vient jamais à Key, mais bien à Arou, qui n'eſt pourtant pas encore ſon Pays natal; car ceux d'Arou racontent que dans le tems de leur Mouſſon ſéche ou de l'Oueſt, nombre de ces Oiſeaux viennent de la Nouvelle Guinée, qui eſt leur Pays natal, paſſer dans leurs Iſles, & qu'ils y reſtent juſqu'à la ſaiſon des pluyes ou

OISEAUX.

(*a*) *Dewata* ſignifie les Dieux des anciens Payens, comme les Malais conſervent encore ce même nom.

Oiseaux. ou la Mouſſon d'Eſt, & voila auſſi tout ce qu'ils en ſçavent: on a encore lieu de conjecturer qu'il ne vient jamais plus avant vers le Nord qu'à 4 degrés de latitude du Sud; ces Oiſeaux volent toujours par bande de 30 ou 40 comme les étourneaux, & chaque bande a ſon Roi ou Conducteur, qui n'eſt pas le *petit Oiſeau Royal* ainſi nommé, mais un bel Oiſeau beaucoup plus grand, & marqué de plus vives & de plus belles couleurs que les autres, ayant de plus des yeux d'un vermeil de corail; ce Roi eſt noir, ſuivant ceux d'Arou, & tacheté de rouge; il vole beaucoup plus haut que le reſte de la troupe, qui ne le quitte cependant jamais, à moins que le vent ne les en empêche: lorſque leur Roi eſt jetté à terre par le vent ou par quelque autre accident, ils tombent tous avec lui, & ne ſe relèvent point, qu'ils ne l'ayent vu reprendre ſon vol, outre qu'ils ne ſont pas toujours les maîtres de ſe redreſſer quand ils le veulent, la diſpoſition de leurs plumes y mettant ſouvent obſtacle; & c'eſt alors qu'on en peut prendre toute une bande à la fois, car les plumes ne permettent pas à cet Oiſeau d'avoir le vent par derrière, elles ſont trop délicates, & il doit toujours aller contre le vent, autrement elles ſe déchirent, ou s'embarraſſent tellement, qu'il n'eſt plus en état de ſe ſoutenir, & doit néceſſairement tomber, quand il eſt ainſi ſurpris par le vent qui change: auſſi le prend-on alors très aiſément; ils font de grands cris, en volant, comme les étourneaux, mais ils ont la voix plus forte, & qui reſſemble plus à celle des corbeaux; on les entend crier le plus quand ils ſont ſurpris par le changement de vent; lorſqu'ils ſont arrivés dans le Pays d'Arou, ils reſtent en troupes ſur les plus hautes montagnes, mangent de certaines graines ou bayes rouges, qui ſont vraiſemblablement les bayes de l'arbre de Waringin à petites feuilles: & ils ſe tiennent aſſis, auſſi long-tems que leur Roi demeure tranquille: on a différente manière de les prendre, ſoit en leur tirant de loin des fléches émouſſées, ſoit en ſe cachant dans de petites cabanes de verdure au deſſous de l'arbre pour en approcher de plus près, ſoit en enduiſant quelques branches d'arbre de glu ou de colle, & même en mettant quelques lacets aux environs de ces bayes rouges; la moindre petite bleſſure les fait tomber à bas, & on les tuë d'abord; ſi la bleſſure eſt dans leurs ailes, ils ne peuvent vivre que 3 ou 4 heures; dès qu'on en a pris un, on lui coupe les pieds, & on l'éventre, après quoi on le fait ſécher quelques jours au Soleil; d'autres y font paſſer la vapeur du ſouphre & le ſerrent entre deux planches minces, juſqu'à ce qu'ils vont au marché de Banda, où ils le vendent depuis une demi Rixdale juſqu'à une Rixdale entière, ſuivant la quantité qui s'en trouve à vendre: on en achéte quelquefois à Arou pour un vieux clou ou un petit morceau de fer la pièce; quand nos Navires voguent aux environs de la Nouvelle Guinée ils en voyent quelquefois des troupes entières, qui volent entre ce Pays & les Iſles d'Arou; ſi par un vent d'Eſt trop fort, ils ne peuvent pas retourner dans leur Pays, leurs plumes tombent toutes, & ils ſont obligés d'en attendre de nouvelles; comme le vent qui leur vient par derrière nuit à leur vol, de même ſi le vent contraire leur eſt trop fort, ils ne peuvent pas avancer, mais alors ils prennent le parti de voler aſſez haut pour être au deſſus du vent, où ils ne font que planer; on ne peut guères conſerver ces Oiſeaux dans les Pays chauds, malgré qu'on les rem-

rempliſſe de poivre pilé, ou qu'on les enduiſe d'huile de Nard des Indes ou y mette du camphre; le meilleur eſt de les ſécher de tems en tems au Soleil, d'y mettre du camphre, & de les renfermer dans du Bambou bien ſerré: on les peut ainſi tranſporter en Europe, où ils ne ſe gâtent pas ſi vite qu'aux Indes; les Maures ſe ſervent de leurs plumes pour en orner leurs caſques, quand ils vont à la Guerre, ou qu'ils ont des eſpèces de Tournois, ou dans leurs jours de fête; quelquefois ils lient un des ces Oiſeaux en entier à leurs ſabres, mais les Oiſeaux d'Arou ſont trop grands pour celà, à cauſe de quoi ils les partagent en deux, & en prennent les plus belles plumes pour en orner leurs caſques; ceux d'Arou prétendent que ces Oiſeaux n'ont point de queue pendant la Mouſſon d'Eſt, mais que pendant les quatre mois qu'ils ſont chez eux, ils l'ont toujours. OISEAUX.

La ſeconde eſpèce eſt plus petite, & porte le nom de *petit Oiſeau de Paradis*, ou l'*Oiſeau des Papous*, dont les Habitans diſent que ſi on lui manie les plumes elles tombent d'abord, & que même elles ont leur tems réglé pour changer ou pour muër; celui-ci n'a que 20 pouces de longueur, & eſt tout preſſé en rond, ce qui fait qu'on ne peut pas en diſtinguer la véritable figure: ſa tête eſt fort petite, & ſon bec pointu, d'une couleur de plomb plus pâle ſur le devant; ſes yeux ſont petits & noirs, ainſi que leurs environs: ſon cou eſt verd comme dans le premier: la couleur de ſa tête & du derrière de ſon cou eſt un jaune ſale; ſon dos eſt d'un gris mêlé de jaune; ſa poitrine & ſon ventre ſont d'un brun noirâtre & doux comme duvet; ſes ailes ſont petites & ſi ſerrées contre le corps qu'à peine peut on les diſtinguer: ſes grandes plumes ſont d'un brun châtain; les plumes qui ſont ſa queue ont à-peu-près un pied de long, & ſont veluës comme au premier, s'arrondiſſant en volant; toutes les couleurs de cette eſpèce ſont moins vives & moins belles que du premier; on n'y trouve jamais les deux fils, ni les pieds, parceque ceux qui les prennent jettent l'un & l'autre; il a les mêmes propriétés que l'autre; ſon élément eſt l'air: ils ont auſſi leur Roi, qui eſt plus noir, ou d'un pourpre plus obſcur & plus beau que les autres; on voit ſa figure repréſentée au N°. 1.; leur vol demande auſſi un vent doux & contraire; & ils ſe règlent ſur leur Roi: on croyoit ci-devant que cette eſpèce venoit de l'Iſle de Gilolo, & des Iſles qui ſont proche du Sud & du Sud-Eſt; mais on ſçait à préſent qu'elle reſte ſeulement dans les Iſles des Papous; on en raconte, entre autres choſes remarquables, que quand toute une bande ou troupe veut boire, & qu'elle voit de loin un creux rempli d'eau, un ſeul y eſt envoyé pour gouter l'eau, & ſuivant ſon rapport le reſte de la troupe y va ou n'y va point boire; les Habitans des Papous ayant remarqué celà, forment un creux qu'ils rempliſſent de bonne eau, mais après que le premier en a gouté, ils ſçavent empoiſonner promptement cette eau de *Boor*, ou du *Cocculus Indicus*, ce qui tuë tous ceux qui en boivent; ils les éventrent & les ſéchent de la même maniére que ceux d'Arou font les leurs; mais ce qui eſt plus commun chez eux, ils leur fourrent un fer chaud dans le corps & les mettent après celà dans des Bambous fort étroits, qu'ils tiennent ſuſpendus à la fumée: ils acquiérent leur figure ronde par ce moyen; cet Oiſeau eſt grand amateur du fruit mur de *Tsjampedah*, qu'il perce de ſon bec aigu, s'y fourre tout-à-fait 2 Eſpèce. FIGURES. N°. 1.

Oiseaux. fait & fort de l'autre côté, tout mouillé & tout jauni du ſuc de ce fruit, en même tems qu'il en enlève les graines: les Indiens trouvent fort ſouvent ce fruit tout percé d'outre en outre; on dit encore, qu'il a un terme fixe pour la durée de ſa vie, & que quand il ſent approcher ſa fin, il s'élance vers le Soleil, & vole auſſi haut que ſes forces le lui permettent, après quoi il tombe mort: & on en voit quelquefois pluſieurs tomber enſemble; cette ſeconde eſpèce convient avec la première à bien des égards; cependant on ne la voit jamais ni aux Iſles d'Arou ni à la Nouvelle Guinée.

3 & 4 Eſpèces. La 3 & 4 eſpèces d'Oiſeaux de Paradis, ſont toutes noires, & ne diffèrent entre elles que par la taille; le plus grand nous eſt apporté ſans ailes ni pieds; il eſt en rond, de la longueur d'une aune ou quelque choſe de plus, & noir ſur tout ſon corps; les plumes de ſa tête, de ſon cou & de ſon ventre ſont fortes, mais douces, & ont un éclat comme du velours & de l'or, & une forte couleur de pourpre qui paroît au travers; ſon bec a un bon pouce de long, & eſt noirâtre; à chaque côté du bec on voit un bouquet de plumes, qu'on diroit preſque être des ailes, mais qui ne le ſont cependant pas, étant molles & fort larges, à-peu-près comme les plumes d'un Paon, d'un beau luiſant à double couleur, & une tranſparence verte; elles ſont toutes tournées de bas en haut, apparemment par la preſſion du bambou; les plumes de ſa queue ſont d'une longueur inégale, car celles qui ſont près du ventre ſont fort minces, & reſſemblent à du poil, & celles qui ſont en haut ſont plus longues, noires par deſſus d'un très beau luiſant par deſſous, & veluës ſur les côtés; celui-ci eſt toujours percé d'un bâton, qui ſort par le bec, qui le tient droit, & le rend auſſi propre à être porté ſur les caſques. L'Auteur ne l'avoit jamais vu que dans le Cabinet de deux de ſes amis: auſſi le trouve-t'on fort rarement; la partie de la Nouvelle Guinée, qu'on nomme *Sergile*, & qui eſt à l'Eſt de Gilolo & des Iſles des Papous, & la Côte ſeptentrionale de ſon propre Pays, eſt ſon terroir natal; de-là les habitans, après l'avoir bien ſéché & conſervé dans des bambous qu'ils pendent à la ſumée, l'apportent à l'Iſle *Salawat*, & le changent pour toute ſorte de ferraillerie & pour de vieux habits.

Le petit Oiſeau de Paradis noir a les plumes auſſi longues que le précédent; mais ſon corps eſt plus étroit, jaune par deſſous, & à-peu près tout noir par deſſus, & ſans aucun luſtre; il n'a pas non plus ſur les côtés ces plumes luiſantes de Paon, ni les trois plumes longues & pointuës dans ſa queue, comme le grand, deſorte qu'il n'en approche pas en beauté; on le trouve dans l'Iſle de *Meſſowal*, dont les habitans & les Alfourois le tirent, & le troquent avec ceux de Tidor contre d'autres marchandiſes.

5 Eſpèce. Le plus rare de tous les Oiſeaux de Paradis, eſt le blanc, dont il y a deux eſpèces; la première eſt toute blanche & ne ſe voit preſque jamais; il eſt au reſte de la figure de celui des Papous: celui de la ſeconde eſpèce eſt moitié blanc & moitié noir, ſçavoir le devant de ſon corps eſt noir, & le derrière en eſt tout blanc, garni de douze fils noirs & courbes, qui ſont comme une queue de cocq, & ſont preſque tout nuds, ou garnis de

de quelques petits poils courts; celui-ci encore ſe voit très rarement: ceux de Tidor les apportent quelquefois des Iſles des Papous, & ſur-tout de celle qui ſe nomme *Waygehou*, ou *Wadjou* & *Wardjou*: d'autres croyent qu'ils viennent, dans cette Iſle, de Sergile ou de la Nouvelle Guinée. OISEAUX.

On a vû, en 1689, à Amboine, une nouvelle eſpèce de cet Oiſeau en noir, qui y avoit été apporté de Meſſowal: il n'avoit qu'un pied de long, & étoit d'une couleur noire ayant un beau luſtre de pourpre; ſa tête étoit petite, & ſon muſeau droit; ſes plumes étoient comme celles des autres Oiſeaux de Paradis; ſon dos étoit de pourpre & luſtré de bleu ſur-tout proche des ailes, ſous leſquelles & ſur tout le deſſous de ſon corps on voyoit du jaune, & du gris de ſouris mêlé de verd au cou comme aux autres: mais il avoit deux choſes ſingulières; la première conſiſtoit en deux lambeaux ronds, qu'on lui voyoit au devant de l'aile droite, dont le bord étoit luſtré en verd, & qu'il ſçavoit remuër comme deux petites ailes; la ſeconde étoit qu'il avoit, au lieu d'une queue, 12 à 13 fils noirs & nuds, dont quelques-uns étoient tournés en haut, & d'autres entre-lacés comme des plumes: il avoit les pieds longs, garnis d'ongles aigus, ainſi que les autres Oiſeaux de ſon eſpèce; ſa petite tête renfermoit deux petits yeux, tout environnés d'un beau noir. Nous l'avons fait repréſenter au N°. 2. L'Auteur nomme celui-ci l'*Oiſeau de Paradis noir & inconnu*, à cauſe qu'on ne le connoît encore guères, n'ayant été vu que rarement: il le diſtingue par-là de l'autre Oiſeau de Paradis noir, qui, quoique rare, ſe voit pourtant quelquefois, & eſt plus connu. 6 Eſpèce. FIGURE N°. 2.

On vient préſentement à un joli petit Oiſeau, connu ſous le nom de *petit Oiſeau Royal*. On l'a pris ſouvent pour le Roi des Oiſeaux de Paradis, & on l'a mis pour cette raiſon entre ces mêmes Oiſeaux; mais c'eſt une erreur; car il en diffère quant à la forme, la grandeur, les couleurs & autres propriétés, outre qu'il n'y a aucune liaiſon entr'eux, quoiqu'il vienne du même Pays que le grand Oiſeau d'Arou, mais il eſt bien plus rare. Il n'a qu'environ ſept pouces de long, & un peu plus que la largeur de la paume de la main, du moins comme nous le recevons, preſſé entre deux planches. Son corps reſſemble à-peu-près à celui d'une Méſange; ſa tête eſt petite, ſon bec droit, & ſes yeux ſont fort petits & entourés d'une tache noire; ſa tête eſt d'un rouge de feu, ſa nuque d'un rouge couleur de ſang, ſon cou & ſa poitrine ſont d'un beau brun chatain, à-peu-près comme du ſaffran de Mars, & ont une marque en demi-cercle ou en demi-lune, qui ſervant de collier, diſtingue la poitrine du ventre, & eſt d'un beau verd comme une Emeraude; ſes ailes ſont fortes, & faites de groſſes plumes, d'un brun obſcur mêlé de petites plumes rouges & luiſantes & de rayes pareilles; ſa queue eſt formée de longues plumes, comme aux autres Oiſeaux, & ne reſſemble en rien à celle des Oiſeaux de Paradis; mais elle eſt courte & brune; du croupion l'on voit ſortir deux fils noirs, qui ſont d'un travers de main plus longs que la queue, & ont chacun à leur bout un petit rond, en guiſe d'œil de Paon, de la grandeur d'un ſol, entre-lacés & fort applatis, dont le deſſus eſt d'un beau verd, & le deſſous d'un gris de ſouris; ſon ventre eſt picoté de blanc & de verd, & ſur les côtés

Oiseaux. on voit quelques plumes longues, qui ont une bordure large par devant, & ſont de même couleur que les fils à œil de Paon. Tout ſon dos eſt d'un brun mêlé de couleur de ſang, & très luiſant; ſes pieds ſont comme ceux d'une Alouëtte, & diviſés en quatre doigts garnis d'ongles: les habitans du Pays les ôtent pour garantir ces Oiſeaux de la pourriture; ils ne volent jamais parmi ceux de Paradis, & on ne les voit point en bande ou par troupe, ni ſe percher ſur de grands arbres; celui-ci eſt toujours ſeul, & ſe tient ſur de petits arbriſſeaux, ſe nourriſſant de certaines bayes rouges; il aime encore beaucoup les morceaux des nouvelles noix de Cocos, mais il en devient paralytique, comme on l'a vû ſouvent, & il en meurt à la fin; on l'apporte des Iſles d'Arou, principalement d'un Village nommé *Wadjir*, très connu; mais les habitans d'Arou ne connoiſſent pas ſon nid, & croyent qu'il y vient annuellement de la Nouvelle Guinée dans la ſaiſon de ſechereſſe, car leur Pays n'eſt pas ſon berceau; on ne le tuë pas à coups de fléches, mais on le prend dans des lacets de *Gamoeto*, ou avec de la glu du fruit de *Soukom*, & on le tuë d'abord, on l'éventre, le ſéche, & le ſerre entre deux petites languettes de bois, pour le porter au marché de Banda, où on le vend de la moitié plus cher que les Oiſeaux de Paradis; les Papous en prennent auſſi quelquefois dans leur Pays, les percent d'un petit bois, & les gardent dans leurs bambous, ce qui les rend ſi ronds, mais ils gâtent par-là les groſſes plumes de leur ventre: les Indiens préférent ces derniers, parcequ'ils ſçavent mieux les employer pour leur parure à la tête: mais ceux d'Arou ſont infiniment plus beaux & pour les couleurs & pour la figure: on les garde dans de l'huile du Spira Nardi où on met beaucoup de Camphre; ceux d'Arou & des environs s'en ſervent en guiſe d'ornemens, dans leurs Combats & leurs Tournois, les mettant ſur leurs caſques, en ſorte qu'ils ont un Oiſeau de Paradis dans le milieu, & un petit Oiſeau Royal de chaque côté: après leurs cérémonies achevées, ils les remettent dans leurs bambous, pour s'en ſervir en d'autres occaſions.

Figure N°. 3. Le Caſuaris. Le plus grand Oiſeau, qu'on connoiſſe ici, c'eſt le *Caſuaris*, dont la tête, les pieds & la figure du corps le font reſſembler à un Oiſeau, mais dont on ne peut pas dire à bon droit qu'il ait des ailes, & qu'il s'en ſerve pour voler: ainſi l'on ſeroit preſque autant fondé à le compter parmi les Animaux terreſtres que parmi les Oiſeaux: on le regarde cependant communément comme un Oiſeau: il paroît être du genre des Autruches, étant fort leger & fort agile à la courſe, quoique nullement capable de voler, moins encore que les Autruches, avec qui il a pluſieurs propriétés communes; mais il lui manque un plumet à ſa queue: il n'eſt pas non plus ſi grand que les Autruches, n'ayant tout au plus que 4 à 5 pieds de haut quand il eſt debout; ſes plumes reſſemblent de loin au poil long d'un cerf, ou aux ſoyes de quelque animal ſauvage, mais de près on voit que ce ſont de petites plumes toutes veluës, comme celles de l'Autruche, & longues de trois juſqu'à ſept pouces; chaque tige ou racine porte deux plumes; ſa tête reſſemble à celle d'une oye; on y voit un bec rond & émouſſé: ſes petits ont la tête nuë & bleuâtre, mais peu-à-peu il y croit une petite corne ou émi-

nen-

nence allongée, qui eſt noirâtre aux grands, & croit à la hauteur d'un pouce; les oreilles ſe découvrent diſtinctement, la tête y étant pareillement nuë: au bas de la gorge eſt un endroit tout nud, bleuâtre ou de couleur de plomb; & à cet endroit croît dans les mâles un double gouêtre d'un bleu foncé ou de violette tirant ſur le pourpre, ſur-tout quand on agace cet animal, il reſſemble alors à un Cocq d'Inde; ſon cou eſt fort long, & pareil à celui d'une gruë: le derrière de ſon corps eſt un peu arrondi & garni de longues plumes, qui forment ſa queue; il change de couleur ſuivant ſon âge, car tant qu'il n'a que trois pieds de haut, il a la couleur d'un jeune cerf, c'eſt à-dire d'un roux clair mêlé de gris, mais peu-à-peu ſa couleur eſt plus foncée, & il devient d'un gris noirâtre & très luiſant, comme s'il avoit été enduit de gomme ou d'huile: au lieu d'ailes on lui voit, comme aux jeunes poulets, deux petits lambeaux garnis de cinq plumes nuës, & noires, dont il y en a trois plus grandes que les deux autres: ces eſpèces d'ailes ne lui peuvent guères ſervir; il a des pieds longs, épais & forts, partagés en trois doigts lourds, qui ſont garnis d'ongles emouſſés, & dont il ſçait très bien ſe ſervir: ſa marche eſt grave & lente, mais lorſqu'on le pourſuit, il va d'une ſi grande viteſſe, qu'il paroit danſer en partie & voler entre-deux: ſa voix eſt foible, & il ſemble plutôt piailler que crier quand on le chaſſe; mais lorſqu'il a ſon cru, il ſouffle & fait entendre le même ſon qu'un lapin, ſur-tout quand il ſe bat avec des chiens, des ours, ou d'autres animaux, contre leſquels il ſe demène furieuſement de ſes pieds: ſes yeux ſont d'un noir uni, ayant quelque peu de bleu par deſſous: il n'a qu'un boyau dans le corps, ce qui fait qu'il eſt extrêmement goulu, & qu'il dévore tout ce qu'il trouve, juſques-là qu'il eſt ſouvent obligé de rendre; le mâle eſt toujours plus hardi & plus noir que la femelle, qui n'a pas non plus de gouêtre ou de peau pendante au goſier, mais l'endroit y eſt tout nud: les œufs de cet Oiſeau, au nombre de trois ou rarement de quatre, ſont plus petits, mais plus allongés que ceux de l'Autruche: la coque en eſt beaucoup plus mince, & marquée fort joliment de points relevés d'un verd d'herbe, dont la baſe eſt blanche; on en a vu auſſi qui étoient ſans points élevés, & d'un verd plus pâle, d'autres qui étoient fort liſſes ſans aucun point, & de couleur de foye: ces œufs ſont apportés ordinairement à moitié éclos, deſorte qu'on y trouve ſouvent des petites veines rouges, & que le blanc paroît confondu avec le jaune; on fait enchaſſer la coque dans de l'or ou de l'argent pour en faire des gobelets à boire; les Portugais nomment cet Oiſeau *Ema* ou *Eme*; ſon Pays natal eſt l'Iſle de Ceram, principalement ſa partie auſtrale depuis *Elipapoeteh* juſqu'à *Kellemoer*; on croit qu'il vient auſſi à Bouton & dans les Iſles d'Arou; né au milieu des déſerts, il s'apprivoiſe aiſément & mange au bout de 2 ou 3 ſemaines tout ce qu'on lui jette; il a fort peu de mémoire, oubliant auſſi-tôt les coups qu'il reçoit, & même celui qui les lui a donnés, en quoi il reſſemble à l'Autruche; on le prend ordinairement quand il eſt tout jeune & pas plus grand qu'une cigogne, car les vieux ne ſe laiſſent pas prendre aiſément, ſe défendant furieuſement de leurs pieds; les Alfourois cependant ſçavent très bien pourſuivre un Caſuaris dans ſa courſe, & l'arrêtent plus vite qu'aucun chien: ſon

OISEAUX.

Oiseaux. ſon cerveau mal pourvu & ſon corps mal couvert, font qu'il ne fait pas même éclore ſes œufs, mais qu'il les enterre legérement dans le ſable ou dans les brouſſailles, laiſſant achever le reſte par le Soleil; quelquefois cependant on les a vu faire leurs nids & couver leurs œufs, mais celà eſt très rare, & alors le mâle couve également que la femelle; il aime auſſi à charger ſon eſtomac de quelque choſe de peſant, de même que l'Autruche, comme morceaux de bois, balles à fuſil &c., car le riz, l'areke &c. ne lui ſuffiſent pas; mais lorſqu'il eſt pourſuivi il rend d'abord tout ce qui pouvoit le charger. L'Auteur avoit gouté de ſa chair, qui eſt graſſe & blanche, mais un peu coriace, c'eſt pourquoi il ne faut tuër que des jeunes: on ne doit pas les laiſſer parmi le reſte de la volaille, car ils devorent & engloutiſſent jeunes canards, poulets &c. dans un moment; & ils oublient d'abord les coups de bâton dont on les punit, revenant toujours hardiment ſur leurs pas: ils mangent dans leurs déſerts toute ſorte de fruit, qui tombe des arbres: le Caſuaris qui vient d'Arou reſſemble aſſez à celui de Ceram, mais ſes œufs ne ſont pas à beaucoup près ſi beaux que ceux du dernier, & n'ont qu'une confuſion de points mal rangés; ſuivant *Piſon* dans ſon Hiſtoire du Breſil, on en voit auſſi à la partie ſeptentrionale de ce Pays, là, & il les nomme *Ema* comme les Portugais.

Figure. N°. 4. Le Talan. Il y a, dans ce Pays, un certain Oiſeau nommé par les Habitans *Talan*: c'eſt un Corbeau de mer de la grandeur d'un aigle; ceux qui ſont ſur mer en voyent ſouvent de loin; il a les ailes fort longues en comparaiſon de ſon corps, & lorſqu'il les étend, elles ont bien une braſſe, quoique leurs plumes n'ayent pas plus d'un pied & demi de long, ce qui rend les ailes longues & étroites; ſon bec a quatre pouces de long, & eſt droit & bleuâtre, n'ayant qu'une courbure en forme de crochet ſur le devant: le deſſus de ce bec eſt comme compoſé de trois pièces, & renferme la partie de deſſous, dont les bords ſont aigus comme le trenchant d'un couteau; le dedans de ce bec eſt ſillonné & rougeâtre, & ſa langue eſt petite & attachée au bec; ſes yeux ſont noirs & ſales: au deſſous de la gorge eſt une marque longue, non couverte de plumes, & d'un rouge couleur de ſang en forme de gouêtre; le reſte de ſon corps eſt noir; ſes ailes ſont griſâtres, mais les groſſes plumes en ſont noires; au derrière du ventre on voit quelque peu de blanc; ſa poitrine eſt épaiſſe & fort charnuë: toutes ſes plumes, ſur-tout celles de la tête & du cou, finiſſent en pointe, & ſont confonduës enſemble; ſa queue eſt la choſe la plus ſingulière qu'on puiſſe voir; elle eſt longue, noire & fourchuë comme aux Poiſſons, en forme de ciſeaux, qu'il peut élargir ou retrécir: ſes pieds ſont fort courts & à couvert ſous ſes plumes: on y voit quatre doigts maigres & longs, couverts d'écailles, & garnis d'ongles émouſſés: ces doigts ſont liés par une petite peau mince, mais pas auſſi haut qu'aux autres Oiſeaux aquatiques à pieds plats; il a ſous la peau beaucoup de graiſſe jaune de même qu'entre ſes boyaux, où on trouve pareillement une véſicule de fiel aſſez large; *Cluſius* met cet Oiſeau parmi les Corbeaux de mer; d'autres le comptent entre les *Catarrhactes*; on le voit le plus communément en l'air au-deſſus de la mer, & on ne ſçait pas encore où il fait ſon nid, car il ne paroit jamais ſur aucun arbre; on prétend qu'il préfère des Iſles in-

ha-

Digitized by Google

habitées pour ſa demeure: il ſe repaît en certaines ſaiſons d'une eſpèce de petit Poiſſon nommé *Ouloupoa*, ce qui l'a fait prendre quelquefois par les Pêcheurs; mais celà eſt fort rare, & on ne peut pas le garder en vie, ayant les pieds ſi foibles & ſi delicats, qu'il ſemble à peine pouvoir ſe tenir deſſus. OISEAUX.

ENTRE les Oiſeaux d'Amboine celui que nous allons décrire eſt un des principaux; il eſt de la grandeur d'un petit aigle, d'un milan ou d'une oye: Le mâle a le cou & la poitrine d'un brun-clair; le reſte de ſon corps eſt noir, & ſes ailes ont un luſtre de verd; ſa queue eſt blanche & formée de ſix plumes longues & égales, qui ont des bords noirâtres, & qu'il tient élevées comme une pie; ſes pieds ſont très forts, petits & fort épais, ayant la moitié de deſſus couverte de plumes, & le bas du pied partagé en quatre longs doigts, dont il y en a trois ſur le dévant, garnis de grands ongles émouſſés; celui du milieu eſt le plus long, & celui de derrière le plus large; ſa tête eſt grande, & ſes paupières ſont garnies, contre l'ordinaire des Oiſeaux, de poils ou ſourcils longs & roides; ſon iris eſt entourée d'un cercle rouge, & au bas de ſa gorge ſe voit une grande marque rougeâtre, non couverte de plumes; ce qu'il y a de plus ſingulier à cet oiſeau, c'eſt ſon bec, qui eſt fort grand en comparaiſon de ſon corps, & marqué ſingulièrement; ce bec paroît devoir l'incommoder par ſa peſanteur, car il a environ 9 à 10 pouces de long, & eſt un peu recourbé; les bords en ſont tout ébréchés; le deſſus de ce bec eſt double, & comme compoſé de deux parties, dont le bas eſt proprement le bec: le haut eſt une excreſcence ſingulière, qui dans un jeune oiſeau de cette eſpèce n'eſt qu'une petite boſſe oſſeuſe, laquelle reçoit tous les ans un demi-cercle d'accroiſſement, qui ſe diſtingue par une nouvelle entaillure, deſorte que par-là on peut reconnoître l'âge de cet oiſeau, ce qui l'a fait nommer en Hollandois *Jaarvogel*, c'eſt-à-dire l'*Oiſeau à années*, qui ſont marquées comme dans les vaches: il a communément ſept entaillures, d'où l'on a cru que c'eſt-là ſon âge; cependant l'Auteur dit qu'il en a vu qui avoient onze ans, & autant d'entaillures; on prétend que le bec ſe rempliſſant d'entaillures ſe courbe tellement, que l'Oiſeau n'en peut plus manger, & doit mourir de faim; mais on n'a aucun garant de ce fait; la ſemelle différe du mâle en ce qu'elle a le corps plus court & plus ſerré, & que ſon cou n'eſt pas brun, mais que le tout eſt noir luſtré de verd; ſon bec eſt plus pâle, & on n'y voit rien de brun; près de la tête, toutes ſes plumes ſont dérangées & comme pêle-mêle; cet Oiſeau eſt maigre, & ſon corps fort leger, ce qui fait qu'on s'étonne qu'ayant le bec ſi peſant il ſache ſi bien voler: quand il prend ſon eſſor, il fait un grand bruit de ſes grandes ailes & de ſes pieds, qui ſont creux, mais tout pleins de petits os & de parois obliquement ouvertes; l'intérieur contient un grand cœur qui a trois cavités: ſon foye eſt fort ſec & a deux lobes, ſans veſicule de fiel: ſon eſtomac eſt dans ſon bas ventre contre l'ordinaire des Oiſeaux, mais il paroît ſervir de contrepoids à ſa tête & à ſon bec; on trouve, dans quelques eſtomacs, des petites bayes jaunes du *Varinga Groſſularia*, ou des pruneaux du grand *Waringin*, les graines des arbres de *Gamoetu* ou *Zoguweer*, de même les plattes graines des Calebaſſes ſauvages, qui ſont

FIGURE. N°. 5. Le Jaarvogel, mâle.

Oiseaux. ſont rondes & rouges en dehors; on y trouve auſſi des noix entières de Canari, avec leur brou, de même que d'autres noix, & des Patates; cet Oiſeau provient dans les grands deſerts, les bois épais, & les endroits les plus écartés des Iſles de Ceram, d'Amboine, & autres aux environs, juſques dans les Moluques; on en voit auſſi à bec double à Celebes, & un autre plus petit à Sumatra, & le *Toekan* du Breſil, mais celui d'Amboine eſt bien le plus grand & le plus curieux de tous; il fait ſon nid ſur les grands arbres, qui ſont creux, ou dont les branches larges ſont tellement entre-lacées, qu'il y puiſſe aiſément nicher, & il compoſe ce nid de petites branches ſéches; quand il y en a pluſieurs nichés dans le même bois, ils font un bruit épouvantable, outre le battement de leurs ailes qui eſt très fort; lorſque la femelle va pondre, le mâle la plume, ou lui tire les plumes les plus minces des ailes, pour ſervir de lits aux petits qui doivent naître, ce qui fait que la femelle, incapable de voler, doit reſter dans ſon nid, faire éclorre ſes œufs & nourrir ſes petits; dans ce tems le mâle va chercher la nourriture, qui conſiſte en noix de Canari, & le fruit du *Palala Boerong*: la femelle reprend de nouvelles plumes en même tems que ſes petits reçoivent leurs ailes, & ils s'envolent enſemble; les Naturels du Pays, fins & rafinés, ſachant que l'Oiſeau qui couve n'a pas le pouvoir de voler, s'approchent des arbres, qu'ils ſoupçonnent lui ſervir de demeure & de nid, & frappent fort contre le creux du tronc, ce qui épouvante la mère, qui voulant s'enfuir, & ne pouvant pas à cauſe de ſa ſituation, tombe au pied de l'arbre, & ſe trouve priſe: elle a ordinairement deux petits, leſquels, quoique de la grandeur d'une poule, ne ſont pas encore couverts de plumes, & lorſqu'on les tire ainſi de leur nid, ils crient ſouvent *jekke*, *jekke*; les vieux avalent bien les noix de Canari, toutes couvertes de leur brou, mais quand celui-ci eſt conſumé, ils rendent l'enveloppe de la noix ſans la caſſer comme quelques-uns ont prétendu; ce ſont ces mêmes Oiſeaux, qui plantent toute ſorte d'arbres aromatiques, comme la noix muſcade, le clou de girofle, & d'autres, dont les fruits ont des grains durs, en laiſſant tomber ces grains avec leurs excremens au milieu du déſert; on dit qu'ils produiſent mieux de cette maniére, que s'ils étoient plantés par main d'homme; cet Oiſeau eſt lourd & timide, & tellement ſauvage, qu'on ne peut guères l'apprivoiſer, ni le nourrir, deſorte qu'il ſe laiſſe preſque mourir de faim, avant que de vouloir manger les fruits, ou la nourriture qu'on lui préſente, & entre tems il fait des cris effroyables; on les tuë quelquefois à coups de fuſil, & ceux qui n'ont que 3 ou 4 ans ſont bons à manger, mais ils ne fourniſſent qu'un peu de chair fort coriace; on doit donc les laiſſer mortifier pendant une nuit, & ceux qui ont 6 ou 7 ans ne valent rien du tout, à moins d'avoir été enterrés une nuit entière; quand cet Oiſeau ſent que ſa fin approche, & que ſa tête devient trop peſante par toutes les entaillures de ſon bec, alors il s'envole ſur une haute Montagne, accompagné de quelques-uns de ſon eſpéce, & y cherche un petit ruiſſeau, dont l'eau découle en murmurant, & auprès duquel il s'aſſeoit, en y tenant les yeux fixés, juſqu'à ce qu'il meure doucement, après quoi ſes compagnons s'envolent; on trouve ordinairement, pour cette raiſon, ſa carcaſſe pro-

proche de la deſcente des Rivières de Ceram, quelquefois auſſi proche de celles d'Amboine; cet Oiſeau ſe tient pareillement au Sud de Banda, ſur l'Iſle aux Oiſeaux, inhabitée, & où il y en a de toutes les eſpèces d'Amboine & des Moluques; ſur la Côte Orientale de Celebes & à Manado, on voit une ſorte de Jaarvogel, ou Oiſeau à années, que ceux de Celebes nomment *Aloe*, ou *Oiſeau à bec double*: il eſt un peu plus grand que celui d'Amboine, & en différe quant au bec; car celui du mâle a depuis 9 juſqu'à 13 pouces de longueur; il reſſemble pour le reſte à l'autre, & ſa couleur eſt celle d'un jaune d'œuf, mais on y voit par deſſus, au lieu d'entaillures, une excreſcence comme un bec double, qui a cinq pouces de long, ſur trois de haut, & qui eſt applatie par en haut ſans entaillures, mais un peu ſillonnée dans toute ſa longueur, au reſte cartilagineuſe, d'un rouge brun, & creuſe en dedans; au-deſſous de ce bec double, & proche de ſa tête ſe voyent 2 ou 3 entaillures obliques, comme à celui d'Amboine; ſes yeux ſont grands & noirs, & entourés d'un cercle rouge en dedans; ſes paupières ſont garnies de ſourcils noirs, roides & iſolés; les environs de ſes yeux ſont noirs, & non couverts de plumes; on y voit deux grands trous d'oreilles; au-deſſous de ſon menton, paroit une marque large d'un travers de main, noire & toute unie; tout ſon cou eſt d'un brun chatain; le bec de la femelle de celui-ci eſt plus court, & d'un jaune plus pâle ou d'un blanc ſale; ſa crête eſt comme dans l'autre, mais plus petite & plus blanchâtre, & ayant ſept entaillures comme celle du mâle; on découpe ce bec de la femelle en bandelettes pour en faire des bracelets pour les enfans; la crête du mâle ſert à faire des cuillières; on voit cet Oiſeau quelquefois à Sumatra, mais il y eſt plus petit qu'à Amboine, & reſſemble davantage à celui de Manado; le Toekan du Breſil, dont on a parlé, reſſemble un peu à celui que nous venons de décrire, mais il eſt plus petit, & a plus de rapport à la pie; ſa poitrine eſt d'un jaune foncé, & le reſte de ſon corps eſt noir ou d'un gris obſcur, ayant un long bec, qui n'a aucune proportion avec le reſte de ſon corps, & qui eſt jaune par dehors, & d'un rouge clair en dedans; il y a encore, dans le Pays des Négres, un Oiſeau pareil au nôtre, & qu'ils nomment *Ponſo*.

OISEAUX.

On voit, à Amboine, un Oiſeau, qui mérite d'être décrit par rapport à ſes belles couleurs, & qui paroît être de l'eſpèce des Alcyons; il y en a de deux ſortes, dont on confond aſſez ſouvent les genres. Le *Toborkey*, qu'on prend plus communément pour le mâle des Alcyons d'Amboine, eſt de la grandeur d'une tourterelle; il a le bec droit, long d'un bon pouce, très fort, dur & pointu, d'un violet noirâtre, terminé de jaune, & toute la poitrine de couleur d'orange, dont on voit auſſi deux taches ſur le devant de la tête, qui eſt noire, mêlée de bleu, la gorge d'un jaune pâle avec des taches de cette couleur, les plumes des ailes, du dos & de la queue, qui n'en a que quatre égales & courtes, ſont tachetées de noir & de bleu clair, mais les pennes tout-à-fait noires; il peut ouvrir ſon bec juſqu'à ſes yeux hagards, & quand il leve la tête & étend le cou, ſes plumes ſe dreſſent comme à l'Alouette: ſes pieds ſont minces & rouges, partagés en trois

Le Toborkey, ou le mâle de l'Alcyon d'Amboine.

Oiseaux. trois doigts; s'il ne peut point paſſer pour le mâle de l'Alcyon, il faut que ce ſoit une eſpèce de Pie; ce bel Oiſeau ſe tient dans des creux d'arbres, ſoit ſur le bord de l'eau ou au milieu des bois: il ſe nourrit principalement de vers, & ne ſe laiſſe ni toucher ni apprivoiſer, mordant avec beaucoup de force, & aimant mieux mourir de faim que prendre rien de ce qu'on lui jette.

Le Sariwan, ou la femelle du précedent. La ſeconde ſorte de ces Oiſeaux eſt le *Sariwan*, qu'on nomme auſſi *Radja Oedang*, ou le *Roi des Chevrettes*. C'eſt la véritable femelle de l'Alcyon, & d'ordinaire plus grand que le précedent; il a la tête d'un beau bleu céleſte, tirant un peu ſur le noir dans quelques-uns, le cou & le ventre blancs, les ailes courtes, arrondies & noires, mais en haut de bleu clair, & le dos auſſi noir, le bec droit, aigu, de couleur ſanguine, & de la longueur d'un demi-doigt; les yeux enfoncés dans la tête, tout joignant le bec, & ſur leſquels il tire, de leur coin antérieur, une pélicule dont il peut les couvrir entièrement; ſa langue eſt courte; il mord auſſi violemment que l'autre, & refuſe de même toute nourriture qu'on lui donne; le corps paroit un peu bourſouflé. Les pieds ſont petits, minces, jaunes, & partagés en quatre doigts; la queue eſt de deux ſortes; la plupart l'ont de quatre longues plumes, de la largeur de la main, qu'ils hauſſent & baiſſent comme les Hoche-queues; ces plumes & quelques autres courtes, au-deſſus & au-deſſous du croupion, ſont blanches; d'autres, peut-être plus vieux, portent, au lieu de queue, deux plumes fort ſingulières, pas plus groſſes qu'une petite paille, longues de 10 à 12 pouces, d'un bleu clair, garnies des deux côtés de poils fins, courts & bleus, qui s'élargiſſent & deviennent blancs vers le bout des plumes, où elles forment comme un petit éventail; c'eſt proprement ce dernier qu'on a repréſenté dans la Figure N°. 6. La longueur entière de l'Oiſeau, ſans le bec & la queue, eſt de cinq pouces; il ſe perche ſur les arbres touffus, & ſur les rochers eſcarpés le long du rivage de la Mer, ou aux bords des Rivières, guettant les petits poiſſons & chevrettes dans l'eau, qu'il ſaiſit avec beaucoup d'adreſſe; il eſt auſſi fort friand des fourmis blanches, qui ſe nichent dans les creux d'arbres; quand la marée deſcend, ces Oiſeaux courent le long du rivage, hochant la queue, pour chercher leur nourriture; ils ſont leurs nids en terre glaiſe dans des endroits eſcarpés preſque inacceſſibles, & de façon que la marée ne puiſſe les endommager, ni l'eau y entrer, étant bien recouverts. Les Indiens ont coutume de boucher l'entrée du nid, qu'ils ouvrent par le haut pour prendre ainſi l'Oiſeau en vie; les deux ſortes qu'on vient de décrire ſe voyent principalement dans la ſaiſon des pluyes, & la chaſſe s'en fait au mois de Septembre.

Figure N°. 6.

Figure N°. 7. Le Moeloet Pandjang. Le *Moeloet Pandjang*, c'eſt-à-dire l'*Oiſeau à long bec*, a la grandeur & la figure d'un canard, & lui reſſemble à pluſieurs égards; ſa tête eſt plus grande & plus ronde qu'au canard, & ſes yeux ſont pareillement plus ronds, ſa couleur eſt d'un gris obſcur mêlé de noir, ſur-tout au-deſſus de ſes yeux; ſon bec eſt de la longueur d'un bon travers de main, noir par deſſus, gris par deſſous, & un peu pointu ſur le devant: ſon cou eſt long & épais, comme celui d'un canard, très joliment marbré de noir & de gris,

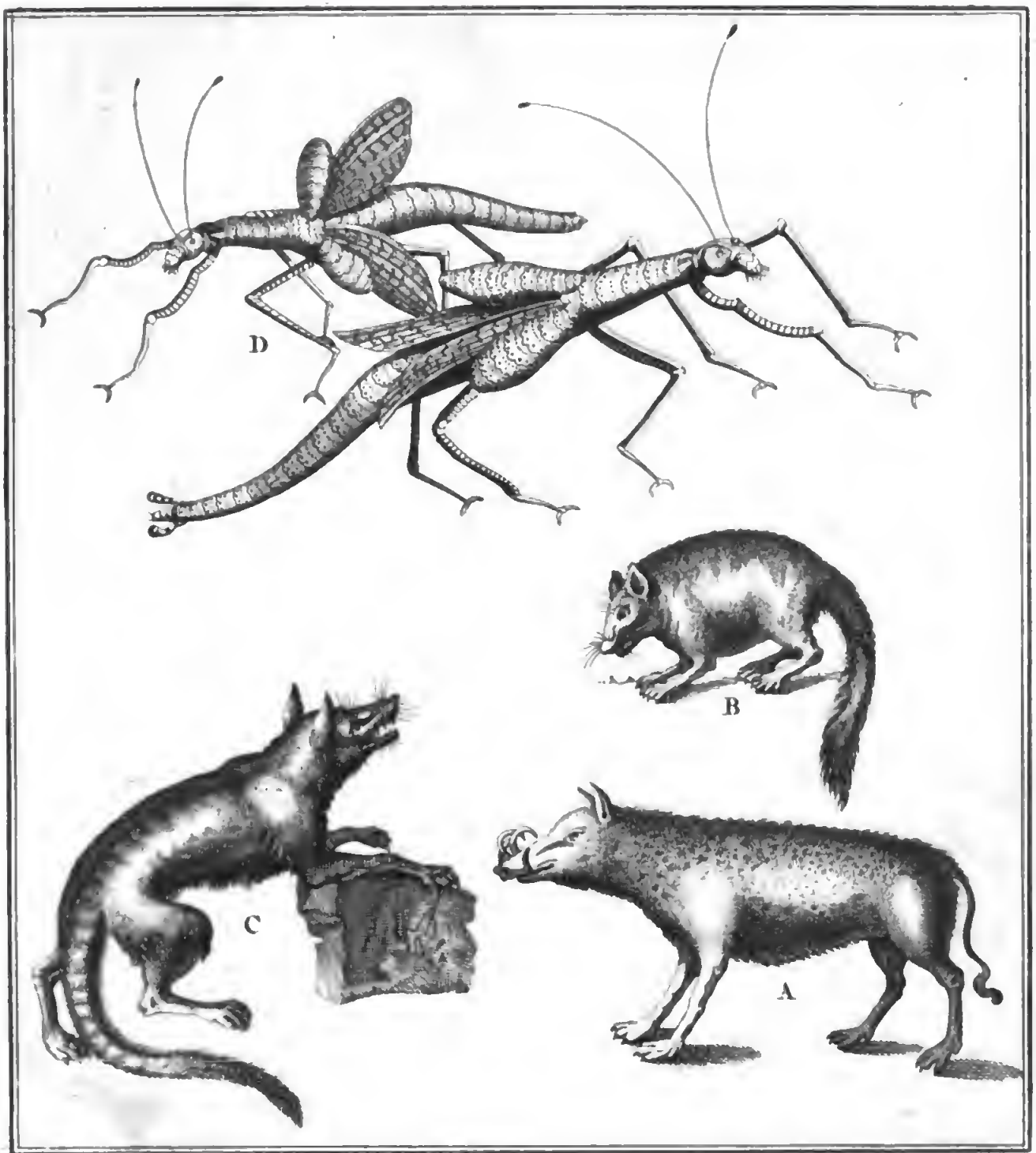

A. *Babi - Roufi*. B. *Lauw*. C. *Toupe*. D. *Sauterelles*. Sprinkhaanen.

E. *Couſcous*. F. *Lipanno*. *Femelle*. 't Wyſken.

1.4-31

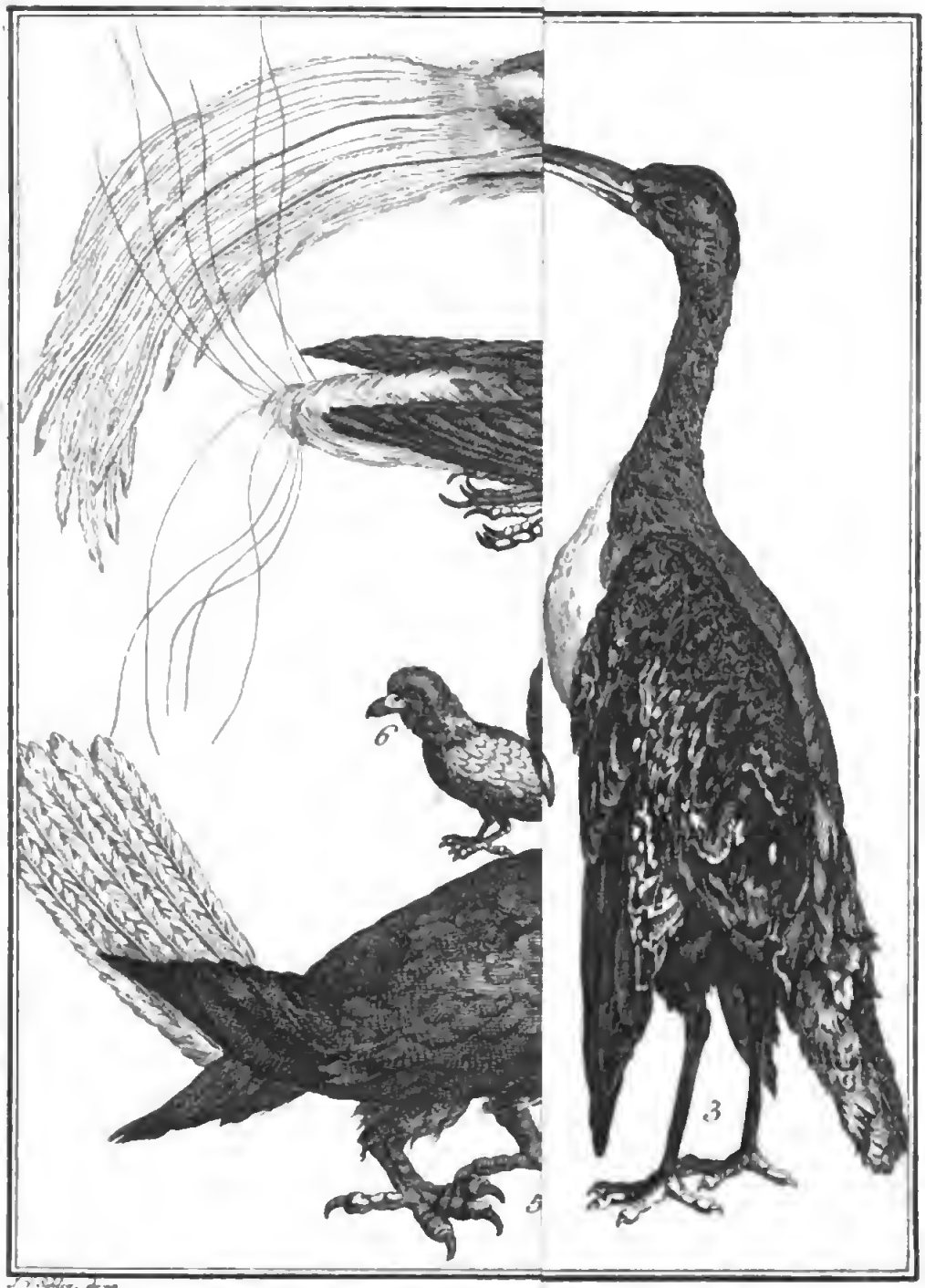

1. 2. *Oiseaux de Paradis.* Parav. *Moulout Pandjang.*

gris, de même que ſon dos, où le gris domine cependant le plus; ſes ailes ſont magnifiquement marbrées de violet & de brun; ſa queue eſt marbrée pareillement, & reſſemble à celle d'un pigeon; ſes jambes ſont d'une bonne longueur, & ſes pieds partagés en trois longs doigts, dont ceux de dehors ſont les plus longs: on n'y voit pas cependant de peau qui lie ces doigts comme aux canards. OISEAUX.

Le *Boerong Maſſareke*, eſt une eſpèce de bécaſſe de la grandeur d'un jeune pigeon; il eſt fort long, a le bec noir & de petits yeux de même couleur, entourés d'un cercle rouge; la tête & le cou ſont marbrés d'un gris de cendre clair: le fond des ailes eſt un brun obſcur tout picoté de blanc; mais la queue eſt d'un brun plus clair, courte & pointuë; ſon ventre eſt blanc, de même que ſa poitrine, & ſes pieds ſont très longs & d'un verd pâle; il a quatre doigts garnis de forts ongles; les trois doigts de devant ſont aſſez longs, mais celui de derrière eſt très court. Ces Oiſeaux ſe voyent en grand nombre le long du rivage. FIGURE. N°. 8. Le Boerong Maſſareke.

Entre les Oiſeaux les plus communs de ce Pays-ci on compte les Hirondelles, qui ne différent pas des nôtres; mais il n'y en a qu'une eſpèce, qui fait les nids ſi renommés, qu'on met dans les ragoûts; Ce petit oiſeau n'a que quatre à cinq pouces dans toute ſa longueur; le deſſus de tout ſon corps, de ſa tête, de ſon dos, de ſes ailes & de ſa queue eſt d'un noir bleuâtre; ſa queue eſt tant ſoit peu plus claire; ſes ailes ſont fort longues & étenduës bien au-delà de ſa queue; ſon bec eſt court & un peu épais, & d'un bleuâtre tranſparent; ſa peſanteur n'eſt que d'environ 5 onces; ſa tête eſt petite, & ſon bec petit & recourbé; ſes yeux ſont noirs, & on y voit par devant une tache blanche de la grandeur de l'œuil même; le devant de ſon corps eſt blanc, & marqueté de noir; on voit quelques marques blanches ſur ſes ailes; ſes jambes ſont courtes, minces & noires, & ſes pieds partagés en trois doigts garnis d'ongles; les nids mêmes ſont formés d'une eſpèce de glu de mer grénelée des grandes huitres nommées *Kemas*, dont la baſe, qui tient au fond de l'eau, eſt fort large, & fournit pluſieurs fils blanchâtres & gluants comme des éponges, qui ſe meuvent: Ce glu de mer tient très fort enſemble, & devient ſi ferme au bout d'un certain tems, qu'on a bien de la peine à le détacher. Il y en a de ces nids qui ſont très-blancs, & dans leſquels on trouve fort peu de plumes, dont on peut aiſément les nettoyer en detrempant les nids. Avec une poule bouillie on en fait un excellent plat pour rétablir les forces perduës: Il y en a d'autres qui ſont noirs, mais moins eſtimés que les blancs: la poule qu'on y fait bouillir doit être noire, à ce qu'on prétend, donnant plus de forces; les meilleurs nids d'Hirondelles, comme auſſi les oiſeaux mêmes, ſe trouvent dans les Moluques ou à Ternate, & ſur-tout aux environs des *Portes* des Moluques, qui ſont certains rochers creux ſitués dans la Mer au Nord de *Labuda* ſur la Côte de Gilolo; on les trouve auſſi près de *Manado* dans l'Iſle de Celebes, près de l'Iſle *Lambe*, & autour des *Databans* & autres lieux en aſſez grande abondance; l'Iſle de *Hieri* en fournit auſſi, de même que la Cochinchine, Patane, Java & l'Iſle de Meſſowal, mais ceux-ci ſont plus noirs que ceux de Ternate, qui paſſent pour les meilleurs. FIGURE. N°. 9. Hirondelles & leurs nids ſi renommés.

Fin de la Dix-ſeptième Partie.

TABLE

DES

TITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

AVERTISSEMENT *des Editeurs de Hollande*, ... Pag. III.

LIVRE SEPTIÈME.

VIES DES GOUVERNEURS GENERAUX,

AVEC L'ABREGÉ DE L'HISTOIRE DES ETABLISSEMENS HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

INTRODUCTION, ... Pag. 1
I. PIERRE BOTH GOUVERNEUR GÉNÉRAL. 3
II. GERARD REYNST. 17
III. LAURENT REAAL. 20
IV. JEAN PIETERSZ COEN. . . . 25
V. PIERRE DE CARPENTIER. . . 32
VI. JEAN PIETERSZ COEN, une 2de fois. 43
VII. JACQUES SPECKS. 48
VIII. HENRY BROUWER. 57
IX. ANTOINE VAN DIEMEN. . . . 64
X. CORNEILLE VAN DER LYN. . 83
XI. CHARLES REINIERSZ. 92
XII. JEAN MAATZUIKER. 101
§. I. *Département des Moluques.* 102
§. II. *Département de l'Isle de Java.* 112
§. III. *Département de Ceylan.* 117
§. IV. *Département de la Côte de Malabar.* 121
§. V. *Département de la Côte de Coromandel & affaires du Mogol.* 123
§. VI. *Département de l'Isle de Formose, & affaires de la Chine.* 124
XIII. RYKLOF VAN GOENS. . 132
§. I. *Département de l'Isle de Java.* 133
§. II. *Département des Moluques.* 140
XIV. CORNEILLE SPEELMAN. . 147
XV. JEAN CAMPHUIS. 155
XVI. GUILLAUME VAN OUTHOORN. 145
XVII. JEAN VAN HOORN. . . . 180
XVIII. ABRAHAM VAN RIEBEEK. 291
XIX. CHRISTOPHE VAN ZWOL. 200
XX. HENRY ZWAARDEKROON. 204
XXI. MATTHIEU DE HAAN. 211
XXII. THIERRY DURVEN. . . . 214
XXIII. THEODORE VAN CLOON. 216
XXIV. ABRAHAM PATRAS. . . 219
XXV. ADRIEN VALCKENIER. . 220
XXVI. JEAN THEDENS. 245
XXVII. GUSTAVE GUILLAUME BARON D'IMHOFF. . . . 248
S. A. S. MGR. LE PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU, SUPRÊME GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES IND. ORIENT. 253
XXVIII. JACOB MOSSEL. . . . 258
Supplément à la Description de Batavia & de ses Environs. 264

HISTOIRE

TABLE DES TITRES ET PARAGRAPHES.

HISTOIRE NATURELLE DES INDES ORIENTALES.

INTRODUCTION. . . . . Pag. 4
§. I. *Saisons de l'Année.* . . ibid.
§. II. *Vents alisés & autres Vents.* 9
§. III. *Marées & Courans.* . . 22
§. IV. *Arbres, Plantes, Fruits & autres Productions.* . . . 27
§. V. *Drogues, Pierres précieuses, & Soyes des Indes Orientales.* 68
§. VI. *Voitures des Indes Orientales, & manière d'y voyager.* 80
§. I. *Poissons extraordinaires d'Amboine.* 84
§. II. *Ecrevisses d'Amboine.* . . 256
§. III. *Cancres ou Crabbes d'Amboine.* 261
§. IV. *Quelques Quadrupédes remarquables des Indes Orientales.* 270
§. V. *Quelques Oiseaux remarquables des Indes Orientales.* 284

FIN DE LA TABLE DES TITRES ET PARAGRAPHES.

De l'Imprimerie de JACQUES VAN KARNEBEEK, *à la Haye.*

AVIS

300 1. 4. 31. To. XV.

AVIS AU RELIEUR
POUR
PLACER LES CARTES ET FIGURES
DE CE
DIX-SEPTIÈME VOLUME.

Vies des Gouvern. Généraux.

1 Carte du Chemin entre Samarang & Cartaſoera. . Pag. 181
1 Plan de l'Expédition de Govert Knol. 187
1 Maſſacre des Chinois à Batavia. 227
1 Oraiſon Dominicale en Chingulais. 248
1 Vuë de la Maiſon de Ville de Batavia. .
1 Vuë de la Batterie Ansjol. . . . . .
2 Vuës du Fort Noortwyck. . . . . } 265
1 Vuë du Poſte Ryswyck. . . . . .
1 Plan du Fort Tangerang. . . . . .
1 Vuë } de l'Iſle Onruſt. . . . . .
1 Plan } 266
1 Tombeau de Sjeich Ibn Moelana. . . . . .

Hiſtoire Naturelle.

2 Cartes des Vents de Traverſe. 9
11 Planches de Plantes, Arbres, Fruits &c. 68
53 ——— de Poiſſons. 254
2 ——— d'Ecreviſſes. 260
3 ——— de Cancres ou Crabbes. 270
2 ——— de Quadrupedes. 282
1 ——— d'Oiſeaux. 296

87 Planches.

Ce Dix-Septième Volume contient

	Flor.	*Sols.*
72 Feuilles y compris le Titre Rouge à 1 ſol, *font*	3	- 12 - 0
87 Figures & Cartes Géographiques, à 3 ſols, *font*	13	- 1 - 0
28 Vignettes, ...	2	- 16 - 0
	19	- 9 - 0
Et pour le *Grand Papier*. . . .	29	- 3 - 0

Selon les Conditions de Souſcription, ceux qui ont ſouſcrit ne payeront:

Pour le *Petit Papier* que	16	- 4	- 0
Pour le *Grand Papier* que	24	- 5	- 0

FIN DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

C056367 27

Digitized by Google